

RAPPORT
DE
L'ARCHIVISTE
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

POUR
1926-1927



L.-AMABLE PROULX
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1927

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Québec, 30 décembre 1927

A L'HONORABLE M. NARCISSE PÉRODEAU,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1926-1927.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

ATHANASE DAVID,
Secrétaire de la Province.

Québec, 29 décembre 1927

A L'HONORABLE M. ATHANASE DAVID,

Secrétaire de la Province.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les archives de la Province pour l'année 1926-27.

* * *

Tout d'abord, permettez-moi de vous offrir mes très sincères remerciements pour avoir obtenu du gouvernement de la province de Québec la construction d'un édifice spécial pour nos Archives. Il y aura bientôt deux cents ans qu'on réclame cette construction. C'est l'intendant Hocquart qui, le premier, le 5 octobre 1731, demandait au ministre de la marine, en France, "un bâtiment à l'abri du feu" pour mettre en sûreté les paperasses de cour et les pièces d'archives utiles à conserver. La requête de M. Hocquart intéressa si peu le ministre qu'il ne daigna pas même y répondre.

Après Hocquart, le "bâtiment à l'abri du feu" a été demandé des douzaines de fois par ceux qui s'intéressaient à la conservation de nos archives. C'est grâce à vous, si le projet se réalise enfin. Tous, nous devons de la reconnaissance au gouvernement pour cet acte d'administration prévoyante.

Pour ma part, je serai heureux de constater que nos riches collections de documents sont enfin à l'abri de la destruction et des ravages du temps.

* * *

On nous fait espérer que le nouvel édifice des Archives pourra être occupé dès 1929. Tant mieux, car nos collections de tout genre augmentent si rapidement que les voûtes, pourtant spa-

cieuses, mises à notre disposition dans l'édifice de la rue Sainte-Julie sont à peu près toutes remplies. La bibliothèque des Archives, entre autres, faute d'espace, ne pourra recevoir qu'un nombre restreint de volumes d'ici au déménagement.

* * *

Les Archives de la province de Québec sont riches en pièces de toutes sortes sur les anciennes seigneuries de la Nouvelle-France. Je ne crains pas d'affirmer que nous possédons le fonds le plus considérable sur ce sujet si intéressant. Nous devons avoir plus de 25,000 pièces diverses sur les seigneuries, fiefs, arrière-fiefs, etc., du régime français. Aussi, une bonne moitié des demandes de renseignements que nous recevons tous les jours ont rapport aux seigneuries. Un inventaire de ces pièces s'imposait depuis longtemps, afin de guider les chercheurs et nous permettre de trouver en quelques instants les documents qu'ils veulent consulter.

J'avais commencé ce travail dès l'organisation de notre Bureau, en 1920, mais j'ai dû l'interrompre bien des fois pour me mettre à des tâches plus pressées. J'ai le plaisir de vous informer que j'ai publié cette année les deux premiers volumes d'un *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages, et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec*. Ces deux volumes de 300 pages chacun contiennent le résumé des pièces déposées aux Archives sur les seigneuries concédées dans la Nouvelle-France du 4 février 1623 au 3 novembre 1672. Comme le roi de France donna des seigneuries dans sa colonie du Canada jusqu'à la conquête, cet inventaire ne sera complété qu'avec la publication de trois ou quatre autres volumes.

Les deux volumes que je viens de publier seront-ils utiles aux chercheurs? Je ne puis mieux répondre à cette question qu'en reproduisant ici l'appréciation qu'en a faite M. William Bennett Munro, le célèbre professeur de l'université de Harvard. M. Munro, de l'aveu de tous ceux qui s'occupent d'histoire, est l'historien le plus autorisé sur tout ce qui touche le régime seigneurial au Canada.

M. Munro, écrivait donc récemment :

"In these two volumes, M. Roy, has made a very substantial beginning upon the task of inventorying all the official data relating to the seigniories of New France. Taking these seigniories, one by one, he gives an exact reference to the copy of the original title-deed in the Quebec Archives and also indicates where a printed copy of the deed may be found—usually in the volume of *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale* which was published by order of the Legislative Assembly of Lower Canada more than three-quarters of a century ago. In addition, however, he gives references to deeds of augmentation, ratifications of title, acts of fealty and homage, intendant's ordinances, maps and surveys, transfers of title, and other official records, many of which are imbedded in the notarial archives. Every document relating to each seigniorial concession is chronologically listed and its contents carefully summarized. Not only that, but M. Roy has included the sub-seigniories or *arrière-fiefs*, most of which have hitherto eluded attention from students of the subject.

"These inventories are of great and permanent value by reason of the thoroughness and accuracy with which the work has been done. To searchers among early land-titles in the province of Quebec they will be invaluable. Twenty years ago, when I was floundering among the *cahiers* and *cadastres*, I would gladly have given their weight in gold for these two volumes. They would have cut months of labour into days. None but those who have been through this travail can sufficiently appreciate the persistence with which M. Roy has tracked every fugitive record to its source. Let one illustration suffice: The most recent writer on the seigniorial tenure (Thomas Guerin, *Feudal Canada*) dismisses the seigniorie of Gaudarville with the statement that "all the details of this seigniorie are lacking; there is no record of the date on which it was granted, by whom, or to whom the concession was made; the entry merely states that it followed the King's Highway" (p. 184). Yet M. Roy calendars no fewer than ten official documents relating to this fief, including the original grant in 1652, the additional grant of

1653, the *actes de foi et hommage*, the *aveux et dénombremments*, and divers other records (II, 10-14).

"As these two volumes do not complete the inventory it is to be hoped that a third volume (and more if necessary) will be forthcoming in due course. With a general index covering the whole compilation, we would then have a notable addition to our pathfinders through the Quebec archives (1)".

* * *

Depuis la fondation de notre Bureau d'Archives, en outre de nos rapports annuels, nous avons mis à la disposition des chercheurs vingt volumes d'inventaires. Ce sont:

Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., etc. Deux volumes.

Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France. Quatre volumes.

Inventaire des ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706. Deux volumes.

Inventaire des insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Un volume.

Inventaire des registres de l'état civil conservés aux Archives Judiciaires de Québec. Un volume.

Inventaire des lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Deux volumes.

Inventaire des procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec. Deux volumes.

Index du "Bulletin des Recherches Historiques", organe du Bureau des Archives. Quatre volumes.

Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombremments conservés aux Archives de la province de Québec. Deux volumes.

Chacun de ces volumes compte trois cents pages de matière. Les vingt volumes réunis donnent donc six mille pages d'inven-

(1) *Canadian Historical Review*, décembre 1927.

taires de pièces du régime français. Il n'y a que ceux qui ont fréquenté un peu les écritures anciennes qui peuvent dire ce que ces pages représentent de labeur et de recherches. Qu'importe! Nous n'avons pas inventorié encore le quart des trésors historiques des Archives de la Province. Si Dieu nous prête vie et santé, nous mènerons la tâche à bonne fin. En tout cas, si nous n'y réussissons pas, ceux qui nous remplaceront auront à cœur, espérons-le, de compléter ces inventaires. Notre passé est si beau, si évocateur pour les générations qui poussent, que le Bureau des Archives se doit de mettre toute sa documentation à la disposition de nos historiens et de nos écrivains. C'est le peuple canadien français tout entier qui, en définitive, y gagnera.

* * *

Les demandes de renseignements généalogiques nous viennent de plus en plus nombreuses. Chaque courrier nous apporte des lettres de personnes des différentes parties du Canada et des États-Unis qui veulent dresser leur généalogie. Nous donnons toutes les informations que nous pouvons trouver dans nos Archives. La plupart de ceux qui nous écrivent semblent sous une fausse impression. Le Bureau des Archives ne possède pas les registres de l'état civil de nos paroisses. Il y a dans la province de Québec près de vingt-cinq districts judiciaires. C'est au palais de justice de chacun de ces districts que se trouvent les registres de l'état civil des différentes paroisses, catholiques ou protestantes. Ainsi, les registres du district judiciaire de Montréal se trouvent au palais de justice de Montréal, ceux des paroisses du district judiciaire de Québec sont au palais de justice de Québec, et ainsi de suite pour les autres districts judiciaires de la Province. Nous voulons bien aider ceux qui s'adressent à nous pour obtenir des renseignements généalogiques mais il est élémentaire que nous ne pouvons leur donner ce que nous n'avons pas. Je suis à préparer un tableau de nos districts judiciaires avec la liste des différentes paroisses comprises dans leurs limites. Un simple coup d'œil sur ce tableau permettra au chercheur de connaître le dépôt d'archives judiciaires où il doit s'adresser pour obtenir un

acte de l'état civil. De cette façon, il aura tout de suite ce qu'il désire et nos employés perdront moins de temps.

* * *

Le séjour que j'ai fait en France au cours de l'été dernier m'a permis de rapporter une foule d'informations précieuses. J'ai visité là-bas un bon nombre de dépôts d'archives. Les archivistes ou préposés aux archives que j'ai eu l'honneur de rencontrer m'ont reçu avec la plus grande cordialité et m'ont donné les renseignements que je désirais. Il est bon de vous dire que notre Bureau était déjà connu de la plupart de ces archivistes. Plusieurs m'ont fait voir la série de nos rapports annuels et de nos inventaires qu'ils conservent précieusement comme souvenirs d'un pays qui porta longtemps le nom de Nouvelle-France. Partout en France on est touché du soin que le gouvernement de la province de Québec prend de ses anciennes archives françaises.

* * *

Pendant l'année 1926-1927, nous avons reçu les dons suivants pour les Archives de la province de Québec:

Bocquet, Marcel, Dieppe, France:

L'abbé Guillaume Denis, de Dieppe, premier professeur d'hydrographie en France.

Dieppe, station marine, balnéaire et climatique.

Pierre Descelliers, père de l'hydrographie et de la cartographie française.

Boucher, Dr, Rouen (France):

La première fête nationale de Jeanne d'Arc à Rouen en 1920 (don de l'auteur).

Caron, L'abbé Ivanhoë, Québec:

La colonisation dans la province de Québec (don de l'auteur).

Chambre de Commerce de Dieppe (France):

Annuaire du port de Dieppe pour l'an 1927.

Chrétien, E., Saint-Brieux, France:

Louis Hémon, auteur de Maria Chapdelaine (don de l'auteur).

- David, L'hon. Athanase, Montréal:
Plusieurs volumes et brochures.
- Desrosiers, L'abbé Adélar, Montréal:
Histoire du Canada (don de l'auteur).
La race française en Amérique (don de l'auteur).
Les écoles primaires de la province de Québec et leurs œuvres complémentaires (don de l'auteur).
- Ernest-Béatrix, Révd Frère, Iberville:
Histoires canadiennes pour catéchismes (don de l'auteur).
- Espérandieu, Émile, Nîmes (France):
La maison carrée (don de l'auteur).
La Tourmagne (don de l'auteur).
Catalogue des musées archéologiques de Nîmes (don de l'auteur).
- De l'héroïsme français pendant la Grande Guerre* (don de l'auteur).
- Foucher, A., La Rochelle:
Eugène Fromentin (1820-1876).
- Giraud, L'abbé L., La Rochelle, France:
Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793 (don de l'auteur).
- Gosselin, Mgr Amédée, Québec:
Ad Majora, par le R. P. Jean Laramée, S. J.
- Grasilier, Léonce, Neuilly (France):
L'affaire Petit du Petit-Val (don de l'auteur).
- Guillemant, L'abbé Charles, Arras (France):
Pierre-Louis Parisis: 1er vol., l'évêque de Langres; 2e vol., le champion de l'église; 3e vol., l'évêque d'Arras (don de l'auteur).
- Locht, M. Lagasse de, Bruxelles, Belgique:
La Commission royale des Monuments et des Sites pendant la guerre (don de l'auteur).
Établissement de barrages-réservoirs dans les vallées de l'Amblève et de l'Ourthe (don de l'auteur).
Avant-projet de loi relatif à la conservation des monuments historiques et des sites (don de l'auteur).
A propos de l'avant-projet de loi relatif à la conservation des monuments et des sites (don de l'auteur).

Massicotte, E.-Z., Montréal:

Auberges et cabarets d'autrefois (don de l'auteur).

Plusieurs manuscrits et pièces d'archives.

Mauger, Robert, Havre, France:

Les justiciers du moyen âge et les animaux (don de l'auteur).

Étude sur le langage de la banlieue du Havre par l'abbé C.

Maze.

Miles, L'honorable Henry, Montréal:

One hundred prize questions in Canadian history (don de l'auteur).

teur).

Morin, Victor, Montréal:

Plusieurs livres et brochures.

Musset, Georges, La Rochelle:

Les Rochelais à Terre-Neuve dans les temps passés (don de

l'auteur).

Papineau, R. P., île Manitoulin, Ontario:

Le premier livre algonquin imprimé en Ontario et peut-être en Canada.

Poisvert, L., La Rochelle, France:

Les Martyrs des Pontons 1794-1795 (don de l'auteur).

Richard, Louis-Arthur, Québec:

Maria Chapdelaine, l'épouse et la mère, conférence de l'hon.

J.-Ed. Perrault.

Roy, Antoine, Paris, France:

Guide du lecteur à la Bibliothèque nationale de Paris.

Roy, Adjutor, Lévis:

Plusieurs volumes et brochures.

Roy, Pierre-Georges, Lévis:

Plusieurs volumes et brochures,

Saint-Saend, M. le comte de, Paris:

Le missionnaire indien.

Simard, C.-J., Québec:

Plusieurs volumes et brochures.

Smithsonian Institution, Washington (Etats-Unis):

Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution for 1926.

Vaillancourt, Émile, Montréal:

Lettres de nomination de Mgr Bélanger comme chanoine

honoraire du chapitre métropolitain de Paris (copie photostatique).

Vallée, Dr Arthur, Québec:

Laënnec (don de l'auteur).

Villeneuve, R. P. Rodrigue, O.M.I., Ottawa:

L'un des vôtres... le scholastique Paul-Emile Lavallée (don de l'auteur).

Young, A. H., Toronto:

The Revd. John Langhorn, church of England Missionary at Frederickburg and Ernesttown, 1787-1813 (don de l'auteur).

The sites of Trinity College and St. Hilda's, 1798-1926 (don de l'auteur).

Webster, Dr Clarence, Shédiac, N. B.:

The Maritime since Confederation, an economic survey (don de l'auteur).

Joseph Frederick Wallet Des Barres and the Atlantic Neptune (don de l'auteur).

* * *

Les amateurs d'histoire et d'archives seront satisfaits, je crois, des pièces que nous leur offrons dans le présent rapport.

La correspondance du comte de Frontenac avec la cour de France, les papiers Duvernay, les lettres du Père Aulneau à sa mère, les journaux de campagne de M. Chaussegros de Léry, etc., etc., sont des documents intéressants et peu connus. Nous les donnons d'après les copies conservées aux Archives de la province de Québec.

Je vous prie de me croire,

Monsieur le ministre,

Votre très dévoué serviteur,

L'archiviste de la Province,

PIERRE-GEORGES ROY

Le présent rapport est le fruit de la collaboration de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et de l'Institut National de l'Éducation (INÉP).

Il a été rédigé par :

M. J. B. (M. J. B. - M. J. B.)

et M. L. (M. L. - M. L.)

Le rapport a été discuté et approuvé par le Comité de Direction de l'INSERM et le Comité de Direction de l'INÉP.

Paris, le 15 Mars 1974.

Le Directeur de l'INSERM, M. J. B.

Le Directeur de l'INÉP, M. L.

Le Secrétaire Général de l'INSERM, M. J. B.

Le Secrétaire Général de l'INÉP, M. L.

Le Directeur de l'Édition, M. J. B.

Le Directeur de la Diffusion, M. L.

Le Directeur de la Production, M. J. B.

Le Directeur de la Distribution, M. L.

Paris, le 15 Mars 1974.

Luché, ce 1^{er} Février 1831.
Mon Cher Monsieur

Je n'ai pas eu le plaisir de vous écrire depuis mon départ pour St. Michel, et je n'ai pas même eu de vos nouvelles. Bien plus, à peine ai-je pu voir la Minerve, car les six copies qui nous servaient sont perdues entre tant de membres.

Je vois M^o Ovide Perrault régulièrement dans sa tribune, et j'aime mieux que ce soit lui que moi. Je crois qu'il saisit très bien le sens de ce qui est dit, et s'il se trompe, ce n'est que faute d'avoir certains connaissances historiques et constitutionnelles, qu'il acquerra bientôt.

Je vous avais demandé L². Si vous pouvez me les envoyer, tant mieux; si vous ne pouvez pas, je ferai comme je pourrai. J'ai remis à votre compte, de M^o A. Dionne & J^o Taché, de Kamouraska, le montant de ce qu'ils redorment.

Je désirerais bien pouvoir vous faire des paragraphes éditoriaux, mais

LETTRE DE A.-N. MORIN À LUDGER DUVERNAY
(4 FÉVRIER 1831)

Québec ce 4 février 1831

Mon cher Monsieur,

Je n'ai pas eu le plaisir de vous écrire depuis mon départ pour St Michel, et je n'ai pas même eu de vos nouvelles. Bien plus, à peine ai-je pu voir la Minerve car les six copies qui nous parviennent sont perdues entre tant de membres.

Je vois M^r Ovide Perreault régulièrement dans sa tribune et j'aime mieux que ce soit lui que moi. Je crois qu'il saisit très bien le sens de ce qui est dit, et s'il se trompe, ce n'est que faute d'avoir certaines connaissances historiques et constitutionnelles qu'il acquerra bientôt.

Je vous avais demandé \$2. Si vous pouvez me les envoyer, tant mieux; si vous ne pouvez pas je ferai comme je pourrai. J'ai reçu à votre compte de M. M. A. Dionne et J. B^{te} Tâché de Kamouraska le montant de ce qu'ils redoisent.

Je désirerais bien pouvoir vous faire des paragraphes éditoriaux, mais vraiment je ne le puis. Je me lève à 8 heures, je déjeune, puis il me faut partir pour la Chambre, y faire des recherches et travailler dans les comités. Je reviens dîner & après dîner la Chambre. Le peu de loisir qui reste n'est pas trop pour se reposer. Pourtant je tâcherai d'employer pour vous tous les moments dont je pourrai disposer dimanche prochain.

Je suis déjà nommé de 7 comités dont celui des Fabriques, celui des Privilèges, celui des Griefs et celui des Cours de Justice; ainsi vous devez juger combien cela prend de tems; il y a des séances de quelques uns de ces comités tous les jours et même souvent plusieurs à la fois.

Continuez à travailler, comme vous l'avez toujours fait pour l'avantage du pays; puisse le vôtre propre y trouver aussi son compte. J'espère au reste que vous irez de mieux en mieux; la Minerve a ici une excellente réputation; on la regarde surtout parmi la nouvelle génération comme étant par excellence le papier du pays.

Adieu et bon courage. Mes amitiés cordiales à M^r Gosselin, et à ceux de mes amis qui s'informeront de moi.

M^r Lafontaine qui vous remettra cette lettre pourra à son retour m'apporter de vos nouvelles si vous l'en chargez.

Croyez moi bien véritablement,

Votre ob^t serv^t

A.-N. MORIN.

LE COMTE DE FRONTENAC

Louis de Buade, comte de Pallau et de Frontenac, fut gouverneur de la Nouvelle-France à deux reprises différentes, d'abord de 1672 à 1682, puis de 1689 à 1698.

M. Henri Lorin, qui a publié un ouvrage remarquable sur le comte de Frontenac, a écrit :

“Le comte de Frontenac est une très haute et noble figure: nous devons le placer, en France, au même rang que Duplex, car, aussi bien que cet homme de génie, copié par les Anglais avant d'être compris de ses compatriotes, il a montré ces qualités d'audace loyale, d'entente des conditions locales et de séduction personnelle auprès des indigènes, qui sont éminemment celles des colonisateurs français. Sa tâche, dans la Nouvelle-France, était particulièrement délicate: pour transformer la mission qu'était à son arrivée le Canada en un pays du roi, où fut établi le juste équilibre des pouvoirs religieux et civil, il fallait s'exposer à bien des jalousies et des controverses: Frontenac n'a pas reculé devant ces difficultés. Gouverneur une première fois, de 1672 à 1682, il sut, sans grandes guerres, sans dépenses extraordinaires, développer et constituer fortement la Nouvelle-France entre ses voisins indigènes et les colonies anglaises, déjà fort peuplées, de la côte atlantique. Mais il avait alarmé des intérêts rivaux; très convaincu de l'utilité des missions religieuses pour propager l'influence de la France, il avait voulu pourtant moins les servir que se servir d'elles, et la grande querelle de la *traite*, c'est-à-dire de la vente aux indigènes de boissons spiritueuses en échange de leurs pelleteries, exprime surtout le conflit de ces idées avec celles, naturellement différentes, des missionnaires eux-mêmes.”

M. Lorin a raison de donner le comte de Frontenac comme une haute et noble figure. Il fut peut-être le plus grand des gouverneurs que nous envoya la France. Sa mémoire est restée

chère aux Canadiens français. Sa réponse à Phipps lors du siège de Québec en 1690 a popularisé son nom partout.

Nous avons réuni ici les lettres échangées entre la Cour de France et M. de Frontenac pendant sa première administration, de 1672 à 1682. Plus tard, nous donnerons les lettres de Frontenac à la Cour pendant sa seconde administration, de 1689 à 1698.

Ces lettres, presque toutes inédites, ne diminueront pas l'affection des Canadiens français pour Frontenac mais elles leur prouveront que ceux qui vinrent en conflit avec le célèbre gouverneur n'avaient pas tort de s'en plaindre.

M. de Frontenac avait des défauts de caractère qui rendaient son commerce bien difficile avec ses administrés et surtout avec ceux qui étaient appelés à travailler sous ses ordres.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LA COUR DE
FRANCE ET LE GOUVERNEUR DE FRONTENAC,
PENDANT SA PREMIÈRE ADMINISTRATION
(1672-1682)

MÉMOIRE DU ROI POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE
DE FRONTENAC, QUE SA MAJESTÉ A CHOISY POUR GOU-
VERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR SA
MAJESTÉ EN CANADA (7 AVRIL 1672)

Le dit sieur de Frontenac doit estre premièrement informé que le repos et la tranquillité des colonies de la Nouvelle France ayant esté plusieurs fois troublés par les entreprises et les cruautez que les nations sauvages, et particulièrement les Iroquois, ont exercé sur les habitans qui les composent lorsque Sa Majesté a commencé de donner ses soins et son application au restablissement du commerce et de la navigation dans Son Royaume, elle prit la résolution de faire un fonds tous les ans pour estre employé aux besoins de ceux de ses sujets qui s'estoient habituez audit pais, et quoy qu'il ayt esté consommé des sommes considérables pour parvenir à l'augmentation qu'elle s'estoit proposée desdites colonies, le fruit de ses peines et de cette depense a esté longtemps retardé par le massacre que les dits Iroquois ont fait de temps en temps desdits habitans, en sorte que le soin de penser à la conservation de leur vie et de celle de leurs familles les a longtemps divertys de l'application qu'ils devoient donner au défrichement et à la culture des terres.

Mais comme Sa Majesté donne à tous ses sujets une égale protection et qu'elle n'a rien plus fortement à cœur que de leur en faire ressentir les effects, ledit Sieur de Frontenac doit estre informé que Sa Majesté voulant délivrer une fois pour toutes les habitans du dit pais de la cruauté des dits Iroquois, elle prit la résolution en 1665 de faire passer audit pais le régiment de Carignan Salières composé de mil hommes, avec toutes les armes et munitions nécessaires pour faire la guerre aux dits Iroquois, et les obliger à luy demander la paix.

Cette entreprise eut un heureux succès, et cette expedition ayant esté faite par les soins dudit sieur de Tracy, lieutenant général en l'Amérique, et du sieur de Courcelles, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France, Elle eust la satisfaction d'apprendre que la plupart des dites nations sauvages estoient venues se soumettre à son obéissance, que les dits habitans ne recevoient plus la mortification de se voir troublez dans leurs établissemens par la cruauté et la barbarie desdits Iroquois et comme Sa Majesté crut en mesme temps que le moyen le plus seur d'augmenter considérablement ces colonies estoit de licencier audit pais les compagnies dudit régiment, et de faire délivrer des concessions aux capitaines et soldats qui voudroient s'y habituer volontairement.

Cette pensée ayant réussy, et la plupart des dits officiers et soldats ayant pris des habitations, les dites Colonies en receurent une telle augmentation, qu'elles

sont à présent en estat non seulement de se soustenir par elles mesmes, mais aussy de fournir dans peu d'années une plus grande quantité de marchandises au Royaume qu'elles n'ont fait jusques à présent.

Depuis ce temps Sa Majesté a fait passer tous les ans audit pais un nombre considérable de personnes de l'un et l'autre sexe, et en 1669 elle accepta la proposition qui luy fut faite par six capitaines d'infanterie d'y faire passer leurs compagnies complètes pour s'y habituer pareillement, ainsy il est facile de comprendre que les dites colonies estant remplies d'un nombre considérable de gens aguerris, elles pourront donner assez de crainte auxdits Iroquois, pour les contenir dans les bornes de leur devoir, et de l'obéissance qu'ils doivent à Sa Majesté.

C'est pourquoy le dit sieur de Frontenac doit prendre un soin particulier d'entretenir les habitans dudit pais dans l'exercice et le maniemment des armes, et de leur faire faire de fréquentes reveues, affin de les tenir non seulement en estat de repousser les injures qui leur pourront estre faites par les dits Iroquois, mais mesme de les attaquer toutes les fois qu'il importera au service de Sa Majesté et au repos des dites colonies.

Après ce premier devoir qui est indispensable pour la deffense et le maintien des dites colonies, le dit sieur de Frontenac doit s'appliquer fortement à faire gouter à tous les habitans dont elles sont composées la mesme douceur et la mesme tranquillité dont jouissent les autres sujets de Sa Majesté, en faisant régner parmy eux la justice, en sorte qu'un chacun jouisse du fruit de son travail et de ses peines.

Il doit estre informé aussy qu'il a esté estably un Conseil Souverain à Québec, lequel est composé du lieutenant général, de l'evesque de Petrée, de l'intendant de la justice, police, et finances audit pais, et d'un nombre de conseillers, et d'autant que cet établissement n'a esté fait que dans la seule veue d'empescher l'oppression des pauvres par les plus puissans, et les plus accommodez desdits habitans, ledit sieur de Frontenac tiendra soigneusement la main à ce que les bonnes intentions de Sa Majesté sur ce sujet soient punctuellement exécutées, et en cas qu'il trouvast quelque defaut dans la conduite des juges et personnes publiques, il sera nécessaire qu'il les en advertisse, mais s'il arrive quelque désordre considérable, il ne manquera pas d'en donner advis à Roy.

Quoy qu'il n'y ayt point eu jusques à présent aucune maladie populaire en la Nouvelle-France, en cas qu'il en survinst quelqu'une, ledit Sr de Frontenac en fera examiner les causes avec grand soin pour y remédier promptement estant fort important au service de Sa Majesté de persuader aux habitans dudit pais que leur conservation est chère à Sa Majesté et utile et nécessaire au public.

L'augmentation des dites colonies devant estre la règle et la fin de toute la conduite du dit sieur de Frontenac, il doit penser continuellement aux moyens de conserver tous les habitans et d'en attirer audit pais le plus grand nombre qu'il luy sera possible; et comme le bon traictement qu'il fera à ceux qui y sont desjà establis conviera plusieurs autres François à passer audit pais pour y faire de mesme leur établissement, il s'appliquera fortement à appaiser tous les différends, tant généraux que particuliers, et à les gouverner avec cet esprit de douceur et d'équité qui règne dans la conduite de Sa Majesté.

Le dit sieur de Frontenac doit exciter par tous moyens possibles lesdits habitans à la culture, et au deffrichement des terres; et comme l'esloignement des habitations les unes des autres a considérablement retardé l'augmentation des Colonies, et a facilité autrefois les moyens aux Iroquois de réussir dans leurs funestes entre-

prises, ledit sieur de Frontenac examinera ce qui est praticable pour assujettir lesdits habitans à deffricher de proche en proche, soit en obligeant les anciens colons à y travailler dans un certain temps, soit en faisant des concessions nouvelles aux François qui viendront s'establir au dit pais.

Le Roy ayant accordé plusieurs graces par l'arrest de son Conseil du troisieme avril mil six cens soixante neuf en considération de la fécondité des familles et des garçons qui se marieroient à vingt ans, et au dessoubz, et les filles à quinze, Sa Majesté ne doute pas que le dit sieur de Frontenac ne se serve avantageusement de ces moyens pour porter tous les habitans à se marier, et que les colonies n'en reçoivent une augmentation considerable.

L'establissement des pesches sédentaires dans la rivière de Saint-Laurens ou dans les mers voisines pouvant apporter beaucoup d'utilité auxdits habitans, tant par leur abondance que par la facilité du débit qu'ils en peuvent avoir, soit aux Isles Antilles, soit en France, il les excitera fortement à s'y appliquer et leur fera connoistre en mesme temps que portant ausdites Isles avec leur poisson des viandes et du merain, ils pourroient en tirer un double avantage par le retour des sucres qu'ils apporteroient en France, et des marchandises qu'ils reporteroient ensuite en Canada.

Pour cet effect comme il est nécessaire d'avoir des vaisseaux et que tous les bois propres aux constructions se trouvent abondamment audit pais, le dit sieur de Frontenac profitera de cette disposition pour les porter à s'y appliquer, ces deux points estant très importants pour l'augmentation des colonies.

Il scait assez combien la nourriture des bestiaux donne de commoditez dans les familles, c'est pourquoy il excitera fortement tous les chefs d'en avoir le plus grand nombre qu'il leur sera possible, en sorte que le pais ne soit point obligé d'avoir recours aux bestiaux du Royaume pour sa subsistance et pour la culture des terres, et d'autant qu'il y en a à présent à la coste de l'Acadie un nombre très considerable de toutes espèces, et que le Roy a cy devant fait un fonds pour commencer le chemin nécessaire pour la communication de ce pais là à la Nouvelle France, le dit sieur de Frontenac fera toutes les diligences qui dépendront de luy pour procurer l'avancement de ce travail lequel produira un avantage réciproque par le débit et la consommation des denrées et marchandises qui se pourront transporter de l'un à l'autre pais.

Ledit sieur de Frontenac scaura que Sa Majesté ayant donné au sieur de Grandfontaine le gouvernement de la province de l'Acadie, qui est située depuis la rivière de Saint Laurens jusques à la Nouvelle Angleterre, et celuy du Fort de Plaisance en l'Isle de Terre Neuve au sieur de la Poëpe, il est nécessaire qu'il se fasse rendre compte par eux de tout ce qu'ils feront chacun dans leur employ tant pour le service du Roy que pour le gouvernement de ses sujets, et qu'il leur recommande d'avoir un grand soin de l'augmentation de ces Colonies estant certain que Sa Majesté considérera leur service à proportion de la multiplication des habitans qu'ils auront procurée aux dits pais.

Les Pères Jésuites qui sont establis à Quebec estant les premiers qui ayent porté les lumières de la foy et de l'Evangile en la Nouvelle-France, et qui par leur vertu et leur piété ayent contribué à l'establissement et à l'augmentation de cette colonie, Sa Majesté désire que ledit sr de Frontenac ayt beaucoup de considération pour eux; mais en cas qu'ils voulussent porter l'autorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit s'estendre, il est nécessaire qu'il leur fasse connoistre avec douceur la conduite qu'ils doivent tenir, et en cas qu'ils ne se corrigent pas, il s'opposera à leurs desseins adroi-

tement sans qu'il paroisse ny rupture ny partialité, et donnera avis de tout à Sa Majesté affin qu'elle y puisse apporter le remède convenable.

La colonie de Montreal, située au dessus de celle de Quebec, recevant beaucoup de soulagement et de consolation des Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice qui y sont établis, il sera nécessaire que le sieur de Frontenac leur donne toute la protection qui dépendra de luy, comme aussy aux Pères Récollets qui se sont établis en la dite ville de Québec, ces deux corps ecclésiastiques debvant estre appuyez pour balancer l'autorité que les Pères Jésuites se pourroient donner au préjudice de celle de Sa Majesté.

Comme la fin de toute sa conduite et du service qu'il peut rendre à Sa Majesté dans cet employ doit estre l'augmentation et la multiplication des peuples en ce pays là, il doit prendre soin tous les ans d'en faire faire un rolle exact dans toutes les paroisses, soit par les officiers établis en chacun canton pour rendre la justice, soit par les ecclésiastiques qui feront les fonctions de curez, lequel rolle sera divisé par les hommes, les femmes, les enfants de douze ans, et au dessous et au dessus, les valetz, et les servantes, et sera envoyé à Sa Majesté tous les ans, affin qu'elle puisse connoistre de combien de personnes ladite Colonie augmentera tous les ans.

Ledit sieur de Frontenac examinera soigneusement de temps en temps avec les principaux habitans du pays les moyens que l'on pourroit pratiquer pour y attirer un plus grand nombre d'habitans, et pour multiplier ceux qui y sont desja, pour cela il tiendra la main à l'exécution de tout ce que Sa Majesté a ordonné pour porter les garçons et filles au mariage, aura soin d'établir quelque exemption et quelque privilège à ceux qui exécuteront ce que Sa Majesté a ordonné sur ce sujet, et quelque charge à ceux qui ne l'exécuteront point, comme aussy quelque décharge des charges publiques à ceux qui auront le nombre de dix à douze enfans.

Comme il n'y a rien qui maintienne et augmente si certainement les peuples dans un país que de leur bien administrer la justice qui employe toujours l'autorité de Sa Majesté pour conserver les droicts d'un chacun, le dit sieur de Frontenac doit s'appliquer particulièrement à ce que la justice soit bien administrée par les officiers ordinaires en première instance, et par le Conseil Souverain en cas d'appel, sans toutefois s'en mesler qu'en qualité et dans la fonction de Président audit Conseil, dans l'exercice duquel il se contiendra, laissant une entière liberté aux juges qui le composent de dire leurs avis, et s'appliquera surtout à relever cette justice et à imprimer aux peuples le respect et l'obéissance qu'ils doivent aux jugemens qu'elle rendra et aux officiers qui la composent.

Fait à Versailles le septième avril 1672.

Signé, LOUIS, et plus bas, COLBERT (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (16 MAI 1672)

Monsieur le comte de Frontenac, vous verrez par l'ordonnance dont vous trouverez cy-joint plusieurs copies que j'ay résolu de faire la guerre aux estats généraux des provinces unies tant par terre que par mer; et comme il importe au bien de mon service et à la seureté de mes sujets de la Nouvelle-France d'estre informés de la résolution que j'ay prise, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'aussytost que vous serez arrivé à Québec je désire que vous fassiez enregistrer la dite ordonnance au Conseil Souverain qui y est estably, et qu'ensuite vous fassiez scavoir aux gouverneurs particuliers qui sont dans l'estendue de vostre charge que mon intention est qu'ils la fassent publier et afficher dans l'estendue de leurs gouvernements, à quoy m'assurant que vous satisferez avec vostre ponctualité ordinaire, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Frontenac, en Sa Sainte Garde.

Escrit à Saint-Germain en Laye, le seiziesme may mil six cens soixante-douze.

Signé, MARIE TÉRÈSE, et plus bas, COLBERT (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (4 JUIN 1672)

Monsieur le comte de Frontenac, j'ay esté informé par les mémoires qui ont été envoyez de l'estat de la Nouvelle-France sur la fin de l'année dernière qu'une grande partie des terres qui ont esté concédées sont demeurées incultes à cause de leur trop grande estendue ou de la faiblesse de ceux à qui elles ont esté accordées, et comme il importe pour l'augmentation des colonies establies dans ce pays de rechercher les moyens les plus prompts pour mettre les terres en culture, je donne pouvoir au sieur Talon, conseiller en mes Conseils, intendant de la justice, police et finances au dit pays, de donner la moitié des concessions faites auparavant les dix dernières années, à d'autres particuliers qui se soumettront de les défricher dans les quatre premières années suivantes après la concession qui leur en aura esté faite, et pour d'autres raisons dont vous serez informé, de faire des réglemens pour la police générale et particulière du dit pays, et d'establir des juges dans les lieux dans lesquels la Compagnie des Indes Occidentales n'en a point encore estably, sur quoy j'envoye les arrests rendus en mon Conseil à cet effect au dit sieur Talon et vous fais en mesme temps cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous les fassiez registrer au Conseil souverain du dit pays, auquel je donne les ordres nécessaires à cet effet et que vous teniez la main à ce qu'ils soient ponctuellement exécutez, c'est ce que je me promets de vostre zèle pour mon service, et sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Frontenac, en Sa Sainte Garde.

Escrit à Saint Germain en Laye, le quatriesme juin mil six cens soixante douze.

(Non signé) (2)

(1) Archives de la province de Québec.
(2) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(5 JUIN 1672)

A Saint-Germain, 5e Juin 1672.

Monsieur,

Vous verrez par la lettre de la Reyne que vous trouverez cy-joint l'intention de Sa Majesté sur le sujet des permissions qui vous seront demandées par les habitants de Canada pour repasser en France; et comme il importe au bien du service du Roy d'empescher la continuation de ce désordre, je ne doute pas que vous n'y remédiez par les voyes que vous estimerez les plus douces et les plus convenables à l'augmentation des colonies.

Je suis, etc.,

(Non signé) (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (5 JUIN 1672)

Monsieur le comte de Frontenac, ayant été informé que les fréquentes permissions de repasser dans mon royaume qui ont cy devant été accordées à mes sujets qui sont habituez en mon pais de la Nouvelle-France, ont considérablement retardé l'augmentation des colonies que j'ay establies, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ne permettiez à aucun Français de repasser en mon royaume, s'il n'a femme et enfans et un establissement formé audit pais de la Nouvelle-France qui ne permette pas de douter qu'il n'y repasse incessamment, à quoy m'asseurant que vous tiendrez exactement la main, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Frontenac, en Sa Sainte Garde.

Escrit à Saint-Germain en Laye, le cinquiesme juin mil six cens soixante douze.

Signé, MARIE TÉRÈSE, et plus bas, COLBERT (2).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (5 JUIN 1672)

Monsieur le comte de Frontenac, vous verrez par la lettre que je vous ay escrite aujourd'huy que mon intention n'est pas que vous permettiez à aucuns de mes sujets habituez en mon pais de la Nouvelle-France de repasser en mon royaume, s'il n'a femme et enfans et un establissement considérable au dit pais; mais comme il importe au bien de mon service et à l'augmentation des colonies du dit pays de ne pas rendre cet ordre public, qui pourrait peut-estre empescher un grand nombre de mes sujets d'y passer dans la crainte de n'avoir pas la mesme liberté dont ils jouissent dans mon royaume, je vous fais cette lettre pour vous dire que je me remets

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

entièrement à vous d'user de cet ordre ainsy que vous l'estimerez à propos, et que je désire que vous agissiez en cela de concert, et par l'advis du sieur Talon, intendant de la justice, police et finances au dit pais, mon intention estant que les permissions de repasser en France soient données par vous et ensuite visées par luy, à quoy ne doutant pas que vous ne vous conformiez exactement, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Frontenac, en Sa Sainte Garde.

Escrit à Saint Germain en Laye, le cinquiesme juin mil six cens soixante douze.

Signé, MARIE TÉRÈSE, et plus bas, COLBERT (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (5 JUIN 1672)

Monsieur le comte de Frontenac, ayant esté informé que l'un des principaux abus qui se commette en Canada, et qui regarde le plus l'augmentation de la colonie et le défrichement des terres, est la licence que plusieurs Français qui ont passé aud. pais ont prise jusques à présent d'aller à la chasse et à la traite des pelleteries à cinq ou six cens lieues au dessus de Québec sans aucune permission, et sans se mettre en peine de former des establissemens solides au dit pais je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez deffenses à tous Français d'aller à la chasse ny à la traite desdites pelleteries sans une permission expresse de vous, visée par le sieur Talon intendant de la justice, police et finances au dit pais, et que vous travailliez par toute sorte de moyens à faire prendre des concessions auxdits volontaires, et à se marier, en sorte que j'en puisse recevoir la satisfaction que je désire, et la dite colonie tout l'accroissement qui luy est nécessaire, sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Frontenac, en Sa Sainte Garde.

Escrit à Saint Germain en Laye, le cinquiesme juin mil six cens soixante douze.

(Signé, MARIE TÉRÈSE et plus bas, COLBERT (2)).

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(24 JUIN 1672)

Monsieur,

Encore que je croye que vous serez à présent party de La Rochelle, je ne laisseray pas de faire response par cette lettre à celle que vous avez pris la peine de m'escire le treizieme de ce mois, et de vous dire que vous ne pouvez rien faire de plus avantageux pour le Canada que d'y establir les fontes et la forge du fer, ce qui sera d'une très grande utilité pour ce pais là, non seulement pour la consommation du bois, mais mesme pour nous envoyer tout le fer que nous tirons de Suède, et des autres pais du Nord, ce qui augmentera considérablement les com-

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

moditez du pays et donnera d'autant plus de moyens d'établir le commerce par mer, mais surtout pendant le temps que vous serez en ce pays là, il sera nécessaire que, suivant vos instructions, vous portiez toujours les habitans à s'adonner aux manufactures dont ils auront besoin pour leur usage, et en mesme temps à tout ce qui peut leur donner moyen de faire commerce par mer avec les Isles de l'Amérique et le Royaume.

Je suis, etc.,

(Non signé) (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(2 NOVEMBRE 1672)

Monseigneur,

Je me donnai l'honneur de vous écrire par le retour du capne Bourdet qui m'avait escorté jusques à la hauteur des Açores, et de vous mander l'accident qui m'était arrivé le premier jour de ma navigation, et qui pensa retarder de beaucoup mon voyage lequel n'a pas laissé d'être assez heureux, puisque je suis arrivé à Québec le 71e jour, nonobstant le péril que je courus de faire naufrage à l'entrée de la rivière St Laurent, dans la baye Ste-Marie, où mon vaisseau échoua et toucha par douze ou quinze fois. Je croyais par cette dépêche vous pouvoir donner des assurances très certaines du peu de péril qu'il y avait à la mer pour les vaisseaux, n'ayant pas trouvé un seul bâtiment de corsaires en dix-neuf jours que les vents contraires m'obligèrent de croiser continuellement entre les côtes d'Espagne et celles de France, d'Angleterre ou d'Irlande. Mais la perte que vous aurez sue du vaisseau de Grignon, appelé *la Plume d'or*, vous aura bien fait connaitre que je m'étais trompé dans les avis que je vous avais donnés. Il faut qu'il ait bien joué de malheur pour s'être laissé prendre de la façon qu'il a fait, mais en vérité l'inhumanité qu'il eut pour moi, lorsque je perdis mes deux mâts de hune, est si étrange, et la faute qu'il a faite de quitter le pavillon, contre les ordres exprès qu'il en avait de moi et du capne Bourdet, si grande et d'une telle importance pour les suites, que je crois que vous trouverez qu'elle doit être punie non seulement par la restitution de tous les effets que les particuliers avaient sur le navire (en cas que lui ou ses associés aient de quoi les rendre) mais même par une punition corporelle qui apprenne aux autres marchands à ne pas mettre par leur imprudence ou par leur malice, tout un pays dans la désolation où cette perte, qui monte à plus de vingt cinq mille écus, jette celui-ci qui aura de la peine à s'en relever, si vous n'avez la bonté de lui redoubler vos assistances.

Pour moi, quoique j'y aie perdu très considérablement (le Sr de la Chesnaye ayant embarqué sur ce vaisseau où il avait part une bonne partie de mes provisions nonobstant les ordres que vous lui aviez fait donner de les embarquer avec ma personne sur le sien) et que cela m'embarrasse un peu à mon arrivée dans ce pays, je m'en consolerais facilement si les pertes que les plus considérables d'ici y ont faites ne rejaillissaient pas sur les pauvres et sur les misérables qui se trouveront cette année privés de beaucoup de secours qu'on avait accoutumé de leur donner.

(1) Archives de la province de Québec.

Il semblerait que j'eusse un pressentiment de ce malheur, puisqu'en même tems que je vis que Grignon, au lieu de me secourir, faisant force de voile pour continuer sa route, j'en fis dresser un procès-verbal que je fis signer par le capne Bourdet et les officiers et passagers de son navire et du nôtre, que je vous envoie coté A.

Vous me permettrez, s'il vous plait, Monseigneur, de vous représenter que si ces sortes de choses demeureraient impunies, il serait aisé à un marchand qui serait méchant ou fripon, de faire perdre le bien de tous ceux qui auraient chargé leurs effets sur son vaisseau, sans qu'il courût en son particulier aucun risque de perdre quoique ce soit, au contraire trouvant même beaucoup de gain dans le tems qu'il ruinerait tous les autres; car les marchands ayant établi depuis trois ou quatre ans à La Rochelle une mode toute nouvelle pour le Canada et qui ne s'était point pratiquée auparavant, qui est de se faire payer le fret par avance, il se trouverait que dans un vaisseau de la valeur de sept ou huit mille francs et du port de deux cents tonneaux, comme est celui qui s'est perdu, un cap^{ne} aurait touché pour plus de douze mille francs de fret, devant que de partir, se serait fait assurer son navire, aurait ensuite acheté pour 20 ou 25 mille francs de marchandises de l'argent qu'il aurait pris à la grosse aventure, et après qu'il se serait fait prendre, rachèterait ces mêmes effets et le reste de la cargaison du vaisseau pour la moitié de sa juste valeur, comme on nous a mandé que le Sr de la Chesnaye, associé de Grignon, était allé en Espagne pour essayer de le faire, et qu'ainsi pendant que tous les intéressés sur le navire perdraient tous leur fait, il ferait un gain considérable, puisqu'il en serait quitte seulement pour la prime qu'il aurait payée et l'argent qu'il aurait donné pour l'assurance de son vaisseau. C'est ce qui oblige les habitants de ce pays à vous supplier de vouloir faire abolir cette nouvelle coutume, et obliger les marchands de La Rochelle et des autres lieux, de traiter ceux qui chargent pour le Canada de la même façon qu'ils traitent ceux qui chargent pour les Iles et les autres endroits, ou du moins de ne demander que la moitié du fret par avance, ce qui causerait encore un autre fort bon effet qui serait de les rendre plus soigneux de conserver les marchandises, et d'empêcher le coulage des boissons où il y a quelquefois des friponneries horribles, le moindre coulage étant sur le pied de dix un et quelquefois allant jusques au quart.

Les habitants, Monseigneur, auraient encore une autre grâce à vous demander, qui serait de les exempter, comme ceux des Iles, de tous les droits qui se payent sur les boissons et autres marchandises qui viennent ici à la sortie de La Rochelle, ce qui vous serait aisé; sans que cela diminuât les fermes du Roi, en les faisant comprendre dans l'exemption avec les autres, lorsqu'on les renouvellera et que le prix en sera fixé, la chose étant de très petite importance pour ceux qui les prendront.

Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne tous les avis que j'estimerai être utiles pour l'avancement et la conservation de ce pays dont je sais que vous souhaitez fort l'établissement, et qui vous doit reconnaître pour son seul protecteur, je l'ai trouvé bien moins sauvage que je ne pensais, et je suis assuré que si vous lui continuez vos assistances, on y découvrira tous les jours de nouvelles choses à faire, car il enferme des trésors cachés, et l'on y peut établir des commerces qui n'éblouiront pas peut-être d'abord par des gains présents et considérables, mais qui s'augmenteront toujours avec le temps et seront d'une éternelle durée.

Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec

qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire; mais je trouve qu'on a fait jusques ici, ce me semble, une très grande faute en laissant bâtir les maisons à la fantaisie des particuliers, et sans aucun ordre, parce que dans des établissements comme ceux-ci qui peuvent un jour devenir très considérables, on doit, je crois, songer non-seulement à l'état présent dans lequel l'on se trouve, mais à celui où les choses peuvent parvenir. Ainsi je ne sais si vous ne jugerez pas à propos, avant que ce désordre augmente davantage, de voir, sur les plans que Mr Talon vous en a déjà peut-être envoyés, ou qu'il vous porte (puisque je n'ai pas eu le temps d'en lever un nouveau) l'enceinte à peu près que vous estimeriez qu'on dût donner à la ville, et d'y faire marquer les rues et les places qu'on y pourrait faire, afin que dans la suite lorsque quelque particulier voudra bâtir, il le fasse avec symétrie, et d'une manière que cela puisse augmenter la décoration et l'ornement de la ville. Le magasin que Mr Talon y a fait faire pour le Roi, en est un, aussi bien que la brasserie, où il a joint la magnificence à la commodité; mais comme elle est fort éloignée de l'endroit où sont présentement toutes les maisons de la haute et de la basse ville, elle en sera tout à fait dehors, à moins qu'on ne lui donne une très grande enceinte. La bière qu'on y fait est très bonne, et quand on la pourra donner à meilleur marché, et qu'au lieu de 25 lb. la barrique, elle n'en vaudra que 15, cela sera d'une grande utilité pour le pays, et l'on en débitera même davantage.

Pour le vaisseau qu'on bâtit, il me parait très bien fait, selon le peu de connaissance que j'ai aux ouvrages de marine. Le bois en est excellent et d'une très bonne épaisseur, le corps du vaisseau fort bien pincé, et je ne doute point qu'il ne réussisse quand il sera tout achevé. Il n'est pas encore entièrement bordé, mais sa mâture est toute prête, et dans l'année qui vient, si l'on y travaille avec soin, et qu'on apporte de France tous les agrès et apparaux, il sera en état de pouvoir être mis à l'eau.

Je crois que Mr Talon aura donné en partant ses ordres pour cela, comme aussi pour couper le reste du bois qui est nécessaire pour la construction d'un autre du port de 800 tonneaux qu'il m'a dit vous avoir proposé, mais je ne sais si dans la cherté et la rareté d'ouvriers qui est en ce pays ici, vous ne trouveriez pas qu'il fut plus avantageux qu'on vous envoyât tout le bois qui se trouverait propre pour la construction des navires, suivant les gabaris qu'on en pourrait donner, sans s'amuser à les faire bâtir ici, où assurément ils coûteront plus de façon qu'en France.

Cette rareté d'ouvriers et d'engagés m'oblige à vous supplier d'avoir la bonté de vouloir songer à nous en envoyer quelques-uns de toutes les façons, et même des filles pour marier à beaucoup de personnes qui n'en trouvent point ici, et qui font mille désordres dans les habitations de leurs voisins et surtout dans les lieux les plus éloignés où les femmes sont bien aises d'avoir plusieurs maris, lorsque les hommes ne trouvent pas à avoir seulement une femme. S'il y avait eu ici cette année cent cinquante filles et autant de valets, dans un mois ils auraient tous trouvé des maris et des maitres.

L'on m'avait dit que le grand hôpital de Paris et celui de Lyon proposaient d'en envoyer à leurs dépens pourvu qu'on leur accordât ici des concessions. Ce sera à vous à examiner, selon votre prudence ordinaire, l'utilité et l'avantage que l'on pourrait tirer de leurs propositions.

Je n'ai pas encore eu le temps de visiter beaucoup le pays, et le plus grand voyage que j'aie pu faire a été dans l'île d'Orléans, de voir les côtes de Beau-pré et de Beau-

port, ou en passant celles qui sont d'ici aux Trois-Rivières, où je m'en allai en diligence, sur un avis qu'on m'avait donné de quelque incursion des Iroquois contre les Sokokis, qui ne se trouva pas véritable.

Je ne crois pas que les habitations des côtes de l'île d'Orléans, de Beaupré et de Beauport qui sont le plus habitées soient trop éloignées les unes des autres puisque les maisons n'y sont que de quatre en quatre arpents suivant l'étendue des concessions; mais il me semble que de lieue et demie en lieue et demie, on aurait pu laisser une certaine quantité de terres, sans les concéder à personne, afin que quand le nombre des habitants s'augmentera, et que par la multiplicité d'enfants qu'il y aura dans une famille ils viendront à partager leurs héritages, ils eussent un lieu pour y bâtir des maisons qui en fussent proches et y former des villages, ce qui ne se pourrait pas présentement faire si aisément, puisqu'il faudrait acheter le terrain qui aurait été donné à un autre. Si vous trouvez cela à propos, on pourra l'observer dans les lieux où il y a encore des concessions à donner. J'en ai trouvé une nouvelle à l'île Percée que Mr Talon a donnée à un nommé Denys qui se promet de travailler à une pêche sédentaire. Je l'ai été visiter en passant, et je crois qu'on trouvera moyen d'en faire petit à petit depuis ce lieu là jusques à Tadoussac, ayant remarqué des postes admirables pour ces sortes de pêches, et pour celles du saumon et même de la baleine, ayant été pendant quatre ou cinq jours que le calme me retint à la baie des Baleines, assiégré d'une si grande quantité de ces animaux que ce n'est pas sans raison que Champlain en a donné le nom à la baie.

Ces pêches seraient d'un avantage très considérable pour le pays, et lui tiendraient lieu de véritables Indes. Il y a des marchands et des particuliers ici que je trouve assez portés à entreprendre ce commerce, et à former une compagnie pour cela, à quoi je les exhorte autant que je puis. Mais jusques ici ils ont eu peur, et je n'en sais pas la raison, qu'on leur ôtât la liberté de le faire à leur mode désirant être seuls les matres et les directeurs de leurs négoes.

Il n'y en a point qu'avec le tems on ne puisse établir ici. Tout y viendra comme en France, et les bestiaux y multiplient considérablement. Les moutons qu'on croyait devoir avoir de la peine à s'y nourrir l'hiver, y viennent si bien que je vous dirai avoir vu un agneau de six mois aux Trois-Rivières, qui me parut si grand que j'eus la curiosité de le faire mesurer, et je trouvai qu'il avait deux pieds et demi de haut, et depuis la tête jusques à la queue, quatre pieds. Je ne pense pas qu'à Beauvais ils soient guère plus grands. Aussi est-ce un canton fort propre à nourrir des brebis, le terrain y étant sec et sablonneux, de sorte que l'on pourrait fort bien appeler toute la côte de Champlain, du cap de la Magdeleine et des Trois-Rivières, la Sologne du Canada.

Cela n'empêche pas, Monseigneur, que la mine de fer dont on nous avait parlé ne soit très bonne. Je l'ai été visiter moi-même pour vous en pouvoir rendre un compte plus exact, et j'ai été ravi qu'on en a découvert une autre tout contre celle du cap de la Magdelaine, qui est beaucoup plus riche et plus abondante, et qu'on aura de la peine à épuiser, puisqu'il y a quatre lieues de côtes depuis Champlain jusques au Cap, qui en sont toutes pleines. Tous les ruisseaux qui en coulent le marquent assez, leurs eaux étant toutes pleines de rouille. J'ai eu même la curiosité d'en vouloir boire et j'ai trouvé qu'elles sentaient le fer à pleine bouche. Mais les mineurs que j'y ai menés, et qui y travaillent actuellement, rendent la chose assurée, de sorte que si vous êtes dans la résolution de faire faire des forges et une fonderie, il est certain qu'on ne manquera pas de matière. Il y a six morceaux de mine tirés

au cap de la Magdeleine, qui pourront suffire, suivant le rapport et le procès-verbal du mineur que je vous envoie coté B, à deux fontes de trois ou quatre mois chacune. La question sera de savoir l'endroit où l'on placera la forge, parce que, selon mon sens, elle serait beaucoup mieux sur la rivière Pepin qui est sur le territoire de Champlain, que sur la rivière du Cap où les Pères Jésuites ont déjà un moulin tout fait, lequel, à la vérité, en rendrait la construction plus facile, mais la mettant aussi sur la première rivière, elle se trouverait entre les deux mines, et l'on pourrait faire venir plus aisément la matière du Cap à Champlain, parce que cela est en descendant la rivière que de la faire remonter de Champlain au Cap, outre que la mine du territoire de Champlain étant assurément plus abondante que l'autre, la plus grande partie de matière se tirera de ce côté là.

Quand vous serez déterminé à faire travailler à la dite forge, comme les gens que vous enverrez seront sans doute habiles, ils verront si la rivière dont je parle aura assez d'eau, s'il y aura assez de chute pour y placer les roues, et si l'on n'y pourra pas joindre d'autres ruisseaux qui en sont très proches, comme celui d'Arritel (Hertel!) qui est assez considérable ainsi que le chef des mineurs qui vient d'arriver et à qui j'avais donné charge de remonter jusques à deux lieues dans la rivière Pepin, m'assura que l'on peut faire très facilement.

Il est certain que si on établit une fois ces forges, elles apporteront de très grands avantages, non seulement par le fer excellent qui s'y fera, mais encore par la consommation du bois qui facilitera le défrichement des terres, et par le nombre de gens qu'il faudra employer pour leur exploitation, qui contribueront aussi à la consommation des vivres et des denrées que nous commençons d'avoir de trop, et desquelles, si les habitants n'ont le débit, il est à craindre qu'ils négligent la culture des terres, ne trouvant point à vendre leur bled, et la plupart n'ayant que cela pour acheter les hardes dont ils ont besoin.

C'est une des choses dont je suis obligé de vous avertir le plus soigneusement, parce que je vois que cela peut avoir des suites très considérables, et qui pourraient causer le dépérissement du pays où il a été expédient que les grandes pluies qu'il a fait cette année aient diminué l'abondance de la récolte, parce que le bled qui ne vaut que 40 s. le minot aurait encore diminué de prix et que les habitants auraient été tellement découragés de semer qu'il y aurait eu l'année qui vient la moitié des terres qui n'auraient pas étéensemencées.

Selon mes petites lumières, je ne vois que deux expédients pour remédier à ce mal; le premier de rétablir puissamment le commerce d'ici aux Iles, ce qui a assez bien commencé cette année, y ayant eu deux vaisseaux qui y sont allés avec leurs charges; et l'autre d'envoyer ici du monde pour peupler, et même quelques troupes qui y seraient nécessaires si l'on veut contenir les Iroquois et les autres Sauvages dans leur devoir, et maintenir ce pays ici en repos, en empêchant le désordre des coureurs de bois qui deviendront à la fin, si on n'y prend garde, comme les bandits de Naples et les boucaniers de St-Domingue, leur nombre s'augmentant tous les jours, comme vous le pourra dire Mr de Courcelles, nonobstant toutes les ordonnances qu'on a faites et que j'ai encore renouvelées avec plus de sévérité qu'auparavant depuis que je suis ici. Leur insolence, à ce qu'on m'a dit, va au point de faire des ligues et de semer des billets pour s'attrouper, menaçant de faire des forts et d'aller du côté de Manathe et d'Orange où ils se vantent qu'ils seront reçus et auront, toute protection. Ils ont commencé de leur porter des peaux dès l'année passée ce qui causerait un notable préjudice à la colonie; mais j'irai dès le petit printemps à

Montréal pour les observer de plus près, et je vous assure que j'essaierai d'en faire un exemple si sévère que cela servira pour l'avenir. Je vous supplie néanmoins de considérer que quelque bonne volonté que j'aie d'exécuter vos ordres et d'accomplir toutes vos intentions, un gouverneur de la manière dont je me trouve ici, n'est guère en état de le pouvoir faire, j'y suis sans troupes, sans aucunes munitions de guerre ni de bouche, n'y ayant que trois ou quatre milliers de poudre de toute celle qu'on dit être au Roi. Il n'y a pas une seule arme dans le magasin, à la réserve de quelque quarantaine de vieux fusils tous rompus qui ne valent pas la peine d'être raccommodés. Les fonds de l'année qui court sont déjà tous consommés, et Mr Talon m'assure qu'il faut qu'il supplée de ses propres effets, à celui que Mes. de la Compagnie donnent pour le paiement des garnisons, qui jusqu'ici n'avait pas été trop bien réglé, et dont elles se plaignaient. Il n'y a pas une paire de raquettes, un seul canot et bateau plat de réserve, qui sont des choses dont on ne se peut passer quand il s'agit de quelque entreprise. Le gouverneur n'a pas une simple chaloupe en sa disposition, le peu de bâtiments qu'on dit être au Roi consistant en quelques gabarres et une barque appelée *la Suisse*, sur lesquels il n'y a jamais eu aucune inspection; de sorte que quelque zèle qu'il puisse avoir, il est difficile qu'il puisse se donner tous les divers mouvements qui sont nécessaires pour la conservation d'un pays d'une aussi vaste étendue qu'est celui-ci et d'une aussi difficile communication. J'avais proposé à Mr Talon de faire le projet de la construction d'un petit brigantin fort léger, à quatorze ou seize rames, pour pouvoir servir à un gouverneur et à un intendant, quand le service du Roi le requerrait, pour aller depuis Tadoussac jusques à Montréal visiter les côtes avec sûreté et quelque sorte de dignité; car je vous assure qu'encore que je sois déjà accoutumé d'aller en canot, c'est plutôt la voiture d'un sauvage que celle d'un ministre du Roi. L'on n'aurait pas même de la peine à l'armer promptement de tous les malfaiteurs, coureurs de bois et volontaires qui sont ici où ils ne seraient pas, je crois, mal à propos qu'ils vissent une espèce de Scola, comme on appelle à Venise la galère qui est toujours vis-à-vis la place de St-Marc.

Il est aussi impossible de pouvoir visiter l'Acadie, comme je crois qu'il est très nécessaire de le faire pour les choses que je me donnerai l'honneur de vous mander ci-après, qu'on ait un bâtiment de cent ou six vingts tonneaux pour le moins, les mers étant fort orageuses tout le long de ces côtes, et parce que je ne doute pas que Mr Talon ne vous parle de tout cela, j'attendrai ce qu'il vous plaira d'ordonner là dessus, et en cas que vous résolviez quelque chose on essaiera de l'exécuter peu à peu et avec le moins de dépense qu'il se pourra. Si le Roi voulait seulement faire, pour la conservation de ce pays, ce qu'il fait pour la moindre des villes qu'il a prises sur les Hollandais, et envoyer pour le Canada et l'Acadie ce qu'il y a de garnison dans la plus petite de ces places, nous serions à couvert de toutes sortes d'insultes et en état de faire des choses très avantageuses pour l'augmentation d'un pays qui peut devenir un jour un royaume très considérable. Car, outre que l'on n'aurait plus à craindre l'incursion des Iroquois dont vous connaissez la légèreté et l'inconstance, et qui peuvent fort bien, s'apercevant de notre faiblesse, par l'inclination qu'ils ont naturellement à faire la guerre, rompre la paix qu'ils ont avec nous et qui ne dépend que d'un songe qu'une de leurs vieilles femmes aura fait la nuit, on pourrait encore employer les troupes à beaucoup d'ouvrages qu'on ne fera jamais autrement, sans des dépenses excessives, comme la communication d'ici à l'Acadie, et la fortification de certains postes qui sont ici très nécessaires. Mr de Courcelles vous parlera d'un qu'il avait projeté sur le lac Ontario, qu'il croit être

de la dernière nécessité pour empêcher les Iroquois de porter aux Hollardais les pelletries qu'ils vont chercher chez les Sta8acts, et les obliger, comme il est juste, de nous les apporter, puisqu'ils viennent faire leurs chasses sur nos terres. Je tâcherai à aller le printemps sur les lieux pour en mieux connaître l'assiette et l'importance, et voir si nonobstant la faiblesse où nous sommes, on n'y pourrait point commencer quelque établissement qui appuierait même la mission que M^{rs} de Montréal ont déjà à Quintay; car je vous supplie, Monseigneur, d'être persuadé que je n'épargnerai ni mes soins ni mes peines, ni ma vie même, s'il est nécessaire, pour essayer de faire quelque chose qui vous puisse plaire et vous marquer la reconnaissance que j'aurai toute ma vie des obligations dont je vous suis redevable.

Je me servirai pour cela de tous les moyens que je pourrai imaginer, et m'appliquerai avec soin à faire faire l'exercice aux habitants, et à les régler et les mettre en compagnies dans les lieux où ils ne le sont pas encore, mais quoiqu'il y en ait qui n'ont pas oublié le métier de soldat pour être devenus colons, vous savez mieux que moi la différence qu'il y a entre des soldats disciplinés et des gens qui ont de la peine à quitter leurs femmes et leurs enfants, qui songent plutôt à leur ménage qu'aux ordres qu'on leur donne, et qui étant presque la plupart désarmés, pour avoir traité leurs fusils, ou par pauvreté, ou par négligence, ne sont guère propres pour une expédition, outre qu'on ne saurait s'en servir pour quelque entreprise, qu'en prenant le tems de leur récolte ou celui de leur semence, ce qui causerait d'un autre côté du mal à la colonie, dans le tems qu'on voudrait de l'autre lui procurer du bien.

Si la paix est conclue aussi glorieusement pour le Roi qu'il y a lieu de croire, nous aurons plus d'espérance d'obtenir cette grâce par votre moyen. Les troupes ne sauraient guère plus coûter au Roy en ce pays ici, qu'elles lui coûtent en France, et je me ferais bien fort pour six sols par jour de France, de les y bien faire subsister, sans qu'on fût obligé de rien faire venir de France que les étoffes et les hardes qu'il faudrait pour les habiller, et qu'on leur diminuerait sur leur solde, et dont on pourrait donner le fret gratis. Mais pour qu'elles apportassent de l'utilité au pays, j'estimerai qu'on leur devrait donner leur argent et les payer par prêts, comme l'on fait partout, au lieu de les entretenir comme on a toujours fait ici par le passé, parce que tout le profit de l'achat des denrées qu'on a consommées pour cela, est demeuré en France, et que ce pays ici ne s'en est point senti. Nous y avons présentement assez de bleds, et même de lards, pourvu que le sel ne manque pas comme il a fait cette année, par la perte de ce vaisseau et le coulage qui est arrivé sur les autres, ce qui incommodera extrêmement tous les habitants qui auraient besoin, à cause de leurs pêches d'anguilles et de morues, d'avoir toujours une année de sel d'avance, pour ne plus tomber dans le même inconvénient, c'est-à-dire la quantité de deux à trois mille minots, qui est celle à peu près qui s'en consomme. On l'a fait distribuer avec le plus d'ordre qu'on a pu, et on y a mis le prix à un écu le minot, afin d'empêcher les abus que les marchands auraient pu faire; mais avec toutes les précautions qu'on a prises, il sera difficile de faire que les habitants n'en souffrent beaucoup cette année. Je supplie Mr Colbert de Terron, par mes lettres, d'obliger les premiers vaisseaux qui viendront ici l'année qui vient, de nous en apporter le plus qu'ils pourront.

Ne croyez pas, si je me suis un peu étendu sur l'article des troupes, que je l'aie fait par le principe de ces gouverneurs, qu'on se persuade en devoir toujours souhaïter. Je le fais comme une personne qui vous étant entièrement dévouée, vous mandera toujours la vérité sans aucun déguisement et vous écrira librement les

publier un dicit qui fasse connaître le Canada et
ses excellents habitans sans aussi exactement qu'il
méritent d'être connus.

Nos affaires politiques vont à la Diabie. Certain de
ce rien obtenu, je ne demanderai rien. Je travaille à
mes préparatifs de retour en Amérique; j'espère y être dans
le courant d'août prochain, avec mes deux fils. L'un
fait un cours d'anglais. Je pense que nous nous fixerons
au Texas ou j'ai obtenu, de moitié avec M. DeCaen qui
était à Chambly, une concession de 4000 acres de terres
sur la rivière Sabine et le baie de Galveston, au fond
du golfe du Mexique. Je m'occupe de trouver quelques
familles pour m'accompagner.

Le peu de temps que je dois passer en France ~~me~~
me décide à n'y pas commencer la correspondance dont nous
avons parlé lors de mon départ de Montréal. Car, de quel
intérêt pourrait être deux ou trois lettres sur un sujet qui
demande à être suivi longtemps et dans tous ses détails les plus
détails. Si je me rends à New-York avant d'aller au Texas, je
ferai certainement le voyage de Montréal pour présenter mes
filles à mes bons amis les Canadiens et faire d'eux-ci mes derniers
adieux. En attendant, je prie la comtesse de DeCaen de me
rappeler au souvenir de tous ceux de ses compatriotes qui ne se
pas encore entièrement oubliés à lui de fond du cœur. M. J. Lemoyne

BILLET DU CHANSONNIER BÉRANGER À M. PERROTIN

Mon cher Perrotin,

M. Lemoult, arrivé dernièrement du Canada, désirerait faire imprimer un petit ouvrage sur ce pays, que nous connaissons maintenant trop peu; ne pourriez-vous pas lui indiquer un libraire ou un éditeur avec qui il pût faire un arrangement? vous m'obligeriez beaucoup.

A vous

BÉRANGER

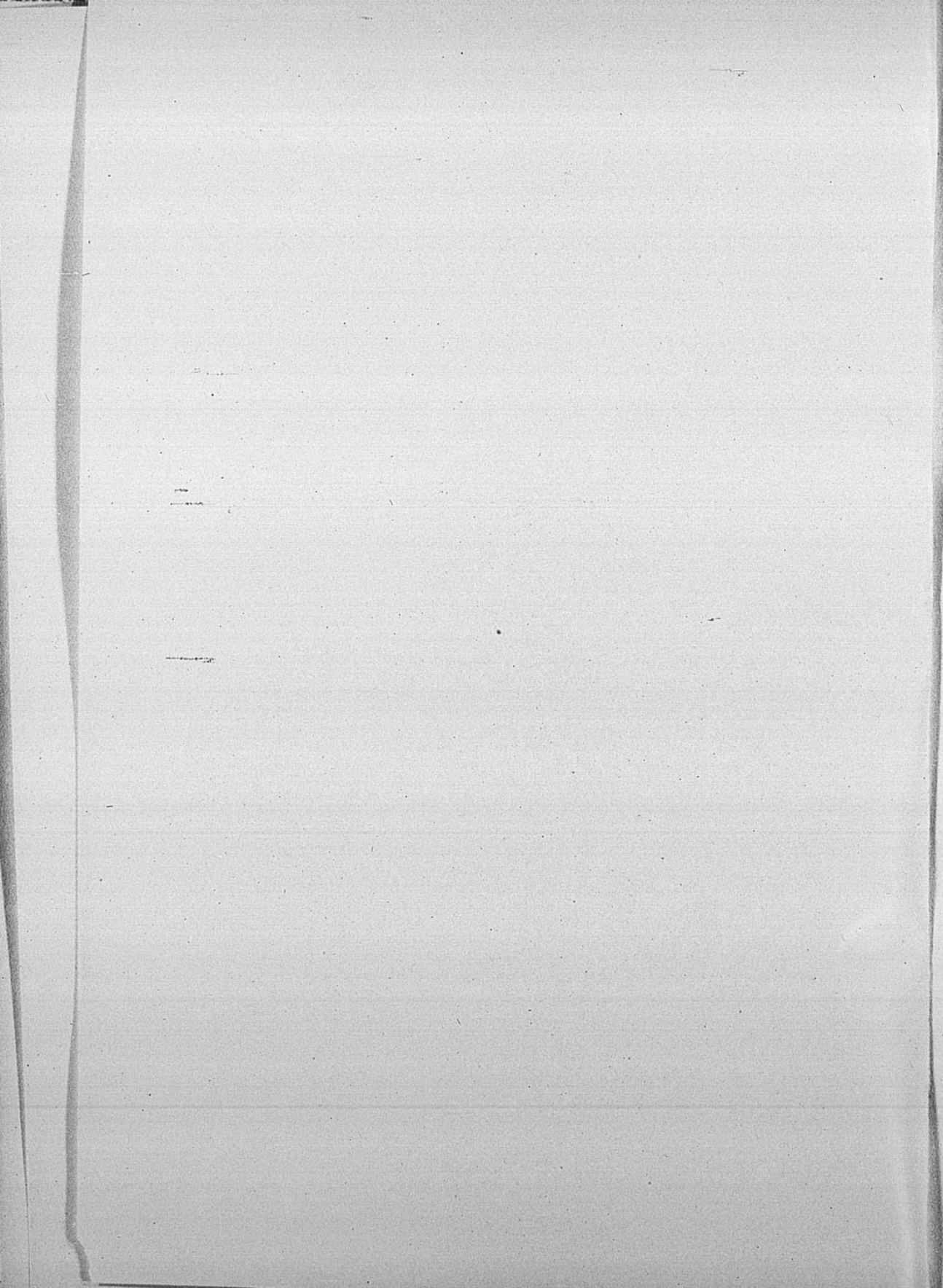
Je n'ai pu me procurer encore ni éditeur ni libraire. La politique absorbe tout et l'on n'imprime rien qui ne s'y rattache. De toute manière mon écrit paraîtra avant qu'il quitte la France.

Pour l'ami Duvernay. Il verra par cette note et pourra dire à M. Mes Morin & Dufort que je tiens à remplir la promesse que je leur ai faite de profiter des excellentes notes qu'ils m'ont données pour publier un écrit qui fasse connaître le Canada et ses excellents habitants aussi exactement qu'ils méritent d'être connus.

Nos affaires politiques vont à la diable. Certain de ne rien obtenir je ne demanderai rien. Je travaille à mes préparatifs de retour en Amérique; j'espère y être dans le courant d'acût prochain, avec mes deux fils. L'aîné fait un cours d'anglais. Je pense que nous nous fixerons au Texas où j'ai obtenu, de moitié avec M^r Decaen qui était à Chambly, une concession de 4000 acres de terres sur la rivière Sabine et la baie de Galveston, au fond du golfe du Mexique. Je m'occupe de trouver quelques familles pour m'accompagner.

Le peu de temps que je dois passer en France me décide à ne pas commencer la correspondance dont nous avons parlé lors de mon départ de Montréal. Car, de quel intérêt pourraient être deux ou trois lettres sur un sujet qui demande à être suivi longtemps et dans tous ses détails les plus secrets. Si je me rends à New-York avant d'aller au Texas, je ferai certainement le voyage de Montréal pour présenter mes fils à mes bons amis les Canadiens et faire à ceux-ci mes derniers adieux. En attendant, je prie le camarade Duvernay de me rappeler au souvenir de tous ceux de ses compatriotes qui ne m'ont pas encore entièrement oublié. A lui du fond du cœur.

LEMOULT



choses qu'il croira plus utiles au service de Sa Majesté, et plus conformes à l'exécution de vos desseins.

Si vous nous faites la grâce de nous en envoyer quelques-unes, il y a ici un gentilhomme et un vieil officier très propre pour les commander, et qui ayant déjà eu cet honneur, se trouverait bien mortifié si on le donnait à un autre. C'est Mr de Chambly qui doit être recommandable non seulement par les longs services qu'il a rendus, mais encore par le soin qu'il a pris d'accommoder l'habitation qu'on lui a donnée au fort St-Louis qui est, à ce qu'on dit, la plus jolie de tout le pays. Il est homme de mérite et d'entendement, qui voulait repasser en France pour ses affaires particulières. Mais comme c'est ici la seule personne en qui je me pourrai confier, s'il arrivait quelque chose, je l'ai tant pressé que je lui ai fait changer de dessein, dans l'espérance que je lui ai donné que vous voudriez bien considérer les prières que je vous ferais en sa faveur, et que pour être éloigné vous l'en oublieriez pas plutôt. Mr d'Estrades, par qui je l'ai connu, devant que de l'avoir vu, vous pourra encore mieux dire que moi ce qu'il vaut, puisqu'il a longtems commandé son régiment, et Mr le premier président qui le connaît aussi fort particulièrement.

Les autres officiers qui sont habitués ici, et dont il y en a qui sont très honnêtes gens, espéreraient aussi que vous les considériez préférablement à d'autres. Ils essaient tous à accommoder leurs habitations le mieux qu'ils peuvent, mais le retardement que Mr Talon a jusques ici apporté à leur donner leurs contrats, les ayant tenus dans de grandes incertitudes, les a aussi empêchés, à ce que la plupart m'ont dit, de travailler avec autant de soin et de dépense qu'ils auraient pu faire, dans l'appréhension que leur travail leur fût infructueux, et ne leur demeurât pas.

Le Sr de Verchères, enseigne de la compagnie de Contreccœur dans le régiment de Carignan, demanderait aussi des lettres de noblesse. Il a longtems servi, et travaille avec soin à son habitation et M^{rs} de Courcelles et Talon vous en pourront encore mieux informer que moi.

Il y a encore le Sr Godefroy qui est un des premiers qui soit venu en ce pays, y ayant quarante ans qu'il y est établi qui se trouve chargé d'une très grande famille, ayant plusieurs filles et six garçons qui sont tous gens de cœur et les premiers prêts à aller à toutes les expéditions qu'on leur propose n'y ayant point de meilleurs canoteurs dans tout le pays comme Mr de Courcelles vous le pourra certifier, qui les a toujours employés dans toutes ses entreprises. Si vous ordonnez quelque gratification pour quelques personnes du pays, il y aurait de la justice que celui-ci qui n'est pas trop accommodé dans ses affaires et qui a une fille qu'il ne peut marier faute d'avoir de quoi lui donner, fut un des premiers à se ressentir des libéralités de Sa Majesté.

L'état misérable où Mr le chevalier Grandfontaine, gouverneur de l'Acadie et de Pentagouet, a mandé à Mr Talon qu'il se trouvait avec sa garnison, nous a obligé de songer aux moyens de le secourir, en lui envoyant d'ici la barque *la Suisse* avec les provisions qu'on a pu. Mr Talon vous en rendra compte, et nous avons cru l'un et l'autre que vous ne désapprouveriez pas ce que nous avons fait et que nous avons estimé être du bien du service; mais comme la mésintelligence était fort grande entre lui et le Sr de Marsan, son lieutenant, qui était venu faire ici ses plaintes à Mr l'intendant, auprès de qui il était il y avait plus de quatre mois quand je suis arrivé, il a jugé à propos, pour empêcher la continuation de ce désordre, en attendant que je pusse aller moi-même sur les lieux m'informer du véritable sujet de leurs différends, que j'envoyasse le dit Sr de Marsan dans la rivière St-

Jean au fort de Gemmesicq y commander à neuf hommes que Mr le chever de Grandfontaine avait détachés de sa garnison pour y mettre le tout pourtant sous son autorité; comme il est porté dans la commission que je lui en ai donnée.

Il a aussi été jugé expédient pour le service d'envoyer le Sr Joliet à la découverte de la mer du Sud, par le pays des Mashoutins, et la grande rivière qu'ils appellent Michissippi qu'on croit se décharger dans la mer de la Californie. C'est un homme fort entendu dans ces sortes de découvertes et qui a déjà été jusques auprès de cette grande rivière de laquelle il promet de voir l'embouchure. Nous en aurons des nouvelles certaines cet été, aussi bien que de la mine de cuivre du lac Supérieur, où nous avons aussi envoyé d'autres canots, bien que je ne crois pas qu'elle puisse être d'une grande utilité, quand on la découvrirait, pour la longueur du chemin et la difficulté qu'il y aurait de transporter la matière par tous les sauts et les rapides qu'il faut passer. Je me suis conformé en cela, et en tout ce qui a regardé les affaires de ce pays, aux conseils et aux lumières que Mr Talon m'a voulu donner.

Ainsi, Monseigneur, quand vous ne lui auriez pas envoyé et à moi aussi de nouveaux ordres depuis que je suis parti, de viser tous les congés que je donnerais pour France, et les passeports pour aller aux 8ta8acts, je n'aurais eu garde d'en donner sans les lui communiquer, parce que ne connaissant pas les personnes ni les lieux, j'aurais pu y faire beaucoup de méprises. C'est ce qui a fait que je n'ai pas même voulu que mon secrétaire me présentât aucun congé à signer, qu'aparavant il n'eut un billet de Mr de Courcelles ou de Mr l'intendant à qui il les a par après tous portés à viser. Mais j'espère que lorsque vous me croirez mieux instruit, vous aurez en moi la même confiance que vous avez eue en Mr de Tracy qui a toujours donné seul tous les passeports et congés. On lui présentait aussi toutes les requêtes comme au chef du Conseil Souverain à qui il renvoyait ensuite ce qu'il croyait être de sa juridiction, et aux juges subalternes ce qui pouvait être de la leur. Cependant, Mr Talon aurait accoutumé tout le monde à lui présenter toute sorte de requêtes, jugeant et terminant le plus souvent tout seul toutes les affaires, même celle de particulier à particulier, ce qui abolit entièrement la juridiction du Conseil Souverain dont il m'est ordonné, par le dernier article de mes instructions, de relever autant que je pourrai la dignité et les fonctions.

On y avait toujours aussi accoutumé d'y faire tous les règlements généraux de police qui regardaient le bien et la conservation de la colonie. Cependant par les arrêts du Conseil d'État qu'on a envoyés à Mr Talon depuis mon départ, on lui donne à lui seul le pouvoir de le faire, comme aussi de donner toutes les concessions, ce qui paraît contraire au 9e article de mes instructions, par lequel il m'était ordonné de le faire, comme Mr de Tracy et les gouverneurs qui l'ont précédé l'avaient toujours fait.

Si Mr Talon revient en ce pays, ou quelqu'autre en sa place, je vous supplierai, Monseigneur, de vouloir régler toutes ces choses, car de quelque manière que vous vouliez qu'elles aillent, je mettrai toujours ma gloire et ma satisfaction à vous obéir aveuglement. Vous savez mieux que moi que lorsqu'un gouverneur sera ici sans pouvoir de faire aucune grâce, et presque sans fonction, comme Mr de Courcelles y a été depuis quelque tems, il n'y pourra pas acquérir beaucoup de crédit et d'estime, ni être en état d'y servir le Roi, et de vous y être bon à quelque chose comme je le souhaiterais. Je puis manquer de lumières et de capacité, mais pour l'affection

au service de Sa Majesté et l'attachement à vos intérêts, je ne le céderai assurément à qui que ce soit. Ainsi, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, vos ordres seront toujours mon unique règle, et je les suivrai sans peine et sans murmure.

Les habitants et les marchands forains en ont fait beaucoup d'une requête que le Sr Bazire, commis de M^{rs} de la Compagnie, avait présentée à Mr Talon, par laquelle il demandait permission de pouvoir aller visiter dans toutes les maisons les pelletries qui y seraient; et d'obliger tous les marchands forains et habitants de quelque qualité et condition qu'ils fussent d'en faire une déclaration précise, avec défense de les donner à qui que ce soit, qu'elles ne fussent apportées au bureau, et marquées du sceau de M^{rs} de la Compagnie, sous prétexte qu'il y en avait beaucoup qui fraudaient et ne payaient point les droits à l'embarquement. Mr Talon me fit la grâce de me la communiquer devant que de la répondre, et je lui en fis voir les dangereuses suites, puisque les pelletries n'étant pas seulement en ce pays une marchandise, mais encore une espèce de monnaie dont on se sert ici pour toutes sortes d'achats et de commerces, c'était donner au sieur Bazire le même privilège que si on lui accordait d'aller visiter les cassettes des particuliers, pour savoir s'il y aurait des louis d'or ou des écus blancs, qu'il pourrait bien juger les désordres que cela pourrait causer, puisque des officiers et d'autres personnes considérables auraient de la peine à souffrir qu'on vint visiter leurs cabinets; qu'après tout les pelletries ne devaient le droit que lorsqu'on les veut embarquer, et qu'il me semblait qu'on avait fait tout ce qui se pouvait pour la conservation des droits de M^{rs} de la Compagnie lorsqu'on avait ordonné la confiscation des pelletries et du vaisseau même du cap^{ne} qui avait fraudé et que les embarquements ne se feraient qu'entre deux soleils; que le reste me paraissait inutile pour leurs intérêts, mais de très grande conséquence par le soulèvement que cela pourrait causer quand on verrait qu'on voudrait ôter la liberté qui est toujours l'âme de tous les commerces. Il témoigna déferer en quelque façon à mes raisons, et ne vouloir point accorder au Sr Bazire ce qu'il souhaitait. Cependant, quelques jours après, il répondit à sa requête d'une manière qu'il lui accordait indirectement ce qu'il demandait, puisqu'en défendant aux habitants et à qui que ce soit de donner ou de recevoir des pelletries qu'elles ne fussent marquées, il les engageait tacitement à cette déclaration précise que le Sr Bazire demandait, et même à souffrir dans la suite qu'on établît des bureaux à Montréal où il s'en fait beaucoup de commerce, comme il l'avait autrefois demandé. C'est ce qui obligera le syndic des habitants et les marchands forains de lui présenter d'autres requêtes qu'il ne voulut pas répondre, et qui ont néanmoins empêché la publication de celle qu'il avait répondu.

Je vous les envoie toutes avec une déclaration qu'il a voulu que les marchands lui donnassent, sous les cotes C.D.E.F. afin que si M^{rs} de la Compagnie vous parlent de cette affaire qui regarde plus l'avantage de leur commis que le leur, vous en soyez pleinement instruit et me fassiez l'honneur de me mander ce qu'il vous plaira qu'on fasse à l'avenir.

Le mal de cela est que leur commis est le principal marchand d'ici, ce qui est contre les règles du commerce, et que vous ne souffrez point en France à M^{rs} les intéressés, dans les fermes du Roi. Outre cela, celui qui est le juge des pelletries entre lui et l'habitant, est son beau-père, de sorte qu'il les tient tous par là en bride, et veut s'attirer à lui seul tout le négoce. Il prend pour le dixième des originaux un quart plus qu'il ne faudrait et ne passe les peaux qui sont au-dessus de dix-huit

livres que pour dix-huit justement, rabattant aussi la moitié de celles qui sont au-dessous de dix, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'ordonnance pour cela, ce qui fait crier tout le monde, dont je donne avis à M^{rs} de la Compagnie.

En me demandant cette année un passeport pour faire hiverner quatre hommes au lac St-Jean, sous prétexte de la traite de Tadoussac, il me pressa fort d'y mettre des défenses pour tous ceux qui voudraient venir trafiquer sur le lac St-Jean, prétendant que la traite de Tadoussac s'étendant jusques à la baie de Hudson, ce qui serait lui donner une étendue de cinq ou six cents lieues, et frustrer les habitants de cette colonie d'aller dans des lieux que M^{rs} de la Compagnie n'ont jamais entendu assurément se réserver. Cependant, pour ne le point faire crier, M^r Talon jugea à propos que je lui accordasse, avec la clause que ce serait seulement pour cette année, à condition que cela ne tirerait point à conséquence à l'avenir pour s'attribuer la propriété des lieux, et en attendant que vous eussiez réglé la chose. Je vous envoie la copie du passeport sous la cote G, dans lequel vous verrez que j'ai obligé le Père Crespien, Jésuite, de s'y faire comprendre. Ils n'avaient pas accoutumé de le faire, et passaient et repassaient dans tous ces différents pays, et même en France, sans aucuns passeports ni congés, mais ayant fait connaître adroitement et civilement au Père supérieur que cela n'était pas dans l'ordre, et qu'ils devaient estre les premiers à donner l'exemple de la soumission et de l'obéissance, il m'en envoya aussitôt le père Crespien.

Je crois que vous approuverez que j'en aye usé de la sorte, et qu'il est bon d'empêcher qu'ils ne s'attribuent des privilèges particuliers.

Je leur ai fort témoigné l'étonnement où j'étais de voir que de tous les Sauvages qui sont avec eux à Notre-Dame de Foy, qui n'est qu'à une lieue et demie de Québec, il n'y en avait pas un qui parlât français, quoiqu'ils fréquentassent continuellement parmi nous, et leur ai dit que je croyais que dans leurs missions ils devaient songer en rendant les sauvages sujets de Jésus-Christ, de les rendre aussi sujets du Roi; que pour cela il leur fallait inspirer l'envie d'apprendre notre langue, comme les Anglais leur apprennaient la leur; essayer de les rendre plus sédentaires, et de leur faire quitter une vie si opposée à l'esprit du Christianisme, puisque le véritable moyen de les rendre chrétiens était de les faire devenir hommes. Mais quelque mine qu'ils fassent, ils ne veulent point entendre ce langage, et pour vous parler franchement, ils songent autant à la conversion du castor, qu'à celle des âmes, car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries, et je ne croirais pas qu'on leur dût permettre de les étendre plus loin jusques à ce qu'on vit en quelque lieu une église de ces sauvages mieux formée. J'ai fort exhorté M^{rs} du Séminaire de Montréal d'en user de la sorte à Quintay et d'inspirer ces sentiments là à leurs Sauvages, ce qu'ils m'ont promis et ce qui peut-être excitera les autres par jalouise, d'en faire autant. Si vous en témoigniez aussi quelque chose au Père Ferrieu, peut-être que ce qu'il en écrirait ferait quelque effet.

Il y a une autre chose qui me déplaît qui est l'entière dépendance dans laquelle les prêtres du Séminaire de Québec, et le grand vicaire de l'évêque sont pour les Pères Jésuites; car ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre, ce qui fait qu'indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel qui, comme vous savez, est une grande machine pour remuer tout le reste. Ils ont même, si je ne me trompe, gagné le gardien des Récollets qui n'a plus que trois ou quatre religieux dans son couvent que les Pères Jésuites seraient bien aises de voir entièrement aboli, et où il serait nécessaire qu'il y eût des religieux habiles et qui eussent assez de talent pour

balancer un peu celui des autres. Vous verrez si vous jugerez à propos d'en dire quelque chose à l'évêque de Québec et au provincial des Récollets.

J'ai en mon particulier tous les sujets du monde de me louer de la civilité et de l'honnêteté des Révérends Pères Jésuites qui m'en donnèrent une marque dans une assemblée que je fis, il y a quelques jours, de M^{rs} du clergé, de la noblesse, de la justice et du Tiers-Etat, pour leur faire prêter un nouveau serment de fidélité, m'ayant offert leur église neuve, sans que je la leur demandasse, et l'ayant ornée autant qu'ils le pouvaient. Je crus comme cela ne s'était point encore fait ici, qu'il fallait y apporter, toute la pompe et l'éclat que le pays pouvait comporter, afin d'imprimer d'avantage dans l'esprit des peuples le respect et la vénération qu'ils doivent avoir pour Sa Majesté. Je tâchai donc à donner une forme à ce qui n'en avait point encore eu, et de composer une espèce de corps de clergé, de noblesse, de justice, et de Tiers-Etat. J'avais d'abord voulu joindre les communautés religieuses avec M^{rs} du Séminaire, et les Pères Jésuites en étaient tombés d'accord dans le commencement. Mais M. le grand vicaire m'ayant fait ensuite de grandes difficultés, quoiqu'il y eût aussi consenti, je reconnus aisément qu'elles venaient de leur part, bien qu'il m'alléguât seulement que ce n'était pas la coutume en France qu'ils se mêlassent avec le clergé, ce qui fit que je crus ne devoir pas les y contraindre de peur de désobliger les uns et les autres.

Pour la noblesse je pris trois ou quatre gentilshommes qui sont ici, que je joignis à autant d'officiers, et les juges ordinaires, et le syndic des habitants avec les principaux marchands et bourgeois de Québec ayant formé leurs petits corps, nous tinmes une assemblée plus belle qu'on en avait jamais vu en Canada, et où il y eut un concours de plus de mille personnes. J'essayai de leur insinuer les sentiments d'obéissance et de fidélité qu'ils devaient au Roi et de leur faire connaître aussi les obligations dont ils vous étaient redevables pour tous les secours que vous leur procuriez tous les jours. Ils parurent persuadés de l'un et de l'autre, et prêtèrent avec toutes les marques de joie possible le serment que je leur demandais et dont je vous envoie les formulaires sous la cote H. Je l'avais fait prêter à M^{rs} du Conseil Souverain presque en la même forme le premier jour que je pris place avec eux. Plusieurs Hurons se trouvèrent à cette cérémonie et en furent si touchés que le lendemain ils me demandèrent à prêter le même serment, ce que je leur accordai. M^r Talon ne s'y trouva pas, parce que, par malheur, il était un peu incommodé.

Il ne me reste plus, Monseigneur, pour finir une aussi longue et peut-être aussi ennuyeuse lettre, qu'à vous dire que M^{rs} Paget et quantité d'autres principaux habitants de La Rochelle, qui sont créanciers de la communauté de Canada me présentèrent en passant une requête par laquelle ils me demandaient que j'eusse à les faire payer de ce qui leur était dû par les habitants de ce pays, prétendant qu'on y avait touché de grandes sommes sur les dix pour cent qu'on y lève, sans qu'ils eussent été payés de quoi que ce soit. Comme je n'étais pas en lieu de leur pouvoir répondre, je les remis quand je serais arrivé, et en ayant parlé depuis à M^r Talon, il m'a dit qu'il ajusterait cela quand il serait en France.

Cependant les habitants m'ont fait ici les mêmes plaintes, disant que le droit se levait toujours sans qu'ils se vissent acquittés de la moindre somme; qu'un nommé Villeray avait été depuis quelques années établi par M^r Talon pour le recevoir, et qu'il n'y en avait pas un d'eux qui ne courût fortune d'être arrêté prisonniers, lorsqu'ils allaient à La Rochelle. Les marchands et le syndic des habitants me vinrent même trouver il y a quelques jours pour se plaindre que le dit Villeray voulait

exiger un droit de cinq pour cent sur toutes les marchandises sèches qui avait été aboli il y a deux ans, sans néanmoins qu'il y eût eu pour le rétablir aucune ordonnance publiée; qu'on leur avait demandé la déclaration de leur facture de cette année, et même exigé le droit d'un capne d'un vaisseau qui est parti depuis huit ou dix jours pour les Iles, ce qui ne donnait pas un grand courage de continuer ce commerce. Ce sera à vous à régler, s'il vous platt, toutes ces choses là avec Mr Talon, qui, je crois, vous en rendra bon compte. Ils viennent de m'apporter leurs requêtes que je vous envoie sur les cotes J. L.

L'on m'a donné avis que ce Villeray avait envie de vous demander la charge de proc. genal du Conseil Souverain, mais il passe ici pour un esprit fort brouillon et qui cherche à mettre la désunion partout, quoique d'ailleurs il ait de l'entendement et du savoir. C'est ce qui a obligé, il y a un an, de l'ôter du Conseil où il faisait la charge de conseiller. Il y a encore une autre raison plus forte; c'est qu'il est entièrement dévoué aux Pères Jésuites, et l'on dit même ici communément, qu'il est du nombre de ceux qui sans en porter l'habit ne laissent pas d'en avoir fait les vœux. C'est pourquoi j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous en avertir, afin que vous vissiez, en cas que l'on vous en parlât, si après avoir eu autant de peine à ôter aux Pères Jésuites la connaissance et la direction des affaires de ce pays, il serait à propos de leur ouvrir une porte pour y entrer indirectement.

Je remets à Mr de Courcelles à vous entretenir de toutes les autres choses qui regardent l'avantage de ce pays qu'il connaît beaucoup mieux que je ne ferai de longtems, et d'où il part aimé, estimé et regretté de tout le monde. Pour moi j'ai pris la liberté de vous mander ingénument celles qui jusques ici ont pu venir à ma connaissance, et que j'ai cru importantes au service de Sa Majesté, vous protestant que je ne vous déguiserai jamais rien de ce qui s'y passera, et que je vous en ferai toujours savoir la vérité. La grâce que je vous demande, c'est que vous me fassiez l'honneur d'avoir quelque confiance en moi, et que vous soyez persuadé qu'il n'y aura jamais d'autre intérêt que celui du service et le vôtre, qui me feront agir, puisque je n'ai point au monde de passion plus forte que celle de vous témoigner par toute ma conduite, le respect et l'attachement avec lequel je serai toute ma vie,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC.

De Québec, ce 2e novembre 1672.

J'oubliais, Monseigneur, de vous dire qu'ayant reçu au Conseil Souverain, il y a deux jours, le serment d'un lieutenant général que Mr Talon a établi aux Trois-Rivières, nous avons été empêchés pour savoir comment nous lui limiterions sa juridiction, parce qu'il y a ici plusieurs terres que M^{rs} de la Compagnie ont autrefois données à condition que les appellations en relevassent directement au Conseil Souverain, ce qui, ce me semble, est un grand abus, puisqu'en France il n'y a que les duchés et pairies qui aient l'avantage de relever leurs appellations directement au Parlement.

Mr l'Intendant a été d'avis qu'on vous en écrivit pour attendre ce qu'il vous plaira résoudre là dessus, et croit, comme je l'estime aussi fort à propos, qu'on pourrait donner au ressort du lieutenant général des Trois-Rivières, les seigneuries qui sont dans le voisinage de Montréal, et tout ce qui est jusques à leur juridiction et pour le descendant de la rivière tout ce qui est depuis les Trois-Rivières jusques

à la rivière de Ste-Anne, laissant tout le reste au ressort de la juridiction du lieutenant général de Québec, le tout néanmoins par provision et en attendant ce qu'il vous plaira d'en ordonner.

Je ne vous mandais point aussi le pitoyable état du logement du château et fort de Québec que vous verrez par le procès-verbal que je vous en envoie, coté M., auquel j'ai fait joindre celui des munitions et des armes, et qui est tel qu'il aurait été impossible que j'y eusse logé. L'on m'accommode la maison de Mrs de la Compagnie où personne ne logeait, et dans laquelle a toujours logé Mr de Tracy. Elle est tout contre le château et est assez commode.

Je dois aussi vous avertir qu'il me semble très nécessaire que vous ordonniez au Sr de Bonamour, médecin, qui a demandé congé pour quelques affaires domestiques qu'il a en France, de s'en retourner promptement, ou d'en envoyer quelqu'autre à sa place, étant très important de ne pas laisser tout un pays comme celui-ci sans médecin.

Vous trouverez peut-être, Monseigneur, le nombre des personnes qui repassent en France trop grand, mais je vous supplie de ne vous en point prendre à moi, puisque je n'ai pas voulu signer aucun congé qu'auparavant je n'eusse un billet paraphé de Mr de Courcelles ou de Mr l'Intendant que je garde pour ma décharge envers vous. Ils prétendent qu'il y en a fort peu qui ne retournent, la plus grande partie n'allant en France que pour vendre le bien qu'ils y ont, et le rapporter ici et les autres étant des gens inutiles et à charge à la colonie (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (5 JUIN 1673)

Mons^r le comte de Frontenac, comme rien n'est plus préjudiciable au bien de mon service, et à l'augmentation de la colonie de la Nouvelle-France que la liberté que les Français qui y sont établis se sont donné d'abandonner leurs maisons sous prétexte de la chasse et du commerce des pelletries, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez publier et afficher dans tous les lieux que vous estimerez à propos l'ordonnance que vous trouverez cy-jointe, et que vous teniez la main à son exécution ponctuelle; sur ce, je prie Dieu qu'il vo. ayt, Mons^r. le comte de Frontenac, en sa Ste Garde; écrit au camp de Vossen entre Bruxelles et Louvain, le 5e juin 1673.

Signé, LOUIS, et plus bas, COLBERT (2).

(1) Archives de la province de Québec. Quelques paragraphes de cette lettre ont été publiés dans *Collection de manuscrits*, vol. 1er, p. 225, mais sous la date du 9 novembre 1672.

(2) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(13 JUIN 1673)

Monsieur,

Je fais response à la lettre que j'ay reçu de vous dattée du deux novembre de l'année dernière contenant tout ce que avez reconnu dans la Nouvelle-France depuis que vous y estes arrivé; et quoyque les grandes affaires dont j'ay esté surchargé pendant l'hyver passé et jusques au départ du Roy ne m'ayent pas permis d'examiner à fonds autant que j'aurais désiré les affaires de ce pais-là pour après avoir pris l'ordre du Roy sur tout ce qu'il y aurait eu à faire vous expliquer plus nettement et plus clairement les intentions de Sa Majesté sur tous les pointcs contenus en vostre dépesche je ne laisseray de vous faire scavoir ses volonteé le plus exactement qu'il me sera possible. Je vous diray donc encore que Sa Majesté n'eust pas fait dessein de donner aucune assistance au Canada cette année par les grandes et prodigieuses dépenses qu'elle a esté obligée de faire pour l'entretènement de plus de deux cens mil hommes qu'elle a à présent sur pied et de cent vaisseaux et de vingt cinq galères qu'elles a à présent en mer. Elle n'a pas laissé de faire encore la dépense de l'envoy de soixante filles et de donner quelque assistance à l'hospital de Québec et à quelques autres particuliers, mais c'est tout ce qu'elle a pû faire cette année se réservant à faire quelque chose davantage les années suivantes, si Dieu nous donne la paix.

Sa Majesté désire donc qu'aussytost que ces soixante filles seront arrivées, vous teniez la main à ce qu'elles soient promptement pourveues, n'y ayant rien de plus important, et de plus nécessaire pour le bien de son service et pour sa satisfaction que de travailler tousjours à l'augmentation de cette colonie par les mariages.

Sa Majesté veut aussy que vous vous fassiez rendre compte soigneusement du nombre des mariages qui se font par chacun an de garçons et filles nés dans le pais, et mesmes du nombre des enfans qui naistront par chacun an, et que vous m'en envoyiez les mémoires certifiés de l'evesque et des curez en fin de chacune année.

Elle désire aussy que vous vous fassiez faire tous les ans un dénombrement général de tous les habitans de tous sexes, et ages qui se trouveront dans toute l'estendue du dit pais, et que vous me l'envoyiez en fin de chacune année.

Il n'y a rien à quoy Sa Majesté veuille que vous vous appliquiez plus fortement qu'à détruire tous les coureurs et chasseurs français qui se retirent dans les bois, avec subordination, n'y ayant rien qui soit plus contraire à l'union qu'il faut faire de tous les habitans du dit pais, et à l'augmentation de la colonie, que ce libertinage dont elle veut que vous fassiez punir les auteurs avec une très grande sévérité, et pour cet effet Sa Majesté m'a ordonné de vous envoyer l'ordonnance cy-jointe, laquelle elle veut que vous exécutiez et fassiez exécuter avec sévérité.

A l'égard des Iroquois, comme la colonie est fort rombreuse, Sa Majesté ne doute pas que vous ne les conteniez facilement dans leur devoir et dans les termes de l'obéissance qu'ils ont jurée et promise à Sa Majesté, mais vous ne débvez pas vous attendre que Sa Majesté puisse vous envoyer des troupes d'icy, veu qu'elle n'a pas jugé que cela fust nécessaire et qu'elle désire que vous exécutiez punctuellement ce qui est contenu dans vostre instruction pour aguérir les habitans de ce pais-là, en les rangeant soubz des compagnies, et leur faisant faire l'exercice le

plus souvent qu'il se pourra, en telle sorte que vous puissiez vous en servir dans toutes les occasions où vous pourrez en avoir besoin.

L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitans du pais en trois ordres ou estats pour leur faire prester le serment de fidélité pouvait produire un bon effect dans ce moment-là, mais il est bon que vous observiez que comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pais-là les formes qui se pratiquent icy et que nos Roys ont estimé du bien de leur service depuis longtems de ne point assembler les Estats Généraux de leur Royaume, pour peut estre anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussy donner que très rarement et pour mieux dire jamais, cette forme au corps des habitans du dit pais et il faudra mesme avec un peu de temps, et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syrdic qui présente des requestes au nom de tous les habitans, estant bon que chacun parle pour soy, et que personne ne parle pour tous.

Sur la requeste qui a esté présentée à Monsieur Talon par le commis de la Compagnie, au bas de laquelle il a mis la permission de visiter dans les maisons des habitans pour faire payer le droict des pelletteries et depuis sur la requeste des mesmes habitans il y a suspendu l'exécution, je vous diray que l'intention du Roy est que vous employiez toute l'autorité qu'elle vous a mise en main pour faire payer exactement les impositions qui sont establies dans le dit pais, remédier à tous les abus qui s'y peuvent commettre, et faire en sorte qu'aucun ne s'exempte du payement des dits droicts, mais en mesme temps Elle veut que vous teniez la main à ce que le commerce soit libre entre les habitans pour toutes les marchandises sur lesquelles Sa Majesté n'aura point donné de privilège n'y apporté de restrictions par ses ordres exprès, ausquels en ce cas vous diférez lorsqu'ils vous seront présentez.

A l'égard des dix pour cent pour les marchandises liquides, et de cinq pour cent sur les seiches, je ne puis vous dire autre chose sinon qu'il faut faire lever toutes les impositions qui estoient establies dans le dit pais lorsque vous y estes arrivé, ou qui l'ont esté ou le seront en vertu d'ordres du Roy dont je vous donneray tousjours part.

Pour ce qui concerne les debtes du pais et les impositions qui se sont levées jusques à présent pour les acquiter vous devez laisser agir ceux qui s'en sont meslez jusques à présent en attendant que le Roy ayt fait choix d'un intendant qui prendra connoissance lorsqu'il sera sur les lieux de tout ce qu'il y aura à faire sur ce sujet.

Le provincial des Récollets a fait partir depuis huit jours deux religieux pour se rendre dans leur couvent de Canada qui doibvent s'embarquer, et pour en augmenter tousjours le nombre je fais dire aujourd'huy au mesme provincial qu'il en fasse partir deux autres des plus forts pour s'y rendre et mesme je tiendray la main à ce que l'on en fasse passer tous les ans quelques-uns affin de pouvoir balancer par ce moyen la trop grande autorité que les Jésuites se sont donnée en ce pais là.

Je ne vois pas Monsieur l'evesque de Petrée disposé à y repasser cette année, Sa Majesté m'ordonne particulièrement de vous dire que comme toute vostre application doibt tendre à augmenter la colonie pendant le temps que vous demeurerez en ce pais là, non seulement il faut travailler à y attirer de nouveaux Français du Royaume et à prendre soin de la conservation de ceux qui y sont par les mariages et par tous les moyens contenus en vostre instruction et par l'exécution des arrêts et ordres que Sa Majesté a donnez sur ce sujet, et dont vous avez eu copie, mais mesme en attirant les sauvages dans la société et dans la forme de vivre des

Français; et comme jusques à présent il paraist que les Jésuites ont eu des maximes contraires que les prestres du Seminaire habituez à Montréal ne s'y sont pas appliquez, et que les Récolletz n'ont pas encore eu assez de temps pour cela, Sa Majesté, veut que vous vous appliquiez fortement à changer cette disposition et à les porter tous également ou par émulation les uns à l'égard des autres à agir sans cet esprit de libertinage qu'ont tous les sauvages en celuy d'humanité et de société que les hommes doibvent avoir naturellement et pour cela Sa Majesté estimerait bien à propos que chacune de ces communautez prist un nombre d'enfans sauvages pour les eslever dans la conraissance de nostre religion pour en faire avec le temps de bons habitans.

J'ay donné ordre à Monsieur de Terron d'envoyer en Canada tout ce qui sera nécessaire pour mettre le vaisseau qui a esté basti pour le Roy en estat de passer en France, et de le faire charger des bois qui ont esté fabriquez en ce pais là; vous ferez s'il vous plaist exécuter tous les ordres qui seront envoyez par le dit sieur de Terron sur ce sujet; et comme je n'ay donné ordre de bastir ce vaisseau en Canada que pour donner quelque envie aux habitans d'en faire bastir d'autres moins grands pour y introduire le commerce maritime que j'estime d'un grand avantage, Sa Majesté désire que vous les y portiez autant qu'il vous sera possible, et que vous leur fassiez connoistre que les fles ayant besoin de quantité de bois, de chairs salées, et de farines, pour leur subsistance, les habitans y peuvent establir avec facilité un commerce de Canada dans les isles et des isles en France qui leur sera fort avantageux.

Sa Majesté veut que vous donniez aussy toute la protection qui sera nécessaire au sieur Follin pour l'establissement de la potasse qui sera encore d'un très grand avantage, d'autant que ce sont matières qui peuvent establir un bon commerce avec la France, et donner lieu aux marchands français d'y envoyer leurs vaisseaux.

Je ne vous répéteray point ce qui est porté dans vostre instruction concernant la pesche que les habitans peuvent faire pour envoyer leur poisson, et dans les isles de l'Amérique et en France, la pesche sédentaire, l'establissement et recherche des mines de fer et de cuivre, ensuite celuy de toutes les manufactures nécessaires à la vie et à l'habillement des hommes, ne doutant point que vous ne donniez vostre application tout entière pour y réussir; Sa Majesté veut que vous vous appliquiez aussy à la communication de ce pais là à l'Acadie.

La Compagnie des Indes Occidentales envoye en ce pais l'estat des charges qui doivent estre acquittées par chacune année, lequel vous ferez s'il vous plaist exécuter.

Je suis, etc.,

(Non signé) (1).

LETTE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE COLBERT
(13 NOVEMBRE 1673)

Monseigneur,

Le long temps que nous avons été cette année sans voir arriver les vaisseaux et sans apprendre des nouvelles de France quelque diligence que j'eusse faite d'envoyer dès la fin d'avril à l'île Percée pour en savoir par les navires pêcheurs, m'a bien fait juger que les espérances que nous avons dû concevoir de la conclusion

(1) Archives de la province de Québec.

de la paix ensuite des glorieuses conquêtes de Sa Majesté pendant la campagne dernière étaient fausses et que la guerre continuant nous ne nous devons pas attendre aux secours et aux assistances que sans cela votre bonté ordinaire pour ce pays lui aurait sans doute procurées auprès d'elle.

Aussi, Monseigneur, toutes les ouvertures que je vous avais faites pour la sûreté et l'augmentation du commerce du Canada, n'étaient appuyées que sur ce fondement sachant bien que les grandes affaires dont vous seriez surchargé, si la guerre venait à continuer, et les prodigieuses dépenses auxquelles vous seriez obligé de pourvoir pour l'entretienement des armées que le Roy a présentement par terre et par mer et dont le nombre passe tout ce que nous lisons dans les histoires, vous empêcheraient d'en pouvoir faire pour un pays aussi éloigné qu'est celui-ci.

C'est ce qui augmente l'obligation que nous vous avons tous de ne nous avoir pas abandonnés tout à fait et celle dont je vous suis redevable en mon particulier de m'avoir traité si favorablement en me faisant payer ponctuellement de mes appointements et en m'accordant les autres grâces que vous m'avez faites.

Je ne prétends pas vous remercier de toutes ces bontés par de simples compliments, mais vous témoigner par ma conduite et l'application que j'apporterai à faire quelque chose en ce pays qui puisse vous plaire, la reconnaissance éternelle que j'en conserverai dans mon cœur.

Et pour vous faire connaître, Monseigneur, que je ne suis rempli que de cette pensée, je vais vous rendre un compte exact de tout ce qui s'y est passé et de tout ce que j'y ai fait depuis ma dernière dépêche.

Comme je sais que vous n'avez rien plus à cœur que de voir l'établissement de l'ordre et de la police, je me suis appliqué pendant l'hiver à essayer d'en mettre quelqu'un dans la ville de Québec où l'on vivait comme dans un village. J'avais consulté auparavant les personnes que je croyais connaître mieux l'état et la force du pays et après leur avoir demandé des mémoires, j'avais fait assembler les plus notables Bourgeois pour concerter avec eux ceux que j'avais fait dresser, afin que leur donnant quelque part de ce que j'avais envie de faire et dont l'exécution dépendait en partie de leurs soins et de leur bourse, ils s'y portassent plus volontiers, de sorte qu'après être unanimement tombés d'accord, de ce que l'état présent de la colonie pouvait comporter qu'on entreprit, je dressai des règlements de police que je vous envoie sur la cote A, et que vous examinerez, s'il vous plait, pour voir si vous n'y trouverez rien à ôter ou à augmenter.

Vous verrez par là que j'ai établi des échevins dont le premier doit connaître de la Police et auquel vous donnerez le nom qu'il vous plaira ou de maire ou de juge de police ou tel autre que vous jugerez à propos.

Vous remarquerez encore, s'il vous plait, la manière dont se doit faire l'élection et comme j'en ai fait dépendre la confirmation et leur destitution de la seule volonté des Gouverneurs, afin qu'il n'y ait point d'autorité qui ne soit soumise à celle des personnes entre les mains desquelles le Roy a confié la sienne.

Le lieutenant général de cette ville, après avoir approuvé comme les autres tous les articles des règlements dans l'assemblée que j'avais fait tenir pour cela, et que son fils qui est substitué du procureur général y eut donné ses conclusions dans l'enregistrement que j'en ai fait faire au Conseil Souverain, s'avisait quelques mois après, à la suscitation, je crois, de quelques esprits brouillons qui sont ici et qui ne sauraient souffrir l'ordre, de me faire de grandes plaintes de ce qu'on lui ôtait la connaissance de la police qui lui avait toujours appartenu.

Comme il vous enverra peut-être ses mémoires ou à Mrs de la Compagnie, en ayant remis la décision à ce que vous en ordonneriez, je vous dirai par avance que les raisons que j'ai eues d'en user ainsi par provision ont été qu'outre qu'il n'a pas la fermeté et l'exactitude qu'il est nécessaire d'avoir dans le commencement de ces établissements, je me suis réglé en cela sur l'exemple des plus considérables villes de France. En second lieu, que n'étant point pourvu du Roy mais seulement par messieurs de la Compagnie qu'il était plus à propos que celui qui connaîtrait de la police fut établi par les gouverneurs et leur prêtât serment, puisque s'il ne faisait pas son devoir, il leur serait plus aisé de l'en destituer qu'un lieutenant général qui demanderait qu'on lui fit son procès et enfin que n'ayant aucun émolument attribué à la charge des échevins, ce petit honneur leur donnerait plus de courage de travailler à l'exécution des règlements.

Vous ne sauriez croire, Monseigneur, l'avantage que les habitants retirent de ceux qu'on a commencé d'exécuter et la commodité que leur apporte l'établissement des marchés, boucheries et boulangeries, qui donnent le pain à un prix si raisonnable qu'il n'y a point d'homme qui puisse manger du pain blanc pour un sol à son repas au lieu qu'auparavant on leur vendait six fois autant dans les cabarets dont ils ne sortaient point qu'ils n'eussent fait de grandes dépenses.

Présentement les personnes qui viennent de la campagne aux marchés ou qui ont quelques affaires à la ville, envoient chercher leur pain, leur vin et leurs autres nécessités dans des maisons particulières et épargnent par ce moyen les trois quarts de la dépense qu'ils avaient accoutumé de faire dans les cabarets aussi bien que les autres bourgeois de la ville dont la plupart ne se donnent plus la peine de faire cuire chez eux par la commodité qu'ils trouvent d'avoir du pain frais quand il leur plait.

Les autres règlements s'exécutent petit à petit. On a établi des jurés dans tous les métiers sur le rapport desquels on décide les contestations qui surviennent entre les ouvriers et les bourgeois. On est exact à faire que toutes les mesures soient justes, qu'on ne donne point à boire pendant la célébration du service divin, qu'il n'y ait pas tant d'ivrogneries et de désordres, qu'on veuille aux accidents que le feu peut causer et qu'on tienne les rues plus nettes qu'elles n'étaient. Il y en a même quelqu'un qui a commencé à paver devant sa maison, ce que j'espère qu'on pourra continuer l'année qui vient. Et si Dieu nous donne la paix et que les affaires du Roi lui permettent de donner pour cela aux bourgeois quelque petite assistance, comme aussi pour la construction d'une halle, j'espère que l'on mettra dans peu cette ville sur un autre pied qu'elle n'a pas encore été.

Il est nécessaire, si on veut qu'elle s'augmente et s'embellisse, qu'on prenne plus de soin qu'on n'a fait jusqu'ici des alignements des maisons qu'on y construira et que chacun a faites selon son caprice et sa fantaisie et que l'on règle à peu près l'enceinte que l'on lui voudra donner sur le plan que je vous en envoie cote B, afin de voir ensuite comme on se prendra pour tirer les rues et donner des emplacements à ceux qui voudront bâtir; car si on n'en fait un règlement et qu'on ne contraigne ceux qui auront des terres dans l'enceinte qu'on déterminera d'y faire construire des maisons dans un certain temps ou de vendre leur terrain sur un pied qu'on fixera, d'ici à cinq cents ans il n'y aura pas plus de maisons à Québec qu'il y en a présentement n'ayant pas un pouce de terre à donner à plusieurs personnes qui m'en demandent pour faire des nouvelles maisons, et la plus grande partie appartenant à des communautés religieuses qui ne se soucient guère et qui même seraient peut être fâchées que la ville augmentât d'avantage.

C'est à quoi, Monseigneur, vous aviserez, s'il vous platt, comme aussi aux livrées et aux armes que le Roy voudra donner à la ville de Québec.

Je croirais que les fleurs de lys sans nombre au chef d'or chargé d'un castor de sable lui conviendraient aussi bien avec deux orignaux pour supports et le bleu et le blanc pour les livrées de ville. J'attendrai sur cela les ordres de Sa Majesté et les vôtres.

J'ai cru les bien remplir en cherchant toute sorte de moyens d'abrèger les procès et d'empêcher que la chicane ne s'introduise davantage à laquelle ces peuples qui sont la plupart Normands seraient assez portés.

Je donne audience pour cela à tous ceux qui veulent s'adresser à moi, n'y ayant point d'heure où ma chambre ne leur soit ouverte, j'écoute leurs différends et cherche des biais pour les différer.

Quand quelque personne veut se faire payer d'un autre, je lui donne un ordre pour le faire venir devant moi dire ses raisons; ce qui fait plus d'effet que l'exploit d'un sergent qui lui coûterait de l'argent. Ainsi, sans procédure, sans frais et sans écritures, j'acomode en un jour plus d'affaires que les premiers juges et le Conseil n'en jugeraient en un mois et mes décisions quoique verbales sont aussi bien exécutées que les sentences et les arrêtés parce qu'elles sont presque toujours du consentement des parties que j'essaie de faire convenir.

Cela n'augmente pas les émoluments de la charge de lieutenant général qui en a assurément moins de pratique, quoiqu'il en soit un peu trop curieux et que présentement que M^{rs} de la Compagnie lui ont augmenté ses appointements, il y doit être moins attaché, mais il s'en est plaint à vous; je crois qu'il ne me sera pas mal aisé de me justifier des plaintes de cette nature.

Il y a un lieutenant général aux Trois-Rivières, nommé le sieur de Boyvinet, que Mr Talon établit l'année passée, qui s'acquitte avec grand soin et intégrité de sa charge et qui, suivant ce que je lui ai fait connaître de vos intentions, accomode plus de procès qu'il n'en juge. Cependant je vois que M^{rs} de la Compagnie dans l'état qu'ils ont dressé des charges indispensables ne l'ont couché que pour 250 l. qui est une somme trop modique pour le faire subsister et lui donner moyen de continuer ses fonctions avec autant de désintéressement qu'il a fait jusqu'ici: c'est pourquoi j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que des sept cent tant de livres qui restent de revenant bon sur l'état des dites charges j'en prisse 350 l. pour faire aller ses appointements jusqu'à la somme de 600 l. afin qu'il ait moyen de subsister honêtement et de pouvoir fournir aux dépenses qu'il lui convient faire de canots et d'hommes pour aller, lorsque le cas le requiert, dans les habitations qui sont de son ressort, la plupart fort éloignées et d'une très difficile communication.

Je croyais, Monseigneur, que vous me feriez l'honneur de me mander si vous approuviez ce que Mr Talon et moi avions fait par provision touchant l'étendue de sa juridiction. Et ce que vous désiriez qu'on fit touchant la prétention (ridicule à mon sens) de certains seigneurs qui prétendent que les appellations de leurs juges doivent être directement relevées au Conseil Souverain comme ceux des duchés et pairies en France le sont au Parlement de Paris et non pas aller en première instance par devant le lieutenant général de Québec ou des Trois-Rivières; mais l'embarras où vous avez été pour des affaires plus importantes, vous a empêché sans doute de pouvoir songer aux bagatelles que j'espère que vous réglerez cette année aussi bien que les autres choses qui sont contenues dans mes premières dépêches.

Il s'est aussi rencontré une autre difficulté pour la confection du terrier de M^{rs}

de la Compagnie touchant les foies et hommages que doivent rendre les officiers des troupes et autres personnes des plus considérables de ce pays à qui Mr Talon a donné des concessions parce que les ayant toutes accordées au nom du Roy, avec injonction d'en prendre la confirmation de Sa Majesté dans un an sans parler de Mrs de la Compagnie dans les titres qu'il en a donnés. Ils ont soutenu ne point devoir porter la foi hommage aux officiers de Mr de la Compagnie, mais seulement au Roi ou à ceux qui le représentent. C'est ce qui m'a obligé de faire surseoir le terrier à cet égard jusqu'à ce que vous l'eussiez réglé pour ne point donner d'atteinte aux titres accordés par Mr Talon suivant l'arrêt du Conseil qui lui donnait permission de le faire et les ordres qu'il en avait reçus conformes à ceux qui sont aussi portés par mes instructions.

Mais pour finir toutes ces sortes de contestations, j'estime qu'il serait nécessaire qu'il vous plût faire expliquer Sa Majesté sur l'exécution de l'arrêt par lequel elle avait autrefois donné la propriété de ce pays à Mrs de la Compagnie et que je remarque n'avoir été presque suivi en aucun article par Mrs de Tracy et les ministres du Roi qui l'ont suivi hormis dans la perception des droits seigneuriaux qu'on leur a toujours laissé lever parce que si le Roi entend comme il y a bien de l'apparence qu'on ne les regarde plus que comme des engagistes et des seigneurs utiles, il est aisé de terminer toutes les difficultés de cette nature sur le pied de ce qui se pratique en France.

Il ne me reste plus, Monseigneur, pour vous rendre compte de ce qui regarde la justice qu'à vous dire que ceux qui composent le Conseil tâchent à la rendre avec le plus d'exactitude qu'ils peuvent et essaient de suppléer par beaucoup d'application et de désintéressement à ce qui leur pourrait manquer d'intelligence et de pratique.

Il n'y a qu'une chose qui nous embarrasse souvent qui est que n'y ayant que cinq conseillers on est nécessité, dès qu'il survient une affaire criminelle, d'appeler des étrangers, ce qui n'arriverait point si vous jugiez à propos d'en augmenter le nombre jusqu'à sept.

Nous avons aussi la charge de procureur général qui n'est point remplie, celui qui la fait n'étant que substitut. Comme il est fils du lieutenant général, nous sommes assez souvent embarrassés dans les conclusions qu'il faut qu'il prenne, lorsqu'il s'agit d'infirmer des sentences de son père; ce n'est pas qu'il ne soit fort honnête homme et que je ne lui doive cette justice de vous informer qu'il s'acquitte bien de son devoir: mais je vous dirai en même temps que si vous jugiez à propos d'augmenter le nombre des conseillers, il ferait bien mieux et avec plus de désintéressement la charge de lieutenant général que son père, à qui on pourrait donner une de celles de conseiller.

Ces Mrs vous supplient de vouloir considérer la modicité de leurs gages et que ne mettant pas dans ces places là les marchands qui sont les personnes les plus accomodées de ce pays on a de la peine à en trouver d'autres qui puissent quitter le soin de leur ménage et de leur habitation pour y vaquer. Si avec le temps on pouvait faire aller leurs gages jusqu'à cinq cents francs ou en prenant cette augmentation sur les droits du six pour cent quand les dettes de la communauté seront acquittées, ou bien d'une autre manière, cela leur donnerait encore plus le moyen de faire leur devoir et cet argent serait assurément aussi bien employé qu'au vain prétexte des missions dont on ne voit pas encore que le fruit soit fort considérable.

Il y en a ici qui les étendent le plus qu'ils peuvent et qui voudraient bien être

les seuls qui se mêlassent de ce métier, quoique la moisson soit assez grande pour la partager entre tous les ouvriers.

C'est ce qui a fait que j'ai eu de la peine à faire consentir le grand vicaire de Mr l'évêque à permettre à un Père Récollet d'aller cette année à l'île Percé où le Sr Denis qui y a commencé une habitation et qui est après établir une pêche sédentaire, le demandait avec instance quoique les Récollets fussent en possession d'y envoyer, il y a déjà quelque temps parce qu'il y a beaucoup de Sauvages tous les ans qui s'y rencontrent.

Les deux qui sont venus cette année me paraissent avoir bien du mérite et il serait à souhaiter qu'il vous plût d'en envoyer encore l'année qui vient une demi-douzaine puisque les deux que vous nous faisiez espérer n'ont pu passer parce qu'il y aura lieu de les employer en beaucoup d'endroits où ils sont souhaités et qu'étant sans intérêts, ils y sont plus propres que d'autres.

Les principaux du séminaire d'ici sont dans une grande union avec les Pères Jésuites qui par leur autorité font sans paraître tout ce qu'ils veulent. Aussi dit-on que tous ces ecclésiastiques et surtout les principaux sont de la congrégation du Père Bigot, aussi bien que Mr l'évêque de Pétrée et qu'ainsi ayant fait les mêmes vœux au général des Jésuites, ils ne diffèrent ensemble qu'en ce que les uns portent un collet et les autres n'en ont point. Cela cause un grand mal parce que l'autorité épiscopale qui pourrait empêcher ou du moins balancer celle que les PP. Jésuites ont usurpée jusqu'ici leur sert à la conserver et l'augmenter même tous les jours.

J'estimerai, comme je me suis donné l'honneur de vous le mander dès l'année passée, qu'on pourrait faire connaître quelque chose de cela à Mr l'évêque de Pétrée devant qu'il partit de la cour; si cet évêché venant à vaquer on ne devrait point le confier à une personne qui fût dans une si grande dépendance des Pères Jésuites qu'on dit que celui-ci l'est.

Ils ont tous une si grande envie de savoir tout ce qui se fait dans les familles qu'ils ont des inspecteurs à gages dans la ville et dans toutes les côtes qui leur rapportent tout ce qui se fait dans les maisons et leurs curiosités sont si grandes dans les confessions que cela met les consciences dans de grandes gênes, ne se contentant pas de savoir la nature des offenses qu'on commet, mais voulant savoir aussi les noms, les complices et mille autres circonstances qui ne sont point de l'essence de la confession; le tout, à ce qu'ils disent, pour la plus grande gloire de Dieu et pour prévenir le mal; et ce qu'il y a de plus fâcheux est qu'après qu'ils ont su les particularités que je vous marque, ils ne trouvent pas d'autre remède que d'avertir le mari de ce que fait sa femme, ou la mère de ce que fait sa fille, s'ils ne le font pas eux-mêmes, ils le font faire par leurs émissaires de sorte qu'une chose qui n'est point ou tout au plus qui n'est que secrète devient en moins de rien publique dont il a pensé arriver ici trois ou quatre accidents notables.

Comme on m'en est venu faire plusieurs plaintes et que j'ai reconnu que cela allait à établir une espèce d'inquisition pire mille fois que celle d'Italie et d'Espagne, j'ai cru que je ne me pouvais dispenser de leur en toucher quelque chose et de leur dire avec le plus de douceur que j'ai pu qu'il me semblait que cette pratique était un peu contraire à celle de France et aux maximes de l'Évangile qui nous apprenait comme ils le savaient mieux que moi la manière dont Jésus-Christ voulait qu'on corrigeât le prochain.

Mais toutes les remontrances que je leur ai pu faire là-dessus ne les ont pas persuadés et ne leur ont pas fait changer des maximes desquelles ils ne se départiront

jamais, de sorte que voyant que ce désordre augmentait, je leur déclarai que je ne prétendais pas autoriser le vice, puisqu'ils avaient pu remarquer qu'aussitôt qu'ils m'étaient venus avertir de quelque scandale, j'y avais donné l'ordre qu'ils avaient souhaité, mais que le premier délateur qui se mêlerait de scandaliser son prochain et d'aller donner des avis aux maris et aux mères de ce que faisaient leurs femmes ou leurs enfants, sans en avoir de bonnes preuves, je les traiterais comme les calomniateurs et les ferais punir sévèrement.

Deux jours après m'être expliqué là-dessus une femme me vint trouver pour me dire que son mari l'avait voulu tuer sur un avis qu'une de ses voisines lui était venue donner qu'elle avait un commerce criminel avec un homme proche de son habitation. J'envoyai quérir aussitôt la femme qui m'avoua qu'elle ne l'avait fait que par le conseil du missionnaire de sorte qu'ayant aussi fait venir le mari et ayant su de lui que depuis un mois il avait été vingt fois près de casser la tête à sa femme dans la rage où il était qu'après seize ans d'un fort bon ménage avec elle il apprenait qu'elle fût capable d'une telle infidélité, je fis semblant de vouloir faire mettre en prison celle qui avait accusé l'autre et de lui faire faire amende honorable parce qu'elle avouait que tout ce qu'elle avait dit n'était que sur de simples soupçons et par principe de conscience, appréhendant que Dieu ne fût offensé dans la suite et après l'avoir tenue tout un jour dans cette crainte et l'avoir obligée seulement de se rétracter par devant notaire de tout ce qu'elle avait dit, je trouvai moyen de rassurer le mari et de le remettre bien avec sa femme, avec laquelle il a vécu depuis dans une aussi bonne intelligence qu'auparavant.

Cet exemple a un peu arrêté les délateurs et rompu le cours aux inspections qui en sont devenues plus secrètes.

Mais, en vérité, Monseigneur, je me ressouviens tous les jours des dernières paroles que vous me fites l'honneur de me dire en prenant congé de vous et connais de plus en plus qu'il est très à propos pour le service du Roi de s'opposer aux moindres tentatives qu'on fait journellement contre son autorité et que si on n'était ferme là dessus, elle se perdrait tout à fait, n'y ayant rien à quoi on butte d'avantage ici qu'à la diminuer.

Je ne me sers néanmoins pour empêcher cela que d'adresse et des moyens les plus doux que je puis trouver suivant ce que vous m'avez prescrit et j'eus besoin de me ressouvenir de vos ordres dans un sermon qu'un Père Jésuite fit cet hiver exprès et sans nécessité et auquel il avait huit jours auparavant invité tout le monde de se trouver.

Il y avança des propositions séditionnaires contre l'autorité du Roy et qui scandalisèrent beaucoup de monde; et s'étendant sur le cas réservé que Mr l'évêque a fait ici contre la traite de l'eau-de-vie, quoiqu'il n'y eût que quinze jours que j'eusse fait des défenses, contre ceux qui en portaient aux Sauvages dans les bois, plus rigoureuses qu'aucun gouverneur ait jamais faites devant moi, dit qu'on alléguait en vain la permission que le Roy avait donné d'en traiter parce que cela passait son autorité et qu'il y avait de certaines choses où il n'était pas permis aux puissances temporelles de rien changer à ce que faisaient les spirituelles exagérant cela dans des termes assez injurieux contre l'autorité royale et qui assurément pouvaient donner de méchantes impressions aux peuples.

Je fus tenté plusieurs fois de sortir de l'église avec mes gardes et d'interrompre le sermon, mais enfin je me contentai après qu'il fut fini d'aller trouver le grand vicaire et le supérieur des Jésuites et de leur dire que j'étais fort surpris de ce que

New-York, - Mardi, matin, 25. Aout,
1791.

Cher Ami,

J'ai reçu hier vos deux lettres qui m'ont
fait beaucoup de plaisir, et de la peine en son
même temps, car je vous souvenais franchement
que je commençais à m'arranger. Rodier a usé
hier hier une lettre et nous avons pleuré tous deux
en lisant vos lettres, au souvenir de notre
patrie, ce que vous me dîtes de ma poitrine
surtout, m'a beaucoup affecté. J'ai presque
toujours été malade depuis que je suis parti
d'ici le dimanche matin, j'ai été assés la toute
la journée au lit, je vous assure que j'ai eu
peur, j'avais des maux d'estomac et des points
dans tout le corps, j'ai été obligé cela au
mangement J'ai à la dernière avec que les
brutés, et une malade ce qui est ce que nous
avons éprouvé, augmentés par les courses
que nous avons fait tous les jours à l'ordure
du soleil, pour voir la ville et ce qu'elle
contient de précieux, j'ai fait des notes sur
tout ce qui m'est venu et je suis venu à la page 30
j'ai été continuellement pour aider à un me
même, vous m'avez ramené de la plume à
même mes notes. Je ne vois en deux ou en un,
d'ailleurs cela est très long. Notre voyage
a été heureux quoiqu'il nous ennuie, et nous avons
eu une épouvante d'un accident.

J'ai acheté deux plus ans ouvrages, le long, et
J'ai aussi en ce qui a Montreuil, et je t'en ai donné
le ouvrage dont vous me parlez dans votre lettre.
M^r Palmer est un homme extrêmement patif, il
est venu nous rendre votre visite de son logis
à M^r Lemoine, Américain & Français hotel, St. 36. Reçoit
nous avons assisté à Popawa plusieurs fois, les
vois, ont bien de un nous logions depuis avec la
plus grande partie de la troupe, nous avons eu
de grande discussion sur votre pays, nous en sommes
presque remués nous; on ne connaît pas plus
ni la Canada que la Lapone, et la en fontant
indigné contre les Américains et les Français, nous
j'espère que nous nous savoir connaître!

Continuez votre vigilance pour bien conduire
l'établissement, et je saurai punir vigoureusement
ceux qui se seront mal conduits, car nous ne
raisonnerai ceux qui auront fait leur devoir; j'en
suis sûr les Merveilles de jeudi avec le plus grand
plaisir, M^r Palmer Pastime de au camp, il parle bien
français. J'ai vu la presque toutes les Fondue,
l'est considéré ble, M^r Pell m'a vu avec plaisir
et m'a bien vu, et m'a renouvelé nos efforts;
J'ai acheté une fontaine de Marique, chez M^r Bonnet,
mais c'est bien cher, en octobre 1860. J'ai vu de
crédit j'ai beaucoup à faire en une, nous allons
pour partir jeudi et j'espère de même. Mais
j'aimerais de connaître les ci vois, j'ai beaucoup
obligation à M^r Lacroix qui ne m'a pas lâché ces
instants et qui prend la peine de me mander tout
ce qu'il me dit. Radon est bien bien amuse
nous avons abandonné le plan de passer par le haut
Canada, et cela nous a coûté long, et moi sa en
être bien diablement vite, j'ai fait la fréquente
visites, nous avons pourtant bien m'engage. Je me
repose sur votre vigilance, m'annoncez j'espère, faites
du mieux que vous sera possible pour que l'entreprise
vie ne souffre pas de mon absence, j'ai l'assurance
par un petit voyage de Longueuil.

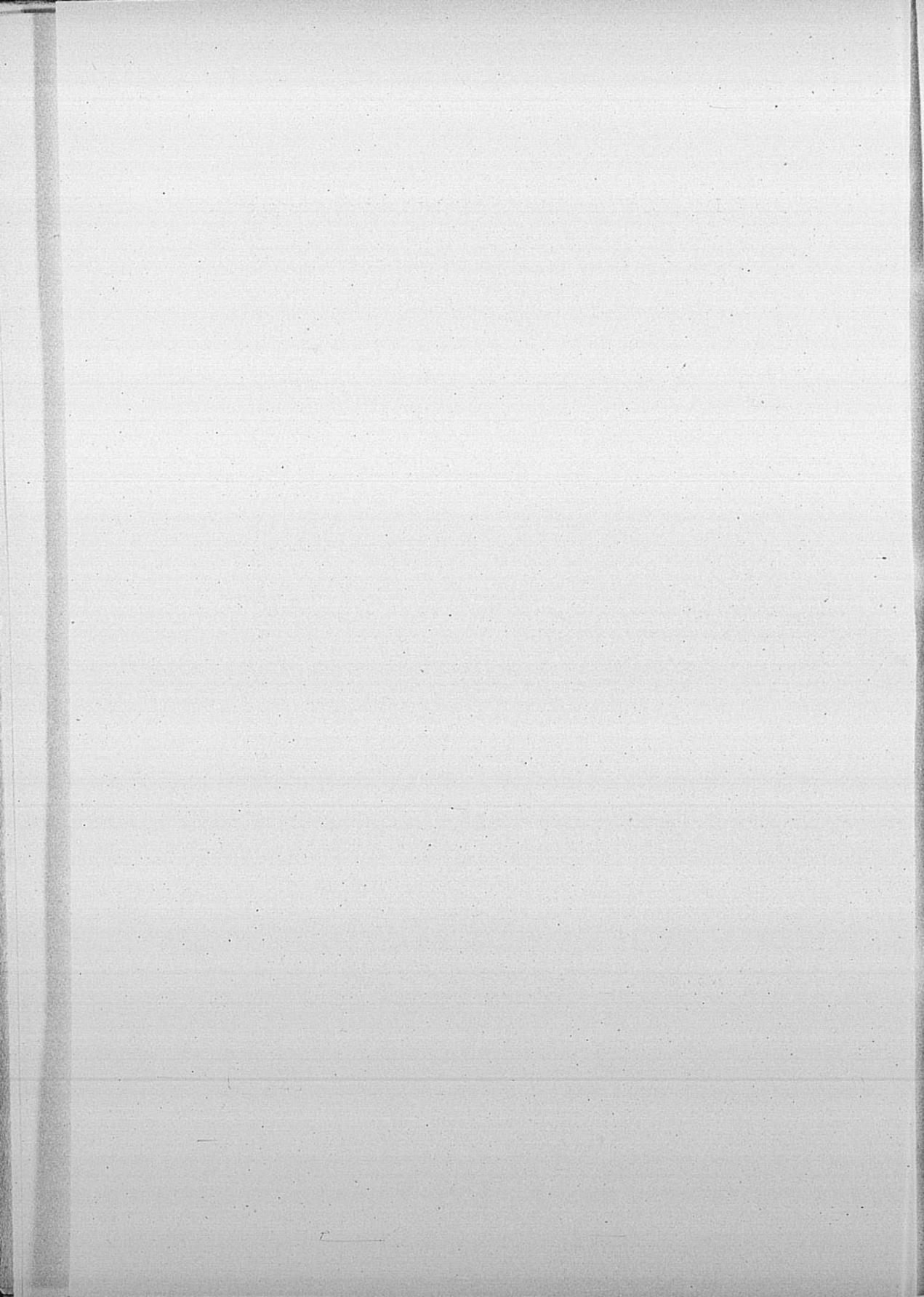
LETTRE DE LUDGER DUVERNAY À LÉON GOSSELIN
(23 AOÛT 1831)

New York, mardi matin, 23 Août, 1831

Cher ami,

J'ai reçu hier vos deux lettres qui m'ont fait beaucoup de plaisir et de la peine en même temps, car je vous avouerai franchement que je commence à m'ennuyer. Rodier a aussi reçu hier une lettre et nous avons pleuré tous deux en lisant vos lettres, au souvenir de notre patrie, ce que vous me dites de ma Joséphine surtout m'a beaucoup affecté. J'ai presque toujours été malade depuis que je suis parti samedi dernier et surtout j'ai été arrêté toute la journée au lit, je vous avoue que j'ai eu peur, j'avais des maux d'estomac et des points dans tout le corps; j'ai attribué cela au changement d'air, à la mauvaise eau que l'on boit ici et aux chaleurs excessives que nous avons éprouvé, augmentées par les courses que nous avons fait tous les jours à l'ardeur du soleil, pour voir la ville et ce qu'elle contient de curieux; j'ai pris des notes sur tout ce que j'ai vu et je suis rendu à la page 30, j'ai écrit continuellement pour aider ma mémoire, vous aurez sans doute du plaisir à relire mes notes, je ne vous en dirai rien ici, d'ailleurs cela serait trop long. Notre voyage a été heureux assez et nous sommes ici sans avoir encore éprouvé aucun accident. J'ai acheté hier plusieurs ouvrages, les livres sont aussi chers ici qu'à Montréal et je tâcherai d'avoir les ouvrages dont vous me parlez dans votre lettre. M^r Palmer est un homme extrêmement poli, il est venu nous rendre notre visite, où nous logeons chez L. Lemet, American & French Hotel, No. 34 Reid St. nous avons assisté à l'Opéra Français presque tous les soirs, c'est bien beau, nous logeons de plus avec la plus grande partie de la troupe, nous avons eu de grandes discussions sur notre pays, nous en sommes presque venu aux mains; on ne connaît pas plus ici le Canada que la Laponie, cela m'a fortement indisposé contre les Américains et les Français, mais j'espère que nous nous ferons connaître!

Continuez votre vigilance pour bien conduire l'établissement, et je saurai punir vigoureusement ceux qui se seront mal conduit, comme je récompenserai ceux qui auront fait leur devoir; j'ai vu hier la Minerve de Jeudi avec le plus grand plaisir, M^r Palmer l'estime beaucoup, il parle bon français. J'ai visité presque toutes les fonderies, c'est considérable. M^r Pell m'a vu avec plaisir et m'a bien reçu et m'a renouvelé ses offres, j'ai acheté une fonte de musique, chez M^r Conner, mais c'est bien cher, ça excède £60, 9 mois de crédit, j'ai beaucoup à faire encore, nous calculons pour partir jeudi et arriver dimanche. Nous avons quantité de curiosités à voir, j'ai beaucoup d'obligation à M^r Lerclerc qui ne m'a pas laissé un instant et qui prend la peine de me montrer tout ce qu'il y a d'intéressant. Rodier s'est très bien amusé. Nous avons abandonné le plan de passer par le Haut Canada, cela serait trop long, et mon sac aux écus baisse diablement vite, j'y fais de fréquentes visites, nous avons pourtant bien ménagé. Je me repose sur votre vigilance, menacez, priez, faites du mieux qui vous sera possible pour que l'imprimerie ne souffre pas de mon absence; je n'entreprendrai pas un pareil voyage de longtemps.



je venais d'entendre et que je leur en demandais justice, puisqu'ils pouvaient bien connaître de quelle conséquence cela pouvait être sur l'esprit des peuples qui ne savaient pas comme moi qu'on lisait dans l'écriture que les Rois avaient bien été souverains pontifes mais non pas que les Souverains Pontifes eussent été jamais Rois. Ils blâmèrent fort le prédicateur qu'ils désavouèrent attribuant cela, selon leur coutume, à un trop grand excès de son zèle et me firent beaucoup d'excuses dont je voulus bien faire semblant de me satisfaire, en leur disant néanmoins que je ne m'en payerais pas une autre fois et que si cela arrivait jamais, je mettrais le prédicateur en lieu où il apprendrait à parler.

Depuis cela ils se sont un peu contenus quoique de tems en tems ils s'échappent, mais avec un peu de retenue, ce qui n'empêche pas qu'on ne voie toujours l'intention qu'ils ont de persuader aux peuples que leur autorité doit être respectée devant toutes les autres, même dans les choses séculières.

Comme il y a ici beaucoup de gens qui n'ont pas plus d'esprit qu'il ne leur en faut et qui sont attachés à eux par beaucoup de liaisons d'intérêts et d'autres dépendances, il est besoin d'avoir l'œil à cela plus qu'en un autre pays, c'est pourquoi je ne leur en laisse point passer sans leur en dire mes sentiments, mais avec douceur et témoignages d'amitié en leur faisant connaître la peine que j'aurais de me trouver obligé de vous en avertir et vous en faire mes plaintes.

J'espère, Monseigneur, que vous me garderez en cela le secret quoique je sois fort résolu de fermer les yeux à toute sorte de considérations quand il s'agira du service du Roy et du vôtre et qu'il n'y en aura jamais qui m'empêche de vous faire savoir la vérité.

Le Père supérieur des PP. Jésuites est sage et prudent et il ne s'attirera point d'affaires, mais il y a de certains intérêts de société qu'il ne peut pas abandonner et pour lesquels il ne se peut défendre d'agir mais toujours sourdement et sans paraître.

Nous sommes très bien ensemble et hors ces sortes d'affaires je lui fais, aussi bien qu'aux autres ecclésiastiques du Séminaire, toutes les honnêtetés et tous les plaisirs que je puis, ne m'ayant jusqu'ici rien demandé que je ne lui aie accordé.

Il est important que celle touchant la traite de l'eau-de-vie soit terminée avec Mr l'évêque, pendant qu'il est à Paris en sorte qu'ils ne refusent plus l'absolution comme ils font tous les jours et comme ils firent dernièrement encore à une femme grosse et sur le point d'accoucher, ce qui gêne extrêmement les consciences. Je leur ai déclaré que je vous en écrivais et qu'en attendant je ne pourrais pas me dispenser d'exécuter ce que Mr Talon avait établi ici par les ordres de Sa Majesté, ne pouvant pas me persuader, quelque chose qu'ils me pussent dire et qu'ils alléguassent de l'ivrognerie des Sauvages que lorsqu'on ne leur donnait pas de l'eau-de-vie à dessein de les enivrer et d'avoir par ce moyen leurs pelleteries à meilleur marché, il y eut plus de mal à traiter avec eux de cette marchandise qu'aux Bordelais de vendre leurs vins aux Hollandais et aux Anglais qui s'enivrent dans leur pays pour le moins aussi communément que les Sauvages, qu'on ne pouvait pas m'imposer sur les excès et les désordres qu'ils commettaient en cet état, puisque je m'en étais rendu savant dans le voyage que j'avais fait ce printemps au lac Ontario où ayant vu ensemble toutes les nations iroquoises (et que peut-être missionnaire n'avait jamais vues) je n'avais point remarqué qu'ils eussent rien fait d'extraordinaire ni de scandaleux quoique quelques-uns de leur jeunesse eussent beaucoup bu pendant quatre jours de l'eau-de-vie qu'ils avaient eue des Anglais et fait venir de leurs

villages, parce que pas un des Français qui étaient avec moi n'avait osé leur en donner suivant mes défenses.

Il y a aussi une autre difficulté avec Mr le grand vicaire pour le rang du Conseil Souverain qu'il prétendait ne devoir point se trouver en corps à l'église à quatre fêtes solennelles, les jours de la Chandeleur, des Rameaux et du Vendredi Saint et ne devoir point précéder les marguilliers de la paroisse que dans les processions générales qu'ils restreignaient à celle du jour de la fête du Saint-Sacrement, de la mi-août et autres extraordinaires comme pour les Te Deum dans lesquelles les marguilliers affectaient de ne point marcher comme marguilliers afin de n'être pas précédés.

J'avoue que je fus étonné de cette contestation qui me marquait l'attachement qu'ils ont de relever jusque dans les moindres choses ce qui est de leur autorité en essayant de blesser la Royale, et que je crus que des ecclésiastiques devaient être bien aises qu'une compagnie souveraine comme est celle-ci donnât l'exemple aux peuples en se trouvant les jours solennels au service, ce qui ne pouvait qu'en rendre la célébration plus auguste, mais quelques raisons que je pusse alléguer pour leur faire comprendre qu'en France les curés se tiendraient honorés que les Parlements voulussent venir tous les dimanches en corps assister à leur service et que je leur représentasse que si celui de Paris ne le faisait pas aux jours solennels comme le Conseil Souverain souhaitait de le faire ici, c'était que la ville était trop grande et qu'il y avait plusieurs paroisses, au lieu qu'en celle-ci, il n'y avait qu'une église où il fallait de nécessité qu'ils se trouvassent tous, ou comme particuliers ou en corps, il fallut user de quelque sorte d'autorité en leur déclarant que c'était une chose que je désirais absolument qui se fit par provision et jusqu'à ce que vous en eussiez autrement ordonné pour les obliger à faire présenter par leur bedeau à M^{rs} du Conseil Souverain les cierges et les rameaux aux jours de la Chandeleur et Pâques fleuries et leur faire donner le pain bénit, l'encens et la paix devant les marguilliers, qu'en France j'avais souvent vu plaider contre les curés, mais dont je n'avais guère vu les curés soutenir les intérêts.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les ecclésiastiques du Séminaire avaient formé cette dispute puisque Mr de Tracy fut obligé d'en faire venir un ordre de la cour expédié par feu Mr de Lyonne dont je vous envoie la copie cotée C qu'ils font semblant de ne pas trouver assez clair et qu'ils veulent expliquer, comme je me donne l'honneur de vous le mander pour les processions seulement que je vous ai marquées quoique très mal à propos.

Si vous le jugez nécessaire, vous en ferez, s'il vous plait, expédier un autre dans lequel je vous supplierai de marquer le rang que vous voulez que ceux de ma maison et les officiers des troupes qui sont ici et qui m'accompagnent d'ordinaire tiendront, parce que faisant marcher mes gardes immédiatement après le clergé et me faisant précéder par les huissiers de Conseil à la tête duquel j'ai cru devoir marcher comme en étant le chef et le président, ils ne sauraient marcher autour de moi comme ils ont accoutumé de faire aux autres endroits.

Quoique ces sortes de choses ne soient que des bagatelles elles ne laissent pas, dans des pays aussi éloignés qu'est celui-ci et composé comme il est, d'être de quelque conséquence et de donner des impressions de respect et d'obéissance aux peuples et aux Sauvages.

Je vous supplierai aussi de me vouloir marquer la conduite que je dois garder sur les demandes que les Pères Jésuites me font tous les jours pour faire de nouvelles

missions, parce qu'il me paraît qu'il vaudrait mieux qu'on eût plus de soin, dans celles qui sont déjà établies, d'y franciser les Sauvages et de leur faire apprendre notre langue et nos mœurs que de les vouloir étendre dans les lieux où il y a plus de castors à gagner que d'âmes à convertir.

Je leur ai prêché cet Evangile dès le premier jour que je suis arrivé et leur ai dit que j'étais scandalisé de voir à deux lieues de Québec des Sauvages aussi peu français que s'ils n'en avaient jamais vu, que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre nous donnaient l'exemple de ce que nous devons faire puisqu'ils les obligeaient à apprendre leur langue et des métiers mêmes, en ne leur donnant rien sans cela et qu'ils ne pouvaient rien faire de plus agréable au Roi que de leur inspirer ces sentiments qui contribueraient aussi à les rendre meilleurs chrétiens; mais je m'en suis tourmenté jusqu'ici bien inutilement parce que deux raisons les en empêchent: la première que tenant les Sauvages comme ils font, ils en sont les seuls maîtres et les font servir à ce qu'ils veulent, et l'autre qu'ils appréhenderaient à mon avis s'ils vivaient comme nous, qu'ils ne voulussent sortir de leur tutelle et partager la plupart des terres dont les PP. Jésuites jouissent ici et qui ont été données aux Sauvages par le commandeur de Sillery et autres particuliers sous l'administration de la tutelle seulement des Révérends Pères lesquels au commencement donnaient au nom des dits Sauvages les titres des habitations qui sont dans ces seigneuries, comme il se peut voir dans quelques-uns que j'ai recouverts accordés par le défunt Père Lallemand, lors supérieur, mais ils ont présentement changé de style et les donnent en leur nom pour ôter la mémoire de la manière dont elles ont été concédées. Je les presserai néanmoins tant là dessus que j'espère ici gagner quelque chose et que l'exemple des ecclésiastiques de Montréal qui m'ont fort promis d'en user à leur mission de Kenté comme vous le souhaitez les forcera malgré eux à les imiter de peur de s'attirer des reproches dont ils ne se pourraient plus défendre.

Je suis obligé, Monseigneur, de vous dire que le supérieur qui s'appelle Mr Dollier y paraît très bien intentionné et qu'il s'applique fortement à établir à Montréal des manufactures de toiles et d'étoffes qui apporteront beaucoup de commodité au pays. Il fait faire de la toile d'ortie dont il y a quantité en ce lieu et a commencé un moulin à foulon pour faire de la serge et du drap dont il me devait envoyer un échantillon pour vous le faire voir; je ne sais si elle sera achevée avant le départ des vaisseaux.

Mais c'est assez vous parler des ecclésiastiques de ce pays, il faut que je vous rende compte de l'entreprise que j'ai faite ce printemps et que j'espère que vous approuverez puisqu'elle a assuré la paix, conservé le commerce qui s'en allait perdre et donné une si haute idée aux Iroquois de la puissance du Roy et de ce que les Français sont capables de faire que de longtemps ils ne songeront à rien entreprendre contre eux.

Vous vous souviendrez, Monseigneur, qu'il y a plusieurs années qu'on vous avait donné avis que les Anglais et les Hollandais faisaient tous les efforts imaginables pour détourner les Outaouacs, qui sont les nations d'où nous tirons toutes nos pelleteries, de nous les apporter et qu'ils voulaient les engager à venir à Ganacheskiagon, sur les bords du lac Ontario, où ils offraient de leur faire porter toutes les marchandises dont ils auraient besoin.

L'appréhension qu'avaient les gouverneurs qui m'ont précédé que cela ne détruisît entièrement notre traite et l'envie d'ôter à nos voisins le grand profit qu'ils retiraient de celle qu'ils faisaient avec les Outaouacs par le moyen des Iroquois les

avait fait songer à occuper quelque poste sur les bords de ce lac qui nous en pût rendre les matres; mais je ne sais si le grand éloignement ou l'appréhension des chemins qu'on faisait très difficiles et presque insurmontables ou quelques autres considérations que je n'ai pas pénétrées les avaient ci-devant obligés d'en parler seulement sans se mettre en état de l'exécuter.

Cependant comme j'eus avis cet hiver par le Sr de la Salle qui était chez les Iroquois et par les Pères Jésuites dont je vous envoie les lettres cotées que les Anglais faisaient sous main ce qu'ils pouvaient pour les obliger à conclure ce traité avec les Outaouacs et pour les engager à rompre la paix avec nous, en leur représentant qu'ils n'en trouveraient jamais une occasion plus favorable puisque le Canada était sans troupes et avec un nouveau gouverneur qui ne pouvait pas y avoir encore acquis beaucoup de connaissance et de crédit, je me résolus de prévenir ce coup et de mettre tout en usage pour empêcher qu'ils ne sortissent de leur devoir, et qu'à mon avènement en ce gouvernement le pays ne reçût un préjudice si notable.

Je me trouvais néanmoins bien empêché me voyant sans troupes et sans argent, sans munitions et sans canots et n'ayant ici personne à qui je pusse confier mon dessein qui quoique très avantageux au pays ne devait pas plaire assurément à de certaines gens qui ont toujours essayé de faire accroire que ces endroits là étaient impénétrables, préférant leurs intérêts particuliers à celui du public.

J'usai donc d'adresse et cachant mon véritable dessein, je publiai que n'étant pas d'humeur à me tenir en repos, j'avais résolu aussitôt que la rivière serait navigable de visiter tout mon gouvernement et d'aller même jusqu'à Kenté voir la mission qui y était où j'inviterais les Iroquois de se trouver afin de les assurer de la continuation de la protection du Roi et les exhorter de maintenir la paix et de demeurer dans le devoir et dans l'obéissance.

Mais comme il ne serait pas de la dignité ni de la prudence d'aller si loin sans être bien accompagné, je serais fort obligé aux officiers des troupes qui voudraient me suivre, ayant aussi résolu de commander quelques hommes et quelques canots de chaque côté, en prenant un temps pour mon voyage qui ne les empêchât pas de travailler à leurs semences et à leurs récoltes.

Il n'en fallut pas dire davantage pour faire que tous les officiers s'y offrissent avec empressement et il y eut aussi beaucoup d'autres particuliers qui firent la même chose de sorte que je commençai à bien augurer de mon entreprise et à croire que je ne trouverais pas tant de difficultés que je m'étais imaginé.

Je dépêchai aussitôt le sieur de La Salle aux Iroquois avec des présents comme c'est la coutume afin de leur donner part de mon voyage de peur qu'ils ne s'en alarmassent et pour les exhorter de me venir trouver à Kenté. J'expédiai aussi des ordres pour le nombre d'hommes et de canots que je voulais de chaque côté et fis faire deux petits bateaux plats, qu'on m'avait assuré pouvoir monter les rapides, dans lesquels je fis mettre six petites pièces de canon de fonte que j'avais trouvées dans le fort de Québec. Je crus même qu'il était à propos pour les Sauvages de les faire barbouiller de rouge et de bleu avec quelques ornements tels que les peintres de ce pays ici qui n'en savent pas assurément tant que Mr Lebrun sont capables de faire, ce qui a produit parmi ces barbares un très bon effet comme vous l'apprendrez par les Pères Jésuites.

Je fis aussi provision, mais le plus secrètement qu'il me fut possible, de tout ce que je croyais nécessaire pour l'établissement du poste que je voulais prendre et la construction du fort qu'il était nécessaire d'y faire, et donnai un rendez-vous gêné-

ral à Montréal pour le premier juin, qui est le temps que les semences doivent être achevées.

Mais aussi la longueur de l'hiver les ayant retardées, je fus obligé de le remettre au 25, et m'étant rendu à Montréal je m'y trouvai avec près de six vingt canots, deux bateaux plats, et environ quatre cents hommes les plus lestes et les mieux intentionnés que j'aie jamais vus.

Comme on sut que j'étais parti de Québec, il n'y eut sorte d'inventions et de stratagèmes qu'on ne fit pour empêcher que je ne continuasse mon voyage; tantôt on me venait donner avis que les Iroquois n'étaient point résolus de me laisser approcher si près d'eux et qu'ils viendraient me recevoir à l'entrée des rapides pour m'empêcher de les passer, tantôt qu'il était arrivé des vaisseaux hollandais à Boston qui l'avaient pris, et devaient ensuite occuper l'embouchure de notre rivière et la remonter même jusqu'à Québec pour se rendre maîtres du pays.

Mais je voyais tant d'affection à essayer de me donner ces sortes d'alarmes que n'y voyant aucune apparence, je ne crus pas en devoir rompre mon dessein, me contentant d'envoyer quelques ordres à Tadoussac pour être averti des navires qui paratraient dans la rivière, d'en laisser d'autres à ceux que j'avais établis commandants en mon absence à Québec, et autres lieux et de faire monter quelques pièces de canon qui sont toutes ici sur le ventre et sans aucun affût, après quoi je commençai ma navigation que la plupart des gens assuraient devoir être plus difficile et plus dangereuse que ne fût celle des Argonautes.

Je n'y trouvai pas néanmoins toutes les difficultés que j'y pensais et malgré la rapidité des courants et les sauts qu'on rencontre en certains endroits, je passai les quarante lieues de rapides qu'il y a en dix jours et me rendis le quatorzième à l'embouchure de la rivière de Katarokoui qui est à l'entrée du lac Ontario et à plus de vingt lieues au dessus de tous les rapides.

Il est vrai qu'il fallait avoir autant de zèle et de vigueur que tous les officiers et les habitants en ont témoigné pour être pendant huit ou dix heures chaque jour dans l'eau jusqu'aux épaules marchant sur les rochers qui coupaient les pieds et portant les bateaux sur leurs épaules à l'endroit des sauts ou les traînant dans les rapides lorsqu'on ne pouvait les conduire à la rame.

J'aurais souhaité que Sa Majesté eût pu voir l'affection que tout le monde faisait paraître et que vous eussiez pu vous-même, Monseigneur, en être le témoin; car j'ose assurer sans exagération qu'on n'a jamais vu faire à des troupes et à des officiers, quelque bien payés qu'ils aient été, et quelques récompenses qu'ils aient pu se promettre, ce que j'ai vu faire à ceux-ci, dont les Sauvages ont été si épouventés, qu'ils ne sauraient encore revenir de leur étonnement.

Nous traversâmes donc tous ces rapides dans le peu de temps que je vous ai marqué, mais incertain encore du lieu que je devais choisir pour établir le poste que je désignais, parce que personne ne connaissait bien les terres et que les sentiments étaient partagés, les uns voulant que j'allasse à Kenté et les autres que je m'arrêtasse aux environs de Oanneiout qui est dans la grande rivière de Tanaâaté.

Néanmoins après avoir bien rêvé sur une carte que le sieur de la Salle m'avait envoyée de tout le lac, je pris résolution de m'aller poster à la rivière de Katarokoui, supposé que j'y trouvasse les terres bonnes et le lieu commode pour un établissement, jugeant que de cet endroit je pourrais voir passer les Sauvages qui en traversant le lac voudraient monter dans la rivière de Tanaâaté et ceux qui par des rivières qui sont au-dessous de l'embouchure du lac voudraient gagner les terres

du Nord, ce que je ne pourrais pas faire, si je me postais plus haut comme à Oaneiouts ou à Kenté, ainsi que vous verrez aisément sur la carte que j'ai fait faire fort exactement du cours de la rivière Saint-Laurent depuis Montréal et de tous les deux bords du lac Ontario. L'on me proposait bien de m'aller poster du côté du Sud en un lieu que les Sauvages appellent la Famine et où ils s'assemblent tous au retour de leurs chasses, comme vous le verrez marqué sur la carte. Mais outre que ce poste étant fort proche des Agniers et des Anglais leur pouvait donner encore plus de jalousie, je jugeais qu'il serait plus difficile à soutenir parce qu'ils y pourraient venir par terre et qu'il était plus éloigné de nous.

Je continuai donc ma navigation après avoir détaché quelques canots devant pour arrêter les sauvages à Kenté en cas qu'ils y fussent déjà arrivés; cependant que je visiterais le poste que je vous ai marqué. Mais ceux que j'avais envoyés les ayant rencontrés qui traversaient le lac vis-à-vis de Katarokouy leur donnèrent beaucoup de joie en leur apprenant que je n'étais qu'à une demi-journée d'eux.

Aussitôt, ils résolurent de m'envoyer les capitaines des cinq nations avec leur orateur, qui s'appelle Tarontishaty et qui est le plus habile comme le plus exercé d'entre eux, pour me faire leurs premiers compliments auxquels ayant répondu, ils s'offrirent de me conduire à l'embouchure de la rivière de Katarokouy et dans une anse qu'ils m'assurèrent être fort propre pour un campement.

En effet, ils ne me trompèrent pas, car ils me conduisirent dans un bassin le plus agréable qui se puisse voir; il a plus de trois quarts de lieue de profondeur; son fond n'est que vase et il y a plus de sept ou huit pieds d'eau aux endroits les moins profonds.

La rivière qui le forme en a six ou sept brasses à son embouchure et pendant près de trois lieues qu'elle court dans les terres jusques à un saut qu'en est à cette distance, de sorte que de fort grands vaisseaux y pourraient facilement entrer. Une pointe qui est à son entrée met le bassin qu'elle fait tellement à couvert de tous les vents que les bâtimens y demeureraient presque sans amarre, et l'on y trouve au bout des prairies d'une demi-lieue de large et de près de trois de long dont l'herbe est si bonne et si fine qu'il n'y en a pas de meilleures en France.

Il ne restait plus pour rendre ce lieu là tel que je le pouvais souhaiter qu'à rencontrer des terres qui fussent propres à être cultivées; de sorte que j'avais bien de l'impatience d'être hors du canot pour les pouvoir visiter. Ce qu'ayant fait avec beaucoup de diligence je trouvai tout ce que je cherchais; je résolus dès le lendemain de commencer à faire des abatis et distribuai dès le soir le travail à toutes les brigades. On ne saurait concevoir l'ardeur et la diligence avec laquelle tout le monde s'employa pour faire le fort que je fis tracer, puisqu'en six jours, il fut entièrement fermé et en défense et qu'on fit plus de 20 arpens de désert.

Les Sauvages ne pouvaient assez témoigner leur étonnement de voir ce grand nombre de canots et de gens, ces bateaux armés de canons qu'ils ne pouvaient comprendre avoir pu passer leurs rapides et cette diversité de travaux qui se faisaient tous à la fois.

Tout cela leur donna tellement à connaître combien la puissance du Roi et la vigoureuse industrie des Français est redoutable, que je n'eus pas de peine à leur faire goûter toutes les propositions que je leur fis dans l'audience que je leur donnai dont les principales furent de les exhorter à se faire chrétiens et à recevoir les instructions que les robes noires (c'est ainsi qu'ils appellent les Jésuites) leur donneraient de maintenir la paix qu'ils avaient faite avec nous, en cessant toute

sorte d'hostilités envers les nations sauvages que le Roi avait mises sous sa protection, de ne plus retenir les Hurons esclaves parmi eux et de leur laisser une entière liberté de revenir ici trouver leurs parents, de les exhorter à venir à Katarokoui chercher leurs nécessités où je promettais de leur faire porter toute sorte de marchandises que je leur ferais donner au meilleur prix que je leur promettais et de celle aussi que j'attendais d'eux, de me donner six de leurs petites filles et trois de leurs petits garçons, de l'âge de huit à neuf ans, pour les faire instruire et leur faire apprendre à lire et à écrire et même quelques métiers.

J'accompagnai le discours que je leur fis de présents qui, selon eux, leur parurent magnifiques de sorte qu'ils reçurent tout ce que je leur dis avec beaucoup de soumission et de marques de me vouloir satisfaire et me promirent d'exécuter tout ce que je leur ordonnais, même à l'égard des enfants que je leur demandais qui est une chose que personne ne croyait qu'ils ne dussent accorder, parce qu'il est bon, Monseigneur, que vous soyez informé qu'il n'y a rien de si difficile à obtenir d'eux, puisque outre la tendresse naturelle qu'ils ont pour leurs enfants et qui est extrême, il y va encore de leur intérêt promettant leurs filles dès l'âge de six ans et ceux à qui elles sont promises étant obligés de porter toutes leurs chasses et pelletteries à la cabane de leurs maîtresses, ce qui fait tout le bien et la subsistance de leurs pères et de leurs mères.

Vous auriez assurément été surpris, Monseigneur, de voir l'éloquence, l'adresse et la finesse avec laquelle tous leurs députés me parlèrent et si je n'avais peur de passer pour ridicule auprès de vous, je vous dirais qu'ils me firent en quelque sorte souvenir des manières du sénat de Venise, quoique leurs peaux et leurs couvertures soient bien différentes des robes des procureurs de St-Marc. Et pour vous faire voir que je ne me sers pas du privilège dont usent quelquefois les personnes qui partent des pays éloignés, je ne vous en rapporterai qu'un trait qui vous fera juger du reste.

Comme je savais qu'on leur avait voulu donner de grands soupçons de mon voyage, je leur témoignai que j'étais bien aise qu'on eût fait courir tous ces bruits afin qu'ils en pussent mieux reconnaître la fausseté je leur fis remarquer que ceux qui leur avaient voulu donner ces ombrages étaient des personnes qui sous un faux prétexte d'amitié les voulaient engager dans de méchants pas dont ils auraient eu de la peine à sortir; qu'ils pouvaient bien juger que j'étais l'arbitre de la guerre et de la paix et qu'il m'aurait été facile de les opprimer dans un temps où ceux qui les auraient pu protéger n'étaient pas même en état de défendre leur propre pays contre les forces du Roi qui les avait entièrement subjugués; mais que bien loin d'avoir ces pensées je venais l'esprit rempli de douceur et de paix les assurer au nom du Roi de sa protection et de son amitié, à quoi le capitaine des Gorongouens, qui est une des nations les plus éloignées et la plus barbare, me répondit sur le champ, qu'il ne me pouvait céler qu'ils avaient eu quelque peine et quelque chagrin en apprenant que des peuples de qui ils avaient reçu tant de secours et d'assistance dans leurs plus grandes nécessités étaient réduits à la dernière extrémité; mais que présentement ce chagrin était dissipé puisque, s'ils perdaient des amis ils pouvaient dire après toutes les assurances d'amitié que je leur donnais, qu'ils retrouveraient en moi un père qui aurait encore plus de soin d'eux.

J'ai tâché pendant tout le temps qu'ils ont demeuré avec nous à ne leur pas faire perdre ces sentiments par les caresses et les présents que j'ai faits en particulier à tous les principaux et par la familiarité avec laquelle je les ai traités en faisant

toujours manger quelques-uns à ma table et caressant jusqu'à leurs petits enfants, de sorte que tous ceux qui les ont pratiqués depuis plus de trente ans avouent qu'ils ne les ont jamais vus dans une pareille situation d'esprit pareille à celle dans laquelle ils sont partis et je puis assurément me vanter de leur avoir tout ensemble imprimé beaucoup de respect, de crainte et d'amitié.

Jamais députation n'avait été aussi solennelle, car toutes les nations du Sud et celles du Nord jusques aux lieux les plus avancés dans le lac y étaient rassemblées, ce qu'on n'avait jamais encore vu en ce pays et en comptant les femmes et les enfans ils étaient bien quatre à cinq cents personnes dont la plupart ne pouvaient me quitter et ont demeuré jusqu'à ce que je sois parti du fort, et entre autres Torontishaty dont je vous ai parlé et leur généralissime qu'on appelle le Prince et qui ne va jamais en guerre.

Cependant, quoique le premier ait toujours été le plus grand ennemi des Français et le meilleur ami des Flamands et que l'intérêt du second soit pour maintenir son crédit, que la guerre continue, je les ai tellement gagnés que j'ose dire qu'il n'y a présentement pas de Sauvages qui soient plus dans nos intérêts.

Le fort que j'ai fait les obligera encore de persévérer dans ces bons sentiments, malgré qu'ils en aient, puisque vous pouvez aisément remarquer qu'on sera maître de tout le lac qui est aussi grand que le golfe de Venise en faisant bâtir une barque pour naviguer dessus pour la construction de laquelle j'ai déjà envoyé des charpentiers et par conséquent de tout le commerce que faisaient les Anglais et les Hollandais par le moyen des Outaouacs et qui n'était pas d'une si petite conséquence qu'il n'allât tous les ans à un nombre très considérable de pelleteries. Il est aisé même d'aller encore plus avant avec le temps, puisqu'en faisant une habitation à l'endroit que vous pouvez remarquer sur la carte où le lac Ontario se décharge dans le lac Erié et où il y a un portage d'environ un quart de lieue, on pourrait faire bâtir une autre barque sur le lac Erié avec laquelle on irait dans le lac des Hurons dans celui des Illinois, dans la baie des Puans et jusqu'au Sault Ste-Marie où commence le lac Supérieur, qui sont des espaces infinis et où la navigation est partant fort aisée.

Tout le monde tombe d'accord ici que c'est la plus grande affaire que l'on pouvait jamais faire pour l'avancement de la religion, pour la sûreté du pays et l'augmentation du commerce, parce que tout ce qui passait par cet endroit allait directement aux Flamands et que tout ce qui nous vient de pelleteries du côté des Outaouacs descend seulement par la rivière du Long Sault qui est au nord du Grand fleuve et n'y entre qu'au lac des Deux-Montagnes, qui n'est qu'à dix ou douze lieues de Montréal.

Cette entreprise a réussi fort heureusement l'ayant exécutée en très peu de temps et n'ayant pas perdu un homme ni un canot du grand nombre que j'en avais, ce qui passe ici pour un petit miracle.

Mais, Monseigneur, l'approbation qu'on y donne ne me sert de rien, si je n'ai la vôtre, puisque mon unique but a été de faire quelque chose qui fût utile au service du Roi et qui pût vous plaire.

J'espère même que vous en trouverez la dépense assez médiocre, comme vous verrez par les états que je vous envoie cotés E, étant bien éloignée de celle qu'on a faite autrefois pour de semblables entreprises et pouvant vous assurer qu'il n'y a point encore eu de fort en ce pays construit de la manière qu'est celui-ci ni d'habitation si avancée puisqu'il y a présentement deux côtés de bâtiments achevés de quarante six pieds de longueur chacun et un magasin de vingt; que j'y ai déjà fait con-

duire des vaches, des cochons et des poules; qu'on y aura ce printemps plus de vingt arpens de terre prêts à semer, et que huit jours après que le fort a été achevé, j'y ai mis des vivres pour trente hommes de garnison pendant un an par le moyen des envois que j'ai fait venir de Montréal.

J'ai fait toutes ces avances sur ma bourse et sur mon crédit à la réserve de ce que vous verrez que j'ai pris dans le magasin du Roi et que les gens de M. Talon ont fourni, parce que je n'épargnerai jamais rien de ce qui sera en mon pouvoir pour le service et que j'espère, si vous les trouvez faites à propos, que vous me les ferez rembourser sur quelques fonds qui se rencontreront ici.

Je ferai même fournir toutes les marchandises qu'il est nécessaire d'y faire porter cet hiver et le printemps et sans lesquelles on ne pourrait pas attirer les Sauvages jusqu'à ce que vous m'ayez fait savoir si vous approuverez la compagnie que j'ai proposée à quelques-uns des principaux négociants de ce pays de former pour le maintien de ce poste et qu'ils offrent de faire aux conditions que vous verrez dans le mémoire que je vous en envoie coté F auquel un des principaux de ceux qui sont présentement intéressés à la ferme des droits de M^{rs} de la Compagnie a signé. Il y en a une sans laquelle il est impossible à cause de la cherté et de la difficulté du transport de pouvoir donner en ce lieu là aux Sauvages les marchandises au même prix que leur donnent les Flamands sans quoi néanmoins on aura bien de la peine à les y attirer dans les commencements qui est d'exempter les pelleteries du droit que les autres paient à Messieurs de la Compagnie; ce qui ne préjudiciera en aucune façon à leur ferme, puisqu'il n'y en aura aucune de celles qui avaient accoutumé de venir ici qui passent par cet endroit où l'on pourra prendre même des précautions pour empêcher que lorsqu'elles descendront plus bas, on n'y en mêlât d'autres, ou bien, si vous ne jugez pas cela à propos, on pourrait joindre ces négociants avec les anciens fermiers des droits de M^{rs} de la Compagnie qui sont, à ce que j'apprends, l'année qui vient, à bout de leur ferme, et n'en faire qu'une de toutes les deux, comme ils le proposent encore, de quoi j'estime que les anciens fermiers ne s'éloigneront pas.

Je suis assuré, Monseigneur, que plus vous songerez à cette affaire et plus vous la trouverez d'une très grande conséquence pour ce pays et que si vous voulez qu'on la soutienne, je me fais fort de rendre dans peu d'années la communication de Montréal au fort qu'ils ont nommé de mon nom, aussi facile qu'est celle de Québec à Montréal.

Tous les bords de la rivière, tant du côté du nord que de celui du sud, depuis l'entrée du lac St-François, c'est-à-dire à douze lieues de Montréal, jusqu'au fort, à la réserve de huit ou dix lieues depuis le dessus des rapides jusqu'à Otondrata où se fait la pêche de l'anguille, sont admirablement bons; ce ne sont que futaies toutes de chênes blancs et clairs comme en France, en sorte qu'on y courrait le cerf; et il n'y a point d'endroit en tout ce qui a été jusqu'ci découvert en ce pays si propre à faire de bonnes habitations par le moyen desquelles il serait aisé en travaillant un peu et accommodant les passages en deux ou trois endroits seulement où ils sont le plus difficiles de rendre la navigation commode pour des canots.

Pour des bateaux plats, tous les bords sont si unis qu'on y pourrait aussi faire des chemins pour les remonter ou avec des hommes ou avec des chevaux avec bien plus de facilité qu'on ne les remonte sur le Rhône.

Mais je ne m'aperçois pas, Monsieur, que je vous fatigue par de si longs récits et qu'il est temps que je passe à d'autres matières. Après vous avoir néanmoins recommandé tous les officiers qui méritent par la promptitude avec laquelle

ils se portent à tout ce qui regarde le service, que vous ayez quelque bonté pour eux, et qui ont tant de peine à subsister ici, quelque travail qu'ils fassent sur leurs concessions, qu'il y aurait de la justice si le Roi envoie jamais des troupes en ce pays, qu'on leur remît la paye d'officiers réformés; ils ne sont que six capitaines en tout et peut-être autant de subalternes qui assurément ont beaucoup contribué à l'établissement du pays, et qui peuvent beaucoup servir à sa défense, de sorte que la dépense n'en serait pas fort grande. Ils sont en peine de n'avoir point reçu de Sa Majesté la confirmation des titres des concessions que Mr Talon donna l'année dernière et qu'il leur avait promis de vous demander. Je vous envoie aussi le mémoire coté G de celles que j'ai concédées depuis son départ pour vous demander la même grâce au nom de ceux à qui je les ai accordées.

Vous remarquerez que j'ai donné celle de la Baie de Gaspay au Sr de Brugière qui a l'honneur d'être connu de vous et qui promet bien d'y travailler fortement dès ce printemps à une pêche sédentaire pour laquelle il a déjà associé des personnes très intelligentes.

Je l'ai laissé cependant pour commander dans le nouveau fort comme un homme très capable de commencer cet établissement duquel je vous répondez et qui n'a au monde de pensée que de faire quelque chose qui vous satisfasse.

Nous aurions bien besoin d'avoir quelques Hollandais pour commencer les pêches des loups marins, marsouins, harengs et saumons, dont toutes ces rivières sont pleines, parce que assurément ils les entendent beaucoup mieux que d'autres personnes qu'on pourrait y employer. Il y aurait aussi des baleines à pêcher dans l'embouchure de la rivière, comme je me donnai l'honneur de vous écrire l'année passée, et ils contribueraient beaucoup à avancer toutes sortes de manufactures et à donner l'invention des moulins pour scier des planches qui apporteraient un grand avantage à ce pays. Si le Roi les a réduits, comme je l'espère, et que nous ayons la paix, il ne vous sera pas malaisé, Monseigneur, de nous en envoyer.

J'ai fait travailler tout l'été à la mine de fer qui se trouve toujours fort abondante, et on en a découvert une autre à deux lieues des Trois-Rivières au pied de la montagne qui est, je crois, le tronc dont les autres ne sont que les rameaux; de sorte que sans aucune difficulté il y aura de la matière en abondance pour fournir à des forges quand il vous plaira d'y faire travailler.

Le sieur Follin continue toujours sa potasse; mais comme tout son fait n'a pas été prêt d'assez bonne heure, je ne sais s'il pourra cette année en envoyer la quantité qu'il s'était promise.

Je l'ai toujours assisté en tout ce qu'il m'a demandé, même avant que d'avoir reçu vos ordres et je crois qu'il vous écrira qu'il n'a jamais rien souhaité de ce qui a dépendu de moi pour l'avancement de son travail, que je ne lui aie aussitôt accordé.

J'en ai fait faire un essai en mon particulier sur un mémoire que Mr de Lagny m'avait donné en partant de La Rochelle, et l'on y a fort bien réussi ayant fait un cent de potasse aussi bonne qu'est celle du sieur Follin de dix minots de cendre de sorte que, quand il vous plaira, je vous fournirai beaucoup de potassiers en leur en donnant le secret qui est fort facile.

Ceux qui travaillaient au goudron à la Baie-St-Paul ont aussi fait quelques barriques. Mais les tremble-terre ont un peu gâté leur fourneau, de sorte qu'il faudra faire quelque dépense pour le rétablir, si l'on veut continuer cette fabrique et faire faire là un hivernement de quelque vingt personnes afin de préparer le bois pour l'été, sans quoi ils ne sauraient avoir le temps d'en faire une grande quan-

tité. Ce lieu est rempli à la vérité de beaucoup de pins dont on a déjà levé l'écorce à plusieurs, mais les tremble-terre y font tous les ans de si horribles dégâts et les abords y sont si difficiles qu'on aurait bien mieux fait d'établir cette fabrique vers le fort de Chambly où c'eût été bien plus aisé et qui abonde aussi en pinières.

Vous ne pouviez jamais mieux faire, Monseigneur, que de faire donner au sieur de Chambly le gouvernement de l'Acadie et d'en retirer le chevalier de Grandfontaine qui, selon ce que j'en puis juger par ce qu'on m'a écrit de ce pays là et même par ses propres lettres, ne s'y comportait pas comme il devait et laissait dépérir sa garnison et mourir de faim les habitants ne s'amusant qu'à chercher des peaux dont on dit qu'il a une fort grande quantité, et laissant faire aux Anglais tout ce qui leur plaisait sur nos côtes et recevant tous les jours mille algarades.

Je suis assuré que le sieur de Chambly n'en usera pas de même étant un des meilleurs officiers que le Roi ait peut-être dans ses troupes, attaché à faire exactement tout ce que lui ordonnent ses supérieurs, ne trouvant jamais rien de difficile, plein d'intelligence et de capacités et digne d'un plus grand emploi encore que celui de l'Acadie.

Je lui avais donné le commandement dans toutes les habitations depuis la Rivière du Loup à celle de Saint-François jusques au Long Sault, à l'exception de l'île de Montréal qui a son gouvernement particulier, parce que je ne connaissais que lui qui fût capable d'arrêter les coureurs de bois que j'étais bien résolu d'exterminer avant même que d'avoir reçu la dernière ordonnance de Sa Majesté.

Leur nombre augmente tous les jours par la retraite que leur donnent les gouvernements de Manathe et d'Orange, qui prétendraient se servir d'eux contre nous en cas de rupture; et la connivence de ceux qui sont à la tête du pays et qui pourraient m'aider à les attaquer fait que je me trouve assez embarrassé à les faire prendre, parce que ceux à qui j'en donne les ordres sont des premiers à les avertir; mais quand je devrais moi-même aller courir les bois après eux, je suis assuré que dans peu j'en aurai quelqu'un et en ferai un exemple.

Quand les affaires du Roi lui permettront d'envoyer ici quelques troupes on ne sera plus dans ces peines, car on enverra des soldats et des officiers sur les passages qui répondront de ceux qui y passeront.

Cependant on avait proposé autrefois, à ce qu'on m'a dit, de faire une charge de grand prévôt qui pourrait avoir le soin de courir et d'attraper tous ces fripons en lui attribuant quelques appointemens, auquel cas, je vous supplierais d'en vouloir gratifier le sieur Lemoyne qui est homme très capable de cet emploi que le Roi a déjà anobli pour les services qu'il a rendus depuis trente ans dans le pays et de son épée, et de son esprit, n'y ayant point eu d'occasion où il ne se soit signalé contre les Iroquois et point de négociations et de traités où il n'ait été employé, parce qu'il sait parfaitement bien la langue, et que les Sauvages ont créance en lui et l'ont en grande considération. Je m'en suis encore servi pour truchement dans ce dernier voyage, et c'est le seul homme en ce pays qu'on puisse employer dans de semblables rencontres, qui d'ailleurs est fidèle, très exact à dire et rapporter tout ce qu'on lui prescrit, et qui a beaucoup d'affection pour le service du Roi. Je l'envoie présentement hiverner au fort où il mène un de ses enfants pour le laisser dans les cabanes des Sauvages afin de leur faire mieux apprendre la langue. Si nous l'avions perdu, je ne sais pas ce que nous ferions pour un interprète; car il faudrait passer par les mains des PP. Jésuites qui nous feraient accroire ce qu'ils voudraient.

Les PP. Jésuites m'ont offert de prendre de petits sauvages, après leur avoir

fait connaître que Sa Majesté le souhaitait; mais je leur ai dit que ceux qu'on m'avait promis, n'avaient rien de commun avec ceux qu'ils pouvaient avoir par leur crédit et que de mon côté, j'en ferais élever pour voir qui réussirait mieux d'eux ou de moi. Je vous avoue, Monseigneur, que sans faire l'homme de bien, je suis persuadé qu'il ne peut pas y avoir une meilleure dévotion, et que quand je songe que pour dix louis par an, on peut rendre chrétienne une petite sauvagesse en la faisant élever chez les Ursulines qui en ont un fort grand soin, je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'argent mieux employé. Je prétends bien tirer l'estocade là-dessus à madame votre femme et la supplier de ne vouloir pas oublier ce pays ici dans ses charités. Pour vous, Monseigneur, je vous conjurerai seulement de faire continuer par le Roi à ces pauvres Ursulines, celle que Mr Talon leur faisait tous les ans, de cinq cents livres, sur quelques fonds extraordinaires pour l'entretien de six petites sauvagesses outre les cinq cents livres pour lesquelles elles sont couchées sur l'état des charges indispensables, en considération de leurs fatigues.

Quoiqu'elles n'en aient point été payées cette année, elles n'ont pu se résoudre à les mettre dehors et ont mieux aimé se priver de leur nécessaire que de les envoyer; je les ai exhortées de ne pas perdre courage, et leur ai fait espérer, Monseigneur, que vous auriez quelque considération pour elles, car assurément elles en sont dignes.

Si les Iroquois m'envoient les six filles et les trois petits garçons qu'ils m'ont promis, ce sera douze petites filles, et je me chargerai plutôt des petits garçons, s'il ne se trouvait point de fonds pour eux.

Je presserai aussi M^{rs} du Séminaire de Québec et de Montréal comme vous me l'ordonnez, d'en élever de leur côté, s'ils peuvent en avoir, et j'ai déjà déclaré au Père Chaumonot qui a soin des Hurons, qui sont à deux lieues de Québec et qui vont faire un nouveau village, que j'entendais qu'ils bâtissent leurs cabanes régulièrement, des cheminées à la française, et que peu à peu ils s'accoutumassent à apprendre nos mœurs et nos coutumes.

Je tâcherai même cet hiver à apprendre un peu de leur langue et si je puis en venir à bout, j'espère que je serai un bon missionnaire et que, peut-être, je contribuerai autant qu'un autre à les franciser.

Il y a encore des Hospitalières à Montréal qui rendent de grandes assistances, non seulement aux malades de l'île comme porte leur fondation, mais encore à ceux de toutes les habitations voisines; elles ne sont pas trop accommodées et quelque aumône leur serait bien éloignée (?).

Les soixante filles, Monseigneur, que vous me faisiez l'honneur de me mander que vous aviez donné ordre qu'on fit passer, sont arrivées ici dans le navire du capitaine Poulet le 3 septembre, mais sans un sol pour leur subsistance ni aucun ordre de M^{rs} de la Compagnie, de sorte qu'il a fallu que j'aie engagé le Sr Bazire, leur agent, de faire les avances nécessaires pour leur nourriture, lui ayant promis de les lui faire allouer.

On avait accoutumé de leur donner cinquante francs en les mariant et aux demoiselles cent; mais comme il n'y avait point de fonds, j'ai dit à ceux qui les ont épousées que s'il en venait, ils n'y perdraient rien. Il y en a déjà près de cinquante de pourvues et il ne nous en reste que dix ou douze parmi lesquelles sont cinq ou six demoiselles auxquelles il est difficile de trouver des partis sortables. Il ne faudrait jamais envoyer de ces sortes de filles en ce pays qui n'est bon que pour ceux qui peuvent travailler de leurs mains. Depuis le commencement de mes dépêches elles ont été toutes mariées à la réserve de deux.

Si la paix se fait, il est de la dernière nécessité que vous ayez la bonté de faire passer ici toute sorte de manouvriers et travailleurs, car on y est dans une extrême peine pour avoir un valet, ne pouvant pas moi-même y trouver un laquais; de sorte que tous les ouvriers tiennent le pied sur la gorge aux habitants et que les ouvrages coûtent le triple de ce qu'ils paieraient, ce qui les ruine absolument. S'il y avait plus d'ouvriers, j'aurais fait une taxe pour les journées des gens de travail; car sous prétexte que les hardes pour s'habiller sont plus chères qu'en France, ils veulent gagner le quadruple, et quand ils gagneraient la moitié, ce serait bien assez, puisque pour la vie, ils la peuvent avoir à aussi bon compte qu'à Paris.

Le sieur Patoulet m'ayant mandé que les ordres pour les fonds destinés pour l'achèvement du vaisseau qui se fait ici n'étaient pas arrivés de la cour assez à temps pour les envoyer par les derniers vaisseaux, et qu'il me priaient d'en faire les avances, j'ai porté encore le Sr Bazire à les faire qui n'a point de peine à contribuer à tout ce qui dépend de lui quand il s'agit du service.

J'ai cru que j'en rendrais un important si, après l'avis que j'ai reçu de la prise de Manathe et de la Nouvelle-York par les Hollandais, arrivée à la fin d'août, comme vous verrez par la copie de la lettre du P. Bruyas, Jésuite, que je vous envoie cotée H et les desseins qu'ils me marquent qu'ils ont sur l'Acadie, je faisais partir le Sr de Chambly pour s'y rendre en diligence outre que Mr du Terron me marquait dans sa lettre que le chevalier de Grandfontaine s'en devant retourner dans le vaisseau qui lui apporterait son congé, il me recommandait de faire partir le Sr de Chambly par la voie la plus prompte afin que ce pays là ne demeurât pas longtemps sans quelqu'un qui y commandât; je n'en ai point trouvé d'autre que de faire équiper un petit vaisseau de 60 tonneaux qui était resté ici et que j'avais toujours cru appartenir à Mr Talon, quoique j'aie appris depuis qu'il était au Roi, dans lequel il s'embarquera au premier jour avec le sieur Randin que j'ai mis dedans pour commander. C'est un gentilhomme fort entendu qui était ici lieutenant dans les troupes, qui sait fort bien les fortifications et dont je me suis servi pour la construction du fort et pour toutes les cartes que je vous envoie. Si vous faites quelque chose pour les officiers de ce pays-ici, il mérite bien, Monseigneur, de n'être pas oublié.

Il me semble que le bruit qu'on avait fait courir ce printemps de la prise de Manathe et d'Orange était une véritable prophétie, puisqu'elle est arrivée de la même manière qu'on la publiait alors; quelques circonstances particulières que m'en ait dites le Sr de la Salle jusqu'à en avoir oui les coups de canons, j'ai encore peine à le croire en l'état où le Roi a réduit les Hollandais qui ont assez de peine à défendre leur pays sans songer à en conquêter d'autres. Mais pour en être mieux éclairci, j'ai dépêché un canot au Père Bruyas qui est aux Agniers avec ordre qu'il envoie quelques-uns de ses Sauvages affidés jusqu'à Orange pour en être mieux instruit.

Peut-être en aurai-je des nouvelles pour vous en mander devant que je ferme cette dépêche et, selon les avis qui me viendront, je me préparerai à les recevoir ce printemps puisque de tout l'hiver nous n'avons rien à craindre, mais une des choses qui me manqueraient autant en pareille occasion, ce serait des armes, la plupart des habitants de la côte s'étant défait des leurs, les uns par nécessité, les autres par négligence. C'est pourquoi c'est une des premières choses dont nous avons besoin quand les affaires du Roi lui permettront de nous envoyer quelque secours avec de la poudre et des boulets, n'y en ayant pas ici plus de six vingt.

Mais soit que Baston, Manathe et Orange aient été repris par les Hollandais ou que les Anglais en soient toujours les maîtres, je crois qu'il serait bien avantageux pour le Roi que dans les différents intérêts qu'il aura à démêler dans le traité de paix avec ces deux nations on pût trouver moyen de joindre toute la Nouvelle-Hollande au Canada qui deviendrait par là un pays très-considérable.

Le retour du vaisseau qui emmènera M. de Chambly nous rapportera des nouvelles assurées de ce qui s'y passe, lui ayant ordonné de revenir dès que les glaces le permettront.

Il a fallu quelque radoub au vaisseau et des vivres pour l'hivernement de l'équipage, avec les gages des matelots dont j'ai encore permis au Sr Bazire de lui faire tenir compte.

Je ne sais, Monseigneur, si vous ne me trouverez pas trop libre sur toutes ces sortes de dépenses, mais je les ai jugées si nécessaires que j'ai cru que vous me blâmeriez si faute de les faire le service venait à manquer.

Je vous mandais l'année passée le pitoyable état où étaient le château et le fort de Québec qui augmente tous les jours. Il y pleut présentement presque partout; le corps de garde des soldats est sur le point de tomber et le mal que j'y vois est que l'argent qu'on y mettra sera mal employé si l'on ne le refait tout de bon. Je vous en envoie un petit plan que j'ai fait faire, quand il plaira au Roi d'y faire travailler.

Pendant on a refait cet été toutes les clôtures du jardin qui étaient pourries et s'en allaient renversées et les gens de M. Talon ont fait faire quelques accommodements à la maison de la Sénéchaussée qui me donnent moyen d'y être logé un peu commodément.

Le vaisseau qu'on fait ici était à l'eau, quand le maître charpentier est revenu de France, et si les agrès qu'on a chargés dans un petit navire qui n'est point encore arrivé, viennent cette année, j'espère qu'il sera prêt de bonne heure et que l'on embarquera le reste des bois qui seront ici et que le vaisseau de M^{rs} Paget n'aura pu emporter.

Je fais tous mes efforts pour exciter tous les habitants qui ont du bien au commerce des îles; mais la guerre leur a fait peur jusqu'ici et la cherté des ouvriers est si grande que jusqu'à ce qu'on les puisse avoir à meilleur marché, ceux qui auront cette pensée aimeront mieux acheter des navires en France ou en Hollande, quand la paix sera faite, que de les faire bâtir ici.

Si vous aviez la bonté, Monseigneur, de gratifier le pays du vaisseau que l'on nous enverra cette année ou lui donner quelque flûte en la place, cela aiderait fort à commencer ce commerce.

Pour les y porter davantage, j'envoie cette année pour mon compte des farines, des pois et des planches dans le navire du capitaine Poulet, quelques risques qu'on me fasse appréhender, et j'avais mandé en France qu'on m'achetât un vaisseau en cas que la paix fût faite, parce que j'avais reconnu que c'était une chose qui vous pouvait plaire, et que je n'aurai jamais d'autre but. J'oubliais à vous mander, Monseigneur, qu'il est venu ici de l'Acadie au mois de juin un petit bâtiment anglais commandé par un nommé Pekain qui m'a donné un mémoire de la part du major Chapelay pour des mâts de navires que je vous envoie coté I par lequel vous verrez le prix qu'il en voudrait avoir. Si vous jugez que le marché soit bon pour le Roi en envoyant au Sr de Chambly vos ordres il les exécutera ponctuellement. Ce bâtiment était chargé de fort peu de chose et a remporté de nos farines,

dont j'ai jugé qu'ils avaient besoin. Il doit revenir l'année qui vient avec un bâtiment et des marchandises plus considérables.

J'oublais aussi à vous dire que j'ai commencé de régler toutes les milices du pays. J'ai mis des capitaines et des officiers dans toutes les côtes où il n'y en avait point, auxquels j'ai ordonné de faire l'exercice tous les huit ou quinze jours au plus tard; et pour y mettre encore plus de discipline j'ai composé quelques régiments de huit ou dix côtes les plus voisines afin que le colonel que j'y ai établi pût faire faire l'exercice quelquefois à toutes ces compagnies ensemble et que dans une occasion elle pussent mieux se connaître et agir.

Mais deux choses empêchent qu'on ne puisse faire cela aussi régulièrement que je le souhaiterais; la première que pendant cinq mois de l'année la terre est toute couverte de neige, et qu'à moins que d'avoir des raquettes, on ne saurait marcher que dans de petits sentiers battus que font les traînes; la seconde que la plupart des habitants sont sans armes et n'ont pas le moyen d'en acheter.

C'est pourquoi, comme je vous l'ai déjà marqué, il est très important qu'il y ait des armes dans les premiers secours que vous auriez la bonté de procurer à ce pays pour en faire un magasin dont on se servira dans une nécessité.

Je suis obligé aussi de vous avertir que les navires pêcheurs qui viennent à l'île Percée ne sont guère obéissants aux ordres que l'on leur envoie et donnent souvent retraite aux déserteurs et aux malfaiteurs qu'ils repassent en France: comme il arriva l'année passée à un capitaine de Saint-Jean-de-Luz, appelé Caton qui, notwithstanding les ordres que lui avait donnés M. de Courcelles et ceux que je lui réitérai en passant par là, ayant eu avis par le Sr St-Denis de ce que M^r de Courcelles lui avait mandé, n'a pas laissé de repasser en France un homme appelé Girardin qui était complice de l'assassinat d'un officier nommé Lacombe et dont le camarade avait été roué. Quand il vous plaira nous donner les moyens d'avoir quelque petit équipage de marine, on pourra envoyer ou aller soi-même en ces lieux là à Plaisance et à Acadie, pour y donner les ordres nécessaires, ce qu'on ne saurait faire sans cela. Et j'ose vous assurer que s'il y avait ici une vingtaine de matelots entretenus, je me ferais fort d'en fournir au Roi dans peu de temps des gens du pays les plus hardis et les plus adroits qu'on en saurait trouver dans l'Europe, parce qu'ils naissent tous canoteurs et sont endurcis à l'eau comme des poissons.

Pour la communication qui est si nécessaire d'ici à Pentagouet et au Port-Royal, si jamais le Roi nous envoie des troupes, je vous réponds, Monseigneur, que le Sr de Chambly et moi serons bientôt joints, parce que je suis assuré qu'il y travaillera de son côté avec soin, comme je ferai du mien.

Quand je vous ai mandé par mes dernières dépêches que j'avais séparé les habitants de ce pays en différentes classes pour leur faire prêter le serment de fidélité, je n'ai jamais prétendu en former des corps qui dussent subsister, sachant bien de quelle conséquence cela peut être, mais seulement les distinguer pour cette fois parce qu'il aurait été difficile de faire autrement, et que j'avais lu que M. de Tracy avait fait la même chose dans les îles.

Pour le syndic, je l'ai trouvé établi ici et d'autres aussi à Montréal, aux Trois-Rivières et aux habitations un peu nombreuses; mais ils n'ont d'autres fonctions que celles que les procureurs syndics ont dans toutes les paroisses de France, qui est d'assembler les habitants, quand il y a quelque règlement de police à leur faire savoir. Encore ai-je épargné cette peine à celui de Québec depuis fort longtemps.

Je ne crois pas que l'agent de M^{rs} de la Compagnie se puisse plaindre que je ne

l'assiste et ne l'appuie en tout ce qui regarde la perception de leurs droits, décernant toutes les ordonnances qu'il désire pour empêcher qu'on ne les frustre et lui donnant quand il veut de mes gardes pour les faire exécuter.

Pour les droits qui avaient accoutumé de se lever, je les ai laissés suivant vos ordres au même que je les ai trouvés en arrivant ici, c'est-à-dire le dix pour cent seulement sur les liqueurs et sur le tabac; parce qu'on ne levait plus le cinq pour cent sur les marchandises sèches. Les habitants, Monseigneur, vous sont bien obligés de leur avoir accordé à la supplication que je vous en avais faite, l'exemption des droits de sortie de La Rochelle pour les marchandises qui viennent en ce pays; cela leur en fera avoir un meilleur marché; mais ils vous suppliaient encore de vous souvenir d'empêcher les marchands de La Rochelle de prendre le fret par avance, comme il se pratique pour tous les autres pays, ce qui diminuerait l'abus de la quantité du coulage qui arrive ordinairement dans les boissons

M^r Paget et les autres qui m'avaient, comme je vous le marquai l'année passée, parlé des dettes que leur doit le pays, m'ont encore celle-ci envoyé une nouvelle requête pour être satisfaits; mais je leur mande qu'ils n'ont qu'à s'adresser à vous et que vous réglerez cela ou avec M^r Talon ou avec celui dont le Roi fera choix, pour lui donner l'intendance de ce pays.

Cependant comme un nommé Villeray duquel je me donnai l'honneur de vous parler dans mes dernières dépêches et dont je vous dépeignais le caractère, était commis pour la levée du dix pour cent et que pendant cet hiver il m'a donné en deux ou trois rencontres des marques de son humeur brouillonne, intrigante et propre à mettre la division et le trouble partout, je crus en partant pour le voyage du lac Ontario, et prévoyant qu'il arriverait quelques vaisseaux avant mon retour, devoir remettre cette commission entre les mains d'une personne plus affectionnée pour le service et qui fût moins dépendant des Jésuites, dont il est un des principaux arc-boutans et duquel ils se servent dans toutes leurs machines. C'est pourquoi j'ai commis le sieur de Peiras qui a été autrefois secrétaire de M^r de Courcelles et qui est un homme très capable en bonne réputation et entre les mains de qui les deniers seront plus assurés qu'ils n'auraient été dans celles de l'autre. Et comme il avait déjà fait la recette de deux vaisseaux devant que j'eusse reçu vos premiers ordres qui ne sont arrivés ici que le troisième septembre par navire du capitaine Poulet, et que je voyais que les gens de M^r Talon à qui le dit Villeray avait à répondre, s'en retournaient en France; j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je ne changeasse rien de ce que j'avais fait, avant que de savoir vos intentions, vous assurant que le S^r de Peiras rendra un bon et fidèle compte à l'intendant qui viendra en ce pays de tout ce qui aura passé par ses mains.

Si j'ai manqué en cela ça été en croyant bien faire et non pas manquer d'obéissance à vos ordres que je suivrai toujours aveuglement.

Je ferai exécuter ponctuellement l'état que M^{rs} de la Compagnie ont envoyé; mais ils y ont fait une grande erreur, puisqu'au lieu de faire fonds pour l'ustensile des soldats des garnisons qui monte pour celle de Québec à 470^l savoir 300^l pour 50 cordes de bois qui leur ont été fournies de tout temps et 170^l pour l'huile des lampes du corps de garde et le renouvellement des paillasses, couvertures, capes pour les sentinelles et chaudières qui leur sont nécessaires, à 60^l pour chacune des deux autres, ils les ont augmentées de deux places. C'est pourquoi pour trouver ce fonds qui ne se pouvait prendre sur la paie des soldats qui est trop modique, je les ai laissés sur le même pied qu'elles étaient de huit places et employé le fonds des quatre autres pour les dits ustensiles.

Paris, 8 Octobre 1831.

Monsieur,

L'intimité exist entre vous et M. Morin, m'a écrit M. Lemoine. Peut-être l'honorable député assistera à la session législative quand une lettre parviendra à Montréal, et s'il devrait en avoir été en rapport avec moi, vous souhaiter depuis longtemps que votre gazette soit connue en France et vous y procurer quelques échanges. Ces deux motifs me portent à vous écrire directement.

M. Morin vous a sans doute communiqué une lettre du 9 et 16 Août. Je lui exprime ma surprise que la suite de votre Mémoire depuis le 1^{er} Octobre 1830 n'est pas été envoyée à M. Lemoine; que M. Goulet qui m'avait proposé alors de lui adresser directement des documents dans ses lettres Canada, n'en ait encore rien fait. J'appréhends que M. Viger n'avait reçu, de Londres, son assistance pour la révision de l'ouvrage que je venais de rédiger sur l'état de votre pays.

Depuis, je suis allé dans votre pays, la Nouvelle-France. A votre retour, je n'ai trouvé en votre lettre ni l'impresion de la part de M. Viger.

Après la session mémorable de votre parlement en 1830 a dû venir une session importante celle de 1831. Et votre journal est un vrai annuaire recueillant une foule de faits qui pour des Français, pour moi surtout, sont d'un intérêt vital.

Peut-être une lettre à M. Morin vous ont engagé à m'adresser un paquet de journaux, brochures et autres papiers: la fin d'Estade ou la 1^{re} quinzaine de novembre me parviendrait si je dois continuer cet ouvrage. Muni de ce secours, de ces documents recueils, je pourrais avoir publié mon volume pour le 8 Janvier.

Le voyage que M. Viger doit faire à Paris, n'est pas encore d'après que fixé. Mais j'apprends à l'instant que M. A. Bertelot, avocat à Québec vient d'y arriver. Je vous écris avant de l'avoir vu, à cause du départ pour le 10 du packet de New York pour New York. Il paraît que M. Bertelot qui résidera ici quelques années, n'a apporté aucun papiers Canadiens.

Le Canada est si peu connu de la France que ce ne sera bien qu'après
la publication de mon ouvrage sur votre pays, qu'il sera possible d'avoir une ou deux
de vos meilleurs journaux en échange; par exemple, celui du Commerce.

Quant aux livres nouveaux que vous demandiez à Mr. Lamont, pour lesquels
je ne vois que la nouvelle recueil de l'Esprit des Loix, déjà en 8 ou 10 vol. in 8°; je pense
qu'il y en a pour vous fournir avec abondamment des articles à copier dans la Minerva.
Mais il paraît que Mr. Lamont a refusé d'y accéder. Dans les circonstances présentes,
et qu'il a vu il recourrait à acheter en Canada.

Je vois que vous savez que ce n'est point de dévouement à ce genre de bonne
œuvre et incombable commença par des anglais et autres contre l'intérêt du Canada
et de la vérité, j'en ai vu dans mon ouvrage sur le deux Canada l'état politique
moral, religieux, industriel, commercial, littéraire etc. Je propose que des articles
doux et précis vous renseignent par fois de vive dans la Minerva tout ce que
votre patrie a vu en ce genre.

L'honneur avancé m'empêche de pousser ce projet avec autant de succès
le travail va partir. J'espère que vous en differez pas si peu à ce faire
un envoi, du moins à ce faire; veuillez me dire si c'est de votre bureau ou de
la librairie Fabre qui il sera mieux d'indiquer sur la couverture de mon livre.

Je vous prie, Monsieur, de faire agréer mes complimens à Mr. de M. de M.
et Godwin; j'espère que M. de M. de M. y jouirait le sien, s'il avait que je vous
écrive.

Meilleures adresses à l'honneur de votre considération et de votre dévouement,

Pierre LeBlanc, Directeur Général
Paris.

Sur et avec votre gracieux du départ de M. Amyot
pour me faire un envoi à Monsieur de
à Paris à Londres.

Rue Saint-Jacques, N.° 16.

LETTRE D'ISIDORE LEBRUN À LUDGER DUVERNAY
(8 OCTOBRE 1831)

Paris, 8 Octobre 1831

Monsieur,

L'intimité existe entre vous et M^r Morin, m'a répété M. Lemoult. Peut-être l'honorable député assistera à la session législative quand ma lettre parviendra à Montréal, et s'il désirait en avril être en rapport avec moi, vous souhaitez depuis longtemps que votre gazette soit connue en France et vous y procure quelques échanges. Ces divers motifs me portent à vous écrire directement.

M. Morin vous a sans doute communiqué mes lettres du 9 et 16 août, je lui exprimais ma surprise que la suite de votre *Minerve* depuis la fin d'octobre 1830 n'eût pas été envoyée à M. Lemoult; que M. Gosselin qui m'avait proposé alors de m'adresser directement des documents divers sur le Bas Canada n'en eût encore rien fait. J'ajoutais que M. Viger m'avait promis de Londres son assistance pour la révision de l'ouvrage que je venais de rédiger sur l'état de votre pays.

Depuis je suis allé dans mon pays la Normandie. A mon retour je ne trouvai ni lettre, ni imprimé de la part de M. Viger.

Cependant la session mémorable de votre parlement en 1830 a dû rendre néanmoins intéressante celle de 1831. Et votre journal est un vrai mémorial recueillant une foule de faits qui pour des Français, pour moi surtout sont d'un intérêt vital.

Peut-être mes lettres à M. Morin vous ont engagé à m'expédier un paquet de journaux, brochures et autres papiers; la fin d'octobre ou la 1^{ère} quinzaine de novembre me prouveront si je dois conserver cet espoir. Muni de ce secours, de ces documents reçus je pourrai avoir publié mon volume pour le 1 Janvier.

Le voyage que M. Viger doit faire à Paris n'a pas encore d'époque fixée. Mais j'apprends à l'instant que M. A. Bertelot avocat à Québec vient d'y arriver. Je vous écris avant de l'avoir vu, à cause du départ pour le 10 du pakot du Havre pour New York. Il paraît que M. Bertelot qui résidera ici quelques mois n'a apporté aucun papier canadien.

Le Canada est si peu connu de la France que ce ne sera bien qu'après la publication de mon essai sur votre pays qu'il sera possible d'avoir une ou deux de nos meilleurs journaux en échange; par exemple, celui du Commerce.

Quant aux livres nouveaux que vous demandiez à M. Lemoult, pour le moment je ne vois que le nouveau recueil des *Ephémérides*, déjà en 8 ou 10 vol. in 80, je présume, qui put vous fournir assez abondamment des articles à répéter dans la *Minerve*. Mais il paraît que M. Lemoult a l'espoir d'avancement dans les contributions indirectes et qu'ainsi il renoncerait à retourner en Canada.

Je crois que vous savez que m'étant proposé de démentir et rectifier les beuvés énormes et nombreuses commises par des Anglais et autres contre l'intérêt du Canada et de la vérité, j'embrasse dans mon essai sur les deux Canadas l'état politique, moral, religieux, industriel, commercial, littéraire etc. Je soupçonne que des motifs divers et

puissants vous empêchent parfois de dire dans la Minerve tout ce que votre patriotisme vous inspire. L'heure avancée me prive de pouvoir m'entretenir davantage avec vous, le courrier va partir. J'espère que vous ne différerez pas sinon à me faire un envoi, du moins à m'écrire; veuillez me dire si c'est votre bureau ou la librairie Fabre qu'il sera mieux d'indiquer sur la couverture de mon livre.

Je vous prie monsieur, de faire agréer mes compliments à MM. Morin & Gosselin; surement M. Lemoult y joindrait les siens s'il savait que je vous écris.

Veuillez croire à l'assurance de ma considération et de mon dévouement.

*Isidore Lebrun, de plusieurs sociétés
savantes.*

rue St Sauveur N° 16

Peut-être aurez-vous profité du départ de M. Amyot pour me faire un envoi. Ce monsieur est à présent à Londres.

Nous aurions bon besoin que le médecin qui était ici l'année passée ou quelque autre passât en ce pays où l'on est sans aucune assistance, ce qui est d'une grande conséquence pour une nouvelle colonie. Il est mort depuis quatre mois à Québec quatre ou cinq chefs de famille des plus considérables qu'un homme un peu habile aurait peut-être sauvés; car à peine y trouve-t-on un chirurgien qui puisse saigner.

Je vous informe, Monseigneur, de ces petites particularités afin que vous soyez instruit de tout jusqu'aux moindres choses, et que si je manque je puisse m'en corriger après qu'il vous aura plu me faire savoir vos intentions.

Ce n'est pas que je n'appréhende de vous ennuyer par de si longues narrations; mais comme je ne m'attends pas que vous fassiez lire mes lettres qu'à vos heures perdues, et qu'elles vous détournent des grandes et importantes occupations dont vous êtes accablé, j'espère que vous excuserez la liberté que je prends et que vous l'imputerez à l'envie que j'ai de vous marquer par ces faibles témoignages l'exactitude que j'apporterai à vous informer de tout ce qui viendra à ma connaissance, l'attachement inviolable que j'aurai toujours à faire ce que je croirai vous devoir plaire et le profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très hble et très oant et très obligé seur

FRONTENAC

Depuis ma dépêche finie j'ai reçu, Monseigneur, des lettres de Mr le chevalier de Grandfontaine par des Sauvages qu'il m'a envoyés en date du 25 septembre, par lesquelles il me confirme la prise de la Nouvelle-York par les Hollandais; mais sans m'en rien particulariser. Peut-être que les gens que le Père Bruyas aura dépêchés à Orange arriveront devant que je la ferme et qu'ainsi je pourrai vous en mander de plus grandes particularités.

Il y a trois personnes ici qui sont les sieurs Denis, des Islets et Godefroy à qui vous avez procuré des lettres d'ennoblissement qui souhaiteraient fort que vous eussiez la bonté d'en faire faire l'adresse pour la vérification au Conseil Souverain de Québec où il ne leur coûtera point d'argent, en attendant qu'ils aient le moyen de la faire faire au Parlement, Chambres des comptes et Cour des Aides de Paris à qui elles sont adressées. Ils avaient prié Mr Talon de vous demander cette grâce et m'ont remis les copies de leurs lettres entre les mains que je vous envoie cotées K. pour vous la demander tout de nouveau.

Nous avons eu ici une affaire qui nous a fort embarrassés sur un marchand de La Rochelle qui passait en ce pays dans le navire nommé le *Prince Maurice* qu'on dit s'être noyé à soixante lieues d'ici dans la rivière en allant dans la chaloupe pour reconnaître les terres. Comme il avait eu de grands démêlés avec le capitaine et quelques-uns de l'équipage qui sont tous Basques on a eu présomption qu'ils ne l'eussent assommé; c'est pourquoi ayant fait arrêter deux de ces matelots et les ayant interrogés moi-même d'abord et fait interroger ensuite par un commissaire que je leur donnai, l'on a instruit le procès le mieux que l'on a pu, dans la difficulté qu'il y avait de bons interprètes, et y remarquant de si grandes contradictions dans toutes les réponses des accusés qu'elles avaient pu donner lieu de leur faire donner la question. Le Conseil depuis deux jours en les jugeant a trouvé plus à propos de les renvoyer aux juges de l'amirauté de La Rochelle avec leurs procès, et de

charger les capitaines des navires qui sont en cettè rade de les remettre entre leurs mains, parce qu'ils pourront trouver plus facilement des gens qui entendent bien la langue basque pour tirer d'eux la vérité de ce qui s'est passé et qu'ils pourront même en avoir des lumières par les capitaines basques qui étaient en pêche à l'île Percée et à Gaspay dont j'envoie les noms à M^{rs} du Terron, et qui avaient contribué à l'évasion du plus coupable, s'il était vrai qu'il y eût quelque crime commis.

Les gens de M^r Talon qui s'en vont en France m'ont remis les clefs du magasin neuf dont il y a des planchers qui ne sont pas encore achevés.

Pour la brasserie, ils ont dit qu'elle était à lui et que le Roi la lui avait donnée. Je les ai crus à leur parole, me contentant de vous en donner avis.

J'oubliais, Monseigneur, à vous mander que les avis que j'ai eus que des Groseillers nous débauchait tous les Sauvages et leur faisait des présents pour les attirer à la Baie de Hudson, où il s'est établi, ont fait que je me suis servi du zèle que témoignait le Père Albanel, Jésuite, d'aller faire une mission dans ces quartiers là pour tâcher de détourner les Sauvages, parmi lesquels il a beaucoup de créance, de prendre cette route, ce qui apporterait un fort grand préjudice à la traite de Tadoussac et même à celle des Outaouacs auxquels des Groseillers, à ce qu'on me mande, a envoyé aussi des présents sans qu'ils y aient voulu encore répondre et que j'essaierai d'empêcher par toute sorte de moyens.

Le dit Père Albanel doit pressentir des Groseillers s'il le rencontre et essayer de voir s'il pourra le faire rentrer dans nos intérêts. Il voulait emmener son fils que nous avons ici mais j'ai cru qu'il n'était pas à propos pour ce voyage.

Les Pères Jésuites n'ont pas plutôt su que j'envoyais le Sr de Chambly à l'Acadie qu'ils m'ont pressé et fait presser par le grand vicaire de M^r l'Evêque qu'un de leurs Pères allât avec lui pour assister les peuples qui y sont et que depuis trois ou quatre ans n'ont point de prêtres. Comme leur pensée est d'y avoir un pied pour y faire après quelque établissement et que je ne sais point si vous n'y destinez pas des Récollets qui y seraient assurément plus propres, j'y ai résisté quelques jours en me servant de plusieurs raisons et des troubles que l'arrivée des Hollandais pouvait causer en ce pays là, pour leur persuader d'avoir un peu de patience, et que nous en eussions des nouvelles par le retour du vaisseau que j'y envoyais. Mais ils m'ont tant persécuté, qu'appréhendant de me montrer partial en refusant à un de leurs Pères d'aller en ce pays là après avoir envoyé des Récollets à l'île Percée et au nouveau fort, j'ai consenti que le Père Pienoir allât avec le Sr de Chambly pour y passer l'hiver à condition qu'il s'en reviendrait le printemps sur le même vaisseau qui l'avait amené pour nous rendre compte de ce qu'on pouvait faire en ce pays là sur le sujet de la religion, ce qui vous donnera lieu, Monseigneur, si vous avez quelque autre pensée, et que vous jugiez que les Récollets fussent plus propres d'y en envoyer, auquel cas il en faudrait un à Pentagoet et un autre à Port-Royal.

Je vous envoie, Monseigneur, le recensement qu'on a fait de tout ce pays avec le plus d'exactitude qu'il a été possible (coté L.) avec l'extrait des baptêmes et des mariages coté M.

Comme j'allais fermer mon paquet, les gens, Monseigneur, que j'avais envoyés aux Agniers sont arrivés et m'ont apporté une lettre du Père Bruyas, supérieur des missions iroquoises, que je vous envoie coté N, par laquelle vous verrez la confirmation de la prise de Manathe et d'Orange et les dispositions dans lesquelles sont les Hollandais, lesquels, par ce qu'il mande, et par ce que j'ai vu dans les lettres qu'il a écrites au supérieur d'ici, témoignent ainsi que les Sauvages avoir bien plus peur de nous que nous ne devons, je crois, en avoir d'eux.

J'avais déjà su la désertion de ces quatre soldats et trois travailleurs de Katarkoui, mais je ne comprends pas la contradiction qui semble être dans la lettre de ce Père mandant qu'il les a empêchés d'aller en guerre contre les Hollandais et ensuite qu'ils se sont réfugiés parmi eux à Manathe et à Orange, non plus que le langage qu'il fait tenir au chef de l'ambassade qui paraît plutôt venir de gens qui craignent beaucoup plus que les Sauvages d'être éclairés de près et qui, jugeant bien que cet établissement peut servir de chemin pour pénétrer un jour jusqu'aux postes qui ne sont occupés et connus que par eux, en voudraient faire voir l'inutilité par les assurances qu'ils font donner par les Hollandais de ne vouloir rien entreprendre sur nous et de vouloir seulement se tenir sur la défensive, que d'un homme affectionné à sa patrie qui, pour engager des peuples éloignés dans ses intérêts devrait, ce me semble, plutôt en dissimuler les pertes qu'avouer le misérable état où le Roi l'a réduit; mais le mal de tout cela c'est qu'on nous mande ce qu'on veut et ce qu'on croit pouvoir favoriser les intérêts qu'on a, n'y ayant personne qui puisse expliquer la vérité. J'espère néanmoins qu'à cette heure que le Sr Lemoine hivernera sur les lieux, je pourrai débrouiller toutes choses et savoir les véritables dispositions où sont les Hollandais et les Sauvages, ayant, comme je vous l'ai marqué, une grande habitude et beaucoup de crédit parmi ces derniers.

Pour ces sortes de désertions elles sont assez ordinaires dans le commencement des établissements éloignés; mais je tâcherai de les empêcher à l'avenir en engageant les Sauvages de me les livrer entre les mains, le leur promettant toutes choses pour cela; ils sont sept ou huit coureurs de bois que depuis six mois je travaille à faire attraper et qui sont les principaux auteurs de ce désordre.

Je fais état dès que la navigation sera libre d'aller faire un tour au fort afin d'y confirmer les Sauvages dans les bons sentiments où ils sont, et d'empêcher par ma présence que l'artifice des Hollandais ne prévale sur les caresses et les bons traitements que je leur continuerai.

Nos vaisseaux partent ensemble quatre pour la France et deux pour les Iles. Je donne ordre aux derniers de ne point se séparer qu'après avoir passé le grand banc et aux autres de ne point le faire pendant toute leur route, autant qu'ils le pourront, aussi j'espère qu'il n'y aura rien à craindre pour eux.

Quelque longue que soit cette dépêche je ne la saurais finir sans vous recommander le Sr de Tilly qui est établi en ce pays il y a près de quarante ans, et le seul gentilhomme qui soit resté de ceux qui s'y sont habitués dans ce temps là; il a quatorze enfans tous vivants et sa femme grosse du quinzisième, et quoiqu'il soit doyen du Conseil, il a de la peine à subsister avec une si nombreuse famille. Mr Talon lui avait toujours donné, hormis l'année dernière, la pension qui est ordonnée pour ceux qui avaient ce nombre d'enfants, Si vous renouvelez ces sortes de grâces, il n'y en a point qui ait plus de zèle pour le service du Roi ni qui prenne plus de soin de bien élever ses enfans dont il y en a déjà deux des plus grands qui sont fort honnêtes gens.

L'abus qui se commettait dans les lieux éloignés comme les Trois-Rivières, à Montréal, sur le débit du sel et sur celui du vin, de l'eau-de-vie qu'on vendait le printemps et après le départ des navires trois fois autant qu'à Québec, m'a obligé de faire une ordonnance par laquelle j'ai réglé le minot de sel à 3s. à Québec, le pot de vin à 16s. et l'eau-de-vie à 40s. et pour les Trois-Rivières et lieux circonvoisins le minot de sel à 4 sous à cause de cinq sols qu'il coûte par minot pour le fret, de dix sols pour le mettre en barrique laquelle coûte un écu et ne contient que six minots

et le reste pour le déchet et la peine de le débiter, vingt cinq sols le pot de vin et cinquante sols le pot d'eau-de-vie.

Les habitants recevront de grands avantages de ces règlements parce qu'il y en a eu qui ont acheté le sel jusqu'à 12 et 14l. le minot et que l'eau-de-vie se vendait ordinairement quatre livres le pot.

FRONTENAC.

De Québec ce 13 novembre 1673 (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE COLBERT
(16 FÉVRIER 1674)

Monseigneur,

Les Sauvages que M. de Chambly m'a envoyez depuis deux jours, pour m'apprendre son heureuse arrivée à Pentagouet, me donnant lieu de me servir de la voye de Baston, pour faire tenir des lettres en France par l'Angleterre, j'ay cru que je ne devois point négliger cette occasion pour vous rendre compte succinctement de ce qui s'est passé de plus considérable en ce pais depuis le départ des vaisseaux, et vous donner par là le moyen de m'envoyer vos ordres, sur ce que vous jugerez le plus nécessaire, par les derniers qui partiront de France pour venir icy.

Je pensois que le Sr de Chambly m'apprendroit des nouvelles de ce qui estoit arrivé dans la Nouvelle-Angleterre, depuis la reprise de Manathe et d'Orange, et si les Hollandois enflez de ce succez ne songeaient point à pousser leurs conquestes jusques à Baston et mesme jusques à Pentagouet, mais les gens qu'il avoit envoyez à Baston n'en estant point encore de retour, et s'estant pressé de me depescher ces Sauvages, qui ont esté plus d'un mois en chemin, il ne m'en a pû rien mander, ny moy par consequent vous en rien apprendre.

Tout ce que j'ay sceu par les lettres des Pères Jésuites qui sont dans les missions iroquoises, c'est que les Hollandois font tous leurs efforts pour obliger les Iroquois à rompre avec nous, mais inutilement jusques icy, parce qu'ils leur ont tousjours répondu qu'ils ne vouloient non plus se mesler de leur guerre avec les Européens, qu'ils se mesloient de celle qu'ils ont avec les Andastoguez et autres nations Sauvages, qu'ils avoient lieu de se louer de moy, que j'estois leur Père, et qu'ils estoient mes enfants.

Les mesmes Pères adjoustent qu'il semble que c'est la Providence divine qui m'a porté à faire le voyage que je fis l'année passée et à construire un fort sur le lac Ontario, puisque la crainte et l'amitié que tous les Sauvages en ont conçu pour les Français, sont les seules causes qui les empeschent d'adhérer aux sollicitations et aux instances pressantes que leur font les Hollandois, comme vous pourrez voir, Monseigneur, dans la copie d'un billet que le Père de Lamberville a mis dans sa lettre, me réservant de vous en envoyer l'extrait, et de celles des autres Pères par les vaisseaux qui partiront cet automne.

Cependant comme ils marquent dans toutes leurs nouvelles que les Hollandois se vantent de nous venir voir ce printemps à Quebec, je ne laisseray pas de prendre toutes les précautions que je pourray, et qui ne peuvent estre grandes veu l'estat

(1) Archives de la province de Québec.

où vous savez 242, 21, 10, 20, 14, 68, 17, 34, 24, 91, 17, 30, 20, 15, 45, 32+17, 17, 56, 34, que je suis sans 21, 107, 82, 25, 33, 17, c'est-à-dire 29, 14, 17, troupes armes, munitions ny 20, 23, 24, 102, 17, 2, 18, 87, 17, 95, 98, 38 argent, 15, 14, 17, 98, 25, 18, 72, 14, 20.

J'espère, Monseigneur, que si la paix pour laquelle nous faisons tant de vœux, vous donne quelque relasche, vous continuerez à ce pais les mesmes bontez que vous lui avez tousjours tesmoignées, et que vous nous secourrez puissamment de toutes ces choses dont il a un extrême besoin et sans lesquelles il est non seulement impossible de l'augmenter, mais mesme fort difficile de le pouvoir maintenir.

Si nous sommes assez malheureux que la guerre continue, nous ferons de nostre mieux pour nous deffendre, au cas que nous soions attaquez, sans songer à rien entreprendre ny à vous importuner pour des secours, que la prudence demande qu'on envoie plustost dans les lieux proches, que dans ceux qui sont aussy éloignez qu'est celuy-cy. J'ay fait monter sur des affusts quelques pièces de canon de celles qui estoient toutes icy sur le ventre, je feray faire ce printemps des plattes formes et des batteries, dont on n'a jusques icy songé à mettre aucune en estat. J'envoye de bonne heure à l'ile Percée et à Tadoussac, pour estre averti de ce qui vouldra entrer dans la rivière et si quelqu'un de leurs vaisseaux entreprenoit de venir jusques icy, j'essayerois de faire en sorte qu'il ne s'en retournast pas comme il seroit venu, ce n'est pas une petite affaire que de remonter quatre-vingts lieues dans une rivière sans la bien connoistre. Ainsy je croy qu'il y a plus de bravade dans tous les bruits qu'ils font courir, que d'envie d'exécuter ce dessein.

Pour du costé du fort Frontenac et du lac, si les Iroquois ne s'en meslent, les Hollandois ne sont pas de fort bons soldats dans les bois, et je ne pense pas avoir beaucoup sujet de les appréhender, je ne laisseray pas néanmoins d'envoyer des ordres à tous les seigneurs des habitations et aux officiers des milices, de les tenir dans le meilleur estat qu'ils pourront, pour estre prestes au premier commandement, et s'ils nous veulent faire la guerre d'essayer de les repousser vivement.

Celle que le Roy m'ordonne de faire aux coureurs de bois m'embarrasse presque autant, puisque ceux sur qui je me puis reposer pour les faire chastier sont les premiers qui les appuient, et qui les protègent, quelques remontrances que je leur aye pû faire là-dessus.

Je n'avois point voulu, Monseigneur, par mes despêches précédentes vous rien mander de positif contre eux, espérant qu'ils profiteroient de ce que je leur avois dit, et qu'ils feroient mieux leur devoir, mais voiant que leur désobéissance s'augmente tous les jours, et qu'elle va à des excès dont on n'a jamais ouy parler, comme vous le connoistrez par le mémoire que je vous envoie, des raisons qui m'ont nécessité de traiter M. Perrot comme j'ay fait, je suis obligé de vous dire qu'à moins d'un exemple et d'une punition très sévère, il ne faut point espérer contenir icy les gens dans la soumission et l'observation qu'ils doivent avoir pour les ordres du Roy et de celuy qui le représente, puisqu'il n'y a jamais eu peut-estre de pais où l'autorité soit si mal établie et où il y ait tant de personnes, et des premières dans toutes les professions, qui cherchent plus à l'anéantir.

J'aurois souhaité par beaucoup de raisons particulières, n'avoir point esté forcé à traiter M. Perrot par des voies aussy rigoureuses, que celles que j'ay prises, mais je crois, Monseigneur, qu'après l'action qu'il a faite et les plaintes que j'ay eues contre luy de tous costez, vous trouverez que j'y ay gardé beaucoup de modération, en remettant son affaire au Conseil, et que je ne pouvois faire autre chose

que ce que j'ay fait, à moins que de vouloir laisser violer une autorité dont le depost me doit estre sacré, et pour la conservation duquel, je dois répandre jusques à la dernière goutte de mon sang.

Je ne laisse pas, Monseigneur, de sousmettre toute ma conduite à vostre jugement, et de chercher mesme cette voie pour vous en donner plus promptement avis, et pour en recevoir dès cette année ou l'approbation ou la réprimande, ne doutant point que si vous trouvez que j'aye eu raison vous ne mainteniez tout ce que j'ay fait, et ne donniez par là un grand exemple à tous ceux qui sont icy de l'obéissance quils doivent aux ordres des personnes qui y tiennent la place que j'y tiens, comme aussi si j'ay manqué en quelque chose vous n'avez la bonté de m'en excuser, et d'imputer plustost cela à mon peu de lumière, qu'à aucune intention de rien faire qui puisse vous déplaire et vous mescontenter, estant dévoué et soumis entièrement à vos volontez.

Je ne vous importuneray donc pas d'avantage sur ce sujet, sinon pour vous dire que le major qui est à Montréal estant trop vieux et trop cassé pour pouvoir veiller avec le soin et l'exactitude qui est nécessaire pour l'extermination des coureurs de bois, que je prétens infailliblement faire avec le temps, jay envoyé pour commander dans ce lieu le Sr de La Nouguère qui estoit officier dans le régiment de Carignan, et que j'ay remarqué estre fort actif, et fort zélé pour le service, et tout à fait propre pour courir et faire la guerre à tous les bandits, le tout, jusques à ce qu'il vous plaise de me faire scavoir les intentions de Sa Majesté, et les vostres pour les affaires de l'Acadie, je ne vous en pourrois rien mander que ce que M. de Chambly vous en escrira à droicture. Il n'y a pas trouvé les habitans et les soldats fort contents de la conduite de M. le chevalier de Grandfontaine, quelques certificats quil ait tiré d'eux par force et par violence, non plus que de l'estat où est le fort de Pentagouet aux environs duquel, et a plus de quinze lieues autour, il dit que les terres ne sont point propres pour habiter, et la pesche de la molue esloignée de dix lieues.

Il est certain, comme j'en ay entendu parler, que le port Royal est plus propre pour estre habité, les terres beaucoup meilleures, et la pesche plus proche qu'à Pentagouet, mais avec tout cela, j'estimerois toujours qu'on devoit trouver les moyens de conserver le poste de Pentagouet, qui est beaucoup plus avancé, et qui ne laisseroit de favoriser et mettre à couvert la pesche qu'on pourroit establir à dix lieues de là.

Vous y avez envoyé un homme pour commander, qui assurément pour peu que vous l'assistiez exécutera ponctuellement les choses que vous lui prescrirez, nous n'avons l'un et l'autre encore une fois qu'à faire des vœux pour la paix, car si elle vous permet de nous envoyer des troupes, et les autres secours nécessaires, j'espère que vous verrez bientost une communication d'icy à l'Acadie et que je pourray vous faire mieux connoistre par des effects que par mes paroles, la forte passion que j'ay de repondre à toutes les bontez que vous avez pour moy, et le profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC.

De Québec, ce 16e février 1674 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (12 MAI 1674)

Au camp devant Besançon, le 12e may 1674.

Monsieur le comte de Frontenac, j'ay entendu avec satisfaction la lecture des lettres que vous avez escrites au sieur Colbert sur l'estat auquel est a présent mon pais de la Nouvelle France; et comme je luy ay expliqué amplement mes intentions sur tous les points y contenus je vous diray seulement que je veux que vous vous conformiez entièrement à ce qu'il vous écrira de ma part, particulièrement sur ce qui concerne les moyens de peupler d'avantage ce pais, et de vous renfermer dans l'estendue des fonctions contenues au pouvoir que je vous ay donné, et m'asseurant que je recevray des marques de vostre zèle au bien de mon service, et de vostre application à augmenter cette colonie en nombre d'hommes, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Frontenac, en Sa Sainte Garde.

Escrit au Camp devant Besançon, le douzième may mil six cens soixante quatorze.

Signé: LOUIS, et plus bas, COLBERT (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(17 MAI 1674)

Monsieur,

J'ay rendu compte au Roy du contenu en vostre lettre du treizieme novembre dernier contenant tout ce qui s'est passé dans le Canada depuis que vous y estes arrivé; et comme Sa Majesté en a entendu le détail avec satisfaction, Elle m'a ordonné de vous expliquer ses intentions sur tous les points qu'elle contient, mais auparavant que d'entrer dans ce détail, Sa Majesté m'ordonne de vous dire en peu de mots l'estat des affaires de l'Europe.

Vous avez sceu que Sa Majesté en personne prit l'année dernière en treize jours de tranchée ouverte la fameuse place de Maëstricht, qu'ensuite Sa Majesté estant à Nancy fit attaquer et prendre la ville de Trèves, et que dans un voyage qu'elle fit en Alsace, elle se saisit des dix villes impériales.

Sur la fin de la campagne, l'Espagne prist résolution, et declara en effect la guerre à Sa Majesté; l'Angleterre dans le mois de février a fait paix avec la Hollande et dans la suite Sa Majesté se voyant presque seule à soustenir cette guerre contre la maison d'Autriche, et les Hollandois joincts, Elle a pris résolution de réunir toutes ses forces et pour cela d'abandonner toutes les places qu'elle avoit conquises en Hollande, à la réserve des seules places de Grave, et de Maëstricht, et de retirer par ce moyen plus de vingt-cinq mil hommes d'Infanterie que Sa Majesté tenoit en garnison dans toutes ces places pour en fortifier ses armées et estre plus en estat de faire repentir les Espagnols de la résolution qu'ils avoient prise.

En mesme temps Sa Majesté a donné conseil à l'Electeur de Cologne et l'evesque de Munster, ses alliez, de s'accommoder avec l'Empereur; et comme leur

(1) Archives de la province de Québec.

accommodement s'est fait dans le mois d'avril dans l'instant mesme Sa Majesté s'est mise en campagne à la teste de ses armées, estant partie pour cet effect de Versailles le dix-neuvieme du mois passé, et est allée joindre un corps d'armée considérable qu'elle a fait assembler sur les frontières du duché de Bourgogne, Elle a fait investir la ville et citadelle de Besançon par Monsieur le duc dès le vingt-six du mois passé. Elle y est arrivée le deuxiesme de ce mois, et le quinze la ville s'est rendue à son obéissance. Elle attaque à présent la citadelle et il y a beaucoup lieu d'espérer que dans huit ou dix jours elle suivra le mesme sort; ensuite Sa Majesté attaquera Dôle et Salins, et comme ces places ne sont presque point fortifiées, il n'y a presque pas lieu de douter qu'elles ne soient soubz l'obéissance du Roy dans le huitiesme ou dixième du mois prochain, et ainsy Sa Majesté sera maistre de cette importante province en un mois de temps.

Cependant, pour observer les armées des ennemys, Monsieur de Turenne est auprès de Basle avec une puissante armée, et M. le Prince a une autre armée de cinquante mil hommes en Flandres.

Vous pouvez facilement vous persuader que Sa Majesté ayant esté abandonnée par le Roy d'Angleterre, et estant obligée d'entretenir d'aussy grandes armées que celles qu'elle a à présent sur pied, elle ne peut pas avoir la mesme puissance par mer et comme Elle s'est contentée d'y mettre quarante vaisseaux dans l'océan, et trente et vingt-quatre galères dans la Méditerranée, les Hollandois seront maistres de toutes les mers, et pour cet effect, ils ont mis diverses flottes en mer, et il y a mesme lieu de croire qu'ils ont formé quelque entreprise sur le Canada et si avant que les vaisseaux qui porteront cette despesche partent j'en puis avoir quelque nouvelle, je ne manqueray pas de vous le faire sçavoir.

Voilà en peu de mots l'estat des affaires de l'Europe, sur lequel Sa Majesté veut que vous formiez vostre conduite, et par conséquent que vous vous appliquiez uniquement à bien penser et bien examiner toutes les entreprises que les Hollandois peuvent former, ou par mer ou par terre, sur ce pais là, et à préparer tous les moyens que vous estimerez pouvoir leur empescher d'y réussir, en cas qu'ils en prennent résolution, encore que Sa Majesté m'ordonne de vous dire sur ce sujet qu'elle n'y voit aucune apparence, d'autant qu'ils ne peuvent pas diviser leurs forces en tant d'endroits, et qu'ils attaqueront bien plustost les isles de l'Amérique que le Canada

Après vous avoir expliqué les intentions de Sa Majesté sur l'estat général des affaires, je commenceray à vous faire sçavoir ses intentions sur tous les pointcs contenus en vos dépesches.

Sur le premier point concernant les réglemens de police que vous avez faits, et l'establisement des eschevins de la ville de Québec ausquels vous avez donné le pouvoir de juger de la police, Sa Majesté m'ordonne de vous dire que vous avez en cela passé les bornes du pouvoir qu'elle vous a donné d'autant que ce règlement de police debvoit estre fait par le Conseil Souverain auquel vous devez présider, et non par vous seul, et à l'égard du pouvoir de juger que vous avez donné aux eschevins, la police appartient de droit au premier juge qui est estably par la compagnie, et vous n'avez pas pu luy oster une partie de sa jurisdiction qu'il tient du Roy en conséquence du pouvoir que Sa Majesté a donné à leur compagnie et la donner à un autre juge que vous avez estably sans autorité, et je vous dois dire que vous devez estre entièrement circonspect en toutes affaires de pareille nature, et vous devez considérer que le pouvoir que vous avez du Roy vous donne l'autorité toute

entière sur tout ce qui concerne le commandement des armes, mais à l'égard de tout ce qui concerne la justice, l'autorité que vous y avez consisté en la présidence que vous avez du Conseil Souverain que Sa Majesté a establi en ce pais-là, et ainsy son intention est que vous fassiez discuter et examiner tout ce qui concerne cette matière dans le dit Conseil, que vous preniez les advis de ceux qui le composent, et que ce soit le Conseil qui prononce sur toutes les matières qui en dépendent, et Sa Majesté estime cela non seulement conforme au pouvoir qu'elle vous a donné, mais mesme absolument nécessaire pour eslever un peu les esprits de ceux qui le composent, et augmenter plus l'amitié pour ce pais-là par la part qu'ils auront dans le gouvernement politique, encore que Sa Majesté estime que ce que vous avez fait en cela excède vostre pouvoir. Elle ne veut pas toutes fois que vous le révoquiez, mais Elle veut qu'à l'advenir vous exécutiez ce qui est en sa volonté, ainsy que je viens de vous l'expliquer.

Sa Majesté m'ordonne de vous dire la mesme chose sur le sujet des accomodemens que vous faites, sur lesquels elle veut que vous agissiez avec grande retenue, son intention estant que vous laissiez les juges ordinaires et le dit Conseil Souverain dans une entière liberté de ses fonctions, et que vous ne preniez connoissance des affaires de justice que pour des cas extraordinaires, et qui peuvent tirer de grandes conséquences pour le repos des peuples, ou lorsque les parties volontairement et sans aucune suggestion voudront s'en remettre à leur jugement. Sa Majesté estimant du bien de son service, de celui des peuples et de l'augmentation de la colonie de faire rendre la justice par les juges qu'elle a establi aux habitans du pais, vous pouvez bien tenir la main à ce que la justice soit bien administrée, prendre garde qu'il n'y ayt point de corruption, et advertir les juges de ce que vous croirez à propos qu'ils sachent pour régler leur conduite, et bien rendre la justice.

Pour ce qui est des alignemens à donner à ceux qui bastissent dans la ville c'est un fait de police générale qui doit estre faite par le Conseil Souverain.

Vostre principale application doit estre à augmenter le nombre des habitans de ce pais-là, sur quoy Sa Majesté a esté surpris de voir par les tables que vous m'avez envoyé qu'il n'y a que 6705 hommes, femmes et enfans dans toute l'estendue du Canada, sur quoy elle est persuadée que celui qui a fait ces tables par vos ordres, s'est trompé considérablement, veu qu'il y a plus de dix ans qu'il y avoit plus d'habitans qu'elles n'en contiennent; les années prochaines Sa Majesté veut que vous vous appliquiez à faire faire ces tables plus véritables affin qu'elle puisse estre mieux informée du nombre des habitans de cette colonie.

Sa Majesté veut de plus que vous continuiez à vous appliquer à les aguerrir en les accoutumant tousjours au maniement des armes, et les divisant par compagnies, ainsy qu'il est porté par l'instruction qu'elle vous fit avant vostre départ.

Sa Majesté pourvoit encore deux conseillers du Conseil Souverain pour composer le nombre de sept ainsy que vous le proposez, et elle a donné ordre au Provincial des Récollets d'y en envoyer encore quatre.

Pour Monsieur l'évesque de Petrée, et les Jésuites, Sa Majesté se remet à ce qu'elle vous a expliqué de ses intentions avant vostre départ.

Pour la traicte de l'eau-de-vie, c'est un fait de police qui depend du juge ordinaire et du Conseil Souverain, mais il est difficile d'entrer dans le secret des confessions.

Pour les rang et séance dans l'église et dans les processions, Sa Majesté veut que le règlement du deux mars 1668 soit exécuté, mais le Conseil Souverain en corps

doibt sans difficulté précéder tout autre corps ou particulier dans l'église, ou partout ailleurs, à l'exception de vostre personne seule.

Sur la demande que les Jésuites vous font de continuer leurs missions dans les pais esloignés, Sa Majesté estime qu'il seroit beaucoup plus avantageux pour le bien de la Religion et pour celuy de son service de s'appliquer à ce qui est proche, et en mesme temps qu'ils convertiroient les sauvages les attirer dans une société civile à quitter leur forme de vie avec laquelle ils ne peuvent jamais devenir bons chrestiens. Sa Majesté n'estime pas toutes fois que ces bons pères doivent estre gehennez dans leurs fonctions, elle désire seulement que vous fassiez connoistre et que vous les excitiez doucement à ce qui est en cela des sentiments de Sa Majesté.

Vous connoistrez facilement par ce que je viens de vous dire, et encore plus par l'estat des affaires de l'Europe que je vous ay expliqué au commencement de cette lettre que l'intention de Sa Majesté n'est pas que vous fassiez de grands voyages en remontant le fleuve Saint-Laurent, ny mesme qu'à l'advenir les habitans s'estendent autant qu'ils ont fait par le passé, au contraire Elle veut que vous travailliez incessamment et pendant tout le temps que vous demeurez en ce pais-là à les resserrer et à les assembler, et en composer des villes et des villages, pour les mettre avec d'autant plus de facilité en estat de se bien deffendre, en sorte que quand mesme l'estat des affaires de l'Europe seroit changé par une bonne et avantageuse paix à la gloire et à la satisfaction de Sa Majesté, elle estime bien plus convenable au bien de Son Service de vous appliquer à bien faire deffricher et bien habiter les endroits les plus fertiles, les plus proches des costes de la mer et de la communication avec la France que non pas de pousser au loin des decouvertes au dedans des terres des pais si esloignez qu'ils ne peuvent jamais estre habitez ny possédez par des François.

Cette règle générale peut avoir ses exceptions en deux cas, l'un, si les pais dont vous prendriez possession sont nécessaires au commerce et aux traites des François et s'ils pouvoient estre découverts, et possédez par quelque autre nation qui pust troubler le commerce et les traites des François, mais comme il n'y en a point de cette qualité, Sa Majesté estime toujours que vous pouvez et devez laisser les sauvages dans leur liberté de vous apporter leurs pelletteries sans vous mettre en peine de les aller chercher si loing

L'autre cas est que les pais que vous découvririez vous puissent rapprocher de la France par la communication avec quelque mer qui fust plus méridienne que l'entrée du fleuve de Saint-Laurens, comme seroit l'Acadie, la raison est que vous connoissiez parfaitement que ce qu'il y a de plus mauvais dans le Canada est l'entrée de cette rivière qui estant fort septentrionale ne permet pas aux vaisseaux d'y entrer que quatre, cinq ou six mois de l'année.

Vostre principale application ne doit point estre de donner de nouvelles concessions, mais de bien faire cultiver les anciennes, et pour cet effet de bien faire exécuter les déclarations, arrests et règlements qui ont esté donnez et envoyez en Canada pour ce sujet.

Et pour y appeller un grand nombre d'habitans ainsy que c'est le principal but des intentions de Sa Majesté il n'y a rien de plus nécessaire que de les maintenir en paix, tenir la main à ce que tous les officiers et les habitans, chacun fasse bien son devoir, que la justice leur soit bien rendue par eux-mesmes, c'est-à-dire par les officiers qui en ont le pouvoir, sans y toucher vous-mesme, que vous leur

montriez l'exemple de ne faire que ce qu'ils doivent faire, mais de s'y bien appliquer, cette honeste liberté que vous leur donnerez répandra une grande opinion dans ce Royaume de la justice de vostre gouvernement et conviera par ce moyen beaucoup de gens à y passer.

Sa Majesté m'ordonne de plus de vous dire qu'elle ne veut point que vous fassiez aucune nouvelle dépense parce qu'elle ne peut y fournir par le remboursement que la Compagnie luy demande, et parce qu'il n'est pas juste aussy d'obliger cette compagnie à en faire.

A l'égard des pesches, des manufactures de potasse, goldron et autres, du commerce avec les Isles et avec ce Royaume, Sa Majesté veut que vous y donniez une application tout entière, et que vous y portiez les habitans par tous les moyens que vous estimerez convenables, parce qu'il n'y a rien qui produira tant d'avantages aux habitans ny qui contribuera plus à peupler le país que ces établissemens, et pour y parvenir elle veut que vous donniez une entière protection au nommé Follin qui travaille à l'établissement de la potasse, à ceux qui travaillent au goldron, et généralement à tous ceux qu'elle y enverra ou qui iront d'eux-mesmes pour y faire de nouveaux établissemens dans lesquels ils réussiront.

Sa Majesté a estimé que le sieur de Chambly s'acquitteroit bien du gouvernement de l'Acadie dont vous devez assez connoistre la conséquence.

Elle veut que vous vous appliquiez pareillement à empescher la continuation des courses que les François font dans les bois, que vous en fassiez de sévères deffenses, et que vous fassiez punir rigoureusement tous ceux que vous y ferez prendre.

Sa Majesté veut aussy que vous continuiez d'exciter les Jésuites, les Récollets, le Séminaire de Montréal de prendre de jeunes sauvages pour les nourrir, les instruire à la foy et les rendre sociables avec les François.

Elle veut aussi que vous teniez la main à ce que le vaisseau qui a esté commencé soit achevé le plus tost qu'il se pourra, et soit mis en estat de pouvoir estre chargé pour estre envoyé en France, et Elle veut que l'exemple de ce bastiment vous serve pour porter les habitans à en faire bastir quelque autre pour leur propre commerce.

A l'égard du sieur de Villeray, Sa Majesté a tousjours reconnu que c'estoit celuy de tous les habitans de Canada qui estoit le plus accommodé et qui s'appliquoit le plus au commerce, et mesme qui avoit desja des vaisseaux en mer, qui avoient donné commencement au commerce avec les Isles de l'Amérique; et comme Sa Majesté vous a tousjours fait connoistre qu'il n'y avoit rien de plus important et de plus nécessaire que ces sortes d'establissemens, aussy ceux qui s'y portent devoient assurément avoir le plus de part en vostre confidence, et en vos bonnes grâces, afin que par le favorable traitement qu'ils recevoient de vous, ils fussent conviez à augmenter ce commerce, et que leur exemple excitât les autres à s'y porter. C'est assurément l'ordre et la règle que vous devez tenir et quoy que vous trouviez quelques deffaults en ces sortes de gens, il faut les dissimuler, et les souffrir parce que le bien qu'ils peuvent faire excède infiniment le mal et puisque la Compagnie avoit donné aud. s. de Villeray la commission de recevoir les droits de dix pour cent vous ne pouviez pas et ne debviez pas donner cette recepte à un autre sous prétexte que le dit Villeray est attaché aux Jésuites.

Sa Majesté veut de plus que le commis de la Compagnie paye les 35,000 l. des charges extraordinaires du país suivant l'estat de la Compagnie sans que vous l'obligiez à payer d'avantage.

Sa Majesté veut que vous teniez soigneusement la main à ce que les habitans se pourvoyent des armes, poudres, plomb et autres munitions qui leur seront nécessaires pour leur defense.

Que le recensement de tous les habitans se fasse tous les ans avec grand soin en sorte qu'il n'en soit obmis aucun.

Que vous portiez tous les garçons et filles au mariage aussy tost qu'ils viennent en aage.

Que vous restablisiez le sieur de Villeray dans la charge de premier conseiller du Conseil Souverain, en cas qu'il ne l'ayt point encore esté.

Que vous teniez soigneusement la main à ce que les droicts de la compagnie soient soigneusement payez, et comme il y a eu beaucoup d'abus jusques à présent, Sa Majesté a donné les ordres pour confisquer à l'arrivée des vaisseaux en France toutes les marchandises qui ne les auroient point payé.

Sa Majesté m'a ordonné d'envoyer mil livres aux Religieuses Ursulines de Québec pour continuer à prendre des petites sauvagesses et les instruire; il n'y a point d'aumosne ny de charité qui doibve estre plus recommandée à tous les habitans du pais que celle-là.

Et Sa Majesté envoie de plus deux mil livres d'aumosne à l'hospital de Québec, vous devez tenir la main à ce que ces sommes et toutes celles qui sont données soient employées à des œuvres de charité et non à enrichir les églises.

Sa Majesté m'ordonne aussy de vous recommander particulièrement la personne et les interests du sieur Perrot, gouverneur de Montréal et nepveu du sieur Talon, premier valet de chambre de Sa Majesté.

Il ne me reste après une si longue lettre qu'à vous asseurer que je suis,

(Non signé) (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE COLBERT
(14 NOVEMBRE 1674)

Monseigneur,

Avant que de vous rendre compte, comme j'y suis obligé, de tout ce qui s'est passé en ce pays depuis ma dernière dépêche, vous voudrez bien que je commence celle-ci par des très humbles remerciements de toutes les bontés que vous avez pour moi et dont je ressens les effets non seulement par la grâce que vous me faites de pourvoir au paiement de mes appointements dans un tems ou un autre que vous serait accablé des extrêmes dépenses qu'il convient de faire pour la conservation de l'Etat et des glorieuses conquêtes de Sa Majesté, mais encore par les assistances que vous avez bien voulu donner à ma femme dans ses affaires domestiques.

Je n'ai, Monseigneur, qu'à vous en demander la continuation et à vous protester que vous ne sauriez jamais répandre vos faveurs sur personne qui en conserve une plus parfaite reconnaissance que moi ni un plus violent désir de vous en donner des marques par toute sorte de services et par un attachement inviolable à tous vos intérêts. Tant de différentes raisons m'y engagent, que vous ne pourriez, sans me faire injustice, me regarder autrement que comme une personne dévouée à tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner et qui n'a de but au monde que celui

(1) Archives de la province de Québec.

d'essayer de vous plaire par sa conduite. C'est ce qui fait, Monseigneur, que j'ai été plus sensiblement mortifié d'avoir connu dans votre dépêche du 17 mai, que je n'ai reçue que le 5 septembre, que vous n'avez pas été satisfait de beaucoup de choses que je n'ai entreprises qu'avec de fort bonnes intentions et que j'ose dire avoir été utiles à ce pays. Comme il n'y manque pas de gens qui cherchent à déprimer ce qu'on y fait et qu'il s'en peut aussi trouver en France quelques-uns qui ne sont pas peut-être plus charitables, je ne doute point qu'on n'ait essayé et qu'on essaye encore tous les jours de vous mal interpréter toutes mes actions et de leur donner un autre jour qu'elles n'ont, mais, Monseigneur, j'ai trop de confiance en votre justice et en l'honneur de votre protection, pour croire que vous ne voulussiez pas m'écouter en mes justifications et, en excusant mes fautes, être persuadé qu'aussitôt que vous m'aurez fait la grâce de me les faire connaître, je tâcherai à les réparer par une prompt obéissance à tout ce que vous me prescrirez.

Ne croyez donc point, s'il vous plait, lorsque j'ai songé à faire des règlements de police, j'aye eu la pensée de passer les bornes du pouvoir que Sa Majesté m'a donné, ni de diminuer celui du Conseil Souverain, dont il lui a plu de me faire le chef et le président. J'avais remarqué que M^r de Tracy avait, de son autorité seule, fait plusieurs règlements de cette nature, que M^r Talon en avait aussi usé de même par la qualité d'intendant qui lui donnait principalement ce pouvoir; de sorte que voyant ma commission dans les mêmes termes que celle de M^r de Tracy, mes instructions conformes à ce que je projetais, et le pays sans intendant, et sans aucun autre ministre du Roi, que moi seul, il ne m'est pas venu le moindre scrupule dans l'esprit que je ne pusse faire ce que les autres avaient fait devant moi, d'autant plus qu'ayant concerté non seulement avec la plus grande partie de MM. du Conseil qui avaient été nommés commissaires pour examiner les articles que je proposais, mais encore avec les principaux habitants de Québec, je leur donnais la part que vous m'ordonnez de leur en faire pour augmenter en eux leur amitié pour le pays; que si j'avais donné dans ces règlements le pouvoir au premier eschevin de juger de la police, ce n'avait été, comme vous l'avez pu observer, que par provision, en attendant que Sa Majesté en eût ordonné et pour les raisons que je vous marquais.

Comme vous me témoignez qu'elle ne les a pas approuvées, j'en ai aussitôt remis la connaissance au lieutenant général et il ne m'arrivera plus de rien faire en ces rencontres d'une autre manière que celle que vous me prescrirez; ma consolation étant que, si vous avez imparfaitement la forme, vous n'aurez pas condamné ce qu'ils contiennent, puisque vous ne m'ordonnez pas de les révoquer.

Pour ce qui est des accommodements que je vous ai mandé que je faisais quelquefois, j'ai cru en cela soulager les pauvres habitants et épargner leur bourse en les empêchant de se chicaner pour des vétilles et des choses de rien; ainsi quand l'un s'est venu plaindre à moi qu'on lui avait dit des injures, qu'on lui avait tué son chien ou qu'on lui voulait point payer deux minots de bled qu'on lui devait, j'ai envoyé dire aux personnes dont on se plaignait qu'elles me vinssent trouver pour dire leurs raisons et j'ai fait ce que j'ai pu par mes remontrances, pour les faire convenir de satisfaire à ce qu'on leur demandait; mais il ne se trouvera point que, quand ils ont voulu plaider, je les en aye empêchés ni que j'aye jamais voulu accommoder une affaire qui fut litigieuse ou pendante pardevant les premiers juges ou le Conseil. Bien loin de croire que ma conduite en cela fût blâmable, j'ai pensé que rien n'était plus conforme à vos intentions et à ce qui m'était mar-

qué dans mes instructions; que si je me suis trompé, il me sera bien aisé de m'en corriger, puisque je ne l'ai fait que par une pure charité.

Si les tables que je vous envoyai l'année passée du recensement ne sont pas véritables, ce n'était pas manque d'avoir recommandé à celui qui les a faites d'y apporter une grande exactitude, et par celle qu'on y aura cette année, on pourra connaître si la faute vient de sa part ou si, lorsque l'on a fait les recensements les années précédentes, on n'aurait point affecté d'augmenter le nombre des habitants pour faire valoir davantage le pays.

Comme j'ai reçu vos ordres fort tard et que j'ai renvoyé, tout de nouveau, faire le recensement qui était déjà commencé, je ne sais s'il pourra être achevé avant le départ des vaisseaux et si je pourrai vous l'envoyer cette année, mais du moins, l'aurez-vous, la prochaine, dans toute l'exactitude qu'il se pourra, car je ne chercherai point à vous rien déguiser; vous trouverez à l'habitation de la Prairie de la Madeleine, appartenant aux Pères Jésuites, une augmentation considérable d'Iroquois qui y sont venus habiter l'année dernière et qui sont résolus d'y faire un séjour fixe et arrêté: personne ne doit souhaiter avec plus de passion que moi l'augmentation du nombre des habitants d'un pays où j'ai l'honneur de commander, et c'est à quoi je m'appliquerai aussi avec toute sorte de soins, comme à es aguerrir et à les accoutumer au maniement des armes, la nécessité y étant plus grande que jamais et l'exemple de ce qui est arrivé à l'Acadie dont je me donnerai l'honneur de vous parler dans la suite, nous devant instruire à nous tenir mieux sur nos gardes de peur d'être surpris.

J'ai pour cela renouvelé les ordres que j'avais déjà donnés à tous les gouverneurs commandants et seigneurs des habitations de faire faire l'exercice le plus souvent qu'ils pourraient à leurs habitants qui sont tous divisés par compagnies auxquelles j'ai mis des officiers, des sergents et des caporaux; mais je me trouve bien embarrassé à les pouvoir contraindre d'avoir des armes, de la poudre et du plomb, tant à cause de la nécessité où ils sont pour la plupart qu'à cause de la rareté d'armes et de la poudre qui est, cette année, en ce pays où il n'est venu que trois vaisseaux qui n'en ont presque pas apporté.

Vous observerez, Monseigneur, s'il vous plait, que tous les ans, il se fait une grande consommation d'armes et de poudre dans la traite avec les Sauvages et dans la chasse que les Français font, tous les hivers, qui, dans leurs nécessités se défont même de leurs fusils, en trouvant un facile débit; qu'ainsi les marchands n'en apportent jamais assez et qu'à moins que le Roi en ait de réserve dans ses magasins, pour s'en servir dans les rencontres inopinées, on se trouvera toujours dans les mêmes peines. Il y a plusieurs années qu'on n'a ici aucunes poudres ni autres munitions, et ainsi ce qui en reste est consommé quoique je les aye fait ménager depuis que j'y suis, le plus qu'il m'a été possible.

Je n'y ai trouvé qu'environ 4000 livres de poudre à canon et cent livres de poudre fine, comme vous avez pu voir par les états que je vous en ai envoyés, la première année que je suis arrivé et, par là, vous jugerez qu'il n'en peut pas rester beaucoup. Vous aurez vu ainsi le nombre des boulets qui est assez médiocre, et encore que l'on n'ait pas tiré un boulet, on n'en aurait pas pour deux jours, si nous étions attaqués.

Je ne vois à cela de remède que celui que vous y pourriez donner de France si la guerre et d'autres affaires beaucoup plus importantes vous permettaient de pourvoir à celle de ce pays qui a un intérêt très notable à souhaiter une longue et bonne paix.

Je n'ai pas laissé d'ordonner à tous les marchands de réserver la moitié de toutes les poudres et fusils qui leur sont venus cette année et de ne s'en point défaire avant l'été et que nous n'ayons des nouvelles de ce que les Hollandais voudront entreprendre dans notre rivière, laquelle je crois, est une des fortes défenses que nous ayons par la difficulté qu'il y a à la remonter.

Vous me marquez que Sa Majesté pourvoit encore deux conseillers au Conseil Souverain pour composer le nombre de sept. Cependant Mr de Bellinzani ne m'a envoyé que les provisions du Sr de Lotbinière et celle du Sr d'Auteuil pour procureur général, duquel vous ne me faisiez aucune mention, on les a reçues l'une et l'autre, mais l'oubli des provisions du sieur de Villeray que vous m'ordonnez par les derniers articles de votre dépêche, de rétablir en la première place de conseiller, a causé quelque difficulté au Conseil pour le remettre dans ce rang, parce qu'il ne représentait point ses provisions et quoique j'aye fait toutes sortes d'instances, comme vous pourrez voir par le procès verbal et l'arrêt que le Conseil a donné cote A, que je vous envoie, je n'ai pu obtenir qu'il fût reçu à la première place, mais seulement en celle de conseiller sans lui donner de rang et ce par provision en attendant qu'il représente ses provisions et que la volonté du Roi ou la vôtre, leur fût plus clairement connue.

J'aurais néanmoins fort souhaité que le Conseil ne se fût pas arrêté à cette formalité dans l'appréhension que j'ai que vous ne me soupçonniez de ne pas avoir agi en cela comme je devais et que ce ne soit un effet d'un reste de chagrin que j'aurais contre lui, puisque je vous assure que si je vous ai écrit ci-devant sur son sujet, dans les termes que j'ai fait, ce n'a été que par les connaissances que j'ai eues du caractère de son esprit; car, du reste, il n'y a homme en Canada dont je dusse être plus satisfait, puisqu'il n'y en a point qui ait eu tant de soumissions apparentes pour moi, ni qui ait pris plus de soin de rechercher mon amitié; mais comme j'ai toujours eu en vue de suivre exactement ce que vous m'aviez prescrit en partant, sur le sujet de Mr l'évêque de Petrée et des Pères Jésuites, j'ai cru ne les devoir pas autoriser par leurs émissaires dont celui-ci est le principal et le plus dangereux, comme vous pourrez aisément le vérifier par des personnes désintéressées qui vous instruiront de tout ce qu'il a fait, non seulement du temps de Mr de Courcelles, mais encore de celui de plusieurs autres gouverneurs qui l'avaient précédé. Pour moi il ne m'avait jamais donné aucun sujet de plainte quand je vous en ai fait le portrait, mais je ne craindrai point de vous dire d'abord qu'il est venu en ce pays, il a pris parti dans la garnison, et a été soldat dans le fort, que la fortune qu'il y a faite ensuite est si médiocre que, s'il n'avait été, les dernières années, facteur et commissionnaire d'un marchand de La Rochelle dont les affaires sont assez embrouillées, il n'y aurait jamais pu subsister; qu'il ne s'est jamais appliqué au commerce de la mer; publiant ici hautement que le temps et l'étude qu'il a donnés depuis dix ans aux choses du droit et de la jurisprudence, où je ne le crois pas encore fort habile, lui ont fait abandonner toutes sortes de trafics; que, bien loin d'avoir des vaisseaux sur la mer, il n'a jamais eu une chaloupe sur cette rivière, comme en ont de simples habitants de Québec, et même qu'il n'a pas présentement un canot de bois pour traverser la rivière et qu'à l'égard du commerce avec les Iles de l'Amérique, jamais il n'y a pensé ni travaillé. Mais il n'est pas étrange qu'on ait espéré pouvoir vous déguiser les choses sur des faits qu'on a cru qui ne se pourraient pas éclaircir de si loin, puisque, dans ceux dont on devait présumer que je pourrais vous envoyer aisément la preuve, on n'a pas laissé de le faire.

La copie que vous recevrez cotée B, de la commission que Mr Talon lui a donnée en son nom pour lever le dix pour cent, vous fera connaître que ce n'est point MM. de la Compagnie qui la lui avaient donnée et que je n'ai point eu dessein de choquer leurs droits en la donnant, comme j'avais fait, à un autre, puisque si leur nom eût paru, je n'aurais eu garde d'y rien changer; mais voyant tous les gens de Mr Talon s'en retourner en France, et ne croyant pas, comme je vous l'ai déjà marqué, les deniers en trop grande sûreté dans les mains d'une personne peu accommodée, je crus les devoir remettre dans celles d'un homme de bien, et fidèle comme celui que j'avais choisi.

Cependant, Monseigneur, aussitôt que j'ai reçu votre dépêche, j'ai remis la commission à Mr de Villeray qui a fait, cette année, la recette du dix pour cent, par où vous reconnaîtrez ma prompte obéissance, et que je n'ai aucune peine à tout ce que vous m'ordonnerez.

Comme il n'est pas content de l'arrêt qu'on a donné sur sa réception il m'a demandé de lui permettre de passer en France où il ne manquera pas de vous alléguer l'injustice que Mr de Courcelles lui a fait de l'ôter du Conseil de son autorité et sans le consentement de Mr l'évêque; mais c'est à M. de Courcelles à vous rendre compte des raisons qu'il a eues pour cela et que j'ignore, tout ce qui est de ma connaissance est que le registre du Conseil dont je vous envoie copie cotée C porte que les cinq conseillers qui le composent ont été établis du consentement mutuel de Mr de Courcelles et de Mr l'évêque, que l'acte de rétablissement du Conseil qui se fait tous les ans aux premiers jours de l'année est signé de M. de Courcelles et de Mr de Bouteroue lors intendant et qu'il est spécialement marqué qu'il n'est point signé de Mr l'évêque parce qu'il était malade: que les gouverneurs précédents ont plusieurs fois changé de conseillers suivant les termes de l'édit de création qui porte: qu'ils seront tous les ans changés ou continués; qu'il y a cinq ans que le Conseil subsiste dans le même état où il est à la réserve de deux conseillers que j'y ai mis depuis que je suis gouverneur, par le retour en France d'un de ceux qui l'était et la mort d'un autre, que le sieur de Tilly y a toujours eu la première place, qui est un vieux gentilhomme de 60 ans et le seul peut-être de cette qualité qui se soit venu habiter en ce pays dans les commencements de la colonie, qu'il y a apporté beaucoup de bien dont il a perdu une grande partie dans la guerre des Iroquois qui le pillèrent; qu'il se trouve présentement chargé de quinze enfants tous vivants, qu'il est apparenté de toutes les personnes les plus considérables du pays et que, dans le temps qu'il pourrait espérer quelques gratifications, il est à la veille de recevoir une grande mortification se voyant obligé de descendre d'un degré et peut-être de sortir tout-à-fait du conseil si vous n'avez la bonté de lui faire octroyer des provisions d'une des charges de conseiller, comme il m'a prié de vous le demander.

Tous les autres, aussi bien que le greffier, m'ont chargé de vous faire la même supplication que je vous fais très volontiers, puisque je les en tiens capables, les trois premiers étant depuis fort longtemps dans le conseil où le secrétaire s'acquitte très bien de son devoir, et des deux que j'y ai mis, l'un étant fort entendu et très pratique dans les affaires, comme Mr de Courcelles vous pourra certifier, à qui il a servi de secrétaire, et l'autre un homme plein de bonne volonté et d'envie de s'instruire tout à fait dans sa charge, qui est de la première famille du pays, et qui a épousé une fille de feu Mr de Loustelneau dont le nom vous est, je crois, assez connu, puisqu'il était capitaine et major aux Gardes; leurs noms sont les

Quelques semaines 1835

Mon Cher Monsieur

105

Je vous ai reçu votre lettre, mais
je suis occupé comme vous l'êtes, je dois vous être
remerciant de me l'avoir écrite, j'en ai appris que Madame Du
venoy était malade, et vous ne pouviez douter de l'intérêt
que je porte à son établissement, faites lui si il vous plaît mes
meilleures souhaits et amitiés. — Je vous enverrai tous les documents
que j'aurai, mais le français étant en harmonie avec l'anglais,
il n'y aura probablement aucun imprimé d'importance à
moins qu'il y ait des nouvelles d'Angleterre, et
aucuns débats animés en fait de politique à moins que le
pauvre Conseil Législatif ne revienne sur le tapis. Les
raisons, celles que vous donnez vous même, l'époque avancée de
la session, et la crainte que je suis que les débats du Canada
ne vous parviendraient pas assez tôt pour vous faire profiter
de votre mise, m'engagent, sans meilleur avis de votre part,
à ne pas prendre d'arrangements pour le moment. Je me
perfectionnerai dans la sténographie, et je la prendrai par la
suite si j'ai été représenté. Quant aux reproches
dont vous parlez, j'en ai bien en ma part, mais quand on tra-
vaille pour le public on est exposé à tout.

J'ai remis vos lettres de souscription à qui de droit, j'y
n'ai pas vu votre agent depuis je le remercie, et si il n'a

fait aucune affectation ni mes échanges. De la banque je pourrais
convenir le Conseil de la Chambre, quant à un bill sur ce sujet je
ne crois pas qu'il peut passer, malgré les services publics de M. Pitt
et le mérite de son travail, j'ai encore éprouvé de la difficulté.

Si le bill de Mr. Lefebvre peut passer, ce sera une
excellente affaire et pour le public et pour le commerce, pour
vous vous en êtes sûr, mais la compétition entre les propres angles
pourra nuire au bill, Mr. Fox est dit être planté à quelques
membres. Je regrette aussi que vous ne puissiez briser le parti, la pro-
position des autres faits de justice, vous le savez certainement mieux.
Je vous informerai de tout ce qui se fera à cet égard.

Il y a un très bon compte non récent de vos lettres
mon cher trésorier, vous n'avez pas dit en être sûr, et vous n'avez
pas dit tout ce que vous voulez. Je suis bien sûr de ne pas
de vous, ou de mon intérêt actuel, il est suffisant pour moi
seul, et je ne crois pas que l'attachement puisse donner
toute. Quant à vos autres engagements, je ne suis pas sûr que
pourrais vous être utile, je ne suis pas sûr de proposer. Mais vous
avouez qu'à trente ans on doit penser à se former un état
et de s'occuper pour des années. Et après que vous n'avez
apprécié les motifs qui ne font pas à l'avance, l'effort, ce
qui est bien naturel à cet âge, que je dirige à ma manière, et
que la crainte de n'avoir pas même de l'état à offrir, et que
et ma cause de humilité, vous trouvez alors les circonstances
que je cherche à votre état. Vous avez voulu connaître

mes motifs, le vœu, que cette lettre soit entre vous et moi.
Vous vous plaignez auprès vous de la pauvreté, de la maladie,
de malheurs; mais vous avez une famille, et il faut bien les
avoir pour balancer les jouissances de qui a ce bonheur là.

Je n'ai aucun desir de me séparer de votre établis-
sement, Le Minéral est mon ouvrage, ma famille; si je m'en
sépare momentanément après le départ pour Québec l'Es-
tère des Canadien, je le suivrai toujours d'après près pour lui
donner un bras protection au besoin. Mais puisqu'il
ne faut rien espérer autre chose que d'être isolé sur la
terre, je m'y résigne.

Tout à vous

A. M. W.

L. Chénier
N. 3



LETTRE DE A.-N. MORIN À LUDGER DUVERNAY
(8 DÉCEMBRE 1831)

Québec 8 Décembre 1831

Mon cher Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre, malade et occupé comme vous l'êtes, je dois vous être reconnaissant de me l'avoir écrite. J'avais appris que Madame Duvernay était malade, et vous ne pouvez douter de l'intérêt que je porte à son rétablissement. Faites lui s'il vous plaît mes meilleurs souhaits et amitiés. Je vous enverrai tous les documents que j'aurai; mais la Chambre étant en harmonie avec l'Exécutif, il n'y aura probablement aucuns imprimés d'importance à moins qu'il n'arrive de nouvelles dépêches d'Angleterre et aucuns débats animés en fait de politique, à moins que le pauvre Conseil Législatif ne revienne sur le tapis. Ces raisons, celles que vous donnez vous-même, l'époque avancée de la Session, et la croyance où je suis que les débats du Canadien ne vous parviendraient pas assez tôt pour vous faire profiter de votre mise, m'engageront, sauf meilleur avis de votre part, à ne pas prendre d'arrangements pour le moment. Je me perfectionnerai dans la sténographie et je les prendrai par la suite si je cesse d'être représentant. Quant aux reproches dont vous parlez j'en ai bien eu ma part, mais quand on travaille pour le public on est exposé à tout.

J'ai remis vos listes de souscription à qui de droit; je n'ai pas revu votre agent depuis; je le reverrai & s'il n'a fait aucun effort je me chargerai de la besogne. Je ferai souscrire le Conseil de la Chambre; quant à un bill à ce sujet je ne crois pas qu'il pût passer; malgré les services publics de M. Labrie et le mérite de son travail, j'ai encore éprouvé des difficultés.

Si le bill de M. Lafontaine peut passer, ce sera une excellente affaire et pour le public et pour les imprimeurs; pour vous vous en êtes sûr, mais la compétition entre les papiers anglais pourra nuire au bill; M. Tracey s'est déjà plaint à quelques membres. Je regrette aussi que vous ne puissiez baisser le prix; en proportion des autres frais de justice, ceux là sont extrêmement onéreux. Je vous informerai de tout ce qui se fera à ce sujet.

Si vous avez bien compris mon avant dernière lettre, mon cher Monsieur, vous n'auriez pas dû en être étonné, et vous auriez parfaitement senti mes motifs. Je suis bien loin de me plaindre de vous, ni de mon salaire actuel; il est suffisant pour moi seul, et je ne crois pas que l'établissement puisse donner davantage. Quant à d'autres arrangements, ne sachant pas en quoi je pourrais vous être utile, je ne puis rien proposer. Mais vous avouerez qu'à trente ans on doit penser à se former un état et des ressources pour ses vieux jours. Et afin que vous puissiez apprécier les motifs qui me font penser à l'avenir, supposez ce qui est bien naturel à cet âge, que je songe à me marier, et que la crainte de n'avoir pas même d'état à offrir, me gêne et me cause des humiliations; vous trouveriez alors bien raisonnable que je cherche à sortir de cet état. Vous avez voulu connaître mes motifs, les voilà; que cette lettre soit entre vous et moi. Vous vous plaignez aussi vous de la pauvreté, de la maladie, des malheurs; mais

vous avez une famille, et il faut bien des maux pour balancer les jouissances de qui a ce bonheur là.

Je n'ai aucun désir de me séparer de votre établissement; la Minerve est mon ouvrage, ma famille; si je m'en sépare momentanément après la session pour achever l'histoire du Canada je la suivrai toujours d'assez près pour lui donner un bras protecteur au besoin. Mais puisqu'il ne faut rien espérer autre chose que d'être isolé sur la terre, je m'y résigne.

Tout à vous

A. N. MORIN,

L. DUVERNAY, ECR

sieurs de Tilly, d'Amours, Dupont, de Peiras et Denis de Vitré pour conseillers et Peuvret, Sr de Menu, pour greffier.

Pour le procureur général que MM. de la Compagnie ont présenté et que nous avons reçu, je ne vous en dirai rien, sinon que le substitut qui en faisait la charge était très digne de la remplir et qu'on m'a assuré qu'il y a sept ou huit ans que Mr de Tracy vous ayant écrit en faveur du même sieur d'Auteuil, on vous avertit de son incapacité et de l'attachement particulier qu'il a avec les Jésuites dont il est comme le frère donné et que ce fut la raison qui vous fit rejeter cette proposition, ce qu'il y a de certain et que je suis obligé de vous mander afin que vous puissiez en être éclairci par des personnes dignes de foi et désintéressées; si je suis si malheureux que vous n'avez pas de créance à ce que je vous en écris, est qu'il vaudrait autant avoir mis dans le Conseil le Père supérieur des Pères Jésuites et le Père ministre que les Srs de Villeray et d'Auteuil.

Je n'en parle que pour satisfaire à ce que vous me fîtes l'honneur de me déclarer, en partant, que Sa Majesté ne souhaitait pas que de certaines personnes s'autorisassent d'avantage, le seul zèle que j'ai pour le service qui m'obligera toujours, quelque ennemis que je puisse m'attirer sur les bras, à vous mander la vérité c'est ce même zèle qui me fit, l'année passée, entreprendre le voyage du lac Ontario, dont on a vu l'effet et senti l'utilité cette année, puisque la manière dont j'en usai avec les Sauvages et le poste que j'y pris sont les seules causes qui ont empêché les Iroquois d'adhérer aux persuasions des Hollandais qui leur avaient cet hiver envoyé vingt ambassadeurs pour les engager à recommencer la guerre avec nous, mais ils sont demeurés fermes dans les paroles qu'ils m'avaient données, sont venus, cet été à Montréal en ambassade solennelle, m'amener huit de leurs enfants qui sont des principales et premières familles de leurs bourgades, y ont ratifié toutes les conditions du traité que j'avais fait l'année passée avec eux, ont promis d'empêcher les Loups de Taracton, qui est une nation voisine de la nouvelle Hollande, de continuer à faire des hostilités aux 8ta8acts dont ils avaient tué sept ou huit, ce qui pouvait avoir de grandes suites, et donné parole de ne plus continuer le commerce que je vous mandai, dès l'année dernière, qu'ils avaient commencé d'établir à Gandaschekiagon avec les 8ta8acts, qui aurait ruiné tout le nôtre par le transport de pelleteries qu'ils auraient fait aux Hollandais, enfin ils ont paru dans une si grande soumission, si touchés du bon traitement des présents et des régals que je leur ai faits, qu'il n'y a personne en ce pays qui ne soit surpris de les voir dans ces sentiments; mais ce qui cause un plus grand étonnement est de voir qu'ils m'ayant accordé ce qu'ils ont toujours refusé à tous les gouverneurs et ce que jamais MM. de Tracy et de Courcelles ne purent obtenir d'eux après les avoir défaits et les être allés brûler dans leurs villages.

Les Pères Jésuites qui es connaissent mieux que personne y ont été les premiers trompés et n'ont jamais pu croire, que lorsqu'ils l'ont su, qu'ils se résolussent à me donner de leurs enfants. Cependant en voilà huit que j'ai entre les mains et qui sont autant d'ôtages qui nous répondent de la paix qui est fort nécessaire à cette colonie et qu'ils n'oseraient rompre désormais.

L'aumône que le Roi a eu la bonté de donner aux mères Ursulines est venu fort à propos pour l'entretien de ces enfants, ayant mis les quatorze filles chez elles, de sorte qu'avec les six Huronnes qu'elles avaient déjà, elles ont dix petites Sauvages présentement, qu'elles instruisent avec un succès qui donne de l'édification à tout le monde. Je suis convenu avec elles qu'il y en aurait huit

d'entretenues sur les mille livres que le Roi leur donnait, qui est environ sur le pied de quarante écus chacune et que je leur payerais la pension des deux autres sur des charités que quelques personnes particulières m'ont envoyées de France en suite de ce que je leur en avais écrit.

Pour les quatre petits garçons iroquois, comme il y en a deux qui sont fort jeunes, je les ai mis en pension chez une femme qui en a grand soin et où ils seront entretenus sur le reste des charités que j'ai reçues et pour les deux autres qui ont neuf ou dix ans, je les fais élever chez moi à mes dépens et les enverrai instruire tous les jours chez les Pères Jésuites.

Si l'intention de Sa Majesté est de continuer tous les ans les mille livres d'aumône aux Ursulines, elles offrent d'établir un séminaire de Sauvages où le Roy en aura toujours huit d'entretenues et dont le nombre sera augmenté par les charités des autres particuliers qui voudront concourir à une si bonne œuvre qui est, je crois, la plus méritoire envers Dieu et la plus utile pour cette colonie, qu'on puisse jamais proposer.

Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté, Monseigneur, de faire savoir vos intentions sur cela à M. l'évêque de Québec avant qu'il retourne en ce pays, afin que ces bonnes filles puissent prendre leurs mesures là dessus et fassent venir de France, l'année qui vient, les hardes et autres choses qui leur seront nécessaires pour cet établissement.

Si celui du fort Frontenac a produit les effets que je vous ai marqués ci-dessus et la sûreté de tous les missionnaires qui sont parmi les Iroquois, qui ne se peuvent lasser de m'en faire leurs remerciements, comme le secrétaire que je vous envoie vous pourra faire voir par plusieurs de leurs lettres, il en a causé un autre pour le commerce qui n'est pas moins avantageux pour le pays, car, depuis que les Français sont en Canada, on n'a jamais tant vu de Sauvages descendre à Montréal qu'il y en a eu cette année. Les Iroquois, qui n'y venaient d'ordinaire que le printemps et vers l'été, n'en ayant bougé tout l'hiver et les Sta8acts qui y viennent faire la grande traite vers le mois de juillet y étant descendus cette année en si grand nombre que cela a été jusqu'au nombre de huit cents tout à la fois. Il y avait plaisir de les voir mêler avec les Iroquois qui avaient accompagné leurs ambassadeurs et qui, autrefois, étaient leurs plus grands ennemis, et de remarquer les soumissions qu'ils ont apportées à tous les réglemens que j'ai faits pour empêcher qu'il n'y eût aucun désordre dans la traite; ainsi n'en a-t-on jamais vu une se passer si tranquillement n'y ayant pas eu une seule plainte de Sauvage à Français ni de Français à Sauvage. Tous les Français y ont trouvé leur compte, tant les simples habitans que les gros marchands, et les Sauvages, de leur côté, ont été satisfaits du prix auquel on leur a donné les marchandises. Ils ne le sont pas moins des caresses, des présents, des festins publics où ils se sont trouvés jusqu'au nombre de 800 et des particuliers que je leur ai toujours faits pendant leur séjour, et si l'espérance qu'ils en avaient conçue sur le récit qu'on leur avait fait de ce qui s'était passé à Katarosk8i l'année passée, avait celle-ci attiré quatre ou cinq nouvelles nations qui n'étaient jamais descendues en ces quartiers, j'espère que, la prochaine, il y en aura encore davantage. Toutes ces considérations que j'ai trouvées se rapportent entièrement aux deux exceptions que vous me marquez dans votre dépêche touchant les nouveaux établissemens, jointes aux instances que m'en ont faites les Srs Bazire et Leber qui sont persuadés, avec les principaux du pays, que la sûreté et la conservation du commerce dépend de celle de ce poste, m'ont fait résou-

dre à chercher les moyens de le maintenir sans qu'il en coûtât rien au Roi, puis-que dans l'état présent de ses affaires, il ne veut point faire aucune dépense extraordinaire et comme je ne le pouvais plus soutenir à mes dépens ainsi que j'ai fait depuis un an, je leur ai remis entre les mains, suivant les conventions que vous verrez dans le traité que j'en ai fait avec eux et que je vous envoie coté D.

Si vous leur accordez les privilèges qu'ils demandent, qui ne coûtent rien au Roi et n'apporteront aucun préjudice au pays, ils continueront l'entreprise, sinon, et que vous vouliez absolument qu'on abandonne ce poste, j'irai, l'année qui vient, s'il est nécessaire, démolir le fort avec autant de joie que j'ai eu de plaisir à le voir construire.

Personne n'est plus persuadé que moi qu'il est nécessaire, pour le bien de cette colonie, de ne pas étendre les concessions, sinon dans les cas que vous me marquez. C'est un évangile que j'ai prêché depuis que je suis en ce pays où je n'ai point donné de nouvelles concessions de terres que celles qui étaient à la bienséance des anciennes et qui pouvaient contribuer à leur augmentation, car il est certain que rien ne formera parfaitement le pays que lorsqu'il y aura des villes et des bourgades.

Mais cela ne se fera jamais qu'en pratiquant ce que les Anglais et les Hollandais ont fait chez eux qui est de marquer des lieux où se fasse la traite, sans qu'il soit permis de la faire dans les habitations particulières, ni d'occuper les sauts et les passages comme on voit que les personnes de toutes sortes de professions font ici, en conséquence des concessions qu'ils en ont obtenues ci-devant et qu'il serait nécessaire de révoquer pour les obliger à s'habituer dans les villes où les Sauvages seraient obligés de venir, ne trouvant personne qui les arrêtât en chemin. C'est par là que nos voisins ont fait Manathe et Orange et que nous aurions aussi des villes en ce pays si on y gardait la même sécurité, mais il faudrait pour cela que les habitants y fussent moins accoutumés au libertinage, qu'on fût plus autorisé et qu'on eût plus de moyens pour les en châtier.

Ceux que j'ai pris pour exterminer, suivant vos ordres, les coureurs de bois ont réussi, mais ce n'a pas été sans causer quelque bruit et sans faire naître des affaires dont je suis fâché d'être obligé de vous rompre la tête dans un temps où vous êtes occupé de choses d'une bien plus grande conséquence. Celles-ci sont, néanmoins, très importantes pour ce pays où il est impossible de maintenir l'autorité et d'exécuter les ordres que Sa Majesté envoie, si on ne punit exemplairement ceux qui s'y opposent.

Je vous ai donné avis, dès le 13 février dernier, par Baston, de l'étrange insulte que M^r Perrot avait faite au lieutenant de mes gardes pour avoir arrêté à Montréal le S^r Carion qui était autrefois lieutenant et lequel en avait fait un autre à un sergent envoyé chez lui par le juge du lieu peu de jours après la publication de la dernière ordonnance du Roi contre les coureurs de bois pour en arrêter deux qui s'y étaient réfugiés, et je me donnais l'honneur de vous écrire que cette injure, que je crois sans exemple, et la protection ouverte que le S^r Perrot donnait dans son gouvernement et dans son Ile à ces sortes de gens, m'avait obligé de le faire arrêter prisonnier, de mettre son affaire au Conseil et d'y nommer des commissaires qui allassent sur les lieux informer de toutes choses.

Je vous rendais compte aussi qu'il n'avait pas voulu d'abord les reconnaître pour juges et qu'à la fin il s'était résolu de répondre avec des protestations si injurieuses et pour eux et pour moi, qu'il faut les lire pour les croire. Depuis ce temps l'impossibilité des communications pendant l'hiver ayant empêché les commis-

saires de pouvoir monter à Montréal devant la fin d'avril, les procédures en ont été plus longues et les nouveaux incidents que M^r Perrot a fait journellement par sa conduite et par celle de ceux qui de gaité de cœur ont voulu se fourrer dans cette affaire, les ont multipliées à l'infini. Cependant j'ai fait poursuivre les coureurs de bois à toute outrance, qui se trouvant dénués de la protection qu'ils avaient par l'emprisonnement que j'ai aussi fait faire de M^r de Brucy, principal correspondant de M^r Ferrot dans l'île duquel il a son habitation et duquel il a été lieutenant, s'étaient enfuis jusqu'à deux cents lieux au dessus de Montréal, mais cela n'a pas empêché que je ne les aye envoyé chercher et qu'après avoir fait attaquer celui qui avait été l'auteur du premier désordre arrivé à Montréal chez le dit sieur Carion et l'avoit fait pendre par arrêt du conseil, en conséquence des ordres que je reçus l'année passée, tous les autres ayant été tellement intimidés de cet exemple, qu'ils ont cru n'avoir plus de parti à prendre que celui de changer de vie et de venir se rendre à ma mercy comme je leur avais fait proposer. Ils y sont venus au nombre de plus de trente et comme j'ai vu cette soumission et leur repentir, j'ai cru qu'il ne fallait pas répandre davantage le sang et que vous ne trouveriez pas mauvais que je l'épargnasse pour le bien de la colonie, et que je les condamnasse seulement à des amendes et à prendre des habitations.

Ainsi ce désordre qui était si grand auquel on croyait qu'il était presque impossible de remédier et dont vous aviez raison d'appréhender si fort les suites a été apaisé quatre ou cinq mois après que M^r Perrot et le sieur de Brucy ont été arrêtés, vous pouvant assurer avec certitude qu'il n'y a plus que cinq coureurs de bois dans le Canada dont il y en a trois qui étaient soldats de la garnison de M^r Perrot et qu'il a laissé et fait désertir sans m'en avertir de peur que je ne les châtiassé et un autre fermier de l'habitation qu'il a dans l'île qui porte son nom, par où vous connaîtrez, si j'ai eu raison ou non de le retenir prisonnier.

Je n'ai pu venir à bout de cette entreprise sans quelque fermeté et de la dépense, mais je sacrifierai toujours et mon bien et ma vie même, quand il sera nécessaire, pour exécuter les ordres de Sa Majesté et les vôtres.

Je dois vous dire que j'ai obligation aux soins que le sieur de la Nouguère que j'ai mis commandant à Montréal en l'absence de M^r Perrot, a pris et prend tous les jours pour l'observation des ordres du Roi et des miens dans un lieu d'où provenait la source du mal et comme aussi au sieur de Verchère, enseigne, qui a fait cette expédition à 200 lieux de Montréal, s'en étant l'un et l'autre acquittés d'une manière qui mérite assurément quelque récompense lorsque le Roi voudra songer à ce pays. Cela ne leur a pas attiré, non plus qu'à moi, l'affection de beaucoup de gens, mais quand j'ai entrepris la chose, je m'y suis attendu et n'ai point craint de m'exposer à tout ce qui pourrait arriver pourvu que j'exécutasse les ordres qu'il me paraissait que Sa Majesté avait si fort à cœur, dans la confiance que j'ai eue l'honneur de sa protection.

Il est vrai que, si elle me manquait, je serais en butte à beaucoup de mauvais offices qu'on essayera de me rendre, puisque, de la façon que je connais les cabales et les menées qui se font ici, je dois m'attendre qu'on dira contre moi tout ce que la plus noire et la plus artificieuse calomnie pourra inventer.

Mais je ne demande point d'autre grâce que celle de vous souvenir de tout ce qu'on a fait et dit autrefois contre les autres gouverneurs qui m'ont précédé, de ce que les ecclésiastiques ont été et sont capables de faire en ce pays, sur leur crédit, leurs directions et leurs autres moyens souterrains, et ne me condamnant pas sans m'en-

tendre, de trouver bon que le secrétaire que je dépêche, vous éclaircisse de tout ce qu'on pourra avancer contre moi, et vous donner une pleine et entière connaissance de l'état du pays et de la conduite de ceux qui y font la plus considérable figure; lesquels n'ont point changé d'esprit ni de sentiments, depuis tout ce que M^r Talon vous en a pu apprendre.

Il semble que ce soit une fatalité pour tous les gouverneurs d'avoir de semblables démêlés et vous me fîtes l'honneur de me dire en prenant congé de vous, que je serais bien heureux si je m'en exemptais. J'ai, néanmoins, fait humainement tout ce que j'ai pu pour les éviter et à l'égard de M^r Perrot, je ne voulus point vous mander, l'année dernière, mille algarades qu'il me fit et qu'un autre que moi, dans la place où je suis n'aurait point souffertes si patiemment. S'il vous plait, de vous informer de son humeur et de sa conduite, vous apprendrez facilement ses emportements et la manière dont il s'est gouverné partout où il a été, et même à l'égard de son oncle à Lisbonne, dont M^r de St-Romain fut témoin. M^r de Courcelles vous pourra aussi dire les plaintes qu'il a eues contre lui quand il était en ce pays et ce qu'il a été obligé d'en souffrir.

Pour moi, l'alliance dans laquelle nous sommes à cause de ma femme, la considération de son oncle et l'espérance qu'il profiterait des remontrances que je lui faisais et changerait de façons de faire à l'égard des coureurs de bois, me fit, il y a un an, mettre tout sous les pieds et faire toutes les avances pour le faire rentrer en lui-même par le moyen de ses amis. Si l'injure que j'en ai reçue cette année avait été de la même nature des autres et que l'autorité du Roi n'y eût pas été blessée, j'en aurais usé de même, mais il n'y avait pas moyen de la dissimuler, à moins que de l'exposer au dernier mépris et délaisser les ordres du Roi sans exécution. Vous verrez dans toutes les pièces du procès que je vous envoie, qu'il y a quatre chefs dont il ne peut se disculper.

Le premier, d'avoir emprisonné le lieutenant de mes gardes, ayant son bâton de commandement à la main et venant d'exécuter les ordres que je lui avais donnés en conséquence de ceux que j'avais reçus de Sa Majesté, de lui avoir jetté au nez la lettre qu'il lui présentait de ma part en lui disant qu'il la rapportât à son maître et qu'il lui apprit une autre fois mieux son métier et d'avoir mis en prison le S^r Leber, le plus considérable des négociants de Montréal, pour avoir signé le procès verbal que mon lieutenant des gardes avait dressé de tout ce qui s'était passé

Le second, d'avoir donné une protection ouverte aux coureurs de bois et souffert que d'autres, principalement le S^r de Brucy, leur en donnassent, tant à Montréal et dans l'étendue de l'Ile, que dans celle qui porte son nom, d'avoir donné des congés aux habitants de Montréal et des lieux circonvoisins pour aller à la chasse ou plutôt à la traite contre les ordonnances du Roi et les miennes publiées en conséquence dès le mois de septembre 1672; d'avoir forcé quelqu'uns qui en avaient de moi, de les lui remettre entre les mains et leur en avoir offert et donné des siens à la place.

Le troisième, d'avoir souffert que toute sa garnison ait généralement déserté sans m'en avertir et sans se mettre en peine de faire rattraper ses soldats, après des vols manifestes qu'ils avaient faits, qu'il s'était chargé lui-même de payer par des billets; qu'il en avait donné de sa main dans l'espérance d'en retirer son argent avec usure par la permission qu'il leur donnait d'aller dans les bois, ne les employant presque à cet usage.

Et le quatrième; d'avoir maltraité et mis aux fers avec beaucoup d'inhumanité

des personnes pour lui avoir dit seulement qu'elles se plaindraient à moi de ce qu'il les avait battues et maltraitées. Il ne s'est défendu de tout cela que par des injures qu'il a dites contre moi et contre la plupart des conseillers du Conseil, par des lettres offensantes qu'il m'a écrites, par des requêtes de récusation et de prises à partie ou plutôt par des libelles diffamatoires dont la simple lecture vous causera de l'étonnement, si vous avez le temps de l'entendre, et enfin toutes sortes de moyens illicites et séditieux, capable de porter les peuples à une entière révolte, comme vous pourrez voir dans les procédures du procès.

Je me donnais l'honneur de vous mander, dès le 13 février, que je croyais, après qu'il serait instruit, que l'arrêt du Conseil pourrait aller à renvoyer le prisonnier en France pour recevoir de Sa Majesté telle punition qu'il lui plairait, ne me figurant pas alors que le Conseil voulût se dispenser de juger les causes de récusation et de prise à partie qu'il disait avoir à proposer contre moi et qui sont si ridicules en elles-mêmes, qu'en un autre lieu que celui-ci, on les aurait bientôt rejetées, mais les cabales qui se sont faites et les menées dont on s'est servi pour intimider quelques juges et donner des espérances à d'autres, les ont fait douter de leur pouvoir en renvoyant les causes de récusation pour être jugées en France et donner lieu à une chose qui causera, si vous n'y remédiez par une déclaration expresse des volontés du Roi, une impunité pour toutes sortes de crimes, puisqu'un criminel n'aura plus qu'à alléguer qu'un gouverneur est son ennemi et sa partie et que les conseillers mangent tous les jours chez lui et sont de ses amis, pour prétendre ne pouvoir point être jugés en ce pays et devoir être renvoyés en France. C'est la prétention de Mr Perrot et de Mr l'abbé de Fénelon, qui, par une fatalité que je ne puis comprendre, ou plutôt par une conspiration et un concert qui serait trop long à vous écrire, et que mon secrétaire vous expliquera et vous justifiera clairement, s'est mêlé dans cette affaire après avoir paru mon meilleur ami et s'être plaint à moi, plus que personne de ce pays, de la conduite de Mr Perrot, qui y a embarrassé le séminaire de Montréal et celui de Québec, avec lesquels, quelques précautions et quelques devants que j'aye pu prendre, il a fallu que le Conseil soit venu et soit encore aux mains pour exécuter les ordonnances, n'y ayant qu'à porter ici une robe noire pour se croire indépendant et n'être point obligé de reconnaître aucune juridiction séculière, quelque chose qu'on puisse faire.

C'est ce qui a paru dans le procédé de Mr de Fénelon et de ces autres Messieurs, puisque le premier ne s'est pas contenté d'avoir déclamé contre moi dans les maisons particulières de Québec et essayé de corrompre de mes gardes pour faire donner des avis et des billets à Mr Perrot avec qui les ordonnances ne permettaient pas qu'on eût aucun commerce jusqu'à ce qu'il eût été interrogé, mais s'est encore avisé de faire à Montréal, le jour de Pasques, un sermon si injurieux pour moi et si propre à porter les peuples à la sédition, que MM. du Séminaire se crurent obligés de m'en écrire en corps pour m'en faire des excuses, avant que j'en eusse eût aucun avis.

Il a poussé même sa témérité encore plus loin, car, quelques jours après, madame Perrot ayant été refusée par le juge du lieu, d'une permission qu'elle lui demandait pour pouvoir tirer des déclarations par écrit, des habitants de Montréal en faveur de son mari, il crut, de son autorité, de pouvoir faire et aller avec un autre ecclésiastique de Québec et un domestique de M^{de} Perrot, par toute l'île, et chez les habitants dont il crut n'être pas refusé, pour leur faire signer ces déclarations. Vous savez, Monseigneur, de quelle conséquence sont ces sortes de signatures dans

un pays éloigné comme celui-ci, et les monopoles qu'on pourrait sous de tels prétextes. C'est pourquoi, nonobstant que j'eusse déjà écrit plusieurs lettres à Mr Dollier, son supérieur, pour le conjurer de modérer un peu les emportements de Mr de Fénelon qui convenait peu à un homme de sa naissance et de son caractère, je me résolus encore avant que de faire informer de tous ces excès pour l'affaire de Mr Ferrot, d'envoyer mon secrétaire à Mr Dollier et d'écrire fort civilement à sa communauté pour le prier de m'éclaircir de la vérité du sermon et de m'en envoyer une copie avec celle des déclarations qu'il avait fait signer aux habitants.

Mais Mr Dollier et sa communauté ayant seulement, par grimace, et pour ne pas paraître encore s'intéresser dans cette affaire, fait demander le sermon à Mr de Fénelon, il fit une réponse si peu respectueuse que si vous aviez le loisir de vous la faire lire vous y connaîtriez le caractère de son esprit et de son humeur; il ajouta à cette réponse deux lettres qu'il m'écrivit si pleines d'injures et de mépris qu'on n'écrirait pas dans ces termes au dernier de tous les hommes.

Voyant donc que je ne pouvais avoir aucune raison de tous ces outrages par les voies de civilité et de douceur que j'avais prises et ne voulant pas me servir de mon autorité, j'eus recours à celle du Conseil et mandai au substitut du procureur général qui était avec les commissaires d'en faire informer, mais ils ne lui eurent pas sitôt fait donner une assignation pour comparaître devant eux, qu'il y répondit d'une manière encore plus injurieuse qu'il n'avait fait à la semonce que sa communauté lui avait faite de ma part dès l'avant, qu'il ne reconnaissait en ce pays d'autre autorité que celle de son évêque, ni d'autres juges que lui ou ses grands vicaires auxquels il protestait de s'adresser, pour se plaindre des torts qu'on lui faisait.

L'avis que j'en eus m'obligea de prendre les devants avec Mr de Bernières, grand vicaire, afin qu'il n'entrât point dans cette affaire et qu'il n'en fit pas une générale pour le clergé de ce pays, d'une qui n'était encore que particulière, lui représentant que les prétentions de Mr de Fénelon étaient mal fondées et que les ecclésiastiques du Canada ne pouvaient avoir d'autres privilèges que ceux dont les ecclésiastiques jouissaient en France; mais la chose était trop bien concertée entre eux et l'envie de se maintenir dans cette indépendance qu'ils ont toujours affectée et usurpée en ce pays, trop enracinée dans leurs cœurs pour profiter des avis charitables que je leur donnais, c'est pourquoi, bien qu'ils m'eussent promis de ne point répondre les requêtes de Mr de Fénelon et de lui conseiller d'obéir, après avoir fait semblant d'en refuser une, le grand vicaire répondit l'autre, de laquelle Mr de Fénelon se voulut servir au Conseil pour se disposer d'y répondre comme on lui avait ordonné; sur quoi, le conseil ayant mandé, par le greffier, au sieur de Bernières de le venir éclaircir des raisons qu'il avait eues de répondre une requête de cette nature et le dit sieur de Bernières en ayant fait refus, par trois différentes fois, enfin, pressé d'obéir, par un arrêt qui lui enjoignait de le faire sous telle peine que de raison, il y vint, mais pour y faire plutôt un nouvel incident, que pour satisfaire à ce qu'on désirait de lui, prétendant devoir avoir, en l'absence de Mr l'évêque, la même place que lui dans le Conseil, en se fondant sur de certains termes de l'édit de création qui portent que le Conseil sera composé du gouverneur, de l'évêque de Pétrée, vicaire apostolique, ou du premier ecclésiastique qui se trouvera dans le pays et de cinq conseillers.

Mais le Conseil le crut mal fondé, en ce que, depuis cet établissement que Mr de Tracy en fit, ils n'ont jamais été en cette possession, que depuis trois ans que Mr l'évêque est absent, ils ne l'ont jamais demandé et qu'il est à présumer que

lorsque le Roi a mis cette alternative, il ne l'a fait que, parce qu'il n'y avait point encore d'évêque nommé pour Québec et qu'il ne s'était pas encore déterminé si le premier ecclésiastique du pays à qui il a toujours eu intention de donner place au Conseil aurait la qualité d'évêque ou quelqu'autre titre; aussi, quand Mr de Tracy a rétabli le même Conseil il n'a plus parlé dans les mêmes termes, parce qu'il y avait un évêque nommé, puisqu'il a dit que le Conseil serait composé du gouverneur, de l'évêque de Petrée, nommé à l'évêché de Québec, conseiller perpétuel, et de cinq conseillers sans faire mention d'aucun autre ecclésiastique, là pouvant être comme ils la prétendent sans de grandes absurdités, puisqu'en l'absence l'un de l'autre, cela pourrait aller jusqu'au plus jeune des ecclésiastiques.

Cependant, il n'y a eu jamais moyen de désabuser le sieur de Bernières de cette prétention, ni de celles de la juridiction de leur prétendue officialité qui n'a jamais été établie en ce pays où il ne paraît pas sur les registres que Mr l'évêque de Petrée ait daigné faire enregistrer la déclaration que le Roi lui a donnée sur ses bulles de vicaire apostolique; c'est, néanmoins, le seul titre de sa juridiction par laquelle, quand même elle serait aussi bien établie que celle des évêques titulaires de France, il ne pourrait jamais prétendre aucun droit de soustraire un ecclésiastique de celle d'une cour souveraine qui serait saisie de son affaire; moins encore qu'il lui appartient d'être le juge du renvoi qu'il en conviendrait faire, puisque les premiers juges en ordonnent même toujours, outre que le cas dont il était question, étant du nombre des privilèges, les juges ecclésiastiques n'en pouvaient en aucune façon prendre connaissance.

Aussi le Conseil débouta-t-il Mr de Fénelon du renvoi qu'il demandait, lui ordonna de rapporter son sermon et ses déclarations et fit défenses au grand vicaire de plus répandre à l'avenir de requêtes en pareil cas.

Mais on n'a pu faire obéir jusqu'ici Mr de Fénelon qui commit même, il y a quelque temps, de si grandes irrévérences dans le Conseil et y parla si irrespectueusement, qu'il l'obligea à l'envoyer dans sa maison sous la garde d'un huissier pendant trois jours qui lui furent prolongés jusques à huit, parce qu'il avait rompu son arrêt par mépris et qu'il ne voulait point comparaitre au Conseil.

Mr Dollier, supérieur du séminaire de Montréal, avait fait de grandes difficultés au commencement de répondre devant MM. les commissaires; à la fin, la crainte de la saisie de son temporel, suivant l'ordonnance, le fit résoudre d'obéir, mais ils se sont ravisés depuis et un de leurs ecclésiastiques, avec un autre de Québec, du témoignage desquels on avait besoin, ont refusé de la prêter, quoiqu'on les ait condamnés à l'amende après deux refus; de sorte que, Monseigneur, si vous ne mettez quelqu'ordre à cette indépendance qu'ils prétendent; et que vous ne fassiez quelqu'exemple de ces entreprises et de ces excès, tout sera ici dans le bouleversement.

J'avais cru le séminaire de Montréal dans d'autres dispositions qu'ils ne sont et vous savez de quelle manière je vous en écrivis, l'année dernière, mais je vois bien présentement qu'il se sont laissés aller aux sentiments des autres qui, étant plus fins qu'eux leur ont peut-être fait faire plus qu'ils ne voulaient, puisque tout ceci n'a été proprement qu'un complot formé pour nous commettre Mr Perrot et moi ensemble, et nous faire des affaires à tous les deux.

Il me serait aisé de vous justifier cela, si vous aviez le loisir de voir toutes leurs lettres et toutes les réponses que je leur ai faites que j'envoie à Mr de Bretonvilliers qui n'approuvera pas assurément leur procédé, me paraissant, dans ce qu'il

m'écrit, avoir d'autres sentiments que ceux que ces MM. commencent à prendre et vouloir qu'ils fassent leurs missions de la manière que Sa Majesté peut désirer et conformément à la gloire de Dieu et à son service.

Je fais repasser Mr Perrot en France avec M. l'abbé de Fénelon afin que vous jugiez de leur conduite. Pour moi, je sou mets la mienne à tout ce qu'il plaira à Sa Majesté de m'imposer et si j'ai manqué, je suis prêt de subir toutes les corrections qu'il lui plaira m'ordonner.

Mais il y a trop de l'intérêt du Roi pour laisser de pareilles désobéissances impunies dans un pays où ce mauvais exemple serait bientôt suivi de beaucoup d'autres, il n'y a que les Jésuites qui n'ont point paru en tout ceci, quoiqu'ils y aient peut-être autant de part que les autres, mais ils sont plus habiles et couvrent mieux leur jeu; leur supérieur étant un homme fort sage et prudent, point brouillon, avec qui je me suis toujours bien maintenu et qui, je crois, se loue de moi, comme je suis forcé de me louer de lui.

Un gouverneur serait ici bien à plaindre s'il n'était pas appuyé, n'ayant personne en qui il se puisse fier, étant obligé de se défier de tout le monde et quand il commettrait quelque faute, elle serait assurément bien pardonnable, puisqu'il n'y a point de panneaux qu'on ne lui tende et qu'après en avoir évité cent, il est bien difficile qu'il ne donne dans quelqu'un.

L'éloignement même où il est et l'impossibilité de recevoir de nouveaux ordres, qu'après un fort long espace de temps, fait que ses fautes ne sauraient jamais être petites, parce qu'elles ne sauraient jamais être courtes, et que, si les premières instructions qu'on lui a données viennent à changer par la diversité des événements et des intérêts, sa conduite n'y peut répondre qu'après avoir fait plusieurs fausses démarches.

Ainsi, Monseigneur, j'espère que, quand il me serait arrivé d'en faire quelque une qui pourrait déplaire à Sa Majesté, elle aura assez de bonté pour y compatir et pour croire que c'aurait été plutôt par un excès de zèle à faire mon devoir et à accomplir ses intentions, que par aucune autre raison.

Quoique je sois au désespoir de n'avoir à parler que de ces contestations et de n'avoir qu'à vous mander des nouvelles peu agréables, je ne puis m'empêcher de vous donner avis du malheur arrivé à Mr de Chambly, de sa blessure, de sa prison et de la prise de Pentagouet avec celle de Gémézic dans la rivière St-Jean, et du sieur de Marson qui y commandait; ce que j'en sais par une lettre que le dit sieur de Chambly m'a écrite, est que le 10 août, il fut attaqué par un bâtiment de boucaniers qui venaient de St Domingue et qui avaient passé à Boston, dans lequel il y avait cent dix hommes; qu'après avoir mis pied à terre, soutenu pendant une heure leur attaque, il reçut un coup de mousquet au travers du corps qui le mit hors de combat et qu'aussitôt son enseigne et le reste de sa garnison qui n'était composée, avec les habitants, que de trente hommes mal intentionnés et mal armés, se rendirent à discretion; que ces forbans ont pillé le fort, emporté tout le canon et qu'ils devaient mener le sieur de Chambly à Boston avec le Sr de Marson qu'ils envoyèrent prendre dans la rivière St Jean par un détachement qu'ils firent, l'ayant mis à rançon et lui voulant faire payer mille castors.

Comme je n'ai reçu cette nouvelle qu'à la fin de septembre par des Sauvages que le sieur de Chambly m'a envoyés avec son enseigne pour me conjurer de donner ordre à sa rançon, et que ne restant plus qu'un mois de navigation, j'étais dans l'impuissance de pouvoir envoyer à l'Acadie du secours, quand même j'aurais eu les

choses nécessaires pour cela, je me suis contenté d'envoyer quelques gens avec des canots, pour essayer d'avoir des nouvelles de l'état où ils auront laissé le fort, et s'ils n'auront rien entrepris contre le Port-Royal, de leur ordonner de ramener la demoiselle de Marson et ceux qui sont restés dans la Rivière St Jean, et d'envoyer à un correspondant que le Sr Formont m'a donné à Boston, des lettres de change pour la rançon de Mr de Chamby, que je me suis obligé de faire acquitter par mon marchand à la Rochelle, ne croyant pas qu'il fût de la gloire du Roi, pour laquelle je sacrifierai toujours le peu que j'aurai de bien, de laisser, à la vue de nos voisins, un gouverneur entre les mains de pirates qui l'auraient emmené avec eux ou peut-être assommé, outre que ce pauvre gentilhomme est, assurément, par son mérite et ses longs services, digne d'une meilleure destinée. J'ai aussi écrit au gouverneur de Boston une lettre dont je vous envoie la copie par laquelle je lui témoigne l'étonnement où je suis de voir que, n'y ayant point de rupture entre Sa Majesté, et le roi d'Angleterre, il donne retraite à des forbans et des gens sans aveu et sans commission, après qu'ils nous ont fait une pareille insulte et que pour moi, je croirais manquer aux ordres que j'ai d'entretenir avec eux une bonne correspondance, si j'en usais de la sorte. Je suis persuadé que ceux de Baston se sont servi de ces gens là pour nous faire cette avanie, leur ayant même donné un pilote anglais pour les conduire, supportant impatiemment notre voisinage et la contrainte que cela leur donne pour leurs pêches et pour leurs traites.

Je ne sais si ceux que j'ai envoyés pourront être de retour avant le départ des vaisseaux et si je pourrai vous mander d'autres nouvelles plus particulières, mais, Monseigneur, sur ce que je vous en écris présentement et sur ce que Mr de Chamby vous mandera infailliblement par la première voie qu'il trouvera, vous pourrez voir les ordres que vous avez à donner pour la sûreté de l'Acadie et ce que vous voulez que je fasse, puisque vous savez bien que je suis dans l'impuissance d'y pouvoir, manquant de toutes choses et que vous me défendez très expressément de faire aucune dépense extraordinaire, ce que j'observai avec la dernière exactitude, à moins que nous ne fussions attaqués ici et que la nécessité de nous défendre ne m'obligeât à passer par dessus cet ordre général.

Si Sa Majesté avait donné ordre d'envoyer cette année les agrès du vaisseau qu'on bâtit je l'aurais envoyé en France chargé des bois qui y sont. Ce retardement ne l'accommodera pas quoique j'aye pris toutes les précautions possibles pour le garantir cet hiver du dommage que les glaces y pourraient faire. Comme le Sr Patoulet m'écrivait l'année passée, d'y faire travailler incessamment et qu'il me pria d'en faire faire les avances, et celles qu'il conviendrait faire pour retirer les bois dont on les devrait charger, les fonds qui étaient destinés pour cela n'ayant pu être envoyés par ce que les ordonnances n'en étaient pas signées, ainsi que vous verrez par la copie de sa lettre cotée F. J'y ai engagé le Sr Bazire, agent de MM. de la Compagnie, et, pour lui donner de plus grandes sûretés, je lui en ai répondu en mon propre et privé nom. Cependant, je n'ai aucunes nouvelles cette année, du Sr Patoulet ni de Mr du Terron. S'il plaisait au Roi gratifier le pays de ce vaisseau, cela pourrait donner moyen de former plus facilement une compagnie pour le commerce des Iles et lorsque la paix permettra au Roi de faire quelques dépenses pour le pays et d'y entretenir quelqu'équipage de marine il servirait à la garde de notre rivière et des côtes de l'Acadie.

Si vous vouliez aussi accorder le hangard où l'on bâtit les vaisseaux pour, en le transportant, en faire une halle audessus de laquelle on pourrait faire des

magasins pour le commerce des Iles, les habitants et ceux qui entreraient dans cette société vous en seraient fort obligés.

Je ne puis me dispenser de vous dire que les logements du fort sont en si mauvais état que je ne crois pas que la plus grande partie passe l'hiver suivant le procès verbal coté G ceux du vieux magasin sont entièrement ruinés et si le nouveau que tout le monde a jusqu'ici cru être au Roi appartient à Mr Talon comme il me la écrit cette année quoique ses gens m'eussent toujours assuré du contraire, le Roi n'a pas ici un lieu où il puisse serrer la moindre munition.

Pour la potasse, le Sr Follin repasse en France, qui vous en dira des nouvelles et vous assurera que je l'ai assisté et protégé en tout ce qui a dépendu de moi. Je vous mandai, dès l'année passée, que la facture du gaudron était cessée faute de fonds et qu'il y avait de la dépense à faire pour rétablir le fourneau que les tremblements de terres avaient extrêmement ruiné. Si la paix vous permet de songer à cela, vous verrez les ordres que vous aurez à donner là dessus

Je me suis acquitté de celui par lequel vous me prescrivez de continuer à exciter les Jésuites, le séminaire de Montréal et les Récollets à prendre de jeunes Sauvages pour les instruire à la foi et les rendre sociables; les derniers ne demandent pas mieux et s'efforceront de le faire dans la mission de Kataroski où ils feront assurément du progrès. Pour les autres, je leur ai donné l'exemple et fait voir, quand ils voudront se servir de leur crédit, et du pouvoir qu'ils ont avec les Sauvages, ils les rendront sociales et auront de leurs enfants comme j'en ai. Mais c'est une chose qu'ils ne feront jamais à moins d'y être absolument contraints par les raisons que je vous ai déjà mandées et qu'il est inutile de répéter.

Ils en useront de même à l'égard de l'étendue de leurs missions sur laquelle je leur ai parlé de la sorte que vous me l'ordonnez, mais inutilement, m'ayant déclaré tout net qu'ils n'étaient ici que pour chercher à instruire les Sauvages, (ou plutôt attirer des castors) et non pas pour être curés des Français. Ils ont même affirmé depuis huit jours et retiré deux Pères qu'ils avaient toujours eus à leur habitation du Cap de la Madeleine qui est une des plus nombreuses qui soyent en ce pays parce qu'il n'y vient pas présentement assez de Sauvages et quand j'ai voulu représenter doucement au Père supérieur l'incommodité où se trouveraient les habitants d'être sans secours spirituels, il n'a pas hésité à me dire les raisons que je vous marque.

Cependant, après avoir résolu de n'y laisser aucun de leurs Pères, les admonitions charitables que je leur ai faites, les ont obligés, depuis quelques jours, à changer de résolution et le supérieur m'est depuis venu trouver pour me dire qu'ils y en laisseraient un, mais je crois que ce ne sera que pour cet hiver et pour laisser passer le grand bruit que cela ferait.

Si les Pères Récollets étaient en plus grand nombre et qu'on les voulût employer, ils feraient assurément des merveilles dans les missions, mais les deux que vous me faisiez l'honneur de me dire que vous aviez encore demandés l'année passée ne viennent point ni les quatre de cette année que je crois avoir été retardés par quelque mystère, l'envie commençant à être fort grande contre eux, quelque bonne mine qu'on leur fasse, ils ont besoin de bons sujets, d'être en plus grand nombre et que vous témoigniez à Mr l'évêque que vous désirez qu'il ne les laisse pas intitulés et les envoie dans les missions et prochaines et éloignées; le supérieur qui vint l'année passée est un très grand prédicateur et qui a obscurci et donné un peu de chagrin à ceux de ce pays ici qui ne sont pas assurément si habiles. Dans la croyance que

j'avais qu'on lui enverrait des religieux et l'incommodité où ils étaient de logement, je leur en ai fait faire un où ils pourront commodément loger, ne croyant pas pouvoir faire une charité plus à propos, ni qui se rapporte mieux aux intentions de Sa Majesté et aux vôtres pour l'accomplissement desquelles je n'épargnerai jamais rien de ce que j'aurai. Je ne me mêlerai en aucune façon, cette année, du payement des charges ordinaires du pays contenues dans l'état que vous m'avez envoyé et laisserai agir le Sr Bazire comme il voudra, puisque vous l'ordonnez ainsi, me contentant de lui donner la quittance de mes appointements quand il me les aura payés. Il n'en fut pas moins le maître, l'année passée, puisque je n'avais garde de rien changer à l'état et, hors qu'il paraissait qu'on était payé sur mes ordonnances; ce qui m'attirait quelque espèce de considération, c'était toujours la même chose.

J'aurais encore beaucoup d'autres choses à vous mander si je n'étais honteux de la longueur de cette dépêche et si mon secrétaire ne pouvait pas vous en informer au cas que vous le vouliez apprendre. Je vous dirai seulement qu'il n'y a pas ici un canonnier qui serait une chose très nécessaire quand le Roi voudra faire cette dépense, celle de deux interprètes, l'un pour la langue huronne et l'autre pour l'algonquaine, ne le serait pas moins afin de ne point passer par les mains des H1H quand on a à traiter avec les Sauvages et qu'on peut avoir des personnes fidèles et attachées au service et aux intérêts du Roi, pour leur faire dire ce qu'il est à propos de leur faire entendre et savoir aussi exactement leurs réponses et leurs sentiments.

Les deux cents écus que l'on m'a dit que MM. de la Compagnie ont affectés à l'office de grand maître des eaux et forêts, qui me paraît, pour le présent, une charge fort inutile en ce pays, seraient bien mieux employés à cet usage et n'augmenteraient pas leur dépense, si vous approuviez ce que je propose; les Srs Lemoyne et Vieuxponts y seront très propres. Je vous ai déjà mandé que le major qui est à Montréal est si vieux, qu'il est hors d'état de pouvoir servir et il se trouve même si mal d'une chute que je crois pas qu'il passe l'hiver. Si vous aviez agréable d'en gratifier le Sr Lanouguère lorsque vous le retirerez du commandement de Montréal et que les affaires de Mr Perrot seront terminées personne ne s'en acquitterait mieux que lui, sinon je vous proposerais le lieutenant de mes gardes qui a une inclination de se marier et de s'habituer en ce pays. Il est fils du ministre de Neufchâtel et je le convertis en Candie où il sert auprès de moi d'aide de camp avec beaucoup de valeur et d'expérience, je l'y avais trouvé officier dans le régiment de Meuron et le pris parce qu'il était fort entendu aux mines; depuis il a eu une enseigne dans une des compagnies franches que le Roi leva en Suisse, il y a quatre ou cinq ans, et ne l'a quittée que pour me suivre en Canada.

Je sais que d'autres personnes vous en pourront faire parler par leurs amis, mais ceux qu'on m'a dit qui y pensent n'y sont nullement propres, n'étant pas même de profession à cela, et n'ayant jamais servi, donneraient du dégoût à tous les officiers qui se sont habitués en ce pays et qui ont assez de peine à y subsister.

Le Sr Joliet que Mr Talon m'a conseillé d'envoyer à la découverte de la mer du Sud lorsque j'arrivai de France, en est de retour depuis trois mois et a découvert des pays admirables et une navigation si aisée par les belles rivières qu'il a trouvées que, du lac Ontario et du fort Frontenac, on pourrait aller en barque jusques dans le golfe du Mexique, n'y ayant qu'une seule décharge à faire dans l'endroit où le lac Ontario tombe dans celui d'Erié, qui dure peut-être une demi lieue et où l'on pourrait avoir une habitation et faire une autre barque sur le lac Erié.

Ce sont des projets à quoi l'on pourra travailler lorsque la paix sera bien établie et quand il plaira au Roi de pousser ces découvertes.

Il a été jusques à 10 journées près du golfe du Mexique et croit que par les rivières qui, du côté de l'ouest, tombent dans la grande rivière qu'il a trouvée qui va du nord au sud et qui est aussi large que celle de St-Laurent vis-à-vis de Québec, on trouverait des communications d'eaux qui mèneraient à la Mer Vermeille et de la Californie.

Je vous envoie par mon secrétaire la carte qu'il en a faite et les remarques dont il s'est pu souvenir, ayant perdu tous ses mémoires et ses journaux dans le naufrage qu'il fit à la vue de Montréal où il pensa se noyer, après avoir fait un voyage de douze cents lieues et perdit tous ses papiers et un petit Sauvage qu'il m'amenait de ces pays-là, duquel j'ai eu un grand regret.

Il avait laissé dans le lac Supérieur, au Sault de Ste-Marie, chez les pères, des copies de ses journaux que nous ne saurions avoir que l'année prochaine, par où vous apprendrez encore plus de particularités de cette découverte, dont il s'est très bien acquitté.

Vous ne m'avez point fait l'honneur de me répondre sur le sujet de la confirmation des concessions que Mr Talon a obligé tous les officiers et les autres particuliers de prendre de Sa Majesté, qui est une condition qu'à son exemple j'ai mise aussi au peu que j'en ai donné depuis et dont je vous envoie l'état coté B. Cependant l'incertitude où ils sont, leur a fait avoir de la retenue pour travailler à l'augmentation de leurs habitations, attendant qu'elles leur soient entièrement assurées; c'est pourquoi il vous plaira d'y pourvoir. On a fort bâti à Québec depuis deux ans et plusieurs habitants y ont fait faire des barques et des bâtiments. S'ils peuvent s'appliquer à la pêche, comme je les y exhorte tous les jours, le pays et les habitants s'accommoderont; il y en a quelques-uns qui commenceront ce printemps et si la paix se fait cette année en France et qu'on en puisse faire venir quelques matelots dont on manque ici, cela facilitera extrêmement cette entreprise.

Malgré tous les risques de la guerre, le sieur Bazire ne laisse pas d'envoyer aux Iles un des trois vaisseaux qui sont ici, chargés de toutes les denrées qui y sont de meilleur débit et je crois qu'on commence à goûter ici ce commerce que je leur prêche depuis que j'y suis.

Il est à propos, je crois, que je finisse cette lettre qui vous doit ennuyer, il y a déjà longtemps, et que j'y ajoute seulement les protestations que je vous fais d'être jusqu'au dernier soupir de ma vie,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéis. et très obligé serviteur,

FRONTENAC.

P. S.—J'oubliais, Monseigneur, de vous mander qu'il était arrivé, l'été passé, un grand désordre à l'habitation qu'ont les PP. Jésuites dans le lac Supérieur où les Kilistinous assommèrent dix ou douze Nadonécious qui, apparemment, y étaient plutôt venus apporter leurs castors, que chercher le baptême, ils forcèrent la maison des R. P., nonobstant qu'un de leurs frères en eût tué deux d'un coup de canon, mais ce qu'il y eut de plus fâcheux c'est qu'ils abattirent les armes du Roi que Mr Talon y avait envoyé planter, il y a trois ou quatre ans, dont j'ai témoigné beaucoup de ressentiment à quelques-uns de leur nation venus cet été en traite

à Montréal et les ai obligés à me laisser un otage, jusques à ce que les capitaines vissent m'en faire excuse et réparer ce qu'ils ont fait aux R. P., ce qu'ils m'ont promis de faire l'été prochain.

Le Père supérieur des Jésuites d'ici m'a demandé, depuis peu de jours, une augmentation de terre d'environ une lieue et demie de front pour ajouter à leur habitation de la Prairie de la Madeleine, qui en a près de trois et qui est une des plus belles de tout le pays. Il allègue pour prétexte qu'ils n'y ont pas assez de terre à bled pour les Sauvages qui viennent s'y habituer, mais, comme leur véritable raison est, je crois, qu'ils ne veulent point avoir de voisin qui les éclaire de près et qu'ayant une quantité innombrable de terres en ce pays, celle-là accommoderait mieux de bons habitants chargés de famille et d'enfants déjà grands qui me les demandent. Je les ai remis à cet été que je monterai à Montréal afin d'avoir le temps de recevoir vos ordres là dessus et de vous en tenir averti, en cas qu'ils s'adressassent à vous pour cela ou à MM. de la Compagnie.

La nécessité qu'il y a de mettre, comme j'ai eû l'honneur de vous l'écrire, un commandant à Montréal pour y tenir la main à l'exécution des ordres de Sa Majesté contre les coureurs de bois, qui ont eû le succès que vous apprendrez, m'a aussi obligé de lui faire donner la moitié des appointements qui restaient à payer à M. Perrot de l'année dernière afin que cela l'aidât à l'y faire subsister, le Sr Bazire retient ceux de cette année en attendant ce qu'il vous plaira d'en ordonner.

Je ne puis, Monseigneur, finir, que je ne vous recommande le Sr de la Salle qui passe en France et qui est un homme d'esprit et d'intelligence et le plus capable que je connaisse ici pour toutes les entreprises et découvertes qu'on voudra lui confier, ayant une connaissance très parfaite de l'état de ce pays, ainsi qu'il vous paraltra, si vous avez agréable de lui donner quelques moments d'audience.

J'avais formé le dessin d'une entreprise, sur l'avis qui me fut donné qu'il y avait deux vaisseaux espagnols en pêche à Anticosty et un autre à l'Île Percée dont la moitié de l'équipage était espagnol et qu'on soupçonnait être sans passeports. Je m'étais servi pour cela du petit vaisseau *le St-Jean* revenant de l'Acadie où il avait mené, l'année passée, Mr de Chambly que je fis repartir aussitôt, au lieu de la désarmer et je renforçai son équipage de douze de mes gardes et de dix soldats, mais ceux de St Malo y étant arrivés les premiers et plutôt que le Sr de Saurel que j'y envoyai, ils prirent un de ces deux vaisseaux d'Anticosti, du port de 300 tonneaux et pour celui de l'Île Percée, le Sr de Saurel craignit de faire faute de s'en saisir, parce qu'il avait un passeport signé depuis la déclaration de la guerre mais qui n'était point scellé, ce qui peut-être le rendait de bonne prise. Vous me ferez, Monseigneur, l'honneur de me mander, s'il vous plaît, ce que j'aurais à faire si pareille affaire arrivait une autre fois.

Le temps de la commission de Mr de Varennes expirant pour le gouvernement des Trois-Rivières, il m'a prié Monseigneur, de vous en demander la continuation, ce que je fais d'autant plus volontiers que je crois qu'il s'acquittera bien de son emploi.

FRONTENAC.

Québec 14 9^{bre} 1674 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(15 MARS 1675)

— — — — —
A St Germain en Laye, le 15 mars 1675.

Monsieur,

Je commenceray la réponse à la lettre que vous m'avez escrite le 14 novembre dernier, en vous advertissant qu'à l'advenir il est nécessaire que vous escriviez directement au Roy et non pas à moy ainsy que vous faictes et que vous rendiez compte exact et en detail à Sa Majesté, non seulement de tout ce qui se passe dans la Nouvelle France, mais mesme de tout ce que vous estimerez nécessaire d'y faire pour le bien de son service en ce qui concerne la guerre, la justice, la police et l'augmentation de la colonie, et vous recevrez en réponse des lettres et ordres de Sa Majesté.

Je vous diray de plus qu'estant lieutenant général des armées du Roy et commandant en chef dans un pais, vous ne devez point me traiter de Monseigneur, mais seulement de Monsieur, ce que j'ay obmis jusqu'à présent de vous faire sçavoir,

.....
Sa Majesté a esté surprise d'apprendre que les forts de Pentagouet et de Gemesic ayent esté pris et pilléz par l'équipage d'un armateur; elle ne peut se persuader qu'il n'y ayt un peu de la négligence du Sr de Chambly.

Elle veut néantmoins que vous fassiez tout ce qui vous sera possible pour le retirer de Baston et les soldats et aultres gens qui ont esté pris avec luy et pour réparer ce malheur à l'égard du vaisseau qui a esté construit en Canada.

Vous avez bien fait d'obliger le Sr Bazire, agent de la Compagnie, à faire quelque avance pour achever cette construction. Il sera pourvu à son remboursement et je donneray les ordres nécessaires à M. de Demain, intendant de la marine à Rochefort, pour envoyer par les premiers vaisseaux qui yront en Canada tous les agrez, apparaux, armes et munitions nécessaires pour l'armement de ce vaisseau, et pour le conduire dans l'un des ports du Royaume, Sa Majesté, ne voulant pas en gratifier ce pais ainsy que vous le proposez.

.....
J'ay vu l'estat des concessions que vous avez faictes pendant l'année dernière et ce que vous m'escriviez concernant celle que le Supérieur des Jésuittes vous a demandé, sur quoy je vous diray que vous devez vous appliquer à bien faire cultiver les anciennes concessions, et pour cela il est nécessaire que vous teniez la main à l'exécution des arrests et reglemens qui ont esté donnez ou envoyez en Canada sur ce sujet, n'y ayant rien de plus important que d'empescher que les communautez et les particuliers sous divers prétextes ne retiennent des concessions inculées à cause de leur trop grande estendue, pendant que d'aultres particuliers pourroient travailler à la culture et au défrichement d'une partie des dites concessions.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

COLBERT (1).

.....
(1) D'après *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 232.

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (22 AVRIL 1675)

22 avril 1675.

Monsieur le comte de Frontenac, j'ai vu avec attention tout ce qui est contenu en vos dépêches du 16 février et 14 9bre mil six cens soixante quatorze et pour vous expliquer toutes mes intentions sur ce qu'elles contiennent je vous dirai premièrement que je veux qu'à l'avenir vous m'écriviez directement et que vous adressiés vos dépêches au Sr Colbert ou au Sr M^{is} de Seignelay.

Pour ce qui est de la justice, vous ne devez vous en mêler qu'en deux seules manières, l'une comme chef et président du Conseil Souverain en donnant et laissant une entière liberté à tous ceux qui le composent de dire leur avis et décider les affaires à la pluralité des voix, et l'autre lorsque les parties d'un commun consentement vous prieront de les accommoder, à quoi vous ne devés les induire ni par persuasion ni par autorité ni même sous prétexte d'éviter les longueurs, les chicanes et les frais de justice.

Vous devés aussi laisser au lieutenant général la connoissance du premier degré de juridiction qui dépend de sa charge comme aussi de tout ce qui dépend de l'exécution des réglemens de police et lorsque vous estimerés nécessaire de faire ses Règlemens généraux de police ou changer ceux qui sont déjà faits, il faut assembler le Conseil Souverain, prendre les avis des principaux habitans et ensuite faire les réglemens qui seront résolus de l'autorité dud. Conseil, c'est l'ordre qui doit être pratiqué et mon intention est que vous le fassiés exécuter.

Je désire surtout que vous fassiés faire un recensement général et exact de tous les habitans de tout sexe et âge afin que je puisse être instruit du nombre qu'il y en a. Vous devés aussi vous informer du nombre des mariages qui se font par chacun an, des garçons et des filles nés dans le país et me le faire savoir parce que de cette multiplication dépend l'augmentation de la colonie qui est presque la seule chose que vous devés avoir continuellement dans l'esprit.

Il me paroît qu'un assés grand nombre d'habitans, hommes et femmes, repasse en France tous les ans, c'est ce que vous devés empêcher autant qu'il se pourra par la douceur et par la persuasion mais si vous voies que cela fût inutile il faudrait faire des défenses et ne point donner cette liberté qu'à ceux qui ont des raisons indispensables pour passer en France et dont les établissemens seroient tels en Canada qu'ils ne pourroient jamais être soupçonnés de désertter.

J'ai rétabli le Sr de Villeray en sa charge de premier conseiller du Conseil Souverain, et aussi vous le ferés recevoir et reconnoître aussitôt son arrivée. Je vous accorde volontiers une de ces charges de conseiller au même Conseil pour le sieur de Tilly; vous en recevrés les provisions avec cette lettre, et j'envoie en même tems les provisions des charges dud. Sr de Villeray et des S^{rs} Le Gardeur de Tilly Damours, Dupont, Chartier de Lotbinière, de Peiras et Denis, lesquelles vous ferés exécuter, recevoir et reconnoître des officiers en la manière accoutumée.

Je vous recommande toujours d'exercer les habitans au maniemment des armes, ne doutant pas que vous ne les aiés divisés par compagnies, n'y ayant rien qui soit plus nécessaire pour leur sûreté et leur conservation, même pour empêcher que les ennemis ni les sauvages n'entreprennent rien sur les habitations, et sur ce que vous dites par votre lettre qu'il y en a peu qui soient armés et qu'il n'y a presque point de munitions ni d'armes dans le Canada, je vous dirai que les François étant

Geneve 7 Mars 1836

Cher Coligny à Londres -

L'intérêt que nous avons marqué
dans notre lettre Pilote me porte à vous
recommander et présenter M. McFaythlen,
le porteur de la présente qui vaute à Mont-
real pour rassembler des Abonnés pour
le susdit Pilote. La lettre que nous avons
ici s'engage au delà de nous attendre
et je commence à avoir bonne espérance sur
le succès de la nouvelle publication. Nous
sommes bien si nous pouvons avoir deux
professeurs de mouvement et de propulsion en
l'usage anglais. Nous n'aurons, nous, au
cun intérêt dans l'publication, si ce n'est
celui d'être payé: la conduite en sera toute en-
tièrement au Dr Hallyshaw qui a déjà fait
des leçons.

J'attends vos nouvelles avec impatience.
Il devrait venir quelques jours d'avance. il y au-
rait bien des préliminaires à arranger en famille,
avant le grand jour.

Je vous ai per contact du prophète Dotonne
de votre Prud'homme; il est dans les bons principes -
mais pourquoi diable venir nous parler de poés
et des romans, Tandis qu'il y a tant à dire de bon
sens. Je n'aimé pas tous lesiseurs de chronola
gie - là. mais je vois si vous, vous avez pris quelque
étranger qui vous ne pas résister de nous attrapper
sans le vouloir à un jeu le plus sûr parti était de
tirer en l'air.

Je n'en crain pas vous envoyer d'ambros.
à ans ne pourrais en avoir pour nous-même.
Suppléé lui il en arrive quelques lettres, elles
sont emportées comme l'éclair.

Juste à vous

Parce

Le brigier Thibault à Paris des lettres des Winter

LETTRE D'ÉTIENNE PARENT À LUDGER DUVERNAY
(7 NOVEMBRE 1832)

Québec, 7 Novembre, 1832

Cher citoyen & confrère—

L'intérêt que vous avez marqué pour notre futur Pilote me porte à vous recommander et présenter M. McLaughlin, le porteur de la présente qui monte à Montréal pour moissonner des abonnés pour le susdit Pilote. La liste que nous avons ici s'augmente au-delà de mon attente et je commence à avoir bonne espérance sur le succès de la nouvelle publication. Nous sommes bien si nous pouvions avoir deux papiers de mouvement et de progression en langue anglaise. Nous n'aurons, nous, aucun intérêt dans la publication si ce n'est celui d'être payé; la conduite en sera laissée entièrement au Dr O'Callaghan, qui a déjà fait ses preuves.

J'attends vos Montréalistes avec impatience. Ils devraient venir quelques jours d'avance, il y aurait bien des préliminaires à arranger en famille, avant le grand jour.

Je suis assez content du paragraphe éditorial de votre Vindicator; il est dans les bons principes mais pourquoi diable venir nous parler des Grecs et des Romains tandis qu'il y a tant à dire des Canadiens. Je n'aime pas tous ces faiseurs de chronologie-là; mais je vois la chose, vous avez pris quelque étranger, qui pour ne pas risquer de nous attraper sans le vouloir, a cru que le plus sûr parti était de tirer en l'air.

Je n'ai encore pu vous envoyer d'huîtres; nous ne pouvons en avoir pour nous-mêmes. Aussitôt qu'il en arrive quelques quarts, elles sont emportées comme l'éclair.

Tout à vous,

E. PARENT.

Le citoyen Thibodeau a pris ses quartiers chez Winter.

naturellement braves, je ne vois pas qu'en aucun lieu de mon royaume, j'ai eu de la peine à les faire armer mais bien souvent à les empêcher d'être armés et ainsi je ne doute pas que pour peu que vous les excités et donniés quelqu'autorité dans les charges de guerre à ceux qui sont les moins armés, je ne doute pas, dis-je, que vous ne les portiés tous à s'armer en peu de tems et qu'aussitôt qu'ils en auront envie les marchands de mon roiaume ne leur portent toutes les armes et munitions dont ils auront besoin.

Outre les armes et munitions que les habitans peuvent avoir, je donne ordre que l'on envoie les armes et munitions contenues au mémoire cy joint, lesquelles vous ferés mettre en magasin pour ne vous en servir qu'en cas de nécessité.

J'ai vu et examiné avec soin tout ce que vous avés envoyé concernant ce qui s'est passé à l'égard du Sr Perrot, gouverneur à Montréal, et après avoir même vu tous les mémoires qu'il a donnés pour sa défense, j'ai condamné l'action qu'il a faite d'avoir donné un sergent et un soldat à l'officier de vos gardes que vous avés envoyé à Montréal et pour l'en punir je l'ai fait mettre dans la Bastille pour quelque tems, en sorte qu'en retournant en ce pais là non seulement cette punition le rendra plus circonspect sur ce qui concerne son devoir mais qu'il servira encore d'exemple pour contenir les autres.

Mais pour vous instruire de mes sentiments après avoir donné cette satisfaction à mon autorité qui a été violée en votre personne je vous dirai que sans une nécessité absolue vous ne devés point faire exécuter ces ordres dans l'étendue d'un gouvernement particulier sans en avoir donné part au gouverneur, et la punition de 10 mois de prison que vous lui avés fait souffrir m'a paru assés grande pour la faute qu'il avoit faite, c'est pourquoi je ne lui ai fait souffrir la prison de la Bastille que pour réparer publiquement le violement de mon autorité.

Une autre fois j'estime qu'en faute pareille en cas qu'il en arrive, vous devés vous contenter des satisfactions qui vous seront offertes ou par quelques mois de prison ou me renvoyer l'affaire pour la décider en faisant repasser en France l'officier qui aura manqué, la prison de 10 mois étant un peu trop rigoureuse.

Après avoir laissé quelques jours à la Bastille le Sr Perrot, je le renverrai en son gouvernement, et je lui ordonnerai auparavant de vous revoir et de vous faire ses excuses de tout ce qui s'est passé après quoi je désire que vous ne conserviés aucun ressentiment contre lui et que vous le traitiés suivant le pouvoir que je lui ai donné.

J'ai blâmé l'action de l'abbé de Fénelon, et je lui ai ordonné de ne plus retourner en Canada, mais, je do:s vous dire qu'il étoit difficile d'instruire une procédure criminelle contre lui ni d'obliger les prêtres du Séminaire de St-Sulpice qui sont à Montréal de déposer aussi contre lui, il falloit le remettre entre les mains de son évêque ou du grand vicaire pour le punir par les peines ecclésiastiques ou l'arrêter et le faire ensuite repasser en France par le premier vaisseau.

Mais comme ce différend est entièrement apaisé et qu'il ne peut pas tirer de conséquence, et d'ailleurs que le supérieur de Saint-Sulpice m'a assuré que tous les prêtres de sa communauté qui sont à Montréal vivent avec l'obéissance et le respect qu'ils me doivent et à votre caractère, je désire que vous oubliés tout ce qui s'est passé et que vous travailliés avec soin à réunir à vous tous les esprits que ces différends peuvent avoir divisés, et que vous fassiés en sorte que chacun travaille au bien qu'il doit produire avec paix, amitié et concorde et pour cet effet dans une colonie foible comme est celle où vous êtes et où votre principale et pres-

qu'unique application doit être d'y maintenir et conserver tous les habitans qui y sont et y en appeller de nouveaux, vous ne devés user du pouvoir que je vous donne qu'avec beaucoup de tempérament et de douceur en ne punissant que les fautes capitales et évitant avec soin d'en tirer les punitions en longueur parce que ces esprits se divisent, s'aigrissent et se divertissent entièrement de leur principal travail qui consiste à pourvoir à la sûreté et subsistance de leur famille.

Vous devés encore observer plus particulièrement cette conduite à l'égard des ecclésiastiques que vous devés maintenir dans toutes leurs fonctions avec paix et concorde sans leur donner aucun trouble m'assurant qu'ils ne manqueront jamais à l'obéissance qu'ils me doivent ni à inspirer les mêmes sentiments à mes peuples.

Quoique je n'ajoute point de foi à tout ce qui m'a été dit de plusieurs petits troubles que vous donnés aux ecclésiastiques dans leurs fonctions, j'estime toutefois nécessaire pour le bien de mon service de vous en avertir afin que vous vous en corrigiés s'ils sont véritables, mais ce que je vous ordonne présentement est de ne faire connoître à personne que je vous en ai écrit ou quand même ou l'évêque et les ecclésiastiques en parleroient que vous n'en conserviés aucun ressentiment contre eux, et cela est d'une telle conséquence qu'il seroit impossible que mon service n'en reçût un préjudice fort considérable si on en usoit autrement.

L'on a dit donc ici, que vous n'aviés pas voulu permettre que le grand vicaire du Sr de Petrée, évêque, prit ses séances suivant le règlement du Conseil Souverain.

Que vous ne voulíés pas permettre que les ecclésiastiques et autres pussent vaquer à leurs missions et à leurs autres fonctions ni même sortir des lieux de leur demeure sans passeport de Montréal à Québec.

Que vous les faisíés venir souvent pour des causes très légères.

Que vous interceptíés leurs lettres et ne leur laissíés point la liberté d'écrire.

Et enfin que vous n'aviés pas voulu laisser repasser en France un valet de l'abbé d'Urfé avec son maître.

Si le tout ou partie de ces choses sont véritables, vous devés vous en corriger, et pour cet effet faire exécuter le Règlement du Conseil, tant à l'égard de l'évêque que de son grand vicaire.

Laisser à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et venir par tout le Canada sans les obliger de prendre aucun passeport, et en même tems leur donner une entière liberté pour leurs lettres, les laissant dans leur séjour ordinaire sans les obliger de venir à Québec que pour des raisons indispensables qui doivent être fort rares.

Je fais passer en Canada 5 religieux récollets pour fortifier la communauté de ces religieux qui y est déjà établie, mon dessein étant par ce moien de donner un peu plus de liberté aux consciences qu'elles n'ont eu jusques à present mais encore que ce soit mon dessein, vous ne devés point vous mêler de tout ce qui concerne les consciences et la conduite de l'évêque, prêtres, Jésuites et Récollets que par raison par douceur et par exhortations travaillant toujours autant que vous le pourrés par ce moien à diminuer la trop grande autorité que ces ecclésiastiques s'étoient donnés en gênant peut-être un peu trop la conscience de ces peuples.

Je suis bien satisfait de tout ce que vous avés fait pour attirer les enfans des sauvages, pour faire nourrir et élever les filles par les Ursulines et par vous-même les petits garçons, les prêtres du Séminaire de St-Sulpice m'ont fait promettre qu'ils continueront d'en élever et vous ne pouvés rien faire qui soit plus utile pour mon service pour l'avantage de la Colonie et qui me soit plus agréable que de porter

toutes les Communautés et même les particuliers un peu accommodés d'en attirer et d'en élever chez eux parce qu'il n'y a rien qui puisse contribuer davantage au bien de la Religion et à l'augmentation de la Colonie que de diminuer le nombre de ceux qui vivent en sauvages pour les réduire dans la vie civile et les rendre capables de toutes les fonctions d'une vie honnête chacun selon la condition dans laquelle Dieu l'a fait naître.

Je ne doute point que le poste que vous avés pris l'année dernière sur le lac Ontario ne soit avantageux et qu'il n'ait attiré un grand nombre de sauvages dans les habitations françaises, mais vous devés toujours observer de resserrer autant qu'il se pourra les habitations afin d'augmenter le peuple et qu'il soit plus uni et plus assemblé pour se pouvoir deffendre.

Je veux que vous continués à faire chercher et arrêter partout et punir sévèrement tous les coureurs de bois et même qu'avec le Conseil Souverain et par l'avis des principaux habitans vous fassies des réglemens de police et empêchés sous des peines sévères qu'aucun habitant ne fasse aucun trafic particulier avec les sauvages, n'aille au devant d'eux dans des jours de marchés publics où tous les sauvages rapportent leurs marchandises.

Je me remets à tout ce que vous estimerés de plus à propos pour le bien de mon service sur tout ce qui est arrivé en l'Acadie; je ne doute pas que vous fassies tout ce qui sera possible pour rétablir le fort et l'habitation qui y étoient important de maintenir mes sujets en possession de ce pais la qui servira utilement et avantageusement un jour pour établir une plus facile communication avec le Canada.

(Non signé) (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(13 MAI 1675)

Vous apprendrez par la lettre du Roy cy jointe les intentions de Sa Majesté sur tous les points contenus en vos despesches des 6 février et 14 novembre de l'année dernière à quoy j'adjousteray seulement que Sa Majesté m'a encore ordonné de vous expliquer en particulier qu'il est absolument nécessaire pour le bien de son service qui ne doit estre autre que l'augmentation de la colonie en laquelle vous commandez, d'adoucir vostre conduite et de ne pas relever avec trop de sévérité, toutes les fautes qui pourroient estre commises, soit contre son service, soit contre le respect qui est deub et à vostre personne et à vostre caractère, et les raisons qui obligent Sa Majesté à vous donner cet ordre sont si fortes et si clairement expliquées par sa despesche que je ne doute pas que vous ne vous y conformiez entièrement.

Après vous avoir parlé au nom de Sa Majesté, je vous prie de trouver bon que j'adjouste quelque chose de moy.

Par le mariage qu'il a pleu au Roy de faire de mon fils avec l'héritière de la maison d'Alègre, Monsieur l'abbé d'Urfé est devenu mon allié fort proche estant cousin germain de ma belle-fille, et ce qui m'oblige de vous prier de luy donner quelque marque d'une considération particulière, encore que, dans les exercices de sa profession, il ayt peu d'occasions d'avoir recours à vous, et je crois qu'il est du bien et du service du Roy et de la colonie que vous considérez particulièrement.

(1) Archives de la province de Québec.

la communauté du séminaire de Saint-Sulpice estably à Montréal dont Monsieur de Bretonvilliers qui en est supérieur est fort de mes amys.

A l'esgard de Monsieur Perrot, comme les dix mois de prison qu'il a souffert et celle de trois semaines dans la Bastille doivent suffire pour expier la faute qu'il a faite et que, d'ailleurs, il est parent et allié de personnes que je considère beaucoup, je vous prie de recevoir les excuses qu'il vous fera avec agrément; et comme il n'y a aucune apparence qu'il puisse jamais retomber en aucune faute qui approche celle qu'il a faite, vous me ferez aussy un singulier plaisir en luy accordant l'honneur de vos bonnes grâces et vostre amitié, de luy donner les moyens de servir agréablement en ce pays là.

Sa Majesté a accordé l'arrest pour la confirmation des concessions que vous avez faites et elle a accepté les propositions du sieur de la Salle pour la conservation du fort que vous avez fait construire sur le lac Ontario et pour le remboursement des avances que vous avez faites.

Sa Majesté n'a pas estimé à propos de laisser en Canada le vaisseau qu'elle y a fait bastir et Elle donne les ordres nécessaires pour envoyer de Rochefort, les armes agrez et munitions pour le faire repasser en France mais Sa Majesté désire fortement que vous excitiez les habitans de bastir des barques et autres bastimens pour employer à la pesche, et mesmes pour les porter autant que vous pourrez à commencer quelque commerce dans les isles de l'Amérique, Elle veut de plus que vous excitiez les mesmes habitans à continuer la manufacture de potasse, n'y ayant rien qui soit plus important pour l'augmentation de cette colonie que de chercher des marchandises et establir des manufactures et des pesches par le moyen desquelles les marchands puissent avoir du commerce soit avec le Royaume soit avec les isles de l'Amérique.

J'ay fait payer à Madame de Frontenac vos appointements pour la présente année et je vous prie de me croire, etc.

(Non signé) (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(30 MAI 1675)

Monsieur le comte de Frontenac, j'envoye le sieur Duchesneau pour servir d'intendant de la justice, police et finances en mon pays de la Nouvelle-France et j'ay estimé nécessaire de vous donner advis et de vous dire en mesme temps que je désire que vous le fassiez reconnoistre en cette qualité et luy donniez toute l'assistance et la protection qui dépendra de l'autorité que je vous ay confiée pour bien s'acquitter de toute l'estendue de ses fonctions, à quoy m'asseurant que vous satisferez avec vostre zèle et vostre ponctualité accoustumée, je ne vous feray la présente plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Frontenac, en sa Sainte Garde.

Escrit, etc.

(Non signé) (2).

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(30 MAI 1675)

Monsieur,

J'adjouste ces lignes de ma main à la lettre que le Roy vous escrit sur l'envoy du sieur Duchesneau en qualité d'intendant de la justice, police et finances en la Nouvelle-France, pour vous dire que Sa Majesté veut que vous le laissiez agir avec une entière liberté dans tout ce qui regardera la justice, police, et finances sans vous en mesler que lorsque les affaires seront traitées dans le Conseil Souverain où vous avez vostre sceance ainsy qu'il est porté par le règlement du dit Conseil.

Le dit sieur Duchesneau a ordre de ne rien faire que de concert avec vous et, avec vostre participation, et de vivre avec la déférence et la considération qu'il doit à vostre caractère et à vostre personne.

Sa Majesté m'a encore ordonné de vous dire avec le mesme secret, qu'encore qu'elle n'ayt point adjouste foy à ce qui a esté dit icy qu'il se faisoit quelque commerce et quelques achapt de pelletteries en vostre nom; vous devez éviter qu'aucun de vos domestiques ny personne qui vous approche s'en mesle, estant impossible que les habitans puissent estre persuadez que vous leur garderez l'égalité de justice et de protection que vous devez tant qu'ils verront quelques personnes qui auront des accez particuliers auprez de vous qui s'en mesleront.

Je suis etc.,

(Non signé) (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(30 MAI 1675)

Monsieur,

Le Roy ayant estimé du bien de son service d'establir en Canada une ferme des droicts de dix pour cent quart de castor et traites de Tadoussac, Sa Majesté m'a ordonné de vous dire que vous donniez à ceux qu'elle a préposé à la levée de ses droicts toute la protection et les assistances qui dépendront de l'autorité qu'elle vous a commise pour empescher les troubles et difficultez qui pourroient leur estre apportées, tant dans le commencement de leur établissement que dans la suite de la levée des dits droicts et généralement pour faciliter tout ce qui pourroit estre du bien de cette ferme et de l'exécution des arrests du Conseil dont les dits fermiers sont porteurs.

Je suis etc.,

(Non signé) (2).

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (16 AVRIL 1676)

Monsieur le comte de Frontenac, après avoir retiré des mains de la Compagnie des Indes Occidentales la seigneurie et propriété du pays de Canada, et autres lieux de l'Amérique Septentrionale, j'ay fait bail en mon Conseil royal des finances de tous les droits qui appartenoient à la dite compagnie, c'est pourquoy je vous escriis cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous donniez aux fermiers qui vous la rendront non seulement la liberté de recevoir tous les droits compris dans leur bail mais mesme que vous employiez en toutes occasions l'autorité que je vous ay commise pour les maintenir dans la libre et entière jouissance de tous ces droits et la présente n'estant à autre fin je prie Dieu, etc.

(Non signé) (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (15 AVRIL 1676)

Monsieur le comte de Frontenac, j'ay veu et examiné avec soin toutes les lettres que vous avez escrit pendant l'année dernière sur l'estat où est à présent le Canada, et je suis bien aise de vous faire sçavoir mes intentions sur tous les points qu'elles contiennent.

Les honneurs qui sont déférez à vostre caractère dans l'église catédrale de Québec sont plus grands que ceux qui sont déférez aux gouverneurs et lieutenans généraux dans les provinces de mon Royaume, et ainsy vous vous en devez contenter, et vous devez accommoder ce petit différend avec le sieur évesque de Québec; lorsque le Conseil Souverain est en corps dans les grandes festes et solennelles de l'année, il doit précéder les marguilliers mais dans les jours ordinaires comme festes et dimanches les marguilliers doivent précéder les officiers de justice; le surplus de ce différend ne mérite pas de décision précise mais vous devez soigneusement tenir la main à ce que les prières publiques et accoustumées pour moy se fassent dans toutes les églises de la Nouvelle-france.

J'ay esté bien aise de voir par vostre lettre du XII^e novembre que vous avez exécuté ponctuellement tous les points contenus en mes lettres, et ordres de l'année dernière qui vous ont expliqué amplement mes intentions sur tout ce qui concerne vostre conduite, et la modération que vous devez apporter en tout ce qui regarde le commandement que je vous ay confié, sur quoy vous devez tousjours observer, trois ou quatre points principaux, c'est à dire que vous devez tousjours maintenir l'autorité du commandement dans tout ce qui dépend dans les armes, en quoy vous devez observer que les habitants soient armez, qu'ils soient divisez par compagnies, qu'elles soient commandées, qu'ils fassent l'exercice le plus souvent qu'il sera possible, et en un mot qu'ils soient aguerris et en estat de se bien deffendre s'ils estoient jamais attaquez, et mesmes qu'ils puissent s'estendre et empescher par la réputation au fait de la guerre, que les sauvages ne les troublent en la culture de leurs terres et en la jouissance de leur bien.

(1) Archives de la province de Québec.

A l'égard de l'Eglise, mon intention est que les droits et privilèges de ma couronne et les libertez de l'Eglise gallicanne soient observées pour tout ce qui concerne le spirituel, mais comme c'est une matière difficile, il suffira que vous me donniez avis de tout ce que vous observerez en cette matière, et que vous croiriez estre contraire à mes droits et au bien de mes peuples. Pour ce qui est de la justice et police comme vous estes chef et président du Conseil Souverain vous devez tenir la main à ce que la justice soit bien rendue, et que la police en soit bien examinée et bien établie, mais vous devez le laisser agir en toute liberté et en cas que vous y trouviez quelque abus soit en l'administration de la justice soit en tout ce qui concerne la police, vous devez en conférer avec le sieur Duchesneau, et agir ensemble pour porter le Conseil à y apporter le remède nécessaire sinon m'en donner avis, affin que je puisse ordonner ce que j'estimeray plus à propos pour le bien et l'avantage de la colonie.

Sur le fait de la police, je vous recommande surtout de tenir la main que mon ordonnance portant deffenses d'aller à la traite soit exécutée et que ceux qui y contreviendront soient punis sévèrement, et d'establi en mesme temps des marchez publics en deux ou trois lieux du pays comme à Québec et Montréal pour y recevoir tous les sauvages qui apporteront leurs pelletteries pour y estre eschangées publiquement par tous les habitans.

Il seroit aussy très avantageux d'establi quelques foires publiques dans les mesmes lieux ou autres dans les saisons et jours de l'année les plus commodes. Et comme le seul but que vous devez vous proposer suivant mes ordres doit estre toujours l'augmentation de la colonie, vous devez estre assuré qu'en exécutant bien punctuellement ces points et ceux qui sont contenus en vostre instruction, et maintenir d'ailleurs tous les habitans de toutes conditions en paix entre eux et en empeschant soigneusement le cours de toute sorte de divisions vous viendrez facilement à bout de ce point, et vous verrez la colonie augmenter autant que je le souhaite, et qu'il est nécessaire pour le bien de ce pays là.

Surtout appliquez vous à porter au mariage tous les garçons et filles qui sont en âge comme aussy à l'establisement de toute sorte de commerce par terre et par mer, et des manufactures qui sont nécessaires pour leur entretien et pour leur commerce.

Vous devez tenir la main à ce que l'ordre que je donne au sieur Duchesneau de faire un recensement général de tous les habitans de tous âges et sexes soit punctuellement exécuté ne pouvant pas me persuader qu'il n'y ayt que 7832 personnes hommes, femmes, garçons et filles dans tout le pays en ayant fait passer un plus grand nombre depuis quinze ou seize ans que j'en prends soin, il faut de nécessité qu'il y ayt une partie considérable des habitans qui ayt esté obmise, c'est pourquoy je veux qu'il en soit fait un plus exact et que l'on m'informe avec soin tous les ans du nombre d'enfans qui seront nez pendant le cours de chacune année et des garçons et filles nez dans le pays qui auront esté mariez.

A l'égard des nouvelles descouvertes vous ne devez point vous y appliquer sans une grande nécessité et un très grand avantage, et vous devez tenir pour maxime qu'il vaut beaucoup mieux occuper moins de pays, et le bien peupler que de s'estendre davantage et avoir des colonies faibles qui peuvent estre facilement destruites par toute sorte d'accidens, quoyque ce ne soit pas mon intention que vous fassiez deffenses à tous les habitans de Canada de repasser en France vous devez néanmoins estre fort réservé à en donner les permissions, parce qu'ils n'y repassent que par inquiétude et pour venir consommer leur bien dans un voyage inutile.

Je suis bien aise que vous ayez envoyé le sieur de Marson dans l'Acadie; je donneray les ordres nécessaires pour fortifier ce poste.

Sur les passeports des ecclésiastiques je vous ay fait scavoir que vous ne devez pas les obliger d'en prendre lorsqu'ils vont seulement d'un lieu à un autre dans l'estendue du Canada mais mon intention est qu'ils en prennent et que vous sachiez où ils vont lorsqu'ils veulent aller dans les missions et hors l'estendue des lieux où vous commandez en mon nom.

Sur ce que vous dites de la facilité que les ecclésiastiques séculiers et réguliers ont de faire la traite des pelleteries par le moyen des missions, vous devez examiner avec le sieur Duchesneau les moyens de l'empescher, ce qui vous doit estre assez facile par le moyen de l'establissement des marchez, et des autres règlemens de police, et en cas que vous ayez besoin de mon autorité en m'envoyant vos avis, je donneray les ordres que j'estimeray nécessaires à cet effect.

Vous devez vous conformer et exécuter ponctuellement ce qui est contenu dans mes depesches, et vous ne devez point vous mettre dans l'esprit que les résolutions que je prends, et les ordres que je vous donne sur tout ce qui concerne votre conduite proviennent d'aucun mauvais office, l'estendue du pouvoir que je vous donne est contenu dans vostre commission et dans vostre instruction, si vos prédécesseurs les ont estendu au delà et s'ils ont fait les fonctions d'intendant et celles de la justice, la faiblesse de la colonie, le peu d'application à tout ce qui regardait le bien et l'avantage de ce pays là et le deffaut d'intendant en pouvaient estre la cause, mais à présent mon intention est que vous conteniez dans l'estendue du pouvoir que je vous donne et que vous teniez la main à ce que tous ceux qui ont part à la conduite des affaires publiques fassent chacun ce qu'ils doivent suivant le pouvoir que je leur donne.

Je donne divers ordres au sieur Duchesneau pour maintenir mes fermiers dans la jouissance de tous les droits dont la Compagnie d'Occident jouissait, et dont elle avait droit de jouir et mesme par le règlement de divers articles contenus en un mémoire avec mes ordres que je luy envoie. Je désire que vous donniez au dit fermier toute la protection et les assistances dont il aura besoin pour le maintenir dans la jouissance de tous ces droits, en sorte qu'aucune personne de quelque qualité et sous quelque prétexte que ce soit n'en soit exempte, vous devez de plus observer que vous ne devez point disposer des deniers de mes fermes pour quelque cause que ce soit sans mon ordre exprès.

Sur le sujet du commerce et de la traite, je suis bien aise de vous dire que vous ne devez point souffrir qu'aucune personne constituée en dignité ecclésiastique ou séculière ou communauté en fasse aucun sous quelque prétexte que ce soit, ny mesme aucune traite de pelleteries et je ne crois pas nécessaire de vous dire que pour montrer l'exemple, vous ne devez point souffrir qu'aucun de vos domestiques ny autre personne se serve de vostre nom ou de votre autorité pour en faire aucun, et mesme je vous deffends de donner jamais aucun congé ny permission pour la traite.

Et m'assurant que vous satisferez à tout ce qui est de mes intentions sur tous les points contenus en cette depesche avec vostre ponctualité. ordinaire, je prie Dieu, etc.

(Non signé) (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (20 MAI 1676)

Au camp de Hurtebise, le XXe may 1676.

Monsr. le comte de Frontenac, j'adresse au sr Duchesneau, intendant de la justice, police et finances en mon pays de Canada et Nouvelle-France, mes lettres patentes portant pouvoir à vous et à luy conjointement pour faire les concessions des terres données aud. pays aux conditions y contenues ausquelles je me remets, mon intention estant que vous les exécutiez sans vous en départir pour quelque cause que ce soit, et m'asseurant que vous me donnerez des preuves de vostre zèle en cette occasion, je prie Dieu, etc.

(Non signé) (1),

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (28 AVRIL 1677)

Monsieur le comte de Frontenac, j'ay veu et examiné tout ce qui est contenu en vostre depesche du 30e octobre de l'année dernière 1676 et pour vous faire sçavoir mes sentimens sur chacun des articles qui y sont contenus. Je suis bien satisfait que vous ayez fait rendre à Dieu les actions de grâce pour les avantageux succès dont il a plu à sa divine bonté de bénir la justice de mes armes en l'année dernière 1676. Vous apprendrez par les lettres que je vous ay escrit la continuation de toutes ces bénédictions, par la glorieuse conquête que j'ay fait avant le 20e de ce mois des villes de Valenciennes, Cambray et Saint-Omer et la grande et signalée victoire que mon frère a remportée près de Cassel sur l'armée des Etats des Provinces unies, qui alloit soubz la conduite du prince d'Orange pour secourir la ditte ville de Saint-Omer; ces grands avantages remportez en si peu de temps, et dans une saison si rude et si incommode m'obligeant tousjours de plus en plus d'en rendre grâces à sa divine bonté, mon intention est qu'aussytost que vous aurez receu mes lettres vous fassiez chanter le Te Deum en la manière et avec les cérémonies marquées par mes lettres.

Sur les plaintes que quelques habitans font de ce que le sieur évesque de Québec a réglé le district des parroisses de sa seule autorité, et ne leur donne point de curés fixes, quoyque les dixmes fussent suffisantes pour les entretenir, quoyque tout ce qui concerne les cures, et les parroisses soit du fait du dit sieur évesque, et que vous ne deviez luy donner aucun empeschement dans tout ce qui concerne son pouvoir et ses fonctions, je ne laisseray pas de faire examiner ce qu'il conviendra sur ce point, et de luy en escrire.

Je suis surpris que vous ayez reconnu que nonobstant les deffenses que j'ay cy devant faites les ecclésiastiques continuent de faire quelque commerce de pelleteries avec les Sauvages; mon intention est que vous travailliez à l'empescher en leur faisant connoistre qu'ils contreviennent en cela à mes ordres et que s'ils continuaient, vous seriez obligé de m'en donner advis pour y apporter par mon auto-

(1) Archives de la province de Québec.

rité le remède nécessaire. Je veux espérer que vous parviendrez facilement à oster cette coustume, et que je n'entendray désormais aucune plainte sur ce sujet.

Je suis bien aise que vous fassiez tout ce que vous pouvez pour augmenter le nombre des mariages; vous savez qu'il n'y a rien de plus avantageux pour le bien de la colonie, ny par conséquent rien à quoy vous deviez donner une plus grande application, et je m'attends que par le soin que vous en prendrez, il y aura une augmentation considérable dans le recensement que le sieur Duchesneau m'envoyera l'année prochaine.

Au surplus, je me remets à vous d'examiner tous les expédiens qu'on peut pratiquer pour augmenter le nombre des habitans du pays de Canada, et de mettre ces expédiens en pratique, surtout je vous recommande d'exciter tousjours autant que vous pourrez les dits habitans à s'armer, et j'approuveray tous les expédiens que vous prendrez sur cela pourveu qu'ils ne soient point à charge aux habitans, ne doutant pas que par l'inclination qu'ils ont d'eux-mesmes à s'armer, ils ne le soient tous dans cette année, puisque vous pouvez facilement leur faire connoistre combien cela leur est nécessaire pour leur propre seureté. Je ne vous diray rien d'avantage sur ce point, sinon que c'est la chose que j'ay le plus à cœur, sur quoy je me remets à tout ce que je vous ay escrit les années précédentes, mon intention estant que vous l'exécutiez ponctuellement ici. Il n'y a qu'à approuver ce que vous avez fait dans vostre voyage au fort de Frontenac, pour remettre les esprits des cinq nations Iroquoises, et vous éclaircir des soupçons qu'ils avoient pris, et des raisons qui les pouvoient exciter à faire la guerre, vous devez tenir la main à maintenir la paix et la bonne intelligence entre ces peuples et mes sujets sans toutes fois vous reposer si fort sur les précautions que vous prendrez pour cet effet, que vous ne soyez, et ne mettiez les dits habitans en estat de s'opposer vigoureusement à toutes les entreprises que ces péuples pourroient faire, et de les repousser entièrement.

Je suis bien aise que vous ayez fait exécuter mon ordonnance portant deffenses d'aller à la traite, il est absolument nécessaire que vous continuiez d'y tenir la main et comme vous ne m'escrivez rien concernant l'establissement des marchés et foires publics que je vous avois recommandé par mes depesches de l'année dernière et que j'apprends neantmoins par les lettres du sieur Duchesneau qu'il a esté fait, je suis bien aise de vous dire que ce point estant le plus important pour le bien de la colonie, vous devez donner tous vos soins pour faire en sorte que les Sauvages s'accoustument à porter leurs pelleteries à ces foires et marchez pour y estre eschangées publiquement.

Je vous recommande encore de vous appliquer à porter au mariage tous les garçons et les filles qui sont en âge et de leur en faciliter les moyens en sorte qu'il s'en fasse un nombre plus considérable qu'il n'a esté fait l'année passée.

Je veux espérer que le sieur de Marson sera retourné dans l'Acadie.

Je vous ordonne tousjours de donner aux fermiers de mes droits et revenus toute la protection qui leur est nécessaire à la régie de leurs fermes, et à leur faciliter la jouissance de tous les droits qui sont contenus dans leurs baux et dans les arrests de mon Conseil, et ne manquez pas de tenir la main à ce que les navires partent dans le temps que j'ay réglé, en sorte qu'il n'y ait désormais aucun retardement et comme celui que vous me marquez estre venu de la part du fermier, peut avoir esté causé par les difficultez qu'il a rencontrées, mon intention est qu'à l'advenir vous luy donniez toutes les assistances dont il aura besoin pour mettre ses affaires en estat de pouvoir faire partir les vaisseaux dans le 20e octobre.

Quant à la trop grande facilité que le sieur Duchesneau a de suivre les conseils des ecclésiastiques, je luy fais connoître mes intentions sur ce sujet.

J'ay veu le mémoire des armes et munitions que vous estimez nécessaires pour le Canada. Vous recevrez avec cette lettre un estat de celles que j'y envoie et à l'esgard des six canons de fonte, ne voyant pas qu'ils soient absolument nécessaires présentement, il faut faire servir ceux de fer en attendant que je donne les ordres nécessaires pour vous les envoyer.

Au surplus, je veux que vous continuiez à bien vivre avec les Anglois et que vous observiez de ne leur donner aucun sujet de se plaindre, sans toutefois en rien souffrir de contraire aux traittez que j'ay fait avec le Roy, leur maistre.

Pour ce qui regarde les Pères Récollets, j'en envoie cette année deux en Canada, et je désire que vous continuiez toujours à donner vostre protection à ces religieux pour bien faire leurs fonctions.

J'agrée le sieur Bizart pour remplir la charge de major de Montréal, vacante par la mort du sieur Du Puy, mais je veux qu'il aille s'y establir ainsy que le sieur Du Puy, et que vous-mesme vous y teniez la main.

Il ne me reste qu'à vous réitérer les ordres que je vous ay donné toutes les années précédentes d'exciter toujours les habitants au commerce maritime, à l'establissement des manufactures et à la pesche, estant certain que ces trois points sont des moyens très faciles de produire l'abondance dans le pays, et par conséquent la multiplication des habitans; à quoy ne doutant pas que vous ne vous conformiez exactement, Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le comte de Frontenac, en sa Sainte Garde. Escrit à Dunkerque le 28e jour d'avril 1677.

Signé, LOUIS, et plus bas, COLBERT.

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(18 MAI 1677)

A Sceaux, le 18e may 1677.

Monsieur,

Le Roy m'ordonne d'adjouster ces lignes à la lettre que Sa Majesté vous escrit pour vous informer de ses intentions sur trois ou quatre points qui ne sont pas compris dans ses depesches.

Le premier sur ce qui concerne l'union entière et parfaite qui doit estre entre vous et le sieur Duchesneau, d'autant que Sa Majesté voulant qu'il prenne soin de tout ce qui regarde la justice, la police, et les finances. Elle veut qu'il agisse en cela de concert avec vous, qu'il vous communique toutes ses pensées, mais Elle veut aussy que vous concouriez avec l'autorité que Sa Majesté vous donne sur tout ce qui concerne les trois points et que tous les sujets de Sa Majesté qui sont dans le Canada soit ecclésiastiques ou autres connoissent toujours qu'il n'y a qu'une seule volonté entre vous et une union entière et parfaite pour faire réussir chacun dans vos fonctions tout ce que vous estimez nécessaire, pour le service du Roy, le bien des peuples, et l'augmentation de la colonie, et comme, pour l'ordinaire, ceux qui ont le commandement des armes et des peuples se laissent facile-

ment flatter et persuader qu'ils doivent prendre soin de toutes choses, et entreprendre d'avoir connoissance de tout ce qui concerne ces trois points de la justice, de la police, et des finances, Sa Majesté m'ordonne de vous l'expliquer aussy clairement que je fais, et de vous dire que sur ces trois points vous ne devez faire autre chose qu'ayder et appuyer l'intendant de vostre autorité en tout ce qu'il estimera nécessaire et à propos de faire et dans tout ce qui concerne les fonctions du Conseil Souverain y tenir la première place, tenir soigneusement la main à ce que la liberté des voix et des advis y soit gardée; et au surplus j'écris en mesme temps à l'intendant par ordre du Roy quelle doit estre sa conduite à vostre esgard, c'est-à-dire de déférence et d'ouverture sur tout ce qu'il estimera à propos, et nécessaire de faire sur ces trois points, et Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'Elle veut que vous considérez cecy comme le principal point auquel vous devez donner toute vostre application parce qu'il est impossible que son service se puisse faire s'il n'y a une union parfaite et entière entre les deux personnes qui doivent agir, faire valloir son autorité et travailler au bien des peuples et à l'augmentation de la colonie.

Pour ce qui concerne les honneurs de l'église, Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'il n'y a aucune esglise en France où les honneurs de l'encens, de la paix et autres ne se donnent à tous les ecclésiastiques qui servent à l'office du chœur avant les laics de quelque corps, qualité ou dignité qu'ils soient, ainsy le Conseil Souverain doit se conformer entièrement à cet usage.

Sur le sujet des boissons, Mr l'évesque de Québec m'a fait remettre icy par son grand vicaire une consultation qu'il a fait en Sorbonne, qui contient des fait-tels que s'ils estoient véritables il faudroit sans difficulté chercher tous les expés diens pour empescher qu'il n'en fût donné aux sauvages, mais pour vous dire le vray après m'estre informé de Mr Talon, du sieur Bouteroue et généralement de tous ceux qui ont esté ou qui ont quelque connoissance du Canada, j'ay trouvé que ces faits estoient extrêmement exagerez et que de ce qui est arrivé à quelques sauvages, on tire des conséquences générales. J'envoye au dit sieur Duchesneau cette consultation et quelques autres que j'ay fait faire en mesme temps, et luy écris de vous faire voir le tout. Sa Majesté voulant que vous examiniez ensemble tous les faits qui sont portez par cette consultation, et que vous luy en fassiez scavoir la vérité en commun, l'intention de Sa Majesté estant que si tous les faits contenus en cette consultation sont véritables en général, c'est à dire si tous les sauvages et toutes les bourgades s'enyvrent, et commettent ensuite des crimes, assassinats, et autres grands excez marquez dans cette consultation, en ce cas que vous cherchiez des moyens d'empescher que l'on ne porte aux Sauvages de ces sortes de boissons, mais si ces désordres sont seulement commis par quelques particuliers de ces gens là, et qu'ils soient seulement un peu plus sujets à s'enyvrer que ne sont les Allemands, et icy en France les Bretons, Sa Majesté veut en ce cas que vous et luy employiez son autorité non pas pour rien prononcer directement contre l'autorité épiscopale, mais seulement pour empescher par l'autorité Royale que l'épiscopale n'entreprenne rien au dehors de l'esglise sur une matière qui est purement de police et sujette aux lois et règlements qui sont et peuvent estre établis par les juges, et aux peines qu'ils contiennent.

A l'esgard des despenses, Sa Majesté ayant veu par celles de l'année passée qu'il a esté fait beaucoup au delà des fonds qu'Elle avait laissés par ses états elle m'ordonne de vous dire qu'Elle ne veut pas que vous touchiez à ses revenus au delà

des fonds qu'Elle laisse pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est qu'il y eut guerre ouverte et déclarée ou par les Iroquois et autres Sauvages, ou par les nations de l'Europe qui ont des habitations voisines du Canada; et le sieur Duchesneau vous fera voir les fonds qui sont employez dans les estats pour les despenses extraordinaires qui peuvent arriver.

J'ay dit icy au grand vicaire de Mr l'évesque de Québec qu'il estoit nécessaire d'envoyer les bulles d'érection de l'evesché de Québec pour estre enregistrées icy au Parlement de Paris, sur des lettres pattentes qui seront expédiées sur les dites bulles, et c'est ce qui doit estre fait auparavant que de les faire enregistrer au greffe du Conseil Souverain parce qu'il sera nécessaire que le dit Conseil se conforme à l'arrest qui interviendra au Parlement de Paris, lorsque les dites lettres y seront enregistrées.

J'ay fait expédier une ordonnance de vingt trois mil cent quatre-vingt-trois livres tant pour une année de vos appointemens que pour le remboursement de la somme de deux mil quatre cens trente cinq livres, que vous avez avancée, pour faire des présens aux Iroquois et j'ay fait remettre ce fonds entre les mains de Madame la comtesse de Frontenac.

(Non signé) (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(11 JUIN 1677)

Monsieur,

Le Roy ayant accordé au sieur et à sa compagnie le privilège de faire ouvrir et travailler aux mines qu'il pourra découvrir en Canada, et particulièrement à celles dont il a fait faire icy des essays, Sa Majesté m'a ordonné de vous escrire que n'y ayant rien qui puisse estre plus utile au bien de son service et du pays que cette recherche, et l'application qu'on y donnera, et Sa Majesté désirant d'estre informée par le retour des vaisseaux s'il y a apparence de réussir en cette entreprise et mesme quelle utilité l'on pourra tirer. Sa Majesté veut que vous donniez au dit toutes les assistances qui pourront dépendre de l'autorité de vostre charge en sorte qu'Elle puisse avoir la satisfaction d'apprendre précisément par vos premières despaches ce qu'on doit espérer de cette recherche.

(Non signé) (2).

(1) Archives de la province de Québec.
(2) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(20 MARS 1678)

A Sceaux, le 20e mars 1678.

Monsieur,

En attendant que je fasse une ample response aux lettres que j'ay receu de vous en datte du 12e novembre dernier, le Roy m'ordonne de vous faire sçavoir, qu'encore que le Roy d'Angleterre ne se soit point encore joint à ses ennemis par une déclaration de guerre formelle et précise, néantmoins comme Sa Majesté scait très certainement qu'il a fait divers traittez avec les Hollandois, et avec les Espagnols, qu'il a envoyé mesme des troupes dans les places de Flandre pour les deffendre, l'on ne peut pas douter qu'il ne se declare bientost par des actions d'hostilité effectives, et ainsy Elle m'ordonne de vous dire que vous devez vous précautionner autant que le pays dont Elle vous a confié le commandement le peut permettre pour empescher que les Anglois et les Hollandois n'entreprennent rien ny par mer ny par terre, qui puisse apporter aucun préjudice au service de Sa Majesté. Pour cela Elle veut que vous excitiez fortement tous les habitans à se fournir d'armes et de munitions de guerre, et à se mettre en estat non seulement de se deffendre en cas qu'ils soient attaqués, mais mesme d'attaquer s'il est nécessaire.

Je vous envoie cette lettre par deux ou trois endroits différends sur des vaisseaux qui doivent partir pour le Canada; et aussytost que la déclaration du Roy d'Angleterre sera faite et publiée, je feray partir un petit vaisseau de La Rochelle, pour vous en porter la nouvelle. Sa Majesté ne veut pas cependant que vous fassiez aucune déclaration de vostre part.

Je vous envoie par cette mesme occasion la lettre du Roy, pour chanter le Te Deum, pour la prise de la ville et citadelle de Gand, que Sa Majesté a réduite en son obéissance en six jours de tranchée. Elle est à présent devant Ypres et vraysemblablement dans six jours d'icy, Elle aura pris la ville et la citadelle.

Je suis,

(Non signé) (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (12 MAI 1678)

Monsieur le comte de Frontenac, après avoir veu et examiné le compte que vous me rendez par vos despesches de tout ce qui s'est passé dans mon pays de la Nouvelle-France depuis l'année dernière, je suis bien ayse de vous faire scavoir mes intentions sur tous les points contenus en vos depesches.

Je désire premièrement que vous vous appliquiez et que vous employiez toute l'autorité que je vous donne et toute vostre industrie à maintenir tous les corps de ce pays là dans l'union qu'ils doivent, pour concourir ensemble, à tout ce qui peut estre du bien et de l'avantage de la Religion, et de mon service, et comme vous estes parfaitement informé et par mes instructions et par mes depesches, de

(1) Archives de la province de Québec.

tout ce que vous devez observer à l'esgard du sieur évesque de Québeck et des autres ecclésiastiques séculiers et réguliers, je vous recommande seulement de bien exécuter le tout.

Comme j'apprends que l'ordonnance que j'envoyay en 1676 portant deffenses d'aller à la traitte des Sauvages a esté en partie éludée par plusieurs des habitans du dit pays qui sous prétexte que cette deffense n'estoit pas pour l'Acadie ont esté à la traitte de ce costé là, ou qui sous prétexte de la chasse, pour laquelle ils vous ont demandé et ont obtenu des permissions, ont continué d'aller au devant des Sauvages, j'ay resolu pour empescher la continuation de ces deux abus de rendre deux ordonnances que j'envoye au sieur Duchesneau pour les faire publier et enregistrer et mon intention est que vous teniez soigneusement la main à ce qu'elles soient ponctuellement exécutées.

Pour le surplus, quoyque je ne doubte pas que tous les ecclésiastiques ne se contiennent dans l'étendue de leur pouvoir, je ne laisse pas de vous dire, que mon Conseil Souverain, auquel vous présidez, doit tousjours donner un soin particulier à ce qu'il ne soit rien entrepris contre mon autorité ny celle de ma justice.

Le mesme Conseil doit aussy tenir la main que les dixmes soient régulièrement payées aux ecclésiastiques sur le pied du règlement qui en a esté cy devant fait, mais en cas qu'aucune des communautez du dit pays fist instance d'avoir un curé fixe, en payant les dites dixmes aux dits curez, mon intention est que vous portiez le dit sieur évesque à leur accorder, et en cas qu'il en fasse difficulté que vous m'en donniez advis.

Je vous recommande tousjours de tenir les habitans dans un continuel exercice des armes, de les assembler par compagnies, de leur faire faire l'exercice, et de les obliger à se tenir tousjours bien armez, et je désire que vous me rendiez compte particulièrement de ce point par toutes vos dépesches, et que vous me fassiez sçavoir de quel nombre d'hommes vous pouvez faire estat soit pour deffendre le dit pays, soit pour attaquer.

Vous devez aussy laisser une entière liberté aux officiers establis pour rendre la justice à mes sujets de faire leurs fonctions, et en mesme temps, vous devez comme chef et président de mon Conseil Souverain exciter les officiers qui le composent, à la rendre bonne et briefve, suivant mes ordonnances et les coutumes qu'ils observent, et porter autant que vous le pourrez les habitans du dit pays à terminer leurs procez par accommodement de par voye d'arbitres, et enfin vous devez employer par ce moyen et par tout autre à les maintenir en paix et sans différent les uns avec les autres affin qu'ils donnent toute leur application à la subsistance de leurs familles et à la culture de leurs terres.

Je veux aussy que vous portiez tous les habitans de mon dit pays à augmenter leur commerce, et mesme que vous leur donniez une continuelle protection, sur tout ce qui le concerne et en mesme temps je doibs vous dire, que quoy que je sois persuadé qu'un gentilhomme dans le poste où je vous ay mis, ne doit entrer en aucun commerce, directement ny indirectement, ny par luy ny par aucun de ses domestiques, je ne laisse pas de vous le deffendre absolument, et faites en sorte que non seulement cela soit en effet, mais mesme qu'aucun habitant n'en prenne aucun soubçon, ce qui ne vous sera pas difficile parce que la vérité se fait tousjours facilement connoistre.

Je vous recommande aussy de porter tousjours autant que vous pourrez les habitans au mariage, estant le plus seur moyen d'augmenter ces colonies.

Je suis bien aise d'apprendre que vous ayez toujours maintenu mon autorité dans les différents traitez que vous avez faits avec les Iroquois, et autres nations des sauvages et à l'esgard de la prétention du général major anglois, mon intention est que vous contribuiez toujours en tout ce qui pourra dépendre de vous pour maintenir la paix entre les deux nations, sans toutefois laisser entreprendre aucune chose sur les pays qui sont de ma domination.

Je suis pareillement bien aise que l'éducation des enfans des Sauvages continue; tenez la main à ce que le nombre en soit augmenté et quoy qu'il soit bon de faire connoistre à leurs parens que l'on ne les retient pas par force, il est toujours avantageux d'en retenir le plus grand nombre qu'il sera possible.

J'approuve fort que vous ayez donné les ordres au sieur de Marson, commandant à l'Acadie, de se mesnager avec les Anglois en sorte qu'il n'y arrive point de rupture.

Surtout, donnez aux fermiers de mes droits en Canada toute la protection dont ils ont besoin pour jouir de leur ferme aux conditions de leurs baux et des arrests de mon Conseil donnez en conséquence.

Comme je donne l'ordre au sieur Duchesneau de ne rien faire que de concert et avec vostre participation, je veux croire aussy que vous ferez de vostre part, ainsy que je vous l'ay recommandé beaucoup de fois, ce que vous devez pour vivre en bonne intelligence avec luy et concourir ensemble à tout ce qui peut estre du bien de mon service, chacun dans vos fonctions, et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le comte de Frontenac, en sa Sainte Garde.

Escrit à Saint-Germain en Laye, le 12e jour de may mil six cent soixante dix huit.

(Non signé) (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(24 MAI 1678)

A Sceaux, le 24 may 1678.

Monsieur,

La difficulté de l'interdiction du commerce des boissons estant la plus importante qu'il y ait à regler pour le Canada, Sa Majesté n'a pas cru en estre suffisamment informée par toutes les lettres qui sont venues cette année du dit pays et par ce dont elle a pris soin de s'enquérir de toutes parts et pour cet effet a voulu auparavant que de prendre sa résolution sur cette matière, faire expédier l'arrest qu'elle envoye au Sieur Duchesneau pour vous le communiquer et en mesme temps elle a fait dresser un memoire de toutes les raisons de part et d'autre dont vous trouverez cy joint une copie, affin que vous le puissiez faire voir à ceux qui seront appellés pour donner leurs advis sur cette matière en exécution du dit arrest.

Le Roy a accordé au Sieur Rouer de Saint Simon la charge de lieutenant du Prevost de Canada, et je vous en envoye cy joint les provisions.

Je suis,

(Non signé) (2).

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

198
Québec 10 Dec 1873

Cher Cousin,

J'apprends avec étonnement que M.

de la Baule se trouve maintenant sans emploi, et je
suis sûr qu'il aura à supporter une dure tentation, lui étranger,
et que s'il y succombait cela ferait tort à ses compatriotes.
Je suis d'autant plus fâché que si ne lui vois guère d'emploi
raisonnable et immédiat ici. Car avant un mois, de que l'on
scolaire que me serait la collaboration de M. N. Les moyens de
notre jeune établissement ne nous permettent pas d'em-
ployer un homme comme lui. Il y a trois ans que moi, je
travaille pour rien, l'espérance que j'ai été obligé de tenir d'aider
mes moyens de subsistance. Ce n'est pas pourtant que nous
croyons bien de nous plaindre, mais nous sommes et nous serons
d'autant plus inquiets sans le sou. Les achats qu'il nous a
fallu faire, et nos paiements à l'endroit nous ont épuisés. Quant
à l'école, il pourrait peut-être employer M. N., mais il faudrait
prendre cela, car il correspond à un jeune canadien qu'il emploie
maintenant, et le prix qu'il donne est, je crois, très modique.
Cependant, comme le soleil luit pour tout le monde, M. N.
peut s'adresser à M. Sullivan. Si M. N. s'arrangeait avec
M. N. il lui restait du temps qu'il pourrait profitablement
employer à donner des leçons de français, car je ne suis
qu'il y ait récemment de professeur comme de cette époque
pour les familles. Je pense aussi que l'ouverture d'un
cours public, et hider, pour nos jeunes, jeunes marchands
et autres, rapporterait quelque chose. Si M. N. pouvait
battre la lame pendant quelque temps, je ne doute
pas qu'il puisse, avec son éducation, s'opérer bientôt ici
une existence honorable, mais comme je vous le dis cela
ne viendra pas du premier coup.

Sans m'affliger en m'apprenant la maladie prolon-
gée de mon oncle. Je vous prie de nous le prévenir, comme de
d'ant

n'est pas de la semelle qu'il a dans la tête, c'est de la
sève brûlante. Il faudrait à ce genre une sphère où
il fût d'abattre à son aise. Cette imagination n'ayant
pas d'aliments extérieurs à consommer, dévore sa enveloppe.
Toujours faite à Montréal tout ce que nous pourrions
faire le conserver longtemps au pays, nous ne mettrons
pas la main si vite sur son pareil.

Quant aux débats, c'est moi qui eût conseillé
aux jeunes Anselme et Jambou de vous écrire à ce sujet.
Je vois bonnement qu'ils rendront justice à leur tâche,
ce sont deux excellents sténographes, et des jeunes gens de
talent. L'Union est disposé à entrer en arrangement avec
eux, et moi aussi, mais de façon que ce que nous leur
vous leur donner ne les rémunérera pas suffisamment.
Ils nous demandent donc de contribuer votre École part.
Si nous voulons avoir de bons débats, il n'y a qu'en nous
récompensant tous plusieurs que nous pourrions le faire
un seul et même seul établissement ne saurait le
faire, sans perdre beaucoup d'argent.

Le bruit court en que vos membres veulent cas-
ser les vitres à l'ouverture de la session. Citez leur D^y
penser. Ils éprouveront beaucoup d'opposition
de ce côté-ci. Nos gens sont d'avis de procéder, à moins
de circonstances de la dernière nécessité, et la non-
émanation du décret pour l'élection de votre Comité
ne leur paraît pas demander une mesure extrême,
et de plus que puisque le choléra a été l'année
dernière une raison suffisante pour ne pas
se déclarer incompetent, la mesure des Jours,
celle de l'Éducation, et un nombre considérable de
votre qui existent, sont des raisons de procéder
bien

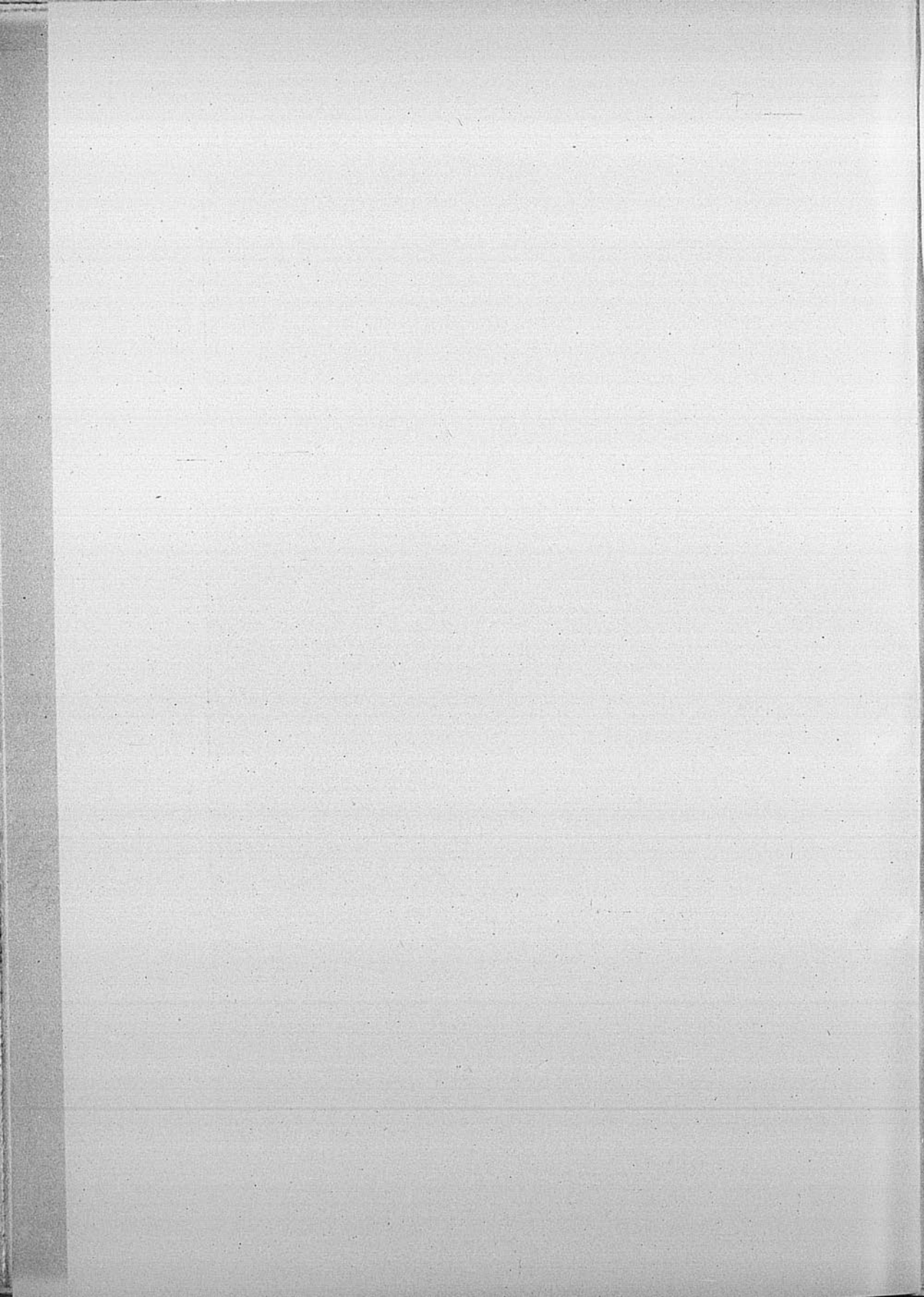
entièrement usées. Une autre raison, c'est que
la Chambre doit à la veille d'une élection générale
montrer qu'elle est disposée à voter les subsides, et
éviter par là toute accusation de reproche. On ne
saurait vous imaginer la gêne que les gens d'affaires
ont éprouvée ici par suite de ~~ce~~ ~~leur~~ refus
des bills de subsides par le Conseil. Cela a retenu
de notre circulation une Quarantaine de mille
livres, et si cet embarras devait être argué par
un nouveau refus, il importerait beaucoup
qu'il n'y ait pas la moindre faute de la part
de la Chambre. Le Citoyen Knap a écrit en trois
jours au G. Lefontaine et nous attendons sa
réponse avec impatience.

Mille complimens et bons souhaits
à tous nos Patriotes. Dites leur de se préparer
à nous expliquer pour quel hasard bonne
d'est Euguenaille ou Euguenette. Le chari-
vain nous a fait rire: il le méritait bien
à coup sûr.

Fait à vous

J. Barret

W. L. Dumeray
Imprimeur
à Montréal



LETTRE D'ÉTIENNE PARENT À LUDGER DUVERNAY
(10 DÉCEMBRE 1833)

Québec, 10 Dec^{bre} 1833

Cher confrère,

J'apprends avec chagrin que M. Rambault se trouve maintenant sans emploi, et je sens qu'il aura à supporter une dure tentation, lui étranger, et que s'il y succombait cela ferait tort à ses compatriotes.

Je suis d'autant plus peiné que je ne lui vois guère d'emploi convenable et immédiat ici. Car quant à moi de quelque secours que me serait la collaboration de M. R. les moyens de notre jeune établissement ne nous permettent pas d'employer un homme comme lui. Il y a trois ans que moi, je travaille pour rien, c'est-à-dire que j'ai été obligé de tirer d'ailleurs mes moyens de subsistance. Ce n'est pas pourtant que nous ayons lieu de nous plaindre, mais vous savez ce que c'est que d'ouvrir une imprimerie sans le sou. Les achats qu'il nous a fallu faire, et nos paiements à Lemaitre nous ont épuisés. Quant à Neilson, il pourrait peut-être employer M. R.; mais il faudrait pour cela qu'il congédiât un jeune canadien qu'il emploie maintenant; et le prix qu'il donne est, je crois, très modique. Cependant, comme le soleil luit pour tout le monde M. R. peut s'adresser à M. Neilson. Si M. R. s'arrangeait avec M. N. il lui resterait du loisir qu'il pourrait profitablement employer à donner des leçons de français car je ne sache qu'il y ait maintenant de professeur connu de cette langue pour les familles. Je pense aussi que l'ouverture d'un cours public, cet hiver pour nos commis, jeunes marchands et autres, rapporterait quelque chose. Si M. R. pouvait battre la lame pendant quelque temps, je ne doute pas qu'il puisse, avec son éducation, s'assurer bientôt ici une existence honorable, mais comme je vous le dis cela ne viendra pas du premier coup.

Vous m'affligez en m'apprenant la maladie prolongée de Morin. Je crains bien que nous le perdions jeune. Ce n'est pas de la cervelle qu'il a dans la tête c'est de la lave brûlante. Il faudrait à ce génie une sphère où il pût s'ébattre à son aise. Cette imagination n'ayant pas d'aliments extérieurs à consumer, dévorera son enveloppe. Toujours faites à Montréal tout ce que vous pourrez pour le conserver longtemps au pays, nous ne métrons pas la main de sitôt sur son pareil.

Quant aux débats, c'est moi qui ait conseillé aux jeunes Angers et Taschereau de vous écrire à ce sujet. Je crois fermement qu'ils rendront justice à leur tâche; ce sont deux excellents sténographes, et des jeunes gens de talent. Neilson est disposé à entrer en arrangement avec eux, et moi aussi, mais ils trouvent que ce que nous pouvons leur donner ne les rémunérerait pas suffisamment; ils vous demandent donc de contribuer votre quote-part. Si nous voulons avoir de bons débats, il n'y a qu'en nous réunissant plusieurs que nous pouvons le faire, un seul et même deux établissements ne sauraient le faire sans perdre beaucoup d'argent.

Le bruit court ici que vos membres veulent casser les vitres à l'ouverture de la session. Dites leur d'y penser. Ils éprouveraient beaucoup d'opposition de ce côté-ci.

Nos gens sont d'avis de procéder, à moins de circonstances de la dernière urgence, et la non-émanation du writ pour l'élection de votre comté ne leur paraît pas demander une mesure extrême, et disent que puisque le choléra a été l'année dernière une raison suffisante pour ne pas se déclarer incompetent, la mesure des Terres, celle de l'éducation, et un nombre considérable de lois qui expirent, sont des raisons de procéder bien autrement urgentes. Une autre raison, c'est que la Chambre doit à la veille d'une élection générale montrer qu'elle est disposée à voter les subsides et éviter par là toute occasion de reproche. Vous ne sauriez vous imaginer la gêne que les gens d'affaires ont éprouvée ici par suite du refus du bill de subsides par le Conseil. Cela a retiré de notre circulation une quarantaine de mille louis, et si cet embarras devait être augmenté par un nouveau refus, il importe beaucoup qu'il n'y ait pas la moindre faute de la part de la Chambre. Le citoyen Huot doit en avoir écrit au C. Lafontaine et nous attendons sa réponse avec impatience.

Mille compliments et bons souhaits à tous nos patriotes. Dites leur de se préparer à nous expliquer par quel hazard Come (?) s'est engueuillé ou engueuélé. Le charivari nous a fait rire : il le méritait bien à coup sûr.

Tout à vous

E. PARENT

M^r L. DUVERNAY,
Imprimeur,
Montréal.

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(13 JUIN 1678)

Monsieur,

Je suis bien aise de vous donner avis que l'estat des affaires est changé depuis la datte de la lettre que je vous ay escrite le 11e mars derrier, etc.

Vous voyez par tout ce que je vous escris de l'estat des affaires la conduite que vous avez à tenir avec les Anglois et Hollandois; à quoy n'ayant rien à adjouster, je vous assureray seulement que je suis.

(Non signé) (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(26 JUIN 1678)

A Saint-Germain, 26 juin 1678.

Monsieur,

Le sieur de la Chesnaye, intéressé en la ferme des droits du Roy en Canada, estant obligé d'y passer cette année à cause de la mort du sieur Bazire, son associé, je suis bien aise de l'accompagner de ces lignes pour vous dire que l'intention du Roy est que vous luy donniez toute la protection dont il a besoin pour la perception et augmentation des droits de Sa Majesté et pour le restablissement de cette ferme.

Je suis,

(Non signé) (2).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(6 NOVEMBRE 1678)

Québec, le 6 Nov. 1678.

.....
.....
Les sauvages de l'Acadie sont venus cet esté en assez grand nombre à Québec, mais le profit que les François ont fait à la traitte a esté fort médiocre, par le bon marché que les premiers veulent avoir de nos marchandises et le peu que l'on fait valoir icy le castor.

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

Le haut prix où les Anglois l'ont mis à Baston comme à Orange, et le grand marché qu'ils y font de toutes leurs denrées est pour eux un grand attrait, et il y a à craindre qu'ils ne les y attirent tout à fait et ne ruinent par là tout commerce que nous avons avec eux.

.....

.....

.....

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (25 AVRIL 1679)

25^e avril 1679.

Mons^r le comte de Frontenac.

Je fais réponse à toutes les lettres que j'ay reçues de vous pendant l'année dernière par lesquelles vous m'avez rendu compte de tout ce que vous avez fait en exécution de mes ordres en mon pays de la Nouvelle-France. Vous aurez appris que j'ay fait la paix assez avantageuse entre les Hollandais, les Espagnols et l'Empire, et il ne reste plus que la paix à conclure entre la Suède, le Danemark, et l'Electeur de Brandebourg pour rendre la paix universelle dans toute l'Europe, en sorte que vous devez attendre de moy encore plus d'application pour la conservation et augmentation de ce pays là, et vous devez aussy continuellement travailler à maintenir mes sujets de cette colonie en repos, et à les porter au travail, et culture de la terre, au commerce, établissement des manufactures, et généralement tout ce qui peut augmenter le nombre des habitans, sur quoy je vous ay si amplement expliqué mes intentions et par l'instruction que je vous donnay lorsque vous partites d'auprès de moy, et depuis par toutes mes lettres, qu'il me suffit de vous dire que vous devez les relire souvent et les exécuter ponctuellement.

J'apprends avec plaisir par toutes vos lettres que tous les Sauvages mesmes les plus esloignés sont dans l'obéissance qu'ils doivent, et ainsi la colonie n'ayant plus rien à craindre des dits Sauvages, il n'y a plus rien qui puisse les divertir du travail et de l'application qu'ils doivent donner à tout ce qui peut regarder leur bien, et leurs avantages, mais il est nécessaire, et je désire que vous redoubliez l'application que vous avez donnée jusques à present suivant mes ordres à maintenir les habitans dans le maniement et l'exercice des armes, et à les obliger d'estre toujours bien armés, parce qu'ils seront par ce moyen en estat de donner de la crainte aux Sauvages, et mesme aux nations de l'Europe qui ont des habitations dans le mesme continent et mesme de se deffendre et d'attaquer ainsi qu'il convient au bien de mon service et à leurs propres avantages.

Ne manquez pas de me donner très souvent avis de ce qui se passe entre les Sauvages et les nations de l'Europe qui sont establies proche la Nouvelle-France, et des succès de la guerre qu'ils ont entr'eux.

Je désire au surplus que vous mainteniez tousjours la paix, l'amitié, et bonne correspondance avec les Anglois et les Hollandois, sans toutesfois vous relâcher

de tous les droits et avantages qui appartiennent à ma couronne en ce pays là ny de tout ce qui peut appartenir à mes sujets. Sur quoy je me remets à vous pour vous conduire avec la prudence nécessaire au bien de mon service, et à celui de mes sujets. Je vous recommande aussy toujours de maintenir mes sujets en repos et en union entr'eux autant qu'il sera en vous, et sur la difficulté que vous y trouvez, appliquez à les maintenir en seureté à l'esgard du dehors, et à tenir toujours la main que la justice soit bien administrée à l'esgard du dedans; vous parviendrez à cette fin avec plus de facilité que vous ne croyez, et particulièrement si vous tenez la main à ce que les crimes soient sévèrement punis, et à empêcher les coureurs des bois, et que vous obligiez par ce moyen tous les hommes à s'appliquer à la culture de la terre et au defrichement, et à l'establissement du commerce et des manufactures.

Je suis ayse d'apprendre par vos lettres que vous ayez distribué tous les hommes en compagnie, et que vous leur fassiez faire l'exercice; continuez toujours à les maintenir en cet estat; à l'égard des officiers de mes troupes qui passerent en ce pays-là, il y a quelques années, je veux bien leur accorder quelque gratification en considération de la prière que vous me faites pour eux, excitez-les toujours à s'appliquer à tout ce qui peut estre de leur advantage.

Vous ne devez pas vous attendre que je puisse vous envoyer de troupes réglées parce que je ne l'estime pas nécessaire en l'estat ou sont les affaires et à faire passer tous les ans quelque nombre d'hommes pour l'augmentation du nombre des habitans, tenez la main de votre part à ce que tous ceux qui y passent soient bien traittez, et que leur condition se trouve meilleure qu'en France, n'y ayant que le bon traitement qui puisse y en faire passer un bon nombre.

Je vous répète toujours l'ordre précis que je vous ay donné de protéger les fermiers de mes droits, en sorte qu'ils puissent estre reçez sans difficulté.

Vous avez bien fait de ne donner aucune extension au pouvoir des gouverneurs des Trois-Rivières, vous devez en toutes occasions pareilles, renvoyer à moy ces gouverneurs et me faire savoir seulement si vous estes satisfait d'eux et de quelle sorte ils servent.

Je ne vous diray rien d'avantage sur la conduite que vous avez à tenir avec le Sr Duchesneau sur les congés de chasse et sur tout ce qui concerne les apparences que vous donnez n'avoir quelque part à quelque commerce, ou par vous mesme, ou par vos domestiques, parce que vous ayant fait amplement et clairement connoistre mes intentions sur tous ces points par mes lettres précédentes, je ne doute point que vous ne vous y conformiez entièrement.

Vous estes assez instruit des avantages que le pays recevrait si l'on y decouvrait quelques bonnes mines, pour croire que vous ne négligerez rien pour y réussir, et que vous donnerez toutes les assistances nécessaires à ceux qui y voudront travailler, et quoy que les mines de cuivre et de plomb fussent très advantageuses, ce sera toujours beaucoup pour le pays que vous fassiez travailler celles de fer que vous dites estre decouvertes.

Donnez aussy toute la protection nécessaire pour l'augmentation de la manufacture de la potasse, mesme de celles du goldron en cas qu'elle puisse réussir, ensemble à toute sorte de pesches et généralement à tout ce qui peut estre utile et advantageux à la colonie.

Sur tout ce qui concerne les difficultés que vous avez avec le Sr esveque de Québec et avec son clergé, pour tout ce qui concerne les honneurs de l'église, je suis

bien aise de vous advertir que dans tout mon Royaume, je n'entends pas parler de tant de difficultés sur cette matière que j'en vois dans l'église de Québec. Je desire que vous passiez pardessus toutes ces difficultés qui ne sont d'aucune conséquence, que vous vous conformiez à ce qui se pratique dans mon Royaume, et à l'arrest que j'ay donné depuis peu pour les honneurs de l'encens aux gouverneurs de ma province de Picardie et de ma ville d'Amiens, et à l'esgard de tout ce qui n'est pas décidé, vous laissez faire l'évesque sans rien relever, n'y luy demander rien de nouveau; puisque vous représentez ma personne en ce pays là par le commandement que je vous y donne. Il vous doit suffire. Je desire toutefois que vous montriez un bon exemple à mes peuples en vous rendant le plus assidu que vous pourrez au service divin, et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mons. le comte de Frontenac, en Sa S^{te} Garde. Escrit à St-Germain-en-Laye, le 25e jour d'avril 1679.

(Non signé) (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(8 MAI 1679)

A Saint-Germain, le 8 mai 1679.

Monsieur,

Le Roy m'ordonne d'adjouster à ses depesches quelques articles qu'il estime très importants pour le bien de ses sujets de la Nouvelle-France.

Le premier regarde la nourriture et l'éducation des enfans des sauvages que sa Majesté désirerait que les communautés ecclésiastiques seculières et régulières d'hommes ou de filles establies dans le pays et mesme les particuliers habitans, prissent autant qu'il sera possible chez eux, pour les élever et instruire et dans la religion chrestienne et dans les mœurs françaises, et comme vos persuasions peuvent beaucoup contribuer au succès de ce dessein et porter ces communautés, et particulièrement à en prendre le plus grand nombre qu'ils pourront, vous ferez une chose tres agréable au Roy, de l'insinuer aux supérieurs des communautés et aux parrains qui sont en estat de le faire.

Vous observerez seulement que Sa Majesté estime qu'encore qu'il fust avantageux d'attirer les bourgades entières de sauvages au dedans, et entre les colonies françoises néanmoins il seroit meilleur de mesler les sauvages parmy les François en beaucoup moindre nombre, c'est à dire une sept ou huitième partie dans les lieux qui sont habités et cultivés par les François.

Sa Majesté m'ordonne en second lieu de vous donner advis qu'elle envoie au Sr Duchesneau une ordonnance portant deffences aux gouverneurs particuliers de faire mettre en prison aucuns habitans sans ordre, mais elle m'ordonne en mesme temps de vous expliquer que vous ne devez pas vous mesme en faire l'arrest aucun ny donner ordre aux gouverneurs d'en faire arrester pour des affaires particulières ou civiles, ou criminelles mais seulement pour celle qui regarde le service du Roy, telles qu'une occasion de sédition ou d'intelligence avec les ennemis, ce qui n'est presque jamais arrivé.

(1) Archives de la province de Québec.

J'adresse pareillement au Sr Duchesneau un arrest du Conseil pour le retranchement, et la distribution des terres non deffrichées et une ordonnance portant qu'il sera donné des congés de chasse depuis le quinzième janvier jusques au 15e avril de chacune année et je lui donne ordre de vous les porter, et de concerter avec vous ce qui est à faire pour leur enregistrement et exécution.

Le Roy a accordé à votre prière une gratification de trois cens livres au Sr Bizart, major de Montréal; excitez le bien à faire son devoir et tenir les habitans de cette isle dans l'exercice des armes.

Vous trouverez une partie de trois mil livres employée dans l'estat des charges de Canada de la présente année pour avec deux mil livres qui seront pris sur le fonds des parties inopinées de l'année dernière 1678, faire la somme de cinq mil livres qui doit servir au remboursement des avances que vous avez fait pour les reparations du fort St Louis de Québec et autres.

Je suis,

(Non signé) (1).

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(24 MAI 1679)

A St-Germain le 24e may 1679.

Monsieur,

L'affaire des boissons enyvranes a esté amplement examinée par ordre exprès du Roy par Mr l'archevesque de Paris et le R. P. de la Chaise, confesseur de Sa Majesté, et tous deux en ont conféré avec Mr l'evesque de Québec, et voici la résolution qui a esté prise.

Que Sa Majesté feroit une ordonnance pour estre enregistree dans le Conseil Souverain de Québec et executée, portant deffences à tous François de porter des boissons dans les habitations des sauvages et comme cette deffence est entièrement conforme à celle que Sa Majesté a fait d'aller en traite, et mesme à la chasse dans la profondeur des bois et que sur la remontrance du Conseil Souverain elle a permis seulement par l'ordonnance du Conseil que j'envoye à present de donner des congés de chasse depuis le quinzième janvier jusques au quinzième avril, Sa Majesté a ordonné l'expédition de l'ordonnance que je vous envoye en conformité de l'advis de Mr l'archevesque de Paris et du R. P. confesseur qui en ont conféré avec Mr l'Evesque de Quebec. Ils ont asseuré Sa Majesté qu'il reduirait son cas réservé conformément à cette ordonnance, et ainsy il y a lieu d'espérer que cette grande difficulté qui dure il y a si longtemps sera terminée.

Je suis,

(Non signé) (2).

(1) Archives de la province de Québec.
(2) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE COLBERT
(9 OCTOBRE 1679)

Monseigneur,

Les affaires qu'il y a tous les ans à traiter avec les nations sauvages qui descendent à Montréal, vers la fin de juillet, m'ayant obligé de partir d'icy le six du même mois, je me donnay l'honneur de vous écrire avant mon départ, et laissay mes dépêches pour les mettre dans deux vaisseaux, qui devoient faire voile peu de jours après, l'un pour Bordeaux et l'autre pour La Rochelle.

Je vous y marquois, Monseigneur, que je n'avois pû éviter les nouveaux incidens que M^r Duchesneau a voulu susciter dans le Conseil, quelques remontrances que j'aye pû faire pour porter ceux qui le composent à se conformer aux volontez du Roy.

Vous verrez par les verbaux que je vous envoie la vérité de ce qui s'est fait et dit, et que je n'ay demandé autre chose que l'exécution de ce qui est porté dans mes instructions et dans les dépêches de Sa Majesté, envers laquelle j'aurois appréhendé de me rendre coupable si je m'étois laissé dégrader de la qualité de chef et président du Conseil, qu'Elle m'a toujours fait l'honneur de me donner.

Par mon absence de deux mois et demy hors de Québec, je pensois aussy faire cesser la résolution que M^r Duchesneau avoit inspirée à tous les conseillers de ne point travailler aux affaires des particuliers, quelques instances que je leur en eusse faites dès le commencement de la contestation, ainsy qu'il paroist dans les mêmes verbaux, et quoyque sans moy ils fussent cinq, qui est un nombre suffisant pour y travailler, ils n'en ont rien fait. Ce qui fait voir le complot et le dessein seulement qu'ils ont eu de m'en rejeter le blâme, d'autart plus qu'ils se sont assemblez deux fois, et ont rendu un arrest dont les termes marquent qu'ils sont toujours dans la pensée de ne faire aucune distinction du gouverneur que le Roy a estably chef et président de leur compagnie d'avec un autre particulier.

Les Pères Jesuistes m'ayant donné avis dès le printemps que le général Andros, depuis son retour de la vieille Angleterre, faisoit sous main des menées pour soutenir contre nous les Iroquois, je n'ay pû en rien découvrir de certain à Montréal pendant mon séjour, quoyque les ecclésiastiques de ce lieu qui sont en mission à Kenté, et les Récollets qui sont à celle du fort Frontenac, m'eussent fait savoir que des Sauvages asseuroient que ce général avoit à proposer dans leur assemblée des choses extraordinaires et de très grande importance, ce sont leurs termes.

J'actens d'en avoir d'autres lumières par le retour de ceux que j'ay envoyez au fort Frontenac, pour vous le mander par le dernier vaisseau, et quelque chose aussy du commencement de l'entreprise du S^r de la Salle, sur la découverte de la mer du Sud.

Il luy est arrivé cette année deux grandes disgrâces, l'une par la perte qu'il a faite ce printemps d'une barque dans le lac Frontenac, et l'autre de celle qu'il vient de faire de ce qu'on luy envoioit de France dans le vaisseau du S^r Legaigneur, qui a fait naufrage aux isles de St-Pierre, à l'entrée de ce golfe dans lequel plusieurs de ce pays se trouvent notablement intéressez.

Il n'a pas laissé, nonobstant ces malheurs et d'autres embarras qu'on luy suscite de tous côtez d'avoir fait construire une barque de 50 tonneaux, et plus, avec laquelle il est allé, dans le lac Erié et doit depuis ce temps avoir esté au bout du lac

des Islinois, pour entrer ensuite dans la grande rivière Colbert, que les Sauvages appellent Mississipi, et de là dans la mer du Sud.

Comme je ne suis descendu de Montréal que quand j'ay seu que les vaisseaux qui apportoient les ordres de Sa Majesté et les vostres, estoient proches de Québec, j'y suis arrivé sur le point que le Sr de la Chesnaye alloit faire partir un des deux qui retournent seulement cette année à droiture en France, les autres allant aux isles de l'Amérique, c'est ce qui fait que n'ayant pas songé à m'en avertir et ne voulant point aussy le retarder, je remets, Monseigneur, à me donner l'honneur de rendre compte à Sa Majesté de la réception de ses ordres et de ce que l'on aura fait pour les exécuter, ayant à cet effet mandé aux S^{rs} de Villeray, de Tilly, conseillers, et au procureur général de se trouver avec les autres conseillers à l'assemblée que M^r Duchesneau et moy sommes convenus, qui se tiendroit le lundy, 16^e de ce mois.

Cependant, je vous dois dire par avance que quelques soins que j'aye pris à Montréal pour faire prendre les coureurs de bois, je n'ay pû en venir à bout, soit par la correspondance qu'ils ont avec les habitans qui les avertissent, soit par la difficulté des lieux et la situation du pays ouvert de tous cotéz et plein de forests, où ils peuvent aysément se cacher, soit enfin par la connivence de ceux qui au lieu de les poursuivre les favorisent, en achetant leurs pelleteries, leur fournissant des marchandises pour retourner dans les bois, et les retirant dans les maisons qu'ils ont aux environs de Montréal comme il y en a preuve par les informations que le prevost en a fait par mon ordre.

Et quoy qu'il fust allé à Montreal, six semaines ou deux mois avant que j'y montasse, il n'a pas esté plus heureux que moy pour en prendre, mais à vous dire la vérité, Monseigneur, c'est qu'il y tenoit un magasin, où il avoit pour plus de quarante ou cinquante mille francs de marchandises dedans, et qu'il s'est appliqué autant à les debiter, sans distinction de personnes qu'à se mettre en devoir d'attraper ces libertins et vagabonds.

Nous verrons M^r Duchesneau et moy les moyens qui seront les plus praticables pour arrester le cours de ce desordre qui croist toujours, et auquel plus on différera de remédier plus il se trouvera de difficulté.

Les Pères Jesuistes m'ont écrit qu'ils en avoient tant rencontré à faire exécuter par les Sauvages les ordres que je vous manday l'année passée leur avoir envoié par un nommé la Taupine, après m'en avoir prié à Montréal dans leur assemblée, qu'ils n'avoient pas crû qu'il y eust de la prudence à le tenter à cause du grand nombre de ces vagabonds. De sorte que ce qu'il a pû faire a esté d'empêcher les Sauvages de traiter leurs pelleteries avec eux, et de les obliger de descendre à leur ordinaire à Montréal, où il les a luy-même conduits, plus chargez de pelleteries que les autres années de quoy les habitans m'ont fait de grands remercimens et témoigné beaucoup de joie.

Cela n'a pas néanmoins empêché M. Duchesneau de traiter ce la Taupine de coureur de bois et de le faire mettre en prison revenant à Québec en sa maison, nonobstant mon congé, et de l'interroger, après l'avoir veu comme il paroist par sa déclaration, et quil eust seu de moy il y a longtemps, et par les lettres des Pères Jesuistes, le sujet pour lequel je l'avois envoyé chés les Outaouacs.

Vous n'aurez pas peine, je croys, Monseigneur, à vous persuader qu'il n'en a usé de la sorte que pour me faire une pièce, quand vous scaurez qu'il a souffert pendant mon absence des gens se promener à Québec, qui avoient esté traiter dans les bois, et entre autres un des enfans du S^r de Tilly, conseiller, et que dans l'envie

qu'il a de me rendre de mauvais offices auprès de vous, après avoir inventé les années passées diverses calomnies, il en controuve encore, celle-cy, d'autres pour faire soupçonner ma conduite sur ce sujet, mais jespère que vous considérerez que devant l'établissement où je me trouve, il y a tant de raisons qui m'attachent à vous et par devoir et par reconnaissance, qu'elles doivent vous assurer que je ne seray jamais capable d'aller contre les ordres de Sa Majesté, ny d'épargner des gens que vous m'ordonnez de poursuivre et moins encore de les favoriser.

Il me reste, Monseigneur, à vous faire de très humbles remerciemens de m'avoir fait payer mes appointemens, et ordonner un remboursement de cinq mille livres pour partie des avances que j'ay faites, espérant le surplus de votre bonté dont j'ay grand besoin de ressentir les effets, verant de perdre la moitié de mes provisions que l'on m'envoioit dans le vaisseau qui a fait naufrage à l'entrée de nostre golfe.

C'est la très humble supplication que je vous fais, et que vous soyez persuadé du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

FRONTENAC.

A Québec, ce 9 octobre 1679 (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE COLBERT
(6 NOVEMBRE 1679)

Monseigneur,

Je n'aurois rien à ajouter à la dépêche que je me donnay l'honneur de vous envoyer le 9 de l'autre mois, si ce n'étoit pour vous informer que, suivant ce que je vous y marquois, le Conseil s'assembla le 16e. pour commencer l'enregistrement des édits, déclarations, arrests et ordonnances que le Roy luy a adressez et qui furent tous registrez à la seconde séance le 27 du même mois.

Mr Duchesneau voulut dès l'entrée de la première reprendre ses contestations, en obligeant, contre ce qui se pratique, le Greffier décrire et lire d'abord l'intitulation de l'assemblée, mais j'aymais mieux, Monseigneur, faire les démarches que vous verrez dans les verbaux et accepter ensuite la proposition que l'on me fit que de luy donner comme j'esperois un prétexte de me rejeter le retardement de l'exécution des ordres de Sa Majesté.

Le déplaisir que le Sr de Tilly m'a témoigné avoir de sa conduite et le désaveu qu'il m'en a donné à mon retour de Montréal, m'ont fait recevoir avec joye la prière qu'il m'a faite de le dispenser du voyage de France. J'ay reçu aussy le prétexte que le procureur général a pris de la continuation de son infirmité feinte ou véritable pour l'en exempter, quoyque jeusse fort souhaité que vous eussiez veu et entendu le personnage, que vous auriez bien connu n'estre pas l'auteur des réquisitoires, re-

(1) Archives de la province de Québec.

montrances et oppositions qui sont de sa part dans les verbaux du Conseil où il ne luy est jamais encore arrivé de rien conclure sur le champs, de sorte qu'il ny aura que le Sr de Villeray qui vous ira rendre compte de tout, et lequel bien éloigné de croire avoir manqué, espère des récompenses alléguant s'être bien tiré d'affaire avec les trois gouverneurs qui de leur tems l'ont fait sortir du Conseil et d'avoir par vos ordres esté payé icy à l'arrivée de M. Duchesneau de deux mille cinq cens livres, pour ses gages pendant les cinq ans qu'il en a esté dehors.

Nous nous sommes plusieurs fois assemblez M. Duchesneau et moy et avons conféré avec les intéressez dans la ferme pour aviser aux moyens d'arrêter le cours de ceux qui vont en traite aux Outaouacs dont le désordre est accru depuis l'année dernière.

Le bruit que ces M^{rs} laissèrent répandre avant le départ des vaisseaux qu'ils vous écriroient, Monseigneur, pour vous demander la révocation de ces defences, de la prière qu'ils me firent d'attendre vostre reponse sans pousser les choses à l'extrême dans la crainte que ces traiteurs ne se refugiassent en la Nouvelle-Hollande et Angleterre, au lieu de les obliger à revenir en a augmenté le nombre, et ce qui est de plus fâcheux, c'est que les principales familles du pays s'y trouvent présentement interessées.

Un nommé du Lut se rencontre avec eux qui en a ramassé plusieurs parmi lesquels il a estably quelque sorte d'ordre et de discipline et qui sous prétexte d'achever ce que j'avois fait commencer il y a trois ans, par le Sr Randin, quand je l'envoyai aux Nadouessioux et de rendre un service considérable à la colonie s'est mis en teste de faire la paix de toutes les nations outaouaises, avec celles du iac Supérieur et de l'ouest, où à présent est la source du castor.

Il s'avisa même de m'écrire au printemps par les gens que les Pères Jésuites ont au Saut Sainte-Marie, une lettre où il me donnoit part de cette entreprise, mais je n'ay fait autre réponse à ceux qui me la firent tenir que de dire que je ne voulois point de commerce avec les personnes qui étoient rebelles aux ordres du Roy, et que le mieux qu'il pouvoit faire étoit de rentrer promptement dans son devoir.

Je croirois, Monseigneur, que pour les y obliger une des meilleures voyes à prendre seroit de faire ce que je fis en 1674, où la punition de mort d'un seul intimida tellement tous les autres que j'eus bien moins de peine à les faire revenir. C'est ce qui ma fait proposer à M. Duchesneau de vous demander une ordonnance pareille à celle que Sa Majesté m'envoya en 1673 portant peine de mort contre eux, et cependant de renouveler celle que je fis en 1672 contre les marchands et autres qui recevoient les pelleteries de ces traiteurs, et leur donnoient des marchandises, et de quoy les équiper, et d'envoyer des gens dans les postes qui sont aux environs des dernières habitations pour observer et arrester ceux qui monteroient et descendroient.

Mais comme ce dernier moyen ne peut s'exécuter sans dépenses, qu'ils disent n'avoir point de fonds et qu'ils craignent que ces gens-là ne se retirent chez les Hollandois, et les Anglois et n'y portent leurs pelleteries, ils se sont contentez de prier M. Duchesneau, de renouveler une ordonnance contre ceux qui les equiperoient, et leur donneroient retraite, et qu'il en fist une autre où il désigneroit la peine afflictive que Sa Majesté remet à sa volonté d'ordonner contre ceux qui retourneroient en traite pour la seconde fois, et que sans rien faire ouvertement on essayât sur les avis que l'on auroit eu d'attrapper pour en faire quelque exemple. Pour moy je suis demeuré d'accord de tout ce qu'ils ont voulu, leur ayant offert d'agir de

la manière qu'ils le souhaiteroient et de leur donner des soldats et de mes gardes toutes les fois qu'ils m'en demanderoient.

Il n'y eut qu'une proposition que fit M. Duchesneau dont je ne pus tout à fait convenir qui fut de lever toutes les milices pour aller avec les garnisons dont, Monseigneur, vous savez le nombre et mes gardes, chercher ces vagabonds jusques dans le lac Supérieur, disant que j'avois bien trouvé le moyen de construire le fort Frontenac sans quil en eust rien coûté au Roy, quoyquil eust pû se souvenir, que lorsque vous le fistes donner au Sr de La Salle, il rendit dix mille francs pour la dépense de ce voyage et le remplacement des deniers que j'avois pris sur les droits du dix pour cent, mais outre que ces deux affaires sont bien différentes que l'une n'a esté l'ouvrage que d'un mois et achevée sans aucune incommodité des habitans à soixante lieues de nos habitations, dans un lieu fixe et certain, où il étoit aysé de transporter des vivres et toutes les autres munitions et que l'autre ne pourroit peut-estre pas s'exécuter dans un an, quil y a plus de quatre ou cinq cens lieues de trajet et quil seroit difficile quand M. Duchesneau auroit des fonds, de faire conduire des vivres et munitions si loin et d'avoir le nombre de canots et de raquettes qui seroient nécessaires. Vous jugerez bien que ce seroit inutilement que l'on iroit chercher des gens qui ont une si vaste étendue de bois et de rivières pour se retirer et que tout ce que l'on pourroit espérer de cette levée de boucliers, seroit de les obliger de se réfugier chez nos voisins, et c'est ce qui est le plus à craindre, parce qu'ils sauroient fort bien se servir d'eux pour leur faire faire à leur profit la traite qu'on leur deffend, d'où s'en suivroit la perte de tout nostre commerce.

Je vous envoie, Monseigneur, des remontrances qui furent présentées au Conseil le 31 de l'autre mois, au nom des curez de ce pays, et signées de dix d'entr'eux avec les conclusions du procureur général, par où vous verrez les demandes des premiers et le consentement que le dernier y apporte, et qu'il y a grande apparence que le Conseil suivra; il auroit même dès ce jour prononcé dessus, si je n'avois représenté que comme on avoit reçu les remontrances des curez, il sembloit que l'on ne pouvoit se dispenser d'entendre aussy les seigneurs et les habitans, sur qui tomberoit le supplément quil faudroit ajouter aux dismes. L'on est demeuré d'accord que l'on les avertiroit, mais la navigation allant se fermer cela ne se peut faire qu'au printemps.

Vous trouverez je croys, Monseigneur, cette demande de huit cens livres pour la pension congrue d'un curé excessive et il seroit difficile que les seigneurs et les habitans y pussent satisfaire, veu leur misère, et leur pauvreté. Les cinq cens livres, dont on convint l'année dernière devoient ce semble, suffire, puisque les pensions congrues en France sont beaucoup moindres, que les curez ont icy comme ailleurs quelque profit du dedans des églises, et que, suivant les canons, tous les prestres doivent avoir du patrimoine.

La gratification, Monseigneur, que vous avez eu la bonté de procurer au Sr Bizard, major de Montréal, m'oblige à vous en faire de très humbles remerciemens et à vous représenter quil luy seroit très difficile de subsister si vous n'avez agréable de la luy continuer et de la joindre sur l'estat des dépenses ordinaires à ses appointemens de 400 l. qui ne luy sont payez que monnoie de ce pays et ne font par conséquent que cent escus de France.

J'aurais une autre très humble supplication à vous faire en faveur du Sr Denys qui dans l'estat où il est réduit par la perte de sa vue, par le grand nombre d'enfans qu'il a et par le peu de bien qui luy reste, après avoir consommé en ce pays la plus

grande partie de celuy qu'il y avoit apporté en diverses entreprises, et principalement aux pêches sédentaires de l'isle Percée, peut espérer d'attirer vostre compassion, et que vous voudrez bien luy faire obtenir quelque chose pour luy ayder à subsister, et accorder à un fils qu'il a âgé de 22 ans, la confirmation de la charge de maistre des eaux et forests de ce pays, dont l'ancienne Compagnie luy avoit donné des lettres et quil m'a dit que vous aviez eu la bonté de lui promettre quand Sa Majesté y pourvoiroit.

J'espère aussy, Monseigneur, que vous aurez celle de me faire payer des avances qui me restent deues pour le fort Frontenac dont font partie 2846 l. mis en dépost par M. Duchesneau suivant son procès verbal du 30 octobre 1676, et que le Sr de la Chesnaye n'a pas laissé de toucher en 1677 sans qu'il ait voulu jusqu'à présent m'en tenir compte, au préjudice de ce que vous me fistes l'honneur de me mander dès l'année 1675, que les dix mille francs du Sr de La Salle seroient pour mon remboursement.

Comme encore celuy de 770 l. pour les présents faits aux Sonnontouans et aux Oyogoins en renouvelant et coufirmant la Paix avec eux en 1677.

Et les réparations faites au château de Québec des années 1677, 1678, 1679 pour lesquelles je suis engagé, tant au magasin qu'ailleurs.

Vous me faites la grâce, Monseigneur, de me mander cette année, que vous m'avez ordonné un remboursement de cinq mille livres, scavoir trois mille sur le fonds des charges de Canada de l'année 1679 et deux mille livres sur le fonds des parties y opinées de 1678. Mais comme M. Duchesneau m'a dit que tous ces fonds étoient consommés et que j'ay lieu de craindre qu'il ne trouve toujours icy des difficultez qui reculent les choses et m'obligent de vous renouveler mes importunités, je prens la liberté de vous renvoyer les estats des unes et des autres, et de vous supplier de m'en ordonner le remboursement à Paris.

J'enverray aux gouverneurs particuliers l'ordonnance du Roy afin qu'ils connoissent sa volonté et me renfermeray sans peine dans les termes de l'explication que vous m'en donnez pour ce qui me regarde, par ce que je n'auray jamais de peine à me soumettre à ce que vous me prescrirez et que je feray toujours consister ma plus grande satisfaction et toute ma gloire à vous obéir et à vous témoigner par toutes mes actions le devouement entier avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

FRONTENAC.

De Québec, ce 6 novembre 1679 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU ROI
(6 NOVEMBRE 1679)

Sire,

Toutes les merveilles qui ont toujours accompagné l'action des Armes de Votre Majesté, depuis le commencement de cette guerre, ne pouvoient estre couronnées que par un prodige aussy surprenant qu'est de la paix glorieuse qu'Elle vient de donner à toute l'Europe.

Ce grand ouvrage remplit ses sujets de la Nouvelle France d'une joye universelle, par l'espérance où ils sont de ressentir bientost les effets de cette bonté, avec laquelle vostre Majesté veut bien leur promettre de songer à la conservation, et à l'augmentation de cette Colonie.

Je n'oubliroy rien, Sire, de ce qui dependra de mes soins pour porter ceux qui la composent à travailler avec encoré plus d'ardeur à la culture de leurs terres, au commerce, et à l'établissement des manufactures, et principalement pour les maintenir dans ce repos, et cette union entr'eux que Vostre Majesté m'ordonne par toutes ses dépêches.

Si jusques icy j'ay esté assez heureux pour prévenir au dehors, ce qui pouvoit troubler cette tranquillité, j'espère de ne l'estre pas moins au dedans, et que tout y sera aussy paisible, avec l'appuy de Vostre Majesté, que du costé des Sauvages.

Il m'étoit venu divers avis de la part des PP. Jesuistes, et d'autres Missionnaires, que le Général Andros sollicitoit sous main les Iroquois de rompre avec nous, et devoit convoquer une assemblée des cinq nations pour y proposer des choses disoit-on étranges, et capables de troubler le commerce que nous avons avec eux, mais encore celuy des Outaouacs et des nations du costé du nord et de l'ouest.

Cependant par les derni'eres lettres que je viens de recevoir j'apprens que cette assemblée ne s'est point faite, et que la petite vérole qui est la peste pour les Sauvages, les désole tellement qu'ils ne songent plus, ny à tenir des Assemblées, ny à faire la guerre, mais seulement à pleurer leurs morts, dont il y a déjà grande quantité.

Comme ils ont apporté cette maladie d'Orange, et de Manathe ce sera une raison pour les détourner autant que je pourray, d'y continuer leur commerce, et les inviter à le faire encore plus grand avec nous.

Ces mêmes lettres, Sire, marquent que le Général Andros donne ordre à Orange de faire conduire à Manathe les François qui s'y retirent, d'où il les envoie après à l'isle des Barbades, mais qu'il y a retenu, et même bien traité un nommé Peré et d'autres hommes que l'on a débauchés au Sr de la Salle dans le dessein de s'en servir, et de les envoyer chez les Outaouacs, pour établir un commerce avec eux.

Il seroit à souhaiter que la crainte d'estre transportez dans ces Isles, et la deffence que l'on dit qu'a faite ce même Général aux habitans d'Orange de commercer avec les François, les retint d'aller de ce costé, comme il y en a quelques-uns qui l'ont fait depuis peu, et que même les Sauvages qui sont parmy nous, et principalement ceux de la Mission de la prairie de la Magdelaine qui sont en grand nombre et sur le chemin ny portassent leurs pelleteries comme ils font ordinairement.

Mais quelques précautions que j'y apporte, et quoy que pour y veiller, j'aye envoyé à Chambly, comme au principal passage, le Sr de St-Ours l'un des Capitaines dans les troupes que Vostre Majesté avoit autrefois en ce pays et parent de Mons'

le Marechal d'Estrades, il ne peut en venir à bout, à moins qu'il n'ait quelques hommes, et qu'il ne plaise à votre Majesté, d'entretenir une garnison en ce lieu qui est un des plus considérables postes du Pays, et par où presque toute la communication du Canada se fait avec la Nouvelle Angleterre.

Il n'est pas moins mal aisé, Sire de pouvoir aussy ponctuellement que je le souhaiterois exécuter les ordres que Vostre Majesté nous réitère contre ceux qui vont en traite aux Ouatouacs le nombre s'en accroist tous les jours et le pays est si ouvert, et la difficulté si grande de savoir précisément quand ils partent, ou quand ils reviennent par les correspondances secrètes qu'ils ont avec les habitans, et même les principaux marchands, qu'à moins d'avoir des gens sur tous les passages pour les y attendre l'esté, quand ils montent, ou descendent, les archers du prévost, les soldats, et les gardes que je luy donne quand il m'en demande, ne sont pas suffisants pour arrêter le cours de ce désordre.

J'observeray exactement l'ordre de Vostre Majesté pour les congez de chasse et continueray toujours à faire exercer tous les habitans dans le maniemement des armes, autant que le temps, et la rigueur des saisons le peuvent permettre.

Tous les édits, déclarations et ordonnances, que Vostre Majesté a envoyés, ont esté enregistrez le 23 d'octobre en son Conseil Souverain de Quebec, et il ny a personne qui ne donne tous ses soins pour les faire exécuter.

Si Vostre Majesté ne juge pas à propos d'envoyer icy des Troupes réglées, qui en mettant le pays en seureté contre toute sorte d'insultes, contribueroient aussy beaucoup estant bien employées à son augmentation et au défrichement des Terres, le nombre d'hommes qu'Elle fait espérer dy faire passer sera fort avantageux pourveu que ce soit de bons travaillans, par ce que la disette qu'il y en a, et la cherté, font trainer si longtems les semences et les récoltes, qu'il faut des miracles continuels de beau temps pour voir finir les unes et les autres.

Je say trop, Sire, combien il est de mon devoir de favoriser en toutes choses les fermiers de Vostre Majesté pour estre jamais capable dy manquer aussy l'ay-je fait en tout ce qui a dépendu de moy, et s'ils n'en portoient pas le témoignage, ils ne me rendroient pas assurément justice.

Mon malheur seroit bien grand s'il restoit dans l'esprit de Vostre Majesté quelque chose des impressions que l'on a voulu luy donner contre moy, sur les apparences de commerce. Par ce que je suis là dessus si net, et que j'ay des choses si précises qui m'en justifient qu'au lieu de craindre les impostures que l'on a avancées, j'aurois à supplier Vostre Majesté qu'il luy plust d'approfondir les choses, pour me faire punir, si Elle me trouve coupable, ou pour châtier ceux qui seroient des calomnieateurs.

Il y a si peu de gens en ce pays qui soient en estat de faire travailler aux mines de fer, qui sont découvertes et abondantes que, sans le secours de quelques personnes de France, il ny a pas lieu d'espérer qu'il s'en trouve icy qui l'entreprennent.

L'on n'a point fait de potasse cette année, les fermiers de Vostre Majesté s'étant contentez d'acheter les cendres que les habitans leur ont apportées, je croyis qu'ils rendent compte des raisons qu'ils ont eues d'en user ainsy, Ce seroit un grand mal pour le pays, si ce commerce là cessoit, à cause que le défrichement des terres en seroit retardé.

Pour la facture du goldron, depuis que Mr Duchesneau a adjugé à Mr l'Evesque de Québec l'habitation qu'avoit le nommé Pitoin, qui en faisoit, et tous

les pins que Mr Talon avoit fait écorcer aux dépens de Vostre Majesté, on n'y a point travaillé, et il ny a présentement que ce prélat qui ayt de la matière pour en faire faire.

Le règlement, Sire, qu'a fait Vostre Majesté pour le patronage des cures, donne de la joye aux seigneurs des terres de ce pays qui par là reconnoissent la bonté qu'Elle a pour eux ce qui les portera sans doute à bâtir des Églises, mais ils ne se tiennent pas fort asseurez des cures qui leur furent donnez l'année passée, par ce que l'on en a changé quelques-uns celle-cy et qu'il y en a qui par je ne sais quel entestement, qu'on leur inspire, veulent toujours estre missionnaires, et qui ayment mieux à ce que m'ont dit quelques-uns repasser en France que d'estre attachez à un lieu.

Mr l'évesque auroit pû lors qu'il fit avec nous la distribution des paroisses, les y envoyer avec des titres, mais il y a lieu de craindre qu'il ne cherche à différer de leur en donner par la répugnance qu'il y a toujours fait paroître.

Le Chapitre de l'Eglise cathédrale a esté aussy jusqu'à présent imaginaire, et de nom seulement, ne s'y faisant pas plus de service qu'à l'ordinaire, et tous les revenus demeurant dans la main de Mr l'Evesque, comme dans un couvent de Religieux, c'est de quoy je croys estre obligé de donner avis à Vostre Majesté, afin de voir l'ordre qu'Elle voudra y apporter, et aux collations de ces prébandes.

Vostre Majesté qui connoist qu'elle est quelquefois obligée de faire des Règlemens sur les disputes qui arrivent pour les honneurs de l'Eglise, en des lieux bien moins éloignez de sa presence, et où l'on ne cherche pas tant à en faire naistre, qu'en celui-cy n'en sera plus importuné de ma part, par ce que suivant l'ordre qu'elle m'en donne, j'essaieray d'éviter tous les incidens qui pourroient survenir, et me conformeray en cela comme en toutes choses à ce qu'Elle me prescrit.

Depuis le temps, Sire, que je suis en ce pays, il n'y a rien à quoy j'aye plus travaillé qu'à porter tout le monde, soit ecclésiastiques, soit séculiers à nourrir et élever des enfans sauvages et à attirer leurs pères, et leurs mères dans nos habitations, pour pouvoir mieux les instruire dans la religion chrestienne, et dans les mœurs françoises j'ay joint l'exemple à mes exhortations, en ayant toujours fait élever chez moy et ailleurs à mes dépens et recommandé sans cesse aux religieuses Ursulines et aux P. Jésuites de ne point donner d'autres sentimens à ceux qu'ils ont sous leur conduite.

Cependant les derniers ayant prétendu que la communication des François les corrompoit, et estoit un obstacle à l'instruction qu'ils leur donnent, bien loin de se conformer à ce que je leur ay déclaré estre des intentions de Vostre Majesté, le Père Fremin, Supérieur de la Frairie de La Magdelaine, a depuis trois ans retiré tous les Sauvages qui y étoient mêlez avec les François pour les mettre à deux lieues de là, sur les terres qu'ils ont obtenues de Mr Duchesneau à son arrivée en ce pays, et dont j'ay cru ne devoir point leur accorder le titre de concession que je ne seusse la volonté de Vostre Majesté par les raisons que j'eus l'honneur de luy mander, il y a deux ans, qui sont importantes pour son service, et pour l'avantage et seureté de la Colonie.

J'espère que la mission, que les Ecclésiastiques du seminaire de Montréal ont establie à demi lieue de leur ville, donnera exemple pour toutes les autres, et obligera ceux qui y auroient le plus de répugnance soit par interest, ou autrement, à les imiter.

La gratification qu'il a plû à Vostre Majesté d'accorder au Major de Montréal

luy donnera encore plus de zèle, et de vigilance pour exercer sa charge, dont il s'aquitte fort bien, comme il n'est employé sur l'Estat que pour *quatre cens livres*, qu'on luy paie monoie de ce pays, et qui ne sont que cent ecus de France, il luy seroit difficile de subsister si Vostre Majesté n'a la bonté de faire joindre cette gratification à ses premiers appointemens autrement la paye du sergent de la garnison seroit aussy forte que la sienne.

J'eus l'honneur de mander à Vostre Majesté que j'avois l'année dernière envoie le Sr de la Vallière commander dans l'Acadie après la mort du Sr de Marson, et en attendant ce qu'Elle ordonneroit du Sr de Chambly auquel j'apprens qu'Elle a donné un autre commandement dans les Isles.

Ce premier m'a fait savoir qu'il avoit esté à Fort-Royal, où les habitans avoient temoigné quelque peine de recevoir ses ordres, soit par l'accoutumance où ils estoient d'avoir esté quelques années sans commandant, soit par les divisions qu'il y avoit entre eux, soit enfin par quelque inclination angloise et parlementaire, que leur inspirent la frequentation et le commerce qu'ils ont avec ceux de Baston, mais qu'il avoit seu réunir tous les esprits et ramener chacun à son devoir en sorte que tout y estoit paisible, ainsy que dans les autres habitations le long de la coste ayant fait prester un nouveau serment de fidélité à tous les habitans, et fait faire des réjouissances publiques, pour les glorieuses conquestes que Vostre Majesté fit l'année dernière. Je devois recevoir encore de ses nouvelles par une barque que les fermiers de ce pays y ont envoiee et dont le retardement nous avoit mis en peine mais qui vient d'arriver sans m'en apporter.

Les six Capitaines que Vostre Majesté a gratifiez ressentent comme ils doivent la grâce qu'Elle leur a faite, et moy, en mon particulier, je luy rens de très humbles, et très respectueux remercimens d'avoir bien voulu considérer la recommandation que j'ay osé luy en faire.

La nécessité où le nombre d'enfans réduit les Srs d'Ailleboust, de Repentigny et Denys, que l'on peut dire estre les trois principales familles du pays, l'oncle du premier en ayant esté Gouverneur Général, m'a empêché de refuser les placets qu'ils m'ont donnés, pour présenter à Vostre Majesté et la supplier très humblement de vouloir leur accorder quelque chose pour leur ayder à subsister.

Après avoir, Sire, informé Vostre Majesté par mes dernières *depêches* de la nécessité qu'il y a de rétablir le fort de Québec, dont toute l'enceinte est tombée, et où il n'y a pas de portes qui ferment, ny même de corps de garde pour loger les soldats, j'attendray les ordres qu'il luy plaira de donner là-dessus, et prendray seulement la liberté avec toute la soumission possible de faire souvenir Vostre Majesté des avances que j'ay faites pour en réparer le logement, et les bâtimens, dont ceux de la basse-cour ont esté encore bruslez cette année, et de la supplier de vouloir toujours me continuer l'honneur de sa protection et de ses bonnes grâces comme à celui de tous ses sujets qui est avec le plus de respect et de veneration.

Sire, de Vostre Majesté

Le très-humble, très-obéissant et très fidelle sujet et serviteur,

FRONTENAC.

De Québec, ce 6e, novembre 1679 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU MINISTRE COLBERT AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC
(20 AVRIL 1680)

A St-Germain, le XXe avril 1680.

J'ay rendu compte au Roy du contenu en toutes les depesches que vous m'avez écrites dans le courant de l'année passée qui sont datées des IXe octobre 6m et Xme novembre, et comme les matières qu'elles contiennent sont assez amples puisqu'elles contiennent une division presque universelle dans toutes les personnes et les corps qui devraient contribuer le plus à maintenir l'union dans ce pays là, Sa Maté s'est fait rendre compte en détail, et a voulu voir toutes les pièces qui ont esté envoyées par toutes les parties intéressées, et s'est appliquée particulièrement à voir et examiner toutes celles qui estaient jointes à vos dépesches, et ensuite elle m'a ordonné de vous expliquer fortement ses intentions et en vous disant d'abord qu'elle a bien dans l'espérance qu'elle a que vous changerez la conduite que vous y avez tenue jusques à présent, parceque Sa Maté voit clairement que vous n'estes point capable de prendre l'esprit d'union et de condescendance nécessaire pour empescher toutes les divisions qui arrivent en ce pays là, et qui sont tousjours la principale cause de la perte et de la ruine des colonies nouvelles.

L'année passée Sa Maté vous fit connoistre ses intentions sur beaucoup de prétentions mal fondées que vous aviez à l'égard des cérémonies de l'église, cette année cy en voicy une nouvelle sur le fait du Conseil Souverain, vous avez prétendu que l'on vous donnast la qualité de chef, et de président de ce con^{el}, les off^{ers} qui le composent s'y sont opposez, et vous ont fait des remonstrances telles qu'ils devoient; cela a causé une grande division entre vous, et le d. con^{el}, et vous avez usé de violence et d'autorité pour exiler deux conseillers et le procureur général.

Le Roy m'ordonne de vous dire sur ce sujet qu'il s'estonne bien que vous ayez prétendu ces deux titres, de chef et de président de ce con^{el}, cela estant absolument contraire à sa volonté portée par sa déclaration du 5e juin 1675, d'autant plus que Sa Maté n'est pas persuadée qu'aucun autre que vous en France qui fust gouverneur, et son lieutenant g^{nal} dans un pays demandast pour une augmentation d'honneur, et de dignitez la qualité de chef et président d'un con^{el}.

Et de plus que comme vostre principale fonction consiste à faire obéir le Roy, et à faire exécuter ses édits, déclarations et ordres particuliers et publics, Sa Maté ne peut pas se confier en cette principale et capitale partie de vos fonctions puisque vous-mesme vous voulez enfreindre cet ordre, et prendre une qualité qui vous est absolument déniée par la déclaration de 1675, et ainsy non seulement Sa Maté veut que vous vous départiez de cette prétention, qui n'a aucun fondement, mais mesme elle m'a ordonné d'en expédier un arrest contenant ses volontez pour estre enregistré au Con^{el} Souverain.

Sa Maté m'ordonne encore de vous dire qu'elle ne peut approuver en aucune manière l'ordre que vous avez donné aux deux con^{ers} et au procureur g^{nal} de se retirer, et que ce n'estoit qu'elle espère encore que vous changerez de conduite elle leur auroit adjugé un dédommagement assez considérable à prendre sur vos appointemens parce qu'elle ne peut jamais autoriser une violence de cette nature sans aucun fondement.

Le der point sur lequel Sa Maté m'ordonne de vous expliquer ses intentions est celuy qui regarde les coureurs de bois sur lequel sa Maté a voulu pareillement

L'après midi le 2 Janvier 1846.

Cher ami,

Je t'embrasse avec toute la
sincérité d'un véritable ami et te souhaite
ainsi qu'à tes chères sœurs de longues et prospères
années.

J'ai commencé cette année sous les auspices
de la Providence et je suis très heureux si je ne
te termine pas sous les haillons de la misère. Je
sais je m'en tiens, si je sais que je ne suis pas
heureux. Je suis un peu du caractère phobos-ophique
de ^{comédie} ~~l'opéra~~ et je me suis fait une règle d'être
toujours content de moi-même, sauf à regretter
l'avenir. Tu pourrais peut-être trouver plus de
bonheur que moi-même en t'enrichissant plus vite
que moi mais toutes choses se font de l'obscurité
qui ont toujours l'empire sur la terre et qui
sont les bases et qui s'élèvent de l'oppression de
celles avec un bonnet de Napoléon. Tu es un
bon homme et tu es un homme qui pour faire
leur chemin à la célébrité tristement et les bases
de la fortune ce qu'ils reçoivent avec eux, qui
avaient à leur avis pour l'unique plaisir
de la fortune, qui s'engagent en l'absence pour
proposer pour les soixante qui par une jalouse

médisance appellent aristocratie la dignité d'un grand
homme dont ils ne sont pas même un simulacre, qui
joignent l'ignorance à l'envie et qui trouvent leurs
consolations dans les reproches de certains adulateurs
~~travaux pénibles~~ qui ont toujours l'encens à la main.

Mon cher ami, je remercie mille fois la Providence
(dit-on à un) de ne m'avoir pas donné de l'ambition.
L'absence de ce vice m'a mis à même d'acquiescer le caractère humaine
et surtout celui de nos amis commun et des personnes avec qui
j'ai et j'ai des relations plus ou moins fréquentes. Je les ai
suivis dans leur conduite publique et privée; j'ai écouté jusqu'à
toujours ~~passivement~~ audite leur) leurs sentiments & leurs opinions; j'en
j'ai eu cherché & quelquefois demandé la cause; d'autrefois je
l'ai devinée et je me suis persuadé que j'avais raison
d'entendre de plusieurs l'entière l'opinion que je veux
d'écouter. Si je te fais part de ces réflexions ce n'est pas
pour parler avec amertume de ces individus qui ont
sans doute de mérites, mais c'est parce que tu es plus bien
sensible & bon garçon comme moi, et que j'ai vu que tu
reconnais à l'équité les personnes que je veux évaluer.
C'est aussi parce que dans ce temps où les honneurs des amis
vraiment naturellement se présentent à l'esprit et qu'on ne
peut penser aux vertus qui nous sont au-dessous les yeux
sans penser aux défauts qui nous sont au-dessus les yeux
et les hypocrisies.

En surplus que Dieu les bénisse et puisse se me
tromper: j'aimerais mieux avoir mon erreur à un

départ de Jeyement qu'à un manque des chants.

La dernière arrivée: je saute sur les
étrèmes et je t'affure que ce sont les meilleures
que tu n'as eues encore données: C'est fort, sublime
prouva et grand: c'est dans mon goût: tu aurais dû
nous donner les autres: je ne puis trouver son air,
je la chanterais à tu-tête. Dieu Sauve le Canada!

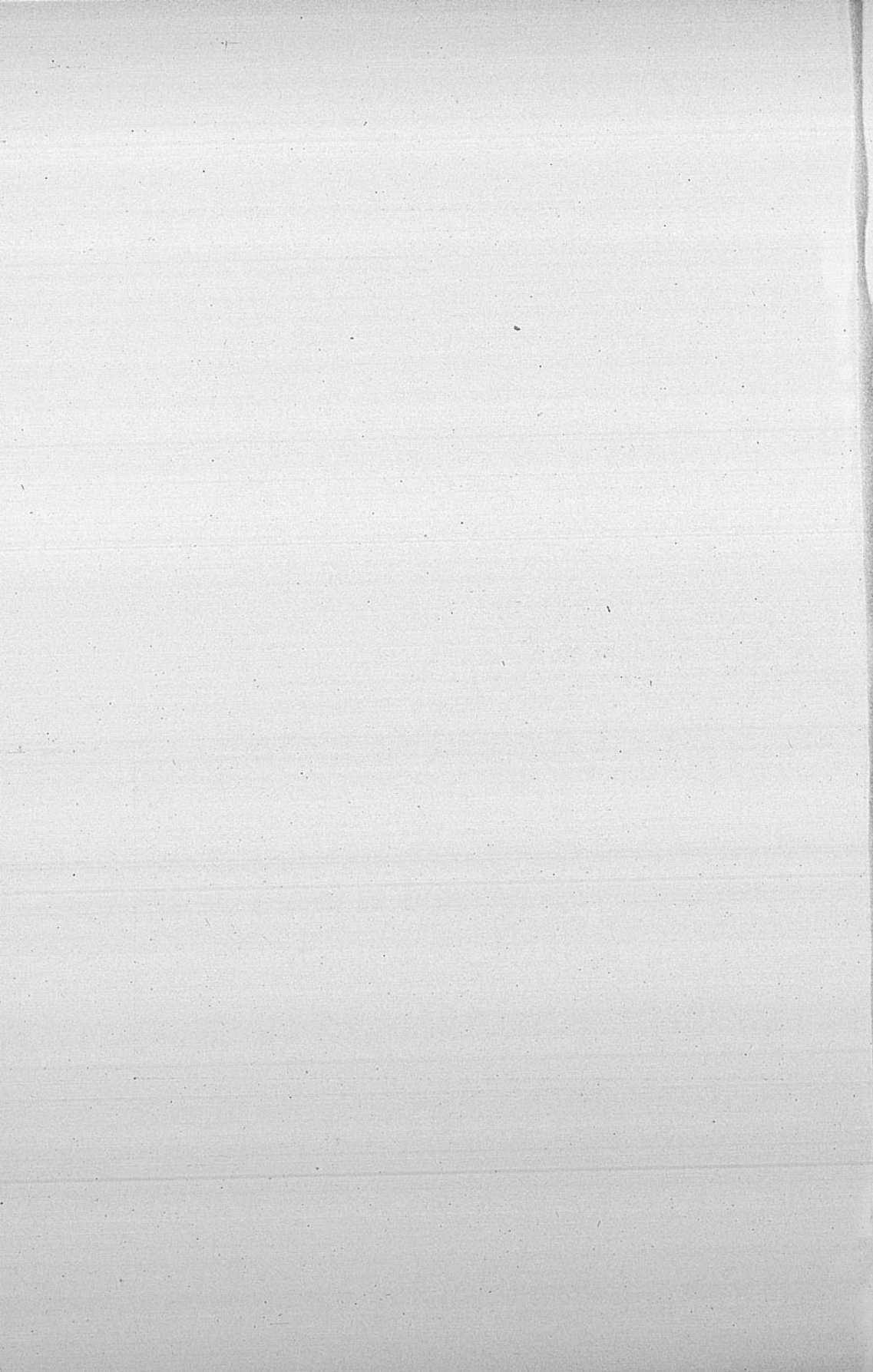
Saluez nos amis et baisez les pour moi: Prenez
un coup aux vos amis à ma santé: je ne m'arrête
point en fait autant à la tiéme, avec Mr Beaupré
et Chagnon. — C'est fait.

Mr Beaupré te demande par le porteur
plusieurs copies de son ouvrage dans les
deux langues. Envoie en sans trentaine, avec
ton compte. Il te payera lundi à Montreal.
Ecris moi un mot si tu en as le temps.

Monsieur Rodier embrasse bien cordialement
son fils et je prie que son arrivée à Québec
se n'ai pas le temps de recevoir une lettre.

Tout à toi
Léon Rodier

Pape !!



LETTRE DE RODIER À LUDGER DUVERNAY
(2 JANVIER 1834)

L'Assomption 2 janvier 1834

Citoyen, mon ami,

Je t'embrasse avec toute la sincérité d'un véritable ami et te souhaite ainsi qu'à la Minerve de longues & prospères années.

J'ai commencé cette année sous les auspices de la Pauvreté et je serai très heureux si je ne la termine pas sous les haillons de la misère. Cependant, je mentirais, si je disais que je ne suis pas heureux. Je suis un peu du caractère philosophique de Béranger et comme lui je me suis fait une règle d'être toujours content du présent, sauf à régler dans l'avenir. En somme j'ai beaucoup plus de bonheur que maints ambitieux patriotes plus riches que moi mais sortis comme moi de l'obscurité qui ont toujours Peuple, patriotisme; liberté, égalité sur les lèvres et qui dédaignent de s'asseoir à table avec un honnête Marchand Tailleur, avec un brave Marchand Epicier, etc., etc., qui pour faire leur chemin à la célébrité prêtent à la Cause de la Patrie ce qu'ils en recevront avec usure, qui avancent à leurs amis pour l'unique plaisir de le publier, qui s'érigent en censeurs pour passer pour des Socrates, qui par une jalouse médiocrité appellent aristocratie la dignité d'un grand homme dont ils ne sont pas même un simulacre, qui joignent l'ignorance à l'envie et qui trouvent leurs consolations dans les flagorneries de certains adulateurs qui ont toujours l'encens à la main.

Mon cher ami, je remercie mille fois la Providence (s'il y en a une) de ne m'avoir pas donné de l'ambition. L'absence de ce vice m'a mis à même d'étudier le caractère humain et surtout celui de nos amis communs et des personnes avec qui j'ai eu et j'ai des relations plus ou moins fréquentes. Je les ai suivis dans leur conduite publique et privée; j'ai écouté (presque toujours passif auditeur) leurs sentimens & leurs opinions, j'en ai cherché & quelquefois demandé la cause; d'autre fois je l'ai deviné et je me suis persuadé que j'avais raison d'entretenir de plusieurs d'entre eux l'opinion que je viens d'émettre. Si je te fais part de ces réflexions ce n'est pas pour parler avec amertume de ces individus qui ont sans doute du mérite, mais c'est parce que tu es plébéien humble & bon garçon comme moi et que j'ai cru que tu reconnoitrais à l'esquisse les personnes que je veux signaler. C'est aussi parceque dans ce temps ci les noms des amis viennent naturellement se présenter à l'esprit et qu'on ne peut penser aux vertus qui nous font aimer les bons sans penser aux défauts qui nous font mépriser les mauvais et les hypocrites.

Au surplus que Dieu les bénisse et puisse-je me tromper: j'aimerais mieux devoir mon erreur à un défaut de jugement qu'à un manque de charité.

La Minerve arrive: je saute sur les étrennes et je t'assure que ce sont les meilleures que tu nous aies encore données; c'est fort, sublime, patriotique; c'est dans mon goût, tu aurais du nous donner la musique; je ne puis trouver son air, je la chanterais à tue-tête. Dieu sauve le Canada!

Salues nos amis et baises les pour moi: prends un coup avec nos amis à ma santé:

je m'arrête pour en faire autant à la tienne, avec Mr Beaupré et Chagnon.—C'est fait.

Mr Beaupré te demande par le porteur plusieurs copies de son avertissement dans les deux langues. Envoies en une trentaine; avec ton compte: Il te paiera lundi à Montréal. Ecris moi un mot si tu en as le temps.

Madame Rodier embrasse bien cordialement son filleul & présente ses amitiés à Mme Duvernay.

Je n'ai pas le temps de relire ma lettre.

Tout à toi

Citoyen RODIER

Passe!!

voir toutes les pièces que vous m'avez envoyées pour justifier que c'est l'intendant qui les favorise, et qui a part au commerce qu'ils font, à quoy vous y joignez aussy le prévost et quelques autres, sa Ma^{te} m'ordonne de vous dire sur ce point que connoissant aussy clairement qu'elle connoist que ce désordre est tel qu'il peut causer la ruine entière de cette colonie, et renverser et rendre inutiles tous les soins qu'elle a pris depuis dix-huit ou vingt ans, les tesmoignages publics estant tousjours contre vous, et les pièces mesmes qui sont rapportées estant beaucoup plus fortes, Sa Ma^{te} ne peut pas s'empescher de donner plus de créance à ces tesmoignages et aux pièces qui sont contre vous qu'à celles que vous avez apportées contre les autres qui n'ont paru dans l'esprit de Sa Ma^{te} qu'une forme de récrimination, mais quand mesme l'esprit de Sa Ma^{te} seroit en suspens pour sçavoir qui seroit auteur de ce désordre, comme il provient de la division qui est en ce pays là à laquelle vous n'avez que trop contribué, Sa Ma^{te} ne laisseroit pas prendre la résolution de vous retirer de ce pays là, puisque le principal point de vos instructions et de tout ce qui vous a esté dit avant vostre départ, et de tout ce qui vous a esté escrit depuis que vous y estes consistant uniquement à établir cette union qui est l'âme et le soutien de toutes les colonies, non seulement vous n'y avez mis une division telle que Sa Ma^{te} ne peut pas trouver d'expédient de la faire finir qu'en vous retirant.

Vous verrez au surplus par la lettre du Roy cy jointe les intentions de Sa Ma^{te} encore plus fortement expliquées à quoy j'adjousteray seulement que vous devez faire une sérieuse réflexion sur tout ce que je vous écris, et comme Sa Ma^{te} ne vous a rien tant recommandé par ses instructions et par ses lettres que de maintenir les habitans de ce pays là en paix, et en union, considérez combien Sa Ma^{te} est esloignée de voir ses ordres exécutés puisqu'elle voit une entière division entre tous ceux auxquels elle a confié son autorité, et vous jugerez facilement combien Sa Ma^{te} estime cette division préjudiciable à son service, et contraire à ses ordres et à ses volontez, puisque connoissant aussy bien qu'elle fait que vos pensées et vos résolutions ne sont pas souvent telles qu'elles devroient estre, elle ne laisse pas de donner ses ordres au Sr Duchesneau d'avoir une déférence entière pour tout ce que vous désirerez après toutes fois vous avoir représenté ses raisons, avec ordre, en cas que vous n'y différiez pas de luy en rendre compte par ses lettres, il est difficile que je puisse rien adjouter à tout ce que je viens de vous dire, pensez seulement que s'il vous peut estre de quelque avantage et de quelque satisfaction que Sa Ma^{te} soit satisfaite de vos services, il faut que vous changiez entièrement la conduite que vous avez tenue jusques à present (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (29 AVRIL 1680)

A St-Germain, le 29 avril 1680

Monsieur le comte de Frontenac, j'ay été surpris d'apprendre toutes les nouvelles difficultés et les nouvelles divisions qui sont survenues dans mon pais de la Nouvelle France et dont vous me donnez part par vos lettres des 6 octobre, 10 et 14 novembre de l'année passée, d'autant plus que je vous avois fait bien clairement

(1) Archives de la province de Québec.

et fortement connoître et par vos instructions et par toutes les lettres que je vous ai écrites les années dernières, que votre unique application devoit être de maintenir l'union et le repos dans les esprits de tous mes sujets qui sont demeurans en ce pais là; mais ce qui me surprend encore d'avantage est que presque dans tous les démêlés que vous avés fait naître il y a peu de raison qui puissent autoriser ce que vous avés prétendu et mes édits, déclarations, et ordonnances vous avoient si clairement fait connoître mes volontés que j'ai beaucoup de lieu de m'étonner que vous qui devés continuellement tenir la main à ce qu'aucun ne se dispense de cette exécution, vous ayés formé des prétentions qui y sont entièrement contraires, et pour entrer dans le détail des points contenus en vos dépesches.

Vous avés voulu que dans vos registres du Conseil Souverain vous fussiés qualifié de chef et président de ce Conseil ce qui est entièrement contraire à mon édit concernant cet établissement en datte du 5 juin 1675, et je suis d'autant plus surpris de cette prétention que je suis bien assuré qu'il n'y a que vous seul dans mon Roy^{me} qui étant honoré du titre de gouverneur et lieutenant gé^{nl} dans un pais eut désiré d'être qualifié chef et président d'un Conseil pareil à celui de Canada.

Je désire donc que vous abandonniés cette prétention mal fondée et que vous contentiés du titre de gouverneur, et mon lieutenant gé^{nl}, et je ne désire pas non plus que l'on donne le titre de président de ce con^{cl} à l'intendant, mais je désire qu'il en ait toutes les fonctions conformément à mon édit du 5 juin 1675 c'est à dire que vous n'avés aucune autorité de faire tenir le registre du Conseil chés vous ainsi que vous l'avés prétendu et que vous l'avés exigé, et encore moins de recueillir les voix et de prononcer les arrêts, toutes ces fonctions appartenant du fait de la charge de président lesquelles j'ai attachées à celle d'Intendant.

Au surplus l'abus que vous avés fait de l'autorité que je vous ay commise en exilant deux conseillers et le Procureur general pour une cause aussi légère que celle là ne me peut pas plaire, et n'étoit les assurances précises que vos amis m'ont données que vous agiriés avec plus de modération à l'avenir et que vous ne tomberiés plus en des fautes de cette qualité j'aurais pris la résolution de vous faire revenir.

Ce qui se passe sur le sujet des coureurs de bois étant entièrement contraire aux ordres que je vous ai donnés est encore de même nature, et je ne puis recevoir pour excuse du défaut d'application que vous avez eu à les faire exécuter les raisons que vous allégués que c'est l'Intendant qui les autorise par le commerce qu'il fait, et il me paroît clairement que ce défaut ne vient que de vous parce que vous favorisés ceux qui font ce métier qui est entièrement contraire au bien et à l'augmentation de cette Colonie.

Pour l'exécution de mes ordres sur ce point vous pouvés et vous devés vous servir de l'autorité que je vous ay commise pour être averti de tous les habitans qui sont hors de leurs habitations un temps assez considérable pour servir de preuves qu'ils ont été chercher les Sauvages dans leurs habitations, pour y faire ce commerce et vous devez exciter mon Con^{cl} Souverain à les punir sévèrement, et en cas qu'ils y manquent vous pouvés les faire constituer prisonniers de votre autorité et les retenir pend^t tout le temps que vous croirez nécessaire pour leur punition et pour l'exemple.

Mais comme je vois qu'il vous arrive assez souvent de tourner l'exécution des ordres que je vous donne, contre la fin pour lesquels je vous les donne, prenés bien garde de ne le point faire à cette occasion, et de faire en sorte que vous me

répondiés qu'il ne se trouve plus aucun coureur de bois dans toute l'étendue de Canada, à quoy je sçay bien que vous reussirés facilement pourveu que vous employés mon autorité bien à propos, et pour la seule fin que je me propose en cela et que vous ne favorisiés aucuns de ces coureurs de bois sous quelque prétexte et pour quelque raison que ce soit, ne pouvant pas même vous dissimuler que la protection que vous avés donnée au nommé La Taupine, et à quelques autres donne trop de lieu de soupçonner que vous pourriés prendre quelque intérêt à leur mauvaise conduite ce qui seroit fort indigne du caractère que je vous ai donné.

Prenés garde à ne pas vous persuader que tout ce que je vous écris sur ces matières peut venir des mauvais offices qui vous sont rendus par l'Intendant, parce que cette persuasion vous empêcheroit de vous corriger et de vous mettre en état de me satisfaire et soyés persuadé que tout ce que je vous dis sur ces deux points et sur les autres qui seront contenus dans la suite de cette dépêche résulte de ce que je connois parfaitement par tout ce qui me revient de ce pays là qui ne me donne que trop de preuve de la vérité de ce que je vous dis.

Tous les corps et presque tous les particuliers qui viennent de ce pays se plaignent avec des circonstances si claires que je n'en puis douter de beaucoup de mauvais traitements qui sont entièrement contraires à la modération que vous devés avoir pour contenir tous les habitans de ce pays dans l'ordre et dans l'union que je vous ai tant recommandé, et par mes instructions et par toutes mes dépêches, les fermiers qui seront droits se plaignent que le commerce se perd, et s'annéantit par les coureurs de bois, qu'ils ne reçoivent aucune protection et que vous ne permettés pas ni le départ des vaisseaux dans le temps qu'ils peuvent partir, ni la navigation sur les rivières sans vos congés et vos passeports, l'Evêque et ses ecclésiastiques, les Pères Jésuites et le Conseil Souverain, en un mot tous les corps et les particuliers se plaignent, mais je veux croire que vous changerés et que vous agirés avec la modération nécessaire pour augmenter cette Colonie qui courroit risque de se détruire entièrement si vous ne changiés de conduite et de maximes.

J'ai accordé aux Pères Jésuites la concession qu'ils m'ont demandée du lieu appelé le Sault joignant la Prairie de la Magdelaine pour l'établissement des Iroquois, et j'ai ajouté à ce don les conditions qu'ils m'ont demandées parce que j'estime que cet établissement est avantageux non seulement pour les convertir dans la religion chrétienne, mais même pour les accoutumer aux mœurs et façons de vivre françoises et quoique peut-être vous ayés connu que la conversion des Sauvages dans toutes leurs habitations n'étoit pas avantageuse parce qu'ils retourneroient facilement à leur idolâtrie, néantmoins lorsque des bourgades entières se viennent habiter au dedans du país qui est habité par mes sujets leur établissement ne peut être que très avantageux et vous devés toujours les y exciter, et favoriser leur établissement par toute la protection que vous devés et pouvés leur donner.

Par le Mémoire des concessions de terres que vous avés fait, j'ai vu que quelques-unes sont signées de vous seul et les autres du Sr Duchesneau, comme ces différences sont contraires à mes ordres, je désire qu'à l'avenir sans aucune difficulté vous les signiés tous deux, et au surplus que vous fassiés exécuter ponctuellement l'arrêt de mon Conseil du 9 mai 1679.

Vous avés appris depuis vos lettres écrites que l'avis qui vous avoit été donné de la rupture entre moy et le Roi d'Angleterre n'étoit pas véritable, ainsi vous n'avés pas de précautions à prendre sur ce sujet là, et vous devés être assuré que dans toutes les occasions de cette conséquence je vous feray ponctuellement avvertir de ce que vous avés à faire.

Il est bien important que vous mainteniés toujours mes sujets dans toute l'étendue du pais où vous commandez pour moy dans l'exercice et le maniemnt des armes, en sorte qu'étant divisés par compagnie réglée, ils puissent être en état de se dé endre, et se procurer par eux mêmes la liberté et le repos dont ils ont besoin mais sur tout bannissés de votre esprit toutes les difficultés que vous n'avez que trop facilement et trop lég' rement fait na'tre; considérés bien le poste dans lequel je vous ai mis et l'honneur que vous avés de représenter ma personne en ce pais là qui vous doit élever infiniment au-dessus de toutes ces difficultés et vous obliger à souffrir beaucoup de choses de la part du corps et des particuliers qui sont habitués qui ne sont d'aucune conséquence eu égard à l'obéissance soumise qu'ils rendent à mes ordres dont j'ai sujet d'être satisfait et lorsque ce premier point de l'obéissance et de la sujétion est aussi bien ébably qu'il l'est vous devez agir avec toute modération à souffrir même les fautes de moindre conséquence pour parvenir à la fin qui doit être votre unique but d'augmenter et de fortifier cette colonie, et d'y attirer de nouveaux habitans par la protection et les bons traitemens que vous ferés aux anciens, et vous voyez bien que vos maximes sont bien éloignées de celles que vous avez observées jusques à present en chassant des principaux habitans et en obligeant beaucoup d'autres personnes par mécontentemens particuliers de repasser en France, mais surtout pensés bien que pour parvenir à ces fins il ne faut avoir ni intérêt ni passion pour personne, donner une très grande liberté à tous les marchands, et à tous les vaisseaux qui portent quelque trafic, exciter continuellement tous les habitans à la culture des terres, au trafic, manufacture, pêches et autres choses qui peuvent leur donner du profit et les contenir dans leur travail et dans leurs habitations, et les empêcher de vaguer par les bois dans l'espérance d'un profit qui tend à la ruine enti re de la Colonie et du peu de commerce qu'elle peut faire; en ce peu de mots consistent le fruit et la fin de toute votre application et tout ce que vous pouvés faire pour me rendre vos services agréables. Je ne puis presque douter qu'après que vous aurez lu le contenu en cette lettre et que vous aurés appris mes intentions aussi clairement que je viens de vous les expliquer, vous ne travailléés avec le soin, l'application et la soumission que vous devés pour l'exécution de mes ordres à tout ce que je désire, et que vous me donniés par là tout sujet de considérer vos services par l'utilité et l'avantage que mes sujets en retireront.

Je vous fis sçavoir l'année derni' re que pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce fût, vous ne deviés ordonner le payement d'aucune somme de deniers à mes fermiers de Canada. Je vous réit re le même ordre sauf à me faire sçavoir si vous estimez nécessaire de faire quelque dépense utile à mon service, sur quoy je vous enverray mes ordres, et en cas que je prévoye quelque rupture ou occasion dans laquelle il soit nécessaire de vous tenir sur vos gardes, je vous enverray les ordres de ce que vous aurés à faire, et les fonds dont vous pourrés avoir besoin, sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Comte de Frontenac, en sa Ste garde, Ecrit à etc.

Sanssignature (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS (14 NOVEMBRE 1680)

De Québec, le 14 novembre 1680.

Si les lettres, Monseigneur, que je me suis donné l'honneur de vous écrire dans des temps différens vous ont dû marquer combien j'étais et serai toujours sensible à tout ce qui vous arrive, celle que je viens de recevoir de votre part ne me fait que trop connaître la continuation de vos bontés et de quelle manière vous vous intéressez aussi à ce qui me regarde.

Je ne saurais mieux répondre à toutes les honnêtetés dont elle est pleine, qu'en vous remerciant des instructions et des conseils que vous m'y donnez et en vous protestant de les vouloir suivre avec une entière exactitude.

Ce n'est pas que l'application n'en soit un peu difficile dans un pays où il ne suffit pas de faire les choses, mais où il est question de les faire savoir en France de la manière qu'elles sont.

Vous m'exhortez à la patience, et je n'ai pas de peine à convenir avec vous que ceux qui commandent aux autres n'en sauraient trop avoir.

C'est par ce principe que j'en ai fait voir ici des exemples qu'aucun gouverneur n'avait peut-être jamais donnés, que j'y ai souffert sans beaucoup de peine, parce que je m'y regardais comme le maître, ce que je n'aurais pas cru pouvoir endurer sans être déshonoré en un lieu où je n'aurais été qu'un particulier, que j'y ai sacrifié non pas des bagatelles, mais des injures les plus outrageantes, et enfin qu'après avoir toujours dissimulé celles que l'on faisait à ma personne, je ne me suis jamais ému que des atteintes que l'on voulait donner à l'autorité que j'avais l'honneur d'avoir entre les mains.

De quelque modération que je me sois servi pour les empêcher, si j'ai fait en cela quelque chose de mal à propos, ce n'a jamais été par un manque d'humilité et d'obéissance aux ordres que l'on m'avait donnés, mais plutôt pour ne les avoir pas su bien expliquer, ou par un trop grand zèle de les vouloir exécuter.

Vous savez, Monseigneur, mieux que personne ce que l'on fait quelquefois, quand on en est tout rempli et que l'on voit de près les choses, qui paraissent toutes différentes à ceux qui en sont plus éloignés par l'artifice que l'on apporte à les leur déguiser.

Quelque prévention que Mr Colbert puisse avoir de ma promptitude et de la part que j'ai à toutes les divisions de ce pays, je ne désespère pas de l'en voir bientôt désabusé, et d'autres que moi ne lui fassent connaître que je suis peut être celui de tous qui y ai le moins contribué.

Quand ce ne serait que pour détruire toutes les calomnies que l'on m'a imposées là dessus, il n'y a rien dont je ne sois capable et que je ne prenne sur moi pour confondre ceux qui en sont les auteurs.

Ainsi je souffrirai tout, je ne me plaindrai de personne, et demeurerai, puisqu'on le veut, dans une grande inaction, hors pour les coureurs de bois que j'assayerai de détruire, en suivant néanmoins les ordres que l'on me prescrit, et en soumettant toujours mes avis à ceux des autres.

Mais après y avoir fait tout ce que j'aurai pu faire, il ne serait pas juste que Mr Colbert m'imputât les mauvaises suites que celles que l'on a données de la révo-
cation des congés, apportée à cette colonie, puisque je les ai toujours prévues.

Si l'on avait eu un peu plus de confiance en ce que j'ai mandé là-dessus, on aurait connu qu'elle ne pouvait apporter que beaucoup de désavantage au pays, que je n'en avais jamais abusé, et que ceux qui les demandaient le faisaient plutôt par des intérêts particuliers, que pour empêcher le dépérissement du commerce et des droits des fermiers, qui y ont plus perdu que les autres, et qui connaissent présentement quel préjudice cela a apporté à leurs affaires.

Je ne m'en ferai plus d'affaire ni avec l'intendant, ni avec l'Évêque, ni avec les Jésuites, et je crois que ces derniers vous témoigneront que je n'ai pas eu de peine de leur confirmer tout ce que vous avez eu la bonté de leur promettre pour moi.

J'ai essayé même de leur en donner des marques effectives sitôt qu'ils m'en ont fait naitre l'occasion, car m'ayant témoigné à leur retour que les terres dont vous leur aviez donné parole que je ne disposerais point en faveur des Français leur pourraient être utiles, si dès à présent je les voulais joindre à la concession que le Roi leur avait donnée, je les leur ai volontiers accordées et après l'avoir communiqué à l'intendant, qui comme vous croyez bien n'en est pas disconvenu, nous leur en avons fait expédier le titre aux mêmes conditions que celles portées dans les lettres patentes de S. M. Ce commencement aura des suites semblables. Et plutôt à Dieu, que tout le monde observât d'aussi bonne foi la paix que je la désire, et qu'il n'y eût que de la faiblesse et de la légèreté dans l'esprit de notre intendant.

Vous ne sauriez croire toutes les nouvelles tracasseries qu'il cherche encore à me faire tous les jours, et que suivant vos conseils je dissimule ou je méprise.

Il faudrait votre vertu pour en faire tout le bon usage que l'on en pourrait tirer, mais quelque grande qu'elle soit, je ne sais si après avoir eu le secret de vous posséder vous-même et de trouver du repos au milieu de l'embarras de la cour, vous auriez celui de la conserver aussi entière parmi les misérables tumultes du Canada.

Ils causent souvent d'étranges dissipations et empêchent, malgré que l'on en ait ce recueillement si nécessaire pour songer à l'unique affaire que nous devrions avoir en ce monde, et qui seule mérite notre application et nos soins. J'en apporterai toujours un fort grand à mériter l'honneur de vos bonnes grâces dont je vous demande la continuation avec autant d'instance que je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE COLBERT
(1681)

Monseigneur,

Après les ordres de Sa Majesté qu'il vous plait de me réitérer par la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire du 29 mai dernier, touchant l'assistance qu'elle me commande de donner aux fermiers de ses domaines en Canada, j'ose espérer, Monseigneur, que vous n'aurez pas désapprouvé celle que j'ai rendue à leur agent général dans les différentes affaires qu'on lui a suscitées et que vous m'aurez fait l'honneur de croire que je n'ai été porté à l'assister que par la seule vue de

(1) Archives de la province de Québec.

faire mon devoir et d'obéir à ce qui m'était prescrit; si d'autres raisons particulières y avaient eu part comme on a voulu et qu'on voudra peut-être encore vous le persuader et que l'animosité qu'on m'impute d'avoir contre Mr Duchesneau en eût été la principale cause je n'en aurais pas laissé échapper comme j'ai fait des occasions beaucoup plus favorables de lui donner des marques de ressentiment que je dois avoir des outrages que j'en reçois tous les jours; la modération, Monseigneur, que j'ai gardée dans les barricades qu'il fit contre moi le printemps dernier, et la patience avec laquelle je supportai l'injure atroce que je reçus de lui dans mon cabinet, il y a environ trois semaines, vous pourront faire connaître que je suis bien éloigné de ces violences et de ces emportements dont il y a si longtemps qu'on m'accuse, puisque s'ils pouvaient être permis ou excusés, ç'aurait dû être en ces deux rencontres. Il est vrai que l'espérance que j'ai eue que Sa Majesté ne laisserait pas le premier impuni, et voudrait bien écouter les justes plaintes que je ferais de l'autre, ont été de puissants motifs pour me retenir et attendre la justice qu'il lui plairait d'en faire si après toutes les obligations que je vous ai, Monseigneur, et dont je conserverai toute ma vie une très grande reconnaissance, je pouvais par la forte passion avec laquelle je me suis attaché à vous, espérer quelque nouvelle marque de votre protection, et de votre bienveillance, je vous suppliais de me procurer auprès de S. M. la satisfaction que je lui demande après de telles offenses et qu'elle n'approuverait, je ne crois pas que messieurs les maréchaux de France eussent refusée au moindre gentilhomme de son royaume.

Les preuves que j'envoie à Monsieur le marquis de Seignelay justifieront la vérité de ce que j'avance et quelque effort qu'on fasse pour la déguiser, elle paraîtra si claire, qu'il vous sera aisé de connaître en cela comme en tout le reste, l'artifice malicieux des personnes à qui j'ai affaire, et que Mr Duchesneau commence toujours pour l'ordinaire par accuser les autres de ce qu'il fait, ou de ce qu'il a dessein de faire.

Je ne doute point, Monseigneur, qu'il n'en emploie encore beaucoup cette année pour couvrir sa mauvaise conduite, et rejeter sur moi toutes les fautes qu'on lui doit imputer, mais quoique je ne puisse pas prévoir les suppositions et les calomnies qu'il pourra inventer, je puis néanmoins vous assurer hardiment qu'il ne saurait rien m'objecter, dont ma femme ne fasse voir la fausseté par des preuves convaincantes, et qu'elle n'en produise en même temps d'aussi fortes pour justifier les plaintes que je fais, tant contre lui que contre quelques-uns de ceux qui composent le conseil.

Comme toutes ces plaintes réciproques ne font que vous fatiguer et vous être désagréable, vous n'auriez, Monseigneur, pour les faire finir, qu'à ordonner que les choses fussent une fois bien approfondies, afin de châtier ceux qui le mériteraient sans avoir indulgence pour personne. C'est la grâce que je vous demande, avec celle de me croire avec autant de respect, de dévouement et de soumission que je suis,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très dévoué serviteur,

FRONTENAC (1).

(1) Archives de la province de Québec.

MÉMOIRE ET PREUVE DE LA CAUSE DU DÉSORDRE DES COUREURS DE BOIS, AVEC LE MOYEN DE LES DÉTRUIRE (1681) (1)

M^r de Frontenac n'oublie et n'épargne rien contre les coureurs de bois, et il n'y en aurait plus, s'ils n'étaient pas protégés par M^r Duchesneau, intendant, par Comporté, prévôt des maréchaux, et par Aubert de la Chesnaye, l'un des intéressés en la ferme du Roi.

M^r l'intendant, le prévôt et la Chesnaye font un commerce public, et tiennent des magasins ouverts de toutes sortes de marchandises de traite, pour les Sauvages dans leurs maisons à Québec; ils en ont aussi un dans la maison du S^r de Hautménil, au Montréal; Riverin, que M^r l'intendant dit être un de ses secrétaires, et les nommés Boucher, Dubuisson, Thibaut et Fauvel sont leurs commis qui font le débit, et reçoivent les pelleteries des coureurs de bois, le prévôt et la Chesnaye équipent et envoient eux-mêmes des canots et des hommes en traite de tous côtés.

M^r de Frontenac est obligé de mettre des gens à ses frais pour découvrir l'arrivée des coureurs de bois et comme ses ordres au prévôt des maréchaux pour aller les prendre ne servaient de rien, il emploie ses gardes et donne ses ordres aux gouverneurs particuliers pour aller avec les soldats de leurs places les arrêter en chemin.

Mais ses dépenses et ses soins sont inutiles parce que M^r l'intendant, seul maître des poursuites, et intéressé pour le débit de ses marchandises à maintenir les coureurs de bois, emploie toute l'autorité de son caractère à les absoudre, et à éluder les plaintes et les recherches contre ceux qui reçoivent leurs pelleteries et qui les équipent comme lui, pour retourner en traite.

Monsieur l'intendant a été contraint de condamner les nommés Lemieux, frères, et Hertel, que M^r de Frontenac fit arrêter, et qui furent pleinement convaincus par les dépositions des gardes et par les interrogatoires que M^r de Frontenac leur fit lui-même prêter lors de leur capture au Montréal, mais il n'y a eu que des simples condamnations d'amendes, éludées et rendues inutiles par M^r l'intendant même, qui les fit sortir de prison, sans payer aucune chose contre les déclarations du Roi.

La maison seigneuriale de la Chesnaye, à six lieues de Montréal, sur la rivière, est une retraite continuelle et publique de coureurs de bois; depuis trois ans, les ordres de M^r de Frontenac au prévôt, pour aller et les prendre avec leurs pelleteries, n'ont point d'effet et M^r l'intendant n'a pas voulu informer ni faire aucune procédure parce que Aubert, maître de la maison, le prévôt et d'autres, leurs associés, y seraient impliqués.

M^r de Frontenac, étant au Montréal, fut averti qu'il y avait plusieurs coureurs de bois avec leurs pelleteries dans cette maison de la Chesnaye, et qu'ils y amassaient leurs marchandises pour retourner en traite; il donna un ordre par écrit à l'officier de ses gardes pour y faire aller le prévôt et l'accompagner avec des soldats, mais le prévôt éluda pendant plusieurs jours, et son procès-verbal qu'il ne put refuser, prouve sa connivence et la prévarication.

Le fermier de la Chesnaye, nommé Perrotin, y est très chargé et convaincu par les pelleteries trouvées en plusieurs endroits de la maison, et par les déclara-

(1) En note, on lit: "L'on ne répétera pas ce qui a été dit les années passées pour n'en pas fatiguer monsieur le marquis de Seignelay."

tions de deux personnes avec sa propre confession, néanmoins le prévôt ne l'arrêta point, il laissa les pelleteries sans les saisir, il ne fit pas même une description exacte de leur quantité parce qu'elle était trop grande, et qu'il voulait la dissimuler. Le même procès-verbal contient une indication de la route de ces coureurs de bois, avec des offres de découvrir toutes choses en justice, et le prévôt ne voulut point les suivre, ni informer.

Enfin, M^r de Frontenac ayant fait commencer deux jours après une information par le juge de Montréal, ce juge qui trouva la déposition du premier témoin très considérable, n'osa continuer parce que M^r l'intendant veut connaître seul de ce qui regarde les coureurs de bois.

Ils nommés Lemoyne et Lebert, associés, devenus fameux négociants de traites depuis qu'ils sont liés d'intérêt avec M^r l'intendant, le prévôt et la Chesnaye tenant un très grand magasin à Montréal, où ils reçoivent les coureurs de bois avec leurs pelleteries publiquement, ils les fournissent de toutes choses pour se tourner en traite, et ils ont d'autres magasins dans plusieurs habitations, les plus proches des Outaouas, spécialement au bout de l'île de Montréal, à l'île de St-Paul, et à la Rivière-du-Loup, le frère et les enfants de ce Lemoyne y sont avec plusieurs domestiques, ils y attirent les Sauvages, et traitent aussi avec des coureurs de bois.

Ces deux particuliers, Lemoyne et Lebert, avaient pour plus de 35000 livres de castor, sans les autres pelleteries, l'année dernière. Et bien loin d'informer contre eux, ce Lebert étant à Québec auparavant le départ des derniers vaisseaux, M^r l'intendant et la Chesnaye voulaient que le commis du bureau prit ses pelleteries à plus haut prix que celui fixé par la déclaration du Roi, et parce que le commis refusa, M^r l'intendant s'emporta et s'oublia jusqu'à dire publiquement qu'il fallait rétablir la liberté et jeter les commis et le bureau dans la rivière; le peuple s'emut, et il s'en fallut peu qu'il n'arrivât sédition.

La barque *la Ste-Anne* que la Chesnaye avait envoyée en traite pour son compte particulier, sous prétexte de la pêche, et qui était commandée par son neveu Maheu, en l'année 1679, fut menée en traite dans les lieux défendus et les pelleteries portées aux Anglais, la chose a été avérée au retour de la barque, et justifiée par plusieurs actes en bonne forme, mais M^r l'intendant n'a pas voulu en recevoir de plainte, ni faire la moindre procédure, quoique le transport des pelleteries hors le royaume méritât une exemplaire punition.

Les nommés Lalande, beau-frère, et Jolliet, neveu de la Chesnaye, étant allés avec un vaisseau du côté de Tadoussac, sous prétexte d'une concession pour la pêche de l'île d'Anticosti, furent accusés et convaincus après leur retour au mois de mars de l'année dernière, 1680, d'avoir attiré les Sauvages, et non seulement porté les pelleteries aux Anglais mais être entrés en traite avec le gouverneur de la Baie du Nord d'Hudson, et d'en avoir reçu des présents.

Il fallait prononcer l'amende de 2000 livres, avec la confiscation du vaisseau et de tout ce qui était dedans à cause de la traite, et ajouter quelque peine exemplaire pour le surplus. Cependant Monsieur Duchesneau rendit son ordonnance dans sa maison, signée de lui et de l'un de ses secrétaires, le 28^e du même mois de mars portant permission à ces accusés, de retourner et faire partir leur vaisseau pour la pêche sous de simples défenses de traiter ni attirer les Sauvages à peine de 2000 livres d'amende et de confiscation du vaisseau et marchandises.

Boisseau, agent général des fermiers, lui donna une requête avec quelque

augmentation de première, le même jour, croyant faire changer le jugement, mais Mr l'intendant rendit dès le lendemain matin une seconde ordonnance conforme à celle-là, pour sauver les mêmes accusés qu'il n'eût pu faire absoudre au Conseil. Boisseau se plaignit hautement, et publia qu'il enverrait exprès en France pour avertir ses maîtres de l'injustice ouverte de ces deux ordonnances; Mr l'intendant pour l'apaiser, donna une 3^e ordonnance, le 4 avril ensuivant, qui porte condamnation de 500 livres d'amende contre ces Lalande et Jolliet, et confiscation de leur vaisseau avec défenses de récidiver.

Et comme c'était le temps de retourner en traite, et que Boisseau se saisit du vaisseau confisqué, la Chesnaye, associé de ces Lalande et Jolliet, ses beau frère et neveu, prit tous les ouvriers qui travaillaient aux vaisseaux de la Ferme et les mit à radouber promptement sa barque *la Ste-Anne*, sur laquelle Jolliet et Lalande partirent les premiers jours du mois de mai, auparavant qu'il y en eut aucune de la Ferme en état.

Ils retournèrent à Québec au mois de septembre dernier avec leur barque chargée de pelleteries et autres marchandises.

Boisseau se plaignit qu'ils avaient attiré les Sauvages, et traité avec eux dans les limites de Tadoussac, qu'ils y avaient mis leurs gens à terre pour hiverner et continuer la traite, que la Chesnaye était associé, qu'ils ruinaient sa ferme, que la traite de Tadoussac avait moins produit de dix mille livres au bureau que l'année précédente. Tous ces faits furent bien prouvés, et l'on ne pouvait pas douter de l'importance de cette traite, puisque la Chesnaye avait fourni et fait partir sa barque préféablement à celles de la Ferme où il est intéressé.

Mais Mr Duchesneau a encore jugé l'affaire seul et dans sa maison, par une ordonnance signée de lui et de son secrétaire, le 27 septembre dernier, il a permis à Lalande, Jolliet et ses associés, de décharger les marchandises, pelleteries et autres choses venues dans cette barque, il leur a fait très expresse défenses de traiter ou faire traiter dans l'étendue des limites de Tadoussac, directement ni indirectement, il a renvoyé la Chesnaye de l'accusation faite contre lui. Et parce que Becquet, ancien notaire royal, qui a été greffier du Conseil Souverain, jusques à la création du greffe en titre d'office il n'y a que deux ans, et qui est actuellement bailli des deux plus grands baillages de Canada, le comté de Saint-Laurent et de Beaupré, et greffier de l'officialité, directeur et procureur général de l'Hôtel-Dieu, avait donné quelques certificats, comme les amendes quoique rares contre les coureurs de bois, ne se payent point, et qu'il avait témoigné et déposé du fait de société entre la Chesnaye, Lalande et Jolliet, il a été condamné par la même ordonnance du 27 septembre, sur les simples dénégations de la Chesnaye et Lalande sans aucune autre formalité en 30 livres d'amende, et d'aller demander pardon à la Chesnaye, en présence de deux personnes, à quoi faire et au payement de l'amende il serait contraint comme pour les propres affaires du Roi.

Ce jugement qui viole toutes les lois et règles, assure l'impunité des coureurs de bois, parce qu'il ne se trouve plus de témoins qui osent parler. Mr l'intendant a encore fait passer dans les vaisseaux arrivés à Québec au mois d'octobre dernier, 50 barriques d'eau-de-vie, et une très grande quantité d'autres marchandises de traite en son nom et sous son cachet, il a eu les derniers emportements, et usé des dernières violences pour en ôter la connaissance au bureau. Il a rendu des ordonnances foudroyantes contre les capitaines des vaisseaux, contre l'agent général des fermiers, et contre les gardes pour faire décharger et mener ses mar-

chandises dans sa maison sans visite, ce qui fut exécuté. Il voulut ensuite forcer un commis et deux gardes de lui délivrer un faux inventaire ou procès-verbal de visite; et sur leur refus, il les fit enfermer, et rendit une ordonnance sur le champ, en vertu de laquelle il envoya le commis en prison, où il fut écroué et demeura jusqu'au lendemain, dix heures, qu'il le fit sortir.

Toutes ces violences et l'abus presque incroyable de l'autorité de son emploi ne l'ont pas disposé d'avouer son commerce de toutes sortes de marchandises de traite, en les réclamant et les faisant mener dans sa maison.

Les gardes qu'il y avait mandés pour avoir un inventaire de visite contre la vérité y virent six gros ballots d'étoffes de toutes couleurs à l'usage des Sauvages, plus cinquante barriques d'eau-de-vie; une cassette remplie de petits clous; quatre ballots de fil à coudre de toutes couleurs, chaque ballot pesant au moins deux cents livres; sept barils de riz pesant 200 livres chacun, que Riverin disait être des fruits cuits de Touraine; quatre caisses de marchandises d'épicerie; un baril de rassade que Riverin dit être pour Lebert avec deux barils de riz, mais cette déclaration ne sert qu'à prouver la société de M^r l'intendant avec le S^r Lebert; une tonne de souliers, les plus petites tiennent jusqu'à 350 paires, une balle de cinq pièces d'étoffes à l'Iroquoise, et quatre barils de plomb. Il y avait des barils de poudre et plusieurs caisses, coffres et ballots que M^r l'Intendant ne voulut pas faire visiter, et comme il ne put obtenir un procès-verbal de visite contraire à la vérité, il fit faire une fausse déclaration par son secrétaire Riverin devant le lieutenant général de Québec, qui confirme le caractère de son esprit.

Il est aisé et naturel de juger que les profits de son commerce et du débit de ses marchandises aux coureurs de bois leur attirent sa protection, et font ses liaisons avec la Chesnaye, le prévôt, Lebert, Lemoyne, et tous les autres qui y sont intéressés comme lui. Le prévôt des maréchaux, les S^{rs} de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, Boucher, son beau-père, Berthier, Sorel et la Chesnaye avaient actuellement, lors du départ des derniers vaisseaux, chacun cinq canots et dix hommes en traite dans les bois.

La Chesnaye fit embarquer et partir les siens publiquement à Québec pendant que M^r de Frontenac était à Montréal. Le nommé Tibierge, meunier de la Chesnaye, intelligent parmi les Sauvages et dans les bois, parce qu'il y a été mené en découverte, était le conducteur des cinq canots de la Chesnaye, les nommés Trapé, compagnon boulanger engagé (1) de la Chesnaye, Jean Gai, apprenti serrurier, Pierre Moret, un portugais habitant de la terre du beau-père de la Chesnaye, et cinq autres coureurs, partirent avec Tibierge leur chef. M^r Duchesneau n'a pas voulu en informer, ni faire aucun acte de justice.

Les preuves en bonne forme de tous ces faits, et de plusieurs autres encore plus odieux, sont entre les mains du S^r Dollier, ami très particulier de MM. Duchesneau et de la Chesnaye. Celui qui les a apportées, et à la connaissance duquel on n'en pourrait pas soustraire, est à Paris.

Voici des duplicata de quelques pièces dont l'extrait prouve les principaux articles de ce mémoire. Il y avait lors du départ des derniers vaisseaux, huit coureurs de bois arrêtés au Montréal et aux environs, par le gouverneur particulier et les soldats de la garnison, sur l'ordre exprès de M^r de Frontenac qui fut averti à Québec de leur descente, le 19 octobre dernier.

(1) Note en marge: "Engagé signifie un homme tenu d'aller partout et faire ce que son maître lui commande comme un esclave, durant le temps de son engagement."

Mr de Frontenac pourra détruire une seconde fois tous les coureurs de bois, en lui donnant l'autorité et un prévôt des maréchaux pour exécuter ses ordres, lequel ne soit point marchand ni fils de marchand négociant, ni autrement intéressé dans le négoce, qui oblige de protéger les coureurs de bois, et la chose s'exécutera en moins de deux ans, s'il y a un intendant aussi sans intérêt dans le commerce pour les condamner et punir suivant les ordonnances de Roi.

L'on apprend que le sieur Lemoyne cidessus marqué demande la charge de prévôt; ce serait un nouveau protecteur des coureurs de bois (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU ROI
(2 NOVEMBRE 1681)

Sire,

Je ne sais si je ne dois point attribuer à ma mauvaise destinée plutôt qu'aux suppositions et aux calomnies de mes ennemis, les impressions désavantageuses que Votre Majesté prend de ma conduite, puisque dans les rencontres où j'avais lieu d'espérer qu'elle en pourrait être satisfaite, j'ai le malheur de voir qu'elle n'en paraît pas contente.

Ce que j'ai fait, Sire, et cru obligé de continuer à l'égard de l'agent général de la ferme de votre Majesté en Canada, peut bien être de ce nombre, et ce serait un grand effet de ma mauvaise fortune si n'ayant agi en toutes ces occasions que dans la vue de maintenir les droits de sa ferme, et ceux qui en avaient l'administration, suivant les ordres que Votre Majesté m'en a prescrits, elle ne laissait pas d'imputer à la seule animosité que l'on veut que j'aie contre M. Duchesneau, l'appui que j'ai donné au Sr Boisseau, et que je ne lui ai accordé qu'après m'avoir fait voir les instructions secrètes qu'il avait sur cela de ses commettans. S'il m'était néanmoins permis, Sire, de dire quelque chose pour ma défense, je supplierais très humblement Votre Majesté de se faire représenter mes dépêches de l'année dernière, et de vouloir bien aussi jeter les yeux sur les lettres que m'ont écrites ses fermiers, et dont je prens la liberté de joindre ici des copies parce qu'elle verrait dans les unes qu'il n'y a aucuns endroits qui marquent cette aigreur qu'on m'impute contre Mr Duchesneau, duquel je n'y ai fait aucune plainte et dans les autres que ces M^{rs} qui doivent savoir ce qui peut blesser ou favoriser les intérêts de la ferme, me remercient de la protection que j'ai donnée à leur agent et me conjurent de vouloir la lui continuer.

Aussi n'a-t-il pas tenu à moi que je me sois accordé en cela avec Mr Duchesneau comme en toutes les autres choses qui pouvaient regarder le service de Votre Majesté, n'y ayant rien que je n'ai fait pour l'y engager, et faire connaître que j'étais trop soumis à ses commandements pour ne pas étouffer mes plus vifs ressentiments dès le moment que ses volontés m'étaient connues.

Mais sa soumission, Sire, n'a pas été égale, et l'envie qu'il a eue de faire naitre de nouvelles brouilleries dans l'espérance de m'en faire croire le principal auteur a été si grande, que les derniers vaisseaux n'ont pas été plutôt partis qu'oubliant ce

(1) Archives de la province de Québec. Ce mémoire envoyé à M. de Seignelay fut dicté sinon écrit par M. de Frontenac lui-même.

que Votre Majesté nous avait enjoint à l'un et à l'autre, il les a recommencées, quelques précautions que j'aie pu y apporter. De sorte que si je sors aujourd'hui de la retenue que j'avais gardée sur son sujet, et prends la hardiesse de recourir à Votre Majesté pour lui demander justice des offenses et des injures que j'en ai reçues en plusieurs rencontres, ce n'est que parce qu'il me serait inutile de les dissimuler comme j'ai déjà fait souvent, et qu'il n'y a que son autorité seule qui puisse en arrêter le cours, et y donner des bornes.

Comme elles sont en grand nombre et que j'appréhendais de fatiguer Votre Majesté, si je lui exposais en cette dépêche toutes les preuves que j'en envoie, j'ai cru les devoir adresser à Mr le marquis de Seignelay, et le prier de prendre son temps pour l'en informer, quand elle aura agréable d'en apprendre le détail.

Votre Majesté y verra l'outrage qu'il a commencé de me faire dans son Conseil Souverain lorsque de propos délibéré, et sans que je lui en eusse donné sujet, il a pris à tâche de censurer ma conduite par un grand libelle injurieux qu'il y présenta, et qu'il y lut rempli de calomnies et d'accusations odieuses, sur des choses que j'avais faites ce avant qu'il fut en ce pays, et que Votre Majesté avait eu la bonté d'approuver duquel libelle quelques instances j'aie faites, on m'a toujours refusé de donner des copies que je ne demandais que pour envoyer à Votre Majesté, lui et ceux qui lui sont affidés dans le Conseil avec lesquels la chose avait été auparavant concertée, ayant empêché qu'il ne fût inséré dans les registres et qu'il y fût fait mention de ce qui se passa là-dessus dans deux ou trois séances que l'on y employa, au lieu de travailler aux affaires des particuliers.

Votre Majesté pourra encore y remarquer l'exemple public qu'il a donné d'une désobéissance formelle en se barricadant dans sa maison, et y faisant prendre les armes à ses domestiques, pour empêcher un de ses enfants de me venir trouver après qu'il lui eût défendu le jour précédent en présence du major, d'obéir à l'ordre qu'il lui en portait de ma part, et que je ne lui avais envoyé qu'au sujet des outrages que l'agent général de la ferme se plaignait d'en avoir reçu et après des insultes personnelles qu'il m'avait faites, lorsque j'avais voulu les éclaircir avec lui, et desquelles je métais néanmoins contenté de demander justice à son père, qui ne daigna pas seulement entendre ceux qui allèrent lui en porter mes plaintes.

Si je n'avais su user en cette occasion de toute la modération que Votre Majesté me prescrit, il serait assurément arrivé un grand désordre que je trouvai moyen d'empêcher sans compromettre son autorité, et en faisant voir au peuple que sa force était assez grande pour la pouvoir soutenir sans y employer les voies de fait.

Cette conduite, si j'étais moins malheureux, pourrait pleinement me justifier auprès de Votre Majesté de ces prétendues animosités qu'on m'attribue, puisqu'on aurait pu souhaiter une rencontre plus favorable de les exercer avec plus de fondement et de couleur. Mais bien loin d'avoir des sentiments si passionnés, je serai toujours, Sire, dans toute la soumission que je dois pour attendre avec patience l'effet de la justice qu'il plaira à Votre Majesté de m'en rendre.

Ce sera dans le même esprit encore que j'attendrai l'ordre qu'elle voudra apporter sur le soulèvement de la plus grande partie du Conseil, aux insultes et manque de considération duquel je suis tous les jours exposé, et que Mr Duchesneau a induit pour y mettre le comble à décréter une multitude de procès-verbaux contre moi, en haine de ce que j'ai pris et fait informer par le juge royal des lieux, contre des gens qui trafiquaient de castor en la nouvelle Hollande, parmi lesquels il s'est rencontré quelques-uns de ses amis enveloppés.

L'amnistie que Votre Majesté a eu agréable d'accorder aux coureurs de bois et la bonté qu'elle a eue en même temps de permettre qu'il soit tous les ans donné des congés pour vingt-cinq canots va rétablir l'ordre et rétablir tout le monde dans le devoir, mais pour éviter de rentrer dans une nouvelle confusion, j'ai cru qu'il était à propos de différer à délivrer ces permissions jusqu'au printemps prochain, que le plus grand nombre de ceux qui sont encore dans les bois seront revenus et que les autres qui se trouveront les plus éloignés pourront être informés des volontés de Votre Majesté à se rendre dans les habitations françaises dans le temps porté par l'arrêt que le Conseil Souverain en a donné. Ainsi je me suis contenté d'envoyer dans trois différents endroits des nations les plus écartées, un officier, un de mes gardes pour y porter et faire publier les ordres de Votre Majesté, et en rappelant les Français, observer les sentiments dans lesquels elles sont à notre égard tant pour la paix que pour la guerre et les convier à descendre l'année prochaine à Montréal avec le plus de pelleteries qu'ils pourront en leur offrant même de les y conduire afin de les assurer contre toutes les vaines frayeurs que les Sauvages mal intentionnés ont pris en gré de leur donner cette année et qui les ont empêchés de venir à leur ordinaire, ce qui a causé beaucoup de préjudice au commerce de la plus grande partie des habitants.

Celui que quelques particuliers mêlés avec des Sauvages se sont avisés de faire depuis quelque temps, en portant par un lieu appelé Chambly, du castor à Orange et en rapportant de l'argent et des marchandises, en causerait un notable (préjudice) à la ferme de Votre Majesté s'il n'y était promptement remédié. J'avais sur cela fait cet été les premières diligences, mais elles ont été mal soutenues par Mr Duchesneau et par le Conseil qui en mon absence ont envoyé absous ceux que j'avais fait prendre prisonniers, quoiqu'ils avouassent leur faute et retardé à prononcer si ce commerce était licite ou non, comme si on pouvait mettre en doute qu'il fût permis d'aller en traite hors des habitations sans congé et frustrer le droit du quart de castor dû à la ferme de Votre Majesté, en le transportant autre part que dans le magasin de ses fermiers, et empêchant même qu'il n'entre dans son royaume, lorsqu'il est remis aux mains des étrangers. La seule difficulté, Sire, qui pouvait s'y rencontrer était de savoir avant qu'il plût à Votre Majesté de nous le prescrire la manière dont on en userait avec les Sauvages et principalement envers les Loups et les Iroquois des cinq grands Villages, lesquels depuis longtemps font ce commerce par le moyen de ceux de leur nation qui sont habités au Sault St-Louis, près de Montréal, qui leur sert comme d'entrepôt pour ce trafic, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le mander à Votre Majesté, mais auquel je n'ai pas cru devoir jusqu'ici m'opposer autrement que par des remontrances de peur qu'en les faisant arrêter avec leurs marchandises ce ne fut donner lieu à quelque rupture que le pays ne serait pas en état de soutenir.

Cependant cette tolérance feinte du Conseil à l'égard des Français en ayant excité d'autres à imiter ceux qu'on voyait n'avoir pas été punis, comme j'eus avis qu'il y en avait qui se préparaient à suivre cet exemple, j'en fis part au nouvel agent de la Ferme, lequel ayant trouvé à propos d'établir un bureau au dit lieu de Chambly avec quelques gardes, j'envoyai ordre aussitôt aux habitants de les recevoir, et au Sr de St-Ours que j'ai mis commandant depuis deux ans pour observer ce qui se passe, de les appuyer en toutes choses et de tâcher d'exécuter avec eux celles que je lui avais recommandées pour empêcher la continuation de ce commerce, en attendant que Votre Majesté juge s'il ne serait point nécessaire qu'il y ait un gouverneur et quelque garnison en ce poste à cause qu'il est à la tête du

pays, et sur une rivière par où les Agniez peuvent avec plus de facilité venir à nous, et par laquelle M^{rs} de Tracy et de Courcelles leur allèrent faire la guerre.

Si Votre Majesté prenait cette résolution, le sieur de St-Ours qui est marié et établi dans le voisinage, et qui a passé en ce pays capitaine dans les troupes qu'elle y a envoyées, serait très propre pour cet emploi; il est parent de Mons^r le maréchal d'Estrades.

Le profit, Sire, qui se rencontre dans ce commerce le pourrait bien faire continuer, si on ne s'y oppose car quoiqu'il ne m'appartienne pas de rien contester à Votre Majesté sur ce qu'elle me fait l'honneur de me mander, je ne saurais m'empêcher de lui dire, parce que c'est la vérité et que je crois qu'il est de mon devoir de ne le pas cacher, et que les Anglais font valoir le castor qu'on leur porte à Orange et ailleurs plus d'un tiers qu'au bureau de la Ferme de Votre Majesté et qu'ils le payent ordinairement en piastres, sans faire toutes les distinctions qu'on apporte ici, et que lorsqu'on veut de la marchandise ils en donnent à meilleur marché de moitié que nos marchands.

Cela est d'une notoriété publique, quelque chose qu'on ait pu d'ailleurs avancer à Votre Majesté et tous ceux qui demeurent et qui commercent en ce pays confirmeront la même chose.

Si les témoignages qu'on lui a rendus de ce qui se passa l'année dernière à la foire de Montréal avaient été aussi sincères, elle aurait connu que les obstacles qu'on a voulu que j'y aie apportés par cette tolérance de boutiques aux soldats sont imaginaires et que ces Sauvages qu'on prétend y avoir été maltraités ne le furent que parce qu'ils avaient voulu forcer deux sentinelles, et aller piller les Outouas dans leurs cabanes, ou traiter avec eux des canons de porcelaine contre du castor, pour le porter ensuite à Orange, comme le tout aurait été aisément justifié par les informations que j'en fis faire par le prévôt et lesquelles j'avais envoyées.

Ce sont, Sire, des calomnies que mes ennemis m'imputent pour essayer de noircir ma conduite dans l'esprit de Votre Majesté, lorsque j'apporte plus de soin et d'application pour l'exécution de ses ordres, mais je n'appréhenderai jamais l'effet de leur mauvaise volonté, pourvu qu'elle ait la bonté de vouloir faire approfondir les choses parce que je suis sûr que l'éclaircissement tournera toujours à leur confusion et à mon avantage.

Les Agniers n'ont rien fait de contraire aux protestations des ambassadeurs qu'ils envoyèrent l'automne passé, mais les Onontagués et les Sonontouans n'ont pas paru par leur conduite être dans le même esprit et les mêmes dispositions. Les artifices de certaines gens auxquels les Anglais ont peut-être aussi joint les leurs, les ont portés à continuer la guerre contre les Illinois nonobstant tout ce que je leur avais pu faire dire, ils leur ont brûlé un village, et pris six ou sept cents prisonniers, mais presque tous enfants ou vieilles femmes. Ce qu'il y a de plus fâcheux est qu'ils blessèrent d'un coup de couteau le Sr de Tonty qui avait voulu d'abord ménager quelque accommodement avec eux, et que le Sr de la Salle avait laissé dans ce même village avec quelques Français pour y garder le poste qu'il y avait pris. Un Père Récollet de soixante-dix ans se trouve aussi avoir été assommé en se retirant, de sorte que comme j'ai attendu toute cette année pour voir si j'aurais de leurs nouvelles, et s'ils ne m'enverraient point faire quelque satisfaction, je me suis résolu de leur envoyer dire de se trouver l'été prochain au fort Frontenac pour me rendre raison de leur conduite.

Ils sont, Sire, devenus si insolents depuis cette expédition contre les Illinois, quoique peu considérables, et on les fortifie tellement dans ces sentiments pour les obliger à continuer la guerre dans la pensée qu'elle traversera toujours les découvertes du Sr de la Salle, qu'il y a à craindre qu'ils ne poussent plus loin leur audace, et qu'après avoir vu que nous ne donnons aucun secours à nos alliés, ils ne l'attribuent à une impudence qui leur fasse naître l'envie de nous venir attaquer.

Quoique des personnes qui passent ici pour les plus sensées voulussent m'engager à les prévenir, j'ai cru, Sire, ne le devoir jamais faire que je n'en eusse auparavant l'ordre de Votre Majesté, laquelle par sa grande prudence saura prévoir les suites que cela pourrait avoir et me prescrire ce que j'aurai à faire après les avis que je prends la liberté de lui donner.

Je la supplie très humblement de considérer que depuis dix ans j'ai maintenu tous ces Sauvages dans un esprit d'obéissance, de repos et de paix que par un peu d'adresse et de savoir faire qu'il est difficile quand on est dénué de tout de faire davantage et d'aller au devant des choses auxquelles il serait aisé de remédier si l'on avait quelques secours. Que les Sauvages s'aguerrissent surtout, ce que je puis leur dire pour les retenir dans le devoir que tous ces voyages qu'ils me voient faire presque tous les ans, au fort Frontenac, ne leur donnent plus le même sujet d'étonnement qu'ils faisaient du commencement, qu'on ne cesse de leur souffler aux oreilles, qu'ils ne voient aucun effet de ce que ceux d'entr'eux, qui nous sont affidés, leur faisaient craindre n'y venir aucunes troupes de France dont ils le menaçaient quelque fois quand ils les voyaient exalter leur puissance, et marquer la faiblesse de notre colonie. Qu'ainsi ils peuvent recommencer la guerre contre nous avec autant d'avantages que jamais et cent autres discours de cette nature qui excitent l'humeur des brouillons et de leurs jeunes gens, et les empêchent d'écouter les avis des anciens et de plus sages. Cinq ou six cents hommes de troupes réglées dissiperaient bientôt toutes ces différentes pensées, et il n'y aurait qu'à leur en donner la vue, et les faire promener dans leurs lacs sans autre acte d'hostilité pour s'assurer un repos de dix années.

Elles donneraient encore moyen d'occuper des postes sur les lacs Frontenac et Erié et y ayant des barques, d'empêcher ouvertement les Iroquois de porter leur castor dans la nouvelle Hollande, et l'augmentation qui en reviendrait à la ferme de votre Majesté irait au delà de la dépense que les troupes pourraient faire, outre l'assurance qu'ils donneraient aux nations qui sont sous la protection de Votre Majesté, et les autres avantages qu'on en pourrait retirer pour la communication des chemins, et le défrichement des terres.

La guerre, que les Sauvages, appelés Canoribats, qui sont aux environs de Pemekuit et de Pentagouet, dans l'Acadie, avaient avec ceux de Baston, est terminée par l'adresse qu'ont eue les Anglais de leur détacher des Iroquois auxquels ils ont donné passages sur leur terres ce qui a nécessité les premiers de s'accommoder avec eux. Le gouverneur de Pemekuit prétend toujours étendre ses limites jusqu'à la rivière Ste-Croix et envoie des bâtiments pêcher et traiter le long de ces côtes qui appartiennent à Votre Majesté. Il sera difficile de pouvoir les empêcher, et que ceux de Port-Royal ne continuent dans l'inclination qu'ils ont pour eux par la privation où ils seraient de tous les secours de France, et par les assistances qu'ils retirent des Anglais, que Votre Majesté n'ait la bonté d'y pourvoir en y établissant un gouverneur et lui donnant moyen de subsister, et de remédier à beaucoup de désordres.

Mon cher Alfred 1839

Je devais vous écrire peut-être, mais je
suis si occupé par le nombre des souscripteurs
que l'on m'a présentés au sein de la Société, même
par la commission de M. de... au rapport des lords
... le... de... que je n'ai pu
même pas écrire le nombre, bien que j'en aie
fait je préviens des poses de... de... de...
... et... après je suis... pour... le
... d'être... dit... à la
... que... le... ne... pas...
... pour les objets les plus...
... et de tout... ces-
... les... et de... en...
... et de... en...
... et de... en...
... et de... en...

Quelle malheureuse que la... de...
Beauvais! Je crains qu'il n'y ait plus de place
... à... que... que...
... de...
L'état de... même de... est fort
... de... de... de...
... - Ce... nous...
... que... par...
... de... fait...
... nous...

Le gouvernement... je crains, n'est pas
... contre nous - Ce...
... avec...
...

Après d'anciennes pécunielles !!! Fort Amable -
une pareille « démonstration ».

Mes amis Dominique et Théobald ont en contestation de commencer une petite Procure et Beaulieu y en va. Je pense qu'ils feront bien - arrêtez si peut-être sans tentation et attraitement que le sort du Commissaire soit décidé.

Quant à M. J. J. J. de protéger - de ce qui est de M. J. J. J. par jour. J'en ai vu pas les beaux champs ! Si le Commissaire ne veut pas plus - le penser que le Commissaire j'en ai vu pas de quoi payer mes renseignements ! Mais j'en ai vu Philippe Amilien Chaquet encore, et j'en ai vu pour le meilleur.

Compliments à tous mes amis. J'en ai vu de ne pas recevoir des lettres, de St. Catharines et de M. J. J. J. -

Recevez mes meilleurs souhaits, et croyez mes
Respectueux
Votés. -

Théobald

St. Catharines le 17 Juin 1831

LETTRE DE WOLFRED NELSON À LUDGER DUVERNAY
(17 JANVIER 1839)

Mon cher Mons^r

Je devais vous écrire plutôt, mais je voulais avant savoir le nombre des sous-cripteurs que l'on pourrait avoir pour votre brochure contenant la réponse de Mr. Papineau au rapport du Lord Durham. Je suis fâché de vous dire que je ne connais pas encore le nombre, bien que pour moi seul je pourrais disposer de dix à douze exemplaires et immédiatement après je vous ferai parvenir le montant. Qu'il est malheureux d'être aussi à la gêne que nous le sommes, ne pas pouvoir fournir assez pour les objets les plus nécessaires.

J'aurais voulu vous aider et de tout mon cœur mais quand on a rien les souhaits seuls l'on peut donner et de vrai vous en avez à foison.

Quel malheur que la prise de ce pauvre Beausoleil ! Je crains qu'il n'ait plus de peine à échapper au supplice que qui que ce soit.

J'ai été malade des derniers événements.

L'état de l'Angleterre, même de l'Europe, est fort singulier si bien qu'il est impossible d'en tirer aucune espérance. En serons nous mieux, pire, ou resterons-nous in statu quo, c'est à savoir. Pourtant peu de semaines feront éclatter quelques choses pour nous.

Ce gouvernement canaille, je crains, n'ait fait pacte avec nos oppresseurs contre nous, voilà ce pauvre McKenzie encore au prise avec les autorités pour d'anciennes pécadilles ! Honte éternelle à une pareille administration.

Nos amis Desmarai et Hébert ont en contemplation de commencer une petite grocerie et boulangerie ici. Je pense qu'ils feront bien, au reste, il faut faire une tentative en attendant que le sort du Canada soit décidé.

Quant à moi j'ai assez de pratique de cinq à six piastres par jour et je ne reçois pas trois chelins ! Si le pécunière ne vient pas plus à l'avenir que le passé je n'aurai pas de quoi payer mes remèdes ! Mais je suis philosophe et meilleur chrétien encore et j'espère pour le mieux.

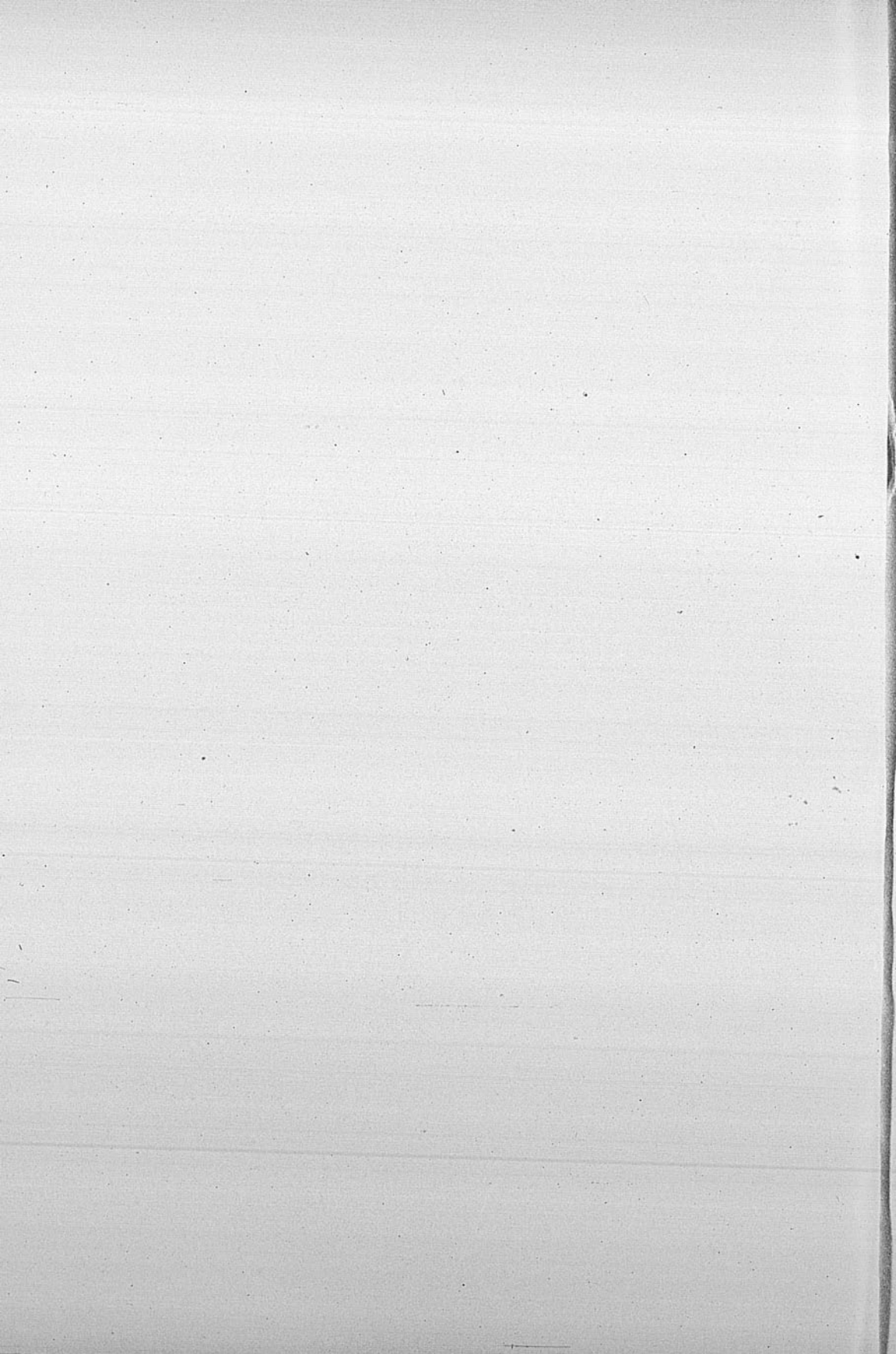
Compliments à tous nos amis. Je m'ennuie de ne pas recevoir des lettres du Dr. O'Callaghan et de M. Perrault.

Recevez mes meilleurs souhaits et croyez-moi sincèrement.

Tout à vous,

WED NELSON.

Plattsburg, 17 jan. 1839.



Le Sr de la Vallière y fait tout ce qu'il peut, mais cette province étant d'une vaste étendue, il ne saurait aller partout à ses dépens, ni faire toutes les choses nécessaires pour contenir entièrement les peuples dans le devoir.

Les dernières nouvelles, Sire, que j'aie reçues du Sr de la Salle, portaient que malgré toutes les traverses qu'on lui a suscitées, et les disgrâces qui lui sont arrivées, il se trouvait encore en état d'achever sa découverte et qu'à moins qu'il ne périt, il irait le printemps prochain à la mer du Sud, et serait de retour pour en rapporter des nouvelles l'automne suivant, je lui ai fait savoir ce que Votre Majesté m'ordonne à l'égard de ces permissions qu'on lui a mandé qu'il donnait et qu'on a fait bien plus criminelles qu'elles n'étaient, puisqu'il n'en a donné que trois ou quatre à des personnes qui avaient aidé au transport des choses dont il avait besoin, et seulement dans les lieux où Votre Majesté lui a accordé le pouvoir d'envoyer traiter.

Si les plaintes, Sire, qu'on a faites de moi à Votre Majesté à l'égard des Sr^s Chartier de Lotbinière, de Vitré, conseiller, et du greffier du Conseil, avaient été éclaircies, elle aurait connu leur injustice et la malice de ceux qui les ont inventées, et je la supplie très humblement. si on lui en faisait encore de pareilles, de vouloir bien ne me pas condamner, sans faire la grâce à ma femme et à mes amis, de pouvoir faire voir par des preuves incontestables la noirceur et la méchanceté de ceux qui font des accusations si mal fondées.

Votre Majesté connaîtra clairement que je n'ai jamais eu plus à souffrir que quand on a voulu me faire passer pour violent, et pour un homme qui troublait les officiers de justice dans les fonctions de leurs charges, puisque je m'en suis toujours tenu à ce qu'elle m'a prescrit, qui était de les exhorter à y faire leur devoir, quand j'ai vu qu'ils y manquaient, ce qui m'a attiré des outrages si sanglants, tant de leur part que de celle de Mr Duchesneau, que quand Votre Majesté les approfondira, elle aura de la peine à les croire, et voudra bien m'en faire justice. Je n'en rendrais pas à M^{re} du séminaire de Montréal, si je n'en assurais Votre Majesté du soin qu'ils continuent d'apporter pour augmenter leur mission de Sauvages, et les engager à quitter leurs façons barbares pour suivre les nôtres. Elle en verra mieux le succès par le mémoire que je lui en envoie suivant son commandement.

Ce progrès commence à produire de bons effets dans les autres missions où les Sauvages, à l'exemple de ceux-ci, ont déjà des poules, des cochons, du blé français, et c'est ce que j'en ai toujours attendu.

La grâce que Votre Majesté, Sire, a accordée aux Pères Récollets en leur donnant l'emplacement de la Sénéchaussée, serait d'une grande utilité pour les bourgeois de la ville de Québec, si Mr notre évêque ne s'était avisé pour la rendre inutile de la restreindre à la seule permission d'y faire une maison pour leurs religieux infirmes, et leur dire la messe en particulier, sans vouloir souffrir qu'ils y bâtissent une chapelle, et qu'ils y célèbrent le service divin ainsi que les peuples le souhaiteraient pour leur consolation.

Et comme l'année dernière ils perdirent par le naufrage du *St-Joseph* les maçons et les charpentiers qu'ils faisaient venir pour se bâtir dans leurs établissements, avec les gratifications de Votre Majesté de plusieurs années et beaucoup d'autres choses nécessaires pour la construction de leurs églises et bâtiments, il sera difficile que l'aumône annuelle qu'elle leur fait pour l'entretien de leurs religieux suffise pour réparer leurs pertes, si elle n'a la bonté d'y joindre quelque nouvelle charité d'autant plus qu'ils se trouvent obligés, pour soutenir leurs missions et pour le service des peuples, de faire venir encore quatre prêtres religieux et deux frères.

Les habitants de Montréal en espèrent un si grand soulagement qu'il y a quatre ans qu'ils me présentèrent une requête pour obtenir qu'ils s'établissent dans leur ville, mais ces Pères n'ayant pas voulu y entendre qu'ils n'eussent l'agrément de Mr Tronson et des séminaires de St-Sulpice et de Montréal, comme ils ont non seulement donné les mains, mais même accordé un fonds de terre pour y construire une maison, il ne resterait plus que la permission de Votre Majesté, et ses lettres patentes pour donner au peuple de Montréal la consolation et les assistances qu'ils attendent depuis si longtemps, Mr notre évêque leur ayant aussi donné son consentement.

L'appréhension qu'il eut que Votre Majesté n'eût donné aux Récollets l'emplacement du Vieux Magasin qui est dans la basse ville de Québec, au lieu de celui de la Sénéchaussée qui est à la haute, fit qu'avant d'en avoir vu les lettres que ces Pères n'avaient pas encore reçues, et pour les prévenir, il prit le prétexte d'une demande que les bourgeois m'avaient prié de lui faire, il y a trois ou quatre ans, pour avoir la messe à la basse ville, où il n'y a aucune église, ce qui est d'une grande incommodité pour les gens vieux et infirmes, et il envoya de son autorité un samedi au soir faire dresser un autel dans l'endroit seul de ce Vieux Magasin, qui n'est pas tout à fait si calciné que le reste, et où l'on serre quelques canots, et les pinces de fer et autres choses servant à l'attirail du canot qui est en batterie devant le poste de ce lieu, sans en avoir fait avertir le major qui commandait en mon absence, lequel en usa de la manière que verra Votre Majesté par la déclaration qu'il en a donnée, dont j'envoie copie, n'ayant pas cru devoir laisser prendre possession de ce lieu qui est le seul qui reste dans la basse ville à Votre Majesté pour y serrer les armes et munitions, quand elle voudra faire réparer ce magasin, et lesquelles on est obligé de remettre avec beaucoup d'incommodité dans une autre maison fort éloignée dont il faut payer le louage.

Je ne répète pas, Sire, à Votre Majesté cette année le mauvais état où sont les murailles de l'enceinte du château de Québec qui sont toutes tombées et le corps de garde qu'il serait nécessaire de rebâtir parce qu'elle en est déjà assez informée. Je prends la liberté de lui adresser un placet que six officiers subalternes qu'elle avait ici dans les troupes m'ont prié de lui présenter, et qui se trouvent oubliés dans les gratifications qu'elle a eu la bonté d'accorder aux autres. Le Sr Bizard, major de Montréal, n'a pas joui cette année de celle de trois cents livres que Votre Majesté avait bien voulu lui continuer, parce qu'elle ne s'est pas trouvée sur l'état joint aux appointements de sa charge de major comme je l'en avais très humblement suppliée et que je l'en supplie encore.

J'espère aussi que votre Majesté aura quelque égard aux supplications que je lui avais faites pour les Srs Denis, de Repentigny et d'Ailleboust, qui sont les trois plus considérables familles de gentilshommes du pays, et si nombreuses que sans quelque secours de ses bontés royales, elles sont à la veille de périr et de ne pouvoir plus subsister, le premier avait eu de l'ancienne Compagnie la charge de maître des eaux et forêts d'ici dont Monsieur Colbert lui avait fait espérer la confirmation de Votre Majesté étant il y a trois ans à Paris où il devint aveugle. Il a un fils âgé de vingt quatre ans fort sage qui ferait bien cette charge si Votre Majesté avait agréable de l'en gratifier.

Comme j'achevais, Sire, cette dépêche, j'ai reçu la nouvelle d'un accident arrivé à Missilimakinac, dans la mission des Pères Jésuites, au bout du lac Huron, qui nous a fait appréhender que les Sonnotouans, qui sont présentement les plus

insolents et les plus puissants d'entre les Iroquois, ne fassent naître des démêlés entre eux et les Kiskakouks et autres nations outaouaises dans lesquels il serait difficile pour la conservation du Commerce que nous ne fussions pas obligés de prendre part.

Votre Majesté en pourra voir le détail dans les lettres que le Père Nouvelle, ex-supérieur de cette mission, et le Sr de Tonty m'en ont écrit dont j'envoie les copies, et elle sera informée par celle-ci des précautions que j'ai cru pouvoir apporter pour empêcher que cette affaire n'ait des suites, et qui dans la saison avancée où nous sommes n'ont pu être, après en avoir conféré avec Mr Duchesneau, et le R. P. supérieur des Jésuites, que d'envoyer en diligence des ordres au fort Frontenac pour dépêcher de là un canot avec un homme qui est fort intelligent dans la langue, et le joindre à ceux que j'envoie aux Sonontouans, avec des présents, afin de leur témoigner la part que je prends à la mort de celui qui a été tué à Missilimakinac, leur faire entendre que ce n'est qu'une querelle entre des particuliers, où la nation ne doit point s'intéresser, et les exhorter à différer de prendre là dessus aucune résolution, que je ne les aie vus l'été prochain et leur aie fait faire par les Miskakouks toute la réparation qu'ils en peuvent espérer.

Mr Duchesneau m'ayant dit qu'il n'y avait point de fonds pour les frais de ce voyage, et pour les présents qu'il convient de faire, je les ai encore avancés et comme il sera nécessaire d'en faire de plus considérables quand il sera question d'accommoder l'affaire cet été, et qu'il ne se passe presque point d'année, où il n'arrive des occasions qui obligent à de pareilles dépenses, je supplie très humblement Votre Majesté, Sire, de se souvenir qu'elle a depuis deux ans fait retrancher de l'état le fonds de mille écus qu'elle avait eu agréable de destiner en, 1677, pour ces dépenses extraordinaires et inopinées auxquelles il est difficile de subvenir, si Votre Majesté n'a la bonté d'en rétablir quelqu'autre.

Il ne me reste après cela, Sire, qu'à la supplier très humblement d'être persuadée que je ne prends la hardiesse de lui représenter toutes ces choses que par le zèle extrême que j'ai pour la conservation et le soutien de cette colonie, que j'en aurai toujours un très grand pour tout ce qui regardera le service de Votre Majesté, et que je ferai consister toute ma gloire à chercher les occasions de lui donner des preuves du très profond respect et de l'entière soumission avec laquelle je suis, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur,

FRONTENAC (1).

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE DE SEIGNELAY (2 NOVEMBRE 1681)

Monsieur,

C'est avec beaucoup de joie que les meilleurs serviteurs que le Roi ait en ce pays, et moi en particulier, avons appris que Sa Majesté vous avait chargé du soin des affaires du Canada, parce que nous avons tous espéré que vous voudriez bien vous donner le temps de vous en faire informer à fond, afin de connaître la véritable cause de tous les désordres qui y règnent depuis si longtemps et sous tant de différents gouverneurs.

(1) Archives de la province de Québec.

L'examen, Monsieur, que vous en ferez sera aussi avantageux pour ceux dont la conduite a toujours été droite et désintéressée, qu'il apportera de confusion à d'autres qui n'auraient jamais pu excuser la leur, s'ils n'avaient eu l'adresse de la couvrir avec beaucoup de déguisements et d'artifices. C'est cette vérité que j'ai un notable intérêt de vous conjurer avec tout le respect possible de vouloir éclaircir, sur ce qui me regarde, parce que je me promets qu'aussitôt que les rideaux dont on la cache seront tirés, vous connaîtrez combien je suis malheureux de ce que Sa Majesté n'est pas satisfaite de ma conduite, et que les calomnies de mes ennemis aient prévalu auprès d'elle sur tous les services que j'ai essayé de lui rendre depuis que je suis en ce pays.

J'espère néanmoins quelque prévention qu'elle puisse avoir là dessus, que la force de la vérité jointe à la protection, Monseigneur, que vous me faites l'honneur de me promettre, la désabusera entièrement, et que je tirerai de l'avantage de mon propre malheur, lorsque vous voudrez bien lui faire connaître les choses auxquelles sont exposés ceux qui veulent faire ici leur devoir et servir fidèlement. Je n'ai jamais eu d'autres pensées, ni d'autres intentions, et quelques vues intéressées, soit de chaine ou d'affection particulière que l'on veuille m'imputer, il se trouvera que j'en ai toujours été incapable.

Rien ne saurait mieux le prouver d'un côté, que la manière dont j'en ai usé au sujet de M^r Duchesneau duquel après avoir essayé toutes sortes d'outrages, et en avoir étouffé le ressentiment par la soumission entière que j'aurai toujours pour les volontés de Monsieur votre père, et les ordres du Roy, je m'abstins l'année dernière de faire aucune plainte contre lui, quoiqu'il m'en eût donné de très grands sujets tant à l'égard de mon caractère que de ma personne, et que je ne doutasse point qu'il ne m'accablât à son ordinaire de supposition et d'impostures.

Comme il ne manquera pas de le faire encore cette année pour couvrir toutes les extravagances et sa mauvaise conduite, et que vous voulûtes bien, Monsieur, la dernière, que ma femme et mes amis vous justifiasse la mienne, par des preuves, je leur en envoie de si fortes et de si convaincantes que je ne crois pas que l'on puisse mettre en doute les choses qu'ils exposeront, ni ajouter foi à celles dont on voudrait m'accuser. Elles justifieront tout ce que je me suis donné l'honneur de mander à Sa Majesté, et vous donneront, Monsieur, moyen de l'en instruire pleinement, quand vous jugerez à propos de le faire.

Mais comme elles sont en trop grand nombre pour ne pas craindre de vous ennuyer d'une aussi grande dépêche qu'il me conviendrait de faire pour vous les particulariser toutes, et y joindre les pièces qui y servent de preuves, j'ai estimé qu'il valait mieux que je les envoyasse à ma femme avec un journal exact et ample de tout ce qui s'est passé ici, jour par jour, afin qu'elle fit faire l'extrait des principales pour vous les présenter, et de celles sur lesquelles j'ai à vous supplier de me procurer des règlements et la satisfaction que je crois être en droit d'en espérer.

Aussi, Monsieur, je vous adresse seulement les preuves des barricades qu'a faites M^r Duchesneau dans sa maison avec le soulèvement en armes de tous ses domestiques, et de l'outrage qu'il me vint faire il y a environ trois semaines dans mon cabinet, par lesquelles doivent faire connaître le comble de ses égarements et de sa témérité, et qu'il ne s'est porté à de telles extrémités que pour m'obliger à en venir aussi à la violence contre lui, et à user des voies de fait sur sa personne dans la pensée de justifier ce qu'il a avancé de ses prétendus emportements.

Sa Majesté a trop d'intérêt dans le premier pour avoir besoin que je la sollicite

de punir une action d'un si pernicieux exemple, pour ne pas m'accorder celle que je lui demande, et qu'elle ne voudrait pas, je crois, refuser au moindre gentilhomme de son royaume qui aurait reçu une pareille offense.

Je serais, Monsieur, bien malheureux, si pour être revêtu du caractère dont Sa Majesté a bien voulu m'honorer, et qui m'oblige à garder plus de modération que les autres, je devais être exposé à de tels outrages, et si après m'avoir donné le pouvoir en ce pays de faire exécuter ses ordonnances, en faveur de ceux qui seraient offensés de la même manière, elle voulait en suspendre ou diminuer la sévérité à mon égard.

J'attends encore de Sa Majesté les effets de sa même justice sur ce que le Conseil a fait d'injurieux contre moi, par les arrêts qui ont décrété les faux procès verbaux qu'on y a portés et mis au greffe, en ordonnant qu'il en serait envoyé des copies à Sa Majesté, car s'ils sont véritables, je mérite d'être puni sans aucune considération, mais si ceux qui les ont faits sont des calomniateurs, et que je n'en n'aie reçu que des insolences, tant dans le Conseil que hors de Conseil, comme je le justifie, il semble aussi raisonnable qu'ils soient châtiés, et qu'il soit ôté des registres tout ce qui pourrait faire connaître à la postérité leur entreprise téméraire et l'impunité qui l'aurait suivie.

Si les S^{rs} de la Martinière et de Monceaux s'étaient contentés d'envoyer à la Cour leurs plaintes en particulier sur les prétendus mauvais traitements qu'ils disent avoir reçus de moi, et de prier M^r Duchesneau de les appuyer, il y aurait moins à redire puisqu'il doit être libre à chaque particulier de se plaindre des violences qu'il croit qu'on lui fait, et d'avertir Sa Majesté vu qu'il se persuaderait être contre son service mais de l'avoir voulu faire juridiquement, comme ils l'ont fait, c'est informer ouvertement contre un gouverneur, et de vouloir le soumettre à leur juridiction. Ce que je n'estime pas, Monsieur, que vous approuverez.

C'est pourquoi je vous supplie très humblement d'avoir la bonté de m'en faire avoir raison, tant au regard des deux premiers, que du S^r de Villeray, qui a toujours été regardé par ceux qui m'ont précédé dans ce gouvernement comme le premier mobile, et le principal instrument de toutes les divisions qu'on y a fait naître. Je ne le dis par aucun ressentiment contre lui, mais pour vous informer seulement de la vérité qu'il est aisé de justifier, tant par des arrêts du Conseil Souverain de Québec où plusieurs gouverneurs ont été obligés à différentes reprises de lui ôter la charge de conseiller, que par un arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté au rapport de M^r de Brienne par lequel, il était déclaré incapable de posséder aucune charge en Canada. Mais l'appui qu'il a jusqu'à présent trouvé par le moyen de certaines gens qui ont grand intérêt de le protéger, l'a non seulement garanti de toutes ces punitions, mais en lui procurant des avantages et des gratifications à l'exclusion des personnes qui étaient ici les plus zélées pour le service du Roi, lui ont encore augmenté son insolence avec l'envie de continuer ses mêmes intrigues et menées, et donné un méchant exemple à ceux qui auraient pu appréhender le péril qu'il devait y avoir à l'imiter.

Les procès-verbaux faits par les S^{rs} de la Martinière, conseiller, et de Monceaux, procureur général, font assez connaître leur génie, mais il y a moins à s'étonner du dernier, puisqu'il serait difficile à l'âge qu'il a qu'il ne fit pas des fautes dans le poste qu'il occupe.

Je ne saurais, Monsieur, me persuader que Sa Majesté n'ait été surprise sur son sujet, aussi bien que M^r votre père et qu'on ne leur ait déguisé son âge, d'au-

tant plus que la clause ordinaire qui se met sur cet article dans toutes les lettres de provisions a été omise dans les siennes, et que si Sa Majesté eût su qu'il n'avait alors que 22 ans et demi, et qu'il n'en a pas présentement encore 24, elle lui eût accordé sa dispense dans les formes ordinaires, quand il lui plait de faire cette grâce.

C'est ce qui m'obligea de faire sur son installation les difficultés que vous avez pu voir, et qui ne produisent autre effet que celui de faire ordonner que M^r Duchesneau se chargerait d'en avertir Sa Majesté, et de la supplier de faire là-dessus savoir ses intentions; je ne sais s'il s'en est acquitté, mais il nous a seulement dit qu'elle ne lui faisait dans ses dépêches aucune réponse sur cet article, nous l'attendons, Monsieur, avec le respect et la soumission que nous devons, mais s'il lui plaisait de considérer le peu de talent et le peu de capacité du personnage, qui ne peut agir que par les mouvements d'autrui, et la nécessité qu'il y aurait d'avoir en cette place une personne habile qui ne fût pas dans un dévouement entier pour des gens dont le pouvoir n'est déjà que trop grand, et qui pût par sa prudence empêcher toutes les cabales que M^r Duchesneau a formées dans le Conseil, et qui mettent la vie, l'honneur et les biens des particuliers en proie aux passions soit de haine ou de prédilection dont ils se trouvent remplis, il y aurait lieu d'espérer que Sa Majesté ne voudrait pas le continuer dans une charge dont il ne pourrait se rendre digne qu'après une plus longue suite d'années de service et d'application à en apprendre le métier.

Ce ne sera pas peut-être par moi seul que vous pourrez être informé des désordres qu'il y a dans le Conseil, et des manières d'en rendre la justice depuis que M^r Duchesneau a trouvé moyen d'y être le maître des suffrages, le peu d'ordre où il veut que soient les registres, le changement qu'il fait souvent dans les arrêts, après qu'ils sont donnés et cinq ou six procès que j'envoie et que j'ai fait choisir entre beaucoup d'autres de pareille nature, vous feront évidemment connaître, si vous voulez bien, Monsieur, vous donner le temps de vous en faire rendre compte que les formes et les ordonnances ne sont ici gardées que quand elles peuvent servir aux intentions qu'ils ont de favoriser ou de nuire.

C'est ce qui paraltra manifestement dans le jugement qu'ils ont rendu contre les nommés France et David, coureurs de bois, que j'avais fait prendre pour avoir été porter du castor à la nouvelle Hollande, et par le délai qu'ils ont apporté à prononcer sur la défense de ce commerce, qui est le plus préjudiciable de tous aux intérêts de la ferme du Roi. Mais quelque condescendance qu'il y ait eu là dessus de leur part, Sa Majesté peut s'assurer que ses ordres seront ponctuellement exécutés à l'égard des coureurs de bois, et que sans m'arrêter à ce que M^r Duchesneau et le Conseil pourraient faire, j'apporterai tant de soins et de vigilance que le libertinage sera réprimé, et les choses remises dans l'ordre qu'elle me les prescrit.

Je me donne l'honneur, Monsieur, de mander à Sa Majesté les raisons qui m'ont fait différer jusqu'au printemps prochain à distribuer les vingt congés qu'elle m'a permis d'accorder et dans la distribution desquels j'observerai si bien ses volontés que je n'appréhende point d'en recevoir de reproches.

On verra par le succès de ces permissions et les secours que les habitants de cette colonie en recevront, combien les avis qu'on avait donnés étaient nuisibles à l'augmentation de ce pays, et l'injustice que l'on m'a faite en m'accusant que j'en avais abusé et délivré un très grand nombre, puisqu'il n'a jamais passé celui de 15 ou 16 qui est bien au-dessous de ce que Sa Majesté a trouvé à propos d'en faire donner.

Il me sera aussi facile de faire connaître la fausseté de ce que M^r Duchesneau a voulu m'imputer en m'accusant d'avoir eu commerce avec les coureurs de bois, et principalement avec le Sr du Lhut qu'il disait être leur chef et mon correspondant. Si vous avez la bonté de le faire interroger, de savoir de lui comme toutes ces choses se sont passées, et c'est pour cela que je le fais aller en France, nonobstant l'amnistie, ne me contentant pas de me savoir innocent, mais désirant encore ôter jusqu'aux moindres soupçons qu'on aurait pu prendre de ma conduite.

Je rends compte à Sa Majesté de la disposition où sont les nations iroquoises dont les esprits s'allièrent de nous par les diverses intrigues qui se font pour les porter à quelque rupture, et qui pourraient s'aigrir encore davantage par un nouvel accident arrivé au mois de septembre dernier à Massilimakinac, à la mission des R.P. Jésuites, au bout du lac Huron, dont j'eus avis vers la fin du mois passé et que j'ai ajouté à la dépêche du Roi.

Vous verrez, Monsieur, par la lettre que m'écrit le Père ex-supérieur de cette mission l'allarme qu'en prennent les quatre nations des environs, et les secours qu'elles demandent, et que vous savez bien que je ne suis pas en état de leur donner, et moins encore de suivre le conseil qu'il semble que ce Père voudrait m'insinuer de commencer la guerre aux Sonontouans ce qui n'est qu'une suite de ceux qu'ils m'ont donnés depuis quelques années, auxquels je n'ai pas estimé devoir déférer.

Le mauvais état où j'ai mandé plusieurs fois qu'était l'enceinte des murailles du château de Québec m'oblige, Monsieur, à vous supplier de considérer si vous ne jugerez pas à propos de faire quelque dépense pour les rétablir; elles sont toutes à bas, il n'y a plus de portes, ni de corps de garde, et c'est un lieu tout ouvert ou l'on peut entrer de tous côtés.

Si vous aviez agréable de destiner quelques petits fonds pour cela toutes les années, la dépense en serait imperceptible, et ne laisserait pas dans la suite d'être fort utile, parce qu'on le mettrait en état de servir de retraite et d'asile en cas de besoin.

Vous savez beaucoup mieux que moi que quand on ne songe pas à ces choses pendant qu'elles se peuvent faire en repos, on y trouve plus de difficultés dans un temps de trouble, de guerre.

Vous aurez aussi, Monsieur, s'il vous platt, égard que le retranchement que l'on a fait depuis deux ans du fonds de mille écus, qui avait été destiné pour les parties inopinées, ôte tous les moyens de prendre les moindres précautions et que n'y en ayant aucun pour les plus petites dépenses qui surviennent, on est dans l'impuissance de prévenir ou de remédier à aucun accident. ❧ ❧ ❧

Monsieur votre père, sur les remontrances que lui en fit mon secrétaire par mon ordre, en 1677, avait jugé que dans un pays d'une aussi vaste étendue qu'est celui-ci, il n'arrivât toujours des rencontres imprévues, comme des voyages, des présents à faire à des Sauvages et autres choses de cette nature, et avait réglé cette somme de mille écus dans l'état des charges du Canada pour être employée à la dépense qu'il y conviendrait faire.

Je souhaite, Monsieur, qu'il vous plaise d'entrer dans les mêmes considérations, et que vous ayez la bonté de remettre ce fonds, afin qu'on puisse avoir de quoi subvenir à ce qui arriverait ici d'inopiné. J'avais, l'année passée, envoyé à M^r de Meun par le canonnier d'ici, qui m'avait demandé permission d'aller en France, un mémoire des choses les plus pressantes et nécessaires pour notre artillerie, il en

remit l'exécution jusqu'à ce qu'il eut l'honneur de vous voir, et de vous parler à Rochefort où il vous attendait; mais comme les derniers vaisseaux partirent en ce temps là de la Rochelle pour ce pays, je ne sais s'il s'en sera souvenu, et s'il vous aura aussi parlé des gages du même canonnier, de l'armurier et du garde magasin, qui ne leur ont point été payés depuis deux ans. C'est ce qui me fait prendre la liberté, Monsieur, de vous en écrire et de vous envoyer le même mémoire qui fut donné à M^r de Meun et auquel j'ai fait ajouter quelque poudre y ayant quatre ans qu'on n'en a envoyé, et la nôtre commençant à diminuer, quoiqu'on la ménage autant qu'il est possible.

Le S^r Radisson, qui est marié en Angleterre. était repassé ici des Iles, où il a servi sous Monsieur le maréchal d'Estrée, et m'avait proposé de lui permettre d'aller sur un bâtiment du S^r de la Chesnaye, faire des établissements le long de nos côtes, en tirant vers la baie d'Hudson, mais je n'ai pas cru le devoir permettre sans vous en avoir donné avis, et reçu, Monsieur, vos ordres à cause que si ces établissements étaient proches de l'embouchure du fleuve St-Laurent, ils pourraient y attirer les Sauvages qui ont accoutumé d'aller par le Saguenay traiter à Tadoussac avec les commis de la ferme du Roi, et qui dans la profondeur des terres se trouveraient voisins de ces nouvelles habitations, ou que si on les poussait plus vers la baie d'Hudson, on y pourrait trouver les Anglais ce qui causerait peut-être des démêlés et contestations.

Le dit S^r Radisson m'a demandé congé de repasser par Baston en Angleterre, pour y voir sa femme qu'il y a laissée, d'où il prétend vous aller trouver et vous proposer la chose.

J'envoie à Sa Majesté un placet que les officiers subalternes, qui sont habitués en ce pays, m'ont prié de lui présenter et qu'ils vous supplient, Monsieur, de vouloir appuyer de vos offices.

Il y a trois ans que Sa Majesté me fit l'honneur de me mander qu'à ma supplication elle avait accordé aux officiers de ses troupes, qui étaient restées en Canada, des gratifications; cependant il n'y eut que les six capitaines qui en touchèrent cette année là ne s'en étant point trouvé sur l'état pour les subalternes dont ayant pris la liberté de l'informer l'année d'après deux enseignes nommés Dupuis et Granville se trouvèrent sur l'état, et ont depuis touché les trois cents livres de gratification accordée par Sa Majesté à chaque officier, de sorte qu'il n'y a que ces six, qui lui présentent ce placet, oubliés et lesquels par leurs services et le besoin de leurs familles ne méritent pas moins que les autres d'avoir part aux libéralités du Roi, et surtout le S^r de Lavaltrie, lieutenant, que vous trouverez bon que je vous recommande particulièrement parce qu'il est homme de mérite et de service.

Je dois rendre le même témoignage du S^r de St-Ours, parent de M^r le maréchal d'Estrade, qui a passé ici capitaine dans les mêmes troupes, et je vous supplie, si Sa Majesté juge à propos d'établir un gouverneur avec quelque garnison à Chambly, de lui en faire avoir le gouvernement ou la charge de prévôt des maréchaux, si celui qui en est revêtu ne doit plus l'être, tant par les raisons que j'ai eu l'honneur de demander à Sa Majesté, que par l'impuissance de l'exercer où le met l'état infirme de sa santé.

Le compte des affaires de l'Acadie que je rends à Sa Majesté lui fera peut-être juger de la nécessité qu'il y a aussi d'y mettre un gouverneur avec des appointements qui lui donnent moyen de subsister et d'empêcher que la colonie, qui y reste, ne se détruise tout à fait, auquel cas je vous conjure, Monsieur, d'agréer

que je vous demande votre protection pour le Sr de la Vallière qui y commande depuis trois ans sur la commission que je lui en ai donnée; c'est un gentilhomme qui a toutes les qualités d'esprit et de courage qu'il faut pour bien s'acquitter d'un tel emploi; il a servi pendant tout ce temps à ses dépens et s'est ruiné à visiter les côtes de cette province en un bâtiment qui était à lui, dont faute de fonds on n'a pu même lui faire payer le radoub qu'il a été obligé de venir faire faire à Québec.

Il est fils du Sr de la Poterie, âgé de soixante dix-huit ans qui est un des premiers fondateurs de cette colonie, où il a apporté tout son bien, et amené sa famille il y a près de cinquante ans y ayant eu le gouvernement de plusieurs postes et a été choisi par défunt Mr de Mézy, gouverneur général, pour y commander en sa place après sa mort, où Mr de Tracy le trouva quand il vint en Canada; le dit Sr de la Vallière, son fils, ne dégénère pas du père et ne rendra pas moins de service dans l'Acadie qu'a fait le père en ce pays.

Je vous aurai, Monseigneur, une très grande obligation de vouloir représenter et appuyer ces raisons auprès de Sa Majesté quand vous jugerez à propos de lui parler de l'état de cette province sur laquelle je suis obligé de vous avertir que les Anglais entreprennent beaucoup, venant pêcher et traiter le long de ces côtes.

Ceux de Baston ont même envoyé jusque dans le Cap Breton, près du Havre à la Baleine, à l'entrée de notre golfe, prendre et enlever les marchandises échouées du navire *le St Joseph*, appartenant aux fermiers de la Compagnie, qui, vers la fin d'aoust de l'année passée, fit naufrage en cet endroit dont ils chargèrent un bâtiment de soixante tonneaux et deux autres venant du côté de l'île de Terre-neuve et en enlevèrent aussi qu'ils portèrent à Baston, sans même s'être mis en peine de savoir si elles étaient abandonnées, et si le temps qu'il y a pour les réclamer était expiré dont il s'en fâchait beaucoup.

En attendant qu'il vous plaise de me mander de quelle manière je me dois conduire en cette rencontre, j'ai cru toujours devoir charger le Sr de la Vallière d'aller demander à ceux de Baston raison de ces sortes d'entreprises, et la justice qu'ils en veulent faire puisque leurs limites sont marquées à la rivière St-George, lesquelles ils outrepassent de plus de cent cinquante lieues venant au Cap-Breton.

Si je n'appréhendais de me rendre importun, j'aurais encore à vous supplier de recommander à Sa Majesté les familles des Srs Denis de Repentigny et d'Ailleboust qui sont les meilleurs gentilshommes qui soient venus s'établir ici; l'ancienne compagnie avait donné la charge de maître des eaux et forêts de ce pays au premier qui devint aveugle, il y a trois ans à Paris, en sollicitant les provisions du Roi auprès de Mr votre père qui les lui avait fait espérer.

Il a un fils âgé de vingt-quatre ans, fort sage, qui ferait bien cette charge, s'il vous plaisait, Monsieur, de la lui faire donner et avoir égard à la très humble prière que je vous en fais.

Nous aurions aussi grand besoin d'avoir ici deux interprètes gagés et dont on pût se servir avec sûreté quand on a à négocier avec les Sauvages, l'un pour la langue huronne, et l'autre pour l'algonkine qui comprennent presque toutes les autres; cent écus de pension à chacun feraient cette dépense et me mettraient hors de la peine où je me trouve souvent à trouver des personnes à qui se confier des choses que j'ai à traiter avec les nations différentes des Sauvages.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous me trouverez trop hardi, et même imprudent de vous proposer tant de sujet de dépenses à faire, mais j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous tenir informé des nécessités du pays et de ce que j'estime qui

peut contribuer à son maintien et augmentation, ou en empêcher la destruction, me soumettant au surplus à tout ce que nos grandes lumières vous en feront connaître et aux décisions qu'il vous plaira d'en faire. Je dois encore vous donner avis des difficultés que M^r notre évêque continue de faire naître pour l'établissement des curés fixes que Sa Majesté entend qui soient mis dans tous les lieux qui peuvent le comporter et qu'il en soit donné des titres. Cependant, depuis six semaines, il a fait avec M^r Duchesneau un nouveau district de paroisses, dans lequel il est donné à quelques-uns de ces missionnaires qu'on ne peut plus appeler curés, trente et quarante lieues d'étendue et une si grande quantité de différentes habitations qu'il leur sera impossible de pouvoir secourir ceux qui y sont, les habitants desquelles se trouveront par ce grand éloignement privés de toutes sortes d'assistances spirituelles, et on prétend encore que les dîmes d'un si grand nombre de lieux, ne pourront suffire à leur subsistance, ils ont réglé la chose entre eux deux, sans m'en faire aucune part, quoiqu'il eût plu à Sa Majesté de m'ordonner, il y a trois ans, de le faire conjointement avec eux. Ce qui les a sans doute obligé d'en user de la sorte, est qu'ils savent que je n'ignore pas sur cela leurs intentions, et que je les aurais pressés l'un et l'autre de me dire si Sa Majesté n'avait pas approuvé la somme de cinq cents livres que nous avons tous trois réglée sous son bon plaisir et par provision pour la subsistance de chaque curé, sans parler de canots et de gages, deux personnes pour les conduire comme ils insistent présentement à demander, ce qui monterait plus haut que les huit cents livres que M^r l'évêque veut qu'on donne pour avoir un curé fixe; et si Sa Majesté n'entend pas que les dîmes d'un lieu se trouveront monter à cinq cents livres, ou que les habitants s'obligeront de lui faire valoir cette somme, que M^r l'évêque y mette un curé auquel il donne ses provisions, afin de commencer par quelque établissement, et de faire en certains lieux ce qui ne se peut pas faire partout. A moins qu'il ne plaise à Sa Majesté de déterminer ces deux choses, elles sont pour demeurer toujours en confusion et la plus grande partie des habitants se trouveront sans messe et sans curé, ce qui demande assurément un prompt remède.

J'en attends, Monsieur, un très puissant secours sur tout ce qui me regarde, de la protection que vous m'avez fait l'honneur de me promettre et de laquelle je tâcherai de ne pas me rendre indigne, par l'attachement sincère et véritable que j'aurai toujours pour votre personne, à l'application que j'apporterai à vous faire connaître la respectueuse passion avec laquelle je suis et serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRONTENAC (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(13 NOVEMBRE 1681)

Monsieur,

La déclaration faite au Conseil Souverain par Mr Duchesneau le 21 de l'autre mois qu'il n'avait point eu de réponse sur les lettres de dispense d'âge qu'il était chargé de savoir si Sa Majesté voudrait accorder au sieur de Monceaux pour la charge de procureur général, m'oblige à le faire passer en France pour voir s'il les obtiendra; et ce qui m'y a déterminé, est l'engagement, où par ses requisitoires, il a poussé le Conseil à me continuer ses algarades dans toutes ses séances, depuis les vacances afin, Monsieur, que vous puissiez connaître s'il est digne d'occuper cette place, et si les sujets de plaintes qu'il fait de moi sont légitimes.

Dans l'espérance que j'avais qu'il changerait, je m'étais contenté de vous faire savoir ceux qu'il m'avait donnés par sa mauvaise conduite et par la quantité de faux procès-verbaux qu'il avait fabriqués à Montréal avec le Sr de la Martinière et je pensais qu'après avoir osé les faire décréter dans la compagnie, et en ordonner l'envoi à Sa Majesté, d'une manière à m'en vouloir ôter la connaissance, ils borneraient là toutes leurs entreprises, et qu'en m'absentant du Conseil comme j'ai fait, on me laisserait au moins attendre en repos ce qu'il vous plaira d'en décider.

Mais voyant, Monsieur, qu'ils recommencent toujours et que non contents de m'avoir fait dans toutes leurs séances et fréquentes députations, de nouvelles injures par des demandes et des éclaircissements plus captieux les uns que les autres, le procureur général ne cessait d'y joindre la supposition, en me faisant parler autrement que je n'ai fait, et se plaignant de mes mauvais traitements lorsqu'il m'avait été député, quoique le conseiller qui portait la parole l'en eût désavoué en faisant son rapport, j'ai cru, Monsieur, que l'unique moyen d'éclaircir toutes ces impostures était qu'il se présentât devant vous, afin que s'il peut prouver ce qu'il avance je reçoive les réprimandes et les corrections que je mérite, mais que s'il est en faute, et que si sa malice et ses artifices aussi bien que ceux des autres vous sont connus, vous les réprimiez avec la sévérité due à des personnes qui se sont oubliées de leur devoir et qui au mépris de l'autorité qu'il plait au Roi de donner ici au gouverneur général, le voudraient soumettre à la judicature du Conseil.

Vous avez, Monsieur, trop de pénétration pour ne pas prévoir les inconvénients qui suivraient d'un pareil abus auquel je vous conjure d'apporter les remèdes nécessaires, et ayant égard aux insultes continuelles auxquelles je suis exposé, de me croire avec toute sorte de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRONTENAC.

A Québec, le 13 novembre 1681 (1)

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC AU MINISTRE
(13 NOVEMBRE 1681)

Je n'avais point voulu, Monsieur, vous marquer dans la première lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire qu'il y a onze mois que le procureur général s'est avisé d'intenter un procès criminel contre le procureur du Roi de la Prévôté de cette ville, parce qu'il n'est pas agréable à Mr Duchesneau lequel l'a fait, par le moyen de ceux de sa cabale, interdire de sa charge, sur la simple dénonciation d'un homme de Bayonne qui négocie ici et qu'on a fait évader et passer en France depuis deux mois, contre la défense que je lui en avais faite, parce qu'ils ont vu qu'il ne pouvait prouver les choses qu'il avait avancées contre lui. Cependant le procureur général n'ayant pas eu les preuves qu'il en espérait a demandé qu'il fût informé de sa vie et de ses mœurs depuis 17 ans qu'il est en ce pays, quoiqu'il y en ait six qu'il a été reçu en ladite charge de procureur du Roi, sans aucune plainte ni opposition, et il a fait entendre soix^{te} et dix témoins sans avoir trouvé, à ce qu'on dit, aucune matière d'asseoir une condamnation contre lui, ce qui est cause qu'après toutes les chicanes possibles qui ont été faites pour allonger l'instruction de cette affaire, et nonobstant un grand nombre de requêtes présentées par le procureur du Roi pour la faire juger, leur dernière requête a été de me faire demander, par le rapporteur qui est le Sr de Villeray, congé de passer en France d'où il n'y a qu'un an qu'il est revenu, ce qui m'a obligé à ne lui point accorder, afin que cet officier pût avoir plus tôt justice, laquelle il était, Monsieur, résolu de vous aller demander, sur l'oppression qu'il prétend qu'on lui a faite, si son procès avait été jugé avant le départ des vaisseaux, et qu'il eût pu en avoir toutes les pièces pour vous les porter.

FRONTENAC.

J'apprends que l'on envoie en France des expéditions signées des informations qui ont été faites contre ce procureur du Roi, mais qu'on n'y envoie point ses interrogatoires ni ses confrontations qui peuvent le justifier de ce qu'on lui impute. Si c'est, Monsieur, pour vous les faire voir, vous connaîtrez par là la bonne foi et l'artifice de ceux à qui il a affaire.

FRONTENAC (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (9 MAI 1682)

A Versailles, le 9 may 1682

Monsieur le comte de Frontenac, estant satisfait des services que vous m'avez rendus dans le commandement que je vous ay confié de mon pays de la Nouvelle-France, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à vous rendre auprès de moy sur le premier vaisseau qui partira de Québec pour revenir en France et la présente n'estant a autre fin, je prie Dieu, etc.

(Non signé) (1).

LETTRE DU ROI AU GOUVERNEUR DE FRONTENAC (9 MAI 1682)

A Versailles le 9e May 1682.

Monsieur le comte de Frontenac, ayant fait choix du sieur de la Barre pour gouverneur et mon lieutenant général en mon pays de la Nouvelle-France, afin de commander en dite place à tous mes sujets du dit pays, je vous fais cette lettre pour vous en donner advis et vous dire que mon intention est que vous le fassiez reconnoistre en cette qualité, à quoy ne doutant pas que vous ne vous conformiez exactement, je prie Dieu, etc.

(Non signé) (2).

MÉMOIRE POUR ÉCLAIRCIR LES DISPOSITIONS DANS LESQUELLES
MR LE COMTE DE FRONTENAC A LAISSÉ LE CANADA À
L'ÉGARD DES SAUVAGES ET PRINCIPALEMENT DES
IROQUOIS (12 SEPTEMBRE 1682)

Il n'y a point d'artifices que les étrangers n'ayent employés pour attirer chez eux le commerce du castor que les Français font en Canada, où ne s'étant conservé depuis dix ans que par l'établissement du fort Frontenac qui est à l'entrée septentrionale du lac Ontario, on a fait ce qu'on a pu pour le détruire en ne cessant de donner de continuelles jalousies aux Iroquois de son voisinage, en leur voulant persuader que c'était une barrière qui les serrait de trop près.

Cette nation d'ailleurs fort belliqueuse ne cherche aussi qu'à dominer sur toutes les autres et à s'en faire craindre, de sorte qu'on n'a pas de peine à la porter à la guerre ni à se venger quand elle en a quelque sujet, c'est ce qui obligea M^r le comte de Frontenac, lorsqu'à la fin d'octobre 1681 il eut avis du meurtre d'un capitaine de Sonnantouan, tué le mois d'auparavant à Missilimakinak dans une querelle particulière, par un Illinois, de dépêcher aussitôt chez les Iroquois pour leur faire suspendre le ressentiment qu'ils pourraient avoir de cette mort, jusqu'à ce qu'il

(1) Archives de la province de Québec.
(2) Archives de la province de Québec.

se fût abouché avec eux, leur marquant à cet effet de se rendre à la fin d'août au fort Frontenac et leur faisant espérer satisfaction, de la part des Kiskakous, chez qui la chose s'était passée, et lesquels ils auraient vu à Montréal où ils ont accoutumé de descendre tous les ans en cette saison. Il en informa la cour, par ses dépêches du mois de novembre de la même année 1681, après en avoir communiqué avec M^r Duchesneau et les Pères Jésuites.

Cependant quoique le rendez-vous eût été désigné aux Iroquois pour la fin d'août au fort Frontenac, on voulut leur faire croire que c'était pour le printemps et on les engagea à faire des instances afin que M^r de Frontenac allât les trouver dès la première sève des arbres, non pas au fort Frontenac mais à Techouegen, où autres lieux de la rive méridionale du lac, à l'embouchure de la rivière d'Onondaga, où est leur principale bourgade, dans la pensée que n'acceptant pas le parti, ils s'irriteraient du refus qu'on prévoyait qu'il en ferait, et qu'ils prendraient occasion de s'en ressentir soit contre les Français, ou du moins contre les Illinois.

Monsieur de Frontenac averti de leur demande par les lettres du Père de Lamberville, supérieur des missions iroquoises, crut ne devoir pas changer sa première résolution, d'autant que l'avance qu'il aurait faite d'y consentir, lui semblant contre la dignité de son caractère, les aurait rendus plus fiers et leur aurait donné lieu de s'imaginer qu'il les craignait, puisque ç'aurait été les aller chercher jusque dans leur pays, au lieu de les venir trouver comme ils avaient toujours fait jusqu'alors, dans les endroits qu'il leur avait désignés, que de plus il aurait fallu beaucoup de dépenses pour faire ce voyage avec sûreté et bienséance et qu'il aurait même été inutile en ce temps là, ne pouvant avoir vu les Kiskakous, ni savoir la satisfaction qu'ils voudraient faire aux Iroquois touchant la mort de leur capitaine, de sorte qu'en mandant une partie de ces raisons à ce Père, il le pria de s'employer à leur ôter la pensée qu'il dut se trouver ailleurs qu'au fort Frontenac; mais avant de lui envoyer cette réponse il donna part de ses lettres et de tous les avis qu'il avait reçus d'autres endroits, à M^r Duchesneau, duquel il fut bien aise d'avoir les sentiments par écrit et ceux des principaux d'entre les Pères Jésuites qui ont le plus de connaissance des manières de ces Sauvages.

On peut voir dans les avis des uns et des autres si ce qui y fut proposé est plus à propos que ce qu'il se détermina à faire.

Le Père de Lamberville ayant derechef écrit que quelques principaux des anciens des Iroquois et des plus affectionnés aux Français, insistaient toujours à ce que M^r de Frontenac se rendit à la rive méridionale du lac, sur la fin de mai, et que sans cela ils ne pouvaient répondre que leurs jeunes guerriers ne fissent quelque entreprise, ou du moins n'allassent contre les Illinois, ce qui pourrait beaucoup nuire à la découverte du Sr de la Salle. Comme ces seconds avis vinrent avec d'autres qu'il reçut, portant qu'il devait prendre plus de précautions que dans les autres voyages pour n'être pas exposé à quelque insulte de la part des Iroquois dont quelques-uns avaient contre leur ordinaire parlé assez insolument, il manda au Père de Lamberville que le terme était trop court pour faire venir, dans le printemps, les députés des Cinq Nations au Fort Frontenac, mais que si quelques-uns de leurs principaux voulaient le venir trouver à Montréal, il s'y rendrait dans le mois de juin pour leur parler et y attendre les Kiskakous, afin de monter au fort Frontenac après qu'il les aurait vus et su la satisfaction qu'ils voudraient leur faire.

Cependant il fit faire des revues plus fréquentes aux environs de Québec

et à Montréal, où il envoya des armes et des munitions de guerre, se doutant bien qu'eux et nos voisins en auraient aussitôt avis et connaîtraient par là que les Français seraient sur leurs gardes et préparés à recevoir ceux qui les viendraient attaquer.

Il se rendit ensuite à Montréal, y fit amasser du bled, afin de faire voir toujours le dessein qu'il avait d'aller au fort, et avec plus de monde qu'il n'avait accoutumé.

Nonobstant ces préparatifs qui pouvaient donner à penser aux Sauvages, comme ceux qui les poussaient à rompre avec nous ne cherchaient principalement qu'à brouiller d'une façon ou d'autres les affaires pour essayer s'ils ne pouvaient obliger les Iroquois à nous déclarer les premiers la guerre, ou à nos alliés, d'engager M^r de Frontenac à les prévenir, ils firent piller par quelques Iroquois, sur la rive septentrionale du lac, des marchandises, que des Français du fort portaient en canot, traitées suivant l'ordinaire à Sonnontouan, ils en prirent même sur la barque du fort dont le S^r de la Forest qui en est major s'étant allé après plaindre à ceux de Sonnontouan, il ne put en avoir raison et s'en revint sans qu'aucun voulût traiter du castor pour ses marchandises. On poussa même deux Sauvages à dire hautement dans leur conseil qu'ils iraient non seulement contre les Illinois, mais encore qu'ils attaqueraient les Français et même le S^r de la Salle, s'ils l'y rencontraient, ajoutant des choses injurieuses contre la personne de M^r de Frontenac dans la pensée qu'avaient ceux qui les faisaient agir de la sorte, que ces choses lui étant rapportées il s'en sentirait piqué et voudrait s'en ressentir et les en châtier.

Mais au lieu de s'en émouvoir, jugeant que ce n'était qu'un artifice et des gens gagnés par des présents souterrains pour faire tels discours et qu'ils ne s'étaient attaqués aux marchandises des gens du fort et emportés contre le S^r de la Salle qu'à cause de la protection que M^r de Frontenac lui donnait dans ses découvertes, il résolut de continuer ses préparatifs et à prendre quelques précautions contre les entreprises des Iroquois, quoiqu'il crût en effet qu'ils n'avaient pas tous les mauvais desseins qu'on publiait parce que depuis dix ans ils lui avaient toujours témoigné de l'amitié et beaucoup de soumission.

Et pour faire quelque chose qui vint à leur connaissance, il ne tint pas secrète la nouvelle protection qu'il accorda à toutes les nations outaouaises de l'Ouest et la permission qu'il lui donna de faire de nouveaux forts pour se défendre contre tous ceux qui les viendraient attaquer. Il proposa même à M^r Dollier, supérieur du Séminaire, à qui l'isle de Montréal appartient, d'aller avec lui et avec M^r Perrot, gouverneur de la dite isle, le major et d'autres, en faire le tour pour voir et marquer les lieux où il serait à propos de faire des réduits afin d'y pouvoir rassembler les habitants et qu'ils fussent mieux à couvert des hostilités des Iroquois.

Mais en commençant de faire le tour de l'isle de Montréal, il trouva le S^r de la Forest, major du Fort Frontenac, qui venait à sa rencontre avec un des principaux chefs de guerre d'Onondaga que les cinq nations iroquoises avaient députés avec quatre autres au dit fort, croyant y trouver M^r de Frontenac, pour l'assurer qu'ils voulaient toujours vivre en bonne intelligence et amitié, non seulement avec les Français, mais encore avec tous les Outaouais, Kiskakous, Tionnantates et autres.

C'est ce qu'on verra encore mieux par le détail de ce qui s'est passé dans les conférences tenues avec ce député et dans celles que l'on avait eues auparavant avec les Kiskakous et les Tionnantates, et si M^r de Frontenac n'a pas eu raison de ne se pas laisser aller aux nouvelles instances que M^r Duchesneau lui faisait

par plusieurs de ses lettres, comme on peut voir principalement par celle du 28 juillet 1682, et de tenir la conduite qu'il a gardée en cette rencontre dans laquelle un autre moins accrédité parmi les Sauvages et moins instruit de leurs manières et des intrigues du pays, aurait pu s'engager à beaucoup de dépenses inutiles et prendre des mesures préjudiciables à la colonie (1).

(1) Archives de la province de Québec.

Paris le 14 Février, 1839
minuit.

Monsieur Beaudry,

J'en ai plus qu'une chose à
te demander. C'est le devoir
d'un ami constant pour un ami
malheureux. Après un mot de
sera dans quelques heures, je le prie,
au nom de notre ancienne amitié
au nom de l'humanité souffrante
de veiller à ce que mon corps soit
posé convenablement dans la
bière. Je n'aurais plus tranquille
cortège je saurais que la veille avec
quel on respecte le corps froid et
inanimé d'un malheureux.

Je suis calme et plus courageux
que jamais, je vais arriver le mot
de sang froid, j'ai mes ongles
se de ne pas me trahir à ma

derrière minute, aujourd'hui
a été d'une terrible épreuve pour
moi, les pleurs et les sanglots
d'une épouse et d'une mère chérie
et d'amis, me déchirèrent le cœur.
Accepte l'assurance de mon
amitié & de ma reconnaissance
avec laquelle je suis,

Ton ami,

Adieu.

Georges de Lormier.

LETTRE DE CHEVALIER DE LORIMIER À PIERRE
BEAUDRY (14 FÉVRIER 1839)

Prison de Montréal, 14 février, 1839

Minuit.

Mon cher Beaudry,

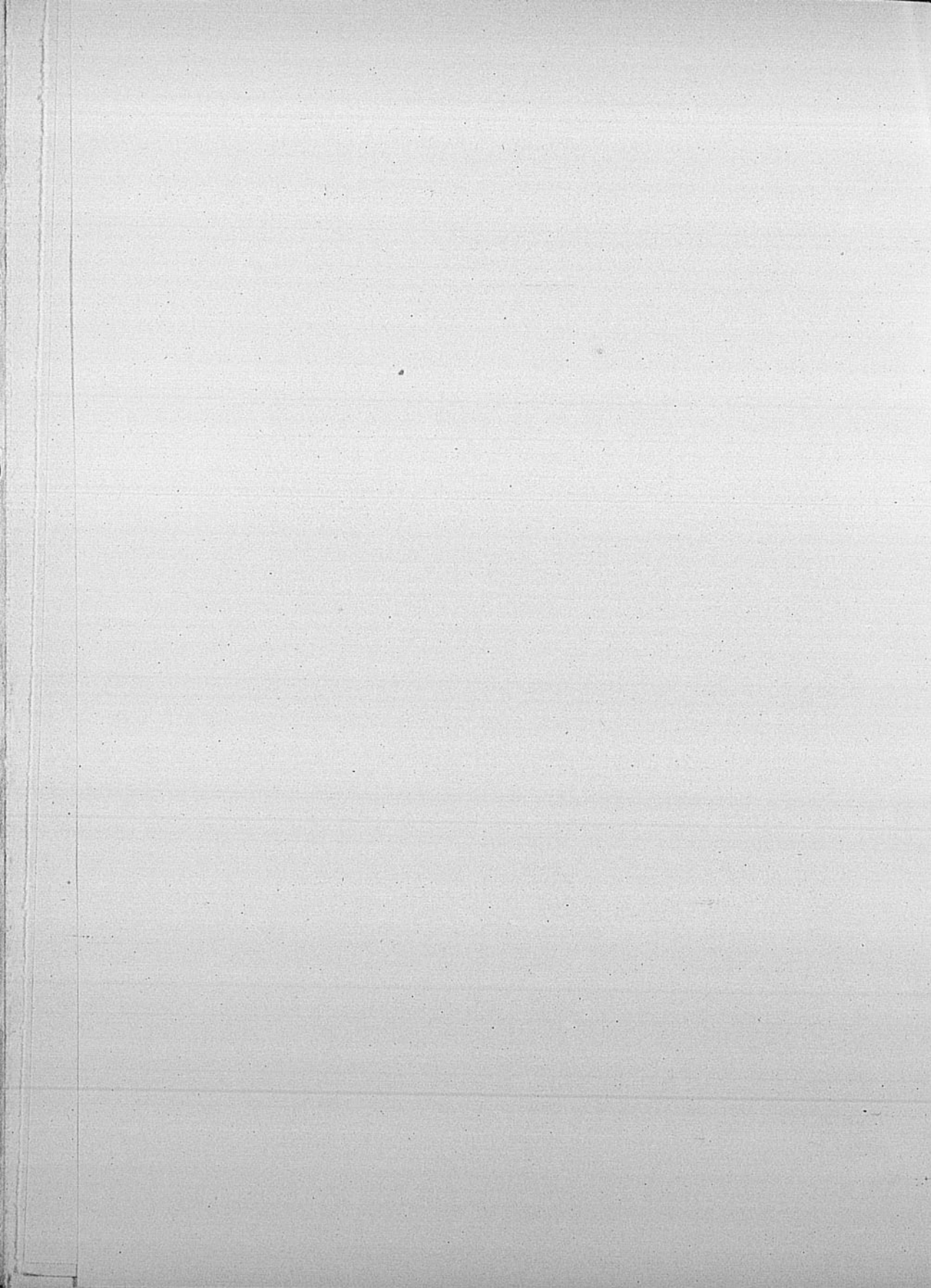
Je n'ai plus qu'une chose à te demander, c'est le dernier devoir d'un ami constant pour un ami malheureux. Après ma mort, qui sera dans quelques heures, je te prie, au nom de notre ancienne amitié, au nom de l'humanité souffrante de veiller à ce que mon corps soit placé convenablement dans la bière. Je mourrai plus tranquille lorsque je saurai que tu veilles à ce que l'on respecte le corps froid et inanimé d'un malheureux. Je suis calme et plus courageux que jamais, je vois arriver la mort de sang froid, puisse mon courage de ne pas me trahir à ma dernière minute. Aujourd'hui a été une terrible épreuve pour moi, les pleurs et les sanglots d'une épouse et d'une sœur chéries et d'amis, me déchirèrent le cœur.

Accepte l'assurance de mon amitié & de ma reconnaissance avec laquelle je suis,

Ton ami,

Adieu.

CHEVALIER DE LORIMIER.



LUDGER DUVERNAY

Ludger Duvernay, né à Verchères le 22 janvier 1799, était fils de Joseph Duvernay, cultivateur, et de Marie-Anne-Julie Robbert de la Morandière. Il fréquenta l'école élémentaire de son village natal. Ses études ne furent pas de longue durée, car, en juin 1813, il entra comme apprenti typographe, à l'atelier de M. Charles-B. Pasteur qui publiait alors *le Spectateur*. En juin 1817, il commençait, aux Trois-Rivières, la publication de *la Gazette des Trois-Rivières* qui subsista jusqu'en 1822. A la suite de certains remaniements, Duvernay abandonna la direction de ce journal et fonda, en 1820, *l'Ami de la religion et du roi*. La vie de cette feuille fut éphémère. Elle fut remplacée, en 1823, par *le Constitutionnel* qui vécut deux ans. Le 14 février 1825, Ludger Duvernay épousa Marie-Reine Harnois, fille du capitaine Augustin Harnois, de la Rivière-du-Loup. Au mois d'août 1826, Duvernay annonçait la fondation d'un nouveau journal, aux Trois-Rivières, *l'Argus*. En 1827, il alla se fixer à Montréal, et commença avec M. Auguste-Norbert Morin, la publication de *la Minerve*. Il fut arrêté une première fois, en 1828, avec Jocelyn Waller, éditeur du *Canadian Spectator*, tous deux accusés de libelle; puis, une seconde fois, en 1832, pour avoir écrit dans *la Minerve* "que le Conseil législatif était une *grande nuisance* dont il fallait débarrasser le pays". Conduit à Québec, en compagnie du docteur Daniel Tracey, éditeur du *Vindicator*, ils restèrent tous deux en prison, l'espace de trois mois.

L'acte qui a le plus contribué à perpétuer le souvenir de Ludger Duvernay dans la mémoire de ses compatriotes, c'est la fondation de la société nationale des Canadiens français, la société Saint-Jean-Baptiste.

C'est au banquet donné en l'honneur de Louis-Victor Sicotte, le 24 juin 1834, que Duvernay lança l'idée de la fondation d'une société nationale pour les Canadiens français.

En 1836, M. Duvernay, accusé d'avoir publié un écrit libelleux dans *la Minerve*, fut emprisonné de nouveau. En mai, 1837, il fut élu par acclamation représentant du comté de Leinster à la Chambre d'assemblée du Canada.

Son nom était sur la liste des proscrits lorsque les troubles de l'automne de 1837 éclatèrent. Duvernay n'attendit pas qu'on l'arrêtât, il quitta Montréal, et la publication de *la Minerve* fut suspendue à partir du 16 novembre 1837. Après avoir visité les principaux centres du Vermont et de l'état de New-York, Ludger Duvernay se fixa définitivement à Burlington, au mois d'avril 1839. En décembre 1838, il annonçait qu'il commencerait la publication d'un journal français, près des frontières. Le premier numéro de ce journal, *le Patriote canadien*, parut à Burlington, le 7 août 1839, et le dernier, le 7 février 1840. M. Duvernay retourna à Montréal en 1842, et recommença la publication de *la Minerve* dont il resta le principal rédacteur jusqu'à sa mort. Il décéda à Montréal, le 28 novembre 1852. Les funérailles eurent lieu le 1er décembre. M. Duvernay laissait cinq enfants dont deux fils qui continuèrent la publication de *la Minerve*. Il laissait aussi deux sœurs: Julie, épouse de Pierre Fortin, de Laprairie, et Hortense, épouse d'Étienne Gauvreau, de Verchères.

IVANHOË CARON, p^{re}.

PAPIERS DUVERNAY CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

1805

N° 1.—Lettre à M. Plantade, demeurant à Montréal, 31 juillet 1805.

Une "tendre et constante amie" lui écrit qu'elle croit à son amour (Sans signature).

1814

N° 2.—Lettre sans adresse et sans signature (de madame Duvernay à son fils Ludger). Elle lui recommande de se bien conduire et de bien étudier. Il doit soigner son écriture (incomplète).

N° 3.—Madame Duvernay à Ludger Duvernay, chez M. Pasteur, libraire, Montréal (De Verchères, 1814). Elle lui annonce que son cousin Bailly est de retour à Montréal, après une absence de vingt ans. Un général avec une suite nombreuse a couché chez elle. Elle lui recommande de soigner son orthographe (Cette lettre semble incomplète).

1815

N° 4.—L.-G. Labadie, précepteur, à Ludger Duvernay, chez son père (Du 1er février 1815). M. Pasteur consent à le prendre à son service avec une augmentation de salaire. Il le presse fortement d'accepter la position.

N° 4 (a).—Madame Duvernay à Ludger Duvernay, rue Saint-Jacques, Montréal (sans indication de date). Elle est peinée de l'avoir contristé et lui prodigue les plus tendres consolations. Elle se plaint de l'état délabré de leur fortune.

N° 5.—Julie Duvernay à son frère Ludger Duvernay, chez M. Pasteur, libraire (De Verchères, 15 février 1815). Elle le félicite de son *ménagement* et accuse réception d'une bague que lui a envoyée Plantade. Saluts de la part de son frère Léandre et de sa sœur Geneviève.

N° 6.—Lettre adressée à Ludger Duvernay, Trois-Rivières (sans indication de date). Elle renferme une première partie: Hortense à sa sœur; une autre, signée Paschal Langevin; une troisième, signée P. Lamorandière; une quatrième, signée L.-G. Nolin.

N° 7.—Cécile Pasteur à madame Duvernay, Verchères (De Montréal, 19 janvier 1816). Elle regrette de n'avoir pu se rendre à Verchères. Le retour de Ludger a ramené la gaieté dans la maison.

N° 8.—Cécile Pasteur à madame Duvernay, Verchères (De Montréal, 27 mai 1816). Elle lui donne des nouvelles de Ludger qui est "toujours gai et de bonne humeur". Elle espère voir Julie bientôt à Montréal.

N° 9.—Joseph Pelland à Mademoiselle. (De Berthier, 30 juin 1816). Il regrette de n'avoir pu se rendre à Saint-Sulpice comme il l'avait promis.

N° 10.—Xavier Lacombe à M. Duvernay, junior, chez M. C.-B. Pasteur, imprimeur, Montréal (L'Assomtion, le 4 septembre 1816). Il le prie d'avertir M. Pasteur de ne pas publier la lettre que lui a adressée l'*Électeur de Leinster*, laquelle est remplie de faussetés. Il lui demande d'annoncer le mariage de François Allard, notaire, de l'Assomption, à Suzanne Lajoie.

1817

N° 11.—M. C. Duvernay à Ludger Duvernay, imprimeur aux Trois-Rivières. (Nicolet, le 30 décembre 1817). Il lui annonce la mort du "cher petit Olive".

N° 12.—Isoard à M. Duvernay, imprimeur, rue des Forges, aux Trois-Rivières (De Montréal, 6 août 1817). Il lui envoie une petite pièce de vers. Le motto du *Spectateur Canadien*, *Fluo non inundo* est bien adapté au titre du journal.

N° 13.—Ludger Duvernay à C.-B. Pasteur. Compte pour du papier (Juillet 1817 et mai 1818).

N° 14.—Léandre Coursolle à Julie Duvernay, Trois-Rivières (De Verchères, 15 août 1817). Il s'ennuie d'elle et désire beaucoup la voir.

N° 15.—Cécile Pasteur à madame Duvernay, Verchères (De Montréal, le 6 février 1817). Elle la prie de lui renvoyer les livres qu'elle lui a prêtés.

N° 16.—Cécile Pasteur à Julie Duvernay, Verchères (De Montréal, le 22 août 1817). Elle lui apprend qu'elle a congédié son ami et qu'elle a renoncé à se marier.

N° 17.—Cécile Pasteur à Julie Duvernay, Verchères (De Montréal, le 22 juillet 1817). Elle se hâte de lui écrire avant son départ (de Julie) et lui souhaite du bonheur dans son nouvel établissement.

N° 18.—Louis Généreux Labadie à M. Ludger Duvernay, imprimeur, rue Royale, Trois-Rivières (De Verchères, 15 août 1817). Il félicite Duvernay du succès qui couronne l'apparition de son journal. Il lui demande de bien cultiver le public "Ménagez-vous en tout dans le cœur des citoyens et des roturiers".

N° 19.—Communication adressée à monsieur l'éditeur, à propos de M. Ranvoysez, signée Cléomède (P.-B. Dumoulin) (Sans indication de date).

N° 20.—Communication adressée à M. l'éditeur et signée par un membre de la Société d'agriculture du district des Trois-Rivières (Sans indication de date). A propos des prix à offrir à ceux qui auront les plus beaux animaux.

N° 21.—Pièce intitulée: "Dialogue entre deux habitants de Saint-Laurent" à propos de l'élection de M. Squiour (Stuart?) et de la manière dont sont traités les Canadiens.

Nos 22-23.—P. Lamorandière à M. Ludger Duvernay, imprimeur aux Trois-Rivières (De Saint-Sulpice, 1er septembre 1817). Il le félicite de la bonne apparence de son journal, et le prie de ne pas écrire à mademoiselle Nadeau dont la réputation est ternie (P. Lamorandière, oncle de Duvernay).

N° 24.—L.-G. Nolin à Ludger Duvernay, Trois-Rivières (De Saint-Sulpice, 23 septembre 1817). Il lui cherche des abonnés, sans beaucoup de succès.

N° 25.—P. Lamorandière à Ludger Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Saint-Sulpice, 18 octobre 1817). Il le félicite de nouveau de son succès. Il a appris que Geneviève Nadeau allait bientôt se marier.

N° 26.—Papier envoyé à M. Duvernay et signé d'un pseudonyme: *Tobit*. L'auteur se plaint des procédés d'un jeune étourdi qui menace de jeter le trouble dans la société (sans indication de date)

N° 27.—Compte L. Duvernay à John Neilson, pour des calendriers (Décembre 1817 et janvier 1818).

1818

N° 28.—Trois lettres sur le même papier. Madame Marchand à Ludger Duvernay, Hortense Duvernay à Julie Duvernay, Paschal Langevin à Ludger Duvernay (De Verchères, 8 mars 1818). Choses intimes.

N° 29.—L.-G. Nolin à Ludger Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Saint-Sulpice, 25 avril 1818). Affaires privées.

N° 30.—M. C. Duvernay à son frère Ludger Duvernay, imprimeur aux Trois-Rivières. (De Nicolet, 6 juillet 1818). Il lui envoie un avis en lui demandant de l'insérer dans son journal.

N° 31.—G. Peltier à Ludger Duvernay, imprimeur aux Trois-Rivières (De Nicolet, 17 août 1818). Il lui envoie le montant de l'abonnement à son journal.

N° 32.—M. Rimbault à Ludger Duvernay, éditeur de la *Gazette des Trois-Rivières* (De Nicolet, 25 mai 1818). Il lui demande d'insérer l'avis de décès de Delle Marguerite, fille aînée de Jean-Baptiste Lozeau, de la Baie-du-Febvre, décédée à Nicolet, le 18 du courant, âgée de 14 ans et demi.

N° 33.—Compte: Duvernay à Pierre Portugais (Juin 1818).

N° 34.—Compte: Duvernay à Robert Bens. Pour un habit (Septembre 1818).

N° 35.—Paschal Langevin à Ludger Duvernay, imprimeur aux Trois-Rivières (De Verchères, 25 juillet 1818). Détails intimes concernant la famille Duvernay.

N° 36.—Paschal Langevin à Ludger Duvernay, Trois Rivières (De Verchères, 1er novembre 1818). L'église de Verchères a été brûlée de fond en comble. Noms de ceux qui ont travaillé à arrêter le progrès de l'incendie. Il le prie de citer ces noms dans son journal.

1819

N° 37.—E. Ranvoysé à monsieur l'éditeur, Trois-Rivières, 17 avril 1819. Il le prie d'insérer dans son journal une réponse à un écrit passé dans le même journal sous la signature *Veritas*.

N° 38.—S. H. Wilcocke à monsieur Duvernay à Trois-Rivières (De Montréal, 1er mai 1819). A propos d'un écrit signé D. publié dans la *Gazette*.

N° 38 (a).—S. H. Wilcocke à monsieur Duvernay, à Trois-Rivières (De Montréal, 7 juin 1819). A propos d'un pamphlet concernant la compagnie du Nord-Ouest.

N° 39.—M. C. Duvernay à Ludger Duvernay aux Trois-Rivières (De Nicolet, 7 septembre 1819). Questions d'argent et de famille.

N° 40.—Invitation à M. Duvernay pour se trouver à un parti. Billet signé E. Metote, président et E. Tapin, N.P. (Trois-Rivières, 24 novembre 1819).

N° 41.—Compte: Ludger Duvernay à Geo. Brush, (Septembre 1819).

1820

N° 42.—Louis Généreux Labadie à Ludger Duvernay, imprimeur aux Trois-Rivières (De Verchères, 8 janvier 1820). Il le prie de le nommer son agent pour prendre des abonnements à la *Gazette des Trois-Rivières*, à Verchères. La propagande parmi les cultivateurs n'est pas facile. Détails concernant la famille Duvernay.

N° 43.—Lamorandière à son neveu Ludger Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Saint-Sulpice, 2 mai 1820). Il le félicite du succès de son journal, et le prie de lui retourner quelques livres qu'il lui a prêtés.

N° 44.—A. G. Douglas à monsieur Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Rivière-du-Loup, 25 février 1820). Il lui demande d'imprimer un "catéchisme" qu'il lui envoie.

N° 45.—Article signé "Electeur impartial", E. Leblanc, l'auteur, demande à M. Duvernay de l'insérer dans sa gazette (Trois-Rivières, 11 juillet 1820).

1822

N° 46.—J. R. Kimber à Ludger Duvernay, Trois-Rivières (De Montréal, 17 avril 1822). Il lui envoie une liste de souscriptions à la *Gazette* du district de Montréal.

N° 47.—Compte: Ludger Duvernay à Matthew Bell (Trois-Rivières, 27 mai 1822).

1823

N° 48.—S. H. Wilcocke à Ludger Duvernay, Trois-Rivières (De Burlington, 14 octobre 1823). Il s'est établi à Rouse's Point où il a l'intention de fonder un journal le *Harbinger*. Il le prie de s'occuper de collecter les argents qui lui sont dûs aux Trois-Rivières. Il ne connaît pas M. Philip Burns, l'agent du *Free Press*.

N° 49.—J. Baby à monsieur Duvernay, Trois-Rivières (De Saint-Pierre-les-Becquets, 13 août 1823). Il n'a pu trouver de souscripteurs à la *Gazette*, et ne peut souscrire lui-même.

1824

N° 50.—Compte: La société d'agriculture des Trois-Rivières à Ludger Duvernay (Janvier 1824).

N° 51.—Robert de Lamorandière à.....(De Saint-Sulpice, 16 janvier 1824). A propos de paquets qui lui ont été envoyés. Cette lettre adressée probablement à L. Duvernay lui annonce la séparation de sa mère d'avec son vieil époux.

N° 52.—J. R. Kimber à Ludger Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Montréal, 11 février 1824). Il lui offre d'acheter sa presse et son imprimerie.

N° 53.—Jocelyn Waller à M. Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Montréal, 24 février 1824). Il lui demande s'il consentirait à transporter sa presse à Montréal, et à quelles conditions il se chargerait de l'impression du *Canadian Spectator*. Il pourrait continuer à publier le *Constitutionnel*.

N° 54.—Etienne Gauvreau à.....(De Verchères, 22 juin 1824). Madame Duvernay est décédée ce jour, à huit heures du matin.

N° 55.—J.-B. Tapin à Ludger Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Québec, 22 septembre 1824). M. Lodge consent à lui vendre un outillage de relieur. Il lui donne la nomenclature des diverses pièces.

N° 56.—Edouard Rocheleau à Ludger Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De la Baie-des-Esquimaux, 1er septembre 1824). Il a reçu sa dernière lettre et se réjouit de ses succès. Quant à lui, il aime toujours Venus et Bacchus, et se trouve heureux dans son poste lointain. Il a décidé d'y passer une année de plus.

1826

N° 57.—Etienne Ranvoysé à Ludger Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Québec 4 février 1826). Il a appris son prochain mariage et le félicite de son choix. Conditions suivant lesquelles il doit passer son contrat de mariage.

N° 58.—Etienne Gauvreau à..... (De Verchères, 17 février 1826). Il le prie d'avertir M. Cressé, l'avocat, qu'il s'est rendu deux fois à Montréal chez M. Alexis Laframboise, pour payer une obligation.

N° 59.—Zéphyrin Gauvreau à Duvernay (sans adresse) (De Montréal, 27 avril 1826). Il a reçu son piano et a déjà dix élèves, à une piastre par mois.

N° 60.—Article avec inscription "Pour l'Argus" et signé par un "Ami de l'ordre". L'auteur se plaint de ce qu'on laisse ouvertes les portes du cimetière.

N° 61.—L. R. Kimber à Ludger Duvernay, imprimeur, Trois-Rivières (De Montréal, 29 décembre 1826). Il est chargé de lui offrir la position d'imprimeur du *Canadian Spectator* à la place de M. Jones qui a quitté le poste. Quelles sont ses conditions?

N° 62.—L.-A. Duchesnay à Ludger Duvernay, adjudant général de la division nord du district des Trois-Rivières, actuellement stationné en lieu de nos quartiers d'hiver, à Montréal, le 20 mars 1827. Il apprend que le parlement sera dissous et qu'ils ne seront pas payés de leurs services.

PIÈCES DÉTACHÉES SANS INDICATION DE DATE NI SIGNATURE, PROBABLEMENT DES ANNÉES 1826 À 1830.

N° 63.—A. M. l'éditeur (De la Rivière-du-Loup). A propos d'une action intentée par Joseph Vincent contre Pierre Fortier.

N° 64.—Conditions à propos de l'impression d'un papier français.

N° 65.—Liste d'abonnés (incomplète).

N° 66.—Liste d'abonnés de Sorel et de Saint-Ours, avec des notes.

N° 67.—Petite feuille portant l'inscription suivante "Liste des effets que L. Bédard m'a emportés en janvier 1820."

N° 68.—Lettre signée J.-A. Plinguet. Le public ne goûte pas toutes ses idées. Il faut parler des élections et faire connaître le rôle des deux Conseils.

N° 69.—Article "Pour la *G. des T.-R.* Un lecteur se moque des articles signés "Catéchisme politique" publiés dans le *Spectateur* de Montréal.

N° 70.—Compte: Ludger Duvernay à François Tremblay (Trois-Rivières 1818).

N° 71.—A. M. l'éditeur de la Gazette française. Un jeune Canadien lui donne des conseils.

N° 72.—A. M. l'imprimeur. A propos de l'ignorance des Canadiens.

N° 73.—A. M. l'éditeur du *Spectateur Canadien*. A propos d'un paragraphe publié dans la *Minerve*.

N° 74.—A propos de la mission des agents canadiens en Angleterre et des articles de la *Gazette de Montréal*.

N° 75.—A propos d'une altercation entre le "comte" et un de ses conseillers.

N° 76.—A propos d'une chicane entre militaires.

N° 77.—Communication signée: John Gray. A propos des élections aux Trois-Rivières et de M. Ogden.

N° 78.—Article incomplet et presque illisible où il est question de M. Hart.

N° 79.—Longue diatribe contre un personnage dont le nom n'est pas mentionné, qui accuse les Canadiens d'être des traîtres et des rebelles.

N° 80.—Cause de Dessaulles contre Duvernay. Liste de noms des membres du jury.

1830

N° 80 (a).—J. Jérôme à M. Léon Gosselin, homme de loi à Montréal, Bas-Canada (De Boston, Amérique Septentrionale, Nouveau-Monde, 15 août 1830, fête de l'Assomption de la B. Vierge Marie, M. Jennings Hotel, Elm Street, no 9). Il est rendu à Boston après une course de trois jours. Son itinéraire de Saint-Jean à Boston. Il a visité une fabrique de coton à Methuen et plusieurs beaux villages. MM. Leclerc, Frank et lui-même sont en bonne santé. Il écrira plus tard à ses parents. A entendu la messe à l'église catholique de Boston. Affaires diverses.

1831

N° 81.—T. Fortier à M. L. Duvernay (De Gentilly, 4 janvier 1831). Il lui envoie une pièce intitulée "Le neveu" pour être publiée dans la *Minerve*. Observations sur une autre pièce "Le vieux pêcheur" qu'il lui a envoyée auparavant.

N° 82.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 11 janvier 1831). Il souhaite le rétablissement de madame Duvernay. Travaux de la Chambre d'assemblée. Débat sur l'indépendance des juges. Il parle peu en Chambre mais travaille fort dans les comités.

N° 83.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 4 février 1831). Il voit souvent M. Ovide Perrault dans sa tribune. Il est très employé dans les comités et a peu de temps pour préparer des *paragraphes*. La *Minerve* est très bien appréciée. "On la regarde, surtout parmi la nouvelle génération, comme étant par excellence, le papier du pays". Saluts à M. Gosselin. M. Lafontaine lui remettra cette lettre.

N° 84.—N. Lemoult à..... (De Paris, 6 février 1831). Il est arrivé au Havre le 3 janvier. Ses fils n'ont pas pris part à la révolution de juillet. Il a vu Béranger et lui a remis la lettre dont il était chargé pour lui. Les Français sont charmés de la souscription faite par un groupe de Canadiens en faveur des victimes de juillet. Le général Lafayette surtout a été très flatté. Cette lettre contient un mot écrit de la main de Béranger où il s'excuse de ne pouvoir recevoir M. Lemoult vu qu'il doit avoir un rendez-vous chez le général Lafayette. Il désire faire une chanson en réponse aux Canadiens.

N° 85.—M. Lemoult à..... (sans indication de lieu ni de date). Il doit publier un écrit sur le Canada. Il retournera en Amérique avec ses deux fils et se fixera au Texas. Il n'est pas la peine de commencer la correspondance qu'on lui a demandée à cause du peu de temps qu'il doit passer en France. Il ira à Montréal avant de se rendre au Texas. Cette lettre contient un mot de Béranger à Perrotin où celui-ci est prié de lui indiquer un éditeur pour M. Lemoult qui désire faire imprimer un petit ouvrage sur le Canada.

N° 86.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 22 février 1831). Il est bien occupé. Immense popularité de M. Papineau. Il voudrait bien avoir le temps de préparer quelque chose pour la *Minerve*. Il retournera à Montréal, vers le 25 de mars. Son indigence est extrême. Amitiés à M. Gosselin.

N° 87.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay (De Québec, 10 mars 1831). Longues discussions à la Chambre sur les vices radicaux de la "Constitution et surtout du Conseil législatif". Il est sans argent. Le *Canadien* va se relever de ses ruines. Il espère qu'il coopérera avec la *Minerve* dans la grande cause du relèvement national.

N° 88.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay (De Québec, 19 mars 1831). Il retardera son départ autant que possible. La Chambre a payé le compte de la *Minerve*. Les députés ont refusé toute "appropriation permanente" et étaient décidés à voter l'abolition du "Conseil" lorsque M. Neilson "qui est trop modéré et qui a une extrême influence a fait pencher la balance de son côté". Il prie Duvernay de lui envoyer cinq louis afin de retourner à Montréal "reprenre le collier éditorial après avoir été harassé du harnais parlementaire".

N° 89.—Le citoyen Rodier (De l'an 1er de l'Ind. Can., et le jour de la mort annuelle de Notre-Sauveur Jésus-Christ) Il lui apprend qu'il est malade et confiné à la maison. Il désire quelques gazettes françaises pour tromper son ennui.

N° 90.—Billet signé des initiales P. W. Il a reçu une lettre de Londres de son ami le notaire Garneau, secrétaire de l'honorable Denis-Benjamin (Viger).

N° 91.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, rue Saint-Paul, Montréal (De Québec, 30 juillet 1831). Il espère que l'agent de la *Minerve* réclamera les argents qui lui sont dûs (à Duvernay). La *Minerve* est "ici en haute réputation". Il retournera à Montréal; il n'y a rien à faire avec les avocats de Québec qui sont des *couillons*, ils sont incapables de fonder et de soutenir un journal.

N° 92.—Aaron H. Palmer à Ludger Duvernay, propriétaire of *La Minerve*, Montreal (Office of American and Foreign Agency, New York, July 25, 1831). Il le remercie d'avoir inséré sa circulaire dans la *Minerve*. Il a envoyé aux grands journaux d'Europe des exemplaires de la *Minerve* qu'il s'efforcera de répandre par le moyen de son agence. Il lui envoie des journaux en langue française de Buenos-Ayres. Il le prie de lui dire si les éditeurs de la *Minerve* accepteraient d'être les sous-agents de son bureau à Montréal.

N° 93.—T. Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, imprimeur, Montréal (De Gentilly, 2 août 1831). Il cherche à lui trouver des abonnés pour la *Minerve* et l'invite à ménager sa santé. Mariage de mademoiselle Wolff.

N° 94.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, care of Aaron H. Palmer, No 49, Wall Street, New York (De Montréal, 18 août 1831). Il a été malade mais est parfaitement rétabli. On travaille fort à la *Minerve*. Madame Duvernay se porte bien. Livres achetés pour M. Morin. Cherrier et son oncle lui ont proposé d'entrer à leur service. Il a refusé. Il lui demande de prendre des notes.

N° 95.—Lettre adressée à Léon Gosselin (De New York, mardi matin, 23 août 1831). (Sans signature, mais de Ludger Duvernay). Il a reçu ses deux lettres. Il est malade depuis son arrivée à New York. Il prend des notes de tout ce qu'il voit. M. Palmer est extrêmement poli. Il a assisté à l'opéra. Plusieurs des membres de la troupe qui donnent les représentations à l'opéra logent à l'hôtel où il se trouve. Il a eu de longues discussions avec eux. Qu'il veille bien sur l'imprimerie "je saurai punir vigoureusement ceux qui se seront mal conduits, comme je récompens-

serai ceux qui auront fait leur devoir." Il a visité presque tous les ateliers d'impression et a acheté plusieurs pièces importantes. M. Leclerc est très complaisant et M. Rodier s'amuse bien. Ses ressources pécuniaires sont épuisées.

N° 96.—E. Lamorandière à son frère Robert Lamorandière, chez M. Duvernay, imprimeur, Montréal (De Penetanguishene, 25 septembre 1831). Il a appris qu'il demeurerait à Saint-Sulpice. Il commerce avec les sauvages; il a perdu 500 louis qu'il avait prêtés à son cousin Honoré Bailly; ce dernier s'est noyé il y a deux ans laissant une nombreuse famille dans la misère. Quant à lui, il a neuf enfants, six garçons et trois filles.

N° 97.—Isidore Lebrun à M. Ludger Duvernay, imprimeur, bureau de la *Minerve*, no 29, rue Saint-Paul, Montréal, Bas-Canada (De Paris, 8 octobre 1831). Il connaît l'intimité qui existe entre lui et M. Morin. C'est pourquoi il lui écrit et le prie de lui envoyer la *Minerve* où il trouvera des renseignements importants pour la préparation de son ouvrage sur le Canada. Il n'a encore rien reçu. Il voudrait publier son volume pour le 1er janvier. Il vient d'apprendre que monsieur A. Berthelot, avocat à Québec, vient d'arriver à Paris. Il attend M. Viger. Le but qu'il se propose en publiant son essai sur les *deux Canadas*. Doit-il indiquer le bureau de M. Duvernay ou la librairie Fabre, sur la couverture de son livre? M. Lemoult ne retournera pas en Canada.

N° 98.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 1er décembre 1831). Privée. Il est sans argent. Se réjouit de l'état florissant de l'établissement de M. Duvernay. Sa position l'est moins. "A l'âge et dans la position où je me trouve, ce n'est qu'un état bien précaire, et les circonstances me forceront peut-être enfin, de décider sur mon avenir. C'est bien moins une augmentation de salaire que je demande qu'un intérêt permanent au moyen duquel je puisse travailler pour moi comme pour vous." Vote de 500 louis à la Chambre pour l'histoire de M. Labrie.

N° 99.—T. Fortier, M.D., à M. L. Duvernay, Montréal (De Gentilly, 17 octobre 1831). Il lui demande d'imprimer aussitôt que possible soixante exemplaires d'un manuscrit qu'il lui envoie.

N° 100.—N. Des Rivières-Beaubien à Ludger Duvernay (sans indication de date ni de lieu). Il est dans une situation critique et sans le sou. Sa femme veut un logement et il ne peut en trouver. Il prie Duvernay de lui avancer dix chelins pour s'acheter un chapeau. (Privée).

N° 101.—Copie de contrat passé entre H. Des Rivières-Beaubien et Ludger Duvernay pour l'impression du "Traité sur les lois civiles du Bas-Canada" (31 octobre 1831).

N° 102.—Thomas Fortier, M. D. (sans indication d'adresse) (De Gentilly, 7 novembre 1831). Il demande pourquoi on n'a pas imprimé sa lettre. Il est compromis auprès de ses amis; il désire avoir sa lettre afin de pouvoir se justifier.

N° 103.—N. Des Rivières-Beaubien (sans indication d'adresse) (De Montréal, 2 décembre 1831). Sa petite fille est bien malade et il n'a pas d'argent pour acheter des remèdes. Il demande qu'on lui envoie dix ou cinq chelins.

N° 104.—Traite de H. Des Rivières-Beaubien sur Ludger Duvernay, payée le 24 décembre 1831.

N° 105.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 8 décembre 1831). Il annonce à Duvernay qu'il ne peut pas prendre d'arrangements pour lui envoyer des articles concernant les débats de la Chambre. Les éditeurs des

journaux anglais s'opposent au bill de M. Lafontaine. Il songe à se marier et voudrait se créer une position un peu plus rémunératrice. Il n'a pas l'intention de se séparer pour toujours de la *Minerve*. Il veut terminer l'histoire du Canada de Labrie.

N° 106.—A.-N. Morin à Léon Gosselin, avocat, bureau de la *Minerve*, no 29, rue Saint-Paul, Montréal (De Québec, 18 décembre 1831). Il a été malade à la suite d'une chute qu'il a faite. Il lui donne ses idées sur la politique générale et la marche à suivre. "Sous lord Dalhousie, on ne disait que du bien des autorités en Angleterre, et du mal de l'administration coloniale. Tout est différent maintenant. On n'a que du bien à dire du gouverneur, les conseils vont être changés ou modifiés, c'est donc la conduite de l'Angleterre qu'il faut censurer; et on ne court pas grand risque de se tromper en se tenant dans l'opposition et en restant canadien tant qu'on ne nous rendra qu'une demi-justice, qu'on ne changera pas entièrement les conseils, tant qu'on n'ouvrira pas les terres de la Couronne aux Canadiens, tant qu'on cherchera à nous anglifier et à nous étouffer au moyen de l'émigration, qui paraît être à l'ordre du jour. Voilà, en général, ma manière de voir; cependant, la généralité des membres et du peuple à la fois, est si aisée à satisfaire, que c'est un mauvais tems pour crier et parler *révolution*. Les pauvres gens, s'ils savaient qu'on ne les aime guères!" Duvernay aura une bonne occasion de se présenter à l'Assomption. Il ne le lui conseille pas, cependant.

N° 107.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 28 décembre 1831). Il est toujours mal portant, de sorte qu'il ne peut travailler comme il le désirerait. Règlements de compte avec quelques particuliers. M. Joliette nommé conseiller législatif, il lui parlera de la candidature de M. Duvernay à l'Assomption. Le fils de M. Duvernay n'a "nullement besoin de parrain, s'il prend chez le père tous les matériaux qui s'y trouvent pour la république; mais de ce temps-ci la république va mal; elle n'est pas à l'ordre du jour; la pauvre Chambre d'assemblée lui ferait mauvaise mine; c'est dommage. Et puis, le clergé fera main-basse sur la république aux prochaines élections, il en a déjà été menacé." Souhaits de la nouvelle année.

N° 108.—Copie d'une chanson politique.

1832

N° 109.—Contrat de vente d'un terrain, par Eustache Legault dit Desloriers à Joseph Petit dit Lamarche, pardevant les notaires M. Charest et N. Manthet, 22 janvier 1832. Troisième expédition.

N° 110.—Article violent adressé à monsieur le Rédacteur et signé L....., (Montréal, 14 février 1832). Le peuple est fatigué des injustices qu'il subit depuis la cession. Il faut la révolution et la séparation de l'Angleterre. Le gouverneur, les ministres, les hommes politiques trompent le peuple qui commence à s'agiter.

N° 111.—Léon Gosselin à A.-N. Morin, avocat, M.P.P., chez dame veuve Séguin, rue Saint-Jean, Québec (De Montréal, mercredi, 22 février 1832, rue Bonsecours, No 3, 11¼ P.M.). Il s'est rendu de bonne heure à l'imprimerie de la *Minerve*. A son retour à la maison, on lui a dit que deux *sires* étaient venus pour le voir. Il croit qu'un mandat d'arrestation a été émis contre lui. Bruneau et Mondelet essayent de le sauver. L'auteur de l'article incriminé est parti pour New-York. Quant à lui il a décidé de se cacher et Bibaud prend la direction du bureau

de la *Minerve*. [Il craint d'être arrêté pour crime de haute-trahison. Sa femme est bien chagrinée. Des avis signés par le Dr Nelson ont été envoyés pour la convocation d'une assemblée chez Bussola. Il ne craint pas les menaces de l'autre parti, mais il croit qu'il vaut mieux partir pour un endroit éloigné. Ce n'est pas facile avec une femme et un enfant.

N° 112.—N. Lemoult à Ludger Duvernay, éditeur du journal la *Minerve*, rue Saint-Paul, Montréal (D'Angoulême, 27 février 1832). Il reproche à Duvernay sa négligence à lui écrire, et lui fait de chaleureuses recommandations en faveur de monsieur Lessard et son épouse qui vont s'établir au Canada. Il occupe une bonne position et ne croit pas retourner au Canada, au moins, avant le printemps de 1833. Il désire avant de quitter définitivement la France, avoir des renseignements sur tout ce qui se rattache à l'instruction publique en Canada. L'ouvrage de M. Lebrun n'est pas encore terminé. "M. Lebrun est un singulier corps qui a voulu faire à sa tête dans une affaire à laquelle il ne connaît rien, et qui par cela même la gâtera en partie, je crains. Mes conseils, mes observations n'ayant rien pu sur son *amour-propre d'auteur*, je l'ai abandonné à son étoile!" "J'ai fait, mais inutilement, de nouveaux efforts pour obtenir de Béranger la chanson qu'il vous doit. Sa muse glacée par la marche des affaires publiques ne produit plus rien." Il s'informe d'un compatriote M. Potel, et lui demande de prendre copie d'une longue liste de personnes au souvenir desquelles il le prie de le rappeler, liste qu'il a envoyée dans une lettre adressée au docteur Demers.

N° 113.—Obligation de Henri Des Rivières-Beaubien à Sérafino Giraldi, endossée par Ludger Duvernay (6 mars 1832).

N° 114.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 7 mars 1832). Il croit que le récit du triomphe fait par la *Minerve* est véridique. "J'enrage, quand je vois que dans le district de Montréal, on fait partout des assemblées publiques, et à Québec, rien! Ah! pauvre Québec, seras-tu toujours froid et sourd! Voilà ce que je dis tous les jours." Les médailles ne sont pas prêtes. Il s'excuse des paroles prononcées au banquet chez Ewitt (?) à Saint-Augustin. "J'avais la tête chaude et cela était plus l'effet du vin que du patriotisme." M. Prudhomme lui parlera du théâtre. Saluts à tous, particulièrement au docteur Tracey.

N° 115.—John Jones à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve*, Montréal (De New-York, 18 mars 1832). Il a reçu sa lettre par l'entremise de M. Fréchette. Il a lu dans la *Minerve* tous les détails de son affaire, et le félicite de son patriotisme. Il vaut mieux pour lui de ne pas être membre de la Législature. Prudhomme est arrivé à New-York. La manière de composer la musique. Il a vu M. Palmer à propos des journaux français. Prudhomme fait des arrangements avec une troupe de comédiens pour exploiter le théâtre le *Continent américain*. Scotte est arrivé à New-York.

N° 116.—François-Xavier Nolin à Ludger Duvernay, imprimerie de la *Minerve*, Montréal (De Verchères, 30 mars 1832). Il le prie d'insérer dans la *Minerve* un avis où il demande une position de maître d'école.

N° 117.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 2 avril 1832). Il a beaucoup à faire. Le travail des médailles va lentement. Le docteur O'Callaghan lui présente ses amitiés. Il publiera bientôt son ouvrage le *Dictionnaire du Commerce*. Côté a été reçu avocat après un brillant examen. Il espère qu'il en sera de même pour Viger.

N° 118.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve*, Montréal (De Saint-Benoit, 11 avril 1832). Il s'empresse de démentir tous les rapports qui pourraient faire croire qu'il y a mésintelligence entre eux au sujet des candidats dans la dernière élection. Il a quitté Montréal temporairement pour rétablir sa santé et s'occuper de l'*Histoire du Canada* de Labrie.

N° 119.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Saint-Benoit, 11 avril 1832). Sa santé est toujours chancelante. Il a l'intention de faire un paragraphe sur la nouvelle compagnie des Terres. Il faut ridiculiser aussi le droit que s'arrog le gouverneur de prescrire des jeûnes et des prières pour le 4 mai. Il peut déclarer nettement qu'il n'a pas abandonné la *Minerve*. Il a bien fait de ne pas parler pour aucun des candidats et des partis. Il peut compter sur lui. "Depuis que je suis ici, j'ai examiné avec quelque attention le manuscrit de l'histoire du Canada. Avec mes autres occupations pour les Terres de la Couronne, etc., etc., en mai prochain, j'aurai bien de l'ouvrage pour tout l'été. Mais si la *Minerve* a besoin de moi, je me contenterai, pour le moment, de mettre au net la 1ère et 2de époque jusqu'en 1702, ce qui ne me prendra qu'un ou deux mois. Ces deux époques feraient environ un volume 8vo de cinq cents pages en long-primer. Je pourrais ensuite retourner à Montréal pour conduire la *Minerve* et recopier ces deux époques dans mes moments de loisir. Je crois que toute l'histoire ne fera pas moins de trois volumes du format et du caractère ci-dessus. Du long-primer avec des plombs fins entre les lignes ferait un fort bon effet. Serait-il possible de mettre les dates et les sommaires à la marge, en mignonne, par exemple? M. Labrie a mis dans son manuscrit les sommaires qu'il faudra omettre si l'on ne les arrange pas de cette manière". M. Girouard lui présente ses amitiés. M. Dumouchelle est bien portant. P. S. "Les conseillers sont, dit-on, nommés et Malhot n'est pas du nombre."

N° 120.—P. Winter à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve* (De Québec, 15 avril 1832). Il est affligé d'apprendre le mauvais état de sa santé et de celle de madame Duvernay. Il craint que le docteur Tracey ne soit élu. Il faut de l'union car ils ont à combattre l'hydre dont les têtes renaissent à mesure qu'elles sont abattues, "témoin la Compagnie des Terres ou des envahisseurs et les loges des fous Orangistes". Il faut leur jurer une guerre à mort. Le travail des médailles va toujours lentement. On mettra sur l'une "propriétaire de la *Minerve*", et sur l'autre "propriétaire du *Vindicator*". Parent ne veut pas s'en mêler. Il désire se marier. Saluts à MM. Weibrenner, Morin et Osterout.

N° 121.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve* (De Québec, 17 avril 1832). Il publiera bientôt son prospectus. Il voudra bien demander à M. Larocque le livre qu'il a promis de lui prêter et de lui envoyer. Il a écrit au citoyen Rodier pour avoir des nouvelles de la belle Joséphine. Il a manqué de faire la connaissance d'une jolie demoiselle de Montréal. Le Bill de *Réforme* est passé. "M. Hamel, avocat général, s'il ne s'agit pour bien remplir ses devoirs que d'être présomptueux, est très satisfait et même infatué, il sera fameux." Remarques à propos de M. Vanfelson. Conditions de vente du volume qu'il publiera bientôt.

N° 122.—T. Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 22 avril 1832). Il lui a écrit lorsqu'il était détenu en prison (Duvernay) et n'a pas reçu de réponse. Les gens des Trois-Rivières n'ont pas voulu faire de triomphe. Il lui envoie une pièce intitulée "Cholérique" pour être insérée dans la *Minerve*. Il espère qu'elle sera acceptée bien qu'elle soit satirique. Il faut réveiller les gens.

N° 123.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 29 avril 1832). Il ne peut s'expliquer le retard dans l'envoi des médailles. Aussitôt qu'elles seront arrivées il montera à Montréal sur le *Voyageur*. Son ouvrage, le *Dictionnaire du Commerce* paraîtra sous l'égide de la *Minerve*. Prix de la souscription. A propos de la réponse que M. P. lui a faite, et dont il parle dans sa dernière lettre. Il le félicite de la bonne apparence du *Traité des lois civiles*. Il le remercie de l'exemplaire qu'il a reçu. Il regrette que maître Philippe ait abandonné la lutte. Il apprend avec plaisir que le docteur va mieux.

N° 124.—M. D. Debartzch à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve* (De Saint-Charles, 14 mai 1832). Il lui recommande M. Lemay, "jeune homme qui a presque fini ses études et qui désirerait se placer sous une personne comme vous".

N° 125.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve* (De Québec, 17 mai 1832). Il a reçu les médailles et les retournera bientôt. Le graveur Smilie exige quelque chose de plus que le prix convenu. L'élection du docteur est incertaine. Il enrage de voir l'apathie de ses compatriotes. Il espère tout de même que la vertu et la justice triompheront.

N° 126.—F. Perrin à Ludger Duvernay, Montréal (De Saint-Antoine, 30 mai 1832). Les notables du comté ne veulent pas accepter la candidature de MM. Duplessis et Ol. Durocher. Ils sont prêts à accepter la sienne. Il faut qu'il s'assure que les messieurs de Varennes le soutiendront. Il l'invite à venir faire une visite dans le comté.

N° 127.—Léon Potel à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal. (De Chambly, 1er juillet 1832). Des amis lui ont demandé de faire des vers sur la politique du pays pour être publiés dans la *Minerve*, mais il attend une demande venant directement de lui-même. Il se plaint longuement de recevoir la *Minerve* plusieurs jours en retard. Cela est de nature à nuire à la cause canadienne dans les campagnes.

N° 128.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 24 juin 1832). Il attend avec impatience sa lettre, la réponse du docteur Tracey et celle de Duvernay. Gosselin doit y faire les corrections nécessaires, "pourvu que ce ne soit pas tout à fait un appel à la révolte, car il n'est pas encore tems". Le choléra est fini. Il écrit au citoyen Rodier et au docteur Tracey afin de les réveiller. Il cherchera des souscripteurs pour le *Traité des lois*. Il demande des copies de chansons patriotiques etc., etc.

N° 129.—A.-N. Morin à L. Duvernay, Montréal (De Saint-Benoît, 26 juin 1832). La crainte de la maladie (le choléra) l'a forcé à se réfugier à Saint-Benoît. Il s'est trouvé en arrivant pris d'un mal incommode, l'*herbe à la puce* qui le fait souffrir beaucoup. Des résolutions énergiques ont été adoptées à Saint-Benoît, à Saint-Clément et à Saint-Timothée. Il n'a pas reçu la *Minerve* depuis le 14 de juin. En a-t-il discontinué la publication par suite de la maladie? Il ira dans les paroisses du sud aussitôt qu'il sera guéri de son *bobo*. Il l'invite à aller se reposer à Saint-Benoît. Saluts à MM. Lafontaine, Demers, Gosselin, Vallée, Robitaille et Dufort.

N° 130.—E. Lamorandière à Ludger Duvernay (De Penetaguishene, 1er juillet 1832). Il a reçu les dernières gazettes. Il se réjouit de ses succès et l'avertit de ne pas s'exposer à quelque chose de fâcheux. Il faut toujours agir avec prudence.

N° 131.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly,

17 juillet 1832). Il regrette que les rédacteurs de la *Minerve* aient refusé sa dernière communication. C'est malheureux, car, il n'y a que la presse qui puisse faire connaître les injustices dont souffre le peuple. Il connaît bien ses sentiments patriotiques et ceux des directeurs de la *Minerve*; il ne comprend pas pourquoi ils sont aussi craintifs.

N° 132.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 20 juillet 1832). Ce M. Dupont dont il lui a parlé est maître d'école à Saint-Roch. Eloge du docteur Tracey dont il vient d'apprendre la mort. Il regrette aussi la mort de madame Beaupré, de l'Assomption. Le choléra épargne les Ecossais: le diable les épargne parce que ce sont ses amis. Il ne croit pas que Girod accepte la direction de l'*Ami du Peuple*. Le citoyen Cadieux admis à la profession de notaire.

N° 133.—Droit de propriété du *Traité sur les lois civiles du Bas-Canada*, par H. Des Rivières-Beaubien, pour Ludger Duvernay (6 juillet 1832).

N° 134.—Engagement de Louis Séraphin Chauvin à Ludger Duvernay, (1ère copie, 21 juillet 1832).

N° 135.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 25 juillet 1832, 6 hrs P. M.). Il a vu le docteur O'Callaghan qui est prêt à remplacer le docteur Tracey. Malheureusement les fonds lui manquent. La nouvelle de la mort du docteur l'a fort chagriné. Il cherchera des souscripteurs pour le *Traité des lois civiles*. Il espère qu'on souscrira aussi à son ouvrage le *Vocabulaire du négociant*.

N° 136.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal. (De Québec, 28 juillet 1832). Dupont est revenu et désire un emploi. Que fera-t-il du *Vindicator*? Il a publié le prospectus de son ouvrage dans le *Canadien*. M. Laterrière doit renoncer à son siège à l'assemblée. Il le prie de venir chercher le docteur O'Callaghan. P. S. A propos d'une demoiselle dont il a négligé de faire la connaissance.

N° 137.—Le citoyen Carnot Rodier au citoyen Duvernay, Montréal (Dimanche, 29 juillet 1832). Il lui demande de lui envoyer un habit pour se présenter. L'*Ami du Peuple* n'a aucun souscripteur dans la paroisse. C'est un journal hypocrite qui ne parle de religion que pour avoir des souscripteurs. Il apprend que M. Raymond, de Laprairie, a souscrit à l'*Ami du Peuple*. Il le prie d'en parler à Papineau. Cuvillier est toujours bureaucrate. Duvernay a tort de se plaindre de l'ingratitude des Canadiens.

N° 138.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, août 1832). Liste de souscripteurs pour le *Traité des lois civiles* et pour son ouvrage. M. Dupont ira à Montréal. Il le remercie d'avoir recommandé son ouvrage.

N° 139.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 5 août 1832). Liste de souscripteurs pour le *Traité des lois civiles* et pour son ouvrage. Il a appris avec plaisir l'élection des citoyens Rodier et Drolet. Le citoyen Lagueux sera mal remplacé. "M. Bédard a été élu unanimement à la place du juge Panet, nous n'avons pas perdu au change."

N° 140.—P. Winter au citoyen Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 15 août 1832). Il a été malade à la suite de ses courses dans le comté de Dorchester pour l'élection. M. Lee, M. P. P., est dangereusement malade.

N° 141.—T. Viau, vicaire général, curé de la Rivière-Ouelle, à Ludger Duver-

may, à Montréal (De Rivière-Ouelle, août 1832). Il demande qu'on ne lui envoie plus la *Minerve*. "Depuis longtemps ce papier me déplaît, comme il doit déplaire à bien d'autres et aux membres du clergé en particulier."

N° 142.—*Escobar* à Ludger Duvernay (Du bureau de la *Minerve*, Montréal, 7 août, 3 hrs P. M.). Il a flâné vu la chaleur. L'ouvrage va bien. On imprime Beaubien. Rodier a passé par le bureau. Il peut être sans crainte, il ne quittera pas son poste.

N° 143.—P. Winter au citoyen Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 18 août 1832). Il est allé voir son Excellence au sujet des vingt-cinq copies du *Traité des lois*. Le gouverneur lui a répondu qu'il ne se rappelait pas avoir souscrit pour vingt-cinq copies. Il a été fort bien reçu. Son Excellence lui a parlé en français. "Cette langue lui est tout à fait familière". Décès de M. François Romain. Il a envie de vendre le manuscrit de son ouvrage. A propos de paquets expédiés par la poste.

N° 144.—L.-M. Brossard, curé de Sainte-Elizabeth, à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve* (De Sainte-Elizabeth, 21 août 1832). Il le prie de ne plus lui envoyer la *Minerve*, car il ne veut pas laisser croire qu'il approuve tout ce qui paraît sur ce papier.

N° 145.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve* (De Québec, 29 août 1832). Il lui envoie dix piastres. Neilson est de plus en plus *ganache* et partial. Il a laissé paraître un écrit contre lui, on n'a pas voulu insérer la réponse sous sa signature qu'il avait préparée. Il l'a donnée au *Canadien*.

N° 146.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay (De Québec, 3 septembre 1832). Il est arrivé à Québec après cinq heures de retard. Il part immédiatement pour le Cap-Rouge. Il se propose de venir en ville chaque jour. Il s'est bien ennuyé depuis son départ de Montréal.

N° 147.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*. (De Cap-Rouge, 5 septembre 1832). Il se meurt d'ennui. Lettre au sujet du Museum. Il attend son habit bientôt.

N° 148.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay (De Cap-Rouge, samedi, 8 septembre 1832). La température est maussade, il est malade et ne peut sortir. Le docteur Tessier le soigne. Sa femme est malade aussi. Il lit et relit la *Minerve*. Les Canadiens de Québec se divisent comme ceux de Montréal, à propos de politique. Il a besoin d'argent. Il accuse M. Duvernay d'indiscrétion, d'avoir dévoilé des secrets à mademoiselle Marguerite.

N° 149.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal (De Cap-Rouge, 11 septembre 1832). Il est mieux, mais pas encore très bien. Il lit la *Minerve*, le *Canadien* et le *Mercury*. Fréchette a failli être tué. Il imprime, pour Fabre, 6000 copies des "Instructions de la jeunesse". Il parle de politique avec le docteur Tessier et Ryan. Aylmer mérite le fouet et le pilori pour avoir parlé à des assemblées de campagne comme il l'a fait; les compliments aux troupes et aux magistrats sont infâmes, et la *Minerve* l'a traité comme il le méritait. "Je suis content que M. Morin se soit trouvé à Montréal dans cette circonstance; il voulait l'honneur et la gloire de la *Minerve*. Je n'aurais pu faire aussi bien que lui, malgré tout mon désir et mes efforts. Il a arrangé joliment l'*Ami*". Il attend de ses nouvelles. L'endroit où il est est magnifique. Mademoiselle Harnois lui a fait une scène ainsi qu'à sa femme. Il reproche à Duvernay d'avoir manqué de discrétion.

7

1839

P. M. Beau 12 Mars 1839

Ceux Réfugiés Canadiens de Burlington

Messieurs,

Le Conseil qui fut nommé le 8 février dernier
 s'étant tenu par divers incidents, hors d'état de pouvoir agir
 jusqu'à ce jour, & la nécessité pour conséquente de procéder à une
 organisation plus régulière de l'association - Je suis chargé par les réfugiés
 du bord de la lagune, & du deux côtés du Lac de vous notifier qu'une
 Assemblée Générale aura lieu au Village du Porteau, le samedi
 18 de courant à une heure de l'après-midi; à ce des fins de l'après-
 midi, pour procéder à une nouvelle nomination des membres
 d'un Incident sous tel nom & avec telle juridiction, attributions
 & pouvoirs qui lui seront délégués par l'Assemblée générale.

Pour les réfugiés, qui sentent l'importance d'une telle organi-
 sation dans les circonstances favorables, ^{présentement} ce sera tout à fait
 de leur part tout instantanément priés de se rendre à l'Assemblée dans les
 plus ^{grand} nombre qui possible, pour que l'Assemblée aura d'autant plus
 de poids, d'influence morale. Le dessein est d'agir quel aura été
 nommé par un grand nombre. Si donc quelqu'un était un
 peu de obstacle insurmontable, de se rendre à l'Assemblée,
 et de la part de quelques sections de réfugiés qu'il charge par
 écrit un représentant de sa communauté de le représenter à l'Assemblée
 de votre part lui.

Yves et Honneur d'être & servir.

Voire sur le sou de votre

Yves Charbon

LETTRE DE L'ABBÉ CHARTIER AUX RÉFUGIÉS CANADIENS (12 MARS 1839)

St Albans 12 mars 1839

Aux Réfugiés Canadiens de Burlington.

Messieurs:—

Le conseil qui fut nommé le 8 février dernier s'étant trouvé par divers incidens hors d'état de pouvoir agir jusqu'à ce jour & la nécessité par conséquent de procéder à une organisation plus régulière se faisant sentir au point de n'admettre plus d'autre alternative—je suis chargé par les réfugiés du bord de la ligne & des deux côtés du lac de vous notifier qu'une assemblée générale aura lieu au village du Corbeau, lundi le 18 du courant à une heure de l'après-midi, à un des hôtels de l'endroit pour procéder à une nouvelle nomination des membres d'un Exécutif sous tel nom et avec telle juridictions, attributions & pouvoirs qui lui seront délégués par l'assemblée générale.

Tous les réfugiés qui sentent l'importance d'une telle organisation dans les circonstances favorables où se trouvent présentement la cause canadienne sont instamment priés de se rendre à l'assemblée dans le plus grand nombre que possible, parce que l'exécutif aura d'autant plus de poids, d'influence morale & de courage à agir qu'il aura été nommé par un plus grand nombre. Si donc quelqu'un était empêché par des obstacles insurmontables de se rendre à l'assemblée, c'est le désir de quelques sections de réfugiés qu'il charge par écrit une personne de sa confiance de le représenter à l'assemblée & de voter pour lui.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs

Votre très dévoué serviteur,

ETNE CHARTIER.

N° 150.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, Montréal (De Cap-Rouge, samedi, 11 septembre 1832). Il pense à retourner bientôt. Ryan et Parent ont appris avec plaisir que le *Vindicator* était entre ses mains. Il n'a pu trouver son agent à Québec. Winter est malade au lit de la petite vérole. Il est inquiet de la maladie de l'enfant de Duvernay. Il part pour l'île aux Grues, en promenade chez le seigneur MacPherson. Il retournera à Montréal. Sa vie est toujours monotone. Sa femme passe son temps à adresser des prospectus.

N° 151.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal (De Cap-Rouge, 13 septembre 1832, jeudi, 6½ hrs P. M.). Il a passé l'avant-midi à écrire un libelle sur l'élection, signé: *Junius*. Sa femme a la visite de trois Ecossais, ce qui l'ennuie fort. Il attend toujours son habit. Il sera obligé de rester à Québec plus longtemps qu'il ne le pensait. La *Minerve* l'enchanté. Il doit rendre visite à son agent.

N° 152.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 15 septembre 1832). Son habit est retourné à Montréal. Sa mauvaise humeur. Parent est enchanté des *Montréalistes*.

N° 153.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve* (Lundi matin, 8½ hrs). Il part pour la ville: "J'emporte l'*Ami*, il est horrible, c'est un journal de halle. Je vais le mécher dans le *Canadien*".

N° 154.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 18 septembre 1832). Détails sur l'élection. Résumé des discours de MM. Vanfelson, McCallum et Dubord, et du docteur Tessier. Etat du poll à la clôture: Vanfelson, 121; McCallum, 67; Dubord, 13.

N° 155.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal (De Cap-Rouge, mercredi soir, 9 heures, 19 septembre 1832). Il désire retourner à Montréal mais les affaires de sa belle-mère le retiennent. Il est décidé, à son retour de prendre maison avec le jeune Tracey. Lutte contre l'*Ami*. Parent est enchanté de Montréal. On parle en bien de la *Minerve*. Il n'a pas voulu lui dire les sottises des orateurs, le jour des élections. "McCallum faisait l'Escobar, Dubord, le bouffon, Vanfelson, le Tartufe, et Tessier, le Pascal." Vanfelson sera élu. Il sera toujours dévoué à la *Minerve*.

N° 156.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, lundi, 28 septembre 1832). Le *John Molson* s'en va à la Grosse-Île avec le gouverneur et sa suite. Neilson fulmine contre Vanfelson. Il apprend que le *Vindicator* va repartir. Qui l'imprimera? L'*Ami* est destitué de principes. "Que les Québécois sont froids! Grand Dieu! en politique. Il y a pourtant des exceptions. Parent est un digne citoyen." Il s'ennuie.

N° 157.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, Montréal (Du bureau du *Canadien*, 3 hrs P. M.). Il a dîné avec M. Parent et bu du bon vin. Les affaires de sa femme sont presque terminées; il retournera mercredi. Le docteur (O'Callaghan) va publier un papier anglais. Wickstead a été nommé à la place de Walker. "Le petit Mondelet va être bien enragé."

N° 158.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve* (De Québec, mercredi, 4 hrs P. M.). Il était parti pour l'île aux Grues, mais la tempête l'a jeté à Saint-Michel. Il partira vendredi ou samedi. Il vient de lire le prospectus d'un nouveau journal: *The Pilot*. Le docteur O'Callaghan en est l'éditeur. Il fera tort au *Vindicator*. "Les Irlandais de Québec sont indignés qu'on rejette leur compatriote pour un Yankee ou un inconnu." Sa femme retourne avec lui.

N° 159.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay (Du bureau du citoyen Parent, lundi soir, 5 hrs). Les Québécois veulent avoir leur journal. Il s'embarque pour Montréal, samedi soir. "J'admire la *Minerve*; on rit bien ici de l'*Ami*. Neilson est détesté ainsi que le *Mercury*. Sans nous vanter, je crois que la *Minerve* est le premier journal du pays." Les Irlandais de Montréal ne veulent pas du *Vindicator* si le docteur O'Callaghan n'en est pas l'éditeur.

N° 160.—Docteur L.-U. Grenier à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve* (De Lotbinière, 1er octobre 1832). Il espère pouvoir payer bientôt l'habillement qu'il a eu par son entremise, chez F. Il a dû faire de grandes dépenses pour sa cléricature, et il espérait faire mieux à Lotbinière. Les gens sont pauvres et retardent beaucoup à solder leurs comptes. De plus, il y a de la chicane dans la paroisse, ce qui lui nuit beaucoup dans l'exercice de sa profession.

N° 161.—Edgar W. Davis and H. I. Pickering to Ludger Duvernay, editor and proprietor of *La Minerve*, Montreal, L. C. (From New York, October 11, 1832). Il félicite Duvernay de l'ardeur qu'il apporte à défendre la cause de ses compatriotes contre un pouvoir tyrannique. Il le prie de remercier MM. Rodier et Scanlan et leur agent à Montréal, MM. Fabre & Cie. Confidentielle. Ils se plaignent de n'avoir jamais reçu un sou de M. Hillock quoiqu'il leur doive au delà de trois cents dollars.

N° 162.—E. Parent au citoyen Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 22 octobre 1832). Il lui demande d'être prudent et de ne pas compromettre la cause des patriotes par des propos révolutionnaires. Les éditeurs de Montréal devraient s'unir à ceux de Québec pour avoir une bonne copie des débats de la Chambre d'assemblée. M. Gaspé, "jeune homme de talent et versé dans la sténographie" se chargerait de la chose, moyennant une rémunération convenable. N. B. Le citoyen Winter a ouvert une maison de pension à quelques arpents de la Chambre, et invite les patriotes de Montréal à s'y rendre lorsqu'il viendront à Québec.

N° 163.—E. Parent au citoyen Ludger Duvernay, imprimeur, Montréal. (De Québec, 7 novembre 1832). Il lui recommande M. McLaughlin qui monte à Montréal prendre des abonnements au *Pilot*. Ce journal sera édité par le docteur O'Callaghan "qui a déjà fait ses preuves". Il attend les *Montréalistes*. Il est satisfait du "paragraphe" éditorial du *Vindicator*. "Mais, pourquoi diable, venir nous parler des Grecs et des Romains tandis qu'il y a tant à dire des Canadiens?" Il n'aime pas les faiseurs de chronologie.

N° 164.—Le citoyen Rodier à... (sans indication de date ni de lieu). Il attend ses circulaires pour l'élection. Lafontaine est avec lui. Il va l'aider "à dresser les résolutions qui seront soumises à notre prochaine assemblée".

N° 165.—Edouard Rodier... (sans indication de date ni de lieu). Il vient d'être élu... il est trop pressé pour donner des détails.

N° 166.—Edouard Rodier à Ludger Duvernay, Cit. Ro. C. (sans indication de date ni de lieu). Il lui apprend la mort de sa belle-mère, dame Julie Mercier, épouse de Benjamin Beaupré, emportée par le choléra, après une maladie de dix-sept heures. Il le prie de faire son éloge dans la *Minerve*, ou bien de charger Gosselin ou Potel, de la chose. Il écrit sans savoir au juste ce qu'il dit, tant sa douleur est extrême. P. S. Son assemblée a été un succès. Les citoyens les plus respectables de l'endroit y assistaient, entre autres le colonel Prévost, âgé de quatre-vingt-deux ans, et M. Panet, âgé d'environ quatre-vingts ans. "Plus une assemblée canadienne est respectable, plus elle fait de mal au cœur écossais."

N° 167.—Edouard Rodier à... (sans indication de date ni de lieu). Il lui envoie une traite pour payer un habit qu'il fait faire chez Boulanger.

N° 168.—Edouard Rodier au citoyen Duvernay (sans indication de date ni de lieu). Il lui envoie des nouvelles de son élection. Il est allé à Verchères, et a parlé de sa candidature aux amis. On lui a répondu "Duvernay ne peut pas sans se nuire et nuire à la patrie quitter son établissement." Malhiot et Drolet ont remercié les électeurs de Verchères. A L'Assomption, M. Joliette a aussi fait de bien maigres remerciements." Il annoncera son élection dans la *Minerve*. Il ira le remercier en personne de tout ce qu'il a fait pour lui.

N° 169.—Thomas Fortier, M.D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 14 septembre 1832). Il le prie de publier dans la *Minerve*: *Mon souvenir sur les juges et sa Note sur les communautés*.

N° 170.—Thomas Fortier à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 13 novembre 1832). Il ne peut comprendre pourquoi l'on ne veut pas publier ses communications, et se plaint amèrement d'être rejeté par ses propres amis.

N° 171.—P. Winter au citoyen Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 22 novembre 1832). Il s'est occupé de remettre les copies aux souscripteurs, mais il ne peut réussir à se faire payer. La maladie et l'installation de sa maison de pension l'ont empêché de faire davantage. Il regrette la manière d'agir de M. Prud'homme envers lui.

N° 172.—Crerolin à M. Duvernois à Montréal (De New York, 28 novembre 1832). Il lui présente "M. Rambau, jeune homme de bonne famille, qui se rend à Saint-Charles pour rédiger un journal, peut-être en opposition au sien..." Il sera, tout de même, satisfait d'avoir fait sa connaissance.

N° 173.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 31 décembre 1832). Il s'excuse d'avoir retardé à lui écrire. A propos de sa candidature dans le comté de Rouville. "Vos titres sont nombreux, incontestables, et je ne puis trouver mauvais de vous en voir vous-même persuadé. Cependant, votre lettre me peine; pourquoi parler d'aller chercher votre récompense chez nos ennemis? Y a-t-il entre eux et nous quelque chose de commun? Nous réservent-ils autre chose que le mépris, même dans notre apostasie? Et voudriez-vous jouer le jeu de Mondelet? Vous vous plaignez: mais l'estime de vos compatriotes n'est-elle pas une belle récompense? Et, en attendant qu'elle vous soit témoignée mieux, la vogue que votre patriotisme a procurée à votre journal n'est-elle pas un témoignage flatteur? Je ne fais pas ces remarques pour atténuer vos droits sur les cœurs canadiens, mais pour en appeler à vos meilleurs sentiments et vous représenter combien serait coupable une défection comme celle dont votre lettre contient presque la menace." Il lui dépeint sa situation. Il est rendu à trente ans, n'est pas encore marié, n'a rien d'assuré "ni argent, ni pain, ni habits". Il a refusé de s'établir dans une campagne où il aurait pu se créer un bel avenir. Il lui prie de lui envoyer quelques sous.

N° 173 (a).—Le citoyen Rodier au citoyen Duvernay (sans indication de date ni de lieu). Une citoyenne lui est née. Il voudrait la faire baptiser, mais... Basses plaisanteries contre le baptême.

1833

N° 174.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay (De Québec, 7 janvier 1833). Sa lettre l'a rassuré. Il a parlé de sa candidature à M. Debartzch qui est prêt à l'appuyer. Il faut éviter un échec. Ce serait un malheur dans les circonstances.

N° 175.—Le docteur André Lacroix à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Saint-Rémy, 10 janvier 1833). Il désire avoir des renseignements plus complets sur l'affaire du 21 mai, et se plaint du peu de patriotisme de ses compatriotes. Couplets contre les Anglais. N. B. La neige achève de fondre par suite des pluies récentes.

N° 176.—Brechon à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 12 janvier 1833). Il s'ennuie à Québec et désire avoir des nouvelles de ses amis et amies de Montréal. Rambau restera à Québec jusqu'à la fin de la session; il voudra bien prier M. Raymond, de Laprairie, d'envoyer à M. Rambau les effets qu'il lui a demandés.

N° 177.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 12 janvier 1833). Etant très occupé par les débats parlementaires, il lui est impossible de préparer un *paragraphe* pour la *Minerve*. "Le *writ* pour Rouville a été ordonné hier. Ne pensez pas que j'aie négligé vos intérêts. J'ai écrit par la poste, suivant les directions de M. Debartzch, à quelqu'un sur qui il a de l'influence. J'ai aussi écrit à M. Benjamin Franchère et au docteur Bardy. J'écrirai à M. Drolet à mon premier moment de loisir; demain, j'aurai le tems. Je tâcherai d'en parler à *Tafle*, s'il est un peu *accostable*, et je vous ferai part de tout. Je n'ose en parler à M. Bourdages; le *writ* a été ordonné en son absence, et je ne voudrais pas renouveler sa douleur en lui apprenant que l'élection va avoir lieu pour remplacer son fils". Il voudrait bien avoir le temps de préparer quelque chose pour la *Minerve*.

N° 178.—Isaïe Boudreau à Ludger Duvernay, Montréal (De Sainte-Marie, 18 janvier 1833). M. Rainville paraît décidé à résigner en sa faveur. Les gens de Sainte-Marie sont en sa faveur (sous secret).

N° 179.—Isaïe Boudreau à Ludger Duvernay, Montréal (De Sainte-Marie le 21 janvier 1833). Il croit que les paroisses de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Hilaire seront en sa faveur. Il l'invite à se rendre à une assemblée pour le prochain dimanche à Sainte-Marie.

N° 180.—Isaïe Boudreau à Ludger Duvernay, Montréal (De Sainte-Marie, 24 janvier 1833). Tout va bien, l'élection est fixée au 5 février prochain. Il part pour la partie haute du comté.

N° 181.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 31 janvier 1833). Il lui donne des nouvelles de sa candidature. Le parti *Renaud* serait pour lui et le parti *Lemay* pour Rainville. M. Gosselin est malade. Témoignage de M. Goddu.

N° 182.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve* (De Québec, 7 mars 1833). Sa dernière lettre lui est arrivée bien en retard. A propos du deuxième volume du *Traité des lois*. Il le console de son échec dans la dernière élection, et lui offre, en même temps, ses condoléances pour la mort de son fils. Procès du capitaine Douglass. P. S. Il lui demande de publier dans la *Minerve* l'éloge du jeune Garneau alors à Londres avec M. Viger.

N° 183.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 7 mars 1833). Il lui offre ses sympathies à l'occasion de la mort de son fils. Il le prie de ne pas se laisser abattre par les derniers événements. Il a craint pendant quelque temps que son zèle ne se refroidit. L'explication publiée dans la *Minerve* l'a rassuré. En somme la *Minerve* est restée digne. Il doit prendre tous les moyens de ne pas la compromettre.

N° 184.—Copie d'une chanson patriotique *A la mémoire du 21 mai 1832* et envoyée par Ls-Pantaléon Resch à M. Duvernay, pour être publiée dans la *Minerve*.

N° 185.—A. Rambau à Ludger Duvernay, Montréal (De Saint-Charles, 17 mars 1833). Il le prie de remettre au porteur une lettre qu'il l'a chargé d'expédier.

N° 186.—Crérolin à monsieur Duvernois, rédacteur de la *Minerve*, Montréal (De New-York, 24 avril 1833). Il a gravé la planche du journal la *Minerve*, et lui envoie une copie de son travail. Il lui recommande un de ses compatriotes qui passe au Canada.

N° 187.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay (De Gentilly, 22 juin 1833). Il lui envoie une communication pour être publiée dans la *Minerve*. "Vallières fait le tyran aux Trois-Rivières."

N° 188.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay (De Gentilly, 23 juin 1833). Il lui reproche de ne s'être pas rendu à Gentilly, lors de son dernier voyage aux Trois-Rivières. Il a écrit un article dans le *Canadien* au sujet du juge Vallières, et voudrait le faire insérer dans la *Minerve*.

N° 189.—A. Rambau à Ludger Duvernay, Montréal (Saint-Charles, 26 juin 1833). Il le prie de lui envoyer plus promptement les journaux. Il a vu Potel et Amyot.

N° 190.—André Lacroix à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Saint-Henry, 6 septembre 1833). Il lui envoie une communication à propos de certains faits. Le citoyen Cardinal et plusieurs autres désireraient qu'elle fût publiée dans le *Vindicator*. Il le prie de réveiller les Canadiens de leur apathie. . . Il en est grandement temps. M. Papineau devrait s'adresser aux gens de la campagne.

N° 191.—E. N. D. au citoyen Duvernay (De Varennes, 12 septembre 1833). Il le remercie de son invitation. Il désire faire la connaissance du citoyen Bourque et c'est pourquoi il assistera au dîner.

N° 192.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay (De Montréal, 13 septembre 1833). Il a quitté la rédaction de la *Minerve* pour des raisons personnelles et est prêt à entrer en pourparlers avec M. Duvernay à ce sujet. Il lui demande d'annoncer son départ, et le prie de lui donner un état de compte.

N° 193.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 30 septembre 1833). Il a été reçu avocat il y a huit jours et a déjà sept actions pour le prochain terme de la Cour. "Quant à la politique, ça va cahin, caha. Nous avons malheureusement trop de gens du juste milieu. Mais, prenons patience et espérons qu'il y aura des hommes parmi ceux qui poussent, et même parmi ceux qui entrent dans le monde à présent. Il faudrait pour émoustiller ces gens-là que James Stuart reviendrait ainsi que Dalhousie et toute sa clique, qu'il y aurait à Québec et aux Trois-Rivières un 21 mai, un ou deux éditeurs et imprimeurs libéraux d'emprisonnés, et, pour comble, qu'on nous enverrait la compagnie des terres l'an prochain et quelque chose de pis s'il se peut. Et de plus, qu'on en ferait autant dans le Haut-Canada. Je crois que c'est le meilleur souhait qu'on puisse faire, et alors, j'espère qu'on cessera de pétitionner humblement, et que nous parlerons en hommes libres ou du moins nés pour la liberté. Alors j'espère que le cri universel et d'un bout du pays à l'autre sera "la liberté ou la mort" et que nous chanterons "Vivre libres ou mourir." Rainville est un incapable, il faudrait le remplacer. "Besserer est un brave homme". "Quant à Ouellet, c'est une bête, le plus chétif notaire de Québec, grand babillard et ignorant." Il fera

probablement mettre de côté le docteur Tessier. L'indemnité de dix chelins par jour aux membres exerce une influence pernicieuse et pousse les ignorants de la campagne à se mettre sur les rangs. La "citoyenne Winter est bonne citoyenne dans toute la force du terme, mais elle craint la révolution..."

N° 194.—Isaïe Boudreau à Ludger Duvernay, Montréal (De Sainte-Marie, 1er octobre 1833). Il l'invite à une assemblée qui doit se tenir à Sainte-Marie, le dimanche suivant.

N° 195.—P.-A. Rambau à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal (14 octobre 1833). Il le prie de lui envoyer quelques bouteilles de vin.

N° 196.—Prudhomme à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, rue Saint-Paul, Montréal (De New-York, 22 octobre 1833). Il part pour la Havane avec une troupe d'artistes. Il y passera l'hiver. Ils iront donner des représentations au Canada dans le cours de l'été. Il attend bientôt de ses nouvelles. Sa femme se recommande au souvenir de leurs amis de Montréal. Elle restera à New-York.

N° 197.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 27 novembre 1833). Il ne cherche pas sa vaine gloire en lui envoyant des écrits pour la *Minerve*. De même il ne traite pas d'affaires personnelles, tout ce qu'il veut c'est que les turpitudes qui se commettent dans tous les coins du pays soient connues du public. Il reproche à Duvernay sa partialité et lui demande de vouloir bien publier son dernier écrit.

N° 198.—E. Parent à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 10 décembre 1833). Il lui recommande M. Rambau qui est sans emploi. "Vous m'affligez en m'apprenant la maladie prolongée de Morin. Je crains bien que nous ne le perdions jeune. Ce n'est pas de la cervelle qu'il a dans la tête, c'est de la lave brûlante. Il faudrait à ce génie une sphère où il pût s'ébattre à son aise. Cette imagination, n'ayant pas d'aliments extérieurs à consumer, dévorera son enveloppe. Toujours, faites à Montréal tout ce que vous pourrez pour le conserver longtemps au pays. Nous ne mettrons pas la main de sitôt sur son pareil." Les jeunes Auger et Taschereau sont deux excellents sténographes et des jeunes gens de talent. "Les députés du district de Montréal veulent casser les vitres à l'ouverture de la session." Il faut leur dire d'agir avec circonspection. Le refus du bill des subsides par le Conseil a causé une grande perturbation dans les affaires commerciales. Il ne faut pas que la Chambre en soit tenue responsable. Des compliments à tous les patriotes.

N° 199.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 17 décembre 1833). Il lui demande pourquoi il ne veut pas publier son écrit. Il pourrait le corriger et en donner le précis. Le *Vindicator* refuse lui aussi de le publier. Les insulteurs publics triomphent, et il voit le succès de la prochaine élection compromis par le silence qu'on lui impose.

1834

N° 200.—Ecrit adressé à monsieur le Président et signé P. C. L'auteur se défend d'être un délateur et un bureaucrate.

N° 201.—Le citoyen Rodier à Ludger Duvernay, Montréal (De l'Assomption, 2 janvier 1834). Il lui souhaite ainsi qu'à la *Minerve* de longues et prospères années. Il est heureux de son sort, plus heureux que "maints ambitieux patriotes" qui sont loin d'être désintéressés comme lui. Il les connaît pour les avoir étudiés et suivis,

et ne croit pas se tromper en les jugeant comme il le fait. Les étrennes de la *Minerve* (une chanson) le font sauter de joie. M. Beaupré lui demande plusieurs copies de son *avertissement*.

N° 202.—P. Winter à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 4 janvier 1834). "Voilà encore une nouvelle année et pas encore de changement ni de réformes dans le gouvernement de notre patrie ! Verrons-nous longtemps les abus de pouvoir se cumuler et se perpétuer, pour ainsi dire, sans y mettre un ou plutôt des obstacles invincibles ? Espérons que le plus dur est passé et que dans peu d'années, nous verrons notre beau pays libre et affranchi du joug pesant que lui imposent nos ennemis. Quant à nous, citoyens, c'est ce que nous désirons depuis longtemps et veuille la Providence que ce souhait soit bientôt accompli. *Mais aidons-nous et le Ciel nous aidera.*" Il lui présente ses souhaits ainsi qu'à MM. Gosselin et Morin. Un *petit citoyen* lui est né; il a été nommé Thomas-Napoléon-Georges. Plusieurs souscripteurs demandent avec instance le second volume du *Traité des lois*.

N° 203.—Bréchon à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De New-York, 8 janvier 1834). Il s'embarque pour la France, heureux d'aller revoir le pays natal. Il verra les personnes dont Duvernay lui a donné l'adresse.

N° 204 —Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 8 janvier 1834). Il lui écrit au nom de Wolf. L'écrit en vers, signé J. C. T., est l'ouvrage du fils du capitaine Turcot. Wolf fera ses commissions. Il lui envoie un nouvel écrit, celui-là fort modéré.

N° 205.—M. D.-J. Jaumenne aîné à M. L. Duvernay, en ville (23 janvier, 1834). Il s'est présenté deux fois chez M. de B... et n'a pu être reçu. "Les seigneurs de ce pays-ci seraient-ils comme nos marquis de la vieille Europe ?" Il le prie de dire un mot en sa faveur à M. de B...

N° 206.—Estimé de la perte encourue par L. Duvernay à l'incendie du 30 janvier 1834, 2046 louis.

N° 207.—Thomas Fortier à Ludger Duvernay, Printer of the *Minerve*, Montréal (De Gentilly, 7 février 1834). Il a été heureux d'apprendre qu'il va publier ses écrits. Madame Wolf est malade. Les troubles sont sérieux, les patriotes, comme lui, ne l'abandonneront pas.

N° 208.—Bréchon à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Paris, 14 février 1834). Il est rendu en France après une heureuse traversée de vingt-six jours. A son arrivée à Paris, il a passé par la place Vendôme. "J'ai vu l'empereur sur la colonne; j'ai vu aussi avec plaisir au pied de cette colonne des couronnes d'immortelles, une preuve que les Français n'ont pas encore oublié le grand homme." Il a fait des arrangements au Havre avec un *limonadier* pour lui faire envoyer des journaux français. Saluts et amitiés à Lafontaine, au docteur Vallée, à M. et Mme Perrault, au docteur Lacroix, au docteur Duchesnois, à M. et Mme Gauvin.

N° 209.—Henri Picard, professeur à l'Académie et membre de l'Institut d'Albany, à Ludger Duvernay, imprimeur, rue Saint-Paul, no 29, à Montréal (D'Albany, N.-Y., 25 février 1834). Il lit avec plaisir la *Minerve*, il regrette, cependant, les nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire qu'on y voit dans la plupart des articles. Il lui renvoie un numéro corrigé du même journal. "Si, comme j'ai lieu de le croire, la langue française est honorée et religieusement conservée au Canada, si les patriotes l'y préfèrent à l'anglaise, comment le parti libé-

ral ne tient-il pas à posséder au moins un organe à l'abri de toute critique, c'est-à-dire un journal purement écrit? Il est pénible de penser qu'un Anglais qui aurait appris notre langue, un peu moins superficiellement que le commun de ses compatriotes, pourrait tourner en ridicule les journaux français de votre pays, aussi bien que les Canadiens qui se disent fiers de parler cette belle langue." Il espère qu'il accueillera de bon cœur ces observations qu'il fait à lui seul.

N° 210.—Docteur André Lacroix à Ludger Duvernay, Montréal (An de la liberté et de la chute des Tyrans !!! Châteauguay, 29 mars 1834). Lui et Cardinal ont fait une tournée dans le comté et ont réussi à enrégimenter un bon nombre de citoyens en faveur de la bonne cause. Il le prie d'annoncer dans la *Minerve* la prochaine assemblée. On y présentera des résolutions qui "seront de nature à plaire aux amis du pays." "Parent n'a jamais eu en vue de faire du jésuitisme." Il assistera avec Cardinal à l'assemblée de Beauharnois. "Courage, citoyen Duvernay, un peu moins de modération. Bûchez de toutes vos forces, l'arbre de la tyrannie doit bientôt tomber."

N° 211.—Le citoyen député (Rodier) à Ludger Duvernay (Dimanche au soir à sept heures, de l'Assomption?). Il pense à son discours. Gosselin voudra bien en corriger "les erreurs qui pourraient s'y trouver et compromettre ma si haute réputation. Tu sais que l'ignorance n'est pas toujours incompatible avec le patriotisme..."

N° 212.—Léon Potel à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal (De Chambly, 7 avril 1834). Il le prie de lui pardonner sa négligence. Il a discuté son plan avec Amiot. Il aimerait mieux le titre de *Muse canadienne* que celui de *Parnasse canadien*. Les chansons politiques devraient être retranchées du recueil. *L'Ami du peuple* pourrait en profiter pour soulever une question de politique. Il préparera le prospectus tel que demandé. Des amitiés à Gosselin.

N° 213.—P.-H. Boucher-Belleville à Ludger Duvernay, Montréal (De Debartzch, 11 avril 1834). Il a envie de l'appeler jésuite pour le sermon qu'il lui fait à propos de sa chanson. Il n'y a rien à espérer des prêtres "c'est une caste privilégiée comme la gent ministérielle." Son oncle, le curé de Laprairie désapprouve ses principes... Il lui demande une petite presse. La besogne qu'il a entreprise est au-dessus de ses forces.

N° 214.—A.-N. Morin à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve*, Montréal (De Londres, 20 juin 1834). Il lui envoie un extrait du *Morning Herald* à propos de la compagnie des Terres. Ils ont adressé lui et M. Viger, une requête, au roi, contre cette compagnie, mais inutilement. "Le Comité du Canada va plus lentement à la suite du changement de ministère." Ils attendent les requêtes du peuple. M. Robinson, M. P., gouverneur de la compagnie des Terres, a présenté une pétition de Ristigouche—c'est toujours le vieux projet de démembrement... La pétition a été référée au comité du Canada. M. Rœbuck la combattra.

N° 215.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 31 juillet 1834). Il croit que les lettres qu'il lui a envoyées ont été perdues, car il n'a pas eu de réponse. Révolte dans la paroisse à propos de la construction de l'église. Le grand connétable a fait plusieurs arrestations. La dernière partie de cette lettre est signée par J. Louis Wolf qui dit à Duvernay être inconsolable de la perte de sa chère Julie.

N° 216.—Docteur C.-H.-O. Côté à M. J.-L. Brault (De Napierville, 14 août 1834). La tante de sa femme, madame Fife (Mary Alice Willis, veuve en premières

noces de feu George Scott, et mariée depuis trois mois à James Fife, âgée de 39 ans) est décédée du choléra. Il le prie de lui envoyer divers effets de deuil. Liste de personnes décédées du choléra à Napierville.

N° 217.—Le docteur P. Davignon à Ludger Duvernay, Montréal (De Sainte-Marie, 22 août 1839). Il lui recommande un *ami du pays*, remarquable par ses talents et ses connaissances philosophiques, qui désirerait entrer à la rédaction de la *Minerve*. "Que dites-vous du fameux rapport? Ma foi, c'est ce qu'on devait attendre d'un comité fait à la *Stanley*. Canadiens, ne faites pas rouiller vos plaques de fusil."

N° 218.—Bréchon à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De New-York, 31 août 1834). Le navire qui portait ses marchandises a fait côte à peu de distance de New-York, mais a pu être ramené au port. Il vient de rencontrer M. Berthelot. Il retournera avec lui au Canada.

N° 219.—Le citoyen (Rodier) . . . Il prie une personne qui n'est pas nommée de lui donner une traite sur les greffiers pour trente gourdes. . .

N° 220.—Léon Gosselin à Ludger Duvernay, Montréal (4 septembre 1834). Il quitte la rédaction de la *Minerve*. La démarche qu'il adopte est nécessaire et indispensable.

N° 221.—Edouard Rodier à Ludger Duvernay (sans indication de date ni de lieu). L'affaire de Leblanc l'a saigné au cœur. Il a discuté la chose avec Debartzch, O'Callaghan et Perrault. "Ce dernier se rend insupportable à tout le monde par le ton tranchant et pédagogue qu'il prend dans la conversation. Cela ternit beaucoup son mérite, que d'ailleurs, j'apprécie justement."

N° 222.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 3 décembre 1834). Il a été bien occupé à l'élection, il écrit à la hâte. "Nos ennemis s'unissent de plus en plus, et je crois que nous sommes un peu paisibles. Nous devrions agir avec un peu plus d'énergie." Il lui envoie le nom d'un nouvel abonné, M. Philibert Grenier.

N° 223.—Thomas Fortier à Ludger Duvernay, à Montréal (De Gentilly, 17 décembre 1834). Le jeune Turcot l'a insulté devant toute la paroisse; il faut agir avec lui sans ménagement. Il lui avait d'abord pardonné, mais ce pardon n'a servi qu'à augmenter ses mauvaises dispositions. Il veut bien l'union, mais, pas au dépens de son patriotisme qui est toujours pur. J.-Louis Wolf ajoute en postscriptum que l'ami Fortier est un peu *chaud*, il est vrai, cependant, qu'il a été insulté gravement.

N° 224.—Billet signé de François La Rocque, Veuve Cotté, B. Berthelot, M. D., Pierre Berthelot, A. Laframboise et Veuve Lamothe où on avertit Duvernay que son journal contient des écrits insultants. Les signataires lui demandent de rayer leurs noms de la liste des souscripteurs.

N° 225.—Dîner à L.-V. Sicotte. Santé portées par le président—1° Le Peuple, 2° La Chambre d'assemblée, 3° Louis-Victor Sicotte, 4° Louis-Joseph Papi-neau, 5° D.-B. Viger et A.-N. Morin, 6° La Maison canadienne et les marchands détailliers canadiens, 7° La Chute du Conseil et de l'Aristocratie, 8° La Saint-Jean-Baptiste, fête patronale des Canadiens, 9° Nos voisins et les institutions républicaines, 10° Waller, Tracey et les victimes du 21 mai, 11° Les enfants de l'Irlande, 12° W. L. McKenzie et nos amis du Haut-Canada, 13° Le clergé canadien, il sera soutenu en faisant cause commune avec le peuple, 14° Le maire et le conseil de ville de Montréal et de Québec, 15° Le doyen de la Chambre d'assemblée, Louis

Bourdages, Joseph Papineau père, doyen des notaires, et Bonaventure Panet, ces deux derniers étant les deux seuls membres survivants du premier parlement, 16° Le beau sexe canadien.

1835

N° 226.—L.-V. Sicotte à Ludger Duvernay, éditeur, propriétaire de la *Minerve*, Montréal (De Burlington, janvier 1835). Il est tout à fait de mauvaise humeur contre lui parce qu'il ne reçoit pas la *Minerve* comme il avait été convenu. Il lui reproche vertement sa négligence envers ses souscripteurs, et l'avertit qu'il s'abonnera à l'*Ami du Peuple* si la *Minerve* ne vient pas.

N° 227.—J.-Th. Boucher-Belleville à Ludger Duvernay, Montréal (Du village Debartzch, 11 janvier 1835). Il est devenu propriétaire de l'*Echo* moyennant un marché conditionnel pour deux ans. Il lui demande de lui envoyer les règlements qui régissent son établissement. Rambau a été mal reçu. "Le *Canadien* est un *jean-fesse*."

N° 228.—Thomas Fortier à Ludger Duvernay, Montréal (Des Trois-Rivières, 16 janvier 1835). Pourquoi n'a-t-il pas publié son dernier écrit? Il est disposé à payer, s'il le faut. Pourquoi n'établirait-il pas une *presse* canadienne aux Trois-Rivières? Il l'aiderait et lui fournirait un bon éditeur. Il lui demande de traduire *A Loyal Patriot* et de le publier dans la *Minerve*.

N° 229.—Facture d'un compte pour pain de Hyacinthe Latrimouille à Ludger Duvernay (Montréal, 29 janvier 1835).

N° 230.—Ludger Duvernay à A. Rambau (De Montréal, 26 février 1835). Il lui reproche de l'avoir injurié dans des communications signées N. P. "Ce n'est pas quand on a, comme vous, joué le rôle d'un misérable à New-York, et qu'on en joue un autre, non moins vil et non moins hypocrite que méprisable en Canada, qu'on devrait s'attendre à recevoir une leçon de la part d'un honnête homme, car alors il se compromet. Cependant, je veux bien vous laisser encore cette dernière chance de prouver que vous n'êtes pas un vil calomniateur."

N° 231.—Le citoyen Rodier à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 28 février 1835). "Tu as lavé dans l'opprobre d'un poltron la flétrissure que lui-même t'avait reprochée. Le cœur d'un apostat ne peut pas être capable de courage." Il n'a pas meilleure opinion de Girod. Thomas Amiot a voulu le provoquer en duel. "L'adresse de Morin à la harangue a été présentée hier au soir et sera discutée ce soir. Bédard, Caron et Vanfelson nous préparent de l'opposition et ils ont un certain parti dans lequel je regrette de voir MM. Dionne et Tasché. Nous ne les craignons pas. Je crains aussi que Meilleur ne les suive, mais je le suis de près, et il me redoute." Grand bal chez le maire. Il a vu l'ami Bréchon "qui est toujours farçeur comme à l'ordinaire". Dis donc à Lorimier et à Laberge etc., etc., de m'écrire."

N° 232.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay (De Gentilly, 2 mars 1835). Il est bien malheureux; ses meilleurs amis refusent de l'appuyer; le jeune Turcot est un vaurien et ne mérite pas la confiance de Duvernay. C'est un traître qui sera avant longtemps du côté de leurs ennemis. Il ne mentionne jamais son nom dans la *Minerve*, ne publie pas ses écrits, il devrait être plus reconnaissant envers un vieil ami qui a tout sacrifié pour la cause des patriotes.

N° 233.—Sabrevois de Bleury à Ludger Duvernay (De Montréal, 21 avril

1835). M. Léon Gosselin le charge de l'avertir pour une dernière fois d'avoir à régler ses comptes avec lui, sinon, il prendra les moyens légaux pour en venir à un arrangement définitif.

N° 234.—M. D. Meunier à Ludger Duvernay, imprimeur, Montréal (De la Montagne de Rouville, 6 mars 1835). Il n'a pas tenu à son égard les conversations qu'on lui impute. Il demande à Duvernay de lui faire connaître qui lui a donné les renseignements dont il parle dans sa lettre.

N° 235.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 11 mars 1835). Il n'a pas été compris, néanmoins il continuera à lutter pour la liberté. Il prie Duvernay de publier ses derniers écrits sur le *duel* et sur l'*emprisonnement*.

N° 236.—J.-Th. Boucher de Belleville à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (Du village Debartzch, 4 avril 1835). Il ne lui envoie pas l'argent qu'il réclame de la femme de Belouin, parce qu'il ne doit rien à celui-ci qu'il a payé d'avance. Il n'approuve pas l'envoi de M. Papineau, en Angleterre. Lord Aylmer profiterait de son départ pour réunir les Chambres, et alors, qui serait orateur? Bédard ou Caron, Lafontaine ou Morin? Gogy même aurait une chance de l'être. Papineau est nécessaire pour retenir les patriotes. P. S. La lettre de M. Hubert, qu'il a publiée, cause de la sensation. La famille Hubert est très mécontente.

N° 237.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 29 avril 1835). Il ne regrette pas d'avoir démasqué le jeune Turcot par l'écrit qu'il a publié dans la gazette de Neilson. "Sa conduite depuis le commencement a été celle d'un menteur et d'un gueux." De plus, il n'a pas de jugement. Les écrits envoyés contre lui à la *Minerve* sont faits dans le but de le perdre, on cherche à le faire passer pour un ivrogne. Il est décidé de prendre tous les moyens possibles pour humilier ses ennemis. Il regrette toujours qu'à la *Minerve*, on refuse de publier ses écrits. Il n'en enverra plus. Il espère aller le voir à Montréal avant longtemps.

N° 238.—J.-Th. Boucher-Belleville à Ludger Duvernay, Montréal (Du village Debartzch, 3 mai 1835). "J'ai reçu votre lettre du 24 avril qui me donne de nouvelles preuves de l'escobarderie de Quiblier et qui m'informe des pâques de ce digne chrétien, Rambau. Ce sont toutes choses qu'on peut admirer chez cette espèce d'hommes, mais qui ne peuvent nous surprendre après la connaissance que l'on a d'eux. Je suis très convaincu que si Rambau était en Turquie, il serait musulman et qu'il n'aurait pas séjourné deux ans sur cette terre, sans faire, au moins, une fois le pèlerinage au tombeau du saint prophète Mahomet. Quiblier serait un fervent marabout sous l'empire turc et au milieu des croyants, comme il est digne prêtre de Jésus-Christ en Canada, au milieu des chrétiens. Voilà, je vous assure, l'idée bien arrêtée que j'ai de ces deux hommes." Il parlera de la fanfaronnade de Rambau dans l'*Echo*. Belouin est à son service. Il croit que Fortin a l'intention d'établir un journal dans le voisinage, en opposition à l'*Echo*. Il le prie de l'excuser s'il tarde à répondre à ses lettres.

N° 239.—J.-G. Barthe à Ludger Duvernay, Montréal (Des Trois-Rivières, 21 mai 1838). Il a été surpris de constater que Duvernay, tout en se faisant l'apôtre de la liberté, refuse d'admettre les écrits des patriotes. Il le prie de lui renvoyer l'*esquisse* qu'il avait préparée.

N° 240.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly,

2 juillet 1835). Il le remercie de sa bonne volonté. La fête a été brillante. "Jacques Baby a commis tant de scandale dans l'église de Saint-Pierre-les-Becquets, dimanche dernier, qu'il a été condamné à payer dix chelins d'amande et les frais. . . Il a prétendu que le curé avait parlé contre le gouvernement, ce qui est faux, car il a dit (le curé) que nous devons obéir aux autorités légitimes constituées suivant la loi, et que c'était pécher que de ne pas obéir à ces autorités formées et constituées par le peuple; que les gouvernements étaient respectables en proportion du respect qu'ils avaient pour les lois civiles et canoniques. Tu peux faire usage de cela. Baby est un bureaucrate enragé qui mérite d'être tancé,—il le sera." Les déprédations causées par les voleurs dans les paroisses.

N° 241.—Hertel de Rouville à Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve*, Montréal (De Saint-Hilaire-de-Rouville, 14 juillet 1835). A propos d'une institutrice qu'il aurait à engager pour ses enfants. La personne qu'il lui propose ne répond pas à ses désirs. P. S. Il ne peut le payer dans le moment, car il est dans une grande disette d'argent. Il désirerait faire imprimer 200 copies de blancs tel que le modèle inclus.

N° 242.—Hertel de Rouville à Ludger Duvernay, Montréal (De Saint-Hilaire-de-Rouville, 21 juillet 1835). Il regrette d'avoir mal compris sa lettre au sujet de cette jeune demoiselle qu'il désire avoir pour institutrice de ses enfants. Il l'a engagée, et espère qu'elle fera bien. Quant aux blancs qu'il veut faire imprimer, il désirerait un *motto* quelconque ou la reproduction d'un paysage dans le haut de la première page. Il ne tient pas du tout à y mettre ses armes.

N° 243.—Alexis Giard à Ludger Duvernay, Montréal (De Montpellier, 6 août 1835). En quittant Montréal, il s'est rendu à Burlington, mais n'a pu trouver en cet endroit ce qu'il désirait. C'est pourquoi il s'est rendu à Middleburg où il a fait d'heureuses connaissances parmi les gens de cette place. Il ne leur trouve qu'un "défaut assez remarquable qui est qu'ils sont extrêmement religieux et, plusieurs d'entre eux sont fanatiques et hypocrites au superlatif." Description humoristique de leurs assemblées religieuses. Il lui donne les raisons pour lesquelles il a quitté Middleburg et est allé s'établir à Montpellier. Il loge maintenant chez une dame Oaks, et étudie la langue anglaise en compagnie de ses trois jeunes demoiselles qui sont charmantes. Il a bien hâte d'avoir des nouvelles du Canada.

N° 244.—Ovide Perrault à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 16 novembre 1835). Il le remercie de sa lettre au sujet d'un article qu'il a publié (Perrault). On ne peut approuver la réponse de lord Gosford aux *Constitutionalistes*, et ce qu'il dit dans son article a été approuvé par Papineau. Les *grands principes* n'ont pas encore triomphé, et, il faut être fermes. P. S. Il croit qu'il vaut mieux avoir un nom anglais pour l'élection du comté. "Je vois par un article du dernier *Ami du peuple* que Leblanc travaille pour ce journal. L'article de deux colonnes sur la commission est de ce rénégat."

N° 245.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 17 décembre 1835). Il avait bien pris la résolution de ne plus rien écrire, il ne peut, cependant, s'empêcher de lui envoyer un nouvel écrit contre la compagnie des Terres. C'est un document dont pourra se servir le comité des Terres. Il est l'auteur de l'écrit, paru dans le *Canadien*, concernant les jurés et les témoins.

1836

N° 246.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 10 janvier 1836). Il a raison de s'exciter quelquefois. Turcot a fait venir un médecin

dans la paroisse pour prendre sa place. Quant à ses écrits, s'ils ne sont pas toujours en bon français c'est qu'il n'a "jamais eu la patience de raisonner une phrase." La fin tragique du frère de Duvernay l'a beaucoup peiné. L'aubergiste Landry mérite une punition sévère. Wolf est en bonne santé.

N° 247.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 2 février 1836). Il a traduit la lettre de Wolf. Il croit en avoir fait une bonne traduction. Il se plaint des retards dans l'envoi de la *Minerve*. Il a écrit au gouverneur à propos des négligences du bureau de poste. Il publiera sa réponse si l'on ne lui donne pas justice.

N° 248.—Langlade à Ludger Duvernay, Printer, St. Paul's Street, Montreal, Lower Canada (De Bordeaux, 10 février 1836). Il a reçu les numéros de la *Minerve* et du *Irish Vindicator* et a dû payer vingt-deux francs de frais de poste pour les recouvrer. Il le prie d'expédier la *Minerve* par la voie de New-York à Bordeaux directement. "Comme vous, cher monsieur, je désire de tout cœur que les affaires politiques de votre province soient amenées à bonnes fins; mais, moi, je crois que vous ne serez vraiment libres que lorsque l'océan aura englouti l'Angleterre et les *Englishmen*. Jetez les yeux sur la carte des deux Amériques et vous verrez que vous êtes le seul peuple de ce vaste continent qui soit resté le très-humble sujet d'une puissance européenne. La France a dans ce moment-ci 400,000 hommes sous les armes qui brûlent du désir de recueillir l'héritage que leur a laissé la vieille armée; mais nos doctrinaires n'aiment pas l'odeur de la poudre à canon. Si vous aviez seulement la 8ème partie de cette valeureuse armée, je suis bien sûr qu'avant la fin de l'année 1836, les Anglais et les Ecossais auraient évacué votre beau pays. Qu'en pensez-vous?" La guerre civile, en Espagne, se continue. Il le prie de saluer ses amis de Saint-Benoît, Girouard et Dumouchelle.

N° 249.—(Rodier) à Ludger Duvernay, Montréal (sans indication de date ni de lieu). Il est malade et personne ne songe à aller le voir. Le docteur Gauvin le soigne "avec succès jusqu'à présent".

N° 250.—Edouard-E. Rodier (sans adresse) (De Montréal, 7 avril 1836.) Il accepte la commission dont Son Excellence veut l'honorer et agira de concert avec MM. Cu villier et Viger.

N° 251.—Bréchon (sans adresse) (De Québec, 18 avril 1836). Plusieurs citoyens de Québec veulent faire chanter un service pour madame Laetitia Bonaparte. Le curé de Québec, M. Baillargeon, y a consenti à la condition que les journaux de Québec n'en fassent pas mention. Il le prie de s'assurer auprès des éditeurs de journaux à Montréal, quelle ligne de conduite ils tiendront, et de lui répondre tout de suite.

N° 252.—Ernest Caylus à Charles Rodier, M. P., Montréal (De Pott's Town Pensylvanie, 19 avril 1836). Il a lu dans un journal le récit d'un duel entre M. Duvernay et M. de Bleury. Il espère que les blessures de M. Duvernay sont légères. Il a appris, par M. Ubner, de New-York, que des dissensions existaient parmi les patriotes. Il regrette que MM. Leblanc et Aubin aient quitté la *Minerve*. Il visite dans le moment, la Pensylvanie avec son ami Latrade. Les "nouvelles de France sont loin d'être satisfaisantes pour les amis de la liberté." Le parti démocratique triomphe aux Etats-Unis "il n'est pas oppresseur comme l'est dans les autres contrées la victorieuse aristocratie." "Je fais des vœux bien sincères, mon cher monsieur, pour la réussite de votre lutte en Canada; les démocrates de tous les pays doivent unir leurs efforts pour la cause commune, mais entre les patriotes

français et canadiens, il y a des liens encore plus étroits que ceux de l'amitié; il y a ceux de la parenté; vous et vos amis joignez aussi vos désirs à tous ceux que nous formons pour l'émancipation de la France. L'amitié des honnêtes gens porte bonheur." Il attend une réponse.

N° 253.—Avis à Ludger Duvernay que sa police d'assurance sera échu le 8 juin (De Montréal, 12 mai 1836).

N° 254.—Invitation à Ludger Duvernay, pour assister à une assemblée du *Merry Club* (signature illisible).

N° 255.—O.-R.-L. Boucher à Ludger Duvernay, office de la *Minerve*, Montréal (De Maskinongé, 17 juin 1836). Il fera son possible pour le faire élire dans le comté de Lachenaie. Il lui propose d'assister à une assemblée de tout le comté de Yamachiche.

N° 256.—R.-J. Kimber à Ludger Duvernay, Montréal (Des Trois-Rivières, 17 juin 1836). Aucun candidat ne se met sur les rangs pour la prochaine élection. Il l'invite donc à venir tenter fortune dans le comté de Lachenaie. Tous les patriotes voteront pour lui.

N° 257.—L.-A. Ducheny à Ludger Duvernay (De Maskinongé, 4 juillet 1836). Sa candidature serait bien vue dans tout le comté. Il en a parlé à plusieurs de ses amis qui ont approuvé sa proposition. Il continuera à travailler en sa faveur. A propos d'un écrit qu'il lui a envoyé.

N° 258.—MM. Em. Lord, M. D., et J. Chaurette, marchand, à Ludger Duvernay, Montréal (De Yamachiche, 6 juillet 1836). Il regrette d'avoir à lui apprendre que la majorité des électeurs à Yamachiche est contre lui. Les gens d'Yamachiche veulent un candidat de la paroisse et sont plutôt en faveur de M. Desaulniers. Ils l'invitent, tout de même, à se mettre sur les rangs, en second.

N° 259.—Jean-Paul à Ludger Duvernay (9 juillet 1836). A propos d'un pamphlet signé de Léon, Polite et Charles Clément. Il fournira des *affidavit*. Il ne doit pas ménager les coups à ces gens. Il l'invite à venir à Varennes avec Rodier.

N° 260.—P.-L. Caisse, Emmanuel Lord, Jean Chaurette, Jos. Bettez... à Ludger Duvernay, Montréal (De Sainte-Anne-d'Yamachiche, dimanche, 7 août 1836). Ils déplorent son absence à l'assemblée de ce jour. Les deux partis de Lajoie et de Drolet sont d'égale force. Drolet lui fera des concessions et son élection est certaine, mais, à condition qu'il assiste lui-même à la prochaine assemblée.

N° 261.—Edouard-E. Rodier à Etienne Parent, éditeur du *Canadien* (De Montréal, 27 juillet 1836). Il est grandement indigné de la communication parue dans le *Canadien*, signée C... et qui contient de basses personnalités à son adresse. Il désire connaître l'auteur de cet écrit ou bien, il le considérera (Parent) comme responsable de l'article en question.

N° 262.—J.-B. Meilleur à Ludger Duvernay, rue Saint-Paul, Montréal (De l'Assomption, 17 août 1836). Il le prie de lui renvoyer la dernière épreuve des attestations et accessits qu'il lui a envoyée. La date de l'examen approche et on en a un besoin immédiat. M. le directeur enverra un avis à la *Minerve*. "Nous ne sommes pas encore en état de faire grand bruit; mais, enfin, nous devons commencer à paraître sur l'horizon dans la catégorie des collèges de la province..."

N° 263.—J.-B. Meilleur à M. l'éditeur de la *Minerve*, rue St-Paul, Montréal (De l'Assomption, 13 septembre 1836). Il proteste contre l'emprisonnement de M. Duvernay, et envoie une lettre qui devra être publiée dans la *Minerve*.

N° 264.—Communication à Ludger Duvernay, détenu politique (Trois-

Rivières, 15 septembre 1836). Longue diatribe contre les oppresseurs du peuple et leur victime Ludger Duvernay (sans signature).

N° 265.—Motion du procureur général C.-R. Ogden pour faire émettre un mandat d'arrestation contre Ludger Duvernay. Celui-ci est accusé d'avoir publié dans la *Minerve*, le 7 mars 1836, un écrit libelleux (Montréal, 10 mars 1836).

N° 266.—Protêt de Ludger Duvernay contre la motion du procureur général (Montréal, 27 août 1836).

N° 267.—Interrogatoire de Ludger Duvernay (sans indication de date).

N° 268.—Déposition de Michel Saint-Pierre contre Jean-Baptiste Du Poleau dit Duval, accusé de vol sacrilège (10 juin 1836).

N° 269.—Déposition de Joseph Franchère contre Jean-Baptiste Du Poleau dit Duval (25 août 1836).

N° 270.—Brouillons où sont inscrites diverses observations concernant la cause du Roi contre Ludger Duvernay (sans indication de date).

N° 271.—Protêt à la réquisition de Charles Clément Sabrevois de Bleury, écuier, contre Ludger Duvernay. Sabrevois de Bleury proteste contre certains écrits de la *Minerve* qu'il considère comme attaquant sa réputation.

Déposition de Amury Girod où il se déclare l'auteur des écrits publiés contre Sabrevois de Bleury (21 septembre 1836).

N° 272.—A Girod à Ludger Duvernay (De Varennes, 27 septembre 1836). L'issue de son affaire avec M. de Bleury a soulevé ses amis. Il le regrette. Il a cru d'abord avoir raison, il s'est aperçu plus tard qu'il avait mal agi. Il a fait apologie plutôt que de subir un procès ruineux. Malgré ce que l'on dira de lui, il restera toujours dans les rangs des patriotes (Copie de l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal).

Nos 273, 274 et 275.—Trois billets adressés à M. Duvernay pendant qu'il était en prison. Deux des signataires lui demandent du papier à lettre, du pain et du tabac.

N° 276.—Auguste Wolff à Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve*, Montréal (Maskinongé, 9 octobre 1836). Il s'ennuie beaucoup dans sa retraite de Maskinongé, et sa seule consolation est de lire la *Minerve*, qu'un de ses amis, M. de Carufel, lui passe de temps en temps. Comme celui-ci a discontinué de recevoir son journal, il le prie de l'envoyer maintenant au nom de son neveu, Charles Wolff, à Maskinongé. Tous les frais de poste lui seront fidèlement remboursés.

N° 277.—J.-Th. Boucher-Belleville à Ludger Duvernay, Montréal (De Saint-Charles, 28 octobre 1836). Le *Glaneur* serait prêt à paraître si ses amis s'y intéressaient. Il est bien occupé depuis le trépas de l'*Echo*.

N° 278.—Thomas Fortier à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 6 novembre 1836). Il le remercie de la franche hospitalité qu'il a reçue chez lui lors de son voyage à Montréal. Il a enfin rencontré des hommes de génie et d'un mérite réel ! Il voudrait bien que son écrit fût publié le plus tôt possible. Il s'ennuie et désirerait se marier. Il prie Duvernay de lui chercher une épouse parmi ses connaissances.

N° 279.—Lettre incomplète, probablement de Ovide Perrault. Debartzch a perdu la tête, et se conduit comme un insensé.

N° 280.—Avis où l'on invite Ludger Duvernay à assister à une assemblée de la "Montreal Property Protecting Fire Company", le 28 mars 1837.

N° 281.—Longue dissertation en anglais, sur la démocratie, datée de Montréal, 5 octobre 1838, et signée Miles Yale, Mechanic—From the *Boston Investigator*.

1837 (1)

Liste des personnes qui ont souscrit pour indemniser le propriétaire de la *Minerve*, alors en prison, des pertes subies tant en 1832 qu'en 1836. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 167-171).

J.-M. Lemaitre à Ludger Duvernay, bureau de la *Minerve*, Montréal (De Québec, 19 juin 1837). Il a fait des arrangements pour la publication du *Libéral*; il lui faudrait un assortiment de caractères pour imprimer sa feuille en double. Il est mortifié de voir que le papier ait une si petite apparence. Un M. Connolly, Irlandais réformiste, a été choisi comme candidat de Saint-Roch, à la prochaine élection, pour remplacer le fameux Vanfelson. Etonnement de M. Parent. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 172-173.)

Frs Lemaitre (sans indication d'adresse) (De Québec, 31 juillet 1837). Il raconte avec beaucoup de détails ce qui s'est passé à l'assemblée du 31 juillet. Le parti de Munn a saccagé l'imprimerie du *Libéral*. Lui-même a reçu plusieurs coups. Le *Libéral* continuera sa campagne, Le nombre des souscripteurs augmente tous les jours. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol V, p. 174-177.)

R.-S.-M. Bouchette à Ludger Duvernay (De Québec, 5 octobre 1837). Quelques citoyens et lui ont organisé un comité central à Québec. Il veut avoir une copie des règlements qui régissent le comité central de Montréal. Amitiés à M. Rodier. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 177-178.)

J.-M. Lemaitre à Ludger Duvernay (De Québec, 10 octobre 1837). Il a abandonné le *Libéral* parce qu'un nommé Chasseur "est venu tout brouiller dans l'établissement" et parce qu'on refuse de le payer. Il prie Duvernay de lui trouver un emploi; s'il voulait lui donner quelques *casses de caractères*, il commencerait la publication d'un nouveau journal, pour remplacer le *Libéral* qui achèvera bientôt son existence. Rien ne le forcera à changer sa ligne de conduite. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 178-182.)

James C. Barter to any French gentleman at Plattsburg, Burlington or St. Albans, or other frontier town (D'Ogdensburg, December 2, 1837). M. Inley Bazelle, qui a servi sous l'empereur Napoléon, désire embrasser la cause des patriotes. Le soussigné le connaît bien. M. Barter voudrait établir un moyen de communication entre les patriotes du Haut-Canada et ceux du Bas-Canada. Les dépêches pourraient être expédiées par Brockville. On croit que la révolution est commencée dans le Haut-Canada. Il est à désirer que tous ceux qui recevront sa lettre fassent des arrangements pour disséminer les nouvelles concernant les troubles dans le Haut-Canada et le Bas-Canada. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 182-184.)

Gustavus G. Cushman to Joshua Bell or E.-E. Rodier or Dr. Côté, of Swanton (City of Bangor, Dec. 6, 1837). Il leur recommande un officier militaire, Charles-G. Bryant, qui a quitté la marine dans l'intention d'offrir ses services aux patriotes. Lui-même est officier militaire et fera tous ses efforts pour leur fournir une aide efficace. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 184-186.)

Louis Ferrault à E.-E. Rodier, Ch.-H.-O. Côté, P.-P. Desmaray, L. Duvernay, Swanton Falls (De Middleburg, 2 décembre 1837). Il les avertit d'être sur leurs gar-

(1) Les lettres adressées à Ludger Duvernay pendant les années 1837 et 1838 ont été publiées intégralement dans le *Canadian Antiquarian*. Nous en donnons un inventaire sommaire en indiquant l'endroit où on les trouvera dans les différents numéros de la revue en question.

Cher M^{rs}

1839

17 août

M. Bécarré vient de m'apprendre
en peu de mots que d'heure en heure
notre imprimerie - je suis allé et revu
la manuscrite, on est son travail sur
l'écrit de L^{ts} P^{rs} de l'âge, les P^{rs} de l'âge
pour un petit morceau de manuscrit sur son
carrière, qui ne lui fera pas tort, on dit l'en
rien qui n'a été fait pour le même fait
et de 3. les P^{rs} de l'âge. Il est impossible
de l'avoir fait, c. à d. bien son et publié avec
mercredi en jeudi prochain. J'espère
à peu près diligente possible doit employer
l'air. On peut en de tout l'œuvre, mais
lui ayant dit que c'était pour un homme
républicain canadien et prouvé de la la per
able pour les faits de l'œuvre. Ensemble
mes travaux de pour cette œuvre. Je vous
dis de tout l'œuvre (qui n'a pas encore reçu son

ni impubli. J'est et sera et sera encore content.
Je pense de l'avoir - au rest, vous ne voyez
pas retardé fait de l'usage cette pièce.

Il y a beaucoup qui j'ai vu en le plus
vrai votre lettre de M. de la Paroisse.
Paroisse et j'ai rien de nouveau à com-
mencer.

Il paraît que M. de la Paroisse a été
un plus pour le moment - c'est sans que
rien n'est ni fait plus de de l'usage
que dans sa première production. A que
bon dire des convenances quand on n'est pas
en état de se maintenir? Il me semble que
M. de la Paroisse peut relever le cœur de la
Duchesse pour descendre dans des personnalités
qui devraient être au-dessus de M. de la Paroisse
de la cause - et aura pour en avoir fait un
ami de la cause - et aura pour avoir fait
de manière à laisser aux Dames une
partie pour s'occuper en lui - Enfin qu'il
en manque des moyens et on fait pas plus

les hommes! Il faut respecter le genre qui
par leurs amours, ont pour l'écoupe. La fran-
-chise est bellante avec le hennette genre et au
la vie privée; mais elle ne mettra pas à
devenir dans la vie publique.

J'ai été juché de l'écoupe et
de M. Papen et de M. P. P. P.
que nous nous devons, à nos revues,
c'est de participer nos adversaires, et
nous ser tous deux de nous de
M. P. P. P. et avoir été attayer

Compliments à vos amis

avec courtoisie

Che M.

John de M.

M. P. P. P.

M. P. P. P. 1/2 1887

LETTRE DE WOLFRED NELSON À LUDGER DUVERNAY
(1ER AOÛT 1839)

Cher Mons.

M. Lucier vient de m'apprendre que vous aviez grand besoin d'une pierre pour votre imprimerie. Je suis allé de suite à la manufacture où il s'en trouve une de sciée de 2½ pieds de large, 4 pieds de longue sauf un petit morceau de manque sur une cunière qui ne lui fera pas tort, me dit l'ouvrier qui en a déjà fait pour la même fin et de trois à quatre pouces d'épais. Il est impossible de l'avoir prêt c-à-d bien uni et polie avant mercredi ou jeudi prochain. Je veillerai à ce que toute diligence possible soit employée à l'achever. Son prix est de huit piastres mais lui ayant dit que c'était pour un pauvre républicain canadien il promet de la laisser aller pour les frais seulement. Ensemble nous tâcherons de payer cette pierre. Je vous dois deux piastres (que je n'ai pas encore reçu, mais n'importe) et il m'en est du encore autant je tâcherai de l'avoir, au reste vous ne serez pas retardé faute de payer cette pierre.

Il y a longtemps que je n'ai pas eu le plaisir d'une lettre de M. Louis Perreault. Sans doute il n'y a rien de nouveau à communiquer. Il paraît que M. Papineau est décidé à ne plus écrire pour le moment, c'en sera que mieux, s'il ne fait pas plus de diplomatie que dans sa première production. A quoi bon dire des inconvenances quand on est pas en état de se maintenir. Il me semble que M. P. aura pu relever les erreurs du S. Durham sans descendre dans des personnalités qui devraient être au-dessus de M. P. comme de la cause,—il aura pu en avoir fait un ami de la cause, il aurait pu avoir écrit de manière à laisser au Ministère une porte pour s'adresser à lui. Enfin quand on manque de moyens "il ne faut pas fuir (?) les hommes"! Il faut rencontrer les fourbes soit par leurs armes soit par l'adresse. La franchise est excellente avec les honnêtes gens et dans la vie privée; mais elle nous mette trop à découvert dans la vie public (sic).

Je suis fâché de l'admission et de M. Papineau et de McKenzie que nous étions décidés à nous révolter. C'est de justifier nos adversaires et de nous ôter tout droit de nous plaindre d'avoir été attaqué.

*Compliments à tous nos amis
Avec considération
Cher Mons.
Votre dévoué servt.*

WED NELSON.

Plattsburg, 1er août 1839 (pour 1837).

des. Les Américains pourraient les tromper. Brown est arrivé à Burlington. Les gens de Chelsea embrassent leur cause. Il en sera de même à Middleburg. Il envoie des circulaires dans les endroits où il y a des Canadiens. Il a fait la connaissance du gouverneur du Vermont. Celui-ci lui a déclaré que la cause des patriotes avait les "sympathies des masses américaines". Il attend des renseignements sur l'affaire de la Baie. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 186-188.)

Louis Perrault à messieurs Côté, Desmaray, Duvernay, E.-E. Rodier, Swanton Falls (De Middleburg, 13 décembre 1837). Il leur donne les nouvelles qu'il vient de recevoir, concernant la rébellion dans le Haut-Canada. Les patriotes perdent du terrain à Toronto. La tête de Mackenzie a été mise à prix. A Chippewa et à Niagara. Il croit ces nouvelles peu authentiques. "Les billets de banque du Canada ne passent plus". "Monsieur Baby a été arrêté à Albany, M. Moreau à Sandy, à cause des affaires de la banque Henry". Il apprend qu'il a eu un engagement à Châteauguay, entre les patriotes et les B. et que les derniers ont eu le dessus. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 188-190.)

Aimable Jodoin à Louis Perrault, Swanton Falls (De Champlain, 17 décembre 1837). Il voudrait bien le voir lorsqu'il passera à West Troy. Il est allé en Canada. Les chefs avaient quitté Saint-Denis et Saint-Charles lorsqu'il y arriva. Son bataillon est prêt à marcher. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 190-191.)

Rodier (sans indication d'adresse) (De Burlington, 20 décembre 1837). Les nouvelles du Canada annoncent la défaite complète des patriotes à Saint-Eustache. Peu de sympathie en faveur de la cause des patriotes, à Burlington. On fait mieux à Montpellier où Beaudry travaille. Il est dans la misère, et il lui prend envie de se livrer et de "courir le risque de la fusillade, plutôt que de végéter dans l'exil, sans l'espérance de sauver la patrie." Brown a été arrêté par la banque de Montréal. "Perrault est à Middleburg, point de nouvelles de Papineau." Côté écrit de Plattsburg. P. S. Après la bataille de Saint-Eustache, les troupes ont marché sur Saint-Benoît. Girod s'est flambé la cervelle. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 191-193.)

Docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, Swanton (De Plattsburg, 22 décembre 1837). S'il a retardé à écrire c'est parce qu'il ne pouvait faire connaître plus tôt le plan qu'il a en vue. Il pense souvent à son ami Gagnon. Il est heureux d'apprendre que Vincent se rétablit. M. Cardinal est allé les voir. Madame Côté est à Champlain. Elle ira le rejoindre bientôt. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 193-194.)

Louis Perrault aux citoyens Duvernay, Gagnon, Boudreau, Malhiot et autres républicains, à Swanton (De Middleburg, 23 décembre 1837). Magnifique assemblée. Beau discours de Brown. Il apprend que les dispositions sont excellentes à Swanton. Whittymore passera bientôt en Canada avec cinquante volontaires. Il regrette l'affaire des Deux-Montagnes. Le *New York Express* est en faveur des patriotes. La cause fait des progrès à Boston et à New-York. Il y aura des assemblées à New-York, à Troy, à Albany, à Utica et à Schenectady. On apprécie beaucoup le courage des Canadiens. L'arrestation de W. Nelson a causé du chagrin à ses amis. Il faut se garder des espions. Le consul anglais à New-York a des agents secrets. Les patriotes ont des amis dans l'Exécutif de New-York et du Vermont. Il faut se concilier les Libéraux et les Whigs. Il faudra envoyer sa lettre à Duvernay, à Côté et aux amis de Highgate; à Jos. Vincent et à Joshua Bell, de Champlain. Ils lui

enverront de leur côté, les nouvelles qu'ils recevront. Ils ne reçoivent aucun journal du Canada. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1908, vol. V, p. 196-198.)

J.-M.-F. Trudeau, M.D., à Louis Perrault, care of Jonathan Hagar, Middleburg (De Saint-Louis, Mo., 23 décembre 1837). Il reçoit quelquefois des nouvelles du Canada. Il a appris, avec regret, la mort d'Ovide (Perrault). On recherche Ls.-J. P. (Papineau). Aucun espoir d'intéresser les Américains de sa région, à la cause canadienne. Il a fait paraître un article dans un des journaux locaux, à cet effet, mais sans succès. Les Canadiens de ce côté sont très pauvres. Il lui prend envie d'aller rejoindre ses amis. Il a appris que Robert Nelson est allé travailler avec eux. Il faut exercer les Canadiens dans l'art militaire. Méfiez-vous des gens de Missisquoi. Il faut prendre Québec, et les postes les plus importants en bas de Québec. Le siège de Québec sera long. Il a appris la prise de Toronto par les troupes de MacKenzie. Que fait Georges Cartier? On a proclamé la Cour martiale. Il faut en faire autant pour les Tories, et les massacrer sans pitié. (*Canadian Antiquarian* 3ème s., 1908, vol. V, p. 199-200; vol. VI, p. 1-2.)

P.-K. McKeenon à messieurs Duvernay et autres patriotes, à Swanton (De St-Albans, 29 décembre 1837). Il y aura une grande assemblée à Cambridge Borough. "Ne manquez pas d'y venir. P. S. Tâchez d'avoir une voiture afin de prendre une charge de fusils." (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 3.)

T.-S. Brown au docteur A.-A. Dame, Rivière-du-Loup, Canada (De St-Albans, 31 décembre 1837). "Faites attention. On cherche à s'emparer de vos gens." (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 4.)

1838

Edouard Rodier à M. Hatchaway, Swanton (De Middleburg, 3 janvier, 1838). Il l'autorise à remettre à Ludger Duvernay, les rapports des enquêtes que M. Hatchaway fera pour lui, à Varennes et à l'Assomption, et aussi tous les argents et effets qu'il recevra. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 4.)

P.-P. Desmaray à Ludger Duvernay, New-York, MacKenzie Office (De Keeseville, 8 janvier 1838). Le journal dont il lui a parlé est un journal américain Whig. Les propriétaires voudraient le donner à un imprimeur. Il pourrait probablement passer un marché avec eux. P. S. Le jeune Poirier est à New-York. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 5.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay ou à Louis Perrault, Middleburg (De Swanton Falls, 11 janvier 1838). Il y a quinze jours qu'il les a laissés, et il n'en a encore reçu aucune nouvelle. Feront-ils une tentative pour entrer en Canada? Grande assemblée à Swanton, le 9. MM. Chartier, Brien et de Lorimier y assistaient. Il est sans le sou, blessé depuis cinq semaines, et ne marchant pas encore. Il ne peut payer sa pension. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 6-7.)

J.-B. Ryan à Ludger Duvernay, Swanton (De Chelsea, Vermont, 12 janvier 1838). Quelqu'un de Swanton pourrait leur fournir une bonne quantité de poudre. L'assemblée de Swanton a été enthousiaste. Les habitants de cette place sont prêts à vendre leurs fusils, etc., etc. Il a dû entendre parler de l'assemblée de Montpellier, par Beaudry. Ils retournent à Montpellier et iront ensuite à Hardwick, à Barton et à Derby Line. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 7-9.)

C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay ou M. Vincent ou M. de Lorimier (De Plattsburg, 26 janvier 1838). Le docteur Nelson est allé à Albany et n'a rien rap-

porté de bon. O'Callaghan crie que tout est perdu. Le grand chef a voulu à peine le recevoir. Il est découragé. "Nelson veut prendre les choses en mains". Les membres du comité secret, MM. Bryant, Doré et Robitaille, pourront l'admettre comme un des associés. MM. Vincent, Belle, Brien, de Lorimier et Chandler devraient aussi être initiés, afin qu'ils puissent se concerter avec Duvernay. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 9-10.)

T.-S. Brown à P.-P. Duvernay, St-Albans (De Middleburg, 21 janvier 1838). Aucune nouvelle des "amis" du sud. Le docteur Nelson est allé à Philadelphie. L'affaire de *Navy Island*. Il pourrait entrer en Canada avec trois cents hommes, et il en coûterait trois millions à l'Angleterre pour les en sortir. Les exilés peuvent conquérir l'indépendance du Canada. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 185-186.)

Jos. Dansereau à Ludger Duvernay, Swanton Falls (De Verchères, 8 février 1838). Il a reçu sa lettre du 29 janvier. Il est heureux d'apprendre qu'il est en bonne santé. Il essaiera de collecter ce qui lui est dû. La terreur à Montréal. Deux Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, MM. Quiblier et de Ben Yeuille (de Bellefeuille), partis pour aller aux Etats-Unis sont de retour. Il le prie de lui dire où il devra envoyer les argents qu'il pourra collecter, à lui, ou à sa femme. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 11-12.)

Charles-G. Bryant à M. Duvernay (De Swanton, 11 février 1838). Il regrette les remarques qu'il lui a faites en le quittant. En homme d'honneur, il entend faire une réparation complète. Les remarques qu'il s'est permis de faire étaient qu'il fallait de l'argent pour s'emparer du Canada, et que, tant que les Canadiens n'auraient pas amassé l'argent requis, il les considérerait comme des poltrons. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 12-13.)

L.-J. Beaudry à l'ami Duvernay (De Plattsburg, 12 février 1838.) Il a peu de munitions à sa disposition. Le général Wool empêche tout mouvement. Tout de même, il croit qu'ils pourront entrer en Canada, mais, que, probablement, ils ne réussiront pas à s'y maintenir. Les docteurs Nelson, Côté et Brien sont à Plattsburg. Perrault est à Middleburg. Amitiés à Malhiot, Boudriau et autres. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 14-15.)

Geo.-G. Morin à M. Duvernay (De Swanton Falls, 16 février 1838). Il s'est sauvé de Stanbridge, il a été arrêté et conduit à Saint-Jean où le magistrat McCrea l'a acquitté. Il s'est rendu à Elburgh, de là, à Champlain et à Plattsburg. Il prie Duvernay de lui fournir des hardes afin qu'il puisse rejoindre les autres patriotes. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s. 1909, vol. VI, p. 15-16.)

J.-M.-F. Trudeau, M.D., à Ludger Duvernay (De Saint-Louis, Mo. 20 février 1838). Il répond à ses dernières lettres. Il regrette sa situation critique, mais il ne peut rien faire pour l'aider. Les Canadiens de sa localité sont trop pauvres pour fournir des fonds. Le docteur Brien pourrait vivre dans l'Ouest, en pratiquant sa profession. Le notaire Duvernay ne peut espérer y faire fortune. D'ailleurs, un notaire, M. Pepin, de la Rivière-du-Loup, est avec eux. Il a appris que l'on faisait subir des procès *monstres* à ses compatriotes. Il l'invite à aller le rejoindre à l'ouverture de la navigation. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 16-18.)

W.-U. Chaffers à Ludger Duvernay, care of S.-H. Barlow, Burlington (De Saint-Césaire, 22 février 1838). M. Cassavant a été tellement pillé qu'il ne peut lui envoyer aucun secours en argent. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 19.)

L. Lacasse à Ludger Duvernay (De la Maison de change, 24 février 1838). Il demande à Duvernay de lui envoyer "de la fleur, des patates, du sel, des..." (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 19.)

Rodier à Ludger Duvernay (De Burlington, 25 février 1838). Il est au comble du bonheur; sa femme et ses enfants sont allés le rejoindre. Sa femme ne lui apporte que fort peu d'argent, ce qui le met dans l'impossibilité de lui faire parvenir quelque chose. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 20-21.)

J. Duquet à Ludger Duvernay (De Swanton Falls, 6 mars 1838). Il ira bientôt à Burlington. Il le prie de l'attendre. Aucune nouvelle du Canada. Amitiés à Desmaray, à Poirier et à Dérôme. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 21.)

Hertel de Rouville à Z. Fisk, officier de douane, Swanton Falls (De Saint-Hilaire-de-Rouville, 12 mars 1838). Il n'a pas reçu de réponse à sa dernière lettre. Elle contenait \$25.50, somme égale à la somme de £6 7 6. Il a fait sa commission à M. Coursolles. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 21-22.)

Jos. Dansereau à Ludger Duvernay, Swanton Falls (De Verchères, 12 mars 1838). Il lui envoie £8 0 0. C'est tout ce qu'il a pu retirer à Verchères. Il a écrit à M. Aubertin et M. Weibrenner, à M. Duplessis, de Contrecoeur. Il irait le voir s'il croyait pouvoir passer la frontière. Dix-huit prisonniers sont libérés, parmi lesquels L.-M. Viger, Cherrier et Peltier. Sir John Colborne se montre bien libéral, mais les Ecossais du *Herald* voudraient anéantir les Canadiens. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 23-24.)

Hertel de Rouville à Ludger Duvernay, St-Albans (De Saint-Hilaire-de-Rouville, 15 mars 1838). Il est surpris de voir qu'il n'a pas reçu sa lettre du 19 février contenant \$25.50, et adressée à M. Z. Fisk. La proclamation fera beaucoup de tort aux exilés et aux prisonniers politiques. Quelle a été l'intention de Nelson en lançant cette proclamation? Il proteste de la pureté de ses intentions, et mentionne les efforts qu'il a faits pour protéger les rebelles. Le pays est tranquille. On raconte des histoires fantastiques sur le compte de Papineau. La misère règne dans le district. P. S. Simon L'Espérance est parti pour les Etats-Unis. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 25-27.)

Passe, Passe (Jos. Dansereau?) à Ludger Duvernay. To the care of S. H. Barlow, St. Albans (De Verchères, 24 mars 1838). Il n'a rien à lui envoyer. L'argent est excessivement rare. Il va essayer tout de même, à faire payer ses comptes. On se réjouit de la nomination de lord Durham, comme gouverneur général. Il se propose d'aller le voir avec M. Gauvreau. Cherrier seul est sorti de prison pour cause de maladie. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 28-29.)

E.-F. Robitaille à Ludger Duvernay (De Québec, 26 mars 1838). Sa lettre lui a fait grand plaisir. Il espère qu'il reviendra bientôt parmi les siens, car lord Durham doit accorder une amnistie générale à son arrivée. Quant à ses affaires, il n'a pas eu la main heureuse. M. Staynes l'a poursuivi (Robitaille) et lui-même a dû poursuivre le notaire Ruel, de Saint-Gervais, et le notaire Dostie, de Saint-Joseph. Le notaire Gauvreau, de Rimouski, prétend avoir payé. Il ne peut rien retirer des souscripteurs du bas du fleuve. Le citoyen Winter n'a pas encore payé, il est à Gaspé. Il a vu l'ami de Duvernay, son voisin. Le procès de ce dernier n'aura pas lieu maintenant. Le pamphlet du *Statu quo*. Il en a demandé le paiement à M. Huot. Il le prie de lui donner d'autres renseignements à propos de ses souscripteurs. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 30-33.)

L.-V. Sicotte à Ludger Duvernay, M.P.P., Saint-Albans (De Saint-Hyacinthe, 29 mars 1838). Il répond à sa lettre. Le sort des patriotes exilés excite une bien vive sympathie. On entrevoit beaucoup de bien de la nomination de lord Durham. Il attend "du nouvel ordre de choses, tout ce qui est nécessaire au pays, industrie et éducation." Il sera difficile, cependant, de donner satisfaction aux *bons loyaux* du Haut-Canada. Il qualifie de l'épithète qu'ils méritent les incursions des patriotes à la frontière. Conduite indigne de Rocheblave, de H. Guy, d'Ed. Barron, de Judas Debartzch. Le *Canadien* exprime le sentiment de la majorité, on regrette sa liaison avec l'"infâme Leblanc et consorts". Le docteur Giard est fixé à Saint-Hyacinthe. Il lui envoie dans la lettre de M. Boivin, trente chelins qu'il lui doit. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 87-89.)

Rodier à Ludger Duvernay, M.P.P., St-Albans (De Burlington, 1er avril 1838) Il n'a pas parlé de Papineau à Stuart. Il croit avoir dit à Hart et à Sweeney qu'il le considérait comme un poltron. Cette parole lui a échappé dans un moment de colère. Tout de même, il garde son opinion, Papineau aurait pu les conduire au Canada, s'il avait secondé leurs desseins. Il contredira l'article du *Canadien*. Il le remercie d'avoir pris sa défense. Il est sédentaire, sa femme ne veut pas sortir. Il est toujours sans fonds. Il lui demande de lui envoyer les premiers numéros de l'*Estafette*. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 110-111.)

Rodier (sans indication d'adresse et de date). Il attend pour le rejoindre d'avoir reçu des fonds. Il faut qu'il paie sa pension avant de partir. (*Canadian Antiquarian* 3ème s., 1909, vol. VI, p. 90.)

A. Boivin à Ludger Duvernay, M.P.P. (De Saint-Hyacinthe, 2 avril 1838). Il a remis sa lettre à M. Sicotte. Les affaires sont dans un état déplorable. Les saisies pleuvent de tous côtés. Plusieurs marchands font de grandes pertes dans l'affaire du docteur W. Nelson, à Saint-Denis. Il lui envoie les argents qu'il a pu collecter. S'il en vient par la poste, il les enverra à sa femme, à la Rivière-du-Loup. M. Aug. Papineau est en prison et ne peut retirer la souscription qu'il a en dépôt pour lui (Duvernay). (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 91-92.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Swanton, 6 avril 1838). C'est le jour fixé pour une nouvelle expédition en Canada. Il lui en coûte de partir, car il craint que cette expédition soit comme la première, un désastre. Il a essayé de l'empêcher en disant aux amis qu'ils n'étaient pas suffisamment armés, et ne pouvaient compter sur le soulèvement des Canadiens. Il a refusé le commandement de l'expédition et partira comme simple soldat, mais sans enthousiasme. Il connaît trop les difficultés d'une semblable excursion. Il prie Duvernay d'avertir sa famille, s'il est tué au cours de cette tentative. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 93-96.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, St-Albans (De Swanton, 10 avril). L'expédition au Canada n'a pas eu lieu parce que les amis n'étaient pas assez nombreux. Ils veulent faire une tentative dans l'Est avec Nelson. Il quittera Swanton, s'il peut recevoir de l'argent. Il prie Duvernay de lui envoyer des journaux. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 97-98.)

L. D. (Ludger Duvernay) au docteur Jos. Robitaille, St-Roch (De l'Etat de New-York, 7 avril 1838). S'il a retardé à lui écrire c'est qu'il craignait de compromettre ses amis exilés comme lui. Il n'a pas oublié ses bonnes dispositions à son égard. Il quitta Montréal pour éviter la prison. Il se rendit d'abord dans le comté de l'Acadie, puis, traversa les lignes avec Côté, Gagnon, Rodier, Bouchette et plusieurs autres. Il donne ses opinions sur la rébellion. Le peuple n'y était pas préparé

et l'Angleterre a profité du manque d'organisation des chefs. Il croit en une amnistie générale à l'arrivée du nouveau gouverneur. L'Angleterre craint l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Il a passé une partie de l'hiver à voyager, a visité plusieurs villes et fait une étude de peuple américain et de ses institutions. Il a refusé de prendre part aux expéditions dirigées contre le Canada. Il peut lui écrire en adressant sa lettre à M. S.-H. Barlow, Saint-Albans. Il a vu son frère, à Champlain. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 98-103.)

Louis Perrault à Ludger Duvernay, Saint-Albans (De Middleburg, 9 avril 1838). Les dernières nouvelles de Montréal sont que le père F. Souigny est mort, qu'il y a une course contre les MM. Cuvillier, pour les forcer à payer leurs petits billets. Ils feront une banqueroute honteuse. Il a reçu une lettre du docteur O'Callaghan laquelle renferme une copie d'une lettre de M. Papineau qu'il lui transcrit. M. Papineau espérait que lord Durham donnerait une constitution loyale au Canada. Il n'en sera rien. Il croit, cependant, que le parti libéral triomphera. Perrault souhaite de rentrer au pays. Il ne le fera pas. Ceux qui leur ont tourné le dos ont été gagnés par "l'offre des places". Ils se sont discrédités. Les exilés retourneront et seront élus de préférence à eux. Le docteur O'Callaghan lui-même retournera en Canada, et il sera un lien de communication entre le Canada et les réfugiés. Il s'inquiète peu des deux conseils de lord Gosford, mais, ce que Morin lui dit du clergé l'afflige et l'inquiète. Les Etats-Unis sont pour la paix. Mais, un jour ou l'autre, l'Angleterre devra céder. Sir Frs-B. Head n'est pas un ennemi dangereux. Il espère aller voir les réfugiés à l'ouverture de la navigation. Il le remercie de son dévouement. Perrault, dit Ryan, est allé chercher de l'emploi à Albany. On lui a refusé l'entrée du Canada. Il ne devra communiquer la lettre de O'Callaghan qu'avec circonspection. Commentaires de O'Callaghan sur la mission de lord Durham. Le docteur O'Callaghan regrette la lettre du docteur Nelson au jeune Ryan. Il voudrait envoyer la lettre de M. Morin à M. Papineau. La banque britannique de l'Amérique du Nord soutient les Cuvillier. Les Tories sont plus inso-lents que jamais. Si les exilés retournent au Canada, ils pourront encore être utiles à la patrie. Amitiés au docteur B. (Brien), à son frère, à M. Cartier. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 103-109.)

L.-V. Sicotte à M. Barlow pour être remis à Ludger Duvernay, St-Albans (De St-Hyacinthe, 16 avril 1838). Il se hâte de répondre à sa dernière lettre. Il (Duvernay) oublie la chanson de Béranger, quand il écrit qu'il aime mieux la liberté en exil que la servitude dans son pays natal. Il n'est pas de son opinion sur les avantages de la rébellion pour assurer au pays les libertés dont on a besoin. L'insurrection était d'avance vouée à l'insuccès. Il ne croit pas qu'il puisse ressusciter la *Minerve* sous le même nom. D'ailleurs, il serait imprudent de fonder un journal politique "avant qu'une amnistie générale ait été prononcée." Il faudra que ce journal adopte un changement dans le ton sans renoncer à ces idées politiques. Il désire savoir où est Georges (Cartier). Les arrestations ont presque cessé, et tous attendent avec anxiété le nouveau gouverneur. Il a vu Giard. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 106-109.)

Barbaroux (Vive la France) à L.-H. Barlow, Saint-Albans, (Ludger Duvernay). (De Boston, 17 avril 1838). Il a appris avec plaisir qu'il était rendu aux Etats-Unis. Quant à lui, il est à Boston, sous la protection du consul russe. Il enseigne le français et a déjà six élèves. Duchesnois est avec lui. Celui-ci mène une vie irrégulière, et cherche à pratiquer la médecine. Il prie Duvernay de pré-

sender ses amitiés à son ex-patron (Rodier). Il voudrait voir la figure de Lacroix, maintenant en prison. Il expiera ses péchés sur la potence. Brien ne doit pas venir à Boston. Il n'y trouvera pas d'ouvrage. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 112-114.)

Louis Giard à Ludger Duvernay, Saint-Albans (De St-Hyacinthe, 19 avril 1838). Il cause souvent de lui avec Sicotte. Ils ont à déplorer des emprisonnements nombreux. On espère que lord Durham accordera une amnistie générale, et que les réfugiés retourneront en Canada. Le Conseil spécial est entré en fonction. Le *Canadien* se montre plus patriote depuis quelque temps. Le *Populaire*, suspendu pendant quelque temps, vient de reparaitre sous la direction de Leblanc. "Le nom de Gosselin n'y figure plus. "Debartzch cherche à se faire passer pour patriote. Le docteur Bouthillier a-t-il l'intention de se livrer à sa profession, à son retour? Compliments à M. Cartier. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 114-117.)

J.-A. B. (Berthelot) à Ludger Duvernay, St-Albans (De Montréal, 19 avril 1838). Il a écrit aux personnes de la campagne dont il lui avait envoyé les noms. Il fait tout en son pouvoir pour retirer ce qui lui est dû. Il va essayer de lui faire faire un habillement. M. Mondelet a été chargé de régler les affaires concernant l'imprimerie de la *Minerve*. Lems et Matthews, dans le Haut-Canada, ont été exécutés. Les prisonniers de Montréal craignent et attendent avec anxiété l'arrivée de lord Durham. On doit transporter ceux de la vieille prison à la prison neuve. On dit même que tous seront transportés à l'île Sainte-Hélène. Les familles de ces malheureux sont à la mendicité. Son vieux père est encore en prison. Sa cousine a reçu une lettre, de Paris, de son mari, M. Lafontaine. Il sera à Montréal vers le milieu de mai. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 117-120.)

A.-N. Duchesnois à S.-W. Barlow, St-Albans, (for Mr. Duchesnay) (De Boston, 20 avril 1838). Le dimanche, à Boston, est fort ennuyant. "Les Bostonnais ne rêvent que religion et argent." Ils sont fanatiques enragés pour la prohibition des liqueurs. Dans le moment, deux vieilles filles du Sud y déclament en faveur des nègres: un nommé Graham prêche l'abstinence de toutes choses. La législature vient de passer une loi de prohibition. Ces Américains sont des hypocrites. "S'ils étaient catholiques, ils seraient assurément des jésuites". Il a appris l'exécution de Lems et de Matthews. Il a aussi appris que Drolet, Duvert et autres étaient allés se constituer prisonniers. Il partage son opinion au sujet de l'expédition de Nelson et de Côté. Barbaroux a fait un mensonge en écrivant à Duvernay qu'il (Duchesnois) buvait. Il voudrait bien aller le voir, mais il est sans le sou. Il ne croit pas à l'amnistie de lord Durham. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 121-124.)

Amable Dufort à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Plattsburg, 21 avril 1838). Il a appris qu'il allait ouvrir une imprimerie à St-Albans, et lui offre ses services, car il ne peut trouver d'ouvrage à Plattsburg. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 125.)

A.-N. D. (Duchesnois) à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Boston, 7 mai 1838). Il attend des fonds pour aller à New-York. Il sera heureux de le rencontrer en cet endroit. Il voudrait bien voir Lafontaine, lors de son passage à New-York. Il faut tenir les amis du Canada en éveil, et prêcher la rébellion. Il faudrait une association secrète pour réussir. Barbaroux a reçu une lettre de Malhiot. Il n'y a rien à faire pour Malhiot, à Boston. Le *Populaire* s'est trompé en publiant qu'il (Du-

chenois) avait une nombreuse clientèle. Il faut flatter le clergé. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 125-127.)

Joshua Bell à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Plattsburg, 19 mai 1838). Il partira bientôt pour l'Ouest, mais restera toujours à la disposition des patriotes canadiens, pour les aider à conquérir leur liberté. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 127-128.)

Lettre dont la signature a été enlevée, mais de Rodier, à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De St-Albans, 19 mai 1838). Il a reçu les journaux. Deux lettres à son adresse sont au bureau de poste. Il s'est fait voler ses habits et a perdu sa place. Il est maintenant *Bar Keeper*. Sa mère et madame Desmaray sont arrivées à St-Albans. Le docteur est allé à Windsor pour son procès. Les deux Cartier, Georges et Henri, sont également arrivés du Canada, après avoir été cachés cinq mois et demi à Verchères et à Saint-Antoine. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 129-130.)

Geo. Girard à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 20 mai 1838). A propos d'un compte de M. Hervieux pour des annonces publiées dans la *Minerve*. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 130-131.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Swanton, 24 mai 1838). Il a vu Rodier, Perrault etc., à Burlington, Georges Cartier et son cousin à Plattsburg. Il a parlé à Poirier de l'affaire en question. . . Perrault croit en l'amnistie générale et que tous les rebelles seront graciés à l'exception des meurtriers de Weir et de Chartrand. Il n'a pas l'intention de rétablir son journal s'il retourne à Montréal. Il conseille à Duvernay de ne pas recommencer la publication de la *Minerve* sans réclamer une indemnité. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 131-133.)

J.-A. Berthelot à Ludger Duvernay, Champlain (De Montréal, 26 mai 1838). Il lui envoie la moitié du compte de M. Panet. Il a envoyé l'autre moitié à sa femme. M. Leblanc pourrait lui collecter plusieurs comptes. Il estime qu'il vaut mieux ne pas poursuivre ses débiteurs. Donegami a promis de payer. Georges et Henri Cartier sont à Plattsburg. Il attend sous peu M. Lafontaine. Il ira le rencontrer à Burlington. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 133-136.)

Louis Perrault à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Burlington, 29 mai 1838). Les nouvelles des amis sont rares. L'ami Desmaray est allé les voir. Mesdames Dufort et Rodier doivent retourner en Canada. Il prie Duvernay de lui envoyer une boîte de *Types* qu'il a laissée à Burlington. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 135-136.)

Louis Perrault à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Burlington, 31 mai 1838). Il a reçu la boîte. Il lui demande une grosse caisse. Il lui envoie les journaux qu'il a en mains. Trop de Canadiens s'abonnent au *Populaire*. Il aimerait bien à avoir des détails sur la vente de son imprimerie. Il attend sa mère. Il doit se faire payer coûte que coûte. *L'Ami du peuple* est pour l'amnistie. Leclerc, Clark et Tait sont nommés pour la commission des indemnités. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 136-138.)

G. Girard à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 12 juin 1838). A propos de ses comptes. M. Hervieux, P. Arnoldi, M. Panet ont payé à M. Berthelot. Donegami doit payer bientôt. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 151.)

Lettre sans signature (de Joseph Prince), de Saint-Grégoire, à Ludger Duver-

nay, St-Albans. Il a été heureux d'apprendre des nouvelles des réfugiés. Que sont devenus Cyrille Côté, Lines Harkin, Joseph Parent? Les gens de Nicolet emprisonnés dans le cours de l'hiver ont été remis en liberté, malgré les efforts du commissaire Cressé qui voulait les faire condamner. L'hiver a été bien triste. On attend beaucoup du nouveau gouverneur. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 152-153.)

Lettre dont la signature a été enlevée mais de E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Swanton, 4 juin 1838). Son frère a vendu ses maisons à Montréal £712. Il recevra donc quelques secours en argent. Les patriotes de Swanton ont tiré soixante et onze coups de canon, en apprenant l'acquiescement de Nelson. Deux citoyens des Cantons de l'Est, propriétaires du *Canadian Patriot*, et un nommé Dickenson sont venus le voir afin de savoir quels étaient ses plans de campagne. Ils n'ont aucune confiance en Côté. Il leur a dit que si Durham accordait un pardon général, ils n'auraient qu'à rester paisibles. Dans ce cas, il ne resterait qu'à rentrer l'arme à la main. Lévesque lui a écrit. Il lui dit qu'il a appris que Duvernay avait été le père des réfugiés durant l'hiver. P. S. Il vient d'avoir la visite de Nelson. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 154-156.)

Duchalme, ecclésiastique, à Ludger Duvernay, au lac Champlain (De Montréal, 8 juin 1838). Il prie Duvernay de lui faire remettre le manuscrit qui a pour objet d'enseigner en peu de temps l'art de lire. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 157.)

Georges Girard à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 16 juin 1838). Il a accepté dix piastres de M. Hervieux en paiement de son compte. M. A. Lafflamme lui a donné quatre piastres. Le compte de M. A. Young. Il a donné à Berthelot dix-sept piastres et vingt sous. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 157-158.)

Baptiste (Rodier) à Ludger Duvernay, Champlain (De Saint-Albans...). Il revient de Swanton où il a réglé son affaire avec Caine. Il quitta St-Albans, après avoir passé la nuit à discuter avec les amis. Il a dit à Côté tout ce qu'il pensait de lui et de Nelson. Côté et lui ne se regarderont plus. Il le prie de ne pas envoyer un cartel à Côté. C'est contre les lois du Vermont. Green s'est trompé lorsqu'il a écrit qu'il (Rodier) avait demandé son pardon. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 158-160.)

L. Pairo (sans indication d'adresse ni de date). La fuite de W. Nelson. Dufort part. Envoyez les comptes... Durham a ordonné à ceux qui ont arrêté Girouard de se présenter pour recevoir la récompense promise. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 160-161.)

J. Bouthillier à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De St-Albans, 21 juin 1838). Il y aura amnistie générale en Canada, le 28 juin. Rumeurs concernant la sortie de prison de Nelson, Bouchette et Kimber. *L'Abelle* de la Nouvelle-Orléans a publié des articles intéressants sur la rébellion canadienne. Il y a eu au Congrès américain des débats importants sur l'affaire du Maine. Il fait une vie bien paisible. Il espère que Duvernay ira le voir avant longtemps. Il a appris qu'il était un modèle de vertu depuis qu'il habitait Rouse's Point. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 161-163.)

L. Pairo à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Burlington, 16 juin 1838). Sloan est un misérable qui peut faire bien du mal aux prisonniers. Dufort est parti avec Brousseau pour Détroit. M. Têtu a passé quelques jours avec eux. Il est par-

tisan du *Canadien*. Ce qu'il rapporte est d'autant plus intéressant. Lord Durham, M. Ogden et le juge Sewell. Les juges Panet et Caron ont dîné avec le gouverneur. Nomination de Daly et de Routh. Le secrétaire militaire Cooper fait de fréquentes visites aux deux évêques catholiques. Durham serait opposé à une amnistie générale; il travaille beaucoup. Bens Hart, de Montréal, aurait émané des mandats d'arrestation en blanc. M. P. (Papineau) se propose de visiter les réfugiés avant le 1er juillet. Ne pourrait-on pas le faire venir à St-Albans? On dit que Durham et sa suite apprécient hautement ses talents. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 163-166.)

A. Doré à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Plattsburg, 17 juin 1838). Il voudrait aller demeurer sur la frontière et désirerait savoir le prix des pensions. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 167.)

J. Bouthillier à Louis Perrault, Burlington (De St-Albans, 17 juin 1838). Il n'a pas cru à l'évasion de Nelson, de Bouchette et de Kimber. Il n'est pas facile de trouver un endroit où les réfugiés pourraient rencontrer M. P. (Papineau). Les Américains connaissent leurs divisions, et "l'insuccès de la dernière expédition a reveillé bien des susceptibilités." On reproche à M. Papineau de n'y avoir pas pris part. L'explication de l'ami Rodier a eu bon effet. Elle a fait comprendre l'inconséquence de s'entre-déchirer... Malhiot est de cette opinion. M. Papineau a eu des torts, mais il n'est pas traître à son pays. Dans une conversation avec Dickenson il a soutenu la même opinion. Il faut admettre que tous ont eu leurs torts. On ne peut fixer un endroit déterminé à M. P. (Papineau) pour rencontrer les réfugiés. Pourquoi lui-même n'irait-il pas résider à Burlington avec l'ami Beaudry? Il le prie de lui envoyer le papier de MacKenzie... On estime le *B. Sentinel*. Il envoie à Parent les débats sur la question du Maine publiés dans le *National Intelligence* de Washington (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 167-170).

J.-A. B. (Berthelot) à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 17 juin 1838). Il a à sa disposition £4 5 9 que Girard lui a remis. Il voudrait avoir le compte de M. Beaumont, de Lachenaie, et celui de M. Leblanc, de Beauharnois. Desrivières doit payer. Il lui fera faire un habit chez Durand. Il attend M. L. (Lafontaine). Procession de la milice noire (la Fête-Dieu). On compte sur l'amnistie pour le 28. Il a appris que Georges (Cartier) était à Albany. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., vol. VI, 1909, p. 171-172.)

E.-E. Malhiot à Louis Perrault, Burlington (De Swanton, 19 juin 1838). Les réfugiés de Swanton ne se proposent pas de fêter la Saint-Jean-Baptiste. Les docteur Nelson et Côté sont allés à Swanton. Nelson lui a raconté l'altercation que Rodier avait eue avec Côté. Il a fait comprendre à Nelson que Rodier ne l'avait pas discrédité mais avait, au contraire, pris sa défense. Rodier a profité de la circonstance pour faire comprendre à Côté qu'il ne l'approuvait pas dans sa manière d'agir envers ceux qui différaient d'avis avec lui. Côté a avoué que Nelson lui avait fait les mêmes remarques. Duvernay a pris le parti de ne pas tirer vengeance des injures dites sur son compte. Quelqu'un parmi eux a intérêt à propager de basses insinuations. Pour lui, il gardera le silence et la bonne opinion qu'on a de lui n'en souffrira pas. On vient de le nommer commandant de la division des Canadiens, à Plattsburg. Assurément, il aurait des reproches à adresser à ceux qui ont organisé l'expédition. Il y a pris part de bonne foi, mais, a été trompé, tout de même. Pour le succès de la cause, il faut éviter à tout prix, la désunion. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 172-176.)

Desmaray à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De St-Albans, 21 juin 1838). Les Canadiens de St-Albans ont renoncé à célébrer la Saint-Jean-Baptiste pour cette année. P. S. Le docteur Bouthillier, son frère, et M. Cartier lui offrent leurs respects. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 176-177.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Swanton, 19 juin 1838). Il lui donne des détails sur la dernière expédition. Il connaissait l'affaire lorsqu'il le rencontra, mais n'osa pas lui en parler. Le 11 juin, les docteurs Côté et Nelson vinrent à Swanton. Il y eut une assemblée d'Américains en cet endroit. Il apprit alors, que l'on préparait une attaque contre la prison. Toute l'affaire a été organisée à son insu. Il a parlé à Nelson de la conduite de Côté envers Desmaray; il lui a fait voir que tout cela servait bien mal la cause. Nelson lui a dit que Duvernay pouvait faire partie de l'association s'il le désirait. Nelson regrette la difficulté qui a éclaté entre Rodier et Côté. A propos d'une demoiselle Henriette M. qu'il a été reconduire chez elle. Il demande à Duvernay le secret de ce qu'il lui écrit. P. S. Il a gardé ses *Estafettes* mais ne les a pas volés. Il ne croit pas pouvoir aller fêter la Saint-Jean-Baptiste. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 178-182.)

N. Dumas à Ludger Duvernay (De Montréal, 21 juin 1838). Girard ne veut pas voyager sur le pont. Il veut avoir une cabine. Il n'espère pas pouvoir l'aller voir. Il a passé un hiver bien ennuyeux. Les prisonniers sont bien. MM. Drolet et Molleur ont été remis en liberté. M. Cherrier est dangereusement malade. Il a acheté deux volumes de gazette à son encan. M. Roy, l'huissier, proposé à la garde des effets saisis, a brûlé plusieurs liasses de la *Minerve*. Donegami en a quelques liasses. Leblanc, de l'*Ami du peuple*, s'est fait justifier par la *Giraffe*. L'*Ami du peuple* et le *Populaire* n'ont pas eu un plus grand nombre d'abonnés après la disparition de la *Minerve* et du *Vindicator*. Il envoie quelque chose à Rodier. Sa famille l'abandonne (Rodier). Elmire s'ennuie de Duvernay. L'ami Giard est à Maska avec Sicotte. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1909, vol. VI, p. 183-185.)

J.-L. Beaudry à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Burlington, 17 juin 1838). Il désirerait aller résider à Rouse's Point et voudrait connaître le prix de la pension en cet endroit. Il arrive de New-York. Il a vu Lafontaine. Celui-ci doit aller à Saratoga voir M. Papineau. Le grand jury d'Albany a "trouvé bill contre Wm L. MacKenzie, Bill Johnson et quatre autres". M. Dufort est parti pour Détroit "pour subir son procès". M. Louis Perrault est à Burlington. Il a la visite dans le moment, de sa femme, de madame Lévesque et de madame veuve Perrault. Le docteur Nelson est allé à Middleburg. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 17-18.)

Amiot à Ludger Duvernay, Champlain, care of M. Andrew Boileau (De Chamblay, 20 juin 1838). Il profite de l'occasion des parents de M. Boileau pour lui adresser deux mots. Il écrit en même temps au baron Cuvier alias Rodier. Les nouvelles sont tantôt à la paix, tantôt à la guerre. Il lui envoie une chanson qu'il a composée lui-même. Il aurait bien des choses à lui dire mais n'ose pas les écrire. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 18-20.)

Amiot à Edouard Rodier (De Chamblay, 20 juin 1838). La dernière fois qu'il l'a vu c'était à l'assemblée de Saint-Charles, il y a huit mois. C'est par paresse qu'il a tant retardé à lui écrire. Lorimier lui a souvent parlé de lui. De même, le sieur Philippe Duchesnay. Il a fait plusieurs excursions dans le cours de l'hiver avec Dumas et Lorimier. Il fait des efforts pour sortir de la "galère du ministre". Mais où trouver une autre place? Il a vu les amis en prison. M. Drolet en est sorti

pour cause de maladie; à son dernier voyage, il est allé avec Dumas, Lorimier et Amiot, passer la soirée chez McDonnell. Les prisonniers ont bonne confiance, Dumas et Lorimier sont allés le voir dernièrement à Chambly. Lorimier a bu comme de coutume. Dumas l'a imité. Il lui envoie une chanson. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 20-23.)

L. Pairo à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Burlington, 20 juin 1838). Il ne faut pas songer à fêter la Saint-Jean-Baptiste. Il faut éviter l'agitation. Il a reçu la note de Berthelot. Il lui envoie le *Sentinel* qui contient une lettre de O'Callaghan. Il a reçu les numéros de la *Quotidienne*. L'ami Rodier s'en est emparé. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 24-25.)

Rémi Courcelles à Ludger Duvernay (De Plattsburg, 18 juin 1838). Il ne peut aller fêter la Saint-Jean-Baptiste. Il n'a point vu de Lorimier. M. Bell lui a raconté ce que Duvernay lui avait dit. Il se séparera volontiers de ces "petits aristocrates qui voudraient faire passer nos gens pour des lâches." De Lorimier ne vaut pas mieux que son frère. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 25-26.)

Georges Girard à Ludger Duvernay (De Montréal, 2 juillet 1838). Jean Bruneau et Choquette ne veulent pas s'engager à lui faire un habit. Madame Gauvin lui a montré ses comptes, elle prétend ne devoir que quatre mois. Donegami et le docteur Beaubien n'ont pas encore payé. Le docteur Brousseau lui a donné dix chelins. M. Viger a conçu le projet de la publication d'un journal par Lemaltre, avec M. Morin, pour rédacteur. Il n'a pas confiance en Lemaltre. Hier, le premier juillet, huit braves sont partis pour l'exil. Une grande foule les a accompagnés au quai d'embarquement. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, VII, p. 27-29.)

Lettre de A.-N. M. à L. P. (Perrault) (De Montréal, 2 juillet 1838). Il lui écrit afin de lui faire savoir ce que leurs amis du Canada attendent de la part des réfugiés. L'opinion générale est que les exilés rentreront au pays sans difficulté. Ils doivent éviter les *agitations*, car elles n'auront aucun résultat. Il est nécessaire de faire la paix. Il le prie d'excuser sa franchise, mais ce qu'il dit, il le dit après mûre réflexion. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 29-30.)

Ludger Duvernay à C.-W. Castel, trésorier du C. F., Montréal (De Rouse's Point, 7 juillet 1838). Il a publié dans la *Minerve* diverses annonces pour le chemin de fer. Il n'a pas été payé dans le temps, et maintenant, on refuse de payer à M. Berthelot, son avocat. Il lui envoie un compte de £10 15 6 et espère qu'en sa qualité de trésorier, il y fera honneur. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 31-32.)

Louison (Lorimier) à Edouard Rodier (De Montréal, 13 juillet 1838). Il lui écrit par M. Poisson. Celui-ci a dû retirer ce qui lui (à Rodier) était dû par Nye. Martin lui doit £300. Hart ne veut pas remettre ses effets. Il lui conseille de revenir au pays, de préparer une pétition, et lui-même (Lorimier) la fera signer par les tories. Georges (Cartier), Duvernay et Perrault doivent retourner bientôt. Il voudrait avoir de plus amples renseignements à propos de Hart. Le bonhomme ne lui enverra pas quoi que ce soit. P. S. Sa correspondance n'a pas paru. (*Canadian Antiquarian*, 3ème p., 1910, vol. VII, p. 32-34.)

Geo. Girard à... (De Montréal, 16 juillet 1838). Il a reçu les comptes des gens de l'Assomption. Il ira faire une tournée de ce côté. Pelletier, Dumas, Hubert, de Lorimier, Delagrave, Ney Smith lui font leurs amitiés. Il a passé son examen de clerc-avocat. Phelan sera le rédacteur du journal de M. Viger. Le docteur

Lacroix est toujours original. Il a vu dernièrement maître Leclerc qui lui a dit qu'il avait appris que Duvernay vivait dans une misère noire, et errait çà et là, toujours ivre. Il a démenti ces propos calomnieux. L'avocat Bender s'apitoie beaucoup sur son sort. Il lui envoie une lettre adressée à M. Pomsette, à Washington, qu'il voudra bien faire parvenir à destination. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 34-36.)

Dansereau à... (De Verchères, 16 juillet 1838). Il apprend avec peine qu'il se décourage. Pourquoi ne revient-il pas au pays? De plus coupables que lui sont en liberté. Il devrait écrire à Ogden et lui demander quelles dépositions il a contre lui. Il a vu une lettre de Wolfred Nelson, écrite du bord du vaisseau qui transporte les exilés aux Bermudes. Buller, le secrétaire, les a visités, lors de leur passage à Québec, et été plein de civilités pour eux. Il n'a pas reçu un seul chelin pour lui, depuis l'hiver dernier. Il voudrait bien lui envoyer quelque chose de ses propres ressources; il est sans le sou. Il a rencontré madame Duvernay qui revenait de son voyage à Rouse's Point. Il ne sait pas quand lui-même pourra aller le voir. Il n'a rien reçu de Contreccœur. Berthelot doit poursuivre le père Berthelot. Les Ecossais de Montréal sont irrités contre lord Durham, parce qu'il n'a pas fait pendre tous les prisonniers politiques. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 37-39.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Swanton, 18 juillet 1838). Il arrive de Montréal. Il a vu plusieurs des prisonniers, "ils paraissent ne pas avoir trop souffert, car ils sont gras comme des rebelles." Il n'a pas vu son frère. Il l'attend d'un jour à l'autre. Il a eu des petites difficultés avec quelques tories pendant son voyage. Le docteur Lanoix est fixé à Saint-Athanase. Jacques Nau et Lacasse sont partis. Vincent et Duquette partent à l'instant. Quant à lui, il reste au quartier général. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 40-41.)

Desmaray à Ludger Duvernay, Rouse's Point (Juillet 1838). Il lui envoie une lettre et lui demande de la remettre à un matelot. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 41.)

Horace Wheeler à Ludger Duvernay, at Moore House, Rouse's Point (De St. John, 20 juillet 1838). Il a reçu sa lettre et ses comptes. Il a transmis à M. Mongeon, de St-Athanase, la lettre à lui adressée. M. Lindsay ne veut pas payer maintenant. MM. Marchand et Bourgeois lui ont remis £27 11. Il y a erreur dans l'état de compte qu'il envoie. Il voudra bien lui écrire en anglais. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 42.)

L. P. à Ludger Duvernay, Rouse's Point (20 juillet 1838). Il n'a aucun journal à lui envoyer. Il devrait les demander directement à Montréal. Il a reçu le premier numéro du *Temps*: "c'est un misérable papier". Il espère que la *Minerve* sera sur pied avant trois mois. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 43.)

J.-L. Beaudry à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 21 juillet 1838). Il s'empresse de répondre à sa lettre. Il ne peut lui décrire les impressions qu'il a éprouvées en rentrant dans sa patrie. Mais comme c'est triste de vivre parmi les bourreaux de ses compatriotes. Il a vu M. Joseph Roy, N. P. ainsi que M. Lafontaine. Ce dernier est d'avis qu'il (Duvernay) pourra revenir en Canada avant longtemps. MM. Ouimet et Georges Boucherville sont en société. M. Viger persiste à demander un procès. Les habitants sont plus que jamais patriotes. Il a appris que Rodier était malade. Le *Temps* a fait son apparition; le *Populaire* va disparaître. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 43-46.)

J.-A. Berthelot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 23 juillet 1838). Il revient d'un voyage sur la rivière Chambly. Il a expédié à madame Duvernay et à N. Girard, les lettres à eux adressées. Il n'a rien collecté. Il ne comprend pas bien ce qu'il veut dire dans sa dernière lettre, à propos de sottises faites par les amis. M. Drolet va mieux. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 46-47.)

Louis Pairo à Ludger Duvernay, Rouse's Point (24 juillet 1838). Il lui envoie un numéro de Mac. Il a lu sur la *Quotidienne*, les dires de R. (Rodier). Il le prie de dire à M. Lévesque d'aller voir sa nièce chez M. Fabre. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 47-48.)

Jos. Dansereau à Ludger Duvernay (De Verchères, 28 juillet 1838). Il ne réussit pas à collecter. Il lui envoie tout de même, neuf piastres. Il faudrait poursuivre. Le docteur Duchesnois est de retour. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 48.)

Pierre Fortin à Ludger Duvernay, Champlain (De Laprairie, 31 juillet 1838). Il a eu de ses nouvelles par M. Duchesnois. Il espère qu'il (Duvernay) leur écrira plus souvent. Aucune nouvelle de sa femme depuis qu'elle est passée à Laprairie. Il a collecté quatre piastres. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 59.)

Le docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, Rouse's Point (31 juillet 1838.) On a encore fait des déclarations fausses à son égard. Il n'a pas dit à M. Morehouse qu'il n'irait pas loger chez lui parce que M. Duvernay y était. Il a tout simplement pris ses bagages, et est parti sans parler à qui que ce soit. Il espère bien que l'on abandonnera le parti de le discréditer auprès de Duvernay. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 60-61.)

J.-A. Berthelot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 1er août 1838). Il met les lettres qu'il lui adresse à bord du *steamboat* de Laprairie. Il a raison de dire que Côté est un vrai fléau. Il agit bien mal en discréditant M. P. (Papineau). Girard a changé de demeure. Il tâchera de faire payer le compte de Gibb. Il ira lui même voir Castel, pour le compte du chemin de fer. Il serait bon d'écrire à Des Rivières. Il n'a pu voir Boulanget. Il lui demande d'envoyer des comptes plus détaillés. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 61-63.)

André Ouimet à E.-E. Rodier, Champlain (De Montréal, 7 août 1838). Il a vu le beau-père. Celui-ci est bien décidé de ne pas lui envoyer d'argent. Il a plaidé sa cause chaudement, mais sans succès, à ce qu'il paraît. Dumas ne sait de quel argent il parle dans la lettre qui lui a été remise, par Lévesque. La cause de madame Rodier, en séparation de biens, est en délibéré. Il croit que tout ce qui est dans sa maison sera vendu. Martin refuse de solder son compte. Nye doit payer les \$19. qu'il lui doit. Phelan lui enverra les numéros de la *Quotidienne*. MM. Beaupré et Poisson s'occupent de l'affaire Martin. Il écrira à Duvernay, et lui enverra ses livres si madame veut s'en charger. Mais, il y a des ouvrages de Voltaire dans le lot, et comme c'est une dévote, elle ne consentira pas facilement à porter le diable. Il a ouvert un bureau en société avec l'ami Boucherville. Il n'a pu voir Girard. Berthelot est très occupé. Il essaie de collecter quelque chose pour Duvernay, mais sans succès. Il est "pauvre comme du balais de cèdre". Il partage ainsi le malheur de Rodier et de Duvernay. Le gouverneur est sévère pour... Il va peut-être croire en lisant sa lettre qu'il l'a écrite en état d'ébriété; il est parfaitement sobre. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 63-69.)

Wm L. MacKenzie à Ludger Duvernay, Champlain. (De New-York, 7 août

1838.) M. Duvernay demandera à M. Morehouse de lui remettre les "McKenzie's Gazettes" laissées chez lui par M. Galt. M. Duvernay pourra s'en servir au meilleur de sa connaissance pour la cause des patriotes. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 70.)

Pierre Lefebvre à... (De Montréal, 8 août 1838). Il le remercie des bontés qu'il a eues pour lui lorsqu'il était à son service. Lemaitre a inventé contre lui un noir mensonge. Il est jaloux du succès du papier que M. Houlée, lui et une autre personne publient. Il lui enverra les journaux qu'il demande. Pourrait-il trouver un emploi aux Etats-Unis? (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 70-71.)

G. Girard à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De rue Sanguinet, 8 août 1838). Il n'a pu aller à l'Assomption. Il devrait trouver une autre personne pour la collecte de ce qui lui est dû à la campagne. M. Boulangette lui fera un *surtout*, et M. Larue, une paire de *souliers*. M. Trudeau lui envoie cinq piastres. Il l'a compromis auprès de Lemaitre, dans la lettre adressée à P. Lefebvre. Lemaitre se propose de publier la lettre en question, et cela lui fera tort. Houlée, du *Courrier Canadien* a mal agi envers lui (Girard). Les souscriptions du *Temps* se montrent à présent à deux cents !!! (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 72-73.)

J.-B.-G. Houlée à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 8 août 1838.) Il a lu sa lettre adressée au jeune Lefebvre. Il compatit à son malheur et lui offre ses sympathies. Il lui a envoyé le premier numéro de son journal; il s'inspire des principes de la *Minerve*. Lemaitre est jaloux de leur succès. Il a déclaré publiquement que Lefebvre les avait trahis. Il le prie de donner un certificat de capacité et de bonne volonté à Lefebvre. Il le publiera dans son journal. Il écrira à son cousin Rodier et lui enverra des journaux. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 74-76.)

Pierre Lefebvre à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 10 août 1838). Il lui envoie tous les journaux qu'il a pu se procurer. Il ne lui envoie pas la *Quotidienne*; c'est un vil papier, de même que son imprimeur. Celui-ci l'a accusé (Lefebvre) d'avoir été le *persécuteur* de M. Duvernay. C'est un ambitieux, et son ami intime Lettoré "ne lui en cède pas". Par suite de leurs calomnies, il n'a pu avoir de l'ouvrage pendant l'hiver et pendant une partie de l'été. On veut maintenant l'empêcher de vendre sa petite feuille. Il lui sera impossible de soutenir la lutte contre de tels ennemis. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 76-78.)

André Ouimet à E.-E. Rodier, Rouse's Point (De Montréal, 14 août 1838). Il a cherché à rencontrer Dumas à propos de ce qui lui est dû par Smith. Il l'a rejoint à la fin mais n'a pu rien savoir. Il a vu Martin. M. Poisson s'est envolé comme un oiseau. Simard est à la campagne. Il lui achètera Montesquieu s'il peut avoir de l'argent de Simard. Lemaitre lui a envoyé la *Quotidienne*, déjà en guerre avec le *Courrier*. Le beau-père s'est adouci; il lui enverra quelque chose. Il a rencontré l'ami Catlin, de Burlington, au bureau de M. Lafontaine. Il est bien occupé, obligé de se tenir constamment au bureau du shérif. Personne ne veut se charger d'effets pour les exilés. Il enverra le *Gil Blas* à Duvernay. Inutile de lui parler de politique. Adam Thom est nommé *Legal adviser*. L'ami des Canadiens, *James Stuart* sera nommé juge. Il continuera à assiéger ses créanciers pour en retirer quelques sous. Cette lettre est pour lui et Duvernay. Amable Ferrault est mort. Il voit rarement Dumas et de Lorimier. Fabre a reçu sa lettre; son beau-frère, M. Bossange, est à Montréal. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 79-84.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 14 août 1838). Il est à Montréal depuis une semaine. Il ne retournera pas aux Etats-Unis avant le commencement de septembre. Il attend d'avoir reçu quelque chose de la vente de ses maisons. Il continue sa cléricature sous la direction de son ancien patron qui a passé l'hiver à Maskinongé. Il a appris que la division entre les réfugiés va en s'accroissant. C'est malheureux. Il prie Duvernay de faire tout son possible pour éviter les scissions. Ses amitiés à Rodier. Ses respects à Desmaray. Il est prêt à tout faire pour ses amis exilés. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 85-87.)

E.-N. Duchesnois à Ludger Duvernay, Rouse's Point (14 août 1838). Il a dû apprendre la nomination de Adam Thom à la place d'aviseur légal de lord Durham. La conduite de Durham est impolitique. Aussi, les habitants sont plus décidés que jamais à se débarrasser des Anglais "cette race hétérogène qui ronge et tue notre beau pays". Les richards des campagnes ne bougeront pas; ils voudraient bien la liberté, mais sans troubler la paix publique. Son plan est fait. Il introduira à l'automne, des armes, dans le district situé près de la frontière, armera 1000 habitants qui, de concert avec les amis des Etats-Unis, marcheront sur Saint-Jean et Chambly. Il voudrait le voir pour lui expliquer plus au long ce plan qu'il médite. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 87-89.)

J.-A. Berthelot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 14 août 1838). Il ne sait pas ce que fait Girard. Probablement que, comme lui, il ne réussit pas à se faire payer. Madame Dessaulles lui a dit que son compte devait être soldé par M. Papineau. Il a maintenant £5 12 6. C'est tout ce qu'il a pu recueillir depuis un mois. Il croit qu'il ferait bien d'aller à New-York, il y aurait un bon salaire, et probablement qu'il trouverait de l'emploi à la gazette de McKenzie. Boulanget ne peut lui faire son habit. Amiot ne vaut pas mieux que Girard, pour collecter ses argents. Lord Durham ne fait rien d'extraordinaire. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 90-91.)

L. Perrault à Ludger Duvernay, Rouse's Point (15 août 1838). Il lui envoie ce qu'il a reçu de M. Griswold, père, venant de Saint-Jean. On croit à une attaque prochaine de ce côté. George se joint à lui pour l'engager à dénoncer Côté. Il fait bien du tort. Duvernay ne devrait pas supposer que c'est Dufort qui a poussé l'expédition du 1er août. Ce sont des jeunes gens. Saint-Denis est arrivé. Il dit faire de bonnes affaires à la Nouvelle-Orléans. Les envahisseurs se préparent pour l'automne. Ils ne réussiront pas. Durham attend que les proscrits lui demandent de rentrer au pays. Personne ne le fait. Il ne croit pas que Durham fasse exécuter Heller et Sutherland. Agitations chez les Américains. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 91-93.)

Amiot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Chambly, 15 août 1838). Il a pu recueillir £15, mais il ne trouve pas la présente occasion assez sûre pour les envoyer. Il a parcouru toute la vallée du Richelieu. Il va continuer. Il a encore plusieurs personnes à voir à Chambly. M. de Salaberry, M. Allard, le curé. Il a fait toutes ses courses avec l'ami Boucher. Il évite les dépenses. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 94-95.)

Louis P. (Perrault) à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Burlington, 16 août 1838). Saint-Denis a donné 15 chelins. Il les enverra avant longtemps. Journée triste et pluvieuse. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 66.)

Le docteur C.-H.-O. Côté à E.-E. Rodier, Champlain (De Rouse's Point,

Prison de Montréal, ce 13^e Septembre 1834.

Messieurs,

Vous voyez ce matin un trouble
extraordinaire dans votre ward, chacun cherche
à faire ses plaintes & personne ne va à la
source de tous ces troubles, sans faire aucune
plainte contre personne, nous nous contentons
de vous faire connaître la cause de tous les
troubles qui ont eu lieu ici, et qui sera la
cause de bien d'autres si vous n'y mettez pas
d'obstacle.

La cause de tous ces troubles vient de
ce qu'il y a trop de bière forte, et que les
personnes ne savent pas en user avec modé-
ration. Nous savons que vous avez permis
que chacun en ait une bouteille par
semaine, mais cet ordre, toute sage qu'elle

était n'est pas suisse, et l'on se permet
d'en avoir jusequ'à plusieurs par jour.
Considérant que les liqueurs fortes sont
des choses dont on peut se passer entière-
ment et très aisément, et que s'il n'était
pas permis d'en introduire du tout
dans cette ward nous aurions une paix
dont la douceur serait infiniment plus
grande que celles de goûter de tous les
de cette liqueur, en conséquence nous
vous prions instamment de ne plus
permettre qu'une seule goutte de
liqueur spiritueuse ne soit apportée
dans notre ward, en aucune manière
& sous aucun prétexte que ce soit.
Cette ordonnance pourroit peut-être
paraître dure à quelques uns, mais ils
verront qu'ils n'y gagneront beaucoup
en ayant la paix en rétrograde.

Vous vous priions encore de vouloir
bien faire en sorte que les gens de
notre chambre ne sachent pas
que cette demande vient de nous,
parce que s'a pourroit nous créer
des ennemis parmi les élèves de
Bacchus qui sont avec nous.

Nous sommes
Monsieur

avec considération

Vos très humbles & obéissans

serviteurs

Joseph Marceau

J. H. Guesstun

M. P. Bourquet

L. Hainault

M. Baudry
apt. Goulin

LÉTTRE DES PATRIOTES MARCEAU, GUERTIN, BOUS-
QUET ET HAINAULT À PIERRE BEAUDRY
(13 SEPTEMBRE 1839)

Prison de Montréal, ce 13e Septembre 1839

Monsieur,

Nous voyons ce matin un trouble extraordinaire dans notre ward, chacun cherche à faire ses plaintes & personne ne va à la source de tous ces troubles; sans faire aucune plainte contre personne, nous nous contentons de vous faire connaître la cause de tous les troubles qui ont eu lieu ici, et qui sera la cause de bien d'autres si vous n'y mettez pas d'obstacle.

La cause de tous ces troubles vient de ce qu'il y a trop de liqueur forte, et que les personnes ne savent pas en user avec modération. Nous savons que vous avez permis que chacun en ait une bouteille par semaine, mais cet ordre toute sage qu'elle était n'est pas suivie, et l'on se permet d'en avoir jusqu'à plusieurs par jour. Considérant que les liqueurs fortes sont des choses dont on peut se passer entièrement et très aisément, et que s'il n'était pas permis d'en introduire du tout dans cette ward nous aurions une paix dont la douceur serait infiniment plus grandes que celles de goûter de tems en tems de cette liqueur, en conséquence nous vous prions instamment de ne plus permettre qu'une seule goutte de liqueur spiritueuse ne soit apportée dans notre ward, en aucune manière & sous aucun prétexte que ce soit. Cette ordonnance pourrait être paraître dure à quelques uns mais ils verront qu'ils y gagneront beaucoup en ayant la paix en échange.

Nous vous prions encore de vouloir bien faire en sorte que les gens de notre chambre ne sachent pas que cette demande vient de nous, parce que ça pourrait nous créer des ennemis parmi les élèves de Bacchus qui sont avec nous.

Nous sommes, Monsieur, avec considération

Vos très humbles & obéissants serviteurs

JOSEPH MARCEAU
F. X. GUERTIN
J. BTE BOUSQUET
L. HAINAULT

M^r BAUDRY, Asst.-Geôlier.

16 août 1838). Il veut relever les inexactitudes de sa dernière lettre. Ce qu'il lui a écrit (à Rodier) à propos de la désunion qui règne parmi les réfugiés, ne s'applique pas à lui. Il fut question de lui donner le commandement de la division de Swanton. Mais après réflexion Nelson fut nommé commandant en chef, Malhiot, colonel, Grogan, major, Vincent, capitaine, et Ducharme, enseigne. S'il ne l'a pas invité à venir le rencontrer à sa dernière visite à Swanton, c'est qu'il était très fatigué et alla se coucher immédiatement. Le lendemain, il apprit que les "Canadiens descendaient au bord de l'eau" et qu'il les encourageait. Le docteur Brien lui avait écrit (à Rodier) pour lui annoncer le jour, mais il n'avait pas reçu de réponse. Il l'a entendu traiter de lâche (Rodier) par M. Perrigo, mais les deux témoins dont il donne les noms l'ont trompé en rapportant ce qu'il avait dit lui-même. Quant à son système de favoritisme, il peut déclarer qu'il a cherché à être impartial envers tous. Il a blâmé la conduite de Papineau qu'il qualifia "toujours de lâche et de poltron." Il a, également, blâmé la conduite de ceux qui ne voulaient pas d'une expédition et des girouettes qui "tantôt approuvaient, tantôt blâmaient tout ce qui pouvait se dire en faveur d'une réaction". Il ne croit pas pouvoir le placer (Rodier) dans une de ces catégories. Ce sont les mauvais rapports, en somme, qui sont la cause de sa mauvaise humeur. Il l'a défendu contre ces mauvais rapports et l'en a averti. Rodier a eu tort d'écouter les faux bruits que l'on faisait courir sur le compte du docteur Côté. Il désire se réconcilier avec lui, et avoir une entrevue où ils s'expliqueront mutuellement. Il espère qu'il mettra de côté son amour-propre, et travaillera comme lui (Côté) à la régénération du pays. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 109-115.)

J.-A. B. (Berthelot) à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 17 août 1838). Il apprend avec plaisir qu'il est décidé d'aller à New-York. S'il veut se faire payer ses comptes, il sera obligé de se choisir un collecteur spécial. Girard et lui n'ont pas le temps de s'en occuper. Il est trop occupé pour avoir le temps de faire toutes les commissions dont il le charge. Ouimet et Boucher pourraient s'en occuper plus aisément que lui. Il a vu Malhiot qui lui enverra bientôt ce qu'il lui doit. Michon, le commis de Dufort, doit le payer aussi. Il pourrait poursuivre, mais ne lui conseille pas la chose. Il n'a pu voir Castel. Boucherville doit lui écrire. Il a vu aussi Boucher. Demers a envoyé à madame Duvernay ce qu'il lui devait (à Duvernay). J.-B. Laviolette ne recevra aucune indemnité. Il a appris que Côté avait discontinué son agitation. Il vient de voir Duchesnois. M. Drolet est mieux. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 115-118.)

J. Bouthillier à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De St-Hyacinthe, août 1838). Il envoie, par M. Têtu, ce qu'il a pu collecter, quatre piastres en tout. Il se rappelle toujours les moments qu'ils ont passés ensemble à St-Albans. Il voudrait aller le voir, mais il est trop gêné dans ses affaires, pour se permettre cette dépense. Il parle que lord Durham a reçu ordre d'ordonner la "libération des déportés". *Le Temps* prend du temps à paraître. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 119-120.)

André Ouimet à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 22 août 1838). Il lui envoie un mot par le fils de M. Jos. Roy. Il n'a pas oublié Rodier. Boucherville et lui-même sont bien occupés à défendre les prisonniers accusés de meurtre. Louis Lorimier écrira à Rodier. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 120-121.)

J.-P. B. (Boucher) B. (Belleville) à Ludger Duvernay (De Laprairie, 20 août

1838). Il a retardé à lui écrire, il lui rappelle qu'il est sorti de prison ruiné et qu'il a dû chercher à collecter un peu d'argent, d'ailleurs, sans succès. Personne n'a d'argent. Il a parcouru toute la région de la rivière Chambly. Il est revenu les mains vides. C'est pourquoi, il ne peut aller le voir. L'arrogance de certains personnages est inconcevable. Il regrette les différends qui existent parmi les exilés. On commence à s'en inquiéter en Canada. Des saluts à l'ami Rodier. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 133-135.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 23 août 1838). Il ne mérite pas les reproches qu'il lui adresse. Tout de même, il ne lui en voudra pas pour cela. Il est peiné d'apprendre qu'il songe à aller à New-York, et peut-être, en France. Quant à lui, il vit tranquille et n'est pas molesté. Il n'oublie pas les atrocités commises contre ses compatriotes, et attend l'occasion favorable pour prendre sa revanche. "Le pardon de lord Durham est mesquin puisqu'il nous prive de vingt-quatre braves citoyens." Il se propose d'aller le voir dans le commencement de septembre. Il ne peut lui envoyer l'argent qu'il lui doit, vu qu'il n'a pas été payé pour la vente de ses propriétés. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 125-127.)

André Ouimet à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 27 août 1838). M. Berthelot vient de lui remettre "force billets et comptes ou simulacres de comptes". Il n'y a rien à faire avec tout cela. Il ne peut songer à poursuivre en justice qui que ce soit avec ces petits bouts de papier. D'ailleurs, il n'a pas le temps de se transporter à grands frais dans les diverses localités pour collecter de maison en maison. Tout de même, afin de lui faire plaisir, il écrira de nouveau à ses débiteurs. "Mais n'espérez pas en fait d'argent, que je serai plus heureux pour vous que je le suis pour moi." La cour criminelle est commencée, et il sera obligé de consacrer la plus grande partie de son temps aux prisonniers. Il le prie d'avoir de la patience et de ne pas se fâcher. Boulanget lui envoie son habillement. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 122-124.)

J.-A. Berthelot à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 31 août 1838). Il a remis à M. Ouimet tous ses billets et comptes. Il enverra vingt louis à sa famille et fera tout ce qu'il pourra pour lui. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 124-125.)

Le docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, 2 septembre 1838). Il dit pourquoi il a quitté précipitamment l'état de New-York. Il fut averti que le docteur Nelson avait été arrêté, que l'on avait trouvé contre lui un *indictment* et qu'on le cherchait lui aussi. Il se rendit aussitôt à Plattsburg, et, de là, à St-Albans. L'arrestation de Nelson a fait du bruit, il a dû fournir une caution de 3000 piastres. C'est l'expédition du 1er mars qui en est la cause. Les dernières nouvelles reçues des districts de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières disent que tout va bien. Il faut faire venir M. Gariépy, de Henryville, et M. Lanctot, de St-Rémi, pour les initier, afin qu'ils puissent former des loges dans leurs places respectives. Ils auront les *moyens* dont ils ont besoin. A-t-il entendu parler d'un projet de réunion des réfugiés canadiens, afin de préparer une pétition devant être présentée au *parlement anglais*? M. Papineau serait l'instigateur de la chose. De même, a-t-il entendu parler d'un projet de requête à lord Durham, en faveur des proscrits? Il ne peut croire qu'il y ait des patriotes assez vils pour oser une pareille machination. S'il (Duvernay) rencontre Gagnon, il n'a qu'à le questionner, et il en apprendra beaucoup plus long. Soyons fermes. Il le prie d'inciter tous les

patriotes d'entrer dans l'association. Liste des loges dans la province de Québec. Il n'ose aller dans l'état de New-York, il préfère être arrêté dans le Vermont. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 129-130.)

G. Girard à Ludger Duvernay (De Montréal, 2 octobre (septembre?) 1838). Il est malade. C'est à peine s'il a la force de lui écrire. Pourquoi doute-t-il de son honnêteté, et pourquoi envoyer un homme lui demander compte de ce qu'il a fait? Il lui a remis tout ce qu'il avait collecté. Il a gardé £2 9 0 pour sa peine. Il lui renverra tous ses comptes s'il n'est pas satisfait de sa conduite. Latrémouille l'a nourri et il lui a donné cinq piastres. Il doit recevoir prochainement le major Richardson, et demande à Duvernay s'il veut lui prêter les trois louis qu'il a en mains, afin de pouvoir acheter ce qui lui manque. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 131-132.)

A. Doré à . . . (De St-Jacques-le-Mineur, 4 septembre 1838). Il est en bonne santé mais s'ennuie beaucoup. Tout de même, il est heureux de se retrouver au pays natal. Quand part-il pour New-York? Quelles mesures a-t-on prises pour le prochain soulèvement? Il le prie de les lui faire connaître s'il trouve un message sûr. Painchaud, qui a été la cause de sa fuite, est allé résider à St-Edouard. A-t-il entendu parler de M. Papineau? Des respects à MM. Rodier, Desmaray et Bertelette. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 135-136.)

Duchaine, ecclésiastique, à Ludger Duvernay, Champlain (De Montréal, 5 septembre 1838). C'est la seconde fois qu'il lui écrit. "L'auteur du manuscrit, qui a pour objet d'enseigner, en peu de temps, l'art d'écrire", réclame l'ouvrage en question. Il le prie de donner l'ordre à ses agents à Montréal, de le lui remettre. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 137.)

Joseph Lettoré à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 6 septembre 1838). Il a reçu sa lettre et un billet qu'il a remis à Girard. A propos d'un article du *Populaire* où il était dit que Duvernay l'avait forcé à le suivre jusqu'aux lignes, lors de sa fuite, et l'avait ensuite renvoyé sans argent. Cet article est faux et ce n'est pas lui qui l'a inspiré. Il aurait voulu le démentir dans la *Quotidienne*, mais la maladie l'en a empêché. D'ailleurs, maître Lajinzcotte (?) voulait le mettre en prison. Bien plus, lorsqu'il fut arrêté, on répandit toutes sortes de fausses rumeurs sur son compte. C'est pour avoir imprimé une chanson qu'il a été emprisonné. Quant à Pierre Lefebvre, c'est une calomnie de supposer qu'il a pu déposer contre qui que ce soit. L'écrit publié dans la *Quotidienne* lui a fait grand tort. On l'a ainsi attaqué parce qu'il travaillait chez Jones. Wagner et Bourdon, "ces deux infâmes canailles", ont quitté la ville. C'est vrai que Leclerc et Jones ont donné quarante piastres au traître Bourdon, et autant à la canaille de Wagner. C'est lui qui a préparé l'office pour la vente de l'imprimerie après sa fuite. Tout y était en désordre. Les files de la *Minerve*, les formes de l'ouvrage de M. Beaubien et des *Paroles d'un croyant* avaient été volées. Pierre a répondu à sa lettre. Il lui enverra les calendriers et les almanachs plus tard. Il le prie de lui trouver un emploi à New-York. Leprohon doit fermer son imprimerie, et Lemaltre n'emploie que des gens de Québec. Le docteur Lacroix est établi à la campagne. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 138-143.)

Amiot à Ludger Duvernay, Champlain (De Chambly, 7 septembre 1838). Il lui a écrit le 28 août, mais sa lettre n'a pas été expédiée. Boulanget a dû lui envoyer un habillement, don de quelques amis. Explications à propos de comptes. Il a fait une tournée dans le sud. Il n'a pu recueillir qu'une douzaine de louis. Il a dû trouver le temps long, depuis son départ (d'Amiot), de Champlain. Jean-Bap-

tiste ne peut aller à Champlain. Il verra Girard. Il ira à Champlain avant longtemps, en compagnie de Boucher. Il le prie de lui envoyer la liste des comptes pour Laprairie. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 143-144 et 178-179.)

L.-P. (Perrault) à Ludger Duvernay, Rouse's Point (7 septembre 1838). Il le prie de se rendre aussitôt à Plattsburg. Fabre doit y aller pour le rencontrer. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 179.)

Geo. Girard à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 10 septembre 1838). Il le remercie de lui avoir prêté ce qu'il lui a demandé. M. Viger même a refusé de lui avancer quoi que ce soit. Il ne tardera pas à le rembourser. Il n'a pu voir le docteur Trudeau et ne peut, par conséquent, lui envoyer les pilules qu'il demande. Il est encore malade et extrêmement faible. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 180-181.)

E.-R. Fabre à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 10 septembre 1838). Il verra M. D.-B. Viger pour son affaire. Il voudrait avoir de lui "une procuration adressée à M. Lemoine, caissier de la Banque du Peuple" pour les deux parts qu'il a dans cette banque. C'est lui (Fabre) qui les a payées avec l'escompte des billets de Duvernay. Ces billets sont protestés à la banque. Avec sa procuration, il pourra faire transférer à son nom les deux parts et se rembourser. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 181-183.)

Duchaine, ecclésiastique, à Ludger Duvernay, par faveur de M. Peltier (de Montréal, 17 septembre 1838). Il le prie pour une troisième fois, de lui faire remettre le manuscrit dont il a été question dans ses précédentes lettres. L'auteur le réclame, et lui-même se trouve dans un grand embarras. Il a appris que le manuscrit en question est dans une armoire déposée chez M. Legris. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 183-183.)

E.-R. Fabre à Ludger Duvernay (De Montréal, 17 septembre 1838). Il a reçu sa procuration, mais la banque refuse de transporter les parts. Il lui demande de lui envoyer son compte contre le *Patriote canadien*. On le remet d'un jour pour son habillement. Il le prie de ne pas perdre courage et de savoir distinguer ses vrais amis. "De Lorimier et Dumas se font des bosses pendant que vous êtes presque sans pain". Amitiés à Rodier et à Desmaray. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 184-185.)

Jos. Lettoré à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 12 septembre 1837). Il lui a écrit et lui a envoyé les journaux. Il ne s'explique pas pourquoi il (Duvernay) ne les a pas encore reçus. Il fera faire des recherches au bureau du chemin de fer. Il a quitté M. Leprohon parce que celui-ci voulait employer le "fameux Colmayer". Sa petite fille est morte. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 186-187.)

Lettre signée R. P., de M. Ludger Duvernay à (M. Houlée?) (De Rouse's Point, 18 septembre 1838). C'est avec surprise qu'il a lu dans la *Quotidienne* du 1er septembre, un article malhonnête écrit contre lui-même (Duvernay), à propos de la lettre qu'il lui a envoyée dernièrement. Il voulait disculper le jeune Lefebvre, l'imprimeur du *Courrier Canadien*, de l'accusation de délation portée contre lui par les gens de la *Quotidienne*. Selon lui, cette accusation est encore à prouver. Le jeune Lefebvre l'a toujours bien servi, mieux que Lematre, l'éditeur de la *Quotidienne*. C'est pour cela que les gens de la *Quotidienne* l'assaillent "d'un déluge de plates personnalités", pendant que l'éditeur lui-même de la *Quotidienne* s'écrit qu'il fait des vœux pour la rentrée de Duvernay, au Canada. "Tartufe n'est pas

mort!" Le directeur de la *Quotidienne* n'a pas voulu lui envoyer son journal. C'est un fait qu'il peut prouver. M. Lemaitre a été humilié de ce qu'il a dit que c'était lui-même (Duvernay) qui l'avait placé dans son imprimerie avant son départ. C'est absolument vrai, comme le démontre un extrait de la *Minerve* du 20 novembre 1837, le premier numéro de ce journal publié après son départ de Montréal. Il a réellement laissé deux hommes pour diriger son établissement, M. Lemaitre, directeur de la *Quotidienne*, et M. Phelan, directeur du *Temps*. Il reconnaît à tous deux leurs mérites, mais ils ne devraient pas s'approprier une gloire qu'ils n'ont pas. Où M. Lemaitre a-t-il puisé sa popularité? Est-ce en publiant le *Star*, un journal tory, et en combattant M. Bouchette et les autres propriétaires du *Libéral*, et en publiant, dans le *Canadien*, les secrets de cet établissement? Il est aussi démocrate que M. Lemaitre, mais ne veut pas se mettre de niveau avec cet homme... parce que "nos antécédents ne sont pas les mêmes"! Il voudrait bien que M. Lemaitre lui dise quand il lui a été utile. Les gens de la *Quotidienne* ont fouillé jusque dans ses affaires privées. Ils disent que ses *paperasses* ont été vendues. Ces *paperasses* étaient douze copies de chaque numéro de la *Minerve* qu'il conservait précieusement. Il n'a pas à en rougir. Il a été victime de son indulgence. Ses difficultés financières ne résultent pas d'une mauvaise administration mais des pertes qu'il a subies. Il n'a jamais refusé son journal à un proscrit. S'il a défendu le jeune Lefebvre c'est parce qu'il était convaincu qu'on l'accusait fausement. Il approuve, cependant, les principes politiques de la *Quotidienne* et du *Temps*, et regrette infiniment ces chicanes qui nuisent grandement aux exilés. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 187-192; 1911, vol. VIII, p. 21-23.)

Pierre Lefebvre à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 18 septembre 1838). Il le remercie de la lettre qu'il lui a écrite, laquelle démontre son innocence des accusations faites contre lui par le sieur Lemaitre. Il a appris qu'il devait fonder un journal. Il serait prêt à aller travailler de nouveau avec lui. Il ne peut gagner sa vie à Montréal. Le public est indigné contre la *Quotidienne* (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 23-25).

Joseph Lettoré à Ludger Duvernay, Rouse's Point (De Montréal, 28 septembre 1838). Il lui a envoyé une lettre et des journaux par M. Girard. Il est fort surpris d'apprendre que celui-ci ne les a pas remis à son destinataire. Il voudrait bien trouver une position aux Etats-Unis. Lemaitre n'a que deux compagnons, et Leprohon a pris à son service Colmayer. Leprohon lui a fait perdre quatre piastres; c'est un hypocrite. S'il publie un journal près des lignes, Pierre (Lefebvre) et lui-même iront le rejoindre (Duvernay). (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 25-27.)

Lettre (sans signature, sans indication de date) à Ludger Duvernay, Rouse's Point. L'auteur prie M. Duvernay de lui trouver de l'ouvrage. Son père ainsi que Pierre et ce pauvre Latulipe lui font des compliments. Wagner est de retour, il est à l'emploi de Jones. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 28.)

R. (Rodier) à... (De Rouse's Point, 4 octobre 1838). Il a préparé un projet de *recommandation* pour lui. Malhiot a donné cent louis à Duvernay. Il le prie de lui envoyer les effets de madame Rodier. Amiot n'est pas arrivé. Malhiot part pour Albany. Il a une section à commander. Doit-il envoyer Amiot à New-York? (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 28-29.)

Edouard Rodier à Ludger Duvernay ou Louis Perrault, Burlington. (De Rouse's Point, 9 octobre 1838.) Il attend du beau papier pour écrire au propre son *Appel au peuple français*. Gagnon, avec quatre braves, est parti pour trans-

porter en Canada 99 fusils et 77 baïonnettes. Noël, de Saint-Valentin, a aidé Gagnon, Malhiot et Glackmeyer viennent d'arriver. Malhiot a donné \$148 à Desmaray. Cet homme leur fait un tort immense. Les Irlandais de Sherrington sont venus les voir. Les *tories* sur la frontière se font *patriotes* ou émigrent. Le Haut-Canada se soulève. Gabriel a été voir madame Desmaray. M. Barsalou, de Chambly, lui a dit qu'on s'attendait à une attaque, avant longtemps. Aucune nouvelle d'Amiot et de Townshend. Hatt et de Salaberry protestent de leur affection pour les Canadiens. La consternation règne chez les *tories*. La victoire ne coûtera pas cher. Amitiés à Perrault, à Dufort et à Georges, aux MM. Cottin et au colonel Cummings. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 29-32.)

Docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, McKenzie's Gazette Office, New York (Saint-Albans, 12 octobre 1838). M. Glackmeyer arrive de Montréal. Tout va bien. Les Irlandais de Montréal sont décidés de marcher avec eux. Malhiot est de retour d'Albany. Il (Côté) a refusé la nomination d'*Aigle* pour la paroisse de Saint-Cyprien. Lord Durham a accordé le pardon aux prisonniers des Bermudes et aux réfugiés des Etats-Unis. Il espère que pas un des réfugiés ne rentrera au Canada.

Les munitions sont en dépôt près des frontières. Il voudra bien voir M. Bonnefoux et faire envoyer à Saint-Albans un bon officier français ou polonais. La terreur se répand parmi les *tories* du Canada. La rébellion se propage dans les cantons de l'Est. Tout va pour le mieux. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 32-35.)

Docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, New York (De St-Albans, 14 octobre 1838). Il s'en va recevoir les munitions qui descendent à bord d'un *sloop*. Il lui faudrait un officier habile pour commander dans le district de Québec. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 36.)

Amiot à Ludger Duvernay... (De Chambly, 14 octobre 1838). Il vient de voir Duchesnois à Saint-Ours. Il lui a écrit au commencement de l'autre mois. Il lui disait qu'il s'était rendu à Montréal, le lendemain de son arrivée de Champlain. Liste des personnes qu'il a vues à propos de ses comptes: Boulanger, Bruneau, Lionais, Choquette, Girard, malade au lit, Franchère, Ouimet, Paré et Fabre. Il n'a pas pu retourner à Champlain, comme il l'avait promis, mais, il est retourné dans plusieurs paroisses: à Yamaska, à St-Hugues, à Saint-Pie, à Saint-Damase, etc., etc. Il n'a absolument rien collecté. Rien aussi, à Saint-Antoine et à Saint-Césaire. Il a appris qu'il devait partir pour New-York, et peut-être, pour la France. A Chambly, de Salaberry, McCutcheon, le capitaine Breux ont promis de payer. Il ira à Longueuil bientôt. Amitiés de la part du docteur Kimber. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 36-42.)

Georges (Cartier) à Ludger Duvernay, New-York. (De Burlington, 15 octobre 1838). Perrault est parti pour le Canada. Il partira lui-même avant longtemps. Perrault lui a remis les cahiers et les listes de compte (de Duvernay). Il les remettra à Winslow. Il espère que le voyage de Duvernay, à New-York, sera fructueux. Amitiés à l'ami Neysmith et à O'Callaghan. Il le prie d'aller visiter le bureau du papier-nouvelles la *Vérité*. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 42-44.)

Rodier... (De Rouse's Point, 7 octobre 1838). Il lui envoie une lettre d'Amiot. Perrault et Cartier sont retournés au Canada. Il attend des fonds pour partir lui aussi. Les fonds collectés pour l'expédition se montent maintenant à £1100. Explications à propos de certaines paroles de Norton contre Duvernay. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 44-45.)

Desmaray à L. Duvernay, New-York (De Rouse's Point, 28 octobre 1838). Rodier est parti. Sa femme est venue le chercher. Il ne peut lui fournir des fonds pour son voyage en France. Les affaires ont belle apparence. Il croit au succès de leur expédition prochaine. Les *Bureau* n'en savent rien, pas plus que le docteur Woods et Webb qui sont allés faire de faux rapports en Canada. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 45-46.)

Robert Nelson . . . (De Saint-Albans, 1er novembre 1838). Il lui retourne une lettre de Papineau. Il est retenu à Saint-Albans, pour quelques jours, il ira ensuite à Burlington. Il voudrait avoir le numéro de l'*Ami du peuple* qui contient le récit de l'exécution de Hindelang. . . Il a eu un long entretien avec un homme de fortune de Philadelphie, à propos des desseins des Anglais. Il voudrait se procurer certains numéros du *Montreal Courrier* et du *Herald* pour les lui envoyer. Il n'ose confier à la poste les documents qu'il se propose de lui envoyer, (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1911, vol. VIII, p. 47-48.)

Jean Thompson à Ludger Duvernay, New-York (De Rouse's Point, 6 novembre 1838). Côté et Gagnon arrivent du Camp de Napierville. Il doit voir immédiatement les éditeurs de la *Vérité* et les prier de faire un appel aux Français de New-York. Les troupes rebelles sont concentrées dans le district de Montréal. Elles ont repoussé l'ennemi qui a brûlé l'église de Saint-Rémi, près de Laprairie. Qu'il fasse de suite un magnifique rapport dans la gazette de McKenzie, l'*Estafette* et le *New Era*. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 76-77.)

T. Dufort à Ludger Duvernay, New-York (De Burlington, 6 novembre 1838). Hindelang et Tomrey (Touvray) sont rendus à destination. Les officiers polonais partiront immédiatement. Il a envoyé ses lettres à Desmarais, le priant de lui transmettre toutes les nouvelles, ainsi qu'à Nelson. D'ailleurs, il pourra les lire dans les gazettes du Canada, au bureau de McKenzie. L'émoi est grand. Les gens de Saint-Jean arrivent en grand nombre à Burlington: Louis Marchand, Bourgeois, le curé Morissette, madame Sauvageau, J.-A. Gagnon, P. Cadieux, Eugène Trudeau, etc., etc. Les habitants se battent comme des enrégés. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 77-79.)

Dufort à Ludger Duvernay. . . (De Burlington, 14 novembre 1838). Il a appris avec plaisir le retour des prisonniers des Bermudes. On dit que Nelson est parti pour le Haut-Canada. Leur expédition aura de tristes conséquences. Hindelang a été fait prisonnier. Les trois autres officiers iront à Albany. Son beau-frère McDonell est en prison. Morin, Drolet, etc., etc., ont été arrêtés à Québec. Il n'y a plus rien à espérer, excepté si le "grand Papineau pouvait sortir de sa cellule et de son insignifiance". Il ne peut lui envoyer de l'argent. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 78-81.)

Henry Dorville. . . (De New-York, 23 septembre 1838). Il demande qu'on ouvre une souscription en sa faveur. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 81-82.)

T. Bruneau à Ludger Duvernay, New-York (De Albany, 25 novembre 1838). Il envoie à New-York, les officiers, et demande qu'on pourvoie à leur entretien. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 82.)

P.-P. Desmarais à Ludger Duvernay, New-York (De Rouse's Point, 28 novembre 1838). Le nombre des réfugiés est très grand, et tous sont dans la misère. La cour martiale est suspendue pour dix jours. On a établi des gardes tout le long de la frontière, et il faut un passeport pour traverser. Malhiot, Beausoleil, Alex.

Drolet et le docteur Consigny sont, cependant, traversés. On a brûlé un grand nombre de maisons à Napierville. Bouchette est chez M. Henry Barthelette. Jos. Poirier, Médard Hébert, Louis-Marc Decoigne et plusieurs autres sont chez le docteur Woods. Le docteur Davignon est aussi à Rouse's Point. Malhiot est à Swanton. Hindelang les compromet sérieusement dans sa déclaration, publiée dans *l'Ami du Peuple*, le 17 novembre. (*Canadian Antiquarian*, 3ième s., 1910, vol. VII, p. 83-86.)

T. Bruneau à Ludger Duvernay, New-York (De Albany, 31 novembre 1838). Il est inquiet au sujet des prisonniers des Bermudes. Le gouverneur Colborne se prépare à user de représailles envers les rebelles. Il faudrait faire une nouvelle tentative. Les Américains d'Albany les soutiendront. Il se propose de se servir du nom de Papineau pour enrôler les gens, même ceux du Canada. L'argent manque et il est à peu près impossible d'en trouver. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 86-88.)

Ferrault à Ludger Duvernay, New-York (De Burlington, 4 décembre 1838). Il craint pour le sort de Duquette et de Cardinal. Arrestation à Montréal, du consul russe, à Boston. Il a lu la lettre de Tomrey (Touvray). On aurait dû la faire imprimer, pour la distribuer. Il n'est pas possible de retirer quelque chose de la banque du Peuple. Il va demander à sir John Colborne, la permission de rentrer en Canada. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 88-90.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay... (De Burlington, 4 décembre 1838). Il a appris avec plaisir la réconciliation de P. (Papineau) avec R. (Robert) et W. (Wolfred) N. (Nelson). Il a visité les principaux endroits où se trouvent les réfugiés. Il a fait un emprunt d'argent afin de pourvoir aux besoins les plus pressants. MM. Perrault, Boucherville, Gauvin, Goddu, Marchessault et Viger sont à Burlington. On a loué des maisons, pour les réfugiés, à Swanton, à Albany et aux Corbeaux. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 90-91.)

E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, New-York (De Swanton, 6 décembre 1838). Il a quitté Burlington. MM. Médard, Hébert, Decoigne, Poirier, Lanctôt, le docteur D'Amours sont avec lui. Ils attendent le résultat de la réunion de MM. P. Rob. et W. N. Il est absolument nécessaire que le comité de New-York envoie des secours en argent. Doit-il, aussi, engager les Canadiens à rester près des frontières? Une réponse est attendue. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 92-94.)

Desmarais à Ludger Duvernay, New-York (De Rouse's Point, 5 décembre 1838). Il lui est impossible de recueillir des fonds dans les endroits où se trouvent les réfugiés. On recevra donc avec plaisir tout ce qu'il voudra envoyer, même les hardes. Les tories sont dans la consternation; ils craignent une nouvelle rébellion. Colborne essaie de faire croire qu'il est innocent du carnage fait par les volontaires. Malhiot cherche à louer une maison aux Corbeaux et une, à Champlain. Il parait que P. (Papineau) est décidé d'agir. Il faut donc espérer; les gens sont très courageux. On dit que le gouvernement aussi soutiendra les insurgés. Il a hâte de connaître le message du président des Etats-Unis. (*Canadian Antiquarian*, 3ème s., 1910, vol. VII, p. 94-96.)

1839

No 282.—Wolfred Nelson à Ludger Duvernay, Burlington (De Plattsburg, 17 janvier 1839). Il cherche des souscripteurs pour la brochure contenant la réponse de Papineau au rapport de lord Durham. Beausoleil a été arrêté, c'est malheureux

pour lui. Desmarais et Hébert pensent ouvrir une boulangerie; quant à lui, il fait un peu de pratique, mais ne retire pas trois chelins par jour. Il est dans la gêne.

No 283.—J. Poirier à Ludger Duvernay (Albany, N.-Y., 25 janvier 1839). Au lieu de se rendre directement à New-York, il s'est arrêté à Albany, espérant pouvoir s'y placer. Les chances sont bien rares. Il voudrait se placer dans une maison commerciale française. Les nouvelles du Canada sont mauvaises. Brien a subi son procès et a été condamné à mort. Il n'a pas de nouvelles des amis qui sont sur la frontière.

No 284.—Billet signé Jos.-T. Larocque où celui-ci annonce à Duvernay qu'il lui fait don de vingt-cinq dollars.

No 285.—Lettre sans signature (Ludger Duvernay?)... à Louis Perrault, à Burlington (De New-York, 17 février 1839). Les *messieurs collecteurs* n'ont pas eu un grand succès à New-York. Ils ont mieux réussi à Albany, vu la recommandation de M. Papineau. Duchaussois n'ira pas plus loin. Les deux autres iront jusqu'à la Nouvelle-Orléans par terre. "L'opinion publique des grandes villes est généralement contre nous. Le petit nombre d'amis que nous avons n'osent pas se prononcer en notre faveur." Il a été surpris d'apprendre que Perrault avait disposé de la presse et des caractères, en faveur d'un étranger. Cela ne l'empêchera pas de publier le journal qu'il a annoncé. Il se plaint longuement des petites intrigues de Perrault et des efforts qu'il fait pour le déprécier. Il lui cite certains passages de ses lettres, entre autres ceux qui concernent l'affaire des officiers français, et son voyage prémédité à Paris. "Tous n'ont pas vos talents et votre supériorité. McKenzie disait dans un discours, en passant à Montréal: celui qui n'a qu'un talent et qui l'emploie honnêtement au service de la patrie a autant de mérite que celui qui en a douze. Je n'ai jamais envié les vôtres, aussi laissez-moi le mien, si, toutefois, j'en ai un, et tâchons d'en finir sur ces plaisanteries qui commencent à me déplaire. Laissez-moi faire mon chemin comme je l'entendrai, comme je vous ai toujours laissé faire le vôtre, sans m'occuper de vos affaires." P. S. "Je vous ai écrit, sans déguisement, mon opinion, vous en penserez, ce qu'il plaira. Si je fais des fautes, j'aime que mes amis m'en avertissent, mais ils ne doivent pas en plaisanter en arrière. Il me semble qu'on est déjà assez malheureux sans être exposé à la continuelle censure de ses propres compatriotes."

No 286.—Et. Chartier à Louis Perrault, Burlington (De Saint-Albans, 12 mars 1839). Il est prié d'avertir les réfugiés des deux côtés du lac Champlain qu'ils sont invités à assister à une assemblée qui aura lieu le 18 du courant, à Corbeau, afin de procéder à la nomination des membres d'un Exécutif. Il compte sur son patriotisme pour le succès de la chose.

No 287.—Réponse d'un Français au rapport de lord Durham, ex-gouverneur de l'Amérique britannique, à tous les partisans de la cause franco-canadienne, signée: Eugène Guillemot, à Pontpoint (Oise) (De Paris, 14 mars 1839). Son séjour en Canada l'a confirmé dans l'opinion que Dieu avait permis la découverte de l'Amérique afin d'y voir fleurir un jour les principes d'humanité inexécutables sur le vieux sol d'Europe. Les Canadiens français sont chargés de cette mission, et le jour approche où ils pourront enfin édifier, au centre du "continent américain, un Etat français, semblable à celui que Washington a fondé avec les éléments de l'émigration anglaise." Grand nombre de Français brûlent du désir d'aller les aider. La France peut leur fournir des soldats et surtout des moyens pécuniaires pour développer leur agriculture et leur commerce. Afin d'intéresser à leur cause

les Français, il leur demande de préparer un manifeste où ils déclareront que "le parti, dont ils sont les représentants, a pour but de rétablir l'influence du sang français dans le nouvel hémisphère." "Les paroles de votre illustre président Papineau ont déjà remué des sympathies, parce qu'il est arrivé au milieu de nous en affirmant qu'il avait embrassé la cause canadienne, comme une question toute française." Il espère être au milieu d'eux avant longtemps.

N° 288.—Lettre (sans signature—Ludger Duvernay?) à Louis Perrault, American Hotel, Burlington (De Rouse's Point, 19 mars 1839). Les volontaires de la Reine commettent des déprédations le long des frontières. Ils viennent de brûler trois granges. *Privée*. L'assemblée tenue à Corbeau a été *chaude*. Les procédés de l'assemblée de Swanton ont été annulés. La division pour Malhiot a été forte. Il a pris la défense de Perrault à propos des argents et surtout de ce qui a été donné à Côté. Messire Chartier semble partager les opinions de Côté et de Robert (Nelson). Il part pour Plattsburg. P. S. Mercredi matin, 20. Les derniers incendies semblent bien être l'œuvre des volontaires canadiens. Ils suivent l'exemple de Colborne. Le comité des réfugiés va s'entendre avec les officiers américains, afin de découvrir les coupables, mais aucune action ne sera prise contre eux, vu l'apathie du grand nombre.

N° 289.—Edouard-Elisée Malhiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Saint-Albans, 23 mars 1839). Il se plaint longuement de la manière d'agir de Duvernay, à l'assemblée de Corbeau. Il l'a abandonné pour soutenir le docteur Côté. Il lui pardonne, cependant, sa volte-face, mais ne peut se consoler, après tout ce qu'il a enduré, de ce que ses meilleurs amis se tournent contre lui.

N° 290.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, 3 avril 1839). Il répond aux différentes assertions contenues dans la dernière lettre de Duvernay. S'il n'a pas rendu compte de l'argent qu'on lui avait confié c'est que personne ne lui en a demandé compte. Il n'a jamais cherché à supplanter Nelson. S'il s'est opposé à certains plans de Nelson, c'est parce qu'il avait de graves responsabilités envers plusieurs chefs de paroisse. Il n'a pas voulu parler à l'assemblée de Corbeau; il a laissé Côté le traiter lui et Nelson de canailles. Il lui concède que les gens âgés sont censés avoir plus de jugement que les jeunes. Cependant, s'il en juge par les derniers événements, ce ne sont pas les vieux qui ont donné preuve d'un grand jugement, et il pourrait prouver que dans une infinité de cas "des jeunes gens ont fait preuve de plus de réflexion que des vieux." Témoin, Marchessault dont l'éloge n'est pas à faire. Il est décidé de ne prendre part à aucune assemblée. A-t-il lu les articles publiés contre Papineau, dans le *Franklin*, "c'est l'ami Côté, je crois, qui en est l'auteur." "L'autre jour, M^{re} Chartier me parla de la nécessité de déposer Papineau, je lui fis réponse que je n'étais pas pour cette mesure, quoique je savais que Papineau avait de beaucoup trompé notre attente, et qu'il avait très mal conduit la barque, mais qu'il ne l'avait pas fait avec intention, et qu'il n'était pas le seul qui avait commis des fautes, qu'en outre ce n'était pas chose facile que de lui faire perdre son influence; que tous les membres du district de Montréal le soutiendraient, et que cela ferait deux partis; que ce n'était pas l'estime que je portais à Papineau puisque j'admettais qu'il n'avait pas fait preuve d'un homme de jugement; et que ce n'était pas pour l'amour d'un homme ni de... que je voudrais faire tort à la cause; que j'aimais, avant de tenter cela qu'on fût sûr d'en retirer des avantages, et qu'il fallait consulter les chefs du Canada. Il me dit que le district de Québec marcherait en masse, etc., etc., si Papineau était de côté; je lui dis que le district de Québec

marcherait en masse, si celui de Montréal ne montrait pas l'exemple ce serait inutile. Je l'ai pour ainsi dire, détourné de ce plan, il me le communiquait en secret, je le fais de même avec vous. Depuis notre assemblée, je ne l'avais pas vu ici, c'est-à-dire, il ne venait pas me voir, ni j'y allais. Cette conversation eut lieu entre lui et moi à Swanton. Depuis quelques jours, il vient deux ou trois fois par jour me voir et il est d'une politesse superbe; c'est un galant homme, mais il se laisse conduire par C., du moins, je le crains, et, cette crainte se confirme par les procédés qu'il veut adopter contre Papineau qui ne sont que l'œuvre de Côté. R. Nelson, est, dit-on, très indisposé contre moi, parce que je ne veux pas consentir à ce que l'on démasque Papineau. il craint à ce qu'il parait de le faire sans que nous ne lui promettons notre aide. Aussi, l'autre jour, je le rencontrai et nous parlions d'une guerre d'escarmouches, je n'étais d'avis avec lui que sur quelques plans; il ne me le dit pas en ma présence, mais il parait qu'il se serait servi d'un langage très fort après mon départ, et depuis, il continue, me dit-on: je veux aller le voir à ce sujet, et aussi, lui reprocher ce que je lui reproche depuis un an, de se laisser conduire par Côté." Il a reçu une lettre de Derby Line, où plusieurs réfugiés sont réunis, ils seraient prêts à entreprendre une guerre d'escarmouches contre le Canada. Neysmith, qui doit se rendre à New-York, lui donnera des détails sur l'état des frontières.

No 291.—Le docteur Gauvin à Louis Perrault ou Ludger Duvernay, Burlington (De Baltimore, 5 avril 1839). Il regrette beaucoup les incursions des patriotes sur la frontière. Cela nuit beaucoup à leur cause. A Richmond, il n'a pu recueillir un seul sou de souscription. Il en est de même à Baltimore où il est dans le moment. Duchaussois n'est guère plus chanceux à Philadelphie. On lui fait partout la même réponse: "Les Patriotes se conduisent mal sur la frontière. Nous avons des loges de Chasseurs dans toutes les principales villes des Etats, mais c'est grâce aux efforts du Haut et non du Bas-Canada." Chartier a écrit qu'il y aurait bientôt une attaque sur le Bas-Canada. Puisse-t-elle être bien organisée! Tout de même, il croit qu'il faut consulter le Haut-Canada avant d'agir.

No 292.—L.-H. Masson à Louis Perrault, Burlington (De Malone, 5 avril 1839). Il attend avec impatience des nouvelles des amis. Il a appris qu'une réunion des patriotes avait été tenue à Corbeau. Les réfugiés de Malone et de Fort-Covington, sont indignés de n'avoir pas été invités à y assister. C'est encore Côté qui "cherche à faire le rodomont et à jeter la désunion dans nos rangs, afin de se faire quelques prosélytes dans la cause dans laquelle, par des mensonges, fausses promesses, etc., etc., il nous a fait plus de mal que de bien."... Papineau sera toujours notre premier homme; il mérite de l'être, et il le sera. Je ne parle pas seulement pour moi; ce que je dis, c'est l'opinion de tous les Canadiens d'ici. "Avez-vous eu des nouvelles de monsieur Papineau? Que fait-il en France? Réussit-il dans son entreprise? Avez-vous eu des nouvelles de Gauvin et de son compagnon, et encore mieux, avez-vous reçu de l'argent? Le besoin est pressant ici, surtout parmi les nombreux arrivants du Canada. Il parait que le plus grand nombre de nos compatriotes sur les frontières, en Canada, ne peuvent plus y vivre, et préfèrent traverser les lignes. Tous les jours des familles arrivent. Toutes sont dans la misère.

No 293.—J. Poirier à Ludger Duvernay (De Albany, 6 avril 1839). Il lui enverra ses effets; son associé est M. Baby. Il le félicite de sa nomination au Conseil; il a appris qu'il y avait de la chicane et que Robert Nelson ne siègerait pas si Malhiot garde son siège. Il le prie de détromper M. Péros auquel on a donné de fausses informations à propos des secours en argent distribués aux réfugiés. Il a reçu des

lettres de Malhiot et de messire Chartier. (Copié sur l'original de la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 294.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, 12 avril 1832). Beausoleil, Viger, Tétro et Leclerc ont été arrêtés par le député-shérif, et conduits à Highgate. Ils ont été déchargés après un procès sommaire. Les Américains les accusent de pillage. Il verra Turtleton et s'assurera de ce qu'il a dit à propos de l'entrevue de Duvernay avec Comeau. Il lui annonce en secret un projet qu'il médite; ce serait d'envoyer en Canada trente ou quarante braves, divisés en trois ou quatre pelotons, qui pourraient se livrer à des attaques nocturnes, et prélever des fonds. "Il ne faudrait pas que leur intention ne fût que cela, mais aussi d'attaquer quelques postes importants de l'ennemi afin de prouver que leur but n'est pas le pillage, mais bien des attaques sur leurs ennemis avec détermination." Un comité de trois ou de cinq membres pourrait étudier la chose. (Copié sur l'original aux archives de la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 295.—Jos.-R. Lacroix à Ludger Duvernay, to the Office of the *Canadian Patriot*, Burlington (De Rochester, 17 avril 1839). Il lui exprime, au nom des Canadiens réfugiés à Rochester, le plaisir que leur a apporté sa dernière lettre. Tous partagent ses sentiments contre les tyrans du Canada, et sont disposés à l'aider pour les abattre. Le docteur Lacroix est retiré au village de Château-Richer, comté de Montmorency.

N° 296.—C. H. O. (Cyrille-Hector-Octave) Côté à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 18 avril 1839). Il lui demande des éclaircissements sur diverses questions d'histoire du Canada.

N° 297.—Langlade à Ludger Duvernay, Printer, Burlington (De Bordeaux, 12 mai 1839). Il apprend avec plaisir qu'il publie un journal français à Burlington. Il lui souhaite plein succès. Il regrette que les Canadiens ne soient pas sortis victorieux de la lutte où ils s'étaient engagés. L'oncle de M. McDonnell demeure près de Bordeaux, dans la commune de Govin Sainte-Luce, près de Blaye. Il le prie de le tenir au courant des luttes des Canadiens, et d'adresser ses dépêches directement de New-York à Bordeaux.

N° 298.—Lettre sans signature, sans adresse et sans indication de date. On y réclame de la compagnie du chemin de fer Laprairie et Saint-Jean, la somme de £ 10 15 6 pour avis publié dans un journal.

N° 299.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, le 14 mai 1839). Il a appris qu'il était arrivé à Burlington avec son bagage et qu'il serait bientôt en mesure de faire paraître son journal. Les amis du Canada sont saisis de panique et n'osent pas écrire aux réfugiés. "Nous sommes abandonnés par nos compatriotes en état de nous aider; ils nous quitteraient volontiers mourir de faim plutôt que de venir à notre secours. Nous sommes abandonnés au milieu d'un peuple étranger et aussi ingrat que nos compatriotes. Ainsi voilà notre trop triste situation. Je vous assure que je ne regrette pas m'être engagé et de m'être sacrifié pour la cause de la liberté, mais que, lorsque je me suis engagé dans cette lutte, je pensais que nous serions soutenus avec plus de zèle que nous l'avons été. Je suis convaincu qu'il n'y avait ni patriotisme ni désir d'obtenir l'indépendance du pays chez une bonne partie de ceux qui prêchaient la révolution, ils criaient bien haut, les droits du peuple doivent triompher et nous sommes prêts de nous sacrifier pour cette fin, les mots n'étaient que sur le bout des lèvres, et dans le cœur, on s'occupait fort peu du peuple, on ne prêchait ainsi, que pour se faire une popularité ou par intérêt per-

sonnel. Ceux qui étaient de bonne foi s'en sont trouvés les dupes. Tandis que la grande partie de ces bavards sont tranquilles en Canada, nous manquons de pain chez l'étranger, ils n'osent pas nous envoyer une croute de peur de se compromettre." Il lui est impossible de lui envoyer, maintenant, la somme qu'il lui doit. Il espérait recevoir quelque argent provenant de la vente de deux maisons, à Montréal, en mai 1838. Il est certain qu'il ne sera pas payé; son créancier se laisse poursuivre. M. Chartier lui a déclaré qu'il se séparait de Côté. Il est décidé de ne pas faire partie d'aucune organisation où se trouvera Côté. Ce dernier n'a plus que le docteur Nelson pour le défendre. Tous deux ont préjugé M. Drolet contre lui. Il écrit à Consigny, et lui propose d'entrer à l'école militaire. (Copié sur l'original de la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 300.—J.-L. Prévost à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 18 mai 1839). Sa dernière lettre est arrivée en retard: il vaudrait mieux ne pas envoyer les correspondances par la voie du *stage*, car, elle n'est pas sûre. Son parapluie est introuvable. Un ami a volé son bonnet de nuit. Les Américains et les Anglais vont s'entendre à propos de l'affaire du Maine. Fera-t-il un voyage à Washington comme il le prévoyait? La zizanie règne parmi les amis, et les Américains les détestent plus que jamais.

N° 301.—Amiot à Ludger Duvernay (De Montréal, 24 mai 1839). Il s'excuse de sa négligence à lui écrire. Il travaille à collecter les argents qui lui sont dûs. Ses efforts sont peu fructueux. A Chambly, tout le monde s'est recusé. M. Mignault, M. de Salaberry, le misérable McCutcheon, M. de Rouville ne veulent rien donner. Le misérable Cressé l'a odieusement trompé. Il lui renvoie une copie des listes reçues en même temps que les billets qui lui ont été remis à l'Assomption, par Townsend. Celui-ci ne veut plus s'occuper de ses affaires (de Duvernay). Il ne doit pas tenir compte des inepties que les journaux du Canada débitent sur son compte. Personne n'y croit. Il ne peut s'expliquer pourquoi le baron Cuvier (Rodier) a écrit une lettre aussi incroyable. Il lui promet de lui écrire plus souvent. Il demeure, maintenant, à la côte à Barron, dans la maison du père Jacotel.

N° 301 (a).—A.-V.-L. Consigny à Ludger Duvernay (Du Royaume de Swanton, 26 mai 1839). Avant d'accepter d'entrer à l'école militaire de West Point, il tient à lui faire connaître ses opinions politiques. Il lui indique un certain nombre de points auxquels il veut adhérer et dont il ne peut se départir. S'ils ne sont pas en contradiction avec les règlements de l'Institution, il se rendra à West Point avec plaisir.

N° 302.—L.-F. Demaray à (De Plattsburg, 29 mai 1839). Il lui donne son opinion sur l'expédition faite en Canada l'automne précédent. Sans avoir été un succès, il ne croit pas qu'elle ait été de nature à nuire à la cause. S'il ne lui a pas envoyé d'argent, c'est qu'il n'en avait pas, d'ailleurs, Nelson ne lui a jamais donné l'ordre de lui en envoyer. Il doit faire comme lui, se résigner à compter perdu pour toujours ce qu'il a donné.

N° 303.—A.-N. Duchenois à L. Duvernay (De New-York, 5 juin 1839). Il s'est occupé de ses caractères d'imprimerie; le retard dans leur envoi provient de ce que Guérin a opéré une réforme complète dans son atelier, et renvoyé une partie de ses ouvriers. "Nos amis du Canada sont vraiment dégoûtants; outre la bête conduite de Ouimet envers nous, l'on me dit ici, que tous les soirs, les fameux républicains Hubert, Cartier, etc., etc., se rencontrent chez Swords, avec les *cannibals* du *Doric Club* et s'en donnent à cœur joie. Voilà qui est édifiant, c'est à faire crever de

honte et de mépris. L'ami Crerolin demeure au Cap Vincent, État de New-York. Quant à lui, il est installé dans une jolie pension, 60 $\frac{1}{4}$ rue Warren, sans le sou.

N° 304.—A.-N. Duchenois à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 6 juin 1839). Guérin promet de lui envoyer bientôt ses caractères. Il ne sait ce qu'est devenu Gauvin, Neysmith s'est chargé de la présente dépêche.

N° 305.—J.-S. Neysmith à Ludger Duvernay, Burlington. Il faut qu'il aille à Middleburg pour des affaires de grande importance. Il se chargera, pour le Canada, des choses que madame Nelson voudra lui confier. Il a des lettres et des papiers pour lui.

N° 306.—Adèle B. Lafontaine à (De Montréal, 13 juin 1839). Elle a reçu le porte-montre qui est superbe. Elle envoie un chapeau à Adèle, des gants à Elodie. Elle est allée aux noces de mademoiselle Leprohon. Elle attend M. Garceau, et peut-être qu'elle descendra aux noces avec lui. Elle souffre de rhumatisme.

N° 307.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Saint-Albans, 15 juin 1839). Il est indigné de la conduite de Perrault à son égard; c'est lui qui est la cause de tous ses malheurs. "En 1837, j'avais beaucoup de répugnance à seconder les procédés scandaleux et révolutionnaires des *Fils de la Liberté*. Un dimanche que je m'en allais très paisiblement avec un de mes amis à mes maisons, dans le faubourg Saint-Laurent, je rencontrai M^{re} Perrault qui parcourait les rues avec la section de Gauvin, il me reprocha de ne pas en faire autant avec la section trois, enfin, il m'obligea, pour ainsi dire, d'aller réunir ma section et d'aller parader dans le haut du faubourg Saint-Antoine, ce que je fis, je n'avais pas voulu jusqu'alors y aller. Le 6 novembre, avant midi, je rencontrai M^{re} Perrault, dans la rue Saint-Paul, j'étais alors avec M. Filteau, notaire, Je n'étais pas décidé d'aller à l'Ass. si les sections se rendaient en corps. M^{re} Perrault me reprocha cette crainte, et me fit entendre qu'il fallait s'y rendre, ce que je fis, et comme vous le savez c'est de là que date le commencement de la révolte. Une fois que je me suis vu embarqué dans la machine, je n'ai pas reculé, et ne le ferai jamais, quoique je m'y étais embarqué malgré ma famille. M. P. qui nous poussait de l'avant en 1834 pour venger les insultes que nous prodiguait le gouvernement, aujourd'hui, que le gouv. a pillé nos maisons, brûlé nos villages, maltraité nos femmes et nos enfants, emprisonné nos compatriotes, égorgé nos amis, M.P. nous pousse en arrière, crainte que nous l'embarassions de faire la paix avec le gouv. et, au lieu de chercher les moyens de venger les insultes du gouv. qu'il nous engageait à combattre en 1834 il cherche à l'excuser et après nous avoir hérité (sic) contre ce gouv. et hérité contre nous, il prétend faire la paix avec lui et retourner vivre au sein du pays, tranquillement, après nous avoir conduits à l'exil. Il faut pour en agir ainsi, n'avoir ni sentiment, ni honneur. Si M^{re} P. croit nous jouer ainsi impunément, il se trompe. Si nous voulons faire les choses en ordre, il faut obliger les auteurs de notre exil, à remplir leur devoir. . . . C'est donc M^{re} P. qui est l'auteur principal de mon exil; une fois la révolte commencée, je n'ai pas reculé, rien ne m'a épouvanté, et, je puis dire sans vanterie, que pas un s'est donné plus de peine que moi, enfin, j'ai épuisé mes ressources." Il fut obligé de se porter caution pour des dettes contractées par MM. P. et Côté, etc., etc. Il donna les dix piastres qui lui restaient pour aider des malheureux comme lui, Il alla jusqu'à faire des emprunts pour eux. Malgré tout, Perrault refuse de l'aider dans sa détresse. Bien plus, il "s'efforce de faire croire que je suis à la tête de toutes les dégradations qui se commettent en Canada, et mille autres injures de cette espèce. . . ." Il va prendre les moyens d'en finir avec tout cela. Il

s'attend à être blâmé par Duvernay de parler ainsi; il recevra ses avis avec plaisir. Il espère qu'il l'aidera à faire une souscription parmi les réfugiés. "Dans l'exil, il faut s'entraider. Ne me resterait-il qu'une piastre, si elle pouvait aider à sauver un patriote, que je la donnerais." "J'ai eu, jeudi, une entrevue avec M. Nelson, de quatre heures, en présence de deux témoins. MM. Chartier et Prévost. Mon intention était d'avoir une explication sur les rapports de l'an dernier. J'ai d'abord fait un exposé de tout, qui a duré deux heures, ensuite, j'ai prié le docteur Nelson de dire tout ce qu'il avait contre moi, il fit réponse qu'il allait le faire; il parla très au long, mais rien contre moi, excepté l'affaire des Springs où vous étiez et l'emploi de Langlais. Je repris ensuite et lui prouvai par des documents, que je n'avais fait que mon devoir dans cette occasion. Il déclara à la fin, que j'étais justifié; il fit l'éloge de ma conduite, il me congratula sur mon zèle et mon activité; ainsi se termina l'affaire. Voilà donc cet homme que de misérables flatteurs avaient réussi à aigrir contre moi, désabusé." Il gardera (Duvernay) le montant de la souscription.

N° 308.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Rouse's Point, 29 juin 1839). Il n'est pas surpris qu'il ait trouvé sa lettre du 14, un peu brusque. Il dit ce qu'il pense et se défend. Pourquoi ne lui envoie-t-il pas le certificat qu'il a demandé. La rumeur court que Pap. est arrivée à New-York; sa revue serait même imprimée. M. Malo qui arrive à Rouse's Point avec M. Campbell lui apporte des nouvelles du Canada. Beausoleil—les Viger. Brien a fait une déclaration de tout ce qui s'est passé "tâchons que cela reste secret". Perrault se fait délateur contre Beausoleil.

N° 309.—Prudhomme à Duvernay (De Montréal, 29 juin 1839). Il a vu MM. Amyot et Leclerc à son arrivée à Montréal, "mais je n'ai parlé de rien, comme vous m'avez dit, je ne crois pas le pays encore assez avancé pour prêcher le pur christianisme... la superstition et l'idolâtrie sont encore à l'ordre du jour... plus tard, Dieu aidant, nous verrons." Il va se livrer à la médecine homéopathique, protégé par le docteur Vallée. "Je termine ces quelques lignes par les mots de l'Eglise française: Liberté, égalité et fraternité!" P. S. "Mon intention est de jouer ici un rôle passif. J'écouterai tout le monde et je ne mêlerai de rien. C'est mon devoir comme chrétien et comme étranger."

N° 310.—Amable..... à Ludger Duvernay, Burlington (sans autre indication). Il lui expose ses théories sur le gouvernement ce que c'est que Dieu et la Providence. Il est satisfait de vivre sous la protection du gouvernement anglais, à condition que le peuple soit à l'abri de l'oppression et des oppresseurs. Il se croit un bon républicain.

N° 311.—L.-J.-A. Papineau (sans indication d'adresse ni de date). Il continuera à lui envoyer des correspondances. Perrault s'intéresse à sa feuille. On ne doit rien espérer des Américains; seuls, les Canadiens peuvent l'aider.

N° 312.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Rouse's Point, 2 juillet 1839). Il le prie instamment de lui envoyer le certificat sollicité. Il ne peut lui dépeindre sa position, il est découragé au dernier degré. Il déplore amèrement "de s'être associé à un parti de lâches, d'ingrats et de traîtres..." Il ne trahira personne, cependant, il sacrifiera plutôt sa vie. Il regrette beaucoup de n'avoir pu rencontrer M. Mondelet qui, lui a-t-on dit, "est passé par Rouse's Point." Il restera quelques jours en ce dernier endroit. P. S. Il vient de recevoir le pamphlet de M. Papineau. Il le remercie de son certificat.

N° 313.—C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay (De Swanton, 6 juillet 1839).

M. Thomas, rédacteur du *North American* a refusé de publier les rapports de l'assemblée de la Saint-Jean-Baptiste, tenue à Burlington, et les santés portées par les réfugiés de Swanton à la même occasion. Il a reçu un certain nombre de documents de Montréal, parmi lesquels se trouvent quelques lettres de de Lorimier. Les papiers de Hindelang sont en lieu sûr. Plusieurs de ces papiers concernent un patriote haut placé qui se serait fait délateur pour sauver sa tête. Il ne dira pas son nom pour le moment. Madame Côté est allée lui rendre visite. En passant à Pigeon's Hill, elle a couché chez le capitaine Hollwell où elle a entendu une conversation entre ce capitaine et son enseigne, un jeune Duchesnay, de Québec, où il était question que les rebelles seraient pendus! Ils sont entourés de traitres. Un grand mystère s'éclaircira bientôt. Le *North American* publiera certains faits concernant la rébellion. "Avant de finir, parlons un peu de notre fête. Que quelques Canadiens, sans éducation et qui, par conséquent, n'ont pas tous les moyens d'exercer leurs facultés intellectuelles, chassent les lumières de la raison pour faire place aux ténèbres des préjugés les plus extravagants, se laissent encore bernier par les prêtres, cela ne me surprend pas. Ce n'est pas un crime chez eux, on ne peut leur reprocher cette faiblesse qu'on doit au contraire prendre en pitié. Mais vous, mon cher Duvernay, qui avez un cerveau qui vous fait honneur, qui par le moyen de la lecture, de la bonne société et des voyages que vous avez faits, avez dû faire des progrès, que vous vous laissiez bernier par une canaille qui n'est remplie que de gueuserie et de déception, d'un bout à l'autre du monde, qui a été et qui est encore la cause principale de tous nos malheurs, voilà, mon cher ami, de quoi qui me surprend chez-vous! Sans vouloir prétendre à la philosophie, et encore bien moins, à faire la leçon à qui que ce soit, cependant, qu'il me soit permis de vous dire dans toute la sincérité de mon cœur, que je crois que tant que le peuple canadien sera l'esclave de la robe noire, le Canada sera la pépinière de l'esclavage et le tombeau des idées libérales. Telle est ma conviction honnête et telle est la vôtre, j'en suis certain. Pourquoi donc, après avoir souffert par l'hypocrisie et la trahison de nos prêtres chez nous, viendriions-nous nous jeter aux pieds de ceux des Etats-Unis afin de nous faire duper une seconde fois. Vous n'en doutez pas, mon cher Duvernay, la prêtrise est un métier qui se ressemble dans tous les pays, dont le principal article de foi est ia déception et l'hypocrisie avec une haine mortelle pour tout principe libéral. On en a eu l'expérience en Canada; depuis que nous sommes venus aux Etats-Unis, nous avons vu un *Dugas*, prêtre de Corbeau, être l'espion à gage de sir John et du général Wool. Nous avons vu la même chose chez le curé de Plattsburg et, dernièrement, le chanteur de messe de Burlington n'a-t-il pas dit en pleine chaire à Swanton que les patriotes canadiens étaient des gueux et des scélérats, et n'a-t-il pas dit à sir Thomas chez M. Gallaher, à Saint-Albans, "I hate and despise the patriots". N'en doutez pas, mon cher ami, les prêtres par toute la terre sont des fourbes et des scélérats qui prêchent aux simples ce qu'ils ne croient pas eux-mêmes tant leurs diverses doctrines sont absurdes et en contradiction avec la raison que la divine Providence a donnée aux mortels. Je suis donc chagrin de voir que vous ayez trempé dans cette affaire que je considère loin d'être avantageuse à notre cause."

N° 314.—E.-N. D. (Duchesnois) à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 9 juillet 1839). Guérin lui enverra bientôt ses caractères. Il y travaille sérieusement. *L'Estafette* reparaitra sous un autre format. Renseignements concernant Turcotte, Gauvin, Landry, Huot, etc., etc. Les gens de New-York ont fait une réception à Van Buren. "Tout ce qui ne rapporte pas directement des dollars

Prison de Montréal 23 Septembre 1839

Monsieur

Comme ma Voile sur le point de partir
pour l'Écil, Je crois qu'il est de mon devoir de ne
pas quitter ce Saïs, Sans vous témoigner la recon-
naissance, que ma famille et moi vous auront, tant
pour les services que vous mêmez rendus pendant
mon procès, que pour votre conduite généreuse et
irréprochable sur aucun point, durant mon in-
carcération, Je vous prie donc d'agréer mes plus
sincères remerciements, Et j'espère que mes compagnons
auront les mêmes louanges à vous faire, vous assurez
mes amitiés à Madame & Mademoiselle Beaudry.

M. P. L. Beaudry
Montreal,

Je suis votre très humble
V. L. L. L. L.

LETTRE DE LÉON DUCHARME À PIERRE BEAUDRY
(23 SEPTEMBRE 1839)

Prison de Montréal, 23 septembre 1839

Monsieur,

Comme me voilà sur le point de partir pour l'Exil, je crois qu'il est de mon devoir de ne pas quitter ce Pays, sans vous témoigner la reconnaissance que ma famille et moi vous auront, tant pour les services que vous m'avez rendu pendant mon procès, que pour votre conduite généreuse et irréprochable sur aucun point, durant mon incarcération. Je vous prie donc d'agréer mes plus sincères remerciements, Et espère que mes compagnons auront les mêmes louanges à vous faire, vous assurerez mes amitiés à Madame & Mademoiselle Beaudry.

Je suis votre très humble &c.

L. DUCHARME

M^r P. J. BEAUDRY,
Montréal.

ne peut être apprécié par messieurs les Américains; c'est un peuple éminemment *dollarifère*... excusez le néologisme." Choses de France... Amitiés aux patriotes.

N° 315.—M. Chartier à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, 7 juillet 1839). Il lui envoie une lettre importante, et le prie de la faire parvenir immédiatement à M. La Rocque.

N° 316.—Horace Nelson à Ludger Duvernay, Burlington (De Plattsburg, 12 juillet 1839). Il a appris qu'il avait l'intention d'aller s'établir à Plattsburg. Il lui offre une chambre à bon marché, dans l'appartement où sont déjà logés Desmarais et Hébert.

N° 317.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, 12 juillet 1839). Il est retourné à Saint-Albans; le frère de Bonaventure Viger a passé quelques jours à Saint-Albans; il lui a donné des nouvelles des prisonniers à Montréal. "Il paraît que votre ami Côté vous a donné un petit coup sur son journal le *North American*, au sujet de notre Jean-Baptiste. Il y a une grande différence entre ce que Perrault a dit de Beausoleil, et ce que lui-même a dit de Brien. Il est bien résolu à ne plus se mêler d'aucune organisation; s'il le pouvait, il quitterait la frontière.

N° 317 (a).—Billet signé: R.-S.-M. Bouchette, et adressé à Ludger Duvernay, écuier, sieur de la Minerve, Baron typographie, Membre de la confrérie Béranger, fondateur de la St-Jean-Baptiste, chargé d'affaires de la République canadienne aux E.-U. d'A.

N° 318.—W. Nelson à Ludger Duvernay, Burlington (De Plattsburg, 1er août 1839). Il peut lui faire avoir la pierre dont il a besoin pour son imprimerie. Un ouvrier est prêt à la faire à un prix réduit. M. Papineau est décidé à ne plus écrire pour le moment "c'en sera que mieux, s'il ne fait pas plus le *diplomate* que dans sa première production." Il aurait pu relever les erreurs de lord Durham sans faire des personnalités. "Je suis fâché de l'admission et de M. Papineau et de McKenzie que nous étions décidés à nous révolter, c'est justifier nos adversaires."

N° 319.—Frédéric Crevier à Ludger Duvernay, imprimeur et propriétaire du *Patriote Canadien*, Burlington (De Blairfindie, 5 août 1839). Il lui offre ses services comme correcteur d'épreuves du *Patriote Canadien*. Il a en mains, une collection de la *Minerve*, divers papiers concernant la rébellion de 1837, ainsi qu'une collection du *Canadien*. Dégoûté de la tyrannie des loyaux, il veut quitter le pays. Il accepterait une place d'instituteur, au cas où ses services ne seraient pas requis au *Patriote Canadien*.

N° 320.—L.-J.-A. Papineau dit Montigny (sans indication d'adresse) (Des sources de Saratoga, 6 août 1839). Il regrette que le *Patriote Canadien* tarde tant à paraître. Il serait prêt à fournir des correspondances, mais sous le voile de l'anonymat. Il prie Duvernay de lui imprimer un certain nombre de *cartes à visites*.

N° 321.—Le docteur J. Boutillier à Ludger Duvernay, Burlington (De Saint-Hyacinthe, 7 août 1839). Il a pu rencontrer M. Scott qui a consenti à s'occuper des affaires de Duvernay. Il a été heureux d'avoir de ses nouvelles. "M. Cartier, mon frère et moi nous parlons souvent de vous." Il ne sait s'il pourra réaliser le désir qu'il a d'aller le voir. Il est bien aise d'apprendre que le ton de son journal sera modéré, et qu'il a avec lui M. Dumesnil. La récolte sera mauvaise; l'émigration aux Etats-Unis est considérable, les travailleurs sont rares. Il attend bientôt de ses nouvelles.

N° 322.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, 9 août 1839). Il attend avec anxiété la publication de son journal. Tous les amis de la cause cana-

dienne en reconnaissent la nécessité, mais bien peu sont prêts à délier les cordons de leur bourse pour l'aider. Tous ces gens sont bons pour pousser d'avant les autres, mais, eux, ils restent en arrière. Il faut, cependant, les forcer à se remuer, et jeter, pour cela, les bases d'une organisation. Il a parlé de la chose à plusieurs patriotes qui semblent bien disposés. On a proposé comme chef de cette organisation, les deux Nelson, O'Callaghan, Duvernay, messire Chartier. Quant à lui, il ne peut accepter cette charge. "J'ai eu samedi dernier, une longue entrevue avec le docteur R. Nelson. Il m'attaqua au sujet de Pap. Il me reprocha de prendre la défense d'un homme qui ne fait rien, et qui nous avait toujours trompé; il me fit entendre que je trompais les réfugiés de la frontière et les patriotes du Canada, que j'avais occasion de voir, en leur faisant entendre que Pap. travaillait; il m'accusa d'être la cause qu'il n'y avait pas eu d'organisation, parce que j'avais donné mon appui à son frère qui n'en voulait pas; il me reprocha de persister à m'opposer à ce que Papineau fût démasqué, etc., etc. Je lui dis: que je ne pensais pas qu'il y eût un honnête homme qui pût nier que M. Papineau avait des torts éminents; que si je le défendais, ce n'était pas parce que je croyais qu'il n'avait pas de torts, ou par amitié pour lui, non, mais, uniquement parce que je pensais qu'en l'exaspérant, il en résulterait des dommages à la cause canadienne; que si l'on prouvait qu'en l'exaspérant, il en résulterait du bien, j'étais prêt de le faire, etc., etc. Nous eûmes une longue entrevue à ce sujet, dans laquelle nous nous chauffâmes joliment. Le soir, pour me récompenser, il m'envoya chercher pour passer la veillée. Aussitôt que je fus arrivé, il envoya chercher une bouteille de bon vin français que nous bûmes lui, Nelson, Chartier, Prévost et moi; je n'ai jamais vu Nelson si gai, il fit chanter Chartier et Prévost jusqu'à minuit. A propos de M. Papineau, je vous dirai que la conduite impolitique et malhonnête de cet homme, commence à me faire perdre tout espoir. Comment, lui, qui sait que nous l'attendons comme le Messie, ne daigne pas même faire dire à ceux qu'il a conduits à l'exil, espérez ou n'espérez pas. Croit-il faire comme en 1837, conduire seul avec O'Callaghan et deux ou trois la barque et l'abandonner au moment du danger, sans rien vouloir faire pour sauver ceux qu'ils ont fait embarquer. Eh bien! citoyen, il se trompe, je ne suis pas le seul qui soit fatigué de défendre un homme ingrat, qui ne fait que nous tromper et qui se moque de nous. "L'enfant de Madame Keller rassemble beaucoup à Duvernay." Son frère du Canada est venu le voir à Rouse's Point, et lui a apporté quelques louis. Il paiera sa pension et ira le voir à Burlington avant longtemps.

N° 323.—J. S. Neysmith à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 9 août 1839). Ryan lui enverra ce qu'il a demandé. Guérin travaille à la presse. Il va essayer de lui procurer du papier. Boudriau est revenu de la Nouvelle-Orléans, Dr Desmarais y reste, Narcisse Trudeau est au Texas.

N° 324.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Saint-Albans, 12 août 1839.) Il a reçu le premier numéro du *Patriote Canadien*. Il félicite Duvernay de son excellente apparence et de ses articles. "Le docteur R. Nelson a trouvé votre premier numéro très bon, c'est beaucoup, car vous savez qu'il examine de près."

N° 325.—R. L. Allen à Ludger Duvernay, éditeur et propriétaire du P. C., Burlington (Des sources de Saratoga, 22 août 1839). L.-J.-A. Papineau le prie de lui adresser le *Patriote Canadien*.

N° 326.—J. S. Neysmith à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 24 août 1839). Il a reçu son journal, Ryan l'a délivré aux souscripteurs; Robinson de l'*Estafette* le demande. Il en a envoyé un numéro à Pap.

N° 327.—M.-A. Landry, M.D., à Ludger Duvernay, Editor of the *Canadian Patriot*, Burlington (De Philadelphie, 31 août 1839). Son journal lui fait honneur. Il y a "something great" dans son style. Le *notorious* Dr Duchesnois lui a écrit (à Duvernay). Il est parti sans laisser son adresse. Il tient (Landry) son magasin sur la rue Spruce, et voit de temps en temps les amis: Wilbank, Doyle, Anhall. Ward et McDonald sont deux canailles. Il a fêté la Saint-Jean-Baptiste et a bu à la santé de tous les amis. Il fera son possible pour trouver des souscripteurs à son journal.

N° 328.—J. S. Neysmith à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 2 septembre, 1839). Il lui envoie des journaux de Paris. Il ferait mieux d'envoyer son journal directement aux souscripteurs plutôt que de le faire distribuer par Ryan. Comme le *Courrier des Etats-Unis* doit être vendu, il vaut mieux attendre pour prendre un abonnement à ce journal. Le docteur Duchesnois a été nommé à une belle position, avec un salaire de \$150.00 par mois. Il pourra mentionner cette nomination dans son journal sous la signature de *Brutus*. Ryan écrira bientôt à Perrault.

N° 329.—Joseph Dalpé à Ludger Duvernay, Burlington (De Troy, 3 septembre 1839). Il le prie de lui trouver un emploi de menuisier dans une boutique de Burlington. Il est le seul Canadien à Troy et s'ennuie beaucoup.

N° 330.—Langlade à Ludger Duvernay, Printer at Burlington (De Bordeaux, 7 septembre 1839). Il a reçu ses lettres et le premier numéro de la *Revue Canadienne*. Il aimerait à avoir plus de détails sur l'état du Canada. Il attend avec impatience le *Patriote Canadien*. "Écrivez-moi souvent, tenez-moi bien au courant des affaires politiques qui surgiront dans le Bas-Canada, ma patrie adoptive. Je me plais à me bercer dans la douce idée que l'affreuse et tyrannique oppression sous laquelle vos lâches bourreaux vous font gémir ne sera pas de longue durée. Je crois apercevoir l'aurore du beau jour où, secouant les chaînes impies dans lesquelles vous ont enlacés vos infâmes oppresseurs, la nation canadienne se lèvera en masse pour expulser du sol sacré de la patrie, les éternels ennemis du genre humain." Il faudrait une guerre entre la France et l'Angleterre. L'armée française la désire. Il lui souhaite bon succès.

N° 331.—H.-A. Gauvin à Ludger Duvernay, Office of the *Canadian Patriot*, Burlington (De Montpellier, 8 septembre 1839). Il voudra bien envoyer à son adresse la lettre incluse. Il ira voir Lucie. Il s'ennuie beaucoup.

N° 332.—Gauvin à Ludger Duvernay (De Boston, 9 septembre 1839). Il arrive à Boston. Il en repart immédiatement pour New-York d'où il s'embarquera pour Londres. Il n'a pu faire les commissions de Perrault. Il le prie d'avertir Lucie de son départ.

N° 333.—H.-A. Gauvin à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 10 septembre 1839). Il s'embarque à l'instant sur le *Great Western*. Il le prie de lui écrire à Londres, et d'avertir sa mère de son départ.

N° 334.—Ch. Testut, rédacteur de l'*Indicateur* à (De New-York, 14 septembre 1839). Il le remercie d'avoir publié dans le numéro 18e du *Patriote Canadien*, sa pièce de vers: "Lafayette au tombeau de Washington".

N° 335.—A. Paine Man à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 16 décembre 1839). Il a lu avec plaisir les numéros 1 et 2 du *Patriote Canadien*, mais ne peut rien faire pour le répandre dans la Province. D'ailleurs, on ne peut espérer un changement tant que l'éducation nationale ne sera pas répandue davantage. Les prêtres jouissent d'une grande influence et en profitent pour forcer les gens à déposer

tous sentiments patriotiques, sous peine de refus des sacrements et de damnation éternelle. Il faut donc commencer par instruire le peuple et lui inculquer des sentiments démocratiques; seul, une connaissance parfaite de ses droits pourra le sauver.

N° 336.—Michel Landry (?) à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 17 septembre 1839). A propos de vente de volumes et de gazettes. Sans importance.

N° 337.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Saint-Albans, 18 septembre 1839). Il avait décidé de ne plus lui écrire, mais voici qu'il apprend qu'un de leurs amis qui s'était rendu à Québec, dans un but secret, n'a réussi dans aucune de ses tentatives. Il a appris le départ de Gauvin; il espère qu'il ne donnera pas un caractère politique à sa mission. Il lui enverra des journaux. Une de ses anciennes blondes des Trois-Rivières se marie à un officier anglais.

N° 338.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (18 septembre 1839). Il n'a pu le voir en passant à Burlington. MM. Demaray et Hébert sont avec lui. M. Hébert partira bientôt. M. Demaray "continuera la grocerie en son nom seul". Il s'ennuie beaucoup. (Copié sur l'original de la Bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 339.—L.-J.-A. Papineau dit Montigny à Ludger Duvernay, Burlington (Des sources de Saratoga, 21 septembre 1839). Il le prie d'imprimer des cartes de visite à son nom. Il n'a pas reçu le "pamphlet sur l'Insurrection Canadienne." Il est enchanté de son journal (le *Patriote Canadien*). Il travaillera à lui trouver des souscripteurs. Il en envoie une copie à son père qui désire le recevoir. Il écrit au docteur W. Nelson à propos des affaires canadiennes, à Paris. Les nouvelles de Montréal sont mauvaises.

N° 340.—R.-S.-M. Bouchette à Louis Perrault, Burlington (De Portland, Maine, 28 septembre 1839). Il a reçu le paquet si longtemps attendu. Les communications entre Boston et Québec sont fort précaires. Il lui semble que les lettres sont interceptées. Il attend madame Bouchette sous peu. William Cushing, le président du comité des affaires étrangères au Congrès, a prononcé un discours où il exprime des sentiments favorables aux Canadiens. Ce discours doit être reproduit dans le *Patriote Canadien*.

N° 341.—L.-J. Prévost à Ludger Duvernay, American Hotel, Burlington (De Saint-Albans, 29 septembre 1839). Il n'a rien de nouveau à lui annoncer, il profite de l'occasion du docteur Wheeler pour lui écrire. Il aurait bien voulu lui envoyer les papiers qu'il a demandés, mais le docteur Consigny ne les a pas encore signés. Il n'a pu rencontrer la personne qu'il avait chargée de le voir. Il le prie de ne pas trop se fier au docteur Sutherland. Il vient d'apprendre, en lisant le *Transcript*, le sort des prisonniers canadiens. Va-t-il publier l'*Anneau de Mariage*?

N° 342.—J.-A. Plinguet à (sans indication d'adresse ni de lieu ni de date). Il attend les jours *remarquables* d'octobre; il a ceux de novembre. Croit-il que la guerre exercera une influence sur les affaires du Canada?

N° 343.—Le docteur Gauvin à Ludger Duvernay, Burlington (De Portsmouth, 1er octobre 1839). Il est débarqué à Portsmouth, en Angleterre. C'est une petite ville bien fortifiée. Tout y est magnifique. Il part pour Londres. Il écrira à Perrault et aux amis.

N° 344.—P.-E. Leclerc à (Ludger Duvernay) (De Montréal, 2 octobre 1839). Son journal ne lui est pas parvenu régulièrement; il lui en manque quelques numéros. Une autorité supérieure à la sienne les a peut-être arrêtés. Il croit avoir remis à M. Rodier les volumes qu'il réclame.

N° 345.—Horace Nelson à (Ludger Duvernay) (De Plattsburg, 2 octobre 1838 ?). Il lui envoie une narration de l'affaire de Saint-Denis. Quelques incorrections ont pu s'y glisser, vu que c'est le premier récit qu'il en fait. Il le prie de lui envoyer quelques copies du journal.

N° 346.—Neysmith à Ludger Duvernay (sans indication de lieu). Le *Courrier des Etats-Unis* ne veut pas faire d'échange avec son journal. Il essaiera de voir le propriétaire. Il part pour Montréal. Il le prie d'envoyer le journal à l'adresse de sa sœur.

N° 347.—E.-N. Duchesnois à Ludger Duvernay, Burlington (De Paris, 9 octobre 1839). Il lui envoie des journaux français par M. Dessales qui quittera Londres le 1er novembre. On craint des émeutes à cause du haut prix du pain. "M. Papineau ne peut rien faire dans le moment, même auprès des républicains les plus en notre faveur. La politique de L.-Philippe est la paix à tout prix." "Paris c'est tout ce que l'on peut désirer sur la terre, pourvu que l'on ait de l'argent." Il cause souvent de lui avec Hubert et de Léry.

N° 348.—A.-P.-L. Consigny à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 9 octobre 1839). Il recueillera les souscriptions au *Patriote Canadien*, à Swanton, à condition que Duvernay lui envoie la liste des souscripteurs. Longue déclamation à propos du dernier article éditorial du *Patriote Canadien* pour lequel il ne peut trop féliciter Duvernay. Il espère que les amis de la cause canadienne ouvriront enfin les yeux et qu'ils se lèveront en masse pour chasser les tyrans. Il a pensé lui-même écrire un article sur ce sujet. Mais il craint de faire dommage à la cause.

N° 349.—Dubois d'Halbran à Ludger Duvernay (De la Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1839). Il a reçu sa lettre, il regrette de ne pouvoir lui donner les renseignements qu'il demande. Les éditeurs de l'*Abeille* et du *Courrier de la Louisiane* seraient très heureux d'échanger leurs journaux avec le *Patriote Canadien*. Il le félicite de son patriotisme et lui souhaite tout le succès possible. (Copié sur l'original de la bibliothèque de Saint-Sulpice, Montréal).

N° 350.—L.-J.-A. Papineau à Ludger Duvernay (Des Sources de Saratoga, 12 octobre 1839.) Il lui envoie une liste de souscripteurs avec le montant de leurs souscriptions. Remarques à propos d'un M. Ford qui ne veut pas souscrire. Son journal doit être soutenu surtout par les patriotes du Canada. (Copié sur l'original de la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal).

N° 351.—Edouard Bossange à Ludger Duvernay (De New-York, 14 octobre 1839). Il a reçu les deux numéros du *Patriote Canadien*, et félicite Duvernay de leur belle apparence. Il lui enverra des journaux français. Les nouvelles de Paris sont bonnes. M. Papineau et sa famille se portent bien.

N° 352.—L.-V. Sicotte à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 16 octobre 1839). Il s'est occupé de collecter les argents qui lui sont dûs (à Duvernay) dans le district de Saint-Hyacinthe; il a remis quarante dollars au docteur Bouthillier. Il espère recueillir davantage dans sa prochaine tournée. La collecte de ces dettes est très onéreuse pour un avocat, et les poursuites sont mal vues des juges. Il prendra ses honoraires pour les causes gagnées et pour les causes perdues. Le pays désire la tranquillité. "Vous dites que vous recevrez mes suggestions avec plaisir. Je ne le crois pas. Car vos esprits sont trop exaspérés par le malheur, pour entendre sans préjugés et sans passion, les opinions des autres quand elles seront opposées à votre manière de voir. Je vous renvoie là-dessus à mes premières lettres échangées avec vous avant l'arrivée de lord Durham. Les événements de l'automne

dernier ont empêché les résultats heureux que la mission eût nécessairement produits dans notre pays. Vous parlez de Papineau. Vous devez vous rappeler mes opinions d'autrefois sur cet homme. Les circonstances ont prouvé que je l'avais apprécié à sa juste valeur. Le pays veut et a besoin de tranquillité; c'est le seul moyen de sortir de la position désavantageuse que nous occupons."

N° 353.—R.-S.-M. Bouchette à Ludger Duvernay, éditeur: *Patriote Canadien*, Burlington (De Portland, 17 octobre 1839). Quelques remarques à propos du *Patriote Canadien*. Il le remercie d'avoir publié le discours de M. Cushing. Sa femme vient le rejoindre à Portland.

N° 354.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, 19 octobre 1839). Il lui reproche son peu d'empressement à répondre à ses lettres. L'article du *North American* contre Papineau l'a grandement froissé. Longue dissertation sur les torts de Papineau et du docteur Côté. Le docteur Côté gagne du terrain avec ces querelles; mais Papineau est loin d'en perdre. "Le docteur Côté qui accuse Papineau de s'être sauvé était rendu à Swanton dix jours avant lui, et qui a fait le plus de tapage de Pap. et de Côté en Canada?" Papineau a de grands torts; il l'avoue, mais ce n'est pas le temps de l'injurier. Avant longtemps le docteur Nelson subira le sort de Papineau. C'est un homme d'honneur mais on le flatte trop. P. S. L'article du *North American* a déplu à plusieurs réfugiés; leur organisation est vouée à la ruine avec tout cela. (Copié sur l'original de la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 355.—A.-P.-L. Consigny à Ludger Duvernay, propriétaire of the *Patriote Canadien*, Burlington (De Swanton, 22 octobre 1839). Il lui envoie deux petites correspondances qu'il pourra publier après les avoir corrigées. Il lui envoie aussi quelques piastres qu'il a recueillies parmi les souscripteurs du *Patriote Canadien*. MM. G.-A. Ferris, Préfontaine, etc., etc. Decoigne et Drolet ne peuvent rien donner, dans le moment. Quant à l'ami Consigny, il paiera en envoyant des correspondances. "Permettez-moi, avant de terminer, un petit mot au sujet de Côté. Il est déterminé à démasquer Papineau. C'est, suivant moi, un très mauvais principe. Papineau a malheureusement beaucoup et de puissants amis qui prendront sa défense. Côté ne jouit en Canada que d'une mauvaise réputation. Il ne pourra pas abattre l'ancien *grand homme*. Ce sera mettre la discorde et faire répandre beaucoup de discrédit sur les réfugiés qui seront censés partager les opinions et les sentiments s'ils ne les désavouent. Pas un ne blâme plus fortement et ne hait plus sincèrement Papineau que moi; mais, pour l'intérêt de la cause, je crois qu'il vaut mieux garder le silence que d'essayer à abattre l'insigne Poltron qui est la cause de tous les maux qui pèsent si onéreusement sur la patrie depuis 1837. Qu'en pensez-vous? Si encore, celui qui veut démasquer Papineau jouissait de quelque réputation soit chez l'étranger, soit chez les siens!... Mais, grands dieux!... Je me tais de crainte que l'on croie que la haine seule me guide."

N° 356.—G. Franchère à Ludger Duvernay, imprimeur et propriétaire du *Patriote Canadien*, Burlington (De Détroit, 22 octobre 1839). Il lui envoie deux lettres: une, de John J. Astor, de New-York, et l'autre, du juge Doty, de Détroit, où ces deux messieurs dépeignent les avantages du Wisconsin, au point de vue de l'émigration. Il croit qu'il pourrait en parler dans son journal et inviter les cultivateurs canadiens à y émigrer. Il est allé dernièrement à Sandwich, avec son ami J.-B. Vallée; le jeune Morin lui a donné communication d'une lettre de son père, et d'une autre de son frère, Achille, actuellement en prison à Montréal. Il réside

maintenant à Détroit, mais il ira bientôt s'établir dans le Wisconsin. Il a rencontré son cousin Pierre-C. Duvernay qui le prie de lui envoyer le *Patriote Canadien* à Grand River, Michigan.

N° 357.—E.-E. Rodier à Il n'oublie pas ses amis Duvernay, Dufort, Perrault, etc., etc.

N° 358.—A.-P.-L. Consigny, à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 28 octobre 1839). Il revient sur la discussion à propos de Papineau et du docteur Côté. Il lui donne au long les raisons pourquoi il désapprouve absolument la conduite de Côté dans cette affaire. Papineau est trop puissant. Le docteur Côté ne réussira pas à le détruire. "Je suis loin d'approuver la conduite coupable de Papineau mais pour l'intérêt de la cause, je garde le silence. Il faut laisser à l'homme le soin de se détruire lui-même. C'est le meilleur moyen. Son inaction réussira mieux que toutes les déclamations du docteur Côté. C'est mon opinion." Comment a-t-il trouvé ses correspondances? Il entre comme commis dans un magasin. Il attend quelques amis du Canada.

N° 359.—A.-P.-L. Consigny à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 30 octobre 1839). Il est surpris d'apprendre qu'il n'a pas reçu les \$3.25 qu'il lui a envoyées par la poste. "Il faut *investigate the case* comme disent messieurs les Anglais." Lucie Mills a quitté Swanton, elle s'est réfugiée à Sheldon. Perrault est parti pour Montréal. Rien de bon à espérer de ce voyage. Il n'a pas le sou pour payer la poste de ses lettres. P. S. "J'oubliais de vous dire que j'approuve votre plan d'écrire à Papineau, afin d'avoir une réponse certaine que véritablement il ne fait rien. Reste à savoir si tout le monde goûtera ce plan. Pour l'intérêt de la cause, je désire qu'on adopte cette dernière ressource de savoir au juste, si le *Grand homme* s'occupe de littérature ou de politique."

N° 360.—L.-J.-A. Papineau à Ludger Duvernay, Burlington (Des Sources de Saratoga, 24 octobre 1839). Quelques souscripteurs se plaignent de ne pas recevoir régulièrement le *Patriote Canadien*. Il pourrait lui fournir des correspondances ayant un caractère moins littéraire que les articles que Duvernay publie. Ces correspondances seraient faites de manière à être comprises des habitants. Il ne veut pas que son nom figure au bas de ces correspondances. "Je ne sais pourquoi vous mettez *De* au lieu de *dit* Montigny sur l'enveloppe du journal. Fi! de l'aristocratie." "Où est le traité Brien? N'obtiendra-t-il donc pas sa juste récompense? Est-il encore en C. ou, a-t-il trompé la vigilance des Chasseurs *sur le bord du bois*, et est-il déjà au sud des Etats? Gare!"

N° 361.—Evariste Lachance à Ludger Duvernay, Burlington (De Plattsburg, 1er novembre 1839). Il le prie de lui faire expédier une lettre à son nom qui est au bureau de poste de Plattsburg. (Copié sur l'original de la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 362.—Chas Drolet à Ludger Duvernay, Burlington (De Buffalo, 8 novembre 1839). Il est réduit à la misère. Il revient de Détroit où il a rencontré de nombreux amis de la cause canadienne. Il ne faut pas compter sur les Américains du Vermont et de l'état de New-York. C'est presque un bonheur que les patriotes n'aient pas réussi dans leur révolte. "Si nous eussions acquis notre indépendance en 1837 et 1838, nous aurions ouvert les portes du pays à cette horde de spéculateurs qui, comme les vautours et les corbeaux, s'assemblaient sur les frontières pour se repaître des débris de naufrage. Nous ne les connaissions pas, et notre défaut est une extrême confiance dans les étrangers, et une méfiance impardonnable de nos

compatriotes et de nous-mêmes. Nous nous serions livrés aux Américains qui auraient, comme dans le Texas, envahi toutes les places et auraient inondé notre malheureuse patrie de monnaie-guenille et de fripons. Nos vertueux cultivateurs auraient été induits par de hauts prix à vendre leurs terres et à se retirer dans l'intérieur, laissant à leurs nouveaux maîtres les plus belles propriétés, et prenant volontairement un rang inférieur dans la société. Je dis nouveaux maîtres! Oui, c'eût été de nouveaux maîtres et peut-être, le croirez-vous, moins humains que les premiers. L'amour de l'or a étouffé depuis longtemps tout autre sentiment chez les Américains. Leurs préjugés contre les Français (à qui ils doivent la liberté) sont proportionnés à leur ignorance. L'égoïsme est leur trait saillant, la fourberie, leur vertu et l'ingratitude, un de leurs défauts. C'est un peuple de spéculateurs qui calcule en ruminant son tabac, et dresse ses plans en semblant écouter le *ministre de Dieu*, qui s'égosille pour le convaincre que le royaume des cieux est le meilleur objet de spéculation, et que quelque grosses que soient les mises dans la loterie qu'il lui offre, ils ne peuvent qu'y gagner s'ils atteignent ce but désirable, surtout pour un Yankee. Mais, aujourd'hui, nous les connaissons depuis Van Buren jusqu'à Effernan, profitons de l'expérience. S'il faut attendre, attendons que nous puissions faire nos propres affaires, ou s'il faut nous servir de ces gens, faisons-le avec précaution." Il désirerait voir le docteur Nelson. Il a trouvé des souscripteurs pour le journal. Theller pourrait lui en procurer à Détroit. Amitiés à divers réfugiés.

N° 363.—M. Landry, M. D., à Ludger Duvernay, Burlington (De Philadelphie, 10 novembre 1839). Il a été malade, et ses deux petites filles sont mortes des fièvres scarlatines. Ceux qui lisent son journal sont étonnés du sang-froid avec lequel il traite ses ennemis. Un mot des amis. Doyle est devenu un ivrogne enragé. McDonald est un voleur. . . c'est la plus grande canaille du monde. On désirerait que son journal fût publié dans les deux langues. "Les Canadiens sont rares ici, et les Français sont trop juifs—de sorte qu'il est presque impossible d'avoir des souscripteurs." Sa femme est très malade. Si elle meurt, il ira le rejoindre à Burlington. Il le prie d'annoncer le décès de ses deux petites filles.

N° 364.—A.-P.-L. Consigny, à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 19 novembre 1839). Philippe Arsenault est arrivé à Burlington. Il lui envoie la souscription de deux nouveaux abonnés, Marcel Guertin et Jean-Baptiste Vallée.

N° 365.—Avis du bureau de poste de New-York que les journaux adressés à P.-E. Leprohon et John Carao n'ont pas été réclamés.

N° 366.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (De Saint-Albans, 22 novembre 1839). Il devait lui envoyer l'adresse par M. Chartier, mais ce dernier a retardé son voyage. Il faut envoyer une adresse à M. Papineau; en même temps, il faut charger quelqu'un d'aller porter cette adresse, quelqu'un qui serait "autorisé de nous représenter auprès de M. Papineau, et enfin, dans le cas où M. Papineau ne voudrait rien faire, agir en notre nom auprès du peuple français, afin de nous assurer si nous devons attendre quelque chose de ce côté-là." M. Chartier est décidé d'y aller. "Ce monsieur est, suivant moi, le meilleur choix que nous puissions faire. Ce monsieur a, en diverses occasions, donné des preuves non équivoques de son indépendance, de son zèle, de son activité, de sa persévérance, de ses capacités, particulièrement comme écrivain, et de son patriotisme. De s'être embarqué dans la cause de l'indépendance canadienne, en dépit de son évêque et de presque tous ses collègues, est une preuve de son indépendance. Avoir abandonné sa cure de Syracuse, dans le mois de février, pour venir nous aider à travailler à l'émanci-

pation de notre pays, est une preuve de son patriotisme." Son voyage de Québec où il s'est exposé aux plus grands dangers, à la misère, etc., est une preuve de sa persévérance, de son zèle et de ses capacités. Maintenant, M. Chartier, retrouvant une cure où il peut vivre tranquille et heureux, est encore prêt à faire l'abandon de cette place, à s'exposer aux calomnies et aux injures, et se rendre en France, afin d'aider la cause canadienne, pouvons-nous exiger de plus grandes preuves de son zèle? D'ailleurs, nous sommes certains que chez M. Chartier, il n'y a ni prétention ni intérêt personnel, c'est le désir d'aider la cause de sa patrie, et nous pouvons compter sur les rapports qu'il nous fera. Il n'a pas d'argent, mais il lui en faut peu, il partira avec £25. Il propose une réunion de quelques réfugiés à Plattsburg, afin de régler la chose. M. Chartier n'a pas communiqué à personne le but de son voyage. Robert Nelson s'oppose à ce que l'on fasse un effort quelconque auprès de M. Papineau. Les reproches que lui, a faits Duvernay lui ont été sensibles. Il s'apercevra plus tard qu'il a toujours été son meilleur ami. Quant au petit capot, il le garde, il n'a plus que cela à se mettre sur le dos. Il lui recommande le secret au sujet du voyage de M. Chartier.

N° 367.—... à Ludger Duvernay (De Montréal, 22 novembre 1839). On lui demande d'expédier à Albany, aussitôt que possible, une lettre et un paquet de gazettes. (Copié sur l'original de la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 368.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (23 novembre 1839, sans indication de lieu). Il lui a écrit une longue lettre. Quelqu'un a vu la famille de Duvernay se rendant à Burlington. Marchessault n'aurait pas dû se rapporter aux autorités. Affaires privées. (Copié sur l'original de la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 369.—Docteur A. Gauvin à Ludger Duvernay, Burlington (De Paris, 27 novembre 1839). Il lui envoie des journaux. M. Papineau lui a dit que les rédacteurs des journaux français ne désiraient pas s'occuper des affaires du Canada. Il vient "d'apprendre de source certaine que ces messieurs, tout en ayant beaucoup à cœur le bien-être et l'indépendance du Canada, ne pouvaient s'accorder avec les opinions de M. Papineau qui ne voyait d'autre moyen de nous faire libres qu'en faisant partie des Etats-Unis. Vous devez bien croire que c'en était assez de ces opinions de M. Papineau pour empêcher ces messieurs, qui voulaient conserver au Canada ses mœurs et sa langue, de travailler, comme ils le paraissent disposés même encore aujourd'hui, à l'émancipation de notre pays. D'après ce que je puis entrevoir, il y aurait, je crois, moyen de réintéresser ces messieurs à notre cause, et nous nous proposons Duchesnois, de Léry et moi de voir et de consulter les Français sur les moyens à prendre pour l'émancipation du Canada." Il attend l'agent des réfugiés. Si l'on prépare une expédition nouvelle, il faudra bien surveiller les préparatifs de Robert Nelson. Il prend des leçons de mathématiques et d'art militaire. Amitiés aux amis, à Lucie...

N° 370.—Docteur Thomas Fortier à Ludger Duvernay (De Gentilly, 28 octobre 1839). Il profite d'une occasion pour lui écrire "car la poste ne reçoit pas de lettres pour les exilés". Il ne peut se faire une idée de la tyrannie qui pèse sur le pays. Le jeune Barthe a été jeté en prison pour avoir écrit quelques vers sur les exilés. Il a failli mourir des mauvais traitements qu'il a subis. Lui-même a été arrêté; le grand juré l'a acquitté. On exerce une surveillance active autour de lui. "Vos fautes nous ont perdus." Il aurait fallu une entente avant de prendre les armes. Il présente ses amitiés à l'épouse de Duvernay, et le prie de lui écrire. Les jeunes

gens quittent le pays en grand nombre pour les Etats-Unis. Il espère aller le voir avec son épouse, au printemps prochain. "Si malgré vos bévues, vous n'eussiez pas menacé le clergé et la religion d'anéantissement comme l'a fait R. Nelson, vous auriez encore couru une chance. Il fallait flatter le clergé, respecter les croyances du peuple, et le fanatiser... mais vous avez choqué un corps puissant qui n'est pas disposé à suivre à la gamelle... et une masse ignorante qui voit tout par son clergé... et ce clergé qui a pour lui toute la respectabilité possible, car, il est patriote... mais comme de raison, il aime son bien-être et hait le contraire."

N° 371.—Le docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay (sans indication d'adresse ni de date). Il lui prie de lui donner des renseignements sur quelques personnages qui ont assisté au lever de M. Thomson et dont il a donné les noms dans son journal. Il lui envoie quelques numéros du *North American* où se trouve une biographie du brigadier général Hindelang. Il les enverra aux journaux français et à la mère de Hindelang, s'il est possible de la retracer. Comment s'y prendre pour envoyer le *North American* en France?

N° 372.—Docteur Côté à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 29 novembre 1839). Il lui envoie les lettres de Hindelang. Il lui enverra son discours plus tard; il en a besoin pour le moment. Il ne peut s'expliquer pourquoi il retarde tant à publier tous ces documents. Il ne doute pas de son patriotisme, mais trouve sa conduite un peu étrange. Le *North American* publie les documents supprimés dans l'affaire Cardinal et Duquette. Il ne mettra pas d'écrit dans les journaux qu'il lui envoie, car, le maître de poste le surveille pour lui faire payer l'amende.

N° 373.—Horace Nelson à Ludger Duvernay, Burlington (De Plattsburg, 2 décembre 1839). Il croit qu'il n'a pas reçu ou ne veut pas publier le récit de la bataille de Saint-Denis. Il le prie donc de lui retourner le morceau.

N° 374.—Louis Lacasse à Ludger Duvernay, Burlington (De Plattsburg, 2 décembre 1839). Il le prie de remettre à Malhiot la somme de deux piastres qu'il lui envoie. C'est tout ce qu'il a pu recueillir parmi les amis.

N° 375.—J.-N.-O. Ryan à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 7 décembre 1839). Guérin a remis son appel contre lui entre les mains de Hoc et Compagnie. A la demande de M. Smith, on lui accordera probablement un délai de six mois. Messieurs Hoc et Cie sont trop occupés dans le moment pour voir à la chose. Il ne sait au juste ce que l'on décidera. Pourquoi ne pas faire imprimer le *Patriote Canadien* par le *North American*?

N° 376.—Thomas Guérin à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 9 décembre 1839). Il ne peut retirer l'action qui a été prise contre lui par Hoc et Co. Cependant, s'il promet de payer d'ici à six mois, M. Smith pourra peut-être arrêter la poursuite.

N° 377.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Burlington (De Gentilly, 9 décembre 1839). Craig lui a envoyé quelques numéros du *Patriote Canadien*. Il ne peut les recevoir par la poste, car le maître de poste les refuse ou les envoie à Québec. Il aimerait bien à avoir de ses nouvelles. La pauvreté est grande dans la Province. "Bleury a écrit, ou plutôt signé un pamphlet contre Papineau. Le blanc Mond. se donne toutes les louanges imaginables, reproduisant ses écrits du *Populaire*. Ce livret est aussi méprisable que son auteur et prête-nom."

Nos 378 et 379.—Deux petits billets sans signature (de L.-J.-A. Papi neu).

N° 380.—Brutus (J.-S. Neysmith) à... (sans indication d'adresse ni de signature). Il est à Montréal pour quelques jours. Bossange lui envoie des journaux

français. Qu'il n'oublie pas ce qu'il lui a écrit à propos de Duchesnois. Regneaud est un *espion*. Qu'il soit sur ses gardes; la frontière est rempli d'espions.

N° 381.—C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, sans indication de date). Il le remercie des renseignements qu'il lui a donnés. Il veut répondre aux accusations portées contre lui. On l'accuse de tous les crimes. Les *tories* veulent le pendre. Consigny, Malhiot et lui disent qu'il faut le faire disparaître. On l'a même accusé de trahison, d'être l'espion du gouvernement anglais. "Côté est un impie, dit le révérend messire Chartier, que je ne puis même désigner que par les noms "d'étourdi par excellence". "Côté a volé les argents de l'église de Napierville et se l'est approprié, ont dit les messieurs Beausoleil, Viger, Malhiot et tous ces honnêtes gens. Côté fera toujours du trouble tant qu'il sera contre Papineau et nos principaux hommes, disent certains réfugiés qui, aujourd'hui, préconisent Papineau, et qui, demain, dans leurs écrits, chercheront à le stigmatiser." Il donne sa parole d'honneur qu'il n'a jamais eu rien à faire avec les écrits qui ont paru dans le *North American* contre Papineau. Il n'est pas l'auteur de l'article qui a été publié dans le *North American* quand a paru le *Patriote Canadien*. Quant à ce qui a été écrit par rapport à la publication de "la lettre de Paris", plusieurs des réfugiés ont regretté cette publication, lui-même l'a trouvée impolitique, mais il n'a jamais été question de dénoncer M. Duvernay dans le *North American*, à cause de cette publication. Ce n'est pas sa faute si Brien les a trahis, si les assemblées de Saint-Albans n'ont pas "réussi à émanciper le Canada". Il est allé à Saint-Albans pour des affaires personnelles, il n'avait rien à faire avec la *loge des Chasseurs*. La plupart de ces patriotes de Saint-Albans ont abandonné la cause, s'en sont retournés dans leurs foyers pour s'occuper de leurs affaires privées, "ou bien encore, faire comme le célèbre Edouard Rodier, écrire des lettres d'apologie au gouvernement anglais, et ouvrir les yeux sur les bords du précipice." Ce qu'il publie dans le *North American* est en première page; il n'a rien à faire avec l'*éditorial*. Il espère qu'il reconnaitra la fausseté des accusations portées contre lui. Il est heureux d'apprendre que madame Duvernay ira bientôt le rejoindre avec sa famille.

N° 382.—L. Craig à Ludger Duvernay, Burlington (Des Trois-Rivières, 11 décembre 1839). Il a vu ses créanciers. Desfossés a donné cinq louis, Jacques Bureau en donnera neuf, Pothier paiera probablement. Les amis des Trois-Rivières compatissent à son sort.

N° 383.—J.-E. Turcotte à Ludger Duvernay, Burlington (Des Trois-Rivières, 11 décembre 1839). Il espérait aller le voir à Burlington et lui apporter quelque chose de substantiel. Il a poursuivi Desfossés qui a payé. Jacques Bureau a donné six louis en argent, il veut payer le reste en effets. Desfossés prétend avoir un compte contre lui, ainsi que le docteur Kimber. Plusieurs ont des reçus de M. Bureau et de M. Barnard. Il faudrait avoir une liste de ceux qui ont payé à ces deux messieurs. Les affaires du pays vont mal... M. Pacaud a reçu sa lettre.

N° 384.—Jean Bruneau à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 13 décembre 1839). Il lui envoie cinq louis en règlement d'un compte.

N° 385.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, (23 décembre 1839). Il a reçu sa lettre. Il attend, pour régler avec Dessaulles, d'avoir collecté quelque argent. Des amis ont fourni les trente piastres données à sa dame. Si Marchessault revient en Canada, il aura une chance d'y rester cette fois. Le pamphlet Bleury est épuisé, l'imprimeur Rowen, de Québec, s'occupera de lui remettre ses papiers qui étaient en la possession de feu M. Robitaille. 7 janvier 1840—Madame Miller veut savoir

où est son fils. Il reçoit sa lettre avec le contenu. 10 janvier—Il le traite trop durement dans sa lettre; il ne peut faire mieux. "Lafontaine et Chs Mond. sont à Québec pour l'appel. Ce sont des furieux en faveur de l'Union; ils voudraient, je pense, voir leurs plans se réaliser, afin d'être des grands hommes." Le commerce est mort. Il a vu M. D. B. V. "Le père est toujours à la géôle, en bonne santé. Le petit Dufort travaille à l'*Aurore*." Il n'approuve pas le départ de leur ami pour Paris; il le croit peu qualifié. La guerre n'est pas imminente. Il lui envoie des calendriers et des almanachs. Il voudrait les numéros du *North American* où l'on parle du lever Thomson: les biographies l'intéressent. Amitiés aux compatriotes.

N° 386.—C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay (26 décembre 1839). Il ne peut lui envoyer un almanach. Il n'enverra qu'un seul journal à l'adresse de M. Thomas, du *North American*. Il a reçu plusieurs papiers de Montréal qui renferment des pièces des prisonniers politiques devant la Cour martiale. Gare aux traîtres. Avant un mois, il découvrira un complot qui fera frémir tous les honnêtes Canadiens.

N° 387.—A. Morehouse à Ludger Duvernay, Burlington (De Rouse's Point, 24 décembre 1839). Il a vu Auberg. Il ne veut pas donner de procuration à moins d'une somme de quarante dollars. Il ne peut lui-même s'occuper de l'affaire. Quant à lui, il fera tout ce que Duvernay lui demandera. Madame Morehouse présente ses amitiés à madame Duvernay.

N° 388.—Lucien Perry à Ludger Duvernay, Burlington (De Perry's Mill, 27 décembre 1839). Il a vu M. Burke. Celui-ci ne veut pas donner de procuration avant d'avoir des explications et avant de savoir quel usage désire en faire M. Picaud, l'avocat dont il parle.

N° 389.—Billet sans signature (de L.-J.-A. Papineau). Il ne veut pas que ses écrits paraissent sous la signature de "Pierre Paul". Sa signature est T. B. Il ne veut pas qu'on mette "Pierre Paul".

N° 390.—Frs Baby à Ludger Duvernay, Burlington (D'Albany, 25 décembre 1839). Il enverra, par M. Poirier, les cent piâtres qu'il doit à Jacques Michel.

N° 391.—L.-H. Masson à Ludger Duvernay, Burlington (De Fort Covington, 28 décembre 1839). C'est avec regret qu'il a appris l'embarras où il se trouve pour solder l'achat de ses caractères d'imprimerie. Il s'est adressé à l'éditeur du journal le *Franklin*, de Fort Covington; celui-ci consentirait à imprimer le *Patriote Canadien* à des conditions relativement faciles. Il le presse fortement d'accepter les offres de l'éditeur du *Franklin*, et de déménager à Fort Covington. Il s'offre à négocier l'affaire.

N° 392.—Ed. Champy à Ludger Duvernay (De New-York, 28 décembre 1839). Il lui envoie une autre pièce de vers qu'il voudra bien publier.

N° 393.—Docteur Wolfred Nelson à Ludger Duvernay (De Plattsburg, 31 décembre 1839). Il se demande pourquoi les patriotes du Canada ne sont pas plus pressés de l'aider dans l'embarras où il se trouve par rapport à la publication du *Patriote Canadien*. Le papier ne doit pas disparaître. Ce serait un malheur. "Votre correspondant de la Nouvelle-Orléans est un habile écrivain! Il est beaucoup à désirer qu'il continuera ses productions, et je me flatte qu'il ne manquera pas à faire voir au *clergé* combien il était en erreur quand il s'est déclaré contre les Patriotes—ses vrais amis—auxquels il a jeté la pierre pour affectionner des gens qui le haïssent de bon cœur, et en toute choses (la politique même) cherchent à l'écraser. Notre ami, M. Chartier, que j'ai eu le plaisir de voir dernièrement, m'a fait un rapport de ses pérégrinations au Canada, qui m'a fait bien plaisir. Le zèle de cet

homme lui est des plus honorables, et ne peut que faire du bien à la cause. Pourtant, je crains qu'il est un tant soit peu facile à croire ce qui paraît favorable à une cause que nous avons tant à cœur. Il vous a communiqué, sans doute, son projet d'aller en France. Du bien pourrait en résulter, surtout s'il va voir sa *Sainteté le Pape* mieux encore si, en homme d'esprit, le *Pape* confirme l'expression des *Ecritures Saintes* qu' "opposition aux Tyrans est obéissance à Dieu". "Le Père Lartigue doit être ennuyé (déchiré) . . . par les énoncés dans ses mandements anti-canadiens, anti-bon sens, anti-catholique, anti-tout ce qu'il y a de bon." Un nommé Daly, à Burlington, lui doit de l'argent qu'il tâche de faire remettre. Il gardera pour lui le montant de sa souscription. Il est sans le sou, quoique sa pratique soit bonne. Il y a menace de guerre entre *John Bull* et l'*Uncle Sam*. Le nuage crèvera peut-être, et l'orage éclatera sur les têtes damnées du Canada.

1840

N° 393 (a).—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 13 janvier 1840). Lévesque a dû lui remettre les calendriers. Qu'il lui envoie ses comptes, il essaiera de les collecter. Il lui envoie des files de l'*Ami du peuple*, du *Canadien* et du *Mercury*. Le gouvernement offre des terres aux miliciens. Cent acres sont accordées à J.-Bte Millette, de Sorel. Il pourra les réclamer. Quant à Cadieux, il faut attendre. Fabre va être obligé de payer parce qu'il ne s'est pas présenté en cour pour une poursuite. Il faudrait un nouveau papier français à Montréal. L'*Aurore* et l'*Ami du peuple* ne valent rien. Il a peu d'ouvrage. Lévesque a été reçu. Il s'informe où demeure un nommé Salomon Stenson, fabricant de papier.

N° 394.—Georges-Etienne Cartier à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 10 janvier 1840). Il lui envoie son compte pour services professionnels, et ne se croit pas débiteur envers lui. "J'espère que pour l'avenir, si vous avez quelque chose à me demander, ce ne sera certainement pas à titre de créancier. De même, si, plus tard, il m'arrive de traiter avec générosité votre malice et votre indiscrétion, ce ne sera point en qualité de débiteur." Il lui reproche amèrement d'avoir publié, dans le *Patriote Canadien*, une pièce de vers, composée par lui, en 1837, et cela, dans le but de lui nuire. "Cette publication a eu l'effet de convertir en indifférence complète la sympathie que j'avais pour vous." J'en reviens à mon compte. La raison pour laquelle je vous l'envoie, est pour que, dorénavant, dans vos correspondances à *Pierre* et à *Jacques*, vous ne me fassiez plus faire de demandes pécuniaires. Vous avez été informé de ma détermination de vous traiter plus tard d'une manière bien différente de celle dont vous avez usé envers moi. Toutefois, je ne veux point être importun à cause de cela. Comme vous avez choisi votre temps pour me faire de la malice, il est bien juste que je choisisse le mien pour faire mes libéralités. Je n'ai pas besoin de réponse."

N° 395.—Etat de compte de Georges-Etienne Cartier, avocat. Cause de J. Guérin contre John Jones et L. Duvernay—octobre 1832. Cause de G.-Et. Chevrier contre L. Duvernay—octobre 1837.

N° 396.—Wolfred Nelson à Ludger Duvernay (décembre, sans indication de date). Il lui envoie trois lettres de proscrits et la réponse qu'il leur a faite; le tout pour être publié dans son journal, dans le but surtout, de faire taire l'*infâme Brien*.

N° 397.—Auguste Berthelot à Ludger Duvernay, Burlington (De Plattsburg, janvier 1840). Il lui offre ses bons souhaits pour la nouvelle année (incomplète).

N° 398.—Docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay (De Swanton, 9 janvier 1840). Il lui envoie un numéro du *North American* où il a inséré une note à propos de l'accusation que M. Chartier a portée contre lui (Côté). Il croit avoir en mains toutes les pièces concernant l'affaire dont il est question dans cette note. M. Chartier devrait être le dernier des hommes à l'accuser d'espionnage. On a ourdi un complot contre lui, on a même parlé de l'assassiner. Il le trouve (Duvernay) trop plein de charité pour ces traitres.

N° 399.—A.-P.-L. Consigny à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 13 janvier 1840). Il lui envoie deux lettres pour M. Chartier, ainsi que les résolutions de leur assemblée. Il ne peut pas revenir de la surprise que lui a causée la lettre de M. Chartier. Il ne mérite pas les reproches que lui adresse M. Chartier. Celui-ci a agi sans réflexion. "Il a voulu témoigner de la confiance à un homme (Gagnon) qui est le bras droit du scélérat Côté, et aujourd'hui, il voit combien il a gagné en méprisant mes avis." On blâme vertement le rédacteur et le propriétaire du *North American*.

N° 400.—M. Landry, M. D., à Ludger Duvernay, Burlington (De Philadelphie, 24 janvier 1840). Comme il a changé de résidence, la dernière lettre de Duvernay est arrivée en retard. Il s'est occupé de recueillir les argents que lui doivent les souscripteurs au *Patriote Canadien*: le docteur J.-G. Nancrede, M. Christian, Hopkins, Fridal, le consul français qui est une canaille, Levi Giard, Baton et Broomly. Il a eu peu de succès auprès de tous ces messieurs. Le docteur Duchesnois est parti sans payer sa pension et sans remettre l'argent qu'il avait emprunté. Il a laissé une mauvaise réputation. "M. Chartier n'a pas accompagné l'évêque de Nancy dans son tour... le docteur Nancrede m'assure que c'est "a hoax" qu'il n'est pas *with the bishop*."

N° 401.—Médard Hébert à Ludger Duvernay, Burlington (De Champlain, 24 janvier 1840). Il s'excuse d'avoir retardé à lui écrire. Il lui envoie quelques piastres qu'il a collectées parmi les souscripteurs au *Patriote*. "Le clergé canadien commence à sentir un peu sa situation et sa dépendance future soit du gouvernement ou du peuple. Vous allez en juger par ceci. Dernièrement, je vis un des marguilliers de Chambly qui me dit que le père Mignault, dans une assemblée de marguilliers, leur avait communiqué une lettre venant de Monseigneur, priant les habitants de la paroisse de faire l'achat d'une terre, à même les deniers de la Fabrique, pour subvenir au soutien du curé, dans le cas où les dtmes seraient abolies. Vous voyez que ces renards ont le nez long, car s'ils peuvent, par leur flatterie et leur gueuserie, faire consentir les habitants à ceci, ils exigeront bien d'eux une terre qui ne donnera pas moins dans les moindres années que cinq à six cents piastres par année, ce qui, joint à leur petit casuel qu'ils auront le soin d'augmenter et de se faire payer assez strictement, donnera encore à nos bons moines assez de coupes pour prendre le croc et confesser les petites minouches. Qu'il en advienne ce qu'il pourra, ces messieurs paraissent bien décidés à se munir d'avance contre les revers de la fortune. On me dit aussi, qu'il y a eu de semblables assemblées dans plusieurs autres paroisses pour les mêmes fins, mais toujours à mi-clos." Il est heureux d'apprendre que madame Duvernay est allée le rejoindre avec sa famille. Les affaires politiques sont dans le *statu quo*.

N° 402.—Elodie-L. Chalou à Ludger Duvernay, Burlington (De Rivière-du-Loup, 24 janvier 1840). Elle répond à sa lettre. Elle a appris avec plaisir que madame Duvernay et le nouveau-né se portent bien. Sa famille désire ardemment

le revoir bientôt. Son père est toujours malade. On a établi une police dans leur paroisse.

N° 403.—Le docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay (De Swanton, 29 janvier 1840). Il a reçu une lettre de M. Chartier à propos de l'article publié contre le docteur Consigny et lui-même. M. Chartier semble croire que M. Côté est capable de trahir ses compatriotes. Il faut détruire la mauvaise impression que cela fera sur les réfugiés. C'est pourquoi, il le prie de lui écrire une lettre où Duvernay voudra bien donner un démenti solennel à de tels propos. Il a fait la même demande au docteur Robert Nelson et à Chs Drolet. Il a appris que M. Chartier était à Rochester. Il lui servira avant longtemps un bon *plat*.

N° 404.—Le docteur Thomas Fortier à Ludger Duvernay, Burlington (De Gentilly, 2 février 1840). Il a reçu sa lettre. On signe des requêtes contre l'Union. "Ils ont fait Colborne pair. Il faut se rappeler que tous les lieutenants des despotes ont été récompensés de leurs assassinats, le duc d'Albe, le duc de Northumberland, sir Hudson Lowe, Dieu, quel quarto ! J'oubliais Bond Head et Arthur Young, pour compléter la demi-douzaine de meurtriers. Que l'on ne nous parle plus du terrible tribunal de Fouquier. . . ni de Jourdan, coupe-tête, ni de Marat, ni de Robespierre; ces héros de l'Ancienne France sont bien petits devant ceux de la Nouvelle. Quels noms à transmettre à la postérité, que ceux des membres des cours martiales de leurs avocats et du bourreau, le plus innocent de la horde sanguinaire. Il n'y a que sous les monarchies que le crime est récompensé, l'on fait des meurtriers et des incendiaires, baronnet, pair du royaume; et un vil journal, en apprenant ces nominations, se hâte d'appeler l'attention du ministère sur le peu de fortune du vieil héros, c'est ainsi que l'*Ami du Peuple*, à la tête duquel est le Judas Marconay, qualifie un tyran sanguinaire, voulant qu'il soit gorgé d'or pour prix de ses crimes énormes. Voilà un article pour ton journal." Les chefs de la rébellion ont mal conduit leur affaire. Leurs cris contre le clergé ont fait peur au peuple. Ils n'avaient pas d'organisation, et ils mirent trop leur confiance en de jeunes étourdis qui ne pouvaient rien faire. Le Canada n'a rien à espérer de l'Europe ni des Etats-Unis. Il faudra agir plus tard pour faire rappeler les exilés. Il n'a rien dit contre les patriotes, seulement, il a démasqué le jeune Turcotte. Il a fait circuler une liasse du *Patriote Canadien*. Tout le monde veut lire son journal. Il désire les numéros qui suivent. La poste les refuse.

N° 405.—J.-E. Turcotte à Ludger Duvernay, Burlington (Des Trois-Rivières, 2 février 1840). Il lui envoie vingt piastres qu'il est parvenu à retirer de ses souscripteurs. La plupart refusent de payer, et il craint de poursuivre. Il se forme une opposition contre l'Union que le clergé appuie. On veut demander de remettre en vigueur la constitution de 1791. Les vrais patriotes ne demanderont rien au gouvernement anglais.

N° 406.—E.-L. Pacaud à Ludger Duvernay, Burlington (Des Trois-Rivières, 14 février 1840). Il le remercie d'avoir accédé à sa demande à propos des MM. Aubry et Berthiaume. "On est ici agité plus que jamais, en ce qui regarde l'Union des provinces. Notre clergé est le plus vil et le plus méprisabie qui existe peut-être au monde; il n'y a pas de moyens qu'il n'emploie pour faire signer des pétitions contre l'union des provinces. Cette coterie, qui naguère se pliait jusque dans la fange pour faire la courbette au gouvernement, et prêchait la servilité la plus dégradée, et portait leur bassesse jusqu'à dire que nous ne pouvions pas penser et juger sur les actes de l'administration, et qu'il fallait recevoir les ordres du gou-

vernement sans dire mot, à peine de commettre un cas réservé. . . Eh bien ! aujourd'hui, ce même clergé qui voit que ce bon et paternel gouvernement qui couche en joue ses droits et leur patronage, se fâche tout rouge et peut-être aurait l'idée traîtresse de crier aux armes, pour se défendre après avoir plongé nos compatriotes dans un abîme de maux. Si vous étiez au fait comme moi, de leur turpitude, vous frémiriez. Je me tais, car je n'en finirais pas avec cet ordre." L'Union sera la sauvegarde des gens du Bas-Canadas. Il n'y a rien à craindre pour la langue française. Personne ne peut imposer la langue anglaise. D'ailleurs, le gouvernement anglais craint la guerre avec les Etats-Unis. Il est tory maintenant, mais il compte encore Duvernay pour son ami, car il est un homme honnête.

N° 407.—J.-N. Ryan à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 20 février 1840). Il a reçu les calendriers. Il n'approuve pas la lettre de Chartier dans le *North American*. L'union des deux Canadas est ridicule. Il espère que Nelson et Papineau continueront à combattre pour l'indépendance du Canada, et que les Canadiens s'opposeront à ce mode de coercition.

N° 408.—Le docteur T. Boutillier à Ludger Duvernay, Burlington (De Saint-Hyacinthe, 28 février 1840). Il cherche à lui rendre service, cependant, il n'a pu rien collecter, et a remis les listes à M. Sicotte. Il a appris que son papier avait cessé de paraître. Le pays est dans un grand état de marasme, et l'avenir est bien décourageant. 7 avril 1840—Il reprend sa lettre après une longue maladie. La mort de l'ami Rodier l'a beaucoup affligé. Il ne reçoit aucune nouvelle des exilés. "Les requêtes contre l'Union ne vont guère dans le district de Montréal, et je vous avoue que je n'en suis pas fâché. Je ne vois pas qu'est-ce que nous aurions tant à gagner, séparés du Haut-Canada. Réunis, les radicaux ou réformistes du Haut et du Bas-Canada formeront un corps plus nombreux et contre lequel on ne pourra plus mettre en œuvre les préjugés d'*origine*, et, si l'Angleterre voulait sincèrement nous accorder le redressement des griefs, je ne vois pas pourquoi les choses n'iraient pas bien. Mais, si on ne veut pas nous accorder de réformes, unis ou séparés, nous ne serons ni mieux ni pis." Il ne sait que penser des affaires du Maine.

N° 409.—Le docteur H.-A. Gauvin à Ludger Duvernay, Burlington (De Liverpool, 12 mars 1840). Il a vainement attendu une réponse à ses lettres. Il croit que Duvernay et ses amis n'ont pas approuvé les démarches qu'il a faites en France. "Je suis fâché surtout que vous n'eussiez pas eu même la volonté de nous soumettre vos objections. Il est vrai que nous avons trouvé le parti républicain peu disposé, faute de moyens, à nous aider. Les ministres semblaient pencher de notre côté aussi, mais, il était facile de prévoir, par leurs observations, qu'ils s'attendaient déjà à la crise ministérielle qui vient d'avoir lieu. Il nous a donc fallu renoncer à notre projet. La Russie, sur laquelle nous pouvions avoir quelque espérance, vient de conclure un traité avec l'Angleterre, qui nous rejette par là même en arrière. Il n'y aurait donc à espérer du secours pour nous, que de la France et, dans le cas seulement, où la question d'Orient amènerait une rupture entre elle et l'Angleterre." Il s'embarque pour New-York. "J'ai laissé à Paris l'ami Duchesnois qui paraît déterminé à s'établir en France. M. Papineau est toujours à Paris, vivant très à l'étroit; il est beaucoup changé et paraît souffrir du besoin d'argent. J'ai vu, hier, O'Connell qui est le plus entiché de la Reine que jamais. Il blâme beaucoup les chefs canadiens d'avoir excité le peuple à la révolte, lui, qui l'a prêchée pendant quinze ans... La France possède quatre cent cinquante vaisseaux de guerre dont une soixantaine de bateaux à vapeur."

Prison De Montrabac 25 Septembre 1839.

Monsieur Beaudy.

J'ai mille remerciements à vous faire pour toutes les Bontés que vous avez eues pour moi & pour ma femme. Toutes à l'égard de vous avez eu la Complaisance de la ramener en ville; Je vous en dois de la reconnaissance. croyez que je me rappellerai toujours ce que vous avez fait pour moi. Tant en sollicitant de plus ma part dans vos prières, Je demeure pour la vie

votre humble, reconnaissant
 et Malheureux Serviteur

à Monsieur
P. J. Beaudy

M. Le Pâquier

LETTRE DE F.-M. LE PALLIEUR À PIERRE BEAUDRY
(25 SEPTEMBRE 1839)

Prison de Montréal, 25 septembre 1839

Monsieur Beaudry,

J'ai mille remerciemens à vous faire pour toutes les Bontés que vous avez eues pour moi & pour ma femme. Toutes L'hyver vous avez eu la Complaisance de la ramener en ville; Je vous en dois de la reconnaissance, croyez que je me rappellerai toujours ce que vous avez fait pour moi. Tout en sollicitant de plus ma part dans vos prières, je demeure pour la vie votre humble, reconnoissant et malheureux Serviteur.

F.-M. LE PALLIEUR.

à Monsieur

P. J. BEAUDRY.

N° 410.—Dansereau à Ludger Duvernay (De Verchères, 13 avril 1840). M. Gauvreau a bien essayé de collecter ses comptes, mais personne ne veut payer. Il a vu madame Duvernay, l'automne dernier, lorsqu'elle est allée le rejoindre à Burlington. Il lui envoie une lettre adressée à Malhiot. Des bruits de guerre courent le pays. Il lui conseille de revenir en Canada, si le gouvernement accorde une amnistie. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 411.—M. Laroche à Ludger Duvernay (De la Nouvelle-Orléans, 9 mai 1840). S'il a retardé de lui écrire c'est qu'il s'attendait de voir Dansereau et Ouimet et pouvoir retirer d'eux quelque chose. Il n'a rien eu. Beaudry, qui s'en retourne à Montréal, doit le voir, en passant à Burlington. "Comme vous me dites dans votre lettre que vous irez, peut-être au printemps, publier une nouvelle *Minerve* à Montréal, s'il en est ainsi, ayez la bonté de m'en informer, car, dans le cas contraire, je souscirai au *Canadien* de Québec." Inondation du Mississipi et ouragan à Natchez. Malhiot et Préfontaine sont allés rejoindre Ouimet et Brousseau, aussitôt après leur arrivée. Il se platt à la Nouvelle-Orléans, il le prie de lui donner des nouvelles des amis.

N° 412.—Fanny Duchesnois à Ludger Duvernay, Burlington (De Varennes, 22 mai 1840). Elle le remercie de vouloir bien faire parvenir au docteur Duchesnois, les lettres de sa famille. Le docteur est maintenant à Orléans, chez des vieilles tantes qui le conseillent de s'établir en cette ville. Il y trouvera de l'emploi comme médecin. Le docteur parle souvent de l'amitié de M. Hubert pour lui, et comme il s'est montré très empressé pour l'aider. Ses meilleurs souvenirs à la famille Duvernay.

N° 413.—Jacques-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 11 juin 1840). Il gardera le secret de sa correspondance comme il le demande. Il le prie donc de ne pas craindre et de lui envoyer quelques correspondances. Le pays gémit sous le joug des Anglais, mais il espère que les Canadiens s'uniront un jour et, marchant sur les traces de ceux qui leur ont ouvert la marche, ils conquerront leur liberté.

N° 414.—A.-P.-L. Consigny à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 13 juin 1840). Il a reçu avec plaisir sa dernière lettre. S'il le peut, il ira à Burlington pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Il annonce son mariage pour le lendemain (12 juin 1840). Tout se fera avec le moins d'éclat possible. Les parents seuls sont invités. Il a reçu une lettre de M. Chartier; les choses ont changé de face. Il s'informe du docteur Gauvin.

N° 415.—Jacques-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 19 juin 1840). Il ne voit aucun danger à correspondre avec un compatriote exilé. Il faut réveiller les Canadiens. Il veut s'employer à cette besogne. "Continuez, monsieur, à me donner de sages avis, je vous garantis que j'en ai bon besoin, puisque je suis, quoi qu'on en dise, moi-même le seul éditeur de ma petite *Canadienne*. Je n'ai qu'un ouvrier avec moi (John Thompson) un de vos anciens apprentis. Je connais une grande partie du "clergé"; les prêtres sont maintenant, quoique trop tard, presque tous du côté des Canadiens, mais, ils disent toujours que leur *devoir* les empêche d'encourager la révolte. En l'année 38, étant *Chasseur*, j'ai appris, avec plaisir, que vous étiez le père de cette association qui aurait fait le bonheur du Canada, si ce n'eût été que la trahison." Il étudiera spécialement la politique canadienne. Il le prie de lui envoyer des correspondances. Il regrette beaucoup que "le *Patriote Canadien* n'ait pu traverser les lignes sans obstacle". Il lui enverra des numéros de la *Canadienne*.

N° 416.—J.-O. Bastien à Louis Perrault (De Vaudreuil, 25 juin 1840). Il n'a jamais fait faire aucun ouvrage à la *Minerve*. Il y a donc erreur de la part de M. Duvernay. Il croit, cependant, devoir quelques mois d'abonnement à la *Minerve*. Il s'assurera de la chose et paiera ce qu'il doit. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice.)

N° 417.—Docteur H.-A. Gauvin à Ludger Duvernay, Burlington (De Chambly, 27 juin 1840). Il est arrivé sain et sauf à Chambly. Il a passé à la frontière en se donnant pour un officier américain. Il le prie de ne rien dire, dans ses lettres, de son voyage à Montréal.

N° 418.—E.-L. Pacaud à Ludger Duvernay, Burlington (Des Trois-Rivières, 8 juillet 1840). Le gouvernement a décidé de récompenser les miliciens de 1812. Il serait prêt à se charger des réclamations des absents, à condition qu'ils lui envoient une procuration dont il donne la formule à Duvernay. Il lui donne aussi la liste des différents régiments dont les membres ont droit à la récompense.

N° 419.—R.-S.-M. Bouchette à Ludger Duvernay, Burlington (De Portland, 12 juillet 1840). Il attend avec anxiété des lettres de Québec. Il craint qu'elles soient perdues, et demande à Duvernay de s'enquérir à leur sujet "soit à la poste soit à bord des steamboats". Il lui demande des nouvelles du docteur Gauvin.

N° 420.—J.-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 20 juillet 1840). Il désire donner plus d'importance à sa *Canadienne* qu'il voudrait publier dans le genre de la *Minerve*. Un ami intime l'aidera. "N'allez pas croire que j'ai affaire à M. Viger, non, c'est un homme du peuple, un homme de campagne, mais personne ne le sait." Il publiera son article *Anneau du mariage*, et ses derniers *On dit*. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice.)

N° 421.—Un proscrit au delà du 45^{ème} degré (écrit adressé à M. l'éditeur, 20 juillet 1840). Il regrette l'article relatif à Rodier qui ne fut jamais un traitre ni un délateur. Rodier ne compromet personne dans sa lettre du 19 novembre 1838. La lettre de l'infortuné Hindelang pourrait être mise à côté de celle de M. Rodier. Il donne des explications concernant la conduite de Rodier en 1838. Il fut une victime, comme bien d'autres, des exploiters. Pour justifier sa manière d'agir, après son retour de la frontière, il publia sa lettre. "La mesquinerie et ce maudit système de supposer toujours chez les autres de mauvaises intentions ont perdu le pays, ils ont éloigné de nos rangs quantité d'hommes utiles qu'il sera difficile de remplacer. N. B. Si l'on désire des renseignements plus étendus, il pourra les donner. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 422.—Thomas Fortier, M. D., à Ludger Duvernay, Burlington (De Gentilly, 21 juillet 1840). Il envoie maintenant ses correspondances à l'*Aurore*. Il compose un écrit qui sera d'une importance majeure. Il signera *Le petit Thomas*. Il voudra bien aider, à se placer, chez de bons cultivateurs, les jeunes gens qui lui remettront cette lettre.

N° 423.—Docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 22 juillet 1840). Ses multiples occupations l'ont empêché de lui écrire plus tôt. D'ailleurs, il se sent bien fatigué. Ses articles sur l'Histoire du Canada lui donnent beaucoup d'ouvrage. L'ami Thomas quitte le *North American*. Ryan le remplace. Il publiera ses notes biographiques; celle de James Stuart paraîtra dans le prochain numéro. Il espère qu'il publiera celles des conseillers législatifs. Il les traduira lui-même. Il demande de lui envoyer l'*Aurore*, le *Canadien* et le *Fantasque*. Il aurait une chose importante à communiquer à Neysmith. Il voudrait envoyer

une file des *North American* à Perrault. "M. Drummond de Montréal est venu me rendre visite hier. Il a la même opinion de l'honnêteté de Lafontaine que nous avons, et il me dit qu'avant deux ans, cet individu se coupera tellement le cou auprès des Réformistes qu'il fera la pirouette comme son digne acolyte de Bleury." Il profite d'une occasion pour écrire à ce pauvre Morin, à Sydney (Van Diemen's Land).

N° 424.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 22 juillet 1840). Il s'occupe de collecter ses comptes. Denis Berthelot, de Lachenaie, et Cadieux, de la Pointe-aux-Trembles, prétendent avoir réglé avec ses agents. Madame Leblanc, de Beauharnois, dit ne devoir rien. Fréchette, de Chambly, croit que vous lui devez. Ceux dont les noms sont inscrits sur la liste qu'il lui a envoyée refusent absolument de solder. Ils demandent des comptes détaillés. Plusieurs lui font de belles promesses, mais ne donnent rien. Leblanc, de l'*Ami du peuple*, doit partir pour l'Europe, s'il trouve quelqu'un pour le remplacer. Ce journal tombera bientôt. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 425.—Louis-Edouard Pacaud à Ludger Duvernay, Burlington (Des Trois-Rivières, 23 juillet 1840). Il achète les réclamations des miliciens de 1812, moyennant la somme de huit dollars. Il en aura très peu. Il lui demande de lui faire parvenir des procurations, suivant la forme qu'il lui a donnée: il s'occupera des réclamations des miliciens réfugiés aux Etats-Unis. Rien de nouveau; tout est tranquille; "Les patriotes voient dans l'union des Canadas, l'arche du salut public." Le juge Vallières de Saint-Réal est dangereusement malade à Caledonia. Je crains pour lui, ce serait une perte pour le pays. Il est un bruit qui prendra... que s'il n'est pas réinstallé dans sa charge, qu'il sera élu dans un comté, et le candidat pour la présidence dans la Chambre unie. Il n'y a plus de rivaux de sa trempe à lui opposer. L'orateur Papineau est proscrit !!!"

N° 426.—L.-J.-A. Papineau à Ludger Duvernay, Burlington (Des Sources de Saratoga, 24 juillet 1840). Jules Lamothe part pour le Canada. Il n'a pas reçu les exemplaires de l'écrit de son père sur l'histoire de l'Insurrection canadienne. Il doit partir pour le Canada dans les premiers jours d'août. "M. Chartier est en mer et sera à New-York sous peu."

N° 427.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 25 juillet 1840). Il n'a rien à lui envoyer. A propos des prochaines élections, "on dit que les villes seules de Québec et de Montréal auront des membres; les faubourgs exclus voteront au comité." Il a envoyé ses comptes dans les paroisses de Saint-Esprit et de Saint-Paul. Rien à espérer. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 428.—L'église catholique de Burlington (Ecrit adressé à M. l'éditeur par un catholique—juillet 1840). Le révérend O'Callaghan missionnaire à Burlington, a collecté une somme de mille piastres dans une tournée faite en Canada. Cette somme sera consacrée à la construction d'une église catholique, à Burlington. Longues considérations sur la manière de vivre du révérend O'Callaghan qui "n'a ni ménagère, ni nièces, ni cousins, ni cousines à entretenir"; il loge à l'hôtel, et peut ainsi consacrer le surplus de son revenu à "secourir les pauvres, et à des œuvres pieuses". Il se propose de donner "du fruit de ses épargnes, cinq cents piastres pour la bâtisse de l'église". Le service divin à Burlington se fait avec une grande simplicité dans la cave de la Cour de justice, accordée gratuitement par les autorités de la ville. Il lui semble que les Canadiens auraient pu donner davantage pour une

aussi pauvre mission que celle de Burlington. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 429.—J.-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 3 août 1840). Il a appris avec plaisir qu'il allait avoir une position. Il espère tout de même qu'il ne cessera pas de défendre la cause canadienne. Il y a si peu de vrais patriotes. Il compte toujours sur ses sages avis. "En 1838, j'ai été obligé de me cacher en campagne, chez mon ami, celui qui a cette imprimerie aujourd'hui. Les tyrans voulaient emprisonner un enfant pour avoir travaillé à la *Quotidienne* ou plutôt, pour avoir (je puis le dire au père des Chasseurs) pour avoir, dis-je, imprimé la Déclaration d'indépendance. Oh ! alors, je croyais à la fin de la tyrannie mais les plus grands malheurs de ma patrie n'étaient pas encore arrivés !!!" N. B. Il le remercie des beaux morceaux qu'il lui a envoyés pour son journal. Il publiera l'article de M. Chevalier de Lorimier si Duvernay croit qu'il vaut la peine d'être traduit.

N° 430.—Docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 12 août 1840). Il a été surpris des insultes contenues dans sa dernière lettre. C'est une malhonnêteté de supposer qu'il songe à retourner en Canada. Il a trop souffert moralement et physiquement pour aller se remettre sous la tyrannie du gouvernement tory du Canada. Il sera le dernier réfugié à quitter les Etats-Unis pour retourner en Canada. Il lui envoie la liste préparée par M. Thomas, des journaux publiés dans les Cantons de l'Est.

N° 431.—Marie Gauvreau à son oncle Ludger Duvernay, Burlington (De Verchères, 25 août 1840). Elle lui écrit pour lui dire qu'elle l'aime et qu'elle ne l'oublie pas. Elle le prie d'embrasser, pour elle, sa tante Joséphine, et de présenter ses respects à sa tante Marguerite.

N° 432.—Assemblée du comité de Burlington. Présents: Ludger Duvernay, président, Et. Dumesnil, secrétaire, MM. Siméon Marchessault, Joseph Laporte, H.-A. Gauvin, Jacques Michel, J.-B. Maillet et Frs Malo, composant le comité. Ils protestent contre les déprédations commises le long de la frontière en territoire canadien, et déclarent qu'ils n'en sont nullement responsables. Le docteur Gauvin est chargé de remettre à Duvernay le texte des résolutions votées par l'assemblée.

N° 433.—Jules Bazille à Ludger Duvernay, Burlington (De Ogdensburg, 7 septembre 1840). Il lui envoie les argents qu'il a collectés: deux piastres, de Barthe, deux piastres, de Moyen, deux piastres, de Cadieux. "Desmaray, il n'y faut pas compter; il aime mieux boire que de soulager ses compatriotes. ..." Il a eu beaucoup de difficultés à ramasser le peu qu'il lui envoie.

N° 434.—Docteur C.-H. Côté à Ludger Duvernay (sans indication de lieu, 9 septembre 1840). Il lui demande de lui envoyer les numéros de la *Canadienne* et la chanson "Vive la Canadienne". Il le prie de ne pas mettre de lettres dans les envois de journaux.

N° 435.—P. Beaudry à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 9 septembre 1840). Il le prie de lui envoyer un livre français *Lafayette en Amérique* qu'il a oublié à l'hôtel en passant à Burlington.

N° 436.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 15 septembre 1840). Il lui enverra la balance de ce qui lui reste de la collecte de Charlevoix. Les réfugiés retournent en Canada. Pourquoi ne reviendrait-il pas lui aussi ? Le gouvernement aura une majorité des plus esclaves dans le prochain parlement.

L'argent se votera à tort et à travers, et avant longtemps, ce sera encore la révolution. Une sœur de l'Hôtel-Dieu, du nom de Beckwith a pris la fuite. L'évêque de Nancy donnera des missions dans les campagnes. Il attend avec impatience les dernières nouvelles d'Europe.

N° 437.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 22 septembre 1840). Les nouvelles qu'il a envoyées par M. Létourneau ont été publiées de suite. Les tories craignent la guerre entre la France et l'Angleterre. "Donnez-moi donc des détails de Chartier. Il a dû vous écrire des nouvelles de M. P. . . J'ai appris par Ryan que Feathersonhaugh, un des com. anglais de la *Boundary Question*, avait écrit à pépé, lui offrant d'intercéder auprès du ministère anglais pour sa rentrée au Can. si M. P. demeurerait tranquille. Ce dernier aurait refusé disant qu'il ne voulait pas tant que le gouv. tiendrait un seul comp. en exil." La famille du docteur Alphonse Gauvin. Duvernay pourrait revenir sans danger d'être appréhendé. M. Hincks du *Toronto Examiner* est en ville depuis six jours, a dîné chez Lafontaine, vendredi passé, avec Walker, Berthelot, Georges Cartier, D.-B. Viger, Drummond, etc., etc. "Vous voyez que maître Lafontaine sait bien jouer ses cartes pour paraître le chef du parti, en invitant M. D.-B. V." Il lui a écrit par un jeune homme qui s'en va à Plattsburg. Il n'est plus question pour cette année de son moulin à papier.

N° 438.—N. Dumas à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 26 septembre 1840). Il a éprouvé un grand plaisir en recevant sa lettre, car, il lui reste toujours sincèrement attaché. Il a pendant longtemps déploré son absence, et croit que le temps est arrivé pour lui de retourner en Canada. "Chaque semaine nous en amène quelques-uns. Léandre Prévost, Bardy, Gauvin se montrent et se promènent ouvertement. L'autorité paraît bien décidée à ne pas les molester. . . ." De Lorimier est greffier de la Cour des Requêtes à l'Assomption. Il vit tranquille. Amiot lui offre ses amitiés. Il le remercie des sympathies qu'il lui offre à l'occasion de la mort de sa sœur.

N° 439.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (De Albany, 30 septembre 1840). Il lui envoie une caisse d'un liquide délicieux qu'il boira seul *démocratiquement*. Les affaires vont mal et il songe à retourner en Canada. Il aurait envie de se placer à Saint-Jean, mais il aimerait mieux une place à la Banque du Peuple, à Montréal. Dufort et Perrault pourraient probablement s'occuper de la chose. Il a hâte de savoir si Duvernay a eu sa position d'officier de douane. Il ira le voir à Burlington avant longtemps.

N° 440.—Siméon Marchessault à Ludger Duvernay (De Saint-Ours, 1er octobre 1840). Il a vu Perrault et Gauvin en arrivant à Montréal. De même il a visité Jalbert et Beausoleil à la prison. Il n'a pas été inquiété depuis son arrivée. Des amitiés à Dumesnil, J. Michel, Paradis, Girard, Laporte, Russel, etc., etc.

N° 441.—J.-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 20 octobre 1840). Comme il a été huit jours sans recevoir de ses nouvelles il l'a pensé malade. "J'ai appris par M. Perrault que M. Chartier était à New-York, j'en suis content; a-t-il apporté quelque bonne nouvelle?" Il s'informe du lieu de résidence de quelques patriotes, et s'excuse. Il est bien jeune mais il veut aider son pays. Il voudrait bien faire quelque chose pour l'aider et ceux des réfugiés qui vivent dans le dénuement. "C'est vraiment une honte pour les Canadiens que de laisser ainsi un homme à qui ils doivent tant, et qui a sacrifié sa vie entière pour la délivrance de leur pays." Il voudrait bien pouvoir s'associer un aide pour l'aider dans

son travail, mais il ne peut renvoyer Thompson qui est un père de famille, et n'a pas les moyens de payer un troisième assistant.

N° 442.—Louis Perrault à Ludger Duvernay (sans indication de lieu, 21 septembre 1840). Il a envoyé vingt piastres par le capitaine Lyons.

Nos 443-444.—J.-L.-A. Papineau à Ludger Duvernay, Burlington (Des Sources de Saratoga, 3 octobre 1840). Il lui donne l'opinion de son père à propos des bruits de guerre en Europe et de l'union des Canadas. Il la transcrit de sa dernière lettre, et voici ce qu'il dit: "Sur la frontière on va la croire instante (notre émancipation) d'après les premières rumeurs de guerre générale, dont les papiers auront commencé à vous entretenir depuis quelques jours, quand la présente te parviendra. C'est le moment de ne pas dire ni faire prématurément des folies qui, si la guerre n'a pas lieu, provoqueront de nouvelles vengeances. . . Déjà, les Canadas ne sont pas un allié à dédaigner dans ce cas supposé de guerre. Il est pénible de voir une nouvelle conjuration de toute l'Europe dirigée non plus contre l'ambition effrénée de Bonaparte ou l'impiété sanguinaire de la terreur, motifs ou prétextes des coalitions antérieures contre la France. . . celle d'aujourd'hui découle de la haine de l'aristocratie, la même qu'elle était avant 89, contre la démocratie en France. Il y a quelque chose d'alarmant dans ces menaces de tous les gouvernements mauvais contre un seul; quelque chose d'inquiétant pour l'avenir de l'humanité et de la liberté, si la guerre était malheureuse pour la France. Mais les hommes murs paraissent ne pas la craindre, et la jeunesse la désire. Il me paraît probable, sans avoir d'autres données que celles des papiers et des conversations, qu'elle aura lieu-ei le Pacha est attaqué à main armée, si les coalisés ne reculent pas à la vue de la détermination de la France de ne pas le laisser écraser. Mais il y a aujourd'hui plus de lumières, plus d'intérêt de commerce entre les nations, entre les peuples et leurs rois qu'il n'y en a eu à aucune époque antérieure, et cela peut encore retarder la guerre. Voilà qui est assez sur un sujet encore conjectural. M. Roebuck me sollicitait l'an dernier d'aller chez lui en Angleterre. Il imaginait en apparence, avant la passation du bill d'Union, si j'en agréais le principe comme une nécessité inévitable, qu'il pourrait s'efforcer d'en faire améliorer les détails encore inconnus, ajoutant qu'il était persuadé que je ne courrais aucun risque par ce voyage. Cela n'était pas sûr; mais, il le croyait et moi aussi, assez pour le faire, si j'y avais vu de l'utilité. Mais, je m'étais, avec le pays, opposé à ce projet; ce n'était pas moi ni quelqu'individu que ce fût qu'il fallait consulter, mais le pays lui-même, pour savoir si on lui offrait des motifs de changer. J'ai refusé d'y aller et j'ai bien fait. L'on en conviendra maintenant que l'on sait combien ce plan d'Union est plus injuste, plus inégal contre nous, que l'on aurait pu l'imaginer. M. R. devait attaquer lord Seaton, etc. etc. Il n'en a rien fait, il ne le pouvait pas. Il se supposait, et à l'opposition, plus d'influence qu'ils n'en avaient sur une question coloniale. . . Le projet d'Union a été arrêté aux élections de 1809, quand le parti anglais est tombé dans une minorité si décidée qu'il a compris qu'il ne pourrait plus jamais reprendre l'ascendant, ou même une influence importante dans l'assemblée. Voilà leurs vœux pleinement satisfaits. A cette époque, s'ils avaient prévalu, ils auraient fait porter la plus grande partie du fardeau au public sur la propriété foncière. Nous les avons menés assez loin qu'ils ne pourront plus reprendre ce plan, parce que parmi leurs compatriotes, le nombre des cultivateurs est aujourd'hui plus grand que celui des marchands; mais l'autre partie de leur projet, celui d'exclure, encore plus que par le passé, les Canadiens, des charges publiques, leur est pleinement assuré, tant que

durera le régime colonial. Les Canadiens voient-ils ce plan avec plaisir? Renoncera-t-ils universellement au désir d'avoir aucune charge? Ils sont sauvés, leur nationalité demeurera intacte jusqu'au jour indéterminé de l'émancipation...." Voilà tout ce que papa dit dans cette lettre sur l'Union et sur la guerre. S'il reçoit d'autres lettres, il lui en donnera connaissance.

N° 445.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, 6 octobre 1840 (sans indication de lieu). Il est obligé de faire une longue marche pour remettre ses lettres à la poste. Il verra la lettre de Belouin qui écrit sous le nom d'*Amable*. Le docteur Gauvin est malade. *L'Aurore* va s'agrandir, mais le papier n'en sera pas plus intéressant, tant qu'il sera entre les mains de Boucher. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice.)

N° 446.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, 9 octobre 1840 (sans indication de lieu). Alphonse (le docteur Gauvin) a trompé plusieurs réfugiés pour extorquer de l'argent. Sa mère ne paraît pas disposée à rembourser. On parle beaucoup de guerre prochaine. On la croit certaine.

N° 447.—Le docteur Gauvin à Ludger Duvernay (De Montréal, 9 octobre 1840). Il a l'intention de publier un nouveau journal, le *Jean-Baptiste*, en collaboration avec l'ami Phelan. Maillet a mal fait d'écrire à sa mère à propos de ce qu'il lui doit. Il paiera Michel. Il le prie de lui envoyer ses livres et ses comptes.

N° 448.—Le docteur Gauvin à Ludger Duvernay (De Montréal, 9 octobre 1840). Liste des articles que Duvernay devra remettre au meublier avant son départ. Il pourra garder pour lui trente dollars. Il tâchera de payer les autres au plus tôt. "Lafontaine et Cartier, son aide de camp, et beaucoup d'autres ne pensent qu'à l'Union et à faire élire L.-H. L., qui, j'ai peur, le sera."

N° 449.—Le docteur Fortier à Ludger Duvernay (De Gentilly, 12 octobre 1840). Il compte, avec beaucoup d'autres, sur la guerre pour délivrer le Canada. "Nous avons attendu les Russes par les Montagnes Rocheuses, maintenant, nous attendons les Français, par le Mississipi. Que ce soit une nation civilisée ou barbare qui nous délivre du joug britannique, voilà ce que nous demandons, bien assurés que la fin sera un gouvernement républicain." Rumeurs à propos des prochaines élections. "Voilà ce que nous demandons aux candidats: promettez-vous de faire annuler toutes les ordonnances du Conseil spécial, de demander le rappel de l'Union, de porter des chefs d'accusation contre les officiers publics qui ont conseillé les actes de rigueur inutiles contre le peuple; voterez-vous en faveur d'une loi d'amnistie, sans exceptions." Son fils, âgé de douze ans s'est noyé. "J'ai tant prêté tes *patriotes* qu'ils sont presque usés, je suis fâché que tu aies été obligé de discontinuer."

N° 450.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (17 octobre 1840, sans indication de lieu). Il peut revenir en Canada, sans crainte. Marchessault a été nommé bailli. Ce dernier ira bientôt à Burlington. Il lui a envoyé des dépêches par Tavernier.

N° 451.—Le docteur Gauvin à Ludger Duvernay (De Montréal, 21 octobre 1840). Il n'aurait pas dû parler de ses affaires à Louis P. (Perrault). Il ne pouvait trouver une meilleure gazette pour les rendre publiques. Il ne doit pas à Maillet autant que celui-ci le prétend. Il lui envoie cent cinquante dollars qu'il devra répartir entre ses créanciers. Le *Jean-Baptiste* paraîtra au commencement de novembre.

N° 452.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, 22 octobre 1840 (sans indication de lieu). M. Gauthier le remercie de lui avoir donné des nouvelles de son fils. La

guerre est proche. Bossange l'annonce pour bientôt. Il lira les dernières nouvelles dans l'extra du *Herald*. Il lui envoie un numéro du *Fantastique*. Il y lira un article à propos de Lafontaine, publié en juin 1838.

N° 453.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (De Albany, 24 octobre 1840). S'est-il occupé de demander pour lui une position à la Banque du Peuple? Il veut quitter Albany, la vie avec Baby devient impossible. Si la guerre se déclare en Europe, il retournera probablement aussitôt en Canada. "Le docteur Robert Nelson n'a pas eu de procès, la Cour l'a déchargé, et il est reparti immédiatement pour Pittsfield, Mass."

N° 454.—A.-P.-L. Consigny à Ludger Duvernay, Burlington (De Royaume (Swanton), 25 octobre 1840). Il a reçu sa lettre et se propose de lui parler de sa querelle (Duvernay) avec l'*Aurore*. "O tempora! O Mores! Grands dieux! Serait-il possible, citoyen, que Boucher serait l'éditeur de l'*Aurore*. Je ne puis le concevoir. Belleville n'a jamais été l'ami aveugle des prêtres, et, comme vous me l'observez avec raison, l'*Aurore* n'est rempli que d'écrits qui tendent à représenter le clergé comme le corps composé d'hommes les plus honnêtes, les plus vertueux et les plus propres à éclairer le peuple. Quelle effronterie de la part de l'éditeur, quel affreux oubli de l'honneur et de la vérité! A-t-on oublié la conduite honteuse du clergé en 37 et 38? N'est-il pas la cause première des malheurs qui aujourd'hui pèsent si lourdement sur la patrie. N'a-t-il pas contribué à la pendaison de vertueux citoyens? N'a-t-il pas, sans cesse, prêché l'obéissance la plus passive, et la soumission la plus aveugle? Allons, c'est trop d'impudeur. Le cœur seul d'un lâche est capable de si grossière effronterie. N'est-ce pas un fait avéré que si le clergé, en 37, se fût montré comme il le devait, le sol canadien se trouverait aujourd'hui entièrement purgé des scélérats qui l'infectent? Le beau drapeau de liberté flotterait orgueilleux sur les monts du Canada, et nous serions aujourd'hui une nation!!!" Il va lui donner son opinion sur les élections. Il croit que les Canadiens doivent y prendre part. "Nous pouvons nous servir des élections prochaines comme du plus beau levier pour nous élever dans l'opinion des étrangers." Il lui explique sa pensée dans une longue dissertation sur l'état présent de la politique canadienne. Il faut que le peuple se rende en foule aux urnes pour protester contre le bill de l'Union. Il ne veut pas, cependant, qu'il croie qu'il est disposé à faire des affaires avec le gouvernement anglais. "Je lui ai voué une haine semblable à celle qu'Annibal voua à Rome." Il s'excuse de la longueur de sa lettre.

N° 455.—Jac.-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 27 octobre 1840). Il a laissé la *Canadienne*. Gauvin prend sa place avec Phelan. Lui sera l'imprimeur. . . On le paie assez bien. La guerre éclatera avant longtemps, les Canadiens pourront prendre leur revanche. Ne pourrait-on pas demander à la France de leur envoyer des secours pécuniaires afin de faire une bonne organisation? C'est une idée qu'il lui soumet.

N° 456.—Mary Glackmeyer à mademoiselle Marguerite Harnois, Burlington (De New-York, 28 octobre 1840). Elle lui écrit par madame Longworthy. Elle espère qu'elle est revenue contente de son petit voyage en Canada. Quant à elle, elle vit en demoiselle avec ses deux frères Georges et Damien. Elle se promène sur le Broadway et y voit une foule de choses intéressantes. Elle lui indique quels objets de fantaisie elle pourrait préparer pour vendre à New-York. Ces objets se vendent bien dans le temps de Noël. Elle espère recevoir bientôt de ses nouvelles.

N° 457.—Le docteur H.-A. Gauvin à Ludger Duvernay, Burlington (De

Montréal, 1er novembre 1840). Il enverra à Michel ce qu'il lui doit. Il a chargé mademoiselle Harnois de payer Maillet. Il a reçu ses livres par Marchessault. Celui-ci se montre très froid envers lui. Il ne sait pourquoi. "Méfiez-vous de Louis Perrault, c'est une langue de poisson."

N° 458.—E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Paincourtville, 2 novembre 1840). Il a été extrêmement désappointé de ne pas trouver dans le paquet qu'il lui a envoyé le drapeau qu'il lui a confié. Il le supplie de le retrouver et de le lui envoyer au plus tôt. Les élections aux Etats-Unis. Boucherville, Ouimet et Campbell sont à Thibodeauville.

N° 459.—F. Gaillardet, éditeur du *Courrier des Etats-Unis*, à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 7 novembre 1840). Il lui envoie un paquet de journaux adressé au journal *Burlington Sentinel*. Il a été surpris d'apprendre qu'il était l'auteur des articles insérés dans la *Canadienne*. "Les explications confidentielles que vous me donnez sur l'état des esprits dans le Canada et sur les moyens que vous croyez les plus propres à réveiller la torpeur ou l'indifférence nationale donnent beaucoup de poids à vos raisons, sans, pourtant, m'y convertir entièrement. L'immobilité des esprits pourrait devenir plus grande encore en dehors de toute participation aux luttes parlementaires; il faut craindre les eaux stagnantes. La grande politique d'O'Connell et sa grande habileté, c'est l'*agitation*. . . Si vos vues sont justes, il est regrettable qu'elles n'aient point été partagées par la presse canadienne. Elle est généralement d'avis contraire, et le plus grand malheur à éviter, dans les circonstances présentes, c'est celui de la désunion." Il est heureux d'avoir fait sa connaissance.

N° 460.—Docteur Bouthillier à Ludger Duvernay, Burlington (De Saint-Hyacinthe, 7 novembre 1840). Rien de nouveau à lui apprendre. Son article, à propos des élections, dans la *Canadienne*, a fait du bruit et "a presque fourni, au *Courrier des Etats-Unis*, l'occasion de se faire fermer la porte du pays." Il n'y aura pas de guerre en Europe. Les amis parlent souvent de lui, et on espère le voir bientôt au pays. Il apprend que le premier numéro de *Jean-Baptiste* est paru.

N° 461.—Le docteur C.-H.-O. Côté (sans indication de lieu et sans adresse, 15 novembre 1840). Il est bien surpris de ne plus recevoir de ses nouvelles. Il le prie de lui envoyer le *Chansonnier canadien*, et divers papiers. Ne pourrait-il pas lui préparer un récit des événements de 1837?

N° 462.—R.-S.-M. Bouchette à Ludger Duvernay, Burlington (De Montpellier, 18 novembre 1840). Il a appris qu'il était toujours à Burlington, mais que le docteur (Gauvin) était retourné à Montréal. Quant à lui, l'enseignement des langues étrangères à Montpellier ne l'enrichit pas. Il ferait peut-être mieux à Burlington. Comment se portent les amis, l'aimable pasteur de Burlington? Sa congrégation s'accroît-elle, et "êtes-vous toujours plain-chantre numéro 1er de son chœur"? Sa femme "se désole d'être si éloignée des autels." Un changement de lieu lui ferait du bien sous ce rapport.

N° 463.—Louis Perrault à Ludger Duvernay (De Montréal, 23 novembre 1840). Il le prie d'aller trouver un monsieur Jessé Gay, à propos d'un moulin à papier. Il a reçu ses dépêches. Il ne pourra insérer sa communication. "Vous parlez trop crûment. Je crois que Thomson sévirait." Il lira un article dans le *Fantasque* contre L.-H. L., écrit, paraît-il, par Gosselin. Fréchette. . . à Québec font tous leurs efforts pour empêcher la publication du petit papier. J.-V. Delorme et lui ont lancé dans le public le prospectus d'un petit papier le *Coin du Feu*. C'est

dégoûtant de voir une telle concurrence. Fréchette a toujours été notoire pour sa jalousie envers les autres." A propos d'un procès contre un jeune Auclair, accusé de vol d'un cheval. Les affaires sont suspendues par suite des bruits de guerre. Le Conseil spécial n'a passé qu'une ordonnance. Alphonse (le docteur Gauvin) est malade. Il travaille, tout de même, à son journal. Il n'a pu obtenir de régler l'affaire de son imprimerie. Son almanach sera terminé dans huit jours. *L'Aurore* paraît toujours en retard. On dit que Lafontaine ne sera pas élu. McCulloch, son adversaire, "a acheté de Québec à peu près trois cents *Fantasque* pour les répandre contre Lafontaine. Il ne faut pas ajouter foi à tout ce que dit le *Times*, cependant, le journal peut produire quelque bien et il est sûr, que, dans le moment, il ouvre les yeux à bien du monde sur le Conseil spécial. Le vieux Neilson est toujours enragé, mais il n'a pas d'influence. On le dit même révolutionnaire."

N° 464.—Louis Perrault à Ludger Duvernay (De Montréal, 25 novembre 1840). Il envoie des dépêches par Robineau. Il attend avec impatience la réponse de M. Gay. "Je vous envoie le prospectus du journal religieux. Ce n'est pas moi qui l'ai imprimé; c'est Leprohon qui l'aurait fait imprimer à *L'Aurore*. Ils sont si bêtes ces pauvres prêtres; figurez-vous qu'ils veulent avoir une imprimerie à présent, à eux-mêmes. Ils ont déjà fait des démarches pour engager des imprimeurs. Ils vont la placer à Saint-Jacques. Ils s'imaginent qu'il y aura gros avantage pour eux, que d'avoir une imprimerie à eux. N'importe, si je puis vendre de mon fonds à *Fonderie*, j'en rirai bien." Il enverra le *Times* à O'Callaghan. Les nouvelles sont à la paix. Son calendrier sera bientôt sous presse.

N° 465.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (De Albany, 30 novembre 1840). Il le remercie de l'envoi de huit numéros du *Fantasque*. Il n'a pas encore reçu le *Jean-Baptiste*. Il attend une occasion pour lui retourner ses livres. Il a retrouvé la lettre perdue. Il trouve fort regrettable la manière dont s'est conduit le juge Wilson, par rapport à l'argent qu'il a collecté pour lui. Trois jeunes Canadiens sont arrivés pour passer l'hiver à Albany, MM. Turcotte, Moreau et Poulin.

N° 466.—G. Lemieux à Ludger Duvernay (De New-York, 20 décembre 1840). Il a reçu la lettre expédiée par M. Tessier, et celle apportée par mademoiselle Glackmeyer. Il l'invite à aller le voir à New-York, avant de retourner au Canada, M. Chartier est parti, ses malles ne sont pas encore arrivées. Mesdames Poulin et Dumont le saluent.

N° 467.—Projet de lettre à T. W. C. Murdock, secrétaire civil (De Ludger Duvernay). Il a envoyé à l'honorable Chs P. Thomson, dès son arrivée au Canada une file du journal qu'il a publié. Ce n'est pas une publication clandestine; il l'a envoyé à tous les journaux du Canada. Le journal a été arrêté aux bureaux de poste à Montréal et à Québec. L'honorable Thomson ne doit pas craindre la vérité. Il demande donc si c'est son intention d'interdire l'entrée de son journal au Canada, comme l'a fait son prédécesseur.

1841

N° 468.—A.-N. Morin à Louis Perrault, Montréal (De Québec, 16 janvier 1841). La cour d'appel n'a pas juridiction dans son procès avec McGuire. Il faudra attendre le terme d'avril. Il le prie de lui envoyer le mémoire de la cause et les affidavit nécessaires.

N° 469.—Ct Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 20 janvier 1841). Il compatit à ses tribulations. Lui-même est malade et sans res-

sources. "Le *Jean-Baptiste* est mort, et ne laisse, le pauvre diable, que des dettes. Gauvin est alité depuis plus de huit jours; je crains fort qu'il soit défunt au printemps prochain." Il a vu Marchessault, Amiot. "J'ai représenté à Louis Perrault votre affreuse position, le besoin absolu que vous aviez de recevoir quelque assistance." Tous ses amis de Montréal désirent son retour au pays.

N° 470.—H. Y. Thomas à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 22 janvier 1841). Le docteur Côté est malade, et il écrit en son nom. Une jeune fille à laquelle le docteur Côté s'intéresse, accepterait avec plaisir l'office de professeur de langue française auprès des enfants du directeur de la Banque d'Albany. Elle désire connaître les conditions de l'engagement.

N° 471.—F. Amiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 3 février 1841). Il s'excuse d'avoir tant retardé à lui écrire. C'est parce qu'il ne pouvait plus s'occuper des affaires de Duvernay. Il est marié, occupe une position dans le bureau du shérif. Le salaire est insignifiant et il vit bien pauvrement. "Ce n'est plus le temps d'autrefois, mon cher Duvernay, plus de joyeuses réunions, plus d'épanchements d'amitié, d'idées et de sentiments. Un profond égoïsme, une morgue insolente, un isolement complet d'une classe à l'autre, voilà ce que semblent avoir produit les événements des trois dernières années." Cependant, les amis ont fêté joyeusement le retour d'Aubin. Ils se sont réunis quinze à vingt chez Dumas. Il a réussi à placer Dumesnil avec lui dans le bureau du shérif. "Gauvin se meurt. L'Union, la fameuse Union sera proclamée le 7 ou le 10 courant." Il peut revenir au pays sans crainte.

N° 472.—Jos. Dansereau à Ludger Duvernay, Burlington (De Verchères, 5 février 1841). Il lui envoie dix piastres qu'il a reçues de M. Gauvreau pour lui. Il a remis tous ses comptes à Siméon Marchessault. Il a appris par le citoyen avocat Dumas qu'il revenait au printemps.

N° 473.—Mary Glackmeyer à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 7 février 1841). Elle n'est pas aussi ingrate qu'il le suppose. Si elle ne lui a pas répondu plus tôt, c'est qu'elle n'a pas trouvé d'occasion pour expédier la lettre qu'elle avait écrite. Elle est en bonne santé, le climat de New-York est très malsain. Les objets que mademoiselle Harnois a envoyés sont exposés dans un magasin du Broadway, mais il y a peu d'offre. Elle attend prochainement ses nouvelles.

N° 474.—Jac.-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 8 février 1841). Il a trouvé sa dernière lettre assez mordante. Il n'est ni Jésuite, ni chanoine, ni frère ignorantin: il est simplement un honnête homme. Messire Prince qui édite les *Mélanges religieux* n'est pas un ennemi bien acharné. Il est patriote quoiqu'il n'ose le dire publiquement. Le *Jean-Baptiste* est mort. C'est Gauvin qui l'a tué. Il ne reste plus que l'*Aurore*. Sans Gauvin, il aurait réussi avec la *Canadienne*. "L'Union est proclamée demain, au son des canons et des trompettes des militaires, et probablement au son des pleurs des Canadiens, et, espérons que cette Union finira au son des baïonnettes et des coups de fusils que ces derniers tireront en chassant les premiers."

N° 475.—E.-R. Fabré à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 9 février 1841). A propos de la succession d'une dame Wagner, de Burlington. Il le prie de lui envoyer une procuration de M. Chs F. Wagner, signée par le gouverneur de l'état du Vermont, aussi la lettre du même M. Wagner. M. I.-H. Wagner peut retirer sa part de succession. Jalbert et Beausoleil sont sortis de prison.

N° 476.—Ct Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 19

février 1841). Il est employé chez le shérif Boston. Il gagne peu, mais espère être augmenté de salaire. L'Union a été proclamée, et le parlement uni s'ouvrira le 8 avril prochain. Les bruits de guerre entre l'Angleterre, la France et les Etats-Unis continuent de circuler. "Michel est demeuré deux jours à Montréal; il est parti pour les Trois-Rivières où il doit séjourner quelques semaines. Amiot a reçu votre lettre; le pauvre Gauvin approche plus que jamais de sa fin, à la réception de cette lettre, il n'existera peut-être plus." Des amitiés au père Malo et à Maillet.

N° 477.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 19 février 1841). Goderick est venu à Montréal avec Thomas à propos de l'affaire Wagner. Ses débiteurs ne veulent pas payer. Deux actions ont été prises à l'Assomption par Dumas. "Le petit major Drolet était en ville la semaine dernière. Jos. Vincent se montre depuis Noël. Jos. Michel est allé aux Trois-Rivières. Alphonse Gauvin a reçu sacrement ce matin; il ne peut aller loin de même. Neysmith est aussi bien bas, il ira pourtant encore quelque temps." On s'occupe de trouver des candidats pour les élections. Peu d'enthousiasme. Dominique Mondelet a été nommé juge. On veut établir un journal à Saint-Hyacinthe, mais le vieux Debartzch va tout gêner. On parle plus que jamais de la guerre. La Banque de Montréal perd une grosse somme dans une affaire de faillite, à New-York. Lemoine est toujours à la tête de la Banque du Peuple.

N° 478.—Jos. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (De Albany, 23 février 1841). Il lui envoie un pain de sucre et du thé. Il aurait voulu lui envoyer une plus grande quantité de sucre, mais il n'a pu tromper la surveillance de Baby, et a dû garder la boîte qu'il avait préparée. Rien de nouveau. Il attend de ses nouvelles bientôt.

N° 479.—Le docteur Thomas Fortier à Ludger Duvernay, Burlington (De Gentilly, 1er mars 1841). Il voulait lui écrire par Jacques Michel, mais il n'a pu le rencontrer. Ils ont choisi M. Morin pour leur candidat aux prochaines élections. Le peuple est de mauvaise humeur; quant à lui, il ne ménage pas le gouvernement dans ses écrits et ses discours. Il lui envoie l'écrit suivant qu'il pourra faire publier dans le *Courrier des Etats-Unis*: "Dans l'éventualité d'une guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, quelle partie cette dernière Puissance pourra-t-elle espérer que ses colons canadiens français prendront? Se feront-ils tuer pour une métropole qui n'a cessé d'exercer sur eux la plus affreuse tyrannie, surtout depuis 1812, parce que sans eux l'Aigle américain flotterait sur la citadelle du Cap au Diamant, ou resteront-ils neutres, tranquilles spectateurs de la lutte, disant à leurs oppresseurs, que c'est au beïger à préserver son troupeau des loups? L'Angleterre, sans la coopération volontaire de ses colons, est incapable de défendre les immenses frontières du Canada, et elle pourrait se trouver occupée à vider quelques différends avec d'autres puissances. C'est donc une mauvaise politique que l'Angleterre a suivie envers ses colonies. Sans être Nostradamus, nous pouvons prédire le sort des possessions britanniques dans l'Amérique du Nord. Nous agrandirons notre pavillon pour y mettre des étoiles qui ne nous auront pas coûté bien cher." Les gazettes françaises du Canada reproduiront cet article pour "faire enrager les tories". Il est père, depuis le mois de janvier, d'une petite fille.

N° 480.—Docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay (De Swanton, 2 mars 1841). Billet de présentation à Duvernay, d'un monsieur Laffiture, un exilé allemand qui mérite d'être bien traité.

N° 481.—Jac.-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 9

mars 1841). Il lui demande de revenir en Canada pour continuer la publication de la *Minerve*. Ses amis l'attendent avec impatience. On parle d'une guerre prochaine entre l'Angleterre et les Etats-Unis. "Fasse le ciel que cette nouvelle se réalise au plus tôt."

N° 482.—E.-R. Fabre à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 9 mars 1841). Il a reçu sa note et y répond. Quant aux élections, Henri Des Rivières le remplace à Verchères. Il s'est presque démis une épaule et n'a pu être présent à la nomination des candidats. On a gardé M. Leslie pour le comté (de Montréal). Il donne le résultat de l'élection dans le comté de Beauharnois.

N° 483.—Louis Perrault à Ludger Duvernay (De Montréal, 10 mars 1841). Rien de nouveau. "Alphonse (le docteur Gauvin) est enterré depuis vendredi." Baron, le shérif, est mort "subitement des suites de la trop bonne chère." Il a vu Marchessault la semaine dernière.

N° 484.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (De Albany, 15 mars 1841). Il lui remettra ses livres lorsqu'il (Duvernay) viendra le visiter à Albany. Hébert est toujours à Champlain, attendant de pouvoir rentrer en Canada. Il n'ose accepter les chansons de Béranger. Il n'est pas possible d'obtenir des renseignements concernant la femme dont il parle. Il n'y a pas de danger de guerre. Les Anglais useront de diplomatie avec les Américains. Ses affaires de commerce prospèrent.

N° 485.—C^t Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 10 avril 1841). Il annonce à Duvernay qu'il sera probablement obligé de faire le voyage d'Angleterre à propos de l'héritage Wagner. Il est toujours chez le shérif Boston, "à une piastre par jour, en attendant mieux, s'il se peut." Quant aux élections, il a appris, sans doute, les moyens vils, corrupteurs, attentatoires contre les libertés publiques employés par le gouverneur général." Il ne se plaît pas à Montréal.

N° 486.—Le docteur C.-H.-O. Côté à Ludger Duvernay, Burlington (De Swanton, 26 avril 1841). Ce qu'il a écrit de Jalbert dans le *North American* à propos de l'assassinat du lieutenant Weir était appuyé sur des preuves certaines. Il a dit clairement que le capitaine n'était pas présent à l'assassinat. "En même temps, j'ose me flatter que si vous mettiez de côté *certain* petits préjugés, vous trouverez que j'ai donné à M. Papineau toutes les louanges que son ancien zèle patriotique et ses éminents talents lui ont méritées, mais aussi que, comme historien fidèle, je me suis promis de ne rien déguiser sur sa conduite pusillanime depuis qu'il a plongé son pays dans l'abîme et qu'il l'a si honteusement abandonné. Ce que j'ai dit de M. Papineau par rapport à l'affaire de Saint-Denis, je suis autorisé à mentionner le nom du docteur W. Nelson comme auteur. Capitaine Vincent a été forcé d'avouer, en ma présence, au docteur R. Nelson que c'était M. Papineau, sur le conseil de ce dernier qui avait donné le premier l'ordre de tirer sur les dragons à Longueuil. Ce serait donc en vain que M. Papineau ou ses adhérents viendraient dire que lui (M. Papineau) n'a pas fait mouvoir la boule de la révolution en 1837. Mais, en même temps, soyez certain qu'aussi longtemps que je continuerai d'écrire cette histoire, je continuerai d'observer la plus grande impartialité possible, me réservant le droit de frapper sur les doigts de ceux qui le méritent. M. P. n'est pas le seul à blâmer quoiqu'il le soit bien plus que tout autre. Chacun aura son tour." Il n'a jamais eu l'idée de retourner au Canada. C'est vrai que ses avocats MM. Buchanan et Drummond, dans l'affaire de son procès contre Régnier, de Blairindie, lui ont demandé de rentrer en Canada pour rendre témoignage, mais

il a même refusé le passeport qu'on lui offrait de la part du procureur général. Il quittera Swanton avant longtemps, mais ne sait encore où il ira. Il passera par Burlington. Charles Drolet est allé le rejoindre à Détroit. Qu'est devenu R.-S. M. Bouchette ? Son père est mort. Il n'y a pas de sa faute s'il a retardé à lui écrire. Aucun danger de guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

N° 487.—Fr. Amiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 2 mai 1841). Il se décide enfin à lui écrire. Boucher lui écrira aussi. Celui-ci est très affecté de la perte de sa femme. Amiot occupe sa maison dans le faubourg Québec. Dumesnil se porte bien. On l'attend bientôt à Montréal. Dimanche, 16 mai. L'ami Hubert qui devait lui porter sa lettre a différé son départ. Il ajoute un post-scriptum à sa lettre. Boucher lui a écrit. Dumas est presque décidé d'aller à Burlington dans le cours de l'été. Il l'accompagnera. La réunion sera joyeuse.

N° 488.—Jacques-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 2 mai 1841). Il attend avec impatience son retour. Il faut que la *Minerve* soit de nouveau publiée, afin de combattre l'*Aurore*, ce méchant petit journal qui prêche servilement l'obéissance au gouvernement. "Cette semaine, il va paraître un petit pamphlet, contenant la vie, ou plutôt une partie de la vie, ou plutôt la vie en miniature de Mgr J.-J. Lartigue, notre principal et plus dangereux ennemi qui nous a fait tant de tort en faisant ses mandements, et le sermon prêché par M. La Rocque, à son service anniversaire. Vous en aurez une copie."

N° 489.—J.-T. Boucher-Belleville à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 9 mai 1841). Il s'excuse de n'avoir pas écrit plus tôt. Il a eu le diable bleu; de grands deuils l'ont accablé. Il reste le même, malgré les épreuves. "Je suis, sous le rapport religieux et politique, ce que vous m'avez connu en 1837. Mais notre position est tellement changée, il s'est opéré une telle révolution morale parmi nous, que ce qui paraissait bon et sage il y a quatre ans, ne l'est plus aujourd'hui. Je crois pouvoir vous dire, sans vous offenser, que vous ignorez entièrement le pays tel qu'il est aujourd'hui, et la chose n'est pas surprenante, parce que vous n'y vivez plus et que vous n'avez pas été à même de rencontrer des gens bien au fait de notre situation. Vous serez peut-être surpris de m'entendre dire que je ne connais pas aujourd'hui un seul Canadien qui ne soit pas patriote au moins de cœur. Les prêtres le sont tous. Ceux mêmes que vous avez connus pour les plus violents Tories sont aujourd'hui complètement changés." Il voudrait le voir pour causer plus longuement. Il espère qu'il reviendra bientôt.

N° 490.—Jean-Louis Beaudry à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 11 mai 1841). Il le prie de s'informer où en sont ses affaires avec Hall et Vail. Il voudrait être déchargé de son arrestation. Il se rendra à Montpellier pour le procès.

N° 491.—C^t Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 12 mai 1841). Il a reçu sa lettre. Il a vu Marchessault, Amiot lui écrira avant longtemps. Le séjour à Montréal lui déplaît beaucoup. Il voudrait une *vie errante*. Il serait prêt à suivre Michel dans ses courses. Il n'a pas lu sa correspondance dans le *Courrier des Etats-Unis*, car il n'a pu se procurer le numéro du 1er mai. "Quant à la politique, on n'en parle plus, à Montréal; on porte le joug sans murmure, tout respire, à ce sujet, le silence de la mort. L'esclave qui ne remue pas sa chaîne, pour les faire retentir à la honte de ses oppresseurs, semble les accepter: pitié." Il présente ses amitiés à Michel, à Maillet et à Malo.

N° 492.—Mary Giackmeyer à mademoiselle Marguerite Harnois, Burlington (De New-York, 13 mai 1841). Elle lui envoie, par M. Howard, sept dollars, mon-

tant de la somme obtenue de la vente des divers objets qu'elle lui avait envoyés. Elle suppose que M. Duvernay a déjà semé son jardin, "que les rosiers, les pensées, les tomates poussent à merveille, afin de faire ce brave *ketchup* que vous aimez tant." Il y a maintenant sur le marché à New-York, des fraises d'une "grosseur prodigieuse". Ses frères Georges et Damien se portent bien. Quant à elle, elle est un peu affaiblie, et a été obligée de se mettre sous les soins d'un médecin.

N° 493.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (De Albany, 15 mai, 1841). Il lui envoie divers petits effets. Le général Hébert est retourné au Canada, en mars dernier. Lui-même y retournera avant longtemps.

N° 494.—N. D. (Dumas) à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 16 mai 1841). Les amis ont fait une petite orgie et bu à son prochain retour. Pourquoi ne revient-il pas? Ils se proposent de Lorimier, Amiot et lui d'aller le voir avant longtemps, s'il ne retourne pas avant. Brisset et Lewis de l'Assomption ont payé, et il a remis sept piastres à Perrault. Dorval paiera bientôt. Giard est marié avec mademoiselle Julie Sérafino.

N° 495.—G. Lemieux à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 26 mai 1841). Il a vu mademoiselle Glackmeyer à propos des objets qu'elle devait vendre. Le prix en est trop élevé. Sa maison lui est ouverte lorsqu'il viendra à New-York.

N° 496.—Jean-Louis Beaudry à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 17 mai 1841). A propos de la poursuite de Hall; celui-ci n'a pas encore envoyé son compte à l'avocat. Il prétend avoir livré soixante et dix sabres lorsque lui-même est certain qu'il n'y en avait que cinquante. Ils étaient dans la boîte que Duvernay et Grogan ont reçue à Burlington. "Je ne suis nullement obligé de payer. J'ai écrit au docteur Robert Nelson et au docteur Côté, leur demandant de m'aider à prouver que tout ce que Vail a fourni pour les expéditions ne devait être payé que par la nouvelle république et non être chargé au caprice de Vail à un des exilés en particulier."

N° 497.—Jacques-A. Plinguet à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 26 mai 1841). Il lui envoie la file complète des *Mélanges religieux*. "Nous avons beaucoup d'ouvrage à l'imprimerie du conseil *chanoïniale*. Il n'y a pas d'apparence que quelques bons Canadiens prendront imprimerie *journaliste*. L'*Aurore* est seule maîtresse, pour ainsi dire des sentiments de nos habitants, l'*Aurore* qui a commencé si noblement sa carrière, qui avait pour éditeur un homme révolutionnaire, l'*Aurore* conseille aux Canadiens de laisser river leurs fers, de se laisser enchaîner, par cette maudite nation anglaise que je voudrais voir dans le fond des enfers avec tous ses suppôts. Mais enfin, il est vrai, nous seuls, nous ne pouvons rien faire, et faut-il demeurer en esclavage encore longtemps. Les exilés commencent à mourir. Dumouchel est probablement à cette heure dans l'éternité, d'autres et tous le suivront de près, sans qu'il en soit tiré vengeance. Est-il possible? Ne trouverons-nous pas parmi les Canadiens, un Washington, et parmi les Français ou les Américains, un nouveau Lafayette? Le calice d'amertume devrait pourtant, il me semble, être tout bu de tous nos malheureux Canadiens, il devrait pour eux aussi y avoir une résurrection, c'est-à-dire, une indépendance, objet de tous nos vœux, et pour laquelle, je ferais tout, s'il était en mon pouvoir de l'obtenir." Il s'excuse de cette sortie et de sa mauvaise écriture.

N° 498.—Révérend M. Paraudier à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 27 mai 1841). Il recevra une lettre de M^{sr} l'évêque de Nancy, à son adresse. Il la lui enverra à Montréal. Il est probable que M^{sr} de Nancy retardera son voyage

à Burlington, vu l'absence du curé; quant à lui, il attendra M^{rs} de Nancy pour y retourner.

N° 499.—J.-B. Pothier à Ludger Duvernay, Burlington (Des Trois-Rivières, 7 juin 1841). Si M. Turcotte lui avait remis les comptes dont il parle dans sa lettre, il aurait fait tout son possible pour faire payer ses débiteurs.

N° 500.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (De Albany, 9 juin 1841). Il lui a envoyé la boîte dont il lui a déjà parlé. Il est inquiet sur son sort, n'ayant reçu aucune nouvelle de son arrivée à destination. Il retardera son voyage au Canada. Les réfugiés retournent en grand nombre. La chaleur est terrifiante.

N° 501.—E. B. O'Callaghan à Ludger Duvernay, Burlington (De Albany, 9 juin 1841). M. Poirier lui a fait savoir qu'un paquet lui avait été envoyé à Albany, par Louis Perrault. M. Perrault lui a dit dernièrement que le paquet avait été remis à M. Duvernay. S'il l'a en sa possession, il le prie de le lui faire parvenir aussitôt.

N° 502.—Jean-Louis Beaudry à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 14 juin 1841). Les docteurs Côté et Nelson ne lui ont pas répondu. L'avocat Hubert lui a appris que les papiers dont il a besoin étaient en la possession du docteur Côté. Ces papiers sont les comptes de J.-A. Vail, contre les patriotes canadiens. Ne pourrait-il pas demander à Côté de les lui remettre.

N° 503.—Louis Perrault à Ludger Duvernay (De Montréal, 17 juin 1841). Dumas dit qu'il ira le voir. Il en doute. Fabre a reçu des lettres de Londres. Il n'a pu rencontrer ce dernier qui est retourné de la campagne tard dans la soirée. Il le prie d'écrire de suite à Fabre.

N° 504.—L.-J. Papineau dit Montigny à Ludger Duvernay, Burlington (Des Sources de Saratoga, 17 juin 1841). Pourrait-il introduire en Canada une brochure clandestine, ou pourrait-on l'imprimer à Montréal, en la datant comme si elle était imprimée aux États, comme fut fait à l'égard des *Paroles d'un croyant*, il y a quelques années, qui furent imprimées par nous, à Montréal, avec l'indication de Paris? Il va s'établir à New-York pour y exercer sa profession d'avocat.

N° 505.—C^t Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 24 juin 1841). Il a reçu la lettre où Duvernay lui annonce la mort de son enfant. "Il faut donc, bon gré mal gré, de la résignation et de la philosophie. Le docteur Wolfred Nelson est à Montréal. Un nouveau journal français, le *Phénix*, vient de paraître. Il fête sans doute la Saint-Jean-Baptiste à Burlington. A Montréal, personne n'en parle. Le patron du pays, les droits des habitants trainés dans la boue, les chaînes qui déchirent leurs bras garottés, grand Dieu! A Montréal, on semble avoir tout oublié... Les Canadiens de Montréal ne songent qu'à leurs plaisirs, à leurs intérêts individuels, et ceux de la patrie ne sont comptés pour rien..." Il est toujours chez le shérif.

N° 506.—Pierre-Paul Desmaray à Ludger Duvernay, Burlington (De Saint-Jean, 30 juin 1841). Il peut être assuré que lui Desmaray ne payera pas l'objet dont il est question dans sa lettre. Il n'aura "rien de lui en pareille circonstance. Si c'est le besoin qui vous trace un aussi *vil* moyen d'assistance, vous y perdrez votre *latin*, et la *honte* sera votre partage. Avez-vous besoin d'assistance, adressez-vous en ami et non en injuriant sur de fausses prétentions". Quand même il essaierait à le perdre en dévoilant sa conduite passée, des personnes plus dangereuses que lui ont employé ce moyen, et elles ont reçu l'ordre de se tenir tranquilles. "Si votre dette eût été une dette personnelle, je me serais fait un devoir de conscience

25. Sept. 1832.

Bessoudi Mathieu

Monsieur,

Avant que de partir, il me reste
un devoir bien douloureux à remplir auprès de vous et
de M^{rs} Mand et Dubois. Partout où j'irai
je me rappellerai la manière tendre et
charitable avec laquelle vous m'avez
traité. Mon malheur est grand et horrible
je peurs pour toujours mon pays et
ma famille, mais je me complais à
réfléchir sur les bons traitements
que je reçois en prison et je prie Dieu
de vous en récompenser comme vous le
meritez. Espère, Monsieur, que vous
voudrez un souvenir favorable de
moi et que s'il y a quelque chose à faire

en me recommandant aux commandants
des vaisseaux Buffalo, vous ne perdrez
pas cette occasion de rendre service
à un homme plus malheureux que
coupable. Assurez M^rs Ward & Hou
dworth ma reconnaissance et
croyez moi pour toute la vie
votre serviteur bien affectueux
et infortuné

J. G. Chevese.

M^rs J. Beaudry }

LETTRE DE J.-G. CHÈVREFILS À PIERRE BEAUDRY

25 Sept. 1839

Prison de Montréal.

Monsieur,

Avant que de partir, il me reste un devoir bien doux à remplir auprès de vous et de Mess. Wand et Hondlow. Partout où j'irai je me rappellerai la manière tendre et charitable avec laquelle vous m'avez traité. Mon malheur est grand et horrible je perds pour toujours mon pays et ma famille, mais je me complais à réfléchir sur les bons traitements que je reçus en prison et je prie Dieu de vous en récompenser comme vous le méritez. J'espère, Monsieur, que vous garderez un souvenir favorable de moi et que s'il y a quelque chose à faire en me recommandant aux commandants du vaisseau Buffalo, vous ne perdrez pas cette occasion de rendre service à un homme plus malheureux que coupable. Assurez Mess. Wand & Hondlow de ma reconnaissance et croyez moi pour toute la vie votre serviteur bien affectionné et infortuné.

J.-G. CHÈVREFILS

M^r J. BEAUDRY.

de vous la payer dès le moment. Ne pensez pas que vous seul avez fait des sacrifices, nous en avons tous fait sans être obligés de les publier. Si ma réponse est sévère, elle se trouve conforme à vos *épîtres*, et ne doit pas vous *estomaquer*. . . Mettant toutes vos injures de côté, je ne puis que déplorer votre situation, et s'il ne s'agissait que de la miette du pauvre pour vous aider, mon cœur pour vous m'obligerait de vous faire une petite part de mes faibles moyens, en ce sens une lettre de vous, je la recevrai en ami."

N° 507.—Lettre non signée, mais de Ludger Duvernay, à Pierre-Paul Desmaray (De Burlington, 1er juillet 1841). Il ne veut pas rendre injure pour injure en répondant à sa lettre. Il n'a jamais réclamé la charité, ni n'a vécu aux *crochets* de personne comme lui-même a fait. Il n'est pas un délateur comme Desmaray veut le faire croire. Il lui a remis une carabine qui lui appartenait, à lui Duvernay, pour être donnée à son ami Edouard Dérôme. Desmaray l'a vendue quinze piastres; c'est cette somme qu'il réclame. "Je n'aurais pas insisté sans votre lettre insolente. Demander de l'assistance, demander la *charité* à P.-P. Desmaray !!! Vous vous rappelez donc votre ancien métier?" Nelson lui a dit qu'il n'avait jamais rendu ses comptes. Rien ne s'oppose à sa rentrée en Canada. Il y retournera avant longtemps pour lui intenter un procès en recouvrement de fonds. "Je suis plus généreux que vous pensez; pour commencer notre procès, j'en appelle, à vous-même, à votre conscience. N'êtes-vous pas venu le 19 septembre 1838 emprunter ma carabine pour vous garder des gens qui devaient venir chez Lewis, enlever Côté et peut-être vous-même; à mon départ de Rouse's Point, le 6 novembre, ne vous ai-je pas dit: gardez ma carabine et donnez-là à mon brave ami Ed. Derome? L'avez-vous fait? Vous l'avez vendue et empoché l'argent. Voilà toute la discussion qu'il y a entre nous. Je réclame la somme, et vous persistez à la garder. Mais, j'aurai justice d'une manière ou d'une autre."

N° 508.—Ct Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 2 juillet 1841). "M. Louis Perrault m'a fait remettre votre lettre du 21 du mois dernier. Elle porte l'empreinte d'une noire mélancolie. Il est vrai qu'un père de famille placé comme vous l'êtes a beaucoup à penser. Les affaires dans les Etats-Unis allant, pour vous, de mal en pis, vous devez à votre famille de vous en revenir à Montréal, si surtout, de vos amis dans l'aisance, dans cette ville, veulent vous aider dans l'entreprise que vous avez en vue, et qui pourrait servir à remplir deux buts: d'abord, celui d'être avantageux au Canada, et ensuite, celui de vous procurer une existence heureuse." Lui-même est en proie à la mélancolie. Il quittera bientôt Montréal pour Halifax. Il y ira à l'automne sans s'inquiéter de ce qu'il en résultera. Amiot et Dumas ont remis leur voyage à Burlington. Il a appris que Maillet devait bientôt retourner.

N° 509.—C. Duplessis à Ludger Duvernay, Burlington (De Troy, 2 juillet, 1841). M. Wheeler, un citoyen de Troy, se chargerait volontiers de collecter les argents dus à Duvernay, dans cet endroit.

N° 510.—Lettre sans signature, mais de Ludger Duvernay, à Louis Perrault. (De Burlington, 6 juillet 1841). Les dernières nouvelles reçues d'Angleterre par le *Britannia* n'apportent rien d'intéressant. Les puissances se partagent la Turquie. Quant à l'affaire Wagner, les *trustees* refusent de livrer l'héritage parce qu'ils veulent une procuration écrite de la main de Wagner, et non pas une simple traduction du *plein pouvoir* dressé par le notaire de Burlington. Bossange aurait dû transmettre à M. Leftey, l'agent de Wagner, à Londres, les lettres originales de Wagner.

“Songez donc que je suis, ainsi que W. dénué de tout. Les choses sont tellement tendues que mon crédit en souffre, et, je suis rendu à bout. Ma foi, si cette affaire ne se termine pas promptement, je ne sais trop ce que je vais devenir. Mon moral en souffre au point de m'ôter le sommeil. Que faire? J'envoie quelquefois à tous les diables, et la politique et tous ceux qui nous ont précipités dans ce gouffre.” Molt lui propose de se mettre en société avec lui pour publier un journal musical mensuel, contenant les accompagnements à la musique sacrée, telle que chantée dans les églises aux Etats-Unis. Qu'est-ce qu'il pense de la proposition? Il a rencontré M. Létourneau; celui-ci a confiance dans le parlement; il l'a pressé de retourner, en lui recommandant de ne plus s'occuper de politique. Il a reçu les deux premiers numéros du *Phoenix*.

N° 511.—L.-J.-A. Papineau à Ludger Duvernay, Burlington (De New-York, 7 juillet 1841). Il tient beaucoup à la publication du pamphlet dont il a déjà été question entre eux. Il faudrait pouvoir en assurer une vente rémunératrice. Il comptait sur lui pour être son agent, à Burlington, mais, s'il quitte la place. . . Il espère que s'il retourne en Canada, il sera toujours patriote.” “Vous avez la bonté de me demander des nouvelles de papa. Il est très bien. La dernière lettre je reçus, il y a une quinzaine. J'en attends d'un jour à l'autre. En politique, comme de raison, il ne dit rien d'important. Vous savez tout ce qui en est là-dessus.” Il lui demande de répondre avant son départ pour le Canada.

N° 512.—L.-J.-A. Papineau à Ludger Duvernay (9 juillet 1841). Il tient toujours à la publication de son pamphlet. Il croit qu'il vaudrait mieux le faire imprimer aux Etats-Unis. La difficulté sera de l'introduire en Canada. Qui, parmi les réfugiés pourrait s'en occuper? Ses amis à Montréal se chargeront de le vendre clandestinement. Il faut reveiller l'opinion publique en Canada; c'est son but en publiant le pamphlet en question. “Quant au parlement de Thomson et le parti qui s'y dit réformiste (la section d'en haut surtout) c'est une infamie. Voyez la corruption. *Morin même*, Morin qui cherche à se vendre, qui est sur le marché de la corruption!!! O tempora! O mores! Quel siècle! quel monde! Quel Canadien qui peut désormais consentir à recevoir une charge des mains ensanglantées des bourreaux de ses frères. Honte, haine et mépris éternel pour quiconque en acceptera! Qu'il soit infâme!!! Je me réjouirai de vous voir retourner à Montréal et reprendre votre poste auprès de la presse. Je serai sûr alors qu'il y aurait dans le pays au moins un vrai champion de la démocratie et des Droits de l'Homme. W. Nelson va-t-il aussi retourner? Ou son voyage n'a-t-il qu'un objet temporaire ou différent?” Il a vu Bossange et Des Rivières.

N° 513.—Ct Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 10 juillet 1841). Il supportera stoïquement son sort. Il n'ira pas à Halifax maintenant. C'est une malheureuse affaire d'amour qui l'a troublé. Des compliments à Michel, Malo, Maillet, etc., etc.

N° 514.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (D'Albany, 12 juillet 1841). Il a appris avec regret la mort de son petit Franklin. C'est parce qu'il était né libre que Dieu le lui a enlevé. Il ne retournera pas au Canada maintenant vu l'état de sa femme. Il a été parrain et sa femme, marraine, chez le “brave Dérôme”. Son filleul a été nommé Edouard-Chénier Dérôme. Le docteur O'Callaghan le prie de lui envoyer le paquet qu'il a reçu pour lui. Le docteur s'est un peu trop avancé dans une affaire concernant la ville, et a été attaqué violemment. Il va à l'église, une fois tous les quinze jours, “ce qui est beaucoup pour un honnête homme.”

N° 516.—J.-B. Pothier à Ludger Duvernay, Burlington (Des Trois-Rivières, 15 juillet 1841). Il a vu la plupart de ses débiteurs. Quelques-uns disent qu'ils ont payé; les autres refusent tout simplement de payer.

N° 517.—E.-R. Fabre à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 17 juillet 1841). M. Bossange lui écrit qu'il ne pourra rien retirer de la succession Wagner. M. Chs.-J. Wagner veut absolument que son frère de Burlington donne une procuration aux exécuteurs testamentaires, et il ne veut pas qu'on y fasse mention de sa personne. Il conseille à Duvernay d'abandonner cette affaire, ou bien, s'il désire aller plus loin, de faire venir Wagner à Montréal, et de le forcer à donner une procuration devant un notaire de langue anglaise. Il doute du succès, tout de même, parce que Wagner se conduit comme un idiot. Il commence à trouver sa situation embarrassante, car on critique beaucoup sa manière d'agir. Il a vu Morin à Saint-Antoine. Morin s'est conduit comme un étourdi de vingt ans. M. Debartzch est toujours mal vu des Canadiens et des Anglais. Il a fait exhumer le corps de son beau-frère Ovide (Ferrault) pour le placer dans un endroit d'où l'on peut apercevoir sa tombe du chemin, surtout de la rivière. Il a eu bien de la difficulté à obtenir du curé la permission de lui faire chanter un service. "Maintenant, mon ami, faites-vous tuer pour des compatriotes qui vous refusent quelques pieds de terre pour recevoir vos cendres !!!" Il voudrait lui élever un petit monument, on lui répond que ce n'est pas l'usage. "Je leur ai répondu; mais, ce n'est pas toujours l'usage de se faire tuer pour son pays. Est-ce que vous ne mettez pas l'usage de côté, pour nous permettre de faire voir à la postérité que les Canadiens (quoiqu'à nos dépens) ne sont pas des ingrats..."

N° 518.—E.-R. Fabre à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 23 juillet 1841). M. Drummond ne lui a pas parlé de ses livres. Madame Fabre est de retour de la campagne, sa santé s'améliore. Il ira, avec elle, passer quinze jours à Varennes. Il renonce donc au voyage projeté à Burlington. M. Milk ne lui a pas payé son compte.

N° 519.—Jean-Louis Beaudry à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 26 juillet 1841). Il est convaincu qu'il sera poursuivi par J.-A. Vail, et qu'il sera condamné à payer des comptes faits au nom des patriotes. Le docteur Côté et le docteur Nelson ne veulent pas s'occuper de l'affaire. C'est une injustice flagrante. Ne pourrait-il pas obtenir du docteur le compte en question?

N° 520.—Marguerite Harnois à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 29 juillet 1841). Madame Drummond est revenue fort satisfaite de son voyage à Burlington. Elle a trouvé la place jolie, et est enchantée de Denis et de Napoléon. Elle dit que nous avons une belle famille. Le curé l'a invitée à retourner à Burlington pour la consécration de l'église. Elle a eu de jolis présents pour Adèle, Céline, Joséphine et Reinette. Il a fait une chaleur extraordinaire. Elle n'ira pas à la Rivière-du-Loup; elle n'en a pas les moyens. Elle embrasse les enfants et a bien hâte de les revoir.

N° 521.—C^t Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 30 juillet 1841). Il le remercie du beau sermon qu'il lui adresse dans sa dernière lettre. Cela ne l'empêchera pas tout de même, de courir de nouvelles chances. Il a déjà quelque chose en vue. Il a appris que M. Duvernay retournerait bientôt en Canada avec l'idée de ressusciter la *Minerve*. "Le *Phœnix* est mort en naissant; rien ne fait présager qu'il renaitra de ses cendres. L'*Aurore des Canadas* touche au déclin de son dernier quartier." Une gazette française est nécessaire dans le moment. "P. S. Amiot

et Dumas dorment; quand se réveilleront-ils pour vous aller voir? N'y comptez pas beaucoup; entre nous, ce sont des paresseux." Quant à lui, il ne peut y aller.

N° 522.—Boucher-Belleville à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 3 août 1841). Il part pour Varennes, mais lui écrit un mot de réponse avant de partir. Les deuils se succèdent. Il vient de perdre son enfant unique. Il reste seul. "La perte de la fortune et l'exil ne sont rien au prix de celle d'une famille chérie." Il est en faveur du sujet traité par D. B. La religion est nécessaire à la masse du peuple. Les Canadiens, en laissant le catholicisme, ne peuvent devenir protestants. C'est une propagande vouée d'avance à l'insuccès. Les prêtres ont mal agi pendant les troubles, mais ils sont bien revenus de leur erreur. Le gouvernement tâche de les attirer de son côté. Pourquoi ne ferions-nous pas de même? Le clergé est puissant et il suffit qu'il dise un mot pour soulever tout le peuple. Nous pouvons de même attirer de notre côté les Irlandais catholiques qui fournissent la masse de l'immigration.

N° 522 (a).—J.-L. Prévost à Ludger Duvernay, Burlington (De Terrebonne, 9 août 1841). La situation est triste pour les amis de leur pays. Il ne voudrait pas recommencer les années d'exil. Malgré tout, il jouissait de la liberté sur la terre étrangère. Il n'en est pas de même depuis son retour; on lui tend des pièges. Il doit être au courant des procédés de la Chambre de Kingston. Les habitants "à force de se faire battre viendront à sentir les coups." Il ira peut-être le voir avant longtemps. Que sont devenus le docteur Côté et le docteur Nelson?

N° 523.—Jos. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (D'Albany, 17 août 1841). Il lui envoie une nouvelle petite boîte. La faillite de Courstock aura un effet néfaste. Baby perd \$7,000. Il essaie de faire des arrangements mais Poirier ne sait trop ce qui en résultera.

N° 524.—Ct Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 20 août 1841). Dumas est de retour de son voyage aux Etats-Unis. M. Ryan, l'ancien propriétaire du *Libéral* à Québec, serait disposé à l'aider à fonder un journal, de langue française, à Montréal. Quelques-uns voudraient qu'il fût rédigé par M. Morin; il est certain, tout de même, qu'on n'aurait pas d'objection à ce que lui-même, fût choix d'un rédacteur à son goût. Il n'y a rien à faire avec la succession Wagner. Certaines affaires litigieuses pourraient s'arranger. (Les noms des personnes dont parle M. Dumesnil ont été enlevés au moyen d'un grattoir; on croirait y lire les noms de MM. Chartier, Desmaray et Leblanc.) Un journal qui serait la continuation de la *Minerve* serait bien vu à Montréal. "Vous devriez, au moins, faire un voyage à Montréal, pour vous assurer, par vous-même, d'où souffle le vent, et s'il est bon." C'est le grand temps d'y penser. Il a pu se rendre compte des nouvelles politiques par les rapports des journaux. "P. S. Je viens d'apprendre que M. Neysmith, votre ami, est mort aujourd'hui."

N° 525.—Ct Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 31 août 1841). Il approuve sa manière d'agir à propos de Raimbau; il le félicite de son refus de sacrifier ses principes "afin de marcher avec des gens dont vous désapprouvez la conduite." Il ne faut pas, cependant, qu'il se montre trop difficile dans le choix d'un rédacteur. Lui-même, serait heureux de continuer l'aide qu'il lui a donnée au *Patriote Canadien*, à Burlington. Il n'admettrait pas la censure d'un comité; "un journal, dans sa marche, doit être libre comme la pensée." "Je ne connais pas M. Lafontaine personnellement, je n'ai fait que l'entrevoir au bureau du shérif, mais il passe dans le public pour se donner des airs aristocratiques;

et on dit aussi que quand, de Burlington, vous priâtes Amiot de le voir pour le porter à aider votre journal de vingt-cinq louis, sa réponse a été: Duvernay ferait mieux de travailler que de demander de l'argent aux uns et aux autres. Il n'en faut pas plus pour m'éloigner de sa personne." Il ne croit plus aux bruits de guerre. Quant à la fortune, il faut la chercher où elle est, en s'aidant. Michel est en quête d'une *belle*, mais, à lui aussi, la fortune ne sourit guère. "Avez-vous entendu parler de la belle conversion du docteur Côté, qui, comme Prudhomme, s'est fait ministre protestant, et qui, dit-on, prêche dévotement les méthodistes de Swanton? Bravo! C'est un baiser de Judas... Je n'ai pas vu le *Herald*; je ne lis jamais ce monstre altéré du sang canadien!"

N° 526.—Le révérend M. Labbé à MM. Bouchette et Duvernay (à bord du *Québec*, 16 septembre 1841). Monseigneur se rendra pour le 2 octobre. Il ne sait "s'il conviendrait de faire la retraite avant ou après la bénédiction." Il le prie de voir à ce sujet, M. Migneault, curé de Chambly. Monseigneur désirerait loger chez un Canadien, et non à l'*American Hotel*. Qu'il réponde à M. Migneault de suite. Il le verra à son passage à Sainte-Marie. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice.)

N° 527.—C^t Dumesnil à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 9 septembre 1841). Il est peiné d'apprendre sa malheureuse situation. Il essaiera de faire une collecte parmi les amis. Il répond à sa question, si, en cas de guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, il vaut mieux pour lui (Duvernay) rester aux Etats-Unis. "S'il y avait une certitude de guerre, il lui dirait de rester à Burlington." Sa situation est délicate, et, dans les circonstances, il faut agir un peu au hasard.

N° 528.—Phelan à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 10 septembre 1841). Il s'excuse de ne lui avoir pas écrit avant ce jour. Il a appris qu'il reviendrait au pays afin "de faire renaitre de ses cendres encore chaudes, la *Minerve*, cet enfant chéri du peuple qui n'aura donc pas rendu le dernier soupir dans mes bras. Le propriétaire de l'*Aurore* serait prêt à céder toute sa boutique." Un jeune homme, du nom de Thomas Doutney, s'offre à diriger son imprimerie. Il a été employé au journal de Gauvin. Duvernay n'aura donc pas de difficultés à "composer" son personnel. Lafontaine travaille à son élection dans le Haut-Canada. Il réussira.

N° 529.—Le docteur Wolfred Nelson à Ludger Duvernay (De Plattsburg, 21 septembre 1841). "Je ne retournerai pas cet automne en Canada. Peut-être n'y irai-je pas du tout. Mais, mes raisons sont fondées sur d'autres que sur des objections politiques. Il se peut pourtant que je retourne ce printemps. Si j'avais une opinion ou un avis à vous donner, certainement ce serait de retourner. Vous avez assez souffert pour une Patrie qui ne vous a pas payé de retour pour vos sacrifices et votre dévouement. Vous ne rejoindrez pas les ennemis de votre pays pour tout cela, mais songez à vous-même, et si vous pouvez mieux par là qu'ici, certainement, je n'objecterai pas. Et vous pouvez le faire sans sacrifice de vos principes, ni de votre *quant à soi*. En allant tête levée, indépendamment et en patriote, vous excitez plutôt la bonne disposition des Tories." Il n'y aura pas de guerre.

N° 530.—(Jacques-A. Plinguet) à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 2 octobre 1841). S'il a retardé à lui écrire, c'est parce qu'il avait "beaucoup d'autres occupations à l'imprimerie des *chanoines*". Il a appris qu'il se formait à la frontière, une conspiration pour délivrer le Canada. Il est prêt à se joindre à cette expédition, car il veut se venger des Anglais "s'il faut s'engager par serment, je

m'engage et m'engagerai devant qui vous voudrez au même serment qu'en 1838, et je fais et ferai tout autre serment nécessaire." Il le prie d'acquiescer à sa demande. M. Perrault lui apprend qu'il (Duvernay) sera bientôt à Montréal. La guerre s'annonce comme certaine.

N° 531.—Le docteur Thomas Fortier à Ludger Duvernay, Montréal (De Gentilly, 1er novembre 1841). Il le félicite de son retour dans la patrie. Il viendra sans doute aux Trois-Rivières pour retirer ses crédits. *L'Aurore*, qui annonce son retour, ne dit pas quels sont ses projets. Il le prie de les lui faire connaître. Il songe à aller s'établir dans le district de Montréal, mais, il ne peut y trouver une bonne situation.

N° 532.—R.-S.-M. Bouchette à Ludger Duvernay (aux soins de M. Louis Perrault, à Montréal) (De Burlington, 9 novembre 1841). Les catholiques de Burlington présenteront une adresse à Monseigneur de Nancy, le priant de leur laisser comme curé messire Labbé. Il le prie de faire connaître la chose à Mgr de Nancy afin qu'il sache quoi répondre. L'évêque de Boston approuve hautement les résolutions "dont vous êtes le père", mais ne s'engage à rien quant à la souscription. Il voit chaque jour sa femme et ses enfants. Il attend son retour. Il le prie de s'informer auprès de M. Boulanget à propos du *malheureux habit d'uniforme*.

N° 533.—François Amiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 17 décembre 1841). Il répond à sa lettre du 26 novembre dernier. Il (Duvernay) est parti pour Burlington sans l'avertir. Serafino lui a appris que les effets de Dumésnil étaient restés à Montréal. Il lui a écrit, lui disant qu'il les enverrait bientôt. L'ombrageux montagnard a répondu qu'il enverrait un messenger les chercher. Son départ précipité l'a empêché d'assister au dîner qu'il a donné en son honneur. Un autre dîner aura lieu dimanche (après-demain); ses amis et lui s'en promettent. Ils ont célébré gaiement la Sainte-Catherine. MM. Lafontaine, Drummond, Girouard assistaient à la fête. Il ne croit pas que Duvernay soit sérieux quand il lui parle de la diète qu'il a dû faire à Montréal. Il espère qu'il se remettra de son indisposition et qu'il pourra manger sans scrupule à son prochain retour.

N° 534.—Correspondance particulière de *l'Aurore*. Les Canadiens et les Américains. Vermont, 1841. Écrit sans signature. L'auteur s'excuse d'écrire sans préention et dit un mot en terminant de la différence entre les mœurs et les usages des Américains et des Canadiens. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

N° 535.—Correspondance. L'Union des Canadas et les élections. IX—Écrit sans signature. L'auteur dit que ce n'est pas sans y avoir longtemps réfléchi qu'il a lancé dans le public le principe que l'on ne devait plus s'occuper à *législater* avec le gouvernement anglais. Les deux journaux réformistes étaient du même sentiment il n'y a pas longtemps. Ils ont évolué depuis. Le bill d'Union a passé, mais le *district de Montréal presque en masse a refusé de signer* les pétitions en sa faveur. *L'Aurore* dit qu'il ne cesse de répéter les mêmes arguments. Il ne croit pas qu'il y ait une majorité de patriotes dans le prochain parlement. S'il en est ainsi "pourquoi perdre son temps à faire des élections à tenter de *législater*". D'ailleurs, on ne peut oublier les injustices du gouvernement envers les Canadiens. L'éditeur de *l'Aurore* cherche à prouver que les écrits qu'ils publient ne sont pas de l'honorable D.-B. Viger. Il le croit. On lui reproche de tronquer ses citations. *L'Aurore* fait de même. Il sait ce qui se passe à Montréal; il n'a jamais dit que l'éditeur de *l'Aurore* fût un apostat ou un traltre. Il ne manque pas de patriotes qui ont sacrifié

leur santé et leur fortune pour la patrie. Dans tous les cas, le *Canadien* et l'*Aurore* ne peuvent démontrer qu'ils feront du bien en suivant la ligne de conduite qu'ils ont adoptée. (Copié sur l'original conservé à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.)

1842

N° 536.—Pierre-P. Lefebvre à Ludger Duvernay (De Burlington, 3 janvier 1842). Il lui offre ses souhaits de bonne année, le remercie de ses bienfaits, et le prie de l'excuser de ne pas lui avoir fait une petite visite le jour de l'an.

N° 537.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (D'Albany, 3 février 1842). Il est l'heureux père d'une petite fille, mais sa situation est loin d'être intéressante. Il a été malade, et a dû s'endetter considérablement. Il est ruiné et sans espoir. Baby, qui est en banqueroute, voudrait recommencer les affaires en l'associant avec lui, mais, personne n'a confiance en Baby. Il a l'intention de retourner en Canada, et le prie de lui chercher une position.

N° 538.—Louis Perrault à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 4 février 1842). Il a reçu sa lettre datée du 27 décembre dernier. Ses amis et lui-même croient qu'il aurait mieux fait de rester en Canada. "Le docteur Côté, paraît-il, est venu à Montréal pour une assemblée de protestants désirant étendre leur foi pour les catholiques du Canada. Vous savez qu'il existe des fanatiques en grand nombre qui souscrivent amplement pour ce but. Côté, à ce que m'a dit Franchère, il n'a fait que voir sa famille et s'est éclipsé promptement quoiqu'il eût annoncé l'office pour onze heures du matin, vendredi passé. Je crois qu'il a été fort effrayé par les rumeurs que "la police était à ses trousses". Ryan lui a dit que Côté voulait surtout faire connaître ses sentiments politiques. D'un autre côté, nos prêtres prennent les moyens de fanatiser notre peuple à l'extrême. Depuis que les Pères Oblats (quatre Français importés par l'évêque de Montréal) sont en Canada, ils se transportent d'une paroisse à l'autre, et ce sont des retraites ou missions qui s'y font, de trois semaines de longueur. Jugez de la perte du temps, etc." Querelle entre l'*Aurore* et les *Mélanges religieux*. Il lui demande de lui envoyer une petite géographie des Etats-Unis. Mongeau et Grosbois, propriétaires du *Charlevoix* sont en banqueroute. Il imprime un ouvrage de Lafontaine sur les bureaux d'enregistrement.

N° 539.—François Amiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 16 février 1842). Il lui a écrit, il y a quinze jours, il lui envoie une lettre de Dumesnil. Il a pu lui expédier, à Saint-Hilaire, le reste de ses effets. "Comme de coutume, il (Dumesnil) est toujours brouillé avec les finances, avec le curé de l'endroit, quelques habitants, et, surtout avec les révérends Pères missionnaires, récemment arrivés de France qui, dit-il, ont fait une croisade contre lui. Il veut les poursuivre en justice. . . ." Il l'invite à retourner à Montréal, le plus tôt possible. Les amis se sont réunis chez lui dernièrement.

N° 540.—J. Poirier à Ludger Duvernay, Burlington (D'Albany, 17 février 1842). Il cherche un emploi et espère en trouver un comme commis de banque. Au Canada, il accepterait n'importe quelle position. Il encourage Duvernay à retourner en Canada. Il ne doute pas qu'il puisse réussir à y fonder un journal. La chose est d'autant plus certaine qu'on manque totalement, en Canada, de journaux "pour défendre les droits les plus chers. . . pour mettre à nu la tyrannie d'un gouvernement aussi arbitraire et aussi barbare que l'est celui sous lequel nos infor-

tunés compatriotes sont obligés de se soutenir." La guerre, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, est à la veille d'éclater. La mission de lord Ashburton n'est qu'un trompe-l'œil. La neige tombe abondamment, et le service des bateaux, entre New-York et Albany, sera probablement suspendu. Sa femme est bien. Quant à lui, il ne peut encore sortir dans les rues.

N° 541.—François Amiot à Ludger Duvernay, Burlington (De Montréal, 20 février 1842). Il a été fort tracassé depuis la vente des propriétés de sa femme. On veut le dépouiller. Il a essayé les comptes de Rainville et de Bareil, sans résultat. Georges Cartier a avoué n'avoir pas répondu à sa lettre mais "qu'il s'agissait d'argent à vous envoyer mais que c'était plutôt une avance que de l'argent à vous dû positivement, que telle et telle somme avait été payée par lui ou par d'autres pour les funérailles de votre père. . ." Il verra Eustache Dorion, et frappera ailleurs afin de trouver les fonds nécessaires pour son retour. Dumesnil est toujours à Saint-Hilaire.

1843

N° 542.—Correspondance adressée à monsieur l'éditeur et signée Ovide Leblanc (25 janvier 1843). Si l'honorable M. Viger reste fidèle aux résolutions du 3 septembre 1841, il ne peut se déclarer son adversaire politique. En tout cas, il attendra les déclarations de ce monsieur avant de se prononcer.

N° 543.—N. Aubin à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 16 août 1843). Il lui recommande M. Huston, ci-devant rédacteur à l'*Artisan*. M. Huston lui remettra quelques circulaires de leur ami commun, M. Lemoine, lesquelles il voudra bien faire distribuer.

1844

N° 544.—J.-B. Ryan à Ludger Duvernay, propriétaire, de la *Minerve*, à Montréal (De Québec, 17 février 1844). Aubin a promis de lui fournir ses comptes. Il avait reçu il y a quelques temps, une somme de cinq chelins, de la part des souscripteurs, mais il a dû en déboursier une partie, pour solder les frais de postage du journal. Il serait heureux de voir Morin s'associer à lui, pour éditer la *Minerve*. Il est heureux de le voir appuyer la candidature de Drummond à Montréal. Il mérite d'être soutenu par le vote de tous les radicaux. Il faudrait publier sa lettre à Colborne, contre les exécutions politiques. Son fils (Ryan) en a une copie, et il pourra la lui envoyer s'il le désire. Le nom de Colborne devrait être encerclé d'un gros trait noir. Il espère que les Irlandais ne se sépareront pas des radicaux.

N° 545.—Joseph Cartier, épouse de Théodore Béchard, à Ludger Duvernay, Montréal (L'Acadie, 21 février 1844). Elle prie M. Duvernay d'ouvrir en sa faveur une collecte, afin d'avoir quelques ressources pour satisfaire ses "créanciers les plus pressants".

N° 546.—François Leclerc à Ludger Duvernay, Montréal (De Burlington, 1er décembre 1844). Il a reçu sa lettre en date du 8 novembre. Il le remercie de son souvenir. M. Ancé s'est réfugié à la Falls, avec Michel Brodeur. C'est un mauvais sujet. Il ne pourra pas aller en Canada comme il se l'était proposé.

1845

N° 547.—Lettre sans signature, probablement de Joseph Poirier, à Ludger Duvernay, Montréal (De South Bridge, Mass., 14 avril 1845). Il le prie d'être dis-

cret, car on est à sa poursuite. Il lui envoie, pour sa femme, une lettre qu'il remettra à M. Desmaray. "Le Père Comte doit avoir fait un faux serment, car il a endossé les billets, mais il croyait les avoir endossés pour trente louis (£30) au lieu de trois cents; quand j'eus son endossement, je n'eus pas la peine d'ajouter un zéro."

1846

N° 548.—Félix Glackemeyer à Ludger Duvernay, Montréal (De Québec, 12 novembre 1846). M. Lafontaine lui a dit qu'il désirait que la Chambre d'assemblée possédât une copie des documents historiques qu'il a copiés pour la Société littéraire de Québec. Il le prie de voir M. Lafontaine et de lui demander s'il ne serait pas disposé à lui faire faire cet ouvrage durant l'hiver. Il lui demande de donner la réponse à son frère Frédéric qui lui écrira. Ne pourrait-il pas lui procurer un emploi quelconque. M. Cherrier, l'agent de Duvernay, lui a remis un compte pour abonnement à la *Minerve* du 9 septembre 1842 jusqu'au 9 septembre 1846. Il y a erreur dans ce compte. Madame G. et Mary lui présentent leurs amitiés.

1847

N° 549.—Billet promissoire, signé G. de Léry (Montréal, 11 décembre 1847).

N° 550.—L.-J.-A. Papineau à Ludger Duvernay, Montréal (20 décembre). Il le prie de lui envoyer une *épreuve* corrigée de l'adresse à Saint-Maurice.

N° 551.—L.-J.-A. Papineau à Ludger Duvernay (Montréal, 23 décembre 1847). Il le prie de ne pas oublier la promesse qu'il lui a faite de lui remettre "une vingtaine de copies de son adresse aux électeurs des deux comtés, imprimées séparément à la *Minerve*".

1848

N° 552.—H.-B. Stacy à Ludger Duvernay, Montréal (De Burlington, 25 février 1848). Il lui rappelle qu'il a laissé un compte non payé au bureau de poste, lors de son départ en 1842. Il le prie de le solder. Il s'informe de Bouchette, ce qu'il est devenu.

N° 553.—D. Latté à Ludger Duvernay, Montréal (De Montréal, 31 décembre 1848). Il lui envoie son compte dont il donne le détail, et désire être payé immédiatement. Il continuera à travailler pour lui à quinze piastres par mois, s'il consent à lui donner ce salaire. Sans cela, il ne sera plus son collaborateur.

N° 554.—D. M. Armstrong à Ludger Duvernay, rue Saint-Vincent, Montréal (De Berthier, 2 février 1848). Il verra un écrit contre lui dans l'*Echo*. Il voudra bien publier dans la *Minerve* sa réponse au collège de Joliette et celle à Dérôme. Celui-ci lui a causé de grands torts durant l'*élection*, en criant partout qu'il était un Anglais "tandis que lui Dérôme était un vrai Canadien", qu'il portait "l'étoffe du pays en dedans et en dehors." Il espère qu'il servira un bon plat à l'*Echo*. On veut contester "l'élection, c'est-à-dire, en appeler de Berthier à la Cour supérieure de Montréal." Connait-il les ancêtres des Dérôme dit Descareau? (Lettre en partie déchirée).

N° 555.—A monsieur l'éditeur de la *Minerve* (1848?). Les signataires lui demandent de rectifier ce que son correspondant B. lui a fait dire à propos de l'assemblée tenue à Saint-Edouard-de-Napierville, le 20. Voici ce qui s'est passé à cette assem-

blée: 1° Les gens qui accompagnaient M. Lafontaine étaient MM. Dorion, Barthe, Latté et Penny. Leur conduite fut digne, et ce n'est pas eux qui commencèrent à crier "pas de prêtres"; 2° M. F.-X. Bonneau, de Saint-Philippe, a assisté à l'assemblée, et a approuvé indirectement tout ce qui s'y est dit; 3° Toutes les résolutions de l'assemblée "y compris le programme de l'*Avenir*", après avoir été exposées par M. Dorion furent adoptées sans division jusqu'à la huitième. Après la lecture de cette dernière résolution, M. Chiniqy s'avança et demanda si les auditeurs avaient bien compris M. Dorion quand il avait parlé d'*annexion*; 4° M. Chiniqy n'a pas été prié de prendre la parole en cette circonstance; 5° Le correspondant se trompe quand il dit que M. Chiniqy "s'avança au moment que M. Dorion disait que le clergé repoussait l'*annexion* uniquement dans la peur de perdre la dîme". M. Chiniqy ne parla de la dîme qu'à la fin du discours et incidemment. Dans son exorde, il conseilla aux gens de ne pas se laisser tromper par le mot *annexion*. M. Dorion lui répondit, en disant, qu'il *était inconséquent*, puisqu'il venait de constater (Chiniqy), dans un voyage aux Etats-Unis, la prospérité dont jouissait ce pays. M. Chiniqy répondit qu'en nous annexant aux Etats-Unis, nous ne pourrions lutter avec eux, et que nous retournerions aux jours de 37 et 38. M. Chiniqy demanda alors à ceux qui étaient contre l'*annexion* de passer à gauche. M. Dorion voulut répliquer, mais M. Chiniqy quitta l'assemblée et se rendit au presbytère. Le président déclara que la résolution "avait été adoptée par plus des deux tiers des personnes présentes."

Napierville, 14 avril...

F.-B. MORIN,
ANDRÉ GOUGEON
LOUIS MARCEAU
ETIENNE BRUNELLE
J.-BTE DOZOIS
PIERRE THIBODEAU

1850

N° 556.—J.-B. Commeault, N.P., à Ludger Duvernay, Montréal (De Rivière-David, 18 mai 1850). Incendie du moulin de M. Wurtele... M. Fortier, marchand, refuse la *Minerve*. Il lui envoie le nom d'un nouvel abonné: M. Jean-Baptiste Hogue. Souscription de M. Benjamin Thérien, notaire. Messire le curé va souscrire prochainement.

1851

N° 557.—Communication à la *Minerve* signée G.-A. Bourgeois, M.D. A propos de l'opposition à la loi des écoles dans les paroisses du district de Québec, il veut rappeler "au célèbre Jos. Turcotte" un fait connu de tout le public. La première élection des commissaires d'écoles sous la loi nouvelle s'est faite à Saint-Grégoire, en juillet 1846. Quelque temps après M. L.-M. Cressé vint haranguer les gens contre les taxes et contre les *suites* de la loi des écoles. Il était accompagné de MM. Vondervelden et Turcotte. M. Turcotte fit un discours violent, et souleva les esprits. On dit maintenant, que l'opposition à la loi a été causée par la *mal-administration* des commissaires. Mais cela ne peut être puisque les commissaires n'ont pas fait autre chose que de nommer les évaluateurs. Ce n'est pas à M. Turcotte à donner des leçons d'honnêteté aux commissaires d'école de Saint-Grégoire (22 mars 1851). Dans un télégramme attaché à la communication, on prie

M. Duvernay de ne pas la publier. M. Duvernay a mis en note: Correspondance retirée.

1852

N° 558.—Ludger Duvernay à P.-B. Badeaux, care of Jos. Perrin, Son & Co., Liverpool (De Montréal, 8 février 1852). Le départ de M. Badeaux a été si précipité qu'il n'a pu lui donner ses instructions. S'il passe par Avranches, il voudra bien prendre des renseignements sur la famille de Lamorandière. "Je suis fils de Marie-Anne-Julie de Lamorandière, dont le père était Etienne Robert de Lamorandière, capitaine-ingénieur en Canada. Je vous ai montré ses commissions signées par Louis XV. Il a servi sous les Anglais après la Cession. Il est mort à Varennes à un âge peu avancé. Il était marié à mademoiselle Charlotte Bailly de Messein. Elle a eu deux filles (dont l'une était ma mère, et deux fils, l'un est mort chez moi, en 1835, et l'autre, existe encore dans le Haut-Canada, âgé de quatre-vingt-quatre ans). J'avais vu dans la biographie de contemporains que le baron Etienne Robert de Lamorandière avait occupé un grade distingué sous l'Empire, mais j'ignorais ce qu'il était devenu, s'il existait encore, ou quelques membres de sa famille. Il n'y a aucun doute par les noms qui sont semblables, que les descendants de ce dernier sont mes parents, ainsi, tâchez de les voir si vous passez par Avranches." Il lui demande de payer son abonnement à l'*Estafette* et au *Musée des Familles*, à Paris. Il n'oubliera pas de voir son bon ami, M. Gaillardet, il lui sera utile. Il présente ses amitiés à son compagnon de voyage, M. Beaudry. Il voudra bien lui envoyer quelques journaux de Constantinople et de Smyrne, et des almanachs français. Il lui recommande de prendre de nombreuses notes. "Vous êtes bien heureux de visiter toutes ces belles villes et toutes ces belles choses. . . Je n'ai pas le temps de relire ma lettre qui est écrite à la course, car j'ai été dérangé plusieurs fois par des *scieurs*!"

N° 558 (a).—Isidore Lebrun à Ludger Duvernay, rue Saint-Vincent, n° 15, Montréal (De Paris, 17 octobre 1852). Il a reçu ses lettres. D'après les renseignements qu'il a pu recueillir, il existe à Mortain des Heurtant-Lamorandière. Il consultera ses titres de famille pour voir s'il n'appartient pas à cette famille. Il serait bon de rechercher le lieu d'origine, en France, des familles émigrées en Canada. Il a reçu quelques numéros de la *Minerve*. Il voudrait en avoir davantage pour les distribuer. "J'ai eu l'honneur de vous assurer que j'étais prêt à fournir des preuves de mes dires et vous avez bien voulu me promettre de m'adresser les journaux qui contiendraient une réponse, telle quelle, de M. Faribault. Je n'ai rien reçu au sujet de cette affaire. Ce monsieur, par son silence absolu, justifie donc entièrement et mes critiques et mes reproches. Il craint donc que ses procédés et ses fautes soient plus amplement exposés. En pareil cas, chez nous, la discussion du budget amènerait l'examen sur l'exécution et la *comptabilité* d'une semblable mission. Votre Parlement négligera-t-il de s'occuper de sa bibliothèque durant sa session actuelle? C'est ce qu'on ne présume pas ici." Il lui adresse deux numéros des *Annales de l'agriculture française*. Quant à la politique, on ne croit nullement en France à l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Echec du parlementarisme en France. Les journaux français ne peuvent avoir beaucoup d'intérêt pour la *Minerve* qui ne trouverait presque rien à recueillir dans leurs articles. L'*Estafette* les résume presque tous. "J'ai pu présumer que mon article en protestation contre l'ingratitude et la clandestinité pratiquées par le sieur Faribault, qui a prêté ainsi à des soupçons

sur les comptes de sa mission, ait été connu des deux évêques canadiens qui ont obtenu une audience et un don de Louis-Napoléon, en faveur des incendiés de Montréal." Nota. Description de la rentrée à Paris de Louis-Napoléon, le 16 octobre 1852. "Voilà donc une restauration, mais impériale. Elle déjoue et empêche les restaurations royales et socialistes. Le Pape viendra, on n'en doute pas, sacrer Napoléon III, tant par reconnaissance de l'appui que lui continuera notre gouvernement, qu'à cause des vœux du clergé français qui est dans la jubilation de se voir prodiguer des faveurs si considérables, que Henri V ne pourrait, sans se perdre, lui en accorder de semblables."

SANS INDICATION DE DATE

N° 559.—Ecrit de Ludger Duvernay, probablement. Dans cet écrit intitulé: *Les derniers moments d'un patriote*, il annonce qu'il publie "trois lettres de l'infortuné Chevalier de Lorimier, écrites dans ses derniers moments." Sa mort a été héroïque. On l'a admiré. Peu, cependant, se sont occupés d'exécuter ses derniers vœux et de secourir les familles des exilés et des patriotes qui ont tant souffert pour la patrie.

N° 560.—Lettre en anglais adressée à Ludger Duvernay et signée Benj. Holmes, capitaine au 4ème bataillon de milice. On lui annonce que la date du 29 juin a été choisie pour la revue de leur compagnie. Il voudra bien se rendre à la banque et on lui donnera les renseignements nécessaires.

LETTRES DE SIMÉON MARCHESSAULT, EXILÉ POLITIQUE,
EN 1838 (1)

N° 1.—Siméon Marchessault à sa femme (De la Nouvelle prison de Montréal, 11 janvier 1838). Il la prie de lui envoyer des vivres, des draps, un lit... Il espère que Alexandre Drolet aura pitié de sa misère, et qu'il lui enverra de quoi s'habiller, des hardes qu'il a déjà portées... Son père ne doit pas se presser de vendre sa jument. Saluts à tous ses amis. Il embrassera son cher Alfred et "cette chère petite fille qui n'a pas vu son père". N. B. Monsieur Côté pourra avoir la permission de le voir en s'adressant à M. de Saint-Ours.

N° 2.—Siméon Marchessault à sa femme (janvier 1838). Il lui fera le "récit abrégé des misères, des fatigues, des privations, des insultes de tous genres qu'il a eu à souffrir depuis que des circonstances fatales l'ont forcé de s'éloigner de Saint-Charles." Suit le récit incomplet de sa fuite.

N° 3.—A. Drolet à Siméon Marchessault (24 janvier 1838). Il accuse réception de sa lettre, et lui enverra ce qu'il demande. Des saluts à Boucher, à M. Franchère et à Viger Bonaventure. Il lui envoie un flacon de gin pour ses étrennes.

N° 4.—Siméon Marchessault à sa femme (fin de janvier 1838). (Politesse de M. Hubert). Il profite de l'occasion pour lui envoyer par contrebande la présente

(1) Toutes ces lettres sont des copies des originaux conservés à la bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.

lettre. Il est surpris d'apprendre qu'elle n'a pas reçu les lettres qu'il lui a envoyées en janvier. La dernière contenait le récit de ses souffrances, il ne voudrait pas qu'elle fût perdue. M. Célestin Parent, de Saint-Pie, s'était chargé de la lui remettre. Il est très sensible à l'embarras où se trouvent Monsieur et madame Côté "avec le vieux renégat"... (L'honorable Dominique Debartzch?)... Il a été examiné une seconde fois et condamné à subir son procès pour haute trahison. Quand? Il ne peut le dire. S'il succombe, il espère "que ses enfants n'auront point à rougir de la misère de leur père, et qu'ils pourront dire qu'ils sont les fils d'un homme qu'on a pu tenir dans les chaînes et sous les verrous, mais que son âme n'a jamais été esclave." Il lui enverra son portrait...

N° 5.—Siméon Marchessault à sa femme (13 mars 1838). Il ne peut exprimer la joie qu'il a éprouvée en voyant son cher Alfred... Il regrette de ne pouvoir la voir elle aussi. Le souvenir des traitements inhumains qu'il a subis n'est rien en comparaison du chagrin qu'il éprouve de ne pouvoir la voir ainsi que l'enfant qui lui est né depuis son départ. Les ennemis les représentent sous les couleurs les plus défavorables; toutefois, il espère encore en la justice des hommes sans préjugés. N. B. Il lui demande de lui envoyer son livre de compte, en ayant soin de bien l'envelopper. Il voudrait du tabac.

N° 6.—Siméon Marchessault à sa femme (Prison nouvelle, 26 mars 1838). Il a reçu sa lettre ainsi que les effets annoncés, excepté les œufs et le sirop... Il est heureux d'apprendre que l'on compatit à son malheureux sort. Relativement à l'argent qu'il a perdu, il la prie de remercier l'officier qui a voulu s'en occuper mais elle ne doit pas s'adresser au gouvernement pour se le faire remettre.

N° 7.—Siméon Marchessault à sa femme (Prison nouvelle, 26 mars 1838). Il vient d'apprendre qu'il sera probablement élargi et qu'il verra bientôt la fin de ses infortunes. A propos de l'argent qu'on lui a enlevé lors de son arrestation, à Bedford, il aime mieux ne pas répondre à sa question... Il écrira à ceux qui lui doivent.

N° 8.—Siméon Marchessault à sa femme (1838). Il a appris que l'honorable P. Dominique doit retourner à Saint-Charles. Il devrait lui aussi être sous les verrous, car c'est lui qui les a poussés à la révolte par ses discours séditieux. Il a été peiné d'apprendre l'accident arrivé à M. Côté. Il attend la visite de ce dernier aussitôt qu'il sera rétabli. Il espère qu'elle aura bientôt la permission de venir le voir.

N° 9.—Siméon Marchessault à sa femme (Nouvelle prison, 16 mai 1838). Elle ne doit pas être surprise de ne pas recevoir les lettres qu'il lui adresse. Il est prisonnier, et ne peut agir à sa guise. Liste des argents qui lui sont dûs par divers particuliers.

N° 10.—Siméon Marchessault à sa femme (19 juin 1838). Il se porte mieux. Quelques-uns des prisonniers seront bientôt remis en liberté. Quant à lui, il est à peu près certain qu'il ne le sera pas. Il l'engage à accepter bravement son malheur. Elle remerciera le curé de ses bontés.

N° 11.—Siméon Marchessault à sa femme (1er juillet 1838). Il est condamné à l'exil... Qu'elle vienne aussitôt pour lui dire un dernier adieu.

N° 12.—Siméon Marchessault à sa femme (juillet 1838). Il part; il espère la revoir et que M. et Mme Côté l'aideront à vivre.

N° 13.—Siméon Marchessault à sa femme (4 heures du matin, à trois lieues de Québec, le 3 juillet 1838). Il n'a pu l'embrasser. Quel coup pour elle de voir son époux partant pour l'exil. Il l'avait prévenue, car il n'y a rien à attendre des vampires qui gouvernent. Ses compagnons et lui sont des victimes; ils supporteront

bravement leur malheureux sort. Qu'elle ne se décourage pas. Des amis généreux l'aideront. Ils ont été bien traités sur le bateau.

N° 14.—Journal de Siméon Marchessault à son père, à sa mère, à ses frères et sœurs (Steamboat *Canada*, à 4 heures du matin, le 3 juillet 1838). Il a porté ses fers avec orgueil en descendant au bateau. Le coup le plus dur pour lui a été de voir son épouse. Il a pu lui dire adieu et lui serrer la main. 5 hrs du matin. Ils entrent dans le port et sont embarqués sur *la Vestale* qui doit les transporter aux Bermudes. 8 hrs—Description de la frégate *la Vestale*. L'équipage est bien porté pour eux. 10hrs—M. Simpson est allé voir le gouverneur. 10¼—M. Bouchette et deux de ses fils sont allés les voir. Midi—MM. Buller et Ellice viennent leur rendre visite. M. Buller leur dit de demander tout ce dont ils ont besoin pour la traversée. Ils se sont plaints à M. Buller de la manière indigne dont on les avait traités en leur mettant des fers aux mains, lors de l'embarquement à Montréal. 1½ hrs—M. Simpson a vu le gouverneur. L'amiral a ordre d'écrire au gouverneur des Bermudes pour le prier d'avoir tous les égards possibles pour les exilés. M. Buller a été frappé de leur contenance si digne. 4 hrs p.m.—Les officiers du bord leur ont envoyé du vin et de la bière. "Ainsi, vous voyez que jusqu'à présent, entre ces messieurs et l'Ours shériff, il y a une grande distance." 4¼ hrs—On vient de leur délivrer toutes les provisions nécessaires pour la traversée. 6 hrs—Ils vont se coucher. "Mon hamac est suspendu au-dessus d'un canon de 32, ainsi, malheur, malheur aux puces et aux punaises qui voudraient prendre la liberté de nous troubler pendant notre sommeil." 4 juillet, 6 hrs du matin—Il a bien dormi. "Les ancres se lèvent et le vaisseau met à la voile pour descendre jusqu'au trou Saint-Patrice..." 6 hrs du soir—"L'ancre est levé, nous sommes sous voile et faisons route pour le terme d'exil. M. Simpson se charge de nos lettres. Adieu, adieu, adieu. Passe cette lettre à mes amis, communique-la à ma pauvre femme, embrasse-la et mes enfants."

N° 15.—Siméon Marchessault à sa femme (6 juillet 1838). Ils sont à cinquante lieues en bas de Québec. Le pilote les quitte et emporte leurs lettres. Il lui renouvelle ses adieux, l'embrasse et la prie d'embrasser ses enfants. MM. A. Drolet et Hubert se chargeront de leur éducation. Elle ne doit pas s'attrister. Ils n'ont qu'à se féliciter du traitement qu'ils reçoivent de la part des officiers du bateau. Dans vingt jours ils seront aux Bermudes. Il lui écrira par le retour de *la Vestale*, à propos des argents qui lui sont dûs. Saluts à tous ses amis.

N° 16.—Siméon Marchessault à sa femme (Iles Bermudes, Hamilton, 22 août 1838). Il profite du *Packett* d'Halifax pour lui écrire longuement. Il s'ennuie beaucoup et trouve bien longs les jours d'exil. Ne parlant pas l'anglais, il ne peut, comme ses compagnons, s'entretenir avec les habitants de la place. Ceux-ci sont très bons pour eux. Le ministre leur a fait une visite. Le prix des vivres est très élevé; ils sont sans le sou, "et le gouvernement (du Canada) ne nous donne pas seulement le pain et l'eau qu'on accorde au dernier des criminels." Sa santé est assez bonne. Il a été bien peiné de ne pas recevoir de nouvelles du Canada par le dernier *Packett*. Elle peut lui écrire par la voie de Québec ou celle de New-York.

N° 17.—Siméon Marchessault à sa femme (Hamilton-Bermudes, le 17 septembre 1838). Il n'a encore reçu aucune nouvelle du Canada. Il est grandement désappointé. C'est la cinquième lettre qu'il lui écrit depuis son départ. Il lui conseille de ne pas accepter aucun secours de ceux qui ont trahi leur pays. Il espère toujours que Durham leur rendra la liberté. Il a loué une maison avec le docteur Masson, Goddu et Viger, afin que les dépenses soient moins élevées, vu leurs faibles

moyens. Recommandations diverses. N. B. Il lui demande de présenter ses amitiés à diverses personnes.

N° 18.—Jos. Bistodeau à madame Marchessault (Saint-Hyacinthe, 8 octobre 1838). Le "Comité de souscription en faveur des compatriotes exilés" lui offre dix louis, il regrette de ne pouvoir faire davantage.

N° 19.—Siméon Marchessault à sa femme (sans indication de date ni de lieu). Il est arrivé aux Etats-Unis après avoir quitté les Bermudes le 31 octobre 1838. Il a écrit à M. Ogden et à M. P.-E. Leclerc afin de savoir s'il pourrait retourner en Canada, sans danger. Il n'a pas reçu de réponse. Il a appris la maladie de son fils Alfred. Il invite sa femme à aller le rejoindre à Burlington. N. B. Elle devra se munir de bonnes *passes*. Il passera quelques jours à Swanton.

N° 20.—Alexandre Drolet et Siméon Marchessault à Jean-Baptiste Durocher, marchand, St-Charles (De Swanton, 8 décembre 1838). A. Drolet—Il profite d'une occasion pour lui écrire. Il lui demande de lui envoyer un gros billet de banque, par madame Poudrette qui doit aller rejoindre son mari. S. Marchessault—Il espère qu'il fera des efforts pour procurer à sa femme et à ses enfants, le plaisir d'aller le voir. Benjamin Tétreau ou le capitaine Dufault pourront les conduire. Il prie M. Lemire de lui envoyer un capot d'étoffe.

N° 21.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Charles, Richelieu (De Swanton, 11 décembre 1838). Il apprend que son pauvre enfant est mieux. Il ne peut l'envoyer chercher; il est dans l'indigence absolue. Il espère qu'elle pourra trouver auprès des amis les moyens pour aller le trouver.

N° 22.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Ours, Richelieu (De Swanton, 18 mai 1839). Il est allé à Burlington, à Plattsburg, etc., etc., mais il a dû retourner à Swanton, n'ayant pu trouver aucune famille qui voulût le loger. Il regrette de l'avoir affligée, mais il ne peut faire davantage dans les tristes circonstances où il se trouve. Qu'elle veuille bien à l'éducation de ses enfants. Les familles Lapierre et Pépin sont bien.

N° 23.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Charles, Richelieu (De Burlington, 8 juin 1839). Elle ne doit pas se plaindre de son sort. Il se trouve plus à plaindre qu'elle. Il la prie d'embrasser ses enfants. Il est à Burlington pour quelques jours, attendant des ressources pour aller dans le Missouri... Sa santé est rétablie; il ne tousse plus. Il lui écrira plus au long par Isaac.

N° 24.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Charles, Richelieu (De Burlington, 24 juin 1839). Il attend des nouvelles qui ne viennent pas. Il faut qu'il prenne une détermination; il veut s'en aller au loin. Il la prie de lui donner des nouvelles de ses enfants. Il travaille chez Seymour; il presse des peaux de rats musqués. C'est un ouvrage qui le fatigue beaucoup... mais, il faut gagner sa vie.

N° 25.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Charles, Richelieu (De Burlington, 27 juillet 1839). Il n'a rien de nouveau à lui apprendre bien qu'elle l'ait quitté depuis quinze jours. Il travaille toujours pour Seymour. Il espère pouvoir lui envoyer quelques piastres plus tard. Il invite ses amis de Saint-Charles à l'aller voir. S'ils pouvaient conduire Alfred avec eux, cela lui ferait grand plaisir. Nouvelles locales.

N° 26.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Ours, Richelieu (De Burlington, 18 août 1839). Il a reçu sa dernière lettre. Sa santé est mauvaise, il souffre de fortes douleurs d'estomac. Il lui envoie deux piastres.

N° 27.—Siméon Marchessault à madame Marchessault (De Burlington, 1er septembre 1839). Il lui envoie un numéro du *Patriote*. Il est sans ouvrage et incapable de travailler dans le moment. Il ira à Swanton, afin de se rétablir. Il attend bientôt de ses nouvelles. "As-tu reçu quelque chose par Théophile Gautier?"

N° 28.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Ours (De Burlington, 12 septembre 1839). Il souffre maintenant d'un horrible mal d'yeux. Il a appris son retour à Saint-Ours, et que le petit Alfred donnait des espoirs de guérison. Il espère qu'elle est remise de son indisposition. Il envoie des pommes au petit Napoléon. Il a reçu la lettre de Julie. Théophile Gauthier, qui lui remettra cette lettre, lui donnera des nouvelles supplémentaires.

N° 29.—S. Marchessault à madame Marchessault (sans indication de date ni de lieu). Il repart sans avoir pu la voir elle et ses enfants. On lui remettra quinze francs.

N° 30.—Siméon Marchessault à madame Marchessault (De Swanton, 13 octobre 1839). Il arrive à Burlington. Il a pu traverser à la frontière sans accident fâcheux.

N° 31.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Ours, Richelieu (De Swanton, 14 octobre 1839). Il a pu retourner de l'autre côté des lignes sans avoir été inquiété. Il part pour Burlington.

N° 32.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Ours, Richelieu (De Burlington, 21 octobre 1839). Il est de retour à Burlington. Il a quitté le Canada en bon temps, car il était sur le point d'être arrêté de nouveau. On cherche à faire croire qu'il s'est rendu au Canada avec des "idées de feu et de sang". Pourquoi lui refuse-t-on de rentrer en Canada? Il lui envoie les quatre derniers numéros du *Patriote*. Elle pourra les passer à d'autres personnes, si elle le désire.

N° 33.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Ours, Richelieu (De Burlington, 4 novembre 1839). Il lui donne des nouvelles "de chez Lupien". Monsieur et madame Lupien et leurs enfants sont en bonne santé. Lupien gagne suffisamment pour faire vivre sa famille. Quant à lui, il travaille toujours à quatre piastres par mois. Il est bien décidé de faire une nouvelle tentative pour entrer en Canada. Il veut savoir ce qu'on peut lui reprocher depuis son retour des Bermudes.

N° 34.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Ours, Richelieu (17 novembre 1839). Il arrive à Montréal. Il a vu l'assistant-secrétaire et lui a remis un document où "il fait connaître à Son Excellence" le désir de rejoindre sa famille.

N° 35.—Siméon Marchessault à sa mère et à sa sœur Julie Marchessault, Saint-Ours, Richelieu (sans indication de lieu, 22 novembre 1839). Il est de retour aux Etats-Unis. Il a appris que sa femme avait donné naissance à "une belle et bien portante petite fille... qui, par un nouvel acte d'injustice du gouvernement de Victoire, n'a pu être reçue aux portes de la vie par son malheureux père." Lupien et sa famille "sont aussi bien qu'ils peuvent désirer." A madame Marchessault—On lui a signifié de retourner aux Etats-Unis; il est revenu "sur sa garde d'honneur" ses amis ont payé les frais de son retour. A son père—Il le prie de ne pas se décourager. S'il ne peut rentrer en Canada, il s'établira aux Etats-Unis, et sa famille ira le rejoindre.

N° 36.—Siméon Marchessault à madame Marchessault (De Burlington, 5 décembre 1839). Il attend de ses nouvelles; il est un peu inquiet de son sort. Il a l'intention d'ouvrir une grocerie; il ira peut-être la voir vers la fin de janvier. Elle a dû recevoir les derniers numéros du *Patriote*.

Prison de Montreal, Sept. 26

Mon Cher Mante

^{est} Il est en décidé que dans
l'instant je devrai m'embarquer pour
l'exil. Combien je m'estimerais heureux
si j'avais les moyens de reconnaître de fait
les bontés et les procédés généreux que vous
et votre dame avez eus pour moi, pendant
ma pénible détention. Je porterais Carolo
lé et tranquille, si j'espérais de rencontrer
dans la Carrière pénible qui me reste à
parcourir, des ^{hommes} aussi bien faisants et aussi
généreux que vous. Je ne puis vous laisser
pour témoignage de vos biens faits et de vo-
tre attention si patie et si compatissante
que ce peu de mots pour vous souvenir
du malheureux et infortuné qui se sépare
pour toujours de ces amis et
des biens qui l'ont vu naître et qui se
souscrit pour la vie votre

très humble et très obéissant
serviteur

J. H. Prieux

A. M. mes respects à
plus q. raris, à monna
et melle Beauvry

J. H. P.

LETTRE DE F.-X. PRIEUR À PIERRE BEAUDRY
(26 SEPTEMBRE 1839)

Prison de Montréal, Sept 26

Mon cher Mons^r

Il est enfin décidé que dans l'instant je devrai m'embarquer pour l'exil. Combien je m'estimerais heureux si j'avois les moyens de reconnoître de fait les bontés et les procédés généreux que vous et votre dame avez eus pour moi pendant ma pénible détention. Je partirais consolé et tranquille si j'espérais de rencontrer dans la carrière pénible qui me reste à parcourir, des hommes aussi bienfaisants et aussi généreux que vous. Je ne puis vous laisser pour témoignage de vos biens faits et de votre attention si polie et si compatissante que ce peu de mots pour vous souvenir du malheureux et infortuné qui se sépare pour toujours de ces parens, de ces amis et des lieux qui l'on vu naître et qui se soussigne pour la vie votre

très humble et très obéissant serviteur

F. X. PRIEUR

*N. B. Mes respects les plus
grands à Md^{me} et Md^{lle}
Beaudry*

F. X. P.

N° 37.—Siméon Marchessault à son fils Alfred, Saint-Charles, Richelieu (De Burlington, 30 décembre 1839). Il lui envoie des sucreries et des amandes pour ses étrennes. Il aurait bien voulu aller l'embrasser au jour de l'An. Il espère que c'est le dernier jour de l'An qu'il passe loin de sa famille.

N° 38.—Siméon Marchessault à sa femme (De Burlington, 30 décembre 1839). Il lui souhaite une heureuse année, "qu'elle ne soit pas comme les deux dernières, marquée au coin de tous les malheurs et privations auxquels nous avons été et sommes encore en proie." Il espère que le terme de la séparation n'est pas éloigné.

N° 39.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Charles, Richelieu (De Burlington, 5 février 1840). Il est heureusement retourné aux Etats-Unis. Il s'est encore une fois dérobé à l'activité de la police... Son voyage au Canada a été cause qu'il a perdu sa place...

N° 40.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Charles, Richelieu (De Burlington, 8 mars 1840). La fatalité se plat à le poursuivre; il a perdu sa place, de plus, le marchand de Burlington, qui devait partir un petit commerce avec lui, est en faillite. Un autre marchand d'Albany, sur lequel il comptait, le sera bientôt aussi. Sa santé souffre de tous ces contretemps. Il est à la veille de se décourager. Il a écrit de nouveau au Secrétaire lui demandant la permission de retourner en Canada. Il ne connaît rien des marchés conclus entre M. Debartzch et M. Côté.

N° 41.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Charles, Richelieu (De Burlington, 4 avril 1840). Il a obtenu une licence pour prendre grocerie et détailler des liqueurs fortes. Les Américains se montrent plus portés pour les réfugiés canadiens depuis qu'il y a menace de guerre entre le gouvernement américain et celui de la Grande-Bretagne. Il n'a que vingt-cinq piastres pour s'acheter un petit fonds de commerce. Il a écrit à M. Durocher le priant de lui avancer trente piastres. Elle pourra maintenant venir habiter avec lui; elle emportera son petit ménage... La grocerie sera logée dans une cave... Il n'a reçu aucune réponse des *dames autorités en Canada*. Il espère qu'elle trouvera les moyens d'aller le rejoindre.

N° 42.—Siméon Marchessault à madame Marchessault, Saint-Charles, Richelieu (De Burlington, 11 août 1840). Un marchand de Burlington lui a avancé pour trente piastres de marchandises, et il a ouvert sa grocerie. Si M. Durocher ne peut lui prêter les trente piastres qu'il lui a demandées, elle voudra bien s'adresser à M. Bellanger. Il ne l'attendra pas avant les premiers jours de mai.

N° 43.—Siméon Marchessault à madame Marchessault (sans indication de date ni de lieu). Il est surpris de ne pas la voir arriver. Son commerce n'est pas très florissant, mais il a des espérances pour l'avenir. Il prendra Zéphirin avec lui. Julie Cormier s'est blessée.

N° 44.—Ecrit anonyme. Plaidoyer devant les magistrats, contre M. Henri Lelièvre, connétable en chef, attaché à la police rurale de Chambly, qui a poussé un petit garçon à agir contre la loi relative aux voitures d'hiver.

LETTRES DE P.-N. PACAUD ET DU DOCTEUR B. DE LA BRUÈRE,
PRISONNIERS

N° 1.—P.-N. Pacaud à madame Pacaud (De la prison de Montréal, 11 décembre 1838). En arrivant à Montréal, il a été mis en prison. Il lui donne le programme détaillé de sa journée en prison. Il pense souvent à elle et à ses enfants. Les prisonniers sont bien traités. Ils se visitent les uns les autres. Il est dans une même chambre avec le docteur Lacroix, M. Têtu et M. Laparre. Il lui demande de lui envoyer deux chemises, des pantalons, du thé. Elle adressera ses lettres: Romuald Trudeau, apothicaire.

N° 2.—B. de La Bruère à sa femme (De la prison de Montréal, 12 décembre 1838). Il a vu M. Girouard, le curé de Sainte-Marie, et M. Quintal. Il se porte bien et mange comme un ogré. Il lit les œuvres de Walter Scott. Il lui demande du lard et un pain de sucre. Il a de l'argent pour longtemps et ne manque de rien. Il n'ose pas lui donner les nouvelles concernant son arrestation. Il s'informe de son petit Pierre, de son vieux père, de tous ses amis. Elle ne doit pas se décourager, car il n'y a rien à craindre; ils sont innocents. Six de leurs compagnons viennent d'être élargis: le docteur Vallée, MM. Fabre, Donegami, le docteur Lusignan, l'avocat Berthelot et Labadie, N.P.

LE PÈRE JEAN-PIERRE AULNEAU

Jean-Pierre Aulneau naquit à Moutiers, en Vendée, le 21 avril 1705. Il fit ses études à Luçon, puis entra chez les Jésuites à Bordeaux.

Le 29 mai 1734, le Père Aulneau s'embarquait à La Rochelle pour la Nouvelle-France, à bord du *Ruby*, commandé par le chevalier Chaon.

Mgr Dosquet, trois Sulpiciens, trois ou quatre autres Jésuites et plus de cent soldats firent la traversée en même temps que le Père Aulneau. La peste se déclara à bord du *Ruby* et vingt passagers succombèrent au fléau.

Le 16 août 1734, après une traversée qui avait duré quatre-vingts jours, le *Ruby* arrivait à Québec.

Le Père Aulneau, qui s'était surmené pendant le voyage pour secourir les mourants, tomba malade à son tour, trois jours après son arrivée à Québec. Il fut plusieurs semaines aux portes de la mort, mais grâce aux bons soins de ses confrères, il se rétablit complètement.

Au printemps de 1735, les supérieurs du Père Aulneau le choisissaient pour accompagner M. de la Vérendrye dans l'Ouest.

Le 23 octobre 1735, le Père Aulneau atteignait le fort Saint-Charles. Ce fort, dit M. le juge Prudhomme, devait, dans la pensée du courageux missionnaire, n'être que la première étape vers des contrées plus à l'Ouest, mais dans la pensée de Dieu il devait être le terme de ses labeurs et de ses souffrances. En effet, c'est à quelques milles de ce fort qu'il reçut la récompense de son grand zèle et de son généreux dévouement.

Le 8 juin 1736, le Père Aulneau, Jean-Baptiste Gauthier de la Vérendrye, qui avait suivi son père au Nord-Ouest, et dix-neuf autres Français abordaient une île au lac des Bois pour y passer la nuit. Un certain nombre de Sioux maraudeurs, attirés par la

fumée du campement, débarquèrent sur l'île au milieu de la nuit et égorgèrent les Français plongés dans le sommeil. Les corps de ces pauvres victimes de la cruauté des Sioux furent retrouvés une douzaine de jours plus tard par cinq voyageurs canadiens accompagnés de trente Christineaux. Ils les enterrèrent à quelque distance du rivage de l'île. Le 17 septembre de la même année, M. de la Vérendrye fit inhumer les restes du Père Aulneau, de son fils et de leurs compagnons dans la chapelle du fort Saint-Charles.

En 1902, 1905, 1907 et 1908, des expéditions furent organisées par Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, l'honorable juge Prudhomme et les Pères Jésuites et Oblats dans le but de retrouver le lieu de sépulture du Père Aulneau et de ses compagnons. Après de longues recherches dirigées par le chef Powassin, on parvint à localiser le site de l'ancien fort Saint-Charles. Des fouilles furent pratiquées dans son enceinte et, le 8 août 1908, on retrouvait les ossements du Père Aulneau et des Français massacrés le 8 juin 1736 (1).

Les lettres du Père Aulneau que nous publions ici furent trouvées par des Pères Jésuites qui prêchaient une retraite en Vendée, en 1889. En 1893, le Père Jones, archivistes du collège Saint-Marie, à Montréal, publiait une traduction anglaise des lettres du Père Aulneau (2). Mais ces pièces précieuses n'ont jamais été publiées dans leur texte original. Elles méritaient mieux, et nous sommes heureux de les faire connaître aux amateurs d'histoire.

(1) On trouvera dans les *Cloches de Saint-Boniface* de septembre 1908, une relation complète de la découverte des ossements du Père Aulneau et de ses compagnons.

(2) *Rare, or unpublished documents: the Aulneau Collection, 1734-1745.*

LETTRES DU PÈRE AULNEAU

LETTRE DU PÈRE AULNEAU À SA MÈRE

A Québec le 10e octob. 1734.

Ma très chère mère,

Lorsque je me separay de vous je vous promis de vous écrire le plus souvent qu'il me serait possible, et de vous mander tout ce qui me serait arrivé dans le voyage, ou ce qui pouvait m'arriver dans la suite. Je commence avec plaisir à m'acquitter de ma promesse, et c'est la première lettre que j'écris depuis mon arrivée en Canada. Nous nous embarquâmes le 29e may sur les deux heures après mydy, les vents contraires nous contraignirent de rester en rade le 30e, ce fut donc le 31e que, sur les trois heures du matin, les vents étant devenus favorables, on appareilla et on mit à la voile; dès le mesme jour nous perdrîmes les terres de France de vûe, et nous fîmes si bonne route, que chacun commençait desjà à se flatter de l'espérance d'une courte traversée. La joye fut courte et dès le soir les vents contraires commencèrent à se faire sentir. Nous nous consolions cependant dans l'espérance qu'ils changeraient mais la suite ne nous a que trop convaincu que nous l'espérions en vain. Nous avons mis quarante sept jours à arriver au grand banc de Terre neuve, et pendant tout ce temps là, si vous en exceptez quelques jours de calme, nous avons toujours eu des vents de norouest des plus violents, et qui nous ont plusieurs fois forcé d'abandonner le vaisseau au gré des flots. Nous n'eusmes point de messe dans notre bord ny le jour de la Pentecoste, le dimanche de l'octave, et le jour de la Saint-Pierre, parceque la tempeste estait si violente et le roulis et le tangage du vaisseau si forts, qu'il n'estait pas possible de se soutenir... nous vécûmes ces jours là de biscuit et de quelques morceaux de pain que chacun attrapait comme il pouvait. Le plaisir que nous eûmes le lendemain de nostre arrivée sur le grand banc, de voir pescher de la morue, nous délassa un peu de nos fatigues passées. Dans moins de deux heures, nos matelots en prirent plus de deux cents. On en sala une partie, on en distribua à tout l'équipage, et dès le jour mesme on nous en servit à table; les uns la trouvèrent fort bonne, et d'autres fort insipide; je fus du nombre des derniers.

Nous commençâmes aussy alors à voir différentes espèces d'oyseaux que je ne crois pas qu'on voye en Europe; ceux que nous vîmes le plus souvent, estaient appellés par nos mariniers, tangueux, c'est un oyseau fait à peu près comme une oye et presque aussy gros; il a le corsage tout blanc et le bout des aisles noir; nous vîmes aussy quantité de hapefoix, de Godes, de Pelyngoins, et ce sont des espèces de petites canes, qui n'abandonnent jamais les environs du grand banc. La nuit qui suivit le jour de notre pesche, il s'éleva un gros brouillard, avec un vent assez fort pour que nous pussions mettre à la voile; on appareilla donc et on commença à louvoyer comme nous avions fait jusqu'alors, nous allions à l'aventure, et si le brouillard eût tardé d'une heure ou deux à se dissiper, il nous serait arrivé quelque accident, car après avoir louvoyé pendant un jour dans les ténèbres, nous fîmes bien surpris d'apercevoir la terre environ à une lieue et demye de nous. C'estait l'isle de Terre neuve dont les costes sont fort élevées; les courants nous avoient insensiblement entraînés sur cette isle, et à l'entrée de la baye de Plaisance, qui en est la capi-

tale, et qui appartient aux Anglais, nous virames sur le champ de bord, et nous travaillâmes presque un jour entier à nous éloigner de terre. Lorsque nous nous crûmes en sûreté, nous continuâmes notre route par le banc Cavert. C'est un petit banc de sable d'environ quinze lieux de long sur lequel on pesche encore beaucoup de morue; nous ne nous arrêtâmes point à en pescher; mais un autre brouillard s'estant encore eslevé, nous fusmes trois jours entiers à tourner autour du banc Cavert. Cependant nous avions un grand nombre de malades dans nostre bord, et toujours vents contraires. Nos officiers commençaient à se decourager et à penser serieusement à s'arrester à Louisbourg, ville de l'isle Royale qui appartient aux François, et à l'entrée du golphe du fleuve Saint-Laurent. Par là nous aurions esté dans l'obligation de nous mettre dans quelque petit vaisseau pour faire les deux cents lieux qui nous restaient encore à faire pour arriver à Québec, mais les vents estant devenus un peu plus favorables, nos officiers abandonnèrent leur projet, et se déterminèrent enfin à aller jusqu'à Québec. Nous entrâmes donc dans le golphe laissant à nostre gauche l'isle Royale et l'isle St-Paul, et à nostre droite, les isles St-Pierre. Ce fut vers ce temps là que nous commencâmes à voir sur nos mats et sur nos vergues des oyseaux qu'on appelle cardinaux, apparemment parce qu'ils ont tout le plumage rouge, excepté la queue et le bout des aisles. Ils sont gros comme des pinsons, et ont le bec comme les perroquets; on en prit quelques uns, qu'on mit dans des cages. Ce fut encore vers ce temps là qu'il fallut changer notre petit hunier, qui s'estait cassé à force de secousses, cependant nous avançons peu à peu vers l'embouchure du fleuve St Laurent; avant d'y arriver, nous fusmes temoins d'une chose que je suis persuadé que la plupart des gens regardent comme une fable en Europe. Vers le milieu du golphe on trouve deux petites isles dont la plus grande peut avoir environ demy lieu de tour, on les nomme avec raison les isles aux Oyseaux. Je n'en ay de ma vie tant vu qu'on en voit sur ces isles sur lesquelles il n'y a pas un seul arbre. La terre en est toute couverte, et l'air obscurci. Ce sont de cette même espèce d'oyseaux dont je vous ay parlé en premier lieu. Nostre capitaine fit tirer en passant deux coups de canon à boulets sur ces isles affin de faire prendre le vol aux oyseaux qui estoient à terre, mais nous estions un peu trop esloignés, et les boulets n'arrivèrent pas jusqu'à l'isle. Pendant le reste de notre route dans le golphe, nous vismes aussy les isles Brion et de la Magdelaine, et des marsouins d'une grosseur prodigieuse, des baleines, des souffleurs, des vaches marines excitèrent et contentèrent en partie nostre curiosité. Enfin, nous arrivâmes deux mois après nostre départ de France à l'embouchure du fleuve Saint Laurent; nous y entrâmes par la coste du sud, laissant à nostre droite l'isle d'Anticosti. Ce fleuve a plus de quarante lieux de large. Il est un des plus beaux et des plus grands qu'il y ayt au monde. Les vents nous contraignirent bientôt d'abandonner la coste du sud, et de gagner celle du nord, qui est moins dangereuse. L'une et l'autre sont des montagnes fort eslevées, et qui durent presque jusqu'à Québec; après avoir disputé quelques jours contre la violence des vents, qui nous agitèrent plus qu'ils n'avoient encore fait jusqu'alors, nous gagnâmes enfin une isle qui est au milieu de fleuve, et qu'on appelle l'isle Verte. Un grand calme qui nous prit vis à vis de cette isle, nous donna le loisir d'envoyer à terre chercher des rafraichissements, dont nous avions grand besoin, car depuis plusieurs jours nous n'avions plus que du bœuf salé; et le nombre de nos malades estait considérablement augmenté; depuis le grand Banc nous en avions mesme jetté cinq à la mer. La chaloupe que nous avions envoyé à la coste du sud, qui commence en cet endroit à estre habitée fut un jour

et demy dans son petit voyage, et quand elle nous joignit nous estions depuis environ deux ou trois heures sous voile, les vents s'estant eslevés pendant qu'elle estait à faire des rafraichissements: Elle en apporta peu, mais ils causèrent grand plaisir à tout le bord. Nous continuâmes notre route avec plus de précautions et de crainte que jamais, car quoy que nous eussions desja évité bien des dangers, nous avions encore les plus grands à éviter.

En peu de temps nous gagnâmes une autre isle, qu'on appelle l'isle aux Coudres; c'est près de cette isle qu'est un gouffre qui rend cet endroit le plus dangereux de toute la route de France en Canada. Ce fut là que nous nous aperçûmes pour la première fois que nous estions en esté, car depuis notre départ de France nous avions toujours eu un temps d'hiver. Nos malades en souffrirent beaucoup aussy. Je puis dire que je n'ay de ma vie ressenti tant de chaud. Nous passâmes deux jours à l'ancre près du gouffre sans pouvoir le passer accause des vents contraires. Ce séjour nous procura encore quelques rafraichissements, et nous donna le loisir de considérer à notre aise des marsouins aussy blancs que la neige et des loups marins. Enfin un vent de nordest s'estant eslevé sur les deux heures après mydy, nous passâmes heureusement le gouffre et nous fusmes mouiller à deux ou trois lieux de là. Le lendemain nous gagnâmes un cap qu'on appelle le cap Maillard. Ce fut là ou je quittay le vaisseau de roy. Depuis le gouffre j'avais de grands maux de teste qui firent craindre au Père supérieur que je n'eusse la maladie du vaisseau. Il m'ordonna donc de me mettre dans une chaloupe qu'un Jésuite avait amené de Québec pour chercher ceux d'entre nous qui pouvaient estre malades. Je n'avais plus que quinze lieux à faire pour arriver à Québec. Le soir de mon départ du vaisseau, je fus souper à l'isle d'Orléans et ayant marché toute la nuit, j'arrivay sur les six heures du matin, et dans un canot d'écorce, que nous avions pris à l'isle d'Orléans affin d'aller plus viste. Jusques là je m'estais porté à merveille, je n'avais pas même eu dans toute la route le mal de mer, quoy que j'y eusse resté pendant soixante et quinze jours mais trois jours après mon arrivée a Québec, j'ay esté attaqué de la maladie du vaisseau, qui m'a deux fois conduit aux portes de la mort. Je suis maintenant grâces à Dieu parfaitement rétabli. Priez ce Père des miséricordes, ma chere mère, de me faire la grâce d'employer la santé et la vie qu'il m'a rendus, à le servir et à le faire servir et aymer des pauvres sauvages. J'en ay desja vu de presque toutes les nations; il n'est rien de plus horrible à voir, mais ils sont le prix du sang d'un Dieu, que je seray heureux, s'il veut bien se servir d'un vil instrument comme moy, pour les porter à l'aysmer et à l'adorer en esprit et en vérité. Je dois passer l'hiver à Québec. C'est une ville située sur le haut d'une montagne où il y a d'assez belles maisons, mais basties en partie par nécessité, sans arrangement et sans ordre. L'isle d'Orléans, les environs de Québec et les costes, plus de cent lieux au dela, sont très bien cultivées, et excepté le vin on y trouve presque ce qui est en France. Encore une fois, ma chère mère, conjurez le Seigneur de me faire la grâce de profiter des grands exemples de vertus que j'ay devant les yeux. Je suis dans un collège composé d'anciens missionnaires qui ont sacrifié leur santé et leurs forces à le faire aymer. Le Père Nau vous salue et se porte à merveille. Je suis, ma chère mère, avec le plus tendre attachement et seray toute ma vie,

Vostre d. et fils,

AULNEAU, J. (1)

(1) Original.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU (SANS INDICATION D'ADRESSE)

A Québec, le 10^e oct. 1734.Mon Révérend Père,
P. Ch.

J'ay reçu votre lettre du 21^e juin; je ne pouvais goûter un plus sensible plaisir que celui qu'elle m'a causé. Aussi vous m'y donnâtes tant de marques d'amitié, vous m'y faites une si bonne morale, et vous m'y apprenez de si belles nouvelles, que je crois que tout autre qui ne vous aurait pas été aussi dévoué que je le suis, n'aurait pas eu moins de plaisir que moy. Je puis vous assurer que je suis déterminé à ne rien négliger pour vous engager à continuer. Vous voulûtes que je vous mande au long les aventures de mon voyage; je n'ay rien à refuser à mon frère aîné, vous n'y trouverés rien de curieux; un seul point vous attendra peut estre et vous touchera, et c'est qu'il a pensé m'estre funeste, et estre le dernier de ma vie. Nous n'eusmes point de messe dans notre bord le jour de la Pentecoste, le dimanche de l'octave, et le jour de la Saint Pierre, parceque la tempeste estait si violente qu'il n'estait pas possible de se soutenir dans le vaisseau et de faire deux pas sans courir risque de se casser la teste ou les bras. Vous pouvés aisement juger que dans de semblables conjonctures, on n'allume point de feu dans la cuisine; aussy tout nostre régal se borna-t-il à quelques morceaux de pain dont par bonheur on se trouva avoir provision; encore ne le mangions nous pas sans secousse, et sans danger de nous froisser les uns contre les autres, quelque précaution que chacun pût prendre. Ce fut vers les environs du grand Banc que nous commençâmes à satisfaire l'envie que nous avions de voir des animaux extraordinaires et que nous n'eussions pas vû en Europe.

Cependant nous avions plus de soixante malades dans le bord, et nos officiers estaient ennuyés de lutter contre les vents contraires, nous n'avions mesme presque plus d'eau et de provisions. Tout cela donnait à penser à M^r de Chaon, nostre capitaine, et le faisait presque désespérer d'arriver encore cette fois en Canada. Un vent assez fort qui s'esleva le lendemain de notre pesche et qui ne nous estait pas plus favorable que ceux que nous avions eu jusqu'alors, luy fit encore faire de nouvelles reflexions; pour comble de malheur ce vent estait accompagné d'un brouillard si épais qu'on ne se voyait pas d'un bout du vaisseau à l'autre. Il se dissipa bientost et bien nous en prit car sans cela entraînés par les courants, nous allions nous briser sur les costes de l'isle de Terrebonne; nous n'en estions plus qu'à une lieue et demie, lorsque nous apperçûmes la terre et un gros cap qui est à l'entrée de la baye de Plaisance et qu'on appelle Chapeau Rouge.

Cependant nos officiers plus ennuyés que jamais, songèrent tout de bon à abandonner le voyage de Québec, et à s'arrester à Louisbourg, ville de l'isle Royale dont nous n'estions pas fort éloignés. Cela nous inquiétoit beaucoup parce qu'il nous aurait fallu attendre longtemps dans cette isle, pour trouver des vaisseaux qui pussent nous conduire jusqu'à Québec. La Providence a permis que nous n'en eussions que la peur, et le vent favorable qui s'esleva fit enfin abandonner le dessein d'aller mouiller à Louisbourg.

Nous fûmes obligés de louvoyer pendant deux jours (sur le banc Cavert), à cause d'un brouillard plus épais que le premier qui nous empeschait de scavoïr où nous allions; tous ces tours inutiles nous procurèrent une visite qui amusa pour

quelques moments nostre curiosité. Ce fut d'un oyseau, habitant de l'isle de Terre Neuve, et qu'on appelle cardinal. Un matelot le prit sur la vergue de nostre grand mat, et le porta à Mr de Chaon.

Nous entrâmes donc dans le golphe St-Laurent laissant à nostre droite les isles St-Pierre, et à nostre gauche l'isle Royale et les isles St-Paul et St-Jean. Nous mîmes quatre jours à le traverser, car les vents cessèrent bientôt de nous estre favorables. . . après avoir passé ces isles (les isles aux Oyseaux) nous découvrimmes deux autres isles, qu'on appelle, l'une l'isle Brion, et l'autre l'isle de la Magdelaine; on me dit qu'il y allait chaque année plusieurs petits navires de Québec pour y faire la pesche du loup marin et des vaches marines qu'on y trouve en grand nombre. Enfin, sur le soir du quatrième jour de nostre entrée dans le gouffre (golphe), nous découvrimmes la Table à Roland et Gaspé. La Table à Roland est un cap, et Gaspé une baie assez commode de la coste du Sud du fleuve St-Laurent. Nous y entrâmes le lendemain par la mesme coste avec un assez bon vent, laissant à nostre droite l'isle d'Anticosti. Nous ne fîmes pas une longue route dans le fleuve le long de la coste du sud; les vents de nor ouest et les plus violents que nous eussions eu dans tout le voyage, nous contraignirent de gagner la coste du nord, qui est moins dangereuse cela nous donna occasion de reconnoître les 7 isles où les messieurs de la compagnie du castor envoient chaque année un commis pour traiter avec les sauvages; et de voir l'isle aux œufs où les Anglais perdirent leur flotte; tout cela ne nous consolait pas beaucoup et nous aurions fort souhaité avoir du vent favorable qui nous fit un peu plus avancer et passer les battures de la Trinité et de Manikoagan, dont nous n'estions pas esloignées; et qui sont deux passages dangereux, mais il estoit de nostre destinée de ne gagner Québec qu'en louvoyant, et qu'en faisant le double du chemin qu'il nous aurait fallu faire, si nous eussions eu des vents moins contraires; ce ne fut donc que par des bordées que nous passâmes ces deux ecueils et que nous gagnâmes derechef la coste du sud. Le plus fascheux, et ce qui nous inquiétait le plus, c'est qu'il n'y avait plus assez de monde pour faire la manœuvre; les matelots et les soldats étaient presque tous malades et hors d'estat de travailler. Néanmoins il fallait virer de bord, et changer l'amarre du vaisseau à presque toutes les heures du jour. Dans de si fascheuses conjonctures, vous pouvez croire que les passagers faisoient de leur mieux, et que nous n'estions pas des derniers à border et à brasser les voiles. Les officiers eux-mesme nous donnèrent plus d'une fois l'exemple, et nous les avons secondé de nostre mieux. Enfin, après bien des fatigues, nous gagnâmes en rangeant toujours la coste du sud, les mouillages, et l'isle Verte. Ce fut environ à une lieue de cette isle qu'on jetta l'ancre pour la première fois. Un jour de calme qui survint ensuite nous laissa le loisir de considérer les loups marins, les marsouins blancs, et surtout les montagnes affreuses qui du nord et du sud bordent le fleuve presque depuis son embouchure jusqu'à Québec. Nous eusmes aussy la visite de deux sauvages Mikmaks de la mission du Père Laure. Mr nostre capitaine les receut très bien, les régala et les renvoya avec des présents de plomb et de poudre. Vous pouvés penser avec quelle attention je les consideray; c'estoient les premiers que j'eusse jamais vû; et je puis vous assurer que je ne croyais en voir jamais de plus mal-propres. Le grand nombre de ceux que j'ay vû a Québec m'a détrompé. L'isle Verte est inhabitée, mais dans la terre fermée du costé du sud, il y a une ou deux familles de Français. Mr de Chaon envoya la chaloupe chez eux pour y chercher de la viande fraîche et des rafraichissements; elle n'estait pas encore de retour,

lorsque nous mîmes à la voile pour profiter du vent favorable qui s'estait eslevé, et gagner l'isle aux Coudres. Nous ne pûmes pas en venir à bout ce jour là, les vents s'estant calmés, et nous mouillâmes à l'isle aux Lièvres, un peu en deça de plusieurs gros rochers qui forment autant d'isles aux milieu du fleuve, et qu'on appelle Pélerins. Cela donna le temps à nostre chaloupe de venir nous joindre. Elle apporta peu de rafraichissements, mais ce peu causa le plus sensible plaisir à tout le monde, et procura un peu de soulagement aux malades dont le nombre estoit considérablement augmenté. Le lendemain nous profitâmes de quelques grains de vents pour arriver à l'isle aux Coudres, et nous y jettâmes l'ancre environ à deux ou trois cents pas de ce fameux gouffre, l'endroit le plus dangereux de toute la rivière. Nous esumes encore là le loisir de faire d'autres raffratchissements car les vents contraires nous firent rester deux jours dans ce mouillage, où nous essayâmes le plus grand chaud que j'aye ressenti de ma vie. Sur le soir du 3e jour de nostre arrivée nous passâmes heureusement le gouffre et le lendemain nous gagnâmes le cap Maillard. Nous n'estions plus qu'à quatorze ou quinze lieux de Québec. Je les fis, par ordre du Père de Lauzon, partie dans une chaloupe qu'avait amené le frere Boispineau, partie dans un canot d'écorce. J'arrivay enfin à Québec le douze d'août, à six heures du matin, soixante et quinze jours après m'estre embarqué. Voilà, mon révérend Père, dans un ennuyeux détail, tout mon voyage. Pour ce qui est des aventures du bord il m'en est arrivé aussy bien qu'aux autres Jésuites que d'agréables. Tous les officiers ont eu toujours beaucoup d'égarde et mesme d'amitié pour nous et excepté le Père de la Pierre nous nous sommes toujours bien portés. Au milieu cependant de deux cents malades ou convalescents, il s'est pourtant passé quelques petites scènes de temps en temps sur tout à la Sainte-Barbe où nous estions tous les uns sur les autres mais comme nous n'y avons en rien contribué et que nous n'avons fait qu'en rire je ne vous en dis rien. Nous avons travaillé de notre mieux auprès des malades, et vécu toujours dans une grande union avec tous les passagers, surtout avec trois messieurs de St-Sulpice qui nous ont extrêmement édifiés par leur zèle et leur attention pour les malades. Deux d'entre eux en ont pensé mourir. Je croyais qu'une fois arrivé à Québec, je serais délivré de quelque maux de teste que je ressentais quelques jours avant mon départ et qui avoient déterminé le Père de Lauzon à me faire quitter le vaisseau; mais le lendemain de la Nostre-Dame d'août, jour auquel il arriva devant Québec, avec les Jésuites qui y estoient resté, la fièvre me prit et en moins de cinq jours je fus aux portes de la mort. Les soins du Frère Boispineau et plus que tout cela les prières de nos Pères qui firent pour moy une neuvaine me tirèrent d'affaire. Je retombay cependant encore huit jours après, et je fus encore plus mal que la première fois. Enfin me voylà, grâces à Dieu, entièrement rétabli, priez le Seigneur de me faire la grâce d'employer les forces et la santé qu'il m'a rendus à le faire aymer et servir des pauvres sauvages. Je dois passer l'yver à Québec, et au printemps aller, dit-on, aux Sioux; pourvu que la... (1).

(1) Original. Inachevée.

LETTRE DU PÈRE NAU, MISSIONNAIRE AU CANADA, AU R. PÈRE
RICHARD, PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE GUYENNE,
À BORDEAUX

Mon R. Père
P. C.

Nous nous embarquâmes le 29 de may sur *le Ruby* commandé par Mr le chevalier de Chaon, et nous restâmes deux jours en rade, pour attendre les bons vents. Ces deux jours suffisent de reste pour nous faire concevoir quel serait l'ennui de notre navigation. La seule vue de la Ste-Barbe où nous devions coucher pendant la traversée, nous déconcerta tous, moy le premier. C'est une chambre grande comme la Rhétorique de Bordeaux, où l'on voit suspendu en double rang des cadres, qui devoient servir de lit aux passagers, aux passagères, aux officiers inférieurs et aux canoniens. Nous étions pressés dans ce lieu obscur et infect comme des sardines dans une barrique. Nous ne pouvions nous rendre à nos lits sans nous heurter vingt fois la tête et les jambes. La bienséance ne nous permettoit pas de nous déshabiller. Nos habits à la longue nous brisoient les reins. Le roulis de mon toit démontoit nos cadres, et les meslait les uns avec les autres. Une fois, je fus emporté avec mon cadre, sur un pauvre officier du Canada que je pris sous moy comme un quatre de chiffre. Je fus ainsi demi quart d'heure sans pouvoir me tirer de mon lit. Cependant l'officier étouffait et avait à peine la force de jurer. Dès le premier jour, la Ste-Barbe fit répandre des pleurs à un de nos missionnaires. Le R. P. de Lauzon craignait que nous ne fussions obligés de descendre à terre, parce que le pleureur n'aurait jamais voulu revenir à bord; autre désagrément, la compagnie que nous aurions jour et nuit. Monseigneur nôtre evesque se rendit à La Rochelle, lorsqu'on ne l'y attendoit plus, et s'embarqua avec nous. Il amena une douzaine d'abbés, qu'il avait ramassé sur le pavé de Paris, et aux portes des Eglises, gens, la plupart, ignorants, et sans éducation, qui se croyoient en droit d'insulter tout le monde, qui se querelloient continuellement entre eux, et qui osoient attaquer jusques aux officiers du vaisseau; ils se seroient fait mettre aux fers sans la considération qu'on avait pour le prélat. Nous évitions ces gens-là, autant que nous pouvions, et nous tâchions de faire bande à part avec trois prêtres de St-Sulpice, hommes d'esprit et d'une rare piété. Messieurs les officiers ont eu pour nous toutes les attentions possibles; aussi leur étions nous recommandés de la bonne façon par Monsieur de Maurepas. Ils mettoient une grande différence entre nous et la suite de l'évêque. Le prélat convenoit qu'ils avoient raison; troisième désagrément: la vermine et l'infection.

Nous avions à bord une centaine de soldats de nouvelle levée, dont chaqu'un avoit avec soy un régiment entier de Picardie. En moins de huit jours ces picards affamés se répandirent partout; personne ne fut exempt de leurs morsures, pas même l'évêque ni le capitaine. Toutes les fois que nous sortions de l'entrepont, nous nous trouvions couverts de pous. J'en ay trouvé jusques dans mes chaussons; autre fourmillère de pous, et source d'infection: c'étoient quatre vingt faux sauniers, qui avoient languï pendant un an dans les prisons. Ces misérables auroient fait pitié aux plus barbares des Turcs. Ils étoient demi-nuds, couverts d'ulcères, et quelques uns même rongés tous vifs par les vers. Nous nous cottisâmes et fimes une quête dans le vaisseau, pour leur acheter des chemises des matelots, qui en avoient de

reste; nos soins ne les empêchèrent pas de mettre dans le navire, une espèce de peste dont tout le monde a été attaqué, et qui nous a fait mourir vingt hommes à la fois, que les officiers et les passagers qui se portoient bien étoient obligés de faire la manœuvre à la place des matelots. Le R. P. de Lauzon fut fait contre-maitre des ecclésiastiques. Ces malades offrirent une belle matière à notre zèle. Le P. Aulneau s'est distingué par son assiduité à servir les malades. Dieu luy conserva la santé à la traversée pour le bien du vaisseau. Mais à peine fut-il à terre qu'il eut son tour, il fut conduit à deux différentes reprises jusqu'aux portes de la mort. On ne diroit pas maintenant qu'il ayt été malade. Je suis le seul Jésuite qui n'ait pas été incommodé pas même du mal de mer.

Nous arrivâmes à Québec que le 16^e d'aoust c'est-à-dire que le quatre-vingtième jour depuis notre embarquement, c'est une des plus longues navigations qui se soit faite de France en Canada. Ce qui nous a retenu si longtemps sur mer, c'est que nous avons toujours eu les vents contraires, et si violents, que nous démattâmes de notre mat de hune de devant vers les accors du grand banc. Nous avons été huit jours sans pouvoir porter de voiles, la mer se jouoit de notre navire comme d'une chaloupe, et les vagues sautoient à bord comme dans une barque. Un anglois ou un forban auroit eu bon marché de nous s'il nous avoit attaqué dans le temps que nous avions tant de malades, mais nous n'avons eu rien à craindre de ce côté là. La grandeur de notre navire faisait peur à tous ceux que nous rencontrions, même à un vaisseau de Roy que nous rencontrâmes au grand banc. Il nous aperçut 7 heures plus tôt que nous ne l'aperçûmes. Aussitôt il fit fausse route, mais comme le vent ne le servait pas à souhait, et que nous marchions mieux que luy, nous le joignîmes vers les 3 heures du soir, et le rassurâmes; c'étoit la *Charente* commandée par Mr de la Sauzaie. Il nous envoya un officier avec des rafraichissements de marine, c'est-à-dire des liqueurs: nous rîmes beaucoup de leur peur, mais s'ils eussent été ennemis, ils auroient eu plus de raison de se moquer de nous; car ils étoient préparés au combat dès huit heures du matin, et nous n'avions pas un canon en état de tirer.

Enfin les fatigues et les dangers de la mer sont passés: il ne me reste plus que des douceurs. Le R. P. de Lauzon m'a destiné à la mission de Saut St-Louis, où il a lui même passé 17 ans. Je m'y rendray dans 15 jours d'icy. C'est la plus agréable et la plus florissante mission du Canada. On y compte près de douze cents sauvages chrétiens. Je seray là avec le P. Labretonnière et un frère. Le P. Degonnor quite le Saut où il est assez inutile, parce qu'il n'a pas voulu se donner la peine d'apprendre la langue iroquoise. Le P. Aulneau passera l'hyver à Québec pour y préparer son examen de la 4^e année; peut-être ira-t-il au printemps prochain à la découverte de la mer d'ouest, car la cour veut absolument avoir là dessus plus que des conjectures. Les François, qui sont revenus cette année des pays d'en haut, nous ont rapporté que les sauvages leur avoient dit, qu'il y avoit à onze cents lieues de Québec des peuples blancs et barbus soumis à un Roy, que ces peuples bâtissaient leurs maisons à la françoise, qu'ils avoient des chevaux et d'autres animaux domestiques. Ne seroit-ce point des Tartares, ou des échappés des Japonnois? Les sauvages ont parlé des François à ces peuples qui ont été charmés d'apprendre qu'il y eut dans le Canada une nation blanche et barbue, comme la leur. Les François sont apparemment nos frères, disent-ils, et nous voudrions bien les voir, invitez les à venir chez nous. Si ce récit est vray, voilà une belle porte ouverte à l'Évangile. Mais on se défie fort de la sincérité des Canadiens qui ont fait ce rapport car il

n'est point de pays au monde, ou l'on mente plus qu'en Canada. La guerre continue toujours contre le reste des Renards, et les peuples qui les ont pris sous leur protection. Le P. Guignas n'a point été pris, comme on le craignoit, mais il a beaucoup à souffrir, parcequ'on ne peut rien lui envoyer avec sûreté. Voilà deux ans de suite que les provisions qu'on luy envoyoit sont tombées entre les mains des ennemis. Le P. Deblonfort, qu'on attendoit de la province de Lyon, et qui en étoit parti pour se rendre à la Rochelle, n'a point paru en Canada. On ne sçait ce qu'il est devenu; on conjecture que le P. de Laneuville l'aura débauché pour les missions des Iles. Nous avons pourtant grand besoin d'ouvriers: s'il nous en venoit une douzaine l'an prochain il n'y en auroit pas trop. Je vais battre la quaiasse dans la province par mes lettres, afin d'avoir une bonne recrue. J'écris à quelques Jésuites de bonne volonté, qui m'ont autrefois parlé de leur vocation pour les missions étrangères. Je suis persuadé qu'ils trouveront auprès de votre Révérence toutes sortes de facilités pour exécuter leur dessein. J'ay besoin autant que jamais du secours de vos Stes prières, je vous le demande instamment, et vous prie d'être persi adé que je seray toute ma vie avec tout le respect possible, mon R. P., de V. R. le très humble et très obéissant serviteur,

NAU, de la compe de Jésus.

A Québec, ce 20 octobre 1734.

NOTA.—Les mots et les phrases surajoutés dans cette lettre ont été pris dans une autre lettre du même Père adressée au Père Bonin, et donnant absolument les mêmes détails.

LETTRE DU PÈRE FRANÇOIS NAU, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,
ÉCRITE DE QUÉBEC, AU PÈRE BONIN, DE LA MÊME
COMPAGNIE

2 octobre 1734.

Mon Révérend Père,
p. X. T.

S'il m'a tardé de voir arriver *le Ruby* à Québec, il ne m'a guère moins tardé de le voir partir, afin de me donner l'occasion de vous assurer de mes respects, et de vous donner des nouvelles d'un homme à qui je crois que vous pensés quelquefois, et qui de son côté s'occupe bien souvent de votre cher souvenir. Me voici enfin dans un pays après lequel j'ay longtemps soupiré. Me voici désormais spécialement dévoué à procurer la gloire de Dieu. Mon bonheur doit m'engager à rendre des actions de grâces infinies au Dieu de bonté qui m'a inspiré le dessein qui m'a fait passer les mers mais je ne scaurois aussi trop vous remercier des soins particuliers que vous avez eu de moy, premier père de mon âme; puisque sans ces soins particuliers, je n'aurois jamais eu, ou je n'aurois jamais suivi la vocation du Seigneur. C'est donc à vous après Dieu que je suis redevable du bonheur que j'ay eu d'entrer en religion et de venir en Canada, mais parmi quels dangers suis-je venu ici? En voicy de détail (1).

(1) Copie. C'est de la lettre qui commençait de la sorte qu'ont été pris les phrases et les mots surajoutés dans la copie de la lettre du Père Nau que le Père Faye fit faire pour madame de la Touche Aulneau.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU À SA MÈRE

Ma très chère mère,

Je profite encore avec joye et avec empressement du départ d'un vaisseau pour la Rochele, affin de vous donner de nouvelles marques du respectueux attachement que je conserverai toute ma vie pour vous. Je vous ay écrit au long tout mon voyage par le vaisseau du roy; vous avez sans doute reçu ma lettre. Je souhoitte qu'elle vous ayt trouvé en parfaite santé. La mienne est maintenant aussy bonne qu'elle a jamais été. J'ay aussy écrit par la mesme voye à mon oncle et à mes sœurs. Il y a desja plus d'un mois que l'hyver a commencé dans ce pays et actuellement que je vous écris la terre est couverte de neige, et il fait aussi grand froid qu'il en fit en France en 1729. Le froid augmentera encore et nous ne verrons plus la terre jusqu'au mois de may. Cela ne doit point allарmer vostre amitié pour moy; nous avons icy toutes sortes de secours pour nous deffendre contre la rigueur du climat et de la saison, après tout quand cela ne serait pas, je ne seray pas à plaindre, puisque j'aurois encore plus d'occasions de souffrir quelque chose pour l'amour d'un Dieu qui a tant souffert pour nous. Continués, ma chère mère, de le prier de me rendre digne par sa grâce de faire quelque chose pour sa gloire et pour son service. Le Père Nau est sur le point de partir ou pour le Montréal ou pour le Saut St Louis, à soixante dix ou douze lieux d'icy; je ne scay pas encore si ce sera pour toujours. Pour moi je ne partiray qu'au printemps; je ne scay pas encore l'endroit que la Providence m'a destiné: mais quelqu'il soit je trouveray toujours le bon Dieu partout, et j'espère qu'il me soutiendra et qu'il ne m'abandonnera pas. J'écris au Père Faye pour une commission; supposé qu'il puisse la faire, ayez la bonté de luy envoyer l'argent que vous me destinés; comme ce que je luy demande n'est point pour moy; on me le remboursera à Quebec. Que s'il ne pouvoit pas faire ma commission, ayez la bonté de l'envoyer au Père Deceron à la Rochelle qui l'employera à m'acheter quelques livres dont j'auray besoin. Vous voyez, ma chère mère, que je profite bien de vos bontés pour moy; quand elles ne seroient pas aussy grandes qu'elles le sont; cela ne m'empêcherait pas de conserver toujours pour vous les mesmes sentiments de respect et d'attachement; j'ay dit plusieurs fois la messe pour vous et je n'ay point de plus grand plaisir que de penser à vous; je le fais souvent et toujours avec la plus vive reconnaissance. Je suis, ma chère mère, avec un profond respect, vostre très humble et ob^t serviteur et fils

J. P. AULNEAU, J., miss. du Canada.

Québec, le 29^e oct. 1734.

Je vous prie d'assurer de mes respects, mon cher oncle et M^r Pennot (1).

(1) Original. La suscription porte: "A Monsieur, monsieur Chaterere, procureur et notaire royal à Luçon, pour faire tenir à Made de la Tousche Aulneau, aux Monstiers, à Luçon, Bas-Poitou".

LETTRE DU PÈRE AULNEAU AU PÈRE FAYE, DE LA MAISON PRO-
FESSE DE BORDEAUX

Le départ des vaisseaux de la Rochelle me donne encore occasion de vous renouveller les protestations les plus sincères de mon respect et de mon attachement. Je vous ai écrit par le vaisseau du roy toute l'histoire de mon voyage, comme vous m'aviez témoigné le souhaiter. Depuis ce temps-là je n'ay point parti de Québec, où nous commençons depuis plus de quinze jours à ressentir la rigueur de la saison, ou plutôt du climat. La terre est déjà couverte de neige, et nous ne la verrons plus qu'au mois de may prochain. Le Père Nau est sur le point de partir ou pour le Montreal, ou pour le Saut St. Louis. Sera-ce pour y demeurer toujours? C'est ce qui ne le dit pas encore. Pour ma disposition elle n'a point changé; et jusqu'icy je dois rester l'hyver à Québec. Le Père Allieux n'est plus des nôtres et il passe à France sur le mesme vaisseau par lequel je vous écris. Son départ nous a tous surpris, et on est encore à en deviner au juste la cause. Quoy qu'il en soit, nous le regrettons beaucoup. J'aurais une grâce a vous demander, supposé que cela ne vous cause point trop d'embarras. Ce serait de faire faire à Bordeaux deux fourneaux semblables aux vostre et deux caffetières et deux (gratoirs) de la mesme façon que votre caffetière et vostre (gratoire); le Jésuite de ce collège qui m'a malgré moy engagé à vous demander cela ne serait pas fâché qu'un des fourneaux et une des caffetières fût un peu plus grandes que ne le sont ces deux meubles de vostre appartement. Que si cela peut se faire j'ay écrit à ma mère de vous faire tenir 100 l. dont vous aurez la liberté de vous servir pour payer ce qu'il vous aurait coûté. Vous me feriez aussy plaisir, si vous vouliez employer ce qui restera d'argent en chocolat. On en fait comme vous savez tous les ans au collège. Que cela ne vous embarrasse pourtant point trop; j'en serois très mortifié. Que si vous m'accordez cette grâce, ayez la charité ou de faire tenir le tout à la Rochelle, à Mr Dupal, marchand, rue du Temple, avec une adresse et un petit mot de lettre pour le frère Boispineau l'aisné, à Québec; ou s'il part quelque vaisseau de Bordeaux pour le Canada, d'y mettre le paquet avec la mesme adresse. Comme je serai bien loin de Québec lorsque cela arrivera, le Frère Boispineau le remettra à ceux qui m'ont chargé de vous le demander. Mille excuses, mon R. Père, de la liberté que je prens. Je suis avec un profond respect.

Votre très humble et très obeissant serviteur,

AULNEAU, J.

Québec 1734, le 29 oct.

Je vous prie d'asseurer de mes très humbles respects nos Reverends Pères (1).

(1) Original. Suscription: "Au Révérend Père e. n. S., le révérend Père Faye, de la Compagnie de Jesus à la maison professe à Bordeaux."

LETTRE DU PÈRE NAU À MADAME DE LA TOUCHE AULNEAU, MÈRE
DU PÈRE AULNEAU

Mademoiselle,

Le Pere Aulneau vous écrit par le retour du vaisseau du Roy, et moi j'ay l'honneur de vous écrire par un vaisseau marchand, afin que si vous ne receviez pas de nouvelles par une voye, vous en receviez au moins par une autre. Je ne doute point que vous ne soyez dans une grande impatience d'apprendre des nouvelles d'un fils que vous aimez si tendrement et à si juste titre, et je me trouve heureux de pouvoir satisfaire là dessus vos désirs. Je vous ay promis de vous faire sçavoir tous les ans tout le bien et le mal que je scauray du cher Père Aulneau, et pour vous faire voir avec quelle fidelité et quelle sincerité je m'acquitteray de ma promesse, je ne vous deguiseray point que la santé de votre cher fils nous a causé de terribles allarmes depuis notre arrivée à Québec. Nous avons fait une des plus longues et des plus fâcheuses navigations que l'on ait jamais fait de France au Canada. Une maladie contagieuse s'est mise dans notre navire, et nous a enlevé vingt hommes: presque tout le monde a passé par l'étamine. Le grand nombre de malades que nous avions à la fois fournissoit une trop belle matière au zèle du Père Aulneau pour qu'il songeât à se ménager. Il n'a point mis de bornes à sa charité: il étoit continuellement auprès des malades et des mourants parmi la vermine et l'infection, leur rendant les services les plus bas et les plus dégoûtants. Dieu luy conserva la santé pendant la traversée pour le bien de l'équipage. Dès qu'il fut à terre, il courut voir les malades de l'hôpital. Notre R. P. Supérieur, qui craignoit qu'à force de visiter les malades, le Père Aulneau ne contractât luy-meme le mal contagieux, luy def fendit absolument de mettre le pied à l'hospital: mais cette defense vint trop tard: il avoit donné des preuves éclatantes de son zèle, il falloit qu'il en donnât de sa patience. Il tomba enfin, et en moins de huit jours il fut mis à deux doigts du tombeau. Dieu le rendit à nos prières: mais notre joye fut bien courte. Peu de jours après, il retomba aussi dangereusement que la première fois, et nous fit encore trembler pour sa vie. Grâce à Dieu, nos allarmes ont cessé; il ne paroît pas seulement qu'il ait été malade. Il n'aspire plus qu'aux travaux d'une pénible mission: mais il passera l'hyver à Québec, et n'ira chez les Sauvages qu'après pasques. Pour moy qui n'ay point été malade, je partiray aux premiers jours pour une mission de douze cents Iroquois à soixante quatre lieues d'icy. Comme je n'ay pas beaucoup de vertu, on me donne la plus douce de toutes les missions: le Père Aulneau, qui vaut beaucoup mieux que moy, ne sera pas apparemment si bien partagé; quelque part qu'il aille, je scauray toujours de ses nouvelles et vous pouvez compter que je vous en instruiray. Ne craignez rien pour luy, il est sous la protection de Dieu: on est dans une parfaite sureté quand on a l'appuy d'un si puissant maître. Le froid commence à être très piquant et j'ay de la peine à tenir ma plume. Je me recommande instamment à vos prières et je suis avec un profond respect.

Mademoiselle, ma très chère mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. NAU, de la compe de Jesus.

A Québec ce 29e octobre 1734.

J'assure de mes respects monsieur Paynot et le prie de se souvenir de moy dans ses saints sacrifices (1).

(1) Original. Suscription: "A mademoiselle, mademoiselle de la Touche Aulneau, aux Moutiers sur le Hay".

Paris - 26 septembre 1859

Mon cher Mr. Daudry

Je ne saurais exprimer la reconnaissance
que je vous a eu aussi généreuse, aussi loyale
que vous le faites envers moi, aussi sensiblement
que j'en ressens l'envie. Mais me suffira cependant
de vous assurer que j'ai su comprendre en toute
occasion les bontés que vous avez eu la générosité
de me prodiguer; que j'ai su concevoir de même
la joie, on devait vous mettre votre situation,
à donner un libre cours à vos libérales dispositions
qui ne peuvent naître que d'un cœur noble
& généreux comme celui que mon état
si infortuné a rencontré en vous. Si je n'ai
jamais manifesté ouvertement la satisfaction
sensible que me fournissait votre conduite à
mon égard, c'est que j'avais à cœur de ne point
vous rendre suspect aux yeux des ennemis
dont est toujours entouré le malheureux
Canadien, lors qu'il partage la nomination des
places vacantes que fournit le gouvernement.
Cela suffira, j'espère mon cher Mr., pour
vous convaincre que si vous avez secouru le
plus malheureux des hommes, il n'en sait
pas moins apprécier les généreux services qu'on
lui rend et on voudra bien croire aussi que je
n'oublierai jamais les services inouïables qu'on
a rendu à mon infortuné épouse victime de mes
malheurs. ^{Madame} Daudry & ^{Monsieur} Daudry seront toujours

toujours présentes à ma mémoire. leurs noms
me reviennent toujours chers! on peut me ravir
la présence de tout objet qui m'attachent si
fort à mon pays natal, mais on ne saurait
les arracher à ma attention. Mon & leur souve-
nir de tant de braves gens, fera l'éternelle
consolation de mes penes.

Adieu, mon cher oncle. Adieu à ces
amis, auxquels je regrette n'avoir pu
écrire. Faute d'en avoir eu le temps suffisant
même long-temps paragrés. M^r. Voté n'a bien
avait de l'indulgence pour pardonner au
griffonnage de ces quelques mots, occasionés
par le trouble où me plonge la présence
de ma femme & d'un jeune enfant delevé
& accablé par les malheurs de celui qui
espère néanmoins que M^r. Boudry voudra
bien garder ce gage de reconnaissance que je
lui dois à si juste titre. Puisse des jours,
aussi heureux que ceux que je louhaitte à
la famille, me fournir le plaisir des les
avoir sous pied.

Adieu toujours regrettant mes
jeunes parents & amis que je laisse en
Canada, qui croiroit j'espère ne jamais être
oublié par celui qui se souvient pour la vie
de M^r. L'infortuné ami

J. S. Boudry
Montreal

St. Louis
1804

LETTRE D'HIPPOLYTE LANCTOT À PIERRE BAUDRY
(26 SEPTEMBRE 1839)

Mon cher Mr Baudry

Prison, 26 septembre 1839

Je ne saurais exprimer la reconnaissance que je voues à un ami aussi généreux, aussi loyal que vous le fûtes envers moi, aussi sensiblement que j'en ressens l'envie. Ils me suffiront cependant de vous assurer que j'ai su comprendre en toute occasion les bontés que vous avez eu la générosité de me prodiguer; que j'ai su concevoir de même la gêne, où devoit vous mettre votre situation, à donner un libre cours à vos libérales dispositions qui ne peuvent naître que d'un cœur noble & généreux comme celui que mon état d'infortune a rencontré en vous. Si je n'ai jamais manifesté ouvertement la satisfaction sensible que me fournissait votre conduite à mon égard c'est que j'avois à cœur de ne point vous rendre suspect aux yeux des envieux dont est toujours entouré le malheureux Canadien, lors qu'il partage la moindre des places lucratives que fournit le gouvernement. Cela suffira, j'espère mon cher Mr, pour vous convaincre que si vous avez secouru le plus malheureux des hommes, il n'en sait pas moins apprécier les généreux services qu'on lui rend—on voudra bien croire aussi que je n'oublierai jamais les services inombrables qu'on a rendu à l'infortunée épouse victime de mes malheurs. Madame & Madelle Baudry seront toujours présentes à ma mémoire: leurs noms me seront toujours chers! on peut me ravir la présence de tant d'objets qui m'attachent si fort à mon pays natal, mais on ne saurait les arracher à ma mémoire. Non, & le souvenir de tant de braves gens fera l'unique consolation de mes peines.

Adieu, mon cher Mr, Adieu à ces Dames, auxquelles je regrette n'avoir pu écrire faute d'en avoir eu le temps suffisamment long. C'est pourquoi Mr voudra bien avoir de l'indulgence pour pardonner au griffonnage de ces quelques mots, occasionné par le trouble où me plonge la présence d'une épouse & d'un jeune enfant désolés & accablés par les malheurs de celui qui espère néanmoins que Mr Baudry voudra bien garder ce gage de reconnaissance que je lui dois à si juste titre. Puisse des jours, aussi heureux que ceux que je souhaite à la famille, me fournir le plaisir de les revoirs sous peu.

Adieu toujours regrettant mes généreux parens et amis que je laisse au Canada qui croiront j'espère ne jamais être oublié par celui qui se souscrit pour la vie de Mr

L'infortuné ami

Mr P. J. BAUDRY

Montréal.

HIP^{le} LANCTOT.



LETTRE DU PÈRE FAYE À MADAME AULNEAU, MÈRE DU PÈRE
AULNEAU

Ma chère mère,

Un vaisseau du Canada vient encor d'arriver à La Rochelle. Avez vous receu des nouvelles de votre fils? Je le suppose, pour moy je n'en ay pas reçu, peut estre viendront-elles avec le temps. Si elles viennent je vous les enverray aussitôt. Ce qui me console c'est que je scay avec certitude que ce fils que vous aimez si tendrement se porte à merveille. Et pour que vous n'en doutiez pas je vous envoy la copie d'une lettre que le P. Nau a écrit à notre Père provincial. Je l'ay faites transcrire par un de nos novices et on y a pas changé un seul mot. Ainsi, vous pouvez y ajouter foy. Je vous souhaite une bonne et heureuse année, et par dessus le marché une lettre de Québec. Je me porte ici assez bien, mais je suis accablé d'occupations. Tout finira avec le temps. Je suis, ma chère mère, avec un profond respect,

V. T. h. et tres obst^s fils et serviteur

H. FAYE, Jes.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU AU PÈRE FAYE

Québec, 25 avril 1735.

Mon Révérend Père,
La paix de N.S.J.C.

Je profite avec plaisir des derniers moments que j'ai à passer à Quebec pour vous donner de nouvelles marques de mon respect et de mon attachement et pour vous remercier d'avance des lettres, des nouvelles et des autres chauses que je vous avais prié de m'envoyer de France. Je suppose que ma mère vous aura fait toucher cens francs et que vous aurés pu vous acquiter sans vous fatiguer de la commission que j'avais bien la liberté de vous donner par ma seconde lettre. Si vous n'avés pu le faire je vous en ay toujours la même obligation. Je suis sur le point de m'éloigner de vous encore de plus de 1200 lieuës. Le Révérend Père de Lauzon m'envoye seul à la decouverte de nouveaux sauvages qu'on a encore jamais vû, et dont on a de connaissance que par les Assiniboels et les Cristinaux qui en sont encore éloignés de plus de 300 lieuës; ce sera parmi ces derniers que je passerai l'hyver, à 900 lieuës de Quebec, parce que je n'auray pas le temps de pénétrer plus avant; ils appellent les sauvages qui doivent être le terme de ma mission Ouantchipouanes, c'est à dire qui habitent dans des trous. Jusqu'ici ils ont demeurés inconnus au reste des hommes, ainsi si le bon Dieu le veut et me conserve la vie, je serai le premier qui leur annoncera l'Evangile, vous pouvez bien vous imaginer que je ne seray pas en état de travailler sitot avec fruit à leur instruction, il me faudra auparavant apprendre la langue et je n'ay aucun secours pour scela, et ce ne sera qu'à force de converser avec eux que je pourrai avec le secours du Seigneur en venir à bout et dresser des grammaires qui pourront servir aux missionnaires qui viendront

après moy. Je suis chargé d'en faire autant pour la langue des Cristinaux et des Assiniboels parmi lesquels on est que depuis quelques temps et qui n'ont presque jamais entendu parler de Jésus Christ, parce qu'ils n'ont vû que quelques François qui n'ont jamais pû scavoir que peu de mots de leur langue, on ne veut pas que je m'arrête parmi ces derniers sauvages parce qu'ils sont errants et qu'ils n'ont point de demeures fixes; au lieu que les Ouantchipouanes, si ce qu'ils en disent est vray, sont fixés et par conséquent il y a plus d'apparence de faire du bien parmi eux, voilà, mon Reverend Père, l'entreprise dont on me charge, elle est certainement beaucoup au dessus de mes forces, et demanderait beaucoup plus de vertu que je n'en ay, car me voilà au moins pour trois ou quatre ans sans le moindre secours spirituel et éloigné de tout prêtre de plusieurs centaines de lieues, vous n'avez pas de peine à comprendre que c'est la plus rude épreuve que je puisse avoir de ma vie. Je vous avoue que je n'envisage ma situation qu'en frémissant sur mon salut; ce qui me rassure, c'est que ce n'est point de mon choix que je m'expose ainsi à tant de dangers. J'ai même fait ce que j'ay pu pour avoir avec moy un autre missionnaire mais je n'ai pu gagner autre chose sinon qu'on m'en enverroient un, s'il en venoit de France. On en attend quelques uns cette année. Nous avons actuellement sept ou huit missions qu'on a été obligé d'abandonner faute d'avoir des ouvriers pour y envoyer, et d'autres où un seul ne suffit pas pour y faire du fruit, si vous trouvés l'occasion, mon Révérend Père, plaidez en faveur de nos missions, quoy que les missionnaires ny trouvent peut être pas autant d'agrément et de consolations en travaillant au salut des âmes que dans plusieurs autres pays, ils n'en manquent cependant pas et il y a ici plus que par tout ailleurs des occasions de souffrir et de se rendre semblable à J. C. crucifié. Aussi, mon Reverend Père, la plupart de ceux que la Providence emploie au salut des pauvres barbares sont des hommes en qui on voit toutes les vertus et la sainteté que la compagnie admire dans les plus saints de ses enfans. Je les ai presque tous vûs cet hiver, et les grands exemples qu'ils m'ont donnés de zèle, de recueillement, de mortification, d'esprit intérieur ont par la miséricorde du Seigneur excité dans mon cœur un véritable et sincère désir de faire tout ce que je pourrais pour les imiter. Je voudrais pouvoir vous dire tout ce que je sçais d'édifiant de quelques uns d'eux et je suis persuadé que vous seriez touché jusqu'aux larmes. J'en connois un entre autres à qui j'ay ouvert mon cœur et qui a bien voulu m'ouvrir le sien, qui m'a fait admirer en lui tout ce que j'avois lû ou entendu dire des plus grands saints de notre compagnie.

Nous avons perdu cet hiver le Père Guénier, de la province de France; nous le pleurons encore, et si sa sainte vie ne nous donnait une ferme confiance qu'il est maintenant au ciel, occupé à prier pour nous nous donnerions encore un plus libre cours à nos larmes.

Il étoit d'un zèle infatigable, d'une grande mortification, homme d'oraison, il avoit la plus tendre dévotion envers la sainte Vierge. On peut dire que c'est en quelque sorte son dévouement à la mère de Dieu qui a été cause de sa mort; accablé de fatigues et de travaux, on fit ce qu'on put pour l'engager à prendre un peu de repos et à se décharger sur un autre du sermon de l'Assomption de Notre Dame, mais il persista toujours à vouloir le prescher, apportant pour raison qu'il croyoit que c'étoit le dernier sermon de sa vie, et qu'il étoit bien aise avant de mourir de donner encore à la Sainte Vierge quelques preuves de son attachement et de son amour. J'eue le bonheur de l'entendre deux jours après notre débarquement, ce fut un sermon des mieux dits, des plus beaux, et des plus touchans que

j'aye jamais entendus, il a été en effet le dernier quil ait prêché et le peu de temps qu'il a vécu après, il l'a passé à nous donner des exemples de toutes sortes de vertus. J'ay eü le bonheur de le veiller deux nuits pandant sa derniere maladie et d'être par là même témoin de ses beaux sentimens. Ils étoient tels, mon Révérend Pere, que vous les avés lüs dans les SS. Louis de Gonzague et Stanislas; tout ce pays l'a regretté comme un apôtre et pendant une journée entière qu'il a été exposé, il n'est personne qui ne soit venu ou arôser son cercueil de ses larmes, ou le prier d'être son intercesseur auprès de Dieu. Si on n'eüt pas eü soin de le garder on aurait enlevé tous ses habits et encore malgré toutes les précautions qu'on prit on ne püt empêcher qu'on enlevât une partie qu'on lui coupât presque tous les cheveux. Il a fallu malgré nous donner presque tout ce qui avait été à son uzage et le distribuer au public. Priés Dieu, mon Révérend Père, qu'il m'accorde une mort aussi précieuse à ses yeux, que nous avons lieu despérer que la mort de ce saint Jésuite l'a été. Je vais être exposé à bien des dangers, levéz quelques fois les mains au ciel pour m'obtenir les grâces qui me sont nécessaires pour souffrir toutes les peines que la Providence me ménagera pour ma sanctification. Je suis, mon Révérend Père, avec un profond respect et dans l'union de vos saints sacrifices,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. P. AULNEAU, de la compagnie de Jésus.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU À SA MÈRE

Ma très chère et honorée mère,

Je continue à garder la parole que je vous ay donné, et c'est avec le plus sensible plaisir que je vous renouvelle les marques du plus sincère et du plus respectueux attachement. J'ay passé l'hyver à Quebec en parfaite santé, et avec toutes sortes d'agrémens. Je suis maintenant sur le point d'en partir, et il me faut songer désormais à travailler au salut des sauvages. La joye que j'en ay eust été complete si j'eusse pu avoir un Jésuite pour m'accompagner dans les courses qu'il me faudra faire; mais la Providence n'a pas permis que je puisse avoir cette consolation: Dieu seul peut donc désormais faire toute ma consolation, conjurés le de me faire la grâce de ne me rendre jamais indigne par mes péchés de sa protection et des effets de sa miséricorde. Le terme de ma mission est trop éloigné pour que je puisse m'y rendre cet esté et je seray obligé d'hyverner à 900 lieuës d'icy, dans un poste qu'ont quelques François sur le bord d'un grand lac. Ce sera de cet endroit que je vous escriray le printemps prochain; comme il se pourroit pourtant faire que mes lettres ne fussent pas arrivées avant le départ des vaisseaux pour France, ne vous allarmez point, ma chère mère, si vous ne recevés point de mes nouvelles; je prieray cependant le Père Nau, qui est fixé à une mission iroquoise à 64 lieuës de Quebec, de vous escrire tous les ans et de supléer à l'impossibilité où je seray de le faire moy mesme aussi souvent que je le voudrais. Les sauvages chés qui on m'en-

voye ont esté jusqu'à présent inconnus au reste de l'univers et n'ont jamais vû ny François ny missionnaires. Ainsy, si le bon Dieu le veut, je seray le premier qui leur annoncerai Jésus-Christ. Il me faut faire douze cents lieues pour y arriver. On dit qu'ils sont fort humains, et qu'ils reçoivent bien ceux qui vont chés eux, qu'ils ont des chevaux, des troupeaux, des poules, ainsy, ma chère mère, vous voyés que je ne seray pas fort à plaindre avec eux. Je ne pourray pas d'abord travailler avec grand fruit à leur conversion, faute de sçavoir leur langue; aussy dans les commencements, je ne pourray faire guère autre chose, que de baptiser des enfants moribonds et de les envoyer au ciel, priés pour la conversion de leurs pères, et de celuy qui par le baptême leur aura procuré ce bonheur. Vous pouvés bien compter que je vous instruiray exactement de tous les succès que le bon Dieu voudra bien accorder à mes sueurs et à mes travaux. Si je n'estois pas aussy pressé, j'ecriserois à mon cher oncle, à Melle de la Sicaudière et à madame de la Villedieu, mais le temps ne me le permet pas. Je vous prie, ma chère mère, de vouloir bien suppléer pour moy et de me permettre de les assurer de mes très humbles respects. Quoy qu'éloigné, je ne les oublie et ne les oublieray jamais. Je n'ecris pas non plus à mes frères pour la mesme raison, je vous prie cependant, quand vous leur escrirés, de les saluer de ma part. Je me recommande à leurs prières. Pour ce qui est de ce que vous jugerés à propos de m'envoyer, ayés la bonté de le faire tenir à Mr Dupan, marchand, rue St Yon à la Rochelle, avec une adresse pour le Frère Boispineau L'ainé, à Quebec, pour faire tenir au Père Aulneau, missionnaire au fort St Charles, sur le lac des Bois en Canada. Enfin, ma chère mère, redoublés vos prieres pour moy. Il ne se passe guère de jours, que je ne me souviennne de vous au saint Sacrifice de la messe et j'espère que le Seigneur, touché par les prières que nous ferons l'un pour l'autre apres nous avoir séparé sur la terre, nous réunira dans le séjour de sa gloire; alors nous nous féliciterons pendant toute l'éternité d'avoir sacrifié quelque chose pour le service d'un aussy grand maistre: aymons le toujours et n'aymons que luy, luy seul mérite nostre amour: servons le avec ferveur et faisons tous nos efforts pour nous rendre semblables à son fils adorable expirant sur la croix, c'est là, ma chère mère, le modèle de tous les chrestiens, et en particulier des missionnaires: aussy dans nos peines nous n'avons point de ressource plus sure et de motif plus touchant pour nous animer à les souffrir avec joye et avec reconnaissance. Heureux ceux qui sont jugés dignes de mourir pour luy. Je suis, ma chère mère, avec le respect le plus profond et le plus tendre attachement, vostre très humble et très obéissant serviteur et fils,

J.-P. AULNEAU, J. miss.

A Quebeck, le 29e avril 1735.

Mille assurances de respect à Mr Pennot; je me recommande à ses SS. Sacrifices.

Suscription: Monsieur Chaterere, procureur et notaire royal à Luçon, pour faire tenir à madame de la Touche Aulneau, aux Moutiers sur le Hay, à Luçon.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU AU PÈRE BONIN

Mon Révérend Père,

La paix de Notre Seigneur Jésus-Christ.

La part que vous avés toujours pris à ce qui me regardoit lorsque j'étais en France, me fait croire que vous ne serés pas fâché d'apprendre quelle est ma destination maintenant que je suis éloigné de vous. Je ne sçais si elle ne vous fera pas trembler, autant que moy sur mon salut, ce qui me rassure un peu, c'est que je n'y ay contribué en rien, et le Reverend Père de Lauzon, mon supérieur, a disposé de moy pour la mission où il m'envoie sans me prevenir, et malgré mes répugnances, Dieu en soit benit. Luy peut désormais faire toute ma consolation et je n'ai plus d'autres ressources que celles que me peut fournir Jésus mourant sur la croix. Je suis donc, mon Reverend Père, sur le point de partir pour aller à douze cens lieuës, chez des sauvages qui n'ont jamais vu ny François ny missionnaires. Je ne pourai pas me rendre chés eux de cet été, je serai forcé de passer l'hyver prochain à neuf cens lieuës d'ici, en partie avec les Christinaux, en partie avec les Assiniboels sauvages errans, qui dans leurs courses ont, disent-ils, rencontré ces sauvages que je vais chercher; ils les appellent dans leur langue Ouantchipouanes, c'est à dire hommes qui habitent dans des trous. J'aurai sans doutte dans toutes ces courses bien des peines à essayer. Elles auroient été bien adoucies si on avait jugé à propos de me donner un Jésuite pour m'accompagner, mais on m'envoie seul parmi des peuples dont on ignore également et la langue et les mœurs. Je vous avoue, mon Révérend Père, qu'il m'en a couté pour me determiner à obéir, Dieu veuille accepter le sacrifice que je luy fais, en obéissant, de ma vie et de toutes les consolations humaines, en expiation de mes péchés. J'espère qu'il ne m'abandonnera pas, et je trouve dans Jésus Christ crucifié de quoy m'animer à supporter toutes les peines, et surmonter toutes les difficultés que la Providence me ménagera. Je serai éloigné de tout prêtre de plusieurs centaines de lieuës, et voilà ce que je trouve de plus dur dans toute ma mission, parce qu'il s'en faut bien que je n'aye assés de vertu pour oser me promettre de n'avoir pas besoin de laver souvent mes péchés dans le sang de Jésus Christ, mais Dieu semble exiger de moy que je luy sacrifie cette consolation là même, je ne puis le luy refuser. Que son saint nom soit à jamais benit. Pour me rendre au terme de ma mission je doy traverser l'amérique septentrionale presque toute entière, de telle sorte cependant qu'au lieu de passer par le fleuve Mississipi quand je serai une fois à Missilimakinac, où est Le Père Saint-Pé, je prendrai le nordouest, et traverserai tous ces grands lacs qui sont en deça et au delà des sources du Mississipi, pour me rendre au lac des Assiniboels, d'où je ne partirai que le printemps prochain pour aller à trois ou quatre cens lieuës de là, chés les Ouantchipouanes. Je marcherai alors au sud-ouest. Voilà, mon R. Père, la route que je dois tenir pour arriver à un terme, comme vous voyés fort incertain, puisque tout ce qu'on en sçait n'est fondé que sur le raport des autres sauvages, qui pour l'ordinaire ne se font pas un grand scrupule de parler autrement qu'ils ne pensent; si ce qu'ils ajoutent sur le lieu où sont placés les Ouantchipouanes, est vrai, je crois qu'ils ne doivent pas être fort éloignés de la Californie, car si on les veut croire, ils sont sur les bords d'un grand fleuve qui a flux et reflux, ce qui prouve que la mer n'en est pas fort éloignée. Quel est ce fleuve, c'est ce qui n'est pas aisé à

deviner. Je conjecture cependant que c'est cette grande rivière dont parle le Père King, Jésuite allemand, dans une carte qu'il a faite de ces parties de l'Amérique qui sont au nord de la Californie. Il l'appelle Rio Colorado ou Del Norté. Voici le cinquième recueil des *Lettres édifiantes*.

Quoy qu'il en soit de ces conjectures, et du lieu où sont situés ces sauvages, je suis chargé de les aller chercher, et d'établir parmi eux une mission, s'il est possible, tout cela, mon Révérend Père, est bien au dessus de mes forces, aussi je me suis mis et tout le succès de mon entreprises entre les mains du Seigneur, conjurés de le disposer de tout selon sa très sainte et divine volonté, n'oubliez pas aussi de donner à mon âme quelque nourriture, rien ne me peut faire plus de plaisir que ce que vous pourés me suggérer, pour m'animer à servir et aimer celui qui seul mérite nos services et notre amour. Le Père Nau est fixé à la mission iroquoise du Sault St-Louis, près Montréal. Nous craignons beaucoup que le P. Guignas n'ait été pris et brûlé par les sauvages nommés Renards, mais dans ces pauvres contrées on doit bien peu estimer une vie qu'on est si souvent exposé à perdre. Heureux si j'étois jugé digne de la sacrifier pour celui de qui je l'ai reçu. Je me recommande à vos S^{ts} Sacrifices et c'est dans leur union que je suis, mon Reverend Père,

de votre révérence.

Le très humble et très obéissant serviteur,

AULNEAU, Jésuite missionnaire.

A Québec le 29 avril 1735.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU À SA MÈRE

Ma très chère mère.

Le long séjour que j'ay esté contre mon attente obligé de faire à Montréal, me procure encore une fois le plaisir de vous donner de nouvelles assurances de mon respectueux attachement. J'en pars demain, n'ayant, grâces à Dieu, d'autre peine que celle de m'éloigner trop, pour pouvoir vous donner de mes lettres, et recevoir des vôtres aussy souvent que je le voudrais. Peut estre qu'à 340 lieues d'icy j'auray encore le loisir de vous escrire. J'en profiteray avec le plus sensible plaisir. Voylà une grande carrière dans laquelle la Providence me fait entrer: priés Dieu, ma chère mère, de me faire la grâce de la fournir d'une manière digne de luy. J'espère que séparé pour son amour de toutes sortes de consolations humaines il ne m'abandonnera pas; et que si au milieu des forêts où je vais passer le reste de ma vie, au milieu des bêtes feroces je ne trouve pas de quoy contenter mon amour propre, je trouveray du moins de quoy le détruire et l'aneantir par mes souffrances. Conjurés le Seigneur de m'en envoyer beaucoup et de me donner la patience de les supporter avec résignation à sa très sainte et divine volonté. Je prie presque tous les jours pour vous au St Sacrifice de la messe, et je continueray jusqu'à la mort de vous donner cette unique marque qui soit en mon pouvoir de ma juste reconnaissance. Je suis, ma chère mère, avec un profond respect,

Vostre très humble et obéissant serviteur et fils,

J.-P. AULNEAU, d. L. c. d. J.

Miss. ind.

A Montréal le 12e juin 1735.

Je vous prie d'asseurer de mes respects mon cher oncle M^r Pennot, Mad^e de la Villedieu. J'embrasse aussy et salue tous mes frères et sœurs.

Ma très chère mère, je vous prie de remettre entre les mains du P. Bonin la pension que vous avés bien voulu me faire.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU À SA SŒUR THÉRÈSE, RELIGIEUSE DE
L'UNION CHRÉTIENNE DE FONTENAY

Ma chère sœur, L. p. d. n. s. Jc. (la paix de Notre Seigneur Jésus-Christ).

Contre votre atente et la miesme vous recevrés encore une de mes lettres. Je suis persuadé qu'elle ne vous fera pas de peine, si cela étoit votre amitié pour moy aurait bien changé. Je pars demain de Monreal où j'ay fait plus long séjour que je ne croyais. J'espère ariver au premier terme de ma mission vers la fin du mois de novembre, ce ne sera selon les apparences qu'aprets bien des souffrances, heureux, ma plus chère sœur, si j'en fait l'usage que le Seigneur a droit d'en attendre, il ne doit jamais nous paroistre plus aimable et nous aimer davantage que quand il nous fournit des moyens de nous rendre semblables à son cher fils, dont tous les momens de sa vie mortelle, ont été marqués par quelques nouvelles souffrances; de trois ou quatre ans comme je vous le mande dans ma dernière lettre, je n'auray point de demeuré fixe et je ne feray guère autre chose que de parcourir les bois et les lacs, pour prendre connaissance des nouveaux pays où la Providence m'envoye, si j'avois plus de vertu que je n'en ay je me féliciterois beaucoup davantage de ce que cela me mettra dans la nécessité de commencer à me consacrer aux missions par où ont commencé tant de saints missionnaires, qui dans les premiers temps de l'établissement des François dans ce pauvre pays en ont arosés les forets de leurs sueurs et de leur sang, mais mon peu de vertu me fait trembler et quoyque j'espère tout de la miséricorde du bon Dieu je n'envisage l'affreuse solitude où je vais entrer qu'avec frayeur, redoublés donc pour moy vos prières et conjurés toutes les dames de votre communauté d'en faire autant. Je vous prie de les assurer toutes de ma reconnaissance et de mon respect, si vous pouvés sans rien employer de ce qui vous est donné pour vos besoins me procurer quelque linge ou ornement d'autel, vous me ferés un sensible plaisir. Je suis sur ce point dans la dernière misère. Adieu, ma chère sœur; aimés moy en Jésus Christ autant que je vous aime.

J.-P. AULNEAU,

J. M. J.

Au Monreal le 12 juin 1735.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU AU PÈRE FAYE

Mon Révérend Père,

Je croyais que la lettre que je vous ay escrit de Québec seroit la dernière que je pourrais vous écrire cette année, mais le long séjour que j'ay fait contre mon attente au Monreal me procure encore le plaisir de vous écrire une foy avant de m'enfoncer dans les forets. Le Père Nau a eü depuis son séjour à la mission du Sault St Louis une violente attaque de goutte, cela a affligé tout ce qu'il y a de missionnaire dans ce pauvre pays. Pour moy plus je fatigue plus j'ay de santé, et plus j'envisage de peines et de souffrances dans la vie que je vais mener, plus je ressens de joys de ce que Dieu a bien voulu m'appeller aux missions de ce pauvre pays. Je vous ai déjà mandé que je m'en vais dans des pays inconnüs jusqu'ici et tâcher de faire connatre Jésus Christ à des sauvages, qui n'en ont jamais entendu parler, et qu'on a jamais vü. Tout cela m'annonce bien des peines, et la moindre sera d'errer au moins quatre ou cinq ans dans les Bois, sans avoir de demeure fixe, en cela, mon Reverend Père je ressemblerai, quoy que d'ailleurs bien différand en mérite et en vertus, aux premiers missicnnaires qui ont arosés de leurs sueurs et de leur sang ce pauvre pays, conjurés le Seigneur de me faire la grâce de marcher sur les traces de tant de grands saints et de tant de grands hommes. Depuis ma dernière lettre, nous avons receu des nouvelles du pauvre Pere Guignas qui depuis 1732 que nous n'avions point entendu parler de luy, a souffert d'une manière heroique tout ce que la faim, la soif et des dangers presque continuels d'etre massacré et brulé par les Sakis ou Renards ont de plus affreux. Il n'en peut plus mais la disette où nous sommes de missionnaires, fait qu'on est dans l'impossibilité de le délivrer et de le soulager. Prié Dieu de nous envoyer du secours. Ceux qui viendront se consacrer à nos missions, trouveront encore ici les plus beaux modelles de toutes sortes de vertus. Je suis, mon Révérend Père, avec un profond respect et dans l'union de vos saints sacrifices,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

J.-P. AULNEAU, J. M. J.

A Monreal, le 12 juin 1735.

Ne soyés pas surpris si vous ne recevés que dans deux ou trois ans de mes nouvelles. Je suis trop éloigné pour pouvoir vous en donner plutôt. Si vous m'ecrivés, ayés la bonté de mettre sur vos lettres au Père Aulneau, D.L.C.D.J., missionnaire au fort St Charles sur le Lac des bois, en Canada.

LETTRE DU PÈRE AULNEAU AU PÈRE BONIN

Mon Révérend Père, la paix de N. S. Jc.

Je profite avec plaisir de quelques momens qui me restent à passer à Monreal pour vous écrire une seconde foy, et ce sera peut être la dernière de ma vie. Je pars demain pour aller m'enfoncer dans les bois. Dans ma première lettre je vous ai marqué quel était le terme de ma mission. Souffrés, mon Reverend Père, que je la

recommande de nouveau à vos saints sacrifices. Pour ce qui est du missionnaire, je suis bien persuadé que vous ne l'y oublierez pas. Nous avons reçu depuis quelques jours des nouvelles du Père Guignas, on en avoit pas eü depuis 1732, il n'en peut plus la faim qu'il a eü a souffrir, les dangers d'être massacré par les Sakis et les Renards auxquels il a presque toujours été exposé et mille autres travaux qu'il a soufferts de la manière la plus héroïque l'ont réduit à ce point, que les sauvages même qui ne nous plaignent guères ne peuvent lui refuser des sentiments de compassion, on est pourtant encore dans l'impossibilité de le soulager à cause de la disette où l'on est de missionnaires, priés Dieu, mon révérend Père, d'envoyer des ouvriers dans cette pauvre mission. Le Père Nau a eü ce printemps une violente attaque de goutte, ce qui nous afflige beaucoup. Je vous prie de m'envoyer le calcul de quelques éclipses de soleil et de lune qui seront visibles en France et en Amérique. Je vous en auray beaucoup d'obligations, je tacherai d'en faire usage de mon mieux pour déterminer les longitudes des nouveaux pays où la Providence m'envoyera. Je vous ferai part exactement de tout ce que je pourrai remarquer qui puisse vous faire plaisir; au reste, je ne pourai recevoir ce que je prend la liberté de vous demander que dans trois ou quatre ans à cause de mon éloignement. Je suis, mon Reverend Père, avec un très profond respect et dans l'union de vos saints sacrifices,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-P. AULNEAU, J. M. J.

A Monrealle 12 juin 1735.

LETTRE DU PÈRE NAU AU PÈRE BONIN

Mon Révérend Père,

La paix de notre Seigneur Jesus Christ.

Je doute fort que la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire l'an passé vous ait fait plus de plaisir que la votre ne m'en a fait. Plusieurs vaisseaux étaient déjà arrivés de France et avaient apporté des lettres à presque tous nos missionnaires, sans qu'il y eût un seul mot d'écrit pour moy qui suis un des plus voisins de Québec. Jugés de la joye que je ressentis lorsque l'on m'apporta une lettre de la personne du monde que j'estime le plus et à qui j'ai le plus d'obligation. Les sentimens avantageux que vous avés de moy me couvrent de confusion et m'excitent à travailler à me rendre tel que vous supposés que je suis, et que je devois être en effet. J'ai besoin qu'on m'anime sans cesse à mon devoir, quoy que je sois parmi de saints missionnaires, et que j'aye continuellement devant les yeux les plus grands exemples de vertu, je n'en suis pas moins plein de deffauts. Je puis cette année vous parler du Canada avec bien plus de certitude que l'an passé. L'air y est sain, les terres excellentes, les habitants paresseux. L'hiver n'y est pas si rude qu'on le dit en France, jamais on ne voit plus de 3 ou 4 jours de suite d'un froid bien piquant. Les dégels ont été si fréquens cette année qu'on a eü de la peine à trainer le bois de chauffages, nous prenons ici beaucoup plus de précautions contre le froid qu'on en prend en

France, nous sommes habillés assés chaudement, et nos chambres sont chauffées par des poëles, en un mot j'ay eü tous les ans plus de froid en France que je n'en ai eü en Canada. Ma santé seroit excellente sans une violente attaque de goutte que jay eüe après pâque, et qui m'a arreté l'espace d'un mois et demi, j'en ressens encore tous les jours quelque atteinte, mais cela ne m'empêche pas d'aller et de venir; ce n'est point le froid qui m'a attiré cette goutte, j'en avais déjà ressenti quelque chose en France. A proprement parler, il ny a ici que deux saisons l'hiver et l'été; dans notre mission l'hiver est plus court d'un grand mois qu'à Quebec, aussi sommes nous à quarante lieües plus au midi. Les cartes géographiques ne marquent point le Sault Saint-Louis, cela n'est pas surprenant, notre mission n'est devenue considérable que depuis que les cartes sont faites, nous sommes ici par le 45e degré 30 minutes de latitude, à trois lieües et demie de la ville de Montréal que nous avons au nord-est, la rivière entre deux. On s'imagine en France que les Iroquois qui ont autrefois tant exercé de cruautés sur les François qu'ils prenoient en guerre, doivent être des hommes-affreux dont la seule vüe fasse peur aussi bien que le nom; c'est une erreur, il n'est point au monde de si beaux hommes généralement parlant. Les Sauvages sont beaucoup mieux faits que les François, mais auprès des Iroquois les autres Sauvages paroissent petis, presque tous les hommes de notre mission approchent plus de six pieds de haut que de cinq, le visage répond à la taille, ils ont tous les traits réguliers, les enfants surtout sont de vraies miniatures, il ne leur manque que la blancheur, leurs têint est un peu olivâtre moins pourtant que celui des autres nations et à peu près tel que celui des Portugais, j'ai vü même à Bourdeaux une infinité d'hommes plus bruns que les Iroquois, ils seroient communément aussi blans que les François sans la boucane continueelle de leurs cabanes, la fumée y est si épaisse que je ne comprends pas comment ils n'en perdent point la vüe. Les Iroquois ne s'habillent pas tout à fait comme les autres nations sauvages, les hommes ont la chevelure semblable à celle des Peres Recollets; la différence qu'il y a c'est qu'ils redressent les cheveux de leurs couronné comme avec une espèce de cire mêlée de vermillon et qu'ils laissent sur le haut de la tête 3 ou 4 poils pour y attacher un grain de porcelaine ou une plume de quelque oiseau rare. Par dessus la chemise ils ont ordinairement un habit à la française galonnée sur toutes les coutures, les jours froids et dans les cérémonies ils se couvrent encore d'une pièce d'étoffe d'une aulne et demie en quarré, dont le bas est garni de 8 ou 9 rangs de passements; leurs mitasses, ce sont leurs bas, sont ornées de rubans et de diverses fleurs qu'ils font avec du poil d'orignal teint en rouge ou en jaune, et assés justes à la jambe pour qu'on en voie toute la finesse. Leurs souliers sans talons sont d'une peau de chevreuil passée à la fumée, quelques uns ont des bas de soie ou des souliers à la française avec des boucles d'argent. Les femmes sont habillées de la même façon, parmi tous les nations sauvages, vous avés vü sans doute le portrait de la sainte fille Catherine Tégah-Kouita, morte en odeur de sainteté; toutes les sauvagesses sont habillées comme elle.

Pour ce qui est des mœurs les Iroquois et les Hurons ont plus de dispositions à la vertu que les autres nations, ce sont les seuls sauvages qui aient des sentimens, tous les autres sont estimés pour des lâches ingrats et voluptueux; s'il ny avoit point de François en Canada, nous aurions autant de saints en notre mission que nous y avons de chrétiens, mais le mauvais exemple et les sollicitations des François sont un obstacle bien grand à la sanctification de nos Iroquois. Quoy que l'on ait fait deffences sous les peines les plus rigoureuse de donner de l'eau de vie

aux sauvages et que l'on ait vu depuis deux mois la punition exemplaire de quatre François dont l'un a été condamné aux galères, deux fouetés par la main du boureau et un autre attaché au carcan pour avoir fait ce commerce deffendu, nos sauvages trouvent encore de l'eau de vie tant qu'ils en veulent et dès qu'ils sont yvres ils sont capables de toutes sortes de mal; il n'y a pas encore trois mois qu'un algonquin dans l'ivresse tua de trois coups de couteau un pauvre soldat qui travaillait tranquillement dans une maison de Monreal. L'algonquin qui fut saisi sur le champ crut en être quitte pour dire qu'il étoit yvre et qu'il ne savoit pas ce qu'il faisait, mais on ne laissa pas de le condamner à être pendu, et parce que le boureau étoit absent on luy cassa la tête. Quand quelqu'un de nos sauvages a paru yvre dans le village, on luy fait faire une pénitence publique qui consiste à se tenir à genoux hors de l'église durant la messe et les autres prières pendant 10 ou 12 jours selon le scandale qu'il a donné. L'ivrognerie est le plus grand deffaut de nos sauvages, mais par la grâce de Dieu nous en avons beaucoup qui ne boivent jamais aucune liqueur enivrante, ceux qui en boivent ne le font pas souvent et à tous égards nos Iroquois sont beaucoup meilleurs chrétiens que nos François.

Avant de vous parler des exercices de notre mission, je vous raconterai, mon Révérend Père, comment je fus incorporé à la nation Iroquoise, c'est une cérémonie nécessaire, car un missionnaire ne seroit pas agréable au village s'il n'étoit membre de la nation. Deux mois après mon arrivée à la mission je régalé les anciens du vilage, il en coute un veuf, du pain, deux boisseaux de poix et du tabac. Lorsque tout le monde fut assemblé, Le R. P. de Lauzon qui a demeuré plusieurs années dans cette mission fit une longue harangue pour moy, trois orateurs iroquois y répondirent tour à tour. Les harangues finies, un des anciens se leva et dit qu'il falloit donner un nom à la robe noire. C'est ainsi qu'ils appellent les missionnaires Jésuites. Après avoir rappellé tous les noms des anciens missionnaires, il conclut que je m'appellerois désormais Hatériata, c'est sous ce nom que l'on me connoit dans le village. Demandés à Dieu qu'il me fasse la grâce de remplir ce nom dans toute l'étendue de sa signification, Hatériata en iroquois signifie le Brave, l'homme de cœur. Il fallut ensuite m'assigner une cabanne et m'incorporer dans une famille, on me fit l'honneur de me mettre dans la famille de l'Ours, nous n'avons dans le vilage que trois familles, celle de l'Ours, celle du Loup, et celle de la Tortue, tous les nouveaux venus deviennent membres de l'une de ces trois familles, La famille de la Tortue est si nombreuse qu'on a été obligé de la partager en Grande et en Petite Tortue. Voici les exercices de notre mission, à la pointe du jour, soit l'été soit l'hiver. Le Père de la Bretonnière dit la première messe, à laquelle assistent ceux qui doivent aller travailler aux champs. Ils récitent la prière du matin ensuite le cha-pelet à deux chœurs. Une heure après je dis la messe commune pendant laquelle on chante à deux chœurs la prière et les hymnes de l'église convenables au temps, après ma messe je rassemble tous les enfans dans l'église, je leur fais réciter la prière du matin, et j'apprends aux garçons à servir la messe. Sur les neuf heures le Père de la Bretonnière fait le cathéchisme aux adultes qui ne sont pas encore baptisés. Le reste du jour nous visitons les malades et terminons les différends dans les cabanes. Une heure avant le coucher du soleil, je rapelle les enfans à l'église pour faire la prière du soir. Je leur fais ensuite le cathéchisme; dès que les petis ont fini, les hommes et les femmes viennent à l'église pour faire la prière en commun; les dimanches et les fêtes, je suis au confessionnal jusqu'à dix heures que je dis la grande messe, après laquelle je prêche aux François, car je suis chargé d'une paroisse de

François qui n'ont point d'autre église que la notre. Les autres François qui viennent de tous côtés au tombeau de la Servante de dieu Catherine Tegah Kouita pour remplir les vœux qu'ils ont faits dans leurs maladies, me donnent encore assés d'occupation; à une heure après midi le Père de la Bretonnière rassemble alternativement les Sauvages qui sont de la Congrégation de la Sainte Vierge, et ceux qui sont de la Sainte Famille et leur fait une exortation. Nous avons dans ce village deux associations comme vous le voyés, la Congregation et la Sainte Famille, il faut avoir passé par la congrégation et s'y être distingué par sa ferveur pour être reçu dans la Sainte Famille, qui est composée de véritables devots et devotes, qui valent bien pour le moins ceux de France, plusieurs font des mortifications qui effrayeroient bien des religieux. Sur les quatre heures du soir on chante vêpres: après quoy on donne toujours la bénédiction du St Sacrement, rien de si modeste que nos sauvages à l'église, et dans les autres exercices de piété, leur vue seule inspire de la dévotion. Le Père Aulneau qui se trouva ici à la fête de Dieu ne fit que pleurer de joye et de dévotion pendant toute la procession. Tous nos guerriers étoient sous les armes à l'exception de ceux qui portoient le dais, et des chantres. Les femmes et les enfans suivoient dans un ordre charmant, on avoit dressé trois reposoirs, où le Sainct Sacrement s'arrêta et à chaque pause on fit une decharge de mousqueterie et de cinq boîtes.

Il faut nécessairement du chant pour nos sauvages qui ne sont pas communément capables d'une grande application d'esprit, c'est pourquoi toutes les prières se font en chantant, aussi seroit-il grand dommage qu'ils ne chantassent pas, ils y réussissent trop bien. J'ay souvent souhaitté que le R. P. Landreau qui est si touché du chant de l'église lorsqu'il est bien exécuté put assister à nos grandes messes, il y goûteroit le plus grand plaisir qu'il ait jamais ressenti. Les hommes qui chantent le premier verset lui représenteroient une centaine de Cordeliers dans un chœur, et les femmes qui repondent lui sembleroient être la plus nombreuse communauté de religieuses: mais que dis-je, ni cordeliers, ni religieuses n'ont jamais si bien chanté que nos Iroquois et nos Iroquoises, ils ont la voix également douce et pleine, et ont l'oreille si fine, qu'ils ne manquent pas une demie note dans tous les airs d'église qu'ils savent tous par cœur. Nos sauvages sont tous sédentaires ainsi que toutes les autres nations à l'exception des Sioux; nos gens ont des chevaux, des cochons, des poules, et d'autres animaux domestiques tout comme les François, les hommes nous laissent à la fin de septembre, pour aller chacun de son côté à la chasse du chevreuil et du castor, d'où ils ne reviennent qu'au mois de février.

D'autres vont en guerre. Nous avons actuellement quarante hommes qui sont allés faire coup sur différentes nations. Nos gens ont toujours les armes à la main, parce qu'ils épousent toute querelle des François contre les autres sauvages, aussi les Iroquois du Sault St Louis passent-ils pour les plus belliqueux des Americains, cela ne prouve pas qu'ils soient fort braves, leurs guerres ne sont que ruses et surprises, leurs combats de vrais assassinats, ils ne se battent bien que dans la nécessité de vaincre ou de mourir; nous avons toujours guerre avec la nation des Sauvages qu'on appelle les Renards, elle n'a guère de succès, il n'est pas possible de les joindre avec des troupes suffisantes pour les détruire, l'an passé quatre-vingt-dix de nos gens se joignirent aux François, pour aller aux Renards mais après des fatigues inconcevables et plus de sept cens lieües de chemin leurs guides les égarèrent et ils furent obligés de revenir sans avoir vu l'ennemi: seulement un parti de vingt-trois sauvages presque tous de notre mission, et de sept François s'étant sépa-

rés du gros de l'armée, se trouva tout à coup investi de deux cents Renards, nos gens étoient perdu sans la résolution du capitaine iroquois; nous sommes morts, leur dit-il, si nous nous rendons. Point d'autre parti à prendre que de vendre chèrement notre vie. Faisons voir aux Renards que nous sommes Iroquois et François; aussitôt, il les mène à l'ennemi qui ne put soutenir le premier choc, et qui se sauva par la fuite dans un fort. Il y eût trente Renards étendus sur la place et dix prisonniers, nous n'y perdimes que deux François et un sauvage.

La plupart des adultes que nous instruisons dans le village sont des esclaves pris en guerre; j'ai eu la consolation d'en baptiser deux. Le R. P. de la Bretonnière en a baptisé quatre depuis que je suis dans la mission, c'est à dire depuis environ un an, il en reste encore une douzaine, qui recevront le baptême à Noël, ainsi ce sont nos guerriers qui augmentent le plus la mission. Les cinq nations Iroquoises qui sont aux Anglais dépérissent à vue d'œil par les querelles continues occasion, une famille d'Iroquois agniés vient tout récemment de s'établir dans notre village. Le démon devient ainsi lui même malgré lui l'occasion du salut de ces pauvres réfugiés qui se font chrétiens sans difficultés. L'instruction des esclaves est celle qui nous coûte le plus parce qu'ils n'apprennent presque jamais bien la langue, et qu'il nous est très difficile de leur faire entendre ce que nous voulons leur dire; nous avons depuis dix ans dans la mission une sauvagesse renarde qui ne sçait pas encore parler. L'iroquois et le huron sont les seules langues difficiles. Il faut pourtant les scavoir toutes les deux dans notre mission, parce que toutes nos prières sont en huron, ces deux langues ont la même origine et sont aussi différentes l'une de l'autre que le français l'est de l'espagnol, nos sauvages entendent tous le huron et l'estiment plus que l'iroquois, quoique la prononciation n'en soit pas si douce, de là vient qu'ils ne veulent pas faire de prières en leur langue naturelle. Je vous ai dit que je faisais le cathéchisme aux enfans, le papier à la main cela s'entend car après dix mois d'étude je ne puis être fort habile en iroquois. Je commence pourtant à entendre et me faire entendre, mais je n'oserois me risquer à parler en public.

Vous souhaitez, mon Reverend Père, que je vous dise tout ce que je puis scavoir des Jésuites de notre province qui sont en Canada. Le voici en peu de mots. Le R. P. de Lauzon, supérieur général, est dans une estime universelle et il la mérite; il a fait ce qu'il a pu auprès de notre Reverend Père Général pour obtenir la permission de se démettre de la supériorité qui lui est à charge par bien des endroits, mais on veut qu'il remplisse le temps ordinaire qui est de six ans ainsi nous ne l'aurons dans notre mission que dans six ans d'ici. Le Père Chardon est depuis deux ans à la résidence de Monreal avec la réputation d'un des plus saints Jésuites qu'on ait vu en Canada. Le Père Guignas est au pays des Sioux dans un petit fort français n'ayant que six hommes avec lui. Il n'y a qu'un mois que monsieur le marquis de Beauharnais, gouverneur général de La Nouvelle France, fit passer vingt deux hommes dans quatre canots pour luy porter des provisions dont il manquoit absolument. Les Sioux ne veulent pas lui fournir des vivres, on ne sçait pas trop si le convoi arrivera à bon port, car il doit passer proche des Renards. Le Père Saint-Pé qui a pour compagnon le Père du Jaunay, autrefois mon condisciple à Nantes, descen-

dra l'an prochain de Missilimakenac, pour faire la congrégation des messieurs à Monreal. Le Père de La Richardie a passé l'hiver à Québec où il a fait des biens infinis par le moyen de deux retraites publiques qu'il a données; à l'occasion de ce R. P. il faut que je me dédise de ce que je vous avois écrit l'an passé n'étant pas suffisamment instruit de ce qui regarde les Hurons. Je disois qu'il n'y avait pas d'autres hurons chrétiens que ceux de Lorette; il y a sept ans qu'effectivement il ny en avoit pas d'autres, mais le Père de La Richardie a trouvé moyen de rassembler au Détroit les Hurons dispersés qu'il a tous convertis. La mission est de six cens chretiens. Le Détroit est au quarante-deuxième degré de latitude entre le lac Huron et le lac Hérié, c'est le plus beau pays du Canada il n'y a presque point d'hiver; toutes sortes de fruits y viennent aussi bons qu'en France, on pense, à y bâtir une ville. Il y a déjà soixante-dix familles françoises, un fort et une garnison, dont les Reverends Pères récollet sont aumoniers. Le Père de Honor est à la mission de Lorette; il est sujet à de fréquentes maladies. Le Père Aulneau aussi robuste que courageux est parti pour la mer de l'Ouest, où il ne pourra arriver que l'été prochain. Le premier missionnaire qui arrivera de France ira l'accompagner sans quoi il ne peut rester longtemps seul éloigné de quatre cens lieues du Père Guignas qui est son plus proche voisin. J'ai eu une assés longue conversation avec Mr la Verandrie qui commande les trois forts les plus occidentaux. J'ai compris par son entretien qu'il ne faut pas faire grand fond sur ce qu'il dit des sauvages blancs et barbus. La mer d'Ouest seroit decouverte depuis longtemps si on l'avoit voulu. Mr le comte de Maurepas a raison de dire que les officiers du Canada ne cherchent pas la mer de l'Ouest, mais la mer du Castor. Je souhaite que le Père Aulneau trouve des sauvages plus dociles que ne sont les Outaouais et les Sioux, parmi lesquels le Père Saint-Pé et le Père Guignas ne font pas grand fruit, ils ne convertissent que quelques vieillards et quelques vieilles femmes qui ne peuvent plus pécher. Le plus grand bien qu'ils fassent c'est de baptiser les enfans quils croyent être sur le point de mourir; ceux qui reviennent de leurs maladies ne manquent guères d'être autant d'apostats.

Marqués moy tous les points sur quoi vous voudrés être instruit touchant le Canada et notre mission en particulier; j'aurai soin de satisfaire votre pieuse curiosité. Il ne se passe point de jour que je ne prie le Seigneur de répandre ses grâces les plus choisies sur celui qui m'a procuré le plus grand des biens en me faisant recevoir dans la Compagnie. Priés le aussi incessamment pour moy et pour ma mission.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect dans l'union de vos saints sacrifices,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

F. NAU, de la compagnie de Jésus.

Au sault St Louis, le 2 octobre 1735.

LETTRE DU PÈRE NAU À MADAME AULNEAU

Mademoiselle,

Je n'ay garde de blâmer les sentiments que la nature vous inspire à l'égard de votre cher fils, le R. P. Aulneau. Ils sont trop justes et trop raisonnables. Plus le P. Aulneau a de mérite, plus vous devez être sensiblement touchée de vous voir séparée pour toujours d'un si aimable fils; vous pleurez avec raison votre fils, comme s'il était mort à votre égard: mais vous le pleurez chrétiennement, et il n'y a point de danger que la tendresse maternelle aille en vous à quelque excès; s'il y avoit quelque chose à craindre de ce côté là, votre christianisme scauroit bien le corriger. Rien de plus héroïque que le nouveau sacrifice que le cher Père Aulneau vient de faire en partant pour la mer de l'ouest; mais après tout c'est son état qui demande de luy de pareils sacrifices. Une si noble entreprise étoit digne de son grand cœur. D'ailleurs l'obéissance vouloit qu'on s'en chargeât. Je trouve pour le moins autant de grandeur d'âme dans la soumission que vous avez aux ordres de la Providence, que dans l'entreprise du P. Aulneau. Il doit vous en coûter infiniment pour vous élever ainsi au dessus des sentiments de la nature, et pour sacrifier la tendresse maternelle à la gloire du Seigneur, mais plus il vous en coûte, plus votre générosité est méritoire devant Dieu. J'ay vû icy pendant quinze jours, peut-être pour la dernière fois, le cher Père Aulneau, il étoit plein de force et de santé et ne soupairoit qu'après la conversion des sauvages de la mer de l'Ouest. Il se mit en route trois semaines après la Pentecoste, pour un terme qui est à onze ou douze cents lieues d'icy, où jamais aucun François n'est encore allé; et où il n'arrivera luy-même que l'an prochain. Je vous avoue bonnement que dans cette occasion je n'eus pas tant de courage que vous. Je l'embrassay les larmes aux yeux, lorsqu'il étoit encore dans la maison, et je m'allay cacher pour n'être point témoin de son départ. Depuis j'ay reçu de luy une lettre écrite le 27^e juillet de la mission de Misilimakina, à trois cent lieues d'icy, où il s'étoit reposé pendant huit jours, et d'où il partoît pour se rendre à un fort françois qui est à près de 700 lieues d'icy. Il est apparemment bien près de son terme pour cette année; il reprendra sa route aussitôt après la fonte des glaces. Je ne crains point de vous dire que c'est le voyage le plus long, le plus pénible et le plus dangereux que jamais missionnaire ait fait en Canada. Il ne manquera point de vivres; mais ces vivres consistent en un peu de farine dont ils font de la colle et du bled d'inde dont ils font la sagamité. Il a pourtant avec luy un domestique bon chasseur, qui luy fera manger de tems en tems du gibier. Il a une assez bonne escorte, mais si les peuples inconnus qu'il va chercher ont quelque mauvaise intention contre luy que pourront faire vingt François contre une nation entière; vous voyez, ma chère mère, que je ne ménage guerre votre tendresse mais vous voulez que je vous parle sincèrement. Je recevray l'an prochain des lettres du P. Aulneau; peut-être me donnera-t-il lieu de vous apprendre de plus agréables nouvelles que cette année cy. Pour ce qui est de moy, je suis dans la plus belle mission du Canada, où je ne manque de rien, ma santé a pourtant été un peu altérée par une attaque de goutte que j'ay eu ce printemps, et dont je me sens encore, mais il faut bien souffrir quelque chose pour Dieu. Sans cette goutte il n'y auroit que des douceurs pour moy. J'ay reçu fidelement les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les deux premières sont venues par la même voye. Recom-

mandez moy souvent au Seigneur, ma tres chère mère. Je le prie tous les jours d'augmenter votre courage et votre résignation à sa sainte volonté.

J'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Mademoiselle,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L. NAU, de la compe de Jesus.

Au Sault St. Louis, ce 3e octobre 1735.

Je vous prie de m'excuser auprès de madame Aulneau, religieuse de la foy, à Fontenay. L'occasion qui doit porter mes lettres à Québec me presse trop pour pouvoir luy écrire. Si elle pouvait l'an prochain m'envoyer une petite pacotille de chapelets et d'autres béatilles je lui en aurois obligation infinie. Je tascherois d'en envoyer une partie au P. Aulneau.

• LETTRE DU PÈRE AULNEAU AU PÈRE BONIN

Fort St-Charles, 30 avril 1736.

Mon Reverend Père,

P. Ch.

Les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire l'année dernière, 1735, vous auront sans doute surpris. Je prends la liberté de vous y demander des choses que mon peu d'expérience dans les missions où la Providence m'a apelé et je ne say quelle fantaisie ont peu me determiner à vous demander, aussy ne seray-je nullement surpris sy vous n'avez eü aucun esgard à mes demandes. Je vous prie seulement de vouloir me pardonner la peine et l'embarras qu'elles auraient peu vous causer. La vie errante qu'il me faut mener m'empesche de trainer avec moy autre chose que ce qui est absolument nécessaire. D'ailleurs, l'argent qu'on devait vous remettre aurait, sans doute, à peine suffi pour acheter la quatriesme partie de ce que je demando s à votre reverance. Encore une fois, mon R. Père, excusés mon indiscretion.

Je suis arrivé au fort St Charle le 23e 8b 1735. J'étois party de la mission des Iroquois du Saut Saint Louis le 21e juin, jour de Saint-Louis de Gonzague sous la protection de quy, je creu que la Providence voulait que je me misse en permettant ainsy que le jour de mon départ et de mon entière séparation de tout ce quy pouvait encore me faire plaisir, fust contre toutes les apparances prolongé jusqu'au jour de la feste de ce grand saint. Avecq le secours d'un aussy puissant protecteur, j'ay fait tout mon voyage en parfaite santé. Il a été à compter decents lieues, presque tout par eau et en canot.....

Prison d'Etat. 2 Montreuil

Sep: 1839:

Mon cher Mons^r Beauvry,

Vous exprimer combien je suis sensible aux
bons procédés que vous avez eu pour moi pendant ma
detention, est le seul moyen que j'ai de vous en
remercier. Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai trou-
vé en vous un ami, qui sentait nos peines, compa-
tissait aux misères des Prisonniers et cherchait à
les alléger autant qu'il était en son pouvoir.

Veillez conserver ce peu de lignes; c'est le seul
souvenir que puisse vous laisser de lui, en ce mo-
ment, un Compatriote partant pour l'exil, et
qui sera toujours flatté de pouvoir se dire,

Votre Ami reconnaissant

Guil. Lévêque.

Mons^r Pierre Beauvry }
Commissaire de la Prison. }

LETTRE DE GUILLAUME LÉVESQUE À PIERRE BEAUDRY (SEPTEMBRE 1839)

Prison d'Etat, à Montréal, Sep. 1839

Mon cher Mons^r Beaudry,

Vous exprimer combien je suis sensible aux bons procédés que vous avez eu pour moi pendant ma détention, est le seul moyen que j'aie de vous en remercier. Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai trouvé en vous un ami, qui sentant nos peines, compatissait aux misères du Prisonnier et cherchait à les alléger autant qu'il était en son pouvoir.

Veillez conserver ce peu de lignes; c'est le seul souvenir que puisse vous laisser de lui, en ce moment, un compatriote parlant pour l'exil, et qui sera toujours flatté de pouvoir se dire,

Votre Ami reconnaissant,

GUIL. LÉVESQUE.

Mons^r PIERRE BEAUDRY,

Commis de la Prison.

J'ai passé chez le Père Saint Pé à Missilemakina... Je suis retourné quinze lieues sur mes pas pour aller reprendre la route du lac Supérieur. J'ay costoyé ce lac l'espace de deux..... suivant à l'ordinaire le nord, quelquefois l'ouest et le sorouest..... du lac Supérieur. J'ai entré dans les terres qui sont au nord du lac... et après avoir marché presque toujours à pied l'espace de deux ou trois jours, j'ai fait route tantost à l'ouest, tantost au sorouest, quelquefois mesme au sud, au travers de plusieurs lacs parsemés. Plusieurs de ces lacs ont plus de cent lieues de tour. On compte du haut du lac Supérieur au fort Saint Charles d'où j'ay l'honneur de vous escrire, trois cent lieues. Je les ay fait presque toujours au travers des flammes et etouffé par une épaisse fumée qui ne nous a jamais permis de voir une seule fois la lumière du soleil. C'estoit les sauvages qui dans leurs chasses avaient mis le feu dans les bois, sans croire cependant qu'il deut faire un sy horrible embrasement. Une si longue route faite en tout autre pays, auraitourny bien des objets divertissants et capables de piquer la curiosité mais tout ce qu'on voit dans ces vastes contrées se termine à des lacs, des rochers, des forests immenses, des sauvages et quelques bestes féroces. Ainsy, mon R. Père, je ne puis vous faire part de rien qui mérite votre attention. Cependant sur les bords d'un grand lac, que nos François appellent le lac de la Croix et quy est à environ six vingt lieues d'icy, je crus voir la lune éclipsee. C'estait le premier d'octobre; sy ce n'était pas de la fumée et que ce fust véritablement une éclipse, elle finit sur les neuf heures du soir. J'ay aussy aperceu plusieurs fois, surtout dans le lac Huron, de grandes lumières boréales, mais mon incapacité plus encore que la lassitude ne m'a pas permis de les observer d'une manière à vous en donner une juste idée, nous aurons eu icy tout l'hiver le même spectacle et il ne s'est passé presque aucune nuit sans que le nord ne parût en feu et avecq les mesmes lumières. Pour ce qui est, mon R. Père, du fort Saint-Charles ou j'ay passé l'hiver ce n'est autre chose que quatre rangs de pieux de douze à quinze pieds de haut quy forment un quarré long au millieu duquel sont renfermées quelques méchantes cabannes de pièces de bois et de terre glaise convertes d'écorce. Il est environ a une lieue dans la... de 60 a 70 lieues au sorouest du lac des Bois. Ce lac mesure quarante lieues de tour. Sa plus grande longueur est nord... Il communique par plusieurs rivières dans d'autres lacs, quy tous se deversent dans un autre que les sauvages disent plus grand que le... Ils l'appellent Ouinipignon. Ce dernier forme ensuite trois rivières quy ont leurs embouchures dans la mer au-dela (ainsi que je puis conjecturer de ce qu'en disent les Kristinaux) du port Nelson. C'est sur les bords de ce dernier lac, environ à cent cinquante lieues d'icy, que je compte aller passer une partie de l'esté prochain et de l'automne avec les Assiniboels quy occupent toutes les terres quy sont au sud de ce lac. Les autres parties de ce lac sont occupées par les Kristinaux qui tiennent non seulement presque tout le nord jusqu'à la mer mais encore une étendue de pays immense à commencer depuis le lac des Bois quy est tout entier de leur domination, jusque bien avant au delà de Ouinipignon. Vers la Toussaint, si c'est la volonté du bon Dieu, je compte, avec ceux des François qui voudront courir les mesmes perils que moy, me joindre aux Assiniboels, quy tous les ans partent sur les premières glaces, pour aller chercher du bled d'Inde chés les Kaotiouak ou Autelsipouns, pour lesquels mes supérieurs me font faire ce long voyage; de l'Ouinipignon chez eux on compte deux cent cinquante lieues mais comme nous ne marcherons qu'en chassant nous en ferons peut estre plus de quatre cents. Sy j'y puis arriver de bonne heure, je ne me contenteray pas de voir

les premiers villages du Koatiouak mais je m'avanceray le plus long que je pourray, le long de la rivière qu'ils occupent dans laquelle nos Kristinaux disent avoir vu les loups marins ce qui serait une preuve qu'elle ne serait pas bien esloignée de la mer. Vers le milieu de mars je partiray pour retourner sur les bords de l'Ouinipignon. J'oubliais de vous dire, mon R. Pere, que le fort St Charles est, selon Monsieur de la Jemmeraye, enseigne dans le detachment de la marine de ce pays, par les 48d 5 minutes. Voilà, mon Révérend Père, tout ce que je puis vous dire pour le présent de ces pauvres pays, peut estre mesme, me suis-je mal exprimé sur bien des choses, mais je suis bien persuadé que vous m'excuserés. D'ailleurs, je ne vous garantis pas tout ce que je vous ay rapporté et que je ne sçais pas par moy-mesme mais seulement sur le témoignage des sauvages et de quelques François dont l'expérience est un peu plus grande que la miene. Peut estre qu'un jour viendra où je pourray vous donner des connaissances plus certaines de ces vastes pays si peu conneus. Je n'ay hazardé de vous parler de ces contrées que dans le dessein de vous faire plaisir. Pour ce quy est des sauvages de ces contrées et en particulier des Kristinaux, je ne crois pas que sans un miracle on puisse jamais les engager à embrasser la religion, outre qu'ils n'ont point de demeures fixes et qu'ils vivent toujours errants dans les bois et séparés les uns des autres. Ils sont superstitieux et débauchés à un point qu'on ne saurait exprimer. Ce qu'il y a de plus déplorable c'est que le desmon se sert mesme de ceux qui devraient tacher de les en retirer, pour les retenir dans les fers. Les Anglais et les François par la plus damnable avarice les ont mis dans le goust de l'eau de vie et ont ainsy esté cause qu'ils ont adjouté à leurs autres vices, celuy de leur ivrognerie de telle sorte que l'eau de vie est toujours l'âme de leur conversation et l'objet de leur demande et qu'on ne peut compter sur eux que autant qu'on leur donne de quoy s'ennivrer. Le bon Dieu a desja puni plusieurs de ceux des François qui font ces infâmes commerces en permettant qu'ils s'y ruinassent, mais la perte des biens temporels, ny la crainte de perdre Dieu mesme pour une éternité, n'a encore peu abolir un sy honteux négoce et voilà mon R. Père, une des plus grandes croix qu'ayent à souffrir dans ce pays-cy les missionnaires et ce quy a fait détruire plusieurs belles missions et fait abandonner la religion à plusieurs sauvages. Il y a encore parmi les Mousouis, voisins des Kristinaux, et parmi les sauvages, dans le haut du lac Supérieur, plusieurs sauvages qui ont reçu le saint baptême et que l'ivrognerie a replongés dans leur ancienne superstition. Je dois pourtant rendre cette justice aux François avecq quy j'ay voyagé qu'ils n'ont pas fait cet infâme traficq, et que malgré les demandes que leur ayent faites les sauvages, ils ont aymé mieux refuser les avances qu'ils leur avaient faites pour des échanges que de leur donner de l'eau de vie. Malgré les vices honteux de ces pauvres infidelles Dieu a permis qu'ils conservassent encore parmi eux certaines idées quy pourraient peut-estre servir à les ranger à la religion. Ils reconnaissent l'immortalité de leurs âmes. Après la séparation du corps, elle va joindre celle des autres sauvages morts mais celles-cy n'ont pas toutes la mesme demeure. Les unes sont dans des prairies enchantées où on voit toutes sortes de bestes qu'elles tuent sans peine et de la viande desquelles elles se regallent perpétuellement les unes les autres, aussy ne voit-on dans ces prairies que chaudières sur le feu, danses, que jeux. Voilà leur paradis. Mais il y a un pas bien dangereux à passer pour y parvenir. Pour cela, il faut traverser un large fossé quy d'un costé est plain d'une eau bourbeuse puante et pleine d'écume, et de l'autre, de feu et de flammes terribles. Tout le secours que l'on a pour faire ce passage est un sapin appuyé par les deux bouts sur les côtés du fossé; l'écorce du sapin

est toujours fraîchement lavée et d'un bout à l'autre il est couvert d'une gomme aussy glyssante que la glace. Sy les âmes qui veulent aller dans les prairies enchantées, ont le malheur de tomber dans cette dangereuse traversée, il n'y a plus de ressource; elles sont condamnées pour toujours ou à boire de cette écume bourbeuse et puante, ou à bruler dans les flammes, selon le costé où elles tombent, voilà leur enfer. Voilà quelque idée obscure de ce qu'il en doit couter pour aller au ciel.

Je ne vous parle point de mille autres extravagances que je ne fais encore qu'entrevoir, parce que je n'entends pas encore assés bien leur langue. Sy cela vous fait plaisir, je pourray dans la suite vous entretenir. Je suis le premier missionnaire quy ait encore entrepris de déchiffrer la langue des Kristinaux.

Tous p..... je n'y suis pas encore fort habile. Je n'en apprends que peu dans tout cet hyver ayant tous été en guerre contre les Maskoutepoels ou Sciours des Prairies. Ils en ont détruit quelques cabanes et quelques-uns d'eux sont venus avec quelques-uns d'eux et quelques chevelurres quy sont les plus précieux trophées de leurs victoires. Cette guerre a été cause que nous avons beaucoup à souffrir cet hyver n'ayant eu autre chose pour nous nourrir que d'assés mauvais brochets bouillis ou séchés au feu. Les Kristinaux ne sont pas à beaucoup près aussi nombreux que les Assiniboels, mais ils sont beaucoup plus braves ou plustôt plus féroces et plus cruels; ils se tuent les uns les autres sur le moindre soupçon, la guerre et la chasse est toute leur occupation. Ils n'ayment pas à apprendre leur langue, de sorte que le peu que j'en scay, c'est malgré eux que je l'ay appris. J'espère cependant estre en estat avant mon départ pour les Koatiouaks de leur annoncer l'évangile. Le démon est l'unique idolle qu'ils reconnaissent et c'est à luy que se determinent toujours leurs bizarres sacrifices, quelques-uns d'eux m'ont dit l'avoir veu plusieurs fois visiblement, ils le craignent beaucoup parce que de leur aveu il ne leur fait que du mal, et c'est pourquoy ils l'honorent au lieu qu'ils ne pensent pas mesme à Dieu parce qu'il ne leur fait que du bien. Ils avouent qu'ils ont tout reçu de luy et qu'il est l'auteur de tout, aussy ne sont-ils pas surpris quand on leur parle des prodiges qu'il a souvent opérés, la resurrection d'un mort n'a rien mesme qui les estonne; et un jour un Mousouis, entendant parler de celle du Lazare, dit "Belle merveille que Dieu l'ait ressuscité, Il luy avoit déjà donné une fois la vie, il pouvoit encore bien luy donner une seconde". Quand on leur parle de la religion chrestienne, une de leurs grandes ressources pour ne pas l'embrasser c'est que les sauvages ne sont pas faits pour cette religion. Mais la vraye raison qu'ils ne veulent pas avouer c'est la crainte qu'ils ont du démon et la nécessité où ils seroient de renoncer à ce qu'ils appellent leurs religions auxquels ils s'imaginent ne pouvoir renoncer sans estre sur le champ frappés de mort. Priés le Seigneur, mon R. Père, de vouloir bien éclairer ces malheureux esclaves de l'enfer et de leur toucher le cœur. Conjurés-le surtout d'envoyer dans ses vastes contrées de zélés ouvriers pour leur annoncer l'évangile et les forcer avecq le secours du ciel d'aymer et d'embrasser une religion qu'ils ne peuvent s'empêcher de respecter. Je suis persuadé que sy on estoit cinq ou six missionnaires dans ces pays, on y pourroit faire quelque fruit, surtout parmi les Assiniboels et les Koatiouaks beaucoup plus dociles que les autres, mais que peut faire un seul homme dans une étendue de pays dont on ignore les limites? A peine a-t-on parlé à un de la religion, et a-t-on conçu quelque faible lueur d'espérance, qu'obligé pour vivre d'errer dans les bois, le démon luy suscite mille suposts quy l'en détournent et quy luy font honte d'avoir mesme escouté ce qu'on luy a dit sur la religion. Au lieu que plusieurs missionnaires dispersés de

différents costés, les tiendraient comme bloqués et à peine seroient-ils sortis des mains de luy qu'ils retomberoient dans celles de l'autre, d'ailleurs je suis trop faible et trop misérable pour commencer un ouvrage qui demanderoit un homme d'une sainteté consommée. J'ay eu beau le représenter avant mon départ on n'a pas voulu m'écouter. On m'a promis qu'on m'enverroit quelqu'un cette année; si on me tient parole, j'espère de la miséricorde du bon Dieu que dans quelques années je pouray vous donner quelques nouvelles quy vous feront plaisir. Avant qu'il puisse me joindre, je compte savoir passablement la langue des Kristinaux et un peu celle des Assiniboels. Le Bon Dieu m'a donné assés de facilité pour comprendre ces bizarres jargons. Enfin, mon Révérend Père, toute la réussite de ces projets est connue de Dieu seul, peut-estre qu'au lieu d'apprendre la nouvelle de l'exécution vous apprendrés la nouvelle de ma mort. La route qui me reste à faire est une route de..... lieues sans trouver de tristes restes de la barbarie et de la fureur des sauvages de ces contrées, il en sera comme il plaira au bon Dieu; du meilleur de mon cœur je luy feray le sacrifice de ma vie. Il y a déjà trop longtemps que je l'emploie à l'outrager; Il ne scaurait se venger trop tot de mes perfidies. Je vous prie, mon Révérend Père, et me jette en esprit à vos genoux pour vous conjurer de vous souvenir dans vos SS. SS. du plus indigne de tous les hommes. C'est dans leur union que je suis de votre Re le très humble et obéissant serviteur,

J.-P. AULNEAU, J. M. J.

Je vous prie, mon R. P., d'assurer de mon respect le R. P. supérieur et tous nos R. Pères; je me recommande à leur SS. SS.

Cependant comme nos derniers canots partent et que, apparemment, je n'auray plus d'occasion pour écrire sytot je me hâte et je finis pressé par ceux qui doivent porter cette lettre. Daignez me recommander souvent à Dieu dans vos saints sacrifices et croyez qu'on ne peut estre avec plus de respect,

Mon Révérend Père,

LETTRE DU PÈRE BESSON À MADAME AULNEAU

Madame,

Je reçus hier au soir à 8 heures et demie la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, celui de nos pères qui me la remit me dit qu'il l'avoit depuis long tems, mais qu'il n'avoit pas pensé à me la rendre, sa négligence a failli à me priver du plaisir de la recevoir, je serois parti lundi dernier à cinq heures du matin si les vens eussent été les mêmes que dimanche, je me félicite de ce qu'en différent mon départ ils m'ont procuré votre lettre, vous m'auriés accusé de négligence à vous répondre, vous auriés eu raison, je n'aurois pourtant point eu de tort, puisque je n'aurois pas reçu votre lettre. Je suis obligé au cher Père Aulneau de ce qu'il a voulu se souvenir de moy dans la lettre qu'il vous a écrite, encore plus sensible à celle que vous vous êtes donnée la peine de m'écrire pour me souhaiter un heureux voyage; j'aurois fort voulu partir pour le Canada, j'avois demandé cette mission en particulier à notre Père Général, je luy avois meme marqué que je me sentois plus de force

pour supporter le froid que le chaud, il m'avoit promis dans la réponse qu'il me fit qu'il seconderoit mon inclination, il en a disposé autrement, les pressans besoins de la mission de Cayenne l'y ont déterminé, il faut se soumettre à la volonté de Dieu, je vous avoue pourtant que je fus un peu étonné quand j'appris la nouvelle de ce changement, je ne scavois alors que fort confusément ce que c'étoit que la mission de Cayenne, je regardois ce pays comme extrêmement chaud, et par là fort contraire à ma santé, aussi ne l'acceptay-je qu'après avoir fait le sacrifice de ma vie au Seigneur, j'espère qu'il luy aura été agréable, j'ay pourtant appris depuis que je suis parti de Poitiers par des gens qui ont demeuré dans le pays, que le chaud ny étoit pas si grand qu'il devoit naturellement l'être vu sa situation qui est presque sous la ligne, cet avantage ne me dédommage pas du plaisir que j'aurois eu de voir mon cher ami le Père Aulneau, je lui avois promis d'aller le joindre, il a pu vous l'apprendre avant son départ de France, il scavoit mes intentions pour les pays étrangers depuis que nous demeurions ensemble à La Rochelle, l'amitié nous avoit unis, la Providence divine nous sépare, l'éloignement où nous sommes ne la diminuera pas, du moins je m'en flatte; je n'avois pas les vertus nécessaires pour un pays où il y a tant à souffrir que dans celui où il est, j'aurois peut être été un obstacle aux biens qu'il fera dans ces régions barbares, j'espère qu'ils seront grands, son zèle ardent, ses grandes vertus, son amour pour les souffrances me le font espérer, vous devés vous féliciter d'avoir un fils digne de vous, qui va le premier annoncer le mystère de la croix à des nations qui ne l'ont jamais connu; le caractère des peuples à la conversion desquels il est destiné nous fait croire que ses travaux ne seront pas inutiles, moins barbares que les autres sauvages du Canada ils en seront peut être plus portés à profiter des utiles leçons qu'on leur fera d'un Dieu mort pour leur salut. Ces Quantchipouanes ont des bœufs et des chevaux pour cultiver la terre, ce qui marque qu'ils ne sont pas si coureurs que les autres. Les Indiens pour lesquels je suis destiné, ne sont pas moins coureurs que les sauvages du Canada, la chasse et la pêche font tout leur travail, ils portent toujours un couteau à la main comme en France on porte une canne, d'ailleurs d'une humeur assés douce pourvu qu'on ne leur fasse pas de mal, ou qu'ils ne s'imaginent pas qu'on leur en fait. Pour les convertir d'une manière solide, il faut tâcher de les fixer, leurs courses les desrangent beaucoup, je seray dans la terre ferme, aux environs du fleuve des Amazones, à mille lieues ou environ du Canada, je ne désespère pas, si Dieu me conserve la vie et la santé, de voir le Père Aulneau, on ne sait pas ce qui peut arriver, nous avons de nos Pères en Cayenne qui y sont venus du Canada, peut être y en aura-t-il qui de Cayenne iront en Canada; si je n'ay pas le bonheur d'embrasser ce tendre ami dans ce monde, j'espère que je le reverray au ciel; les occasions de me sanctifier ne me manqueront pas, je n'ay qu'à en profiter, je n'auray pas tant à souffrir du froid, il est vray, mais j'auray d'autres incommodités qui équivaudront à celle là. Priés le seigneur pour moy afin que je sache les mettre à profit, et que je devienne tel que je dois être pour travailler utilement à mon salut et à celui des autres; puisque vous regardés les missionnaires comme vos Pères, vos frères et vos enfants, daignés me mettre au nombre des derniers, si pour le mériter il suffit d'avoir de l'attachement pour vous et pour toute votre famille, je crois en avoir autant que tout autre. J'ay eu l'honneur de vous voir deux ou trois fois à Luçon, j'ay vu votre fille à Fontenay, j'en ay entendu parler à nos Pères avec éloge, j'ay connu particulièrement vos trois fils, je scay ce qu'ils sont et ce qu'ils valent, je ne puis m'empêcher de les estimer et d'avoir toujours un tendre attachement pour eux, quoy que je n'aye pas vu Mi-

chel depuis qu'il étoit mon écolier, j'ay appris qu'il étoit tres attaché à son devoir, et qu'il vous donnoit tout lieu d'être contente de luy par son exactitude à répondre aux soins que vous prenés de son éducation. Quand vous luy ecrivés, je vous prie de l'assurer de mon souvenir; j'ay été tres sensible au voyage qu'il fit à Luçon croyant m'y trouver, je l'aurois vu avec un vray plaisir, je contoie effectivement d'y aller, l'obéissance m'apella ailleurs; ne m'oubliez pas aussi lorsque vous ecrivés en Canada. J'écrirois au P. Aulneau si je ne craignois que ma lettre ne se perdit, je le feray peut-etre si notre voyage est differé pour long tems, quoy que nous n'attendions que les vents favorables pour partir, le tems ne paroît pas se disposer à nous en donner; je ne manquerai pas à vous donner de mes nouvelles non seulement apres mon arrivée en Cayenne, mais encore tous les ans et plus souvent, si je trouve des voyes pour le faire, vous me ferés un vray plaisir de me faire l'honneur de me donner des vostres et de celles de votre famille, je me recommande à vos prières, soyés persuadée que je ne vous oublieray point dans les miennes.

J'ay l'honneur d'etre avec toute l'estime et le respect possible,

Madame,

Votre très humble et tres obéissant serviteur,

BESSON. j.

LETTRE DU PÈRE BESSON À MADAME AULNEAU

Kourou, 18 mai 1736.

Made,

Je tiens la promesse que je vous fis dans ma réponse à la lettre obligeante que vous me fistes l'honneur de m'ecrire à La Rochelle. Je ne puis guère encore vous apprendre que le détail de mon voyage, il a été heureux. J'ay souffert du mal de mer en allant de La Rochelle au vaisseau, mais dans le vaisseau je n'ay ressenti aucune incommodité, Dieu m'a fait une grande grâce de me conserver la santé malgré les mauvais temps que nous avons eus pendant près d'un mois, les vents nous ont été si contraires que nous étions obligés d'aller tantôt du côté de l'Irlande tantôt du côté du Portugal, tantot du côté de l'Afrique. L'endroit où nous avons eu plus à souffrir, c'est au cap de Finistère, après huit jours de marche forcée, nos officiers s'estimèrent heureux, de se trouver au même endroit, nous n'y étions pourtant pas en sûreté, nous étions à la cape, les vents et la mer nous poussaient sur un rocher, tous nos officiers passaient les jours et les nuits sur le pont. Le capitaine avait pris la résolution de relâcher sur les côtes d'Espagne, lorsque Dieu voulut bien nous donner un vent favorable suffisant pour nous tirer de ce danger, notre voyage a été de cinquante quatre jours, je ne resteray à Cayenne que quelques jours. Je suis à Kourous avec le Père Lombard, ce Père est chez les indiens depuis 27 ans, il a ramassé environ 600 Indiens dont la vie est fort édifiante, ces peuples sont inconstants, c'est pour cela qu'on tâche de les rassembler affin de pouvoir veiller sur leurs conduite, et les instruire toujours pour les fortifier de plus en plus dans la religion;

ce zélé missionnaire a eu beaucoup à souffrir, il a été obligé de faire de ce peuple des hommes avant d'en faire des Chrétiens, auparavant ils n'avaient aucune religion, et il est bien difficile de faire bien prendre les sentiments de christianisme à des gens qui n'ont jamais été soumis à aucune loy, ils sont très jaloux de leur liberté, vouloir y donner atteinte serait gêner tout, c'est pour cela que le roy a défendu aux François de s'établir parmi eux, et de les inquiéter; il y a icy des gens de quatre nations différentes, les galibet sont en plus grand nombre, c'est la nation polie du pays, leur politesse ne va pourtant pas fort loin, elle consiste à être un peu moins sauvages que les autres nations; on connaît déjà plus de trente peuples différents, il y en a dans les terres, qu'on n'a pas encore découverts, à ce que disent les sauvages même, c'est à nous autres missionnaires à le faire.

J'espère que nous en viendrons à bout, pourveu qu'il nous vienne du secours et que Dieu nous soutienne de sa grâce, je doys partir après la fête de Dieu pour aller chez les Pirious des prairies pour lesquels je suis destiné, il me faudra apprendre leur langue avant de pouvoir travailler à leur conversion; ils paraissent bien disposés, ils demandent des missionnaires, aussi bien que plusieurs autres peuples, mais nous ne sommes pas assés de missionnaires pour fournir à tout. La vie est très dure, toujours demeurer dans les bois, toute cette vaste étendue de pays n'est autre choses, et ces bois sont remplis de serpens et de tigres d'une grandeur prodigieuse, point de pain dans le pays où je vais, on ne peut point y transporter de farine à cause des cascades du fleuve d'Oyapok, il faut le remonter dans un canot creusé dans un arbre et fort léger pour qu'on puisse le transporter dans tous les endroits où il faut monter les sauts, par là vous voyés que je n'ay guère perdu pour le pays en allant pas joindre le cher Père Aulneau. Je trouveray ici mon Canada. J'auray à la verité des sauvages moins féroces, mais aussi je serai éloigné d'un ami que j'aimais tendrement et qui, à ce que je croy, me payait de retour. Dieu l'a voulu; que sa sainte volonté s'accomplisse; heureux si je puis faire connaître Jesus Christ à des peuples qui n'en ont point de connaissance. J'y travailleray tandis que Dieu me conservera la santé, priés le pour moy affin qu'il m'accorde les forces et les grâces nécessaires pour travailler à la sanctification de ces pauvres Indiens et à la mienne, quand vous écriés au Père Aulneau, assurés le bien de mon estime et de l'amitié que je conserve pour luy, bien des compliments à Michel. J'auray l'honneur de vous écrire lorsqu'il se présentera quelque occasion pour le faire, comme vous m'aviés paru le souhaitter. Je vous prie de me faire le plaisir de me donner de vos nouvelles et de celle de votre cher fils lorsque vous en recevrés. Je ne seray éloigné d'icy que d'environ 80 lieues. J'ay etc...

BESSON,

d. l. c. d. Jesus

missionnaire à Cayenne.

LETTRE DU PÈRE NICOLAS DE GONNOR AU PÈRE...

Mon Révérend Père,

Plusieurs raisons m'engagent aujourd'hui à prendre la liberté de vous escrire, c'est premièrement pour vous assurer que j'ay toujours conservé pour votre Révérence une estime qu'y va jusqu'à la vénération, et que mon respect et mon dévouement pour vous sont au dessus de toutes mes expressions; je me suis desjà reproché

bien des fois de ne vous avoir pas plus tôt temoigné mes sentiments à cet egard et d'avoir tant déferé à m'acquitter de mon devoir et à vous marquer la reconnaissance que j'aurai toujours pour toutes les bontés que vous avez eues pour moy en plusieurs occasions et en particulier lorsque j'estais dans le séminaire de Luçon que vous gouvernez depuis sy longtemps avec autant de sagesse que de succès. C'est ensuite pour vous prier de faire scavoir de la manière que vous jugerez la plus convenable à la mère du P. Aulneau, la mort de son cher fils que nous avons scu depuis peu avoir esté massacré au mois de may dernier, par des sauvages errants nommés Scioux des prairies, comme il allait de sa mission à une autre pour se confesser, et consulter sur des embarras que luy causaient sa grande délicatesse de conscience. Il a été généralement regretté et parmy nous et parmy les séculiers parce qu'il étoit généralement estimé de tout le monde. Il prêcha l'an passé au Carnaval avecq l'applaudissement de toute la ville de Kebec quy estoit à son sermon ou quy en entendit faire l'éloge à ceux quy y estoient. La foule cependant quy y assista, l'écouta toujours avec grande attention et témoigna ensuite en estre fort satisfaite, quelque temps après, il soutint son quatriesme examen avec toute la facilité et le succès possible quand il fut nommé pour la mission la plus esloignée de toutes celles du Canada et par conséquent la plus rude et la plus destituée de tout secours humain, puisque les années précédentes il y estoit mort deux ou trois hommes de faim. Il sentit une répugnance extrême parce qu'il falloit y aller seul de missionnaire, n'y en ayant pas assez pour en mettre deux dans chaque poste ny mesme pour les remplir tous, cependant, il surmonta par zèle et par obéissance cette répugnance avec une générosité quy charma ceux quy savaient ses peines et fit croire aux autres quy n'en savaient rien, qu'il avoit naturellement beaucoup de plaisir d'aller à la découverte d'un nouveau pays. En un mot, mon R. P., c'estoit un vrai Jésuite et un homme vraiment apostolique. J'en puis mieux parler qu'un autre parce que ayant été, comme vous savez, mon escolier dès qu'il fut arrivé en Canada, nous nous attachâmes l'un à l'autre sy étroitement que nous n'avions rien de caché entre nous; je le regrette infiniment et comme missionnaire et comme amy, toute notre mission est affligée de sa perte mais je suis plus affligé qu'aucun de la mission. Ce qui me console, c'est que je suis persuadé que Dieu n'a abrégé sytot ses jours que pour récompenser plus tôt ses vertus apostoliques. Il semble mesme lui avoir révélé qu'il recevrait bientôt le prix de ses travaux car il m'escrivoit quinze jours avant sa mort: continuez, mon très cher Père, à prier Dieu pour moy et à me recommander à la Sainte Vierge. J'espère bientôt finir ma carrière mais je crains de la mal finir. Il a été surpris avec vingt autres François, on ne scait pas comment ils ont été tués, on n'a aperçu aucun signe de defance, on n'a pas vu non plus que les barbares les aient tourmentés comme ils font ordinairement à ceux qu'ils prennent en guerre. On conjecture qu'ils les ont surpris dans le sommeil et assommés tout d'un coup après quoy ils les ont à tous separé la teste du reste du corps. On dit pourtant qu'à la situation où on a trouvé le corps du Père il est à croire qu'il estoit à genoux lorsqu'on luy a tranché la teste. C'est pourquoy, un de ceux quy l'ont trouvé a pris sa calotte disant: tout pauvre que je suis je ne la donnerais pas pour mille escus. Quoique nous ne doutions pas de son bonheur éternel, cependant je crois que vous luy accorderez et lui procurerez les suffrages ordinaires de la compagnie; sy vous voyez la mère du cher défunt ou sy vous luy escrives, je vous prie de luy témoigner la part que je prends à son affliction que je suis trop affligé moy-mesme pour pouvoir la consoler autrement qu'en priant le Dieu des consolations de luy accorder toutes les grâces dont elle

aura besoing pour soutenir un sy rude coup. Permettés moy de finir icy, M. R. P., car je sens que je ne puis plus tenir contre la douleur qui me presse. Je suis avecq un profond respect dans l'union de Vos S.S.S.S. Prières,

A-N. Dame de Laurette.

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DEGONNOR, J.

Missionnaire des Hurons.

Mes tres humbles assurances de respect à tous les R. P. du séminaire et en particulier au P. Bonin, au P. Moreau et au P. Pillex qu'on m'a dit y estre sans oublier le Père Faure, s'il y est encore, comme on me l'a dit. Je salue aussy très humblement les régents et tous vos messieurs.

LETTRE DU PÈRE BESSON À MADAME AULNEAU

Madame,

Crainte de manquer à la promesse que je vous ay faite de vous donner de mes nouvelles, je devance l'arrivée du vaisseau du Roy; je n'ay pas de grandes choses à vous marquer, je suis encore fort peu avancé dans la connaissance de la langue des Pririous. Leur langue est difficile à apprendre et je n'ay aucun secours ny ne puis guerre en espérer, n'ayant dans tout ce pays qu'un esclave quy scache leur langue et quy entande un peu le françois, le moyen de l'avoir cet esclave, on ne les preste pas pour rien dans ce pays. J'ay la douleur de voir mourir des gens sans pouvoir leur estre d'aucun secours pour leur salut. Je souhaiterois fort que tous ceux quy meurent fussent petits enfants, je pourois leur administrer le Saint Baptesme. J'en ay desja baptizé quatre, mais pour les adultes je ne puis encore rien faire et ne le pouray apparament de longtems; nos sauvages parlent avecq une extrême vitesse fort bas et fort confusément, ne prononçant presque jamais les mots tout entiers. Aussytost que ma santé me l'a permis j'ay commencé à faire le dictionnaire de leur langue. Un dictionnaire du jargon Galibi que j'ay aporté icy m'a beaucoup servi pour cela, j'ay déjà recueilly grand nombre de leurs mots, je n'en suis pas pour cella fort avancé, Il faudrait encore scavoir leur manière d'arranger les mots en parlant car le plus grand nombre n'entendent point, sy on ne range leurs mots à leur façon. Il ne fault pas en estre surpris, ils sont fort hébétés et incapables de reflexion, d'ailleurs l'ignorance où ils sont de tout ce que nous leur disons touchant notre sainte religion fait qu'ils n'entendent pas; de là vient que souvent ils nous disent qu'ils entendent bien les mots, mais qu'ils ne comprennent pas ce que nous leur disons. Il y en a icy environ 150 de rassemblés, aux environs il y en a bien une 100e. Ils s'estoient tous rendus au lieu de la mission. Lorsque j'y arrivay,

je fus surpris d'en voir un sy grand nombre. Ils se tiennent ordinairement séparés les uns des autres et cela, je pense, pour éviter les disputes quy pourroient naistre entre eux. Nous tâchons de les rassembler, cela est même nécessaire non seulement pour leur pouvoir apprendre la religion mais encore pour savoir ce quy se passe chés eux et les esloigner des Pyages auxquels ils ont grande confiance. Ces Pyages leur disent que c'est le démon quy les rend malades et qu'ils ont pouvoir de le chasser; ils sont fort respectés chez ces peuples et ce sera un des plus grands obstacles à leur conversion; quoy que ces Pyages ne les guérissent point dans leurs maladies; ils en sont infatués surtout les femmes. Il y a déjà sept mois que je suis parmy eux. Je ne suis arrivé qu'après avoir couru bien des dangers dans notre traversée de Cayenne à Oyapok, notre voyage fut de huit jours quoy que nous n'eussions que quarante lieues de mer à passer. Dès la deuxième nuit nous perdismes notre ancre, et le lendemain, notre gouvernail dans le temps où nous en avions le plus de besoin, nous avions dix lieues d'une mer très rude à faire. Les Indiens qui nous conduisaient firent un gouvernail à l'indienne, mais il était sy faible que nous allions au gré des vagues comme sy nous n'en eussions point eu; les vagues remplirent plusieurs fois notre canot, nous allions couler à fond lorsque une vingtaine de nos Indiens se jetèrent à la mer pour décharger le canot, et le pointer contre les flots. Ils scavent si bien nager qu'ils vinrent à bout de faire ce qu'ils prétendoient et donnoient par là aux autres, le temps de jeter l'eau. Au huitiesme jour, nous arrivasme enfin au fort d'Oyapok. Le Père Fauque avec quy j'avois fait ce triste voyage voullut me retenir quelques jours à Oyapok. Bien m'en prit de m'y arrester, une 15nes de jours après, je fus saisy d'une fièvre continue avec redoublement. Je crus pendant quelque temps que j'estais à la fin de tous mes voyages, mais le Seigneur daigna me rendre un peu de santé. Je partis le premier d'aout pour ma mission qui est à environ trente lieues du fort d'Oyapok, dans trois jours j'y fus rendu malgré les saults de ce fleuve quy sont affreux. Je ne scaurais vous en donner une juste idée, il faudroit plus longtemps pour faire ce chemin à tous autres qu'aux Indiens de ce pays; yls sont faits à les monter et ils ont une adresse merveilleuse pour hisser les canots sur les rochers. La nuit nous campions dans les bois, heureusement nous n'eusmes point de pluye, elle ne m'aurait pas accomodé dans l'état ou j'estais, je ne faisois que sortir de maladie j'avois mesme une petite fièvre lente quy me dura encore deux mois et me tint dans une extreme faiblesse; grâce à Dieu j'ay recouvré ma santé. Priés le Seigneur qu'il me fasse la grâce de l'employer à le faire connoistre à ces pauvres sauvages pour quy Il a repandu tout son sang. Mes compliments, je vous prie, à monsieur l'abbé Aulneau et encore plus au Père Aulneau, lorsque vous luy ecrirés en Canada. Je conserve toujours pour luy une tendre amitié, l'éloignement où nous sommes l'un de l'autre ne l'a en rien diminué. J'espère de la miséricorde de mon sauveur que nous nous reverrons au ciel sy nous n'avons pas le plaisir de nous revoir dans ce monde.

J'ay l'honneur d'estre avecq respecq,

Madame,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

BESSON, J.

D'après une reproduction d'une lettre du Père Besson.

LETTRE DU PÈRE MAGRA À MADAME AULNEAU

Ma très chère fille,

J'ay reçu avec des sentiments de la plus vive reconnaissance votre aimable lettre, j'y trouve tant de traits de votre bon cœur et de votre bon esprit que je suis en quelque façon fâché d'avoir trouvé en France une mère et une fille de votre caractère, je ne veux pas vous en dire la raison, ni écouter davantage les sentiments de mon cœur sur ce sujet; mon parti est pris et tout se dispose à mon voyage d'outre-mer, vous et quelques autres, en France, rendez mon sacrifice plus grand que quelques personnes ne le pensent; je tâche de me l'adoucir par l'espérance de nous retrouver dans le ciel, c'est ce que je ne cesseray jamais de ma vie de demander au Seigneur pour vous, ma chère fille, pour elles et pour moy. J'espère même vous revoir encore, que ne ferois-je pour contenter des sentiments d'une si juste reconnaissance, il ne tiendra pas à moy que je n'aye ce plaisir, alors je vous développeray mes sentiments et nous parlerons de vous et de votre famille—vous n'aurez jamais d'ami qui vous en parle ni avec plus de droiture, ni avec plus de désintéressement; il paroît et par votre lettre et par la confiance dont vous m'avez honoré par le passé que vous en estiez persuadée et certainement vous devez l'estre. J'auray l'honneur de vous écrire une autre fois plus en détail avant mon départ d'icy et alors je vous instruiray positivement si je puis passer chez vous. Ne parlez, je vous prie, à personne de mon projet, je ne veux pas passer par Fontenay ou si j'y passe ce sera incognito. Je n'en dis pas autant de Luçon. Une lettre de reproches qu'on m'écrit du Séminaire m'engagera, si je le puis, à m'y montrer pour détruire les soubçons obligants et outrageants toute à la fois que le P. Pillac a formé de moy et de mon cœur. Si la chère Thérèse est chez vous, je vous prie de la saluer bien de ma part, je lui écriray par le premier messenger, j'embrasse Monsieur votre fils, et vous exhorte, ma chère fille, à travailler vous-même à le former sans jamais vous rebuter de son peu de disposition à profiter de vos sages instructions; jamais Jésuite ne sera plus dans vos intérêts que le Pere Magra, et il me semble que je ne le serois pas si tout ce qui vous touche de près ne m'intéressoit aussi. Je suis ami de la mère à cause d'elle-même surtout aujourd'huy, et je suis ami de ses enfants à cause de leur mère, me voilà défini par rapport à vous et à vostre famille, voilà ce que je ne cesseray jamais d'estre avec un dévouement très respectueux,

Ma très chere fille en N. S.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MAGRA, J.

à Poitiers ce 18e 7bre 1737.

LETTRE DU PÈRE BESSON À MADAME AULNEAU

Madame,

J'ay reçu ici les 3 lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 18 janvier, le 29 9bre et le 26 xbre 1737. Elles m'ont fait bien du plaisir, j'ay été très édifié de la générosité avec laquelle vous avés appris la mort de mon cher ami, votre fils, le sacrifice que vous en avés fait en vous élevant au dessus des sentimens de la nature, vous est bien glorieux. Il fait honneur à votre christianisme, et à votre vertu, nos larmes sont louables dès que ce ne sont que des larmes de joye et de tendresse sur le sort d'un fils tendrement aimé et qui méritoit si fort ce titre. Le genre de sa mort ne nous permet pas d'en verser d'autres, ce qui doit le plus nous consoler, c'est l'espérance bien fondée que nous avons que du sein de la gloire où nous avons tout lieu de croire qu'il est, il ne nous oubliera pas.

Je vous suis bien obligé des marques de bonté que vous me donnés dans vos lettres. Si je trouvais l'occasion de vous en marquer ma reconnaissance, je la saisirois avec bien du plaisir, acceptés du moins ma bonne volonté, je suis persuadé que vous me ferés la grâce de n'en point douter. Continuez à prier le Seigneur pour moy; de mon côté, vous pouvés être assurée que je ne vous oublie pas. J'ay appris avec bien du plaisir que notre Père Général vous avoit affiliée à la Compagnie, cela me donne un nouveau droit de prétendre à vos prières et à vos bonnes œuvres. Ce que vous ne faisiez auparavant que par charité pour moy, vous devez maintenant le faire par justice, si je puis ainsi m'exprimer.

Puisque vous êtes bien aise d'apprendre ce qui me regarde, je m'en vais vous en informer, je le dois à la part que vous prenés à tout ce qui touche nos missions. On va en établir trois cette année; nos supérieurs m'ont destiné pour une, ils ont fixé le P. Dayma à la mission de St Paul des Saults dans l'Oyapok où je l'ay layssé en partant pour Cayenne. Il y a dans le haut du fleuve Oyapok, en enfonçant dans les terres, grand nombre d'indiens de différentes nations, mais comme on veut aller pied à pied, on commencera la conversion de tous ces sauvages par ceux qui sont établis sur les bords de cette rivière. Il y en a de différentes nations dont voici les noms les Aquoquas, les Ouages, que d'autres appellent Ouairs, des Taroupis et des Coussanis, ces derniers sont accusés par les François et par les indiens même de manger la chair humaine. Il est vray qu'on remarque quelque chose de plus féroce dans les Coussanis que dans les autres indiens qui ont eu plus de commerce avec les François. Je l'ay remarqué moy-même dans un voyage que j'ay fait chés eux avec le P. Fauque, l'un de nos missionnaires, ils sont les plus éloignés de tous les indiens établis sur l'Oyapok. Ils sont assés près de la source de cette rivière. Nous remontâmes aussi la rivière du Ramopi qui est considérable et qui se décharge dans l'Oyapok, à 3 journées de la mission de St Paul, et nous fîmes chés les Ouages qui sont aussi établis vers la source de cete rivière. Nous vîmes sur notre route une partie des Taroupis et des Aquoquas mais en petit nombre. Ils sont enfoncés dans de petites rivières où le canot ne pouvait pénétrer. Tous les indiens que nous rencontrâmes qui se réduisent à environ 500 nous parurent dans de bonnes dispositions et résolus à se rendre à l'endroit qu'on choisirait pour établir la mission si on pouvait compter sur leur parole mais leur inconstance naturelle me fait craindre qu'il faudra bien du tems pour les rassembler malgré les promesses qu'ils nous ont faites. Priés le Seigneur de faire qu'ils persistent dans les mêmes sentimens, ils sont infini-

ment à plaindre. Ils ne paraissent pas avoir la moindre idée de Dieu, ils ne savent ce que c'est que religion ce sont de vraies bêtes sauvages, ils ne croient eux-mêmes en différer que par la figure, uniquement occupés du présent, ils ne pensent ny ne craignent l'avenir. Sans que je vous en dise davantage, vous pouvez juger de l'agrément qu'on peut trouver parmi des animaux semblables. Quelques grossiers et quelques stupides qu'ils soient, un Dieu a repandu son sang pour leur salut. Heureux, si soutenu de la grâce le seigneur daignoit se servir de moy pour le faire connoître à ces pauvres infortunés. Je ne désespère pas de leur conversion. Ceux qui sont rassemblés sur la mission de St Paul ont été aussi sauvages que le sont les autres. Ils commencent à s'appriivoiser et de 300 qu'ils sont, il y en a une bonne partie qui paraissent avoir envie de se faire chrétiens. Nous les instruisons, ils apprennent assés bien la doctrine chrétienne et la prière, mais comme nous leur parlons de choses inconnues, ils ne comprennent pas encore grand chose dans tout ce que nous leur disons. Il faut espérer de la miséricorde du Seigneur que cela viendra. Nous comptons en baptizer cette année un assés bon nombre. Je les recommande à vos prières.

La lettre du cher Michel que vous m'avez envoyée, m'a fait bien du plaisir. Je suis charmé qu'il ait fait le choix qu'il a fait, il est dans une congrégation respectable par bien des endroits. Je vous félicite et le félicite luy même d'avoir si bien choisi. Vous voilà contente, votre dernier fils s'est consacré au Seigneur ainsi que vous le souhaitiés. Voilà bien des sacrifices que vous luy avez généreusement faits. On ne voit guère de familles se consacrer presque toutes entières au service de Dieu. Qu'il doit vous être doux de voir les fruits de la sainte éducation que vous avez donnée à vos enfans. Je me félicite moy même d'avoir quelque part dans le souvenir d'une famille aussi prévenue des benedictions du ciel. Je compte que vous voudrez bien continuer de demander à Dieu les grâces qui me sont nécessaires pour le servir avec fidélité. Salués, je vous prie, votre chère religieuse. J'ai l'honneur d'être avec un parfait devouement,

Madame,

Votre tres humble et très obéissant serviteur,

BESSON, J.

LETTRE DU PÈRE DU JAUNAY À MADAME AULNEAU

Madame,

Je vous prie de me regarder désormais comme votre fils et de m'honorer en cette qualité du commerce de lettres que vous eussiez entretenu avec luy si le Seigneur ne vous l'eût pas ravi; je suis sur les voyes de sçavoir en détail les circonstances de sa mort avec quelque certitude, et j'espère, l'an prochain, vous en faire part; je vous envoie la calotte qu'il avoit sur la teste lors de sa précieuse mort, du moins je vais prier nos PP. de Québec de vous l'envoyer fidèlement. Les sentiments pleins d'une tendre piété que vous exprimez dans toutes vos lettres m'édifient plus que je ne puis vous dire, et jamais je n'oublieray le dernier entretien que

vous êtes avec votre cher fils le R. P. Aulneau, dont vous avez la bonté de me faire part. Fasse le ciel que son cher frère, Jésuite comme luy, le suive un jour dans ces missions mais non pas dans une mort si précipitée; nous avons trop besoin de bons ouvriers. J'ay l'honneur d'être dans l'union de vos ferventes prières,

Madame,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

P. DU JAUNAY, miss. de la comp. de Jésus.

A Michilimakina, ce 21 aoust 1738.

LETTRE DU PÈRE FRANÇOIS NAU À MADAME AULNEAU

Mademoiselle et ma très chère mère,

Je ne sçay comment vous aurez pris la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire l'an passé, et si vous n'aurez point trouvé de l'aigreur dans quelques termes dont je me suis servis. Je conviens que j'eus tort de vouloir vous mettre sur la défensive, quoy que je ne crusse pas avoir mérité les soupçons que vous paroisseriez avoir contre moy. C'étoit à moy à recevoir de vous la correction, et non pas à vous la faire.

Je devois faire plus d'attention que votre lettre étoit dictée par un cœur de mère qui craint toujours que ses enfants n'ayent pas assez de retour. Quoy qu'il en soit, ma très chère mère, s'il m'est échappé quelque chose de mal digéré, je vous en fais mes très humbles excuses, et je vous prie de ne l'attribuer qu'au désir que j'avois de vous faire connoître les sentiments d'estime, de respect et de tendresse filiale que j'ay toujours eus et que j'auray toute ma vie pour vous. Je serois au désespoir si je sçavois vous avoir déplu en quelque chose. Je n'ay point encore reçu les lettres que j'attendois de France; le Père de la Bretonnière, qui est à Québec, me les apportera sûrement mais trop tard pour que je puisse y répondre avant le départ des vaisseaux. Je ne doute point que vous ne m'ayez écrit, et si je n'ay pas encore reçu votre lettre je ne m'en prens qu'à la paresse de mon compagnon, qui ne prend pas garde qu'à la Toussaint il ne sera plus tems d'écrire en France. Ainsi, ma très chère mère, il m'est impossible de répondre maintenant à ce que vous m'écrivez, peut être me donnez vous quelques commissions, que je ne pourray faire que l'an prochain, ne pouvant pas à present deviner ce que vous me demandez. Je suis persuadé cependant que vous serez bien aise que je vous parle de notre cher martyr. Sa mémoire est en bénédiction dans toute la colonie: on l'invoque comme un puissant intercesseur auprès de Dieu, et grand nombre de personnes assurent avoir obtenu des grâces singulières par son intercession. Je vous diray qu'en mon particulier je n'ay jamais invoqué mon saint ami, sans obtenir ce que je demandais. Quelle gloire pour vous d'être la mère d'un saint: et quelle consolation pour nous deux d'avoir au ciel un tel protecteur! Les François avoient pris l'automne dernier

le meurtrier du cher Père Aulneau et vouloient l'amener aux habitations françoises pour luy faire subir la peine qu'il mérite, mais Dieu s'est reservé la punition de son crime, et n'a pas voulu qu'une mort si précieuse à ses yeux fût vengée par les hommes. Des nations infidelles ont arraché des mains des François les prisonniers sioux, et les ont renvoyé chez eux. Que le retardement que votre lettre souffre cette année ne vous empesche pas de m'écrire l'an prochain, et puisque vous voulez bien que je vous parle avec la liberté d'un fils qui s'adresse à une mère qu'il aime et dont il est aimé, trouvez bon que je vous expose mes petits besoins. Dans nos missions les chapelets et autres pacotilles nous sont d'un grand secours pour engager les sauvages à nous écouter et à profiter de nos instructions. Ne pourriez vous point par le moyen de votre chère fille, religieuse à Fontenay, m'envoyer une petite pacotille de ces petits ouvrages de dévotion qui se font dans les communautés? Le Père Bonin me fera tenir tout ce qu'il vous plaira m'envoyez, et vous aurez par là l'avantage de contribuer au bien que nous pouvons faire auprès des sauvages. Je vous recommande chaque jour à Notre Seigneur, et je vous prie du luy demander instamment ma conversion. J'ay l'honneur d'être avec les sentiments les plus tendres et les plus respectueux,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. NAU, de la compe de Jésus.

Ma très chère Mère, au sault St Louis ce 10e 8bre 1738.

LETTRE DU PÈRE PIERRE DE LAUZON À MADAME AULNEAU

Madame,

C'est avec bien de la reconnaissance que je répons à la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire cette année, je suis d'autant plus sensible aux louanges et aux politesses dont vous me comblez que je n'ay rien fait pour les mériter; il est vrai, Madame, que je voudrois avoir occasion de vous marquer combien je vous honore, la mort de votre cher fils précieuse devant Dieu, laquelle l'a rendu martyr de son zèle et de la charité, retombe beaucoup sur vous par le généreux sacrifice que vous en aviez fait à Dieu, en voilà bien assez, Madame, pour me remplir pour vous d'un respect que je ne sçaurois bien vous exprimer. J'auray donc toute ma vie pour vous l'estime la plus sincère et la plus solide, sans cependant, selon les apparences, jamais vous voir que dans le ciel, mais c'est là aussi où j'espère avec la miséricorde de Dieu faire bonne connoissance avec vous. De l'estime il me sera permis de passer à l'attachement, et je dois maintenant en avoir pour vous puisque je dois vous regarder comme une de mes sœurs depuis que vous êtes associée au nombre des enfans de Notre Père St-Ignace, vous avez mérité à trop juste titre cette marque de distinction de la Compagnie pour que Notre R. P. Général ne vous l'accordast pas avec plaisir et avec joye. Je vous envoie, Madame, une chose que vous recevrez avec grande satisfaction et vénération, c'est la calotte

qu'avoit sur la teste ce cher et saint Père Aulneau lorsqu'il fut massacré, le Père du Jaunay ne m'a envoyé que cela, les François et Canadiens qui l'ont enterré ont voulu retenir pour eux ce qu'ils ont pu avoir de ce qui luy avoit appartenu. Je vous ajouteray aussi, et il faudra bien, Madame, que vous le trouviez bon, je ne vous l'envoie pas toute entière, j'en ay coüppé un petit morceau pour moy que je veux garder très précieusement, j'adresse le tout avec mes lettres au R. P. Bonin afin que cela vous soit rendu surement. Je me recommande à vos ferventes et saintes prières et vous assure que je ne vous oublieray point dans les miennes. J'ay l'honneur d'estre avec bien de l'estime et du respect,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE LAUZON, J.

A québec, ce 26 8bre 1738.

LETTRE DU PÈRE DE GONNOR À MADAME AULNEAU

Madame,

J'ay reçu avec un plaisir extrême la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; il n'y a qu'une chose, qui ne m'a pas flatté, ce sont les louanges que vous me donnez, parce que je ne les mérite pas, et les vertus que vous m'attribuez, parce que je ne les ay pas; réflexion faite, j'ay pris le tout pour des avertissemens que Dieu vous avoit inspiré de me donner et je me suis proposé de mériter en devenant, avec l'aide du Seigneur, tel que vous me croyez, la continuation des bons sentimens que vous avez de moy et pour moy.

J'auray l'honneur de vous dire que Dieu a voulu qu'une incommodité considérable me fit repasser les mers pour y trouver remède; mais j'espère, qu'après l'y avoir trouvé, je les repasseray l'an prochain, pour aller rejoindre mes chers néophytes. Il y a dix jours que je suis arrivé à La Rochelle; si les affaires dont mes supérieurs m'avoient chargé m'en avoient laissé le loisir, j'aurais été à Luçon et peut-être jusqu'au Moutiers mais ce qui est différé n'est pas perdu. Quand je reviendray pour m'embarquer, cela pourra se faire. Je pars incessamment pour Bordeaux, où je dois prendre des remèdes, et y demeurer jusques vers le temps de l'embarquement. Je vous envoie tout ce que N^e P. Supr m'a donné pour vous, cela étoit adressé au P. Bonin, mais comme il n'est plus à Luçon, je l'adresse, selon vos souhaits, au Supr du Séminaire. Je me réjouis infiniment de la justice que N^e R. P. Général vous a rendue. Je me recommande instamment à vos SS. prières, vous priant d'être persuadée que je ne vous oublieray pas dans les miennes et que je suis avec le plus respectueux dévouement,

Ma très honorée et très chère dame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE GONNOR, J.

A la Rochelle, ce 23e xbre 1738.

Parlement de Paris

458

Je ne puis vous exprimer mon desespoir
de ne pas trouver dans le paquet que vous
m'envoyé, le bonnet de St. Martin & l'habit
le drapeau que je vous avais confié, j'ai
été de la sorte plus que vous me dites que
vous l'aviez mis dans le paquet, mais de
plus près, venant à bord, me de dire
le paquet, hélas! quel fut ma douleur, de ne
pas trouver le drapeau. Je vous dirai, j'en
sais bien que cela m'a heurté au plus haut point
Je me souviens que vous m'avez dit qu'il est
de la sorte que je pensais à ce drapeau
et me avais été confié, j'ai été par
le drapeau, je me souviens d'avoir
bien fait, l'habit, l'habit, j'en souviens
à la fois comme après, que ce drapeau
au drapeau, de ne pas en être content, et de
peu, lorsque j'en avais reçu, j'en souviens
mon fait, l'habit, de ne pas en être content, et de
les drapeaux. Lorsque j'en avais le drapeau
à moi, j'en souviens d'avoir été

quel état on étoit, nous ne pourrions
pas maintenant à l'égard qui nous a
quels braves dans votre bureau et que
peut l'avenir empêche. Mais, espérez, que
prendra les moyens de le savoir, car j'ai
appris que pour mon honneur il faut que
à d'après me soit remis.

Rien de nouveau ici, l'élection commen
aujourd'hui, depuis quelques jours nous
avons eu des assemblées tous les jours
M. LeBlanc me dit hier au soir qu'il
était dans un état de donner à un
côté à Van Buren, les Whigs au con
traire pensent être, dans trois jours
nous en saurons le résultat.

Banishment resté, maintenant à
Thibodeauxville, bientôt 200000
ainsi que l'ensemble.

Amities aux amis

Edmund

J'irai à la frontière au printemps

E. E.

LETTRE DE E.-E. MALHIOT À LUDGER DUVERNAY
(2 NOVEMBRE 1840)

Paincourtville le 2 Nov. 1840

Citoyen,

Je ne puis vous exprimer mon désappointement de ne pas trouver dans le paquet que vous m'envoyâtes à bord du steamboat à Burlington le drapeau que je vous avais confié, je l'ai été d'autant plus que vous me dites que vous l'aviez mis dans le paquet; rien de plus pressé en arrivant à bord que de défaire le paquet, hélas! quel fut ma surprise de n'y pas trouver le drapeau. Je vous dirai franchement que cela m'a hérité au plus haut point, 1^{eme} parce que vous m'aviez dit qu'il y était, secondement parce que je tenais à ce drapeau. Il m'avait été confié, j'ai exposé tout pour le sauver, je me serais fait massacrer avant d'en faire l'abandon, enfin je considérais alors comme à présent que ce serait pour moi un déshonneur de ne pouvoir représenter ce drapeau lorsque j'en serais requis par ceux qui m'ont fait l'honneur de me le déposer entre les mains. Lorsque je le déposai à vos soins vous m'assurâtes qu'il était en sûreté, vous ne pouvez donc pas maintenant alléguer que vous l'avez quitté trainer dans votre bureau et que quelqu'un peut l'avoir empogné. J'ose espérer que... prendrez les moyens de le ravoïr, car je vous assure que pour mon honneur il faut que ce drapeau me soit remis.

Rien de nouveau ici, l'élection commence aujourd'hui, depuis quelques jours nous avons eu des assemblées tous les jours. M^r LeBlanc me dit hier au soir qu'il était sûr que l'état donnerait une majorité à Van Buren, les Wighs au contraire paraissent sûrs, dans trois jours nous en saurons le résultat. Boucherville reste maintenant à Thibodeauville; Ouimette y reste aussi ainsi que Campbell.

Amitiés aux amis

E. E. MAILHOT
à la hâte

J'irai à la frontière au printemps.

E. E. M.

Je vous suis infiniment obligé des offres de service que vous me faites. Je n'ay, grâces à Dieu et à la charité de nos supérieurs, besoin de rien pour moy; mais si vous voulez contribuer de quelque argent à l'ornementation de notre église ou le soulagement des pauvres de notre mission, je le recevray. Selon ce que vous m'écrirez là dessus, je vous indiqueray où il faudra adresser vos charitez. Au reste, je dois vous avertir et vous recommander avec instance de ne pas vous incommoder pour cela.

LETTRE DU PÈRE DU JAUNAY À MADAME AULNEAU

C'est du milieu d'une profonde nuit que j'ay l'honneur de répondre à la toute gracieuse lettre que vous m'avez écrite du 6e mars dernier et que je reçus hier au soir tout tard, parce que l'occasion qui va partir demain matin étant la dernière j'aime mieux me priver d'un sommeil qui me seroit peut-être un peu nécessaire que de manquer au devoir d'un fils et à vous donner des marques de ma vive reconnaissance d'avoir bien voulu m'adopter et me substituer, indigne que je suis de cet honneur, à l'illustre et cher P. Aulneau. Je feray plus car sur l'ouverture que vous me donnez, je vais écrire à mon cher frère désormais à double titre, le P. Aulneau, votre autre fils jésuite, et je n'oublieray rien pour luy persuader de venir me joindre; afin que si la Providence nous le permet, nous allions ensuite de compagnie sur les traces sanglantes de notre cher frère, à la conquête des peuples sédentaires qu'il cherchoit et qu'on vient de découvrir cette année, non sans grande espérance d'une abondante moisson: aidez moy, je vous en conjure, dans ce dessein qui à votre grand avantage doit nous faire tous les deux, ou apôtres ou martyrs ou peut-être l'un et l'autre. Pour ce qui est des circonstances de la mort de votre cher fils, voylà ce que j'ay appris par oui-dires dont quelques-uns me paroissent croyables 1° que la multitude des sauvages ne vouloient point le tuer; 2° qu'un étourdi par une fausse gloire passa par dessus la crainte qui arrêtoit les autres; 3° que peu de moments après un tonnerre extraordinaire les effraya et les obligea à prendre la fuite dans la persuasion que le ciel étoit irrité du coup qu'ils venoient de faire; 4° que sa chapelle qui avoit été pillée et nommément son calice étant tombé entre les mains d'une veuve qui avoit plusieurs grands enfants qui sont les richesses de ce pays, elle les vit tous ou presque tous mourir en fort peu de temps ce qu'attribuant au calice dont ils l'avoient mise en possession elle l'avoit jetté dans une rivière. Voilà tout ce que j'ay pu recueillir des différents rapports des Sauvages; j'ay vû icy un Sauvage qui se disoit Siou et avoir été présent au coup, mais étant informé que c'étoit un imposteur je n'ay pas jugé à propos de l'interroger. Attendons du temps un plus ample éclaircissement. Pour ce qui me regarde, je suis si méprisable en toutes sortes de façons, que je ne puis me résoudre à parler d'une chose si vile; n'attendez donc rien de moy à ce sujet: il faudroit des travaux immenses et des peuples entiers convertis à J.-C. pour couvrir la honte et l'infamie d'une seule des indignités dont je me suis rendu coupable aux yeux de mon Dieu; et je ne suis qu'indolence, que lâcheté, qu'un fardeau inutile que la terre ne souffre qu'avec peine et indignation; que ces aveux excitent votre tendresse et votre compassion, je vous en conjure, et vous rende plus ardente que jamais à prier Dieu pour moy et pour les pauvres peuples qui me sont confiés et les aumônes que vous voulez bien me faire, par la très grande

miséricorde de Dieu et les attentions plus que maternelles de notre très chère mère la compagnie, je n'ay besoin de rien, je souhaiterois véritablement quelques fois des millions pour rendre sédentaires les pauvres peuples qui voltigent autour de moy moyennant quoy je crois qu'ils prendroient enfin solidem^t la religion, mais en attendant qu'il plaise à Dieu d'inspirer cette magnificence à notre Roy ou du moins à quelque personne puissam^t riche des biens de l'esprit et de ceux de la terre, il ne nous reste à vous et à moy qu'à former des vœux au pied des autels et à moy de pêcher icy une âme, là une famille, tantôt un petit enfant, quelques fois un moribond: ainsi se font les affaires de Dieu et que je serois heureux encore si je me prêtois avec ferveur et fidélité à ces menus ouvrages ! J'ay l'honneur d'être avec toute la tendresse et le respect d'un fils,

Madame et très aimable mère,

Votre très humble et très obeiss^t serv.

P. DU JAUNAY, miss. de la compe de Jésus.

A Michilimakina, ce 28 sept. 1739.

LETTRE DU PÈRE FRANÇOIS NAU À MADAME AULNEAU

Mademoiselle, chère mère et sœur en Jésus-Christ,

J'ay reçu la grande et aimable lettre que vous m'avez fait l'honneur et le plaisir de m'écrire cette année, avec la botte de chappelets et autres pacotilles que vous avez eu la charité de m'envoyer. Je reçus pareillement l'an passé votre lettre et votre boîte: mais cela ne me fut rendu qu'après que mes lettres pour France furent écrites et envoyées. Le Père de la Bretonnière en fut cause. Il étoit descendu à Québec pour faire les provisions de notre mission: il retira tout ce qui m'étoit venu de France pour me l'apporter luy même, afin que tout me fût rendu plus sûrement: mais il ne revint au Sault St-Louis qu'après le départ des vaisseaux. Il auroit dû au moins m'envoyer par avance les lettres qui m'étoient écrites, afin que j'y puisse faire réponse. C'est à quoi il manqua; son trop de précautions me fut nuisible, et je luy en veux un peu de mal, parce que cela vous a donné quelque inquiétude. Tranquillisez vous donc maintenant, ma très chère mère. Le bon Dieu qui connoit mes besoins n'a pas voulu que je fusse privé du fruit de votre charité.

Vous voulez que je vous dise avec franchise quels peuvent être mes besoins afin d'y pourvoir de votre mieux. Je n'avois pas besoin de cette nouvelle preuve de votre bon cœur pour être persuadé que j'ay en vous une mère tendre, compatissante, bienfaisante, généreuse, en un mot la meilleure de toutes les mères. Je vois bien aussi que vous êtes persuadée que j'ay pour vous tous les sentiments d'estime, de reconnaissance, de respect, d'amitié et de tendresse qu'un fils dont le cœur est bien placé doit avoir pour une mère telle que vous. Je vous l'ay déjà dit bien des fois, et je pense qu'il est inutile de le répéter davantage. Pour ce qui est de mes besoins personnels je vous proteste que je ne manque de rien. J'ay abondamment tout ce qu'un homme de mon état peut souhaiter. Si le bon Dieu ne m'envoyait des croix par ailleurs, je craindrois que les commoditez de la vie ne nuisissent à mon salut. Je ne vous demande donc rien pour moy, parce que je n'ay besoin de rien:

mais il n'en est pas de même de mes pauvres sauvages, qui ont besoin de tout. Je ne craindray point de vous demander pour eux: on ne peut mieux placer sa charité qu'en leur faisant du bien. Les pacotilles et chappelets que vous m'avez envoyés jusqu'à présent ont fait grand plaisir à mes pauvres Iroquois. Toutes les fois que je leur donne un chappelet, je leur fais promettre qu'ils le diront pour celle qui leur fait cette charité, et ils n'y manquent pas. Ainsi vous voyez, ma très chère mère, que c'est un avantage pour vous de nous envoyer des chappelets. Ce que je souhaiterois par rapport à ces chappelets, c'est qu'ils fussent de six dizaines, et que l'enfilure en fut plus forte. On sçait faire icy des scapulaires. Ainsi ne m'en envoyez plus tant; mais augmentez, si vous pouvez, le nombre des chappelets et petits crucifix.

Vous me faites entendre que vous seriez bien aise d'apprendre quelques nouvelles du Canada. Je vais vous satisfaire en peu de mots, car l'occasion qui doit porter ma lettre à Québec me presse, et c'est la dernière que j'auray de l'année. Les Sioux qui avoient massacré le cher et aimable J. P. ont été depuis ce tems là si souvent battus par les François, qu'ils ont enfin demandé la paix. On la leur a accordée parce qu'on craint d'avoir bientôt la guerre avec les Anglois, qui sont nos voisins. Mr de la Verandrie a découvert une nombreuse nation de sauvages blancs à 30 lieues du fort St-Charles. Sans la mort de notre cher martyr, ces sauvages où il auroit pénétré, seroient maintenant esclairez des lumières de l'Evangile, car ils sont fort doux et fort raisonnables. On a découvert une mine de cuivre inépuisable sur les bords du lac Supérieur, à 700 lieues d'icy, mais les profits n'en seront jamais bien grands à cause des dépenses immenses qu'il faut faire pour apporter le cuivre. Les mines de fer qui sont entre Québec et Montréal, auxquelles on travaille depuis quelques années, sont plus utiles, et commencent à être d'un grand revenu. Nous avons envoyé ce printemps une armée contre les Chicachias, qui brûlèrent il y a 3 ans le Père Sennat, Jesuite. Le P. de la Bretonnière est parti avec 300 Iroquois de notre village qui vont à cette guerre. Depuis ce tems-là j'ay été seul dans la mission avec des travaux inconcevables. Pour surcroit de peines j'ay eu la goutte une partie de l'été pendant qu'il y avoit grand nombre de malades dans le village. Je me faisais porter dans un brancard pour administrer les sacrements, ne pouvant pas marcher. Je ne suis pas encore bien guéri. Si mon travail devoit durer longtemps de la même force, je ne pourrois y tenir, et je succomberois enfin. J'aurai du secours vers la Toussaint. Le R. Père de Lauzon qui n'est plus supérieur général doit venir en ce tems là prendre son ancien poste de missionnaire au Sault St-Louis.

Le Père Bonin m'a écrit en détail les traverses que nos Pères ont essayées à Luçon. C'est le propre de la compagnie d'être persécutée, mais je crois que cecy n'est qu'une bourasque qui se dissipera bientôt, si le nouvel évêque qui ne connoit point les Jésuites, veut bien s'appliquer à les connoitre. Je vous félicite de tout mon cœur et je félicite aussi la compagnie des lettres d'affiliation que notre R. P. Général vous a envoyées. C'est une nouvelle raison pour moy d'être avec toute l'estime, l'attachement, le dévouement et l'amitié possible,

Mademoiselle, ma très chère mère et sœur en Jésus-Christ,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

NAU, de la compe de Jésus.

Au Sault St Louis, ce 12 8bre 1739.

LETTRE DU PÈRE DE GONNOR À MADAME AULNEAU

Mademoiselle,

Je vous prie de m'excuser, si je ne vous ay pas écrit avant mon départ de France; c'étoit bien mon dessein, et je le devois pour bien des raisons, mais particulièrement pour vous témoigner ma reconnaissance très singulière et très intime de toutes les honnêtetés, que jay reçues de vous. En arrivant de chez vous à La Rochelle j'y trouvay cinq de nos missionnaires, qui m'attendoient avec impatience, pour mettre quelque arrangement dans leurs affaires ne sachant comment s'y prendre; d'autant plus que nous avions un nouveau commissionnaire, qui n'était au fait de rien, et qui m'attendoit aussy pour savoir les préparatifs qu'il falloit faire. Aprèz cela, il fallut conduire les missionnaires à Rochefort, pour voir l'intendant et le commandant du vaisseau, où ils devoient passer. A peine sont ils partis, qu'on vient m'avertir de me préparer moy même à l'embarquement, en un mot j'ay eu bien de l'embaras, et c'est l'unique chose qui m'a empêché de faire ce que je devois à votre égard. La traversée a été assez rude et assez fâcheuse pendant une cinquantaine de jours, le reste du temps nous l'avons eu assez beau. Je n'ay, Dieu merci, eu aucune incommodité considérable, puisque j'ay eu le bonheur de dire la Ste Messe tous les jours, si vous en exceptez sept à huit à diverses fois, que le vent étoit trop fort, et que la mer étoit trop agitée. Enfin aprèz soixante sept jours de navigation, je suis arrivé à Kébeq, où j'ay trouvé tous nos PP. en bonne santé. Le P. de Lauzon étoit alors supérieur, mais depuis peu il a eu un successeur, qui est aussy de notre Province, et qui s'appelle le Père-St-Pé. Le P. de Lauzon doit retourner à sa mission des Iroquois du Sault St Louis avec le P. Nau, qui y est déjà, mais on ne sait s'il pourra y rester longtemps, car sa goutte qui sembloit l'avoir abandonné, est revenue cette année luy rendre de fâcheuses visites. Je ne vous parle que par oui dire. Apparemment qu'il vous informera luy même de l'état où il se trouve. Je ne dois pas oublier de vous mander une nouvelle que j'ay apprise en arrivant, c'est qu'on a enfin pénétré jusqu'à la nation où votre cher Fils, le feu P. Aulneau, devoit aller et, sur ce qu'on en rapporte, ils paroissent disposés à embrasser la foy. Ce qui vérifie admirablement ce qu'ont dit les SS. PP. au commencement de l'Eglise naissante, savoir que le sang des martyrs produit des chrétiens. D'ailleurs je ne sache rien qui mérite de vous être mandé. Je me recommande à vos SS. prières, et vous prie d'être bien persuadée que je ne vous oublieray pas dans les miennes et que je suis avec respect et affection,

Mademoiselle,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE GONNOR, J.

Missionnaire de Lorette.

Quand vous irez à Luçon, je vous prie de présenter mes respects à tous nos Pères; je me recommande à leurs SS. sacrifices.

LETTRE DU PÈRE BESSON À MADAME AULNEAU

Kourou, 24 avril 1740.

Madame.

Il y a déjà quelque tems que je reçus en même tems 3 de vos lettres avec une du cher Michel. C'est pour moy une véritable consolation de voir que vous ne m'oubliez pas. Vos lettres me font un vray plaisir, les sentimens de tendresse dont elles sont remplies ne peuvent partir que d'un cœur de mère, c'est pour moy bien de l'honneur que vous vouliez me substituer à la place de votre cher fils, mon tendre ami, je n'ay garde de ne pas accepter la place que vous m'offrés, je voudrois la mériter par quelque endroit, si on peut le faire en ayant pour vous les sentimens d'un fils, je puis dire que je la mérite. Je vous paye parfaitement de retour du souvenir que vous avés de moy dans vos ferventes prières. Comptez que je ne vous oublie pas dans mes Sts sacrifices.

Ce que vous me marqués du cher Michel est confirmé par la lettre que j'ay reçue de luy. Elle est pleine de grands sentimens de piété, Dieu veuille le fortifier de plus en plus, j'espère qu'il le fera. Je ne scay ny ne puis deviner les raisons qu'a Mgr l'évêque de Luçon de luy refuser ses démissoires, il faut espérer qu'il les accordera enfin. C'est une épreuve pour le cher Michel qui sera pour luy une source d'un nouveau mérite, j'espère qu'elle ne le fera pas chanceler dans sa vocation.

La sortie du P. Baret que vous me marqués m'a surpris, je le connoissois particulièrement, Dieu veuille qu'il ait eu de bonnes raisons pour sortir. Si vous le voyés par hazard faites lui mes complimens. Vous me ferés plaisir de me marquer quel poste Mgr l'évêque luy a donné. La nouvelle de la mort du P. La Johame m'a sensiblement touché, nous étions tous deux de la même ville, et c'étoit un des meilleurs amis du P. Aulneau qui luy avoit donné parole de l'aller rejoindre dans le Maduré. En voilà deux qui mont précédé, c'est à moy de suivre à present; j'avois déjà appris depuis que je suis dans ce pays que le P. La Johame avoit souffert une grande persécution, peut-être sa mort en est-elle une suite. Le tems l'eclaircira. Si vous apprenés quelque nouvelle circonstance de la mort de votre cher fils, je vous conjure de m'en faire part, je vous félicite d'avoir recouvré sa calotte. C'est un précieux reste que vous devés conserver avec respect. Nous n'avons pas à craindre dans ce pays de la fureur de nos sauvages, leur caractère n'est pas extrêmement féroce, ils sont au contraire timides et craintifs.

Puisque vous êtes bien aise d'apprendre des nouvelles des missions de ce pays-cy, je vais vous en dire quelque chose. Je commence par celle du Kamopi comme étant une de celles qui m'est la plus chère. Je vous ay déjà marqué que j'avois été obligé de la quitter parce que le P. D'huberlant qui étoit à Kourou ne s'y trouvant pas bien. Le R. P. Lombard le destina donc à celle de Kamopi et moy à celle de Kourou. Le P. D'huberlant en arrivant à Ouyapok tomba malade et fut à l'extrémité, ce qui l'empêcha d'aller si tôt à l'embouchure du Kamopi, il y fut aussi, tôt que sa santé parut se fortifier, peu de tems après il tomba encore malade, et il fut obligé de venir à la mission de St Paul d'où il me marque qu'il se rendra à son poste après les fêtes de Pâques, il y a apparence qu'il y est déjà, d'ailleurs la mission est dans le même état que je lay laissée, à ce que me marque ce Père, c'est à dire qu'il y a des indiens rassemblés mais qui ne sont pas encore instruits des mis-

tères de notre S^{te} religion, et qui ne le seront pas si tôt à cause de la maladie du missionnaire qui ne luy a pas permis d'apprendre la langue.

Un autre missionnaire avoit été commencer une autre mission chés les Palis-sonis: mais, sa santé se déranger tellement qu'il fut obligé de quitter la partie; peut-être même partira-t-il pour la France par le vaisseau du Roy qui devoit nous emmener un missionnaire pour mettre à sa place, mais il a manqué le vaisseau et gardé toutes les lettres, ce qui a mis et met encore bien des gens dans l'embarras. Ainsi je n'aurois pas reçu les vôtres si elles ne fussent venues par un vaisseau marchand de La Rochelle. Les missions de St Paul des Sauts, de St Joseph d'Ouanari et de St Mathieu de Sinamari commencent à prendre un bon train, on y a fait déjà et on y fait tous les jours de nouveaux chrétiens, aussi bien qu'à Kourou qui est la plus ancienne des missions indiennes. Il y en auroit bien d'autres à établir mais il ny a point de missionnaires, priés le Seigneur de nous en envoyer pour tirer des ténèbres de l'ignorance tant de peuples qui recevoient avec plaisir les ministres du Seigneur.

Je ne vous marquay pas dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire de Kourou le danger que j'avois couru en venant d'Ouyapok à Cayenne, je n'appris ce danger qu'après qu'on eut découvert que mes compagnons de voyage étoient criminels et ils déclarèrent au juge qu'ils avoient mis en délibération de me jeter à la mer. Le bon Dieu ne permit pas qu'ils exécutassent leur projet, grâces luy en soient rendues, c'est un peu plus de tems qu'il m'a accordé pour faire pénitence. Heureux, si je n'en abuse pas. Ce n'est pas la seule grâce que le Seigneur m'a faite en allant de Cayenne à Kourou, un coup de vent fit tourner notre canot, nous étions assés loin en mer et je me regardois déjà comme perdu, mais je me tins au canot qui flottoit et des pêcheurs qui virent notre naufrage vinrent à nous pour nous donner du secours. J'entray dans leur canot jusqu'à ce qu'on eut approché le nôtre de terre pour vider l'eau, j'en fus quitte pour être bien mouillé, et pour le froid que j'eus à essayer dans mes habits trempés pendant près de 10 lieues qui me restoit à faire. Pour ma santé que vous croyés fort affaiblie, elle ne l'est pas tant que vous pourriés vous l'imaginer, elle n'est pas à la vérité si vigoureuse que lorsque je suis venu dans ce pays, elle se soutient passablement. J'en ay même besoin, car il me faut apprendre une nouvelle langue, ce qui n'est pas une petite peine. Le R. P. Lombard avec qui j'ay l'honneur de demeurer à present est souvent incommodé, et chaque fois assés longuement, c'est le fruit de trente années de travail parmi les sauvages.

Priés le Seigneur et sa S^{te} Mère de me donner les grâces qui me sont nécessaires pour le servir utilement et pour moy et pour le salut des Sauvages. Vous le devés en qualité de mère et de sœur. La charité vous y oblige encore, j'en ay un besoin essentiel, soyez convaincue que je ne vous oublie pas dans le peu que je puis faire. Donnés moy toujours de vos nouvelles, vous ne scauriés me faire un plus grand plaisir. Je vous envoie une lettre pour le cher Michel; mes respects à tous nos RR. PP. Je suis avec beaucoup de respect, Madame,

V. T. H. et t. o. S.

BESSON, J.

LÉTRE DU PÈRE DU JAUNAY À MADAME AULNEAU

Ma très chère mère.

La paix et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je me souviens bien distinctem^t que je répondis l'automne dernière à votre lettre du 6 mars 1739; je ne puis cepend^t laisser passer la nouvelle occasion qui se présente sans donner en bon fils à une bonne mère au renouvellem^t de l'année de nouvelles marques de mon souvenir: en attendant que j'apprenne quelque chose des circonstances de la mort de notre cher martyr, ce qui, comme je crois vous l'avoir marqué ailleurs, ne se pourra faire qu'en quelques années d'icy, voicy quelques papiers que j'ay trouvé dans son portefeuille, qui vous feront plaisir et que je n'envoyrois qu'à regret à tout autre qu'à notre commune mère; j'y joins la lettre qu'il répondoit le 11 may 1736, environ trois semaines avant qu'il nous fût enlevé à celle que je luy avois écrite l'été précédent le lendemain même de son départ et qu'il conservait dans son portefeuille parmi ses papiers les plus précieux; il se trompoit assurément sur les sentiments avantageux qu'il avoit de moy, mais enfin je me sens pénétré de joye d'avoir été si avant dans son amitié: cette lettre est écrite en latin, à vous le soin de la faire traduire par votre confesseur, si c'est un jésuite; ou par quelque jésuite que vous jugiez plein de l'esprit de Dieu, à cause de certaines expressions de son humilité, qu'il ne faut prendre à la lettre que dans le langage des saints, et qui pourroient mal édifier ceux qui ne l'auroient pas connu ou qui ne seroient pas assez pénétrés eux mêmes des sentiments de l'humilité chrétienne; donnez vous de garde aussi de le croire sur l'estime qu'il y fait de moy misérable, sa grande charité l'aveugloit sur mon sujet et il a bien changé d'idées depuis qu'il est dans le sein de la lumière et de la vérité même, il me regarde présentem^t avec raison comme un monstre, et je ne sçay comment je me puis souffrir quand je médite un peu profondem^t ce qu'il pense de moy, après tout, il scait bien qu'avec l'aide de mon Dieu je puis un jour devenir ce qu'il est et je ne puis douter qu'il ne s'intéresse puissam^t pour cela, et sur cela je me dis bon courage, arrachons, arrachons et ne nous laissons point, le temps des grandes et des pleines miséricordes de Seigneur arrivera et alors...

Voici quelques nouvelles auxquelles je me persuade que vous vous intéressez. Jésus-Christ, notre bon Roy, s'est servi de moy indigne pour lui attacher à ce que j'espère, inséparablem^t une famille sauvage; ma principale occupation cet hyver a été d'instruire surtout le chef de cette famille qui, paralitique ou plutôt gouteux mais continuellem^t depuis plus de 10 ans, m'a paru plus propre par cela même à recevoir les sublimes leçons de la Croix dans laquelle il m'a paru entrer d'une façon si extraordinaire que j'en ay béni mille fois le Seigneur qui fait des merveilles où et comme il luy plait; lequel aimerois-tu mieux, luy demanday-je un jour, de guérir ou de demeurer comme tu es? Après quelques exceptions qui regardoient la soumission à la volonté de Dieu ou le désir de sa gloire, demeurer comme je suis, me répondit-il, et pourquoi ajoutay-je? Parce qu'un autre chemin seroit dangereux pour moy, continua-t-il, parce que c'est celuy que Dieu a choisi pour m'éclairer de ses lumières, par ce qu'enfin c'est celuy que Jésus a tenu dans ce monde. L'Esprit de Dieu luy suggéra dans ce moment ce que le meilleur prédicateur pourroit apporter de motifs plus efficaces pour persuader l'amour des souffrances, et sa paix et sa joye dans des accèz fréquents et très vifs des plus violentes douleurs, son zèle dans les intervalles de ses douleurs pour le bon règlem^t et l'instruction de sa famille, l'ar-

deur avec laquelle il annonce présentement la parole de Dieu à ses compatriotes depuis leur retour de l'hyvernement me font espérer que ces heureuses dispositions de son cœur auront des suites avantageuses pour la propagation de notre S^{te} foy, ainsi soit-il et je recommande ces vues à la ferveur de vos prières et des saintes âmes que vous connoissez. Je le baptisai luy, sa femme et sa fille ainée le jour des Rois, le lendemain je le mariay en face d'Eglise, le Samedi Saint je baptisai le reste de sa famille composée de 4 autres personnes, et je crus devoir l'admettre luy sa femme et sa fille ainée à la S^{te} communion le mardi de Pâques; une vieille apostate touchée de son exemple m'a fait une confession générale de toute sa vie, et je vois quantité de sauvages fort ébranlez par ses discours en faveur de notre Sainte Religion; encore un coup, priez le Seigneur que tout cet heureux commencement n'avorte point par ma faute, hélas ! je suis capable de tout brouiller.

Voilà, ma très chère mère, ce que j'ay cru mériter d'être porté jusqu'à vous; pour ce qui est de mes peines, c'est de me voir toujours pécheur et grand pécheur, c'est de voir la mauvaise vie de plusieurs François dans ces quartiers en sorte que le plus grand obstacle que nous trouvions à la propagation de notre foy nous vienne de la part des domestiques mêmes de la foy, c'est la multitude des âmes qui périssent hélas peut-être par ma faute en grande partie, c'est les misères mêmes temporelles des sauvages qui partie par leur faute et leur vie errante, partie par l'avarice et la dureté des François sont si incroyables que je n'oserois m'expliquer là-dessus, et si universelles qu'il m'est impossible de les soulager. C'est de grands biens que je vois à faire si j'avois des fonds, mais qui ne se feront apparemment de long temps la charité étant aussi refroidie; hélas tel pendant d'oreille, tel collier de perles, telle pierre précieuse, telle somme perdue au jeu ou prodiguée en de folles dépenses que je vois d'icy en France feroit icy fleurir la religion, assureroit à Jésus-Christ quantité d'âmes de vieilles femmes, d'infirmes, d'orphelins, etc., et fixeroit auprès de moy des familles entières de sauvages dans lesquelles la religion prendroit racine; mais personne ne veut prendre part à cet ouvrage immortel du Tout-Puissant, je veux dire à l'édification de son Eglise, ou du moins le nombre en est bien rare. Encore un coup, priez pour moy, ma très chère mère, et mes pauvres sauvages.

P. DU JAUNAY, miss de la comp. de Jésus.

A Michilimakina, ce 5 may 1740.

LETTRE DU PÈRE NAU À MADAME AULNEAU

Ma très chère mère et sœur en J.-C.,

Puisque vous ne voulez pas que je me serve du terme de Mademoiselle, voilà qui est fait je ne l'employeray plus. Aussi bien n'exprimoit-il pas assez les sentiments que mon cœur a pour vous, ni ceux dont je suis persuadé que vous avez pour moy. Cependant, ma chère mère, il me semble entrevoir par differents termes de vos lettres que vous doutez un peu de mon affection et de mon tendre attachement, et je vous avoue que j'en suis bien peiné. Ne seroit-ce point les termes de respect dont je me suis servi dans les lettres précédentes, qui vous auroient donné lieu de

former ces doutes ? Mais faites réflexion, ma chère mère, que la tendresse et l'amour d'un fils envers sa mère ne doivent pas exclure de son cœur le respect, ne seroit-ce point parce que je ne vous ay encore rien demandé pour moy ? Il me paroît que c'est une des principales causes de vos soupçons, et je conviens que ces soupçons seroient bien fondés si j'avois besoin de quelque chose pour moy. Mais je vous proteste une fois pour toutes que je ne manque de rien dans ma mission. Si j'avois des besoins, je suis assez à portée de Québec et de Montréal, où nous avons des maisons, pour me faire donner tout ce que je voudrois. Il est vray que le cher et aimable défunt, dont vous voulez bien que je tienne la place, en auroit usé autrement mais sa situation étoit bien différente de la mienne. Il étoit dans un pays éloigné, où l'on manque de tous les secours humains: au lieu que je suis au milieu des habitations françoises, où je puis avoir toutes les douceurs de la vie; mon père qui vit encore, Dieu mercy, et mon frère qui m'aime de tout son cœur, m'ont fait encore cette année les mêmes offres que vous, et vous pensez bien, ma chère et tendre mère, que si j'avois des besoins réels, je ne refuserois pas leurs offres. Ne pensez donc plus que je manque de confiance, et peut-être de quelque autre chose envers vous. Si vous voyiez mon cœur, je suis sur que vous seriez contente des sentiments qu'il a pour la meilleure et la plus aimable des mères. Je pense d'ailleurs que vous devez être satisfaite de la liberté et de la franchise avec laquelle je vous demande pour mes sauvages, pour ceux là je ne refuse rien: parce que leurs besoins sont réels, et qu'il n'y a point de charité mieux employée, que celle qui contribue à entretenir de nouveaux chrétiens dans la piété et la dévotion. J'ay reçu avec bien de la reconnaissance ce que vous avez daigné leur envoyer cette année, et lorsque je leur ay distribué les chapelets et autres pacotilles, ils m'ont tous promis de prier Dieu pour vous. Vous evez faire cas de ces prières, ma chère mère, car j'ose vous assurer qu'elles sont agréables à Dieu. Il y a bien de l'innocence dans la plupart de nos Sauvages et Sauvageses, et j'en connois un grand nombre qui servent Dieu aussi fidèlement qu'on le fait dans les communautés religieuses les mieux réglées. Continuez donc, je vous en conjure, une charité aussi utile, étant agrégée comme vous êtes à une compagnie qui fait spécialement profession de la vie apostolique, vous aurez part par vos charités aux travaux et aux mérites de l'apostolat. Ce que vous avez envoyé pour notre église est très propre et très joli, et je vous en remercie de tout mon cœur. Cependant les pales sont beaucoup trop petites pour notre calice. Je suis très sensible aux honnêtetez de la sœur Aulneau. Je vous prie de l'assurer de mes civilités et de ma reconnaissance. Elle qui est dans une communauté où l'on travaille si bien pourrait nous faire quelque chose de joli pour notre église, et je prens la liberté de luy demander un voile de calice pour couvrir le St Sacrement le Jeudi Saint: nous n'avons icy rien d'assez propre pour cette auguste cérémonie. Serez-vous contente à présent, ma chère mère ? Et un fils peut-il parler avec plus de confiance à une mère qu'il aime et dont il est aimé ? Vous souhaitez cependant encore de moy que je vous parle de ma mission et de ma santé, et je vais vous satisfaire.

Je comptais que le Père de Lauzon, excellent missionnaire, me soulageroit beaucoup: mais il a presque toujours été malade depuis la Toussaint qu'il est de retour à la mission, et je suis en quelque façon tout seul dans le village; notre mission qui n'étoit pas autrefois aussi grande qu'elle l'est aujourd'huy, donnoit assez d'exercice à cinq missionnaires qui se portaient bien. Jugez du travail que nous devons avoir, le P. de Lauzon et moy, avec une faible santé. Il faut pourtant encore que j'aye soin d'une paroisse de quatre cents François plus difficiles à conduire que les

Sauvages, et que je coure souvent à deux ou trois lieues par des chemins et des tems épouvantables. L'excès du travail m'a considérablement affaibli. La goutte se fait sentir presque tous les jours. J'en ay eu une attaque terrible cet été, et pour lors il n'y a point eu de messe dans le village, le P. de Lauzon de son côté étant malade au lit. Je voudrois bien que le P. Charles Aulneau voulût venir en Canada. Je ferois en sorte qu'il restât avec moy, où il feroit plus de bien que parmi les nations nouvellement découvertes, qui ne nous sont point du tout affectionnées.

Le vaisseau du Roy qui est venu cette année en Canada a perdu une grande partie de son monde par une maladie contagieuse. Un Père Jesuite et un prêtre de St-Sulpice en ont été enlevés: mais la perte la plus considérable que nous ayons faite, c'est celle de notre évêque que la contagion a emporté dans l'espace de deux jours. Les lettres et les effets qui étoient sur le vaisseau ont été dispersez et pillés. Heureusement vos lettres et votre boîte me sont venues par un vaisseau marchand.

La guerre des Chicachias s'est faite à la honte des François, qui avec la plus belle armée qu'on ait jamais vû dans ce pays cy et une grande quantité de bombes et de canons, n'ont osé attaquer de misérables sauvages. Il n'y a eu que les Canadiens et les Iroquois de notre mission qui sont allez au combat. Ils ont tué du monde et fait des prisonniers à l'ennemi: mais ils n'étoient pas en assez grand nombre pour le défaire entièrement. Le P. de la Bretonnière qui avoit suivi nos sauvages à cette expédition, s'en est retourné en France par le Mississipi. Je crois qu'il ne reviendra plus en Canada. Adieu, ma chère et bonne mère, n'oubliez jamais devant le Seigneur un fils qui est et qui sera toute sa vie avec le plus tendre attachement,

Ma très chère Mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

NAU, de La comp^e de Jésus.

Au Sault St-Louis ce 2e 8bre 1740.

LETTRE DU PÈRE DE GONNOR À MADAME AULNEAU

Madame,

J'ay reçu avec un singulier plaisir la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je n'ay pas été surpris de toutes les politesses, ou pour mieux dire, de toutes les marques d'amitié pour moy dont vous l'avez remplie: mais je vous prie d'être bien persuadée que j'y ay été très sensible, et que j'en suis reconnaissant au dessus de toute expression. Vous me remerciez de ce que j'ay été vous voir. Il est vrai que je vous ay préféré à mes propres parens, mais néanmoins c'est à moy à vous faire mille et mille remercimens de la bonne réception que vous m'avez faite.

Je suis bien aise qu'on ait rendu justice au mérite de N^e cher P. Lafite; je suis persuadé qu'il fera son employ avec dignité et succès: quand vous le verrez, ou que vous luy écrirez faites moy le plaisir de l'assurer de mon respectueux dévouement.

Vous m'avez fait un sensible plaisir de me marquer ce qui s'est passé au sujet de Me Ve fils, de St Sulpice. Comme je m'intéresse infiniment à tout ce qui vous

regarde, ne doutez pas que je n'aye pris toute la part possible à la joye que vous avez ressentie à ce sujet. Si je ne vous ay point parlé dans ma dernière lettre de la joye réciproque de mes néophites à mon retour, c'est que je l'ay oublié, ou que je n'ay pas cru que cela vous dust intéresser particulièrement; ils se trouvèrent, sans que je my attendisse, au bord de l'eau quand je débarquay, ce furent de grandes marques de joye, et c'étoit à qui s'empreseroit à l'envie les uns des autres à porter mon petit bagage; ce qui m'a fait le plus de plaisir c'est qu'ils m'ont dit depuis mon arrivée, que malgré tout ce qu'on leur disoit, que je ne reviendrais point, ils avoient toujours compté sur ma parole. C'est beaucoup pour des sauvages que le moindre souffle fait naturellement changer. Depuis que je suis seul à les conduire, je n'ay pas lieu de me plaindre d'eux pour ce qui me regarde. J'ay même sujet de m'en louer mais il s'agit de les conduire en Paradis, et je crains parfois qu'ils n'en prennent pas le chemin. Continuez de prier pour eux et pour moy, et soyez persuadée que vous ne serez pas oubliée dans nos faibles prières; recommandez nous à celles de tous nos PP. de Luçon en les assurant de mes respects. J'ay l'honneur d'être avec le plus sincère attachement,

Ma chère dame,

Votre très humble et très obeissant serv^r

DE GONNOR, J. Missre de Lorette

LETTRE DU PÈRE JEAN-BAPTISTE DE SAINT-PÉ À MADAME
AULNEAU

Madame ma très chère Sœur en Jésus Christ,

Je puis bien vous donner ce titre puisque vous êtes affiliée à la compagnie dont j'ay l'honneur d'être un des enfants, quoique, à ma honte, très indigne. Pour vous, Madame, je sçay que vous avez mérité cette qualité bien plus par vos vertus, que par le triste événement qui vous l'a occasionnée: mais pourquoi venez vous en renouveler le douloureux souvenir, qui a toujours été présent à mon esprit, et qui cependant me perce encore plus le cœur à la lecture de votre lettre.

J'ai les mêmes sujets d'espérance que vous, et de plus grands, aiant eu une connaissance plus distincte des dispositions et des sentimens où étoit ce cher fils presqu'au moment de sa mort précieuse aux yeux de Dieu; mais mort que je voudrois pouvoir oublier, pour oublier en même temps la perte d'un ouvrier évangélique plein de zèle et de vertu, et doué de toutes les qualitez qui pouvoient faire espérer de grand succès. Je ne parle pas de la perte personnelle que j'ai faite moi-même d'un ami auquel je m'étois intimement lié et qui m'aimoit quoique nous nous fussions vûs trop peu de temps. Demeurons en là, Madame; je sens que la tendresse d'amitié a quelquefois des faiblesses que n'a pas la tendresse maternelle. La vôtre étoit extrême, je l'ai sçû d'ailleurs; la religion a corrigé ce qu'il pouvoit y avoir de trop humain; je n'ai pu encore parvenir là, et je me trouve aussi vivement touché que le premier jour. Je ne me reconnois nullement, Madame, dans le portrait tout à fait flatté

qu'on vous a fait de moi: vous me verriez bien différent si je me peignois au naturel. Quoi qu'il en soit, je m'en rapporterai volontiers à ce qu'en voudra décider le jeune P. Aulneau, si Dieu accorde à mes vœux de le voir venir ici remplacer son cher frère. Je le souhaite ardemment, peut être trop, mais enfin je ne vois que cela qui puisse pleinement nous dédommager et me consoler. Il en sera ce qu'il plaira à la divine Providence: la chose ne dépend ni de lui ni de moi. Si j'étois sûr de son côté, j'agirois ailleurs et efficacement je crois. Dans l'incertitude je ne veux ni ne dois rien compromettre. Il sçait mes sentimens à son égard, c'est un foible attrait, si mesme c'en est un. D'ailleurs, je sens fort bien que quelque part qu'il aille il s'attirera partout aussi bien qu'ici l'estime et l'amitié de ceux qui le connoîtront.

J'ai fait tenir, Madame, les lettres que vous m'avez adressées. Je ne doute pas que vous ne receviez réponse du P. de Gonnor et du P. Nau dès cette année. Pour le P. du Jaunay c'est autre chose, il est trop loin et ne pourra écrire l'an prochain. Je prie N. S. de répandre sur vous l'abondance de ses plus précieuses bénédictions. Priez le, je vous en supplie pour moi: à tous égard j'en ai un extrême besoin. C'est en lui que j'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

St Pé, de l. c. d. J.

Québec 12 8bre 1740.

Les vaisseaux pour le Canada ne partiront que vers la fin de mai. J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur,

J. VALOIS, J.

LETTRE DU PÈRE BESSON À MADAME AULNEAU

Kourou, 5 avril 1741.

Madame,

Je n'ay presque qu'un moment pour vous écrire, il me faut profiter d'une occasion qui se présente pour Cayenne, je n'en trouverois peut-être pas d'autre avant le départ du vaisseau du Roy, et je serois très mortifié qu'il partît sans vous donner de mes nouvelles. Je vous suis obligé de votre souvenir, soyez persuadée que si mes lettres vous font quelque plaisir, les vôtres ne m'en font pas moins, vous ne pouvés m'en faire un plus sensible que de continuer à me donner de tems en tems de vos nouvelles. J'ay reçu avec les sentimens d'une vraie reconnaissance le présent que vous m'avez envoyé, je le regarde comme une relique, votre cher fils à l'usage duquel il a été ne peut s'effacer et ne s'effacera jamais de ma mémoire, je me rappelle ce cher ami avec une espèce de vénération qui me fait envier son sort, je voudrois avoir assés de vertu pour en mériter un pareil. Ce n'est pas que nos Indiens ne soient gens très propres à faire de pareils coups, à en juger par quelques uns ils sont capables des plus noirs attentats, nous venons tout récemment d'en avoir une preuve bien triste, deux d'entr'eux ont fait un massacre où l'on peut dire

qu'ils ont porté la barbarie jusqu'à l'excès, il seroit trop long, et je n'ay pas le tems de vous en faire le détail. Vous pouvés vous imaginer le chagrin qu'un pareil crime nous a causé, tant par luy-même que par les suites qu'il peut avoir et qu'il auroit déjà eues sans tous les mouvements que nous nous sommes donnés. Les coupables ont disparu et gagné Suriname qui appartient aux Hollandois, mauvais voisinage pour les missions de ces quartiers auxquelles il est infiniment nuisible. Quoique les criminels se soient retirés, nous ne sommes pas pour cela à l'abri de toute crainte, c'est l'usage des Sauvages de venger leurs querelles sur les parens des coupables quand ils ne peuvent le faire sur les coupables mêmes, ils n'ont point de justice réglée parmi eux et se croyent en droit de se la faire eux-mêmes; peut-être lorsque nous nous y attendrons le moins, verrons nous arriver quelque scène tragique, avec de pareilles gens il faut s'attendre à tout. Ce n'est pourtant pas qu'il ne s'en trouve parmi eux qui nous donnent beaucoup de consolation, c'est comme partout ailleurs marchandise mêlée, si l'un donne de la satisfaction, l'autre exerce bien notre patience, priés le Seigneur de nous la donner.

Ce que vous me marqués du cher Michel me fait bien du plaisir, je le félicite, vous félicite, et me félicite moy même de ce qu'il est honoré du caractère de prêtre, je suis persuadé quil ne vous oubliera pas dans ses saints sacrifices, et je me flatte qu'il m'y donnera quelque part, les sentimens de piété où il me paroît être m'ont charmé, vous devés vous même avoir été très satisfaite de le voir dans un état où vous avés tout lieu de croire que le Seigneur l'a apellé !

Je vous remercie de toutes les nouvelles que vous vous êtes donné la peine de me marquer, j'en reçois maintenant peu de France, on commence à m'y oublier, il y a déjà plus de trois ans que je n'ay reçu de lettres du R. P. Bonin, je ne dois pas en être surpris puisque vous n'en recevés pas non plus, ses occupations ne luy permettent apparemment pas d'écrire. J'ay été bien sensible à la mort du R. P. Richard, c'est vous qui m'en avés appris la nouvelle. Ce que vous me dites de Mr Baret ne me surprend pas beaucoup, il auroit bien mieux fait, et ce grand nombre qui l'imitent feraient bien mieux d'être fidèles à leur vocation.

Je suis bien mortifié que la santé du P. Aulneau soit si faible que vous me le marqués, quand vous luy écrivés je vous prie de luy faire mes complimens, il m'avoit promis à mon départ de France qu'il ne m'oublieroit pas et qu'il m'écriroit de tems en tems et me marqueroit les nouvelles de la province, la foiblesse de sa santé ou ses autres occupations ne luy ont pas sans doute permis de me tenir parole. Je ne crois pourtant pas qu'il m'ait oublié dans ses prières, demandés luy pour moy un peu de part à ses saints sacrifices, il doit être à présent élevé au sacerdoce; donnés moy aussi de ses nouvelles puisqu'il ne peut ou ne veut pas m'en donner luy-même. Continués, sil vous plait, à vous souvenir de moy devant le Seigneur et m'apprendre les nouvelles que vous scaurez de nos Pères et de celles de votre chère famille; je prens beaucoup de part à ce qui la regarde, je suis avec beaucoup de respect,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BESSON, J.

LETTRE DU PÈRE DU JAUNAY À MADAME AULNEAU

Ma très chère mère en Notre Seigneur,

La paix et l'amour éternel de J. C.

Je n'ay reçu que l'automne dernière votre lettre en datte du 10 mars 1740 et le retour du printemps me donnant le moyen d'y répondre, je le fais de tout mon cœur. Ma chère mère, donc, ma chère Sœur (car vous m'êtes l'un et l'autre) votre fils, votre frère jouit au milieu de tribulations de plus d'une espèce de l'abondance des consolations de notre Dieu, il voit, car vous ordonnez que je vous rende compte de ce qui l'intéresse, il voit par la très grande miséricorde de notre Sauveur se former peu à peu autour de luy des membres vivants de la S^{te} Eglise et des adorateurs du vray Dieu, et quoyque la culture des plantes si tendres et si nouvellem^t transplantées luy coûte bien des soins et bien des allarmes, cependant il abonde et surabonde de joye de voir l'œuvre de Dieu s'opérer avec un si vil instrument: priez le tout puissant de verser sa très abondante bénédiction sur ces très petits commencement^s. J'ay passé l'hyver avec le P. de la Morinie qui est peut être de votre connoissance, notre occupation a été principalem^t de servir Dieu, de travailler à notre salut, et au salut des âmes que la Providence avoit arretée autour de nous et ensuite pour luy d'apprendre la langue outaouaise et pour moy de m'y perfectionner. Le 14 d'avril dernier, je partis sur les glaces pour me rendre d'icy à un endroit qu'on appelle le Sault Ste Marie afin d'y faire faire les Pâques aux chrétiens qui y ont hiverné, ce voyage eut ses petites croix, ma chère mère, mais il a eu aussi ses consolations; je ne fus de retour icy que le 18 de ce mois où je trouvay une des plus accablantes nouvelles que j'aye reçu de ma vie: on m'avoit fait présent l'été dernier d'un petit esclave de 7 à 8 ans de la nation de ceux dont la Providence s'étoit servie pour consommer la carrière du cher P. Aulneau, déjà il sçavoit ses prières et son cathéchisme et j'attendois les moments que les sentiments que je tachoïs de luy inspirer eussent pénétré bien avant dans son cœur pour le baptiser, ce que je comptois faire l'an prochain à Pâques; le 25 d'avril, fête de St Marc, pendant mon absence, il a disparu sans que quelques recherches qu'on en ait faites on en ait pu avoir des nouvelles; ce coup m'accabla, ma très chère mère, et si notre Dieu par des routes qui luy sont connues et dont il me seroit impossible de me rendre compte, n'avoit eu la bonté, comme je l'en priay, de me consoler, il n'y auroit plus eu pour moy de joye sur la terre. Je crois que vous devez être bien contente de moy, ma chère sœur, ma chère mère, personne ne recevra de moy tant de détails que je vous en envoie, mes peines mes consolations mes occupations, tout vous est exposé. Sçais-je être fils, frère, un autre Père Aulneau? Je n'ay point reçu de lettre de son cher frère; ne laissez pas, quand vous luy écrivez, de l'assurer de mes respects.

J'ay l'honneur d'être dans l'union de vos prières,

Ma chère mère, ma chère sœur,

Votre très humble et très obeiss^t serviteur, fils, frère

P. DU JAUNAY, miss. de la Comp^e de Jésus

A Michilimakina, ce 25 may 1741.

LETTRE DU PÈRE NAU À MADAME AULNEAU

Sault Saint-Louis, 3 octobre 1741.

Mademoiselle ma très chère mère et sœur en J. C.,

Si j'ay été ravi de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire cette année, j'ai été aussi sensiblement affligé d'apprendre que vous avez été si longtems malade. Le bon Dieu vous avoit jusqu'alors envoyé des croix bien pesantes et bien difficiles à porter, et malgré le saint usage que vous en aviez fait, il ne vous trouvoit pas encore assez purifiée, ni digne de luy. Il vous a frappé dans votre propre personne, comme un autre Job, que son saint nom soit béni. Je suis très persuadé que la manière dont vous avez supporté cette affliction personnelle vous aura attiré de nouvelles grâces, augmenté vos mérites devant le Seigneur, et enrichi considérablement la couronne qu'il vous prépare dans le ciel. A considérer les choses naturellement, je ne puis que m'affliger du dérangement de votre santé: mais à les prendre du côté de la religion, je ne puis que bénir le bon Dieu des nouvelles épreuves où il vous met, à cause des avantages solides que vous en retirez pour votre perfection. Ne vous faites pas une peine, ma très chère mère, de n'avoir pu me rien envoyer cette année. Ce qui est différé ne sera pas perdu. Les pauvres Sauvages en pâtiront pendant un an mais vous aurez toujours à cet égard le mérite de la bonne volonté. Quand je vous prie de faire la charité à mes Iroquois, c'est toujours à condition que vous pourrez le faire commodément et sans vous gêner, car si je croyois que cela vous incommodât le moins du monde je serois le premier à vous prier de ne leur rien envoyer.

Un bon fils ne doit rien cacher de ce qui le regarde à une bonne mère qu'il aime et dont il est aimé. Je vous diray donc que cette année l'hyver ayant été plus long et plus rude qu'il n'avoit été de mémoire d'homme en Canada, j'ay aussi été plus incommodé de la goutte, que je ne l'avois été les autres années. Je suis actuellement arrêté dans ma chambre, sans pouvoir mettre un pied devant l'autre. Jugez de mon embarras, étant seul dans la mission, car le Père de Lauzon est à Québec, et le troisième missionnaire qui n'est icy que depuis quatre jours et qui n'entend pas un mot de la langue, ne peut rien faire avec les Sauvages. Quelque douloureuse que soit la goutte, je commence à m'y accoutumer: mais j'ay eu tout l'hyver une autre espèce de maladie, qui, sans être douloureuse, m'inquiète beaucoup plus que la goutte. Ce sont des vertiges qui m'ont souvent fait faire des sauts périlleux, et qui pourroient bien à la fin me faire casser la tête, on m'a fait bien des remèdes, qui m'ont un peu soulagé, mais non pas entièrement guéri. Je suis saisi de tems en tems de certaines frayeurs subites, dont je ne suis pas le maître, et qui m'empeschent de rester seul dans un endroit. Priez Dieu, ma très chère mère, qu'il me délivre de cette incommodité, ou que du moins elle ne me rende pas inutile à mes Sauvages.

Les Chicachas continuent à brûler tous les François qu'ils peuvent attraper. Ce sont les Anglois établis parmi eux qui leur inspirent cette barbarie et qui souvent se joignent à eux pour tourmenter plus cruellement les François. Nos Sauvages sont continuellement en guerre avec les Chicachas, et ils nous amènent de tems en tems bon nombre d'esclaves mais au lieu d'user de représailles et de les brûler, on les adopte dans le village, on les instruit de nos mystères et on les met dans la voye du ciel par le saint baptême. C'est par là que notre mission s'augmente considérablement tous les ans, aussi bien que par les familles étrangères qui viennent volon-

tairement s'établir parmi nous. Les instructions continuelles, le soin des malades, les querelles des Sauvages et toutes les autres affaires du village qui doivent nécessairement passer par les mains des missionnaires, nous donnent souvent tant d'occupations qu'il nous faut prendre le temps de la nuit pour dire notre office et faire nos autres prières. Le Jésuite flamand, que le Père Saint-Pé a eu la bonté d'envoyer à notre secours, ne pourra nous soulager que dans un an d'icy qu'il sçaura un peu la langue; pour soutenir tant de travaux, il faudroit une santé plus robuste que la mienne. Demandez à Notre Seigneur qu'il me donne les forces nécessaires et soyez persuadée de l'estime, de l'affection et du respect filial avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Ma très chère mère,

Votre très humble et très obeisst serviteur et fils,
F. NAU, de la Compe de Jésus.

LETTRE DU PÈRE DE SAINT-PÉ À MADAME AULNEAU

Québec, 15 octobre 1741.

Madame ma très chère sœur,

Puisque ce dernier titre vous plaît, j'aime bien à vous le donner, et quoique vous en puissiez dire, ce que je sçai d'ailleurs, la façon même dont vous vous exprimez, me persuade que vous êtes et que de plus en plus vous deviendrez une digne fille de la compagnie. Plût à Dieu, depuis trente huit ans révolus d'aujourd'hui que j'y suis entré, pûs-je me flatter que j'en suis un digne enfant! mais hélas, qu'il s'en faut, ma chère sœur! c'est à moi, c'est à vous d'y travailler, et c'est l'ouvrage de toute la vie. Priez pour moi, je le fais assurément pour vous. Je compte toujours sur le cher Père Aulneau; un Jésuite qui nous est venu cette année, et qui l'a vû en passant à Poitiers m'a donné plus d'envie que jamais de l'avoir, c'est un saint, indépendamment des autres qualitez, c'est par conséquent ce qu'il nous faut. Un mot de moi, je vous prie, madame, quand vous lui écrirez.

Voilà une lettre du P. du Jaunay, en réponse apparemment à la vôtre de l'année dernière; celle de cette année ici il doit actuellement l'avoir reçue mais il n'y sçauroit répondre que l'an prochain, et ainsi dans la suite. Pour le Père de Gonnor et le Père Nau, ils sont à portée de recevoir et de faire réponse dans l'année, je ne doute pas que ce dernier ne m'adresse bientôt la sienne, et que je ne puisse la joindre à celle du P. du Jaunay. Cela vous dédommagera, madame, de la brièveté de celle-cy. Outre que c'est assez mon stile, je me trouve absorbé d'embarras, et je n'ai le tems que de vous renouveler l'assurance du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être en union à vos Stes prieres,

Madame ma très chère sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
St-PÉ, d. l. c. d. J.

La lettre du P. Nau ne paroît pas encore ce 28 8bre.

1841

Albany 9 June 1841

Encl^{re} for Dureway
Burlington
VT
Dear Sir

Mr Paine of this place informed me last fall that you had a sack for me containing some things sent to my address by Louis Perrault from Montreal.

Mr Perrault passed through here about a fortnight ago and informed me that he had forwarded to your care, for me, such a sack, and enquired, if I had received it. Having informed him that I had not, he told me he should speak to you concerning it and have it sent on.

Not having heard since about it I concluded that he forgot it, or that you had no opportunity to send it to me.

The purport of this note is to enquire of his ~~the~~ ^{the} ~~inside~~ ^{inside} ~~papers~~ ^{papers} and contents, and to request you to tell me if it is still in your care; also to know if I cannot have it forwarded by some safe occasion.

Pray write to me by return of post and let me know all about it.

You would oblige me to send me also a late Montreal or Quebec paper.

Very truly,

Enclosure;

Yours

E. C. Hallahan
115 Broadway

LETTRE DE E.-B. O'CALLAGHAN À LUDGER DUVERNAY (9 JUIN 1841)

Albany 9 June 1841

Mr. Ludger Duvernay,
Burlington
Vt.

Dear Sir,

Mr. Poirier of this place informed me last fall that you had a sack for me containing some things sent to my address by Louis Perrault from Montreal.

Mr. Perrault passed through here about a fortnight ago and informed me that he had forwarded to your care, for me, such a sack, and enquired, if I had received it. Having informed him that I had not he told me he should speak to you concerning it and have it sent on.

Not having heard since about it I conclude that he forgot it, or that you had no opportunity to send it to me.

The purport of this note is to enquire after la susdite poche et son contenu, and to request you to tell me, if it is still in your care; also to know If I cannot have it forwarded by some safe occasion.

Pray write to me by return of post and let me know all about.

You would oblige me to send me also a late Montreal or Quebec paper.

Very truly,

Concitoyen,

Yours

E. B. O'CALLAGHAN,

45 Broadway.

LETTRE DU PÈRE DE GONNOR À MADAME AULNEAU

Madame N^e tr ch. Sr.,

La Paix de N. S.

Je serais bien mortifié, si chaque année je ne recevois pas de vos chères nouvelles. Jugez par là du plaisir qu'elles me font, ainsi je vous en remercie de tout mon cœur et vous prie de continuer à me donner cette consolation. J'ai été bien aise d'apprendre aussy des nouvelles de M^r V^e fils, le Sulpicien. Je ne souhaite pas qⁱ vienne dans ce pays cy, mais si jamais son zèle l'y conduisoit, vous pourriez l'assurer qu'il trouveroit en moy un homme qui, à cause de vous, luy seroit entièrement dévoué, car vous devez être persuadée, que je n'aurois rien plus à cœur, que de luy marquer en toute occasion, que je vous suis aussi attaché, que je le serois à ma propre mère. Cela étant, fournissez moy les moyens de vous en convaincre, voyez s'il ny auroit point dans ce pays cy quelque chose qui pust vous faire plaisir. Je ne puis pas vous écrire plus au long, parceque j'ay plusieurs autres lettres à faire et qu'il faut m'en retourner à ma mission. Continuez moy vos bonnes prières et assurez vous que vous ne serez jamais oubliée dans les miennes. Je suis avec tout le respect et l'attachement possible, Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE GONNOR, J., Missionnaire de Lorette,

Kébéq, ce 10 octob. 1741.

Mes assurances de respect au R. P. Lafite et à tous nos PP. de Luçon.

LETTRE DU PÈRE DE GONNOR À MADAME AULNEAU

A Lorette, le 23 avril 1742.

J'ay lu et relu avec une satisfaction infinie la lettre obligeante et édifiante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ma t. ch. sœur en Jésus Christ. On ne peut être plus sensible que je le suis à toutes les marques d'affection que vous me donnez; soyez persuadée de mon parfait retour et que je n'oublierai jamais toutes les gracieusetés que vous m'avez faites. Continuez, s'il vous plaît, à prier pour moi et pour mes pauvres sauvages. J'ay eu cette année une grande désolation de les voir souffrir la faim, sans pouvoir les soulager; non faute d'argent précisément mais par la disette des bleds qui n'ont pas répondu aux belles apparences de l'été passé. Ce qui m'afflige encore à présent c'est que nous sommes menacés dans ces

pays d'une disette encore plus grande que celle de l'an passé, quand les bleds ont été prêts de leur maturité, il sest mis des vers dans presque tous les épis, qui rongent une bonne partie des grains, ou plutôt qui mangent toute la fleur, et ne laissent que l'écorce. A la vérité, mes Sauvages recueilleront un peu plus de blé d'inde qu'ils ne firent l'an passé, mais leurs terres sont si ingrates, que la récolte ne va jamais tout au plus, qu'à les faire subsister la moitié de l'année; ce n'est que demi mal, quand il y a du blé françois, pourvu que j'en achète en gros, que je leur prête en détail, à payer quand ils pourront, ce qu'ils font assez exactement quand ils ont gagné quelque chose. Mais quand je ne puis leur procurer ce secours, ils sont obligés de se disperser de côté et d'autre pour chercher leur vie, ce qui ne préjudicie pas peu au spirituel, car vous savez qu'on se sanctifie rarement en voyageant beaucoup. Cependant, je suis obligé d'y consentir de peur qu'ils ne périssent de faim.

Je plains infiniment nos PP. de Luçon; quand vous les verrez, assurez les tous de mon respectueux souvenir, et en particulier le R. P. Lafite. Je suis d'autant plus surpris de ce que vous me marquez à son sujet, qu'il paroissoit, quand j'étois en France, que Monseigneur avoit pour lui des sentiments très favorables. Nous sommes icy sur le qui vive, nous avons un nouvel évêque qui paroît bon, zélé, mais on nous assure, qu'il est fortement prévenu contre tous les R^{es}; il vint l'an passé presque en débarquant dans ma mission. Il parut assez content de ma réception et toutes les fois que je l'ay vu depuis il m'a fait bien des gracieusetés.

Je ne souhaite pas non plus que vous, que votre sulpicien vienne dans ces pays-cy, parce qu'il ny fait pas bon pour ceux qui ont la moindre atteinte du mal de poitrine. Il y a encore d'autres raisons que je ne puis pas vous dire, mais en général je puis vous assurer que vous auriez bientôt le déplaisir d'apprendre, qu'il y seroit mécontent. Vous ne me parlez point du Jésuite, où est-il, que fait-il? oh! pour celuy là, si le Bon Dieu lui inspiroit de venir nous joindre, cela me feroit grand plaisir, mais à moins, que le bon Dieu s'en mêle, je ne le souhaite pas non plus. Avant de finir, permettez moi de vous demander une chose, qui est de m'amasser chez vous et ailleurs où vous pourrez en trouver de la graine de porreaux, le plus que vous pourrez m'en envoyer pour moi et pour nos PP. du collège, parce que ces sortes de graines ne meûrissent presque jamais dans ce pays-cy.

Je me recommande instamment à vos SS. prières, vous assurant, que vous ne serez pas oubliée dans les miennes.

Je suis avec le plus respectueux attachement en N. Sgr

V. t. h. et t. o. Sr,

DE GONNOR, J., M. de L.

LETTRE DU PÈRE BESSON À MADAME AULNEAU

Kourou, 7 mai 1742.

Madame,

Il y a déjà quelque temps que je reçus votre lettre du 20 7^{bre} dernier. Elle m'a fait un nouveau plaisir, j'en auray toujours beaucoup d'apprendre de vos nouvelles, vous ne pouvés m'en faire un plus grand que de m'en apprendre de tems en tems. Je suis très sensible aux sentimens que vous conservez pour moy, je vous prie de me les continuer et surtout de ne pas cesser de prier Dieu pour nos pauvres indiens et pour moy qui en ay plus besoin que tout autre. Si vous apprenés quelque chose de nouveau touchant la mort de mon cher ami, votre fils, je vous demande en grâce de me l'apprendre, vous scavés combien je m'intéresse à tout ce qui le regarde.

Le cher Michel m'a écrit, il me paroît toujours le même c'est pour vous une grande satisfaction d'avoir des enfans du caractère dont ils sont, tous portés à leurs devoirs, chacun selon son état. je luy écris en réponse, et apprendray toujours avec bien de la joye de ses nouvelles; pour le P. Aulneau, je n'ay point reçu de ses nouvelles, ses occupations ne lui laissent pas apparemment de tems libre de m'écrire, je seray content pourvu qu'il ne m'oublie pas dans son souvenir à l'autel.

Je vous suis obligé des nouvelles que vous vous êtes donnée la peine de me marquer, je vous prie de continuer de m'en apprendre tout ce que vous en scaurés. Le P. Faye à ce que je vous ai appris a pris son vol; il y a toute apparence qu'il ne reviendra pas sitôt dans sa province, je souhaite qu'il réussisse toujours partout, c'est un aimable homme, vous le connoissés, et scavés qu'il étoit fort attaché au pauvre missionnaire défunt; nous avons vécu ensemble à La Rochelle et à Poitiers.

Dieu soit béni de tout ce que vous me dites touchant Luçon, il scait tirer sa gloire de tout, il faut espérer que les choses changeront et en attendant se soumettre à la volonté du Seigneur. Ce que vous me dites de M^r Baret ne me surprend pas beaucoup, il a quitté son état pour en prendre un où il trouve bien plus de dégoûts, c'est d'ordinaire le sort de tous ceux qui manquent à leur vocation, malgré tout cela rien de si fréquent, on court après une liberté accompagnée de bien des déboires.

Vous me demandés des nouvelles de ce qui me regarde, les choses vont toujours leur train ordinaire, je suis maintenant dans une mission qui ne demande pas de si longs voyages que celle ou j'étois auparavant; elle n'étoit que naissante et il faloit se donner bien du mouvement pour la former. Cependant quoy que les voyages que j'ay à faire soient moins longs, ils sont pourtant plus fatigans pour moy mon estomac a bien de la peine à se faire à aller en mer dans de petits canots. Cela est pourtant quelques fois nécessaire, et je l'ay payé bien cher une fois pour avoir voulu l'éviter. On m'envoya chercher de 5 lieues pour confesser un malade, je preferay d'aller par mer, j'allay assés aisément parce que la mer étoit basse, mais au retour la mer qui montoit m'obligea de marcher pendant la plus grande partie du chemin dans la boue et dans l'eau ce qui me fatigua si fort que l'épuisement où j'étois me fit croire bien de fois que je n'en sortirois jamais, j'en sortis pourtant à la fin, un peu avant la nuit pendant laquelle je fut attaqué d'un devoiement extraordinaire qui fut suivi dès le matin d'un flux de sang, et d'un très violent tenesme par dessus tout cela un mal de dents des plus vifs. J'en ai été quitte pour quinze jours de maladie asses sérieuse et je suis maintenant assés bien rétabli. Je

ne vous fais tout ce détail que par ce que vous me demandés de ne vous rien laisser ignorer de ce qui me regarde, peu de tems auparavant il m'étoit arrivé un autre accident mais qui n'eut pas de si fâcheuses suites; on m'envoya aussi chercher pour un malade, cétoit la nuit, il falloit passer dans un bois pour aller joindre le cheval qu'on m'envoyoit; heureusement, j'avois pris une petite lanterne, et bien m'en prit. Je marchois le premier pour éclairer deux nègres qui portoient l'un mon lit et l'autre la chapelle. J'entendis un espèce de bruit, je regarday plus attentivement et j'aperçus dans le chemin qui étoit des plus étroits un gros tas de quelque chose qui remuoit, c'étoit un serpent à grappe des plus venimeux qu'il y ait dans ce pays cy et dont la morsure est mortelle si on n'y apporte un prompt remède, il étoit gros comme la cuisse, je crus d'abord que c'étoit une couleuvre, il se tortilloit pour s'élancer, je fis couper un gros baton avec lequel on le tua il étoit long de deux bonnes brasses. A mon retour de voir le malade, le cheval s'enfonça dans un boubier. Je descendis, aussitôt le cheval fit effort pour sortir et en faisant effort il porta un de ses pieds sur un des miens et me donna en même tems un coup de croupe sur la poitrine qui m'étendit dans le boubier, j'étois un joli garçon comme vous pouvez l'imaginer, j'en fus pourtant quitte pour une foulure de pied et pour être crotté depuis les pieds jusqu'à la tête. Pour nos Indiens ils sont toujours les mêmes c'est à dire assés bons chrétiens pour la pluspart et beaucoup moins vicieux que les nègres et même que bien des François, ce n'est pas qu'il ne s'en trouve quelqu'un qui revient à son naturel sauvage, ou que les voyages qu'ils font chés les Hollandois ne pervertisse.

Voilà, Madame, tout ce que j'ay à vous marquer pour le présent, je vous prie de rechef de vous souvenir de moy dans vos ferventes prières et de demander au Seigneur les grâces qui me sont nécessaires pour travailler utilement pour le salut des Indiens et pour le mien. Soyés convaincue que je ne vous oublieray pas et que je seray toujours avec un respect et un attachement sincère, en N. S.

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BESSON, de l. c. d. J.

LETTRÉ DU PÈRE NAU À MADAME AULNEAU

Québec, 28 septembre 1742.

Mademoiselle, ma très chère mère et sœur en J. C.,

Les affaires et le chagrin dont je suis accablé ne me permettent pas de vous écrire aussi longuement que je l'aurois souhaitté. La mort du cher P. de Lauzon, le meilleur ami que j'eusse en Canada, arrivée à Québec le 5e de ce mois, m'a obligé à descendre en hâte icy, pour recueillir les débris de notre petite fortune, et régler les affaires dont le cher défunt étoit chargé. Je suis arrivé tout malade depuis deux jours, et le vaisseau du Roy part après demain. Jugez vous-même si dans l'affliction et l'embarras où je suis, je puis m'entretenir avec vous aussi longtems que je l'aurois souhaitté. Plaignez moy, ma très chère mère: priez le Seigneur qu'il me soutienne, et qu'il me fasse la grâce de remplir selon ses désirs la place de supérieur du Sault

St-Louis dont on m'a chargé depuis la mort du P. de Lauzon. Je vous remercie de tout mon cœur des chapelets que vous avez eu la bonté de m'envoyer. S'il y a la moindre difficulté pour le voile de calice, il n'y faut plus penser. Je suis occupé maintenant d'un soin plus important. On a retranché cette année le meilleur de notre revenu. Il ne me reste plus que cinq cent livres de rentes, dans un pays où tout est extrêmement cher. C'est certainement trop peu pour trois missionnaires. Dieu soit béni. Si nous mourons de faim ce sera pour sa gloire. Nous ne sommes pas venus icy pour y avoir nos aises, et il nous seroit bien difficile de les y trouver, surtout ces deux dernières années que la misère est extrême en Canada. Adieu, ma très chère mère. Je remplirois les quatre pages, si je n'avois d'autres affaires pressantes et indispensables. Je suis dans l'union à vos saintes prières avec tous les sentiments d'un véritable fils, mademoiselle, ma très chère mère

Votre très humble et très obéissant serviteur,

NAU, de la Compe de Jésus.

LETTRE DU PÈRE BESSON À MADAME AULNEAU

KOUROU, 17 mai 1743.

Madame,

Votre lettre du 12 Xbre 1742 m'a été remise il y a environ 15 jours, vous dire quelle ma fait bien du plaisir, n'est pas, je pense, chose nécessaire. J'en ay un très sensible toutes les fois que j'apprens de vos nouvelles. Permettés moy de vous faire un reproche, vous avés recouvré votre fils aujourd'huy votre ayné, je le comprends par les lettres du P. Aulneau, et vous ne m'en avés rien dit, croyés vous donc que je m'intéresse assés peu à ce qui vous regarde pour me laisser ignorer une si bonne nouvelle, ce n'est qu'au hazard que je l'apprens, rendés moy, s'il vous plait, un peu plus de justice, et soyés persuadée que tout ce qui peut vous faire plaisir et vous donner de la consolation, m'en fait et m'en donne à moy, je vous félicite, Madame, du retour de cet enfant chéri, puisse-t-il vous donner par sa présence autant de satisfaction que son absence vous a causé de peines. Le Seigneur a voulu récompenser par là le sacrifice que vous luy avés généreusement fait de vos autres enfans, je luy en rends grâces et m'en réjouis avec vous. J'espère que vous me ferés part à l'avenir de tout ce qui regarde votre chère famille, du moins je vous en prie, et vous le demande comme une grâce, depuis longtems vous ne me parlés plus de votre Religieuse de la Foy, je ne l'oublie pas, m'auroit-elle oublié dans ses prières, je serois bien sensible à cet oubli, ce seroit pour moy une perte considérable. Salués la toujours de ma part, et recommandés moy à ses prières ferventes.

Je vous remercie de toutes les nouvelles que vous m'apprenés, j'ay lu avec beaucoup de satisfaction les lettres du cher et révérend Père Aulneau. Ses lettres me font regretter qu'il n'ait pas voulu ou pu m'écrire depuis que je suis dans ce pays, quoy qu'il m'eut promis quand nous nous séparames qu'il le feroit, son tems est employé plus utilement, c'est ce qui me console, j'ay reçu une lettre du cher Michel, cette lettre me confirme dans l'idée que vous m'en donnés, elle ne respire que la piété, vous êtes heureuse d'avoir de tels enfans, qui, fidèles à leur devoir, à leur état, ne manquent pas comme tant d'autres à leur vocation, ce que vous me

marqués sur cet article m'afflige d'autant plus que vous me marqués en même tems qu'en manquant à leur vocation à l'état religieux ils manquent aussi à leur foy ce qui est bien triste. Où ne se porte-t-on pas, et que n'a-t-on pas à craindre quand on commence à quitter Dieu? Sortir de la compagnie si on ne s'y sent pas appelé n'est pas un mal, on peut avoir des raisons pour en sortir mais on ne peut pas en avoir pour embrasser l'hérésie; quel avantage pour la Compagnie de pouvoir se défaire de sujets capables de donner dans de pareils excès, c'est ce qui la conservera toujours saine dans la foy et la soumission due aux premiers pasteurs, soumission aveugle que la vanité de l'hérétique ne reconnoit pas mais que tout fidèle doit se faire gloire d'avoir, ils sont nos guides ces pasteurs, en les suivant nous ne scaurions nous égarer.

La nouvelle de la béatification de 40 martyrs est bien consolante, j'ay vu de loin la terre qu'ils ont arrosée de leur sang, c'est l'isle de Palme qu'on aperçoit en venant dans ce pays; si les gros tems eussent continué, nous étions sur le point d'y relâcher. Je n'en aurois pas été fâché; bien volontiers, j'aurois baisé cette terre baignée du sang d'une si illustre troupe de missionnaires de l'Amérique. Voilà où se porte le zèle de l'hérésie, non pas à étendre la foy, mais à ravir le jour à ceux qui vouloient la planter dans des pays infidèles. L'hérésie cherche à détruire, la véritable Eglise à édifier. Caractère qui a toujours distingué et qui distinguera toujours l'église romaine des autres sectes, et qui doit nous y attacher immuablement.

Nos missions vont toujours leur train ordinaire et font toujours de nouveaux fidèles, nous sommes toujours dans une grande disette d'ouvriers, il nous en devoit venir cinq et il n'en est venu qu'un, la mort en a arrêté un à La Rochelle la maladie ou quelque autre raison a retenu les autres. Quand viendront-ils? toujours trop tard. Nous avons eu cette année le jubilé, ou pour mieux dire l'année dernière, ce qui ne nous a pas peu occupés. A la Toussaint, je fus à Cayenne pour aider nos Pères, je n'étois encore que convalescent d'une assez longue maladie. Je m'y attiray l'indignation de quelques personnes, qui ont fait voler nombre de lettres contre moy en cour, peu m'en soucie, ce que j'ay fait, je serois prêt à le faire si la même occasion s'en présentoit, je ne scay quelles réponses ils ont reçu par le vaisseau du Roy, si elles leur sont favorables, ils ne les laisseront pas ignorer. Ainsi vous voyés que nous sommes jésuites partout, puisque partout on cherche à nous faire de la peine, Dieu scaura nous soutenir s'il le juge à propos.

Continués, s'il vous platt, à m'apprendre de vos nouvelles, et tout ce que vous pourrés apprendre qui regarde la Compagnie, vous ne pouvez me faire un plaisir plus sensible, sinon en priant Dieu de plus en plus pour moy, c'est une vray charité, j'ay plus besoin de prières que qui que ce soit; soyés persuadée que je ne vous oublieray jamais dans le St Sacrifice. Mes respects au R. P. Terreneuve; si j'ay du tems je luy écriray un mot pour renouveler le commerce de lettres que nous avions commencé. Je suis bien mortifié de la faible santé du P. Réveillaud. Je n'oublie point le R. P. Aulneau ny tous nos RR. PP. de Luçon et de Fontenay.

Je suis avec le dévouement le plus sincère et un parfait respect,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BESSON, J.

LETTRE DU PÈRE NAU À MADAME AULNEAU

Mademoiselle, ma très chère mère et sœur en J. C.,

La lettre consolante, que vous avez eu la bonté de m'écrire du 28e avril, m'a enfin été rendue. J'ay été longtems inquiet sur la destinée de votre lettre, et des autres qui m'ont été écrites de France; parce que dans le tems que je descendois à Québec, on me les envoyait à Montréal par une occasion qui n'étoit pas bien sûre. Je l'ay enfin reçue cette aimable, cette consolante lettre, et je ne scaurois dire le plaisir que j'en ay ressenti je ne scaurois assez vous remercier du beau présent que vous avez fait à notre pauvre église. C'est au service des autels et à la gloire de Dieu que vous avez offert ce magnifique voile: ce sera aussi le Seigneur qui vous en récompensera. Mais je vous dois encore de plus grands remerciements pour tous les motifs de consolation que vous m'apportez dans mes peines et mes afflictions. Je me les suis souvent représenté à moy même, ces motifs de consolation, et malgré tout ce que j'ay pu faire, je n'ay pu fermer la playe que la mort du P. de Lauzon a faite à mon cœur. Elle saigne toujours, et saignera encore longtems. Chaque jour, chaque moment, chaque objet, qui se présente à mes yeux, me rappelle l'idée de la perte que j'ay faite. J'ay besoin de toute ma religion pour me soutenir contre la peine et le chagrin, dont mon âme est inondée. J'espère cependant que ce que vous avez la bonté de me dire, ma chère mère, bien pesé, bien medité, contribuera beaucoup avec l'aide du temps, à me remettre dans mon ancienne tranquillité. Je vous avoue, ma très chère mère, que le bon Dieu m'a affligé cette année dans ma personne de manière à me faire oublier tous les autres sujets de chagrin que je pouvois avoir, s'ils n'eussent pas été aussi profondément gravez dans mon esprit et dans mon cœur. Outre l'incommodité du plus rude hyver qu'on ait jamais vû en Canada, j'ay eu la goute plus vivement et plus long tems que je ne l'avois jamais eu de tout l'hyver. Je n'ay pu sortir de ma chambre. Je ne commence à me porter passablement bien que depuis le mois de juin: encore ne se passe-t-il aucun jour que je ne ressentie quelques douleurs de goute. La goute m'a gagné les deux genoux, et je ne puis plus faire que les demi gënuflexions. Il y a apparence que la goute montera bientost encore plus haut, qu'elle me gagnera la poitrine, et alors il me faudra plier bagage pour l'autre monde. Dieu me fasse la grâce de supporter patiemment et chrétiennement de si cuisantes douleurs, afin qu'elles me tiennent lieu de purgatoire, et qu'elles me servent à expier les innombrables péchez, dont je suis coupable aux yeux de sa divine majesté. J'ay encore une autre infirmité qui, quoy qu'elle ne soit pas douloureuse, ne laisse pas de m'affliger et de m'inquiéter; quand je vins en Canada, j'avois déjà la vûe asses courte: mais depuis que je suis en ce país, l'éclat des neiges m'a tellement affaibli les yeux que j'ay de la peine à soutenir le grand jour, et que je ne puis sortir pendant l'hyver, sans être eblouï dans le moment, et sans m'égarer, ne pouvant plus reconnoitre mon chemin. A dix pas de distance, je ne puis distinguer un homme d'avec un tronc d'arbre. Je prévois que si la goute ne m'enlève pas bientost de ce monde, je deviendray tout à fait aveugle si je reste encore quelques années en Canada. C'étoit pour moy des raisons fortes de demander à repasser en France, mais le P. St-Pé, qui est revenu icy supérieur, ne peut m'accorder cette permission faute de missionnaires, s'il nous en vient de nouveaux l'an prochain, on pourra me remplacer; et alors, ma chère mère, j'auray le bonheur de vous aller voir. Le compagnon que

j'ay au Sault St-Louis s'appelle le P. Tournois. C'est un jeune Jésuite flamand, qui a beaucoup de mérite et qui est fort aimable. Il ne sçait pas encore bien la langue, et je n'en ay que plus de peine; malgré la pauvreté de notre mission, nous avons vécu, et sensiblement éprouvé que Dieu n'abandonne jamais ceux qui se confient en luy. Continuez à prier le Seigneur pour moy; j'en ay un extrême besoin. Je me souviens de vous chaque jour au saint autel. J'ay l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Ma très chère mère

Votre très humble et très obeiss^t serviteur,

NAU, de la Compe de Jesus

Québec 17e 8bre 1743.

LETTRE DU PÈRE DUBOIS À MADAME AULNEAU

Mademoiselle,

Je ne sçai si j'eu l'honneur de vous répondre avant mon départ; quoy qu'il en soit vous apprendrez avec plaisir que je suis enfin parvenu à mon terme, en très bonne santé, grâce à Dieu. Notre voyage a été de 58 jours, j'en ai été malade 15. Du reste je n'ay eu peur que des premiers tempêtes que nous essayames: je recommandai mon âme à Dieu. Un peu de confiance à la Ste Vierge mépargna sans doute bien des frayeurs que j'aurois eu dans la suite mais tout cela doit estre compté pour rien lorsqu'on est au terme. Il ne me reste qu'à faire ce pour quoy je suis venu. Ici plus qu'ailleurs il y a à travailler, et au Martire prest nous avons autant à souffrir et à craindre que parmi les barbares. Les insectes suppléent à la cruauté des hommes, la difficulté des chemains vous met à chaque pas à deux doits de la mort, lorsqu'il faut aller voir les malades à 2 et 3 lieües. D'ailleurs, le pays est très agréable, les arbres y sont toujours chargés de fleurs et de fruit, la verdure y est continuelle. La chaleur excessive et cependant il faut qu'un pauvre curé grimpe tantost à pied tantost à cheval sur le sommet des collines pour aller donner du secours à un malade qui souvent est guéri lorsqu'il arrive. On ne nous épargne point. Je ne puis mieux vous comparer le terrain de la Martinique qu'à un assemblage de pains de sucre les uns contre les autres. Il n'y a pas dans toute l'île l'espace d'une portée de fusil qui soit un pays plat. Je ne sais pas encore ce que je ferai. Jusqu'à présent j'ai desservi les trois cures que nous avons dans la campagne et y ai fait toutes les fonctions excepté le mariage. Quant à la nourriture, elle est presque égale à celle de France à l'exception de la viande de boucherie qui est aussi rare qu'elle est mauvaise. Tout y est très cher. Le bœuf salé se vend 15 à 20 sols la livre, une poule 6^l., un chapon 1^l., 10 d, une dinde 24^l., un dindon 30^l., la douzaine d'œufs 30 à 40 sols, une bouteille de mauvais vin 30 sols et tout le reste à proportion. Le poisson est également cher. Nous mangeons les grages. Je voulus goûter du premier que je vis servir. J'en mangeai peu parceque la seule idée me révolta. On mange aussi de ces gros vers qui se trouvent en France dans les arbres pourris. Je n'ai pas eu tant de répugnance à manger de ces derniers. Ce sont pourtant là des

mets délicieux pour les gens du pays aussi bien que des gros serpents. J'en ai vu un que son maître me dit être petit quoiqu'il eut six pieds de long. Je n'en voulais pas goûter. Je veux pourtant m'approprier avec tous ces mets parceque si les vivres venaient à nous manquer du côté de l'Europe, il faudrait avoir recours à ceux-ci ou mourir de faim. Nous ne recueillons ici que du sucre, du café et du chocolat. On nourrit les nègres avec des racines dont on fait une espèce de farine qu'ils mangent sans aucun autre assaisonnement. Je ne vous en dis pas davantage pour le présent. J'enverrai dans peu une relation détaillée de tout ce qu'il y a dans le pays. Le R^d P. Lafite aura la bonté de vous la communiquer comme je l'en prierai. Un peu de part dans vos saintes prières; nous en avons besoin; j'ai l'honneur d'être avec tout l'attachement et le respect,

Mademoiselle,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DUBOIS, J.

Au fort Saint-Pierre,
île de la Martinique, ce 16e may 1744.

Vous pouvez adresser vos réponses au Frère Vincent à la maison professe de Bordeaux. Nous ne sommes ici que 14 prêtres et 3 frères. Je ne sais si vous ne m'avez pas parlé du P. Desbougé. Il est supérieur de la Guadeloupe, qui est une autre île éloignée de...

LETTRÉ DU PÈRE CHARLES AULNEAU À MADAME AULNEAU

Ma très chère mère,

La paix de J. C.

Je souhaite de tout mon cœur que votre santé soit long-temps aussi bonne que vous me mandés qu'elle l'est à présent: Pour ce qui est de la mienne, il n'y a, grâces à Dieu rien à y ajouter.

Le R. P. Michelain est bien obligé de se souvenir de moi; il ne scauroit se souvenir de personne, qui l'estime et qui l'honore plus que je ne fais. Ayés la bonté, ma chère mère, de lui faire connaître mes sentiments et surtout ceux que m'inspire la reconnaissance du gracieux compliment, qu'il me fait dans votre lettre.

Avez vous sçû que le P. Nau demeure à La Rochelle? On nous a mandé, qu'il prend la direction du séminaire. Si cela est vrai, le voilà votre voisin et le nôtre; et sans doute Dieu aidant, il paroitra pendant ces vacances quelques jours aux Moutiers et à Luçon.

Pour toutes nouvelles, je vous envoie, ma chère mère, la copie d'une lettre venue de Chine; les nouvelles qu'elle renferme, ne peuvent que vous faire plaisir, et vous édifier. Vous avez autant de droit de les sçavoir que les Jésuites, puisque

vous ne vous intéressés pas moins que les Jésuites, à ce qui regarde notre Comp^e et nos missions surtout. L'auteur de cette lettre est le P. Neuvialle, Jésuite de notre Province et contemporain de quelques uns de nos Pères du Séminaire: il l'adresse à Mr l'abbé d'Armagnac, qui nous est fort attaché, et qui chaque année fait tenir au Père Neuvialle de fort bons secours pour la mission. La copie n'est point de ma main, parce que je n'ai pas eü le temps de la faire. Mais j'espère que vous ne la lirés pas moins aisément que si je l'avois transcrite moi-même.

Quelque part dans vos prières, ma chère mère, pour nos missionnaires, pour les chretientés qu'ils cultivent, pour les infidèles à la conversion desquels ils travaillent: n'y oublés pas un fils qui est plein d'une véritable tendresse pour vous, et qui sera toujours avec le plus profond respect,

Ma très chère Mère

Votre tr. humble et tr. ob. serviteur,

AULNEAU, de la compagnie de Jésus.

A Luçon, ce 4e avril 1745.

LES JOURNAUX DE CAMPAGNE DE JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LÉRY

Les Journaux de campagne de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry sont imprimés ici pour la première fois. A part celui de 1759, les originaux sont conservés dans les Archives du séminaire de Québec et font partie des manuscrits Viger-Verreau légués par ce dernier à son *Alma Mater*.

A cause de l'utilité que peuvent avoir ces manuscrits pour compléter ou élucider certains points de notre histoire, les autorités du séminaire de Québec ont permis très volontiers au Bureau des Archives de la province de Québec de les éditer, sous la direction de M. Pierre-Georges Roy.

On ne s'attendra pas à trouver dans ces pages des choses bien importantes, des documents ou renseignements nouveaux qui puissent modifier l'histoire de la dernière guerre du Canada français, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Chaussegros de Léry était ingénieur du roi et c'est en cette qualité qu'il fit les diverses campagnes dont il a laissé des rapports plus ou moins développés.

A l'exception de deux, ces rapports sont restés dans leur forme originale, c'est-à-dire que ce sont des notes prises au jour le jour, sans autre souci que celui de l'exactitude. L'orthographe et la grammaire sont laissées au hasard de la plume.

Ce que l'on trouve dans ces pages écrites sans prétention, ce sont des détails et c'est par là qu'elles intéresseront ceux qui aiment la petite histoire. Peut-être aussi nos voisins des Etats-Unis, qui s'occupent des origines des anciens postes français, devenus de belles villes américaines, trouveront-ils profit à consulter les journaux de Léry, ne serait-ce que pour les cartes et plans de toutes sortes qu'ils contiennent et en bon nombre.

Les originaux que possède le séminaire de Québec sont au nombre de huit. Le neuvième appartient aux Archives du Canada

depuis quelques années. M. le docteur Doughty, archiviste du Canada, à qui est due cette intéressante acquisition, a bien voulu en permettre l'impression à la suite et comme complément des autres rapports. Tous les amateurs lui en sauront gré et nous lui offrons, nous-même, nos sincères remerciements.

Ce journal va du 21 mai au 22 juin 1759. M. de Léry avait été placé en avant-poste à Beaumont. Les Anglais y descendirent à la fin de juin, s'emparèrent de la maison qu'occupait de Léry et firent main basse sur tout ce qui s'y trouvait, y compris le journal, lequel fut emporté en Angleterre avec tous les papiers que l'on put saisir durant le siège. Il nous est revenu après une absence de près de 170 ans, juste à temps pour avoir les honneurs de l'impression en même temps que ses aînés.

Voici en quelques mots le sujet et la description de chacun de ces manuscrits conservés au Séminaire. Ils sont ici rangés par ordre de dates:

1749, du 6 juin au 25 septembre—Intitulé: Journal de la Campagne de Détroit. Cahier sans couverture, mesurant $8\frac{1}{4}$ x $6\frac{1}{2}$ pouces, contenant 42 pages dont deux blanches.

1754-1755, du 7 mars 1754 au 5 août 1755—Pas de titre, mais il s'agit de la visite des postes d'en haut jusqu'à Détroit inclusivement. Ce journal comprend sept petits cahiers de même format, (8 x 6), faisant en tout 288 pages dont plusieurs blanches. Il s'arrête au 5 août 1755 sur une phrase inachevée. L'un des plus intéressants peut-être, à cause des figures, (quelques-unes coloriées), qu'il contient dans le texte et hors texte.

1756—Journal des trois voyages faits en 1756: au fort Bull, en mars; au fort Chouaguen, en août; à Carillon, en octobre. Cahier sans couverture autre que le garde, de $7\frac{1}{2}$ x 6 pouces, contenant 39 pages, sans figures. Ce journal ne fait pas double emploi avec les deux qui suivent.

1756, du 13 février au 9 avril—Journal de la prise du fort Bull. Cartonné, mesurant $8\frac{1}{4}$ sur $6\frac{1}{2}$ pouces. Ce cahier contient 60 pages, avec deux cartes et un plan du fort Bull. Le tout colorié. Belle pièce et bien conservée.

1756, 14 août—Journal du siège de Chouaguen. Même cartonnage et même format que le précédent. 25 pages de texte, écriture soignée; plan colorié. Belle pièce.

1757, intitulé: Journal de M. de Léry pour l'été qu'il a conduit les travaux des fortifications à la ville de Québec. Cahier de $7\frac{1}{2}$ x 6 pouces, 35 pages, sans couverture de même que ceux qui suivent.

1758, juillet et août—Journal d'un voyage fait sous les ordres de M. de Longueuil portant des paroles et présents aux cinq cantons iroquois, 29 pages de texte. Le reste comme le précédent.

1758, septembre et octobre—Voyage de Québec à Carillon. Cahier de $7\frac{1}{4}$ x $5\frac{1}{2}$, 16 pages dont trois blanches.

Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry était né à Québec en 1721. Son père arrivé au pays en 1716 y servit comme ingénieur du Roi jusqu'à sa mort survenue à Québec en 1756. A cette date, le fils servait déjà comme ingénieur depuis plusieurs années. Les rapports ou *journaux* qu'il a laissés donneront un aperçu des services qu'il fut appelé à rendre à la colonie pendant les dernières années de la domination française. Quant à sa valeur propre, elle fut diversement appréciée par ses contemporains. Nous nous en tenons à la dernière note, remise au ministre le 22 juin 1771, dans laquelle, l'auteur, après avoir dit que le père "qui a fait toutes les fortifications de la colonie, y est mort les mains nettes", ajoute que "son fils a servi avec le même désintéressement et a commandé dans plusieurs occasions avec distinction" (1).

Sous le régime anglais, Chaussegros de Léry resta au pays. Il y fut tour à tour, ou simultanément, grand voyer, conseiller exécutif puis conseiller législatif.

Il mourut en 1797, à Québec, où il fut inhumé le 11 décembre.

AMÉDÉE GOSSELIN, ptre.

(1) *Archives Canadiennes: Rapport de M. Ed. Richard, 1899, Ottawa 1901, p. 29, note.*

LES JOURNAUX DE M. DE LÉRY

JOURNAL DE LA CAMPAGNE QUE LE S^r DE LÉRY, OFFICIER DANS
LES TROUPES DÉTACHÉES DE LA MARINE ENTRETENUES EN
CANADA, A FAITE AU DÉTROT EN L'ANNÉE 1749, PAR ORDRE
DE M^r LE MARQUIS DE LA GALISSONNIÈRE, GOUVERNEUR
GÉNÉRAL, DANS LAQUELLE IL A FAIT DES OBSER-
VATIONS ASTRONOMIQUES ET AUTRES CONFOR-
MÉMENT À SES ORDRES ET INSTRUCTIONS
EN DATE DU 26 MAI 1749

HAUTEURS PRISES DANS LE VOYAGE DE MONTRÉAL AU DÉTROT

Jours	Endroits	Sur l'instru- ment	Déclinaï- sons	Hauteur juste
7 juin	—A la P ^{te} Claire.....	28d-00m-00s-	4d-48m-24s-	45d-48m-24s-
19	—Au fort Frontenac.....	21 -00 -00 -	22 -27 -33 -	44 -27 -33 -
25	—A la P ^{te} des Couis..... à 15 l. plus loin en tirant	20 -36 -00 -	23 -24 -56 -	44 -00 -56 -
29	—Vers Niagara que la..... R/de Ganaraské	20 -11 -00 -	23 -14 -55 -	43 -25 -55 -
1 juillet	—Au fond du lac Ontario.....	20 -12 -00 -	23 - 7 -29 -	43 -19 -29 -
4	—Au fort de Niagara.....	21 -00 -00 -	22 -33 -17 -	43 -53 -17 -
13	—A la P ^{te} à Binaut.....	21 -28 -00 -	21 -49 -26 -	43 -17 -26 -
23	—A 3 l. plus haut que la P ^{te} au Pin.....	21 -32 -00 -	20 - 3 - 9 -	41 -35 - 9 -

AU FORT DU DÉTROT

28 juillet	—Déroit.....	23d-32m-00s-	18d-57m-17s-	42d-29m-17s-
29	—Déroit.....	23 -56 -00 -	18 -43 - 1 -	42 -39 - 1 -
3 août	—Déroit.....	25 -10 -00 -	17 -27 -46 -	42 -40 - 7 -
10	—Déroit.....	27 -00 -00 -	15 -30 -35 -	42 -30 -35 -
12	—Déroit.....	27 -42 -00 -	14 -54 -48 -	42 -36 -48 -
18	—Déroit.....	29 -26 -14 -	13 - 1 -49 -	42 -28 - 3 -
23	—Déroit.....	31 -20 -00 -	11 -21 -54 -	42 -41 -54 -

RETOUR DU DÉTROIT A MONTRÉAL

31 août	—A la Grande P ^{te}	34d-48m-00s -	8d-33m-00s -	43d-21m-00s -
8 7bre	—Au fort Niagara.....	37 -32 -00 -	5 -35 -12 -	43 - 7 -12 -
13	—A la R/Cascouchiagon.....	39 -44 -00 -	3 -40 -50 -	43 -24 -50 -
14	—Baye des Goyogouins.....	39 -36 -00 -	3 -17 -46 -	42 -53 -46 -
16	—A Choueguen.....	41 -16 -00 -	2 -31 -24 -	43 -47 -24 -

Donné trois copies des dites hauteurs pour être envoyées à la Cour. A Québec, le 30 8bre 1749.

Signé

LERY.

Le détachement ou convoi dans lequel le Sr de Lery se rendit au Détroit était composé de familles pour l'augmentation de la province, et de commerçants conduits par Mr de Sabrevois, chevalier de St-Louis, capitaine dans les troupes détachées de la Marine, qui allait pour commander au Détroit.

Le Sr de Lery reçut du magasin du Roi les quarts de cercles astrolabes, compas de routes et autres instruments qui lui étaient nécessaires pour sa route.

A Montréal, le dit Sr de Lery prépara des noyaux, pépins et graines de toutes espèces pour en fournir le Détroit. Il prit dans un jardin que l'on cultivait avec soin de la vigne de France qu'il mit dans un baril de fonte par un bout et qu'il conserva jusqu'au dit Détroit où il la planta dans le jardin du Roi où elle se multiplia de façon que plusieurs habitants en ont dans leurs potagers. Il y a lieu de penser que si cette plantation eût été encouragée, on ferait au Détroit du vin aussi bon que celui que l'on a dans plusieurs provinces de France, la douceur et la beauté du climat devraient engager à cultiver cette plante pour lors, ce serait le pays le plus abondant de l'Amérique, le gibier y est en abondance, la terre y produit les mêmes grains qu'en Canada, la viande domestique y a un goût excellent et la chasse et la pêche y sont en abondance, les pommes, les poires, les pêches, les prunes et les cerises y sont en abondance; les cailles, les lapins et mêmes les faisans y sont communs, enfin, il ne manque à ce beau pays que des personnes qui soient plus occupées de son établissement que de commerce.

Le 6 juin 1749, le convoi partit de la Chine et coucha à la P^{te} Claire, à 2 lieues $\frac{1}{2}$ du départ.

Le 7, je pris hauteur qui se trouva de 45d-48m-24s-.

Le 8, parti de la Pointe-Claire à midi, traversé au bout d'en bas de l'île Perrot, monté le long de ladite île jusque vis à vis les cascades et de là traversé à la petite rivière du Buisson, où j'entrai et fis venir des charrois qui enlevèrent la charge du canot. Les voyageurs portèrent le canot, qui était d'écorce, au-dessus du Buisson.

Il serait très avantageux que tous les canots fissent la même manœuvre pour épargner les trois rapides, des Cascades, du Tronc et du Buisson qui sont très mauvais et où il arrive souvent des accidents fâcheux pour les voyageurs.

L'on pourrait faire une rampe à la cote vis-à-vis chez le nommé Montreuil et une à la Petite Rivière et le chemin d'environ douze arpents, ce qui coûterait environs 4000l., les habitans des Cèdres auraient assez de harnais pour les transports et il n'en coûterait pour celui de chaque bateau que 4l. Le port des effets serait payé à part.

Le 9, nous couchâmes à Soulanges dit Coteau-des-Cèdres. Après avoir passé la Pointe à Montreuil et la Pointe à Coulonge, nous fîmes faire le soir le portage qui est peu de chose.

Le 10, nous passâmes la grande batture des Cèdres, la Pointe à Nibelcour, la rivière à la Graisse qui est dans une anse où il n'y a point de courant, après la Pointe au Diable qui est difficile à cause de la force du courant; le Coteau du Lac où l'on fait un portage de deux arpents pour éviter de faire le tour qui est très dangereux, on y monte cependant les bateaux au quart de leur charge et cela avec des cordes que l'on amarre aux arbres. Il reste dans le bateau deux hommes dont un sert devant et l'autre derrière, les autres tirent sur la corde. Il est arrivé souvent que lorsque la corde casse le bateau va dans les chutes et les hommes se noient.

On pourrait faire un canal le long de ce coteau où les canots monteraient avec plus de facilité. Il faudrait pour y travailler prendre le temps où les eaux sont les plus basses et faire une chaîne de roches au large du coteau, c'est-à-dire à dix pieds de l'escarpement, pour empêcher les bateaux d'embarquer au large et de se perdre. On a travaillé autrefois à ce chemin mais pas avec assez de force, on a toujours craint la dépense parce que tout se fait aux dépens du Roi et rien par les commerçants que la sûreté de la route de la rivière de Catarakoui intéresse autant.

Nous campâmes audessus de la grande batture du coteau du Lac qui a six arpents, grand courant et peu d'eau.

Nous fîmes cette journée 31. $\frac{1}{4}$. Route R¹e. S.S.O.

Le 11, nous passâmes le petit lac Saint-François qui a sept lieues de long sur une de large, ses deux extrémités sont garnies d'îles, les terres en sont bonnes, nous campâmes à 3 lieues audessus après avoir fait 10 $\frac{1}{4}$ lieues.

Au milieu du lac, du côté du nord, il y a une pointe qui s'avance et dont le bout est en ligne avec l'entrée et la sortie du lac. Elle se nomme Pointe au Baudet; la pêche y est abondante en carpes, poissons blancs et anguilles; le gibier y est abondant l'automne et le printemps; on y trouve aussi des chevreuils.

Le 12, j'arrivai à bonne heure à la Pointe Maligne qui est à 4 lieues audessus de l'entrée du lac, ayant marché la nuit, à 4 h. 59 m., j'en partis et fis le O. $\frac{1}{4}$ S. O. à 5 h. 19 m., rivière Cadjagué à gauche, ouest, à 5 h. 25 m., N. O. à 5 h. 27 m., O. $\frac{1}{4}$ N. O. à 5 h. 35 m., O. à 5 h. 49 m., Pointe au Fin, O. $\frac{1}{4}$ N. O. à 5 h. 55 m., N. O. à 6 h. 15 m., arrêtai à 6 h. 34 m., partis O. S. O. à 6 h. 45 m., N. O. à 6 h. 52 m., chenal écarté à 7 h., Rigolet des Milles Roches N. O. $\frac{1}{4}$ N. à 7 h. 18 m., N. O. à 7 h. 22 m., N. O. à 7 h. 23 m., N. à 7 h. 24 m., O. $\frac{1}{4}$ N. O. à 7 h. 30 m., arrêtai à 8 h. 50 m., partis O. N. O. à 8 h. 56 m., O. S. O. à 8 h. 58 m., S. O. à 9 h. 6 m., le molinet rapide S. O. $\frac{1}{4}$ S. N., N. O., S. O., $\frac{1}{4}$ O. O. S. O., O. $\frac{1}{4}$ S. O., S. O. à 9 h. 15 m., petit chenal du Long-Sault S. $\frac{1}{4}$ S. à 10 h. 50 m., portage du Long-Sault, où nous couchâmes.

En rapportant les routes ci-dessus, on trouvera que nous fîmes depuis la Pointe Maligne jusqu'au bas du Long-Sault. . . . lieues et que la route réduite fut..... Depuis le chenal écarté jusqu'au pied du Long Sault les terres sont basses et paraissent très bonnes.

Le 13, les voyageurs firent le portage du Long-Sault qui a une demi lieue, on monte les canots à la cordelle à demi charge. Ce portage se fait dans un beau chemin sur le terrain le plus élevé de la rivière de Catarakouis et Bois-Clerc, à 9 h. $\frac{1}{4}$ nous partîmes du haut du Long Sault O.S.O., à 9 h. 35 m. O. $\frac{1}{4}$ O., à 9 h. 40 m. O.N.O., à 9 h. 44 m. O.S.O., à 9 h. 53 m. Petite rivière à-droite O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 10 h. O.N.O., à 10 h. 8 m. O., à 11 h. S.O. $\frac{1}{4}$ O., à 11 h. 9 m. grand courant Ste-Marie

1841

Burlington Oct. 1. 1841.

Monsieur,

Mon but en vous adressant celle-ci n'est
 pas de répondre injurie pour injurie, mais de vous faire
 sentir l'inconvenance de votre lettre qui vient d'être
 remise. Sur qu'elle ne soit pas injurieuse, j'ai pensé qu'elle
 ne pouvait venir qu'à vous. Je ne crois pas qu'il exis-
 tât un seul bonnetier qui se dit patriote, comme vous,
 vous êtes fait fesse pour tout, quand vous en avez eu
 ce parti au sujet de l'Esprit qui ose vous en dire
 Je n'ai jamais réclamé la sécurité de personne,
 et n'ai jamais à la demander, car ce n'est pas à P.P. des
 marais que je le ferai. Je n'ai jamais vu de
 puis que je suis ici "aux combats" de personne comme
 vous l'avez fait, notamment chez le Col. Norton,
 comme vous en avez écrit, ce sont vos expressions.
 Je n'ai jamais médité, ni même fait le rajeunissement
 de village pour faire mon apprentissage! Depuis
 que je suis ici, j'ai dépensé de mon propre argent
 pour la cause du pays, ce que vous n'avez pas
 fait, ni ne ferez jamais. — Je ne suis pas délateur
 mais je vous en parle d'autant de savoir, parce que

pour faire un peu, je serai obligé d'être dans
les détails du rôle que vous avez joué dans les
affaires politiques, et de tout cela j'en ai vu
montre les fantômes.

En résumé je vous ai écrit une embûche, à moi
appartenant. Je vous félicite de prouver le contraire
surigipin ^{dit l'abbé} et de tout cela, mais vous êtes le maître de vos expressions.
Pour être donné à Edouard Derouine, vous
avez rendu grâces, et je suis en votre
recommandation. Je ne l'ai pas fait ~~probable~~,
et je n'aurais pas écrit sans votre lettre
invalable. Demander de l'assistance, demande
la charité à P.P. Darnaud, !! Vous en rappelez
vous de votre ancien maître?

Vous n'avez jamais rendu vos comptes. Le 1.
Néanmoins, me le dit, c'est d'une manière de
votre part.

Les deux meilleurs que nous ne s'opposent à une ^{dit l'abbé}
en bande, excepté en ce qui est de l'homme qui ^{dit l'abbé}
sont l'intérêt personnel, et qui servent en effet la
raison de votre peuple par vos services
et au contraire votre lettre à la main, et que j'ai
satisfait de vos injures. Si vous n'avez même
que que l'invitation ne soit peut-être pas correcte
je vous recommande à déjeuner ou à dîner à Rome,

Puisse le jour que vous voudrez vous en aller
être en commutation avec le prisonnier de la prison de Valenciennes. x
Fait à Paris le 10 Mars 1793.

Celui qui voudra faire ce signe, en sera
L. L. L.

x mais si vous refusez cette invitation, vous ne perdrez
rien pour attendre.

Je me suis permis de vous en parler, pour
convenir avec vous, par ce moyen, à vous
même, à votre convenance. J'ai été dans Paris le
19 septembre 1793, j'ai apporté une carabine pour vous
garder des gens qui devaient venir de la prison de
Lille et peut être vous même, à votre départ
de la prison de Lille. Je vous ai fait faire
par un ami carabine et donner la à mon bras
avec 10. d'argent. L'ami vous fait 3. d'argent
pour vous et un petit argent. Voilà toute
la somme, non qu'il a votre argent. Je reçois la
somme, et vous permise à la garder. Non je n'ai
rien d'autre à vous en dire.

LETTRE DE LUDGER DUVERNAY À P.-P. DESMARAIS
(1ER JUILLET 1841)

Burlington V^e 1 juil. 1841

Monsieur,

Mon but en vous adressant celle-ci n'est pas de répondre injure pour injure, mais de vous faire sentir l'inconvenance de votre lettre qui vient de m'être remise. Quoiqu'elle ne soit pas signée j'ai pensé qu'elle ne pouvait venir que de vous. Je ne crois pas qu'il existe un seul Canadien, qui se dit patriote, (comme vous vous êtes fait passer pour tel, quand vous avez cru que ce parti aurait le dessus) qui oserait s'exprimer ainsi.

Je n'ai jamais réclamé la charité de personne et si j'avais à la demander, ce ne serait pas à P. P. Desmarais que je le ferais. Je n'ai jamais reçu depuis que je suis ici "aux crochets" de personne comme vous l'avez fait, notamment chez le col. Berton, comme vous me l'avez écrit; ce sont vos expressions. Je n'ai jamais médié, ni même fait le majistère de village pour faire mon apprentissage! Depuis que je suis ici, j'ai dépensé mon propre argent pour la cause du pays, ce que vous n'avez pas fait ni ne ferez jamais. Je ne suis pas délateur mais je vous ai parlé d'éviter du scandale, parce que pour faire une preuve je serai obligé d'entrer dans des détails du rôle que vous avez joué dans les affaires patriotiques, voilà tout. La peur vous montre des fantômes.

En résumé je vous ai remis une carabine, à moi, appartenant, (je vous défi de prouver le contraire) (quoique j'ai pu dire en badinant, pour vous distraire de vos chagrins) pour être donné à Edouard Dérome, vous l'avez vendu \$15, et je réclame cette somme maintenant. Je n'aurais pas insisté sans votre lettre insolente. Demander de l'assistance, demander la charité à P. P. Desmarais! Vous vous rappelez donc votre ancien métier?

Vous n'avez jamais rendu vos comptes. Le Dr Nelson me l'a dit, c'est donc un mensonge de votre part.

Sachez d'ailleurs que rien ne s'oppose à mon entrée au Canada, excepté un sentiment d'honneur qui doit passer devant l'intérêt personnel chez les hommes de cœur, et qu'avant ou après la décision de notre prochain procès vous me reverrez au Canada votre lettre à la main, et que j'aurai satisfaction de vos injures. Si vous l'aimez mieux quoique l'invitation ne soit peut-être pas correcte je vous rencontrerai à déjeuner ou à souper à Rouses Point, le jour que vous voudrez bien m'appointer. Ce qui me causerait un sensible plaisir de vous y rencontrer mais si vous refusez cette invitation vous ne perdrez rien pour attendre.

Je suis plus généreux que vous pensez; pour commencer notre procès j'en appellerai à vous-même, à votre conscience: n'êtes vous pas venu le 19 septembre 1838 emprunter ma carabine pour vous garder des gens qui devaient venir chez Lewis enlever Côté et peut être vous même, à mon départ de Rouses Point le Oct. Ne vous ai-je pas dit gardez ma carabine et donnez la à mon brave ami Ed. Dérome. L'avez-vous fait? Vous l'avez vendu et empoché l'argent. Voilà toute la discussion qu'il a entre nous. Je réclame la somme et vous persisté à la garder. Mais j'aurai justice d'une manière ou d'une autre.

J'ai bien l'honneur d'être, etc.

Celui qui ne craint pas de signer son nom,

L. DUVERNAY

S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 11 h. 28 m. fin dudit courant, arrêté à 11 h. 40 m., à 11.45 h. m. partis O.S.O., à midi 20 m. O.S.O., arrêté à 1 h. 16 m., partis O. à 1 h. 25 m., N.O. à 1 h. 34 m., O.S.O. à 2 h. 50 m., arrêtai à 3 h. 30 m., partis N.O. $\frac{1}{4}$ O. à 3 h. 35 m., O.S.O. à 3 h. 45 m., O. à 3 h. 50 m., S.O. à 4 h. 34 m., S. O. $\frac{1}{4}$ S. à 4 h. 50 m., O.S.O. à 5 h., O. à 5 h. 20 m., arrêté à 6 h., partis à 6 h. 15 m., entré dans le rapide plat où le courant est impétueux, O. $\frac{1}{4}$ N.O. à 6 h. 30 m., O.N.O. à 6 h. 38 m., O.S.O. à 7 h. 8 m., sortis du rapide plat et campé.

Le 14, partis à 6 h. $\frac{1}{2}$, O.S.O. à 6 h. 37 m., Pte à Colac à 7 h. 4 m., O.N.O. à 7 h. 8 m., petite rivière O.S.O. à 7 h. 34 m., S. $\frac{1}{4}$ O. à 7 h. 45 m., S.O. depuis 7 h. 45 m. jusqu'à 7 h. 58 m., fait le tour de l'anse au Gobelet par le S. $\frac{1}{4}$ S. E. à 8 h. 20 m., Pointe aux Iroquois où le courant est très fort. O.S.O. à 9 h. 8 m., passai la Presqu'isle O. à 9 h., arrêtai à 9 h. 25 m., partis à 10 h., S.O. à 11 h., Pointe à Cardinal courant N.O. $\frac{1}{4}$ O., à 11 h. 18 m. S.O. à 11 h. 38 m. les Galops Rapides N.O. $\frac{1}{4}$ O., à midi O. $\frac{1}{4}$ N.S. Depuis la Presqu'isle on trouve trois petites rivières dont la dernière est au-dessus des Galops; elle a deux chenaux.

Après cette rivière on trouve l'anse aux Perches où finissent tous les rapides on fait O., diné à ladite anse à 1 h. 28 m., S.O. $\frac{1}{4}$ S. à 1 h. 55 m., O.S.O. à 2 h., S.O. $\frac{1}{4}$ S.S. à 2 h. 10., arrivé au fort de la Présentation situé à l'embouchure de la Rivière de Chouegatsy, à la rive du sud de la rivière de Catarakoui.

Le nouvel établissement, que M^r Piquet, prêtre, a commencé sous les auspices du gouvernement, a pour principal but d'attirer les Sauvages des cinq Nations au christianisme, le Roi peut en tirer des avantages, en voici plusieurs qui se présentent naturellement le 1^{er} que c'est un entrepôt entre le fort Frontenac et Montréal, le second d'y attirer des Sauvages des cinq Nations et de savoir ce qui se passe aux grands villages et les préparatifs que pourraient faire les Anglais pour entrer dans la colonie française.

Les Sauvages disent (mais il faut en faire la vérification) que la rivière Chouegatsy est belle, qu'il y a un lac d'où l'on va à la N^{le} Angleterre par où les Anglais pourraient venir et les Français aller chez eux.

Le bassin qui est à l'embouchure de la rivière Chouegatsy, qui signifie en iroquois, rivière Noire, peut contenir des barques et même les souffrir l'hiver sans danger. Le Roi pourrait faire des magasins à Chouegatsy où l'on mettrait les approvisionnements de tous les postes, et où les barques viendraient les prendre pour les déposer à Niagara, et avoir soin d'approvisionner les postes pour plus d'une année car, tôt ou tard, la négligence avec laquelle on se conduit sera d'un grand préjudice au service de Niagara. On prendrait des voies sûres pour faire rendre les marchandises et vivres aux postes éloignés, anciennement il y a eu des barques dans le lac Erié qui naviguaient jusqu'au lac Michigan, pourquoi ne pas en avoir à présent que les établissements sont devenus plus considérables et les dépenses plus multipliées pour le transport des effets qu'il faut en plus grande abondance, en formant un village sauvage des cinq nations à Chouegatsy, vous ferez le bien du commerce de France et diminuerez celui de l'Angleterre de la chasse de ses Sauvages, pourvu que les personnes qui seront à la tête, ménagent les présents que leur fera le Roi, de façon qu'il n'en ait point trop pour les empêcher de chasser.

Par cet établissement, vous mettez la navigation de la rivière Catarakoui en sûreté de la part des Anniéz, nos nouveaux établis y fixant leurs chasses, et donnez avis à nos convois des partis ennemis dont ils auraient connaissance.

Le 15, je partis et campai à la Pointe au Baril, à 3 lieues au-dessus du fort de la Présentation. Toutes les terres semblent bonnes.

Le 16, je couchai au Petit-Détroit, à 9 lieues de la Pointe au Baril et 12 de Chouegatsy et une de Toniata, route reduitte S.O. $\frac{1}{4}$ O.

Le 17, la pluie et le vent contraires m'obligèrent à rester. Je fis quelques observations sur les endroits où j'avais passé dans les Rapides et je trouvai que le 10 j'avais remarqué au Coteau du Lac que la position des terres et les courants en faisait l'endroit le plus avantageux de la rivière pour arrêter l'ennemi si jamais il entreprenait de la descendre en corps d'armée. Voici comme je le prouve:

Il y a une petite île vis-à-vis le Côteau du Lac, en sautant le Rapide, il faut ranger cette île, lorsque l'on est au bas, il faut traverser fort vite pour ne pas tomber dans une chute où l'on périrait; pour occuper ce passage et le rendre périlleux à l'ennemi, il faudrait fortifier l'île et le Coteau du Lac, se servir de mousqueterie en grande quantité, et je crois impossible que les canots puissent passer sans périr. Il faut observer qu'il n'y a que ce passage, et que de l'autre côté de l'île aucun canot ne peut y passer. On peut objecter avec raison que l'ennemi peut faire sa descente audessus de ce rapide et enlever la fortification que vous aurez au Coteau du Lac d'où il pourrait incommoder l'île, cela est vrai, mais pour l'empêcher ayez le soin de farcir les bois de Sauvages, conduits par des officiers expérimentés, et des Canadiens ingambes, vous pourrez parvenir à empêcher la descente d'ailleurs. mettez de l'artillerie dans l'île.

En mettant dans l'île 1000 hommes, au Coteau du Lac 500, et 1000 dans les bois et plus s'il se peut, vous couvrez à coup sûr la Colonie par ce côté, mais il faut dans ses trois partis, des personnes au fait et bien intentionnées car les projets les mieux digérés sont presque tous sujet à manquer, sans que ceux qui les font échouer soient obligés de se compromettre, je donnerai un plan de ce passage que je réitère être le plus avantageux de la rivière de Catarakoui pour être à portée de Montréal et d'empêcher l'ennemi de pénétrer.

Le 18, je suis couché à l'île Cochois apres avoir fait 7 lieues, cette île est belle et a 3 lieues de long.

Le 19, j'arrivai au fort Frontenac à 10 h. et pris hauteur que je trouvai sur l'instrument de 21d 22m et 27d 33m que j'y ajoute pour la déclinaison du jour me donnèrent 48d 55m.

Route reduitte S.O. $\frac{1}{4}$ O. Je ne ferai point le détail des fortifications de ce poste, en ayant envoyé les plans au gouverneur général.

Le 20, je fus dégradé de vent de sud et il plut.

Le 21, nous partîmes à midi, à deux lieues du fort, c'est le bout de l'île Tonty qui a trois lieues; nous campâmes à l'autre extrémité de cette île.

Route reduitte O.S.O.

Il ne faut pas s'attendre à une route bien détaillée telle que celle des Rapides où l'on va très doucement; dans les lacs, on marche la nuit pour profiter du beau temps.

Le 22, nous vinmes à la Pointe des Couis après avoir fait une traversée de trois lieues pour ne pas faire le tour de la baie de Quinté qui a 15 lieues de profondeur; pour faire cette traverse en laissant la côte du nord du lac on va au S.S.E. vis-à-vis la pointe où l'on traverse des îles que l'on nomme îles des Couis et où les barques font mouillage. Depuis le fort Frontenac jusqu'à l'île des Couis les terres ne sont point bonnes et les bois sont de sapinages.

Route réduite excepté la traverse S.O. fait 7 lieues.

Le 23, restai par le vent contraire et la pluie.

Le 24, même temps.

Le 25, nous partîmes à la pointe du jour, sur les 9 heures le vent obligea de camper après avoir fait 4 lieues $\frac{1}{2}$ depuis la Pointe des Couis qui n'est point marquée sur la carte du Canada.

Route réduite O.S.O.

Je pris hauteur que je trouvai sur l'instrument de 20d 36m. J'y ajoutai pour la déclinaison du jour 23d 24m 56s ce qui me donna 44d 0m 56s. Les terres qui bordent le lac Ontario dans cette partie ne sont pas bonnes et le bois y est de sapinages. La chasse et la pesche sont en abondance dans cette contrée.

Le 26, nous partîmes du matin et passâmes à Quinté qui est l'endroit où les Sauvages font le portage pour aller dans la Baie de Quinté. Il y a une île vis-à-vis, les bois y sont beaux, nous fîmes 15 lieues et pardt 2 lieues en deux différentes parties, il y a le long du lac des buttes de sable et du bois de sapinage, le reste est de pierrotage; au large de l'isle de Quinté, il y a bon mouillage pour les barques.

Route réduite O.

Le 27, nous fîmes obligé de camper après avoir fait six lieues. Les terres qui bordent le lac pardevant cette espace sont assez bonnes et les bois francs.

Route R. O. $\frac{1}{4}$ S.O.

Le 28, à une lieue du départ, nous trouvâmes la rivière de Ganaraské où il y a quelques loges de Sauvages Mississagués, la terre y est très bonne et les bois francs. Nous campâmes après avoir fait 10 lieues.

Route réduite O.S.O.

Nous passâmes plusieurs petits marais qui, à ce que lon dit, n'ont point $\frac{1}{4}$ lieue de profondeur.

Le 29, je pris hauteur à midy à 6 lieues de notre coucher. Je trouvai sur l'instrument 20d-11m qui joint à 23d-14m-55s pour la desclinaison du jour me donna 43d-25m-55s. Nous ne fîmes après midi que 3 lieues qui jointes aux 6 du matin font 9 lieues.

Route réduite O.N.O.

Les bords du lac pardt ces neuf lieues sont beaux, les bois y sont francs, la terre y est sable.

Le 30, nous partîmes dans la nuit et passâmes à la presqu'isle à 5 lieues du départ—Route O. $\frac{1}{4}$ S.O., au jour nous partîmes de ladte presqu'isle et passâmes à la rivière au Crédit à six lieues de la presqu'isle, cette rivière est distante du fond du lac de 8 lieues, les bois et la terre meilleure que nous ne les avons vus jusqu'à présent; nous campâmes au fond du lac après avoir fait depuis le départ de la nuit 19 lieues.

Route en faisant le cercle du O. $\frac{1}{4}$ S.O. au S. $\frac{1}{4}$ S., les terres du fond du lac sont les meilleures de toutes celles que nous avons vue. A l'embouchure de la rivière au Crédit, il y a les loges de Sauvages Mississagués, il serait avantageux dy faire une maison de traite, étant le passage des Sauvages du lac Huron et autres qui vont traiter au poste anglais de Choueguen que l'on priverait de ses pelleteries, et aussi pour rassembler, s'il était possible, les Mississagué en village et les obliger à une traite réglée avec les Français qui pourraient y faire des établissements des deux côtés de cette rivière où les terres sont bonnes, et la pêche et la chasse abondantes.

Il y a, au fond du lac, un goulet qui se trouve formé la baye où commence le portage qui va dans la rivière Durzé ou la Grande Rivière qui va, après bien des sinuosités et des rapides, se décharger dans le lac Erié, il y a aussy un portage

qui conduit à la rivière du Luth laquelle se décharge dans le petit lac Sainte-Claire, entre le lac Huron et le lac Erié.

JUILLET

Le 1er juillet, le vent de N.E. nous obligea de séjourner, je pris hauteur qui se trouva sur l'instrument 20d-12m- qui joint à 23d-7m-29s pour la déclinaison du jour me donnèrent 43d-19m-29s.

Le 2, je partis à 2 heures du matin et arrivai au fort de Niagara à 5 heures du soir après avoir fait depuis le fond du lac 14 lieues et route R. Est.—Je ne ferai point le détail de ce poste, me référant à la description que j'en ay remise au général,

Par l'estimé que j'ai fait j'ai trouvé qu'il y a du fort Frontenac au fort de Niagara par ce que l'on appelle la côte du nord du lac Ontario.

SÇAVOIR

Le 21 juin.....	5 lieues
Le 22	7 "
Le 25	4½ "
Le 26	15 "
Le 27	6 "
Le 28	10 "
Le 29	9 "
Le 30	19 "
Le 2 juillet.....	14 "
9 jours	89½ lieues

Le 3, je restai au fort pour visiter la fortification et l'artillerie, j'en ordonnai les réparations.

Le 4, même ouvrage, je pris hauteur qui se trouva sur l'instrument de 21d-et 22d-53m-17s que j'ajoutai pour la déclinaison du jour, me fit connaitre que le fort Niagara est par les 43d-53m-17s.

La distance de la maison de pierre à lescarpement est de 65 pieds de roi, les anciennes personnes me dirent que le lac ne mangeait plus la côte avec autant de violence depuis que le quai de bois était fait.

Le 5, je restai au fort pendant que nos canots faisaient le portage; il fit de la pluie.

Le 6, je partis du fort et montai les trois côtés du portage où je couchai. Un fort serait bien situé à cet endroit où l'on ne pourrait y ouvrir la tranchée que par deux côtés, on pourrait cependant faire des batteries de l'autre côté de la rivière de Niagara, les bateaux viennent aux pieds des côtes qui sont éloignées du lac de trois lieues.

Le 7, le soleil ne parut point. Je n'avais pu prendre hauteur depuis trois jours; la journée se passa à faire le portage des côtes à la rivière de Niagara qui est au-dessus du Rapide qui forme la chute et à trois lieues de distance. Je remarquai qu'il est très facile de faire des rampes pour que les charrois puissent monter les côtes, il est étonnant que cet ouvrage ne soit pas fait, pour lors on monterait des pièces très pesantes telles que des canons.

Route R. depuis les côtes jusqu'à une lieue au-dessus de l'endroit où l'on met les canots à l'eau, je ne ferai point de détails de la chute de Niagara, j'en ai envoyé une ample description au général.

Le 8, nous restâmes campés, la pluie tombant en abondance.

Le 9, même temps, nous étions dans une île qui a trois lieues de long et où les terres sont bonnes et le bois aussi.

Le 10, nous partîmes et campâmes à $\frac{1}{2}$ lieue au-dessus du petit Rapide de la rivière de Niagara après avoir fait cinq lieues et route Re. S.E. $\frac{1}{4}$ E., il y a une petite île de 15 arpents au large et à même distance au-dessous du petit Rapide, si on trouve un fort bien situé à Niagara, on trouverait qu'un le serait aussi bien au-dessus du petit Rapide, car si jamais l'anglais s'emparait de la Belle-Rivière, il leur sera aisé pour lors de faire le siège de Niagara et ils n'ont pas d'autre passage que celui du petit Rapide, vous seriez assez occupé à veiller sur leurs mouvements par Chouenguen, d'ailleurs ce serait un point de départ et d'arrivée pour les barques qu'il faudrait sur les lacs.

Le 11, nous ne partîmes qu'à trois heures après midi, et couchâmes à la Pointe à Binaux, à trois lieues de notre départ, route R. S.S.E.

Le 12, nous restâmes dégradé; point de hauteur, le temps étant couvert.

Le 13, dégradés par le vent, je pris hauteur que je trouve sur l'instrument 21d-28m et 21d-49m-26s pour la déclinaison du jour donnèrent à connaître que la Pointe à Binaux est par les 43d-17m-26s.

Le 14, dégradés par le vent et la pluie—Le terroir de la Pointe à Binaux est de sable mêlé de terre jaune; les bois sont de cotonniers sauvages, frênes et autres bois francs.

Le 15, nous partîmes de grand matin d'un vent favorable—Nous passâmes à 3 lieues le Pain de Sucre, à une lieue $\frac{1}{2}$ du Pain de Sucre la P^{te} aux Arbres Secs l'île de la Grande Rivière éloignée de la Pointe à Binaux de 7 lieues $\frac{1}{2}$; elle est à trente arpents au large et a un quart de lieue de tour. A 10 heures, nous passâmes la Grande Rivière qui est à 8 lieues de la Pointe à Binaux. Route r. ouest—A 5 lieues de la Grande Rivière, nous passâmes la rivière à la Roche et à une lieue $\frac{1}{2}$ de la rivière à la Roche la rivière au Bordelle, et à 2 lieues plus loin la rivière à Philiatro où je campai après avoir fait dans cette journée 17 lieues $\frac{1}{2}$ depuis la Grande Rivière jusqu'à la R/Philiatro Route Red^{te} O. S. O.

Le 16, partis du matin à 2 lieues rivière à Mr Dollier, à 4 lieues de la rivière aud. Dollier la Pointe aux Biches, de lad^{te} Pointe aux Biches au portage 2 lieues $\frac{1}{2}$. Il y a au portage de la grande pointe un petit golet qui fait une sinuosité jusqu'à 10 toises du bord du lac, je fis porter mon canot et faire la traversée du portage en suivant le rigolet dont voici a peu près la figure:

On pourroit couper la terre qui forme le portage n'est que du sable que ont apporté.



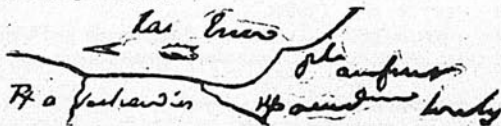
petite langue de d'autant mieux qu'il les eaux du lac y

Route red. jusqu'à la grande Pointe c'est à dire au portage O.S.O. et O.N.O. depuis ledit portage jusqu'à trois lieues dudit portage dans les grands escors où nous campâmes, fait cette journée 9 lieues $\frac{1}{2}$; les bois du pays que nous vîmes cette journée sont beaux, et les terres de sable sur le devant.

Le 17, nous partîmes, et après avoir fait 3 lieues, nous trouvâmes la rivière à la Voile, de ladite rivière nous vinmes à la rivière à la Barbuë qui est à trois lieues de distance, et de cette dernière, nous vinmes camper à la rivière à la Chaudière, distante de 3 lieues $\frac{1}{2}$ de celle à la Barbuë; nous fîmes cette journée 9 lieues $\frac{1}{2}$.
Route red. O.N.O.

Les bois sont francs et beaux le long de la côte qui est escarpée et de coteaux de sable mêlés de terre jaune on ne peut débarquer qu'aux rivières encore l'entrée en est-elle bouchée par des bancs de sable, il y a seulement de quoy y camper.

Le 18, nous partîmes mais quand nous eûmes fait une lieue $\frac{1}{2}$ le vent s'éleva avec impétuosité, nous ne pûmes mettre à terre, la côte étant bordée d'écors, il fallut gagner la rivière à M^{me} Tonty à $\frac{1}{2}$ lieue de l'avant, comme il y a une barre de sable qui barre l'entrée de cette petite rivière, nous ne pûmes y entrer les canots, qu'il fallut décharger à la faveur du roullain qui quelques fois nous passait sur la teste, il y eut quelque chose de mouillé dans les malles et des vivres de perdues, ces accidents arrivent souvent lorsque les conducteurs et commandants des convois ne marchent pas avec precaution.



Nous fîmes deux lieues—Route red. O.N.O.—La côte du lac est escorée de sable, les bois sont francs.

Le 19, gros vent et pluie qui empêchèrent le départ.

Le 20, même temps.

Le 21, nous partîmes; à une lieue de la rivière à M^{me} Tonty d'où nous partions, nous trouvâmes la Pointe au Fort, à une lieue de la Pointe au Fort la Pointe à Des Jardins, à trois lieues de la Pointe à Des Jardins la rivière à la Chenette et à 6 lieues de la rivière à la Chenette la Pointe aux Pins, ce qui fait onze lieues que nous fîmes cette journée.

Route reduite depuis la rivière à M^{me} Tonty à la rivière à la Chenette S.O. $\frac{1}{4}$ O.

Route reduite depuis la rivière à la Chenette à la Pointe aux Pins, S.S.O.

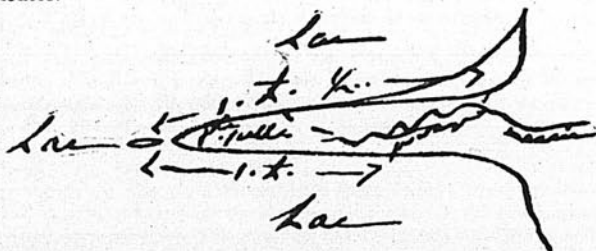
Les côtes du lac sont escorées de sable et les bois mêlés de sapinage et bois francs.

Le 22, nous partîmes à 9 heures du matin, la pluie qu'il avait fait toute la nuit ayant cessé; après avoir fait cinq lieues, nous trouvâmes le grand bois de la Pointe aux Pins, nous fîmes le portage de la Pointe aux Pins qui n'est pas long. Il y a trois petites rivières ou ruisseaux à la Pointe aux Pins.

Le 23, le vent nous dégrada à 3 lieues du bout de la Pointe aux Pins dans la partie qui est du côté du Déroit—Je pris hauteur qui se trouva être sur l'instrument 21d-32m et 20d-3m-9s. pour la déclinaison du jour donnèrent 41d-35m-9s.

Le 24, nous partîmes dans la nuit; à 10 heures du matin, je fis le portage de la Pointe Pelée; à une lieue de distance de l'extrémité de ladite Pointe, ce portage a $\frac{3}{4}$ de lieue de long, il faut porter le canot pendant six arpens pour entrer dans un marais où il y a assez d'eau, et pour en sortir, il faut faire portage de 14 autres arpens pour lors vous vous trouvez à une lieue et demie de la Pointe Pelée qui est doublée et vous avez épargné 1 lieue $\frac{3}{4}$ de chemin et doublé la plus mauvaise pointe du lac, on pourrait très bien arranger ce portage de façon que les $\frac{3}{4}$ de lieue que l'on fait par eau dans le marais serait aisé, en coupant les bois qui y sont tombés, quelques canots qui voulurent doubler la Pointe Pelée se brisèrent quoiqu'il ne venta point fort, la mer y brise avec force et il faut aller à $\frac{1}{2}$ lieue au large parce que l'extrémité de cette Pointe est de rocher dont une partie est sous l'eau; quelques fois il s'y forme des bancs de sable; de l'endroit où nous avons couché à la Pointe aux Pins à venir au portage de la Pointe Pelée, il y a 14 lieues, de la Pointe Pelée à la rivière à Perthuis il y a 4 lieues, de la rivière à Perthuis à un endroit appelé le Gros Cap et où il n'y en a point, il y a 2 lieues, et dudit Gros Cap à la rivière aux Cèdres où nous campâmes 2 lieues. Fait cette journée 22 lieues. Les bords du lac sont comme les jours précédents, les bois de même.

Routes Redtte.



Le 25, nous partîmes du matin de la rivière aux Cèdres après avoir fait $1\frac{1}{2}$ lieue nous trouvâmes la rivière Amacour $1\frac{1}{2}$ lieue après ladite rivière la Presqu'isle et à une lieue plus loin que la presqu'isle, l'entrée de la rivière du Détroit. Route depuis la rivière aux Cèdres à l'entrée de la rivière du Détroit 4 lieues—Route Redtte O. Partant de l'entrée de la rivière du Détroit à $\frac{3}{4}$ de lieue, nous trouvâmes le bout d'en bas de l'isle aux Bois-Blanc où était l'ancien village des Hurons, l'isle aux Bois Blanc a une demi lieue de long et a la forme d'un quarré long arrondi par les angles, à une lieue du bas de l'isle au Bois Blanc, nous trouvâmes l'embouchure de la rivière aux Canards et à une lieue plus haut le milieu de la petite île aux Dindes où nous campâmes, elle peut avoir $\frac{1}{5}$ de lieue de long.

De l'entrée de la riv.ère du Détroit	$\frac{3}{4}$ de lieue
Du bas de l'île aux Bois Blanc	
Du bas de l'île aux Bois Blanc à la rivière aux Canards	1 lieue
De la rivière aux Canards au milieu de la petite île aux Dindes	1 lieue
	2 lieues $\frac{3}{4}$.

Route réduite jusqu'à la rivière aux Canards N.N.O. depuis la rivière aux Canards à l'île aux Dindes N.

Le 26, à $\frac{3}{4}$ de l'île aux Dindes c'est à dire de la petite, car il y en a une grande au milieu de la rivière vis à vis la petite qui a une lieue de long et qui sert avec la petite de commune pour mettre les animaux des habitants, nous trouvâmes la rivière aux Dindes à une lieue plus haut le ruisseau de la Vieille Reine à demi lieue dudit ruisseau, le village des Hurons avec l'église et maison des missionnaires. Nous fîmes encore $\frac{1}{2}$ lieue et nous trouvâmes vis à vis le fort où nous traversâmes en faisant le N.N.O.

Route Red^{te} de l'île aux Dindes à la rivière aux Dindes: N.; du ruisseau de la Vieille Reine au Ruisseau de la Panisse E. N. E., du ruisseau de la Panisse au village huron en arrondissant N.N.E., du village à l'endroit vis-à-vis le fort où nous fîmes la traversée N.E. $\frac{1}{4}$ E.

Le 27, je commençai à lever les plans et à prendre les connaissances nécessaires pour rendre un compte exact de la position, de la qualité des terres et des choses à faire pour les faire valoir.

ÉTAT DES HAUTEURS TROUVÉES AU DÉTROIT, SÇA VOIR

	Sur l'instrument	Déclinaisons	Hauteur juste
28 juillet.....	23d-32m-00s-	18d-57m-17s-	42d-29m-17s-
29	23 -36 -00 -	18 -43 - 1 -	42 -39 - 1 -
3 août.....	25 -10 -00 -	17 -27 -46 -	42 -40 - 7 -
10	27 -00 -00 -	15 -30 -35 -	42 -30 -35 -
12	27 -42 -00 -	14 -54 -48 -	42 -36 -48 -
18	29 -26 -14 -	13 - 1 -49 -	42 -28 - 3 -
23	31 -20 -00 -	11 -21 -54 -	42 -41 -54 -
<hr/>			
7 hauteurs			

Il y a des endroits au Détroit où la terre est bonne à faire de la brique, elle y valait en 1749 50 l. le millier, elle est très bonne au bout de l'eau vis-à-vis le fort, la brique est d'une excellente qualité, il n'y a point d'épinette ni de bois de cèdre au fort du Détroit il faut en avoir, de vingt cinq lieues aux environs de la rivière aud. Dulude où est la grande pinière sur ladite rivière il y a un moulin à scie appartenant au Sr Gervais, habitant du Détroit, qui apporte des planches et madriers au poste en cajeux; le courant est favorable pour ce transport dans lequel les bois ne courent aucun risque.

Il n'y a point de pierre au fort du Détroit; il faut aller la chercher à 4 lieues audessous à la rivière à la Carrière, il faut pour avoir de la belle pierre entrer un quart de lieue dans le bois à la rive du sud de lad^{te} rivière; elle est semblable à celle de L'Ange-Gardien de Québec. A 4 lieues $\frac{3}{4}$ audessous du fort, il y a une île qui a environ un quart de lieue de tour où la pierre est semblable à celle de la rivière à la Carrière pour sa beauté et de la même qualité qu'est celle de la Pointe aux Trembles de Québec, aussi là nomme-t-on île à la Pierre. On va chercher la pierre aux endroits ci-dessus avec de grands bateaux faits exprès que l'on mène à la rame et à la voile. Les barques peuvent venir mouiller l'ancre à 54 toises de distance de terre vis à vis le fort.

La rivière du Détroit a de largeur depuis 60 perches du ruisseau du Moulin de Claude Campeaux en descendant la rivière endroit où est pris le point pour la

traverser en alignant à une petite coullée ou ruisseau qui est audessus du village des Hurons, ce qui courre au S.E. $\frac{1}{4}$ E. 4 d.S. de la boussolle et la distance d'un bord à l'autre de la rivière au point ci-dessus énoncé, aux plus hautes eaux est suivant ladte ligne transversalle S.E. $\frac{1}{4}$ E. 4 d.S. de 115 perches de 18 pieds de long qui font ensemble 11 arpents $\frac{1}{2}$.—Le chenal de la rivière du Détroit se trouve plus à la côte du O. qu'à celle de l'E.—On concéda des terres de trois arpents de front sur 40 arpents de profondeur à 22 habitants sur la rivière à prendre depuis le ruisseau de la Vieille Reine à la rivière aux Dindes que vous trouverez marquée sur la carte 40 depuis la rivière 33 jusqu'à la rivière 32.

POSITIONS DES VILLAGES SAUVAGES

Le village des Hurons est à la côte du sud de la rivière du Détroit à demi lieue audessous du fort marqué E.

Le village des Outa8ois est à la même côte à $\frac{1}{2}$ quart de lieue au dessus du fort, marqué sur la carte D.

Le village des Pouté8atamis est à $\frac{1}{2}$ lieue au dessous du fort à la côte du nord, marqué B.

POSITION DES ANCIENS HABITANTS FRANÇAIS

Les habitations commencent du village des Pouté8atamis et viennent jusqu'à celles du fort elles recommencent à . . . du fort et continuent jusqu'à la presqu'isle. Les maisons et granges sont sur le bord de l'eau.

AOÛT

Le 26, je partis du fort du Détroit avec deux canots armés de chacun cinq hommes, j'avais pris la précaution de mettre dans chaque un double des papiers touchant les observations de mon voyage en cas de quelque accident arrivé à l'un desdits canots. Je vins coucher à l'entrée de la rivière du Détroit à six lieues du fort.

Le 27, je couchai à la Pointe Pellée, à 15 lieues de l'entrée de la rivière Détroit.

Le 28, je couchai à trois lieues en deça de la Pointe aux Pins dans une anse.

Le 29, je couchai à la Pointe aux Pins, fait 2 lieues, il y a 3 lieues de la Pointe aux Pins aux Ecorres.

Le 30, partis de la Pointe aux Pins le soir du 29, et couchai à la rivière à la Barbue, à 21 lieues de la Pointe aux Pins.

Je trouvai deux canots chargés de vivres pour le Détroit où devait passer le détachement français qui était allé à la Belle Rivière, duquel l'on n'avait encore aucune nouvelle; on avait seulement su que les Sauvages étaient mal disposés.

Le 31, je partis du matin et j'arrétai à onze heures à la Grande Pointe à neuf lieues de la rivière à la Barbue où j'avais couché, je pris hauteur à midi qui se trouva sur l'instrument 34d-48m et 8d-33m de déclinaison du jour me donnèrent 43d-21m. De la rivière à la Barbue à venir à la rivière à la Voile, il y a 3 lieues. Depuis la rivière à la Barbue jusqu'à la Grande Pointe ce ne sont que des écorres, je les suivis en quelques endroits par terre et je vis que les terres n'en sont point bonnes étant extrêmement sablonneuses, les bois sont de hautes futaies, je passai les canots à la Grande Pointe sans les décharger, il y a à croire qu'avant peu d'années la Grande Pointe sera une ile. Je vins coucher à deux lieues de la Grande Pointe, à l'endroit appelé la Pointe aux Biches.

SEPTEMBRE

Le 1er, La pluie dura jusqu'à trois heures après midi que je partis et vins coucher à la rivière à Mr Dollier éloignée de 3 lieues $\frac{1}{2}$ de la Pointe aux Biches où j'avais couché.

Le 2, il plut toute la journée, que je passai à visiter la rivière à Mr Dollie jusqu'à une demi lieue de son embouchure. Sans la batture de sable qui ferme l'entrée de cette rivière, on pourrait y construire des barques y ayant 3 et 4 brasses d'eau, cette rivière a deux branches, celle qui est à droite en y entrant est la plus belle, les bois de chêne pour la construction sont sur les lieux. Il y a beaucoup de battures dans le large, cependant lorsqu'elle sera connue à des marins on pourroit trouver un chenal pour venir à la barre de la rivière et lorsqu'il n'y aurait plus que les battures à ôter ce serait un petit ouvrage. Les terres le long de la rivière sont bonnes à y semer du froment.

Le 3, je partis du matin d'un gros vent arrière et vins coucher à l'anse de la Pointe à Binaux après l'avoir doublée, j'estime avoir fait 20 lieues. Route redte Est.

Le 4, j'arrivai à 8 heures du matin à l'entrée de la rivière de Niagara où je restai. Route redte N.E.

Le 5, je vins coucher au portage au-dessus de la chute, j'estime avoir fait 8 lieues $\frac{1}{2}$, la carte que je levai de la rivière de Niagara en donnera une parfaite connaissance.

Le 6, je partis du portage audessus de la chute et fis le portage au bas des côtes qui a trois lieues, et après je fus au fort qui est à 3 lieues du bas des dites côtes, j'en levai la carte à l'estimé.

Le 7, je séjournai au fort pour recevoir les travaux que j'y avais ordonnés en montant et pour raccommoder mes canots.

Le 8, je partis à midi en prenant la route du sud pour passer par Chouaguen, fort que les Anglais ont sur le lac Ontario à l'embouchure de la rivière des Onnontagués, à 7 heures du soir je campai après avoir 4 lieues $\frac{1}{2}$, à 8 heures du soir je partis et marchai toute la nuit. Route red^{te} E.S.E.

Le 9, au matin, je campai après avoir fait 6 lieues depuis les 8 heures du soir la veille, le vent et la pluie me retinrent campé tout le jour. Les terres sont belles, beaucoup de chataigniers et de bois de chêne. Route red^{te} S.E. $\frac{1}{4}$ E. Je dus passer dans la nuit les deux rivières aux Bœufs.

Le 10, il fit un fort vent contraire avec de la pluie, ce qui m'empêcha de partir et de faire aucune observation.

Le 11, même temps.

Le 12, je partis à deux heures après midi; à cinq heures, la pluie qui reprit m'obligea de camper à la rivière à St-Aubin éloignée de trois lieues de l'endroit où j'avais séjourné les 9, 10 et 11 de ce mois.

Le 13, je partis à la pointe du jour de la rivière St-Aubin après avoir fait six lieues, arrêté à l'embouchure de la rivière Cascouchiagon où je pris hauteur qui se trouva sur l'instrument 39d-44m et 3d-40m-50s. que j'ajoutte pour la déclinaison du jour me firent connoître que j'étais par les 43d-24m-50s. de latitude. A 4 lieues $\frac{1}{2}$ de la rivière Cascouchiagon je passai l'embouchure de la rivière au Sable et après avoir fait une lieue et demie de ladite rivière au Sable, je campai à une petite rivière sans nom et à qui je donnai celui de Chevreuil parce que nous y en tuâmes un—Route red^{te} E.S.E.—Fait cette journée 12 lieues. La rivière Cascouchiagon

est belle, on pourrait y faire des établissements, il y a cependant une grande chute dans cette rivière, les Sauvages des Cinq-Nations y ont pratiqué un chemin par où ils font le portage à côté de ladite chute.

Le 14, je partis à une heure après minuit; à midi jarretai à l'entrée de la Baie des Goyogouins, à 13 lieues de la rivière au Chevreuil, je pris hauteur qui se trouva sur l'instrument de 39d-36m et 3d-17-46s. pour la déclinaison du jour me donnèrent 42d-53m-46s. Je vins coucher à . . . lieues de la Baie des Goyagouins. Les terres sont belles, les grèves sont remplies de carrières de grandes pierres de grais. Routes très bonnes pour la maçonnerie, les bois sont de chêne et châtaigniers. Route réduite jusqu'à la Baie des Goyogouins E.S.E. et de ladite baie à la couchée E.N.E.

Le 15, j'arrivai au fort de Chouaguen que les Anglais ont fait construire en 1727, à l'embouchure de la rivière des Onnontagués, ils en ont fait un endroit de traite avec les Sauvages de toutes les parties du Canada, qu'ils y attirent par les liqueurs fortes qu'ils leur font débiter. Ce poste peut leur être très utile en y construisant des corsaires pour naviguer sur le lac Ontario et couper la communication de nos barques du fort Frontenac à Niagara. A l'entrée de la rivière Chouaguen il y a un port pour les corsaires où il y a beaucoup d'eau. Il est sous la mousqueterie du fort, à l'autre bord de la rivière il y a deux endroits où on peut mettre les petites voitures à l'abri de tous vents, le rapide est à la vue du fort; à la rive gauche, en entrant dans la rivière, il y a une hauteur qui commande totalement le fort, on pourrait y faire un ouvrage; du côté du fort, il y a une hauteur à la demi portée du canon qui commande tous les ouvrages que l'on pourra faire au fort; les bois de chêne pour la construction sont sur les lieux. Les pierres pour la maçonnerie sont aussi sur les lieux et sont d'un grais fort beau. La pêche et la chasse y sont en abondance. Enfin cet établissement est très contraire au commerce des pelteries du Canada et met les Anglais en état de pénétrer dans tous les postes et même au centre de la colonie où ils pourraient se rendre en moins de huit jours, les Rapides de la rivière de Catarakoui ne les arrêteront point pouvant trouver dans les Sauvages des Cinq Nations autant de guides qu'il leur en faudrait, il y a cependant, comme je l'ai marqué au commencement de ce journal, l'île du Coteau du Lac où on pourrait les arrêter, mais outre que l'on ny penserait peut être point dans l'occasion, l'ennemi pourrait mettre à terre au dessus en si grand nombre qu'il tournerait ce poste.

Le 16, je pris hauteur à midi sur les machecoulis du fort qui se trouva sur l'instrument 41d-16m et 2d-31m-24s. pour la déclinaison du jour me donnèrent 43d-47m-24s. Je partis à deux heures et vint coucher à la rivière à la Grosse Escorse à 5 lieues de Chouaguen R^{te} redte E. En arrivant au fort de Chouaguen le commandant me fit dire que si je voulais débarquer, il fallait abattre le pavillon qui était au derrière de mon canot, je luy fis répondre que quelque plaisir que ça m'aurait fait d'avoir l'honneur de le voir j'y renoncerais dès qu'il voudrait y mettre de pareille condition, qu'il savait que nos pavillons ne cèderaient rien. Il répondit que j'avais raison et je débarquai; il me fit beaucoup de politesse, auxquelles je repondis comme je le devais. Le fort de Chouaguen consiste en une maison de pierre avec machicoulis au dessus et une ensuite de pierre, il y a une rangée de maisons au pied de ce petit fort où logent les commercants. Les terres depuis Chouaguen jusqu'à la rivière à la Grosse Escorse sont très bonnes et les bois en sont francs.

Le 17, je partis d'un bon vent arrière et vins coucher à 1 lieue $\frac{1}{2}$ dans la rivière de Catarakoui à 21 lieues de la rivière à la Grosse Escorse, le vent était si fort que

je n'eus pas le temps de faire aucune remarque étant obligé à cause de la force du vent, de prendre le large. Route red^{te} N.

Le 18, je partis d'un fort vent de O.N.O. qui m'empêcha de faire la traverse à la côte du fort Frontenac, comme le temps était au même vent, je me décidai à aller à Montréal à deux heures après midi, je passai à Toniata. Route réduite jusqu'à cette île N.E.¼ E. Toniata est un endroit où les Sauvages font une pêche très considérable d'anguilles qu'ils pêchent le long de l'île. Ils font sécher ce poisson après l'avoir ouvert à la fumée. Je couchai à 6 lieues du Petit Détroit.

Le 19, je fus coucher à 3 lieues du Petit Lac.

Le 20, je sautai les Cedres.

Le 21, j'arrivai à Montréal.

Le 23, je partis de Montréal et couchai à Berthier.

Le 24, je partis la nuit et passai les 3 Rivières.

Le 25, j'arrivai à Québec où je ne trouvai plus le marquis de la Galissonnière qui était parti pour France ayant été relevé par le marquis de la Jonquière. Je travaillai à mettre mes observations en règle et à faire le plan du fort de Chouaguen. J'en fis quatre exemplaires, j'en remis un au général, j'en envoyai un au marquis de la Galissonnière, un au ministre de la Marine et je gardai l'autre.

JOURNAL DE JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LÉRY, LIEUTENANT DES TROUPES, 1754-1755

MARS 1754

Le 7, M^r le Général me dit qu'il m'avait destiné pour commander une brigade du détachement qu'il envoyait au printemps à la Belle-Rivière, et de me tenir prêt à partir pour Québec d'où je devais amener à Montréal un détachement.

Le 13, je partis de Montréal en relais pour Québec.

Le 17, j'arrivai à Québec ayant été arrêté en chemin de mauvais temps.

Le 24, je reçus l'ordre cy-joint par lequel j'appris le changement de ma destination:

Le marquis Duquesne, &^{ca}:

Il est ordonné au S^r de Léry, lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie, de se tenir prêt à partir de Montréal à l'ouverture de la navigation pour se rendre au Détroit où il y servira en second sous les ordres du S^r de Céloron, major commandant au dit Poste.

Fait à Montréal, le 19 mars 1754.

(Signé) DUQUESNE.

et plus bas par Monseigneur, MÉREL.

Le 29, M^r le chevalier de Longueuil reçut ordre de me donner un détachement à conduire à la première navigation, ce qui arrêta les préparatifs que je faisais pour me rendre à Montréal assez à temps pour pouvoir exécuter l'ordre du général en date du 19 de mars.

AVRIL 1754

Le 22, je partis de Québec à 7 heures du matin, commandant un détachement de 120 miliciens dans huit bateaux.

— Mr Forget Duverger, prêtre du Séminaire des Missions Etrangères, embarqua avec moi. Il était destiné pour la mission des Illinois où il devait aller cette année, il fit les fonctions d'aumônier le long de la route jusqu'à Montréal.

J'arrivai aux Ecureuils à huit heures du soir.

Le 23, je couchai au Cap-Saint-Claude.

Le 24, je couchai aux Trois-Rivières.

Le 25, je couchai dans les Iles.

Le 26, je couchai à Repentigny.

Le 27, j'arrivai à Montréal à six heures du soir où je remis le détachement à qui on me dit, et les agrès et ustensiles du bateau dans les magasins du roi.

Ce jour il avait paru une nouvelle liste des officiers destinés pour commander les brigades des troupes et milices allant à la Belle-Rivière et j'étais marqué pour commander la troisième, ce qui me donna lieu de penser que j'avais une nouvelle destination que celle que m'indiquait l'ordre du 19 mars.

Le 28, je parlai au général à l'occasion de l'emploi qu'il avait fait de moi sur la liste de la Belle-Rivière et lui dis les motifs que j'avais de préférer cette campagne à tenir garnison au Détroit, il me dit que ma destination pour ce poste n'était point changée qu'il me donnerait des ordres, que cependant je pourrais bien ne point aller au Détroit, qu'il ne pouvait point répondre des événements, et que s'il me souhaitait au Détroit c'était pour le bien de ce poste et par l'envie qu'il avait de m'obliger, je le priai de ne m'y laisser que le moins qu'il pourrait, c'est-à-dire qu'autant que le service me demanderait, que je ne cherchais point à y faire mes affaires ne me chargeant d'aucune marchandise et que de peu de provisions dans l'espérance où j'étais d'aller à la Belle-Rivière, que cependant j'exécuterais ses ordres avec le même zèle partout où il m'emploierait et sacrifierais de même mes affaires qui demandaient ma présence à Québec.

MAI 1754

Le 2, vendredi, je partis de Montréal et fus coucher à Lachine, où se formaient les brigades.

Le général me remit l'ordre dont cy-joint la copie:

Le Marquis Duquesne, etc.,

Il est ordonné au Sr de Léry, lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie, de partir de Lachine avec une brigade de douze canots pour se rendre en toute diligence à Niagara où il y trouvera des nouveaux ordres, lui enjoignant de passer par le sud.

Fait à Montréal le 2 may 1754.

Signé . DUQUESNE.

et plus bas par Monseigneur, MÉREL.

Le 3, samedi, à 5 heures du soir, on me remit une brigade composée de 24 soldats, d'un sergent et de 60 miliciens, douze canots d'écorce de huit places et 360 pièces, que je partageai dans les dits canots; je partis de chez Pilette et fus coucher chez Chainier.

Le 4, dimanche, à six heures du matin, le vent se calma et je traversai à la rivière de Châteauguay où je fis racommer deux canots qui avaient crevé par la faute du conducteur peu entendu, il y en avait quatre dans le même cas, ce qui me faisait appréhender d'être retardé par eux dans les Rapides.

A dix heures, je fis route le long des Iles de la Paix, le vent S.E. s'éleva, je fis mettre la voile et le cap sur le moulin de l'île Perrot, après quoi je le portai sur les Cascades en serrant le vent qui forçait toujours. Cinq canots ne purent me suivre ne sachant point manœuvrer. Je laissai affaler à la côte de l'île Perrot, j'arrivai à la Pointe des Cascades à midi, à trois heures je campai au-dessus du Tronc. Le vent, à une heure, devint furieux.

Le 5, lundi, à la pointe du jour, je fis partir les canots et je fus à la Pointe des Cascades voir si je ne découvrais pas les cinq canots qui me manquaient dont je n'eus aucune connaissance; je suivis le bord de l'eau jusqu'au Portage que je fis audessus du Bisson où je trouvais les 7 canots que j'avais fait partir le matin.

J'arrivai au Coteau des Cèdres à midi; le vent étant furieux.

Au N.O. je fis partir en charrette les équipages des six canots qui montèrent les Cèdres allèges jusqu'au Portage, qui a demi lieue du Coteau des Cèdres.

Je donnai ordre au guide des six canots de marcher jusqu'au fort de la Présentation où il m'attendrait.

Un habitant de l'île Perrot me dit qu'il avait entendu tirer un coup de fusil à l'île Perrot; je lui donnai ordre de se rendre où il avait oui le dit coup et de dire au sergent qui y était de traverser la nuit parce que je craignais que le vent qui calma pour lors ne continuât avec force le jour, que comme ces canots étaient mal montés en hommes de s'y embarquer et que je le ferais payer.

Je fis partir un habitant des Cèdres que j'avais loué pour mener le devant d'un canot jusqu'à la Présentation pour aller aux Cascades attendre les canots dès qu'ils prendraient la conduite et de m'envoyer un courrier lorsque les dits canots arriveraient.

Le 6, mardi, je fus de grand matin faire partir les six canots que j'avais au haut du rapide des Cèdres et revins au Coteau d'où j'envoyai un homme à la Pointe des Cascades, en vedette. Rien ne parut, les vents furent très violents à S.O. et il était impossible d'entreprendre la traversée, ce qui n'arrangeait point ma route où je ne doutais point d'être incommodé par les brigades qui devaient me suivre, qui devaient être prêtes à partir de Lachine à la chute du vent.

Le 7, mercredi, je fus de grand matin au rapide du Tronc où je trouvais mes cinq canots qui arrivaient, je pressai de façon qu'à sept heures du soir, ils étaient rendus audessus des Cèdres à l'endroit appelé le Portage, où je couchai.

A midi, il arriva une brigade aux Bissons commandée par M^r de Montigny. Il fit très froid la nuit et il se fit même des petites glaces.

Le 8, jeudi, je partis de grand matin, d'un temps froid et jusqu'à ce que j'eusse laissé les habitations, j'étais occupé à rassembler mon monde que le grand froid faisait gagner les maisons pour se chauffer d'où j'avais peine à les tirer.

J'arrivai au Coteau du Lac à midi et y restai jusqu'à deux heures pour gommer mes canots que la grande gelée avait fait peter. Je couchai à l'entrée du petit lac où je trouvais les canots que j'avais fait partir des Cèdres.

Le 6 de ce mois; ils étaient dégradés par le vent devant.

Le 9, vendredi, je partis à la pointe du jour passai le petit lac que l'on estime avoir sept lieues depuis l'île à la Traverse en suivant la côte on fait le O.S.O., je

vins coucher à la Pointe Maligne, beau campement, à 4 lieues du petit lac; il fit chaud tous les jours et point de vent, M^r de Niverville venant de la Belle-Rivière me dit que les Anglais en étaient chassés par lui.

Le 10, samedi, partis au petit jour, 4 h. 59 O. $\frac{1}{4}$ S.O., à 5 h. 19 m. R. Cadjacqué à gauche O., à 5 h. 25 m. N.O., à 5 h. 27 m. O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 5 h. 35 m. O., à 5 h. 49 m. Pointe au Pin. O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 5 h. 55 N.O., à 6 h. 15 m. arrêté pour fumer, à 6 h. 34 m. repartis O.S.O., à 6 h. 45 m. N.O., à 6 h. 58 m. chenal écarté, à 7 h. entré dans le rigolet des mille roches, N.O. $\frac{1}{4}$ N., à 7 h. 18 m. N.O. $\frac{1}{4}$ N., à 7 h. 22 m. N.O., à 7 h. 23 m. N. $\frac{1}{4}$ O., à 7 h. 24 m. O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 7 h. 30 m. arrêté pour déjeuner, à 8 h. 50 m. partis O.N.O., à 8 h. 56 m. O.S.O., à 8 h. 58 m. S.O., à 9 h. 6 m. le moulinet, S.O. $\frac{1}{4}$ S.N. N.O.S.O. $\frac{1}{4}$ O. O.S.O.O. $\frac{1}{4}$ S.O. S.O., à 9 h. 15 m. petit chenal du Long Sault, S. $\frac{1}{4}$ S., à 10 h. 50 m. Portage du long Sault, beau campement, où je fis dîner mon monde et ensuite monter les canots ce qui me tint jusqu'au soir, que je vins coucher au haut du Portage ayant laissé un canot au bout d'en bas, qu'il fallait raccommoder.

Le 11, dimanche, je fis monter de grand matin le canot qui était resté en bas la veille; à moitié du portage, il cassa et remplit d'eau, je le fis touer par vingt hommes avec des cordes et lorsqu'il fut monté le Long-Sault, je dispersai sa charge dans les autres canots et laissai le cassé sur la grève le jugeant hors d'état de faire la campagne.

A 2 heures $\frac{1}{4}$ partis du Long Sault O.S.O., à 2 h. 35 O. $\frac{1}{4}$ O., à 2 h. 40 O.N.O., à 2 h. 44 O.S.O., à 2 h. 53 R/à droite O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 10 h. O.N.O., à 10 h. 8.O., à 10 h. S.O. $\frac{1}{4}$ O., à 11 h. 9 courant Ste-Marie S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 11 h. 28 fin du courant Ste-Marie, arrêté à 11 h. 45 m. O.S.O., à midi 20 m. O.S.O. arrêté pour dîner, à une heure 16 m. repartis O., à 1 h. 25 m. N.O., à 1 h. 34 m. O.S.O., à 2 h. 50 arrêté, à 3 h. 30 m. repartis N.O. $\frac{1}{4}$ O., à 3 h. 35 m. O.S.O., à 3 h. 45 m. O., à 3 h. 50 m. S.O., à 4 h. 34 m. S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 4 h. 50 m. O.S.O., à 5 h. O., à 5 h. 20 m. arrêté, partis à 6 h. 15 m. entré dans le rapide plat O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 6 h. 30 m. O.N.O., à 6 h. 38 m. O.S.O., à 7 h. 8 m. sortis du rapide plat et campé.

Le 12, lundi, je partis avec tous mes canots à 6 h. $\frac{1}{2}$ O.S.O., à 6 h. 38 m. Pointe à Colac, à 7 h. 4 m. O.N.O., à 7 h. 8 m. Petite rivière O.S.O., à 7 h. 34 S. $\frac{1}{4}$ O., à 7 h. 45 S.O. depuis 7 h. 45 jusqu'à 7 h. 58 fait le tour de l'anse au gobelet, fait le S., $\frac{1}{4}$ S.E., à 8 h. 20 pointe aux Iroquois O.S.O., à 9 h. 8 m. passé la presque O. arrêté à 9 h. 25 m., partis à 10 h. S.O., à 11 h. pointe à Cardinal N.O. $\frac{1}{4}$ O., à 11 h. 18 m. S.O., à 11 h. 38 m. les galaux N.O. $\frac{1}{4}$ O., à midi O. $\frac{1}{4}$ N.O. Depuis la presque ille on trouve trois petites rivières dont la dernière est précisément au-dessus des Galaux, elle a deux chenaux, après l'Anse au Perche on fait l'ouest, arrêté pour dîner au haut de la dite anse, à 1 h. 28 S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 1 h. 55 O.S.O., à 2 h. S.O. $\frac{1}{4}$ S.S., à 2 h. 10. arrivé au fort de la Présentation. La pluie qu'il avait fait une partie de la journée et qui tombait encore en abondance empêcha six de mes canots d'arriver de jour; je les avais cependant tous laissés à l'anse aux Perches.

Le 13, mardi, à 8 heures les six canots que j'avais laissés la veille à l'anse aux Perches comme la pluie tombait en abondance je les fis décharger et couvrir les baggages avec exactitude. A deux heures, la pluie cessa; je fis donner un supplément de pain frais au détachement et à trois heures, je partis et campai à 7 heures à $\frac{1}{2}$ lieue de la P^{te} au Barille que j'estime être éloignée du fort de la Présentation de trois lieues. Le vent fut contraire.

Le 14, mercredi, à la pointe du jour, je partis à midi, je mis à terre au petit Détroit où j'attendis jusqu'à deux heures six de mes canots, voyant qu'ils ne venaient point, je pensai qu'ils avaient arrêté parce qu'il pleuvait je partis et

fus les attendre à deux lieues plus bas que l'île aux Citrons où je campai à 4 heures pour espérer les dits canots, cependant la pluie qui tombait en abondance ne leur permit point de me suivre.

Le 15, jeudi, il y eut une grosse brume jusqu'à 8 heures et demie, voyant que les six canots n'avaient pas joint, je pris le parti à deux lieues plus haut où je campai, à midi, dans l'île aux Citrons; il fit du tonnerre et des orages; j'étais en passe pour voir filer les canots que j'attendais.

Le 16, jeudi, j'attendis les canots jusqu'à 8 heures que je partis pensant qu'ils s'étaient écartés dans les îles n'ayant point de guide, je comptais aller les attendre à l'entrée du lac Ontario, à l'île aux Chevreuils, mais une heure après mon départ un Sauvage me dit que la nuit dernière il avait entendu passer des canots qui prenaient le chemin du fort Frontenac, ce qui me détermina à y aller, soit pour les prendre s'ils y étaient, soit pour prier le commandant de me les envoyer à l'île aux Chevreuils s'ils y arrivaient après que j'en serais parti.

J'arrivai au fort à 3 heures où je ne trouvai point mes canots; je priai le commandant que s'ils arrivaient de les envoyer me joindre à l'île aux Chevreuils où j'espérais cependant les trouver.

Je fis donner un supplément de pain et eau de vie à mon monde, à 4 heures $\frac{3}{4}$ je partis et traversai à l'île Laforest.

A 5 heures 20, je doublai la pointe orientale de l'île Laforest et j'entrai dans un chenal formé par la petite île et la grande île S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 5 $\frac{3}{4}$ doublai la première pointe de la grande île S. $\frac{1}{4}$ S.E. vis à vis cette Pointe, à sept arpents au large est une petite île, à 6 h. 5 doublai une deuxième pointe de la grande île S.S.E., à 6 h. 12 doublai une troisième pointe de la grande île, campai, le lac étant agité de façon que les canots couraient risque de casser. Au S.O. de cette pointe, à deux lieues au large, on voit une petite île ronde que l'on appelle l'île de l'Enfant Perdu. Il venta beaucoup la nuit, je fis remonter l'équipage dans le bois.

J'estime avoir fait depuis le fort Frontenac jusqu'à ce campement.

Du fort à l'île Laforest.....	2 lieues 14 arpents.
De cette île à la première pointe de la Grosse île..	28 "
A la 2ème pointe.....	28 "
A la 3ème pointe.....	21 "

3 lieues 7 arpents.

Le 17, vendredi, le lac ne se calma qu'à 7 heures 12 que je partis, une anse d'environ $\frac{1}{2}$ lieue de profondeur S.E. $\frac{1}{4}$ S.E., à 7 h. 48 m. doublai une pointe où est une batture de rocher qui porte une $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{4}$ de lieue au large, fais halte à 8 heures 12 minutes. Partis, le vent sud assez fort pour m'incommoder dans la route, une anse d'environ $\frac{1}{4}$ lieue de profondeur E., à 9 h. campai à une p^{te} dernière de la grande île, je ne pus la doubler le vent étant trop fort au sud, j'aurais risqué de perdre mes canots sur cette pointe qui est de roches escarpées.

Pendant que les canots que je cherchais étaient à la grande terre qui forme le canal avec la grosse île où j'étais, je fis mettre mon pavillon au haut d'un arbre pour qu'ils le puissent voir, je n'eus aucune connaissance de ces canots; il est vrai que le lac était si agité qu'il y avait des moments que je ne voyais point la grande Terre.

De la troisième pointe de la grande île à la 4ème, 56 arpents	} 1 lieue $\frac{1}{4}$ 14 arpents.
De la 4e pointe à la 5ème, 63 arpents	

Monsieur de M... 21 Sept: 41

Je ne retournerai plus en automne
à Paris - Peut-être j'en irai par de
tôt - Mais mes affaires sont si mal
d'autre que vous d'objection de l'argent. Il se
peut, cependant que j'y retournerai ce printemps.
Si j'en ai une opinion en ce sens - sans doute
entièrement, ce sera de retourner - vous
avez eue souffert pour une lettre que m
vous m'avez fait de retour pour vos affaires
à la fin de l'année - Mais on vous a dit par le
ennemi de votre pays pour tout cela - vous
serez - vous même - Au sein de votre pays
pour la guerre entièrement par le règlement par
Et vous pouvez le faire sans sacrifice de vos
principes ni de votre quant à tout On allant
tôt le voir, indépendamment de la lettre, pour
quelques pleins la bonne disposition de l'argent
Lui fait M... de M...

Ainsi que le H. P. est devenu bien de
jeunes gens en million des autres que le
Recommande fait d'un voyage de l'Europe
en d'un pays de guerre - Pendant
la chère est d'ailleurs, je le crois, à tous
regards. J'en ai eu beaucoup de plaisir
à l'un, sur un - en - Burlington en les
circonstances - je n'ai tout d'aller bon son

Remplissez... M. W. K. M. K.

Non cela de son - d. lui - je
bon plaisir - .. le. H. K.

Cher Am

William W. K. -

M. W. K. M. K.

17th Aug 21 P.M. / 18

LETTRE DE WOLFRED NELSON À LUDGER DUVERNAY

Mon cher Mon.

Je ne retournerai pas cet automne en Canada, peut-être n'irai-je pas du tout mais mes raisons sont fondés sur d'autres, que sur d'objections politiques. Il ce peut, pourtant que j'y retournerai ce printemps. Si j'avais une opinion ou un avis à vous donner, certainement ça sera de retourner—vous avez assez souffert pour une Patrie qui ne vous a pas payé de retour pour vos sacrifices et votre dévouement. Vous ne joindrez pas les ennemis de votre pays pour tout cela, mais songé à vous même et si vous pouvez mieux par là qu'ici certainement je n'objecterai pas. Et vous pouvez le faire sans sacrifice de vos principes ni de votre quant à soi en allant tête levée indépendement et en Patriote, vous excitez plutôt la bonne disposition des Tories.

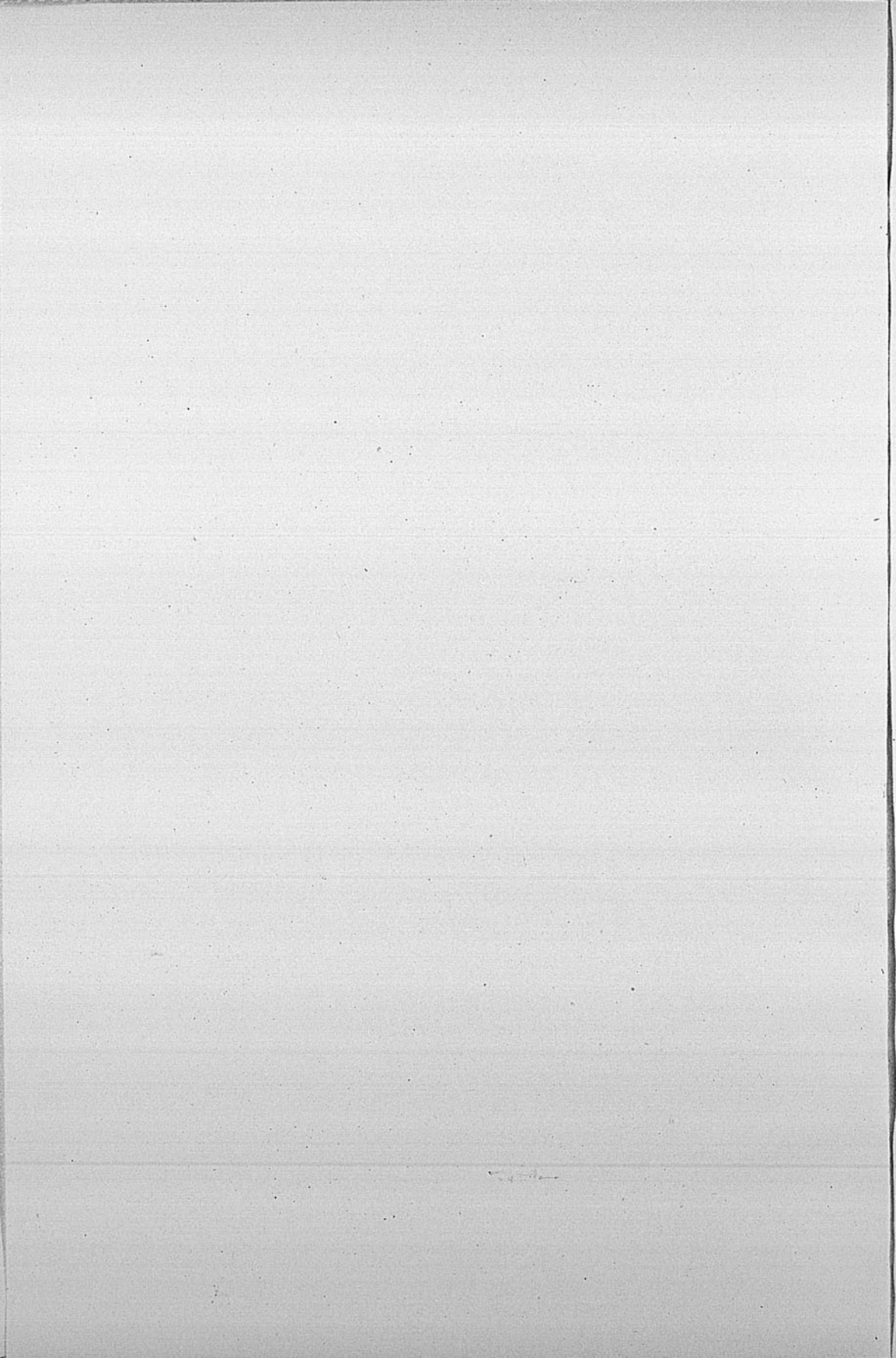
Que fait Mon. Bouchette? Hormi que Sir R. Peel trouve bon de faire tuer un million des anglais qui ne trouvent point d'ouvrage et de pain nous n'aurons pas de guerre. Pourtant la chose est douteuse, je le crois, à tous égards. J'aurai eu beaucoup de plaisir à vous voir ici ou à Burlington si les circonstances me permettrait d'aller vous voir. Complimens à M. Bouchette. Une lettre de vous et de lui me fera bien plaisir. A la hâte.

Cher Mon.

Votre ami et servt.

WED NELSON.

Plattsburg, 21 Sept-41



Le 18, samedi, le vent calma une heure avant le jour, je ne pus faire mettre les canots à l'eau qu'à sept heures, et à 7 h. 12 partis doubler la pointe avec beaucoup de roulain (?). Entré dans le grand chenal du fleuve, je mis le cap sur la pointe orientale de l'île aux Chevreuils E. $\frac{1}{4}$ S.E., à 8 h. 35 m. changeai de route, mis le cap sur la pointe occidentale de l'île aux Chevreuils, aperçus du feu à la grande Terre, je détachai un canot qui vint me rapporter une heure après que c'étaient les canots qui me manquaient qui se préparaient à me suivre à 9 h. 35. Doublai la pointe de l'île aux Chevreuils, arrêté à 9 h. $\frac{3}{4}$, partis et coupé sur l'île aux Galops, mes canots m'ayant joint ou du moins les voyant sortir entre l'île au Renard et l'île aux Chevreuils, j'avais le cap sur l'île au Galop, la plus proche de terre, le vent assez fort au N.E. $\frac{1}{4}$ E., à moitié traversé j'aperçus la brigade de M. Péan qui sortait du chenal de l'île aux Chevreuils et de l'île au Renard.

Je m'estimai pour lors par le travers de la pointe du N. de la baie de Nia8eurée d'où j'étais environ à $\frac{3}{4}$ de lieue, route S.E. $\frac{1}{4}$ S.E. A 1 heure arrivai à la Pointe orientale de l'île au Galop, la plus proche de terre, je m'explique parce qu'il y a trois îles aux Galops, celle du milieu est beaucoup plus petite que les deux autres. Le vent avait tellement forcé que j'eus peine à gagner l'île et M. Péan se jeta à terre à moitié traversé dans l'anse qui forme la pointe du nord de la baie de Nia8eurée avec l'île au Renard. D'où j'étais campé, dans un racroc où mes canots restèrent tous chargés, je voyais l'entrée de la Baie de Nia8eurée, on prétend que cette baie a 12 lieues de profondeur, son entrée est semée d'îles.

De la dernière P^{te} de la grande île à la P^{te} occidentale de l'île aux Chevreuils,
2 lieues 56 arpents.

De cette P^{te} à la P^{te} orientale de l'île au Galop, 3 lieues—5 lieues $\frac{3}{4}$.

Le vent força à trois heures après-midi et tourna à ouest. A 4 h. M^r Saint-Blain, officier, arriva de la Belle-Rivière. Il me dit qu'il venait apporter des lettres à M^r le général, lui annoncer qu'il n'y avait pas beaucoup de vivres dans ce poste. Il avait une lettre pour M^r Péan qu'il me remit.

Le 19, dimanche, le vent calma un peu sur le jour, je partis et fis la traverse à la grande terre où je trouvai M^r Péan avec sa brigade, il était 6 h. 15 m. je lui remis la lettre que M^r de Saint-Blain m'avait remise pour lui, et il m'en donna trois de M^{me} de Léry du 24, 25 et 28 mai, je fis route avec la brigade de M^r Péan, à 6 h. 50 S. $\frac{1}{4}$ S.O., à 7 h. 15 S.E., arrêté à 8 h. 50, repartis à 8 h. 40. S.E., à 9 h. S. $\frac{1}{4}$ S.E., à 9 h. 45 S., à 10 h. 54 aux Sables, arrêté à 11 h. 55, repartis à midi 31 m. S.O., à 1 h. R/ au Barille, à 2 h. 27 R/ à la Planche S.S.O. arrêté à 2 h. 40, partis à 2 h. $\frac{3}{4}$ S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 3 h. 15 m. grande R/ à la Famine, à 3 h. 30 m. petite R/ à la Famine, à 3 h. 34 m. O. $\frac{1}{4}$ N.O. depuis que j'avais joint M^r Péan, nous ne faisons au plus par heure une lieue, il avait 12 hommes par canot et moi sept, j'étais étonné de pourvoir une brigade si bien armée, à 3 h. 34 O. $\frac{1}{4}$ N.O., de 2 h. 20 m. à 3 h. 50 m. R/ au Chicot, à 3 h. 51 m. Petite anse, à 4 h. Petit marais, arrêté à 4 h. 34 m., partis O. $\frac{1}{4}$ N.O. campé à 5 h. $\frac{1}{2}$ environ, à 2 $\frac{1}{2}$ du fort de Choueguen, j'étais à dix arpents du camp de M^r Péan. Plus haut, le vent d'ouest cessa à 10 h. du matin, le reste de la journée, l'air fut au sud, nous passâmes devant la rivière au Comte, éloigné de 31. $\frac{1}{4}$ de l'île au Galop, la plus proche de terre, on estime aussi 2 lieues de la rivière au Comte à la rivière au Sable.

Je fis poser des factionnaires autour de mon petit camp, à l'ordinaire.

Le 20, lundi, nous partîmes à 4 h. 35 m. je faisais l'avant-garde avec ma brigade et Mr Péan marchait avec la sienne à deux ou trois arpents après, on avait fait charger les armes pour ne point être pris au dépourvu si les Anglais nous faisaient quelques insultes. O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 5 h. 14 m. O.S.O., à 6 h. 5 m. S.O. $\frac{1}{4}$ O., à 6 h. 20 m. S.S.O., à 6 h. 45 m. S.O. $\frac{1}{4}$ O., à 7 h. 5 m. passai devant le fort anglais de Choueguen, tambour battant pavillon déployé, le fort hissa le sien lorsqu'il nous aperçut. O.S.O. à 7 h. 34 m., arrêté à 8 h. 42 m., partis à 9 h., marais S.O. à 9 h. 18 m., S.S.O. à 9 h. 21, O.S.O. à 9 h. 35 m., S.O. $\frac{1}{4}$ O. à 10 h., S.O. $\frac{1}{4}$ S. à midi, débarqué à midi 25 m., O.S.O. à 1 h. 50 m., à 3 h. 40 m. nous avons eu un peu de vent, à 3 h. 52 m. entré dans la baie des Goyogouins, depuis midi jusqu'à cette heure nous n'avons pas fait plus de $\frac{3}{4}$ de lieue par heure, à 5 h. on a repris la nage, à 5 h. 15 m. N.O. campé, il avait plu toute la nuit.

Je ne remarquai d'autre changement au fort de Choueguen, depuis 1749 que j'y avais arrêté, qu'une couverture de planche sur chevron qu'ils y avaient ajouté, sur un petit mur fait à la place du machicoulis de bois qui y était alors et qui sans doute était pourri n'étant point couvert, la maison étant pontée comme un vaisseau et le machicoulis posé sur le pont, je comptai neuf petites embrasures dans le nouveau mur du côté de la rivière. Nous portâmes un peu la veille d'un petit vent du N.E.

Le 21, mardi, partis à 3 h. 36 m. N.O., à 3 h. 50 m. O.N.O., à 4 h. 24 m. O., à 4 h. 50 arrêté, à 5 h. 9 partis O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 6 h. 2 O., à 7 h. 56 O., à 9 h. 55 O. $\frac{1}{4}$ S.O., à 10.50 m. O., à 11 h. O.N.O., à 11 h. 35 m. N.O. $\frac{1}{4}$ O., à midi arrêté, à midi 50 partis N.O. $\frac{1}{4}$ O. R/ au Chicot arrêté $\frac{1}{2}$ heure. Partis à 2 h. $\frac{1}{2}$ N.O., à 3 h. 5 R/ qui est au bout du grand marais, à 3 h. 32 N.O. $\frac{1}{4}$ O., à 4 h. 15 O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 6 h. 25 m. campai avec la brigade de M. Péan. Sur les deux heures après-midi, il y eut un orage qui dura un quart d'heure.

Le 22, mercredi, à 4 heures 50 nous partîmes O. $\frac{1}{4}$ N.O., 5 h. 15 N.O., à 5 h. 55 arrêté, à 6 h. 38 partis O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 7 h. 30 arrêté, à 8 h. 26 m. partis O., à 9 h. 49 grande R. au Bœuf O., à 11 h. 6 petite rivière au Bœuf, à 11 h. 30 marais, à midi arrêté, à midi $\frac{3}{4}$ partis O. $\frac{1}{4}$ N.O., à 2 h. 38 O., à 3 h. O. $\frac{1}{4}$ S.O., à 6 h. $\frac{1}{2}$ campai à la grande écluse.

Le 23, jeudi, à 3 h. nous partîmes O. $\frac{1}{4}$ S.O., à 5 h. le grand marais O.S.O., à 7 h. 12 arrêté au marais de l'Orme, à 7 h. 20. partis O. $\frac{1}{4}$ S.O., à 7 h. 50 petit marais ou Mr Péan fit force de nage pour attraper la brigade de Mr de Montigny, qui était devant lui, je ne pus le suivre mon canot n'étant point si fort en monde que le sien, il salua le fort et arriva à Niagara à 8 h. $\frac{3}{4}$ et moi à 9 h. on lui répondit à son salut par des coups de boetes d'artifice, pour moi qui arrivai dans le temps que l'on tirait, je ne fis point saluer ma brigade en quoi je fis bien parce que l'on y avait point répondu, me comptant au fort de celle de Mr Péan.

Avant d'arriver au fort, on aperçoit deux pointes au large qui sont au-delà de Niagara.

Je remis au commandant du fort de Niagara une lettre du général dans laquelle était renfermé un ordre pour moi dont cy-joint copie.

"Le marquis Duquesne, etc. . .

"Il est ordonné au sieur de Léry, lieutenant de compagnie des troupes de cette colonie, de se rendre à Chatakoin après avoir fait le portage de Niagara.

"Il chargera ses canots le plus qu'il pourra tant pour la sureté et activité du transport des effets.

"Fait à Montréal, le 2 mai 1754.

Signé DUQUESNE.
et plus bas par Monseigneur, MÉREL.

Le 24, vendredi, je voulus partir pour aller faire mon portage. M^r Péan m'arrêta ayant, à ce qu'il me dit, besoin de moi, il fit partir la brigade de M. de Montigny à qui je donnai 60 hommes de la mienne pour aider à faire son portage, M^r de Saint-Ours était encore avec sa brigade de même que M^r du Buisson avec la sienne au petit fort.

Le 25, samedi, M^r Péan se trouva malade. Il arriva un canot de Montréal. Le général écrivait à M^r Péan qu'il n'était point relevé cette année. Il fit un peu de pluie.

Le 26, dimanche, à 9 h., je partis du fort pour le Portage avec 11 canots d'écorce, 60 hommes de la brigade de M^r Péan, et pareil nombre de celle qu'avait amenée M^r de Muy qui allait prendre la place de M^r de Céloron au Détroit, jusqu'à nouvel ordre, je couchai au haut des côtes, avec l'équipage et tous mes canots, je fis rendre à l'autre bout la charge d'un porté par des hommes parce que M^r de Montigny employait les charrettes à finir son portage.

Le 27, lundi, je fis partir 140 hommes avec des pièces pour le Platon, ne voulant point mêler les effets dont j'étais chargé avec ceux du petit fort, je ne pus point avoir de charrette.

Le 28, mardi, je fis partir mes onze canots d'écorce, je laissai à M^r de Jonquière 148 pièces qu'il devait m'envoyer le lendemain par les charrettes; je couchai au Platon.

Le 29, mercredi, je vins au petit fort ou je fis préparer 5 bateaux à 100 pièces chacun de charge, je couchai au dit fort.

On amena un Anglais pris à la Belle-Rivière qui nous dit qu'il venait 5,000 Anglais avec des canons pour en chasser les Français.

Le 30, jeudi, j'envoyai de grand matin les charpentiers au bois couper des rames pour les cinq bateaux que j'emmenais, n'en ayant pas une au magasin, ce qui joint à la pluie me retarda beaucoup, je n'avais que 84 hommes pour armer 11 canots d'écorce et 5 bateaux, je pris cependant 500 pièces dans les bateaux et 615 dans les canots d'écorce, ce qui faisait 1115 pièces, je partis à 1 h. 38 S.E. $\frac{1}{4}$ E., à 1 h. 41 E. $\frac{1}{4}$ S.E., jusqu'à 6 h. 55 m. cotoyé la terre et commencé à traverser obliquement S.E., à 2 h. 11 S.E. $\frac{1}{4}$ S., à 2 h. 18 m. S.S.E., à 2 h. 21 arrêté, à 2 h. 26 repartis S.S.O., à 2 h. 37 S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 3 h. 21 petite R., à 3 h. 14 m. Rx S.O., 3 h. 39 m. arrêté, à 3 h. 55 repartis S. $\frac{1}{4}$ S.E., à 4 h. 5 S., à 4 h. 15 arrêté, à 4 h. 25 partis, à 4 h. 43 S.S.E., à 4 h. 43 S.E., à 4 h. 45, S.E. $\frac{1}{4}$ E, pour éviter une bature de roches qui s'étend à deux arpents au large, retour S.E. arrêté à 5 h. A 5 h. 3 repartis E.S.E., à 5 h. 12 S.E., à 5 h. 21 E.S.E., 5 h. 36 S.E. $\frac{1}{4}$ S.E., à 5 h. 52, islette S.S.E., 6 h. 2 m. la voile, à 6 h. 5 éloigné de terre S.E. $\frac{1}{4}$ E., à 6 h. 18 amené la voile, traversé pour aller à la terre au nord S.E. en traversant, à 6 h. 27 finis la traversée E., à 6 h. 37 E.S.E., à 6 h. 45 S.E., 6 h. 55 S.E. $\frac{1}{4}$ E., 6 h. 57 R., à 7 h. 20 S. $\frac{1}{4}$ S.E., à 7 h. 42 S., à 7 h. 58 débarqués, à 8 h. rembarqués S. $\frac{1}{4}$ S.E., à 8 h. 8 S.S.O., à 9 hr. débarqués et campés au-dessous du petit rapide que je ne voyais cependant point. J'étais parti tost du petit fort parce que sur les nouvelles qu'avait rapportées l'Anglais la veille, qu'il venait 5,000 hommes pour nous chasser de la Belle-Rivière, j'avais écrit à M^r Péan, pour lui demander à le suivre à la Belle-Rivière, et si je devais être de ce voyage, que je laisserais ma malle à Niagara, n'ayant dedans que choses inutiles si je prenais cette route, il me répondit et me remarqua que ce n'était que des nouvelles sauvages, que sa santé allait toujours plus mal, que cependant il comptait bientôt de nous joindre à Tchatakoin ou il aurait besoin de moi. Il plut la nuit.

Le 31, vendredi, je ne pus partir par la force du vent contraire qui m'arrêta; il tomba la nuit, et il plut beaucoup.

JUN 1754

Le 1er, samedi, il plut tout le jour; le vent contraire fut plus fort que la veille.

Le 2, dimanche, le vent à l'ouest, je me déterminai cependant à partir, enragé d'avoir été dégradé deux jours et comptant que les brigades qui me suivaient allaient me rejoindre lorsque je fus par le travers de la rivière aux Chevaux, le vent força et m'obligea de camper à 9 hrs du matin route, en partant à 7 h. 50 S.S.O., à 8 h. 16 S.S.E., à 8 h. 41 S.E. $\frac{1}{4}$ E., à 9 hrs arrivés à la rivière aux Chevaux. Un dernier bateau prit beaucoup d'eau, six sacs de galettes furent mouillés, j'eus le temps de les faire sécher.

A 7 hr. M^r de Muy, capitaine, arriva avec 3 canots, il allait au Détroit prendre la place de M. de Céloron jusqu'à nouvel ordre. Il me dit que M^r Péan était encore malade.

Le 3, lundi, partis à 4 h. $\frac{1}{4}$ S.S.E., à 4 h. 50 S. $\frac{1}{4}$ S.E., campai sous une petite pointe. A 5 h. 9 S., à 5 h. 20. 1. Pte S. $\frac{1}{4}$ S.E., à 5 h. 23 arrêté, à 5 h. 28 marchai S. $\frac{1}{4}$ S.E., à 5 h. 47 ruisseau, à 5 h. 57 S.S.O., à 6 h. 38 S.O., à 6 h. 55 O.S.O., à 8 h. arrêté, depuis 4 h. 50 nous avons été très doucement à cause des roches qui sont au fond de l'eau, à 8 h. 40 partis, à 9 h. arrêté à la Rx à la Barbue, à 9 h. 27 O.S.O., à 10 h. 2 O. $\frac{1}{4}$ S.O. Pte. à 10 h. 30 O.S.O. Pte. à 10.47 Pte S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 11 h. 5. arrêté, à 11 h. 19 partis S.S.O. Rx à 11 h. 40 R. S.S.O., à 11.50 Pte S.O., à midi 15 m. arrêté Pte, à midi 42 m. partie S.O., à 1 h. 5 m. Pte S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 1 h. 25 m. Pte S.S.O., à 1 h. 39 m. arrêté, à 1 h. 50 partis S.S.O., à 2 h. 6 m. campé à la R. au Sable. Le vent d'ouest ayant pris avec force, nous trouvâmes un canot qui venait de la presqu'île qui ne rapporta rien de nouveau, quelques Sauvages étaient campés dans le bois et avaient des chevaux.

Le 4, mardi, il plut jusqu'à huit heures du matin que le vent de sud s'éleva avec violence et força un cadet qui venait de la Presqu'île à mettre dans la rivière où nous étions, il conduisait deux traiteurs anglais qui avaient été pris venant de Cha8anons ne sachant pas que les Anglais avaient été renvoyés de la Belle-Rivière.

Le vent devint si impétueux qu'il fit monter l'eau dans la rivière ce qui nous obligea de camper dans le bois.

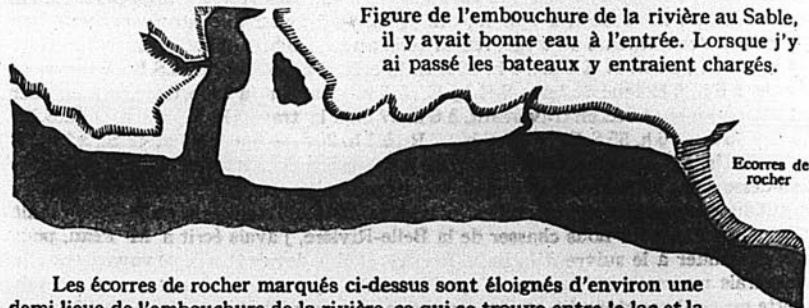


Figure de l'embouchure de la rivière au Sable, il y avait bonne eau à l'entrée. Lorsque j'y ai passé les bateaux y entraient chargés.

Les écorces de rocher marqués ci-dessus sont éloignés d'environ une demi lieue de l'embouchure de la rivière, ce qui se trouve entre le lac et la côte est de sable par buttes que le vent et l'eau doivent faire changer.

Le 5, mercredi, le vent du sud calma un peu le bateau ou étaient les deux Anglais partis, le soleil parut, mon domestique s'écarta dans les forêts. Les hommes du

premier canot que nous avons trouvé à la rivière aux Sables s'embarquèrent dans le bateau et laissèrent un canot de six places que je fis cacher à droite, en entrant dans la rivière au bord du bois, j'écrivis à Mr Péan pour lui en donner avis ne pouvant point l'emmener faute de monde.

Le 6, jeudi, à 7 heures du matin, mon domestique, écarté dans la forêt depuis 24 heures, arriva; je l'avais fait chercher et même au moment qu'il parut, six hommes se mettaient en marche pour cela. Il arriva un cadet de Niagara allant à la Belle-Rivière chercher un chirurgien pour Mr Péan qui continuait d'être malade; que, cependant, il faisait passer sa brigade dans le portage de Niagara et devait partir incessamment n'envoyant quérir le chirurgien que dans l'espérance de le trouver en route; comme le vent de sud était fort je déterminai ce courrier à aller par terre à Chatakoin, ce qu'il fit et partit à 2 heures après-midi.

Le 7, vendredi, il plut toute la nuit et un peu dans le jour; le vent se jeta au ouest $\frac{1}{4}$ de nord assez fort pour nous empêcher de sortir de la rivière.

Le 8, samedi, le vent cessa sur le jour à 4 h. 36 m. S.O., à 5 h. 17 m. O.S.O., à 5 h. 16 m. R., à 5 h. 20 m. Pte S.O. $\frac{1}{4}$ O., à 5 h. 36 m. arrêté, à 5 $\frac{3}{4}$ partis Pte O. $\frac{1}{4}$ S.O., à 6 h. 16 m. Pte S.O. $\frac{1}{4}$ O., à 6 h. 31 m. Pte O.S.O., à 6 h. 35 m. arrêté, à 6 h. 43 m. partis S.O. $\frac{1}{4}$ O., à 7 h. 34 m. O.S.O. arrêté. à 8 h. 22 M. Pte, à 8 h. 55 m. partis S.O., à 9 h. 30 m. S.O. $\frac{1}{4}$ O., batture de roche vers le milieu de l'ance.

A dix heures mis à terre, à 10 h. 50 m. partis S.O. $\frac{1}{4}$, à 10 h. 57 S.O. $\frac{1}{4}$ S., à 11 h. S.O. $\frac{1}{4}$ O., arrêté à 11 h. 35 m., à 11.45 m. partis O.S.O., on cotoya la terre à 1 h. 15 m., arrivé à Chatakoin, ou Mr de Muy qui allait au Détroit était arrivé une demi heure avant moi, à 4 h. il partit pour faire route avec ses trois canots. Mr de St-Ours qui se trouvait le plus ancien lieutenant commandant à Chatakoin il me remit le commandement. Mr Du Buisson commandait au lac Chatakoin et Mr de Carqueville sur les côtes de l'autre côté de la petite rivière qui coupe le portage, mais Mr de Montigny Cournoyer était à Chatakoin, Mr St-Blain à faire passer les charrettes dans le Portage, Mr Godefroy au Petit Lac, Mr Corbière sur les côtes.

Le 9, dimanche, Mr de Rigauville arriva avec 12 canots de la brigade de Mr de Muy, il faisait un petit vent de N.E. Il fit partir 47 hommes de ma brigade porter des pièces sur la côte où il devait rester à travailler sous Mr de Carqueville. Le reste de ma brigade fut employée à décharger les cinq bateaux que j'avais amenés et à mettre un canot d'écorce en sûreté dans le bois et les effets qu'il avait emportés dans le magasin. Sur la représentation que me fit le distributeur des vivres que six quarts de lard gâté infestaient le magasin, je les fis mettre dans un bateau et porter au large où on les jeta à l'eau.

Le 10, lundi, je fis partir 150 charges d'hommes pour les côtes à 5 h. du matin; à 4 h. après-midi, Mr de St-Martin arriva, je lui remis le commandement, il avait amené la plus grande partie des canots de Mr Péan qui devaient partir de Niagara le 11 de ce mois.

Le 11, mardi, je fis partir le reste de ma brigade pour aller aux côtes aux ordres de Mr de Carqueville.

Les hommes de la brigade de Mr Péan portèrent des charges aux côtes, il restait six cents pièces à poser pour achever le nombre de trois mille qu'il était ordonné de mettre au petit lac. A midi Mr Chabert arriva de Niagara avec 11 chevaux; il en avait laissé trois en chemin.

Un Sauvage arriva à deux heures avec 2 chevaux, il y avait des chevaux à Chatakoin, mais en si mauvais état qu'ils ne pouvaient porter qu'à dos et que c'était les hommes qui avaient porté la plus grande partie des pièces qui étaient au Petit Lac.

Le 12, mercredi, M^r Chabert fut dans le portage pour faire transporter par les chevaux qu'il avait amenés les pièces dont on avait besoin au Petit Lac.

Il arriva un canot avec des lettres de la Belle-Rivière adressées à M^r de Carqueville que l'on fit chercher aux côtes, il envoya de concert avec M^r de St-Martin un canot au devant de M^r Péan, ils firent partir deux hommes par terre pour la Presqu'île, nous ne le sûmes qu'après leur départ. Le vent tomba sur le soir, il fit calme la nuit.

Le 13, jeudi, MM. du Buisson et Carqueville arrivèrent à 10 h. du matin, avec 250 hommes, le premier nous dit que les lettres de la veille étaient de M^r de Contrecoeur qui marquait à M^r de Carqueville qu'il croyait seul d'officier à Chatakoïn d'aller le joindre en diligence avec 300 hommes et qu'il n'était pas douteux que les Anglais ne fussent en marche pour la Belle Rivière, où ils venaient en corps considérable, qu'il y avait trois lettres de M^r de Contrecoeur, commandant au fort Duquesne, pour M^r le général et une pour M^r Péan.

M^r de Montigny reçut ce jour ordre de M^r Péan de partir pour les Miamis avec sa brigade en passant avant au Détroit pour y prendre des pirogues.

M^r de St-Ours était destiné pour attendre à l'entrée de la rivière des Miamis avec un canot d'écorce, le retour du détachement qui devait de la Belle-Rivière monter la rivière à la Roche et faire le portage de la demoiselle aux Miamis, mais il ne reçut point son ordre. Le courrier parti la veille pour la Presqu'île était pour y avertir que M^r de Carqueville allait y passer avec 300 hommes, d'y tenir des vivres prêts pour son voyage par terre au fort Duquesne, ce voyage n'aurait point été de mon goût par terre, parce que le fort Duquesne n'était point assez fourni de vivres pour en donner à 300 hommes qui y tomberaient affamés tels que sont ceux qui font des routes par terre qui ne se chargent que le moins qu'ils peuvent et jeûnent pour l'ordinaire les derniers jours, j'aurais voulu embarquer ce monde dans les pirogues qui étaient faites au lac Chatakoïn et quand chaque homme n'aurait chargé que pour deux mois de vivres c'était un adoucissement pour le fort Duquesne et le mettre en état de soutenir plus longtemps et attendre les secours que l'on aurait pu y envoyer.

On prépara des bateaux pour transporter ce monde à la Presqu'île conformément à la résolution qui en avait été prise. Comme M^r de Contrecoeur marquait à M^r de Carqueville de partir aussitôt les 24 heures révolues après la réception de sa lettre, on travaillait à former le détachement avec assez de tumulte.

Le 14, vendredi, à 1 heure après midi, arrivée de deux canots Nepissingues, porteurs de lettres de M^r Péan pour ordonner à M^r de Carqueville de ne point aller au fort Duquesne par terre, mais de prendre des pirogues au lac Chatakoïn et de les charger de vivres le plus qu'il pourrait. Lorsque ces Sauvages arrivèrent M^r de Carqueville embarquait, les 24 heures de la réception de la lettre de M^r de Contrecoeur étant révolues. M^r de Montigny eut ordre d'attendre M^r Péan.

A 3 heures, M^r de Carqueville partit pour le lac Chatakoïn avec le détachement de 300 hommes conformément aux ordres de M^r Péan à qui il a été dépêché un courrier pour lui faire des objections sur la destination de la marche du détachement de M^r de Carqueville que je crois qu'il n'écouterait point parce qu'il sait que le fort Duquesne manque de vivres et provisions. A 6 heures du soir sont arrivés M^r de Villiers, capitaine, à la tête des Nepissingues et Algonkins, M^r de Longueuil, commandant, à la tête des Iroquois, M^r de Montesson, lieutenant. à la tête des Abénakis, M^r de Longueuil, enseigne en second, avec les Hurons de Lorette; toutes les nations pouvaient faire ensemble nombre de 120 à 130 hommes.

Nous apprîmes que M^r de Vaudreuil ne venait général en Canada que l'année

prochaine que le Roi lui avait donné 12,000 livres en gratifications pour l'année 1754.

Le 15, samedi, à 11 heures du matin M^r Péan arriva, que je trouvai très changé; il nous apprit la trahison faite à M^r Jumonville. On travailla à porter des pièces dans le portage. Depuis le printemps, il s'était noyé un homme en amenant des chevaux de la Presqu'île à Chatakoin et un mort de maladie.

Le 16, dimanche, M^r Douville, lieutenant, partit pour aller prendre le commandement du fort de la Presqu'île à la place de M^r de Courtemanche, aussi lieutenant, qui redescendait à Montréal ayant demandé à être relevé.

M^r de Villiers et les autres officiers à la tête des Sauvages partirent pour le fort Duquesne par la route du lac Chatakoin en canot d'écorce; on fit revenir le détachement qui était sur les côtes.

M^r de St-Blain reçut un ordre pour aller commander au fort de la rivière au Bœuf à la place de M^r Le Borgne qui doit conduire un convoi de pirogues au fort Duquesne.

M^r de Carqueville partit du lac Chatakoin avec 200 hommes, 40 moyennes pirogues, chargé aussi de 13 petits bateaux et dans le tout 229 pièces.

M^r de Surville, officier, partit par la Presqu'île pour porter des lettres par terre à M^r le commandant du fort Duquesne; on fit ranger le camp, les officiers mirent leurs tentes à la tête. La brigade de M^r Péan fit la seconde ligne, celle de Léry, la troisième, celle de St-Ours, la quatrième, et celle de Montigny, la cinquième. On mit du monde à arranger les vivres et marchandises dans les hangars.

Je traçai une poudrière en bas de la côte, on y travailla par corvées, elle était de 12 pieds carrés, couverte de terre, les côtés revêtus de terre.

Le 17, lundi, M^r de Portneuf partit pour aller faire des pirogues à une pinière en bas du lac Chatakoin, il avait 63 hommes. On entra 24 bateaux dans la rivière Chatakoin, ou il y avait un pied d'eau, on les remplit d'eau pour les conserver étanches, on commença à faire trois cabanes pour servir d'hôpital à la tête du camp, je montai la garde; on avait pratiqué une baraque pour l'officier et une autre pour la garde. Les officiers conduisant les Sauvages partirent du lac Chatakoin pour le fort Duquesne, il arriva un bateau de la Presqu'île. M^r Péan continuait à être malade.

Le 18, mardi, il arriva un bateau de la Presqu'île qui apportait une forge; à 11 hrs, il repartit avec 120 pièces que l'on mit dedans, moitié sacs de farine et barils de lard.

On envoya 19 canots d'écorce au lac Chatakoin que l'on projetait envoyer au fort Duquesne; six raccommodeurs de canots suivirent pour les mettre en état au Portage.

M^r Péan était toujours malade.

Le 19, mercredi, le S^r Mauvide, chirurgien, que l'on avait envoyé chercher au fort Duquesne, arriva. M^r de Contrecoeur marquait qu'il n'avait pas d'autre certitude de la défaite de M^r de Jumonville que ce qu'en avait dit le nommé Mousseaux qui s'en était sauvé; que les Loups avaient rapporté que les Anglais avaient fait une maison à 40 lieues dans les terres du bord de la Belle-Rivière où il y avait 400 hommes de garnison.

M^r de Jonquières, capitaine, commandant à l'embouchure de la rivière au Bœuf marquait à M^r Chabert, son frère, que trois Sauvages étaient passés chargés de colliers de la part des Anglais pour les cinq nations.

On assurait que Thaninhison était avec les Anglais et chef d'un parti de 40 Sauvages qu'ils ont à leur service, ce Thaninhison est Teste plate, ou il a été pris fort jeune par les Tsonnonthouans qui l'adoptèrent et il est accredité parmi les nations de la Belle-Rivière, il est absolument dévoué à l'Anglais, c'est le même qui est venu l'année dernière à la rivière au Bœuf, ou il a parlé très hardiment et le bruit se répandait que c'était lui qui avait tué M^r de Jumonville qui était blessé en lui disant, tu n'es pas encore mort. Mon père lui avait donné plusieurs coups de hache.

Le 20, jeudi, je demande à M^r Péan d'aller au fort Duquesne conduire les 30 canots d'écorce que M^r du Buisson devait mener s'il était malade, comme on le disait, il me répondit qu'il avait besoin de moi, il n'avait point ordre de m'envoyer à la Belle-Rivière, que si cependant M^r du Buisson était malade, je conduirais le détachement qui lui était destiné, mais il arriva à midi et prit les ordres de M^r Péan pour le fort Duquesne.

Le temps fut chaud, et point de vent, on fit passer dans le portage les agrès de 12 canots d'écorce, on fit abattre des arbres autour du camp dont on forma une lisière qui en faisait le tour, elle ne nous aurait point été avantageuse dans une surprise. M^r de Courtemanche arriva de la Presqu'île où il était ci-devant commandant.

On fit passer au lac Chatakoïn, les canots d'écorce qu'il manqua pour compléter le nombre de 30 que devait mener M^r du Buisson, la baraque que l'on pratiquait pour mettre la forge fut finie et le forgeron travailla.

L'aumônier du fort de la Presqu'île arriva malade des fièvres.

Le 21, vendredi, il partit 100 hommes pour aller au Chatakoïn, d'où il devait être mis dans le détachement de M^r du Buisson dont je lui envoyai les rôles. M^r Péan qui se trouvait plus mal m'avait chargé de ces détails.

A 9 heures du matin, les chirurgiens me dirent que M^r Péan se trouvait plus mal, je leur fis donner séparément leurs sentiments sur sa maladie et je me déterminai à écrire à M^r le général l'état où se trouvait le commandant, il portait deux soldats pour Niagara dans un petit canot d'écorce je fis embarquer trois Canadiens de ma brigade, et j'écrivais à M^r de la Perrière, commandant à Niagara, que s'il ne se trouvait point d'occasion prête à partir pour Montréal à la réception de ma lettre de la faire passer en diligence par les trois hommes que je lui envoyais d'autant mieux que j'y avais joint un paquet de M^r le commandant du fort Duquesne, adressé au général, que j'avais trouvé sur la table de M^r Péan, où il était depuis plusieurs jours, j'ajoutais qu'il y avait lieu de penser que le général trouverait bon la démarche que nous faisons qui le mettait en état de nommer au commandement qu'avait M^r Péan ou de lui envoyer ordre de redescendre et en un mot le mettait à même de donner des ordres positifs pour la réussite de ses entreprises, qu'un homme malade est rarement en état d'exécuter.

Copie de ma lettre à M^r le général en date de ce jour:

Monsieur,

Depuis longtemps M^r Péan est malade et aujourd'hui à un point qui ne lui permet qu'avec peine de prendre connaissance des affaires, m'ayant chargé de plusieurs détails dans lesquels j'agis à sa place, pour le bien du service, j'ai cru que le plus nécessaire était de dépêcher un courrier à son insu pour avoir l'honneur de vous rendre compte de sa situation. Le sieur Viger, chirurgien, qui l'a traité à

Niagara, dit qu'il a été assez tranquille depuis ce fort jusqu'à Chatakoïn, que du 17 au 18 de ce mois, il a eu un accès de fièvre de 4½ heures, que le 19 jour de l'arrivée du Sr Mauvide, chirurgien, il en a eu un second suivi de tension de bas ventre et de maux de tête.

Le 20, il fut purgé et la fièvre revint à la même heure, à 2 hr. après-midi, elle redoubla et se dégénéra en putride, fièvre et symptômes que le Sr Viger regarde très dangereux. Le Sr Mauvide pense que la maladie de Mr Péan est une inflammation du foie avec les symptômes qui accompagnent cette maladie, qui sera longue sans cependant désespérer de la guérison du malade qui a une grosse fièvre inflammatoire, une grande faiblesse et d'ailleurs exténué par une fièvre tierce qu'il a depuis longtemps, que le chagrin continuel où il est lui a causé une espèce de jaunisse qu'il rend quantité de bile sans recevoir de soulagement.

Mr Péan profita le 19 de ce mois d'un intervalle de mieux que lui laissa la fièvre où il eut l'honneur de vous rendre compte de l'état actuel des dispositions où il a mis les choses depuis sa lettre écrite, il n'y a rien de nouveau, le détachement que doit conduire Mr du Buisson au fort Duquesne est parti ce matin, pour le lac Chatakoïn.

"J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monsieur,

"Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) LÉRY.

"Au camp de Chatakoïn, sur le bord du lac Erié, le 21 juin 1754.

Le temps fut beau, il ne venta point.

Le 22, samedi, il partit 4 bateaux pour la Presqu'île chargés de 120 pièces chacun.

On envoya 50 hommes aux côtes chercher des rôles de tabac, et des balles de souliers que l'on y avait porté de trop. Mr de Saint-Blain laissa les côtes et fut au lac Chatakoïn avec 25 hommes pour prendre le commandement au départ de Mr Du Buisson on fit préparer 4 bateaux avec chacun 100 pièces pour partir le lendemain à la pointe du jour pour la Presqu'île. Les chevaux qui étaient venus avec Mr Chabert revinrent du portage au camp, il arriva dix Mississagués pour aller joindre Mr de Villiers. Il plut le matin, les vents au N.E.

Le 23, dimanche, il plut tout le jour et le vent fut fort au N.E. les bateaux préparés la veille pour la Presqu'île ne purent partir, on fit couper du bois pour faire une maison de 20 pieds en carrés, Mr Portneuf écrivit qu'il ne croyait point avoir de quoi faire beaucoup de pirogues, que ce qu'il avait vu de bois de pin n'était pas beau, qu'il visiterait la pinière et qu'il rendrait compte de ce qu'il pourrait fournir.

Le 24, lundi, à 7 hr. du matin, les 4 bateaux destinés pour la Presqu'île partirent, il en partit aussi deux pour Niagara chercher des vivres.

Mr de Courtemanche partit pour Montréal. On fit calfater les bateaux. Mr du Buisson partit du lac Chatakoïn avec 30 canots d'écorce de 8 places chargés de 1453 pièces et un petit bateau de planche. On fit le recensement de ce qui restait dans le magasin du lac Chatakoïn, il y avait 1060 pièces.

Les bateaux partis pour la Presqu'île le 22 de ce mois arrivèrent et apportèrent 80 fusils bons et mauvais, ils rapportèrent que le jour de leur départ en entrant dans la Presqu'île, ils avaient pensé périr corps et bien quoi qu'ils eussent le vent

arrière et point trop fort, je m'informai de ceux qui y avaient été d'où pouvait provenir le danger que ces bateaux avaient couru pour aborder au fort dont on dit les environs si commodes qu'il semblait avoir été fait exprès pour nous faciliter plus que tous autres la communication de la Belle-Rivière, je ne pus apprendre autre chose sinon que de vent arrière, ni demi largue on ne pouvait point y entrer chargé, je me proposai d'en prendre connaissance par moi-même, si j'y allais.

Le 25, mardi, les bateaux partis la veille pour la Presqu'île furent de retour.

On mit la garnison du lac Chatakoïn à 50 hommes.

M^r Chabert partit pour le Portage de Niagara avec trois bateaux où il embarqua les harnais des chevaux qu'il avait renvoyés par terre à Niagara, il était commandant au petit fort du Portage de Niagara, on avait envoyé à Canašagon un Sauvage de la nation de ceux qui y habitaient pour les inviter à venir porter dans Chatakoïn, qu'ils pouvaient même amener les femmes et enfants, que l'on nourrirait indépendamment du paiement qu'ils recevraient des pièces qu'ils passeraient dans le Portage. Ce jour, cinq Sauvages arrivèrent et annoncèrent qu'il en viendrait d'autres; comme l'on avait été vite en besogne, il ne restait que peu de pièces à passer, et M^r de Jonquière les détermina à aller avec lui à Niagara où ils seraient bien payés des travaux qu'ils feraient au Portage, on fit donner au courrier que l'on avait envoyé les chercher un habillement complet et on le renvoya à son village dire que s'ils venaient on leur donnerait des présents et que l'on garderait le peu de pièces qui restaient à passer au lac Chatakoïn pour leur donner cet ouvrage à leur arrivée.

Le 26, mercredi, on fit partir un bateau commandé par un sergent pour le petit fort de Niagara d'où il devait amener les trois partis d'hier.

On continua à calfater les bateaux. M^r Péan m'en fit faire la visite, un se trouva hors d'état de servir et je le fis démembrer pour raccommoder les plus mauvais.

On commanda 24 hommes pour aller le lendemain à la Presqu'île avec 4 bateaux et un canot escorté porter des pièces. Le vent fut O. Le soleil parut.

Le 27, jeudi, il partit un homme par terre pour le fort Duquesne où l'on faisait avertir de ne point envoyer de monde chercher les pirogues à Chatakoïn qui devaient descendre au fort chargées de munitions, que nous avions assez de monde pour leur envoyer, que cependant s'ils étaient court de vivres et qu'ils n'eussent rien à craindre de la part de l'ennemi, il pouvait envoyer uniquement pour éviter la consommation que ferait notre détachement. S'il descendait, tant pour son séjour au fort Duquesne que pour son retour, qu'il trouverait aussi un avantage en envoyant qui était que les vivres que leur monde consommerait au lac Chatakoïn et en descendant ne serait point pris sur l'approvisionnement du fort Duquesne.

On fit partir deux Français pour les premiers pays plats où est le chantier des pirogues, j'écrivis à la place de M^r Péan qui continuait à être malade, je marquais à M^r Portneuf de faire réponse tout de suite où il en était de la construction des pirogues et de marquer positivement combien il pourrait en faire à cette pinière.

M^r Péan logea dans la maison de 20 pieds carrés que l'on avait fini la veille.

On continua le calfatage des bateaux, et l'on raccommoda des canots d'écorce. Il plut beaucoup la nuit, ce qui fit monter l'eau dans la petite rivière Chatakoïn de quinze pouces.

Les bateaux préparés la veille pour aller à la Presqu'île ne partirent point, le vent étant contraire.

Le 28, vendredi, les 4 bateaux et le canot d'écorce préparé le 26, pour la Presqu'île chargés de 395 pièces, lard et farine partirent. Nous eûmes une lettre de Mr Portneuf du chantier des pirogues qui annonçait que le 30 de ce mois, il aurait 60 pirogues de faites du port de 25 à 30 pièces chacune, que cependant Mr du Buisson qui conduisait 30 canots d'écorce au fort Duquesne avait eu besoin de monde pour l'aider à passer les pais plats, qu'on lui avait fourni des faiseurs de pirogues ce qui pouvait retarder de quelques jours leur perfection. Quelques Sauvages venus de Kanašagon, passèrent des pièces du grand lac au petit. Le vent fut Est et le temps beau.

Le 29, samedi, il arriva un bateau de la Presqu'île dans lequel étaient les 24 hommes partis la veille dans les 4 bateaux et le canot d'écorce ayant laissé leur voiture au fort suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, nous'avions à Chatakoin plus de bateaux et de canots qu'il ne nous en fallait.

Nous eûmes quelques orages le matin, le vent S.O. beau soleil.

Le 30, dimanche, Mr de Cournoyer partit avec trois bateaux pour la Presqu'île chargés de 100 pièces chacun, le vent du large prit à 10 heures, j'avais fait embarquer six hommes de ma brigade sur ces bateaux dont deux charpentiers pour faire un magasin à poudre dans le fort de la Presqu'île où il n'y en avait point.

Suivant le recensement fait ce jour des vivres, munitions de guerre et marchandises, il devait y avoir dans les magasins de la Presqu'île y compris l'envoi de Mr de Cournoyer..... 1605 pièces
 au petit lac Chatakoin..... 1060
 au camp de Chatakoin..... 1284

3949 pièces

Mr de Carqueville parti pour le fort Duquesne le 16 de ce mois, avait dans ses pirogues..... 229 pièces

Mr de Villiers et les autres officiers conduisant les Sauvages le 17 de ce mois..... 50

279 pièces

Mr du Buisson dans les canots d'écorce le 24 idem..... 1453

fait passer au fort Duquesne depuis le 16 juin jusqu'au 24 du dit mois. 1732 pièces

Mr Péan avait demandé à Mr le commandant du fort Duquesne ses ordres touchant les mouvements qu'il devait faire et lui marquait qu'en les attendant il faisait préparer des pirogues pour lui faire un envoi de vivres.

Mr Péan dont la santé ne se rétablissait point me laissait toujours les petits détails dont il m'avait chargés et dont je m'acquittais pour le bien du service le mieux qu'il m'était possible, c'est-à-dire avec beaucoup d'exactitude.

JUILLET 1754

Le 1er, lundi, à 9 heures du matin, il arriva un courrier de Niagara porteur de lettres de particuliers; j'en reçus deux de M^{me} de Léry qui m'apprenaient que deux maisons avaient brûlé proche l'hôpital à Québec.

A 10 heures, on fit partir vingt hommes pour raccommoder les ponts du portage Chatakoin et ôter les arbres qui étaient tombés dans le chemin.

On fit la revue de notre détachement qui se trouva de 492 hommes.

Brigades:

De Mr Péan.....	120 hommes
De Mr Léry où on en avait incorporé d'autres.....	214
De Mr St-Ours.....	78 } 80 }
De Mr Montigny.....	80 }
	<hr/> 492 hommes

Officiers du détachement de Chatakoin:

Mr Péan, capitaine, aide major, à Québec.....	commandant	1
Mr St-Martin, faisant fonction de major.....	} Lieutenants	4
Mr Léry.....		
Mr St-Ours.....		
Mr Montigny.....		
Mr Rigauville.....	} Enseignes	5
Mr des Meloises.....		
Mr Porneuf.....		
Mr St Blain.....		
Mr Cournoyer.....		
Mr de Bonnecamp, Jésuite, P ^{tre}		1
Mr Forget du Verger, prêtre des Missions Etrangères.....		1
Quatre chirurgiens, un garde-magasin et un interprète.....		6
		<hr/> 510 hommes

Le monde employé à faire des pirogues, à voiturer de Niagara à Chatakoin, de Chatakoin à la Presqu'île et la garnison du lac Chatakoin, est compris sur les 510 hommes marqués au total ci-contre.

Le 2, mardi, à 10 heures du matin, arriva un Sauvage du lac Chatakoin, porteur d'une lettre de l'officier qui y commandait dans laquelle il marquait que la nuit dernière un de ses Sauvages en avait aperçu quatre qui approchaient son camp qu'ayant été à eux il s'était enfui à toutes jambes.

Mr Péan se trouvant trop faible pour écrire je fis pour lui la réponse à cette lettre qui était de bien se tenir sur ses gardes, je marquais par une autre lettre à Mr Portneuf, aux chantiers des pirogues, ce que l'on avait vu au lac Chatakoin et lui enjoignit de la part de Mr Péan de faire assembler son monde en un seul chantier, qu'il valait mieux prolonger l'ouvrage que de s'exposer à avoir du dessous, qu'on lui envoyait 40 hommes commandés par un sergent pour l'aider à finir et amener les pirogues.

A midi, Mr de Cournoyer arriva, il était parti pour la Presqu'île le 30 du dernier mois avec trois bateaux dont il en avait laissé deux au fort et ramené le monde dans un.

M^r du Buisson avait amené 30 hommes avec des pirogues du chantier de M^r Portneuf pour soulager ses canots d'écorce dans les pais plats au-dessous de Kana8agon et c'est pour les remplacer que l'on faisait partir un sergent avec 40 hommes comme je l'ai marqué ci-dessus.

Le 3, mercredi, M^r Portneuf écrivit que M^r du Buisson avait passé les pais plats et lui avait renvoyé 19 pirogues et trente hommes qu'il lui avait prêté à son passage au chantier. Le vent fut très fort au O. le Soleil parut peu.

Le 4, jeudi, le soleil parut tout le jour, le vent fut furieux à O.

Le 5, vendredi, M^r Rigauville partit pour aller prendre le commandement à la place de M^r Leborgne qui y était et qui était relevé par M^r St Blain qui ne pouvait à présent prendre sa place étant au lac de Chatakoin, où il avait le détail des chevaux encore pour quelques jours. M^r Rigauville avait aussi sa destination pour servir en troisième au Détroit.

Le courrier qui avait apporté des lettres de Niagara le 1er de juillet partit; il arriva au camp du lac Chatakoin quinze pirogues de M^r Portneuf. Les hommes qui avaient amenées repartirent pour aller en chercher d'autres.

A 11¼ heures du soir, la sentinelle qui était sur le chemin du Portage vit un homme qui approchait le camp; après avoir crié trois fois: qui vive, il tira son coup de fusil et cria en gagnant le corps de garde où j'étais. Je fis prendre les armes à la garde, envoyer le caporal au-devant de la sentinelle qui me rapporta avoir vu un homme tel que je viens de le marquer. Je me transportai sur les lieux où il ne fut pas possible de voir, la nuit étant très noire, d'ailleurs la sentinelle avait dit que l'homme s'était retiré. Messieurs les officiers vinrent tous au coup de fusil, de même que tout le camp, nous jugeâmes que c'étaient quelques découvreurs envoyés par les Anglais et peut-être le même qui avait paru au camp du lac de Chatakoin, la nuit du premier au deux de ce mois.

Comme M^r Péan était toujours très indisposé, nous ne le réveillâmes point, je fis doubler les sentinelles à ma garde et M^r St Martin major ordonna de fréquentes rondes le reste de la nuit.

Le 6, samedi, le vent fut au O. très fort tout le jour et le soleil parut.

A 11 heures du soir, trois bateaux commandés par un sergent arrivèrent du petit fort chargés ensemble de 285 pièces; il était parti d'ici le 25 du mois dernier et le sergent le 26, il avait laissé son bateau au petit fort n'étant point en état de faire le voyage. Les calfats dudit fort devaient le radouer.

Le 7, dimanche, à midi, il est arrivé un courrier de la Belle Rivière. M^r de Contrecoeur marquait que M^r de Villiers était parti du fort Duquesne le 28 juin avec 700 hommes français et sauvages pour attaquer 400 Anglais, en marche pour la belle Rivière, il envoya la déposition d'un déserteur anglais ci-jointe.

Denis Kaninguen, déserté du camp anglais hier matin, est arrivé au camp du fort Duquesne aujourd'hui 30 juin.

Il rapporte que l'armée anglaise est composée de 430 hommes sur lesquels il y a 30 sauvages.

Qu'ils ont appris qu'il partait du camp français 300 Français et 400 Sauvages ce qui leur a fait prendre le parti de retourner sur leurs pas pour se mettre en fort dans une prairie de la longueur d'une portée de fusil, que les Anglais n'ont point de vivres, ne leur restant que seize vaches et dix bœufs sur lesquels ils mangent journellement.

Sans pain il leur en vient cependant tous les deux jours dix à douze seaux qui viennent actuellement très lentement.

Le gouvernement de Philadelphie n'a point voulu fournir de monde pour faire la guerre aux Français et le sud de la Caroline n'a fourni que cent soldats, la Virginie a donné trois cents hommes. Que M^r de Jumonville a été tué par un détachement anglais qui l'a surpris, que cet officier s'étant avancé pour communiquer ses ordres au commandant anglais, malgré la décharge de mousqueterie que ce dernier avait fait faire sur lui, il en avait entendu la lecture et s'était retiré à son monde à qui il avait ordonné de tirer sur les Français, que M^r de Jumonville avait été blessé et était tombé que, Taninhison, Sauvage, était venu à lui et avait dit tu n'es pas encore mort, mon père, et l'avait frappé de plusieurs coups de hache dont il l'avait tué.

Que M^r Drouillon, enseigne, second de M^r de Jumonville avait été pris avec tout le détachement qui était de trente hommes, Messieurs de Boucherville et Du Sablé, cadets, et Laforce, garde-magasin, sont du nombre des prisonniers, qu'il y avait eu dix à douze Canadiens de tués et que les prisonniers avaient été envoyés à la ville de Virginie.

Que les Anglais n'avaient que peu de vivres chez eux.

Que si les Français ne vont point chez les Anglais l'envie passera aux derniers de venir chez les premiers.

Que le nommé Denis Kaninguen avait été poursuivi en partant du camp anglais par un cavalier à qui il avait cassé la cuisse d'un coup de fusil, avait pris son cheval et était venu à toutes brides au camp français.

M^r le commandant de la Belle-Rivière marquait qu'il pensait que M^r de Villiers livrerait combat à l'ennemi le premier de ce mois. On débita dans le camp que M^r de la Chauvignerie, officier chez les Cha8annons, avait été obligé d'abandonner ce village avec deux traiteurs français nommés Babis, les Cha8annons les ayant menacés plusieurs fois de les tuer.

On dit aussi que des Sauvages de la Belle-Rivière avaient tué deux Anglais dont ils avaient les chevelures.

Nous apprîmes aussi qu'un homme et une femme de nation louve avaient été tués et la chevelure levée, entre le fort Duquesne et la rivière au Bœuf, on accusait de cela les nations du Sagouinan; à 5 heures après-midi, M^r Péan fit partir pour Montréal le nommé Normand, traiteur, qui était venu au petit lac Chatakoin avec des effets dont on avait pris la plus grande partie pour le roi, il le chargea de lettres pour M^r le général du fort Duquesne, nous profitâmes de cette occasion pour écrire.

A 6 heures du soir deux Sauvages de chez M^r de Jonquière au bas de la rivière au Bœuf arrivèrent avec un soldat malade qu'ils avaient amené en pirogue; on leur fit payer à chacun la valeur de huit castors en marchandise.

Les deux Sauvages rapportèrent que le gouverneur de Philadelphie que les Iroquois appellent Assaregocha, le Grand Sabre, avait fait tuer cinquante hommes des nations iroquoises, nous avions précédemment eu la même nouvelle sans plus de certitude qu'à la confirmation, on fit passer par des sauvages 35 seaux de farine au lac de Chatakoin.

Le chemin du lac Erié au lac Chatakoin appelé vulgairement Portage Chatakoin me paraissant préférable à celui de la Presqu'île à la rivière au Bœuf, suivant ce que j'avais entendu des mauvais païs du dernier et de sa longueur, je fis mesurer le portage Chatakoin avec une perche de dix-huit pieds par un sergent et trois soldats, sur lesquels j'avais l'œil et me proposant lorsque je serais à la Presqu'île d'en faire autant pour connaître la différence de ces deux routes.

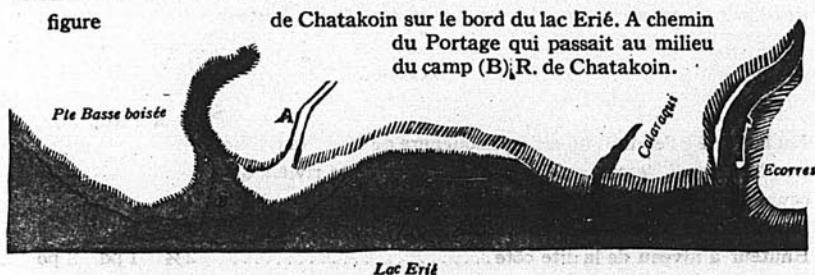
Longueur du Portage Chatakoïn mesurée depuis le lac Erié jusqu'au lac de Chatakoïn, suivant la route ordinaire où sont marquées en détail les distances des lieux les plus remarquables qui sont dans le dit Portage.

SAVOIR

	Perches	Pieds	Pouces
Du lac Erié à l'endroit où est l'embouchure de la petite rivière de Chatakoïn à l'escarpement jusqu'à la côte de la rivière qui coupe le portage.....	780		
Longueur de la côte à descendre.....	10		
Hauteur à niveau de la dite côte.....	2½	1 pd	3 po
Largeur de la rivière.....	3		
De la dite rivière au pied d'une côte.....	21		
Longueur de la dite côte.....	3		
Hauteur à niveau.....		7pds	6 po
au pied d'une autre côte.....	5		
Longueur de la dite côte.....	9		
Hauteur à niveau.....	1½	7pds	
au bas d'une autre côte.....	40		
Longueur de la dite côte.....	5		
hauteur à niveau.....		15 pds	
au bas d'une 2ème côte.....	9		
Longueur de la dite côte.....	3		
hauteur à niveau.....		5 pds	6 po
au bas d'une 3me côte.....	50		
Longueur de la dite côte.....	4		
Hauteur à niveau.....		6 pds	6 po
en haut des montées.....	287		
Hauteur à niveau.....	5	6 pds	6 po
côte à descendre longueur.....	8		
Hauteur à niveau.....		16 pds	
au hangar du petit lac.....	1,321		
côte à descendre, longueur.....	1		
au bord du petit lac à descendre.....		12 pds	
à gagner le bord de l'eau.....	5		
	<hr/>		
	2,564	18 pds	

Par les différentes mesures ci-dessus on connaît que le portage de Chatakoïn a, par la route dont on s'est servie cette année qui est à peu près l'ancienne, 3 lieues, 4 arpents, 4 perches.

En mettant la lieue de 84 arpents, l'arpent de 10 perches et la perche de 18 pieds de roi, ce qui la forme de 2,520 toises,



Le 8, lundi, il partit un bateau chargé de balles de marchandises pour le fort de la Presqu'île.

Un sergent partit avec six bateaux pour le petit fort de Niagara d'où il devait amener des vivres.

On fit porter au petit lac Chatakoin 140 sacs de farine et sept balles de marchandises et souliers.

Il arriva trois bateaux du petit fort de Niagara chargés de 270 pièces en vivres conduits par un cadet, parti du camp le 24 du mois dernier, Mr de Courtemanche s'était embarqué sur un.

Le 9, mardi, on envoya 150 sacs de farine au petit lac Chatakoin, Mr Portneuf arriva au camp, il avait amené avec lui du petit lac en tout y compris l'envoi qu'il avait fait 79 pirogues du port de 30 à 35 pièces chacune, il dit que son chantier était à trois lieues plus bas que l'embouchure du lac Chatakoin, au pied des pais plats, à 7 heures du soir, il arriva un bateau du petit fort de Niagara chargé de 100 pièces.

Quoique ce journal ne puisse point faire mention de toutes les particularités qui ont rapport à la Belle Rivière, je crois cependant nécessaire d'y mettre les noms des officiers qui servirent dans le fort Duquesne et autres endroits dépendants.

Liste des officiers actuellement dans la Belle-Rivière.

Mr Pécaudy de Contrecoeur, commandant général	} Capitaines 5
Mr Coulon de Villiers, commandant les Népissingues	
Mr Chabert de Jonquières, commandant au village de la Rivière au Bœuf	
Mr Lemercier, commandant l'artillerie	
Mr Lemoine de Longueuil, commandant les Iroquois	
Mr de Muy	} Lieutenants 5
Mr Gaspé	
Mr du Buisson	
Mr Carqueville	
Mr Montesson, conduisant les Abénakis	

1852

Montreal, Dimanche après midi
8 fév. 1852.

Mon cher Monsieur & Amis,

Votre départ a été si précipité que je n'ai pu vous donner mes dépêches et mes instructions. Le combat en sa première tournée de vos affaires et peut être ne serez-vous pas tout à fait fâché de recevoir des nouvelles du Canada de Nouvelle France, vous qui allez bientôt visiter la Vieille France. J'espère que vous êtes toujours dans la disposition de passer à St-Malo, et si vous apprenez là que la famille de Lamorandière habite Arcañche, vous tâchez d'obtenir tous les renseignements possibles, si vous ne venez y rendre pas vous-même. Je suis sûr comme je vous l'ai dit déjà de Marie-Anne Julie De Lamorandière dont le père est Etienne Robert De Lamorandière capitaine ingénieur au Canada. Je vous en mentionne les commissions signées par Louis XV. Il a servi sous le drapeau après la capture du pays ainsi comme capitaine ingénieur. Il est mort à l'armée à un âge peu avancé. Il était marié à Vile Charlotte Bailly De Mejean. Il a eu deux filles (dont l'une était un orphelin) et deux fils. L'un est mort chez moi en 1835 et l'autre est encore dans le monde le 20 août 1852. J'avais un peu la bizarrerie de croire après que le baron Etienne Robert De Lamorandière avait occupé un grade de lieutenant dans l'armée, mais j'ignorais ce qu'il était devenu; il existait encore en quelque membre de sa famille. Il n'y a aucun doute, sur les noms qui sont semblables, que le descendant de ce descendant sont mes parents, ainsi tâchez de les voir si vous passez par Arcañche.

Je viens justement d'apprendre que Ferroux est arrivé à
Philippes, par une dépêche expédiée à son frère Luc que j'ai
eu en lui, il était parti de Paris et il était en Belgique, et je suppose
qu'il n'a pas renouvelé son abonnement au journal
l'Estafette. Lorsque vous serez à Paris vous voudrez bien
passer au bureau de ce journal, Rue du Log-Héron N° 5
et payer mon abonnement pour 6 mois, soit à dire 23 francs
et le port par steamer anglais, via de Liverpool d'abord.

Et si vous arrivez après le 31 janvier pour un autre abon-
nement, vous le payez de même depuis le 1^{er} de juin, après qu'il
n'y ait pas d'interruption, c'est-à-dire s'il y a la continuation d'un
fonctionnement. Si vous payez rue St Roch N° 37, vous
pouvez aussi renouveler votre abonnement au "Musée des
Familles", pour un an, 7 fr. 50 c. en envoyant aussi les
10 fr. depuis que l'abonnement a cessé. N.B. Il sera bon
de vous informer si ces abonnements n'ont pas été renouvelés
par Ferroux, je ne le vois pas pourtant car il était parti de
Paris lorsqu'il m'écrivit sa lettre. Il y a plusieurs autres petites
journaux utiles qui ne paient que deux ou trois francs
pour 5 et 6 fr. par an surtout sur les connaissances
utiles, l'agriculture, les arts et métiers, &c.

Il me semble que surtout de voir votre bon ami M.
G. Gaillardet, et vous sera utile pour ces journaux de
mander lui des familles pour moi. Présentez-vous
chez lui en même temps celui de Geo. Cartier, pour lui donner
de nos nouvelles.

Pendant que j'y pense, j'ai aussi mes lettres à vous envoyer de voyage

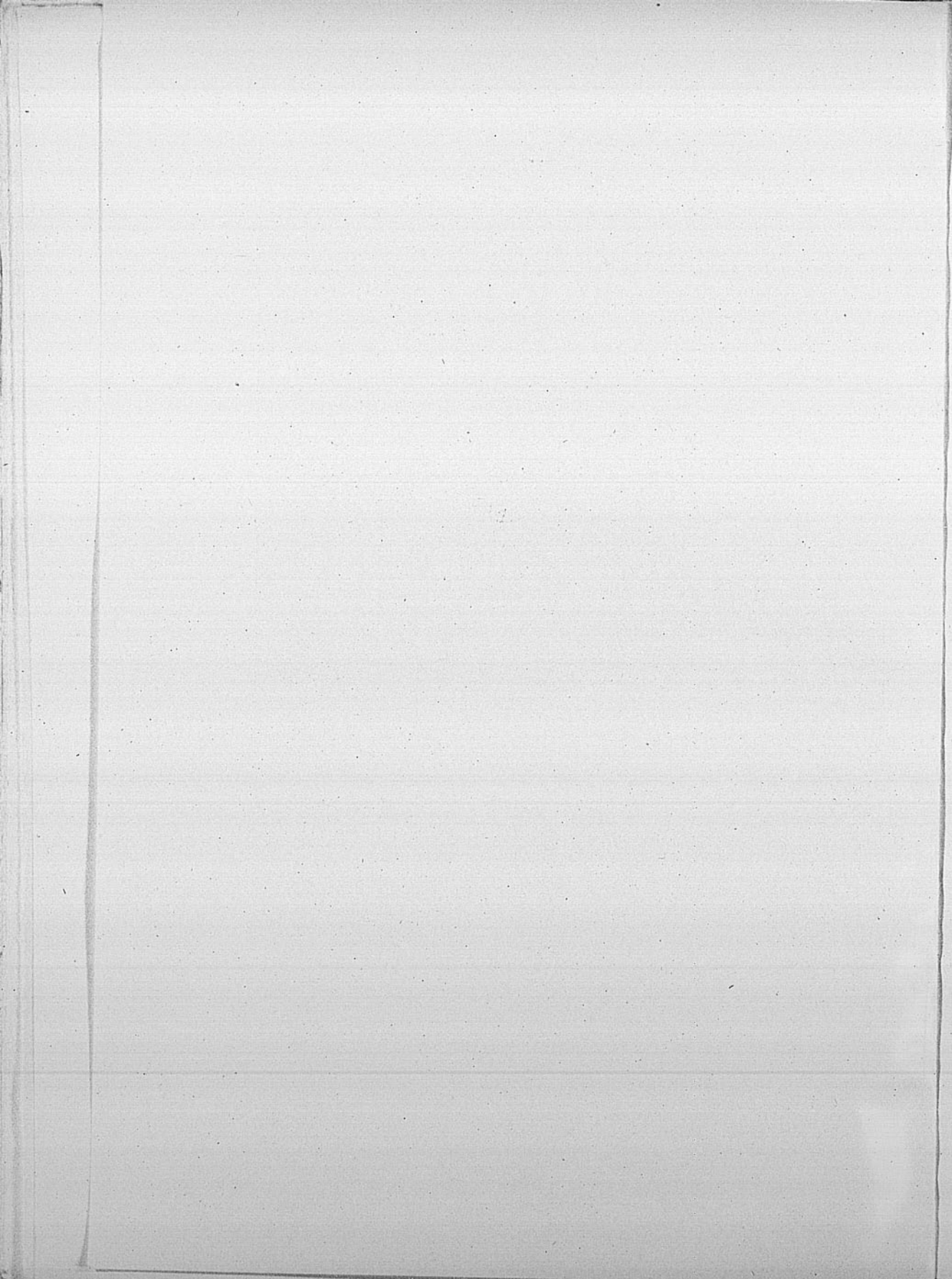
M. Beaudry. Recommandez lui de m'écrire sa suite, car tant à Paris
où la tentation sera forte. Fais lui savoir toujours le succès de Dieu
dans les yeux. — Quand vous irez flâner dans les cafés à Paris
adrez quelques journaux (de la veille) qui se donnent pour quel
ques centimes. J'en ai lu un ou deux de la Gazette de Louvain,
naples, de Smyrne, d'Alger, etc. je n'en ai jamais vu. Je vous
recommande le tout à votre arrivée en changeant un check.
J'espère que vous enverrez bien un peu d'argent. J'en ai fait
toute la recommandation à Paris, mais trop tard, je suppose
qu'il était en Belgique. Longue à vous ma lettre.

Vous m'apporterez aussi quelques Almanachs anciens ou nouveaux,
j'y trouverai bien des renseignements pour mes ouvrages. J'ai
entendu que je me propose de publier. J'espère que vous resterez
au moins 15 jours à Paris, car il y a trop long pour visiter
tous les monuments. Je vous avise de leur importance pour
vous en faire un bon usage. Je vous contacte bien de
plaisir. Vous êtes bien heureux de visiter toutes ces belles
villes et tout ce beau monde. — L'heure, l'heure est la nuit
va se faire approcher, il est ^{près de} 5 heures, ici, et il est parvenu
quant à heures à Paris, car il y a 4 heures et quelques minutes
de différence. Rien de neuf ici, absolument rien. M. Beau
dry vous a écrit bien à ce qu'il m'a dit. — Je n'ai pas le temps
de vous en écrire plus à la course, car j'ai le temps
plusieurs fois par de seigneur! — Je suis après bien

Amour, votre ami dévoué

Lodger Duvernoy

P.B. Beaudry, Ec.



LETTRE DE LUDGER DUVERNAY À P.-B. BADEAUX
(8 FÉVRIER 1852)

Montréal, dimanche après-midi, 8 fév. 1852

Mon cher monsieur & ami,

Votre départ a été si précipité que je n'ai pu vous donner mes dépêches et mes instructions. Ce contretemps me procure l'occasion de vous écrire et peut-être ne serez-vous pas tout-à-fait fâché de recevoir des nouvelles du Canada ou Nouvelle France, vous qui allez bientôt visiter la vieille France. J'espère que vous êtes toujours dans la disposition de passer à St Malo, et si vous apprenez là que la famille de Lamorandier habite Avranches, vous tâcherez d'obtenir tous les renseignements possibles, si vous ne vous y rendez pas vous-même. Je suis fils comme je vous l'ai dit déjà de Marie-Anne-Julie De Lamorandière dont le père était Etienne Robert de Lamorandière capitaine-ingénieur en Canada, je vous ai montré ses commissions signées par Louis XV. Il a servi sous les Anglais après la cession du pays aussi comme capitaine ingénieur. Il est mort à Varennes à un âge peu avancé. Il était marié à ^{L^{lle}} Charlotte Bailly De Messen. Elle a eu deux filles (dont l'une était ma mère, et deux fils, l'un est mort chez moi en 1835 et l'autre existe encore dans le Haut Canada, âgé de 84.

J'avais vu dans la biographie des contemporains que le baron Etienne Robert de La Morandière avait occupé un grade distingué sous l'Empire, mais j'ignorais ce qu'il était devenu, s'il existait encore ou quelques membres de sa famille. Il n'y a aucun doute, par les noms qui sont semblables, que les descendants de ce dernier sont mes parents, ainsi tâchez de les voir si vous passez par Avranches.

Je viens justement d'apprendre que Terroux est arrivé à Halifax, par une dépêche expédiée à son frère. Lorsque je lui ai écrit il était parti de Paris et il était en Belgique, et je suppose qu'il n'a pas renouvelé mon abonnement au journal l'Estafette. Lorsque vous serez à Paris vous voudrez bien passer au bureau de ce journal, rue du Coq-Héron No 5 et payer mon abonnement pour 6 mois, c'est-à-dire 23 francs et le port par steamer anglais, voie de Liverpool s'entend.

Et si vous arrivez après le 31 janvier jour où cesse mon abonnement, vous les priez de m'adresser les Nos depuis afin qu'il n'y ait pas d'interruption, surtout s'il y a la continuation d'un feuilleton. Si vous passez rue St Roch No 37, vous pourriez aussi renouveler mon abonnement au "Musée des Familles", pour un an, 7 frs. 50 c. en envoyant aussi les Nos depuis que l'abonnement a cessé.—N. B.—Il sera bon de vous informer si ces abonnements n'ont pas été renouvelés par Terroux, je ne le crois pas pourtant car il était parti de Paris lorsqu'il a reçu ma lettre. Il y a plusieurs autres petits journaux utiles qui ne paraissent que tous les mois pour 5 et 6 frs. par an surtout sur les connaissances utiles, l'agriculture, les arts et métiers, &c.

N'oubliez pas surtout de voir notre bon ami M. F. Gaillerdel il vous sera utile pour ces journaux. Demandez lui des feuilletons pour moi. Présentez-vous chez lui en mon nom et celui de Geo. Cartier, pour lui donner de nos nouvelles.

Pendant que j'y pense, faites mes amitiés à votre compagnon de voyage M. Beaudry. Recommandez lui de ménager sa santé, surtout à Paris où la tentation sera forte ! Dites-lui d'avoir toujours la crainte de Dieu devant les yeux.—Quand vous irez flâner dans les cafés à Paris achetez quelques journaux (de la veille) qui se donnent pour quelques centimes. Tachez d'avoir quelques Nos des gazettes de Constantinople, de Smyrne, d'Alger, &c. Je n'en ai jamais vu. Je vous r. mbourserai le tout à votre arrivée en changeant un check.

J'espère que vous voudrez bien ne pas m'oublier, j'avais fait toutes ces recommandations à Terroux, mais trop tard, je suppose qu'il était en Belgique lorsqu'il a reçu ma lettre.

Vous m'apporterez aussi quelques almanachs anciens ou nouveaux, j'y trouverai bien des renseignements pour mon journal d'agriculture que je me propose de publier. J'espère que vous resterez au moins 15 jours à Paris, ce n'est pas trop long pour visiter tous les monuments. Je vous avise de tenir un journal jour par jour de tout ce que vous aurez vu. Je vous souhaite bien du plaisir. Vous êtes bien heureux de visiter toutes ces belles villes, et toutes ces belles choses. Adieu, l'heure où la malle va se fermer approche. Il est près de 5 heures ici et il est par conséquent 9 heures à Paris, car il y a 4 heures et quelques minutes de différence. Rien de neuf ici, absolument rien. M. Beaudry vous a écrit hier à ce qu'il m'a dit. Je n'ai pas le temps de relire ma lettre qui est écrite à la course car j'ai été dérangé plusieurs fois par des scieurs!! Je suis assez bien.

Adieu, votre ami dévoué

LUDGER DUVERNAY.

P. B. BADEAUX, Ecr.

Mr de la Chauvignerie.....	}	Enseignes 8
Mr de Jumonville de Villiers que l'on dit avoir été tué.....		
Mr Bayeul.....		
Mr Céloron.....		
Mr Godefroy.....		
Mr Corbière.....		
Mr Bleury de Sabrevois.....	}	Enseignes 5
Mr Surville de Richerville.....		
Mr Du Sablé.....		
Mr Rimbeault.....		
Mr Longueuil.....		
Mr La Saussaie.....	}	Lieutenants 2
Mr Drouillon, que l'on dit prisonnier.....		
		23 officiers
Mr Douville, commandant au fort de la Presqu'île.....	}	Lieutenants 2
Mr Le Borgne, commandant au fort de la Rivière au Bœuf.....		
Le détachement de Mr Péan en avait.....		10
		Officiers 35

On estimait qu'il y avait actuellement dans la Belle Rivière non compris le détachement de Mr Péan, ni la garnison des forts de la rivière au Bœuf et de la Presqu'île 1,150 hommes, troupes et milices.

Le 10, mercredi, Mr Péan reçut une lettre de Mr de Jonquière du bas de la rivière au Bœuf dans laquelle il lui marquait qu'il croyait que quinze familles Chasainones et iroquoises allaient venir s'établir à son poste.

Mr Le Borgne, ci-devant commandant au fort de la rivière au Bœuf, arriva pour conduire un convoi de pirogues au fort Duquesne.

Il arriva douze Sonnontouans venant de guerre chez les Têtes Plates dont ils avaient une chevelure.

Le même bateau arrivé la veille de Niagara partit pour la Presqu'île avec sa même charge.

Vingt-quatre soldats partirent pour le petit lac Chatakoin.

Mr de St-Blain vint du lac Chatakoin avec tous les chevaux et harnais qui étaient dans le Portage.

Mr Péan se prépara à partir le lendemain, sa santé commençant à aller mieux, il devait former un camp à la Presqu'île et me laisser à Chatakoin pour faire évacuer ce poste et partir le convoi de pirogues pour le fort Duquesne.

Le 11, jeudi, le monde destiné pour conduire les pirogues au fort Duquesne partit avec Mr Le Borgne, qui les commandait en charrettes, passer des sacs de farine au petit lac.

Le vent de O. arrêta Mr Péan qui ne partit point.

Le 12, vendredi, même vent que la veille et plus fort, je profitai du séjour de Mr Péan pour aller faire partir Mr Le Borgne, je partis à 5 heures du matin et arrivai au petit lac à 7 heures.

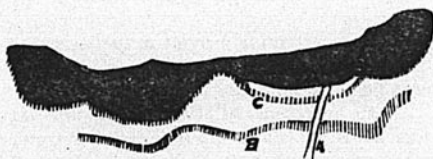
A une heure toutes les pirogues au nombre de 70 furent chargées de 1945 pièces conduites par 215 hommes, les états de charges faits en général et en particu-

lier, chargé dans les charettes les ustensiles du camp du petit lac, j'écrivis à Mr le commandant du fort Duquesne à qui j'envoyai la facture des effets chargés dans les pirogues, je souhaitai un bon voyage à Mr Le Borgne qui partit à deux heures et moi après avoir fait mettre dans le bord du bois à droite du camp quelques petits bateaux de planches et pirogues au nombre de 30 dont on pourra se servir dans l'occasion, je partis et arrivai au camp à 4½ heures après-midi, j'examinai que le chemin du Portage est beau et qu'au moyen d'une modique dépense on le rendrait très facile, il faudrait le détourner à quelques endroits, les côtes sont belles elles auraient besoin d'être rélargies et adoucies ce qui est aisé à faire.

Un Sauvage me dit que l'on pourrait faire un chemin plus court du lac Erié au lac Chatakoïn en le prenant vers l'anse aux Feuilles et coupant droit sur ce dernier lac, il est vrai que je remarquai qu'il s'en fallait d'un quart de lieue environ que notre camp ne fut situé au fond du lac, ce qui avec la profondeur de l'anse où on ferait prendre le Portage au lac Erié pourrait bien faire le portage plus court d'une lieue et demie comme me le fit entendre le Sauvage qui me donna cette idée, je fus fâché que notre prochain départ ne me permît pas de visiter le terrain entre le lac Erié et celui de Chatakoïn, il est vrai qu'à peu de distance de ce dernier on découvrit le grand lac qui passait peu éloigné.

Figure du fond du petit lac où était notre camp en 1739.

- A) Chemin du Portage et place du magasin.
- B. Où était le camp
- C. Où était la boulangerie
- D. Embarquement où étaient les pirogues



Le 13, samedi, le vent fut très fort au N.O.

Mr Saint-Blain partit par terre pour conduire des chevaux au fort de la Presqu'île.

Le vent empêcha Mr Péan de partir.

Le 14, dimanche, à 5½ heures du matin, Mr Péan partit avec 18 canots d'écorce conduits par 131 hommes et chargés de 530 pièces, vivres et marchandises.

Je restai commandant à Chatakoïn pour évacuer le camp des vivres, outils, charrettes, canots et bateaux qui y étaient. Mr de Saint-Ours, lieutenant, et Mr Cournoyer, enseigne, restèrent pour conduire les brigades que j'enverrais; ne pouvant point en faire dans une seule, n'ayant point assez de monde, Mr Péan devait me renvoyer les hommes qu'il avait amenés.

Mr Forget du Verger, prêtre, resta pour servir d'aumonier à vingt malades que je devais faire partir demain.

A deux heures après-midi, Mr Rocquetaillade et le nommé Chevalier, voyageur, arrivèrent de Montréal, d'où ils étaient partis depuis vingt jours; je reçus deux lettres de Madame de Léry.

Suivant le compte que j'ai tenu des pièces en vivres marchandises et munitions de guerre qui ont été au fort Duquesne par la route de Chatakoïn depuis le 16 de juin, que Mr de Carqueville est parti avec le premier convoi jusqu'au 12 juillet que Mr Le Borgne est parti avec le dernier, il se monte à 3,677 PIÈCES.

Le 15, lundi, la pluie, qui tomba par orages m'empêcha de faire partir les malades pour la Presqu'île.

A 5 heures, il arriva quatre bateaux de la Presqu'île avec cent hommes.

La pluie continua de tomber, je fis cependant transporter au bord de l'eau des sacs de plomb et des quarts de farine pour pouvoir charger avec plus d'aisance le lendemain matin; je fis la même chose pour les charettes. A 8 heures du soir, il arriva dix bateaux du petit fort de Niagara chargés ensemble de 600 pièces. Ces bateaux étaient partis de Chatakoin le 8 de ce mois.

Le 16, mardi, il plut jusqu'à midi, que je fis partir les six canots arrivés la veille de Niagara avec leurs mêmes charges pour la Presqu'île, à une heure le bateau qui conduisait les malades partit, M^r Forget du Verger, prêtre, partit avec son canot à leur suite.

A 5 heures M^r de St-Ours et M^r Cournoyer partirent avec quinze canots d'écorce chargés de vingt pièces chacun.

Je donnai ordre au sergent qui devait conduire ces bateaux à la Presqu'île d'être prêt à charger au petit jour le lendemain.

A 5½ heures, M^r Du Sablé, enseigne, arriva du fort Duquesne; il portait à M^r le général la nouvelle de l'échec que nous avions donné aux Anglais au fort de Nécessité où les Anglais s'étaient retirés, et avaient le matin du jour de l'attaque commencé un retranchement en avant, que M^r de Villiers qui commandait les Français ne leur donna pas le temps d'achever, ayant attaqué un petit corps de troupes qui était en bataille devant le fort, à dix heures du matin, le trois de juillet, après quelques décharges de mousqueterie de part et d'autre, les Anglais se retirèrent dans leur fort où ils se trouvèrent 500 hommes et neuf pièces de canon montés en batterie; jusqu'à sept heures du soir ce fut un feu continu de part et d'autre; sur ce que le commandant français apprit que les Sauvages devaient le laisser le lendemain, il envoya un officier dire aux Anglais qu'il n'était point venu à dessein de leur faire la guerre, les deux nations étant en paix, mais pour tirer satisfaction de l'assassinat commis par eux sur la personne de M^r de Jumonville, officier des troupes du roi, et des sujets qui avaient péri avec lui, de même que d'un officier et plusieurs Français qu'ils retenaient prisonniers, et pour les sommer de se retirer de dessus les terres du roi de France, qu'il était disposé à entendre ce qu'ils voudraient lui dire, que s'il tardait, il ne serait peut-être plus temps de retenir l'ardeur des Sauvages lorsqu'une fois il les aurait mis en œuvre, sur cela l'Anglais demanda à capituler à l'heure même, et M^r de Villiers ayant disposé les articles de la capitulation qui fut signée ce part et d'autre, double, sur un des postes du blocus des Français, à 8 heures du soir, sans aucune difficulté de la part des Anglais sur le terme d'assassinat non plus que sur la propriété des terres de la Belle (rivière) au roi de France.

On estime que les Anglais ont eu 50 tués, et 60 blessés, les Français y ont perdu trois hommes et eu vingt blessés.

JOURNAL DE LA CAMPAGNE D'HIVER, DU 13 FÉVRIER AU NEUF AVRIL 1756, QUE GASPARD-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LÉRY, LIEUTENANT DANS LES TROUPES DÉTACHÉES DE LA MARINE ET À PRÉSENT CAP^T. ET CH^{ER} DE S^T LOUIS, A FAIT EN CONSÉQUENCE DES ORDRES DE PIERRE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROI EN TOUTE LA NOUVELLE FRANCE, TERRES ET PAYS DE LA LOUISIANNE (À PRÉSENT COMMANDEUR DE L'ORDRE ROIAL ET MILITAIRE DE S^T LOUIS) AUX ENTREPÔTS QUE LES ANGLAIS AVAIENT FORMÉS POUR SE FACILITER LA CONQUÊTE DU CANADA, AU GRAND PORTAGE ENTRE LA RIVIÈRE CHOUÉGUEN DITE DES ONNONTAGUÉS QUI SE DÉCHARGE DANS LE LAC ONTARIO ET LA RIVIÈRE SCHENECTADY QUI TOMBE DANS LA RIVIÈRE D'HUDSON

PIERRE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL

Gouverneur et lieutenant général pour le Roi, en toute la nouvelle France, terres et pays de la Louisiane

Nous ordonnons à M^r de Léry, lieutenant des troupes détachées de la marine en cette colonie, de partir aussitôt le présent ordre reçu pour se rendre à Lachine, et prendre le commandement du détachement que nous avons destiné à faire la campagne sous ses ordres qu'il fera embarquer s'il est possible sur les bateaux du Roi, pour les conduire avec diligence à la Présentation, à l'embouchure de la rivière Chouégathy, et de là il suivra sa destination, conformément aux ordres et instructions que nous lui avons donnés.

A Montréal, le 23 février 1756.

Signé VAUDREUIL

1756. Le 11 février, je reçois à Québec une lettre de Monsieur le Général Vaudreuil par laquelle il m'ordonne de me rendre en toute diligence à Montréal.

Le 13, je pars de Québec et j'arrive à 1 h. à Montréal.

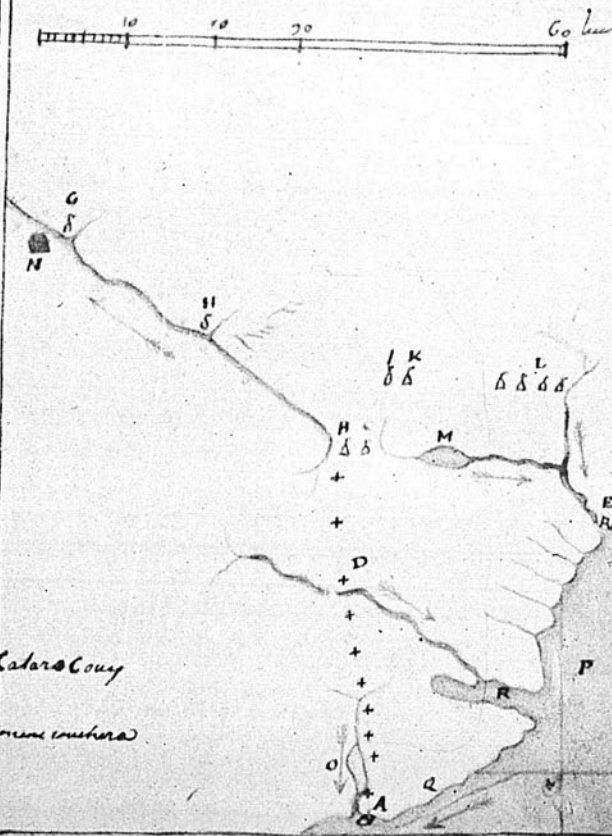
M. le Général me fait l'honneur de me dire qu'il n'a point oublié que je lui ai témoigné le désir de servir, et qu'il m'a destiné à commander un détachement de troupes, canadiens et sauvages, faisant nombre d'environ 390 à 400 hommes, pour aller enlever deux maisons servant d'entrepôt aux munitions de guerre, vivres et effets des Anglais, situé au portage, qui est entre Corlar et Chouéguen, gardées par environ 140 hommes, logés dans des cabanes d'écorce, ou sous des tentes.

Renvois

- A. La Présentation du chapeau
- B. Magasin des Anglois gardé par 40 hommes.
- C. Magasin gardé par 100 hommes
- D. Route qui se fait tenir
- E. Fort Choquegue
- F. Ville de Gallac
- G. Village Auser de 25 hommes
- H. Village Auser de 25 hommes
- I. Village Onyouta de 100 hommes
- K. Village Karkacora de 100 hommes
- L. Villages Sar Onyouta yuar
- M. Lac des Onyoutas
- N. Campagne du Colacal jontison
- O. Lac Ohi Kwanguer
- P. Prétre de la curie
- Q. Poste de la Rivière de Cataracouy
- R. Royale Mianeurie
- S. Les rois ou les chefs de guerre
- O. habitans Anglois

Carte

de Nieuw Oropone du nommé
O'Valery Sauvage Onyouta, Usaké
à la Présentation. le 15 février
1756





Je me dispose à mettre tout en usage pour remplir ses vues. Il m'appelle dans nombre de conférences qu'il a avec un Onneyout, nommé Ou8atory, établi à la Présentation, les Iroquois du Sault St Louis, et les sauvages du Lac des deux Montagnes. Et sur les connaissances que cet Onneyout donne de la situation du pays où je dois remplir ma mission, j'en exécute la carte par son ordre prenant mon point de départ de la Présentation Chouégathy. J'y observe la distance des lieux, et je marque les journées de marche pour me rendre à ma destination.

Le 23, Monsieur le Général me remet mes ordres et instructions, sur l'expédition en question. Je pars de Montréal, et j'arrive à Lachine à 9 hrs du soir.

Le 24 à 8 heures du matin, Monsieur le Général arrive à Lachine. Il se donne le soin de compléter lui-même le détachement, passe les troupes et les Canadiens en revue et visite leurs armes. Il s'assure de leur vigueur et de leur bonne volonté, et congédie ceux qu'il ne croit pas propre à faire la campagne. Il a la satisfaction de voir son détachement crier par plusieurs fois, Vive le Roi et notre Général.

Monsieur le Général détache un sergent des troupes, pour scavoir si les bateaux qu'il avait fait partir, depuis quelques jours, chargés des vivres pour l'approvisionnement du détachement à son passage à la Présentation, n'avaient point été arrêtés par les glaces.

La saison s'était comportée depuis le 19 janvier de façon à faire espérer qu'il serait possible de nous rendre en bateau à la Présentation d'autant mieux qu'il en était venu un depuis peu; mais le froid qui s'est déclaré depuis hier a fait reprendre les bordages, et la rivière n'étant plus navigable, Monsieur le Général me donne ordre de faire ma route par terre, le succès de ma mission dépendant de la diligence que je ferais.

Monsieur le Général part de Lachine, après avoir prévu à tout ce qui m'est nécessaire, à sept heures du soir, pour revenir à Montréal.

Je passe la nuit à conférer avec Missakin, Saulteux de Nation, chef à médaille d'une bande d'Iroquois du Sault St-Louis.

Je m'aperçois que ce chef a été intimidé, mais la parole que je lui donne au nom de Monsieur de Vaudreuil le rassure. Il se lie à moi avec sa bande.

Le 29, je rassemble mon détachement composé de 16 officiers des troupes détachées de la marine.

RENVOIS

- A. La Présentation ou Chouégathy.
- B. Magasin des Anglais gardé par 40 hommes.
- C. Magasin idem gardé par 100 hommes.
- D. Route qu'il faut tenir.
- E. Fort Chouéguen.
- F. Ville de Corlar.
- G. Village Aniez de 39 hommes.
- H. Village Aniez de 29 hommes.
- I. Village Onneyout de 100 hommes.
- K. Village de Kaskarorin de 100 hommes.
- L. Village des Onnontagués.
- M. Lac des Onneyouts.
- N. Campagne du colonel Johnson.
- O. Lac Tchikouâgué.
- P. Partie du lac Ontario.
- Q. Partie de la rivière de Cataracouy.
- R. Baye de Nia8euré.
- X. Endroits où le détachement couchera.
- O. Habitations anglaises.

SÇAVOIR

De la garnison de Louisbourg	{ M. de Montigny M. le Chever Portneuf Levreaux de Langy De Cornoyé Charly, faisant fonction de major Douville de La Saussay Chevalier Bleury Rimbeault St Blin	Lieutenant Enseigne en Pied
M ^{rs} Desourdit de Villebon Chever de l'Espervanche Chever de Noyelle Rimbault Groschène Robert de la Morandière Lorimier Sacquépée Goumincourt Mouet Louvigny	}	Enseigne en Second
M ^r Surville de Richerville Trevette de L'Espervanche Le Chever de Sacquépée M. Langy Volontaire 10 Soldats de la Reine 17 de Guyenne 24 de Béarn 29 des troupes détachées de la Marine 166 Canadiens	}	Cadets 76 Soldats 166 Miliciens

Je pars d'un froid excessif, je campe à la pointe Claire, à trois lieues de Lachine.

Le 26, je pars de la pointe Claire. J'arrive au haut des cèdres. 6 lieues, le froid ydem.

Le 27, je séjournai pour donner le temps aux sauvages du Sault St Louis et du lac des deux Montagnes de me joindre et attendre des vivres.

Le Sergent que Monsieur le Général avait fait partir de Lachine le 24 arrive, je l'envoie tout de suite avec le conducteur des batteaux lui rendre compte qu'ils étaient pris dans les glaces aux Mille Roches.

Le 28. Les Iroquois du Sault, les nations du lac et les Abénakis arrivent.

Je fais délivrer aux Français le supplément en vivres et munitions.

Le 29, je fais partir les Français pour faire l'avant-garde. Je ne puis les suivre. Le cérémonial ordinaire des Sauvages m'oblige à séjournier, je ne puis leur refuser du bœuf pour leur festin, je donne un collier à chaque nation pour la lier plus étroitement à moi, et frapper ensemble l'Anglais. Ils reçoivent avec joie ma parole, chantent la Guerre et finissent le récit de leurs faits par Vaudreuil est notre père. Nous et nos enfants périront pour lui.

A six heures du soir, le sergent, le conducteur des batteaux et 40 Canadiens arrivent de Montréal. Monsieur le Général m'écrit qu'il envoie ces Canadiens munis

de trènes d'éclisses, pour traîner sur les glaces les bateaux et les vivres. Le tems est toujours froid.

L'officier commandant l'avant-garde m'écrit qu'il est campé au coteau du lac, à 3 lieues au dessus de moi, qu'il a trouvé de si mauvais chemins qu'il ne peut plus avancer; que 30 trènes d'éclisses sont hors de service.

Mars

Le premier Mars, j'envoie des traines d'éclisses à l'avant-garde pour remplacer celles qui avaient été cassées.

A 1 heure après midi, je pars avec les Sauvages, je fais 6 lieues, et campe à la pointe aux Baudets.

Le froid est moins vif.

Le 2, à la pointe du jour, je détache deux Français et un sauvage, pour porter les ordres de Monsieur le Général au Commandant de la Présentation. Il lui renouvelle ceux qu'il lui a déjà donnés pour la fabrication du biscuit, et les préparatifs nécessaires pour accélérer le prompt départ de mon détachement.

Suivant les intentions de Monsieur le Général, j'écris à ce commandant d'envoyer au devant de moi 4 bateaux, et de les faire partir aussitôt, pour qu'ils puissent me joindre à 5 à 6 lieues de son fort, prévoyant que j'en aurais besoin pour soulager les soldats de mon détachement qui sont déjà fatigués.

Je pars et après deux heures de marche, je joins l'avant-garde, je fais camper le détachement à la pointe Maligne. Je continue la route jusqu'aux Mille Roches, où les bateaux sont arrêtés, je confère avec le conducteur de ces bateaux sur les arrangements à prendre pour les faire traîner promptement avec leurs charges. 10 Iroquois du Sault vont à St Régis.

Le 3, de grand matin, je fais traîner sur la glace les bateaux, de même que leur charge.

Le détachement arrive. Je le fais camper. Les Abénakis viennent me dire qu'ils ont rencontré de leurs gens revenant de la chasse, qui leur ont dit qu'ils tiennent d'un Iroquois des 5 nations, que les Anglais les ayant assemblés, leur avaient présenté un collier de porcelaine noir de 6 pds de long sur 1 de large, avec un sac rempli des chevelures des Français tués à l'affaire de M. le Baron de Dieskau, pour les engager à frapper sur leur Père Onontio. Que les 5 nations avaient répondu qu'ils étaient trop attachés à Monsieur de Vaudreuil, pour prendre la hache contre lui; que leurs sollicitations si souvent réitérées les fatiguaient, et les engageraient peut être à faire quelque chose qui ne leur plairait pas.

Je rendis compte de cette nouvelle à M. le Général.

Le 4, je pars à 7 heures du matin, n'y ayant point de neige, je campe vis à vis l'isle aux Chats; ayant fait 5 lieues. Le temps a été si doux que nous avons été obligés de marcher dans l'eau jusqu'à my jambe.

Les troupes ont souffert, n'ayant jamais fait semblable route. Nous avons passé des Pinières et des Ravins, pour faire sécher leurs hardes. La plus part des soldats peu au fait de ces campagnes les brûlent. Je fais raccommoder pendant la nuit les traines cassées.

La nuit du 4 au 5, il neige, et une partie de la journée, mais d'un tems si doux, qu'elle fond à mesure qu'elle tombe.

Les bateaux nous rejoignent à 9 heures du matin. Nous partimes ensemble

et couchâmes aux rapides plat, ayant fait 4 lieues par des chemins affreux. Le tems fut beau.

Il arrive un courrier chargé de lettres des postes des pays d'en haut, pour Monsieur le Général, je le prévien qu'il ne doit pas se fier aux glaces, je le fais partir en bateau.

Le 6, je laisse à Monsieur de Montigny la conduite du détachement; et suivant mes ordres, je me hâte d'arriver à la Présentation afin de disposer toutes choses pour notre départ de ce poste.

A la pointe aux Iroquois, je trouve les 4 bateaux que j'avais demandés au commandant. J'ordonne au caporal qui les conduit d'attendre le détachement. Je continue ma route par terre dans de très mauvais chemins.

A 1 lieue du fort, 6 sauvages qui étaient dans un bateau, me remirent une lettre du Commandant et du Missionnaire qui m'invitaient à arriver avant mon détachement, que nous nous consulterions pour abréger mon séjour. Ces Sauvages me complimentent, je leur répond; et me met dans leur bateau.

Les cris de joye que tous les Sauvages font à mon débarquement, me font bien augurer de ma campagne.

Le soir, tous les Sauvages de la mission viennent me saluer, je les invite par un collier de porcelaine à venir avec moi et à se signaler. Ils acceptent le collier, chantent la guerre, et ne sont pas moins animés contre l'Anglais que nos domiciliés. Ils font leur festin. Je m'occupe, pendant ce temps, à préparer toutes choses pour notre départ.

Le détachement couche à deux lieues du fort. Le tems a été doux toute la journée.

Les bateaux chargés de mes vivres arrivent.

Le 7, le détachement arrive, il a été longtems à traverser, n'ayant que 4 bateaux.

Je renvoie à Montréal le conducteur des bateaux et je profite de cette occasion pour informer Monsieur le Général de mon arrivée à la Présentation, et de la nouvelle que j'ai eu par les Abénakis.

Je fais assembler les Sauvages de la Présentation suivant l'article 11 de mes instructions, pour conférer avec eux sur la route que nous devons tenir.

Ces Sauvages chantent de nouveau la guerre. Il en part 4 pour aller chercher ceux qui sont derrière nous. Le tems est beau.

Le 8, les Iroquois du Lac arrivent de même que les Algonkins et Népisingis qui avaient passé par la petite nation. Je leur donne aussi un collier à même fin qu'aux autres.

Je fais la revue des troupes et Canadiens, je leur fais délivrer les munitions et vivres pour le voyage. Ils consistaient à 15 L. Biscuit, 10 L. farine. 15 L. lard, 6 L. farine blé d'inde avec du sucre ce qui joint aux munitions, surchargeait le détachement.

J'assemble tous les Sauvages, je leur raconte les nouvelles des pays d'en haut, et fais beaucoup valoir le zèle des nations pour les piquer d'honneur.

Il ne se trouve pas dans les magasins de la Présentation, l'équipement des sauvages de cette mission, je leur promets qu'il ne perdront rien pour attendre. Ils me disent que ma parole leur suffit et qu'ils sont prêts à partir. Le tems est doux, point de neige sur la terre.

Le 9, je séjourne pour attendre les sauvages du Sault St Louis. Le temps est beau.

Il arrive des Iroquois de la mission de St Régis avec 9 Anglais, pris aux environs de Chouéguen. Je les interroge. Ils me disent qu'il est mort beaucoup de monde à Chouéguen depuis l'automne qu'il y a actuellement 300 hommes, qu'il y a peu de vivres et que le colonel Johnson est chargé d'en faire venir sous peu du Portage, qu'il y a deux forts, l'un sur la rivière de Corlar, gardés par un capitaine, un lieutenant et 100 soldats, près duquel il y a des batteaux. L'autre au bout du dit Portage du côté de Chouéguen; que l'automne dernier, il n'y avait qu'une maison gardée par 30 soldats: qu'ils n'ont pas oui dire que les Français aient dessein d'aller attaquer ces deux forts. Cette nouvelle ne dérange rien à ma résolution.

Les Iroquois et les Algonquins du lac arrivent.

Le 10, je suis obligé de leur donner deux bœufs pour leur festin de guerre et un collier pour les lier à moi.

Je leur montre un grand collier que Monsieur le Général m'a chargé d'envoyer aux Onneyouts, après notre expédition pour les assurer, eux et les 5 nations, qu'il ne l'a faite que pour les délivrer, du joug que l'Anglais leur prépare; ils sont flattés de la prévoyance de leur Père.

Le tems est assez beau.

Le 11, à 10 heures, je fais partir tous les Français, je reste avec les sauvages, pour les faire hâter: ceux du Sault arrivèrent.

Beau tems.

Le 12, à onze heures, je pars du fort, avec la plus grande partie des sauvages, j'arrive au camp, à demi lieue dans le lac Tchikouâgué. Beau tems.

J'apprends que M. Rimbault St Blin, officier, est dangereusement malade, je le renvoie au fort et je le charge de s'occuper de ce qui est nécessaire pour notre retour.

Le 13, à deux heures du matin, les chefs sauvages viennent m'avertir qu'il est arrivé un Onnontagué à la Présentation, qui rapporte que les Anglais sont informés de notre marche. Que les entrepôts sont fortifiés et gardés par de bonnes troupes qu'il y a à Chouéguen 800 hommes. Je réponds à ces chefs que, lorsque nous serons aux entrepôts, nous saurons par nous-mêmes la vérité. Comme ce rapport fait impression aux sauvages, j'écris à M. l'abbé Piquet de faire l'impossible pour garder ce Nontagué avec lui.

Je propose aux Sauvages de faire route. Le rapport du Nontagué les occupe, je suis obligé de séjourner.

J'envoie au fort chercher des vivres, pour 3 jours, en remplacement de ceux que le détachement a mangé inutilement, je fais venir en même tems les vivres que plusieurs soldats ont laissé, se trouvant trop chargés.

A 11 heures le Nontagué arrive il me dit que les sauvages de la Présentation lui ont proposé de venir avec moi, je suis forcé d'y consentir. Je le traite bien. Je le tiens dans ma cabane. Je lui fais valoir la bonne intention de Monsieur le Général envers les 5 nations, je le questionne.

Il me dit qu'il a laissé 3 hommes de sa nation à la Baye de Nia8euré, dont deux doivent aller au fort Frontenac, qu'ils doivent tous se joindre incessamment dans cette Baye; que les Anglais savent notre marche, et sont assez forts pour nous résister.

Je lui réponds que je serai charmé de trouver beaucoup d'Anglais; que Onontio ne me fait marcher que pour les combattre.

Il ajoute que les 5 nations ont pris la hache contre nous dans un conseil assemblé par le colonel Johnson, je lui répons que j'ai sçu le contraire le 3 de ce mois par des Abénakis; qu'au surplus, si cela est, il sera témoin que les Français ne craignent point leurs ennemis.

Je fais parler secrètement aux sauvages de la Présentation, pour les engager à renvoyer ce Nontagué et à le faire garder dans leur village. Ils disent que cela n'est pas possible, que cette détention opprimerait un mauvais effet, ils me prient même de le faire équiper, je l'envoie pour cet effet au fort, sous l'escorte de deux sauvages affidés: mais, j'écris à M. Piquet, missionnaire, d'engager, comme de lui-même, ce Nontagué, à rester avec lui, devant m'en méfier.

Le fils du Sr Rhéaume, négociant, du Montréal, enfonce dans la glace et se noye.

A 9 heures du soir, les sauvages me présentent un collier et me disent: que les Anglais, étant sur leurs gardes, au fort des entrepôts, il fallait aller frapper sur des habitations le long de la rivière de Corlar, que c'est l'avis de M. Piquet, leur missionnaire. Je refuse leur collier, et leur dis que je ne puis changer ma destination; que M. Piquet ne leur a point donné un conseil sy opposé à la volonté de M. le Général, et que, tant que j'aurai un sauvage pour me guider, je suivrai ma route et remplirai certainement ma mission; que ceux d'entre eux qui sont susceptibles de crainte, me feraient plaisir de relâcher, au lieu de dégouter ceux qui me suivent avec confiance. Je les caresse néanmoins, je les exhorte à me dire toujours avec franchise ce qu'ils pensent, je les rassure et leur persuade qu'ils expérimenteront dans peu que nous n'avons pas marché en vain; ils sortent de ma cabane à minuit, paraissant peu satisfaits, ils font partir un courrier pour informer M. Piquet de ce qu'ils viennent de me dire et de mes réponses. Le temps est beau et doux; point de neige.

Le 14, M. de Cournoyer, officier, M. Richerville, cadet, un canadien, et un sauvage sont malades; je suis obligé de les renvoyer au fort. A huit heures je reçois une lettre de M. Piquet, il m'écrit qu'il n'a point cessé d'engager les sauvages à me suivre; qu'il est vrai que les femmes lui ont parlé, mais qu'il ne les a pas bien entendu; qu'il leur envoie l'étendard de la Vierge, il me prie de leur dire de renvoyer leurs femmes à leur village. Je communique cette lettre aux sauvages de la Présentation et leur dis que les enfants d'Onontio me suivront, que je n'attends plus personne.

A 9¼ heures, je pars. A 3 heures après-midi, les sauvages m'engagent à camper au bord du lac Tchikouâgué, après avoir fait 3 lieues et demi, dans une route très difficile et un bois épais, temps beau et chaud tout le jour.

A 9 heures du soir, j'ai une conférence secrète avec les sauvages de la Présentation pour les encourager; cõmmes eux seuls savent la route que j'ai à faire, je les engage à me faire faire de grandes journées, je regrette le temps perdu et je vais consommer nos vivres.

Le 15, à 4 heures du matin, deux sauvagesses de la Présentation arrivent. Elles rapportent que leur village est brulé. Leurs cris mêlés à ceux des sauvages de cette mission m'éveillent. J'ai beau les consoler et leur faire des promesses, 30 de ces sauvages veulent absolument partir pour voir par eux-mêmes l'état de leur village; je ne puis les retenir, je soupçonne que cet incendie est faite pour faire relâcher les sauvages, et je me prépare à parer ce coup.

A 9 heures, je reçois une lettre de M. Piquet. Il m'envoie le nom des sauvages qui ont perdu à l'incendie. Je les fais assembler pour les consoler. Ils sont sensibles

à tous ce que je leur dis et m'assurent qu'ils ne relâcheront pas, à condition que le détachement reviendra par la Baye de Nia8euré.

En conséquence j'écris à M. le Général de nous envoyer des vivres et des bateaux dans cette Baye: d'autant mieux que nous racourcirons le chemin en prenant cette route.

Les sauvages m'obligent à séjourner pour attendre ceux qui étaient allés à la Présentation. Je me dispose à faire marcher les Français. Les sauvages me prient de différer au lendemain et que nous partirons ensemble. Beau temps.

Le 16, je pars. J'arrive à 11 heures et demi au bout du lac, ayant fait 3 lieues sur la glace. A 3 heures je campe, après avoir fait 2 lieues par de très mauvais chemins.

J'apprends que 4 Iroquois se sont échappés pour aller faire des prisonniers à Chouéguen, j'en fais des légers reproches à leur chef, quoique dans le fond, j'en sois bien aise, par la diversion que cela fera sur l'ennemi.

Je fais engager sous mains les sauvages du lac à donner un collier à ceux de la Présentation, nos guides, pour accélérer notre route; ce collier les flatte, et les pique d'honneur. Temps beau et doux.

Le 17, je renvoie à la Présentation un soldat de Béarn qui s'est estropié, j'écris par cette occasion à Monsieur le Général pour lui rendre compte de ma route.

Je pars à 7 heures. A huit heures $\frac{1}{2}$ je passe un petit lac de demi lieue. A trois heures, je campe sur le bord de la rivière Chouégathy, j'estime avoir fait 9 lieues $\frac{1}{4}$ par des montagnes, et d'un temps fort chaud.

A 4 heures et demie j'assemble les chefs sauvages et leur dis que je sais que le Nontagué a envie de s'évader, je les prie d'y prendre garde, attendu qu'il pourrait mal parler aux 5 nations, ce que d'une bonne affaire il en ferait une mauvaise. Ils me promettent qu'ils y veilleront, je les ranime et ils reprennent leur chanson de guerre.

Je forme mon ordre de bataille sur trois colonnes, ainsi qu'il suit:

ORDRE DE BATAILLE

SUR 3 COLONNES

M. Charly, Enseigne, faisant fonction de Major.

M^r DE LÉRY, COMMANDANT.

Colonne de la gauche	Colonne du Centre	Colonne de la droite
M ^r Levreaux de Langy commandant ayant sous ses ordres deux compagnies de milice de 39 hommes chacune.	M. de Montigny commandant ayant sous ses ordres 76 hommes tirés de différents corps de troupes sçavoir.	M. le cher de Portneuf commandant, ayant sous ses ordres deux compagnies de milice de 39 hommes chacune.
Première Compagnie.	M. de La Saussaye à la tête de 10 hommes de la Reyne et 17 de Guyenne.	Première compagnie. M. Villebon Desourdis à la tête.
M ^r le Cher de L'Espervanche à la tête.	M. le cher de Bleury à la tête de 22 hommes de Béarn.	M. Robert de la Morandière à la queue.
M. Lorimier à la queue.	M. de Sacquépée Goincourt à la tête de 27 hommes du détachement de la marine.	Deux ^e Compagnie. M. Desnoyelles Fleurimont à la tête.
Deuxième compagnie.	M. Mouet de Louvigny fera l'arrière garde des troupes.	M. le Cher de Sacquépée à la queue.
M. Raimbeault Groschenes à la tête.		
M. Trevette de l'Espervanche à la queue.		

Les sauvages seront placés sur les ailes ou ailleurs, suivant l'exigence des cas, et auront avec eux, dix Canadiens volontaires.

RÉCAPITULATION

M. Langy volontaire, un aumônier.	Officiers	15	Nations sauvages	
Un interprète iroquois	Cadets	2	Iroquois du Sault St Louis.	18
Un interprète Népissing.	Soldats	76	Iroquois du lac	33
Un interprète anglais	Canadiens	166	Iroquois de la Présentation	36
Un chirurgien	Sauvages	103	Iroquois de St-Régis	3
Un ayde chirurgien		—	Abénakis de Missikouy	3
		362	Algonquins	6
			Népissings	11
				110

Le 18, un chef algonquin me dit que 4 de ses jeunes gens sont allés frapper à Chouéguen. Il m'assure que cela n'arrivera plus. Je l'engage à y avoir attention, quoique ce soit toujours un tort que mon détachement fait à l'ennemi.

Nous partons à 7 heures. A 3 heures je suis averti que le Nontagué s'est évadé. Je campe ayant fait 5 lieues et demi, d'un beau temps.

Je fais partir M. Mouet, officier, avec quelques Français, pour donner après.

Ils le joignirent à deux lieues du camp, s'étant arrêté avec une sauvagesse qui l'avait suivi, pour l'engager de revenir à moi.

Je fais assembler les chefs sauvages, je leur reproche d'avoir laissé échapper le Nontagué, et je les invite à délibérer entr'eux, le parti qu'il convient prendre pour que pareille chose n'arrive plus.

Les Iroquois proposent aux Algonquins et Népissings de s'en charger. Ceux-ci refusent, et disent que c'est aux gens de la Présentation à veiller, puisqu'ils sont les guides. Je pressens que ces derniers ne veulent pas user de force envers ce Nontagué. Je demande à le garder dans ma cabane, où il sera bien. Ils me répondent qu'il n'est pas esclave, qu'il est maître de son corps, je persiste, ils me disent que je ne l'aurai pas sans brouiller la terre.

J'appelle ce Nontagué au conseil. Je lui donne deux branches porcelaine, et ne laisse rien à lui dire pour l'engager à ne point me trahir. Il me promet qu'il restera avec moi, et les chefs m'en assurent.

A 9 heures du soir, les sauvages me proposent d'envoyer un collier aux 5 nations pour les avertir de notre marche et les faire retirer des forts anglais, je leur dis que ce serait dangereux, parce que quelqu'un d'entre les 5 nations avertirait incontestablement l'anglais.

A 11 heures il pleut averse. Il tonne.

Le 19. La pluie continue, je veux partir, les sauvages me demandent à séjourner.

Les sauvages m'avertissent que le Nontagué a dit que les Anglais font un chemin de chés les anniez, à la Présentation, et qu'ils ont prémédité de prendre le fort de cette mission, qu'ils ne sont même éloignés de nous que de 4 lieues. Un sauvage rapporte dans l'instant qu'il a entendu tirer des coups de fusils. En voilà assés. Tous mes sauvages sont intimidés. Ils veulent relâcher pour aller défendre le village de la Présentation. J'assemble les sauvages, je leur prouve le faux de ce rapport et les presse de me suivre. Ils n'en ont pas l'envie, et je m'aperçois que ceux de la Présentation ne sont plus du goût de mon expédition, je dis à ceux-ci que pourvu que le Nontagué ne s'écarte pas, je leur réponds du succès.

Le 20. De grand matin, je fus informé que le Nontagué veut absolument s'évader, j'en parle aux sauvages de la Présentation, je les presse de me le remettre, et que j'en répondrai. Ils refusent et disent qu'ils aiment mieux le ramener à leur village. Je confère à ce sujet avec les autres sauvages. Ils pensent comme moi, que si je m'obstine à garder ce Nontagué, les sauvages de la Présentation qui sont fâchés, pourront envoyer secrètement un de leur gens avertir l'ennemi.

Je remets donc ce Nontagué à un considéré de la Présentation qui m'en répond. Neuf sauvages de la même mission saisirent cette occasion pour retourner à leur village. J'écris à M. le Général et l'informe de ma route, et de ce qui s'est passé.

A huit heures, je pars. A 1 heure j'ai commencé à passer la grande R. qui va à Niašeuré, et qui est large d'environ 100 toises, et très profonde. Je suis obligé de faire des radeaux pour la passer.

A six heures, tout mon détachement est traversé. Je campe ayant fait 4 lieues $\frac{3}{4}$ dans un chemin très difficile. Nous avons essuyé plusieurs petits orages.

Le soir les sauvages viennent me parler pour sçavoir ce que nous ferons sur le pays ennemy. Je leur dis que nous sommes encore trop loin pour y penser; que lorsque nous serons près, et aurons vu la situation des Anglais, nous agirons sûrement; que tous nos projets, quant à présent, ne servent qu'à retarder notre marche qu'il est essentiel de presser.

Le 21. Nous entendons la messe.

Je pars à huit heures. A 2 heures après-midi nous traversons une branche de la grande Rivière à l'eau jusqu'au milieu des cuisses. A 3 heures un quart, je campe, ayant fait 6 lieues par un mauvais chemin, les glaces et la neige étant fondues.

J'assemble les sauvages. Je les engage à faire route droit au plus gros des entrepôts, je leur dis tout ce que je puis imaginer pour ranimer leur confiance, je les assure que je n'attaquerai pas de fort, que je ne suis pas parti pour donner de la gloire aux Anglais et que, si je ne trouve pas occasion à les battre sans perdre de monde, je reviendrai sans rien faire; mais qu'il faut nécessairement que je voye leur situation pour en rendre compte à leur Père. Ce discours parait les tranquiliser, il pleut, grêle, neige, vente et cependant il fait chaud.

J'apprends que 4 sauvages de la Présentation sont relâchés pour aller faire des prisonniers du côté de Chouéguen.

Le 22. Il a neigé la nuit dernière. Je pars à 8 heures. A 2 heures, je passe une branche de la grande Rivière qui est rapide et à une chute bordée de rochers escarpés, large de 6 toises au plus. A 3 heures et demie je campe ayant fait 6 lieues. Tems beau.

Le 23. Je pars à 8 heures et demie. Je fais ma route et à 4 heures je campe à la chute de la grande Rivière ayant fait 5 lieues et demie par un très mauvais chemin. Tems chaud et beau.

J'assemble tous les chefs sauvages, je les consulte sur les précautions à prendre, en approchant des entrepôts, d'où je ne pense être éloigné que de 15 lieues. Je me dispose à faire partir demain des découvreurs pour les reconnaître.

Le 24. Je détache M^{rs} chevalier de l'Espervanche et Desnoyelles avec deux sauvages de chaque nation, pour aller reconnaître les deux forts.

Je fais partir en même temps des découvreurs, suivant mon usage, pour la sûreté du camp.

Je fais route par le même chemin que tient M^r de l'Espervanche.

Je suis informé que les troupes n'ont plus de vivres, que fatiguées du chemin long et pénible, ils ont abandonné ou mangé leurs provisions, ne pouvant les porter. Je leur donne un cheval qu'il mange, et je les fais engager sous mains à prendre de bonnes espérances.

A deux heures et demie, j'arrive sur une grande montagne, d'où l'Onneyout Ou8atori, mon guide, me fait voir une montagne au bas de laquelle sont les entrepôts, ils me restent au S. $\frac{1}{4}$ S.E.

Je campe ayant fait 6 lieues par de très mauvais chemins, et la pluie sur le corps.

Le 25. La messe dite, j'envoie des sauvages à la découverte. Je pars à 3 heures. Je joins mes découvreurs sur le bord de la rivière de Corlar. Je détache l'interprète des Iroquois, avec 6 sauvages, pour avoir des nouvelles de M. le Cher de l'Espervanche, parti depuis hier, pour aller reconnaître les entrepôts.

Une heure après, l'interprète Iroquois revient. Il me dit que M. de l'Esper-

vanche est à une lieue de moi avec 6 Onneyouts qu'il a arrêté avec des branches de porceline. Jusqu'alors mes découvreurs qui m'ont continuellement précédé depuis mon départ de la Présentation n'ont rencontré personne.

Je pars avec quelques officiers et 30 sauvages et donne ordre au détachement de me suivre. A une petite distance, en approchant ces Onneyouts, je leur dis, suivant mes instructions, qu'ils n'ont rien à craindre que je viens au-devant d'eux pour les prévenir que monsieur de Vaudreuil ne me fait marcher avec un détachement sur l'Anglais, que pour le propre avantage, et la sureté des cinq nations. Je les rassure: le détachement arrive après. Ils paraissent le voir avec plaisir. Ils me trouvent jeune pour être à la tête. Je campe ayant fait 6 lieues. Le tems est beau.

M. le chever de l'Espervanche me rend compte qu'il n'a pas pu reconnaître les entrepôts, parce qu'il s'est écarté dans sa route, et qu'il n'a pas cru devoir laisser les Onneyouts, je l'approuve.

Le soir j'assemble M^{rs} les officiers, je fais venir les sauvages et leur dis que, je suis disposé à bien traiter les 6 Onneyouts. Ils m'applaudissent, je les fais venir et leur parle comme il suit:

Par deux branches de porceline, mes enfants je suis flatté de vous trouver sur mon chemin, et qu'il y ait parmi vous deux chefs. Je vais vous dire les intentions de votre Père Monsieur de Vaudreuil. J'essuie vos larmes, je vous débouche le gosier et les oreilles, afin que vous m'entendiez et me répondiez sincèrement.

Par un grand collier où sont figurés deux hommes qui se donnent la main.

Mes enfants, vous m'avez trouvé jeune, je suis homme de guerre et de conseil, comme guerrier vous me voyés les armes à la main comme homme d'affaire vous me voyez chargé de la parole de votre Père, pour vous annoncer ses sentiments. Il a sçu que les Anglais veulent insensiblement réduire les 5 nations à la dure condition d'être leurs esclaves; que pour cet effet, ils ont commencé à se mettre en possession de vos terres, que pour vous faire la Loi, et vous en chasser, ils ont prémédité d'y établir des forts. Votre Père qui surveille à votre sureté et ne s'occupe que de votre tranquillité, me fait marcher pour vous délivrer de l'Anglais, et vous assurer la paisible jouissance de vos terres. Il vous exhorte à vous y maintenir, et vous assure qu'il ne vous abandonnera jamais.

Lorsque je suis parti, je ne comptais pas que les Anglais eussent deux forts, sur le portage, comme je l'ai appris sur ma route par un Nontagué, vous me voyez avec peu de monde, n'importe, vous serez témoins que rien n'est capable d'intimider les guerriers de votre Père, surtout lorsqu'il s'agit de vos intérêts. Restés sur votre natte pendant le combat et ayés seulement attention de faire retirer ceux de vos gens qui peuvent être avec l'Anglais. Et si je suis assez heureux pour vous remettre un morceau de vos terres, soyez soigneux à empêcher l'Anglais de le reprendre.

Par un deuxième collier.

Votre Père ne veut pas qu'il vous arrive rien dont je n'aye connaissance. Il vous donne ce collier pour que son bras soit sur votre tête; conservés-le. On ne portera aucun coup sur vous qu'il ne s'en aperçoive. Ouvrés-moi vos cœurs, dites-moi vos desseins pour que je puisse travailler aux bonnes affaires.

Par un troisième collier.

Comme l'Anglais pourrait vous faire quelque insulte après l'attaque, je vous donne cette petite hache, cachés-là, soyez toujours prêts à vous en servir, et ne

craignés pas le nombre de ces ennemis. Vous sçavés que les Français ont depuis longtemps l'avantage sur eux. Ils vous soutiendront et vous vengeront. Toutes les nations des pays d'en haut, et nos domiciliés dont vous voyés un petit nombre avec moi se joindront à vous. Les nations doivent se rendre ce printemps aux environs de Niagara pour frapper où votre Père leur dira.

Par deux branches de Porcelaine.

Je vous invite et vous exhorte à venir voir votre Père ce printemps, il vous parlera lui-même et vous recevrés de nouvelles preuves de son amitié pour vous. Vous répondez en même tems aux colliers que je vous donne de sa part.

Ces Onneyouts sont très flattés des paroles que je leur donne. L'un des chefs me dit; "Nous ne sommes pas assés ici pour répondre aux paroles que tu nous donnes de la part de notre Père Onontio, fils du grand brûle-village, qui s'est immortalisé chez les cinq nations. Nous porterons ces paroles dans notre village. La joie de nos gens ne différera point de celle que nous ressentons.

"Notre Père recevra notre réponse à Montréal ou à la Présentation. Nous disons à la Présentation parce qu'étant trop voisin, de l'Anglais, nous sommes obligés d'agir politiquement."

A 11 heures du soir, je vais à la cabane des Onneyouts, je leur demande secrètement les nouvelles. Je les caresse, et les engage à me dire la vérité, ils répondent à toutes mes questions.

1° Qu'il y a réellement deux forts sur le portage, que celui du côté de Chouéguen est gardé par 70 hommes de troupes, et celui du côté de Corlar par 150, que dans une isle près de ce dernier fort, il y a 1000 hommes pour la conduite des batteaux, qu'ils parlent avec pleine connaissance, n'y ayant que deux jours qu'ils ont été dans chacun des dits forts.

2° Que dès demain, il y arrivera 400 hommes, qu'on a préparé une place pour les faire camper.

3° Que le colonel Johnson n'est point éloigné, qu'il peut se rendre dans un jour au Portage, qu'il est occupé à faire défiler les troupes et les vivres pour Chouéguen.

4° Qu'un Sauvage venant de la Présentation a informé le colonel Johnson de notre marche, qu'il a même dit que nous étions au nombre de 1000 hommes; que ce colonel a écrit aux commandants des deux forts, que quoiqu'il ne croye pas cette nouvelle, il est bon qu'ils se tiennent sur leur garde, et se mettent en état de faire la plus vive résistance, que pour cet effet, il leur a envoyé des grenades, et complété leur garnison, au nombre ci-devant mentionné.

5° Qu'il n'y a point de sauvage dans les forts, parce que depuis longtemps, ils attendent, et ne veulent point se trouver dans l'action.

La nécessité où je suis d'avoir des vivres pour mon détachement m'engage à faire quelques autres questions à ces Onneyouts, sans leur donner à connaître le motif qui m'y oblige. Ils me donnent les éclaircissements que je désire à cet égard. Je leur demande aussi dans lequel des deux forts sont les munitions de guerre, ils m'assurent que c'est dans celui qui est au bout du Portage du côté de Chouéguen, toutes ces nouvelles ne changent point ma façon de penser, et je n'examine point la teneur de mes instructions à l'article 14.

Le 26. De grand matin, j'assemble les chefs sauvages, et leur fais part des éclaircissements que les Onneyouts m'ont donnés, surtout pour leur procurer

des vivres. Je leur dis que je suis sûr d'en avoir, en me rendant près du chemin et surprenant les harnois qui en sont chargés. Que je ferai en même temps reconnaître les forts. Ces chefs me témoignent qu'ils sont satisfaits de ma prévoyance.

Nous entendons la messe. A 8 heures, nous partons. Les Onneyouts font la même route que nous pendant une lieue, ils nous laissent et prennent leur chemin de l'autre côté de la rivière de Corlar. Leur séparation ne me fait point peine. Les caresses que je leur ai faites, et l'attachement qu'il m'ont prouvé pour les Français me persuadent qu'ils ne me trahiront pas, et d'ailleurs, je ne pouvais point faire autrement.

A 10 heures, nous arrivons à un quart de lieue du Portage, après avoir fait 4 lieues. Je campe mon détachement suivant mon ordre de bataille pour observer la manœuvre de l'ennemi.

J'envoie M. de Montigny reconnaître le fort du côté de Chouéguen, et M. le Chever de Portneuf celui du côté de Corlar.

Ces deux officiers reviennent, et rapportent que les deux forts sont de gros pieux haut d'environ 15 à 18 pieds.

Il arrive un Onneyout du nombre des 6 que j'ai laissés ce matin. Il me dit que les deux chefs l'envoyent pour m'assurer que je ne suis pas découvert; qu'ils avaient oublié de m'avertir qu'après l'attaque du fort, l'Anglais ne manquera pas de les aller inviter à se joindre à lui pour me poursuivre, que comme ils sont leurs voisins, ils ne pourront s'y refuser; mais qu'ils lui feront prendre une route opposée à la mienne, et que pour plus grande sûreté, il fallait que j'eusse toujours des Iroquois éloignés du camp pour éviter l'effet d'une méprise.

Je donne deux branches de Porcelaine à cet Onneyout pour le remercier lui et ses chefs de son attention. Je lui dis que je lui ferme la bouche pour l'empêcher de s'ennivrer jusqu'à ce que j'aie attaqué l'ennemi.

A 9 heures, les découvreurs reviennent, ils rapportent qu'ils ont vu des tentes dans une isle vis-à-vis le fort du côté de Corlar, et des harnois sur le chemin. Il neige et pleut toute l'après-midi.

Je campe dans une pinière pour n'être pas découvert. Je fais à mon ordinaire faire bonne garde.

A 10 heures du soir, j'assemble les chefs et leur dis que mon sentiment est qu'à la pointe du jour nous nous rendions sur le chemin du Portage, pour prendre sans coup férir, ni cri sauvage, les hommes qui conduisent les harnois, qu'alors nous aurons des vivres pour notre retour à la Baye de Niaëuré. J'en ai plus besoin que je ne le fais paraître, mon détachement en manquant totalement depuis deux jours. Ces chefs me disent que je pense bien et qu'il leur tarde d'en venir à l'exécution.

Le 27. A 4 heures $\frac{1}{2}$ du matin, je pars et me présente sur le chemin du Portage, entre les deux forts.

Je range ma troupe en bataille, pour flatter les sauvages, et en même temps pour éviter la confusion. Je leur dis que je veux leur sacrifier le plaisir de prendre eux-mêmes les premières voitures qui passeront chargées de vivres; mais je leur réitère qu'il est de leur honneur que ce soit sans coup férir ni cri.

A 9 heures $\frac{1}{4}$, mes découvreurs arrivent avec deux Anglais du fort le plus près de Chouéguen. Pour intimider ces prisonniers, je les prévins que je n'ignore de rien et que je les livrerai aux sauvages, du moment que je m'apercevrai qu'ils déguisent la vérité; mais qu'aussi s'ils sont de bonne foi, je les délivrerai des mains des sauvages. Ils répondent à mes interrogations.

1° Que le fort du côté de Chouéguen est gardé par 70 soldats du régiment de Shirley commandé par un lieutenant nommé Bull; qu'il est de très gros pieux de 15 à 18 pieds hors de terre, rendoublés en dedans jusque à hauteur d'homme; qu'il est construit en forme d'étoile; qu'il n'y a point de canon; mais beaucoup de grenades, que près de ce fort, il y a 12 hommes logés dans deux baraques, pour la garde des batteaux et des effets dont la grève est presque couverte.

2° Qu'il y a dans ce fort une quantité considérable de munitions de guerre et de bouche, beaucoup d'effets et ustensiles destinés pour Chouéguen.

3° Que le colonel Johnson a été averti par des sauvages de notre marche, et qu'il a donné ordre aux commandants des deux forts de se tenir sur leur garde, et toujours en état de défense.

4° Qu'il doit partir cet après-midi 15 batteaux chargés pour Chouéguen.

5° Que les traîneaux ne tarderont pas à passer avec la charge de 9 batteaux

6° Que le fort du côté de Corlar est en pieux beaucoup plus grands que celui du côté de Chouéguen, bien flanqué qu'il y a 4 pièces de canon montés, 150 hommes de garnison commandés par le capitaine Williams; qu'il est muni et armé de façon à nous opposer la plus vive résistance, que sur une isle vis-à-vis ce fort il y a 80 à 100 hommes campés sous des tentes.

7° Qu'ils ne savent pas s'il y a des provisions dans ce dernier fort, que dès leur arrivée de la fourche, ils étaient passés avec les batteaux au fort du côté de Chouéguen.

8° Qu'il vient beaucoup de monde, mais qu'ils ignoraient le jour de leur arrivée.

A 10 heures les sauvages se saisirent de 10 hommes qui conduisent des traîneaux chargés de vivres.

J'interroge ces prisonniers; ils confirment ce que les deux précédents m'ont dit et ajoutent que les 100 hommes campés sous des tentes sont arrivés de hier au soir, à environ 8 heures et qu'ils ont annoncé qu'ils étaient suivis de beaucoup de monde; que le colonel Johnson qui est à la fourche fait défilé.

Pendant que j'interroge ces prisonniers, je fais rafraîchir mon détachement et distribuer les vivres; les sauvages ne s'oublient pas.

On m'avertit qu'un nègre qui accompagnait les traîneaux s'est échappé et est allé au fort du côté de Corlar sans que les sauvages, qui ont donc après, aient pu le joindre et qu'un cheval que les sauvages ont blessé d'un coup de lance a fait le même chemin.

L'instant devient critique, je juge que l'ennemi est averti. Je n'ai pas à réfléchir pour me décider, je dis seulement à M^{rs} les officiers que je suis déterminé à attaquer le fort du côté de Chouéguen. Ils sont de mon sentiment. Je donne ordre à chaque officier de préparer sa brigade au combat.

J'avertis les sauvages de ma résolution, elle ne leur plaît pas. Ils me représentent qu'ayant des vivres pour nous conduire à la Présentation et de la viande anglaise, sans qu'il nous en ait coûté personne, ce serait aller contre la volonté du maître de la vie, de risquer une deuxième affaire, que si je veux absolument périr, je suis maître de mes Français, mais qu'ils ne me suivront pas. J'ai beau leur dire que je n'ai point envie de les trop exposer, les chefs m'assurent qu'il ne leur est pas possible de rassurer leur jeunes gens; que l'époque du lac St Sacrement (affaire de M. Dieskau) leur fait encore impression, et que leurs jongleurs augurent mal d'une longue épée que j'ai, semblable à celle de M. le Baron de Dieskau. Je leur

dis que je ne veux pas les presser davantage et qu'il me suffit d'avoir avec moi deux de leurs gens pour me guider après mon expédition. Ce n'est point sans peine qu'ils me les accordent.

Cependant sentant la nécessité de conserver les sauvages, je leur dis amiablement qu'ils ne peuvent se dispenser de garder les douze prisonniers et rester sur le chemin; que je les aime trop pour ne les pas faire participer à la gloire que les troupes et les Canadiens pourront acquérir. Ils y consentent. Je les pique d'honneur, ils me disent "va attaquer le fort, nous te répondons du chemin."

Je fais mettre mon détachement en bataille. Une trentaine de sauvages échauffés par les liqueurs qu'ils ont bu me suivent. Je marche en bon ordre dans le grand chemin.

A 15 arpents du fort, je fais laisser les paquets. L'aumônier donne l'absolution générale, après quoi je fais mettre la bayonnette au bout du fusil aux troupes et je les exhorte à entrer sans tirer un seul coup dans le fort, que je compte surprendre et dont j'espère trouver la porte ouverte, et de s'emparer des corps de gardes.

Je recommande aux sauvages de ne pas faire leurs cris, mais à environ 5 arpents du fort, ils le font, ce qui m'oblige d'avancer à toutes jambes pour m'emparer de la porte du fort. Je la trouve fermée et l'ennemi en défense faisant le feu le plus vif de sa mousqueterie et jetant quantité de grenades. Je place une partie de mon détachement à la porte du fort pour la bucher à coups de hache. Je distribue l'autre aux creneaux que l'ennemi a négligés pour s'occuper entièrement de la défense de la porte. Je donne ordre à mes soldats et Canadiens de diriger leur feu de façon à soulager les bucheurs. Six sauvages restent avec moi; les autres poursuivent six Anglais, qui n'ayant pu gagner le fort, fuyent dans les bois.

La porte du fort est plus forte que je n'aurais pensé, je ne puis la mettre bas que par morceaux. Je ranime la troupe et les Canadiens par des cris de Vive le Roi. Je somme les Anglais de se rendre, que je leur accorderai la vie. Ma sommation n'opère rien. Le feu de l'ennemi n'en est que plus vif et plus opiniâtre. Enfin je mets la porte bas, ayant été buchée sans relâche pendant une heure. L'ennemi fait son dernier effort.

Je ne lui donne pas le temps de reprendre des grenades, j'entre dans le fort avec mon détachement, criant: Vive le Roi.

Je ne puis modérer l'ardeur du soldat et du Canadien. Ils tuent tout ce qui se présente à eux. Quelques soldats se retranchent dans les casernes, ils y sont forcés.

Je suis maître du magasin, je fais défoncer et jeter à l'eau les barils de poudre, je ne puis suivre mon ouvrage; le feu prend à une maison. Je fais sortir à grande hâte mon détachement du fort, je m'éloigne craignant l'effet de la poudre, je ne suis qu'à quatre arpents, qu'elle fait son effort à trois différentes reprises, environ une seconde de distance l'une de l'autre. Ce coup est terrible et la commotion si forte que presque tout mon détachement en est saisi et renversé. Le fort, les entrepôts et les maisons sautent ou sont embrasés. Dans le même instant, j'envoie un petit détachement chercher les paquets. Un sauvage m'avertit que les Anglais du fort du côté de Corlar font une sortie. Je lui réponds que je ne la crains pas. Je me transporte avec mon détachement au fort Brulé, je fais jeter à la rivière les bombes, grenades, boulets et toutes les provisions que je trouve, je n'ai point de précautions à prendre pour empêcher l'ennemi de les ravoier, le fond de la rivière est de vase et tout ce que j'y jette s'y perd. Je casse 16 batteaux.

La perte des Anglais est de 105 hommes, savoir 51 tués dans le fort, six tués se sauvant dans les bois, 13 sortis du fort Williams ce qui fait 70 hommes, qui joint à 35 prisonniers font 105.

Nous avons aussi pris ou tué 30 chevaux qui sont les seuls qui étaient au Portage.

De notre côté nous avons perdu 1 soldat de la marine, 1 sauvage de la Présentation et un de blessé du Régiment de la Reine, 2 Canadiens, 2 Iroquois du Lac; un soldat de Guyenne a été blessé par les débris du fort, un Iroquois du Sault l'a été aussi mortellement.

A l'égard du dommage que j'ai causé à l'ennemi, il est considérable. Il y a eu de défoncés et jetés à l'eau près de 200 barils de poudre et il en restait au moins 60 dans les magasins lorsque le feu y prit.

Nous estimons ces barils du poids de 175 à 200L chacun, ce qui fait au moins 45 milliers de poudre, une grande quantité de bombes, grenades et boulets de différents calibres. Il m'est difficile de la fixer.

Beaucoup de lard, des tonneaux remplis de biscuits, du beurre, chocolat, sucre et autres provisions.

Les magasins étaient pleins d'habillements et autres effets, qui ont été pillés ou brûlés. Il y avait aussi nombre de caisses cerclées de fer, pleines de balles à mousquet.

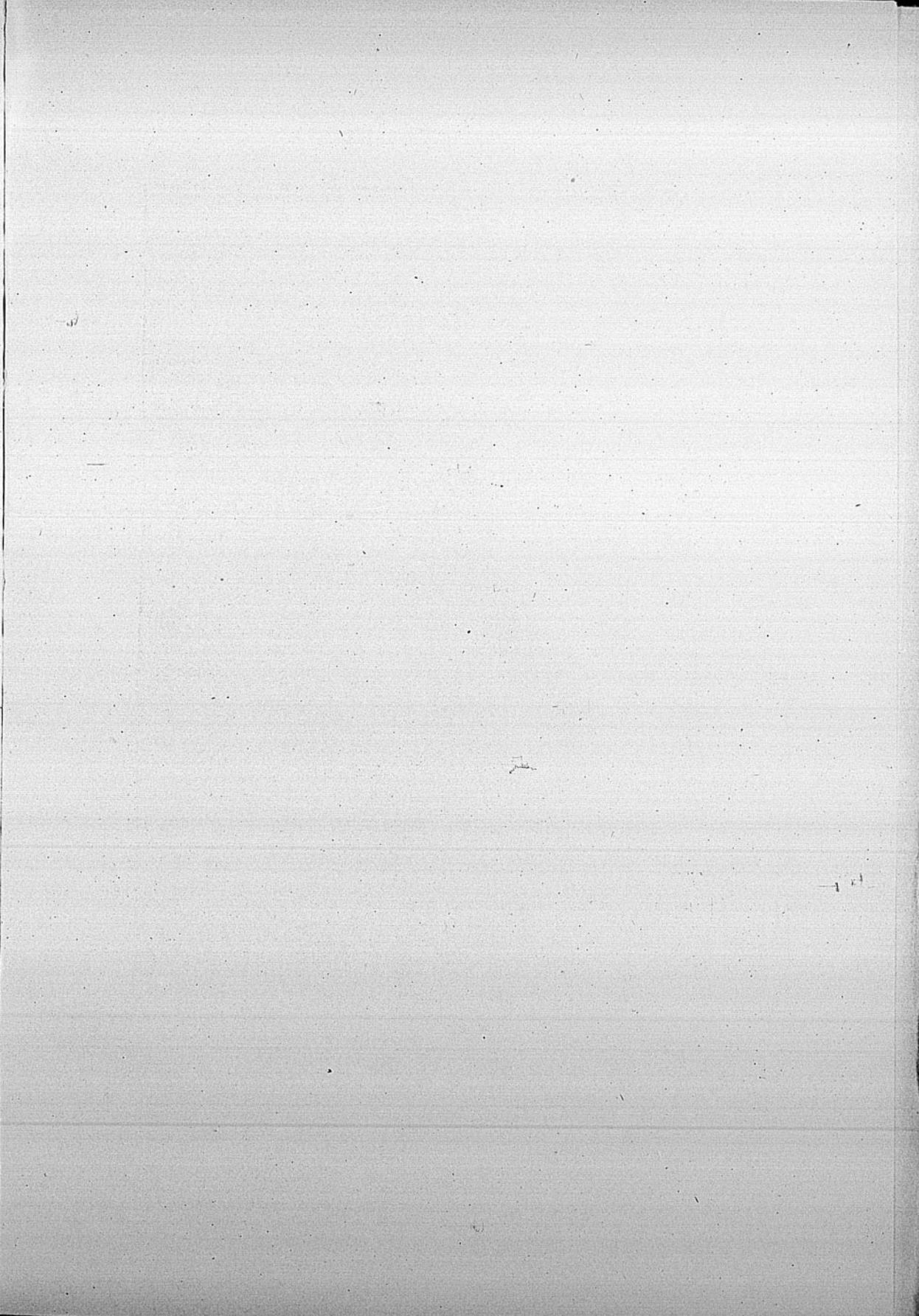
Il n'y a pas à douter qu'il n'y eut des boissons, parce qu'on voyait au-dessus des caves une flamme bleue. Nous ne pûmes entrer dans le fort pour examiner de près, y ayant des grenades qui y étaient restées et qui crevaient à chaque instant.

Voici en quoi consistoit mon détachement lors de l'attaque:

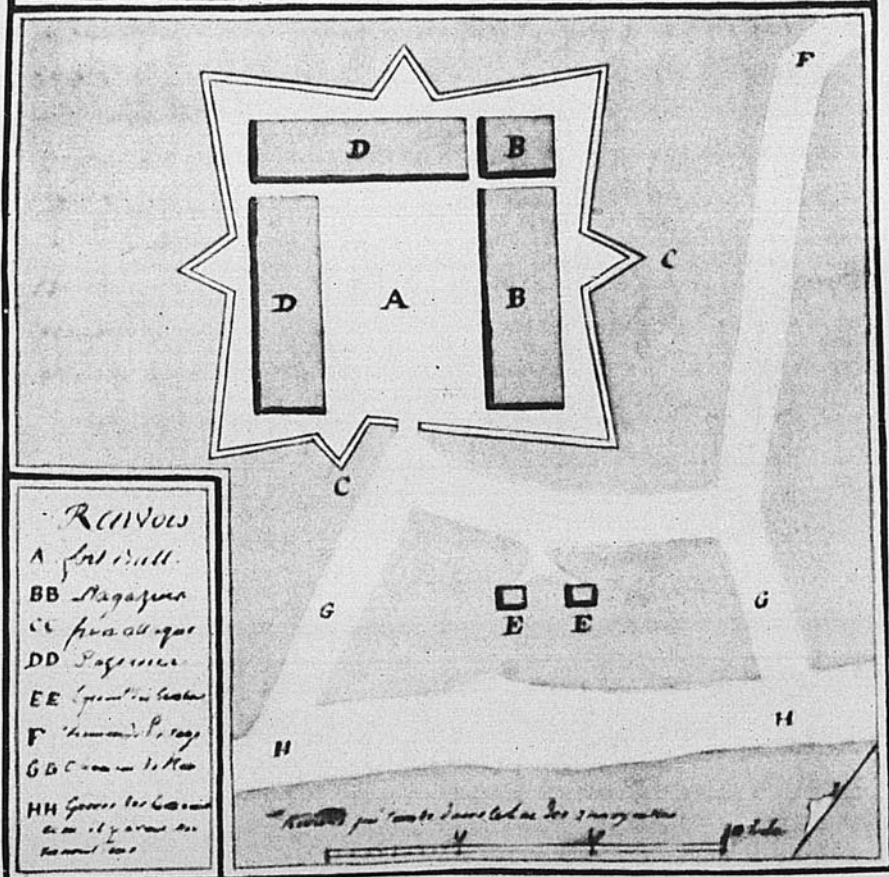
15 Officiers	}	hms de troupes
2 Cadets		
10 Soldats du Régiment de la Reine		
17 Soldats de Guyenne		
22 Soldats de Béarn		
27 Soldats détachés de la Marine		
166 Canadiens		
33 Iroquois du lac de deux Montagnes		
18 du Sault St-Louis		
35 de la Présentation		
3 de St Régis	}	103
3 Abénakis		
11 Népissings		
		} hms

Sur quoi à déduire 97 Sauvages que j'ai laissés sur les chemins et qui ont été dans les bois après les six Anglais, qui ne purent gagner le fort, reste 265 hommes, avec lesquels j'ai pris le fort. M^{rs} les officiers se sont tous signalés dans l'action. Leur fermeté n'a pas peu contribué à animer le détachement. Les troupes et Canadiens ont combattu en vrais grenadiers.

Je me retire en bon ordre et marche à l'ennemi qu'on m'a dit venir à moi; j'apprends que les sauvages l'ont repoussé, après avoir pris ou tué 17 hommes.



Plan du Fort Bull. Situé par les quarante
trois degrés de Latitude Septentrionale, sur les
frontières de la Nouvelle Angleterre, et de la
Nouvelle France, pris d'assaut par les François
à midi le 27. Mars 1756.



Un sauvage me demande si je vais attaquer l'autre fort, je lui réponds que s'ils veulent tous me suivre j'yrai tout de suite. Ce propos les fait tous éloigner. Ils se mettent en route pour se retirer. Je continue la mienne jusqu'à l'endroit où j'ai fait enlever les voitures chargées de vivres. Je casse un batteau. Les Sauvages me laissent sérieusement, je ne puis me dispenser de les suivre, m'étant défendu par mes instructions de rester sur le pays ennemi sans eux, après avoir eu de la réussite, surtout voyant de l'impossibilité d'attaquer avec succès, le fort du côté de Corlar, y ayant des forces supérieures aux miennes, l'ennemi étant prévenu et préparé à combattre.

J'interroge les Anglais pris dans le fort que j'ai réduit. Ils me font les mêmes réponses que ceux pris ce matin, ils ajoutent que depuis quelques jours, on a fait partir des bateaux chargés de vivres pour Chouéguen, qu'il y a peu de jours que des sauvages du côté du lac Ontario sont venus prévenir de notre marche.

Le fort que j'ai réduit, dont le plan est cy-contre, est situé par les 43 degrés, 30 minutes de latitude septentrionale au bord d'une petite rivière qui tombe dans le lac des Onneyouts et après, dans la rivière de Chouéguen.

Plan du fort Bull situé par les quarante trois degrés de latitude septentrionale, sur les frontières de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle France pris d'assaut par les Français à midi le 27 mars 1756.

(Voir ci-contre)

Je campe dans les bois avec les Sauvages qui m'avaient laissé à trois quarts de lieue du fort pris. Les Sauvages me complimentèrent sur mon succès. Ils me disent: il faut que le Maître de la vie t'aime bien, puisqu'il conserve ton monde pendant que tu as coupé la porte du fort à coups de hache. Ils ne s'oublient pas. Ils me font valoir beaucoup les 17 hommes qu'ils ont tués ou pris sur les chemins.

Le 28, à 6 heures et demie, je pars, je tiens la même route qu'en venant.

A trois heures et demie, je campe ayant fait 6 lieues $\frac{1}{2}$ d'un beau tems.

Le 29, je pars à 7 heures et marche jusqu'à 11, que je fus contraint de camper, par la grande quantité de pluie qui tomba tout le jour, où nous avons couché la nuit du 24 au 25.

Mes découvreurs reviennent le soir et rapportent qu'ils ont entendu à deux lieues derrière notre camp, à la traverse de la rivière de Corlar, plusieurs décharges de mousqueterie, ce qui me fait croire que ce sont les ennemis qui me poursuivent. Je fais faire à mon ordinaire bonne garde.

Le 30, deux sauvages de la Présentation m'annoncent leur départ pour leur village. Je veux les arrêter, mais en vain et je profite d'un moment pour écrire à Monsieur le Général très succinctement sur la prise du fort Bull et lui envoie l'interprète anglais, pour lui rendre compte des nouvelles que nous ont dit les prisonniers.

A 7 heures, je pars. A 3 heures $\frac{1}{2}$, je campe à $\frac{3}{4}$ de lieue plus bas que la chute de la chute, ayant fait 6 lieues $\frac{1}{4}$. Le tems est beau.

Le 31, à 6 heures je pars. A 3 heures $\frac{3}{4}$, je campe ayant fait 8 lieues, d'un beau tems. Il y eut comme les jours précédents, des difficultés incroyables pour le transport des blessés, dans les montagnes, les brancars étant rompus à chaque instant, par les chutes que faisaient les porteurs.

Avril

Le 1er. A six heures $\frac{1}{2}$, je pars d'un tems de pluie et de neige fondue. A 11 heures $\frac{1}{2}$, je campe où nous avons couché le 21, en allant, ayant fait environ

trois lieues dans des chemins remplis d'eau, ce qui fatigua extrêmement les hommes surtout les troupes de terre.

A 1 heure, je fais partir un Canadien et 6 sauvages pour aller à la Baye de Nia8euré. J'écris à l'officier qui doit y avoir conduit les batteaux, que je ne tarderai pas à y arriver et que je ne doute pas qu'il n'y soit parce qu'en cas de changement j'en aurais été informé par un courrier qu'on m'aurait expédié de la Présentation.

Le 2. De la neige tout le jour et tems froid. Je pars à 7 heures et campe à 4 après avoir fait six lieues dans la route qui conduit à la Baye de Nia8euré.

Je suis court de vivres. Les sauvages et une partie des troupes ne mangent que du cheval, pris à l'ennemi et ces derniers très fatigués. Deux Iroquois partent pour aller faire des prisonniers du côté de Corlar.

Le 3. Je pars à 7 heures. A une heure, les courriers que j'avais envoyés à la Baye de Nia8euré arrivent. Ils rapportent qu'il n'y a point de batteaux et qu'ils n'ont rencontré personne.

A 2 heures. J'arrive au bord de la Baye et ne trouvant point de batteaux, j'emploie mon détachement à faire des cajeux pour traverser la rivière et me rendre par terre à la Présentation.

Comme je manque de vivres pour nourrir mon détachement, je prévins les sauvages que j'achèterai leurs chevaux pris aux Anglais, lorsque nous serons à l'autre bord de la rivière.

J'ai fait 6 lieues dans de très beaux chemins en suivant presque toujours le bord de la grande rivière que je vis remplie de chutes et rapides, depuis 9 heures du matin jusqu'à mon arrivée à la Baye Nia8euré. A 4 heures, j'aperçois 9 voilles qui ont le cap sur nous, je les fais reconnaître par un officier qui me rapporte que ce sont les secours que nous attendons, ce qui excite la joye dans le camp. Les Français et Sauvages la font éclater par plusieurs cris de Vive le Roi. Ils avaient senti comme moi, que nous n'arriverions à la Présentation, qu'après bien des peines pour nous et des risques pour les blessés.

On laisse la construction des cajeux et chacun fait sa cabane pour passer la nuit. A 5 heures, les batteaux arrivent conduits par 55 hommes, commandés par un capitaine et un lieutenant du régiment de Béarn, guidé par l'interprète sauvage du fort Frontenac, d'où ce secours partait. M^{re} de Cournoyer et de Richerville, que j'avais renvoyés malades à la Présentation le 14 mars, étaient sur ces batteaux et me joignirent.

Je fis distribuer un jour de vivres à tout mon détachement.

Le 4. Le détachement de Béarn partit pour le fort Frontenac avec 4 jours de vivres, pris sur ceux que j'ai reçus, ayant consommé ceux qu'il avait eus à Cataracouy, d'où il était parti depuis 9 jours.

Ils me laissent 5 batteaux pour 361 hommes, ce qui n'étant pas suffisant pour les conduire par eau à la Présentation, je consulte les guides sur la route qui nous reste à faire par terre, ils me disent qu'il y a 30 lieues de chemin; qu'il faut six jours pour le faire, parce que le chemin est très mauvais et marécageux.

Plusieurs officiers sont d'avis que je prenne les devants par eau, pour me rendre à la Présentation, d'où j'enverrai des batteaux aux détachements qui coupera la langue de terre du fond de la Baye Nia8euré à Toniata.

J'accepte ce parti. J'arme un bateau de 15 bons Canadiens, je fais embarquer dans les quatre autres les malades, blessés et estropiés, sous les ordres de

deux officiers et je remets la conduite du détachement à M. de-Montigny et après qu'il s'est mis en route par terre, je pars aussi par eau.

A 3 heures, je joins le détachement de Béarn, que le gros vent contraire oblige de camper à la Pointe de la Baye de Nia8euré.

Mon bateau fourni de monde, au fait de la navigation, gagne de l'avant, malgré la force du vent et, à 4 heures, je rencontre 14 bateaux qui viennent au devant de moi. Le conducteur me remet trois lettres de Monsieur le Général des 16, 18 et 20 mars, par lesquelles il répond à celles que j'avais eu l'honneur de lui écrire et dont j'ai ci-devant parlé et m'annonce les secours qu'il m'envoie pour mon retour à Montréal.

Je donne ordre au conducteur d'aller joindre le détachement qui doit arriver après demain, entre la rivière et la Baye de Toniata. Comme ces bateaux ne sont armés que de trois hommes, ils ne peuvent me suivre.

Le vent force, ils sont obligés de mettre à terre. La neige tombe en abondance. Le temps est froid, le vent fort, ce qui agite le lac Ontario de façon que je ne puis arriver dans le havre de l'isle aux Chevreuils, qu'à six heures du soir, après avoir fait 8 lieues, sçavoir 3 lieues $\frac{1}{2}$ de Baye et le reste du lac. Il pleut toute la nuit et le gros vent continue.

Le 5. Je reste campé, parce qu'il vente gros nord et le 6 le conducteur des bateaux me joint à 6 heures du matin. Je lui réitère l'ordre de se hâter pour aller prendre le détachement à la Baye de Toniata.

A 6 heures $\frac{1}{2}$, je pars. Je double avec peine la pointe du sud de la rivière Cataracouy, le vent étant au nord et fort.

A 2 heures, j'arrive à la baye de Toniata. Je trouve M. de Montigny campé avec le détachement qui était excédé de fatigue. Je lui apprends que les bateaux le joindront dans la nuit. Je continue ma route avec hâte d'être à la Présentation pour envoyer des rafraichissements au détachement.

A 10 heures $\frac{1}{2}$, j'arrive au fort. A 11 heures je fais partir un canot bien armé avec du lard et du pain pour le détachement. Je prends des arrangements avec le garde magasin afin d'avoir pour trois jours de vivres à donner au détachement, pour son retour à Montréal. Il neige tout le jour.

Le 7. Il tombe de la neige et pluye tout le jour. A midi le détachement arrive. Je fais délivrer les vivres pour notre retour à Montréal.

Le 8. Le Sauvage du Sault blessé, lorsque le fort sauta, mourut.

Je forme un parti des Sauvages de mon détachement et l'envoie à la découverte à Chouéguen.

A 5 heures, je pars faisant l'avant-garde. Je laisse M. de Montigny pour faire l'arrière garde.

A 8 heures, j'arrive à la première maison des Cèdres où je couche.

Le 9. Je pars de grand matin et arrive à Montréal à 3 heures après-midi, avec tous les Français, à l'exception de ceux qui étaient dans un bateau, qui s'est cassé en sautant les rapides des Cèdres, sans que personne se soit noyé.

Les Sauvages vont à leur village, suivant leur coutume.

Je rends compte à Monsieur le Général de la campagne et je ne suis pas peu satisfait de son approbation à la conduite que j'ai tenue et à la manœuvre que j'ai faite, en exécution de ses ordres.

Les 10 Iroquois du Sault St Louis qui m'ont laissé le 2 mars, à la nouvelle de la prise du fort Bull, ont été à Chouéguen, d'où ils ont amené trois prisonniers.

Les 4 Iroquois qui m'ont laissé le 16 mars pour aller à Chouéguen en ont amené deux prisonniers.

Les 4 Algonquins qui m'ont laissé le 18 mars pour aller à Chouéguen en ont amené 3 prisonniers.

Les 9 Iroquois qui m'ont laissé le 20 mars, pour conduire à la Présentation le Nontagué, ont été après à Chouéguen et en ont amené deux prisonniers.

Les 4 Sauvages de la Présentation qui m'ont laissé le 21 mars pour aller à Chouéguen en ont amené deux prisonniers.

Les 2 Iroquois qui m'ont laissé le 2 avril pour aller à Corlar en ont amené un prisonnier.

Le parti de sauvages que j'ai formé le 8 avril pour aller à la découverte à Chouéguen en a amené 10 prisonniers.

Les sept petits partis de sauvages qui se sont formés de mon détachement, depuis le 2 mars jusqu'au 8 avril, ont amené à Montréal, comme il est mentionné cy-dessus 23 prisonniers.

Cy	23	
Il a été sauvé dans le fort Bull:			
Caporal	1	}	5
Soldats	2		
Charpentier	1		
Femmes	1		
On a pris sur le Portage,			
conducteur des bateaux	1	}	3
nègres	2		

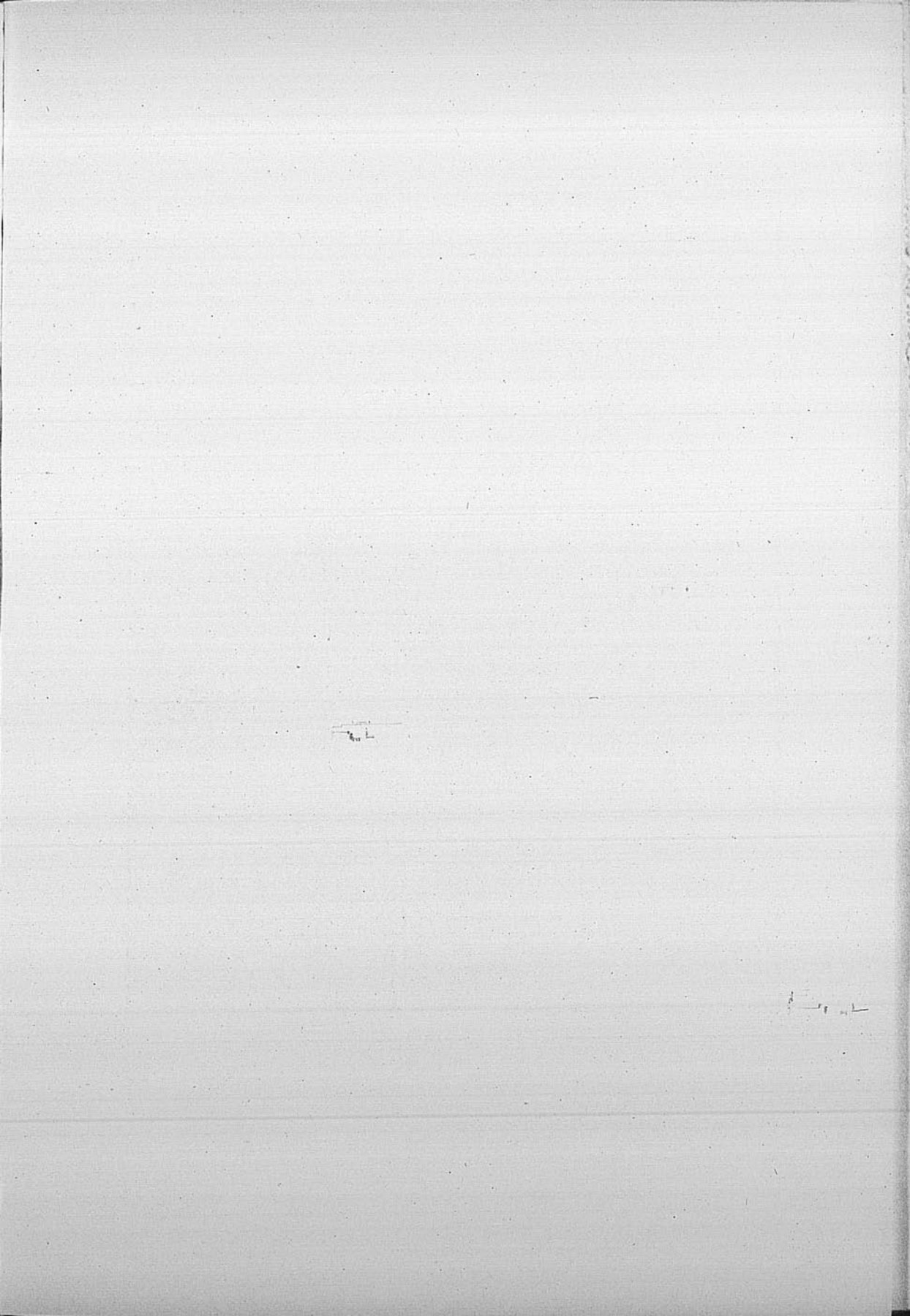
31 Prisonniers.

On a pris sur le Portage à la sortie qui se fit du fort Williams pour secourir le fort Bull.

De l'autre part		}	31 Prisonniers
Officiers de Milice	1		
Soldats	3		
			4
			35 Prisonniers

Le nombre des morts		}	105
Du côté des Anglais est de			
70, scavoir			
A la sortie du fort Williams	13		
Canoteurs qui n'ont pu entrer dans le fort et que les sauvages ont tués dans les bois	6		
Tués dans le fort Bull	51		
	70 Morts		

Comme par les observations que j'ai faites sur la route que j'ai tenue en allant et en revenant, je corrige la carte que j'avais faite en partant de Montréal, sur le



REINVOIS.

- | | |
|---------------------------|--|
| A. fore la Resurrection. | 5. Hurons (fut). |
| B. fore Williams. | 6. Palatin. |
| C. fore Bull. | 7. fore hinter. |
| D. fore Chouiquen. | 8. Chateaux. |
| E. fore Ontario. | 9. Rapides. |
| F. fore frontenac. | 10. Isles aux Charreils. |
| G. Village Onoyotte. | 11. Presq. ile de St. Pierre. |
| H. Village Kaskassias. | 12. La Gallee. |
| I. Village des Anonoguis. | 13. L'agrande Isle. |
| K. Les Isles Onoyottes. | 14. Toniatas. |
| L. & des Onontaguos. | 15. Les mille Isles. |
| M. & Chouiquen. | 16. Isles Bochoira. |
| N. Baye de Gogogonius. | 17. Isles Laforest. |
| OO. Marais. | 18. Isles aux Citroux. |
| P. & Auchitoe. | 19. Isle de la fane p
perdue. |
| Q. & petite fanier. | 20. Les Isles au Galop. |
| V. & grande fanier. | 21. Isle au Renard. |
| R. & de la planche. | Longue de 1/2 lieues. |
| S. & au Sarril. | 22. Pays des 5 Nations. |
| T. & au Sable. | 23. Chute. |
| X. & à M. le comte. | 24. Côte de Toronto. |
| Y. Baye St. Pierre. | 25. Baye de Quinte. |
| 1. Baye de Toniatas. | 26. Isle de Quinte. |
| 2. Les Tchouiquen. | 27. R. de Quinte. |
| 1. & Chouagouy. | 28. Les Ontario. |
| 2. & Nigahougoha. | o. Endroits où auroit
le détachement. |
| 3. Chute de 60 pieds. | |
| 4. & d'Yves. | |

Carte

De la Route qui
fait le détachement
françois qui a pris la fore
Bull. le 27. Mars 1756.
Presq. à Fortines jay M.
de Seey, commandant
ledit détachement.



rapport de Ou8atory, Onneyout établi à la Présentation; j'en remets ici une nouvelle qui est plus exacte.

Le commandant du fort se nommait Bull, d'où cet entrepôt avait pris le nom. Il était lieutenant au régiment de Shirley et se défendit avec toute la bravoure possible et l'intrépidité que j'ai toujours remarquée aux officiers anglais. Je lui fis dire par deux fois que s'il voulait se rendre, je lui ferais un parti convenable, mais il n'en fut que plus ardent à se défendre et ne fut tué que lorsque la porte du fort tomba, voulant encore en défendre l'entrée.

Je fis mettre son corps à l'écart pour le faire inhumer, mais lorsque le fort sauta, il fut mis en pièces et dispersé de même que les autres, ce qui fit que je ne pus les faire inhumer ni savoir au juste le nombre des morts. Celui que j'ai porté sur l'état est suivant le rapport des prisonniers et l'estime que j'en fis pendant l'action.

RENVOIS

A. Fort la Présentation	5 Burnett field
B. Fort Williams	6 Palatin
C. Fort Bull	7 Fort Hunter
D. Fort Chouéguen	8 Chuttes
E. Fort Ontario	9 Rapides
F. Fort Frontenac	10 Isles aux Chevreuils
G. Fort Onneyout	11 Presqu'île de Nia8euré
H. Village Kaskarorin	12 La Galette
I. Village des Onontagués	13 La grande Isle
K. Lac des Onneyouts	14 Toniata.
L. R. des Onontagués	15 Les Mille Isles
M. R. Chouéguen	16 Isles Cochois
N. Baye des Goyogouins	17 Isles Laforest
OO. Marais	18 Isles aux Citrons
P. R. Au Chicot	19 Isle de l'Enfant perdu
Q. R. Petite Famine	20 Les 3 isles au Galop
V. R. Grande Famine	21 Isle au Renard
R. R. à la Planche	longue de $\frac{3}{4}$ de lieue
S. R. du Baril	22 Pays des 5 nations
T. R. au Sable	23 Chutte
X. R. à M. le comte	24 Côte de Toronto
Y. Baye Nia8euré	25 Baye de Quinté
Z. Baye de Toniata	26 Isles de Quinté
U. Lac Tchikouagué	27 R. de Quinté
1. R. Chouegathy	28 Lac Ontario
2. R. Nigahiougoha	o Endroits où a couché le
3. Chute de 40 pieds	détachement.
4. R. Upper	

CARTE

De la route qu'a fait le détachement français qui a pris le fort Bull le 27 mars 1756.

Dressée à l'estime par M. de Léry, commandant le dit détachement.

A Montréal, le 9 février 1756.

Je n'ay point oublié, Monsieur, que vous m'avez témoigné que vous ne désiriez rien tant que d'avoir des occasions pour vous signaler; je vous en ménage une qui en vaut la peine et dont le succès vous fera beaucoup d'honneur. Je vous diré ce dont il est cas, lorsque vous serez à Montréal. Il faut que vous partiez en relais. Si tôt ma lettre reçu, j'ai donné mes ordres pour cet effet à M. de Longueuil et de faire partir avec vous les officiers que vous demanderé, mais observé qu'il faut partir de Montréal sous huit jours à compter ce jour, il me tarde d'avoir le plaisir de vous voir et de vous renouveler la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant Serviteur,

Signé VAUDREUIL.

Ne parlez de rien à qui que ce soit à Québec ni à Montréal.
A M^r de Léry lieutenant des troupes de la marine à Québec.

A Montréal, le 18 juin 1756.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire avec le journal de votre campagne et l'envoye à M. le garde des sceaux et ne manque pas de faire valloir le zèle que vous avez marqué dans cette occasion; je ne doute pas que le Roy ne vous accorde les grâces que j'ai demandées pour vous; vous devez bien juger que j'y prends un vif intérêt et que je ne serai pas peu flatté de vous les procurer.

Je connais trop votre bonne volonté et le zèle que vous avez de servir, pour que je diffère de vous employer; ainsi je vous prie de partir le plus tôt qu'il vous sera possible pour vous rendre à Montréal. J'aurai un vrai plaisir à vous voir et à vous réitérer les assurances de la sincérité des sentiments avec lesquels

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé: VAUDREUIL.

A. M. de Léry, 1^{er} des troupes de la marine à Québec.

JOURNAL DU SIÈGE DU FORT DE CHOUÉGUEN, APPARTENANT AUX
ANGLAIS, SCITUÉ DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE PAR
LES 43 DEGRÉS, 45 MINUTES DE LATITUDE, PRIS
PAR LES FRANÇAIS LE 14 AOÛT 1756

Les avantages que nous avons eus depuis le commencement de l'année, tant sur la rivière de Chouéguen que sur le lac Ontario, les nouvelles fréquentes que recevait M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général de la Nouvelle France, des mouvements que faisaient les Anglais dans cette partie où ils avaient formé une marine, capable de faire la loi sur le lac Ontario et de leur faciliter la réduction des forts de Frontenac et de Niagara, déterminèrent ce général au mois de juin à faire le siège de Chouéguen, entreprise qu'il n'avait point perdue de vue depuis son arrivée en Canada, comme il est facile de le voir, en se rappelant la prise du fort Bull, le 27 mars, où étaient les entrepôts de l'ennemy et les différens corps de troupes canadiens et sauvages qu'il avait fait marcher de ce côté là, pour arrêter l'ennemy dès l'hiver et le printemps, et les autres manœuvres qu'il avait faites, pour détourner les cinq nations iroquoises de prendre le parti des Anglais.

La réussite de l'expédition contre Chouéguen dépendait que l'ennemi n'y envoyât point de secours trop considérables.

Pour nous en garantir, il fallait qu'il n'eût aucune connaissance de notre marche et c'est à quoi Monsieur le Marquis de Vaudreuil réussit par cette sagesse qui l'a toujours accompagnée avec succès, dans ses Gouvernemens.

Le 12 juillet, l'artillerie et les munitions de toutes espèces étaient en marche pour le fort Frontenac à la Baie de Niaëuré, où était le rendez-vous, sans que l'on scût le projet de la réduction de Chouéguen. Monsieur le Marquis de Vaudreuil ayant paru n'avoir d'autre dessein que d'approvisionner nos forts sur l'Ohio et le lac Ontario et Erié.

M. Bigot, intendant de la Nouvelle France, était venu à Montréal pour accélérer ces envois et donner ses ordres pour que rien ne manquât à l'expédition.

Le 15 du même mois, M. Rigaud de Vaudreuil, gouverneur des Trois Rivières, partit de Montréal pour se rendre à la Baie de Niaëuré prendre le commandement des troupes détachées de la Marine des Canadiens et des sauvages, en former un corps d'environ 1700 hommes, destinés à favoriser le débarquement des troupes de terre et de l'artillerie, aider aux préparatifs du siège et poser ensuite un camp d'observation entre la chute de la rivière Chouéguen et le fort, aux fins d'empêcher les secours d'entrer dans la place, pendant que les troupes de terre en feraient le siège.

M. le Marquis de Montcalm, maréchal de camp, qui était à St Frédéric en devant revenir pour prendre le commandement en chef de l'armée, destinée pour l'expédition de Chouéguen.

Quoique M. Rigaud de Vaudreuil fit toute la diligence possible, les vents contraires le retardèrent et il n'arriva à la Baie de Niaëuré que le 27 juillet, où il trouva un camp de 200 hommes de troupes de terre, 600 de la colonie et 100 sauvages.

À son passage à la Présentation, il avait invité les sauvages de Chouegathy à le suivre, tous lui avaient promis de le joindre incessamment.

Dans une conférence que M. Rigaud de Vaudreuil eut avec M. de Comble,

qui venait de reconnaître le fort de Chouéguen, cet ingénieur l'assura qu'il était mal scitué et ne nous arrêterait pas longtemps.

Deux officiers des troupes détachées de la Marine partirent pour conduire au fort Frontenac 52 bateaux pour le transport des troupes de terre et de l'artillerie. M. de Comble s'embarqua avec eux pour aller rendre compte à M. le Marquis de Montcalm, qui était arrivé au fort Frontenac, des observations qu'il avait faites à Chouéguen.

Le 28, il arriva 55 Abenakis à Nia8euré.

M. de St Luc, officier des troupes détachées de la Marine, partit avec 60 Français et 100 Sauvages pour aller à Chouéguen faire des prisonniers.

M. Rigaud de Vaudreuil ordonna la construction des fours nécessaires pour l'approvisionnement de l'armée, d'un magasin et d'un hospital.

Le 29 et le 30, rien de nouveau.

Le 31, le bataillon de la Sarre arriva dans 44 Bateaux.

Aoust

Le 1er, deux officiers des troupes détachées de la Marine partirent pour conduire au fort Frontenac les 44 bateaux, dans lesquels était venu le Bataillon de la Sarre.

Le 2, il partit 3 bateaux pour aller de Nia8euré au fort Frontenac chercher des vivres.

A 9 heures du matin M. de St Luc qui était parti le 28 juillet pour Chouéguen, arriva sans avoir pu remplir sa mission, les ennemis ne sortant point de leurs forts.

A 4 heures du soir, M. Bourquinville aide de camp de M. le Marquis de Montcalm arriva.

A 8 heures, des sauvages dirent avoir vu à l'isle au Galop deux barques de 40 bateaux anglais. MM. de Villiers St Luc et Léry partirent pour aller à eux, avec 50 Français et 100 Sauvages. M. de Bourquinville fut volontaire dans ce détachement.

Le 3, à 8 heures du matin, le détachement qui avait été à l'isle au Galop, aux Anglais que les Sauvages avaient dit y avoir vu, arriva après avoir fait le tour de deux des dites isles, sans avoir rien aperçu.

Le 4, six fols avoines arrivèrent à Nia8euré. Ils voulaient aller à leurs villages, disant être mécontents, on les arrêta par de la porcelaine.

Le 5, cinq Abénakis qui avaient été à Chouéguen, pour y faire un prisonnier furent de retour sans l'avoir pu faire.

A 8 heures du soir, on scût à Nia8euré que l'armée était partie du fort Frontenac le 4 au soir.

Le 6, à huit heures du matin, M. le Marquis de Montcalm arriva. A 11 heures, il assembla MM. le lieutenant colonel du Bataillon de la Sarre, l'ingénieur, M. Rigaud de Vaudreuil et les principaux officiers des troupes détachées de la Marine, à qui il demanda avis sur ce qu'il avait envie de laisser l'artillerie à Nia8euré pour ne la point exposer et que lorsque l'investiture des forts de Chouéguen serait faite, on la ferait marcher.

Messieurs les officiers des troupes détachées de la Marine lui représentèrent que cette manœuvre retarderait trop cette expédition et la ferait peut-être manquer, vu que les vents du large qui régnaient alors pourraient empêcher pendant plusieurs

jours les bateaux de naviguer sur le lac, que le plus sûr était de faire suivre l'artillerie avec l'armée et qu'au surplus, dans un besoin, on la laisserait dans la rivière à la Famine, à 5 lieues de Chouéguen, d'où il serait plus facile de la tirer en diligence que de la Baye de Niaëuré.

M. le Marquis de Montcalm adhéra à ce sentiment et donna ses ordres en conséquence. Il se détermina aussi à faire partir M. Rigaud de Vaudreuil avec un détachement de troupes détachées de la Marine, de Canadiens et de Sauvages pour aller prendre poste à trois lieues de Chouéguen à l'ance aux Cabanes, y attendre les troupes de terre et l'artillerie, afin d'y favoriser leur débarquement. Le départ en fut fixé après l'arrivée du Bataillon de Guyenne.

Le 7, à 8 heures du matin, le Bataillon de Guyenne arriva et une partie de l'artillerie.

Quelques Sauvages partirent pour aller faire des prisonniers à Chouéguen.

Le 8, M. Rigaud de Vaudreuil partit à 8 heures du matin, pour aller prendre poste à l'ance aux Cabanes, avec un détachement composé de 90 soldats détachés de la Marine, 300 Canadiens et 150 Sauvages. Il fit plusieurs haltes dans le jour pour n'arriver que la nuit et comme il n'avait que 15 bateaux, quelques canots anglais et ceux des Sauvages, il y eut 150 hommes qui firent route par terre. Les six fols avoines que l'on avait arrêtés le 4 de ce mois avec de la porcelaine partirent pour leurs villages.

Le 9, à deux heures du matin, M. Rigaud de Vaudreuil arriva à l'ance aux Cabannes il fit poser plusieurs gardes et reconnaître les environs. 150 hommes qui faisaient la route par terre ne purent arriver avec lui. Ils étaient restés à 1 L. L. derrière, les chemins n'étant pas beaux pour la nuit, étant remplis de pierres.

Le commandant de l'artillerie et un ingénieur partirent à 6 heures pour aller reconnaître le fort Ontario, escortés par un officier, vingt Français et sauvages. Il partit un courrier pour donner avis à M. le Marquis de Montcalm de l'arrivée de M. Rigaud de Vaudreuil à l'ance aux Cabannes. A huit du soir, ce gouverneur reçut une lettre du Général, qui lui annonçait la réception de celle qu'il lui avait écrite, pour lui faire scavoir qu'il était à l'ance aux Cabannes et qu'il le joindrait dans la nuit prochaine.

A 10 heures du soir, le détachement qui escortait le commandant de l'artillerie et l'ingénieur arriva; ces officiers avaient observé qu'on pouvait facilement débarquer l'artillerie à demi-lieue en deça de Chouéguen et le chemin aisé à faire dans les bois pour mener l'artillerie au fort Ontario.

M. Rigaud de Vaudreuil expédia un courrier pour rendre compte à Monsieur le Marquis de Montcalm de cette découverte.

Le 10, à deux heures du matin, Monsieur le Marquis de Montcalm arriva avec les Bataillons de la Sarre et de Guyenne dans des bateaux conduits par 4 Canadiens chacun et 12 Sauvages pour les découvertes de cette division, où était la première brigade de l'artillerie.

A 11 heures du matin M. Rigaud de Vaudreuil eut ordre de partir avec environ 400 hommes, troupes du détachement de la Marine et Canadiens et 150 Sauvages pour aller prendre poste à l'endroit où devait se faire la descente des troupes de terre et de l'artillerie; à demi-lieue de Chouéguen, il forma un ordre de marche sur trois colonnes qui sera mis à la fin de ce journal et dont le nombre d'hommes fut augmenté, lorsqu'il fut investir le fort Ontario et passa la rivière de Chouéguen.

A 7 heures du soir, Monsieur Rigaud de Vaudreuil, après avoir fait plusieurs

haltes, arriva à l'endroit indiqué et y prit poste sur le bord du lac, dans une ance de sable, fit reconnaître les forts et mit des gardes jusqu'au fort Ontario.

A 9 heures du soir, un aide de camp de Monsieur le Marquis de Montcalm fut reconnaître si Monsieur Rigaud de Vaudreuil avait pris poste et en fut informer le général qui arriva à l'ance à 10 h^{res} avec les Bataillons de la Sarre et de Guyenne, et la première brigade d'artillerie qui se plaça entre deux feux allumés sur la grève pour cela.

Le 11, un détachement composé de troupes de terre, Canadiens et Sauvages, fut conduire les ingénieurs pour reconnaître les forts. M. de Comble fut pris par un sauvage pour un Anglais et il reçut un coup de fusil, dont il mourut un quart d'heure après.

M. le Marquis de Montcalm et le Major Général furent à la tente de M. Rigaud de Vaudreuil, où il fit assembler les officiers détachés de la Marine, qui avaient le plus de connaissance des environs de Chouéguen, pour délibérer sur les mesures à prendre pour le siège.

M. Rigaud de Vaudreuil demanda les Canadiens et Sauvages, pour en former un corps qui pût être en état, tant par sa force que sa position, d'empêcher l'ennemi de donner du secours dans les forts; que cependant il pourrait être utile au siège; qu'il commencerait par aller investir le fort Ontario, pendant qu'un détachement des troupes de terre et 100 Canadiens feraient le chemin. Monsieur le Marquis de Montcalm approuva cette disposition et donna ses ordres en conséquence, mais comme il fallait des Canadiens pour l'artillerie et les bateaux, M. Rigaud de Vaudreuil n'en eut pas le nombre qu'il pensait et partit cependant à 10 heures du matin avec 900 hommes français et sauvages. Il posa son camp à $\frac{1}{4}$ de lieue du fort Ontario, au bord d'un ruisseau; fit poser plusieurs gardes, qui faisaient une chaîne, autour du fort et une grande garde au bord du désert.

Le chemin fut poussé avec vivacité jusqu'à six arpens du désert par 150 soldats des troupes de terre et 100 Canadiens.

Un esquif sortit de la rivière et lorsqu'il eut découvert notre débarquement, il entra en donner avis. Deux barques vinrent se mettre par le travers de nos bateaux, mais le canon de douze que nous avions sur la grève les fit rentrer; deux boulets ayant donné à fleur d'eau, un traversa la chambre et l'autre la chaloupe. Le canon qu'ils tirèrent sur nos bateaux ne fit aucun effet.

Lorsque les barques furent pour rentrer dans la rivière, des Canadiens et des Sauvages, qui s'étaient embusqués le long du Lac, les fusillèrent très longtemps. Ces derniers reçurent plusieurs bordées, dont les boulets passèrent au camp de M. Rigaud de Vaudreuil, sans faire d'autres effets que d'y couper des arbres.

Le fort Ontario tira du canon et jeta des bombes qui n'incommodèrent ni les travailleurs du chemin, ni les gardes.

Les gardes que nous avions autour du fort, firent feu sur des travailleurs qui paraissaient remuer de la terre, le long de la palissade, ce qui les obligea de rentrer dans la place.

On renforça pour la nuit les dites gardes de troupes détachées de la Marine, de Canadiens et de Sauvages et il fut quelqu'un de ces derniers du côté du vieux fort de Chouéguen pour observer ce qui s'y passait.

Le 12, à la pointe du jour, les gardes qui avaient passé la nuit autour du fort Ontario furent relevées par d'autres qui les remplacèrent et on envoya 200 hommes, français et sauvages, à la Chute voir s'il était vrai que les ennemis y vins-

sent pour donner du secours dans la place, comme des sauvages l'avaient rapporté. Ce détachement fut de retour vers le soir et n'avait rien vu. Quelques sauvages qui avaient été plus loin amenèrent deux Onontagués qui sortaient du fort Chouéguen, pour aller au fort Bull porter des lettres que l'on trouva dans leurs paquets, par lesquelles on apprit que l'ennemi était effrayé du nombre d'hommes qui les attaquaient et qu'ils demandaient un secours de monde et d'artillerie.

Le gros de notre artillerie était resté à la rivière à la Famine, escorté par le bataillon de Béarn; il arriva au camp avec la dernière division de l'armée. A 11 heures du soir, on ouvrit la tranchée, depuis le lac Ontario jusqu'à 100 toises du bord du lac, ce qui forma une première parallèle. 300 travailleurs des troupes de terre y furent employés, soutenus par les compagnies de grenadiers de la Sarre et Guyenne et 3 piquets armés. Cette parallèle était sur la crête de la hauteur à 90 toises du fort Ontario, dont elle embrassait les fronts de L. et du N.

La gauche du désert appuyée sur la rivière Chouéguen et au vieux fort était gardée par 100 hommes des troupes détachées de la Marine, de Canadiens et de Sauvages, dont la besogne devait être de faire un feu continu sur le fort Ontario pour attirer sur eux celui de l'ennemi, en le détournant de la tranchée que l'on ouvrait à la droite.

Outre les Canadiens employés à l'artillerie, aux batteaux, facines et gabions, à 11 heures et demie du soir, on en fit un autre détachement de 70 pour aller à la tranchée couper les arbres qui embarrassaient pour le remuement des terres.

Soit que le bruit que faisaient les eaux du lac empêchât l'ennemi d'entendre nos travailleurs, ou qu'il voulut ménager la poudre, ils ne tirèrent point pendant la nuit, ce qui obligea le détachement de la gauche à rester dans l'inaction.

Le 13, trois piquets des troupes de terre relevèrent ceux de nuit et furent employés à élargir la parallèle et faire des chemins pour y communiquer, aussi à la construction d'une batterie de six pièces qui auraient été en état de battre en brèche le pied des pieux du fort, le lendemain matin.

Les assiégés commencèrent à tirer au jour et continuèrent pendant la journée assés lentement. Le détachement de la colonie qui occupait la gauche faisait un feu continuel qui tua et blessa du monde au travers des creneaux et attirait la plus grande partie du feu de l'ennemi sur luy.

Il y eut cette journée un homme tué et plusieurs blessés. M. Rigaud de Vaudreuil renvoya les deux Onontagués qui avaient été arrêtés avec des lettres. Il leur fit des présents et leur donna un collier, pour dire aux cinq nations d'écouter la parole de leur Père Onontio, sans quoi il leur déclarerait la guerre.

A 4 heures du soir, on s'aperçut que l'ennemi avait évacué le fort Ontario, pour se retirer dans le vieux Chouéguen; un officier des troupes détachées de la Marine, suivi de quelques soldats et sauvages, y entra et en rapporta une fiche de compagnie; on y fit marcher une compagnie de grenadiers. On trouva dans ce fort 4 mortiers à doubles grenades, des meubles et hardes, qui furent pillés. 200 hommes travaillèrent dans la nuit à la construction d'une batterie à barbette, et 100 firent la communication depuis le fossé du fort Ontario, jusqu'à lad^e batterie, qui fut placée sur le bord de l'escarpement et prenait les retranchements du vieux fort Chouéguen à revers. On prit même les piquets armés pour presser cet ouvrage.

Les soldats et les Canadiens transportèrent dans la nuit des canons du débarquement à la batterie.

Après l'évacuation du fort Ontario, le vieux Chouéguen tira du canon dessus,

y jeta des bombes, qui ne firent aucun effet; sur les 9 heures du soir, ils cessèrent de tirer. M. Rigaud de Vaudreuil fit passer la rivière à un petit détachement de son camp pour observer les mouvements qui se feraient au vieux Chouéguen.

Le 14, à minuit et demi, le vieux fort Chouéguen commença à tirer sur le fort Ontario, ce qui n'incommoda point les travailleurs de la batterie, qui se faisait avant. A la pointe du jour, neuf canons de douze que nous eûmes en batterie, commencèrent à tirer avec vivacité. Les ennemis en firent de même et jetèrent une grande quantité de bombes, obus et doubles grenades.

Il resta des Canadiens pour les besoins de l'artillerie et pour transporter à la rive gauche de la rivière, des troupes et de l'artillerie, si on était obligé d'ouvrir la tranchée au vieux Chouéguen.

A 8 heures, M. Rigaud de Vaudreuil fit passer la rivière à son détachement sous le canon du fort. Dans l'instant, les troupes qui gardaient le petit fort George l'abandonnèrent. Notre passage ne put être assez prompt pour attaquer les ennemis, dans cette retraite, le courant étant très fort et les hommes ayant de l'eau jusqu'à moitié le corps. Les assiégés tirèrent quelques coups de canon sur cette troupe qui n'eut aucun mal, étant pointé trop haut. Cependant la rivière était couverte d'hommes et la crainte des suites fit que les ennemis arborèrent pavillon blanc et envoyèrent deux officiers prier d'empêcher les Sauvages de tirer sur leurs forts, où ils n'étaient pas à l'abri. Les otages furent donnés de part et d'autre pour régler les articles de la capitulation. Ils demandaient de sortir avec les honneurs de la guerre pour retourner chez eux. Monsieur le Marquis de Montcalm leur dit qu'il exigeait qu'ils sortissent sans armes et fussent prisonniers de guerre et leur accorda jusqu'à midi pour se déterminer, mais lorsqu'ils virent le détachement de la Colonie gagner la hauteur du petit fort George, ils jugèrent que s'il s'en emparait ils ne tiendraient plus dans le camp retranché du vieux Chouéguen, où ils seraient pris à revers; ce qui les fit accepter l'offre que leur avait faite M. le Marquis de Montcalm de les recevoir prisonniers de guerre et de sortir sans armes; et on prit possession de la place, par les compagnies de grenadiers et piquets de la tranchée et 100 soldats des troupes détachées de la Marine et Canadiens.

A 8 heures du soir, M. de Villiers, capitaine dans les troupes détachées de la Marine, partit pour aller porter à M. le Marquis de Vaudreuil, les cinq drapeaux que les Anglais avaient dans la place.

On verra par l'état ci-après des vivres et munitions trouvés dans les forts et au Port, et la perte de l'ennemy.

Le 15, on fit l'inventaire de tout ce qui avait été pris à l'ennemy.

Il partit un détachement de Canadiens et Sauvages pour aller à la Chutte en observation. Les deux corsaires français qui avaient été retardés par les vents, mouillèrent à l'embouchure de la rivière Chouéguen.

M. de Léry, lieutenant dans les troupes détachées de la Marine, partit pour conduire à Montréal les officiers anglais pris dans les forts de Chouéguen.

Le 16, on commença à mettre de l'artillerie et des vivres dans les deux corsaires, arrivés la veille. Il y eut des travailleurs à démolir les forts.

Le 17, on continua les mêmes travaux que le 16. M. Rigaud de Vaudreuil fit assembler les Sauvages à qui il dit qu'il était content de ce qu'ils avaient écouté sa parole, pendant l'expédition, ils lui répondirent qu'ils n'avaient cherché qu'à le satisfaire et ne partiraient qu'avec lui.

Le 18, les corsaires pris à l'ennemy, partirent pour le fort Frontenac, on y

avait embarqué des vivres et munitions de toutes espèces et beaucoup de prisonniers.

Huit Onontaguez arrivèrent qui dirent que plusieurs de leurs chefs étaient en chemin pour venir à Chouéguen.

Un Bateau de 40 tonneaux qui était sur le chantier fut brûlé.

Le 19, vingt bateaux chargés de l'artillerie de fonte et de prisonniers partirent pour Montréal.

Dans la nuit, les grenadiers et les Canadiens coupèrent les pieux du fort Ontario et on travailla à combler son fossé.

Le 20, on mit le feu aux 3 forts et au corps de garde retranché.

Le 21, M. le Marquis de Montcalm, avec les troupes de terre et M. Rigaud de Vaudreuil, avec celles détachées de la Marine, les Canadiens et Sauvages partirent pour Montréal.

L'expédition de Chouéguen nous a coûté trois hommes et 27 qui ont été blessés très légèrement.

Les ennemis y ont perdu près de 150 hommes les Sauvages en ayant tué, qui, après la réduction de la place, voulaient s'échapper dans les bois. Leur commandant a été emporté d'un boulet de canon. Ils se sont rendus 1650 prisonniers de guerre, dont 1300 des régimens de la vieille Angleterre.

Les Français qui étaient à Chouéguen, étaient les bataillons de la Sarre, Guyenne et Béarn faisant ensemble 1100 hommes, 137 des troupes détachées de la Marine y compris les canoniers bombardiers, 1500 Canadiens et 260 Sauvages. Le tout faisant 3000 hommes, non compris l'équipage des deux corsaires.

DESCRIPTION

Des fortifications de Chouéguen

Cette place située par les 43^d, 45^m de latitude, à l'embouchure de la rivière Chouéguen ou des Onontaguez, sur le bord du lac Ontario dans l'Amérique Septentrionale, fut établie par les Anglais en 1727, qu'ils y firent la maison de pierre; présentement elle consiste en trois forts. 1^o Le fort Ontario placé à la droite de la rivière, au milieu d'un plateau fort élevé qui domine toute la campagne, ce plateau est terminé par de grands escarpements à pic, du côté de la rivière et par une pente assez raide qui commence à 90 toises du fort du côté des bois.

Ce fort était un carré de 32 toises de côté dont en face brisée par le milieu, était flanqué par un redent, placé à l'endroit de la brisure, ce qui le rendait un fort à étoile à 8 pointes. Il était fait de pieux de 18 pouces de diamètre aplanis sur deux faces ci-joints l'une à l'autre et sortant de terre de 8 à 9 pieds. Le fossé qui était autour du fort avait 18 pieds de largeur sur 8 de profondeur. Les terres qu'on en avait tirées avaient été jetées en glacis, sur la contrescarpe et en talud sur la berme. On avait pratiqué des créneaux et des embrasures dans les pieux à fleur de la terre rejetée sur la berme et un échafaud y servait de banquette pour tirer par dessus.

Les ennemis y avaient 300 hommes, 8 canons et 4 mortiers à doubles grenades.

2^o Le vieux fort Chouéguen, placé à la rive gauche de la rivière, consistait en une maison de pierres à machicoulis de bois, le tout crénelé, les murs ayant 3 pieds d'épaisseur, et entouré à trois toises de distance d'une muraille de 4 pieds d'épais-

seur et de dix de hauteur, crenellé et flanqué par deux petites maisons quarrées, à un étage. Les ennemis s'étaient retranchés depuis longtemps autour de ce fort, du côté de la campagne; mais ils avaient négligé de l'épauler du côté du fort Ontario et du Lac, de sorte qu'on le prenait presque partout à revers, quoi qu'ils eussent fait depuis l'attaque un épaulement du côté du lac, à l'angle flanqué d'une maison de l'enceinte, où ils avaient 18 pièces de canons en batterie, 15 mortiers et obusiers; mais les plattes formes étant faites pour tirer sur la campagne, ils s'en servaient en sens contraire et à découvert, au moment de l'attaque.

Au dessus de ce fort, le long de la rivière, il y avait une grande rue, bordée de maisons et hangards; en avant sur une grève étaient le chantier de construction et le port des corsaires.

3^o Le fort George placé à 300 toises du vieux fort de Chouéguen, sur une hauteur plus proche du Lac que de la Rivière, dominait ce dernier. Il était fait de pieux très faibles et mal retranchés en terre, sur les deux faces qui regardaient les bois.

Il avait un corps de garde à 200 toises du vieux Chouéguen entre le fort George et la rivière où était un retranchement à l'épreuve du canon du côté de la campagne.

ARMÉE D'OBSERVATION

POUR LE SIÈGE DE CHOUÉGUEN

Ordre de marche sur trois colonnes

Monsieur Rigaud de Vaudreuil, Général

Colonne de la gauche	Colonne du centre	Colonne de la droite
M. Chaussegros de Léry commd ^t la 1 ^{re} colonne composée de 2 compagnies de troupes détachées de la Marine et de Canadiens	M. de Ligneris commd ^t la 2 ^e colonne composée de 2 compagnies de troupes détachées de la Marine et de Canadiens	M. Coullon de Villiers commd ^t la 3 ^e colonne composée de 2 compagnies de troupes détachées de la Marine et de Canadiens
1 ^{re} Compagnie M. de Sabrevois	1 ^{re} Compagnie M. de St Ours	1 ^{re} Compagnie M. de Celoron
2 ^e Compagnie M. le Cher de l'Épervanche	2 ^e Compagnie M. St Blin	2 ^e Compagnie M. De Jourdis de Villebon
arrière garde M. de Lorimier	arrière garde M. Groschesne	arrière garde M. de la Morandière

M. de Gannes
M. de Berranger
M. de Cournoyer
M. Thibaudière

faisant fonction de major
faisant fonction d'aydes majors.

M. Lacorne St Luc, à la tête de 91 Algonquins, Nepissings, Amiquois, Mississagués et 87 Iroquois marchera à la droite de la colonne de la droite.

M. Le Gardeur de Courtemanche, à la tête de 59 Abénaquis et M. Marin avec 23 fols avoines marcheront à la gauche de la gauche.

Etat des différentes nations sauvages et du nombre qui était au siège de Chouéguen.

SÇA VOIR	
IROQUOIS	
Du Sault St Louis	18
Du lac des deux Montagnes	19
De Chouegathy	45
De St Régis	5
	} 87.
ABÉNAKIS	
De St François	21
De Bécancourt	33
De Missiscouit	5
	} 59.
Népissing	53
Algonquins	25
Amiquois	9
Missisagués	4
fols avoines	23
	} 114.
Total..... 260 hommes.	

Etat de ce qui a été trouvé dans le fort de Chouéguen

SÇA VOIR	
ARTILLERIE	
7 Canons de fonte.....	de 19, 14 et 12.
48 Canons de fer.....	de 9, 6, 5, 4, 3 et 2
1 Mortier de fonte.....	de 9 po. 4.
13 Mortiers de fer.....	de 6, 4 et 3 pouces
5 Obusiers de fer.....	de 6 et 3 pouces.
2 Pierriers de fonte	
45 Pierriers de fer	
2300 L. Poudre de guerre	
8000 L. Plomb et en balles	
2950 Boulets de différents calibres	
150 Bombes de 9 po.	
300 Idem de 6 po.	
1476 Grenades	
340 Raisins	
730 Fusils	
12 Paires Roues de feu pour affut marin.	

VIVRES

352 Boucaux biscuit de deux bariques	200 Sacs de farine
1386 Quarts de lard et bœuf salé	90 Sacs de Poix
712 Quarts de farine	11 Quarts de Riz.
7 Quarts de sel	
1 Grenier plein de farine entière	
1 Grenier plein de Poix	
33 Bœufs vifs	
15 Cochons vifs	

MARINE

1 Senaux percé pour	18 canons de..... 9
1 Brigantin percé pour	14 canons de..... 6
1 Goëlette percée pour	10 canons de 6 et de 4
1 Batteau percé pour	8 canons de..... 4
1 Batteau percé pour	4 canons de..... 2
1 Esquif monté de 12 pierriers	
1 Batteau de 40 tonneaux qui a été brûlé sur le chantier	
250 Berges	
50 Petits Batteaux.	

CAISSE MILITAIRE

3 Caisnes contenant ensemble..... 18,000 lbs

DRAPPEAUX

Deux du Régiment de Pepperell	}	d'Europe
Deux du Régiment de Shirley		
Un du Régiment de Schuyler de la colonie		

On ne saurait donner trop de louanges à l'ardeur des différens corps de troupes et au zèle de chaque officier en particulier; chacun s'étant porté à l'avancement des ouvrages, sans avoir égard aux fatigues déjà essayées.

Les habitants ou milices et les Sauvages se sont comportés avec le même zèle et ont été d'un grand secours pour les découvertes, pour harceler l'ennemi et pour lui ôter toute espérance de recevoir du secours.

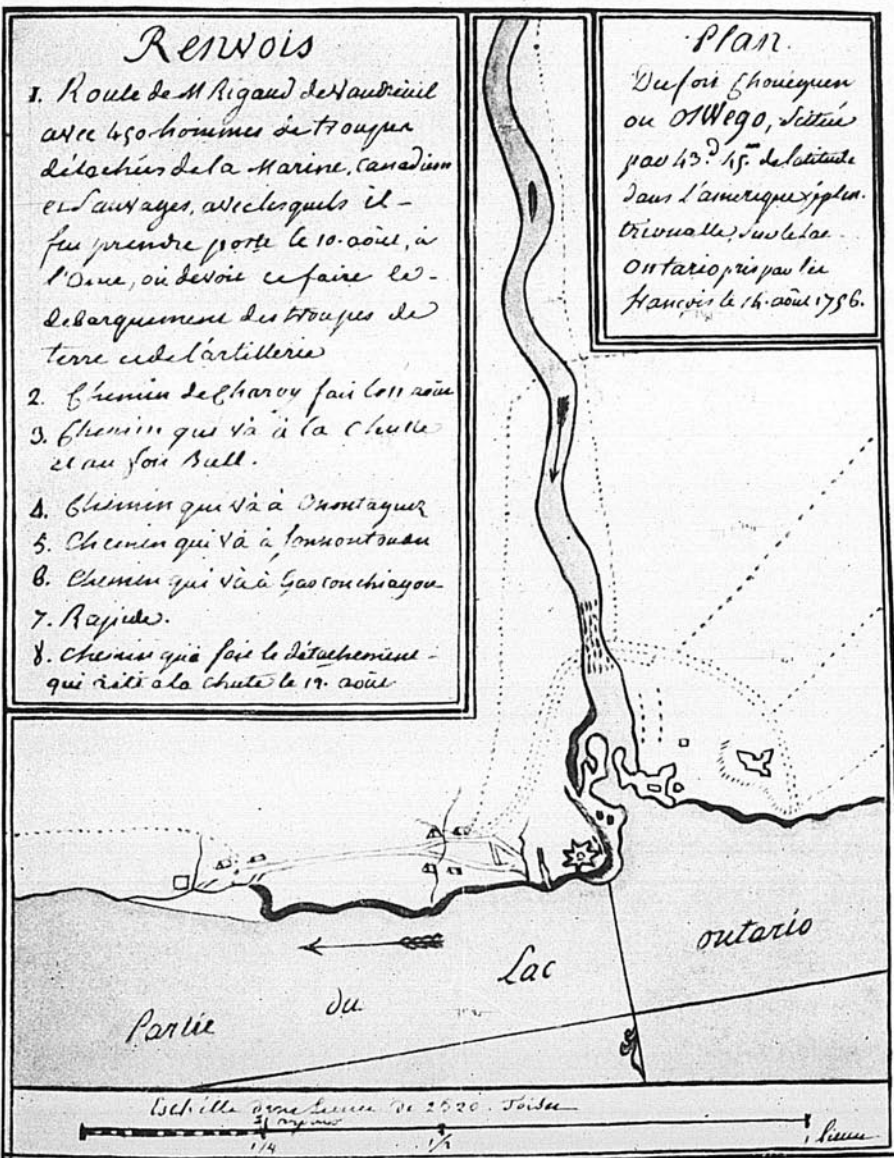
Les Anglais n'ont pas fait une longue résistance, ceux qui savent la position où ils étaient dans le vieux Chouéguen, conviendront qu'ils ne pouvaient pas faire mieux, sans courir les risques d'être enlevés de vive force.

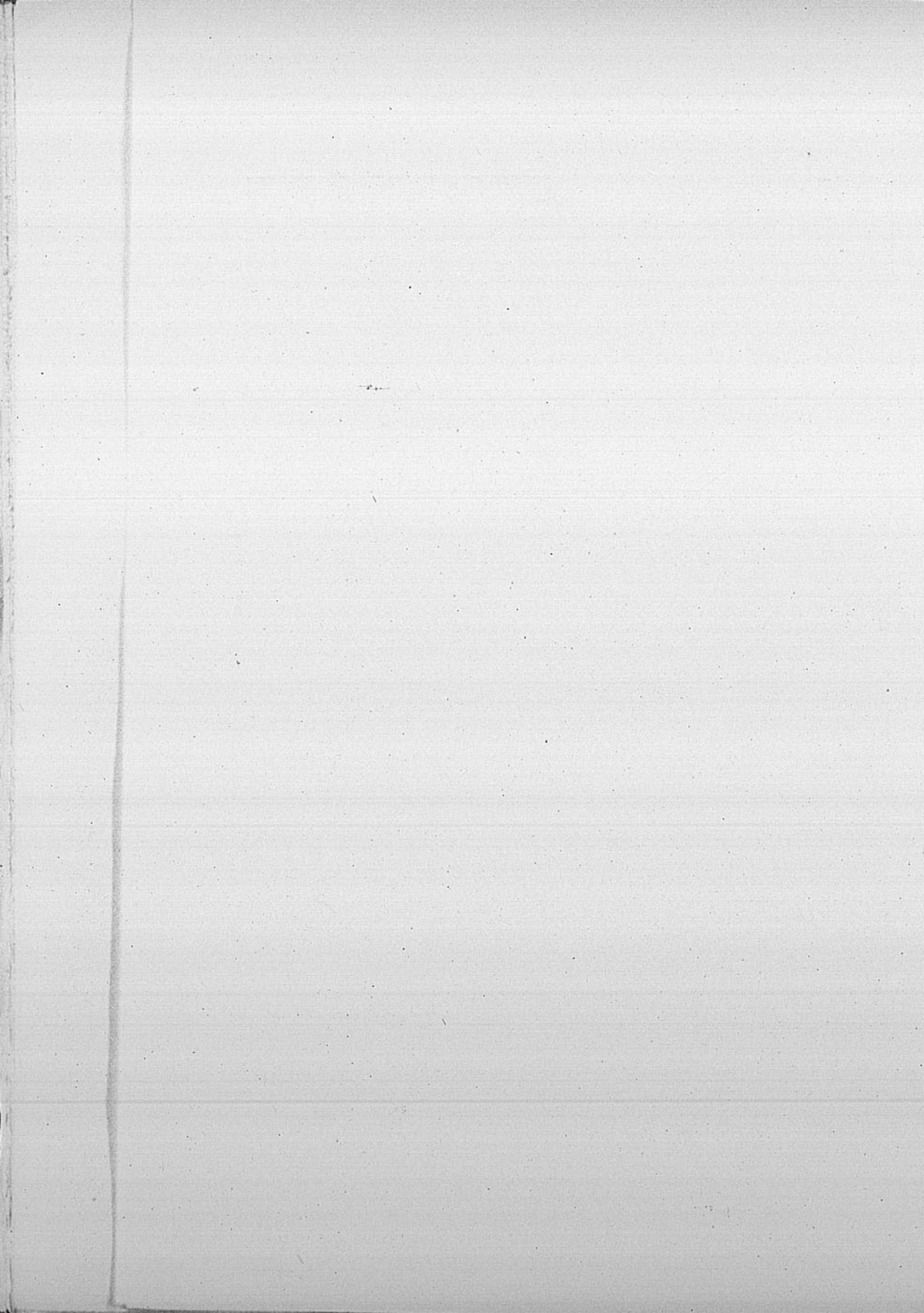
RENVOIS

1. Route de M Rigaud de l'Audreuil avec 450 hommes de troupe détachés de la Marine, Canadien et Sauvages, avec lesquels il fut prendre poste le 10. août, à l'Orne, où devoit se faire le débarquement des troupes de terre et de l'artillerie
2. Chemin de Charon fait son itin
3. Chemin qui va à la chute et au fort Bell.
4. Chemin qui va à Castagner
5. Chemin qui va à l'oumont ou au
6. Chemin qui va à Gasconchiagou.
7. Rapides.
8. Chemin qui fait le débarquement qui eut à la chute le 17. août

Plan.

De fort Choueguen ou d'Wego, situé par 45.° 15. de latitude dans l'Amérique septentrionale, sur le lac Ontario, pris par les Français le 16. août 1756.





RENVOIS

- | | |
|--|---|
| <p>A. Vieux Chouéguen composé d'une redoute crenellée avec machicoulis entourée à trois toises de distance d'un mur crenellé et un camp retranché au tour.</p> <p>B. Fort George fait de pieux.</p> <p>C. Magasin et maison.</p> <p>D. Fort Ontario fait de pieux de 18 pouces de diamètre sortant de 9 pds hors de terre ayant un fossé de trois toises de largeur par le haut et de huit de profondeur. La terre en avait été jetée en talud sur la berme et en glacis sur la contrescarpe.</p> <p>E. Parallele ouverte la nuit du 12 au 13 août, sur la crête du cotteau.</p> <p>F. Batterie de six pièces commencée le 13 août.</p> <p>G. Dépôt de la tranchée.</p> <p>H. Batterie à barbette de neuf pièces, faite la nuit du 13 au 14 août.</p> <p>I. Batterie de mortiers et obusiers commencée le 14 août.</p> <p>K. Port des vaisseaux.</p> <p>L. Port des berges et petits batteaux.</p> | <p>M. Corps de garde retranché.</p> <p>N. Chantier de construction.</p> <p>O. Embouchure de la rivière de Chouéguen.</p> <p>P. Camp des troupes détachées de la marine, des Canadiens et Sauvages.</p> <p>Q. Camp des troupes de terre.</p> <p>V. Parc d'artillerie.</p> <p>R. Ance où s'est faite la descente des troupes de terre et de l'artillerie qui avait été reconnue par les troupes détachées de la Marine et les Canadiens qui y avaient pris poste le 10 août.</p> <p>S. Gauche du fort Ontario gardée par les troupes détachées de la Marine.</p> <p>T. Passage de la rivière de Chouéguen sur 3 colonnes par les troupes détachées de la Marine, les Canadiens et les Sauvages.</p> <p>X. Droite du fort Ontario gardée par les troupes de terre.</p> <p>Y. Investiture par les troupes qui avaient passé la rivière à l'eau.</p> <p>Z. Rivière de Chouéguen.</p> |
|--|---|

RENVOIS

1. Route de M. Rigaud de Vaudreuil avec 450 hommes de troupes détachées de la Marine, Canadiens et Sauvages, avec lesquels il fut prendre poste le 10 août à l'ance où devait se faire le débarquement des troupes de terre et de l'artillerie
2. Chemin de charoy fait le 11 août
3. Chemin qui va à la chute et au fort Bull
4. Chemin qui va à Onontagué
5. Chemin qui va à Sonnontouan
6. Chemin qui va à Gascouchiagon
7. Rapide
8. Chemin qu'a fait le détachement qui a été à la chute le 12 août.

(La suite des Journaux de Léry sera publiée dans le Rapport de l'année prochaine)

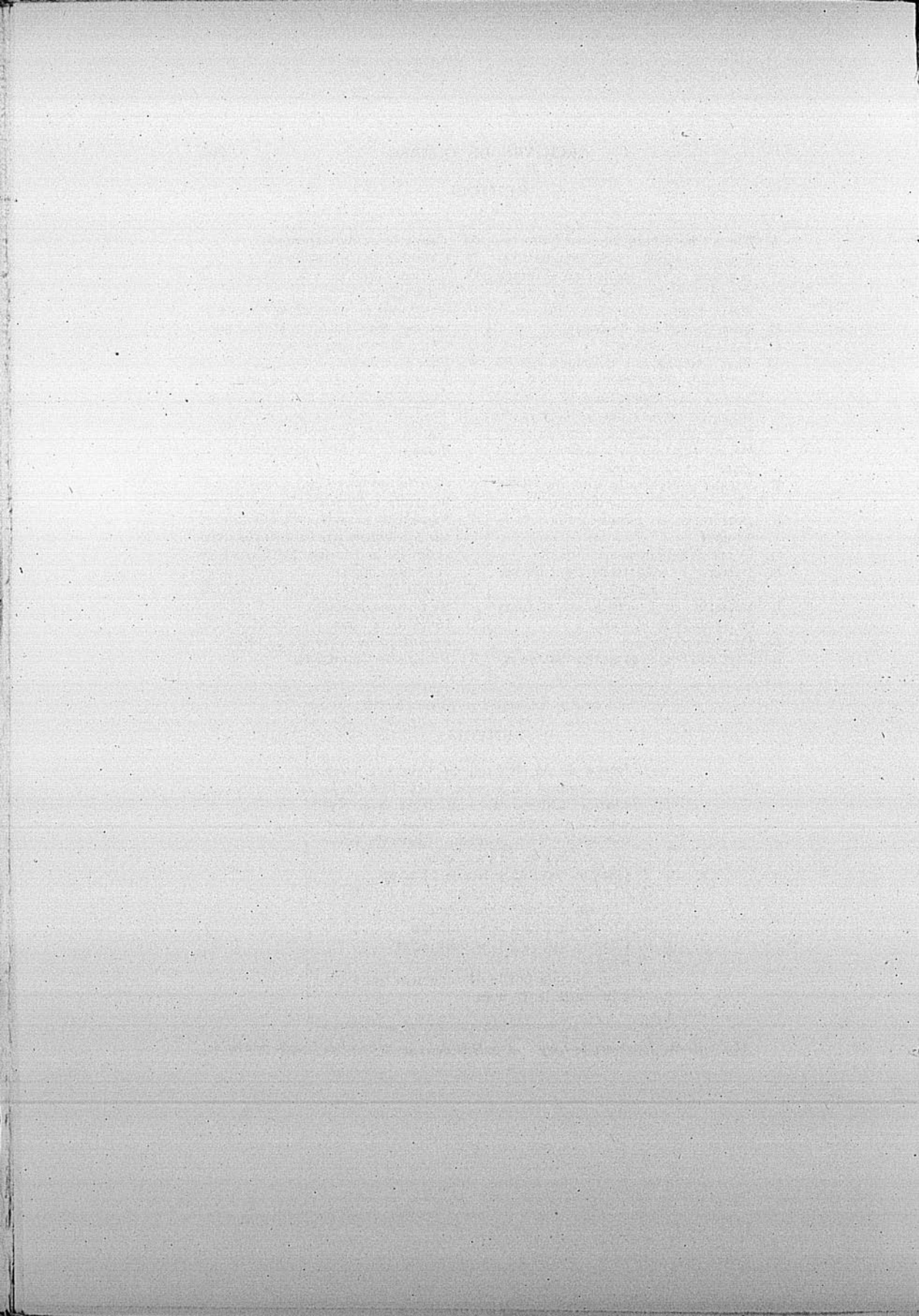


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Lettre de l'honorable M. Athanase David, secrétaire de la Province, à l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.....	III
Lettre de l'Archiviste de la province de Québec à l'honorable M. Athanase David.....	V
Le comte de Frontenac.....	1
Correspondance échangée entre la Cour de France et le gouverneur de Frontenac, pendant sa première administration (1672-1682).....	3
Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur comte de Frontenac que Sa Majesté a choisy pour gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Canada (7 avril 1672).....	3
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (16 mai 1672).....	7
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (4 juin 1672).....	7
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (5 juin 1672).....	8
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (5 juin 1672).....	8
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (5 juin 1672).....	8
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (5 juin 1672).....	9
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (24 juin 1672).....	9
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (2 novembre 1672).....	10
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (5 juin 1673).....	23
Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac (13 juin 1673).....	24
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert (13 novembre 1673).....	26
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert (16 février 1674).....	52
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (12 mai 1674).....	55
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (17 mai 1674).....	55
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert (14 novembre 1674).....	60
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (15 mars 1675).....	79
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (22 avril 1675).....	80
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (13 mai 1675).....	83
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (30 mai 1675).....	84
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (30 mai 1675).....	85
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (30 mai 1675).....	85
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (16 avril 1676).....	86
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (15 avril 1676).....	86
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (20 mai 1676).....	89
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (28 avril 1677).....	89
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (18 mai 1677).....	91
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (11 juin 1677).....	93

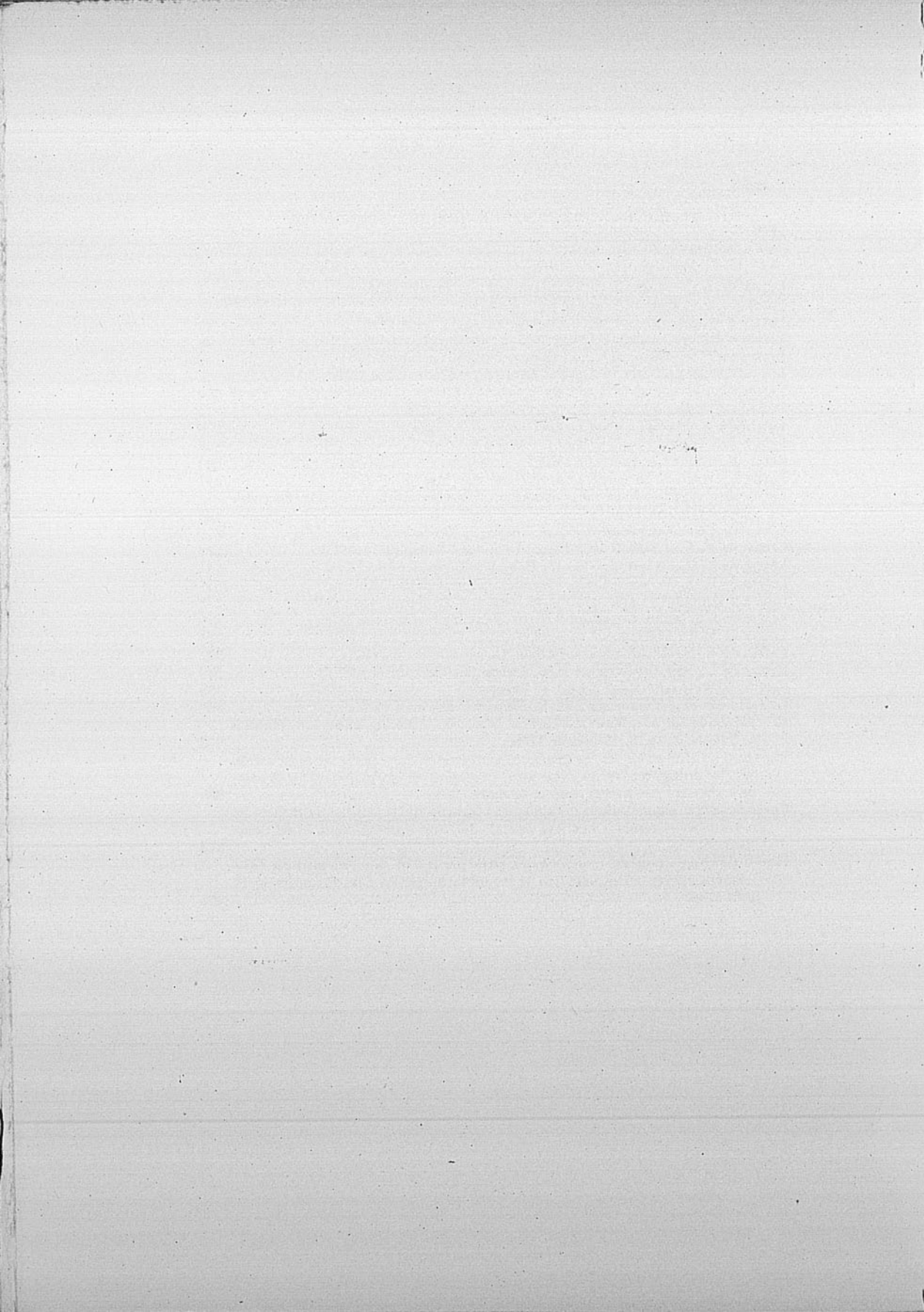
	Pages
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (20 mars 1678).....	94
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (12 mai 1678).....	94
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (24 mai 1678).....	96
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (13 juin 1678).....	97
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (26 juin 1678).....	97
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (6 novembre 1678).....	97
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (25 avril 1679).....	98
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (8 mai 1679).....	100
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (24 mai 1679).....	101
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert (9 octobre 1679).....	102
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert (6 novembre 1679).....	104
Lettre du gouverneur de Frontenac au roi (6 novembre 1679).....	108
Lettre du ministre Colbert au gouverneur de Frontenac (20 avril 1680).....	112
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (29 avril 1680).....	113
Lettre du gouverneur de Frontenac au maréchal de Bellefonds (14 novembre 1680).....	117
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert (1681).....	118
Mémoire et preuve de la cause du désordre des coureurs de bois, avec le moyen de les détruire (1681).....	120
Lettre du gouverneur de Frontenac au roi (2 novembre 1681).....	124
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre de Seignelay (2 novembre 1681)	131
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (13 novembre 1681).....	139
Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre (13 novembre 1681).....	140
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (9 mai 1682).....	141
Lettre du roi au gouverneur de Frontenac (9 mai 1682).....	141
Mémoire pour éclaircir les dispositions dans lesquelles M. le comte de Fronte- nac a laissé le Canada à l'égard des Sauvages et principalement des Iroquois (12 septembre 1682).....	141
Ludger Duvernay.....	145
Papiers Duvernay conservés aux archives de la province de Québec.....	147
Lettres de Siméon Marchessault, exilé politique en 1838.....	252
Lettres de P.-N. Pacaud et du docteur B. de La Bruère, prisonniers.....	258
Le Père Jean-Pierre Aulneau.....	259
Lettres du Père Aulneau.....	261
Lettre du Père Aulneau à sa mère (10 octobre 1734).....	261
Lettre du Père Aulneau, sans indication d'adresse (10 octobre 1734).....	264
Lettre du Père Nau, missionnaire au Canada, au R. P. Richard, provincial de la province de Guyenne, à Bordeaux (20 octobre 1734).....	267
Lettre du Père François Nau, de la Compagnie de Jésus, au Père Bonin, de la même compagnie (2 octobre 1734).....	269
Lettre du Père Aulneau à sa mère (29 octobre 1734).....	270
Lettre du Père Aulneau au Père Faye, de la maison professe de Bordeaux (29 octobre 1734).....	271
Lettre du Père Nau à madame de La Touche Aulneau, mère du Père Aulneau (29 octobre 1734).....	272
Lettre du Père Faye à madame Aulneau, mère du Père Aulneau.....	273
Lettre du Père Aulneau au Père Faye (25 avril (1735).....	273

	Pages
Lettre du Père Aulneau à sa mère (29 avril 1735)	275
Lettre du Père Aulneau au Père Bonin (29 avril 1735)	277
Lettre du Père Aulneau à sa mère (12 juin 1735)	278
Lettre du Père Aulneau, à sa sœur Thérèse, religieuse de l'Union Chrétienne de Fontenay (12 juin 1735)	279
Lettre du Père Aulneau au Père Faye (12 juin 1735)	280
Lettre du Père Aulneau au Père Bonin (12 juin 1735)	280
Lettre du Père Nau au Père Bonin (2 octobre 1735)	281
Lettre du Père Nau à madame Aulneau (3 octobre 1735)	287
Lettre du Père Aulneau au Père Bonin (30 avril 1736)	288
Lettre du Père Besson à madame Aulneau	292
Lettre du Père Besson à madame Aulneau (18 mai 1736)	294
Lettre du Père Nicolas De Gonnor au Père	295
Lettre du Père Besson à madame Aulneau	297
Lettre du Père Magra à madame Aulneau (18 septembre 1737)	299
Lettre du Père Besson à madame Aulneau	300
Lettre du Père Du Jaunay à madame Aulneau (21 août 1738)	301
Lettre du Père François Nau à madame Aulneau (10 octobre 1738)	302
Lettre du Père Pierre de Lauzon à madame Aulneau (26 octobre 1738)	303
Lettre du Père De Gonnor à madame Aulneau (23 décembre 1738)	304
Lettre du Père Du Jaunay à madame Aulneau (28 septembre 1739)	305
Lettre du Père François Nau à madame Aulneau (12 octobre 1739)	306
Lettre du Père De Gonnor à madame Aulneau	308
Lettre du Père Besson à madame Aulneau (24 avril 1740)	309
Lettre du Père Du Jaunay à madame Aulneau (5 mai 1740)	311
Lettre du Père Nau à madame Aulneau (2 octobre 1740)	312
Lettre du Père De Gonnor à madame Aulneau	314
Lettre du Père Jean-Baptiste de Saint-Pé à madame Aulneau (12 octobre 1740)	315
Lettre du Père Besson à madame Aulneau (5 avril 1741)	316
Lettre du Père Du Jaunay à madame Aulneau (25 mai 1741)	318
Lettre du Père Nau à madame Aulneau (3 octobre 1741)	319
Lettre du Père de Saint-Pé à madame Aulneau (15 octobre 1741)	320
Lettre du Père De Gonnor à madame Aulneau (10 octobre 1741)	321
Lettre du Père De Gonnor à madame Aulneau (23 avril 1742)	321
Lettre du Père Besson à madame Aulneau (7 mai 1742)	323
Lettre du Père Nau à madame Aulneau (28 septembre 1742)	324
Lettre du Père Besson à madame Aulneau (17 mai 1743)	325
Lettre du Père Nau à madame Aulneau (17 octobre 1743)	327
Lettre du Père Dubois à madame Aulneau (16 mai 1744)	328
Lettre du Père Charles Aulneau à madame Aulneau (4 avril 1745)	329
Les Journaux de campagne de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery	331
Les Journaux de M. de Léry	334
Journal de la campagne que le Sr de Léry, officier dans les troupes détachées de la marine entretenues en Canada, a faite au Détroit en l'année 1749, par ordre de Mr le marquis de la Galissonnière, gouverneur général, dans laquelle il a fait des observations astronomiques et autres conformément à ses ordres et instructions en date du 26 mai 1749	334

Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, lieutenant des troupes, 1754-1755	348
Journal de la campagne d'hiver, du 13 février au neuf avril 1756, que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, lieutenant dans les troupes détachées de la Marine et à présent capitaine et chevalier de St-Louis, a faite en conséquence des ordres de Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour le roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane (à présent commandeur de l'ordre roial et militaire de St-Louis) aux entrepôts que les Anglais avaient formés pour se faciliter la conquête du Canada, au grand portage entre la rivière Chouéguen dite des Onnontagués qui se décharge dans le lac Ontario et la rivière Schenectady qui tombe dans la rivière d'Hudson	372
Journal du siège du fort de Chouéguen, appartenant aux Anglais, situé dans l'Amérique Septentrionale par les 43 degrés, 45 minutes de latitude, pris par les Français le 14 août 1756	395

TABLE DES PIÈCES PUBLIÉES EN FAC-SIMILÉ

	Pages
Lettre de A.-N. Morin à Ludger Duvernay (4 février 1831).....	1
Billet du chansonnier Béranger à M. Perrotin.....	17
Lettre de Ludger Duvernay à Léon Gosselin (23 août 1831).....	33
Lettre d'Isidore Lebrun à Ludger Duvernay (8 octobre 1831).....	49
Lettre de A.-N. Morin à Ludger Duvernay (8 décembre 1831).....	65
Lettre d'Etienne Parent à Ludger Duvernay (7 novembre 1832).....	81
Lettre d'Etienne Parent à Ludger Duvernay (10 décembre 1833).....	97
Lettre de Rodier à Ludger Duvernay (2 janvier 1834).....	113
Lettre de Wolfred Nelson à Ludger Duvernay (17 janvier 1839).....	129
Lettre de Chevalier de Lorimier à Pierre Beaudry (14 février 1839).....	145
Lettre de l'abbé Chartier aux réfugiés canadiens (12 mars 1839).....	161
Lettre de Wolfred Nelson à Ludger Duvernay (1er août 1839).....	177
Lettre des patriotes Marceau, Guertin, Bousquet et Hainault à Pierre Beaudry (13 septembre 1839).....	193
Lettre de Léon Ducharme à Pierre Beaudry (23 septembre 1839).....	209
Lettre de F.-M. Le Pallieur à Pierre Beaudry (25 septembre 1839).....	225
Lettre de J.-G. Chèvrefils à Pierre Beaudry (25 septembre 1839).....	241
Lettre de F.-X. Prieur à Pierre Beaudry (26 septembre 1839).....	257
Lettre d'Hippolyte Lanctot à Pierre Beaudry (26 septembre 1839).....	273
Lettre de Guillaume Lévesque à Pierre Beaudry (septembre 1839).....	289
Lettre de E.-E. Malhiot à Ludger Duvernay (2 novembre 1840).....	305
Lettre de E.-B. O'Callaghan à Ludger Duvernay (9 juin 1841).....	321
Lettre de Ludger Duvernay à P.-P. Desmarais (1er juillet 1841).....	337
Lettre de Wolfred Nelson à Ludger Duvernay (21 septembre 1841).....	353
Lettre de Ludger Duvernay à P.-P. Badeaux (8 février 1852).....	369
Carte dressée sur le rapport du nommé Ou8atory, Sauvage onneyout, établi à la Présentation, le 13 février 1756.....	373
Plan du fort Bull situé par les quarante-trois degrés de latitude septentrionale, sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-France, pris d'assaut par les Français le 27 mars 1756.....	389
Carte de la route qu'a faite le détachement français qui a pris le fort Bull, le 27 mars 1756—dressée à l'estime par M. de Léry, commandant le dit déta- chement.....	393
Plan du fort de Chouéguen ou Oswego, situé par le 43d, 45m, de latitude dans l'Amérique Septentrionale, sur le lac Ontario, pris par les Français, le 14 août 1756.....	405



INDEX

A

- Abeille, L'*, 185, 213.
Abénakis, Les, 358, 368, 374, 375, 376, 378, 380, 388, 396, 403.
Acadie, L', 5, 15, 17, 26, 47, 50, 54, 58, 59, 62, 63, 74, 78, 83, 88, 90, 95, 96, 97, 111, 128, 136, 137.
Açores, Les Iles, 10.
Agniers, Les, 38, 45, 50, 127, 337, 381.
Agniers, Le village des, 373.
Ailleboust, Le sieur d', 111, 130, 137.
Albanel, Le Père Charles, 50.
Albe, Le duc d', 223.
Algonquins, Les, 358, 376, 377, 380, 381, 392, 402, 403.
Allard, François, 148.
Allard, L'abbé, 192.
Allen, R.-L., 210.
Allioux, Le Père Vincent, 271.
Amacour, La rivière, 343.
Amérique Septentrionale, L'; 395, 401.
Ami de la religion et du roi, L', 145.
Ami du peuple, L', 159, 160, 161, 168, 170, 172, 184, 187, 199, 200, 221, 223, 227.,
Amiot, François, 235, 238, 247, 248.
Amiot, M., 165, 168, 187, 188, 192, 195, 197, 198, 205, 229, 235, 239, 241, 243, 245.,
Amiot, Thomas, 170.
Amiquois, Les, 402, 403.
Amyot, M., 207.
Andastoguez, Les, 52.
Andros, le général, 102, 108.
Ancé, M., 248.
Ange-Gardien, L', 344.
Angers, M., 166.
Anglais, Les, 337, 354, 355, 356, 357, 359, 360, 365, 366.
Anhall, Le sieur, 211.
Annales de l'agriculture française, Les, 251.
Anneau de mariage, L', 212.
Anniez—Voir Agniers.
Anse-au-Gobelet, L', 351.
Anse-au-Perche, L', 351.
Anticosti, L'île d', 78, 121, 262, 265.
Antilles, Les, 5.
Appel au peuple français, L', 197.
Aquoquas, Les, 300.
Argonautes, Les, 37.
Argus, L', 145.
Armstrong, D., 249.
Arnoldi, P., 184.
Arsenault, Philippe, 216.
Artisan, L', 248.
Ashburton, Lord, 248.
Assaregoha, 366.
Assiniboëls, Les, 273, 274, 277, 289, 291, 292.
Assiniboëls, Le lac des, 277.
Astor, John-J., 214.
Auberg, M., 220.
Aubert de Gaspé, M., 368.
Aubert de Gaspé, Philippe, 162.
Aubert de la Chesnaye, Le sieur, 10, 11, 97, 103, 107, 120, 122, 123, 136.
Aubertin, M., 180.
Aubin, M., 173.
Aubin, N., 248.
Aubry, Le sieur, 223.
Auclair, M., 234.
Aulneau Collection, The, 260.
Aulneau, Le Père Charles, 298, 314, 316, 317, 320, 323, 325, 326, 329.
Aulneau, Le Père Jean-Pierre, 259, 260, 261, 264, 268, 270, 271, 272, 273, 275, 277, 278, 279, 280, 284, 286, 287, 288, 292, 293, 294, 295, 296, 302, 303, 304, 305, 308, 309, 318.
Aulneau, Madame de la Touche, 261, 269, 270, 272, 273, 276, 278, 287, 292, 294, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 321, 323, 324, 325, 327, 328, 329.

- Aulneau, L'abbé Michel, 294, 295, 301, 309, 310, 317, 321, 323, 325.
 Aulneau, La Mère Thérèse, 279, 288, 313.
Aurore, L', 220, 221, 226, 231, 232, 234, 235, 238, 239, 245, 246, 247.
Aurore des Canadas, L', 243.
 Autelsipouns, Les, 289.
 Auteuil—Voir Ruelle d'Auteuil.
Avenir, L', 250.
 Aylmer, Lord, 160, 171.
- B
- Baby, François, 220.
 Baby, Jacques, 150, 172.
 Baby, M., 177, 203, 232, 236, 347.
 Baby (Babis), Le nommé, 366.
 Badeaux, P.-B., 251.
 Baie des Puants, La, 40.
 Baie du nord ou Baie d'Hudson, La, 121.
 Baie-Saint-Paul, La, 42.
 Baillargeon, L'abbé Charles-François, 173.
 Bailly, Honoré, 147, 154.
 Bailly de Messein, Charlotte, 251.
 Baleines, La baie des, 13.
 Baleine, Havre à la, 137.
 Barbades, L'île des, 108.
 Barbaroux, M., 182, 183.
 Barbue, La rivière à la, 342, 345, 356.
 Bardy, Le docteur, 164, 229.
 Bareil, M., 248.
 Baret, Le Père Benott, 309, 317.
 Baret, M., 323.
 Baril, La rivière au, 353, 393.
 Barlow, S.-H., 179, 182, 183.
 Barnard, Le sieur, 219.
 Baron, Le shérif, 237.
 Barron, La côte à, 205.
 Barron, Ed., 181.
 Barsalou, M., 198.
 Barter, James-C., 176.
 Barthe, J.-G., 171, 228, 250.
 Bastien, J.-O., 226.
 Baston—Voir Boston.
 Baton, Le sieur, 222.
 Bayeul, M., 369.
 Bazelle, Inley, 176.
 Bazille, Jules, 228.
 Bazire, Le sieur, 19, 44, 46, 66, 74, 76, 77, 78, 79, 97.
 Béarn, Le régiment de, 374, 379, 380, 388, 390, 391, 399, 401.
 Beaubien, Le docteur, 188.
 Beaubien, M., 160, 195.
 Beaudry, L.-J., 177, 178, 179, 186, 187, 189, 238, 239, 240, 243, 251.
 Beaudry, P., 225, 228.
 Beauharnois, Le marquis de, 285.
 Beaumont, M., 186.
 Beaupré, Benjamin, 162, 167, 190.
 Beaupré, Madame, 159, 162.
 Beaupré, La côte de, 12, 13.
 Beausoleil, Le sieur, 199, 200, 204, 207, 209, 219, 229, 235.
 Béchard, Théodore, 248.
 Beckwith, Mademoiselle, 229.
 Becquet, Le notaire, 122.
 Bédard, M., 151, 159, 170, 171.
 Bell, Joshua, 176, 184, 188.
 Bell, Matthew, 150.
 Bellanger, M., 257.
 Bellefeuille, M. de, 179.
 Bellefeuille, Le maréchal de, 117.
 Belle-Rivière, 341, 345, 348, 349, 351, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 365, 366, 368, 369, 371.
 Belleville—Voir Boucher-Belleville.
 Bellinzani, M. de, 63.
 Belouin—Voir Blouin.
 Bender, L'avocat, 189.
 Bens, Robert, 149.
 Béranger, Le chansonnier, 152, 156, 237.
 Bermudes, Les îles, 198, 199, 200, 254, 256.
 Bernières, L'abbé de, 71, 72.
 Berranger, M. de, 402.
 Bertelette—Voir Berthelette.
 Berthelette, Henry, 195, 200.
 Berthelot, Auguste, 221.
 Berthelot, B., 169.
 Berthelot, Denis, 227.
 Berthelot, J.-A., 154, 184, 185, 186, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 229, 258.
 Berthelot, Pierre, 169.

- Berthiaume, Le sieur, 223.
 Berthier, Le sieur, 123.
 Berthier-en-Haut, 348.
 Besançon, Le camp de, 55.
 Besserer, M., 165.
 Besson, Le Père, 292, 294, 297, 300, 309, 316, 323, 324, 325, 326.
 Bettez, Joseph, 174.
 Bibaud, M., 155.
 Bibliothèque de Saint-Sulpice à Montréal, La, 175, 204, 205, 212, 213, 214, 215, 217, 225, 226, 227, 228, 231, 247, 252.
 Bigot, L'intendant, 395.
 Bissons, Les, 350.
 Bistodeau, Jos., 255.
 Bizard, Le sieur, 91, 101, 106, 130.
 Bizart—Voir Bizard.
 Blouin, M., 171, 231.
 Bleury—Voir Sabrevois de Bleury.
 Bœuf, La rivière au, 346, 354, 359, 360, 366, 368, 369.
 Boileau, Andrew, 187.
 Bois, Le lac des, 259, 276, 289.
 Bois-Blanc, L'île aux, 343.
 Bois-Clerc, 336.
 Boispineau, Le Frère Jean, 266, 271, 276.
 Boisseau, M., 121, 122, 124.
 Bcivin, M., 181.
 Bonamour, Le docteur, 23.
 Bonaparte, Madame Laetitia, 173.
 Bonin, Le Père Jacques, 269, 277, 279, 281, 288, 297, 303, 304, 307, 317.
 Bonneau, F.-X., 250.
 Bonnecamps, Le Père Joseph-Pierre de, 364.
 Bonnefoux, M., 198.
 Bossange, Edouard, 191, 213, 218, 232, 242, 243.
 Boston, Le shérif, 236, 237.
 Boston, 37, 46, 52, 67, 98, 111, 128, 136.
Boston Investigator, Le, 175.
 Boucher, Le nommé, 120, 123.
 Boucher, O.-R.-L., 174.
 Boucher-Belleville, J.-Ph., 168, 170, 171, 175, 192, 193, 196, 231, 232, 238, 244, 252.
 Boucher de Grosbois, M., 247.
 Boucher de la Bruère, Le docteur, 258.
 Boucher de la Bruère, Madame, 258.
 Boucherville, Georges de, 189, 190, 193, 200, 233.
 Boucherville, M. de, 366.
 Bouchette, R.-S.-M., 176, 181, 185, 186, 197, 200, 209, 212, 214, 226, 238, 239, 245, 246, 249, 254.
 Bouchette, Madame, 212.
 Boudreau, Isaïe, 164, 166, 177.
 Boudriau, Le sieur, 179, 210.
 Bougainville, M. de, 396.
 Boulanget, M., 163, 190, 191, 192, 194, 195, 198, 246.
 Bourdages, Louis, 164, 170.
 Bourdet, Le capitaine, 10, 11.
 Bourdon, M., 195.
 Bourgeois, Le docteur G.-A., 250.
 Bourgeois, M., 189, 199.
 Bourque, M., 165.
 Bouteroue, M. de, 64, 92.
 Bouthillier, Le docteur T., 183, 185, 186, 187, 193, 209, 213, 224, 233.
 Boyvinet, Le sieur de, 29.
 Brault, J.-L., 168.
 Brechon, M., 164, 167, 169, 170, 173.
 Bretonnière, Le Père Jacques-David de la, 268, 283, 284, 285, 302, 306, 307, 314.
 Bretonvilliers, M. de, 72, 84.
 Breux, Le capitaine, 198.
 Brien, Le docteur Louis, 178, 179, 182, 193, 201, 207, 209, 215, 219, 221.
 Brienne, M. de, 133.
 Brion, L'île, 262, 265.
 Brisset, M., 239.
 Brodeur, Michel, 248.
 Broomley, Le sieur, 222.
 Brossard, L.-M., 160.
 Brousseau, Le docteur, 185, 188, 225.
 Brown, T., 177, 178, 179.
 Brucy, M. de, 68, 69.
 Brugière, Le sieur de, 42.
 Brûlé, Le fort, 387.
 Bruneau, Jean, 188, 219.
 Bruneau, T., 199, 200.
 Bruneau, M., 155, 198.

- Brunelle, Etienne, 250.
 Brush, George, 149.
Brutus (Neysmith), 211, 218.
 Bruyas, Le Père, 45, 49, 50.
 Bryant, Charles-G., 176, 179.
 Buade de Frontenac et de Palluau, Le comte Louis, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 22, 23, 24, 49, 52, 54, 55, 60, 77, 78, 79, 80, 84, 85, 86, 89, 91, 93, 94, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 104, 108, 112, 113, 116, 117, 118, 119, 120, 123, 124, 131, 138, 139, 140, 141, 142, 143.
 Buade de Frontenac et de Palluau, Madame, 84, 93.
 Buchanan, M., 237.
 Buisson, M. du, 355, 357, 358, 360, 361, 363, 365, 368.
 Buisson, La rivière du, 335.
 Buisson, Les rapides du, 335.
 Bull, Le capitaine, 386, 393.
 Bull, Le fort, 389, 391, 392, 393, 395, 399, 405.
 Buller, Le secrétaire, 189, 254.
 Bureau, Jacques, 219.
 Burke, Le sieur, 220.
Burlington Sentinel, Le, 233.
 Burnett Field, 393.
 Burns, Philip, 150.
 Bussola, M., 156.
- C
- Cabanes, L'anse aux, 397.
 Cadieux, M., 159, 199, 221, 227, 228.
 Caisse, P.-L., 174.
 Campbell, M., 207, 233.
 Campeaux, Claude, 344.
Canada, Le vapeur le, 254.
Canadian Anti-Quarian, Le, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200.
Canadian Patriot, Le, 185, 211.
Canadian Spectator, Le, 145, 148, 150, 151.
Canadien, Le, 159, 160, 161, 165, 170, 172, 174, 181, 183, 186, 197, 209, 221, 225, 226, 247.
- Canadienne*, La, 225, 226, 228, 232, 233, 235.
 Canards, La rivière aux, 343.
 Canoribats, Les, 128.
 Cap-Breton, 137.
 Cap-de-la-Madeleine, 75.
 Cap-Saint-Claude, 349.
 Carao, le sieur John, 216.
 Cardinal, M., 165, 168, 177, 200, 218.
 Carignan-Salières, Le régiment de, 3, 17, 54.
 Caroline, La, 366.
 Caron, L'abbé Ivanhoë, 146.
 Caron, M., 170, 171.
 Caron, Le juge, 186.
 Carqueville, M. de, 357, 358, 359, 363, 368, 370.
 Carrière, La rivière à la, 344.
 Cartier, Georges-Etienne, 178, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 192, 198, 205, 209, 221, 229, 231, 248.
 Cartier, Henri, 184.
 Cartier, Joseph, 248.
 Carufel, M. de, 175.
 Cascouchiagon, 335, 346.
 Cassavant, M., 179.
 Castel, C.-W., 188, 190, 193.
 Castor, La mer du, 286.
 Cataracqui (Catarakoui), La rivière, 37, 38, 39, 336, 337, 338, 347, 373, 391.
 Cataracqui, Le fort, 51, 66, 75, 390.
 Catlin, M. 191.
 Cavert, Le banc, 262, 264.
 Cayenne, 293, 294, 298, 300, 310, 316.
 Caylus, Ernest, 173.
 Cèdres, Les, 335, 336, 348, 391.
 Cèdres, La rivière aux, 343.
 Céloron de Blainville, M. de, 348, 355, 356, 369, 402.
 Chabert de Joncaire, M., 357, 358, 359, 361, 362, 368.
 Chaffers, W.-U., 179.
 Chainier—Voir Chénier.
 Chaise, Le révérend Père de la, 101.
 Chalou, Elodie.-L., 222.
 Chambly, 108, 126.
 Chambly, Le sieur de, 17, 43, 45, 46, 47, 50, 52, 54, 59, 73, 74, 78, 79, 111.
 Chambly, Le fort, 43, 136.

- Champlain, M. de, 13.
 Champlain, 13, 14.
 Champy, Ed., 220.
 Chandler, M., 179.
Chansonnier canadien, Le, 233.
 Chaon, Le Chevalier, 259, 264, 265, 266.
 Cha8annons, Les, 356, 366, 369.
 Chapeau-Rouge, 264.
 Chapelay, Le major, 46.
 Chardon, Le Père Jean-Baptiste, 285.
Charente, La, 268.
 Charest, Le notaire, 155.
Charlevoix, Le, 247.
 Charly, M., 374, 380.
 Chartier, L'abbé Étienne, 178, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 209, 210, 216, 217, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 229, 234, 244.
 Chartier de Lotbinière, Le sieur, 63, 80, 129.
 Chartrand, M., 184.
 Chasseur, Le nommé, 176.
 Chatakoin, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 368, 370, 371.
 Chatakoin, La rivière, 359, 362, 367.
 Chatakoin, Le lac, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370.
 Chatakoin (Portage), 366, 367.
 Chateauguay, La rivière, 350.
 Chaterère, M., 270, 276.
 Chats, L'île aux, 375.
 Chaudière, La rivière, 342.
 Chaumonot, Le Père Pierre-Joseph-Marie, 44.
 Chauvette, Jean, 174.
 Chaussegros de Léry, Gaspard-Joseph, 334, 335, 348, 349, 354, 359, 364, 372, 380, 393, 394, 396, 400, 402.
 Chaussegros de Léry, Madame G.-J., 353, 363, 370.
 Chaussegros de Léry, Le sieur, 213, 217, 249.
 Chauvignerie, M. de la, 366, 369.
 Chauvin, Louis-Séraphin, 159.
 Chénette, La rivière, 342.
 Chénier, M., 349.
 Cherrier, M., 180, 187, 249.
- Chesnaye—Voir Aubert de la Chesnaye.
 Chevalier, Le nommé, 370.
 Chevalier de Lorimier, M., 170, 178, 179, 187, 188, 191, 193, 196, 208, 228, 229, 239, 252.
 Chevaux, La rivière aux, 356.
 Chevreuils, La rivière aux, 346, 347.
 Chevreuils, L'île aux, 352, 353, 391, 393.
 Chevrier, G.-Et., 221.
 Chicachas, Les, 307, 314, 319.
 Chicot, La rivière au, 353, 354, 393.
 Chiniquy, M., 250.
 Choquette, M., 188, 198.
 Chouegathy, 337, 338, 373, 395, 403.
 Chouegathy, La rivière, 372, 379, 393.
 Choueguen, 142, 335, 339, 341, 346, 347, 348, 353, 354, 372, 373, 377, 378, 381, 382, 384, 385, 386, 389, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405.
 Choueguen, La rivière, 372, 389, 393, 395, 397, 399, 400, 405.
 Christian, Le sieur, 222.
 Christineaux, Les, 260, 273, 274, 277, 289, 290, 291, 292.
 Chute, La, 398, 400, 405.
 Cinq Nations, Les, 142, 337, 347, 393.
 Citrons, L'île aux, 352, 393.
 Cochois, L'île, 338, 393.
 Colbert, Le ministre, 6, 7, 8, 9, 23, 26, 52, 55, 60, 79, 80, 83, 85, 91, 93, 94, 96, 97, 101, 102, 104, 112, 117, 118, 130.
 Colbert, La grande rivière, 103.
 Colbert de Terron, M., 16, 26, 50, 74.
 Colborne, Sir John, 180, 200, 202, 208, 223, 248.
 Colmayer, M., 196, 197.
 Comble, M. de, 395, 396, 398.
 Comeau, M., 204.
 Commeault, Le notaire, J.-B., 250.
 Compagnie des Indes Occidentales, La, 7, 19, 20, 22, 23, 26, 28, 29, 59, 64, 65, 74, 76.
 Comte, M., 249.
 Comte, La rivière au, 353, 393.
 Connolly, M., 176.

- Conseil Souverain, *Le*, 4, 6, 7, 18, 21, 22, 27, 29, 34, 49, 56, 57, 60, 61, 63, 68, 80, 87, 92, 93, 95, 101, 109, 112, 114, 115, 122, 125, 126, 133.
 Consigny, Le docteur A.-P.-L., 200, 205, 212, 213, 214, 215, 216, 219, 222, 223, 225, 232.
Constitutionnel, Le, 145, 150.
 Contre-cœur—Voir Pécaudy de Contre-cœur.
 Cooper, M., 186.
 Corbière, M., 357, 369.
 Corlar, 372, 373, 384, 386, 387, 389, 392.
 Corlar, La rivière, 377, 378, 382, 385, 389.
 Cormier, Jules, 257.
 Côté, Dr C.-H.-O., 168, 176, 177, 178, 179, 181, 183, 185, 186, 187, 190, 192, 193, 194, 198, 199, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 214, 215, 218, 219, 220, 222, 223, 226, 228, 233, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 247, 252, 253, 257.
 Côté, L'avocat, 156.
 Côté, Madame, 177, 208, 253.
 Coteau-des-Cèdres, 350.
 Coteau-du-Lac, 336, 338, 350, 375.
 Coteau-du-Lac, L'île du, 347.
 Cotté, Madame veuve, 169.
 Cottin, MM., 198.
 Couillard des Ilets, Charles, 49.
 Couis, Les Iles des, 338.
 Coulon de Villiers, M., 359, 361, 363, 368, 371, 396, 400, 402.
 Courcelles, M. de, 14, 15, 17, 18, 22, 23, 47, 48, 63, 64, 65, 69, 127, 188.
 Cournoyer, M., 370, 371, 374, 378, 390, 402.
Courrier Canadien, Le, 191, 196.
Courrier de la Louisiane, Le, 213.
Courrier des Etats-Unis, Le, 211, 213, 233, 236, 238.
 Coursolle, Léandre, 148.
 Coursolles, M., 180.
 Courstock, La faille de, 244.
 Courtemanche, M. de,—Voir Le Gardeur de Courtemanche.
 Coussanis, Les, 300.
 Covington, Le fort, 220.
 Clark, M., 184.
 Cléomède (P.-B. Dumoulin), 148.
 Clément, Charles, 174.
 Clément, Léon, 174.
 Clément, Polite, 174.
Cloches de Saint-Boniface, Les, 260.
 Craig, Le sieur, 218, 219.
 Crédit, La rivière au, 339.
 Crérolin, M., 163, 165, 206.
 Crespieu,—Voir Crespieul.
 Crespieul, Le Père François de, 20.
 Cressé, M. l'avocat, 151, 185, 205, 250.
 Crevier, Frédéric, 209.
 Cuvier—Voir Rodier.
 Croix, Le lac de la, 289.
 Cummings, Le colonel, 198.
 Cushing, William, 212, 214.
 Cushman, Gustavus-G., 176.
 Cuvillier, M., 159, 173, 182.

D

- Dalhousie, Lord, 155, 165.
 Dalpé, Joseph, 211.
 Daly, Le sieur, 186, 221.
 Dame, Le docteur A.-A., 178.
 Damours, Le sieur, 65, 80.
 Daneau de Muy, M., 355, 356, 357, 368.
 Dansereau, Jos., 179, 180, 189, 190, 225, 235.
 David, Le nommé, 134.
 Davignon, Le docteur, 169, 200.
 Davis, Edgar-W., 162.
 Daymas, Le Père Jésuite, 300.
 Debartzch, Dominique, 158, 163, 164, 169, 175, 181, 183, 236, 243, 253, 257.
 Deblonfort, Le Père, 269.
 Deceron, Le Père, 270.
 Decoigne, Louis-Marc, 200, 214.
 Delagrave, M., 188.
 Delorme, J.-V., 233.
 Demain, M. de, 79.
 Demers, M., 158, 193.
 Denys, Le sieur, 13, 31.
 Denys de Vitré, Le sieur, 49, 65, 80, 106, 111, 129, 130, 137.

- Dérôme dit Descareau, Edouard, 180, 241, 242, 249.
- Dérôme dit Descareau, Edouard-Chénier, 242.
- Desaulniers, M., 174.
- Desbougés, Le Père, 329.
- Desfossés, Le sieur, 219.
- Desjardy de Villebon, M., 374, 380, 402.
- Desmarais, Le docteur, 200, 201, 209, 210, 219.
- Desmaray, Madame, 184.
- Desmaray, P.-P., 176, 177, 178, 180, 184, 187, 189, 195, 196, 198, 199, 205, 212, 228, 240, 241, 244, 249.
- Desnoyelles—Voir Fleurimont de Nozelles.
- Desourdit de Villebon—Voir Desjardy de Villebon.
- Des Rivières, M., 242.
- Des Rivières-Beaubien, Henri, 154, 156, 159, 186, 190, 237.
- Dessaullès, M., 152, 213, 219.
- Dessaullès, Madame, 192.
- Détroit, 334, 335, 342, 344, 345, 348, 349, 355, 356, 357, 358.
- Détroit, La rivière du, 343, 345.
- Deux-Montagnes, Le lac des, 40, 374, 388, 403.
- D'huberlant, Le Père, 309.
- Dickenson, Le nommé, 185, 186.
- Dieskau, Le baron de, 375, 386.
- Dionne, M., 170.
- Dindes, La rivière aux, 344, 345.
- Dindes, L'île aux, 343, 344.
- Dollier, M., 341.
- Dollier, La rivière, 346.
- Dollier de Casson, L'abbé, 35, 71, 123, 143.
- Donegani, M., 184, 188, 258.
- Doré, A., 179, 186, 195.
- Doric Club, Le, 205.
- Dorion, Eric, 250.
- Dorion, Eustache, 248.
- Dorval, M., 239.
- Dorville, Henry, 199.
- Dosquet, Mgr Pierre-Herman, 259.
- Dostie, Le notaire, 180.
- Doty, Le juge, 214.
- Douglas, A.-G., 150.
- Douglass, Le capitaine, 164.
- Doutney, Thomas, 245.
- Douville, M., 359, 369.
- Douville de la Saussaye, M., 374.
- Doyle, Le sieur, 211, 216.
- Dozois, Jean-Baptiste, 250.
- Drolet, Alexandre, 252, 254, 255.
- Drolet, Charles, 214, 215, 223, 236, 238.
- Drolet, M., 159, 163, 164, 174, 183, 187, 190, 193, 199, 200, 205.
- Drouillon, M., 366, 369.
- Drummond, M., 227, 229, 237, 243, 246, 248.
- Drummond, Madame, 243.
- Dubois, Le Père, 328, 329.
- Dubois d'Halbran, Le sieur, 213.
- Dubord, M., 161.
- Dubuisson, Le nommé, 120.
- Duchatne, L'ecclésiastique, 185, 195, 196.
- Ducharme, L'enseigne, 193.
- Duchaussois, M., 201, 203.
- Ducheny, L.-A., 174.
- Duchesnay, L.-A., 151.
- Duchesnay, L'enseigne, 208.
- Duchesnay, Philippe, 187.
- Duchesneau, Le sieur, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 113, 115, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 139, 140, 142.
- Duchesnois, Le docteur E.-N., 165, 167, 182, 183, 184, 190, 192, 193, 198, 205, 206, 208, 211, 213, 217, 222, 224, 225.
- Duchesnois, Fanny, 225.
- Dufault, Le capitaine, 255.
- Dufort, Amable, 183, 185, 187.
- Dufort, Le sieur, 158, 215, 220, 229.
- Dufort, Madame, 184.
- Dufort, T., 193, 198, 199.
- Dufros de la Jemmerais, Christophe, 290.
- Dugas, L'abbé, 208.
- Dulude, La rivière, 344.

- Du Luth, La rivière, 340.
 Du Lhut—Voir Greysolon du Lhut.
 Dumas, M., 187, 188, 191, 196, 229, 235, 236, 238, 239, 240, 241, 244.
 Dumesnil, Clément, 234, 235, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248.
 Dumesnil, Etienne, 209, 228, 229.
 Dumont, Madame, 234.
 Dumouchelle, M., 157, 173, 239.
 Dumoulin P.-B., 148.
 Dupal, M., 271.
 Dupan, M., 276.
 Duplex, M., 1.
 Duplessis, C., 241.
 Duplessis, M., 158, 180.
 Du Poleau dit Duval, Jean-Baptiste, 175.
 Dupont, Le sieur, 65, 80, 159.
 Dupuis, L'enseigne, 136.
 Dupuy, Le sieur, 91.
 Duquesne, Le marquis, 348, 349, 354.
 Duquesne, Le fort, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 369, 370, 371.
 Duquet, J., 180, 189.
 Duquette, M., 200, 218.
 Durand, Le tailleur, 186.
 Durham, Lord, 180, 182, 183, 185, 186, 189, 192, 193, 194, 198, 200, 201, 209, 213, 254.
 Durocher, Jean-Baptiste, 255, 257.
 Durocher, Ol., 158.
 Durzé, La rivière, 339.
 Du Sablé, L'enseigne, 369, 371.
 Duvernay, Adèle, 206, 243.
 Duvernay, C., 148, 149.
 Duvernay, Céline, 243.
 Duvernay, Denis, 243.
 Duvernay, Elodie, 206.
 Duvernay, Franklin, 242.
 Duvernay, Geneviève, 147.
 Duvernay, Hortense, 146, 147, 149.
 Duvernay, Madame Joseph, 147, 150.
 Duvernay, Joseph, 145.
 Duvernay, Joséphine, 243.
 Duvernay, Julie, 146, 147, 148, 149.
 Duvernay, J.-M.-C., 173.
 Duvernay, Léandre, 147.
 Duvernay, Ludger, 145 à 252.
 Duvernay, Madame M.-R. Harnois, 145, 147, 148, 152, 153, 154, 157, 189, 190, 193, 225.
 Duvernay, Napoléon, 243.
 Duvernay, Olive, 148.
 Duvernay, P.-P., 179.
 Duvernay, Reinette, 243.
 Duvernois, M., 163, 165.
 Duvert, M., 183.
- E
- Echo, L'*, 170, 171, 175, 249.
 Ecureuils, Les, 349.
 Ellice, M., 254.
 Enfant Perdu, L'île de l', 352, 393.
 Erié, Le lac, 40, 76, 102, 128, 286, 337, 339, 340, 342, 361, 366, 367, 368, 370, 395.
Estafette, L', 181, 187, 199, 208, 210, 251.
 Estrades, Le maréchal d', 17, 109, 127, 136.
 Estrée, Le maréchal d', 136.
 Evêque de Nancy—Voir Forbin-Janson.
 Evêque de Pétrée—Voir Laval.
 Ewitt (?), M., 156.
- F
- Fabre, E.-R., 160, 162, 190, 191, 196, 198, 221, 235, 237, 240, 243, 258.
 Fabre, Madame, 243.
 Famine, La rivière à la, 353, 393, 399.
Fantasque, Le, 226, 232, 233, 234.
 Faribault, M., 251.
 Fauque, Le Père, 298, 300.
 Faure, Le Père, 297.
 Fauvel, Le nommé, 120.
 Faye, Le Père, 269, 270, 271, 273, 323.
 Feathersonhaugh, M., 229.
 Fénelon—Voir Salignac de Fénelon.
 Ferrieu, Le Père, 20.
 Ferris, G.-A., 214.
 Feuilles, L'anse aux, 370.
 Fife, James, 169.
 Fife, Madame, 168.
 Filteau, Le notaire, 206.

Fils de la Liberté, Les, 206.
 Finistère, Le cap, 294.
 Fisk, Z., 180.
 Fleurimont de Noyelles, M., 374, 380, 382.
 Folles-Avoines, Les, 397, 403.
 Follin, Le sieur, 26, 42, 59, 75.
 Forbin-Janson, Mgr, 222, 229, 239, 246.
 Ford, Le sieur, 213.
 Forget du Verger, L'abbé François, 349, 364, 370, 371.
 Formont, Le sieur, 74.
 Fort-Covington, 203.
 Fortier, M., 250.
 Fortier, Pierre, 151.
 Fortier, Le docteur Thomas, 152, 153, 154, 157, 158, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 217, 218, 223, 226, 231, 236, 246.
 Fortin, M., 171.
 Fortin, Pierre, 146, 190.
 France, Le nommé, 134.
 Franchère, Benjamin, 164.
 Franchère, G., 214.
 Franchère, Joseph, 175.
 Franchère, M., 198, 247, 252.
 Frank, M., 152.
Franklin, Le, 202, 220.
 Fréchette, M., 160, 227, 233, 234.
Free Press, Le, 150.
 Frémin, Le Père Jacques, 110.
 Fridal, Le sieur, 22.
 Frontenac, Le fort, 53, 66, 76, 90, 102, 106, 107, 127, 128, 142, 143, 334, 337, 338, 340, 347, 348, 352, 377, 390, 393, 395, 396, 400.
 Frontenac, Le lac, 102, 128.
 Frontenac—Voir Buade de Frontenac.

G

Gagnon, J.-A., 177, 181, 194, 197, 198, 199.
 Gagnon, Le sieur, 222.
 Gai, Jean, 123.
 Gaillardet, F., 233, 251.
 Galette, La, 393.
 Galissonnière, Le marquis de la, 334, 348.

Gallagher, Sir Thomas, 208.
 Galops, L'île aux, 337, 351, 353, 393, 396.
 Ganacheskiagon, 35, 65.
 Ganaraské, La rivière, 339.
 Gannes, M. de, 402.
 Garceau, M., 206.
 Gariépy, M., 194.
 Garneau, Le notaire, 153, 164.
 Gascouchiagon, 405.
 Gaspé, 42, 50, 265.
 Gauthier de la Vérendrye, Jean-Baptiste, 259, 260, 286.
 Gauthier de la Vérendrye, Pierre, 259, 260, 286, 307.
 Gauthier, M., 231.
 Gauthier, Théophile, 256.
 Gauvin, Le docteur H.-A., 167, 173, 200, 203, 206, 208, 211, 212, 217, 224, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 245.
 Gauvin, Madame, 167, 188.
 Gauvreau, Etienne, 146, 150, 151.
 Gauvreau, Marie, 228.
 Gauvreau, M., 225, 235.
 Gauvreau, Le notaire Pierre, 180.
 Gauvreau, Zéphyrin, 151.
 Gay, Jessé, 233, 234.
Gazette de Montréal, La, 151.
Gazette des Trois-Rivières, La, 145, 149, 150, 151.
 Gemmesicq, Le fort, 18, 73, 79.
 George, Le fort, 400, 402, 405.
 Gérard, Georges, 184, 185, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 197, 198, 229.
 Gervais, Le sieur, 344.
 Giard, Alexis, 172.
 Giard, Le docteur Louis, 181, 182, 183, 187, 239.
 Giard, Levi, 222.
 Gibb, M., 190.
Gil Blas, Le, 191.
Girafe, La, 187.
 Giraldi, Sérafino, 156.
 Girard, H., 190.
 Girardin, Le nommé, 47.
 Girod, Amury, 159, 170, 175.
 Girouard, L'abbé Henri-Liboire, 258.
 Girouard, M., 157, 173, 185, 246.

- Glackemeyer, Damien, 232, 239.
 Glackemeyer, Félix, 249.
 Glackmeyer, Frédéric, 249.
 Glackmeyer, Georges, 232, 239.
 Glackmeyer, Mary, 232, 234, 235, 238, 239, 249.
 Glackmeyer, Madame, 249.
 Glackmeyer, M., 198.
Glaneur, Le, 175
 Gobelet, L'anse au, 337.
 Goddu, T.-H., 164, 200, 254.
 Godefroy, L'enseigne, 357, 369.
 Godefroy, Le sieur de, 17, 49.
 Goderick, M., 236.
 Gonnor, Le Père Nicolas de, 268, 286, 295, 304, 308, 314, 316, 320, 321, 322.
 Gorongouens, Les, 39.
 Gosford Lord, 172, 182.
 Gosselin, Léon, 152, 153, 155, 158, 160, 161, 162, 164, 165, 167, 168, 169, 171, 183, 233.
 Gougeon, André, 250.
 Goyougouins, La baie des, 335, 347, 354, 393.
 Graise, La rivière à la, 336.
 Grande-Ile, La, 393.
 Grande-Rivière, La, 335, 339, 341, 382.
 Grandfontaine, Le sieur de, 5, 17, 18, 43, 49, 54.
 Graham, Le nommé, 183.
 Granville, L'enseigne, 136.
 Gray, John, 152.
Great Western, Le, 211.
 Green, M., 185.
 Grenier, Le docteur L.-U., 162.
 Grenier, Philibert, 169.
 Greysolon Du Luth, Le sieur, 105, 135.
 Grignon, M., 10, 11.
 Griswold, M., 192.
 Grogan, Le major, 193, 239.
 Grosbois—Voir Boucher de Grosbois.
 Gros-Cap, Le, 343.
 Groseillers, Le sieur des, 50.
 Grosse-Ecorce, La rivière à la, 347.
 Grosse-Ile, La, 161, 352.
 Guadeloupe, La, 327.
 Guenier, Le Père, 274.
 Guérin, J., 205, 206, 208, 210, 218, 221.
 Guertin, Marcel, 216.
 Guky, M., 171.
 Guignas, Le Père Michel, 269, 278, 281, 285, 286.
 Guillemot, Eugène, 201.
 Guy, H., 181.
 Guyenne, Le régiment de, 374, 380, 388, 397, 398, 399, 401.

H

- Hagar, Jonathan, 178.
 Hall, M., 238, 239.
 Hamel, L'avocat, 157.
Harbinger, Le, 150.
 Harkin, Lines, 185.
 Harnois, Augustin, 145.
 Harnois, Marguerite, 160, 232, 233, 235, 238, 243.
 Harnois—Voir Duvernay.
 Hart, Ben., 152, 181, 186, 188.
 Hatchaway, M., 178.
 Hateriata (Le Père Nau), 283.
 Hatt, M., 198.
 Hautmenil, Le sieur de, 120.
 Head, Sir Frs.-B., 182, 223.
 Hébert, Médard, 200, 201, 209, 212, 237, 239.
 Heller, M., 192.
 Henry, La banque, 177.
Herald, Le, 180, 199, 232, 245.
 Hertel de Rouville, M., 172, 180, 205.
 Hertel, Le ruisseau, 14.
 Hervieux, M., 184, 185.
 Heurtant-Lamorandière, M., 251.
 Hoc, M., 218.
 Hogue, Jean-Baptiste, 250.
 Hollwell, Le capitaine, 208.
 Holmes, Benj., 252.
 Hôpital de Québec, L', 363.
 Hopkins, Le sieur, 222.
 Hospitalières de Montréal, Les, 44.
 Hôtel-Dieu, L', 122.
 Houlée, J.-B.-G., 191, 196.
 Howard, M., 238.
 Hillock, M., 162.
 Hinks, M., 229.
 Hindeland, 199, 200, 208, 218, 226.

Hubert, M., 171, 188, 205, 213, 222, 225, 238, 240, 252, 254.
 Hudson, La baie d', 20, 50, 136.
 Hudson, La rivière, 372.
 Hunter, Le fort, 393.
 Huot, M., 180, 208.
 Hurons, Les, 39, 44, 282, 286, 343, 345, 358.
 Huron, Le lac, 40, 130, 135, 286, 289, 339, 340.
 Hurtebise, Le camp de, 89.
 Huston, M., 248.

I

Indes Occidentales, La Compagnie des, 86, 88.
Indicator, L', 211.
 Illinois, Les, 127, 128, 143, 349.
 Illinois, Le lac des, 40, 103.
Irish Vindicator, L', 173.
 Iroquois, Les, 3, 4, 13, 14, 15, 16, 35, 36, 37, 43, 44, 52, 53, 62, 64, 65, 66, 93, 96, 102, 108, 115, 126, 128, 131, 141, 142, 143, 272, 282, 284, 358, 366.
 Islets—Voir Couillard des Ilets.
 Isoard, M., 148.

J

Jacotel, M., 205.
 Jalbert, M., 229, 235, 237.
 Jaumenne, D.-J., 167.
 Jaunay, Le Père Pierre-Luc du, 285, 301, 304, 305, 311, 316, 318, 320.
Jean-Baptiste, Le, 231, 233, 234, 235.
Jean-Paul (Amury Girod), 174.
 Jemmerais—Voir Dufros de la Jemmerais.
 Jennings, M., 152.
 Jérôme, J., 152.
 Jésuites, Les Pères, 5, 6, 14, 20, 22, 26, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 43, 48, 50, 52, 58, 59, 62, 63, 65, 66, 73, 75, 77, 78, 82, 102, 103, 105, 108, 115, 118, 130, 135, 142, 259, 260, 266, 268, 269, 271, 283, 285, 296, 314.
 Jodoin, Aimable, 177.

Johanne, Le Père la, 309.
John Molson, Le, 161.
 Johnson, Bill, 187.
 Johnson, Le colonel, 373, 377, 378, 384, 386.
 Jolliet, Le sieur, 18, 76, 121, 122, 155, 163.
 Joncaire, M. de, 355, 359, 362, 366, 369.
 Joncaire—Voir Chabert de Joncaire.
 Jones, John, 156, 221.
 Jones, M., 151, 195, 197.
 Jones, Le Père Arthur, 260.
 Jonquière, Le marquis de la, 348.
 Jonquière—Voir Joncaire.
 Jumonville, M. de, 359, 366, 371.
 Jumonville de Villiers, M. de, 369.

K

Kamopi, La mission, 309.
 Kanassagon, 362, 363.
 Kanninguen, Denis, 365, 366.
 Kaotiouak, Les, 289, 290, 291.
 Kaskarorins, Le village des, 373, 393.
 Katarakoui—Voir Cataraqui.
 Keller, Madame, 210.
 Kenté (Quinté), La baie de, 338, 339, 393.
 Kenté (Quinté), L'île de, 339, 393.
 Kenté (Quinté), La rivière de, 393.
 Kenté, La mission de, 16, 35, 36, 37, 38, 102.
 Kilistinous, Les, 77.
 Kimber, Le docteur, J.-René, 150, 151, 174, 185, 186, 198, 219.
 King, Le Père, 278.
 Kiskakouks, Les, 131, 142, 143.
 Kourou, La mission, 309, 310, 316.
 Kourous, Les, 294, 309.

L

Labadie, Louis-Généreux, 147, 148, 150.
 Labadie, Le notaire, 258.
 Labbé, L'abbé, 245.
 Laberge, M., 170.
 Labrie, M., 154, 157.
 La Bruère—Voir Boucher de la Bruère.

- Lacasse, L., 180, 189, 218.
 Lachance Evariste, 215.
 La Chesnaye—Voir Aubert de la Chesnaye.
 Lachine, 335, 349, 372, 373, 374.
 Lacombe, Le nommé, 47.
 Lacombe, Xavier, 148.
 La Corne de Saint-Luc, M., 396, 402.
 Lacroix, Le docteur André, 164, 165, 167, 168, 189, 195, 204, 258.
 Lacroix, Jos.-R., 204.
 La Fayette, Le général, 152.
 Lafayette, Le sieur, 211.
 Laffiture, M., 236.
 Lafite, Le Père, 314, 321, 322, 329.
 Laflamme, A., 185.
 Lafontaine, Adèle-B., 206.
 Lafontaine, L.-H., 152, 155, 158, 162, 167, 171, 183, 184, 186, 187, 189, 191, 220, 227, 229, 231, 232, 233, 234, 244, 245, 246, 247, 249, 250.
 Laforce, M., 366.
 La Forest, Le sieur de, 143.
 Laforest, L'île, 352, 393.
 Laframboise, A., 151, 169.
 Lagny, M. de, 42.
 Lagueux, M., 159.
 Lajoie, M., 174.
 Lajoie, Suzanne, 148.
Lajinjeolle (Marconnay), 195.
 Lalande, Le nommé, 121, 122.
 Lalemant, Le Père Jérôme, 35.
 Lamberville, Le Père Jean de, 52, 142.
 Lamorandière—Voir Robert de Lamorandière.
 La Morinie, Le P. Jean-Baptiste de, 318.
 Lamothe, Jules, 227.
 Lamothe, Madame, 169.
 Lanctot, M., 194.
 Landreau, Le Père, 284.
 Landry, Le docteur M.-A., 208, 211, 216, 222.
 Landry, M., 173.
 Landry, Michel, 212.
 Laneuville, Le Père de, 269.
 Langevin, Mgr Louis-Philippe-Adélar, 260.
 Langevin, Pascal, 147, 149.
 Langlade, M., 173, 204, 211.
 Langlais, M., 207.
 Langy, M., 374.
 Lanoix, Le docteur, 189.
 La Nouguère—Voir Tareu de Lanau-dièr.
 Laparre, M., 258.
 Lapièrre, La famille, 255.
 La Pierre, Le Père Jean-Louis, 266.
 Laporte, Joseph, 228, 229.
 Larochelle, M., 225.
 La Rochelle, 9, 11, 21, 49, 63, 74, 136, 326, 329.
 La Rocque, François, 169.
 Larocque, Jos.-T., 201.
 Larocque, Mgr, 238.
 Larocque, M., 157, 209.
 Larue, M., 191.
 Lartigue, Mgr J.-J., 221, 238.
 La Salle, Le sieur de, 36, 37, 45, 78, 84, 102, 106, 107, 108, 127, 128, 129, 142, 143.
 La Saussaye, M. de, 369, 380.
 La Taupine, Le nommé, 103, 115.
 Laterrière, M., 159.
 Latulippe, M., 197.
 Latrade, M., 173.
 Latrémouille, Hyacinthe, 170, 195.
 Latte, D., 249, 250.
 Laure, Le Père Pierre-Michel, 265.
 Lauzon, Le Père Pierre de, 266, 267, 268, 273, 277, 283, 285, 307, 308, 313, 314, 319, 324, 325, 327.
 Laval, Mgr de, 4, 25, 31, 57, 63, 66, 71, 72, 82, 101, 109, 110.
 Lavaltrie, Le sieur de, 136.
 Leber, Le sieur, 66, 69, 121, 123.
 Leblanc, Madame, 227.
 Leblanc, Ovide, 248.
 Leblanc, M., 186.
 Leblanc de Marconnay, 150, 169, 173, 181, 183, 184, 223, 227, 244.
 Le Borgne, M., 359, 369, 370.
 Lebrun, Isidore, 154, 156, 251.
 Lebrun, M., 36.
 Leclerc, François, 248.
 Leclerc, P.-E., 152, 154, 184, 189, 195, 204, 207, 212, 255.

- Lee, M., 159.
 Lefebvre, Pierre, 191, 195, 196, 197, 247.
 Leftey, M., 241.
 Legaigneur, Le sieur, 102.
 Le Gardeur de Courtemanche, M., 359, 360, 361, 368, 403.
 Le Gardeur de Repentigny, Le sieur, 130, 137.
 Le Gardeur de Tilly, Le sieur, 51, 64, 65, 80, 103, 104.
 Legault dit Desloriers, Eustache, 155.
 Le Grand Sabre—Voir Assaregoha,
 Legris, M., 196.
 Lelièvre, Henri, 257.
 Lemaltre, François, 176.
 Lemaltre, M., 188, 191, 195, 196, 197.
 Lemay, M., 158, 164.
 Lemercier, M., 368.
 Lemieux, G., 234, 239.
 Lemieux, Le nommé, 120.
 Lemire, M., 255.
 Lemoine, M., 196, 236, 248.
 Lemoult, N., 152, 154, 156.
 Lemoyne, Le sieur, 43, 51, 76, 121, 123, 124.
 Le Moynes de Longueuil, M., 348, 358, 368.
 Leprohon, Mademoiselle, 206.
 Leprohon, M., 195, 196, 197, 216, 234.
 Léry—Voir Chaussegros de Léry.
 Leslie, M., 237.
 L'Espérance—Voir Talon de L'Espérance.
 L'Espervanche, Le chevalier de, 374, 380, 382, 383, 402.
 Létourneux, M., 242.
 Lettoré, Joseph, 191, 195, 196, 197.
 Lévesque, M., 185, 190, 221.
 Lévesque, Madame, 187.
 Levreaux de Langy, M., 374, 380.
 Lewis, M., 239, 241.
Libéral, Le, 176, 197, 244.
 Ligneris, M. de, 402.
 Lindsay, M., 189.
 Lionais, M., 198.
 L'Isle-aux-Coudres, 263, 266.
 L'Isle-Verte, 262, 265.
 Lièvres, L'île aux, 266.
 Lodge, M., 150.
 Lombard, Le Père, 294, 309, 310.
 Long-Sault, 40, 43, 336, 351.
 Longueuil, M. de, 369, 394.
 Longworthy, Madame, 232.
 Lord, Emmanuel, 174.
 Lorimier, M. de, 374, 380, 402.
 Lorin, Henri, 1.
 Lotbinière—Voir Chartier de Lotbinière.
 Louisbourg, 262, 264.
 Louisiane, La, 372.
 Louis-Napoléon, 252.
 Lount, M., 183.
 Loups, Les, 65, 126, 283, 359.
 Loustelneau, M. de, 64.
 Lowe, Sir Hudson, 223.
 Lozeau, Jean-Baptiste, 149.
 Lozeau, Marguerite, 149.
 Lupien, M., 256.
 Lusignan, Le docteur, 258.
 Lyonne, M. de, 34.
 Lyons, Le capitaine, 230.

M

- Mackenzie's Gazette, The*, 191, 198, 199.
 Mackenzie, Wm.-L., 169, 186, 187, 190, 192, 201, 209.
 MacPherson, Le seigneur, 161.
 Madeleine, Le cap de la, 13, 14.
 Madeleine, Les îles de la, 262, 265.
 Magra, Le Père, 299.
 Maheu, M., 121.
 Maillard, Le cap, 263, 266.
 Maillet, J.-B., 228, 231, 233, 236, 238, 242.
 Malhiot, E.-E., 157, 163, 177, 178, 179, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 192, 193, 194, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 206, 207, 209, 210, 212, 214, 216, 218, 219, 225, 233.
 Malo, François, 207, 228, 236, 238, 242.
 Man, A.-Paine, 211.
 Manathe, Le fort de, 14, 43, 45, 46, 50, 51, 52, 67, 108.
 Manicouagan, 265.

- Manthet, Le notaire N., 155.
 Marceau, Louis, 250.
 Marchand, Louis, 189, 199.
 Marchand, Madame, 149.
 Marchessault, Alfred, 252, 253, 255, 256, 257.
 Marchessault, Julie, 256.
 Marchessault, Siméon, 200, 202, 217, 219, 228, 229, 231, 233, 235, 237, 238, 253, 254, 255, 256, 257.
 Marchessault, Madame Siméon, 255, 256, 257.
 Marie-Thérèse, La reine, 7, 8, 9.
 Marin, M., 403.
 Marsan—Voir Marson.
 Marson, Le sieur de, 17, 73, 74, 88, 90, 96, 111.
 Marson, La demoiselle, 74.
 Martin, M., 188, 190, 191.
 Martinière, Le sieur de la, 133, 139.
 Martinique, L'île de la, 329.
 Maskoutepoels, Les, 291.
 Maskoutins, Le pays des, 18.
 Masson, Le docteur L.-H., 203, 220, 254.
 Matthews, M., 183.
 Maurepas, Le comte de, 267, 286.
 Mauvide, Le docteur, 359, 361.
 McCallum, M., 161.
 McCrea, Le magistrat, 179.
 McCulloch, M., 234.
 McCutcheon, M., 198, 205.
 McDonald, Le sieur, 211, 216.
 McDonnell, M., 188, 199, 204.
 McGuire, M., 234.
 McKeenon, P.-K., 178.
 McKenzie—Voir Mackenzie.
 McLaughlin, M., 162.
 Meilleur, J.-B., 170, 174.
Mélanges Religieux, Les, 235, 239, 247.
 Méloizes, M. des, 364.
 Mercier, Julie, 162.
Mercury, Le, 160.
 Mérel, M., 348, 349, 354.
Merry Club, Le, 174.
 Metote, M., 149.
 Meun, M. de, 135, 136.
 Meunier, D., 171.
 Meurons, Le régiment des, 76.
 Mexique, Le golfe, du 76, 77.
 Mézy, M. de, 137.
 Miamis, Les, 358.
 Michel, J., 220, 228, 229, 231, 233, 236, 238, 242, 245.
 Michelain, Le Père, 329.
 Michigan, Le lac, 337.
 Michon, M., 193.
 Micmacs, Les, 265.
 Mignault, M., 205, 222.
 Milk, M., 243.
 Mille-Iles, Les, 393.
 Miller, Madame, 219.
 Mille-Roches, Les, 374, 375.
 Millette, J.-B., 221.
 Mills, Lucie, 211, 215.
Minerve, La, 145, 146, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 182, 183, 184, 187, 188, 189, 191, 195, 197, 209, 225, 226, 237, 238, 243, 244, 245, 248, 249, 250, 251.
 Missakin, Le Saulteux, 373.
 Missikouy, 380.
 Missilimakinac, 130, 131, 135, 141, 277, 286, 287, 289.
 Mississagués, Les, 339, 402.
 Mississipi, 103, 225, 277.
 Mississipi (Michissipi), La rivière, 18.
 Molleur, M., 187.
 Molt, M., 242.
 Monceaux, Le sieur de, 133, 139.
 Mondelet, Charles, 155, 161, 163, 183, 207, 220.
 Mondelet, Dominique, 236.
 Mongeau, M., 247.
 Mongeon, M., 189.
 Montcalm, Le marquis de, 395, 396, 397, 398, 400, 401.
 Montesson, M. de, 358, 368.
 Montigny, Le sieur, 215.
 Montigny, M. de, 350, 354, 355, 358, 359, 364, 374, 376, 380, 391.
 Montigny Cournoyer, M. de, 357, 363, 364.
 Montréal, 335, 348, 349.

- Montréal, Le séminaire de, 130.
Montreal Courier, Le, 199.
 Montreuil, Le nommé, 335.
 Moreau, Le Père, 297.
 Moreau, M., 177, 234.
 Morehouse, A., 190, 191, 220.
 Moret, Pierre, 123.
 Morin, Auguste-Norbert, 145, 152, 153,
 154, 155, 157, 158, 160, 163, 164,
 166, 167, 168, 170, 171, 199, 214,
 227, 234, 236, 242, 243, 244, 248.
 Morin, F.-B., 250.
 Morin, Geo.-G., 179, 182, 188.
 Morissette, L'abbé Joseph-Edouard,
 199.
Morning Herald, Le, 168.
 Mouet de Louvigny, M., 374, 380, 381.
 Moulin, Le ruisseau du, 344.
 Mousouis, Les, 290, 291.
 Mousseaux, Le nommé, 359.
 Moyen, M., 228.
 Munn, M., 176.
 Murdock, T.-W.-C., 234.
Musée des Familles, Le, 251.
 Muy—Voir Daneau de Muy.
- N
- Nadeau, Geneviève, 148, 149.
 Nadonécious, Les, 77, 105.
 Nancrede, J.-G., 222.
 Napoléon III, 252.
National Intelligence, Le, 186.
 Nau, Le Père François, 263, 267, 269,
 270, 271, 272, 273, 275, 278, 281,
 287, 302, 306, 308, 312, 316, 319,
 320, 324, 325, 327, 328, 329.
 Nau, Jacques, 189.
Navy Island, 179.
 Nécessité, Le fort, 371.
 Neilson, John, 149, 153, 160, 161, 171.
 Neilson, M., 234.
 Nelson, Horace, 209, 210, 213, 218.
 Nelson, Le docteur Robert, 156, 178,
 179, 180, 181, 182, 183, 185, 186,
 187, 210, 214, 216, 217, 218, 223,
 224, 232, 237, 239, 240, 243, 244.
 Nelson, Le docteur Wolfred, 177, 181,
 185, 189, 200, 209, 210, 212, 220,
 221, 237, 240, 242, 245.
 Nelson, Le port, 289.
 Nepissingues, Les, 358, 376, 380, 381,
 388, 402.
 Neufchâtel, Le ministre de, 76.
 Neuvielle, Le Père, 330.
New Era, Le, 199.
New-York Express, Le, 177.
 Neysmith, J.-S., 188, 198, 203, 206, 210,
 211, 213, 218, 226, 236, 244.
 Niagara, La chute, 341.
 Niagara, La rivière, 340, 341.
 Niagara, Le fort de, 334, 335, 337, 340,
 341, 347, 349, 354, 355, 357, 360,
 361, 362, 363, 365, 368, 369, 371,
 384, 395.
 Niagara (Portage), 362.
 NiaBeuré, La baie de, 353, 373, 377, 379,
 381, 385, 390, 391, 393, 395, 396, 397.
 Nigahiougoha, La rivière, 393.
 Niverville, M., de, 351.
 Noël, M., 198.
 Noire, La rivière, 337.
 Nolin, François-Xavier, 156.
 Nolin, L.-G., 147, 148, 149.
 Nontagué—Voir Onnontagué.
 Normand, Le nommé, 366.
North American, Le, 208, 209, 214, 218,
 219, 220, 222, 224, 226, 227, 237.
 Nord-Ouest, La compagnie du, 149.
 Northumberland, Le duc de, 223.
 Norton, M., 198.
 Notre-Dame-de-Foy, 20.
 Nouvel, Le Père Henri, 131.
 Nouvelle-Angleterre, 35, 52, 389.
 Nouvelle-France, 1, 3, 7, 8, 23, 24, 79,
 389, 395.
 Nouvelle-Hollande, 65.
 Nouvelle-Orléans, 225.
 Nouvelle-York, 45.
 Nye, M., 188.
- O
- Oaks, Madame, 172.
 Oanneiout, 37, 38.

- Oblats, Les Pères, 247, 260.
 O'Callaghan, Le docteur E.-B., 156,
 159, 161, 162, 169, 179, 182, 188,
 198, 210, 234, 240, 242.
 O'Callaghan, Le révérend, 227.
 O'Connell, M., 224, 233.
 Oeufs, L'île aux, 265.
 Ogden, C.-R., 152, 175, 186, 189, 255.
 Ohio, L', 395.
 Onneyouths, Les, 377, 383, 384, 385.
 Onneyouths, Le fort des, 393.
 Onneyouths, Le lac des, 373, 393.
 Onneyouths, Le village des, 373.
 Onnontagués, Les, 127, 372, 377, 378,
 379, 381, 383, 392, 399, 401.
 Onnontagués, La rivière des, 346, 347,
 393.
 Onnontagués, Le village des, 373, 393,
 405.
 Onondaga, 142, 143.
Onontio, 375, 377, 378, 384, 399.
 Ontario, Le fort, 393, 397, 398, 399,
 400, 401, 402, 405.
 Ontario, Le lac, 15, 33, 35, 37, 38, 40, 48,
 52, 65, 76, 83, 84, 334, 339, 340,
 346, 347, 352, 372, 373, 389, 391,
 393, 395, 399, 401.
 Orange, 14, 43, 45, 46, 49, 50, 51, 52,
 67, 89, 98, 108, 126, 127.
 Orléans, L'île d', 12, 263.
 Orme, Le marais de l', 354.
 Osterout, M., 157.
 Otondrata, 41.
 Ouages ou Ouairs, Les, 300.
 Ouantchipouanes, Les, 273, 274, 277,
 293.
 Ou8atory, L'Onneyouth, 373, 382, 393.
 Ouellet, Le notaire, 165.
 Ouest, La mer de l', 286, 287.
 Ouimet, André, 189, 190, 191, 193, 194,
 198, 205, 225, 233.
 Quinipignon, Le lac, 289.
 Ours, Les, 283.
 Outaouacs—Voir Outaouais.
 Outa8ois—Voir Outaouais.
 Outaouais, Les, 16, 18, 35, 36, 40, 50,
 65, 103, 105, 108, 109, 121, 127,
 143, 286, 345.
 Oyapok, L', 298, 300, 309, 310.
 Oyogouins, Les, 107.
- P
- Pacaud, Louis-Edouard, 219, 220, 223
 226, 227.
 Pacaud, P.-N., 258.
 Pacaud, Mme P.-N., 258.
Packett, Le, 254.
 Paget, M., 21, 46, 48.
 Painchaud, M., 195.
 Pain-de-Sucre, Le, 341.
 Pairo, L., 185, 188.
 Paix, Les îles de la, 350.
 Palatin, Le, 393.
 Palissonis, Les, 310.
 Palme, L'île de, 326.
 Palmer, Aaron-H., 153, 156.
 Panet, Bonaventure, 162, 170.
 Panet, Le juge, 159, 184, 186.
 Panisse, Le ruisseau de la, 344.
 Papineau, Aug., 181.
 Papineau, L.-J., 153, 159, 165, 169, 170,
 171, 177, 178, 181, 182, 186, 190,
 193, 194, 195, 199, 200, 201, 202,
 203, 207, 209, 210, 237, 240.
 Papineau, L.-J.-A., 187, 190, 209, 210,
 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218,
 219, 224, 227, 230, 242, 249.
 Paradis, M., 229.
 Paraudier, L'abbé, 239.
 Paré, M., 198.
 Parent, Célestin, 253.
 Parent, Etienne, 157, 161, 162, 166,
 168, 174, 176, 186.
 Parent, Joseph, 185, 186.
 Pasteur, Cécile, 147, 148.
 Pasteur, Charles-B., 145, 147, 148.
 Patoulet, Le sieur, 45, 74.
Patriote Canadien, Le, 146, 196, 209,
 210, 211, 212, 213, 214, 215, 218,
 219, 220, 221, 222, 223, 225, 244,
 256.
 Paynot, M., 270, 272.
 Péan de Livaudière, J.-H., 353, 354,
 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361,
 362, 363, 364, 365, 366, 369, 370.

- Pécaudy de Contrecœur, M., 358, 359, 365, 368.
 Peiras, Le sieur de, 48, 65, 80.
 Pekain, Le nommé, 46.
 Pèlerins, Les Iles des, 266.
 Pelland, Joseph, 148.
 Pelletier, M., 188.
 Peltier, M., 149, 180, 196.
 Pemaquid, 128.
 Pemekuit—Voir Pemaquid.
 Pennot, M., 270, 276, 279.
 Penny, M., 250.
 Pentagouet, 47, 52, 54, 73, 79, 128.
 Pepin, Le notaire, 179.
 Pepin, La famille, 255.
 Pépin, La rivière, 14.
 Pepperell, Les régiments de, 404.
 Percée, L'île de, 13, 26, 31, 47, 50, 53, 78, 107.
 Perches, L'anse aux, 337.
 Péros—Voir Perrault.
 Perrault, Amable, 191.
 Perrault, Louis, 176, 177, 178, 179, 182, 184, 186, 187, 188, 192, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 209, 211, 212, 215, 217, 219, 221, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 246.
 Perrault, Ovide, 152, 167, 169, 172, 175, 178, 243.
 Perrault, Madame Ovide, 167, 187.
 Perrière, M. de la, 360.
 Perrigo, M., 193.
 Perrin, F., 158.
 Perrin, Jos., 251.
 Perrot, Le sieur, 53, 60, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 78, 81, 84, 143.
 Perrot, Madame, 70.
 Perrot, L'île, 335, 350.
 Perrotin, M., 120, 152.
 Perry, Lucien, 220.
 Perthuis, La rivière, 343.
 Petit-Détroit, Le, 338, 348, 351.
 Petite-Rivière, La, 335.
 Petit dit Lamarche, Joseph, 155.
 Petit-Lac, Le, 348, 357.
 Phelan, M., 188, 190, 197, 231, 232, 245.
 Philiatro, La rivière, 341.
 Philippe, L., 213.
 Phipps, L'amiral, 2.
Phenix, Le, 240, 243.
 Picard, Henri, 167.
 Pickering, H.-I., 162.
 Picquet, L'abbé François, 337, 377, 378.
 Pienoir, Le Père, 50.
 Pierre, L'île à la, 344.
 Pilette, M., 349.
 Pillac, Le Père, 299.
 Pillex, Le Père, 297.
Pilot, Le, 161, 162.
 Piquet—Voir Picquet.
 Pirious—Voir Pririous.
 Pitoin, Le nommé, 109.
 Plaisance, 5, 47, 261, 264.
 Planche, La rivière à la, 353, 393.
 Plantade, M., 147.
 Platon, Le, 355.
 Plinguet, J.-A., 151, 212, 225, 226, 228, 229, 232, 235, 236, 238, 239, 245.
Plume d'or, La, 10.
 Poëpe, Le sieur de, 5.
 Pointe-aux-Arbres-Secs, La, 341.
 Pointe-au-Baril, La, 337, 351.
 Pointe-au-Baudet, La, 336, 375.
 Pointe-aux-Biches, La, 341, 345, 346.
 Pointe-à Binaut, La, 334, 341, 346.
 Pointe-à-Cardinal, La, 337, 351.
 Pointe-aux-Chevaux, La, 356.
 Pointe-à-Colac, La, 351.
 Pointe-à-Coulonge, La, 336.
 Pointe-à-Des Jardins, La, 342.
 Pointe-au-Diable, La, 336.
 Pointe-au-Fort, La, 342.
 Pointe-aux-Iroquois, La, 337, 351, 376.
 Pointe-à-Montreuil, La, 336.
 Pointe-à-Nibelcour, La, 336.
 Pointe-aux-Pins, La, 334, 336, 342, 343, 345, 351.
 Pointe-aux-Trembles, La, 344.
 Pointe-Claire, La, 334, 335, 374.
 Pointe-des-Cascades, La, 350.
 Pointe-des-Couis, La, 334, 338, 339.
 Pointe-Maligne, La, 336, 351, 375.
 Pointe-Pellée, La, 343, 345.
 Poirier, Jos., 200, 201, 203, 212, 220, 229, 232, 234, 236, 237, 240, 242, 244, 247, 248.

- Poirier, M., 178, 180, 184.
 Poisson, M., 188, 190, 191.
 Pomsette, M., 189.
Populaire, Le, 183, 184, 187, 189, 218.
 Portage, Le, 350, 355, 357, 359, 362, 365, 369, 370, 372, 377, 384, 385, 388, 392.
 Portneuf—Voir Robineau de Portneuf.
 Port-Royal, 47, 50, 54, 74, 111, 128.
 Portugais, Pierre, 149.
 Potel, Léon, 156, 158, 162, 165, 168.
 Poterie, Le sieur de la, 137.
 Pothier, J.-B., 240, 243.
 Poudrette, Madame, 255.
 Poulet, Le Capitaine, 44, 46, 48.
 Poulin, M., 234.
 Poulin, Madame, 234.
 Pouteotamis, Les, 345.
 Powassin, Le chef, 260.
 Prairie de la Madeleine, La, 62, 78, 108, 110, 115.
 Préfontaine, M., 214, 225.
 Présentation, Le fort de la, 337, 350, 351, 372, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 382, 384, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395.
 Presqu'île, La, 356, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 369, 370, 371.
 Prévost, Le colonel, 162.
 Prévost, J.-L., 205, 207, 210, 212.
 Prévost, Léandre, 229.
 Prince, L'abbé J.-C., 235.
 Prince, Joseph, 184.
Prince Maurice, Le, 49.
 Pririous, Les, 295, 297.
 Prudhomme, M., 163, 207, 245.
 Prudhomme, L'honorable juge, 259, 260.
 Pyages, Les, 298.
- Q
- Quiblier, M., 171, 179.
 Quintal, M., 258.
 Quinté (Quintay)—Voir Kenté.
Quotidienne, La, 188, 190, 191, 195, 196, 197, 228.
- R
- Radisson, Le sieur, 136.
 Raimbau—Voir Raimbault.
 Raimbault, M., 149, 244.
 Raimbault Groschêne, M., 369, 374, 380, 402.
 Rainville, M., 164, 165, 248.
 Rambau, A., 163, 164, 165, 166, 170, 171.
 Ramopi, La rivière du, 300.
 Randin, Le sieur, 45, 105.
 Ranvoysé, Etienne, 148, 149, 151.
 Raymond, M., 159, 164.
 Récollets, Les Pères, 6, 20, 21, 26, 31, 50, 75, 82, 91, 102, 129, 130, 282, 286.
 Regneaud, Le sieur, 219.
 Régnier, M., 237.
 Reine, Le régiment de la, 374, 380, 388.
 Renards, Les, 269, 278, 281, 284, 285.
 Renards, L'île aux, 353, 393.
 Renaud, Le parti, 164.
 Repentigny, Le sieur de, 111.
 Resch, L.-Pantaleon, 165.
 Réveillaud, Le Père, 326.
Revue Canadienne, La, 211.
 Rhéaume, Le sieur, 378.
 Richard, Le Père, 267, 317.
 Richardie, Le Père Armand de la, 286.
 Richardson, Le major, 195.
 Richerville, M. de, 378, 390.
 Rigaud de Vaudreuil, Pierre, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 383, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 405.
 Rigauville, M. de, 357, 364, 365.
 Riverin, Le sieur, 120, 123.
 Rivière-du-Loup, 43, 121, 145.
 Robineau, M., 234.
 Robineau de Portneuf, Le chevalier, 359, 361, 362, 363, 364, 365, 368, 374, 380, 385.
 Robinson, M., 168, 210.
 Robitaille, E.-F., 179, 180.
 Robitaille, Le docteur Jos., 181.
 Robitaille, Le sieur, 158, 219.
 Robert de la Morandière, E., 154, 158, 251, 374, 402.

- Rocbert de la Morandière, Marie-Anne-Julie, 251.
 Rocbert de la Morandière, P., 147, 148, 149, 150, 154.
 Roche, La rivière à la, 341, 358.
 Rocheblave, M. de, 181.
 Rocheleau, Edouard, 151.
 Rocquetaillade, M., 370.
 Rodier, Baptiste, 185.
 Rodier, Charles, 159, 173.
 Rodier, Edouard-E., 153, 154, 157, 158, 160, 162, 163, 166, 168, 169, 170, 173, 174, 176, 177, 178, 181, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 205, 212, 215, 219, 224, 226.
 Rodier, Madame, 184, 197.
 Roebuck, M., 168, 230.
 Romain, François, 160.
 Rouer de Saint-Simon, Le sieur, 96.
 Rouse's Point, 150, 210.
 Routh, Sir, 186.
 Rowen, L'imprimeur, 219.
 Roy, L'huissier, 187.
 Roy, Le notaire Joseph, 189, 193.
 Royale, L'île, 262, 264, 265.
 Rubis, Le, 259, 267, 269.
 Ruel, Le notaire, 180.
 Ruelle d'Auteuil, Le sieur, 63, 65.
 Russell, M., 229.
 Ryan, J.-B., 160, 161, 178, 182, 210, 211, 218, 224, 226, 229, 244, 247, 248.
- S
- Sable, La rivière au, 346, 353, 356, 357, 393.
 Sablé, M. du, 366.
 Sabrevois de Bleury, Charles-Clément, 170, 173, 175, 218, 219, 227.
 Sabrevois de Bleury, M., 335, 369, 374, 380, 402.
 Sacquépée, Le chevalier de, 374, 380.
 Sacquépée Gomincoart, M. de, 374, 380.
 Saguinans, Les, 366.
 Saint-Aubin, La rivière, 346.
 Saint-Blain, M. de, 353, 357, 359, 361, 365, 369, 370, 374, 377, 402.
 Saint-Charles, Le fort, 260, 276, 288, 289, 290, 307.
 Saint-Denis, La bataille de, 213, 218.
 Saint-Denis, Le sieur, 47, 192.
 Sainte-Anne, La, 121, 122.
 Sainte-Anne, La rivière, 23.
 Sainte-Claire, Le lac, 340.
 Sainte-Croix, La rivière, 128.
 Sainte-Marie, La baie, 10.
 Saint-François, 403.
 Saint-François, La rivière, 43.
 Saint-François, Le lac, 41, 336.
 Saint-Georges, La rivière, 137.
 Saint-Jean, La rivière, 18, 20, 73, 74.
 Saint-Jean, Le, 78.
 Saint-Jean, L'île, 265.
 Saint-Jean-Baptiste, La, 145, 169, 209, 211, 225.
 Saint-Joseph, Le, 129, 137.
 Saint-Joseph-d'Ouanari, 310.
 Saint-Louis, Le fort, 17, 101.
 Saint-Luc—Voir La Corne de Saint-Luc.
 Saint-Martin, M. de, 357, 364, 365.
 Saint-Mathieu-de-Sinamari, 310.
 Saint-Ours, Le chevalier de, 355, 357, 358, 359, 362, 364, 370, 371, 402.
 Saint-Ours, Le sieur de, 108, 126, 127, 136, 252.
 Saint-Paul, L'île, 121, 262, 265.
 Saint-Paul-des-Saults, 300, 301, 309, 310.
 Saint-Pé, Le Père Jean-Baptiste de, 277, 285, 286, 289, 308, 315, 320, 327.
 Saint-Pierre, Michel, 175.
 Saint-Pierre, Le fort, 329.
 Saint-Pierre, Les îles, 102, 262, 265.
 Saint-Régis, 375, 377, 380, 388, 403.
 Saint-Romain, M., de, 69.
 Saint-Sacrement, Le lac, 386.
 Saint-Sulpice, Les MM. de, 259, 266, 267, 314.
 Saint-Timothée, 158.
 Sakis, Les, 218.
 Salaberry, M. de, 192, 198, 205.
 Salignac de Fénélon, L'abbé François, 70, 71, 72, 73, 81.
 Sarre, Le régiment de la, 396, 398, 399, 401.

- Sault-Saint-Louis, Le, 126, 268, 270, 271, 278, 282, 284, 285, 288, 306, 307, 319, 328, 373, 374, 375, 376, 377, 380, 388, 391, 403.
 Sault-Sainte-Marie, Le, 40, 77, 105, 318.
 Saurel—Voir Sorel.
 Sauvageau, Madame, 199.
 Sauzaie, M. de la, 268.
 Scanlan, M., 162.
 Schenectady, La rivière, 372.
 Schuyler, Le régiment de, 404.
 Scott, George, 169.
 Scott, Le sieur, 209.
 Scott, Walter, 258.
 Seaton, Lord, 230.
 Séguin, Madame, 155.
 Seignelay, Le marquis de, 80, 119, 124, 125, 131.
 Séminaire de Montréal, Le, 44, 59, 75.
 Séminaire de Québec, Le, 44.
 Séminaire de Saint-Sulpice, Le, 6, 81, 84, 130.
 Séminaire des Missions Etrangères, Le, 349.
 Sénat, Le Père Antoine, 307.
Sentinel, Le, 186, 188.
 Sept-Iles, Les, 265.
 Sérafino, Julie, 239.
 Sérafino, M., 246.
 Sewell, Le juge, 186.
 Seymour, M., 255.
 Shirley, Le régiment, 386, 393, 404.
 Sicaudière, Mademoiselle de la, 276.
 Sicotte, Louis-Victor, 145, 156, 169, 170, 181, 182, 183, 185, 187, 213, 224.
 Simard, M., 191.
 Simpson, M., 254.
 Sioux, Les, 259, 260, 266, 284, 285, 286, 291, 296, 307.
 Smilie, M., 158.
 Smith, M., 191.
 Sologne du Canada, La, 13.
 Sonnantouans—Voir Tsonnantouans.
 Sorel, Le sieur de, 78, 123.
 Soulanges dit Coteau-des-Cèdres, 336.
 Souligny, Le Père F., 182.
 Stacy, H.-B., 249.
Star, Le, 197.
 Staynes, M., 180.
 Stenson, Salomon, 221.
 Stuart (Squiour), M., 148.
 Stuart, James, 165, 181, 191, 226.
Spectateur, Le, 145, 151.
 Sud, La mer du, 102, 103, 129.
Suisse, La, 15, 17.
 Supérieur, Le lac, 40, 77, 105, 106, 289, 290, 307.
 Surville, M. de, 359.
 Surville de Richerville, L'enseigne, 369, 374.
 Sutherland, Le docteur, 192, 212.
 Sweeney, M., 181.

T

- Table à Roland, Le cap, 265.
 Taché, M., 170.
 Tadoussac, 13, 15, 20, 37, 50, 53, 85, 121, 122, 136.
 Tait, M., 184.
 Talon, L'intendant, 7, 12, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 29, 30, 33, 41, 42, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 60, 61, 64, 69, 75, 76, 77, 92, 110.
 Talon L'Espérance, Simon, 180.
 Tana8até, La rivière, 37.
 Taninhison, Le chef, 360, 366.
 Tapin, E., 149.
 Tapin, J.-B., 150.
 Tariou de Lanaudière, Le sieur, 54, 68, 76.
 Tarontishaty, Le Sauvage, 38, 40.
 Taroupis, Les, 300.
 Taschereau, M., 166.
 Tavernier, M., 231.
 Tchatakoin—Voir Chatakoin.
 Tchikouagué, Le lac, 373, 377, 378, 383.
 Techoueguen—Voir Choueguen.
 Tekawitha, Catherine, 282, 284.
Temps, Le, 189, 191, 193, 197.
 Terreneuve, Le Père, 326.
 Terre-Neuve, L'île de, 5, 137, 261, 264, 265.
 Terron—Voir Colbert de Terron.
 Tessier, Le docteur, 160, 161, 166.
 Tessier, M., 234.

Têtes Plates, Les, 360, 369.
 Tétreau, Benjamin, 255.
 Tétreau (Tétro), M., 204.
 Têtu (Testut), Ch., 211.
 Têtu, M., 185, 193, 258.
 Theller, Le sieur, 216.
 Thérien, Le notaire Benj., 250.
 Thibaudeau, Pierre, 250.
 Thibaudière, M., 402.
 Thibault (Thibaut), Le nommé, 120.
 Thibierge, Le nommé, 123.
 Thibodeau—Voir Thibaudeau.
 Thom, Adam, 191, 192.
 Thomas, H.-Y., 208, 220, 228, 235.
 Thompson, L'hon. Chs-P., 234.
 Thompson, Jean, 199.
 Thompson, John, 225, 230.
 Thompson (Thomson), M., 218, 220, 233, 242.
 Tibierge—Voir Thibierge.
 Tilly—Voir Le Gardeur de Tilly.
 Times, Le, 234.
 Tionnatates, Les, 143.
 Toniata, 338, 348, 390, 393.
 Toniata, La baie de, 391, 393.
 Tonty, Le sieur de, 127, 131.
 Tonty, Madame de, 342.
 Tonty, L'île, 338.
 Toronto Examiner, Le, 229.
 Tortue, La famille de la, 283.
 Tournois, Le Père Jean-Baptiste, 328.
 Touvray, 199, 200.
 Townshend, 198, 205.
 Tracey, Le docteur Daniel, 145, 156, 157, 158, 159, 161, 169.
 Tracy, M. de, 3, 18, 23, 30, 34, 47, 61, 65, 71, 72, 127, 137.
 Transcript, Le, 212.
 Trapé, Le nommé, 123.
 Traverse, L'île à la, 350.
 Tremblay, François, 151.
 Trevette de l'Espervanche, M., 374, 380.
 Trinité, Les battures de la, 265.
 Tronc, Les rapides du, 335, 350.
 Tronson, M., 130.
 Trudeau, Eugène, 199.
 Trudeau, J.-M.-F., 178, 179, 191.
 Trudeau, Narcisse, 210.

Trudeau, Le docteur, 196.
 Trudeau, Romuald, 258.
 Tsonnontouans, Les, 107, 127, 130, 131, 143, 360, 369, 405.
 Turcot, Le capitaine, 167.
 Turcot, J.-C., 167, 169, 170, 171, 172.
 Turcotte, J.-E., 208, 219, 223, 240.
 Turcotte, Jos., 250.
 Turcotte, M., 234.
 Turenne, M. de, 56.
 Turtleton, M. 204.

U

Ubner, M., 173.
 Upper, La rivière, 393.
 Urfé, L'abbé François-Saturnin Las-caris d', 82, 83.
 Ursulines, Les religieuses, 44, 60, 65, 66, 82, 110.

V

Vail, J.-A., 238, 239, 240, 243.
 Vallée, Le docteur, 158, 167, 207, 258.
 Vallée, J.-B., 214, 216.
 Vallière, Le sieur de la, 111, 129, 137.
 Vallière de Saint-Réal, Le juge, 165, 227.
 Valois, Le Père Jean, 316.
 Van Buren, M., 208.
 Vanfelson, M., 157, 161, 170, 176.
 Varennes, M. de, 78, 123, 158.
 Vaudreuil, Le marquis de, 358.
 Verchères, Le sieur de, 17, 68.
 Vérité, La, 198, 199.
 Vestale, La, 254.
 Viau, L'abbé, T., 159.
 Vieille-Reine, Le Ruisseau de la, 344, 345.
 Vieuxpont, Le sieur, 76.
 Viger, Bonaventure, 207, 209, 219, 254.
 Viger, L'hon. Denis-Benjamin, 153, 154, 156, 164, 168, 173, 188, 189, 196, 204, 207, 226, 229, 246, 248.
 Viger, L.-M., 180.
 Viger, Le docteur, 360.
 Villebon—Voir Desjordy de Villebon.
 Villedieu, Madame de la, 276, 279.

- Villeray, Le sieur de, 21, 22, 48, 59, 60,
63, 64, 65, 80, 103, 105, 133.
Villiers, M. de, 358, 365, 366.
Vincent, Joseph, 151, 177, 178, 179, 189,
193, 236, 237.
Vincent, Le frère, 329.
Vindicator, Le, 145, 157, 159, 16 , 165,
166, 187.
Voile, La rivière à la, 342, 345.
Vondervelden, M., 250.
Vossen, Le camp de, 23.
Voyageur, Le, 158.
- W
- Wagner, Chs-F., 235, 236, 237.
Wagner, Chs-J., 243.
Wagner, I.-H., 235.
Wagner, M., 195, 197.
Wagner, Madame, 235.
Wagner, L'affaire, 241, 243, 244.
Walker, M., 161, 229.
Waller, Jocelyn, 145, 150, 169.
Ward, Le sieur, 211.
Washington, Le général, 201.
Webb, M., 199.
Weilbrenner, M., 157, 180.
- Weir, Le lieutenant, 184, 237.
Wheeler, Horace, 189.
Wheeler, Le docteur, 212, 241.
Wickstead, M., 161.
Wilbank, Le sieur, 211.
Wilcocke, S.-H., 149, 150.
Williams, Le capitaine, 386.
Williams, Le fort, 388, 392, 393.
Willis, Mary-Alice, 168.
Wilson, Le juge, 234.
Winslow, M., 198.
Winter, T.-N.-G., 167.
Winter, Madame, 166.
Winter, P., 156, 157, 158, 159, 160, 161,
162, 163, 164, 165, 167, 180.
Wolf, Auguste, 175.
Wolf, Charles, 175.
Wolf, Julie-D., 153, 168.
Wolf, J.-Louis, 167, 168, 169, 173.
Wolf, Madame, 167.
Woods, Le docteur, 199, 200.
Wool, Le général, 179, 208.
Wurtele, M., 250.
- Y
- Young, Arthur, 223.